REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

P
Mod
R

REVUE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

UNIVERSITY OF

TOME V

Cinquième année — 1903-1904

163834
15/8/21

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(*LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS*)
17, RUE CUJAS, 5e ARRt
1903-1904
Tous droits réservés.

D
I
R 24
t.5

LIBRARY
JAN 29 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

Les intendants de province à la fin de l'ancien régime

RÉSUMÉ DE L'OUVRAGE EN RUSSE DE PAUL ARDASCHEFF [1]

Après l'introduction, relative à la littérature du sujet, aux sources et à la méthode à suivre dans l'histoire de l'ancien régime et des institutions provinciales, je résume dans un chapitre préliminaire les résultats auxquels sont arrivés MM. d'Arbois de Jubainville, de Boislisle et Hanotaux, puis je consacre un chapitre aux différentes divisions territoriales de la France en 1789 [2]. Sur cette matière règne la plus grande confusion. La France était-elle divisée en provinces ou en généralités? Combien y avait-il de généralités en 1789? Le nombre de ces généralités n'a-t-il pas varié au cours du XVIIIe siècle? Quels étaient les sens divers du mot département? Toutes questions que j'examine, en rappelant les travaux anciens et en me fondant soit sur mes recherches, soit sur celles de M. Brette.

I

On s'est attaché jusqu'ici à étudier l'institution des intendants principalement du point de vue de leurs attributions; on a généralement négligé un autre côté de la question, qui est au moins aussi intéressant,

---

1. *L'administration provinciale en France dans les dernières années de l'ancien régime (1774-1789). Les intendants de province, étude historique, principalement d'après des documents inédits*, par Paul Ardascheff, professeur d'histoire à l'Université d'Odessa, t. Ier, Saint-Pétersbourg, 1900. Cet ouvrage, écrit en russe, n'a été traduit dans aucune des langues de l'Europe occidentale. Il a été l'objet de comptes rendus dans des revues russes, puis dans le *Journal des Savants*, juillet 1901 (compte rendu de R. Dareste), dans l'*English historical Review*, juillet 1901, dans la *Révolution française*, mai 1902 (bref compte rendu de Karéiew). La *Revue d'Histoire moderne* publie ici un résumé de l'ouvrage russe, fait par M. Ardascheff lui-même. La Direction de la Revue a abrégé le manuscrit de l'auteur, sans toucher au fond même des choses dont elle laisse, suivant sa règle, la responsabilité à l'auteur (Note de la Direction).

2. Nous ne reproduisons pas ici le développement de M. Ardascheff, cette question des divisions territoriales de la France devant être traitée bientôt par M. A. Brette, dans une dissertation étendue dont nous ferons le compte rendu détaillé (Note de la Direction.)

les rapports où se trouvaient les intendants vis-à-vis des autres institutions tant centrales que locales. Je me suis donné la tâche de mettre en lumière, autant que possible, ce côté des choses.

Commençons par le pouvoir central et les institutions qui le représentent, et voyons quels sont les rapports qui existent, à l'époque de Louis XVI, entre elles d'une part, et les intendants de l'autre.

Les rapports où se trouve un intendant vis-à-vis du Roi ont leur expression générale dans le titre même qu'il porte : *Commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi dans telle province.*

Toutefois, sauf certains cas extraordinaires et relativement rares, les rapports directs qu'avait un intendant avec le Roi se bornaient à cet acte : les « ordres suprêmes » qu'il est chargé d'exécuter ne lui parviennent généralement que sous la forme d'un *arrêt du Conseil*, ou, ce qui est plus fréquent encore, sous celle d'une *lettre ministérielle*. Les rapports d'un intendant avec le pouvoir central se réduisent donc d'une façon générale à ceux qu'il a avec le Conseil royal et surtout avec les ministres.

A en juger par les règlements et les arrêts du Conseil, c'est cette dernière institution qui apparaît comme la véritable cheville ouvrière de la machine administrative de l'ancien régime. En parlant du Conseil du Roi, Tocqueville dit : « Tout finit par aboutir à lui, et de lui part le mouvement qui se communique à tout. » Cette manière de voir, consacrée par l'autorité de l'auteur de l'*Ancien régime et la Révolution*, est-elle juste?

Celle qui se dégage d'une étude attentive de la correspondance administrative de l'époque est essentiellement différente. Cette correspondance nous fait voir les véritables ressorts qui font mouvoir l'appareil administratif. C'est ainsi qu'on s'aperçoit que le rôle du Conseil était en somme plus apparent que réel. C'est sous la forme d'*arrêts* que son activité se manifeste extérieurement. Mais qu'est-ce qu'un *arrêt du Conseil* ? En apparence c'est, suivant la forme usuelle, une *décision du Roi en son Conseil*. Mais ce n'est là, dans nombre de cas, qu'une fiction; un arrêt du Conseil, en réalité, c'est le plus souvent un paravent décoratif qui cache la volonté personnelle d'un ministre, d'un chef de bureau, d'un intendant, d'un subdélégué. « C'est l'*avis* de ce dernier qui, en passant par les bureaux de l'intendant, se transforme en son *avis* pour, en montant plus haut, devenir une *décision* du ministre, laquelle, en passant par le Conseil et recevant son estampille, en sortira sous la forme solennelle d'un *arrêt du Conseil,* revêtu de la signature du Roi et contresigné par le ministre. Tel arrêt du Conseil se trouve parfois non seulement inspiré par un intendant, mais rédigé en partie ou même en entier dans ses bureaux. C'est, en effet, tantôt l'intendant qui, de son propre mouvement, envoie au

ministre son « projet d'arrêt » destiné à régler un cas spécial ou à réglementer toute une catégorie de détails administratifs, tantôt le ministre lui-même qui demande à l'intendant de lui envoyer un pareil projet[1]. Cela ne se pratiquait pas seulement pour des affaires d'un caractère spécial, mais souvent aussi pour des affaires d'intérêt général, et la collaboration des intendants aux actes du Conseil ne se bornait pas aux *arrêts* seuls, mais elle s'étendait même à des *édits*, c'est-à-dire aux actes de caractère législatif, quoique, dans ces derniers cas, ce fût l'initiative personnelle des ministres qui dominât. Quant au rôle des intendants et à leur initiative dans les actes du pouvoir central, nous y reviendrons plus loin.

Toujours est-il que l'étude de la correspondance administrative détruit l'illusion du Conseil, maître de l'administration, et nous fait voir d'autres maîtres, qui sont au centre, les ministres. C'est bien moins le Conseil qui les dirige qu'au contraire eux qui dirigent en quelque sorte le Conseil et qui s'en servent comme de leur organe. Tel ministre s'en sert pour faire passer, sous le cachet du Conseil, ses volontés personnelles ou ses projets, qu'il a d'ailleurs eu peut-être la précaution de faire agréer au préalable au Roi, ce qui réduit la procédure ultérieure de la présentation du projet dans une des sections du Conseil à une vaine formalité, d'autant plus que tout ministre a la faculté de choisir, pour présenter son projet, la section qu'il croit la plus propre à servir ses vues[2]. Enfin un ministre pouvait, si bon lui semblait, se passer parfaitement de la collaboration du Conseil. En effet, pour faire valoir ses volontés, un ministre avait à sa disposition une forme officielle, moins solennelle, il est vrai, qu'un arrêt du Conseil, mais qui n'en était pas moins efficace, c'était celle d'une *lettre ministérielle*, soit particulière, soit circulaire. C'est ainsi que, par une circulaire qu'il avait adressée aux intendants, Turgot suspendit, en 1775, la corvée des grandes routes[3], à la veille de sa suppression, qui fut faite,

1. Le Contrôleur général d'Ormesson écrit à l'intendant d'Auch, en date du 28 juin 1783 : « J'ai reçu, avec votre lettre du 9 juin dernier, un projet d'arrêt du Conseil qui approuverait l'adjudication des ouvrages à faire pour établir un pont de bois sur la Garonne. » Arch. nat., B 1058. — Un autre ministre écrit à l'intendant de Provence, le 27 avril 1788 : « Si vous jugez qu'il fût à propos de rendre un arrêt à ce sujet, vous pourrez m'en adresser le projet. » *Ibidem*, B 1484. — Une autre fois, il s'agit d'une lettre que le Contrôleur général adresse à l'intendant de Rouen, *pour lui demander un projet d'arrêt* qui autorise l'imposition pour le remboursement des offices supprimés des cours supérieures de Normandie. » *Ibidem*, B 1482.

2. On trouve, par exemple, sur un dossier relatif au partage de l'intendance de Bayonne, en 1774, ces mots écrits de la main d'un chef de bureau au Contrôle général : « M. le Contrôleur général a approuvé la réflexion qu'on lui a proposée pour porter cette affaire au Conseil des finances plutôt qu'au Conseil des dépêches. » Arch. nat., B 1411.

3. Neymarck, *Turgot et ses doctrines*, Paris, 1885, t. II, p. 405-406, où est imprimée *in*

quelques mois plus tard, par un édit du Roi, enregistré au Parlement de Paris dans un lit de justice. On sait aussi que c'est à une simple lettre ministérielle qu'a dû son origine cette institution formidable qu'était la corvée des routes royales [1]. Pour l'établissement de tout impôt nouveau, un édit du Roi, enregistré au Parlement, était nécessaire : tel était du moins un de ces principes fondamentaux du royaume que les Parlements aimaient tant à invoquer. Or, on peut citer des cas, et ils ne paraissent pas avoir été exceptionnels, où telle charge fiscale n'eut d'autre origine qu'une lettre ministérielle, pas même un arrêt du Conseil, sans parler d'édit enregistré au Parlement [2]... Édit! Mais un édit du Roi, enregistré au Parlement, avait souvent moins de force effective qu'une simple lettre ministérielle. C'est ainsi, en effet, que le contrôleur général Clugny de Nuis suspendit par une circulaire aux intendants, en date du 16 juin 1776, l'exécution de l'édit du mois de février précédent, qui venait d'être solennellement enregistré dans un lit de justice, de sorte qu'un acte législatif des plus solennels s'est trouvé ainsi invalidé par une simple lettre de ministre [3]. Si une lettre ministérielle suffisait pour arrêter l'exécution d'une loi, il fallait souvent une pareille lettre pour qu'une loi eût son exécution : il fallait qu'elle fût prescrite par une lettre de ministre. On peut dire que la lettre ministérielle était dans les derniers temps de l'ancien régime l'instrument le plus puissant du pouvoir central. C'est bien moins dans les lettres de cachet que dans les lettres ministérielles que trouvait son expression, à la veille de la Révolution, le despotisme et l'arbitraire qu'on reprochait au gouvernement [4].

Le Contrôleur général joue à cette époque un rôle prépondérant. Ce n'était en somme qu'une conséquence naturelle du développement

---

extenso une lettre de Turgot à l'intendant de Champagne, en date du 27 avril 1775 ; il doit y avoir des lettres identiques ou analogues adressées aux autres intendants.

1. Voir notamment sur l'origine de la corvée des routes le *Mémoire important sur l'administration des corvées*, par M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, imprimé en 1784, in-4, Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, Lf 93/21.

2. C'est ainsi que nous voyons l'Assemblée provinciale d'Alsace se plaindre, dans une lettre au Contrôleur général, en date du 16 août 1787, à propos d'une charge fiscale qui pesait sur la province : « Cette charge énorme n'a jamais été constituée que par de simples lettres ministérielles. » Arch. nat., B 1596.

3. F. Dumas, *La généralité de Tours au XVIIIe siècle*, Paris, 1894, p. 63 (Arch. dép. d'Indre-et-Loire, C 167).

4. On lit, par exemple, dans une brochure intitulée *Essai sur les impositions d'Auvergne*, Paris, 1787, p. 100 : « Une simple lettre ministérielle devient l'oracle de notre province. L'on ne craint pas d'y abuser du nom de Sa Majesté pour autoriser l'accroissement d'une imposition d'autant plus vexatoire qu'elle n'était point revêtue de la forme législative. Aussi la plus grande partie des généralités envisageait-elle cet acte de despotisme comme incapable de produire aucun effet. »

qu'avaient pris les finances au XVIIIe siècle. Le Contrôle général était devenu « un ministère qui influait par toutes sortes de moyens connus et inconnus sur la prospérité de l'État et le bonheur des peuples [1] ». « Toute l'administration du royaume était dans son département, et sous ce rapport le bien-être de la nation entière ressortissait au Contrôle général [2]. »

On peut dire qu'à cette époque le Contrôleur général est quelque chose de plus qu'un ministre : il est, suivant le mot d'un contemporain, « la providence de l'État [3] ». Providence de l'État, il faut bien qu'il le soit aussi pour tout le monde. Il faut qu'il soit *providence* pour cet habitant d'un village égaré au fond des Pyrénées qui sollicite de « Monseigneur le Contrôleur général » « quelque secours en indemnité des dégâts qu'il a éprouvés dans ses biens par une inondation [4] » ; il faut qu'il le soit également pour cet habitant de Languedoc, « qui sollicite l'exception de la taille à raison de sa nombreuse famille [5] »; pour « le sieur Beur, marchand à Jurançon », qui, lui, « sollicite des secours à raison des pertes qu'il a essuyées dans son commerce [6] » ; pour « le sieur Dupuy, jardinier à Toulouse », qui « se plaint de ce que les capitouls se sont refusés à modérer la taxe à laquelle la maison et le jardin qu'il possède dans cette ville ont été cotisés [7] » ; « Madame de Sabonadière, veuve d'un négociant à Nîmes », « dans la situation fâcheuse où elle assure se trouver avec ses six enfants », sollicite également des secours du Contrôleur général, et elle demande à l'intendant de Languedoc « s'il y aurait quelque moyen de faire placer son fils dans la province [8] » ; c'est la protection de la même *providence* que réclame « M. Pacotte, avocat au Conseil et aux États de Languedoc », « pour faire élire le sieur Bousquet, son gendre, comme député de la communauté de Mauguyo à la prochaine assemblée des États [9] » ; « le sieur d'Alby, habitant de Strasbourg », n'agit pas autrement en demandant au Contrôleur général « une gratification sur les fonds de la pro-

1. C'est Necker qui l'a dit dans son traité de l'*Administration des finances*, t. III, p. 392.

2. Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. Ier, p. 75 (cité d'après Gomel, *Histoire des causes financières de la Révolution*, Paris, 1895, p. 424).

3. « Le Contrôleur général est en France la providence de l'État », a dit le Président de la Chambre des Comptes de Paris, dans le discours adressé à Calonne qui venait d'être nommé Contrôleur général, nov. 1783. Voir Gomel, *op. cit.*, p. 81. A comparer les *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXIV, du 1er décembre 1783.

4. Arch. nat., B 1058. « Requête du sieur Grenier, habitant d'Arbas, dans le Nébouzan. »

5. Arch. nat., B 1063. Lettre de Loménie de Brienne à l'intendant de Languedoc, du 13 novembre 1788.

6. Arch, nat., B 1420. Feuilles de travail de M. Acher de Mortonval, chargé des rapports avec les pays d'États, 1785.

7. Arch. nat., B 1057.

8. Arch. nat., B 1056. Lettre de Necker à l'intendant de Languedoc, du 11 juin 1780.

9. Arch. nat., B 1429. Feuilles de travail de M. Acher de Mortonval, 1785.

vince pour avoir rédigé des observations sur les moyens de rendre plus utile l'Assemblée provinciale »; et « M. le comte de Caumont » ne trouve rien de plus naturel que de demander au Contrôleur général « l'affranchissement à perpétuité d'impôts royaux, à titre de récompense pour le service que M. de Clieu, dont il a épousé la petite-fille unique, a rendu à l'État en transportant en Amérique le premier pied de café [1] ». Ce qui est étonnant dans tout cela, c'est moins peut-être le fait même qu'on adressât au ministre des demandes de ce genre, que ce qu'elles n'étonnaient personne, pas plus le ministre que les solliciteurs eux-mêmes. C'est que les Français du XVIIIe siècle s'adressaient ainsi moins à un ministre qu'à une « providence de l'État ».

Maître de l'administration au centre, le Contrôleur général l'est également dans les « provinces », c'est-à-dire dans les intendances, puisque la plus grande partie des intendants se trouvent subordonnés à lui d'une façon plus particulière qu'ils ne le sont aux autres ministres. C'est, en effet, sur la présentation du Contrôleur général que les intendants sont nommés par le Roi, à l'exception de ceux des pays frontières, dont la nomination se faisait sur la présentation du Secrétaire d'État de la guerre [2]. Mais ces derniers même, sans parler des autres, ne s'en trouvent pas moins dans des rapports plus étroits avec le Contrôleur général qu'avec le Secrétaire d'État; le Contrôleur général tient en réalité dans ses mains tous les fils de l'administration intérieure du pays, et c'est par le canal du Contrôleur général que l'intendant reçoit le plus souvent les « ordres du pouvoir suprême » qu'il est chargé d'exécuter; c'est au Contrôleur général également qu'il a le plus souvent à s'adresser lui-même pour les affaires de son administration. J'ai pu même constater nombre de cas où un intendant, tout en s'adressant au Secrétaire d'État pour telle affaire « qui regardait son département », adresse en même temps une lettre identique au Contrôleur général. De sorte que la correspondance officielle entre les intendants et les Contrôleurs généraux non seulement constitue la plus grande partie de toute la correspondance administrative de l'époque, mais encore embrasse en quelque sorte celle des autres ministres avec les intendants.

Il résulte de toutes ces considérations que la question des rapports entre le pouvoir central et les intendants se réduit à celle des rapports des intendants avec les ministres, et plus particulièrement avec le Contrôleur général. L'homme du Roi, l'intendant est, dans le fait, l'organe des

1. Arch. nat., B 1463.
2. Necker, *Administration des finances*. — Arch. des Affaires étrangères. Fonds France. N° 1748.

ministres et surtout l'organe du Contrôleur général, en sa double qualité d'agent d'information et d'agent d'exécution.

« Les intendants sont des correspondants nécessaires de tous les ministres », dit M. d'Aube [1]. Dans sa qualité de correspondant, l'intendant tient le ministre au courant des affaires de sa « province » et lui fournit toutes sortes de renseignements, d'éclaircissements, d'observations et d'avis que le ministre lui demande à propos de telle ou telle affaire qui « regarde son département », ou qui est d'un intérêt plus général. Aucune affaire n'est décidée par un ministre qu'après une information préalable auprès de l'intendant de la province. En outre des cas d'un caractère spécial et imprévu, l'avis de l'intendant est demandé régulièrement toutes les fois qu'il s'agit d'un projet d'une route à construire dans sa « généralité », d'un octroi à proroger ou d'un nouveau à établir dans une ville de sa province, d'une manufacture à ouvrir, d'un privilège local à confirmer, etc. [2]. Il est à observer que ces sortes de consultations des intendants par les ministres n'étaient pas de vaines formalités. Quelques cas isolés et plus ou moins exceptionnels mis à part, c'est l'avis des intendants qui déterminait la décision du ministre, laquelle se manifestait ensuite par une lettre ministérielle, ou un arrêt du Conseil, ou même par un édit du Roi. Quand il s'agissait d'une mesure d'un intérêt général, on demandait généralement au préalable, par une circulaire envoyée à tous les intendants, leur avis, et ces avis ne paraissent pas avoir été sans influence réelle sur plus d'un acte législatif, ayant un intérêt général pour le pays entier. C'est ainsi que la suppression des contraintes solidaires en 1775 [3], la suppression de la corvée des grandes routes en 1776 [4], la réforme du régime industriel en 1778 et 1779 [5], la conversion de la corvée en une prestation en argent en 1787 [6], tous ces actes législatifs avaient été précédés d'une enquête auprès des intendants, et ils ont eu

1. *Mémoire concernant MM. les Intendants*, 1738, manuscrit, Bibl. nat., fonds fr., n° 21812. Cité par Dareste, *Justice administrative*, 2e éd., p. 100.

2. Voir, par exemple, la lettre de Necker à l'intendant de Languedoc, 23 août 1780. Arch. nat., B 1056.

3. Arch. nat., B 1587. Correspondance entre Turgot et les intendants sur les contraintes solidaires. On y trouve aussi le texte de la Déclaration du 3 janvier 1775 qui les abolit.

4. Arch. départ. de la Marne, C 1520. Lettre de Turgot sur les corvées. — Édit de février 1776, supprimant la corvée des grandes routes, imprimé *in extenso* dans le Recueil Isambert, t. XXIII, p. 338-370, et deux fois dans l'*Encyclopédie méthodique*, dans la section de l'*Économie politique*, t. Ier, p. 708-709, et dans celle des *Finances*, t. Ier, p. 415 et suiv.

5. Dumas, *La généralité de Tours au XVIIIe siècle*, p. 188.

6. *Arrêt du Conseil qui ordonne l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en une prestation en argent*, dans Isambert, t. XXVIII, p. 269 (titre seul). — *Déclaration pour la conversion de la corvée en une prestation en argent*, 27 juin 1787. *Ibidem*, p. 374-376. Réimprimé dans les Archives parlementaires, t. Ier, p. 240-241. Voir en outre aux Arch. nat., B 1429.

lieu tous « conformément à l'avis », sinon de tous, du moins de la majorité des intendants. L'enquête par circulaire se complétait parfois d'une assemblée consultative des intendants, ordinairement de ceux qui se trouvaient dans le moment à Paris. C'est ainsi que le Contrôleur général de Calonne réunit dans son hôtel, au mois d'avril 1786, tous les intendants qui se trouvaient alors dans la capitale pour les consulter sur le projet qu'il avait formé de remplacer la corvée en nature par une prestation en argent [1]. Quant aux autres intendants, ils furent consultés par circulaire. L'arrêt du Conseil du 6 novembre 1786 qui réalisait cette réforme à titre provisoire, et ensuite la déclaration royale du 27 juin suivant, qui lui donna une sanction législative et définitive [2], n'eurent lieu que « conformément au vœu presque unanime que MM. les intendants avaient manifesté [3]. »

Correspondants des ministres, les intendants devenaient ainsi leurs conseillers et leurs véritables collaborateurs, au point de dicter parfois aux ministres leurs lettres officielles [4]. Collaborateurs par la parole, ils le furent souvent aussi par le fait. C'est ainsi que la réforme de la corvée, effectuée par le ministre Turgot en 1776, pour tout le royaume, le fut bien avant par Turgot, intendant dans sa « généralité », ainsi que par plusieurs autres intendants qui, en partie, avant Turgot même, avaient, de leur propre mouvement, remplacé la corvée en nature par une contribution en argent [5]. Il en fut de même d'une autre grande réforme, celle de l'administration municipale, en vertu de l'édit de juin 1787 [6], qui ne fit en réalité que généraliser ce que plusieurs intendants avaient déjà

---

1. *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXXII, 29 avril 1786 : « Au commencement de ce mois tous les intendants qui se trouvent dans la capitale se sont assemblés à l'hôtel du Contrôle général, et, après une ample discussion de la matière, ils ont décidé de supprimer les corvées en nature, et de leur substituer les travaux à prix d'argent. »

2. Voir l'avant-dernière note.

3. Le Contrôleur général à l'intendant de Châlons, 5 avril 1786 : « ... mais avant de prendre les derniers ordres de Sa Majesté sur ce projet d'arrêt, il m'a paru convenable de vous demander vos observations. Elles ne doivent pas porter sur le fond de la loi. Sa Majesté étant décidée à l'adopter *conformément au vœu presque unanime que MM. les Intendants ont manifesté* dans l'Assemblée que j'ai tenue en dernier lieu et dont j'ai cru devoir rendre compte au Roi. » Arch. départ. de la Marne, C 1553.

4. C'est ainsi qu'on lit dans la lettre adressée au Contrôleur général par l'intendant de Bretagne, le 6 septembre 1784 : « Si vous approuvez la forme que j'indique pour l'exécution du plan que j'ai proposé, et surtout *le projet de lettre à écrire par M. le baron de Breteuil...* » Le baron de Breteuil était à ce moment le Secrétaire d'État de la maison du Roi. Arch. nat., B 643.

5. Orceau de Fontette, intendant de Caen, l'avait fait dans sa généralité avant que Turgot le fît dans la sienne. Arch. nat., B 1416. Voir aussi *Ibidem*, B 1444, et Arch. de la Marne, C 1645.

6. Isambert, XXVIII, p. 364-366.

effectué dans leurs généralités, de leur propre initiative, bien avant cet acte législatif [1]. On pourrait citer de nombreux exemples de ce genre qui nous font voir comment ce qui semble au premier coup d'œil une réforme conçue par le gouvernement, n'est souvent, en réalité, que le dernier anneau d'une chaîne forgée depuis de longues années par les mains des intendants.

On voit quelle large part revenait aux intendants comme agents d'information des ministres, dans l'administration générale du pays, et même dans la législation ; leur qualité d'agents d'exécution ne laissait pas un champ moins large à leur initiative. Celle-ci se manifestait tantôt dans la faculté qui était laissée aux intendants d'interpréter les actes du pouvoir central qu'ils étaient chargés d'exécuter, tantôt dans les détails de leur application dans la pratique. Certains intendants se laissaient aller si loin dans leur droit d'interprétation, que leurs ordonnances paraissaient parfois « changer les lois [2] ». Il est curieux d'observer que, à l'époque de Louis XVI, le gouvernement, loin de chercher à restreindre l'initiative des intendants, les y encourageait parfois plus ou moins ouvertement [3].

On voit par là que les intendants, du moins quant à l'époque qui nous occupe, ressemblent peu à ces esclaves du Contrôleur général dont parlent certains historiens [4]. Il est vrai que c'est précisément ainsi que se présente la chose envisagée a priori, du point de vue de droit et des formules officielles. L'intendant n'est, en effet, qu'une créature du ministre, qui peut le révoquer à chaque instant : sa mission consiste à exécuter les « ordres suprêmes ». Ainsi envisagé, l'intendant ne se présente que comme un agent humble et servile du pouvoir central. Mais la chose est bien différente, envisagée a posteriori, non pas à l'aide des formules de droit,

---

1. D'Arbois de Jubainville, *L'Administration des intendants d'après les Archives de l'Aube*, Paris, 1880, p. 137 et suiv. — A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, p. 52-54.

2. Arch. de la Marne, C 462. Cf. C 2983, l'interprétation que donne l'intendant de Champagne, en 1766, à l'arrêt du Conseil du 5 juin 1731, qui prescrit d'arracher les vignes plantées sans autorisation préalable. « Quoique je sente, dit l'intendant dans sa circulaire officielle aux subdélégués, qu'il est essentiel de veiller à son exécution, je ne puis cependant disconvenir que ces défenses me paraissent contraires à l'ordre public, et la liberté que chacun doit naturellement avoir de faire usage de son fonds de la manière qu'il juge le plus convenable... »

3. C'est ainsi que le Contrôleur général écrit en 1776, à l'intendant de Tours, qu'il le laisse maître d'adopter le parti qu'il jugera le plus convenable pour la prompte réparation des chemins de sa généralité, c'est-à-dire par corvée ou par voie d'une contribution en argent. Dumas, *op. cit.*, p. 64.

4. Voici, par exemple, dans quels termes M. Chassin caractérise les intendants, *Génie de la Révolution*, t. II, p. 58 : « Intendants de police et en même temps de justice et de finances, ils agissaient comme des esclaves vis-à-vis du Contrôleur général qui leur donnait des commissions toujours révocables. »

mais d'après les faits concrets de la réalité historique. Nous avons déjà vu quelle large initiative avait été laissée à l'intendant ; la correspondance administrative nous le montre en même temps dans une posture bien moins servile qu'on ne se le figure généralement. Elle nous le fait voir avec un certain esprit d'indépendance vis-à-vis des ministres ; et non seulement il sait agir dans cet esprit, mais il réussit généralement à leur faire respecter son indépendance. Sans parler d'une certaine liberté dans sa manière d'agir vis-à-vis des ministres, l'intendant se permet parfois de les contrarier, de résister même à leurs volontés les plus formelles. Quelques exemples suffiront.

Il parvient, en 1781, au Contrôle général, une plainte contre une ordonnance de l'intendant de Châlons : on lui reproche d'avoir excédé ses pouvoirs. Le Contrôleur général, Joly de Fleury, avant de statuer sur l'affaire, demande des éclaircissements là-dessus à l'intendant. Celui-ci laisse la lettre du ministre sans réponse. Douze mois plus tard, c'est le successeur de Joly de Fleury, d'Ormesson, qui écrit à son tour à l'intendant pour lui « rappeler » ce que son prédécesseur lui avait demandé. L'intendant n'y donne aucune réponse. Six mois se passent encore. Le ministre écrit de nouveau, il commence à s'impatienter, il « prie » l'intendant « de ne pas remettre sa réponse plus longtemps ». L'intendant s'obstine à ne rien répondre. Près de deux ans s'écoulent encore. C'est de Calonne cette fois qui, à son tour, fait écrire à l'inflexible intendant pour lui rappeler les demandes réitérées que ses prédecesseurs lui avaient adressées inutilement. Cette fois-ci l'intendant croit devoir, on ne sait trop pour quelle raison, envoyer enfin au ministre sa réponse, non sans toutefois avoir au préalable laissé s'écouler six mois depuis la réception de la dernière lettre ministérielle ; dans sa réponse au ministre il insiste énergiquement sur son plein droit de faire l'ordonnance qui était attaquée, et il ne paraît pas que l'affaire ait eu d'autres suites. Ce qui est remarquable dans tout cela, c'est peut-être moins cette imperturbable tranquillité avec laquelle l'intendant refuse, pendant quatre ans, toute attention aux injonctions réitérées des trois ministres successifs, que cette bonhomie avec laquelle ceux-ci se comportent dans l'affaire, se contentant de « rappeler » de temps en temps à leur subordonné récalcitrant leurs injonctions précédentes. Ni réprimande de la part des ministres, ni observation, ni reproche, pas même une expression de surprise [1].

Non moins caractéristique est, dans le même genre, l'attitude de l'intendant de Paris qui persiste, aussi régulièrement qu'imperturbablement,

1. Arch. départ. de la Marne, C 462.

à porter tous les ans, dans ses projets de répartition des fonds des indemnités, qu'il devait présenter à l'autorisation du Contrôleur général, une somme destinée aux « appointements des ingénieurs et sous-ingénieurs », malgré l'observation toujours réitérée du ministre que « les fonds des indemnités ne pouvaient servir à couvrir les dépenses de ce genre [1] ».

Lors de la « révolution de la magistrature » en 1771 et 1772, il se trouva des intendants qui refusèrent d'exécuter les ordres du chancelier Maupeou, et, ce qui est fait pour nous surprendre encore davantage, cet acte d'insubordination n'entraîna pas leur destitution ; on se borna à les faire changer de généralité. Tel fut, par exemple, le cas du comte d'Agay, intendant de Bretagne, qui, pour s'être refusé à « aller à Rennes violer la justice dans son temple », a été replacé dans la généralité d'Amiens [2]. Dans une occurrence analogue, à l'époque d'une nouvelle « révolution » parlementaire, en 1788, l'intendant Bertrand de Molleville, un des successeurs du comte d'Agay en Bretagne, fut chargé par le gouvernement de procéder, avec le Commandant en chef de la « province », à l'enregistrement forcé de l'édit de mai 1788 au Parlement de Rennes ; or, voici comment il s'exprimait devant le Parlement qu'il devait obliger à respecter les ordres du Roi. « J'exprime à la Cour, disait-il, mes plus vifs regrets d'être obligé, par des ordres réitérés, d'assister à cette séance... Mais si je siège à la place où je suis en ce moment, c'est plutôt comme maître des requêtes et comme magistrat moi-même... [3] » L'intendant de Bretagne ne fut pas le seul à « exprimer ses regrets », dans les conditions analogues, d'avoir à exécuter les ordres du gouvernement [4]. L'intendant marquis de Reverseaux a réussi même à faire échouer, par sa résistance obstinée, la réalisation du projet que Necker avait fait d'établir une Assemblée provinciale à Moulins, en 1781 [5]. Nous entendons parler, en 1782, d'un conflit qui a surgi à propos d'une affaire entre un ministre et l'intendant de Champagne, et c'est le dernier qui eut gain de cause [6].

Il serait malaisé de comprendre cet esprit d'indépendance au coin duquel nous voyons marqués les rapports des intendants avec les ministres, si la caractéristique que donne des intendants l'auteur de *L'ancien régime et la Révolution* était parfaitement d'accord avec la réalité histo-

1. Arch. nat., B 2107.
2. *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXIX, 17 novembre 1774.
3. Pocquet, *Origines de la Révolution en Bretagne*, Paris, 1885, p. 85-86.
4. Voir, par exemple, sur l'attitude de l'intendant d'Auvergne dans le cas analogue, M. Mège, *Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1897, p. 62.
5. Boyer de Sainte-Suzanne, *Les intendants de la généralité d'Amiens*, Paris, 1865, p. 435.
6. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, Paris, 1891, p. 231.

rique. « C'est un homme de naissance commune, toujours étranger à la province, jeune, qui a sa fortune à faire [1]... » Tel est généralement l'intendant, d'après Tocqueville, et cette caractéristique a déterminé à peu près l'opinion courante jusqu'aujourd'hui. Mais est-elle exacte ? Le livre de Tocqueville abonde tant en vérités lumineuses, qu'on ne peut qu'être surpris de tant d'inexactitudes accumulées ici. « Homme de naissance commune. » Et les Turgot, par exemple ? « La filiation de cette ancienne noblesse, prouvée de degré en degré sans interruption, remonte... au milieu du XIVe siècle [2]. » Et les Rouillé d'Orfeuil ? D'une famille originaire de Normandie et une des plus anciennes et des plus distinguées dans cette province et qui a donné plusieurs magistrats [3]. Et les Le Pelletier. « famille illustre dans la magistrature [4] ? » Et les Feydeau de Brou, « ancienne noblesse de Bourgogne, distinguée dans l'épée et dans la robe [5] ? » Et les Lefebvre de Caumartin, famille qui, dès le XVIe siècle, « remplit les premières places dans la robe... et tient un rang distingué entre les plus considérables de la magistrature [6] ? » Et les d'Agay, d'une « ancienne noblesse de France... qui s'est toujours distinguée dans l'épée et dans la robe et est admise dans les chapitres nobles de cette province (de Franche-Comté) où l'on exige la preuve de seize quartiers [7] ? » Et les Amelot, cette famille « qui a produit, depuis le règne de François Ier, un très grand nombre de magistrats qui ont exercé avec distinction des charges dont ils ont été revêtus [8] ? » Et les La Bourdonnaye, la famille qui « jouit de tous les avantages qui constituent la noblesse la plus ancienne de la province de Bretagne [9] ? » Ces quelques exemples, qu'on pourrait multiplier presque à l'infini, suffisent quant à la « naissance commune » des intendants ; on n'en peut parler dans tous les cas comme d'une règle générale, et quant à l'époque de Louis XVI, ce fut plutôt une exception.

« Toujours étranger à la province. » Souvent, oui; toujours, non. Il nous suffira de citer l'exemple de l'intendant de Paris, Bertier de Sau-

---

1. *L'ancien régime et la Révolution*, Paris, 1856, p. 54.
2. La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, 4e édition, t. XI, p. XIX, p. 261.
3. Tisseron et de Quincy, *Notice historique sur la famille de Rouillé d'Orfeuil*, Paris, 1847, in-8. (Bibl. nat., Ln 27/17923).
4. La Chenaye-Desbois et Badier, *op. cit.*, t. XV, p. 589.
5. *Ibid.*, t. VIII, p. 29.
6. Arch. nat., MM 811, p. feuilles 489 et suiv.
7. La Chenaye-Desbois et Badier, *op. cit.*, t. Ier, p. 137-140.
8. *Ibid.*, p, 428-435.
9. Arch. nat., MM 811, feuilles 261-262.

vigny, qui était propriétaire dans sa généralité [1]; ceux des intendants Chaumont de la Galaizière, à Nancy; d'Orceau de Fontette, à Caen; de Guignard de Saint-Priest, à Montpellier; de Chazerat, à Clermont-Ferrand, qui étaient tous dans le même cas.

« Jeune, qui a sa fortune à faire ». Jeune, certainement, si on envisage la chose au point de vue de notre temps, où d'un ministre de 45 ans on dit qu'il est encore jeune; mais au siècle où l'on devenait couramment conseiller de Parlement à 20 ans et secrétaire d'État à 25, la jeunesse des intendants, qui le devenaient rarement avant l'âge de 30 ans accomplis, peut être considérée comme passablement relative. Quant à la fortune à faire, elle ne nous paraîtra pas autrement, si nous prenons en considération, d'un côté que la place d'intendant était assez stationnaire, que l'avancement y était une exception plutôt qu'une règle; d'un autre côté que, pour y arriver, il fallait déjà avoir une certaine position acquise, appartenir à une des familles de robe les plus en vue, et posséder une fortune plus ou moins considérable, puisque, avant d'obtenir une place d'intendant, il fallait avoir exercé pendant quelques années la charge de maître des requêtes et l'avoir payée deux cent mille livres [2]. La place de maître des requêtes étant inamovible, la qualité d'intendant n'en entraînait pas l'abandon pour son titulaire, procurait par elle-même une position assez indépendante et honorable, sinon lucrative. L'esprit d'indépendance était, au surplus, dans les traditions de la haute magistrature, à laquelle appartenaient, par leur naissance, la plupart des intendants [3]. Et pourquoi un maître des requêtes, devenant intendant, aurait-il perdu cet esprit d'indépendance que lui dictaient les traditions de famille et à qui sa position sociale et matérielle fournissait une base réelle? Et cela d'autant plus que la place d'intendant n'était, dans ces conditions-là, pour son titulaire, que l'accessoire d'une position déjà acquise; la perte de cette place n'entraînait pour lui ni la ruine matérielle, ni la perte de son état. D'ailleurs, les cas de révocation des intendants semblent être excessivement rares, au XVIIIe siècle du moins; et dans les vingt dernières

1. Les détails de ce genre seront traités dans le t. II, en préparation.

2. Aucoc, *Le Conseil d'État avant et depuis 1789*. Paris, 1876, p. 74.

3. Un des plus beaux exemples de cet esprit d'indépendance est certainement cette noble réponse que le jeune magistrat Camus de Neville, devenu plus tard intendant, avait donnée, alors conseiller au Grand Conseil, au chancelier Maupeou qui avait cherché à l'intimider, à l'occasion de sa démission démonstrative en 1771. Le chancelier lui déclara « que Sa Majesté serait fort mécontente, qu'il ne savait pas ce qui en arriverait, qu'elle pourrait se porter à faire sur lui quelque exemple plus sévère, qu'enfin il y avait dans le royaume des châteaux, des forteresses, des prisons. « Je le sais, Monseigneur, lui aurait répondu le jeune magistrat; mais je suis jeune, vigoureux, et j'espère vous survivre. » — *Journal historique de la Révolution opérée par Maupeou*, Londres, 1776, t. Ier, p. 248 (Bibl. nat., Lb 39/201B).

années de l'ancien régime, je n'en ai pas pu constater un seul exemple. Les mouvements même sont assez rares au XVIIIe siècle, surtout si on les compare avec les changements perpétuels qui se font à cette époque dans les ministères ; on peut dire que dans ce temps « les ministres passent et les intendants restent ». Tandis que ceux-là changent presque tous les ans, les intendants restent immobiles durant de longues années, quelquefois vingt ans, et même plus [1].

II

Passons aux aides et aux subalternes qui entourent l'intendant dans sa province.

On trouve, dans certaines intendances, à côté de l'intendant, un *intendant adjoint*, ou, dans d'autres, un *sous-intendant*. Chose curieuse, les uns et les autres sont à peu près complètement oubliés aujourd'hui, et c'est à peine si l'on en rencontre, dans la littérature historique, une mention plus ou moins vague [2]. Il est plus curieux encore de constater que les auteurs du *Traité des droits*, jurisconsultes bien connus de l'époque, manifestent des notions peu exactes sur ce sujet. Ils assurent, par exemple, que « ces places (celles des sous-intendants) ne sont connues que depuis l'édit de juillet 1787 [3] ». Le fait est que cet édit créa deux places de sous-intendants, notamment à Pau et à Bayonne [4], mais ces places n'en existaient pas moins avant cet édit [5]. Il est vrai que les sous-intendants étaient assez rares ; pour la période de 1774 à 1789, je n'ai pu constater que l'existence de trois titulaires de cette dignité [6]. Quant aux intendants adjoints, ils paraissent avoir été plus nombreux ; on peut constater, pour cette période, au moins cinq titulaires de cette dignité [7], qui ne différait que sur un seul point de celle des sous-intendants, « c'est que l'adjoint est intendant sans être obligé d'avoir une nouvelle commis-

---

1. D'Agay, vingt ans, à Amiens ; Pajot de Marcheval, vingt-quatre ans, à Grenoble ; Julien, vingt-cinq ans, à Alençon ; de Chazerat, vingt-huit ans, à Clermont-Ferrand. Ces détails seront traités avec plus de développement dans le t. II.

2. La liste des intendants en 1789, dans Brette, *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, t. Ier, p. 442 et suiv. ; Babeau, *La province sous l'ancien régime*, t. II, p. 61.

3. *Traité des droits, fonctions, franchises*, etc., par Guyot et Merlin, Paris, 1786-1788, 4 vol. in-4, t. III, p. 440-441 (Bibl. nat., Lf 3/14).

4. Brette, *op. cit.*, t. Ier, p. 458.

5. Par ex., à Châlons. Arch. de la Marne, C 363.

6. A Pau, à Bayonne et à Châlons.

7. A Montpellier, Montauban, Poitiers, Orléans et Amiens.

sion, et que le sous-intendant ne peut être intendant sans qu'il lui soit expédié une commission nouvelle [1] ». Quant à ses fonctions et à sa compétence, un sous-intendant ne différait en rien d'un adjoint. L'un, comme l'autre, était un alter ego officiel de l'intendant, avec lequel il partageait ses fonctions et sa peine, et qu'il remplaçait en cas d'absence. Un détail à noter : sauf de rares exceptions, la charge d'adjoint ou de sous-intendant se conférait généralement au fils de l'intendant de la généralité.

Dans certaines intendances nous trouvons un *subdélégué général*, espèce de sous-intendant, mais d'un rang inférieur. Il était nommé de même par une commission du Roi, toujours sur la présentation de l'intendant, qui habituellement fixait, dans ce cas, son choix sur son secrétaire en chef, ce qui nous explique pourquoi la qualité de subdélégué général était généralement réunie dans une même personne avec celle de secrétaire en chef de l'intendance. Les subdélégués généraux s'appelaient aussi, et indifféremment à ce qu'il paraît, *délégués généraux*. Cette institution a trouvé une large application dans la seconde moitié de l'année 1789, où beaucoup d'intendants avaient quitté leurs intendances, soit par démission, soit par congé [2].

Toutes les intendances n'avaient pas leurs subdélégués généraux, mais chacune avait son *secrétaire en chef*, autrement dit *Secrétaire principal* ou bien tout simplement *secrétaire de l'intendance* : c'est le prédécesseur historique du secrétaire général de préfecture de nos jours. Il était toujours à la nomination de l'intendant qui, généralement, l'amenait dans son intendance et le prenait avec lui lorsqu'il la quittait pour une autre. Il en était de même du *secrétaire du cabinet* (ou *de cabinet*), qui s'appelait autrement *secrétaire de l'intendant*. Il était considéré comme se trouvant hors des bureaux de l'intendance, et les annuaires locaux de l'époque ne donnent habituellement son nom qu'en dehors du chapitre intitulé : *Bureaux de l'intendance* [3]. Ses fonctions n'en avaient pas moins un caractère officiel; par ses mains passait la partie de la correspondance officielle qui avait un caractère plus ou moins confidentiel ou personnel [4].

Quant à l'organisation intérieure des bureaux de l'intendance et à la distribution des affaires entre différents secrétaires et commis, elles

---

1. L'intendant de Châlons au Contrôleur général, 22 novembre 1787. Arch. nat., H 1598.
2. Arch. nat., H 1610, 25.
3. Il existe à la Bibl. nat. une collection considérable, quoique bien incomplète, de différents annuaires provinciaux et locaux de l'époque. Voir la section Lc 29 et Lc 31.
4. Voir, pour le ressort du secrétaire de cabinet à l'intendance de Rennes, Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 9.

dépendaient entièrement de l'intendant et changeaient généralement de physionomie avec tout intendant nouveau. Je n'entrerai pas ici dans les détails de l'organisation de cette bureaucratie provinciale. Il suffira de dire seulement qu'elle ne reste pas stationnaire pendant le XVIIIe siècle. Elle fait au contraire de constants progrès. On peut dire que la population des bureaux — dans les intendances aussi bien que dans les ministères — augmente dans une progression bien plus rapide que celle du pays. C'est ainsi qu'à Dijon, où les bureaux de l'intendance n'étaient composés en tout, en 1716, que de 4 personnes, nous voyons, en 1770, déjà 15 secrétaires et commis, et quatorze ans plus tard, l'intendant se plaint déjà de l'insuffisance de ce personnel, qu'il parvient à augmenter de 2 nouveaux commis; de sorte que, dans l'espace de soixante-huit ans, le personnel des bureaux avait plus que quadruplé. L'intendant motivait la nécessité de cette augmentation progressive du personnel de ses bureaux « par la progression successive des affaires et par la méthode avec laquelle elles se traitent [1] ». Cette méthode, en effet, devenait tous les jours de plus en plus « paperassière », et, en même temps, la compétence des intendants élargissait toujours son champ d'action [2].

Toujours est-il que l'exemple de l'intendant de Dijon n'est qu'une illustration partielle d'un fait général. Le nombre des secrétaires et des commis des intendances, à cette époque, avait partout considérablement augmenté depuis le commencement du siècle ; vers 1780, il flotte, dans diverses intendances, entre une douzaine et une trentaine [3].

Le personnel attaché à une intendance ne se bornait pas aux personnes qui composaient les bureaux. En dehors de ceux-ci nous voyons toute une série de fonctionnaires ; dans la plupart des généralités nous trouvons un *ingénieur en chef de la généralité* avec ses aides ou ses adjoints, *ingénieurs* ou *sous-ingénieurs*, qui dépendaient directement de l'Administration générale des ponts et chaussées, mais qui étaient placés en quelque sorte sous les ordres de l'intendant [4]. Il y avait en outre un ou plusieurs architectes [5], un ou plusieurs médecins de la généralité, avec un médecin

1. Arch. nat., H 590.

2. C'est ainsi qu'on lit dans la lettre de l'intendant de Châlons à Vergennes, en date du 7 décembre 1784 : « En outre, les différentes attributions et affaires qui ont été confiées à MM. les Intendants depuis près de trente ans ont nécessité une augmentation des commis dans les bureaux. » Arch. de la Marne, C 1089.

3. 11 à Metz (*Almanach des Trois-Évêchés*, 1787), 12 à Pau (*Tableau annuel du Béarn*, 1787), 15 à Paris (*Almanach royal*, 1786), 19 à Montpellier (Arch. nat., B 591), 29 à Dijon, *Ibid.*, H 200/3), 30 à Bordeaux (*Inventaire des Arch. de la Gironde*, t. II. Introd.).

4. Il y avait, par exemple, huit *ingénieurs* sous les ordres d'un *ingénieur en chef*, dans la généralité de Paris. Arch. nat., B 2113.

5. « Premier architecte de l'Intendance », à Paris. *Ibid.*

en chef « pour la direction du traitement des épidémies et l'inspection des objets de salubrité publique [1] ; quelquefois un vétérinaire, un inspecteur des haras. On trouve, dans certaines intendances, un « bureau d'administration du dépôt des mendiants [2] ».

Mais l'institution la plus intéressante attachée à l'intendance, dans certaines généralités, est, sans aucun doute, le *Conseil contentieux*. Elle mérite d'autant plus d'être tirée de l'oubli où elle est tombée [3] qu'il n'est pas difficile d'y reconnaître le prototype historique du Conseil de préfecture de nos jours. Le cadre de mon ouvrage ne m'a pas permis des recherches spéciales sur cette institution ; j'ai dû me contenter de quelques renseignements épars que j'ai pu glaner çà et là. Commençons par observer que cette institution est d'une date relativement récente et que son origine tient exclusivement à l'initiative de quelques intendants.

C'est la tutelle des communautés d'habitants qui servit de point de départ à l'établissement, dans diverses intendances, de Conseils contentieux, qui s'appelaient encore *Conseils* ou *Comités d'avocats* ou même, dans un cas spécial, *Commission pour la défense des droits des communautés* : ces différentes dénominations s'expliquent aisément par l'évolution spontanée de cette institution, indépendamment de tout acte législatif, ou de toute réglementation gouvernementale. En vertu de la déclaration royale du 2 octobre 1703, « les maires, échevins, syndics, jurats et consuls des communautés ne pouvaient commencer aucun procès... sans avoir obtenu le consentement des habitants dans une assemblée générale... dont l'acte et délibération seraient confirmés et autorisés d'une ordonnance par écrit de l'intendant [4] ». Or, cette disposition se trouva bientôt inapplicable dans la pratique ; le nombre des demandes en permission de plaider fut si considérable dans chaque intendance, que les intendants se trouvèrent dans l'impossibilité matérielle de les examiner toutes pour donner leur autorisation en pleine connaissance de cause. Pour mettre fin à cette situation embarrassante, les intendants finirent par se contenter d'exiger des communautés qui voulaient plaider, qu'elles leur présentassent une consultation signée de deux ou trois avocats, attestant la validité des moyens juridiques de la communauté ; et une fois la consultation présentée, l'intendant donnait sa permission sans autres formalités. L'autorisation

---

1. Voir, par exemple, l'*Almanach des Trois-Évêchés*, 1788 ; l'*Almanach de Lyon*, 1789 ; l'*Almanach royal*.

2. *Almanach de Lyon*, 1789.

3. Au point que les historiens les mieux renseignés sur l'histoire des institutions administratives, comme Dareste, Babeau, n'en font aucune mention.

4. Isambert, t. XX, p. 435.

de l'intendant se réduisait ainsi à une vaine formalité ; le contrôle qu'avait en vue la loi de 1703 devint une pure illusion, et la loi se trouva éludée dans la pratique. Qu'en résulta-t-il ? Argent comptant, la communauté trouvait toujours moyen d'obtenir la consultation qu'on lui demandait, et le « fléau », auquel avait voulu parer le législateur, « la fureur des procès » et la « manie de plaider », si ruineuse pour les communautés, continuait à sévir comme par le passé [1]. « Je n'ai pas tardé à m'apercevoir, dit l'intendant de Lyon, que la facilité de se procurer des consultations avait en quelque sorte forcé l'administration à autoriser un grand nombre de procès, dans lesquels les paroisses ont pour la plupart succombé [2]. » « Pour se faire une idée du désordre, se plaint son « confrère » de Dijon, que les procès entraînent dans les communautés, il faut compter sur une dépense de 4 à 500.000 livres par an, qui sont le produit d'environ trois cents procès, dont deux cent cinquante, au moins, sont perdus. Il faut que ces sommes s'imposent sur les habitants, il n'est pas possible qu'elles ne les ruinent... La taille ne s'élève pas à une somme aussi forte... Telle communauté qui paye 3 à 4.000 livres de toutes impositions est obligée de subir une taxe de 10 à 20.000 livres pour ses procès [3]. » En examinant la situation des communautés, dit l'intendant de Grenoble vers la même époque, j'ai été effrayé de la quantité de procès qu'elles ont à soutenir, la plupart sont ruinées par les frais qu'ils occasionnent ; ils entretiennent des divisions qui font toujours le malheur des habitants [4]. » C'est à l'effet de remédier à ce mal que quelques-uns des intendants ont eu, vers 1780, l'idée d'établir dans leurs intendances un conseil permanent composé de quelques jurisconsultes, pour examiner « sans frais » les demandes des communautés en permission de plaider.

A qui des intendants revient l'honneur de cette « invention » ? Les données dont je dispose ne sont pas suffisantes pour faire à cette question une réponse catégorique. Tout ce que je peux dire, c'est que je n'ai pu constater l'existence d'un établissement de ce genre dans aucune intendance avant 1778, date à laquelle se rapporte l'établissement, par l'intendant Bruno d'Agay, à Amiens, d' « un conseil composé de trois avocats expé-

---

1. « Le nombre des procès soutenus par les communautés villageoises est inconcevable ; les frais en sont énormes ; la manie de plaider... est le fléau le plus funeste à la prospérité des campagnes. » *Procès-verbaux des États de Bourgogne*, 1787, Arch. de la Côte d'Or, C 3014.

2. *Tableau des fonds de différentes natures employés aux dépenses intérieures de la généralité de Lyon*, etc. Lyon, 1790, in-4 (Bibl. nat., Lb 2/1102).

3. *Mémoire sur les communautés d'habitants et principalement sur les autorisations à plaider*, par Amelot, intendant de Dijon, 1784. Arch. nat., E 200, 2.

4. *Procès-verbal des États de Dauphiné, assemblés à Romans, dans le mois de décembre 1788*, Grenoble, 1788, in-4 (Bibl. nat., Lk 14/70).

rimentés auxquels furent désormais renvoyées toutes les demandes d'autorisation à plaider faites par les villes et communautés de la province [1]. » A partir de 1780, cette institution commence à se généraliser. C'est ainsi que nous trouvons à l'intendance d'Orléans, en 1780, une *Commission pour la défense des droits des communautés de la généralité*, composée de sept personnes : l'intendant, président, un subdélégué, trois avocats, un procureur et un avocat au Parlement, faisant fonctions de « secrétaire pour l'expédition des résultats de la Commission [2] ». Vers la même époque, l'intendant de Dijon établit chez lui « un conseil composé des meilleurs avocats pour diriger les communautés lorsqu'elles demandent à plaider [3] ». Un peu plus tard, l'intendant de Lyon établit « un comité de trois avocats » pour examiner les demandes des communautés en permission de plaider [4]. L'intendant de Languedoc établit à Montpellier « un comité de quatre avocats pour examiner sans frais les demandes en permission de plaider que les communautés doivent obtenir de M. l'Intendant, avant de pouvoir le faire; il a été assigné à ce comité 6.000 livres sur les fonds des indemnités [5] ». Un « Conseil pour examiner les procès des communautés » est également établi par l'intendant de Grenoble [6]. L'intendant de Tours établit chez lui, en 1787, « un Conseil d'avocats dont la mission sera d'examiner et de discuter les droits des communautés de son département et de les guider dans les procès qu'elles auront à intenter ou à soutenir [7] ». On voit, par ce dernier passage, que le rôle que certains intendants voulaient faire jouer à ces « conseils d'avocats » dépassait quelquefois celui de simples jurisconsultes.

Les Assemblées provinciales, établies en 1787, semblent avoir continué, sous ce rapport, l'œuvre entreprise par les intendants [8]. A en juger par l'empressement avec lequel cette institution était adoptée dans les intendances, l'une après l'autre, les *Conseils contentieux* paraissent avoir réalisé le bien qu'on en attendait, ce qui se trouve d'ailleurs confirmé par des témoignages des intendants eux-mêmes. C'est ainsi, par exemple, que « M. l'Intendant (de Languedoc) marque (en 1787) que cet établissement a

1. Ch. Normand, *Étude sur les relations de l'État et des communautés aux XVIIe et XVIIIe siècles. Saint-Quentin et la royauté*, Paris, 1881, p. 156. — Bruno d'Agay établit ce conseil suivant des exemples existant ailleurs. Mais lesquels ? L'auteur ne le dit pas.
2. *Calendrier de l'Orléanais*, 1781.
3. Arch. nat., H 200, 2.
4. *Tableau des fonds... de la généralité de Lyon* (cité plus haut).
5. Arch. nat., H 1090.
6. *Procès-verbal des États de Dauphiné*, 1788 (Bibl. nat., Lk 14/700), in-4.
7. Inventaire des Arch. de Loudun, FF 3.
8. Cf. le *Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de Picardie, tenue à Amiens, en novembre et décembre 1787*, Amiens, 1788, in-4 (Bibl. nat., Lk 15/48).

parfaitement rempli les vues qu'il s'était proposées, par la diminution des procès dans lesquels les communautés mieux éclairées sur leurs intérêts s'engagent moins légèrement [1]. » « Le bien que l'établissement analogue à Grenoble avait produit, dit l'intendant, ne peut être douteux; l'esprit de conciliation commence à remplacer celui de la chicane, et sur plus de deux cents affaires qui ont déjà été examinées, un grand nombre a été heureusement terminé à l'amiable; il est bien à désirer que ce conseil acquière toute la consistance dont son utilité le rend susceptible [2]. »

III

Passons aux subdélégués : « Le pouvoir des intendants, disent Guyot et Merlin, de se donner des *subdélégués* dérive de la qualité qu'ils ont eux-mêmes de *délégués* du prince. Car c'est une maxime consacrée par différentes lois que « delegatus a principe potest subdelegare [3] ». Ce droit était d'ailleurs toujours conféré expressément par les commissions données aux intendants [4]. Un subdélégué peut donc être considéré comme un délégué de l'intendant, au même titre que celui-ci est un délégué du Roi. C'est d'une *commission* de l'intendant qu'un subdélégué tient ses pouvoirs, tout aussi bien que l'intendant lui-même tient les siens d'une commission du Roi. Du point de vue du droit public actuel, le subdélégué ne peut, par conséquent, être considéré comme un fonctionnaire de l'État : il n'est qu'un homme de confiance de l'intendant, sa créature, son agent personnel, quoique destiné à le servir dans les affaires publiques. « Les subdélégués, dit un intendant, sont les hommes de l'intendant : ils n'ont le caractère public que par lui [5]. »

Les commissions de subdélégué variaient tout aussi bien que celles d'intendant. D'une façon générale, on peut dire que, plus une subdélégation présentait d'importance, soit par ses dimensions territoriales, soit par l'importance de sa « capitale », et plus elle était éloignée du siège de l'intendance, plus étaient larges aussi les pouvoirs qui étaient conférés par

---

1. Arch. nat., B 1090.

2. *Procès-verbal des États du Dauphiné* (cité plus haut).

3. Guyot et Merlin, *op. cit.*, t. III, p. 441. Cf. les *Instructions pour MM. les Subdélégués de l'intendance de Bretagne* (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 8) : « Il est généralement reconnu, conformément aux principes du droit public, que celui qui tient immédiatement sa juridiction du souverain peut la déléguer. »

4. «Avec pouvoir de subdéléguer et de commettre ès affaires civiles » (Commission donnée à Rouillé d'Orfeuil, intendant de Châlons, 1764. Arch. de la Marne, C 2507).

5. Mémoire de Caze de la Bove, intendant de Bretagne, à Turgot, 1775. Arch. nat., H 613.

l'intendant au subdélégué qui l'occupait, et cela est facile à comprendre. Les subdélégués de cette dernière espèce, revêtus d'une confiance particulière de l'intendant, portaient souvent, par usurpation, à ce qui semble, plutôt que par droit, le titre de *subdélégués généraux*, qui les fait généralement confondre avec les subdélégués généraux proprement dits, qui tenaient leurs pouvoirs, formellement, non de l'intendant, mais du Roi, et dont il a été question plus haut [1].

Les subdélégués, dont le nombre variait beaucoup dans diverses intendances [2], étaient donc, vis-à-vis de leur intendant, ses organes dans les différentes parties de son intendance, qui s'appelaient *subdélégations* [3].

Le subdélégué est l'agent direct de l'intendant : l'agent d'exécution, mais surtout l'agent d'information. Sa mission principale consiste à *correspondre* avec son intendant, à le tenir au courant de tout ce qui se passe dans sa subdélégation. *Correspondant*, ce mot est même substitué parfois à celui de *subdélégué* [4]. Voici comment l'intendant de Châlons éclaire sur ses nouveaux devoirs M. Pierrot, qu'il vient de nommer son subdélégué à Épernay. « Vous devez, lui écrit-il, avoir attention de m'informer de tout ce qui se passera dans votre département et qui pourrait intéresser l'ordre public, le service du Roi en général, et l'administration qui m'est confiée. Les événements généraux et particuliers méritent aussi une attention, et il en est de même de tous les accidents, incendies, inondations et intempéries des saisons. Enfin tous les abus et malversations, dans quelque partie que ce soit du gouvernement, tant dans l'ordre judiciaire que dans l'ordre civil et militaire, doivent parvenir par vous à ma connaissance, afin que je puisse y remédier et les faire cesser [5]. »

Un subdélégué est, avant tout, un fournisseur d'éclaircissements pour

---

1. M. A. Babeau ne paraît pas faire de distinction entre ces deux espèces différentes de subdélégués généraux. Voir *La province sous l'ancien régime*, t. II, p. 60.

2. Entre trois (*minimum*) dans le Roussillon, et plus de soixante (*maximum*) en Bretagne.

3. Plusieurs auteurs croient que les circonscriptions des subdélégations coïncidaient avec celles des élections ; c'est évidemment une des hypothèses créées *a priori* ; les renseignements que j'ai pu trouver là-dessus dans les documents démontrent que cette coïncidence était moins la règle que l'exception.

4. En Bretagne du moins, peut-être par analogie avec les *correspondants* de la Commission intermédiaire des États de Bretagne, c'est ainsi que s'appelaient les agents de cette Commission dans diverses parties de la « province ». Quelquefois les subdélégués avaient à leur tour des correspondants dans diverses localités de leurs subdélégations respectives. Cf., pour les premiers, Arch. nat., H 591, 613 ; Arch. des Côtes-du-Nord, C 36 ; et, pour les seconds, Bonnefoy, *Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne*, t. Ier, p. 203-207 ; *Calendrier de l'Orléanais*, 1776 à 1788 ; Guyot et Merlin, *op. cit.*, t. III, p. I et XVII (Discours préliminaire).

5. L'intendant de Châlons à M. Pierrot, 1er décembre 1783. Arch. de la Marne, C 2055.

l'intendant qui souvent en a besoin pour en fournir aux ministres. C'est surtout dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle que les ministres, le Contrôleur général le plus fréquemment, demandent journellement aux intendants différents renseignements statistiques sur la population, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les maladies épidémiques, les épizooties, etc. ; et dans tous ces cas, ce sont les subdélégués qui fournissent aux intendants les renseignements désirés, qui, arrangés dans les bureaux des intendances, parviennent à ceux du Contrôle général [1].

C'est souvent de son mouvement propre que l'intendant s'adresse à son subdélégué pour lui demander ses observations ou son avis. « Vous voudrez bien, écrit l'intendant de Poitiers à son subdélégué à Bressuire, me faire part de vos observations sur le projet dont je viens de vous entretenir, et si l'exécution vous en paraît avantageuse pour votre subdélégation [2]. » L'intendant de Champagne recommande à son subdélégué d'Épernay « d'apporter toute l'attention la plus scrupuleuse pour les éclaircissements et les avis » qu'il serait dans le cas de lui donner [3].

En qualité de fournisseurs de renseignements et de donneurs d'avis, les subdélégués deviennent ainsi les collaborateurs des intendants, et, par l'intermédiaire de ceux-ci, les collaborateurs des ministres eux-mêmes, parce que si, d'un côté, « l'intendant était l'œil du gouvernement [4] », c'est, d'un autre, « par les yeux de leurs subdélégués » que « les intendants se sont accoutumés à voir [5] ».

Eclaircissements, observations, avis des subdélégués, ce sont autant de moyens par lesquels ces humbles agents de l'administration, ignorés pour ainsi dire du gouvernement, à peine avoués par lui, exercent une action invisible mais réelle sur la marche de la machine administrative du royaume. D'une façon immédiate et visible, cette action ne s'exerce que sur les décisions et les avis des intendants, mais elle se fait sentir indirectement jusque sur les décisions des ministres, les arrêts du Conseil et les édits du Roi ; car c'est sur les avis des intendants, nous l'avons vu, qu'étaient souvent fondés les actes du pouvoir central ; mais les avis des

---

1. On peut citer les nombreux *États de population* envoyés au gouvernement par les intendants vers 1780, rédigés par les intendants, sur les renseignements fournis par leurs subdélégués, lesquels s'adressaient à leur tour, pour en avoir, aux curés. Voir ces *États* aux Arch. nat., C IV *bis* 43-46.

2. *Archives historiques du Poitou*, t. XX, p. 124. Lettre du 8 avril 1785.

3. Arch. de la Marne, C 2055. Lettre de l'intendant, 8 décembre 1783.

4. « L'intendant est l'œil du gouvernement dans sa province », disent les auteurs du *Traité des droits* (cité plus haut), t. III, p. 252.

5. On relève cette phrase dans un *Mémoire des États de Bretagne* au gouvernement vers 1780 (il ne porte pas de date). Arch. nat., H 534.

intendants eux-mêmes n'étaient souvent, à leur tour, qu'un écho des observations et des avis de leurs subdélégués.

« C'est du fond des bureaux que la France est gouvernée », disait Necker au Roi, en 1778[1]. Oui, pourvu qu'on ne se borne pas à entendre par là les bureaux du Conseil royal et des ministères, mais aussi ceux des intendances et même des subdélégations. En effet, le rôle effectif que ces « bureaux » de province jouaient dans le travail administratif du pays a été au moins aussi important que celui des bureaux de Versailles. Il y eut toujours quelque chose de décoratif et de fictif, un certain trompe-l'œil, dans le rôle des institutions centrales : le mouvement qui paraissait partir des bureaux de Versailles, pour se diriger vers ceux de province, ne faisait souvent, en réalité, qu'y revenir. Le mot célèbre du fameux Law est peut-être plus vrai : « Sachez, aurait-il dit, que ce royaume de France est administré par trente intendants. Vous n'avez ni Parlements, ni comités, ni États, ni gouverneurs, j'ajouterais presque ni roi, ni ministres. Ce sont trente maîtres des requêtes commis aux provinces, de qui dépend le bonheur ou le malheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité[2]. » Ce mot eût encore mieux peint l'état réel des choses, si aux « trente intendants » on eût ajouté encore deux cents subdélégués, qui étaient leurs yeux.

Mais non, ils étaient même plus que cela, ils étaient aussi leurs bras. Agents d'information, ils étaient en même temps leurs agents d'exécution.

A vrai dire, le subdélégué ne fut, dans le principe, qu'un *agent* de l'intendant : il ne fut pas l'*administrateur*. Il était l'organe d'un pouvoir, il n'avait pas d'autorité par lui-même. « Un subdélégué, disent les jurisconsultes de l'époque, ne peut rien décider par lui-même et, hors les cas d'un ordre général ou spécial, il n'a que le droit de référer[3]. »

Les clauses des commissions données aux intendants contiennent en effet généralement une restriction de cette espèce[4]. Mais cette restriction était en réalité lettre morte, du moins à l'époque de Louis XVI. Les pouvoirs qu'avaient dans le fait les subdélégués ne se bornaient aucunement à « l'instruction des affaires civiles », ni même à

---

1. *Mémoire de M. Necker au Roi, sur l'établissement des assemblées provinciales*, in-8 (Bibl. nat., Lb 39/288).

2. *Mémoires du marquis d'Argenson*, éd. Janet, t. Ier, p. 166.

3. Guyot et Merlin, *op. cit.*, t. III, p. 441-442.

4. C'est ainsi que dans la commission déjà citée, donnée à Rouillé d'Orfeuil, on relève cette phrase : «... avec pouvoir de subdéléguer et de commettre ès affaires civiles, et sans que ceux qui seront par vous subdélégués puissent procéder, si ce n'est seulement pour l'instruction des affaires, lesquelles nous voulons être par vous jugées. » Arch. de la Marne, C 2507. Voir aussi la commission donnée à Turgot : Dareste, *op. cit.*, p. 148.

l'instruction en général, puisque les subdélégués jugeaient aussi, et non seulement dans les affaires civiles, mais aussi dans les criminelles, avec cette différence que, dans ce dernier cas, le subdélégué ne jugeait pas seul, mais assisté de quelques conseillers de bailliage ou autre siège de justice de la localité[1]. Quant à l'administration proprement dite, les pouvoirs des subdélégués ne se bornaient pas non plus au « droit de référer » ; ils avaient aussi celui de décider, d'agir de leur pouvoir propre, avec cette seule restriction que toute décision du subdélégué avait, *de jure*, un caractère provisoire, puisqu'elle pouvait toujours être réformée par l'intendant.

En dépit des restrictions juridiques dont il a été fait mention, les subdélégués disposaient, à l'époque de Louis XVI, de pouvoirs assez larges, tant judiciaires qu'administratifs, et ils jouissaient d'une influence réelle dans l'administration provinciale et locale, non seulement en qualité d'organes d'un pouvoir placé au-dessus d'eux, mais aussi en qualité d'administrateurs jouissant d'une certaine autorité propre. Ils agissaient non seulement sous l'impulsion des intendants, mais souvent aussi de leur propre mouvement ; ils étaient loin d'être privés d'une certaine initiative, et on peut dire que le temps travaillait toujours à élargir de plus en plus le champ de leur action. En général, on peut dire que l'action administrative des subdélégués était bien plus importante qu'on ne se le figure généralement ; leur position vis-à-vis des intendants était aussi plus indépendante, faut-il ajouter.

En effet, à n'envisager la chose que superficiellement, un subdélégué, un « homme de confiance » de l'intendant, qui le nomme et le révoque sans autre motif que sa volonté, sans avoir à en rendre compte à personne, paraît un véritable esclave de l'intendant, asservi à un pouvoir despotique et sans contrôle. C'est ainsi que la chose se présente a priori, mais il n'en était pas ainsi dans la réalité. Les subdélégués jouissaient, en fait, d'une indépendance plus ou moins considérable vis-à-vis des intendants ; cela tenait à plusieurs raisons dont les plus décisives étaient celles-ci. D'un côté, l'intendant avait absolument besoin de subdélégués, il ne pouvait aucunement se passer de leurs services ; d'un autre côté, le choix des personnes qui eussent toutes les conditions requises pour occuper la place de subdélégué n'était pas bien grande. Il faut observer d'abord que, quelques cas rares et exceptionnels à part, la place de subdélégué n'était pas lucrative ; les subdélégués n'étaient pas appointés, et quant aux différentes *gra-*

1. Arch. nat., B 613 ; Arch. de la Marne, C 2066 (jugements rendus par le subdélégué de Châlons.)

tifications et *indemnités* auxquelles se réduisaient le plus souvent tous leurs émoluments, elles étaient généralement si modestes qu'elles ne pouvaient suffire aux besoins les plus nécessaires d'un homme d'une certaine éducation et d'une certaine position sociale. D'autre part, ces deux dernières conditions étaient considérées comme absolument nécessaires pour un subdélégué. « Ces fonctions demandent, dit l'intendant de Bretagne, des personnes sûres du travail et de l'exactitude desquelles on puisse répondre. Il ne faut donc les confier qu'à ceux qui, ayant reçu une éducation convenable et étant d'une famille honnête, seront toujours plus intéressés à ne pas se compromettre[1]. » « Un subdélégué doit avoir la connaissance élémentaire des arts et des sciences qui ont le rapport le plus immédiat aux besoins de l'humanité et de l'ordre de la société[2]. » Toutes ces conditions réunies étaient de nature à restreindre singulièrement le nombre des sujets parmi lesquels l'intendant avait à choisir ses subdélégués. D'abord, vu les conditions matérielles de la place de subdélégué, l'intendant ne pouvait compter que sur les candidats que chaque localité était en état de lui offrir ; et comme il était nécessaire, en même temps, d'avoir des « personnes instruites et honnêtes, ayant une certaine position sociale, le choix de l'intendant se réduisait forcément aux « officiers » des sièges de justice et aux « gens de loi » de la localité. « Tous les intendants ont observé, lisons-nous dans un document rédigé au Contrôle général vers 1780, qu'en effet il n'est guère possible de trouver dans les provinces d'autres gens capables de concourir à l'exécution des ordres du Roi dans les affaires administratives que les officiers de justice qui, par état, sont obligés d'être instruits[3]. » C'est ainsi que, suivant un témoignage de l'intendant de Caen, en 1789, la plupart de ses subdélégués étaient des lieutenants généraux de bailliage[4]. D'après un pareil témoignage de l'intendant de Languedoc, vers la même époque, près des sept huitièmes de tous ses subdélégués étaient des « officiers » des différentes justices[5]. En Lorraine deux tiers des subdélégués appartiennent à la même classe[6]. En Bretagne, ce sont les avocats et les procureurs qui font la majorité des subdélégués[7] ; on en trouve également un grand nombre parmi les subdélégués des intendances de Tours,

1. Arch. nat., B 613. Mémoire présenté par l'intendant de Bretagne à Turgot, en 1775.
2. *Code de la police*, 1767, art. VIII.
3. Arch. nat., B 1444.
4. Arch. nat., B 111, 40. Lettre de l'intendant de Caen au Garde des sceaux, en date du 19 février 1789.
5. Arch. nat., B 1444.
6. *Almanach de Lorraine*, 1774-1780.
7. Arch. nat., B 613.

d'Amiens et plusieurs autres [1]. En dehors de cette classe on trouve, parmi les subdélégués, des représentants des professions et des positions officielles les plus diverses : des maires et des officiers municipaux des villes, des députés et des officiers des États provinciaux, des lieutenants de police, des notaires, des officiers de finances, des commissaires des guerres, des officiers militaires, des directeurs des postes, des médecins, des négociants, des propriétaires. En Roussillon, la place de subdélégué était considérée comme attachée à celle de viguier; il y avait trois viguiers en Roussillon, et par conséquent autant de subdélégués. « Nommés par le Roi sur la proposition du gouverneur (du commandant en chef ?), ils avaient une assez grande indépendance vis-à-vis de l'intendant [2].

La qualité de subdélégué était parfois noyée, pour ainsi dire, dans toute une collection de charges réunies sur une même tête. Témoin M. Faton, subdélégué à Quingey, qui est en même temps maire et lieutenant de police de la même ville [3]; témoin M. Bergevin, subdélégué à Brest, et en même temps maire de cette ville, président des traites et correspondant de la Commission intermédiaire des États de Bretagne [4]; témoin surtout M. Fabri, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qui est à la fois subdélégué de l'intendance, syndic du tiers état du pays de Gex, trésorier de la province, maire de la ville de Gex, juge des terres seigneuriales, fermier du domaine du Roi et directeur de la poste aux lettres [5].

Toujours est-il que tout subdélégué avait une position officielle ou matérielle plus ou moins assurée, indépendamment de sa qualité de subdélégué ; cette dernière n'avait pour lui généralement que la valeur d' « un accessoire fort indifférent à son état principal [6] » ; et par cet état principal il était plus ou moins indépendant du bon plaisir de l'intendant.

On n'est pas surpris, dans ces conditions, de lire cette phrase de l'intendant de Bretagne : « J'ai soixante-cinq subdélégués, écrit-il au ministre, mais dans ce nombre je ne peux me flatter d'en avoir plus de vingt dans lesquels je puisse avoir confiance [7]. » On ne sera pas surpris non plus d'apprendre que la place de subdélégué était moins éphémère qu'on ne le croirait a priori. Les subdélégués qui occupent leur place une vingtaine d'années sans interruption ne sont pas une exception ; il s'en trouve qui ont vieilli dans leur place, laquelle n'était pourtant pas leur « état

1. Voir les annuaires locaux et provinciaux, à la Bibl. nat., Lc 29 et Lc 31.
2. Brutails, *Notes sur l'économie rurale du Roussillon à la fin de l'ancien régime*, p. 400.
3. *Almanach de Besançon*, 1784.
4. Arch. nat., B 614.
5. Arch. nat., H 202, 3.
6. Arch. nat., H 613. *Mémoire* de 1775, cité plus haut.
7. *Ibid.*

principal ». Tel est, par exemple, M. Arragebois que nous trouvons, en 1788, âgé de 77 ans, doyen des conseillers du bailliage royal et présidial de Chaumont-en-Bassigny, où il occupe en même temps la place de subdélégué depuis quarante ans [1]; la place correspondante à Châlons est occupée de 1738 à 1785, c'est-à-dire pendant quarante-six ans, par M. de Pontagny, conseiller au présidial de Châlons [2]. Le subdélégué de Lodève, M. Bonnefond, comptait, en 1781, cinquante-cinq ans de service dans cette place [3]; le subdélégué Paillot, à Troyes, a servi pendant cinquante ans, sous cinq intendants [4]. En général, les cas ne sont pas rares où on pourrait dire que « les intendants passent et les subdélégués restent ».

Notons, en passant, que l'assertion de Tocqueville que « le subdélégué est toujours roturier » est inexacte [5]; la haute noblesse à part, on compte un grand nombre de nobles parmi les subdélégués. Il ne s'agit pas des anoblis seuls, des nobles de date récente, mais bien aussi de « bons gentilshommes », de nobles depuis plusieurs générations [6].

IV

Bien que la France fût « administrée par trente intendants », selon le mot de Law, il y eut toujours dans les provinces d'autres autorités qui ne leur étaient pas subordonnées. Quelles sont ces autorités et quels sont leurs rapports avec les intendants ?

La question est trop complexe et trop vaste pour comporter une réponse sommaire ; je me bornerai à en esquisser quelques-uns des côtés les plus saillants.

Le *gouverneur général* est toujours considéré officiellement comme le premier personnage de la province, comme le représentant attitré du Roi. Et les « lettres de provision » par lesquelles le Roi conférait cette charge continuaient, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, tout aussi bien que par le passé, à énumérer solennellement les magnifiques pouvoirs et les brillantes fonctions qui y étaient attachés : « maintenir les peuples en l'autorité du Roi, réprimer les troubles, faire punir par les juges les

1. Arch. de la Marne, D 1089.
2. Arch. nat., H 200, 3.
3. Arch. nat., H 1057.
4. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 21.
5. *L'ancien régime et la Révolution*, p. 54.
6. On lit dans une lettre de l'intendant de Bretagne, à propos de son subdélégué à Montcontour, en 1778 : « Ses pères, quoique bons gentilshommes, ont rempli la même place depuis 1675. » Arch. nat., H 591.

délinquants, commander aux officiers de toute espèce, etc. » Ce sont là, à la fin de l'ancien régime, des formules archaïques, vides de sens et mensongères, qui n'ont eu d'autre mérite que d'avoir créé toute une série de malentendus dans la littérature historique, lesquels durent encore. C'est ainsi qu'on lit dans un ouvrage récent et des mieux documentés, que « sauf en ce qui concerne le commandement militaire », les fonctions des gouverneurs, jusqu'à la fin de l'ancien régime, « étaient à peu près les mêmes que celles des intendants », avec cette seule différence que « ceux-ci possédaient la réalité et la continuité d'une autorité qui, pour les autres, n'était qu'apparente et intermittente [1]. » En dépît de cette dernière restriction, l'auteur trouve que l'autorité des gouverneurs, du moins de certains d'entre eux, « était encore considérable au XVIIIe siècle [2]. L'activité des ducs d'Harcourt en Normandie et du maréchal de Mailly en Roussillon fournissent à l'auteur des couleurs avec lesquelles il peint ce qui restait à cette époque de réel dans le rôle des gouverneurs à cette époque [3]. C'est un malentendu que M. Babeau ne fait que partager avec la plupart des auteurs qui ont traité de cette matière; nous allons voir que ce malentendu a eu encore une autre source, outre les formules officielles mensongères dont il a été question plus haut. Toujours la vérité est que « l'autorité » et « les fonctions » des gouverneurs ne sont plus, à l'époque dont il s'agit, qu'une pure fiction, et la charge même de gouverneur n'est plus en réalité qu'une pension masquée. C'est à M. Brette, le savant auteur du *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, que revient l'honneur d'avoir mis en lumière ce malentendu généralement répandu [4]. Sauf quelques exceptions, dont il est nécessaire de tenir toujours compte quand on a affaire à l'ancien régime, les gouverneurs généraux n'exercent plus aucune autorité, n'ont plus aucune fonction dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Pour les *commandants en chef dans les provinces*, c'est autre chose : leur pouvoir est très réel, aussi bien que leurs fonctions qui d'ailleurs avaient bien des points de contact avec celles des intendants. Mais qu'est-ce qu'un *commandant en chef* dans une province? Chose singulière, cette institution, une des plus importantes de l'ancien régime, paraît être oubliée, au point qu'on en chercherait en vain une mention dans les ouvrages historiques les plus volumineux; la *Grande Encyclopédie* n'en fait pas mention, quoique on y trouve un article assez développé sur les gou-

1. A. Babeau, *La province sous l'ancien régime*, t. Ier, p. 271.
2. *Ibid.*, p. 273.
3. *Ibid.*, p. 273 et 277, 283, 295.
4. *Recueil de documents, etc.*, t. Ier, p. 371 et suiv.

verneurs. Taine, un des rares auteurs qui fassent mention des commandants en chef, croit que cette institution ne date que de l'ordonnance royale du 17 mars 1788 [1]; mais cette ordonnance n'avait fait que réglementer cette institution, sans la créer; elle existait déjà bien avant cette date. Quant à M. Babeau, il ne parle des commandants que d'une façon vague et contradictoire, puisqu'il les confond, à plusieurs reprises, avec les gouverneurs généraux, ce qui nous explique en grande partie pourquoi il attribue aux gouverneurs une autorité considérable au XVIIIe siècle : cette « autorité » qu'il donne aux gouverneurs, n'appartenait, en réalité, qu'aux commandants en chef. C'est ainsi qu'il parle d'un dénombrement de la population, faite par le gouverneur de Flandre en 1764 [2]; or, c'est le comte de Muy qui avait fait ce dénombrement, et le comte de Muy était commandant en chef en Flandre et non gouverneur. Il en est de même du maréchal de Mailly et des ducs d'Harcourt, dont l'activité en Roussillon et en Normandie, sert à M. Babeau d'exemples pour peindre le rôle des gouverneurs au XVIIIe siècle. Or, quant au maréchal de Mailly, il n'a jamais été *gouverneur*, mais il occupa, pendant cinquante ans, la place de *commandant en chef* en Roussillon; son activité peut donc servir à caractériser le rôle des commandants en chef, et non celui des gouverneurs [3]. Il en est de même des ducs d'Harcourt; bien qu'ils réunissent leur titre de gouverneur à leur qualité de commandant, leur correspondance officielle ne laisse aucun doute que c'est bien en cette dernière qualité qu'ils exercèrent leurs fonctions dans leur « province » et non en qualité de gouverneurs [4].

Il est juste de dire que M. Babeau ne fait que partager, avec la plupart des historiens qui ont traité de la même matière, un malentendu qui n'est

---

1. Taine, *L'ancien régime*, édition de 1896, p. 85. Brette donne, dans le tome Ier de son *Recueil*, p. 424 et suiv., l'analyse de l'ordonnance du 17 mars dont personne n'avait, je crois, parlé avant lui.

2. A. Babeau, *op. cit.*, t. Ier, p. 288.

3. Il n'y a qu'à lire, pour s'en convaincre, la très intéressante *Lettre du maréchal de Mailly au Roi, sur l'administration qu'il a remplie en Roussillon*, 1700, in-8 (Bibl. nat., Lk 2/1491). Cf. aussi le *Recueil* de Brette; c'est le duc de Noailles, et non le maréchal de Mailly qui fut, en 1789, le titulaire de la « charge » de gouverneur du Roussillon. Voir t. Ier, p. 369.

4. Il y est toujours parlé des fonctions ou des devoirs du commandant et non de ceux du gouverneur. Ainsi on lit dans la lettre du duc de Harcourt au Garde des sceaux, en date du 31 décembre 1779 : « Je dois, Monsieur, à *ma dignité et à la place de Commandant en chef que j'ai l'honneur de remplir dans cette province*, de vous porter mes plaintes au sujet d'un arrêt que le parlement de Rouen vient de rendre... Il méconnaît *l'autorité que me donne la qualité de Commandant en chef dans cette province* ». Voir le *Gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle, d'après la correspondance des marquis de Beuvron et des ducs de Harcourt*, Caen, 1863-1869, in-8. On s'apercevra qu'un malentendu se trouve déjà dans le titre même de ce recueil.

que trop répandu dans la littérature historique. C'est ainsi que le maréchal de Mailly, commandant en chef en Roussillon, est qualifié de gouverneur par l'historien du Roussillon, M. Vidal [1]; il en est de même du comte de Périgord, commandant en Languedoc [2]; du duc de Clermont-Tonnerre, commandant en Dauphiné; du comte de Puységur, commandant en Poitou, Saintonge et Aunis, et de son successeur en cette qualité, le comte La Tour du Pin; ils sont appelés couramment gouverneurs [3]; on s'obstine également à donner ce titre au fameux duc d'Aiguillon [4], qui n'a jamais été gouverneur mais bien commandant en chef en Bretagne [5]. Il semble même que bien des auteurs ne considèrent le titre de *commandant en chef* que comme synonyme de *gouverneur général* [6].

La dignité de commandant en chef, aussi bien que celle de commandant en second [7], était conférée, de même que celle d'intendant, par une commission du Roi. Dans celle qui fut donnée au comte de Thiard, le dernier commandant en Bretagne [8], en 1787, la partie la plus essentielle est conçue dans ces termes : « Nous vous avons commis et ordonné... pour, en l'absence de notre très cher et bien amé cousin, le duc de Penthièvre, gouverneur général de notredite province de Bretagne, y commander en chef et sous notre autorité, aux mêmes honneurs, autorité, prérogative et prééminence dont ont joui ou dû jouir ceux à qui nous avons ci-devant confié ledit commandement [9]. »

A en juger par ces formules, le commandant en chef était donc chargé

---

1. Voir son *Histoire de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, Perpignan, 1885, t. Ier, p. XLVII.

2. Voir, par exemple, *La fin du Parlement de Toulouse*, par M. Duboul, Toulouse, 1899, p. 10.

3. Par exemple, *Les États de Saintonge*, par M. Audiat, p. 16; *La Révolution Dauphinoise*, par M. Guiraud, p. 4.

4. Par exemple, *Histoire générale*, publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, t. VII, p. 355.

5. Voir, pour celui-ci, comme pour les autres commandants, la liste qui en a été dressée par M. A. Brette et publiée dans son *Recueil de documents*, t. Ier, p. 427 et suiv.

6. C'est ainsi que M. Mathieu, dans son *Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, 1879, p. 371-372, donne au marquis de Choiseul, qui était commandant, tantôt ce dernier titre, tantôt celui de gouverneur; de même, *La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française*, par M. de Saint-Léger, 1900, p. 407 : le prince de Robecq, qui était commandant, est appelé tantôt commandant, tantôt gouverneur (le dernier, dans la note, et le premier, dans le texte, à la même page). On voit, par la liste des gouverneurs dressée par M. A. Brette, *op. cit.*, p. 382, que c'est le marquis de Castries qui était alors le titulaire de la charge de gouverneur de Flandre.

7. Il y eut même des *commandants en troisième*, avant le règlement de 1788 (cité plus haut) qui les avait supprimés.

8. Auquel on donne aussi souvent le titre de *gouverneur de Bretagne*. Voir, par exemple, les *Archives parlementaires*, t. Ier, p. 509.

9. Arch. nat., O1 159, feuille 141.

d'exercer en réalité les fonctions qui, fictivement, étaient attachées à la charge de gouverneur général. La sphère propre au commandant était le commandement militaire et la haute police qui étaient étroitement liés au commandement. Mais, à en juger par le rôle qu'a joué, pendant son administration de cinquante ans en Roussillon, le maréchal de Mailly, l'activité d'un commandant pouvait dépasser de beaucoup les limites de l'administration purement militaire. « Après avoir fait construire l'hôpital militaire, écrit le maréchal de Mailly dans sa *Lettre au Roi*, en 1790, et avoir remis en état l'hôpital de charité, et y avoir établi une manufacture en draps, j'y ai fondé douze pauvres dont Votre Majesté a bien voulu m'accorder les lettres patentes. D'après ces deux établissements, je jugeai combien il serait intéressant de procurer à une province trop éloignée et trop peu riche pour aller prendre de l'éducation hors de chez elle, quelques établissements qui pussent y suppléer; et dans cette vue je m'occupai de relever les restes d'une ancienne Université qui, sans revenus et sans bâtiments, n'en avait plus que le nom... Il restait encore à s'occuper de l'éducation des demoiselles. Et j'obtins dans le même temps des fonds du bureau des maisons religieuses pour rétablir le couvent des Enseignantes, auquel je joignis les maîtres de dessin et de danse de l'école de la noblesse... J'avais observé la situation de l'ancien port de Vendres et je reconnus que s'il était possible de le rétablir, ce serait un grand avantage au Roussillon pour l'embarquement de ses vins et de ses autres productions, qu'il était obligé d'envoyer au port de Cette, en Languedoc. C'est ce qui me détermina à faire lever les plans et établir des devis d'après lesquels mon projet, ayant été approuvé et suivi, vient, après vingt ans de travail, d'être terminé [1]. »

Tous les commandants ne semblaient pas toutefois prendre autant à cœur de se mêler de l'administration civile qui ne les regardait pas directement; ils en laissaient volontiers aux intendants les détails, et cela d'autant plus qu'ils ne paraissaient pas en général très assidus à résider dans leurs provinces respectives. Cela nous fait comprendre pourquoi nous n'entendons parler qu'assez rarement des commandants dans la correspondance administrative de l'époque; cela nous explique aussi pourquoi les conflits entre les commandants et les intendants n'étaient pas bien fréquents.

Je ne dirai rien ici des autres dignitaires provinciaux avec lesquels l'intendant avait à compter d'une manière ou d'une autre; je ne m'arrêterai quelque peu que sur les Parlements et quelques autres tribunaux.

---

1. *Lettre du maréchal de Mailly*, citée plus haut.

V

Les rapports des intendants avec les Parlements, de même qu'avec les autres *cours souveraines* [1], sont en général marqués au coin de l'antagonisme réciproque. Cet antagonisme provenait de deux sources différentes. L'une, qu'on pourrait qualifier de politique, consistait dans cette opposition constante et systématique où se trouvaient généralement, et au XVIIIe siècle d'une façon particulière, les cours souveraines vis-à-vis du pouvoir royal; il était tout naturel qu'elles fissent dériver en quelque sorte leur opposition sur les intendants, ces « instruments du pouvoir absolu ». Mais il y eut aussi une autre source de conflits : *une espèce de concurrence administrative et judiciaire* existait entre les deux camps. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se rappeler que les intendants portaient le titre officiel d'*Intendants de justice et de police*; or, les Parlements, et sous certains rapports les autres cours souveraines, prétendaient être seuls maîtres, sans partage, du domaine de la justice et de celui de la police générale. Et les intendants s'ingéraient tous les jours dans ces deux domaines, et de quelle façon encore !... Ce qui peut étonner, c'est moins l'existence que le peu de fréquence de conflits. C'est qu'il était dans l'intérêt des deux camps de garder tant bien que mal la paix, une paix armée, il est vrai, mais qui valait toujours mieux que la guerre. L'intendant, soutenu par le pouvoir royal qu'il représentait, était un adversaire avec lequel il valait mieux s'arranger que de s'engager avec lui dans une lutte dont l'issue n'était rien moins que certaine. L'intendant, à son tour, avait aussi bien des raisons pour ménager, autant que possible, la susceptibilité des cours souveraines qui avaient sous leurs ordres une armée redoutable, nombreuse et influente dans les provinces, officiers de justice et gens de loi, dans laquelle l'intendant, nous l'avons vu, était réduit en quelque sorte à recruter des agents subalternes, ses subdélégués.

Quant aux cours subalternes, présidiaux, bailliages, sénéchaussées, prévôtés, bureaux des finances, élections, etc., elles partageaient plus ou moins avec les cours supérieures leur antagonisme vis-à-vis des intendants; mais cet antagonisme était adouci par une espèce de collaboration et une certaine communauté d'intérêts qui les liait avec ces

1. On sait que par *Cours souveraines* on entendait, sous l'ancien régime, outre les Parlements, les Conseils souverains, les Cours des monnaies, les Cours des aides et les Chambres des comptes.

derniers. Nous avons déjà vu que ce furent précisément les officiers des justices subalternes qui formaient le gros des cadres des subdélégués, ces collaborateurs journaliers des intendants, et cela ne pouvait naturellement pas rester sans influence sur les rapports entre les cours subalternes et les intendants. Parmi les cours de cette espèce, les bureaux des finances et les élections occupaient une position spéciale vis-à-vis des intendants. Quant aux bureaux des finances, leur position spéciale vis-à-vis des intendants tenait à ce fait que c'est en quelque sorte aux dépens de ces cours que s'étaient formés les pouvoirs des intendants [1] ; ce sont les intendants qui exercent la plus grande partie des fonctions qui appartenaient jadis aux bureaux des finances, dans l'administration et la juridiction des domaines, des finances et des travaux publics. A l'exception du bureau des finances de Paris et de quelques autres, ces cours ne gardèrent, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, que certaines formalités d'enregistrement et d'autres de caractère purement paperassier [2].

Il en fut autrement des élections ; leur rôle était réel, tant dans l'administration que dans le contentieux des domaines, des finances et des travaux publics ; dans toutes ces parties, elles partagèrent leur besogne avec les intendants, auprès desquels elles jouaient un rôle subalterne, sans toutefois leur être subordonnées strictement, puisque les officiers des élections possédant leurs charges « à titre d'office » jouissaient d'une certaine indépendance [3].

Il nous resterait encore à passer en revue les rapports des intendants avec les pouvoirs municipaux, les États provinciaux et les Assemblées provinciales ; mais les institutions des deux dernières catégories seront l'objet de mon deuxième volume en préparation. Quant aux pouvoirs municipaux, ce sujet m'entraînerait un peu loin. C'est la même considération qui m'interdit d'aborder ici le sujet du premier chapitre de mon

---

1. « Le pouvoir des intendants, se plaignent, en 1789, les officiers des Bureaux des finances, s'est formé par usurpation du pouvoir commis aux Bureaux des finances. » Arch. nat., H 1610, 25. *Mémoire des députés des Bureaux des finances réunis en comité à Paris*, le 5 août 1789.

2. « Les Trésoriers de France, lisons-nous dans un document rédigé au Contrôle général, en 1789, n'avaient d'autres fonctions que d'enregistrer les commissions et de nommer deux officiers de leurs corps pour assister au département. Comme l'enregistrement se faisait aussi aux Élections et que les officiers de ces derniers assistaient d'une manière plus utile au département, les Bureaux des finances étaient assez inutiles. » Arch. nat., H 186. — « Il est constant, lisons-nous dans un autre document, que dans plusieurs généralités ils (les officiers des Bureaux des finances) n'assistent plus aux départements et ne font plus de tournées. » Arch. nat., K 890.

3. La correspondance entre Necker et l'intendant de Bourgogne en 1789, aux Arch. nat., H 186. Cf. Dareste, *La justice administrative*, 2e éd., p. 39-42.

tome Ier, qui traite des attributions de l'intendant comme administrateur et comme juge, et cela d'autant plus qu'un résumé sommaire en serait fastidieux et même superflu, pour cette raison que la question des attributions des intendants est assurément celle qui a été le mieux traitée dans la littérature historique : par conséquent pour en dire quelque chose de nouveau, il faudrait des détails, non un résumé.

Paul Ardascheff.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

La Bretagne

ANNÉE 1902

Dans le courant de l'année 1902, l'histoire moderne de la Bretagne a fait l'objet d'un certain nombre de travaux intéressants, ou tout au moins utiles. Il convient de remarquer, tout d'abord, que certaines périodes n'ont donné lieu qu'à très peu d'études ; c'est ainsi que le XVIIe siècle, et le XVIe surtout, ont été particulièrement délaissés. L'on constatera aussi que l'histoire des institutions a plus attiré l'attention des travailleurs que l'histoire des événements.

L' « Affaire de Bretagne », la lutte du duc d'Aiguillon et de La Chalotais ne pourront d'ici longtemps susciter de travaux considérables après les œuvres si importantes de M. MARION et de M. POCQUET, qui ont paru récemment [1]. On sait que M. Marion a pris parti pour d'Aiguillon, M. Pocquet pour La Chalotais, et que l'un et l'autre, malgré la conscience de leurs recherches, n'ont pas su toujours se montrer véritablement impartiaux. Depuis l'apparition de leurs livres, ils ont encore continué leur polémique ; dans les *Annales de Bretagne*, M. Pocquet répond à plusieurs articles de M. Marion et prétend réfuter les arguments de son adversaire [2]. — M. René de LAIGUE apporte cependant sur cette question un document nouveau : il a retrouvé et il publie le journal, assez intéressant, de Jean-Baptiste de Champeaux, qui a été mêlé à l' « Affaire de Bretagne » et qui en a perdu la raison en 1768 [3]. Une monographie de M. le Cte de BELLEVUE, sur *Le comte Desgrées du Lou* nous fournit des renseignements assez précis sur les tenues des États de 1768 et de 1772 et sur l'acuité de la lutte qui met aux prises les deux partis [4].

---

1. M. Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, Paris, 1 vol. in-8 ; B. Pocquet, *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial, Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, Paris, 1900-1901, 3 vol.

2. B. Pocquet, *Une controverse historique, Réponse à M. Marion* (*Annales de Bretagne*, t. XVII, pp. 291-303).

3. René de Laigue, *Une victime de « l'affaire de Bretagne », Jean-Baptiste de Champeaux (1740-1780)*, dans la *Revue de Bretagne*, 1902, p. 63-86, 200-209, 285-293.

4. Comte de Bellevue, *Le comte Desgrées du Lou, président de la noblesse aux États de Bretagne de 1768 à 1772, et son procès contre le duc de Duras*, dans la *Revue de Bretagne*, p. 5-20, 100-202, 346-360, 437-459 (à suivre).

Comme chaque année, il a paru, en 1902, un assez grand nombre d'études sur la Révolution en Bretagne, et notamment sur la chouannerie.

M. l'abbé Peyrou publie des documents intéressants sur l'insurrection du Léon, de mars 1793 [1], et M. Sénot de la Londe étudie, d'après des documents inédits, les *Débuts de l'insurrection vendéenne sur la rive droite de la Loire* [2]; il semble bien que ces deux insurrections aient été provoquées par la levée de 300.000 hommes et aussi par les agissements du clergé réfractaire. On doit à M. le Dr Closmadeuc deux monographies intéressantes sur des chefs de la chouannerie, *Thomas de Caradeuc, de La Roche-Bernard*, et *Les Frères Bernard, de Vannes* [3]. M. de Gouzillon de Bélizal édite le journal et les lettres d'un officier de marine, André de Gouzillon, qui fut tué à Quiberon [4]. M. Alfred Lallié, dans un article de la *Revue de Bretagne*, essaye de prouver, d'après les procès-verbaux d'élections, que, dans les assemblées primaires de 1791 à 1793, le nombre des votants a été le plus souvent infime [5].

Des travaux importants ont été consacrés à l'histoire des institutions. MM. Léon Maitre et Paul de Berthou ont achevé d'éditer l'*Itinéraire de Bretagne, de Dubuisson-Aubenay, en 1636*, qui abonde en renseignements intéressants sur les institutions politiques et sociales de la Bretagne au XVIIe siècle [6]. M. Saulnier de la Pinelais a écrit un ouvrage très considérable, très bien documenté, sur *Les gens du roi au Parlement de Bretagne* [7]. M. Bourde de la Rogerie a publié un long et intéressant article sur un sujet peu connu, l'organisation des sièges d'amirauté établis en Bretagne à la fin du XVIIe siècle [8]. M. Édouard Aubrée a profité des recherches qu'il entreprenait sur une famille de monnayeurs rennais pour

---

1. *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793*, dans la *Revue de Bretagne*, 1902, t. Ier, p. 24-38, 191-199, 250-264, 357-367, 419-429, et t. II, p. 40-48, 138-150.

2. J. Sénot de la Londe, *Les débuts de l'insurrection vendéenne sur la rive droite de la Loire entre Ancenis et Nantes*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XLIII, p. 54-66.

3. Dr Closmadeuc, *Thomas Caradeuc, de La Roche-Bernard* (*1793*), dans la *Revue de Bretagne*, 1902, t. Ier, p. 39-62; *Les frères Bernard, de Vannes* (*1793-1794*), *Ibid.*, p. 176-190.

4. Vicomte de Gouzillon de Bélizal, *Journal et lettres d'un émigré* (*Revue de Bretagne*, 1902, t. Ier, p. 92-113). Il convient de signaler une étude de E. Sageret, *Tentative de Cadoudal contre Belle-Ile, en janvier 1801*, Vannes, 1902.

5. Alfred Lallié, *Les Assemblées primaires de la Loire-Inférieure en 1790, 1791 et 1792* (*Revue de Bretagne*, 1902, t. Ier, p. 401-410; t. II, p. 48-54, 123-132, 174-189, 248-258, 375-379, 471-483).

6. *Itinéraire de Bretagne, de Dubuisson-Aubenay, en 1636*, publié par Léon Maître et Paul de Berthou, 2 vol. in-4, 1898-1902 (*Archives de Bretagne, publiées par la Société des bibliophiles bretons*, t. IX et X).

7. Saulnier de la Pinelais, *Les gens du Roi au Parlement de Bretagne* (*1558-1790*), Rennes, 1902, in-8.

8. Bourde de la Rogerie, *Origine et organisation des sièges d'admirauté établis en Bretagne*, dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXIX, p. 223-260.

décrire consciencieusement, d'après les documents d'archives, l'histoire de la monnaie de Rennes [1]. M. P. Hémon, dans un article sur *Le comte du Trévou*, nous donne un exemple des traitements atroces que les officiers de la marine royale faisaient parfois subir à leurs hommes sous l'Ancien Régime [2]. A signaler aussi une bonne monographie de M. Allanic sur l'*Histoire du collège de Vannes* [3].

L'histoire de l'Église et des institutions ecclésiastiques n'a donné lieu qu'à très peu d'études. La plus intéressante, c'est un article de M. E. de Boceret, où l'on trouvera quelques renseignements intéressants sur les persécutions dont les Jansénistes ont été victimes au XVIIIe siècle [4].

Les descriptions de familles et de terres nobles sont, comme tous les ans, l'objet de nombreux articles; mais les auteurs semblent plus préoccupés de recherches généalogiques que d'histoire sociale [5]. Cependant on a étudié quelques livres de raisons et quelques comptes qui donnent une idée assez précise de la vie des gentilshommes campagnards; c'est ainsi que M. Parfouru a tiré bon parti d'un registre de dépenses de Pierre Botherel, vicomte d'Apigné, qu'il publie intégralement [6]. Un article de M. Trévédy établit avec netteté que, vers la fin de l'Ancien Régime, il existe toute une classe d'hommes, appartenant aux professions libérales, qui portent le titre de « nobles hommes » sans être gentilshommes [7].

Une importante contribution à l'histoire du régime seigneurial, c'est l'excellente thèse de doctorat en droit de M. André Giffard sur *Les Jus-*

---

1. Édouard Aubrée, *Une famille de monnayeurs rennais aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, Étude sur la monnaie de Rennes*, Rennes, 1903.

2. P. Hémon, *Le comte du Trévou* (*Annales de Bretagne*, t. XVII, p. 439-457, et t. XVIII, p. 106-138.)

3. J. Allanic, *Histoire du collège de Vannes* (*Annales de Bretagne*, t. XVIII, p. 59-105).

4. E. de Boceret, *Arrestation de dom Louvard, moine de Saint-Gildas*, et *Arrestation du docteur Mellinet* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XLIII, p. 235-236). — Cf. aussi J. Sénot de la Londe, *Les bénéfices de l'abbaye de Toussaint* (*d'Angers*) *dans le pays nantais* (*Ibid.*, p. 198-209).

5. Voy., par exemple : Comte de Palys, *Notes sur la maison et le comté de Rieux*, Saint-Brieuc, 1902 ; Anne Duportal, *Minutes de notaires. Montmuran, Saint-Gilles* (*Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXI, p. 37-86); Guillotin de Corson, *Petites seigneuries du comté de Nantes* (*Ibid.*, p. 87-142) ; Blanchard, *Prise de possession de la baronnie de Retz par le marquis de Brie-Serrant, en 1780* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XLIII, p. 257-305) ; J. Trévédy, *Quelques mots à propos de Pordic* (*canton de Saint-Brieuc*), Saint-Brieuc, 1902.

6. *Les dépenses de Pierre Botherel, vicomte d'Apigné, près Rennes*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXI, p. 143-252. — Cf. encore René de Laigue, *Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye, seigneur de Villaubaust*, Saint-Brieuc, 1902 (Extr. du *Bull. archéol. de l'Association bretonne*, 3e série, t. XX), et surtout Ant. Favé, *La vie dans une gentilhommière de Basse-Bretagne au XVIIe siècle, d'après des comptes de tutelle* (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXIX, p. 54-89).

7. *Sur le titre de « noble homme »*, Rennes et Saint-Brieuc, 1902 (Extr. de la *Revue morbihannaise*).

tices seigneuriales en Bretagne aux XVIe et XVIIIe siècles [1]. — Les études démographiques sur la Bretagne sont encore peu nombreuses ; aussi convient-il de signaler celle que M. Le Carguet a consacrée à *L'île de Sein au XVIIIe siècle* [2]. On trouvera aussi des données assez intéressantes sur la médecine et les épidémies dans un article de M. Keisser [3].

L'histoire de l'industrie et du commerce en Bretagne est à peine ébauchée. Aussi lira-t-on avec intérêt l'étude de M. Rébillon sur les corporations de Rennes [4]. M. Ed. Pied, de son côté, entreprend une histoire des corporations de Nantes, dont le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* à publié un chapitre [5]. On lira aussi avec le plus grand intérêt la suite de l'important travail de M. Gabory sur *La marine et le commerce de Nantes au XVIIIe siècle* [6].

L'histoire de l'art n'est représentée que par deux courts articles relatifs à quelques verrières anciennes des Côtes-du-Nord et aux monuments de Guimiliau [7].

Enfin il a paru un certain nombre d'articles biographiques, notamment sur *L'abbé de Sévigné* [8], sur *La Tour d'Auvergne* [9], sur *Fréron* [10].

On voit, d'après ce court exposé, que la production historique est loin d'être insignifiante en Bretagne. Dans les revues provinciales, il paraît chaque année de bonnes études que l'histoire générale pourra utiliser.

---

1. *Les Justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1902, in-8· — Sur les exactions des meuniers, cf. Ant. Favé, *Les meuniers d'autrefois à Maël-Carhaix* (*Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, 3e série, t. XX, p. 177-185.

2. *L'île de Sein au XVIIIe siècle. État de la population* (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXI, p. 268-84).

3. *Étude historique sur Chardon de Courcelle, premier médecin du port de Brest* (*1741-1775*), dans le *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 2e série, t. XXVII, p. 5-82.

4. *Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes*, Rennes, 1902 (Extr. des *Annales de Bretagne*).

5. *Histoire des corporations d'arts et métiers de la ville de Nantes, Corporation des cordiers* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XLIII, p. 67-86).

6. Emile Gabory, *La marine et le commerce de Nantes au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe* (*Annales de Bretagne*, t. XVII, p. 235-290 et 341-398).

7. André Oheix, *Notes sur quelques verrières anciennes des Côtes-du-Nord* (*Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, 3e série, t. XX) ; A. de Lorme, *L'art breton du XIIIe au XVIIIe siècle, Guimiliau et ses monuments* (*Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 2e série, t. XXVII).

8. F. Saulnier, *Les Sévigné oubliés, types et récits du XVIIe siècle* ; *l'abbé de Sévigné*, dans la *Revue de Bretagne*, t. XXVIII, p. 417-431.

9. J. Trévédy, *Quelques légendes relatives à La Tour d'Auvergne-Corret*, Saint-Brieuc, 1902; Du même, *Deux Pères Jésuites missionnaires oncles de La Tour d'Auvergne-Corret* (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXIX, p. 107-135).; Abbé Le Guirriec, *Démarches de la Tour d'Auvergne-Corret pour la radiation de sa nièce, Mme de Kersauzic, sur la liste des émigrés* (*Ibid.*, p. 38-53); Du même, *La Tour d'Auvergne homme d'affaires et régisseur de ses biens* (*Ibid.*, p. 158-169).

10. J. Trévédy, *Notes sur Fréron et ses cousins Royou* (suite et fin), dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXIX, p. 3-22.

Mais il semble bien, d'autre part, que les Sociétés savantes ne se soient encore que fort peu préoccupées d'organiser d'une façon vraiment rationnelle les recherches d'érudition. Comme d'autres Universités, l'Université de Rennes pourra sans doute à cet égard exercer une influence bienfaisante. Depuis plusieurs années, à la Faculté des lettres, on s'est efforcé d'orienter le travail des étudiants vers l'histoire de Bretagne, et surtout vers l'histoire économique et sociale de la province, trop négligée jusqu'ici. Des mémoires ont été composés sur l'histoire du Parlement, des États, des classes rurales, de l'industrie; quelques-uns même ont déjà été publiés [1]. Pendant l'année scolaire 1902-1903, des recherches ont été entreprises sur la Mendicité et l'Assistance, ainsi que sur la Corvée des grands chemins. En même temps, à la Faculté de droit, deux thèses de doctorat sont en préparation : l'une sur les Biens communaux, l'autre sur l'Administration du contrôle au XVIIIe siècle.

Henri Sée,
Professeur d'histoire à l'Université de Rennes.

---

1. Ceux de M. Bellier-Dumaine sur *L'administration de Jean V, duc de Bretagne*; de M. E. Dupont, sur la *Condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes, d'après les cahiers de paroisses*, et l'étude de M. A. Rébillon, citée plus haut.

COMPTES RENDUS

H. Hauvette. **Un exilé florentin à la cour de France au XVIe siècle. Luigi Alamanni (1495-1556). Sa vie et son œuvre.** Paris, Hachette, 1903. In-8, xiv-583 p. (portr.).

Bien que M. Hauvette se soit avant tout préoccupé d'apporter en étudiant la vie et l'œuvre de Luigi Alamanni une contribution à l'histoire littéraire, son livre n'en intéresse pas moins les historiens proprement dits que les historiens de la littérature. Et cela pour deux raisons, d'abord parce qu'il a écrit tout un chapitre de l'histoire de l'italianisme durant la première partie du XVIe siècle et qu'on ne saurait séparer l'italianisme des autres manifestations de la vie politique, intellectuelle et sociale de cette époque, objet propre de l'histoire, et ensuite parce que l'auteur, en biographe consciencieux, s'est attaché, comme il convient, à éclairer, par des recherches approfondies, les moindres incidents de la vie de son héros : et ainsi, il a raconté quelques épisodes de la vie des *fuorusciti* italiens à la cour de France et relaté quelques particularités des rapports de François Ier avec les États italiens.

L'ouvrage de M. H. est divisé en deux parties, de longueur et d'importance inégales : la première, la plus courte, traite de la vie de Luigi Alamanni; la seconde, et de beaucoup la plus considérable, est consacrée à l'œuvre. De celle-ci nous ne dirons rien, car nous n'avons pas la compétence nécessaire pour la juger en connaissance de cause. Nous nous bornerons à l'examen de la première partie, qui, aussi bien, touche plus directement à l'histoire proprement dite.

Né à Florence le 3 octobre 1495 d'un père qui était un personnage considérable et dévoué aux Médicis, Luigi Alamanni eut une enfance et une jeunesse studieuses et exemptes d'inquiétudes. Ses tribulations commencèrent avec la part qu'il prit, pour des raisons désintéressées où, semble-t-il, l'imagination livresque entrait surtout, à une conspiration contre les Médicis. La conspiration avorta (mai 1522); mais Luigi Alamanni dut s'exiler une première fois. Il passa son exil à Venise, en France, épiant l'occasion ou préparant les moyens d'un retour à Florence, qui se fit attendre jusqu'au milieu de 1527. Ce qu'il faut surtout

retenir de ce premier séjour en France, c'est qu'Alamanni n'y fut l'objet d'aucune faveur de François Ier et qu'il put se convaincre de la vanité des promesses que le roi prodiguait aux exilés italiens. Égoïsme et légèreté, c'étaient les deux traits les plus accusés de la politique du roi-chevalier : Alamanni devait s'en souvenir lorsqu'il fut rentré dans sa ville natale.

La prise de Rome par Bourbon, la captivité de Clément VII permirent aux Florentins de secouer la domination des Médicis. Les exilés revinrent et avec eux Alamanni. Mais lorsqu'il s'agit pour la nouvelle république de prendre parti entre l'empereur et le roi de France, Alamanni, instruit par l'expérience, tâcha de détourner de ce dernier ses compatriotes. Il n'y réussit pas : une alliance fut conclue ; du mois de juillet 1527 au mois d'août 1529, un ambassadeur français, Claude Dodieu, résida à Florence. Bien que sa politique n'eût pas triomphé, Alamanni ne paraît pas avoir été pour cela mal vu des Florentins : on le charge de veiller à l'approvisionnement des troupes levées en Toscane pour l'expédition maritime qui alla misérablement échouer en Sardaigne (fin de 1527) ; il prononce le discours d'apparat institué lors de l'organisation de la milice florentine (novembre 1528) ; enfin, résidant à Gênes, il sert d'intermédiaire entre sa patrie et Doria et accompagne même ce dernier à Barcelone en juin 1529. A son retour, il s'entremet pour mettre Florence à l'abri des désirs de vengeance du pape et de l'hostilité de l'empereur, il tâche de secourir la ville assiégée, et il vient sans doute en France, au début de 1530, chercher une somme avancée par les banquiers florentins de Lyon. Tous ces efforts demeurent inutiles et Florence succombe en août 1530. Mais dès le mois de juillet Alamanni avait regagné la France. Son second exil commençait : il devait être définitif.

Ce n'est pas qu'il ait renoncé à l'espoir de recouvrer sa patrie et qu'il n'ait rien fait pour cela. Au contraire, jusqu'en 1537, il a soutenu les efforts des *fuorusciti* qui cherchaient à pousser le roi vers l'Italie et préparaient des bouleversements qui les rendraient à Florence et Florence à la liberté. Mais il ne se faisait guère d'illusion, et tout entier à son nouveau métier de courtisan, il partageait son temps entre la Cour, qu'il suivait souvent en ses déplacements, et la Provence, cette réduction de la Toscane, où François Ier lui avait donné à Aix le Jardin du roi. Mais cette période de la vie d'Alamanni ne fut pas seulement marquée par une production poétique particulièrement abondante. Le poète fut chargé de différentes missions diplomatiques. Outre un voyage en Italie entre juillett 1536 et juillet 1537, dont on ne sait absolument rien, Alamanni suivit le cardinal de Ferrare dans la tournée que celui-ci fit dans la péninsule vers la fin de 1539 et durant l'année 1540. Au printemps de 1541, il fu

envoyé à Venise pour collaborer avec notre ambassadeur ordinaire, Guillaume Pellicier, l'évêque de Montpellier, à l'œuvre de rapprochement entre la Seigneurie et la France. Enfin à deux reprises il fut désigné pour soutenir les intérêts du roi à Gênes; mais ces deux missions furent également vaines : la première fois (mars-mai 1544), il ne put dépasser Antibes; la seconde (juin-août 1551), il réussit à gagner Gênes, mais il ne put y rester que trois ou quatre jours. Peut-être alla-t-il encore en Angleterre au printemps de 1553 : le fait n'est pas sûr. Ce qui est certain, en revanche, c'est que jamais la faveur d'Alamanni ne fut plus grande qu'à cette époque. Ce fut pour le poète une période d'activité intense et de production féconde. Il était en pleine sève, à l'apogée de son talent et de sa faveur, lorsque brusquement il mourut le 18 avril 1556.

Autour des principaux faits de cette biographie que nous venons de brièvement résumer, M. H. a groupé toutes les explications qui les éclairent et les font valoir, et l'historien politique tirera son profit des 150 pages où est narrée copieusement, mais sans digression inutile, avec une minutie qui n'a d'égale que la précision [1], la vie d'Alamanni. Très précieux aussi seront les appendices par lesquel M. H. a terminé son ouvrage : l'appendice II, qui contient le catalogue des lettres d'Alamanni, avec des extraits intéressants [2], et l'appendice III, quarante pages de documents inédits, tirés des Archives italiennes et relatifs à la vie de Luigi Alamanni. Ajoutons qu'un index détaillé et complet permet de retrouver facilement les noms des personnages cités dans l'ouvrage. A la fin de son avant-propos, M. H. paraît vouloir se justifier des proportions données à cette étude « trop documentée peut-être, dit-il, en sa partie historique, trop développée... en sa partie littéraire ». C'est trop de modestie et excès de scrupule. Les appréciations élogieuses par lesquelles les « italianisants » ont salué l'apparition de cet ouvrage ont montré quelle en était la valeur proprement littéraire; il n'est pas douteux qu'en ce qui les concerne, les historiens ne s'accordent avec eux dans leur jugement : ils ne peuvent qu'applaudir à l'abondance des renseignements qu'apporte le consciencieux biographe de Luigi Alamanni et lui rendre en reconnaissance ce qu'ils en retirent de profit. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Deux ou trois lapsus seulement à relever : lire, p. 117, 3 juillet (et non 2), assassinat de Frejose et Rincon; p. 144, Marie Tudor (et non Stuart); et p. 223, Jean du Bellay, évêque (et non archevêque) de Paris.

2. Page 512, numéro 83, Ennet est bien Anet : il ne saurait y avoir de doute sur ce point.

Documents sur l'Escalade de Genève tirés des archives de Simancas, Turin, Milan, Rome, Paris et Londres (1598-1603). Genève, Georg, 1903. In-8, XII-488 p. (4 portr.).

La tentative faite le 22 décembre 1602 par le duc de Savoie pour s'emparer de Genève, et connue dans l'histoire sous le nom de *L'Escalade*, fut par ses causes, ses caractères et ses conséquences, un événement qui intéresse non seulement l'histoire de Genève, mais encore l'histoire générale. C'est ce que prouve avec la dernière évidence le volume qu'à l'occasion du troisième centenaire de cette affaire vient de publier la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Sous ses auspices, plusieurs érudits ont recherché dans les archives de Simancas, de Turin, de Milan, de Paris et de Londres, les documents relatifs à Genève et aux projets du duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier sur cette ville. En principe, les recherches devaient s'étendre de l'année 1580, date de l'avènement de Charles-Emmanuel Ier à 1603; mais la quantité de documents réunis a été si considérable qu'il a fallu se borner à mettre d'abord au jour les pièces de 1598 à 1603, réservant les autres pour une publication ultérieure.

Les documents ont été rangés par dossiers de provenance et, dans chacun d'eux, par ordre chronologique : une table chronologique générale et synoptique permet de les classer à leur date. Chaque dossier a été préparé par un érudit spécial : M. Mario Schiff a recueilli et analysé les textes conservés aux archives de Simancas, M. Emile Dunant, ceux de Turin, et M. Emilio Motta, ceux de Milan ; M. Emile Dunant, ceux de Rome, que M. Alfred Cartier a revus; M. F. de Crue, dont nous avons signalé récemment l'ouvrage sur les *Relations diplomatiques de Genève avec la France : Henri IV et les députés de Genève, Chevalier et Chapeaurouge* [1], s'est chargé du dépouillement des archives de Paris; enfin M. Charles Borgeaud a recueilli à Londres, au Public Record Office, un certain nombre de documents intéressants.

Ces pièces, analysées, et quelquefois publiées in extenso avec traduction, confirment et complètent ce que les historiens genevois avaient déjà écrit sur l'Escalade. Le résultat le plus nouveau qui en ressort, c'est l'attitude équivoque du roi d'Espagne, qui, pour des raisons de politique internationale, se refuse à aider le duc de Savoie, et ainsi a sa part dans l'insuccès final de l'entreprise. Un sobre commentaire et une annotation brève et concise éclairent tous ces documents et en font un recueil des plus précieux pour l'histoire politique de l'Europe depuis le traité de Vervins jusqu'à celui de Saint-Julien. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Cf. *Revue*, t. III, p. 637-638.

Pierre de Ségur. **Gens d'autrefois**, Paris, Calmann-Lévy, 1903. In-12, 340 p. [1].

Sous ce titre, M. P. de Ségur nous présente quatre portraits :

1° Celui de Christophe Bernard de Galen, prince évêque de Munster de 1650 à 1678, « soudard en robe et en mitre qui, sur vingt-huit années de règne, compta plus de vingt ans de luttes et de batailles, tyran de ses sujets, épouvante des états voisins, pillard, perfide et sanguinaire ». Il s'empara de son évêché par une intrigue que termina un assassinat, domina ses sujets révoltés en faisant le premier essai de son artillerie, fameuse dans la suite, contre sa capitale Munster, et en y établissant un régime de terreur, se fit chef de bandes contre la Hollande, d'abord à la solde de Charles II, puis à celle de Louis XIV qui lui envoya Louvois pour acheter et Luxembourg pour surveiller ses soldats. Il sut se faire passer pour redoutable jusqu'au jour où les bourgeois de Groningue bravèrent ses canons et tinrent bon devant ses pillards (août 1672). Cet échec et la retraite des Français des Provinces-Unies le laissèrent désarmé devant la coalition qui s'était formée contre son allié le roi de France. Il traita avec elle. Mais ce fut la fin de son prestige, et il ne se soutint plus contre la haine de ses sujets et la méfiance de ses alliés anciens et présents que par les débris de son armée et ses derniers canons.

2° Celui du marquis Armand de Lassay, « héros de roman », dans la cour positive et ambitieuse de Louis XIV, et qui, à une époque où la grande affaire était de se pousser dans la faveur du maître, « ne connut d'autre ambition que d'aimer, d'être aimé, de suivre l'appel de son cœur. Il fit du sentiment, au détriment de sa fortune, la carrière et l'objet de sa longue existence ».

3° Celui du comte de Guibert, « un grand homme des salons » au XVIIIe siècle. Il n'est plus guère connu aujourd'hui que comme l'amant de Julie de Lespinasse. Mais il eut, entre 1760 et 1780, une réputation extraordinaire d'écrivain et de penseur. Faut-il ne voir en lui, comme Sainte Beuve, « qu'un héros avorté dont la spécialité fut d'avoir du génie ? » M. de S. s'élève contre ce jugement. Des œuvres de Guibert, une est franchement médiocre, en dépit de son succès : sa tragédie de facture voltairienne sur le *Connétable de Bourbon*. Mais son *Essai général de tactique* est remarquable. Conçu au lendemain de la guerre Sept ans, il contient, à côté d'un exposé des principes de la stratégie frédéricienne, des idées nouvelles et originales qui ne furent pas sans influence sur la

1. Les quatre études qui composent ce volume ont paru dans des Revues, et ont été analysées ici-même, t. III, p. 103, et t. IV, p. 563.

tactique des armées révolutionnaires. Dans un *discours préliminaire* précédant l'*Essai de tactique*, Guibert trace un tableau des abus, des misères et des vices de son temps. On y trouve, comme dans l'*Essai*, une grande hardiesse de pensée, des vues pénétrantes sur l'avenir. Peut-être est-il exagéré de dire « que Guibert, devançant de vingt années son siècle, a résumé dans des pages enflammées le programme essentiel de la révolution future » (p. 214). Mais il en aperçut certainement avec plus de netteté que ses contemporains le sens et la portée. Il faut donc savoir gré à M. de S. de tirer de l'oubli le nom de Guibert, et d'en appeler d'un jugement hâtif et trop sévère.

4° Celui du comte de Rostopchine, défenseur de Moscou en 1812, que nous connaissions déjà par l'ouvrage du marquis de Ségur [1] et surtout par *La Guerre et la Paix* de Tolstoï. Rostopchine est-il réellement l'auteur de l'incendie de Moscou ? M. de S. reprend une fois de plus le débat pendant et répond affirmativement. Il ne nous paraît pas que les documents nouveaux qu'il a consultés (Correspondance de Rostopchine et d'Alexandre) permettent de conclure. La question semble insoluble. Elle n'a, d'ailleurs, qu'un intérêt anecdotique.

Les quatre études sont d'importance inégale. La première fait revivre un personnage qui a joué un rôle secondaire, mais appréciable, et éclaire sur quelques points de détail la diplomatie de Louis XIV au moment de la guerre de Hollande. La troisième, étant donnée la valeur de certaines œuvres de Guibert, est trop uniquement, à notre avis, une étude biographique. L'auteur signale bien l'intérêt de l'*Essai tactique* et du *Discours préliminaire*, mais il n'analyse pas le premier, et ne cherche à rendre compte ni de son originalité, ni de son influence dans l'histoire de la tactique française. Était-il vraiment impossible de le faire, n'étant pas militaire de profession ? Quant au *Discours*, il eût fallu le rapprocher des œuvres contemporaines avec précision, et mieux indiquer sa place dans le mouvement philosophique du XVIIIe siècle. M. de S. nous fait connaître l'homme, mais il nous demande trop de le croire sur parole pour la valeur de l'œuvre. L'article sur Lassay n'a qu'un intérêt romanesque et anecdotique. Celui de Rostopchine n'a pas pour nous l'attrait de la nouveauté. Mais les quatre études sont présentées avec un égal talent, et il n'en est aucune qu'on ne lise avec beaucoup d'agrément. — P. MURET.

---

1. *Vie du comte Rostopchine*, 1871.

L.-Paul Dubois. **Frédéric le Grand, d'après sa correspondance politique.** Paris, Perrin, 1903. In-18, 330 p.

Il n'est presque aucun sujet de l'histoire diplomatique de la France au XVIIIe siècle qui se puisse traiter sans le secours de l'immense correspondance de Frédéric II. C'est pourquoi nous avons cru devoir signaler aux lecteurs de cette revue consacrée à l'histoire de France un livre qui peut, à quelque degré, en faciliter le maniement et en rendre plus aisées la compréhension et la critique.

C'est une entreprise assez hardie que de tenter une étude psychologique de Frédéric II. Ses œuvres, publiées aujourd'hui, atteignent près de soixante-dix volumes. Autour d'elles, l'érudition allemande accumule depuis plus de trente ans les travaux de détail. Dégager de toute la littérature frédéricienne un portrait du souverain prussien demanderait à un historien qui appliquerait dans leur rigueur les règles de la documentation et de la critique historiques un labeur colossal. Le livre de M. P. D. n'est qu'une modeste contribution qui fera nombre avec celles déjà si nombreuses que nos voisins ont prodiguées au personnage de Frédéric II.

Comme l'indique le titre de son ouvrage, M. P. D. a presque uniquement étudié la Correspondance politique[1]. Il n'y a pas lieu d'insister sur son exceptionnelle importance historique et psychologique. Mais il faut remarquer : 1° qu'actuellement la Correspondance politique n'est pas entièrement publiée. Elle s'arrêtait, quand M. P. D a composé son ouvrage, en 1768. M. P. D. n'a donc que très imparfaitement connu les dix-huit dernières années du règne. Ces années, qui ont vu la réorganisation de la Prusse, le partage de la Pologne et le Fürstenbund sont essentielles pour l'étude du caractère de Frédéric II. Comment, pour s'en tenir aux points touchés par M. P. D., mieux apprécier ses procédés diplomatiques que dans une époque où il obtint par la seule diplomatie plus que par les guerres précédentes? Comment analyser ses sentiments « allemands » et « protestants » si on n'a pas dégagé les origines du Fürstenbund ? Comment résoudre la question si délicate de l'évolution de son caractère, et s'arrêter à la conclusion de M. P. D. qu'il a peu changé, si, après sa jeunesse et sa maturité, on néglige sa vieillesse ? — 2° que, fût-elle même entièrement publiée, la Correspondance politique de Frédéric II ne suffirait pas à nous donner une idée complète de son intelligence et de son activité. Elle ne nous renseigne guère sur l'œuvre administrative, religieuse et économique de Frédéric. Or, ce que

1. *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen.* Berlin, de 1878 à 1902, 27 vol. publiés.

nous en savons nous montre cette œuvre tout aussi « caractéristique » du souverain prussien que son œuvre diplomatique et militaire.

Il eût été possible à M. P. D. de compléter les renseignements que lui fournissait la Correspondance politique par l'étude d'autres recueils de documents publiés, par des recherches dans les Archives prussiennes, ou par le dépouillement des travaux allemands sur Frédéric II. Des recueils publiés, M. P. D. n'a guère tiré parti. Il a presque complètement laissé de côté les trente volumes des œuvres de Frédéric le Grand[1]. S'il a cité quelques-uns des mémoires politiques des *Preussische Staatschriften*[2], il n'a insisté sur aucun d'eux, alors que, pour l'histoire des idées de Frédéric II, chacun d'eux mériterait un examen de détail. Quant à la connaissance que M. P. D. peut avoir des archives allemandes, ou tout au moins des travaux de seconde main publiés en Allemagne, elle est des plus superficielles. Malgré un certain nombre d'indications bibliographiques en note (et combien incomplètes), et un effort deux ou trois fois renouvelé pour résumer quelques-unes des discussions que soulèvent en Allemagne le rôle et la personne de Frédéric II (par exemple son offensive en Saxe au début de la guerre de Sept ans, ou les principes de sa stratégie), il n'a pas entrepris le dépouillement méthodique et critique des travaux allemands. Nous ignorons ce que l'auteur ajoute à la connaissance du personnage de Frédéric II, les points où il pourrait être en désaccord avec ses devanciers et ceux qui, précédemment étudiés, ont été négligés par lui. Dans ces conditions, son ouvrage ne saurait être une étude critique de la personnalité de Frédéric II. Il est une collection de remarques tirées des vingt-cinq volumes parus de la Correspondance politique.

Les observations qu'a suggérées à M. P. D. la Correspondance politique ne sont pas pour la plupart nouvelles et originales. Un grand nombre d'entre elles ont déjà été faites, sinon par les historiens français, au moins par les historiens allemands. Mais il est juste de reconnaître que l'auteur a lu et étudié par lui-même la Correspondance, et que s'il est arrivé à des conclusions analogues à celles d'historiens qui l'ont précédé, il ne les leur a pas empruntées. La plupart de ses observations témoignent, chez lui, d'un esprit de mesure, d'un sens assez fin des nuances, et d'un sentiment de la complexité du caractère qu'il étudiait. Il a fait un effort très louable pour dégager la physionomie de Frédéric II de ce qu'elle avait conservé de conventionnel, pour montrer l'envers de ses qualités et insister sur certaines de ses faiblesses, que l'école allemande avait en partie dis-

1. *Œuvres de Frédéric le Grand*. Berlin, 1846-1857, 30 vol.

2. *Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit Friedrichs des Grossen*. Berlin, 1877-1892. 3 vol.

simulées. Ses remarques de détail sont présentées dans un style presque toujours correct et même assez vigoureux, gâté çà et là par un peu de jargon philosophique.

M. P. D. a tenté de systématiser ses observations dans trois grandes divisions : 1° le politique; 2° l'homme de lettres; 3° l'homme. Ce plan ne tient aucun compte de la chronologie et d'une évolution possible du caractère de Frédéric II. A propos d'une remarque psychologique, M. P. D. met sur le même rang des exemples tirés de moments très différents de la carrière du roi de Prusse. L'idée qu'il a exprimée au début de son livre, qu'après sa période de formation Frédéric II s'était peu modifié, devient ainsi une idée fondamentale de son ouvrage. Nous serions assez tenté de l'accepter, mais nous sommes obligé de faire remarquer qu'il faudrait pour la prouver une connaissance dans tous leurs détails du règne de Frédéric II et de ses écrits que l'auteur est loin de posséder. L'idée admise, les deux premières divisions peuvent se justifier. Nous comprenons mal l'utilité de la troisième. Il est impossible d'étudier chez Frédéric le politique et l'homme de lettres sans étudier l'homme. Et, en fait, cette troisième partie ne contient guère que des répétitions. Le flottement et l'indécision du plan achèvent de donner une apparence de construction artificielle à un ouvrage qui, en dépit du très réel travail de son auteur, reste sommaire. — P. Muret.

P. Tézenas du Montcel. **Étude sur les assemblées provinciales. L'assemblée du département de Saint-Étienne et sa commission intermédiaire (8 octobre 1787-21 juillet 1790)**. Paris, Champion, 1903. In-8, XXI-603 p.

La création des assemblées provinciales a été, on le sait, une des réformes les plus importantes du règne de Louis XVI; l'administration fut transformée, le pouvoir des intendants réduit; ce fut, suivant Tocqueville, qui nous paraît exagérer quelque peu, une véritable révolution administrative. Dans quelle mesure ces assemblées ont-elles restreint l'autorité des intendants, quelles questions ont-elles étudiées, dans quel sens se sont-elles prononcées, autant de problèmes dont quelques-uns ont sans doute attiré l'attention des historiens (Luçay, Léonce de Lavergne), mais qui demanderaient des travaux plus précis. Jusqu'ici, on ne voit pas d'une manière nette la lutte des assemblées nouvelles et des intendants, la diminution de l'autorité des agents du roi, et ce serait, à notre avis, le point le plus intéressant à élucider.

M. Tézenas du Montcel n'a pas eu l'intention de nous retracer l'histoire

d'une assemblée provinciale, ni même de publier les documents concernant une assemblée de province. Ce travail avait été fait déjà, pour le Lyonnais, par M. Guigue (1898). Mais, circonscrivant davantage son sujet, il nous a donné l'histoire d'une assemblée de département : celle de Saint-Étienne. En général, nous avons les procès-verbaux des assemblées provinciales ; ils ont été imprimés à l'époque et forment aujourd'hui toute une série (Lk15, à la Bibliothèque nationale) ; les plus importants, ceux qui fournissent le plus de documents, sont d'abord ceux des assemblées créées en 1778 par Necker (Berri, Haute-Guyenne) ; puis ceux des assemblées de Champagne, de Haute-Normandie (généralité de Rouen), de Lorraine, etc. Mais ce que nous n'avons pas, ce sont les travaux des assemblées de département et des commissions intermédiaires. C'est le complément nécessaire des premiers. On voit par là le genre d'intérêt d'une publication comme celle de M. T. du M.

Son livre est à la fois une histoire et un recueil de documents. Il laisse le plus souvent la parole aux textes. Mais dans les premiers chapitres, jusqu'à la page 105, il a résumé les questions essentielles sur l'organisation des assemblées provinciales, départementales, municipales, établies dans tout le royaume en 1787. On y trouvera notamment quelques indications sur les rapports des assemblées provinciales avec les intendants ; ceux-ci perdent une grande partie de leurs attributions financières. La répartition des impôts, le contentieux financier, l'initiative des dépenses à faire dans la province, tout cela passe à l'assemblée provinciale et à la commission intermédiaire.

Les documents les plus importants concernent les finances, les travaux publics, les mines, enfin l'organisation des assemblées municipales. On trouvera des textes précieux, notamment sur la taille d'exploitation des fermiers (p. 212, 277), sur les cotes d'office (p. 209), sur les vérifications du vingtième (p. 282), sur les mines et les difficultés entre concessionnaires et propriétaires de terrains, enfin sur la composition des municipalités, sur la préséance du syndic sur le curé, établie par le règlement royal et combattue par le rapport d'un bureau de l'assemblée. Voilà des éléments utiles à l'histoire, encore trop mal connue, des institutions françaises à la fin de l'ancien régime.

Cependant M. T. du M. a publié beaucoup de textes sans importance, relatifs à des affaires toutes particulières, comme il s'en rencontre tant dans les archives locales. Peut-être eût-il mieux valu qu'il omît ces documents pour en donner d'autres plus intéressants. Il a dépouillé, nous dit-il (p. 36, note 2), les cahiers des paroisses du Forez en 1789 qui subsistent aux Archives départementales de la Loire. Pourquoi ne nous aurait-il pas

donné ces cahiers, d'ailleurs peu nombreux ? C'eût été un complément précieux de son ouvrage. En histoire moderne, nous sommes de plus en plus accablés de documents; ne nous en plaignons pas, mais plaignons-nous de l'accumulation des textes qui ne peuvent pas servir à l'histoire générale. Il y a trop de documents; il faut absolument faire un choix; les érudits ne sauraient trop se pénétrer de cette nécessité. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. T. du M. est une publication très soignée et que les historiens de nos institutions auront profit à consulter. — Ph. SAGNAC.

Jean DELMAS. **A.-A.-M. Thibault, évêque constitutionnel du Cantal.** In-8, 63 p. (Extrait de l'*Auvergne historique*, 10e année. Non mis dans le commerce).

Les études sur les évêques constitutionnels se multiplient depuis quelque temps et il faut s'en féliciter. Après le livre du P. Roussel sur Le Coz, celui de l'abbé Albert Durand sur J. F. Périer, voici une monographie consacrée à l'évêque constitutionnel du Cantal, A.-A.-M. Thibault. Pour peu que des recherches analogues se poursuivent, et en attendant la publication de la correspondance de H. Grégoire, que M. Gazier nous donnera quelque jour, il sera bientôt possible de se faire une idée exacte de la manière dont la constitution civile fut appliquée, des résistances qu'elle rencontra, des véritables causes de son échec, et le moment n'est pas éloigné sans doute, où l'indigeste et partiale histoire de Ludovic Sciout sera enfin remplacée.

Il serait pourtant grand temps que les auteurs de monographies s'entendent dès maintenant pour orienter leurs travaux dans la même direction. Sans vouloir leur tracer d'avance un plan qu'ils n'auraient qu'à remplir, je voudrais pour ma part qu'ils s'efforcent de donner une réponse aux questions suivantes, que je ne fais qu'indiquer sommairement : 1° Établir d'une façon aussi exacte et complète que possible, pour chaque département, la liste des prêtres jureurs, réfractaires soumissionnaires et insoumissionnaires, rétractés, mariés, abdicataires, aux différentes époques de la Révolution ? (Consulter pour cela aux archives départementales et municipales les pièces concernant les différents serments ecclésiastiques). — 2° S'attacher à mettre en relief l'attitude des autorités locales à l'égard du clergé constitutionnel, en distinguant entre les périodes ? — 3° Du rôle des sociétés populaires dans la mise en vigueur de la Constitution civile et notamment dans la nomination de l'évêque ? — 4° La campagne de l'évêque et de ses principaux collaborateurs contre les réfractaires. La résistance des populations. (Consulter à ce sujet les dossiers judiciaires des poursuites intentées à l'occasion des troubles religieux.) — 5° L'attitude

de l'évêque à l'égard des « philosophes » et du pouvoir, aux dates essentielles (20 juin 1791, 10 août 1792, 21 janvier, 31 mai 1793, etc.). — 6° L'organisation et le fonctionnement de l'église constitutionnelle sous le régime de la séparation, de 1795 au Concordat. (Utiliser autant que possible les registres des sociétés civiles qui administraient le temporel des églises.) — 7° Retracer la lutte de l'église constitutionnelle contre les cultes civiques du Directoire. (Utiliser les comptes décadaires et mensuels des commissaires du Directoire, cantonaux et centraux).

En un mot, je ne conçois guère la biographie d'un évêque constitutionnel détachée de l'histoire de son église.

La présente étude de M. J. Delmas ne répond que de très loin à ces conditions idéales. C'est avant tout une biographie, et la biographie d'un homme politique plutôt que d'un évêque.

Constituant, conventionnel, député aux Cinq-Cents, tribun, l'ancien curé de Souppes A.-A.-M. Thibault ne fut évêque du Cantal que deux ans et demi environ, d'avril 1791 à nov. 1793, époque de son abdication. Il ne séjourna dans son diocèse qu'à deux reprises, une première fois après son élection, du 17 avril au 9 mai 1791, une seconde fois pendant la durée de la Législative, d'octobre 1791 à septembre 1792. — Si M. J. Delmas s'étend assez longuement sur le rôle politique de Thibault, il ne nous renseigne guère sur son action épiscopale. C'est sans doute que chez lui l'homme politique fit du tort à l'évêque. Si les électeurs du Cantal l'ont nommé, lui, étranger au département, c'est plus pour ses talents politiques, parce qu'il a été secrétaire de la Constituante, que pour ses vertus religieuses. Ils ont pensé que pour lutter avec succès contre la propagande des réfractaires, il leur fallait un orateur. N'ayant pas sous la main de curés assez éloquents, ils ont choisi Thibault, qui leur a été recommandé par les Jacobins. — Mais le nouvel évêque comprend bien vite que la cause de l'église constitutionnelle est irrémédiablement compromise dans son département. Il s'empresse de se faire nommer à la Convention et il abdique des premiers en 93.

M. J. Delmas publie en appendice le procès-verbal de l'Assemblée électorale du Cantal qui a choisi Thibault; un article du journal le *Cantaliste* qui raconte la réception qui lui fut faite à Aurillac lors de son premier voyage; une de ses lettres pastorales et son opinion sur le jugement de Louis XVI. Ces documents sont peut-être une des parties les plus utiles de cette étude, qui aurait gagnée à être enrichie par des recherches plus étendues dans les archives locales [1]. — Albert MATHIEZ.

1. A signaler des fautes d'impression assez nombreuses : p. 2, l. 31, 1889 pour 1789; p. 7, l. 27, Chanet pour Chasset; p. 22, l. 29, Talien pour Ta*ll*ien ; p. 26, l. 15, Rewbell pour Re*u*bell.

P. Hémon. **La Révolution en Bretagne, notes et documents. Audrein Yves-Marie, député du Morbihan à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, évêque constitutionnel du Finistère (1741-1800).** Paris, Champion, 1903. In-8, XII-229 p.

M. H. a eu l'intention, non pas « d'écrire une biographie plus ou moins étendue d'Audrein, mais de grouper des pièces historiques curieuses et presque toutes inédites, qui le feront mieux connaître, qui aideront à compléter et surtout à rectifier celles de ses notices qui ont été publiées jusqu'à ce jour ». Il a voulu laisser parler les document, et s'abstenir le plus possible de donner une appréciation personnelle. Une biographie est, le plus souvent, une apologie du personnage dont on écrit la vie. M. H. ne dissimule par ses sympathies pour l'homme, d'ailleurs éminemment sympathique, dont il s'est occupé; mais la forme qu'il a donnée à son ouvrage l'a préservé des admirations exagérées.

Cet ouvrage comprend d'abord un bref *curriculum vitae*, retraçant en une demi-page la carrière d'Audrein. On voudrait trouver les raisons de certaines opinions que l'auteur propose sans les affirmer catégoriquement. Il dit en note que M. Fierville « a dû faire à tort figurer Audrein » au nombre des anciens élèves remarquables du collège de Quimper; « M. l'abbé Tresvaux, ajoute-t-il, nous paraît dans le vrai en disant qu'il fut élève du collège au petit séminaire de Plouguernével ». *A dû*, *nous paraît*, c'est hypothétique; mais le lecteur a le droit de se demander sur quelles données s'appuie M. H. pour adopter telle opinion, pour repousser telle autre.

Vient ensuite l'énumération et l'analyse des écrits d'Audrein (p. 7-53), la reproduction de douze lettres que M. H. a retrouvées dans les archives publiques, les collections privées, dans des recueils, des revues, des semaines religieuses (p. 54-71), et enfin, dans un chapitre à part (p. 72 87), tout ce qui concerne les idées d'Audrein sur les questions d'éducation nationale et d'instruction publique, et sa participation à l'œuvre de la Révolution en cette matière. Ces trois chapitres sont le résultat de ses recherches à la Bibliothèque nationale, à celle de la Chambre des députés, aux Archives du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, enfin, dans la riche collection de M. Gazier. Alors que le *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* (1886) ne mentionne que 18 écrits imprimés du vivant d'Audrein, M. H. a pu découvrir ainsi 36 autres opuscules qui n'avaient encore été signalés nulle part.

Les derniers chapitres, sur le meurtre d'Audrein et le procès de ses assassins, ont été composés à l'aide d'un dossier des Archives du Finistère et des registres des jugements du Tribunal criminel de ce département.

Nous avons donc dans ce livre, non une biographie d'Audrein, mais un ensemble de renseignements, d'indications sur ce personnage et sur ce qui le touche. Ces renseignements seront précieux à quiconque voudra étudier l'histoire du clergé constitutionnel, celle des luttes religieuses, celle de la contre-révolution en Bretagne. M. H. s'est surtout attaché à reconstituer, par une étude scrupuleuse des documents, la vérité, faussée à plaisir par une foule de légendes, de récits fantaisistes, d'inventions dues à la haine et à la passion. Elles sont, sous ce rapport, singulièrement instructives, les pages où l'auteur, après avoir exposé l'assassinat d'Audrein à l'aide de pièces historiques, dépositions des témoins, interrogatoires des accusés, nous montre « à quels écarts de plume et d'imagination se sont livrés » les Crétineau-Joly, les Muret, le chanoine Téphany, le P. Drochon, M. E. Daudet, et d'autres encore.

Le livre de M. H. a donc le mérite de détruire les assertions de certains écrivains qui n'ont pas su se dégager suffisamment de leurs préjugés, de leurs sympathies et surtout de leurs antipathies, en parlant des hommes de la Révolution ; celles aussi d'autres auteurs qui, tantôt romanciers, tantôt historiens, se laissent aller, quand ils écrivent l'histoire, aux procédés du roman. — P. Mautouchet.

Paul Gautier. **Madame de Staël et Napoléon.** Paris, Plon, 1903. In-8, v-422 p.

Nous ne louerons pas une fois de plus la beauté de ce livre, l'intérêt du sujet, le grand succès de la thèse. De plus autorisés ont dit le bien qu'il en faut penser; peut-être, au cours de ce compte rendu, aurons-nous l'occasion de relever quelques pages particulièrement remarquables. Nous voulons d'abord faire quelques réserves et noter quelques impressions. — La plus grande partie de cet ouvrage, non pas cependant l'ouvrage entier, est écrite d'un ton qui n'est pas aimable pour Mme de Staël ; il est possible de la défendre ; certaines argumentations de M. G. ne sont pas convaincantes : ainsi les premières pages affirment qu'elle eut vers Brumaire des sentiments enthousiastes pour Bonaparte, une vraie passion, qu'elle se jeta à sa tête, qu'elle alla jusqu'à pénétrer dans ses appartements particuliers où elle le trouva à peine vêtu (p. 9, note). Toutes les références de M. G. sont empruntées à des témoignages de l'adversaire, le *Mémorial*, Bourrienne; on sait s'ils sont toujours dignes de foi (voir p. 2, 6, 9). « Soyons persuadés », dit M. G. (p. 12). La persuasion ne suffit pas en histoire, il faut une conviction documentée. — « Ne pouvant le vaincre par la coquetterie, dit-il encore, elle espère le vaincre par la crainte » (p. 31); cette coquetterie n'est pas prouvée. — D'où des

contradictions : elle était alors au mieux avec Benjamin Constant; pouvait-elle en distraire une part de ses sentiments à l'adresse du premier Consul? Avait-elle le don de les aimer ensemble? — Encore pleine d'enthousiasme pour Bonaparte, elle excite Benjamin Constant à parler vigoureusement contre lui au Tribunat. « Explique qui pourra cette contradiction », conclut M. G. (p. 43). C'est lui qui devrait expliquer. Nous suggérons cette explication : que M. G. a beaucoup exagéré les sentiments particuliers de Mme de Staël pour Bonaparte, que la vérité est sans doute tout simplement que, comme tant d'autres, elle l'a cru d'abord républicain, qu'elle a été vite détrompée, et que reconnaissant en lui le « tyran », elle l'a alors combattu. Mais M. G. ne déteste pas jeter quelque ridicule sur celle qui fut l'ennemie constante du « plus grand héros du siècle passé ».

Autre réserve. Il arrive, à notre avis, quelquefois que M. G. exagère l'importance du rôle de Mme de Staël et se complaise à personnifier en elle le parti anti-napoléonien ; il l'appelle souvent l'ennemie de Napoléon, comme si elle était l'ennemie par excellence, presque l'unique ennemie, dont les autres n'auraient été que des agents particuliers, presque des instruments. « Elle était à elle seule l'Opinion » (p. 106). M. G. laisse entendre (p. 157) que la haine de la reine Louise de Prusse pour Napoléon lui fut inspirée par Mme de Staël : elle eut cependant des causes plus graves et plus personnelles. — Il exagère l'importance de son rôle à Vienne; sans elle les salons de Vienne n'auraient pas aimé Napoléon davantage. Elle passe de Vienne à Pétersbourg, de Pétersbourg à Stockholm, et elle porte partout sa passion anti-napoléonienne ; elle fait à elle seule la coalition de toutes les haines que l'Empereur excite. — L'invasion de la France fut « l'effet de la campagne qu'elle avait menée contre Napoléon » (p. 354). La voilà responsable de la mutilation de la frontière. — Cette impression qui se dégage nettement du livre n'est pas juste : qu'on supprime, par la pensée, le rôle de Mme de Staël de l'histoire de ces temps-là : en sera-t-elle considérablement changée? Nous ne le croyons pas, et à lire ce livre, on pourrait se figurer que sans Mme de Staël Napoléon n'aurait pas eu d'ennemis, ou du moins que ses ennemis n'auraient rien pu contre lui. Elle était l'Ennemie, nous dit-on. Cela est forcé. Elle exprima tout simplement avec éloquence et sincérité l'opinion de quelques salons, d'une société étroite mais cultivée, qui représenta avec beaucoup de vaillance contre le despotisme napoléonien les principes de la liberté, mais qui ne put pas représenter à elle seule l'opinion de tous ceux qui n'aimaient pas l'Empire. C'est le danger de ces sortes de sujets que de présenter les faits sous un angle spécial qui leur fait subir des déviations, les réduit ou les grossit.

Ainsi encore — c'est l'impression essentielle qui reste de ce livre quand on vient de le lire — M. G. se tient à côté de son héroïne, nous voulons dire simplement de son personnage principal, Mme de Staël ; il analyse les sentiments qu'elle éprouve ; il connaît, il exprime en termes très élégants les idées de la petite société où elle vit, de son monde de l'Institut, de son salon mi-politique, mi-littéraire, et comme cette « coterie » demeurait fidèle aux principes de la liberté, M. G. personnifie en elle la Révolution. Dira-t-il que j'exagère ? Voyez p. 60, à propos de la rencontre à Genève entre Necker et Bonaparte, en mai 1800 : « C'était plus que deux individus, c'étaient deux époques de la Révolution, deux esprits différents qui étaient en présence, 1789 et 1800. » La tournure très littéraire fait tort ici à la vérité : 1789, ce n'est pas M. Necker ; les principes de 89 sont autre chose que les principes du banquier genevois et même de sa fille ; M. Necker n'est pas la Révolution ; il ne faut pas la mesurer à sa taille, ni à celle de Barras. — Car il faut pousser plus loin la critique de ce défaut, peut-être grave, de ce beau livre. L'auteur analyse la situation de la France en 1799 ; notons au passage les traits principaux qu'il en trace. « On préférerait la République, mais on s'accommodera de la royauté si celle-ci donne le repos, la paix extérieure et intérieure. Voilà la disposition générale de la nation, disposition funeste dans une République » (p. 13-14). On voit le système, qui pèche par incomplète énumération : ne demandait-on que le repos, la paix intérieure et extérieure ? Le peuple ne tenait-il donc pas aux conquêtes de la Révolution, aux principes de la liberté et de l'égalité, aux terres qu'il avait acquises par la confiscation des biens de l'Église, etc ? La Révolution n'était-elle donc qu'une « débauche d'idéologie ». A ce point de vue, M. G. est-il de l'école de Taine ? — Mais, puisqu'il s'agit de l'opinion publique en 1799, disons aussi que le peuple n'avait pas le loisir d'être aussi sceptique ; en souhaitant un changement de gouvernement, il pensait non pas *terminer* la Révolution comme quelque chose dont on a assez, dont on est las, mais la *finir*, en lui donnant une forme parfaite, accomplie, et voilà la cause historique du succès de Bonaparte, et M. G. ne le dit pas, car « le plus grand héros du siècle passé » ne fut pas longtemps fidèle aux espérances que le peuple avait mises en lui.

M. G. préfère louer le coup d'État de Brumaire ; dans le temps où Bonaparte faisait dans son salon l'autre coup d'État de la Constitution, « chaque jour, dit-il, était alors marqué par un acte de justice » (p. 26). Et ailleurs (p. 404), « ce qui a fait la grandeur du premier Consul après Brumaire, c'est qu'il a voulu, c'est qu'il a réalisé la justice ». On pense combien, en face de ces grandes choses, l'opposition de Mme de Staël et

des libéraux paraissait insupportable, et même immorale; car, p. 46, Bonaparte, rougissant de la conduite privée de Mme de Staël, est « résolu à ramener plus de sévérité dans les mœurs, plus de dignité dans le mariage; il avait fermé la porte des Tuileries à plus d'une femme de la société de Joséphine dont la chronique scandaleuse avait trop parlé ». Il ne l'avait pas fermée à Joséphine cependant. Napoléon représente donc la morale contre Mme de Staël, et voilà les principes de 89 bien mal personnifiés. Voir encore p. 108 à propos de *Delphine*, p. 111 à propos du divorce.

Mais continuons cette analyse des opinions de M. G. sur le Consulat, ou du moins des caractères du Consulat d'après M. G. « On n'était pas très loin, dit-il (p. 49), de proclamer la faillite de la Révolution; on était saturé de théories et de principes; on accusait les philosophes de tous les maux. Bonaparte n'était pas le seul à railler les idéologues et l'idéologie; il avait derrière lui la nation. » On... on... Qui ? On ? Il semble que ce soit tout le monde, la nation? Pour prouver ce dire, M. G. cite Fontanes : « Un gouvernement très instruit doit mener la foule. » Ce n'est pas suffisant. Et plus loin, p. 53 (ceci est de M. G. lui-même) : « Le nouveau système de gouvernement est fondé sur l'expérience, sur la connaissance pratique de l'homme, sur les leçons de l'histoire. » Même observation, p. 402. On sent combien un tel gouvernement est supérieur à toute idéologie, à ces principes abstraits, à ces théories chimériques dont on avait les oreilles rebattues depuis dix ans. Ces vaines théories apparaissaient alors dans le livre de Mme de Staël : *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (avril 1800), et M. G. en dit : « Ce n'est pas tout d'avoir raison, il y a temps pour cela, il faut choisir son heure » (p. 58). D'où cette morale qu'on a quelquefois tort d'avoir raison. C'est que les idées de Mme de Staël pouvaient déranger les plans du premier Consul: ce n'était pas le moment d'avoir raison contre lui quand il cherchait à établir définitivement son pouvoir. Un bon Français ne devait pas alors faire opposition au pouvoir personnel. Ainsi, lorsque pour punir les royalistes auteurs de l'attentat de Nivôse, Bonaparte déportait sans jugement les Jacobins les plus dangereux, M. G. assure que les plus honnêtes gens trouvaient que ces hommes, les Jacobins, étaient « très coupables » (p. 64). — Et sur le Concordat? Nous avons (p. 73) une description enthousiaste de la cérémonie du *Te Deum*; c'est une des pages les plus chaleureuses du livre; c'était le rétablissement de la paix avec l'Église (p. 72); nous répondons qu'il n'y avait pas guerre alors avec l'Église; il y avait séparation, ce n'est pas la même chose. Mme de Staël aurait voulu *protestantiser* la France; Bonaparte ne le voulut pas, car

il avait la foi de ses pères (?). Et il semble, au récit que nous avons, que Bonaparte n'avait à choisir qu'entre le protestantisme et le catholicisme; d'où cette conclusion, qui paraît toute naturelle : « Ce qui fit le succès de Bonaparte, c'est qu'il s'inspira beaucoup plus des sentiments de la nation que des désirs d'une coterie. » C'est un moyen commode de louer implicitement la politique religieuse du premier Consul. Notez encore (p. 173), à propos de *Corinne* : Mme de Staël est désolée de la superstition des habitants de l'Italie; elle est navrée que les hommes se fassent bénir par un prêtre pour guérir de la rage et mènent leurs bêtes malades à Saint-Antoine. Trop de prêtres, trop de mendiants! « Quel misérable ordre social! » s'écrie-t-elle. — « Un artiste, ajoute M. G., serait ravi de ces superstitions, de ces frocs, de ces haillons; mais elle est étrangère à toute idée d'art. Voilà la vérité. » C'est peut-être en artiste que M. G. admire la cérémonie du *Te Deum* et n'admire pas la Révolution.

Non, Mme de Staël n'est pas une artiste; elle n'est qu'une intellectuelle; on disait alors une idéologue : « La liberté d'une nation, disait-elle, ne vaut pas la vie d'un homme innocent » (p. 399). Elle est une cosmopolite : la France, c'est Bonaparte; le parti ennemi de Bonaparte, c'est donc le parti ennemi de la France (p. 155). Elle est une « sans-patrie; » son admiration « systématique de l'étranger tourne à la manie véritable » (p. 158) : c'est presque une folle. Il est vrai que M. G. adopte cette opinion de M. Faguet que le XVIIIe siècle fut le moins français de tous les siècles littéraires de la France. — Comment se fait-il donc (car ce livre est plein d'impressions contradictoires) que Mme de Staël souffre si cruellement de l'invasion de la France en 1814, qu'elle s'écrie avec un élan du cœur : « Que Dieu me bannisse plutôt de France que de m'y faire rentrer par le secours des étrangers » ? Etc. Cette conversion de Mme de Staël en une patriote convertit M. G. lui-même en un admirateur de cette idéologue cosmopolite; car il termine son livre en une constatation du triomphe de Mme de Staël et une apothéose de ses idées : « La justice, dit-il, est le premier besoin de toute société, et quand elle est violée, la solidité de l'édifice est compromise... Il est un peu plus difficile de nos jours d'accomplir un acte injuste qu'au moyen âge ou au XVIIe siècle même... Il semble qu'il y ait une justice immanente des choses, tardive, mais réelle. » Et c'est maintenant Napoléon qui a tort : « C'était une femme d'un très grand talent, de beaucoup d'esprit, » disait son ennemi à Sainte-Hélène. » Il a raison, dit M. G., mais il fallait ajouter : « C'était une femme d'un très grand cœur. » — J.-E. Driault.

Alberto LUMBROSO. **Napoleone II, Studi e Ricerche. Parte prima con ritratti, fac-simili di autografi e vari scritti editi ed inediti sul Duca di Reichstadt**. Roma, Modes e Mendel, 1902. In-12, LXXXIX-301 p.

Ce livre est un monument élevé à la gloire de Napoléon II et de M. Edmond Rostand. Tiré à un petit nombre d'exemplaires, il est magnifiquement illustré, notamment de portraits du Roi de Rome et de deux grands portraits de M. Edmond Rostand, dont l'un en pied au frontispice. L'ouvrage commence par LXXXIX pages d'introduction (*marginalia di un bibliofilo*), par l'auteur : il y est question du mariage de Marie-Louise, de la naissance et du nom du roi de Rome, des Cent-Jours, du duc de Reichstadt et de ses dernières années, avec un article de la *Libre Parole* de 1901 (p. LVII-LVIII) et une conclusion sur « Napoléon professeur d'énergie », d'après M. Maurice Barrès (LXIV-LXVI); en appendice, le prix du petit chapeau de Napoléon Ier et de ses redingotes grises, la démonstration mathématique que le chiffre fatidique des Bonaparte est le chiffre XVII, car il y a 17 lettres dans Napoléon Bonaparte (il est vrai qu'il y en a 19 dans Napoleone Buonaparte), etc. — L'ouvrage ensuite est composé d'une suite d'études, en partie inédites, sur le roi de Rome et notamment sur l'œuvre de M. Edmond Rostand. Voici les principales : du baron de Watteville, *Comment le roi de Rome devint duc de Reichstadt*; il y est beaucoup question du Congrès de Vienne, puis des lettres patentes où l'empereur d'Autriche donna au roi de Rome le titre de duc de Reichstadt (avec la pièce authentique en allemand et italien); — *Le roi de Rome et « l'Aiglon » d'Edmond Rostand*, avec un autographe de Mme Sarah Bernhardt assurant que la pièce est belle et que « les sentiments en sont nobles et sains pour la cause » (p. 44); — un article de M. F. Masson, sur *L'Aiglon et la comtesse Camerata*, où il est établi, d'après des documents fournis par M. Wertheimer, que la comtesse Napoleone Baciocchi-Camerata séjourna à Vienne en 1830; — *La partie historique de « l'Aiglon » et la vérité sur la princesse Napoleone Baciocchi, comtesse de Camerata*, par l'auteur; — *L'éducation du duc de Reichstadt*, par le capitaine Foresti, ex-précepteur du duc; — *Le maître d'histoire de l'Aiglon*, baron Obenaus, par Ed. Wertheimer. L'ouvrage enfin renferme une série d'articles de journaux anglais et allemands sur la représentation de « l'Aiglon »; la proclamation plébiscitaire du baron Jules Legoux en tête du nouveau journal hebdomadaire *L'Aiglon*; des documents variés, des lettres sur l'impératrice Marie-Louise en 1814; la polémique Masson-Welschinger sur « l'Aiglon », extraite de la *Revue de Paris* du 1er avril 1900 et du *Journal des Débats* du 1er mai 1900; trois lettres en allemand sur le roi de Rome; un cahier du roi de Rome, avec autographe; les testaments de Napoléon; le monument de Neipperg, etc. — J.-E. D.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 1903.

Mai-Juin. = V.-L. Bourrilly et N. Weiss. *Jean du Bellay, les Protestants et la Sorbonne, 1529-1535. Le duel entre la Sorbonne et les novateurs, 1533-1534.* [La Sorbonne continue la lutte contre tous ceux qui propagent ou favorisent les nouvelles doctrines; d'abord contre Gérard Roussel : récit de la campagne menée contre lui, fait à l'aide de documents nouveaux et complétant ceux qu'avait donnés Ch. Schmidt en 1845; intervention de Jean du Bellay et de Marguerite de Navarre en faveur de Roussel; par lettres royales du 18 mai 1533, le roi frappe à la fois Roussel et ses adversaires; des manifestations en faveur de la Réforme sont la conséquence des mesures prises, en même temps que, d'autre part, les attaques contre Marguerite de Navarre redoublent de violence. Nicolas Cop, recteur de l'Université, qui l'avait défendue, est poursuivi par la Faculté et le Parlement. Procès des lecteurs du Collège de France. Un revirement se produit au début de 1534 : François Ier penche vers les princes luthériens d'Allemagne; Bédier est emprisonné, Gérard Roussel est absous; la Réforme est prêchée avec plus d'ardeur que jamais à Paris; François Ier lui-même semblait incliner vers la Réforme; on pouvait espérer que la Réforme se ferait en France sans rupture avec Rome; l'avenir de la Réforme et de l'Humanisme en aurait été totalement changé; un incident vient séparer à tout jamais les Humanistes des Réformés.] — J.-H. de Dompierre de Chaufepié et N. W[eiss]. *Mémoires de la famille de Chaufepié (1400-1685), et abrégé des principaux événements de la vie de Samuel de Chaufepié (1644-1704).* [Le premier de ces textes, publiés par M. N. W., est une histoire de la famille de C. de 1400 à 1685 : famille Calsopedi, venu d'Italie en France à la fin du XVe siècle; le second est une courte autobiographie de Samuel de Chaufepié, pasteur en Poitou au XVIIe siècle; sorti de France en 1685, il passe en Angleterre, puis en Hollande, où ses descendants résident encore.] = H. Lehr. *Estat (statistique) de l'Église catholique de France et de son revenu en 1644.* [Extrait du ms. de Brackenhoffen de Strasbourg (1618-1682) : nombre des évêchés, abbayes, prieurés, paroisses, etc.] H. — Clouzot. *Une dragonnade en Poitou en 1681.* [A Mougon et à Vaumoreau; violences des dragons demandés par Marillac; Jehan Migault et Abraham Papot torturés.] — H. Guyot. *Réfugiés huguenots à Ceylan, 1659-1760.* [Presque tous devenus employés de la Compagnie des Indes orientales.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1903.

5 Juillet. = J. de la Servière. *Une controverse au début du XVIIe siècle. Jacques*

Ier d'Angleterre et le cardinal Bellarmin. [Fin. Les auxiliaires du roi et du cardinal. En France, la doctrine de Jacques Ier fut appuyée par les théologiens Pierre Dumoulin et Isaac Casaubon, combattue timidement par le dominicain Coeffeteau. Le cardinal du Perron se rangea du côté de Bellarmin. L'auteur expose la répercussion de la controverse dans les différents pays de l'Europe. La théorie du roi d'Angleterre sur l'indépendance des trônes, si nettement acceptée dans la déclaration de 1682, a encore des défenseurs.]

20 Août. = H. Chérot. *La princesse de Conde en exil et dans le cloître d'après une correspondance inédite.* [Suite le 5 sept. L'auteur reprend, après Dom Rabory (1888) et P. de Ségur (1898), l'histoire de la princesse Louise-Adélaïde de Condé à partir de 1791 ; il utilise une série de 46 lettres, jusqu'ici inédites, écrites, à partir du 24 sept. 1791, par la princesse à la Mise de Vibraye, son ex-dame d'honneur restée son amie. Ces lettres confirment et précisent ce qu'on savait de l'état d'esprit de la princesse à la veille de la crise qui allait la conduire au cloître. En outre elles peuvent fournir quelques traits à la peinture du monde de l'émigration. M. C. en reproduit plusieurs in extenso ; dans ces deux premiers articles, pour lesquels il utilise largement ses devanciers, il mène son exposé jusqu'à la fin de 1794. A suivre.] — P. Dudon. *Fesch et les séminaires lyonnais.* [M. D. veut mettre en lumière l'œuvre considérable, et que les historiens n'ont pas suffisamment définie à son gré, accomplie par Fesch dans le diocèse de Lyon après le Concordat, en vue de la reconstitution des séminaires. Il s'attacha, à la fois pour des raisons politiques et par conviction intime de leur nécessité, à les multiplier et à leur recruter les meilleurs professeurs. M. D. montre, en étudiant un certain nombre de cas, quels procédés, souvent autoritaires, il employait à cet effet.]

La Nouvelle Revue. 1903.

15 Juillet. = H. de Jouvenel. *Lamartine et le droit au travail.* [Si le Gouvernement provisoire a écarté le projet d'organisation du travail présenté par Louis Blanc, en revanche il a « réalisé les idées sociales de Lamartine » en reconnaissant le droit au travail. C'est à tort qu'on reproche à Lamartine de n'avoir pas compris que l'un et l'autre étaient en dépendance étroite : « En 1848, aucun système d'organisation du travail n'était au point. » A peine quelques esprits prévoyaient-ils le syndicat obligatoire. Une étude rapide des événements postérieurs à 1848, et notamment des ateliers nationaux, amène M. de J. à cette conclusion que la faillite de la Révolution de Février n'a été qu'apparente ; elle a consacré le principe de l'intervention tutélaire de l'État ; en trois mois, « elle a changé pour toujours le cours de la politique, posé la question sociale, fondé le suffrage universel et établi définitivement la souveraineté du peuple ». Dans ces graves changements, le rôle de Lamartine a été prépondérant et conscient.] — G. de Charnacé. *Un ambassadeur de Louis XIII. Charnacé.* [Suite ; continué le 1er et terminé le 15 août. Missions de Charnacé auprès des cours du Nord et d'Allemagne ; négociations avec la Suède, 1629-30, avec la Hollande, 1633-34 ; mort de Charnacé, 1634.] — E. Gachot. *La Suisse en 1798.* [Onze pages sur l'état de la Confédération helvétique à cette date, les préliminaires et les débuts de l'intervention française. Pas de références ; exposé très sommaire.]

15 Août. = G. STENGER. *A Sannois chez Mme de Houdetot.* [Nouveau fragment des études de l'auteur sur la société française. Le procédé reste le même : peu de sources, des développements littéraires.]

1er Septembre. = E. GACHOT. *Masséna en Helvétie.* [Retrace la prise de commandement de Masséna, en sept. 1798, l'énergique impulsion qu'il donne aux préparatifs de défense, et examine les plans d'opérations qui s'offraient à lui, eu égard aux autres théâtres de guerre, au début de 1799.]

La Quinzaine. 1903.

16 Juillet. = Ctesse R. DE COURSON. *Un groupe de victimes de la Terreur. Les Carmélites de Compiègne.* [Refait le récit de leur procès et de leur exécution en utilisant les travaux antérieurs, aux données desquels elle ajoute quelques détails fournis par les archives des Bénédictines de Stanbrook (Angleterre] et par Mgr de Teil, « le tout dévoué postulateur de la cause des Carmélites, et qui, mieux que personne, connaît leur histoire ».]

1er Août. = CH. URBAIN. *Bossuet et les secrets de Fénelon. Épisode de la querelle du Quiétisme.* [Examine s'il est vrai que Bossuet ait violé le secret d'une confession à lui faite par Fénelon, et qu'aux reproches à lui adressés par ce dernier, il se soit borné à répondre en invoquant les droits supérieurs de la vérité. Conclut que le fait n'est pas prouvé, et qu'il n'est même pas exact que Fénelon en ait accusé Bossuet. Il n'est que vraisemblable que le second ait employé contre le premier une « confession générale », écrit strictement confidentiel, de nature à faire connaître les dispositions intimes de l'archevêque de Cambrai. Mais il est incontestable que « durant la guerre sans merci qu'il fit à Fénelon, Bossuet s'est servi contre un ancien ami des lettres qu'il avait reçues de lui au temps de leur intimité ; et il n'a pas craint d'user de l'ascendant que lui donnaient sur l'évêque de Chartres et sur Mme de Maintenon son âge et la confiance de Louis XIV, pour leur arracher un document secret qui devait, dans sa pensée, écraser et couvrir de confusion son adversaire ». M. U. déplore que Bossuet se soit abaissé à de pareils procédés, « convenables peut-être à un policier », mais indignes d'un « évêque ayant le souci de rester galant homme ».]

16 Août. = H. WELSCHINGER. *Notes et souvenirs de M. Thiers.* [D'après la publication récente de Mlle Dosne, annoncée ici-même, t. IV, p. 546.]

16 Septembre. = L. CHABAUD. *Mme de Miramion et la charité au XVIIe siècle.* [Utilise, pour remettre en lumière la figure de cette femme « exquise », les biographies antérieures, spécialement l'ouvrage de M. de Bonneau, publié en 1868. Dans ce premier article, M. C. expose la jeunesse de Mme de Miramion, née Marie Bonneau, les tristesses de sa trop courte union avec M. de Miramion, conseiller au Parlement de Paris, son enlèvement par Bussy-Rabutin, en 1648. A suivre.]

La Révolution française. 1903.

14 Juillet. = FERDINAND-DREYFUS. *La Rochefoucauld-Liancourt à l'assemblée du bailliage de Clermont-en-Beauvoisis et à la Chambre de la noblesse (9 mars-10 juillet 1789).* [Liancourt a été l'inspirateur et probablement le rédacteur du cahier de la

noblesse du bailliage de Clermont-en Beauvoisis, qui demande la restitution à la nation du droit de consentir l'impôt, la périodicité des États généraux, la responsabilité ministérielle, l'inviolabilité des députés, l'abolition des lettres de cachet, la liberté de la presse, les réformes tendant au progrès du peuple, au bien-être des paysans, au soulagement des malheureux. A la Chambre de la noblesse, Liancourt travailla à la conciliation ; il soutint la vérification des pouvoirs par des commissaires pris dans les trois ordres, il fit son possible pour orienter la noblesse vers l'union, il fut dans la minorité qui proposa de se réunir au tiers.] — CL. PERROUD. *Quelques notes sur les missions de l'automne de 1792*. [En dehors des commissaires nommés par l'Assemblée législative le 29 août, des commissaires nommés directement, le même jour, par le Conseil exécutif, des membres de la Commune envoyés, le 3 septembre, par le Conseil exécutif, il y eut aussi, au commencement de septembre, des missions ministérielles, des commissaires envoyés par Roland dans les départements, par exemple Carra, Ginguené, etc.] — R. GUYOT. *Le Directoire et la République de Gênes (1795-1797)*. [Suite et fin. Une convention secrète est signée entre la République française et la République de Gênes, à Montebello, le 17 prairial, établissant pour Gênes une constitution démocratique et, en attendant qu'elle fonctionne, un gouvernement provisoire qui est installé le 26 prairial. Le Directoire, tiraillé entre Delacroix, qui visait plutôt à dépouiller et démembrer la République de Gênes, et les agents de cette République qui cherchent à faire échouer la réforme et restaurer, si possible, l'oligarchie, reste quelque temps sans faire connaître son avis ; enfin, le 1er thermidor, il accorde à Bonaparte un témoignage public de satisfaction, et, le 26 thermidor, Talleyrand écrit à Faipoult pour approuver sa conduite.] — CH. SCHMIDT. *Encore un document relatif à l'histoire du machinisme en France*. [Rapport de Scipion Mourgue à Chaptal, du 1er messidor an XI, montrant qu'en 1803 la grande usine n'existe pas encore, que la mécanique est d'un usage restreint, et prévoyant les troubles que causera l'apparition de la « tondeuse » dans les ateliers de l'industrie lainière.] — *Documents inédits. Deux lettres du général Dugua à Bonaparte*. [Du Caire, 3 messidor et 9 fructidor an VII. Dans la première, Dugua pose des questions auxquelles Bonaparte répond brièvement en marge ; dans la seconde, il lui montre que son départ pour la France va faire éprouver à l'armée « un moment d'anarchie funeste ».] — *Notes de lecture*. I. *Sur l'emploi du mot Charte avant 1814*. [Talleyrand l'applique, le 29 messidor an XII, à la Constitution de l'an VIII.] II. *Madame de Staël en Italie, d'après le témoignage d'Artaud*. [Deux dépêches d'Artaud, premier secrétaire de la légation de France à Rome, des 23 ventôse et 22 floréal an XIII, donnant au ministre des Affaires étrangères des détails sur le séjour de Mme de Staël en Italie.] III. *Correspondance des conventionnels Billaud-Varenne et Marragon*. [51 lettres du premier, 1812-1816, et 71 du second, 1793-1807, se trouvaient dans la vente d'autographes faites par M. Noël Charavay le 15 juin 1903.]

14 Août. = E. CHAMPION. *La première atteinte à l'empire du catholicisme*. [Elle ne fut portée ni par la condamnation des Jésuites ni même par l'édit de 1768 que provoqua la Commission Brienne, mais par l'édit de novembre 1787 en faveur des non-catholiques ; il constitue « non pas encore une brèche, mais une fissure irré-

parable dans le rempart d'intolérance qui protégeait l'empire de la religion ».] — FERDINAND-DREYFUS. *La Rochefoucauld-Liancourt, lieutenant-général de Normandie, et le projet de départ du roi (avril-août 1792).* [En se faisant donner la lieutenance générale de Normandie et de Picardie, Liancourt travaillait à la réalisation d'un plan qu'il avait formé pour la retraite de Louis XVI à Rouen. Le roi repoussa ce projet sous l'influence de Marie-Antoinette, qui ne voyait de salut que dans l'arrivée des Austro-Prussiens à Paris. Liancourt donna sa démission le 14 août.] — J. TIERSOT. *L'Hymne à l'Être suprême.* [Pour M. T., il ne devait pas y avoir, à la fête du 20 prairial an II, un seul hymne à l'Être suprême, mais deux, qui étaient prévus dans le plan de David : l'hymne « à grand chœur », que Gossec écrivit sur les vers de Chénier, destiné à être chanté au Champ-de-Mars par le corps de musique, et le « petit chœur », de Gossec également, chanté par le peuple aux Tuileries ; le second ne fut pas fait pour remplacer le premier, à l'exécution duquel Robespierre s'opposa.] — F. BOUVIER. *L'Italie de 1794 à 1796, d'après les papiers de Paul Greppi.* [La correspondance de P. Greppi, publiée par son petit-neveu, le sénateur G. Greppi, est un document précieux qui nous renseigne sur l'état d'esprit en Italie au moment où les Français vainqueurs y pénétrèrent, et, jusqu'ici, les témoignages en cette matière faisaient à peu près complètement défaut; elle explique l'accueil enthousiaste fait aux conquérants par la plupart des nobles italiens et des membres de la haute bourgeoisie.] — *Documents inédits. Une lettre de Billaud-Varenne à son père.* [L'Hermitage, 3 novembre 1808; a trait à ses affaires particulières.] — *Notes de lecture. Fabre d'Églantine fut-il l'assassin de Rabaut-Saint-Étienne ?* [Le *Publiciste* du 8 germinal an IX ayant, d'après Fabien Pillet, accusé Fabre d'Églantine d'avoir fait arrêter et périr sur l'échafaud Rabaud-Saint-Étienne, le fils de Fabre obtint de Pillet qu'il se rétractât; cette rétractation parut dans le *Journal de Paris* du 13 germinal.]

14 Septembre. = S. BLUM. *La mission d'Albert dans la Marne en l'an III : les poursuites contre les « terroristes ».* [Albert fait dresser par les corps administratifs la liste de ceux que la « voix publique » inculpait d'avoir terrorisé leurs concitoyens ; il transmet ces listes à l'accusateur public, qui fait procéder par les juges de paix et officiers de police à une information contre « les terroristes, les hommes de sang, leurs fauteurs, complices et adhérents ». A Reims, les terroristes traduits devant le tribunal criminel sont acquittés parce que la plupart des délits dont ils sont prévenus ne sont pas prévus par le code pénal et que les autres ne portent pas sur des faits précis; d'autres inculpés, poursuivis comme septembriseurs, sont acquittés, sauf cinq. A Châlons, les poursuites n'ont pas plus de succès. Albert a donc échoué dans sa tentative de répression du terrorisme.] — G. CAUDRILLIER. *Projets ou essais de négociations entre Condé et Moreau.* [Moreau ignora, jusqu'en avril 1797, les relations de Pichegru avec Condé. L'accusation de trahison portée contre lui ne repose que sur des témoignages suspects (Montgaillard, Fauche-Borel, Dumougé). Condé n'a pas négocié avec Moreau en 1796-97 : le prétendant croyait qu'on pouvait gagner ce dernier ; Condé n'avait pas la même confiance et n'essaya même pas. En 1800, un émigré, M. de Ferrand, eut avec Moreau quelques entrevues à la suite desquelles il vit qu'il ne pouvait compter sur

lui. Moreau se montra toujours, vis-à-vis des royalistes, « assez accueillant pour ne pas décourager, trop hésitant pour encourager leurs projets ».] — E. Poupé. *Souscription des notaires de France en l'an XI.* [Le 24 prairial an XI, les notaires de Paris invitèrent leurs collègues des départements à une souscription dont le montant servirait à la construction d'un bâtiment de guerre, qui serait offert au gouvernement au nom du notariat.] — J. Guillaume. *L'Hymne à l'Être suprême ; un simple mot à l'occasion de l'article de M. J. Tiersot.* [M. G. n'admet pas la coexistence, dès l'origine, de deux hymnes à l'Être suprême, l'un de Chénier, l'autre de Desorgues. Pour lui, le grand chœur, de Chénier et Gossec, fut jusqu'au 16 prairial le seul hymne à la divinité qui figurât au programme de la fête de l'Être suprême ; Robespierre ayant fait rayer cet hymne du programme, le petit chœur fut composé le 17 prairial sur les paroles de Desorgues. — M. G. émet en même temps deux hypothèses : que la musique du grand chœur n'était autre que celle de l'*Hymne à la Liberté*, qui a disparu, et que le *Champ du départ* procède de la même source d'inspiration que le *Plan* de la fête du 20 prairial, de David.] — *Notes de lecture. Lalande et le calendrier républicain.* [Dans le *Journal de Paris*, du 20 floréal an IX, Lalande dit *qu'il fit* le calendrier en 1793 ; il semble cependant qu'il fut seulement consulté, avec d'autres savants.]

La Revue de Paris. 1903.

15 Juillet. = L. Batiffol. *Souvenirs d'un siège, 1630.* [Il s'agit du siège de Casal, défendue par M. de Toiras contre les Espagnols, de mai à oct. 1630. M. B. se sert, pour le raconter, du journal inédit du capitaine de la Serre, témoin oculaire, dont une copie est conservée à la Bibl. nat. Nombreux détails sur les mœurs militaires du temps. Le journal de M. de la Serre, qui relate la délivrance de Casal par les maréchaux de Schomberg et de la Force, est muet sur l'épisode célèbre de Mazarin se jetant entre les deux armées prêtes à venir aux mains : la négociation aurait été menée et aurait abouti normalement.] — Bon A. de Maricourt. *Louis XVIII en exil. 1801-1809.* [Reproduit, avec commentaire, un certain nombre de documents provenant des papiers de François Hüe, valet de chambre de Louis XVI, puis intendant du comte de Provence. Ce sont des lettres, des règlements, états, extraits de registres de comptes, d'où il ressort que pendant son exil Louis XVIII dut pour vivre, lui et sa maison, s'astreindre à une sévère économie et ordonner minutieusement l'emploi des subsides qu'il recevait du roi de Prusse, puis du tsar et d'Angleterre. A propos de la mort de l'abbé Edgeworth de Firmont, décédé à Mittau en 1807, M. de M. cite l'épitaphe composée pour lui par Louis XVIII.]

15 Août. = Théophile Gauthier fils. *Une visite au comte de Bismarck. Versailles, octobre 1870.* [Au début de ce mois, l'auteur, sous-préfet révoqué, et réfugié à Londres, est chargé, par Rouher, au nom de l'Impératrice, qui désirait des informations, d'aller trouver M. de Bismarck et de s'entretenir avec lui de négociations éventuelles. Parti par la Belgique, il parvient à Versailles après de multiples tribulations (tableaux d'invasion). Il a trois entrevues avec le chancelier ; et lui offre la neutralisation de tout ou partie de l'Alsace et une indemnité de guerre.

Mais l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine était déjà décidée. D'ailleurs, après la capitulation de Metz, dont la nouvelle arrive alors, il ne reste plus de moyen d'amener le vainqueur à diminuer ses exigences. M. Th. Gautier regagne l'Angleterre par Mayence, Coblenz et Bruxelles.] — A. CHUQUET. *Le commandant Poincaré.* [Né en 1751, Poincaré, mis en non-activité en 1810, fut rappelé en 1812 à la Grande Armée pour servir en qualité de commandant d'armes. Il reçut le commandement de Viasma, qu'il quitta le 3 nov., et disparut pendant la retraite. M. C. analyse neuf lettres écrites par lui pendant cette dernière campagne à sa jeune femme, et qui nous montrent, sous le « soldat de l'épopée », l'homme capable d'émotion et de souffrance morale. «... Par hasard, nous connaissons un épisode de sa vie privée ; il aima sa femme avec passion, et par là il nous attache et nous séduit; nous voyons en lui le mari amoureux et non plus l'officier de gendarmerie... ».]

1er Septembre. = ALLAIN-TARGÉ. *Souvenirs d'avant 1870.* [Dans ce fragment de ses mémoires inédits, communiqués par sa famille, Allain-Targé esquisse la physionomie des principaux républicains de la fin de l'Empire : Gambetta, Cl. Laurier, Challemel-Lacour, H. Brisson, J. Simon, E. Picard. Il les juge sans parti pris, au sens absolu du mot. Le préféré des « jeunes » du groupe républicain était J. Simon. Bien qu'ils n'eussent pas en lui une confiance sans bornes, ils le poussaient néanmoins de toutes leurs forces à prendre le premier rang, « que Picard avait usurpé », — et que Jules Favre dédaignait, se contentant d'une « primauté honorifique », — par aversion pour Thiers, qui travaillait alternativement pour l'Orléanisme et pour l'Empire : pour le premier, « quand il avait raison, parce qu'il attirait à lui et à ses idées de monarchie constitutionnelle toute cette bourgeoisie, hostile à l'Empire, dont la République avait besoin de recruter les précieux concours » ; pour le second, « quand il avait tort, quand il s'entêtait dans certaines théories rétrogrades, parce qu'il donnait à l'Empire l'occasion d'endosser son déguisement démocratique et de dénoncer aux répugnances du suffrage universel l'opposition tout entière, et les républicains à la suite du terrible petit homme ».] — L. BATIFFOL. *Une réforme de Bénédictins sous Louis XIII.* [Raconte, d'après des notes mss. conservées à la Bibliothèque de Rouen, un conflit survenu, en 1637, entre l'archevêque de cette ville, François de Harlay, et les moines de l'abbaye de St-Wandrille. L'esprit du siècle avait envahi cette abbaye ; l'archevêque, prélat brouillon et autoritaire, en tenta la réforme, mais il échoua. Lorsque les moines l'eurent spontanément assurée, en concluant arrangement avec les religieux, réformés eux-mêmes, de l'abbaye de Jumièges (Congrégation de St-Maur), il se plaignit qu'on eût agi sans le consulter et que ses droits eussent été méconnus. Alors commença une lutte de procédure, que vinrent compliquer des dissensions à l'intérieur de l'abbaye ; la cause fut portée à Rome, et devant le Grand Conseil ; l'obstination des moines poussa l'archevêque à interdire leur abbaye. A la fin de 1637, le cardinal de Richelieu fut invité par le St-Siège à terminer l'affaire. Il imposa une transaction : les moines durent s'engager à se comporter, envers leur archevêque, avec tout le respect dû ; mais ils gardèrent l'exemption dont jouissait leur congrégation, avec tous ses effets.]

15 Septembre. = Ch. Yriarte. *Mémoires de Bagatelle.* [Fin; début paru le 1er juillet. Exposé, posthume, de l'histoire de cette propriété célèbre et de ses possesseurs successifs depuis sa création par Mlle de Charolais, au XVIIIe siècle.]

1er Octobre. = M. Leroy. *Le centenaire du Code civil.* [Contrairement à une opinion trop répandue, le Code civil n'est pas une création sublime, et de toutes pièces, de Bonaparte ; il est également faux que, depuis un siècle, il soit demeuré immuable. Considérations historiques sur l'évolution de la législation civile jusqu'à l'établissement du Consulat. L'idée première du Code civil n'implique aucune préoccupation de liberté : « l'État, n'ayant plus à faire appliquer tant de lois, tant de décrets, tant de règlements dispersés en quelques milliers de recueils, serait désormais au centre d'un carrefour largement ensoleillé où aboutiraient quelques routes droites, bien dégagées, qu'il surveillerait facilement ». Le Code civil porte bien la marque de son temps et de la bourgeoisie qui l'a rédigé : « C'est avant tout une réglementation de la propriété ». Les articles concernant le régime du travail — complétés par un droit ouvrier coutumier, non écrit, dont on n'a pas suffisamment apprécié l'importance, — les titres relatifs aux droits du père, du mari, s'inspirent du même esprit. « Ces règles étaient consciemment éditées en faveur d'une élite. » Le Code est le terme logique du long travail de centralisation poursuivi par la royauté. A suivre.] — Ct Jolyet. *Souvenirs de 1815.* [L'auteur, officier d'infanterie de 1805 à 1830, rédigea, vers la fin de sa vie († 1863), diverses notes sur les événements auxquels il avait été mêlé. M. L. Pingaud en publie des fragments sur les Cent-Jours et la campagne de 1815, que Jolyet fit comme chef de bataillon au 1er léger. I. Paris avant le 20 mars. Le 19 mars, marche, vite interrompue, du 1er léger pour aller combattre l'Empereur ; incidents de son retour. II. Le colonel Cubières. L'Acte additionnel. Bien que dévoué à l'Empereur, le colonel Despans de Cubières ne croit pas pouvoir approuver l'Acte additionnel : son régiment l'imite. III. Bataille des Quatre-Bras et de Waterloo. La bataille des Quatre-Bras est livrée dans le désarroi, sans ordres ; le 18, le 1er léger combat à Hougoumont. IV. Le soir du 18 juin. Jolyet est blessé au début de la déroute, et se traîne à Genappe ; il est fait prisonnier, et conduit à Bruxelles, puis en Angleterre. V. Captivité en Angleterre. Il est interné à Odiham, près Portsmouth, et passablement maltraité ; à la fin de décembre 1815, il peut regagner la France.]

La Revue Hebdomadaire. 1903.

27 Juin. = G. Stenger. *Les frères et les sœurs de Bonaparte pendant le Consulat.* [Suite les 29 août et 19 septembre. I. Joseph. II. Lucien. III. Louis.]

4 Juillet. = I. Faussone di Montelupo. *Souvenirs inédits sur 1813.* [Suite le 11, fin le 18 juill. Il s'agit du rôle de la division Teste, du corps de Marmont, pendant les six premiers mois de 1813, exposé par l'ex-chef d'état-major de cette division, le Piémontais I. Faussone di Montelupo, entré au service de la France en 1696, mort en 1838. A consulter pour l'histoire des derniers mois du royaume de Westphalie.]

11 Juillet. = L. Batiffol. *Les sentiments de Napoléon sur Mme de Staël.* [D'après le livre récent de P. Gautier.]

25 Juillet. = J. POUJOULAT. *La seconde Marie-Antoinette.* [Épisode de l'histoire de la Révolution à Nantes. Le surnom de Marie-Antoinette avait été donné à Mme de Marcilly, à cause de sa dévotion à la Reine. Sauvée par Lamberty, le lieutenant de Carrier, et devenue sa maîtresse, elle mourut ou fut tuée par lui peu avant qu'il fût lui-même guillotiné, en germinal an II.]

8 Août. = Bon A. DE MARICOURT. *Louis XVI et les journées de Juillet 1789 (d'après des documents inédits).* [Ces documents sont les papiers de J.-Félix Faydel, député du tiers de Cahors à l'Assemblée nationale, et hostile à la Révolution ; et des lettres du Mis de Cubières, écuyer du roi, à Hüe, le valet de chambre de Louis XVI, puis de Louis XVIII. Détails sur le voyage du roi à Paris le 17 juillet, et les incidents du retour à Versailles.]

15 Août. = L. DE NUSSAC. *Le général Antoine Marbot (correspondance inédite).* [Pour cette biographie du père de l'auteur des *Mémoires*, qu'il annonce comme le début d'une série d'études sur les Marbot, l'auteur a utilisé et cite largement une correspondance adressée par le général à son ami Faye-Lachèze et à la femme de celui-ci, née Rose Dupré de Geneste, qu'il aima d'amour.]

5 Septembre. = H. BUFFENOIR. *Un roi de la mode au dix-huitième siècle.* [Louis-François de Bourbon, prince de Conti.]

26 Septembre. = CH. GAILLY DE TAURINES. *Monsieur Poisson, la famille et l'enfance de Madame de Pompadour.* [Reprend, en utilisant les documents des archives publiques et privées, ce sujet traité en 1902 par P. de Nolhac dans la *Revue de Paris* (cf. l'analyse donnée ici-même, t. IV, p. 143). Sur certains points, M. G. de T. ajoute aux détails donnés par M. de Nolhac.] — L. JARROT. *Une requête à Napoléon en 1811.* [Récit des vaines démarches faites auprès de Maret, de Daru et de l'Empereur lui-même, en 1811, par le marquis Armand d'Agrain, pour rentrer en possession de biens considérables que la Révolution avait enlevés à son père. Il avait été le collègue de Napoléon au régiment de la Fère ; mais l'Empereur l'avait oublié. En outre, ses deux sœurs avaient été compromises dans le procès de George, et lui-même était tenu pour suspect. D'où son échec.]

Le Correspondant. 1903.

10 Juillet. = G. VARENNE. *La poésie militaire allemande et les chants de guerre pendant la campagne de 1870-1871.* [La guerre de 1870-71 a engendré en Allemagne tout un cycle poétique. M. V. étudie les principaux recueils qui le constituent, et s'attache à en faire ressortir, par des analyses et de nombreuses citations, les caractères essentiels : la haine de la France, un chauvinisme exalté, parfois sauvage, y dominent. Les chants composés par des soldats ont une saveur, un intérêt particuliers ; on y discerne deux tendances : le légendaire Kutschke, fusilier prussien, personnifie le troupier goguenard et « cocardier » ; au contraire, Schulze et Müller pensent au pays, aux parents, au bien-être perdu, et traduisent leurs regrets avec une bonhomie résignée.] — Ch.-M. DES GRANGES. *La politique au théâtre sous la Troisième République. II. La question sociale.* [Étude des pièces connues de Hauptmann (traduction des *Tisserands*), de Mirbeau (*Les mauvais bergers*), de Curel (*Le repas du lion*), Brieux (*Les bienfaiteurs*), et quelques autres.]

— L. Dufougeray. *Le passé du nouveau Paris. Chaillot, Passy, Auteuil, d'après une récente publication* [celle de A. Doniol : Histoire du XVIe arrondissement de Paris.]

25 Juillet. = P. Pisani. *L'église de Paris pendant la Révolution, à propos d'une récente publication.* [Celle de l'abbé Grente : Le culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat.] — L. de Lanzac de Laborie. *Récits de batailles.* [Compte rendu des publications récentes du Vte de Noailles, de Ch. Tower, du Ct de Sérignan, d'E. Gachot, d'A. Rabel, du Lt Fabry (Mémoires de Langeron), de G. Bastard, et J. Ruffi de Pontevès].

10 Août. = E. Lecanuet. *L'Église de France pendant la guerre contre l'Allemagne.* [Rappelle une série d'actes de courage et de dévouement accomplis par des ecclésiastiques durant la campagne, le rôle des prêtres et des religieux dans les ambulances et les hôpitaux, l'attitude patriotique de Mgr Dupanloup, Mgr Lavigerie, Mgr Dupont des Loges, etc., et conclut que, « dans cette grande crise nationale, l'Église de France tout entière, depuis les évêques jusqu'aux simples fidèles, a fait son devoir. »]. — P. Imbart de la Tour. *Les origines de la Réforme. II. La société française aux débuts du XVIe siècle. L'Église.* [Pendant la deuxième moitié du XVe siècle, l'Église se préoccupe tout d'abord de reconstituer son patrimoine compromis par la guerre de Cent ans. A la veille de la Réforme, grâce à d'innombrables donations et à la faveur royale, elle y est à peu près parvenue; détail de ses revenus, qui sont surtout fonciers. Sous le point de vue de la structure politique, les caractères principaux sont, à la même époque : 1° l'absence d'unité et de centralisation appréciable; pas de lien entre les différentes provinces ecclésiastiques; dans les diocèses, l'autorité épiscopale est limitée par le patronage et l'exemption; 2° la puissance des groupes : chapitres, collégiales, corporations séculières et régulières de toute espèce; la force des réguliers, en particulier, est formidable. En somme, l'Église gallicane, vers 1500, est un « amas, non un système de forces éparses, une addition, non un tout ». L'auteur définit ensuite les rapports de cette Église avec l'État, son assujettissement grandissant à la royauté qui met la main sur elle directement (intervention souveraine dans les élections) et par le Parlement (empiétements incessants sur les juridictions ecclésiastiques, et même sur le pouvoir disciplinaire des évêques). Le Concordat confirme cette conquête. « Désormais, l'Église gallicane est monarchique... Sous l'éclat extérieur de sa puissance reconquise, les caresses de la royauté, le prestige des services rendus, l'Église perd peu à peu le sens de sa mission... Cette grande puissance de liberté et de lumière abdiquait ainsi entre les mains de l'absolutisme. Sûre de son appui comme elle était sûre des consciences, elle entendait à peine les leçons murmurées par la force des choses qui nous entraîne. Elle ne prévoyait pas alors de changements. »]

25. Août. = L. de Lanzac de Laborie. *Profils et croquis révolutionnaires.* [Deux pages sur la 2e série des *Vieilles maisons, vieux papiers* de G. Lenôtre.]

25 Septembre. = Gal F. Canonge. *Sedan et le général Ducrot.* [Le dessein de l'auteur est d'élucider, définitivement si possible, par l'étude comparée des diverses relations et en s'aidant de ses souvenirs personnels, la question de la retraite sur

Mézières le 1er septembre. I. Description succincte du terrain et emplacement de l'armée française. II. Situation des esprits des principaux chefs de l'armée française. III. Emplacements de l'armée allemande le 31 août au soir. IV. Plans français et allemand. V. Accord des historiens sur certains points. Valeur de la relation officielle prusienne (elle est souvent fort discutable). VI. Exposé d'ensemble de la bataille. VII. Succession du maréchal de Mac-Mahon (ni Wimpffen ni Félix Douay, ni Lebrun n'étaient de taille à s'en charger. VIII. Passé du général Ducrot (sa clairvoyance avant la guerre; son rôle à Frœschwiller; son pessimisme le soir du 31 août). IX. Les heures de la matinée. (Quoi qu'en dise la Relation prussienne, la barrière opposée, dans la région nord, à l'armée française, n'a commencé à être sérieuse qu'à 10 h. 1/2. Les ordres de retraite donnés par Ducrot et révoqués par Wimpffen à partir de 9 h. n'avaient pu recevoir qu'un commencement d'exécution.) A suivre]

Nouvelle Revue rétrospective. 1903.

10 Juillet. = P. Cottin. *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau (1775-1781).* [Continué les 10 août et 10 sept., et à suivre. Complément de la récente publication par M. C., à la librairie Plon, d'un livre sur : Sophie de Monnier et Mirabeau, dans lequel il n'avait pu donner qu'une partie des lettres secrètes et chiffrées écrites par Sophie à Mirabeau pendant leur séparation. Ces lettres sont « pleines d'esprit, de passion, de révélations curieuses sur les deux personnages ».] — *Campagnes et missions de Charles-Stanislas Lefebvre (1793-1815).* [Suite; continué les 10 août et 10 sept. et à suivre. Les nos de juill. et d'août donnent le « Journal du voyage en France du capitaine Lefebvre (1804-1806) », chargé de mission par le Gal Decaen; ses difficultés avec l'administration de la Guerre et celle de la Marine; incidents qui retardent son retour à l'île Bourbon. Le no de sept. contient les lettres écrites par Lefebvre à Decaen, qu'il avait suivi comme premier aide de camp à l'armée de Catalogne, au cours de deux voyages à Paris (févr. 1812 et janv. 1813) avec mission officielle; bon accueil fait par l'Empereur et le ministre.] — *Lettres d'un page du Roi à sa mère (1820-1823).* [Fin. En appendice, une série de 15 lettres, datées du 22 avril au 27 août 1830 et écrites par l'ex-page devenu officier de lanciers, pendant l'expédition d'Alger; témoignage à utiliser.] — *Autographes : Marie-Thérèse et Mme de Pompadour.* [Extr. d'une dépêche du Cte de Choiseul, de Vienne, 28 juin 1759, relatant les termes amicaux qu'emploie l'Impératrice en parlant de Mme de Pompadour.] *Marie-Thérèse à Louis XV.* [Lettre du 29 juill. 1759, provenant comme la précédente des Archives des Aff. étr.; l'Impératrice s'y prononce en faveur du mariage, proposé par la France, de son fils l'archiduc Joseph avec l'infante Isabelle de Parme, petite-fille de Louis XV.] *Ginguené à La Salle, censeur impérial (1811).* [Au sujet de suppressions exigées par la censure dans les fragments, recueillis par Ginguené et qu'il s'apprêtait à publier, du poème de *La Nature*, de Le Brun.]

10 Août. = *Lettres de Lamennais à Dessoliaire, tailleur d'habits (1845-1852).* [Dans son édition de la *Correspondance* de Lamennais, M. A. Blaize en a donné la plus grande partie. La *Nouvelle Revue rétrospective*, qui avait déjà publié, en 1897,

les lettres de Dessoliaire à Lamennais, imprime aujourd'hui celles des réponses de Lamennais restées inédites. Première série de 27 lettres, du 4 janv. 1845 au 30 juill. 1850; détails sur la santé de Lamennais; réflexions que lui inspirent les événements politiques.]

Revue d'histoire diplomatique. 1903.

N° 3. = H. Missak. *Le Père Ottoman (1644-1676).* [Il s'agit d'un prétendu fils du sultan Ibrahim, nommé Osman, pris avec sa mère par les chevaliers de Malte. Il fut converti et devint Dominicain sous le nom de Père Ottoman. Il fut reçu à Versailles par Louis XIV, qui rêvait peut-être de l'employer dans quelque expédition sur le Levant. Il fut emmené dans la guerre de Candie, envoyé en vain parmi les musulmans comme le frère aîné du nouveau sultan traité d'usurpateur. Il mourut à Rome à 32 ans.] — G. de Mun. *Un point d'histoire commerciale : les premières relations entre les Pays-Bas et la Porte (1610-1613).* [Les Capitulations qui donnaient à la France le monopole du commerce dans le Levant avaient reçu une première atteinte en faveur des Anglais en 1579. Malgré l'opposition de l'ambassadeur français Harlay de Sancy, une ambassade hollandaise, conduite par Cornelius Aghe, arriva à Constantinople en mars 1612, eut audience du sultan le 1er mai, obtint le 7 juillet les mêmes avantages que l'Angleterre et que la France. Sancy en fut si irrité qu'il fabriqua une lettre prêtant aux Hollandais des desseins de conquête sur la Morée; conduite peu chrétienne : « C'était, dit M. de M., l'empalement assuré pour Cornelius », qui eut en effet de la peine à s'en tirer. Pourquoi donc réserver à l'Angleterre les épithètes désagréables : astucieuse, avide, égoïste, jalouse ?] — Ola Hansson. *Le Journal de la mère adoptive de Bernadotte.* [Résumé du premier volume des Mémoires de Charlotte, femme du roi Charles XIII. Démêlés de Gustave III avec sa mère au sujet de ses enfants qu'elle affirmait illégitimes.] — P. Coquelle. *La mission de Sebastiani à Constantinople en 1801.* [Sebastiani renoua les rapports diplomatiques avec la Turquie; il n'obtint pas encore la ratification des précédentes négociations entre la France et la Porte; mais il fut accueilli très favorablement, et ce fut le commencement d'une période de plusieurs années de bon accord entre Napoléon et le sultan Selim.] — A. Bourguet. *Le duc de Choiseul et l'Angleterre. Les pourparlers de La Haye.* [Conversations de d'Affry avec le général Yorke sur la possibilité de la paix en 1754 et 1760; préférences de Choiseul pour une paix séparée avec l'Angleterre, de l'Angleterre pour un congrès général; l'Angleterre s'inquiète de la médiation espagnole qui vient de s'offrir. A suivre.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1903.

Juillet. = G. [Cne Colin]. *Les campagnes du maréchal de Saxe.* 2e partie. *La campagne de 1744.* [Continué en août et sept., et à suivre. II. Siège de Furnes. Il commençait lorsqu'on apprend que le prince Charles de Lorraine a passé le Rhin. III. Le départ du Roi pour l'Alsace. En dépit d'un succès remporté dès le 5 juill. sur les Impériaux par Coigny, le Roi décide de se porter en Alsace avec des renforts et d'y prendre l'offensive : une action énergique en Flandre eût mieux valu que cette diversion. V. Composition de l'armée de Saxe. Le maréchal a ordre d'être

très prudent, de ne pas pousser en avant. Le 18 juillet, il repasse la Lys et prend son camp à Courtrai. V. Marche des alliés vers Tournai, et VI. La pointe sur le pont d'Espierres. L'offensive des alliés, qui inquiète les commandants de place, laisse indifférent le maréchal, qui les croit dépourvus de matériel de siège. VII. Les alliés devant Lille. VIII. Le comte d'Estrées à Douai. IX. Les alliés à Orchies. Tandis que les alliés s'avancent lentement, Maurice de Saxe reste en observation à Courtrai ; le comte d'Estrées est appelé de Condé et Valenciennes à Douai, pour surveiller l'ennemi. X. Situation de la frontière le 1er septembre. XI. L'expédition du prince de Pons. La pointe sur Gand, qu'il exécute avec mollesse, a pour objet d'amener l'ennemi à s'éloigner de la région frontière, qu'il ravage. XII. Séjour des alliés devant Lille. Le mois de sept. se passe à des fourrages et des escarmouches. XIII. Retraite des alliés sur l'Escaut. Elle a lieu à la fin de sept., les vivres manquant.] — M. [Cne MAHON]. *Études sur la campagne de 1799*. [Continué en août, et à suivre. XI. Derniers actes du commandement de Joubert (janvier 1799). Ils ont pour objet principal d'assurer la subsistance de l'armée. Le 23 janv., le Directoire se décide à accepter la démission de Joubert. Celui-ci en est informé le 31, à Reggio. Malade, brouillé avec Macdonald, avec Amelot, dégoûté par l'impuissance à laquelle il se croit condamné, il remet immédiatement le commandement à Delmas. XII. Situation du Directoire à la veille des hostilités (janvier 1799). A la fin de 1798, la situation extérieure de la France paraît très brillante. En Italie, le Directoire serait disposé à se montrer modéré ; mais Championnet se trouve amené, par la force même des choses, à outrepasser ses intentions. Le point noir, c'est l'arrivée des Russes. Le Directoire essaye de s'y opposer par un ultimatum menaçant adressé aux princes allemands, par des offres de sécularisations. Néanmoins la coalition se forme, alors qu'en France les forces de résistance semblent diminuer : indifférence, déclin du patriotisme, tiraillements politiques. La prise d'Ehrenbreitstein (fin janv. 1799) augmente la tension entre Français et Allemands. La prise de Naples, connue à Paris le 7 févr., est immédiatement notifiée à Rastadt, pour produire impression.] — N. [Cne GUILLEMIN]. *La guerre de 1870-1871*. [Continué en août et sept. et à suivre.] *La journée du 15 août en Lorraine*. [Mouvements de l'armée française dans la nuit du 14 au 15 et dans la journée du 15. Bazaine la laisse sans ordres pour le lendemain. Dans l'armée allemande, le grand quartier général se borna à concevoir, sans l'ordonner, la manœuvre qui devait couper la retraite aux Français ; cette indécision fut heureusement palliée par l'intelligente initiative de sous-ordres, comme le général Alvensleben, et du prince Frédéric-Charles.] *La journée du 16 août en Lorraine*. [Début de l'exposé de la bataille de Rezonville. Tandis qu'une partie de la IIe armée allemande progressait sur son flanc gauche, l'armée française commençait sa retraite dans de déplorables conditions. Il semble que la cause de l'indécision de Bazaine ait été le sentiment de son incapacité, son incapacité de choisir entre plusieurs projets. Sans doute, les positions occupées par l'armée française, au moment où commença la bataille, n'étaient pas avantageuses : elles permettaient, néanmoins, contrairement à ce qui se passa le 18, l'utilisation judicieuse des diverses fractions, et, par là, soit la retraite vers le nord-ouest, soit l'écrasement d'un adversaire inférieur en nombre.]

Septembre. = [Ct Balagny]. *La manœuvre de Guadarrama.* [Lorsqu'il se fut emparé, juste à temps pour ne pas être pris à revers, de Madrid, Napoléon s'employa à assurer l'occupation du pays conquis, et à régler les opérations ultérieures. Jusqu'au 19 déc., ses préparatifs ont pour objectif une expédition en Portugal. A cette date, il est informé que l'armée anglaise, qu'il croyait hors de cause, occupe la vallée moyenne du Douro et paraît prononcer un mouvement offensif vers le sud-est. Il conçoit immédiatement une manœuvre sur la ligne de retraite de l'ennemi, met en marche le maréchal Ney, quitte lui-même Madrid le 22, passe le Guadarrama, au prix de souffrances terribles de ses troupes (tempête glaciale), et s'avance sur Medina del Campo. A suivre.]

Revue Historique. 1903.

Septembre-Octobre. = H. Carré. *La révision du procès Lally, 1778-1786.* [« La révision du procès n'eut pas et ne pouvait pas avoir de solution juridique (c'est le roi qui réhabilita de lui-même la mémoire de Lally); une coterie de cour avait entrepris de la provoquer sous l'impulsion du sentiment et dans des vues d'intrigue. Les écrivains hostiles à la magistrature et aux lois criminelles existantes avaient vu dans le protégé de la reine un auxiliaire capable de donner l'assaut à la vieille forteresse parlementaire... »] — P. Bliard. *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission.* [Dans ce 1er article, le P. Bliard raconte la destitution des autorités constituées : envoyé en mission dans le Morbihan en octobre 1793, Prieur destitue les municipalités, réorganise les gardes nationales, emprisonne les citoyens soupçonnés de *fédéralisme.* A suivre.] — G. Monod. *Cuvillier-Fleury et Jules Michelet, d'après des lettres inédites.* [A propos de la publication du second volume du journal et de la correspondance de C.-F., M. G. M. cite quelques lettres écrites par C.-F. à Michelet, de 1835 à 1845 : il le félicite de la lutte qu'il a commencée contre les Jésuites dons son cours au Collège de France ; en 1843, il lui écrivait : « Tant mieux, Monsieur, si vous avez vendu vos *Jésuites* à 5.000 exemplaires ; j'espère que cela veut dire 100.000 lecteurs. Vous aurez donc fait à la fois un excellent livre et une profitable démonstration. »]

Forschungen zur Geschichte Bayerns. 1903.

T. XI, fasc. 1. = Cte du Moulin-Eckart. *Munich à la veille de la Confédération du Rhin, d'apres des rapports français et autrichiens.* [Suite de l'étude commencée au tome VIII ; fin au fasc. 2. Indique, d'après les rapports de l'émigré français Otto, le changement d'opinion qui se produisit, dans l'été de 1806, en Bavière, et se révéla dans nombre de brochures hostiles à la France. Les mesures prises par Napoléon sont inutiles ; l'exécution du libraire Palm réveille le sentiment national.] — Cte du Moulin-Eckart. *La Bavière au moment de la chute de Montgelas.* [D'après les rapports de l'envoyé français Lagarde. Après la chute de Napoléon, le gouvernement des Bourbons s'efforce prudemment de sonder l'opinion en Bavière. A

Munich, jaloux de l'Autriche et de la Prusse, on souhaite une France forte qui serait un appui contre ces deux puissances. Montgelas avoue à Lagarde qu'il est un adversaire du mouvement national et intellectuel. Aussi regrette-t-on d'autant plus, en France, une chute, qui, à la vérité, n'eut que les conséquences d'un conflit personnel et non d'un changement de système, et craint-on que la Bavière ne devienne un foyer de mouvements révolutionnaires. L'auteur de cet article reproduit un mémoire politique sur la Bavière rédigé en nov. 1817 par le conseiller de légation française M. de Saint-Mars.]

Fasc. 2. = G. F. Preuss. *Quelques mots sur l'importance des Archives parisiennes pour l'histoire de la Bavière.* [En première ligne les Affaires étrangères ; tableau sommaire du fonds « Bavière », 202 volumes, 1610-1830.]

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. 1903.

T. XVIII, fasc. 1. = E. von Müller. *La bataille de Friedlingen, le 14 octobre 1702.* [A utilisé des sources nouvelles, et donne une série de remarques critiques sur cette rencontre, qui empêcha la jonction de Villars et du prince électeur de Bavière ; ce fut un « combat de retraite » ; actes publiés à la suite, avec plan de la bataille.]

Fasc. 2. = P. Darmstaedter. *L'administration de la Basse-Alsace (Bas-Rhin) sous Napoléon Ier (1799-1813).* [Suite au fasc. 3. Étude remarquable et solide, où l'auteur apprécie sans préjugé la grande somme d'efforts dépensée par l'Empire dans cette région. L'auteur étudie les différentes branches d'administration : l'administration des départements, des arrondissements et des communes ; le retour aux traditions centralisatrices, préparé d'ailleurs par la Convention, était le meilleur moyen de mettre fin aux difficultés de la période révolutionnaire et des années de guerre : c'était la façon la plus rapide de reconstituer la France ; mais il y a aussi, dès le début, des ombres à ce tableau. En matière de police, il faut mentionner, en première ligne, la police sanitaire : la vaccination imposée rendit dans ce département les plus grands services ; au contraire, la presse et le théâtre souffraient d'un manque complet de liberté. La justice fut bien améliorée, mais il y a à redire pour l'exécution. Les finances furent relevées : l'on réorganisa d'une manière pratique le personnel, et, pour augmenter le revenu de l'État, on prit une série de mesures : organisation de l'administration forestière qui augmenta les ressources du domaine, création d'un système d'impôts bien conçu, qui fut, à cette époque, le plus parfait qui existât sur le continent et qui, comme le démontre M. D., pesa moins sur la population paysanne (malgré ses plaintes) que tous les impôts de l'ancien régime. Les charges militaires furent moins lourdes sous le Consulat et au début de l'Empire que pendant la Révolution, et ne devinrent écrasantes que pendant les dernières années de la domination napoléonienne. Les passages de troupes jusqu'en 1813 furent économiquement très utiles à la population. On exécuta un grand nombre de travaux publics. Nulle part on ne construisit autant de routes, on ne creusa autant de canaux, pour le plus grand bien du pays. La situation des catholiques après les persécutions révolutionnaire fut bien meilleure. Le principe de la séparation de l'Église et de l'État fut, confor-

mément au système du gouvernement napoléonien, abandonné; la liberté du culte fut rétablie, le schisme terminé, et l'existence matérielle de l'Église assurée. Les églises protestantes furent soumises au contrôle de l'État, mais bénéficièrent aussi de sa protection et furent mises sur le pied d'égalité avec les autres Églises.]

Fasc. 3. = K. Obser. *Contribution à l'histoire du collège St-Jacques de Heidelberg.* [Intéresse les relations de l'ordre des Cisterciens avec l'Université de Paris, qui fut préférée à Heidelberg par plusieurs ordres allemands.]

Fasc. 4. = H. Kaiser. *Bibliographie alsacienne de l'année 1902.* [Exposé fait avec soin, et précieux pour les historiens français, des travaux parus en 1902.]

The American Historical Rewiev. 1903.

Juillet. = F. Morrow Fling. *The youth of Mirabeau.* [Il s'agit des années 1764 à 1769, Mirabeau alors âgé de 15 à 20 ans; de son séjour à Versailles chez M. de Sigrais qui ne put rien faire de lui; puis à la pension de l'abbé Choquard à Paris, barrière St-Dominique, où il montra des dispositions exceptionnelles pour les mathématiques et où il fut extrêmement populaire parmi ses camarades et ses maîtres; de son enthousiasme pour l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke. Cependant il recevait de l'argent de sa mère, et son père ne cessait de lui montrer une véritable haine; il fut alors envoyé comme volontaire au régiment de Berri-Cavalerie, à Saintes; il s'y comporta bien et y devint sous-lieutenant; tout à coup il s'enfuit à Paris à la suite d'une affaire avec son colonel; il fut repris et envoyé, sur ordre de son père, en prison à l'île de Ré; il y resta sept mois, puis fut envoyé en Corse, où il montra de remarquables qualités militaires. Les sources de cet article sont surtout dans la correspondance du marquis de Mirabeau avec son frère le bailli.] — J. Franklin Jameson. *St. Eustatius in the American Revolution.* [Il est ici question d'une petite île des Antilles hollandaises qui profita longtemps de sa neutralité pendant les premières années de la guerre de l'indépendance américaine; elle fut alors un grand entrepôt commercial, le dépôt de marchandises destinées aux Américains, même de la contrebande de guerre. Ce fut une des causes de la déclaration de guerre de l'Angleterre à la Hollande en déc. 1780. Rodney s'empara aussitôt de St-Eustache, et, criblé de dettes, il prononça la confiscation des propriétés privées; mais la cargaison qu'il envoyait en Angleterre fut enlevée par un vaisseau français. St-Eustache retomba bientôt aux mains de la France.] — *Correspondence of the comte of Moustier with the comte of Montmorin, 1787-1789,* extraits des *Archives des Affaires étrangères* par Henry E. Bourne. [Intéressantes dépêches sur les premières relations de la France et des États-Unis; craintes en France que les États-Unis ne soient bientôt trop puissants, souhaits qu'ils ne puissent pas sortir des difficultés de leur organisation politique; leurs exigences commerciales; ils songent bien plus à demander davantage qu'à remercier de ce qui est accordé; leur préoccupation de ne pas se lier trop étroitement à l'alliance française.]

NOTES ET NOUVELLES

— Par circulaire de novembre 1902, le ministre de la Guerre a invité plusieurs généraux commandants de corps d'armée à déléguer, dans les différents dépôts publics de leur circonscription, des officiers avec mission de faire le relevé des pièces offrant de l'intérêt au point de vue militaire. Dans un article publié par les *Annales du Midi*, n° de juillet 1903, et reproduit par la *Révolution française* du 14 septembre 1903, M. F. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, montre, en s'appuyant sur les résultats très féconds obtenus à Toulouse, comment une telle enquête, permettant aux travailleurs de se documenter facilement, ne saurait manquer d'avoir de très heureux effets sur le progrès des études d'histoire militaire. Il souhaite qu'elle soit continuée et étendue à toutes les régions de la France. Il exprime aussi le vœu qu'à titre de réciprocité, le ministre autorise les travailleurs à pénétrer dans les dépôts de province dépendant de son administration, par exemple les greffes des conseils de guerre, qui renferment certainement de précieux documents, et dont nul, civil ou militaire, n'a pu jusqu'ici forcer l'entrée.

— On sait qu'en 1848, la Commission des archives avait dirigé la publication d'un *Tableau numérique par fonds des Archives départementales*. Ce tableau a, dans son temps, été fort utile. Mais par suite des progrès réalisés dans le classement des Archives départementales et des acquisitions postérieures à sa rédaction, il n'a pas tardé à devenir inexact et incomplet. En 1898, la Commission supérieure des archives a décidé d'en donner une nouvelle édition, corrigée et complétée. Les archivistes départementaux ont été invités à fournir respectivement, sur un plan indiqué, l'état des fonds de leur dépôt. Ces états ont été groupés à Paris; l'impression, qui a été laborieuse, en a été effectuée par les soins de la Direction des Archives, et M. L. Mirot, archiviste aux Archives nationales, a joint à la publication une table onomastique générale (*Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction des Archives. État général par fonds des Archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire*. Paris, A. Picard et fils, 1903, in-4, XII-946 p.).

L'*État général par fonds* de 1903, où les lacunes du *Tableau* de 1848 se trouvent comblées, est relativement bien plus détaillé que son aîné et mieux fait pour rendre des services à l'histoire. Il donne, pour chaque fonds, les dates extrêmes, le nombre des articles ; pour les fonds très importants une courte notice mentionne les principales divisions, les particularités notables; l'état de classement est indiqué, en sorte qu'on puisse voir aisément quelles facilités chaque fonds offre aux recherches. Enfin, tandis que le *Tableau* de 1848 ne concernait que les fonds antérieurs à 1848, le cadre de l'*État général* comprend les séries révolutionnaires

L. et Q : on a ainsi, en attendant l'État spécial en préparation dont nous parlons plus bas, le moyen de conduire, à travers ces séries aujourd'hui très fouillées, de bien plus sûres investigations. La table, qui n'occupe pas moins de 138 pages de texte très serré, sur trois colonnes, représente un labeur prolongé. Il est inutile de dire que sa richesse et sa précision en font le complément indispensable du répertoire qu'elle termine. C'est une idée chère à cette Revue que, sans de nombreuses monographies locales, l'histoire politique de la France, ni son histoire économique, sociale ou littéraire, ne pourraient être bien connues. La publication de l'*État général par fonds*, qui inspire des sujets, et fournit en même temps les moyens de les traiter, aura sans doute pour effet d'augmenter la production régionale et locale, et d'en accroître la valeur. Les historiens, et tous ceux qui portent intérêt aux progrès de la connaissance de notre histoire nationale, accueilleront avec gratitude l'excellent instrument de travail dont vient de les munir l'administration des Archives, et qui fait honneur à ses auteurs, provinciaux et parisiens.

— A peine l'impression de l'*État général par fonds des Archives départementales* était-elle achevée que l'administration des Archives s'attachait à une nouvelle entreprise, dont l'objet, pour être plus limité, n'en est pas moins d'une haute importance. En raison de son vaste cadre, le nouvel État n'a pu faire place, sur les documents révolutionnaires des Archives départementales, série L (Administration de 1789 à l'an VIII), et série Q (Domaines), qu'à des indications succinctes, et il est actuellement impossible de se rendre compte, en détail, de la richesse et du degré de classement de ces fonds sans l'exploration et l'exploitation desquels l'histoire générale de la Révolution ne saurait définitivement se constituer.

Frappée de cet inconvénient, la Commission supérieure des Archives a émis le vœu que les états sommaires de la série L au moins, la plus intéressante, et dont le classement est terminé dans beaucoup de départements, fussent livrés à la publicité. S'inspirant de ce vœu, le ministre de l'Instruction publique, par circulaire datée du 4 août 1903 et adressée aux préfets, a demandé qu'il lui fût fourni, par département, avant le 1er mai 1904, un état sommaire de la série L, dressé par l'archiviste. Il ne s'agit pas, dit la circulaire, « d'improviser sur le papier un classement de la série L qui ne serait pas conforme à l'*état de fait* des documents », mais bien de décrire aussi précisément que possible cette série, telle qu'elle est aujourd'hui. Le plan suivi sera le plan de classement même de la série : I. Département : Lois et décrets imprimés. Registres de transcription des lois et décrets. Délibérations du conseil du département; arrêtés du conseil du département; pièces à l'appui des délibérations et arrêtés. Délibérations du directoire du département; arrêtés du directoire du département; pièces à l'appui des délibérations et arrêtés. Délibérations de l'administration centrale du département; arrêtés de l'administration centrale du département; pièces à l'appui des délibérations et arrêtés. Actes des représentants du peuple en mission. Registres d'ordre de la correspondance générale. Registres de correspondance générale. Affaires diverses : personnel et administration générale; administration et comptabilité départementale; administration et comptabilité communale ; finances ; guerre et affaires militaires;

travaux publics; instruction publique; sciences et arts; justice; cultes; établissements de bienfaisance; établissements de répression; affaires ne rentrant pas dans les séries précédentes. — II. Districts : Registres de transcription des lois et décrets. Délibérations des conseils de districts; arrêtés des conseils de districts; pièces à l'appui des délibérations et arrêtés. Délibérations des directoires de districts; arrêtés des directoires de districts; pièces à l'appui des délibérations et arrêtés. Registres d'ordre de la correspondance générale. Registres de correspondance générale. Affaires diverses (comme pour le département). — III. Cantons : Registres de transcription des lois et décrets. Délibérations des municipalités de canton. Registres d'ordre et registres de correspondances. Affaires diverses (comme pour le département et les districts). — IV. Fonds divers : Comités de surveillance et autres comités révolutionnaires. Sociétés populaires (et sociétés politiques diverses). Tribunaux. Mélanges.

La circulaire entre dans des détails circonstanciés sur la manière de répartir et de décrire les documents des diverses catégories, de régler les questions de date, d'identification des noms de lieux, etc. Dans la 3e division (Cantons), l'archiviste devra mentionner, le cas échéant, les dépôts d'archives municipales ou autres qui contiennent des papiers de municipalités cantonales. Les fonds des comités de surveillance, des sociétés populaires, ceux aussi des tribunaux ordinaires et extraordinaires, lorsque le versement en aura été fait aux Archives départementales, devront être exactement inventoriés.

Il y a tout lieu de penser que, grâce au zèle éprouvé des archivistes départementaux, la Direction des Archives aura entre les mains, dans les délais fixés, les éléments du recueil projeté. Elle voudra certainement en hâter l'impression. Le nouvel *État* sera un auxiliaire de premier ordre pour l'étude de la période révolutionnaire; les spécialistes l'attendent avec impatience et l'accueilleront avec reconnaissance.

— Le journal *Le Matin* a commencé, le 1er septembre, la publication des Procès-verbaux de la Défense nationale. Il sera bon, avant d'utiliser ces documents, de lire une lettre de M. André Lavertujon, reproduite par le même journal dans son numéro du 27 septembre, et d'où il ressort que les procès-verbaux publiés, n'ayant pas de caractère officiel, n'ont qu'une valeur relative.

— Ouvrages sous presse :

Chez Calmann-Lévy : *L. Batiffol.* Au temps de Louis XIII. — *Cte d'Haussonville.* La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV (t. IV et dernier). — *Calmon-Maison.* Le maréchal de Château-Renault. — Souvenirs sur Madame de Maintenon, publiés par le *Cte d'Haussonville et G. Hanotaux* (t. III et dernier). — Souvenirs du baron Hüe, valet de chambre de Louis XVI, publiés par le *Bon A. de Maricourt.* — *H. de Balzac.* Lettres à l'Étrangère (t. II). — *A. Adam.* Lettres sur la musique.

Chez H. Champion : *Fr. Castanié.* Itinéraire-journal de Napoléon Ier (3 vol.). — *Dr Ph. Maréchal.* La Révolution en Franche-Comté.

— *MM. G. Duval et H. Vial* préparent un ouvrage sur l'hôtel d'Évreux, devenu le palais de l'Élysée (1718-1900); *M. Henry Michel*, un livre sur : La loi Falloux ; *M. A. Lebeau*, une étude sur : La condition des gens de couleur libres sous l'ancien régime.

— Dans son numéro du 1er octobre, le journal *Le Temps* analyse — plus longuement que nous ne le faisons ici — deux communications intéressant l'histoire moderne de la France qu'a entendues récemment la Société générale d'histoire suisse, au cours de sa 58e réunion annuelle. Le professeur Stern, de Zurich, a analysé le recueil des dépêches écrites à son gouvernement par M. de Tschann, qui représenta la Suisse à Paris, de 1832 à 1834, dépêches qui attestent la sympathie du duc de Broglie, alors ministre, pour la Confédération, et la clairvoyance avec laquelle il suivait les affaires allemandes et la formation du Zollverein. — M. Eugène de Budé, de Genève, a lu un certain nombre d'extraits d'une correspondance (que publiera bientôt la *Bibliothèque universelle*) adressée par Napoléon III au général Dufour, de 1850 à 1873. Ces lettres, dans lesquelles le prétendant, puis le Président et l'Empereur, entretient le général suisse, qu'il a pris pour confident, de ses espérances, de ses projets, de ses diverses préoccupations, semblent présenter un intérêt réel pour la connaissance de sa « psychologie ».

— Au cours de sa dernière session (juillet), le conseil de l'Université de Paris a pris connaissance — « avec un vif intérêt », dit le communiqué officiel — du premier volume des *Commentaires de la Faculté de médecine de Paris* (*1777-1786*) qui lui a été présenté par le professeur Pinard, et il a décidé que la publication en serait faite sous les auspices de l'Université.

— A la date du 26 juillet, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné les prix suivants : Sur le prix J. Audiffred, 2.000 fr. à *M. E. Chevalier*, Cne de vaisseau en retraite, pour son Histoire de la marine française; 1.500 fr. à *M. L. Mention* pour son livre sur : L'armée de l'ancien régime. — Une moitié du prix du Bon de Joest (2.000 fr.) a été donnée à *M. Brouard*, inspecteur général honoraire, auteur de : Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours. — Sur le prix Paul-Michel Perret (2.000 fr.), 1.500 fr. à *M. Lacour-Gayet* (La Marine militaire sous le règne de Louis XV). — Le *Bon Joseph du Teil*, pour son ouvrage intitulé : Rome, Naples et le Directoire, Armistices et traités (1796-1797), a reçu le prix Drouyn de Lhuys (3.000 fr.). *MM. R. Dollot* (Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière, 1609-1830) et *V. Bérard* (Questions extérieures, 1901-1902) ont eu des mentions honorables. — Les 2.500 fr. du prix Bordin (Études sur un général de la République) ont été alloués à *MM. Saint-Yves et Chavanon*, pour une biographie du maréchal Lefebvre, duc de Dantzig. Un second mémoire sur le même sujet a été honoré d'une mention.

— Dans les *Mittheilungen des K. u. K. Kriegsarchivs* (3e série, t. II, p. 199-216), le Capitaine O. Criste publie quelques documents nouveaux sur l'histoire de

l'assassinat des ministres français à Rastatt. Les lecteurs de cette Revue savent quelle position l'auteur a prise dans cette question si souvent débattue (cf. t. II de la *Revue*, p. 305-389, compte rendu, par Ch. Schmidt, du premier ouvrage de Criste); il a essayé, par une importante publication de documents, de prouver que les hussards de Szekler n'ont pris aucune part à l'assassinat des ministres français.

Ce qu'il publie aujourd'hui, pour mieux établir encore son opinion, est sans importance. La lettre écrite par Bacher à Rosenstiel le 26 mai 1799, et qui prouve simplement, ce qui d'ailleurs n'a jamais été contesté, que la France cherchait à utiliser le crime au point de vue politique, n'apporte aucun argument nouveau, comme d'ailleurs Criste lui-même le reconnaît. — Tout aussi peu probante est la lettre écrite par un émigré en 1804 et venant également des Archives nationales de Paris ; de cette lettre on ne peut, et Criste en convient, tirer d'autre conclusion que celle-ci : à savoir qu'immédiatement après l'assassinat, la croyance à la culpabilité des Szekler n'était pas générale. Outre que la tendance et le contenu de cette lettre devaient faire naître des doutes sur la véracité de son auteur, le seul fait de supposer que Danican aurait pu en *trois* jours aller d'Augsbourg à Rastatt et en revenir et préparer le coup de main, est une absurdité. — Enfin le romantique récit que fait le lieutenant-colonel Amon de Treuenfest d'un entretien qu'il aurait eu en 1845, étant jeune cadet, avec un vieux hussard de Szekler, les détails que lui donna le vieux soldat sur la nuit du 28 avril, tout cela, malgré la valeur qu'y attache M. Criste, me paraît fort contestable. Pour savoir quelle importance il faut attribuer à ces notes, il serait nécessaire de savoir à quelle époque elles ont été écrites. L'auteur, comme il l'affirme, a-t-il vraiment rédigé ces notes étant cadet, aussitôt après l'entretien avec le hussard dont, chose étrange, il ne nota pas le nom ; ou bien, comme pourrait le faire supposer un passage de la publication, ne les a-t-il rédigées qu'après la publication, par Criste, du protocole de Villingen ? Criste laisse ce point dans le vague. De la réponse qui sera faite à cette question dépendra le jugement qu'il faut porter sur ce document, et si d'aventure les notes n'avaient été rédigées que de nos jours, la concordance frappante qu'il y a entre l'exposé du lieutenant-colonel Amon et le protocole de Villingen ferait penser que le vieux lieutenant-colonel a été inconsciemment influencé dans son récit par ce même protocole. Avant donc de discuter plus à fond, il faut attendre du capitaine Criste un renseignement précis sur ce point. — K. O.

— Le vingt et unième cahier de la quatrième série des *Cahiers de la quinzaine* (juillet 1903) est consacré à Edgar Quinet. Il contient la leçon d'ouverture du cours de M. H. Michel, du 9 décembre 1902. Sur le grand historien, deux articles de MM. D. Halévy et G. Trarieux, l'un sur les relations de Quinet avec Michelet, l'autre sur la psychologie de Quinet. Quelques textes tirés de l'œuvre de Quinet, une bibliographie, rédigée par M. A. Valès, terminent cette intéressante brochure, à laquelle les fêtes du centenaire, récemment célébré, donneront, il faut l'espérer, une publicité méritée. — G. Bn.

— Nous relevons, dans le Programme du Congrès des Sociétés savantes qui se

tiendra à Paris en 1904, les questions suivantes, qui entrent dans le cadre de nos études :

Section d'histoire et de philologie : 8. Étudier l'administration communale sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés. — 9. Établir, à l'aide des anciens registres de comptes, des registres cadastraux et autres documents, et, pour une période déterminée antérieure à la Révolution, quelles étaient les sources de revenus d'une commune ou d'une communauté ? — 11. Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil; mesures prises pour leur conservation ; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour les statistiques et pour différentes questions économiques. — 12. Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, listes de régents, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées. — 13. Étudier les procédés employés dans les petites écoles, antérieurement au XIXe siècle, pour enseigner aux enfants la lecture et l'écriture. — 14. Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France. (Faire connaître les pièces d'archives, les mentions historiques et les anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque localité, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.) — 15. Relever dans les privilèges accordés pour l'impression des livres les particularités utiles pour différentes études et surtout pour l'histoire littéraire. — 16. Rechercher à quelle époque les administrations civiles ou religieuses ont commencé à faire imprimer les pièces dont elles devaient se procurer de nombreux exemplaires (affiches, circulaires, mandements, formules d'actes financiers, etc.). — 17. Rechercher les questionnaires envoyés à diverses époques par les intendants, les évêques ou tous autres représentants de l'autorité publique, pour obtenir des renseignements statistiques, économiques et administratifs sur l'état des paroisses; signaler les réponses qui ont été conservées. — 18. Étudier les documents qui pourraient servir à l'histoire de la presse sous l'ancien régime (fraudes, contrefaçons françaises ou étrangères, impressions clandestines, imprimeries de famille, etc. — 19. Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, processionnaux, etc.) imprimés avant le XVIIe siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux. — 20. Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance. — 20. Exposer, d'après les registres versés récemment par l'Administration de l'Enregistrement aux archives départementales, comment était organisé et fonctionnait, à la fin de l'ancien régime, le service de la perception des droits domaniaux du Roi (contrôle des actes, insinuations laïques, centième denier, etc.). Indiquer le parti qu'on peut tirer de ces registres pour les études historiques. — 22. Étudier pour une région déterminée le rapport des mesures anciennes avec celles du système métrique. — 23. Étudier la vie litté-

raire dans une ville ou une région de la France au XVIIIe siècle, avant la Révolution. (Sans négliger les écrivains locaux, on recherchera les faits et documents qui peuvent faire connaître l'activité intellectuelle et les goûts du public, ainsi que le rôle de la littérature dans la vie nationale.) — 24. Organisation et fonctionnement d'une des assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787. — 25. Dresser la liste des documents d'archives qui peuvent servir à faire connaître, dans un département, l'application de la Constitution civile du clergé. — 26. Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale. — 27. Étudier, dans un département ou dans une commune, la levée, la composition et l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution. — 28. Tracer l'histoire d'une société populaire pendant la Révolution. — 29. Étudier les variations de l'esprit public dans un département sous le Consulat et l'Empire, d'après les procès-verbaux d'opérations électorales et d'après les autres sources imprimées ou manuscrites. — 30. Étudier, dans un département ou dans une commune, le fonctionnement de la conscription militaire de l'an VI à 1815.

Section des sciences économiques et sociales : 7. Étudier, dans une région déterminée, les effets qu'ont pu produire, sur la richesse agricole, les réformes des ministres Bertin et de l'Averdy. — 8. Étudier, dans une ville industrielle, les changements survenus dans la condition des ouvriers ou d'une famille ouvrière au XIXe siècle. — 9. Étudier, dans une ville ou dans une commune rurale, le taux des salaires d'une certaine branche du commerce ou de l'industrie depuis le milieu du XIXe siècle. — 13. Étudier dans une région de la France l'état de l'enseignement primaire depuis l'ordonnance du 29 février 1816 jusqu'à la loi du 28 juin 1833. — 14. Faire la statistique des édifices religieux non aliénés dans un département ou dans un arrondissement, à la veille de l'application du Concordat en l'an X; distinguer ceux qui ont été rendus au culte et ceux qui ne l'ont pas été. — 15. Étudier l'état et le mouvement de la population, dans une commune de France, depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801). — 16. Du développement et du fonctionnement des syndicats agricoles et des unions de syndicats agricoles dans une région de la France. — 17. Rechercher et produire des documents propres à faire connaître l'histoire de l'introduction des machines dans les usines et manufactures sous la Restauration. — 18. Esquisser l'histoire d'une école centrale, d'un lycée ou d'un collège communal.

Section de géographie historique et descriptive : 1. Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières. — Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc. — 4. Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes. — 7. Histoire monographique des colonies étrangères à Paris; leurs ori-

gines ; leur répartition par quartiers. — 16. Biographies des anciens voyageurs et géographes français. — 17. Documents inédits sur l'histoire des colonies françaises. — 18. Missions scientifiques françaises à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

Les mémoires destinés à être lus au Congrès doivent être envoyés au Comité des Travaux historiques, au ministère de l'Instruction publique, avant le 15 février, dernier délai.

— Le premier numéro de la *Revue des Études rabelaisiennes*, dont nous avons annoncé (t. IV, p. 715) la fondation, est paru à la librairie Champion.

— Voici les questions d'histoire moderne inscrites au programme du concours d'agrégation d'histoire et géographie pour 1904 : 1. Le développement colonial de la Hollande, de l'Angleterre et de la France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — 2. Histoire intérieure de l'Allemagne depuis l'avènement de Maximilien Ier jusqu'à la paix de Westphalie. — 3. La France au XVIe siècle (1498-1589). — 4. Louis XIV. L'administration, les affaires religieuses, la société et les arts. — 5. La Révolution française et l'Europe de 1792 à 1802. — 6. La Russie et la question d'Orient du Congrès de Vienne au Congrès de Berlin. — 7. La politique française de 1830 à 1870. — 8. Les institutions politiques et sociales de la France depuis 1815.

— La 3e série des *Positions des mémoires présentés à l'École normale supérieure pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie* (sessions de 1900, 1901, 1902 ; Paris, Cerf, in-8, 80 p.) fournit le résumé des mémoires d'histoire moderne de MM. A. Thomas, M. Legendre, J. Nouaillac, R. Lévy, que nous avons analysés ici-même (cf. t. III, p. 699, et t. IV. p. 370). Signalons en outre : *La création de la légende napoléonienne à Sainte-Hélène*, par Ph. Gonnard ; *Chateaubriand historien de Napoléon*, par François Monod ; *La Contre-Réforme en Franche-Comté, ses éléments et son histoire, de 1567 à 1575*, par Lucien Febvre.

— La Société historique et archéologique du Périgord a confié à M. Marcel Marion, professeur à l'Université de Bordeaux, la publication des Cahiers des paroisses du Périgord en 1789, dont la collection complète est conservée aux archives de Périgueux. Rappelons à ce propos que MM. de Saint-Léger et Ph. Sagnac préparent de leur côté une édition des Cahiers des paroisses de la Flandre maritime, qui verra le jour en 1904.

— Dans ses numéros des 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 septembre dernier, le *Temps* a publié des *Lettres d'un volontaire à l'armée du Rhin* qui méritent sans conteste d'être mises au premier rang parmi les documents de ce genre actuellement connus. Le titre n'est pas exact : sur les dix-sept lettres reproduites —et dont le *Temps* déclare avoir vu les originaux — deux seulement, les deux premières, sont écrites de l'armée du Rhin (27 juin, 23 juillet 1793) ; les trois suivantes sont envoyées de l'armée du Nord ; les autres (lettres VI à XVII) sont venues de Vendée ; la dernière est datée du 12 frimaire an IV (3 décembre 1795) ; quelques jours après, leur auteur périssait dans une escarmouche.

Ce qu'il faut demander au citoyen Joliclerc, volontaire au 7e bataillon du Jura, lorsqu'il écrit à sa mère (16 lettres sur 17 lui sont adressées), ce n'est pas le récit des batailles auxquelles il prend part : d'Hondschoote, de Wattignies, de Quiberon, il ne raconte que des épisodes personnels; et, sauf peut-être pour Quiberon, s'il aperçoit assez bien, en gros, l'importance matérielle de la lutte, il n'en prévoit pas les résultats. Il était difficile que son horizon fût moins borné et, d'ailleurs, il n'y a pas à le regretter ; sur les faits eux-mêmes, les renseignements de sources diverses abondent : nous connaissons beaucoup moins bien les hommes, qui sont autant, sinon plus intéressants. Or les lettres de Joliclerc nous fournissent au vif la peinture, au physique et au moral, d'un volontaire de 1791. Elles sont riches en traits curieux, en déclarations caractéristiques. Nous ne pouvons songer à les résumer ici, et nous renvoyons purement et simplement au *Temps* : une lecture, même rapide, de ces documents permettra d'en saisir la valeur exceptionnelle pour l'étude psychologique des armées de la Révolution.

— *Documents sur la Révolution française. Département de l'Yonne. Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800, publiés sous les auspices du Conseil général. Tome cinquième, contenant le résumé des délibérations du Directoire du département du 4 juillet 1792 au 9 juillet 1793*, par Charles Porée, archiviste du département, avec la collaboration de E. Drot, employé aux Archives de l'Yonne. Auxerre, Imp. Gallot, 1903, in-8, cxxvii-459 p. — En 1885, Paul Bert proposait au Conseil général de l'Yonne la publication des procès-verbaux des séances de l'administration départementale de 1790 à 1800. L'idée fut adoptée et une commission nommée qui devait préparer le travail. Cette commission, composée de M. Henri Monceaux, le regretté auteur de la *Bibliographie de l'Yonne pendant la Révolution*, de M. Ch. Demay, l'éditeur des cahiers du bailliage d'Auxerre, et de M. F. Molard, alors archiviste de l'Yonne, établit le plan de la collection dont le cinquième volume vient de paraître.

Le tome premier fit son apparition en 1889; on avait eu l'heureuse idée de commencer par imprimer les documents les plus importants de la commission intermédiaire, et en particulier des tableaux d'impositions et de prestations pour la région de Sens et de Joigny. Dans une longue introduction, M. Molard étudiait l'activité de la commission intermédiaire de l'Assemblée de l'Ile-de-France, de 1787 à 1790. Dans ce volume figurait en outre l'analyse des procès-verbaux de juin à novembre 1790. — En 1891, parut le tome deuxième, œuvre collective de M. Molard, de M. Duponteil, secrétaire général du département, qui apportait à cette œuvre un concours dévoué, et de M. E. Drot, qui se chargeait de la plus grande partie des analyses et de la totalité des tables (ces tables sont d'ailleurs excellentes) ; il contenait les analyses des procès-verbaux jusqu'au 28 mars 1791. En tête, M. Molard étudiait l'organisation du Conseil général et son personnel. — Le tome troisième, retardé par diverses causes, ne parut qu'en 1895 ; il renfermait les procès-verbaux de mai 1791 à février 1792 ; M. Molard, dans une préface, montrait le fonctionnement de l'administration départementale de l'Yonne durant la royauté constitutionnelle (juin 1790-août 1792). — Quatre ans plus tard paraissait le

tome quatrième : M. Molard était mort, laissant l'œuvre fortement entamée, mais inachevée; le signataire de ces lignes, qui lui succédait dans les fonctions d'archiviste du département, continua la publication sur le plan adopté, et avec la collaboration active de MM. Duponteil et Drot. Il faisait précéder ce volume qui contenait les séances d'octobre 1791 à août 1792, d'une étude sur les origines de l'opinion républicaine dans l'Yonne; il y indiquait les effets *locaux* de la fuite à Varennes et du retour du roi et, à l'aide surtout des documents conservés aux Archives nationales, racontait l'affaire des « otages du roi ». — Cette année, M. Charles Porée, le nouvel archiviste de l'Yonne, vient de publier le tome cinquième où est résumée l'activité du Directoire du département du 4 juillet 1792 au 9 juillet 1793. M. P. a écrit, en manière d'introduction à ce volume, auquel, comme par le passé, a collaboré activement M. E. Drot, une étude sur les subsistances dans l'Yonne pendant la Révolution, dont la *Revue* parlera plus longuement.

Il convient de féliciter le Conseil général de l'Yonne de l'exemple excellent qu'il donne en encourageant et en subventionnant une aussi importante collection de documents; mais il ne faut pas oublier de remercier de leur zèle MM. Porée et Drot. Distribués aux principales bibliothèques municipales du département, ces volumes donneront, sans doute, à quelques travailleurs l'idée de monographies précises et de solides études bien localisées, et ce ne sera pas le moindre service qu'ils auront pu rendre. — C. S.

— Fritz Hœnig. *24 heures de stratégie de De Moltke, développée et détaillée d'après les batailles de Gravelotte et de Saint-Privat, le 18 août 1870. Premier exposé approfondi des combats de la Ire Armée autour du ravin de la Mance.* Traduit de l'allemand par E. Birckel, lieutenant au 60e régiment d'infanterie. Paris, Chapelot, 1901, in-8, IX-347 p. — Fritz Hœnig. *La vérité sur la bataille de Vionville-Mars-la-Tour (aile gauche allemande).* Traduit par le lieutenant Lallement, du 1er bataillon de chasseurs à pied. Paris, Chapelot, 1903, in-8, XVIII-255 p. — Il est grand temps qu'on commence à traduire et à connaître en France les œuvres de Fritz Hœnig. Ce critique méticuleux et indépendant a renouvelé l'histoire de la guerre de 1870-71 en bien des points. Il se plaît à relever les erreurs, souvent volontaires, du grand historique rédigé par l'état-major allemand, nous fait envisager les événements sous un jour nouveau, et donne à ses relations une rare intensité de vie.

La *Revue d'histoire moderne* n'a pas mentionné en son temps le premier ouvrage d'Hœnig qui ait été traduit, en 1901 : *24 heures de stratégie de De Moltke*; si intéressant qu'il soit pour faire comprendre et juger les opérations des deux partis le 17 et le 18 août, c'est une œuvre de discussion presque technique : Hœnig y fait sentir les erreurs du commandement allemand, son inertie le 17, le défaut de renseignements, le choix d'un point d'attaque à l'opposé de celui où le succès a été réellement obtenu; il montre l'intérêt qu'avaient les Prussiens à nous couper de Metz plutôt qu'à nous y rejeter, et les fautes de détail qui les ont empêchés de réussir sur notre gauche.

Le second ouvrage que vient de publier la librairie Chapelot : *La vérité sur la bataille de Vionville-Mars-la-Tour*, est à recommander, au contraire, à quiconque s'intéresse de près ou de loin à l'histoire militaire. On y trouvera non seulement une discussion et une documentation des plus importantes sur la bataille du 16 août 1870, mais surtout de quoi être fixé à tout jamais sur un point de doctrine : ce que peut être et valoir l'histoire d'une bataille. Il suffit de se reporter d'abord aux quelques plans qui sont joints à l'ouvrage, pour que les divergences sautent aux yeux : historique du 16e, historique du 57e, première relation du grand état-major général, travaux d'Hœnig, deuxième relation de l'état-major, voilà cinq dispositions tout à fait différentes. Or, les historiques des 16e et 57e ont été rédigés, aussitôt après les événements, par des officiers qui avaient pris part au combat ; Hœnig y était aussi, et parmi les rédacteurs de la relation officielle se trouvait von Scherff, officier de l'état-major de la division dont il s'agit ! Si l'on compulse l'ouvrage d'Hœnig, à partir de la page 103, on y voit invoquer encore, outre les documents officiels, plus de vingt témoignages oculaires ! Où trouvera-t-on un combat dont le récit ait pu être composé d'après des documents aussi nombreux et aussi dignes de foi ? Et pourtant on ne parvient pas à faire le jour, et il suffit de déplacer un arbre sur la hauteur de Bruville pour fausser toute une relation. Que serait-ce si nous en étions réduits à une ou deux relations, et quelle confiance accorder à ce qu'on nous raconte sur une bataille d'autrefois, pour laquelle on n'a disposé que d'un rapport officiel, et exceptionnellement d'un témoignage oculaire, rédigé longtemps après les évènements ? — L. F.

— Minon. *La vie dans le nord de la France au XVIIIe siècle*. Paris, 1903, in-8, IX-306 p. — M. M. a groupé sous ce titre des faits, des historiettes qui intéressent les anciennes intendances du Hainaut et du Cambrésis. Quelques-unes, bien rares, ont rapport aux Flandres wallonne et maritime. Il faut noter le chapitre sur les voies de communication (p. 212-225) et celui sur les protestants (p. 250-255). Dans le premier, d'ailleurs incomplet, il insiste sur le rôle des intendants au sujet de la création des travaux d'utilité publique. Dans le second, il nous montre la situation faite aux protestants assez nombreux dans cette région. Ils se rendaient aux places de la Barrière pour accomplir les cérémonies de leur culte ; 2.000 (?) sont arrêtés au retour en 1732. A noter également certains détails sur la vie des gens de robe. Le cahier des dépenses de l'avocat Tressoigne nous montre la vie besoigneuse de ces personnages qui jalousent les bourgeois, les fermiers, les officiers d'administration ; ils furent les principaux agents du mouvement révolutionnaire. L'auteur ne nous donne pas de références, ce qui est d'autant plus regrettable que certaines de ses assertions sont inexactes. C'est ainsi qu'il indique Douai et Hal comme le lieu de la naissance et de la mort du conventionnel Briez, qui naquit à Brion et mourut à Lecelles. Il paraît très bien renseigné sur les sources locales des pays d'Avesnes et de Valenciennes et a employé utilement les cahiers de doléances des paroisses. Mais il aurait eu profit à consulter les fonds des diverses intendances aux archives départementales du Nord, et la série G7 (253 et suivants) des Archives nationales. De même, l'ouvrage de Saint-Léger sur *Dunkerque et la Flandre mari-*

time lui aurait fourni des détails sur cette dernière province. Le style laisse souvent à désirer; je relève, à la p. 35 : « Amputé de ses fonctions administratives, le prévôt était devenu un officier judiciaire. »

L'*Essai de monographie paroissiale* (*Histoire du village de Sercus*) de M. Descamps (Lille, in-8, 269 p.) mérite à peine une mention. Sauf trois pages concernant les archives de l'église, ce livre est un tissu de naïvetés, de détails puérils, écrit dans un style qui ferait rougir un élève d'école primaire. — H. D.

— Abbé F. Uzureau. *La sénéchaussée de La Flèche et les élections du tiers* (*1789*). Mamers, 1903, in-8, 22 p. — Sous ce titre, l'abbé U. édite le cahier des communes de la sénéchaussée de la Flèche, conservé aux archives départementales de Maine-et-Loire. Les récriminations du tiers portent avant tout sur le régime fiscal, sur les droits féodaux, en particulier sur le droit de fuie ou de pigeonnier, sur la vénalité des charges, sur l'établissement de jurés priseurs, sur les entraves au commerce et à l'industrie, sur la milice, sur l'envahissement des ordres mendiants. Mais ces reproches, pour être mérités, restent vagues, peu circonstanciés, sans base statistique, ni caractéristique saillante. Les remèdes proposés ne sont guère plus précis. Ce qu'il faut, avant tout, c'est organiser la périodicité des États généraux, établir des états provinciaux, balancer sérieusement le budget public, supprimer tous les privilèges et les restrictions à la liberté. Vingt-six députés furent chargés de soutenir ce programme à l'assemblée d'Angers, qui réunit les sénéchaussées d'Angers, Baugé, Beaufort, Château-Gontier et La Flèche, et d'où sortit le cahier du tiers état d'Anjou. Aucun membre de l'assemblée de La Flèche ne fut choisi comme député du tiers d'Anjou ; mais cette assemblée, par l'intermédiaire d'un bureau de correspondance, conserva des relations avec lesdites sénéchaussées, à l'effet de communiquer par écrit avec les députés collectifs. — G. Bn.

— F. Uzureau. *Ancienne Académie d'Angers. Séance d'inauguration* (*1er juillet 1686*). Angers, 1903, in-8, 48 p. — L'abbé U. continue de publier des documents touchant l'Académie d'Angers. Dans ce dernier opuscule, il met au jour le compte rendu de Nicolas Pétrincan de Noulis, premier échevin de la ville, rempli de toute la phraséologie pompeuse d'un académicien de province, et de toute l'humilité, vis-à-vis du roi, d'un fonctionnaire municipal, puis le discours de l'intendant, M. de Nointel, enfin celui d'un M. Gourreau, conseiller honoraire au présidial, qui est un monument d'étonnante flagornerie à l'égard de Louis le Grand. Ainsi ces publications locales et d'intérêt limité éclairent en une certaine mesure l'état de l'opinion publique — si l'on peut ainsi parler — au XVIIe siècle. Les statuts de l'Académie, très circonstanciés, particulièrement en ce qui concerne le protocole, terminent la brochure. — G. Bn.

— Sauzay avait consacré à l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs* dix volumes (Besançon 1867-1873). M. A. Helbey, dans une brochure intitulée *Curé et paroissiens il y a cent ans* (Montbéliard, Imp. Montbéliardaise, 1903, in-8, II-100 p.), s'est borné à un épisode particulier de cette histoire, et, tout en employant des documents inédits, l'a traité dans le même esprit

que Sauzay, qu'il a d'ailleurs fort mis à contribution. Le personnage central du récit est l'abbé P.-J. Monnot, vicaire de la succursale de Bretonvillers, agent actif du parti de la réaction dans le Doubs, instigateur, à tout prendre, de l'essai de petite Vendée montagnarde, qui eut lieu, sans succès, à la fin d'août 1793. Emigré en Suisse après le décret de 26 janvier 1793, il revint après Thermidor, mais fut, à la suite de diverses péripéties, finalement arrêté et déporté à l'île de Ré. Le coup d'État de brumaire le libéra, et dès le 23 mai 1800 il reprenait son ministère, officiellement à la date de 1803 seulement. Cette vie assez agitée est caractéristique ; elle est celle des prêtres insermentés énergiques qui tentèrent de garder leur influence sur l'esprit de leurs ouailles, dans l'exil même. A ce point de vue, la rhétorique de l'abbé Monnot, dont M. H. nous donne plus d'un spécimen, est celle d'un ministre que ses fonctions ne laissaient pas indifférent; il est par ailleurs piquant d'y trouver la boursouflure dont certains historiens ont voulu faire le propre de l'éloquence révolutionnaire. On pourra puiser encore dans la monographie de M. H. quelques renseignements, peut-être trop tendancieusement choisis, sur l'action du comité révolutionnaire de Chamesey, et des détails sur la vie des prêtres émigrés en Suisse ou internés à Ré. — G. Bn.

— Alphonse Esquiros. *Histoire des Montagnards*. Nouvelle édition, Paris, Garnier frères (1903), in-18, LXII-697 p. (gr. et portr.). — En 1847, Esquiros publia son *Histoire des Montagnards* comme la contre-partie de l'*Histoire des Girondins* de Lamartine. L'ouvrage fut, paraît-il, vite épuisé, et comme il est devenu rare, la librairie Garnier a cru devoir en donner une nouvelle édition. Le besoin de cette réimpression se faisait-il vivement sentir? Il est permis d'en douter. Depuis 1847, la conception de l'histoire et la méthode historique ont évolué. Sous le titre d'*Histoire des Montagnards*, Esquiros avait écrit, en somme, une histoire de la Révolution, — histoire politique, et presque exclusivement histoire de Paris, — depuis la convocation des États généraux jusqu'au 10 thermidor. Toutes les publications de documents, toutes les études sur la Révolution en province, sur l'histoire économique de cette période, qui ont vu le jour depuis une trentaine d'années, ont eu pour effet de faire tomber l'*Histoire des Montagnards*, comme l'*Histoire des Girondins*, au rang des ouvrages périmés. Périmé aussi le style, dont voici un spécimen ; ce sont les dernières lignes du chapitre sur la fuite à Varennes : « Mais quel est cet homme que j'aperçois à cheval sur la route de Varennes, piquant et courant à toute bride? Une illumination soudaine l'a saisi, une voix, la voix du patriotisme, lui a dit : « Cours, tu prendras le roi ! — Moi, Drouet, le simple fils d'un maître de poste, je prendrai le roi de France! — Va, te dis-je! » Et il va, et la terre fuit sous l'élan de sa monture. Cet homme, ce galop, ce vertige, ce tourbillon de poussière, tel est le point mobile dans lequel s'agitent les destinées de la famille royale et du pays. Si la Providence abaisse en ce moment les yeux sur la terre, elle regarde cela. » Les historiens d'aujourd'hui ont abandonné cette façon d'écrire ; je ne pense pas que ce soit à regretter. — P. M.

— G. Dubois-Desaulle. *Les Infâmes. Prêtres et moines non conformistes en amour*. Paris, Éditions de la Raison, 1902, in-18, VIII-344 p. — Ce livre de propa-

gande anticléricale est un recueil de documents tirés des Archives de la Bastille (Bibliothèque de l'Arsenal) concernant le monde écœurant de la « manchette », — sodomistes et « mouches » (agents provocateurs) — où semblent prédominer le clergé et la domesticité. L'éditeur a dû, au moyen d'analyses et de coupures, voiler ce que les rapports de police avaient de trop vivement réaliste ; mais il donne des références, et le lecteur prévenu pourra vérifier dans les originaux les extraits dont on peut se demander si l'auteur ne les a pas choisis dans un sens tendancieux de propagande définie, ou s'ils sont vraiment un résumé synthétique de ce côté infâme de la vie parisienne au XVIIIe siècle : un inventaire complet des papiers de la lieutenance générale en police permettrait seul de conclure. Cela en vaut-il la peine?

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *A. Beltrami.* Napoleone I. Torino, Tip. Salesiana. — Lettres de M. de Marville, lieutenant-général de police au ministre Maurepas (1742-1747), pub. par *A. de Boislisle.* T. II. 1745-1746. Paris, Champion, 10.00. — Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition par *A. de Boislisle* et *L. Lecestre.* Tome XVII (1709), Paris, Hachette, 7.50. — *Cne A. de Cazenove.* Campagnes de Rohan en Languedoc (1621-1629). Toulouse, Privat. — Deux mois à Paris et à Lyon sous le Consulat. Journal de Madame de Cazenove d'Arlens (février-avril 1803), pub. par *A. de Cazenove.* Paris, Picard. — *G. Da Costa.* La Commune vécue. Tome Ier. 18 mars-28 mai 1871. Paris, Quantin, 3.50. — *A. Darricau.* Scènes de la Terreur à Bayonne et aux environs (1793-1794). Bayonne, Imp. Lamaignère, 5.00. — *J.-A. Dartigue.* Rabaut de Saint-Étienne à l'Assemblée constituante de 1789. Nantes, Imp. Salières. — *G. del Vecchio.* La dichiarazione dei diritti dell' uomo e del cittadino nella Rivoluzione francese. Genova, Tip. della Gioventù. — *A. Fournier.* Zur Textkritik der Korrespondenz Napoleons I. [Extr. de l'*Archiv für oesterreichische Geschichte*]. Wien, Gerold, 5 mk. 40. — *H. Gaehtgens zu Ysentorff.* Napoleon I. im deutschen Drama. Frankfurt, Diesterweg, 3 mk. — *A. Gasnier-Duparc.* La constitution girondine de 1793. Rennes, Imp. des arts et manufactures. — *A. Gasquet.* A. Burdeau, biographie. Lyon, Storck, 2.50. — *A. Haggard.* Sidelights on the Court of France. Hutchinson, 16 sh. — *M. Lelièvre.* Anne du Bourg, conseiller au Parlement de Paris et martyr (1520-1559). Toulouse, Soc. des livres religieux, 1.20. — Correspondance politique et administrative de Miromesnil, premier président du Parlement de Normandie, publiée par *P. Le Verdier.* T. V et dernier (1761-1771). Rouen, Lestringant. — Maximes Napoleon. Reprinted from the Collection of Napoléon's-Maxims by *S. de Liancourt*, and transl. by *A. Manning.* Humphreys, 6 sh. — *A. Luzio.* Leonardo Arrivabene alla corte di Caterina De' Medici (1549-1559). Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche. — *E. Ollivier.* L'Empire libéral. T. VIII. L'année fatale. Sadowa (1866). Paris, Garnier, 3.50. — *Abbé F. Page.* Meximieux. Une commune pendant la Révolution. Belley, Imp. Chaduc, 3.50. — *M. Sepet.*

Six mois d'histoire révolutionnaire (juillet 1790-janvier 1791). La question politique et la question religieuse. Paris, Téqui. — *H. Williams*. Madame de Montespan. Harper, 25 sh.

Histoire diplomatique. — *Vte M. Boutry*. Choiseul à Rome. Lettres et mémoires inédits (1754-1757). Paris, Calmann-Lévy, 4.00. — *L. Fumi*. La legazione in Francia del cardinal Pietro Aldorandino narrata da lui medesimo. Citta di Castello, S. Lapi. — *G. Gautherot*. La République jurassique de Moutiers-Grand-Val et la Révolution française (1793-1797). Besançon, Imp. Jacquin. — *J.-L. Hammond*. Charles James Fox. A political study. Methuen, 10 sh. 6 d.

Histoire militaire. — *Lt L. Bastide*. Lois militaires sous la Révolution. Leur application dans la Corrèze. Tulle, Imp. Crauffon. — Historique du 21e régiment de chasseurs à cheval, 1792-1814. Souvenirs militaires du Gal Cte de Brémond d'Ars publiés par son fils. Paris, Champion, 7.50. — *Cardinal von Widdern*. Die Reiterei der II. Armee, Mitte und linker Flügel, Garde-Kavallerie Divisions, sowie die gegenüberstehende Reiterei der Franzosen von Spicheren bis Vionville. Berlin, Eisenschmidt. — *Cardinal De Widdern*. Journées critiques. Crise de Vionville (15-16 août 1870). Traduction par le *Ct Richert*. Paris, Charles-Lavauzelle, 4.00. — La guerre nationale de 1812. T. Ier, 1re partie. Préparation à la guerre en 1810. Publication du Comité scientifique du grand état-major russe; traduction par le *Cne E. Cazalas*. Paris, Charles-Lavauzelle, 4.00. — Die Kriege Friedrichs des Grossen. Hrsg. vom Grossen Generalstabe (Krieggeschichtliche Abtheilung). Der 7jährige Krieg, 1756-1763. Hastenbeck und Rossbach. Berlin, Mittler, 15 mk, — *Lt L. Diez*. Le combat de Nompatelize, le 6 obtobre 1870. Paris, Charles-Lavauzelle, 1.25. — *A. Duquet*. Encore la retraite à Sedan. Paris, Berger-Levrault, 2.00. — Aus dem Kriege 1807-1814. Aufzeichnungen eines dänischen offiziers. Hrsg. von seiner Tochter, *E. von Frisenberg*. Gross. Lichterfelde. Runge. — *Cne Froelicher*. Trois colonisateurs. Bugeaud. Faidherbe. Galliéni. Paris, Charles-Lavauzelle, 5.00. — *G. A. Furse*. 1800. Marengo and Hohenlinden. Maps and Plans. London, Clowes. — *N. Gabiani*. Rivoluzione, repubblica e contrarepubblica di Asti nel 1797. Pinerolo, Chiantore e Mascarelli. — *G. Gallavresi e F. Lurani*. L'invasione francese in Milano (1796). Da Memorie inedite di D. Fr. Nava. Milano, F. Cogliati [Extr. de l'*Arch. Stor. Lombardo*]. — *Chef de bataillon G. Guionic*, De Bourges à Villersexel (10 déc. 1870-10 janv. 1871). Paris, Charles-Lavauzelle, 4.00. — *Hauptmann Hein*. Die Kämpfe um Metz, 1870, zusammengestellt für den Unterricht auf den Kriegsschulen. Oldenburg, Stalling, 1 mk 20. — La guerre de 1870-71. Les opérations autour de Metz du 13 au 18 août. I. Journées des 13 et 14. Borny. 2 vol. Paris, Chapelot (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'Armée). — La guerre de 1870-71. Campagne de l'armée du Nord. II. Pont-Noyelles. Paris, Chapelot. (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'Armée). — *L. D.* L'amiral E. Lainé (1796-1875). Galiax, Imp. Villeneuve. — *P. Lehautcourt*. Histoire de la guerre de 1870-71. T. III. Wissembourg. Froeschwiller. Spicheren. Paris, Berger-Levrault, 6.00. — *C. Oman*. A history of the Peninsular War. II. From the Battle ot Corunna to the end of the Talavera campaign, janv.-sept. 1809. Clarendon Press, 14 sh. — *Gal-Lt von Pelet-Narbonne*. Der Kavalleriedienst im Kriege. Kavallerie im Sicherungsdienst und in der Schlacht dargestellt an den Ereignissen von Coulmiers im Spätherbst 1870. Berlin, Mittler, 4 mk. — *Ct L. Picard*. Biographie du vice-amiral Ch.-L.-T. Courrejolles. Paris, Colin. — *Abbé Pradier*. Une belle âme et un grand cœur. Le capitaine Malafaye

(1815-1902). Périgueux, Imp. de la Dordogne. — Le général Le Grand, baron de Mercey (1755-1828). Mémoires et souvenirs, recueillis par *Ch. Rémond*. Paris, Berger-Levrault, 3.50. — *E. von Schmid*. Das französische Generalstabswerk über den Krieg 1870-71. Wahres und Falsches. Leipzig, Luckhardt. — *E. von Schmid*. Die Schlacht bei Wörth und der Rückzug des Heeres von Mac-Mahon nach Châlons. Leipzig. — *Oberst-Lt Schmid*. Strassburg, 1870. Ein Bild der Belagerung. Stuttgart, Franckh, 1 mk. — Lettres de Bismarck à sa femme pendant la guerre de 1870, traduites par *J. Schroeder* et *P. Bruck-Gilbert*. Paris, Tallandier, 3.50. — *F. Vigo*. Nelson a Livorno. Episodio della guerra tra Francia ed Inghilterra sul finire del secolo XVIII. Siena, Tip. S. Bernardino.

Histoire religieuse. — *F. Brard*. Le couvent des Bénédictines de Verneuil de 1792 à 1903. Verneuil, Gentil. — *Abbé Brun*. L'abbé J.-P. Lapauze, vén.·. de la loge Ang.·. O.·. de Bordeaux, curé de Bonzac et Galgon, archiprêtre de Fronsac (1750-1792). Bordeaux, Féret. — *Abbé M. Cagnac*. Fénelon directeur de conscience. 2e édit. revue. Paris, Poussielgue. — *Le P. Ed. Capelle*. Un moine : le P. Jean, abbé de Fontfroide (1815-1895). Paris, Retaux, 15.00. — *Abbé L. Cassan*. Mélanges d'histoire locale. 3e fascicule. La confrérie de la Sainte Croix de Montpellier. Montpellier, Imp. de la manufacture de la Charité. — *Abbé L.-J.-M. Chaumont*. Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution. T. IV. L'arrondissement de Mâcon. Chalon-sur-Saône, Bertrand. — *Le P. L. de Chérancé*. St-Léonard de Port-Maurice (1676-1751). Paris, Poussielgue, 1.80. — *L. Darmangeat*. Histoire de la royale et dévote compagnie des Pénitents gris d'Avignon. Avignon, Roumanille. — *Abbé L. Dedouvres*. Le Père Joseph. Études critiques sur ses œuvres spirituelles. Paris, Poussielgue. — *Abbé Ch. Dementhon*. Une victime des septembriseurs. L'abbé J.-B. Bottex, député aux États généraux (1749-1792). Paris, Lecoffre. — *P. Deslandres*. L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs. 2 vol. Toulouse, Privat ; Paris, Plon, 15.00. — *Abbé A. Dusautoir*. Histoire populaire de Notre-Dame des Miracles et de son pèlerinage. Boulogne-sur-Mer, Imp. Hamain. — *Chanoine F. Font*. Histoire de l'abbaye royale de St-Martin-du-Canigou. Perpignan, Imp. Latrobe, 3.00. — Pages choisies de Bossuet avec introduction par *A. Gazier*. Paris, A. Colin, 3.50. — *Abbé Goiffon*, Monographies paroissiales. Paroisses de l'archiprêtré de Beaucaire. Nîmes, Imp. Ducros. — *Abbé J. Grente*. Le culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat. Paris, Lethielleux. — Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. Les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous Mgr le Cal de Bérulle, par Le P. L. Batterel, pub. par *A.-M.-P. Ingold*. Paris, A. Picard. — Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. Les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous les PP. de Condren et Bourgoing, par le P. L. Batterel, pub. par *A.-M.-P. Ingold* et *E. Bonnardet*. Paris, A. Picard. — Rome et la France. La seconde phase du jansénisme, fragment de l' « Histoire de la constitution Unigenitus » de D. Vincent Thuillier, pub. par *A.-M.-P. Ingold*. Paris, A. Picard. — *Mgr Lacroix*. M. Bieil, directeur de St-Sulpice. Notes et souvenirs. Paris, Lethielleux. — *Abbé L. Loye*. Histoire de l'église de Besançon. T. VI. Besançon, Imp. Jacquin. — *Mainfroy-Maignial*. La question juive en France en 1789. Paris, Rousseau, 6.00. — *Abbé P. Michaud*. Vie du vénérable Louis-Marie Baudoin. Luçon, Pacteau. — *Abbé M. Nicol*. Mgr Bécel, évêque de Vannes. Vannes,

Lafolye. — *C. Parrot.* Fancan et Richelieu. Le problème protestant sous Louis XIII. Montbéliard, Imp. montbéliardaise. — *Abbé Rance-Bourrey.* L'abbé Paul-Marie Foncet de Bardonanche, détenu à Grasse sous la Terreur. Nice, Imp. Malvano. — *Abbé A. Savary.* Vie de Mme de Saint-Léonard, mère du Sacré-cœur de Marie. St-Lô, Imp. Jacqueline, 3.50.

Histoire économique et sociale. — *E.-P. Beaulieu.* Les gabelles sous Louis XIV. Préface par Ch. Godard. Paris, Berger-Levrault, 4.00. — *G. Chevillet.* Les enfants assistés à travers l'histoire. Paris, Berger-Levrault, 5.00. — *A. Dreyfuss.* Le collège de St-Mihiel de 1803 à 1903 et l'enseignement secondaire avant 1903 à St-Mihiel. Nancy, Berger-Levrault. — *Ferdinand-Dreyfus.* Un philanthrope d'autrefois. La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827). Paris, Plon, 8.00. — *Dr F. Hue.* Histoire de l'hospice général de Rouen (1602-1840). Rouen, Lestringant. — *A. Lebeau.* Condillac économiste. Paris, Guillaumin, 7.50. — Les associations professionnelles ouvrières. T. III. Métaux, céramique et verrerie. Paris, Imp. nationale, 5.00. [Publ. du Ministère du Commerce]. — *Ed. Locard.* Les crimes de sang et les crimes d'amour au XVIIe siècle. Lyon, Storck. — *P. Masson.* Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793). Paris, Hachette, 12.00. — *P. Méaly.* Origines des idées politiques libérales en France. Les publicistes de la Réforme sous François II et Charles IX. Paris, Fischbacher. — *Dr J. Meynier.* Les ventes nationales dans le district d'Ornans. Besançon, Imp. Jacquin. — *Abbé J. Moreau.* Notice historique sur le collège de Beaupréau (1831-1861). Angers, Siraudeau. — *Ed. Pied.* Les anciens corps d'arts et métiers de Nantes. T. Ier. Nantes, Imp. Dugas. — *P. Sauvet.* L'affaire du Président Maynier d'Oppède. Un procès célèbre au XVIe siècle. Aix, Imp. Bourély.

Histoire des lettres, des sciences et des arts. — *V. Advielle.* Recherches sur Nicolas Poussin et sur sa famille. Paris, Rapilly, 3.50. — *A. Alexandre.* La maison de Victor Hugo. Paris, Hachette, 30.00. — *P. von Bojanowski.* Herzog Carl-August und der Pariser Buchhändler Pougens. Weimar, Böhlaus, 1 mk. 20. — *J. Carayon.* Essai sur les rapports du pouvoir politique et du pouvoir religieux chez Montesquieu. Montbéliard, Imp. montbéliardaise. — *Dr F. Chavant.* La peste à Grenoble (1410-1643). Lyon, Storck. — De l'éducation des femmes par Choderlos de Laclos, pub. d'après le manuscrit par *E. Champion.* Paris, H. Floury. — *Dr Debove.* Larrey (Conférence). Paris, Rueff, 1.00. — *A. Démy.* Essai historique sur l'église St-Séverin. Paris, Picard, 5.00. — *A. Evrard de Fayolle.* Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux, graveur de médailles (1761-1822). Paris, Serrure. — *E. Faguet.* Propos de théâtre. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — *G. Floquet.* L'astronome Messier. Nancy, Imp. nancéenne. — *Frainnet.* Essai sur la philosophie de P.-S. Ballanche. Paris, Picard, 6.00. — *A. Hermant.* Alphonse Daudet, Alex. Dumas, E. Zola, H. de Balzac, Arsène Houssaye (Discours). Paris, Ollendorff, 2.00. — *C. Huit.* La vie et les œuvres de Ballanche. Lyon, Vitte. — *E. Jovy.* Un opuscule attribuable à Pascal. « Réflexions sur les vérités de la religion chrétienne ». Vitry-le-François, Tavernier. — *L. E. Kastner.* A history of French Versification. Clarendon Press, 5 sh. 6. — *Dr Fr. Labrousse.* Quelques notes sur un médecin philosophe : Cabanis (1757-1808). Paris, Michalon. — *L. Lefebvre.* Histoire du théâtre de Lille de ses origines à nos jours. IV. Le Théâtre municipal (1850-1880). Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — Le livre d'or de

Renan. Paris, Joanin, 5.00. — *A. et M. Masson.* Plans des bosquets du Parc de Versailles. Versailles, Bernard, 1.50. — *Dr Ed. Minvielle.* La médecine au temps d'Henri IV. Paris, Baillière, 3.50. — *Abbé Morillot.* Antoinette de Fontette et sa statue. Dijon, Imp. Jobard. — Notes et souvenirs sur Aimé Vingtrinier. Lyon, Rey. — *H. Potez.* Théophile Gautier. Paris, Colin. — *Abbé H. Requin.* Histoire de la faïence artistique de Moustiers. T. Ier. Paris, Rapilly, 30.00. — *J.-J. Rousseau.* Du contrat social, nouvelle édition par *G. Beaulavon.* Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 3.00. — *B. Schmidt.* Le groupe des romanciers naturalistes, Balzac, Flaubert, Daudet, Zola, Maupassant. Esquisses littéraires. Karlsruhe, Braun, 2 mk. — *P. Signac.* Von Eugen Delacroix zum Néo-Impressionismus. [Trad. allem.] Krefeld, Hohns, 3 mk. 75. — *E. Staley.* Jean-François Millet. (Bell's Miniature Series of Painters). Bell, 1 sh. — *H. Taine.* Derniers essais de critique et d'histoire. 3e édition revue et augmentée. Paris, Hachette, 3.50.

Histoire locale et généalogique. — *C. d'E. A.* Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle. T. Ier : A—Att. Évreux, Imp. Hérissey. [Non mis dans le commerce.] — *C. Boulanger.* Monographie du village d'Allaines. Paris, Leroux. — *Bon de Roure.* Inventaire analytique de titres et documents originaux tirés des archives du château de Barbegal. Paris, Champion, 40.00. — *Abbé J. Thomas.* Les Bossuet en Bourgogne. Dijon et Paris, Nourry. — *A. Lemaître.* Briouze à travers les âges. Étude spéciale de la condition des cultivateurs et paysans briouzains sous le régime féodal. Paris, Pedone. — *A. Pidoux.* Notice historique et généalogique sur la famille Camus. Paris, Conseil héraldique de France. — *A. Dufour.* Inventaire sommaire des archives de la ville de Corbeil, antérieures à 1790. Paris, Picard. — *A. Lecler.* Dictionnaire topographique, historique et archéologique de la Creuse. Limoges, Ducourtieux, 4.00. — *A. Bourgeois.* Une période de la vie communale d'Épernay (1540-1752). Paris, Librairie de la Province, 2.50. — *P. Huet et P. de Chabot.* Histoire généalogique de la maison de Ferrières-Sauvebeuf. Abbeville, Imp. Lafosse. — *F. Herbet.* Dictionnaire historique et artistique de la forêt de Fontainebleau. Fontainebleau, Imp. Bourges, 5.00. — *R. Triger.* Le canton de Fresnay historique et archéologique. Le Mans, Imp. Guénet. — *A. Richard.* Hérival Notes descriptives et historiques. Remiremont, Imp. Kopf-Roussel. — *Abbé M. Lacave.* Histoire de Langon. Bordeaux, Imp. Cadoret. — *Ch. Lenthéric.* Côtes et ports francais de la Manche. Paris, Plon, 5.00. — *G. de Lhomel.* Le bailliage royal de Montreuil-sur-Mer. Ses principaux officiers (1360-1790). Abbeville, Lafosse. — *S. Collet.* Notice historique sur la commune de Morteau (Hte-Marne). Chaumont, Cavaniol. — *R. Pagel.* Bibliographie noyonnaise. Auch, Imp. Cocharaux. — Titres de la Maison de Rarécourt de la vallée de Pimodan, vérifiés en 1766 par M. de Beaujon, avec continuation jusqu'à nos jours par *Alph. Roserot.* Paris, Plon, 20.00. — *H. Duffaut.* Roqueville. Monographie du fief et de la chapelle de ce nom. Toulouse, Privat. — *G. Darney.* Saint-Cloud. Montluçon, Imp. Herbin. — *J. Réville et J. Corcelle.* La Savoie et Aix-les-Bains (Guides du touriste et de l'archéologue). Paris, Masson, 4.50. — *L. Bigot.* Le pays verdunois (Verdun à travers l'histoire). Verdun, Marchal, 1.50. — *L. Bossebeuf.* Le château de Véretz, son histoire et ses souvenirs. Tours, Imp. tourangelle.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur-gérant : Clément RUEFF.

Le Clergé et le Régime Napoléonien dans le Duché de Varsovie (1807-1813)

La politique de Napoléon vis-à-vis du clergé catholique, dans les divers pays où s'exerça l'activité de l'Empereur, ne procède pas, bien certainement, de principes fort dissemblables. Pourtant, si l'on voulait tirer des actes de Napoléon, les idées directrices de sa politique vis-à-vis du clergé catholique à l'étranger, l'exemple type qu'il faudrait choisir ne serait nullement celui de l'Espagne où le programme libéral du roi Joseph blesse plutôt l'ardent patriotisme espagnol qu'il ne porte atteinte aux préjugés et aux superstitions des habitants. L'exemple qui doit être classique, celui qui montre vraiment comment Napoléon comprend les rapports entre l'État et l'Église, c'est certainement celui du duché de Varsovie, état créé de toutes pièces par Napoléon, redevable à l'Empereur de tout ce qu'il est, et soumis à sa tutelle de 1807 à 1813.

A la vérité, Napoléon ne gouverne pas lui-même le duché, puisque le roi de Saxe, Frédéric-Auguste, en est le souverain de fait ; de plus, Napoléon n'apparaît que deux fois dans la région varsovienne, antérieurement d'abord à la création du duché (campagne de 1806-1807), puis lorsqu'il en traversa la partie septentrionale pour se rendre en Russie (21-24 juin 1812). Toutefois, si l'on étudie l'influence qu'il exerça sur les affaires ecclésiastiques du duché, l'on constate que, grâce à la constitution, au code et aux lois dont il dote les Polonais, grâce à ses relations personnelles avec Frédéric-Auguste et grâce à ses agents, il parvient à régler presque seul toutes les questions d'ordre ecclésiastique dans l'État varsovien.

Il fait avant tout un départ très net entre le clergé séculier et le clergé régulier, et sa politique diffère selon qu'il s'occupe de l'un ou de l'autre. Avec le clergé séculier polonais, l'auteur du Concordat français, tout en poursuivant le même but que ceux de nos contemporains qui veulent la séparation de l'Église et de l'État, juge plus prudent et plus habile de faire du prêtre un simple fonctionnaire et de lui enlever ainsi les moyens

d'être le perpétuel opposant qu'il était partout aux idées napoléoniennes, idées tant soit peu révolutionnaires et jacobines pour un pays comme la Pologne. Avec le clergé régulier qui lui échappe, il se montre ombrageux, et, quand il en a l'occasion, il procède par coups de force et chasse les religieux après avoir fait décréter qu'ils sont dangereux pour l'ordre public.

I

En créant le duché de Varsovie par le décret de Dresde du 22 juillet 1807, l'Empereur prétendait assurer à l'élément polonais catholique sur lequel il s'appuyait, la considération qui lui était due, comme au groupement qui constituait la grande majorité de la population. En conséquence, l'article 1er du Statut constitutionnel du duché de Varsovie pose en principe que « la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État [1] ». Mais, en même temps, pour qu'il fût bien entendu qu'on ne reconstituait pas l'État ancien régime qui sous l'influence des Jésuites avait continué jusqu'à l'époque des partages à faire de toutes ses luttes des guerres religieuses, et amené ainsi la décadence de la République polonaise, Napoléon décrète : « Tous les cultes sont libres et publics [2]. »

Cette liberté des cultes, pas plus qu'en France d'ailleurs, ne signifie pas ici que le clergé échappe à la tutelle de l'État. L'État varsovien veille jalousement à ce que l'autorité ecclésiastique soit toujours subordonnée à la sienne : comme en France, « les évêques sont nommés par le Roi » et le Saint-Siège ne fait que « les instituer » [3]. Les prêtres sont de même nommés sur la présentation des autorités civiles et institués par les évêques. Si, du reste, il y a parfois dérogation à ce principe, c'est plutôt pour accentuer la dépendance de l'Église vis-à-vis d'un représentant de l'Empereur que pour affranchir l'évêque de toute tutelle dans les affaires de nomination. L'exemple suivant en est la preuve.

Le 31 mai 1808, le Consistoire catholique de Varsovie reçut une lettre écrite en double expédition, en français et en latin, et dont l'auteur, dans un style administratif et quelque peu impératif, se recommandait de ce fait qu'il appartenait à la maison de l'Empereur et proposait son candidat

1. Dziennik praw Xięstwa Warszawskiego : Ustawa Konstytucyjna, titre I, article 1, p. II.
2. *Ibid.*, tit. I, art. 2, p. II.
3. Ustawa Konst., tit. V, art. 24, p. 13.

à la cure de Wilhow en des termes qui laissaient supposer au Consistoire que cette proposition valait une nomination : « Nous, y est-il dit, Étienne Marion aîné, intendant général des domaines de Goszezya et d'Iwanowice, chargé des pleins pouvoirs de Son Excellence le Général Bertrand, aide de camp de Sa Majesté Impériale et Royale, Napoléon le Grand, commandant de la Légion d'honneur, grand croix de la Fidélité de Bade et chevalier de la Couronne, de fer, — Salut à Son Altesse Révérendissime Monseigneur Ignace Natęcz, comte de Matoszyn et de Raczyno, Raczynski, Prince Archevêque de Gnesne et Administrateur Général apostolique du diocèse de Varsovie! » Ayant ainsi parlé d'égal à égal au Prince Archevêque, Marion l'informe du sujet de sa missive : « L'église paroissiale de Wilhow est vacante à présent d'après la résignation (*sic*) de M. Thomas Ostaszewski... Je propose donc et présente à Votre Altesse Révérendissime, le Très Révérend Sébastien Radwinski, chanoine de la cathédrale de Livonie, dont la science suffisante et la probité des mœurs me sont connues. » Marion ayant jugé suffisante la science de Radwinski, le Prince Archevêque n'a plus qu'à s'incliner : « Je prie que ce soit lui et non un autre que V. A. R. daigne instituer et investir à cette Église en lui remettant la charge d'âmes et le gouvernement du Spirituel et du Temporel. » Et sans doute la formule est polie, mais ce « Je prie que ce soit lui et non un autre » est une formule juridique et la phrase qui termine accentue encore le caractère de document administratif que revêt cette lettre : « En foi de quoi, dit Marion, je signe cette lettre en y apposant mon cachet [1]. » Il ne restait plus à l'archevêque qu'à nommer Radwinski : il n'y manqua pas. En somme, ce n'était pas sur ses pouvoirs qu'empiétait le général Bertrand, mais bien plutôt sur les pouvoirs attribués par la Constitution aux autorités locales.

Une fois nommés, tous les membres du clergé, prêtres et évêques, relèvent du Ministre de l'Intérieur et de ses préfets. Et tandis qu'en France la direction des Cultes passe fréquemment des mains du Ministre de l'Intérieur à celles du Ministre de l'Instruction publique, le Ministre de l'Intérieur Varsovien est désigné par la Constitution même comme devant toujours être le chef civil des Églises [2]. C'est là un fait capital, surtout si l'on songe aux attributions de police dont était revêtu le Ministre de l'Intérieur. Et le fait s'aggrave encore de cette circonstance que « tous les curés et vicaires sont électeurs dans les assemblées communales [3] »,

1. Akta konsystorza Warszawskiego z lat 1807-1809, f° 179 (Archives de l'archevêché de Varsovie).
2. Ustawa Konst., tit. III, art. 11, p. VII.
3. *Ibid.*, tit. VII, art. 58, p. XXIX.

que la liste des électeurs prêtres est « dressée par le préfet et visée par le Ministère de l'Intérieur[1] » et qu'ainsi les membres du clergé dépendent de ce dernier à la fois comme fonctionnaires, comme électeurs, et comme prêtres. Le ministre peut exercer sur eux une pression au moment des élections, ou les rayer des listes électorales sous divers prétextes ; il peut les destituer comme fonctionnaires. Comme électeurs, ils savent qu'ils doivent être ministériels, s'ils veulent obtenir du gouvernement leur maintien comme fonctionnaires ; ils savent du reste que s'ils s'entendaient pour résister, le Ministère n'en serait pas moins certain de triompher de leur opposition, grâce au formidable appoint que constituent les officiers de tout grade, les sous-officiers et soldats en activité de service ayant obtenu des distinctions pour leur bonne conduite, et enfin les sous-officiers et soldats qui, après avoir reçu des blessures ou fait plusieurs campagnes, auraient obtenu leur retraite[2]. Ils savent enfin que dans le Duché aussi bien qu'en France, le sacrement de l'Ordre n'a pas pour l'État un caractère ineffaçable et que « le prêtre qui a quitté ses fonctions est assimilé aux simples citoyens, à ce point qu'il doit être inscrit sur les registres de la conscription[3] ». La seule conduite pour un clergé séculier soumis à de telles lois était d'obéir au gouvernement et tout clergé placé dans la même situation obéirait évidemment avec toute la docilité désirable au gouvernement qui aurait la force de le réduire à accepter ces lois, quel que fût d'ailleurs l'idéal politique de ce gouvernement.

Ainsi fonctionnarisé, ce clergé, loin d'être tenu à l'écart par les autorités civiles, était souvent associé à leurs actes et parfois invité à les remplacer en certains cas où l'Église et l'État avaient également besoin d'être représentés. Inaugure-t-on un pont réunissant les deux rives de la Vistule, Varsovie et Praga, le haut clergé varsovien accompagne dans cette cérémonie les hauts dignitaires militaires et civils[4]. Napoléon décrète que les Varsoviens comme les Français seront jugés selon les lois contenues dans le Code civil napoléonien ; et le 1er mai 1808 le service divin est célébré à la cathédrale pour solenniser cet événement ; le Ministre de la Justice, Ludwik Osinski, s'approche de l'autel et reçoit des mains de l'évêque officiant le nouveau recueil des lois. Tout le peuple s'écrie : « Vive Napoléon ! » Puis le secrétaire du Ministre, entouré d'employés du Ministère de la Justice, emporte de l'église le Code Napoléon placé sur

1. Ustawa Koust., tit. VII, art. 59, p. XXXI.
2. *Ibid.*, tit. VII, art. 58.
3. Dziennik praw Xięstwa Warszawskiego, t. Ier, n° 3, tit. Ier, art. 3, p. 3 (Décret daté de Pilnitz, 9 mai 1808.)
4. Arch. de l'archev. de Varsovie : Atka Konsystorza Warszawskiego z lat 1807-1809, f° 375.

un riche coussin, et va le déposer au palais Krasinski, non sans l'avoir promené processionnellement par les rues Senatorska et Miodowa [1].

Le fait qui, plus que tout autre, fit sentir au clergé séculier polonais jusqu'à quel point l'on voyait en lui un simple rouage de la machine administrative, ce fut la délégation faite au prêtre des fonctions d'officier de l'État civil. Le décret du 23 février 1809, qui prépose les curés au service des actes de l'État civil, distingue nettement entre leur personnalité d'employés de l'État civil et leur personnalité de prêtre qui par malheur se trouve rejetée au second plan : « Les ecclésiastiques qui exercent les fonctions paroissiales seront, dit la loi, employés de l'État civil [2] » ; mais — et c'est ici que l'État montre qu'il n'abdique pas entre les mains du prêtre — « les ecclésiastiques devront d'abord faire l'acte civil ; puis ils pourront faire ensuite la cérémonie religieuse qui s'y rattache [3]. Ainsi donc l'acte de naissance prend le pas sur l'acte de baptême, le mariage civil sur le mariage religieux ; là où précédemment l'on se contentait d'un acte, il en fallait alors deux ; là où l'Église intervenait seule habituellement, l'État venait s'interposer et prenait la première place, et c'était au prêtre qu'on demandait de devenir l'artisan de cette déchéance de l'Église. Ce dédoublement de la personnalité du curé, à la fois prêtre et fonctionnaire, est encore accusé par le mode de rétribution adopté pour payer les services de l'État civil : « La taxe de paiement pour les ecclésiastiques est de moitié plus élevée et plus forte que celle touchée par les employés laïques ; mais alors les ecclésiastiques ne pourront exiger aucune rétribution pour le service religieux [4]. » Ainsi donc la loi prévoit le cas où, l'employé de l'État civil étant laïque, ses honoraires ne se confondront pas avec ceux du prêtre. Et pour qu'il n'y ait pas de contestation possible, le décret du 23 février 1809, prenant comme base les honoraires dus à l'employé laïque, fixe le tarif exigible pour chaque genre d'acte et pour chaque catégorie de personnes (tous les paroissiens étant rangés en trois classes par ordre de fortune.)

Dans la 1re classe se trouvent les grands propriétaires ou fermiers, quiconque possède des biens ou campagnes, les propriétaires ou locataires de maisons en pierre dans les villes, les prêtres, les employés civils, les docteurs ou pharmaciens, les commerçants, capitalistes, banquiers, changeurs, artistes, fabricants, manufacturiers et aubergistes.

---

1. Skarbek, *Le duché de Varsovie*, t. II, p. 79.
2. Dziennik praw, t. Ier, n° 9, tit. I, art. 1, p. 221. Taxe due aux employés de l'État civil (Taxa dla Urzedników Stanu Cywilnego).
3. *Ibid.*, tit. I, art. 2.
4. *Ibid.*, tit. I, art. 3, p. 222.

Dans la 2e, l'on voit les maires de villages, meuniers ou paysans propriétaires de moulins, forges, scieries, papeteries, les soldats ou bas officiers, les maîtres de métiers, les revendeurs, détaillants, gargotiers, cabaretiers et les domestiques des marchands; la 3e comprend tout le reste de la population (Dziennik praw, t. Ier, no 9, tit. II, art. 5).

	1re classe	2e classe	3e classe
Acte de naissance	2 zloti.	1 zl.	0 zl. 20
Acte de reconnaissance d'un enfant illégitime	6 zl.	3 zl.	1 zl.
Acte d'annonce de mariage	1 zl.	0 zl. 20	0 zl. 10
Acte de mariage	3 zl.	2 zl.	1 zl.
Acte de divorce	80 zl.	20 zl.	3 zl.
Acte de décès	2 zl.	1 zl.	0 zl. 12 [1]

En prévision du cas où l'employé devrait se déplacer, on ajoute : « Si l'employé de l'État civil, soit laïque, soit ecclésiastique, a dû, pour écrire l'acte d'état civil, quitter le lieu où il demeure, il faut lui fournir une voiture à deux chevaux, lui payer par lieue 2 zloti, etc. »

Dans le tableau ci-dessus, il est un article que le prêtre ne pouvait se résoudre à accepter, quelle que tentante d'ailleurs que fût la rétribution qui y était attachée : un employé laïque pouvait, en principe, consentir à rédiger un acte de divorce, encore que ceci choquât les convictions des Polonais; mais l'employé prêtre protestait contre un acte par lequel l'État désunissait ce qu'avait uni l'Église. Ce pénible cas de conscience risquait de faire du curé un ennemi déclaré du nouveau régime : l'article 4 du même décret prévint ce danger. « Afin de calmer les soucis religieux des prêtres catholiques qui doivent être officiers de l'État civil, notre Ministre de la Justice donnera des instructions pour qu'ils ne soient pas obligés de publier les divorces civils. Pour cela, les présidents des villes et les bourgmestres conserveront tout pouvoir selon les instructions qui leur ont été données par le Ministre de la Justice et qui demeurent toujours applicables au cas prémentionné [2]. » La conscience du prêtre était donc respectée et, bien certainement, tout en faisant du curé un fonctionnaire du nouveau régime, l'on avait fait des

1. Dziennik praw, t. Ier, tit. II, art. 9, p. 224.
2. *Ibid.*, t. Ier, no 9, tit. II, art. 4, p. 222.

efforts louables pour lui épargner tout ce qui pouvait être considéré comme une atteinte portée à son caractère sacré.

Néanmoins, ce fut par l'attribution aux prêtres des fonctions d'officier de l'État civil que le clergé se sentit fonctionnarisé; il se trouva humilié de sa situation vis-à-vis de l'État et se prépara à la résistance. Précisément alors, le Code civil et les nouvelles lois qui s'en inspiraient étaient assez impopulaires; le Code fut appliqué quelque temps sans avoir été traduit officiellement en polonais; la traduction qu'on en fit ensuite fut extrêmement mauvaise; les juges chargés d'appliquer le Code l'ignoraient totalement et souvent en méconnaissaient l'esprit; les habitants enfin n'étaient nullement préparés par leur passé à être régis selon de telles lois. Le comte Skarbek nous apprend notamment quel étonnement provoqua dans le public la création de registres de l'État civil : « On peut naître, se marier, divorcer, mourir, et le tout civilement; cela choque les convictions des Polonais [1]. » D'autre part, le clergé régulier, inquiet de nouveautés qui semblaient inspirées de l'esprit révolutionnaire français, et fort de l'isolement qui lui permettait d'échapper à l'autorité de l'État, excita les prêtres séculiers à la résistance. Des réguliers, dès avril 1808, avaient alarmé les curés en répandant dans le duché une circulaire où il était dit que « l'Empereur fesait (*sic*) marcher 8.000 hommes sur Rome pour forcer le Saint-Père à décréter le mariage des prêtres, l'abolition de la confession auriculaire, la réunion de toutes les religions, etc. ». Les mêmes réguliers, en correspondance suivie avec le Nonce apostolique de Vienne et la Curie romaine, osaient dire en chaire que la « Religion catholique romaine s'opposait à ce qu'*on se lie* avec des protecteurs dont l'immoralité était reconnue », et ils représentaient dans leurs sermons « Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, sous l'emblème d'un loup enragé qui voulait dévorer le troupeau des fidèles [2] ». La conduite audacieuse des réguliers (les Benonites ou Benonistes) avait rapidement, on le conçoit, attiré sur eux les rigueurs des représentants de l'Empereur : Davout les fit expulser du duché presque sans consulter le roi de Saxe. Pourtant, l'effet était produit : le clergé séculier se méfiait, il se demandait où l'on voulait le conduire, et lorsqu'en 1809 les curés devinrent officiers de l'État civil, ils crurent que Napoléon attentait par là aux prérogatives de l'Église. Ils esquivèrent, le plus souvent qu'ils purent, la formalité de l'acte de l'État civil, notamment pour les mariages, quoiqu'il soit fait généralement mention de cette formalité sur les registres mêmes des

1. Skarbeck, *Le duché de Varsovie*, t. Ier, liv. V, p. 80-81 et note.

2. Archives nationales, AFIV, 1687, Pologne, 1er dossier (123 pièces), n° 74. Rapport du colonel de la gendarmerie impériale, Saunier, commandant la force armée du 3e corps.

églises (peracti Codice Napoleonis præscripti Actus civilis, etc.) [1]. La résistance, on peut le dire, alla chaque jour faiblissant; pourtant, le 22 août 1812, à l'époque où Napoléon poursuivait sa marche triomphale vers Moscou, nous apprenons encore qu'un certain Gaspard Jarkiewicz, curé de la paroisse de Sunty, a négligé de rédiger les actes de l'État civil, et qu'il est pour ce motif menacé de comparaître devant le Consistoire de Varsovie si la faute se renouvelle [2]. Il semble du moins résulter de cet avertissement adressé au curé Jarkiewicz, que le haut clergé prenait à cœur de faire respecter la nouvelle loi, et que la menace d'une comparution par devant le Consistoire était suffisante pour faire cesser les négligences. En somme, et malgré les efforts du clergé régulier, le clergé séculier subissait sans trop de murmures la tutelle de l'État.

Il faut d'ailleurs rendre à Napoléon cette justice qu'il a tout fait pour prouver au clergé séculier polonais que s'il était pour lui un tuteur quelque peu autoritaire, il n'avait rien cependant d'un persécuteur. Davout, dont la conduite a quelque chose de si cassant, de si partial même, avec les religieux Benonites, s'humanise par ordre, lorsqu'il est en relations avec les curés polonais. C'est de lui l'ordre du jour daté du 13 février 1808 (quartier général de Varsovie), dans lequel il est ordonné « aux chefs militaires et commandants de place que MM. les Ministres du culte dans les villes et villages de ce duché seront, à l'avenir, exempts de tout logement militaire [3] ». Quelques mois plus tard, alors que Davout poursuit avec âpreté son enquête contre les religieux Benonites, il fait installer dans sa résidence un oratoire privé où un prêtre de l'église Sainte-Croix vient dire la messe [4].

En 1811 (26 juin), le gouvernement du duché, « considérant les surcharges qui pèsent sur les prêtres des pays annexés au duché par le traité de Vienne, surcharges qui datent de la constitution de la Diète de 1789, et consistent dans le maintien jusqu'à la date présente de l'impôt dit « ofiary » de 10 % », décrète que ces prêtres seront désormais libérés de cet impôt, et que « cette exemption d'impôt comptera à partir du 1er juin de la présente année [5] ».

---

1. Arch. de l'archev. de Varsovie : Akta Konsystorza Warszawskiego z lat 1810-1811, fos 402, 501, etc.
2. Arch. de l'archev. de Varsovie : Akta Konsystorza Warszawskiego z lat 1812-13-14, fo 152.
3. Arch. de l'archev. de Varsovie : Akta Konsystorza Warszawskiego z lat 1807-1809, fo 440.
4. Arch. de l'archev. de Varsovie : Akta Konsystorza Warszawskiego z lat 1807-1809, fo 193.
5. Dziennik praw, t. III, no 33 (Décret daté de Pilnic), p. 349-350, art. 1.

Mais il est une circonstance où la personnalité de l'Empereur fut plus directement en jeu, et où il s'efforça visiblement d'affirmer sa bienveillance pour le clergé concordataire polonais. En juin 1812, Napoléon, qui se dirige vers la frontière russe, traverse l'étroite bande de territoire varsovien qui sépare la Prusse du gouvernement de Grodno et forme la partie septentrionale du duché. Et à peine a-t-il terminé la gigantesque revue de ses troupes à Wilkowiski, que nous le trouvons chez le curé de Skrawdzie. Il s'entretient en latin avec ce prêtre, dîne chez lui d'un poulet, puis l'invite à l'accompagner à cheval. « La présence du curé dans la suite de l'Empereur, dit l'évêque catholique Boutkiewicz, excitait la curiosité de tous; tous les soldats se demandaient les uns aux autres la raison de cette circonstance. » Il y a tout lieu de croire que Napoléon voulait montrer aux habitants (ainsi pense Boutkiewicz) et peut-être aussi aux soldats de la Grande Armée, le cas qu'il faisait d'un prêtre concordataire. Arrivé à Kowno, ville soumise à la domination russe et qui, quoique catholique, n'est pas familiarisée avec le régime ecclésiastique existant dans le duché, il quitte le prêtre de Skrawdzie et ne le remplace par aucun autre. La situation de l'ennemi étant à ce moment pour l'Empereur un moins grave sujet d'inquiétudes qu'avant la marche des troupes françaises vers le Niémen, l'on ne peut attribuer aux préoccupations de Napoléon comme chef d'armée son attitude à l'égard du prêtre. Il n'était d'ailleurs pas homme à se gêner et s'il avait jugé utile d'emmener ce prêtre jusqu'à Witebsk, il l'aurait fait, sans le lui dire même. Mais à Kowno, après avoir expédié diverses affaires, il fit venir le curé de Skrawdzie le soir très tard, lui donna une somme assez importante (20.000 francs) et lui dit : « Reverendissime, vale, memento mei ad altare Dei. » Puis il appela Berthier et lui prescrivit de donner au prêtre un cheval et un trompette qui devait l'escorter jusqu'à Skrawdzie ». Le fait que Napoléon, qui a oublié le prêtre pendant quelques heures, le rappelle, lui fait une riche offrande et se recommande à ses prières; le fait que le major général de la Grande Armée, le Prince de Neufchâtel en personne, est dérangé de ses importantes occupations pour munir le prêtre d'un cheval et le confier à un homme qui doit le faire respecter pendant la route, tout cela prouve combien Napoléon portait intérêt au clergé séculier du duché. En renvoyant le prêtre avec honneur dans sa paroisse, il savait qu'il stimulait ainsi le zèle du clergé local pour sa cause, et que la tâche des sous-préfets et préfets locaux profiterait toujours du zèle de ce clergé discipliné. L'anecdote, d'ailleurs, n'est pas suspecte; Boutkiewicz est l'évêque catholique du diocèse d'Augustow, il est originaire de Sejny, petite ville fort proche de Skrawdzie, il a connu le prêtre; et l'histoire des 20.000 francs donnés par Napoléon et dont le

prêtre n'avait rien dit alors par crainte d'être volé, fut révélée par lui à la veille de sa mort, au moment de tester et de recevoir les sacrements [1].

En résumé, en même temps que s'affermit l'autorité de Napoléon en Pologne, naît et grandit dans le duché une nouvelle conception de la vie et de l'organisation ecclésiastiques : avec Napoléon, l'on se prend à considérer le prêtre non seulement comme un membre de l'Église, mais aussi comme un fonctionnaire enrégimenté par l'État dans une administration nouvelle. Ce fut là certainement une grave révolution dans les mœurs des prêtres et dans les croyances des fidèles : par là Napoléon propageait et appliquait les principes de la Révolution française à l'étranger; et à la place de la Pologne, état moyen-âgeux, champion du Christ contre un infidèle qu'on avait cessé de combattre, il créait dans le duché de Varsovie un État moderne au sens le plus absolu du mot.

(*La fin au prochain numéro*). A. MANSUY.

---

1. *Antiquités russes*, 1875, t. XIV : Mémoires de l'évêque Boutkiewicz, p. 606-608.

Les Comptes décadaires, leur valeur historique, leur classement

RÉPONSE A UN CRITIQUE

Rendant compte de ma communication à la Société d'Histoire moderne sur les comptes décadaires, M. E. Welvert s'est chargé, dans le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* [1], de venger l'honneur du corps des archivistes, que je n'avais point attaqué. M. E. Welvert fait partie, je crois, du personnel des Archives nationales. Il a été nourri dans cette docte École des Chartes qui a été longtemps dans notre pays — il y a longtemps déjà — le seul sanctuaire de la véritable science historique, et il a gardé pour son École une sorte de piété filiale. Je ne le lui reproche pas. Mais la piété est un sentiment exclusif et facilement ombrageux. En sa double qualité de chartiste et d'archiviste, M. Welvert s'est trouvé un peu piqué, le ton de son article le montre assez, de ce qu'un profane, un professeur, un normalien, prétendît donner aux chartistes et aux archivistes, je cite ses expressions, « une leçon sur une des sources de l'histoire de la Révolution et une leçon de classement d'archives ». Et il s'est efforcé de montrer que cette double leçon était imméritée, et que, par conséquent, l'honneur du corps et de l'École restait sauf.

S'il n'y avait dans l'article de M. E. Welvert que ce procès de tendance, je négligerais d'y répondre. Je ne me crois pas obligé pour ma part à opposer l'honneur normalien à l'honneur chartiste et j'ai pour occuper mes loisirs des choses plus sérieuses. Je ne me crois pas obligé non plus à présenter ma défense devant les amis nombreux que je m'honore de compter dans le corps des archivistes. Ils n'ont pu se méprendre sur mes intentions et ils n'ont pas cru avec M. Welvert que je

---

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, mai-août 1903, p. 447-451. — La communication critiquée par M. E. Welvert avait été faite à la Société d'Histoire moderne, dans sa séance du 2 novembre 1902, et publiée ici même, t. IV, p. 157-169. La présente réponse a également été communiquée à la Société d'Histoire moderne, le 1er novembre 1903.

voulais leur donner une leçon, quand je m'efforçais simplement d'attirer leur attention et celle des historiens sur toute une catégorie de documents, peu ou mal connus, qui me semblaient pourtant être dignes d'intérêt à bien des égards.

Mais M. Welvert conteste précisément la valeur historique des comptes décadaires, et il ne serait pas loin de conclure qu'ils ne méritent pas l'honneur que je leur ai fait en les tirant de l'oubli.

Je remarque d'abord que dans son argumentation il n'invoque que des raisons *a priori*.

1° Les comptes décadaires, dit-il, ne peuvent pas, ne doivent pas être intéressants, justement parce qu'ils étaient décadaires : « En effet, obliger chaque fonctionnaire à écrire tous les dix jours un rapport détaillé sur ses opérations, c'était ne pas se rendre compte des difficultés, des impossibilités d'une telle exigence..... »

Il m'est facile de répondre *a posteriori* que si les centaines de comptes décadaires qui m'ont passé entre les mains, tant aux Archives nationales que dans les dépôts départementaux, n'ont pas tous un intérêt majeur, si leurs séries ne sont pas toujours complètes, il en est peu, à ma connaissance, qui n'aient aucune valeur historique. M. Welvert exagère les difficultés de la tâche des administrateurs qui avaient à fournir ces comptes tous les dix jours. Leur besogne était bien simplifiée par les questionnaires détaillés dont ils n'avaient qu'à remplir les modèles imprimés. Même ceux de ces comptes qui paraissent les plus secs, les plus ternes, ont au moins cet avantage de nous donner des renseignements exacts et objectifs sur des matières très peu connues et très importantes. N'est-ce donc rien que d'être tenu au courant de la situation des biens nationaux et des biens des émigrés , des quantités vendues et invendues, du recouvrement des contributions foncières et mobilières, de l'armement des volontaires, de l'état des subsistances, de la déportation ou de la réclusion des prêtres, du partage des biens communaux, etc., etc.? N'auraient-ils que cette utilité d'être des répertoires de faits précis et impersonnels que les comptes décadaires ne seraient pas à mépriser, loin de là. Mais je puis affirmer par expérience à M. E. Welvert que beaucoup de comptes décadaires ont un autre intérêt : celui de nous renseigner aussi complètement et aussi fidèlement que possible sur le fonctionnement de toute la machine administrative pendant la Révolution. A leur suite, nous touchons du doigt les difficultés d'application de telle ou telle loi révolutionnaire, nous connaissons le sentiment des populations, nous entrons dans les bureaux des fonctionnaires, nous voyons comment ils trahissent ou exécutent, et dans quelle mesure, les instructions du pouvoir. Je parle par expérience et j'ai

signalé dans ma communication assez de comptes décadaires déterminés pour qu'on puisse facilement vérifier mes dires [1].

M. Welvert raisonne d'ailleurs comme si je n'avais parlé que des comptes décadaires. Il paraît oublier que j'ai mentionné à côté et au-dessus d'eux les comptes mensuels, ceux-ci rédigés à tête reposée et de beaucoup les plus importants. S'il veut avoir une idée de la valeur historique de ces comptes mensuels, il n'aura qu'à ouvrir le recueil de M. Aulard : *Paris sous la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, *Paris sous le Consulat*, où il pourra parcourir ceux du commissaire central de la Seine.

2° Poursuivant son argumentation *a priori*, M. E. Welvert élève ensuite une singulière objection : « D'ailleurs, si tous les fonctionnaires de l'État, des départements, des districts, des municipalités, ministres, directoires, procureurs-syndics, agents nationaux, juges, généraux, officiers, etc., étaient astreints à rédiger ces bulletins — et M. Mathiez nous a montré qu'ils l'étaient — comment admettre que les comités de la Convention ou le Conseil exécutif, vers lesquels ils affluaient à jet continu, n'eussent pas été submergés dès les premières décades ! Si dévoués au bien public et si laborieux qu'on les suppose, les employés chargés de dépouiller les comptes décadaires étaient des hommes, c'est-à-dire des êtres dont les forces physiques et la tension d'esprit ne dépassaient pas certaines limites. Auraient-ils jamais pu venir à bout d'une pareille besogne ? »

Qu'est-ce à dire ? Admettons pour l'instant que les bureaux des comités et du Conseil exécutif, puis des ministres, n'aient pas eu le temps matériel de dépouiller tous les comptes qui leur arrivaient des départements, en quoi cela infirme-t-il la valeur particulière à ces documents ? Nous historiens, qui avons plus de loisirs que ces employés, ne pouvons-nous faire le dépouillement devant lequel ils auraient reculé ? — Mais il s'en faut que l'impossibilité matérielle qu'invoque M. E. Welvert ait jamais existé. Tous les comptes décadaires, je l'ai noté dans ma communication, n'étaient pas envoyés à Paris.

Sous la Terreur, par exemple, les agents nationaux de district résumaient dans leur compte général les comptes particuliers des agents

---

1. J'ai cité entre autres, à l'appui de ma thèse, les comptes décadaires du district de Lisieux en l'an III (Arch. du Calvados), un compte du commissaire près les tribunaux de l'Yonne, Maurel, sur la situation de son département en l'an IV (Arch. nat., F7 7265), des bulletins décadaires de police générale pour les mois de messidor, fructidor an VII et vendémiaire an VIII (Arch. nat., AFIII 47), les comptes du commissaire central d'Eure-et-Loir, pour ventôse an VIII (Arch. nat., F7 7645), du commissaire central de la Seine pour nivôse, pluviôse, ventôse an VIII (Arch. nat., F7 7627). — Que M. E. W. se donne la peine de compulser ces documents et nous discuterons ensuite s'ils n'ont aucune valeur historique.

nationaux des communes. Sous le Directoire, les commissaires centraux résumaient de même les comptes des commissaires cantonaux. La hiérarchie administrative filtrait ainsi et endiguait une grande partie de la correspondance décadaire. — Je remarquerai encore que sous la Terreur, époque où la paperasserie est particulièrement abondante, les employés du pouvoir central sont extrêmement nombreux, surtout quand le Conseil exécutif fut remplacé par les douze commissions exécutives.

Mais ici encore nous n'en sommes pas réduits à des conjectures. Nous avons des certitudes. Je puis répondre à M. E. Welvert qu'en fait les gouvernants trouvèrent le temps de dépouiller et de lire et même d'annoter ces comptes décadaires et mensuels qu'ils exigeaient des fonctionnaires avec une opiniâtreté remarquable. Mon confrère, M. Guyot, a compulsé aux Archives nationales les comptes décadaires du ministre des Relations extérieures pour l'an IV et l'an V. Ces comptes sont annotés de la main de Reubell [1].

J'ai consulté moi-même au même dépôt plusieurs comptes décadaires de commissaires centraux annotés de même par Reubell ou par La Révellière. M. E. Welvert pourra d'ailleurs juger de la valeur historique des comptes ministériels en ouvrant le recueil où M. Aulard a réuni ceux de Fouché aux approches et au lendemain du 18 brumaire (sous ce titre : *État de la France en l'an VIII et l'an IX*, 1897).

3° Mon critique m'oppose encore un dernier argument qu'il garde pour la fin et qu'il exprime sous une forme quelque peu solennelle : « Enfin, si l'un des premiers devoirs de l'historien est de peser ses matériaux avant de s'en servir, de rester indifférent au prestige des étiquettes dont ils sont revêtus et de n'accepter que ceux qui sont de bon aloi, le grand reproche que l'on peut faire aux comptes décadaires, j'entends à ceux qui ne sont pas exclusivement administratifs, c'est d'être des rapports de fonctionnaires, à la fois juges et parties dans leur propre cause ; d'agents subalternes plus préoccupés de plaire au maître (et à quel maître !) que de rendre un hommage désintéressé à la vérité et à la justice ; c'est d'être, en un mot, des rapports de police, et de la police la plus suspecte, surtout en temps de révolution, de la police politique. »

J'admire vraiment la sagacité de M. E. Welvert. Il veut bien m'apprendre que l'historien ne doit pas se servir des documents avant de les soumettre à un examen critique, et je le remercie du conseil, dont je ne manquerai pas de faire mon profit à l'avenir. Mais où diable a-t-il vu que j'ai dit que

1. J'ai fait à ce sujet une deuxième communication à la Société d'Histoire moderne, le 19 avril 1903. On en trouvera le résumé dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. IV, p. 575.

les comptes décadaires étaient des documents infaillibles et qu'ils devaient toujours être crus à la lettre ? S'il en connaît, lui, de pareils documents infaillibles, je lui serai infiniment reconnaissant de me les signaler. Et où a-t-il vu aussi que je mettais les comptes décadaires sur le même rang que les actes officiels, que les actes du Comité de Salut public par exemple, et que les procès-verbaux des Assemblées ?

Mais son argument appelle d'autres réflexions. D'abord M. E. Welvert met à part les comptes purement administratifs qui ne tombent pas sous ses reproches. Il avoue ainsi implicitement que cette catégorie de documents peut-être consultée par les historiens avec toute la sécurité requise. Ce qui l'inquiète, c'est uniquement les comptes politiques. Il craint qu'ils manquent de sincérité, et la crainte est sage en effet. Mais où il me paraît aller un peu loin, c'est quand il ajoute que les documents ne sont que des rapports de police, « et de la police la plus suspecte, surtout en temps de révolution, de la police politique ». M. E. Welvert oublie d'abord que les comptes politiques ne sont pas l'œuvre exclusive des agents du pouvoir central, qu'à côté des rapports de l'agent national et du commissaire du Directoire, il existe les rapports des administrations élues auprès desquelles ils sont attachés. Il oublie ensuite que ces comptes n'émanent pas d'une seule série d'agents du pouvoir exécutif, qu'à côté des comptes du commissaire central, il existe les comptes du commissaire près les tribunaux, des autorités militaires, des policiers proprement dits, etc... Ce ne sera qu'un jeu de comparer et de contrôler ces divers documents les uns par les autres et aux mêmes dates, et M. E. Welvert m'accordera peut-être que les historiens n'ont pas toujours ainsi à leur disposition des documents qu'ils peuvent si aisément confronter. Mais je ne puis laisser assimiler les comptes des agents nationaux ou des commissaires centraux et cantonaux à des rapports policiers. Cette assimilation n'est pas plus légitime que celle qui consisterait aujourd'hui à placer sur le même rang les rapports de nos préfets et ceux des inspecteurs de police. J'entends bien que M. Welvert me répondra : « Mais alors on était sous la Révolution », et la Révolution semble lui apparaître comme quelque chose d'effrayant ! Il voit les agents subalternes toujours « préoccupés de plaire au maître (et à quel maître) ! » Quel maître, en effet ! Pourquoi donne-t-il à sa pensée cette forme énigmatique ? Je n'essaierai pas ici de le détromper, de lui démontrer que les chefs de la Révolution valaient bien d'autres maîtres. Je puis pourtant lui affirmer que les fonctionnaires de cette époque horrifiante, dont il plaint la servilité, étaient infiniment plus indépendants que ceux d'autres époques plus calmes et plus bourgeoises, et que j'ai trouvé, pour ma part, plus de sincérité, plus de courage, plus de

loyauté dans les rapports de ceux-ci que de ceux-là. Si M. E. Welvert veut savoir quel parti on peut tirer des comptes décadaires contre le gouvernement même auquel ils étaient adressés, il n'aura d'ailleurs qu'à lire certains chapitres du *Directoire* de M. Ludovic Sciout [1]. — Peut-être alors conviendra-t-il que les comptes décadaires ne sont pas des rapports de policiers qui cherchent à plaire.

Je ne puis donc que maintenir, sans y rien changer, les conclusions de mon étude de l'an passé. A quelque point de vue qu'on les envisage, je répète que les comptes décadaires et mensuels sont un document capital pour l'histoire de la Révolution française. Je répète qu'en bien des cas il suffirait de publier dans leur suite chronologique les comptes des commissaires centraux d'un département pour avoir l'histoire de ce département aussi complète et relativement aussi exacte que possible sous le Directoire. Mais, encore une fois, rien ne sert de discuter dans l'abstrait, à l'aide de déductions plus ou moins probantes, la valeur historique de ces documents. Il faut aller directement à eux, les lire et les commenter. Le parti qu'on en tirera sera la meilleure réponse à faire aux doutes proposés. J'attends cette réponse, qui sera celle des historiens, avec une pleine confiance [2].

*
* *

Je viens maintenant à la seconde partie de l'article de M. E. Welvert, à celle qui concerne le classement des comptes décadaires. Ici, M. E. Welvert n'a pas de peine à témoigner de sa compétence professionnelle. Il me fait la leçon à son tour et il dit d'excellentes choses. Il m'apprend que les documents d'archives ne peuvent se classer comme des livres dans une bibliothèque, qu'ils sont naturellement distribués en *fonds* d'après leur origine, et qu'on ne saurait, sans un contresens, les grouper en *collections*, « en séries rationnelles, d'après leur similitude, leurs caractères communs, les branches du savoir humain auquel ils se rattachent ». Cela posé, il s'étonne que j'aie pu demander qu'on fît de tous les comptes décadaires, « sans distinction d'origine et de destination, un vaste groupe à part » classé sous la rubrique *Comptes décadaires*, et il ne veut pas croire que M. l'archiviste du Calvados ait pu commettre une pareille erreur.

---

1. Les chapitres sur la persécution décadaire, entre autres.

2. La réponse commence à arriver. Dans une remarquable étude sur les *Subsistances dans l'Yonne pendant la Révolution*, dont il est rendu compte dans le présent numéro (p. 125), M. Porée, archiviste de l'Yonne, a tiré un excellent parti de la correspondance des districts et de leurs agents nationaux.

M. E. Welvert a raison d'avoir confiance dans l'esprit de méthode de M. l'archiviste du Calvados. Il n'a point commis la bévue que je lui aurais attribuée et que même, paraît-il, j'aurais proposée à l'imitation de ses confrères. Non, si M. l'archiviste du Calvados a mérité mes éloges, ce n'est pas pour avoir distrait artificiellement les comptes décadaires à leurs fonds naturels, et pour les avoir réunis dans une vaste collection indépendante. Mais je lui suis reconnaissant d'avoir rassemblé, à part, *dans l'intérieur de chaque fonds particulier*, les comptes décadaires propres à ce fonds et d'avoir catalogué les documents ainsi groupés sous une rubrique spéciale. Il n'a pas attendu pour le faire d'y être invité par des circulaires quelconques, il s'est mis à l'œuvre de lui-même. Quand, il y a déjà trois ans, je me suis présenté pour la première fois à son dépôt, il a pu sans hésitation aller droit aux documents que je lui demandais, et me donner communication de toute la série des comptes décadaires — de ceux qui appartiennent au fonds *département* et de ceux qui sont conservés au fonds *districts*.

J'ai eu le tort, dans ma communication, de ne pas rappeler ces détails, et d'émettre un vœu trop général, dont l'imprécision même a pu tromper sur ma pensée véritable.

En demandant que les comptes décadaires fussent désormais classés à part sous une rubrique ou dans une catégorie à part, le mot importe peu, je n'entendais pas qu'on dût en former une sorte de fonds particulier. J'émettais seulement le vœu que le cadre de classement en usage dans les archives du Calvados fût généralisé dans tous les autres dépôts [1]. J'ai eu le tort, je le répète, de ne pas m'étendre davantage sur la méthode de classement adoptée par M. l'archiviste du Calvados. Mais si je ne l'ai pas fait, si je n'ai pas donné à mon vœu une forme plus précise, si je n'y ai pas joint des conclusions pratiques, c'est que je connaissais mon incompétence. Après avoir indiqué à MM. les archivistes l'intérêt que j'attachais à pouvoir atteindre directement et facilement des documents dont l'accès m'avait été rendu plus d'une fois impossible, des documents dont l'existence était à peine connue de certains archivistes, j'estimais mon rôle terminé et je ne croyais pas devoir entrer dans le détail de la réforme sollicitée.

Il me plaît maintenant de constater en terminant que mon vœu de l'an passé vient de recevoir une satisfaction aussi complète que je pouvais

1. Je me suis exprimé en ces termes : « Au cours d'un voyage d'archives en province..... j'éprouvai une agréable surprise en constatant que dans son dépôt un archiviste départemental avait appliqué aux comptes décadaires le cadre de classement que je voudrais voir en usage dans toutes les archives départementales et nationales... » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. IV, p. 160.

le désirer, au moins pour ce qui est des dépôts départementaux. Ce résultat est dû en grande partie au dévouement éclairé que le nouveau Directeur des Archives témoigne à nos études et dont il y a lieu de remercier hautement M. Dejean.

Le 4 août 1903, M. le ministre de l'Instruction publique a adressé aux préfets une circulaire contenant des prescriptions nouvelles pour le classement des fonds révolutionnaires (série L). A cette circulaire, qui est inspirée du meilleur esprit et qui contient d'excellentes choses, est joint un modèle imprimé que MM. les archivistes devront suivre dans l'établissement de l'état sommaire de ces fonds [1].

Or voici que je trouve dans ce modèle imprimé une note expresse invitant MM. les archivistes à « distinguer les unes des autres les correspondances générales, notamment celles du procureur général syndic, du commissaire du Directoire exécutif, de l'administration départementale ». Je lis plus loin : « Une rubrique « Administration générale » introduite entre les Elections et la Police générale comprendra les rapports périodiques (*comptes décadaires*, *mensuels, trimestriels*, *annuels et autres*) formant *des groupes distincts*, selon leurs destinataires, leurs signataires et leur degré de périodicité. » Enfin, la même prescription de classer à part les comptes décadaires est renouvelée pour le fonds *districts* : « On classera sous la rubrique « Administration générale » de la sous-série M, et de la même façon qu'il a été dit précédemment, les *comptes décadaires et autres rapports périodiques* qui appartiennent aux fonds des districts. »

Voilà qui est fort bien. Désormais, l'état sommaire en mains, les historiens pourront atteindre facilement et directement les comptes périodiques des fonctionnaires de la Révolution. Ces comptes, rangés par groupes distincts, ne se trouveront plus mélangés à des dossiers de toute nature. Ils seront rangés à leur place et deviendront d'un maniement commode.

La réforme valait d'être faite et les historiens sauront peut-être gré à la jeune Société d'Histoire moderne d'avoir contribué à l'obtenir.

Cette première satisfaction est de nature à nous encourager à en demander d'autres. C'est une question de savoir si les comptes décadaires sont classés d'une façon irréprochable dans notre grand dépôt national [2]. M. E. Welvert, naturellement, affirme que tout est pour le mieux dans le plus parfait des dépôts. « S'il a rencontré, dit-il en poursuivant à mon

1. On trouvera la circulaire et le tableau imprimé reproduits in extenso dans le n° de la *Révolution française* du 14 octobre 1903. La circulaire est résumée ci-dessus, p. 80-81.

2. Je dis sont, je devrais dire *étaient* classés, car j'ignore si des changementt ont été opérés dans ce domaine depuis deux ans.

intention son excellente leçon de classement d'archives, s'il a rencontré aux Archives nationales, dans le fonds du Comité de Salut public, les comptes décadaires que le décret de frimaire prescrivait d'adresser à ce Comité, ils sont à leur place. S'il a vu, dans les papiers des ministères de l'Intérieur et de la Justice, ceux dont la loi attribuait la connaissance à ces ministères, ils sont, eux aussi, régulièrement classés. » Sans doute, cela est vrai en gros. Mais, — et je parle surtout de l'époque du Directoire que j'ai plus pratiquée, — M. Welvert aura de la peine à me faire admettre qu'un fonds est « régulièrement classé » quand les différents documents qui le composent ne sont pas rangés en groupes distincts (bien entendu à l'intérieur de ce même fonds). La plupart des comptes mensuels des commissaires centraux sont conservés dans les papiers du ministère de l'Intérieur (F1cIII) et dans les papiers du ministère de la Police (F7). Or, s'il est relativement facile de se reconnaître dans la série F1cIII, où les documents sont classés par départements, et si on rencontre généralement les comptes mensuels à la subdivision « esprit public », il n'en est malheureusement pas de même de la série F7. Je mets en fait qu'il est pratiquement impossible, dans l'état actuel du fonds, de demander et de retrouver tel compte mensuel adressé au ministre de la Police par tel commissaire de tel département à telle date.

Si je n'avais pas rencontré ici l'obligeance empressée d'un collègue de M. Welvert, qui a bien voulu me communiquer certain état sommaire manuscrit de la série F7, mes recherches dans cette série auraient été entravées dès le début. Je puis d'ailleurs citer à M. Welvert le témoignage autorisé d'un autre de ses collègues du même dépôt. Dans une communication des plus utiles, qu'il a faite à la Société d'Histoire moderne, le 2 janvier 1902, sur les *Sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales*[1], mon excellent confrère M. Ch. Schmidt, étant amené à donner quelques indications sur le contenu de la série F7 et sur ses principales subdivisions, s'est exprimé ainsi : « F7 7090-8007. Série dite *Affaires diverses* (an IV à l'an XI). Très importante par les rapports qu'elle contient sur la situation politique des départements pour ces sept années; le classement n'est pas départemental; les recherches, dans cette série, sont assez longues. » Ces « rapports sur la situation politique des départements » dont parle M. Schmidt sont apparemment les comptes mensuels des commissaires centraux. Il les estime très *importants*, et il se trouve que ces documents très importants ne peuvent être obtenus qu'au prix de recherches qu'il a l'indulgence de qualifier d' « assez longues ».

1. Publiée in exenso dans la *Révolution française* du 14 mars 1902.

Je le demande à M. Welvert, si le fonds était régulièrement classé [1], en serait-il ainsi ?

Ne voulant pas m'exposer une fois de plus à me faire accuser justement d'incompétence, je me garderai bien d'indiquer, ne fût-ce que de loin, comment il faudrait s'y prendre pour classer régulièrement la série F7, ou tout au moins pour mettre à la disposition des historiens les nombreux comptes mensuels qu'elle renferme. J'avais cru pouvoir émettre l'idée qu'un inventaire sommaire de cette série y suffirait. Mais quel que soit le moyen à mettre en œuvre, le résultat à atteindre est désirable, et je ne puis que remercier sincèrement M. E. Welvert de m'avoir fourni cette occasion de revenir sur le vœu que je formulais l'an passé et qui a reçu satisfaction pour une grande part. Je souhaite que pour la petite part qui reste encore à réaliser, M. le Directeur des Archives nous reste aussi propice.

Albert MATHIEZ.

---

1. Il y a d'ailleurs dans F7 beaucoup de comptes mensuels qui se rencontrent dans d'autres subdivisions que celle indiquée par M. Schmidt. Voir F7 7546, compte du commissaire central de la Vendée pour vendémiaire an VIII ; F7 7346, compte du commissaire central du Cher pour fructidor an VI ; F7 7428, compte du commissaire central de l'Yonne pour fructidor an VI ; F7 7548, compte du commissaire central des Vosges pour thermidor an VIII. — J'ajoute en passant que beaucoup de comptes rendus de réunions décadaires et de Fêtes nationales se trouvent sous la cote F17a : Voir F17a 1296, F17a 1243.

COMPTES RENDUS

Souvenirs sur Madame de Maintenon. I. *Mémoires et Lettres inédites de Mademoiselle d'Aumale*, avec une introduction par le Comte d'HAUSSONVILLE. — II. *Les cahiers de Mademoiselle d'Aumale*, avec une introduction par G. HANOTAUX. Paris, Calmann-Lévy, 1902-1903. 2 vol. in-8, CI-300 et LXV-375 p., avec deux portraits de Mme de Maintenon.

Ces deux volumes de *Souvenirs sur Madame de Maintenon*, ou plutôt en faveur de Mme de Maintenon, émanent de la même personne : elle est l'auteur du *Mémoire* du premier, comme des *Mémoires* du second, que M. Hanotaux, pour éviter toute confusion, a intitulé les *Cahiers de Mademoiselle d'Aumale*. C'est M. d'Haussonville qui s'est chargé de présenter Mlle d'Aumale. La biographie qu'il a détaillée avec complaisance peut se résumer en quelques lignes. Née en 1683, à Vergie en Picardie, d'une famille de noblesse ancienne, mais pauvre, Mlle d'Aumale fut reçue à Saint-Cyr en 1690 et y demeura jusqu'à vingt ans. En 1705, elle devint la secrétaire de Mme de Maintenon, qui l'employa à toutes sortes de besognes : elle tint successivement ou simultanément « les emplois d'une brodeuse, d'une comédienne, d'une secrétaire de Madame, d'une fermière et intendante des écoles et des aumônes », passant du gouvernement d'une abbaye à l'administration d'une basse-cour, s'occupant du divertissement des demoiselles de Saint-Cyr aussi bien que de ceux du vieux roi, à qui elle jouait du clavecin et avec qui elle chantait les vêpres. Douée de beaucoup plus d'esprit que de beauté, d'une intelligence très éveillée et très souple qui lui permettait d'apprendre toute chose, poltronne — un *lièvre* — mais d'humeur enjouée et toujours égale, capable de bien voir et trouvant pour rendre ce qu'elle voyait des expressions imprévues et des tournures pittoresques, pendant près de quinze ans elle joua auprès de Mme de Maintenon, en tout bien tout honneur, ce rôle de secrétaire et de factotum, de boute-en-train et de confidente qui lui permit de vivre dans l'intimité de la veuve de Scarron et de Louis XIV, et qui donne à son témoignage, malgré son caractère apologétique, et selon le mot très juste de l'un des éditeurs, *hagiographique*, une valeur si particulière. Mlle d'Aumale quitta Saint-Cyr après la mort de sa

protectrice (1719) et se retira à Vergie auprès de sa mère, tout en restant toujours en relations suivies avec les dames de Saint-Cyr. Sans qu'on perde tout à fait sa trace, on manque un peu de renseignements sur la fin de sa vie. Elle vécut dans une retraite digne et pieuse, dont la quiétude fut seulement un instant troublée par un incident qui se rattache aux documents présentement publiés, et mourut en décembre 1756. Elle-même a défini ce qui a rempli toute sa vie : « C'est la Sainte Vierge, le Roi, Mme de Maintenon et puis Saint-Cyr. Ce sont là toutes mes passions. »

Ce dernier terme peut servir à caractériser le témoignage qu'elle nous fournit en faveur de Mme de Maintenon; c'est le témoignage, pour la plupart du temps, d'un témoin oculaire, mais c'est un témoignage passionné. On doit même dire deux témoignages, de même caractère, mais non de même étendue. Mlle d'Aumale, en effet, a composé deux mémoires. Le premier, celui que publie M. d'Haussonville, a été écrit vers 1725. Pour ranimer la mémoire de celle dans l'ombre de qui elle avait vécu, Mlle d'Aumale se mit à noter ses souvenirs, comme ils lui venaient, sans beaucoup d'ordre, au courant de la plume, ce qu'elle avait vu et ce qu'elle avait entendu. Elle s'aida de renseignements écrits, en particulier des Souvenirs de Mme de Caylus qui à ce moment même travaillait à une œuvre du même genre. Ce premier Mémoire eut d'étranges vicissitudes. Une copie qu'en possédait le maréchal de Noailles fut vendue à La Baumelle et celui-ci l'utilisa, mais non dans l'intention qui l'avait inspiré, pour son ouvrage sur Mme de Maintenon. Mlle d'Aumale et ceux auxquels les libertés de La Baumelle apparaissaient comme un sacrilège, essayèrent d'arrêter l'œuvre, firent enfermer l'auteur à la Bastille; mais ce fut en vain. On songea alors à une réponse d'un autre genre, à une sorte de contre-partie du livre de La Baumelle. Mlle d'Aumale, pour venger la mémoire de sa protectrice, pour répondre aussi aux sollicitations des dames de Saint-Cyr, commença, sur un plan plus vaste et en s'aidant de documents plus nombreux et soigneusement vérifiés, de nouveaux mémoires. A sa mort, son neveu continua l'œuvre, ou plus exactement « mit en ordre » les divers manuscrits, et avant d'en entreprendre la publication, soumit le tout à un certain abbé Garrigues de Froment. Celui-ci éplucha le texte avec autant de sévérité que de mauvais goût : on a conservé ses ratures et ses observations sarcastiques. Après avoir préparé une nouvelle copie, dans laquelle il tenait compte des critiques de l'abbé, le neveu de Mlle d'Aumale renonça à son idée, on ignore pour quel motif. Les nouveaux mémoires restèrent inédits et c'est seulement après avoir subi, au hasard des ventes, des tribulations diverses qu'ils ont fini par tomber entre les mains des éditeurs actuels.

M. d'Haussonville s'est chargé de publier le premier mémoire *in extenso*, en l'accompagnant de notes sobres, dont quelques-unes paraissent d'une utilité parfois contestable [1] ; il l'a fait précéder d'une introduction substantielle [2] où il met en lumière non seulement la figure aimable de son auteur, mais encore celles de certaines demoiselles de Saint-Cyr, comme cette Mlle de Glapion que Mme de Maintenon affectionnait tant, et suivre d'un appendice où sont reproduites une quinzaine de lettres de Mlle d'Aumale. M. G. Hanotaux s'est fait l'éditeur des nouveaux mémoires, qu'il a intitulés les « Cahiers de Mlle d'Aumale », par allusion à l'état des manuscrits. Mais, comme cette rédaction était souvent traînante et parfois oiseuse, il ne s'est pas cru obligé à une reproduction *in extenso* : il a fait des extraits et les a rangés sous les six rubriques suivantes : *Madame de Maintenon et Madame de Montespan*; *Madame de Maintenon et la duchesse de Bourgogne; Madame de Maintenon et Louis XIV*; *Le siège de Turin, l'année 1709 et les charités de Madame de Maintenon; Mort de la duchesse de Bourgogne; Mort de Louis XIV*. De tous ces chapitres, le dernier est le plus curieux, sinon le plus important. Dans son introduction, M. G. H. essaye, en termes heureux, de déchiffrer l'énigme que Mme de Maintenon voulut être pour le monde et la postérité. Sans se flatter d'y avoir réussi, en confessant même le contraire, il a esquissé à son tour un portrait de la fondatrice de Saint-Cyr et montré comment les précautions qu'elle avait prises pour s'assurer l'admiration de l'histoire ont été déjouées par le zèle naïf et l'inconsciente complicité de celles à qui elle avait confié le soin de sa mémoire. Après cette nouvelle publication s'ajoutant à celles que l'on doit au duc de Noailles, à Lavallée, à Geffroy, y compris La Baumelle et Saint-Simon, on pourra, suivant la spirituelle expression du dernier éditeur, non seulement savoir sur Mme de Maintenon à peu près tout ce qu'elle voulait qu'on sût, mais encore deviner ce qu'elle eût voulu qu'on ne sût pas. « Les deux foyers de lumière sont en présence : les rayons convergent. Peu à peu le tableau se précise, la réalité se découvre. » Le moment semble venu d'écrire une histoire véritable de Mme de Maintenon. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Ainsi, par exemple, les notes sur Mazarin Guilio, pour Giulio, p. 43, n. 2; sur Jean-Baptiste Colbert, p. 58, n. 3 ; sur Louvois, p. 67, 1 ; sur Bossuet, Jacques-Bénigne, p. 73, n, 1. etc. Peut-être eût-il été plus utile d'ajouter quelques renseignements bibliographiques à certaines autres notes, par exemple celles sur Jeanne d'Albret, p. 3, n. 2; sur l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, p. 5, n. 1, etc.

2. Reproduite dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1901. Cf. l'analyse donnée dans la présente *Revue*, au t. III, p. 578-579.

L. Mention. **Documents relatifs aux rapports du Clergé avec la Royauté de 1705 à 1789.** Paris, Picard, 1903. In-8, 270 p.

Ce volume est le fascicule 34 de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire ;* il fait suite au fascicule 14 qui contenait des textes du même genre pour la période 1682-1705. M. M., suivant le même plan que dans son premier volume, s'est proposé de choisir les textes les plus significatifs et de les éditer avec le moins de notes possible, afin que les étudiants fassent eux-mêmes les recherches nécessaires pour l'explication. Les trente textes ainsi publiés portent sur les questions suivantes :

I. *Le Jansénisme.* Bulle *Unigenitus* avec ses annexes (lettre du Clergé au Pape acceptant la Bulle, Lettres Patentes du Roi pour demander l'enregistrement). Déclarations royales de 1720 et 1730 pour terminer les disputes, imposer le silence, défendre l'impression des ouvrages contre la Bulle et l'appel au Concile. Ordonnances de 1732 et 1733 pour mettre fin à l'agitation des Convulsionnaires. Arrêt du Parlement de 1731 et remontrances de 1733 où s'expriment ses prétentions en matière religieuse. Remontrances du Clergé de 1755 et 1760 pour protester contre ces prétentions.

II. *Le Clergé et le fisc.* Édit de 1749 sur les biens de mainmorte et principales pièces relatives au conflit de 1750 entre le Roi et l'Assemblée du Clergé à propos des biens du Clergé et de la gratuité de ses dons.

III. *Suppression des Jésuites.* Arrêt du Parlement de 1762, qui constitue une véritable encyclopédie des ouvrages ayant trait à l'affaire. Plaidoyer du Clergé en faveur des Jésuites (1762). Arrêt de 1764 réglant la condition civile des Jésuites en France. Bref de 1773 portant suppression de l'ordre.

On voit par cette énumération que M. M. a réussi à choisir parmi d'innombrables textes ceux qui pouvaient le mieux donner l'idée de la gravité des conflits et des prétentions de la Royauté, du Parlement et du Clergé. Ces textes sont édités avec soin [1]; ils sont accompagnés d'extraits d'autres textes qui leur servent de commentaire, et les notes sont, en général, aussi justes que concises. On peut cependant formuler quelques observations, qui ne sont pas de nature à diminuer la valeur de cette publication.

On aimerait voir reproduites *in extenso* quelques pièces importantes dont M. M. ne donne que des extraits : par ex. l'*Instruction pastorale* de l'Assemblée du Clergé de 1714 sur la Bulle *Unigenitus*, et la déclaration de l'Assemblée du Clergé de décembre 1761 sur les Jésuites.

---

1. Quelques erreurs d'impression : p. 60, lire *Soanen* au lieu de *Joanem* ; la note de la p. 80 doit renvoyer à la p. 49 et non à la p. 16.

Si juste que soit le principe de réduire les notes à un minimum, il semble que M. M. aurait pu, sans renoncer à ce principe, ni trop grossir son volume, donner quelques mots d'introduction sur les collections d'actes royaux et pontificaux d'où il tire ses textes, et, comme il l'a fait p. 230 à propos des Jésuites, renvoyer de temps en temps à quelques travaux de seconde main essentiels pour l'étude de ces questions, par exemple, pour le clergé et le fisc, à l'excellent livre de M. Marion sur Machault. Les notes ne sont pas toujours très explicites : est-il juste de dire (p. 1) qu'au moment où parut la Bulle *Unigenitus* on croyait mortes les passions jansénistes? M. M. dit (p. 52) que le Parlement, pour favoriser le jansénisme, s'appuyait sur les principes gallicans de 1682 malgré les rétractations du Roi et des évêques en 1693 : il faudrait ajouter que, pour le Parlement, ces rétractations signifiaient l'abandon non des principes, mais du caractère officiel et obligatoire de leur enseignement. A propos de la déclaration de 1720, M. M. remarque (p. 60) que les réserves apportées par le Parlement à l'enregistrement ne pouvaient que favoriser la continuation des querelles; sans doute, mais il faudrait ajouter que ces réserves étaient *de style* dans tous les arrêts de ce genre et que le Parlement pouvait d'autant moins les omettre que la déclaration royale elle-même les indiquait. — A. Cans.

Maurice Boutry. **Choiseul à Rome. Lettres et Mémoires inédits (1754-1757)**. Introduction par André Hallays. Paris, Calmann-Lévy, 1903. In-8, 337 p.

La librairie Calmann-Lévy vient de faire paraître dans une « Nouvelle collection historique » une réédition du *Choiseul à Rome* (*1754-1757*) de M. Maurice Boutry [1]. C'est une publication de textes qui comprend deux parties : 1° les lettres de Choiseul au secrétaire d'État des Affaires étrangères Rouillé, conservées dans la correspondance de Rome aux Archives des Affaires étrangères (T 815 à 822); 2° un certain nombre de mémoires de Choiseul extraits de la même correspondance. En appendice, M. B. publie les lettres échangées entre Louis XV et Benoît XVI à l'occasion du départ de Choiseul de Rome. Cette correspondance de Choiseul est un document de premier ordre pour l'histoire des conflits religieux en France au milieu du XVIIIe siècle, et plus particulièrement pour celle de l'affaire des billets de confession en 1754 et 1755, celle de l'assemblée du clergé de 1755, celle de la bulle pontificale de 1756. — Sans discuter l'opportunité de cette publication de documents d'archives bien classés, reliés en

1. Paru en 1895 avec une préface d'André Hallays.

volumes et facilement accessibles, on peut lui faire un double reproche : 1° Il est regrettable que M. B n'ait publié que les lettres de Choiseul. Les lettres et les instructions de Rouillé contiennent un exposé de la politique religieuse de Louis XV, expliquent celles de Choiseul et ont un aussi grand intérêt historique. M. B., il est vrai, en a publié des extraits indispensables pour comprendre les réponses de Choiseul; mais ces extraits très brefs nous font regretter, par leur intérêt, que toutes les lettres de Rouillé ne nous aient pas été données *in extenso*. 2° Il existe au Ministère des Affaires étrangères, à côté de la correspondance politique, une série de « Mémoires et documents ». Nous aurions voulu savoir si M. B. l'a consultée, et s'il n'y a pas trouvé des documents qui eussent complété la correspondance de Choiseul. — Le texte des lettres de Choiseul est publié avec soin, et accompagné de notes explicatives. Ces notes sont sommaires. L'état des études historiques sur les luttes du clergé français au XVIIIe siècle ne permettait pas à l'auteur de nous en donner de plus détaillées. Un inventaire des dépêches et une table analytique des matières facilitent le maniement de l'ouvrage. La préface de M. André Hallays contient, avec quelques anecdotes sur l'origine de la fortune de Choiseul, et avec un portrait de Benoît XIV, un portrait de Choiseul et un résumé de son ambassade. — P. MURET.

P.-FR. DE RÉMUSAT. **Mémoire sur ma détention au Temple, 1797-1799**, publié pour la Société d'histoire contemporaine avec introduction, notes et documents inédits par Victor Pierre. Paris, Picard et fils, 1903. In-8, XLII-191 p.

Pierre-François de Rémusat, né à Marseille en 1755, était administrateur des hospices de sa ville natale au moment de la chute de la royauté. Peu sympathique à la Révolution, il jugea prudent de quitter la France et, en août 1792, il partit pour Smyrne, donnant pour raison le besoin de sauver toute sa fortune; il se rendit ensuite en Italie et rentra en France, en thermidor an IV, après une absence de quatre ans. L'année suivante, aux élections de germinal, le département des Bouches-du-Rhône l'envoya siéger au Conseil des Anciens. Les élections de ce département ayant été annulées le 18 fructidor, Rémusat allait quitter Paris, quand il fut arrêté le 19 vendémiaire, et écroué à la maison d'arrêt du Temple, où il resta du 28 vendémiaire an VI au 23 messidor an VII. Rentré à Marseille après sa mise en liberté, il y mourut au bout de trois ans et demi, le 7 février 1803, d'une maladie de foie.

Deux mois après sa sortie du Temple, en septembre 1799, il avait rédigé un *Mémoire sur ma détention au Temple*, qu'un de ses frères, Justi-

nien, publia en 1817 avec d'autres productions de Pierre-François, des vers, une comédie, etc. Le voisinage de ces œuvres littéraires, — si toutefois elles méritent ce nom, ce qui ne semble pas l'avis de M. Pierre, — fut plutôt nuisible au *Mémoire*; malgré son caractère historique, il se trouvait, à la Bibliothèque nationale, dans la série Y, avec les poètes, et ne figurait pas au catalogue de l'Histoire de France. M. P. a tenu, pour « lui restituer le rang et le caractère de document », à en donner une nouvelle édition, en le séparant cette fois des écrits qu'y avait joints Justinien de Rémusat. N'ayant pas retrouvé le manuscrit original, il a reproduit l'édition de 1817, en divisant le texte en chapitres et en y ajoutant des sommaires et des notes. Rémusat avait ajouté à son *Mémoire* la liste de ses compagnons de détention au Temple; comme dans tous les documents de cette époque, les noms propres étaient souvent mal orthographiés, et la plupart des personnages étaient nommés sans que leur qualité ou la cause de leur détention fût indiquée. En consultant les registres des écrous du Temple, aux Archives de la Préfecture de police, et les arrêtés du Directoire exécutif, aux Archives nationales (F^7 4731-4734), M. P. a pu identifier presque tous ces noms et y ajouter d'utiles éclaircissements. Enfin, il a fait précéder le *Mémoire* et la *Notice sur la vie de l'auteur* qui se trouve dans l'édition de 1817, d'une Introduction où il s'est attaché, comme il le dit, à compléter le *Mémoire* sans le répéter, et il l'a fait suivre d'un Appendice composé de trente pièces, empruntées au dossier Rémusat que contiennent les Archives nationales (F^7 6201), sauf une pièce fournie par les Archives des Bouches-du-Rhône (Q 576), et de deux Index alphabétiques des noms de personnes et des noms de lieux.

M. P. nous donne les raisons de l'importance qu'il attache à ce document. « Parmi ceux de ses compagnons de détention qui comparurent devant la commission militaire, dit-il, Rémusat fut le seul qu'elle ait épargné et qui n'ait pas été acheminé vers la plaine de Grenelle. Sauf cette suprême étape, il courut toutes les autres... et son séjour de vingt-deux mois dans la prison du Temple lui permit de connaître la plupart de ceux qui y ont passé. Il est, pour cette prison, un témoin unique, et tandis que, sur la commission militaire de Paris et sur ses victimes, les documents contemporains restent ou silencieux ou d'une concision désespérante, Rémusat nous fait marcher avec lui à travers les détours des procédures, nous décrit les lieux et les personnes... »

M. P. ajoute que Rémusat n'est pas seulement un témoin unique; « il est exact et il est calme ». Il est bon toutefois de ne pas perdre de vue ce fait, que son *Mémoire* est un document émanant d'une « victime »; or, si impartiale qu'elle s'efforce d'être, si légitimes que soient ses griefs, si

injustes que soient les vexations dont elle a souffert, une victime ne peut se dégager absolument de toute passion, elle ne peut que représenter ses « persécuteurs » sous un jour odieux ; si son témoignage n'est pas suspect, il doit du moins être consulté avec beaucoup de circonspection. Évidemment, Rémusat a raison de se plaindre du Directoire : celui-ci l'a fait traduire devant une commission militaire comme « émigré rentré et ayant porté les armes contre la République ». Cette accusation a pour base une lettre écrite, de Venise, par Bassal à Bonaparte et que Bonaparte a transmise au Directoire, lettre où Bassal déclare avoir trouvé une pièce établissant que Rémusat « a fait honorablement la campagne de 1792 sous les ordres du Régent de France ». Mais cette pièce, on ne l'a pas, on n'en peut fournir ni l'original ni même la copie à la commission militaire, qui, à défaut des preuves qu'elle réclame, se dessaisit de l'affaire. C'est alors qu'au lieu de relâcher Rémusat, on l'incarcère au Temple, où pendant 631 jours (et non 642, comme il l'écrit [1]), il vit dans une inquiétude qu'entretiennent les départs successifs de ses compagnons de captivité pour la plaine de Grenelle. Il impute ses souffrances à Merlin (de Douai), et ne le ménage pas. « Bien qu'ayant le cœur encore ulcéré d'une indignation trop légitime, écrit M. P. il sut le tenir en bride et ne réserva à ses persécuteurs et surtout à Merlin (de Douai)... que quelques épithètes où il n'est, après tout, que l'écho des contemporains les mieux informés. » Quand il parle de Merlin, c'est pour l'appeler « ce monstre » (p. 90), « ce cannibale » (p. 93). « Dans le Directoire, Merlin avait eu l'art de se créer une prépondérance despotique. Le malheur d'avoir déplu à ce tyran était un irrévocable arrêt de mort pour le citoyen le plus irréprochable » (*ibid.*). « Le haut et puissant Merlin rentra dans la nullité d'où il n'eût dû jamais sortir... Les bons citoyens qu'il avait tant opprimés le méprisaient trop pour s'en venger, et les scélérats qu'il avait si bien servis n'avaient pas un seul acte de vertu à lui reprocher » (p. 96). Ce ton n'est peut-être pas celui d'un témoin calme.

« En se reportant, dit-il encore, aux temps affreux dont je parle, on se souviendra que le corps législatif était à peu près réduit à rien..., que le pouvoir exécutif s'était à peu près arrogé l'autorité souveraine... » Mort en 1803, l'auteur n'a pas connu l'Empire; ce qu'il dit du Directoire ne pourrait-il s'appliquer également au régime napoléonien ?

Ces réserves faites, il n'est que juste de constater l'intérêt du *Mémoire* de Rémusat, et de louer M. P. de l'édition extrêmement soignée et consciencieuse qu'il en a donnée. — P. Mautouchet.

---

1. P. 107. De même, dans l'Introduction, p. xxxvii, le 23 messidor an VII correspond au 11 juillet 1799, et non au 13.

Études sur l'histoire de la Révolution. Les subsistances dans l'Yonne et particulièrement dans le district d'Auxerre pendant la Révolution, par Charles Porée, archiviste de l'Yonne, bibliothécaire d'Auxerre. Auxerre, Gallot; Paris, A. Picard, 1903. In-8, cxxvii p. [1].

Cette dissertation de M. Porée fait une fois de plus la preuve de la richesse des archives révolutionnaires locales, et de la valeur possible des travaux fondés sur leur dépouillement méthodique. Les documents utilisés par M. P. sont conservés, sauf exception rare, soit aux Archives départementales de l'Yonne (délibérations de l'administration départementale, délibérations et correspondance des administrations de district, liasses de la série L relatives aux subsistances), soit aux archives communales d'Auxerre (procès-verbaux de la commission des subsistances et délibérations de la municipalité). Grâce à eux, il a pu écrire, pour la région centrale d'un département, cette histoire du maximum trop négligée jusqu'ici et sur laquelle toute généralisation serait prématurée.

Après un chapitre préliminaire sur la culture du blé dans l'Yonne (suffisante dans le nord du département, insuffisante dans le sud), il note que, pendant les premières années de la Révolution, de 1789 à 1791, l'approvisionnement respectif des districts peut y être effectué sans difficultés sérieuses. En 1793, les choses se gâtent. Deux mauvaises récoltes consécutives, le manque de bras, l'incertitude de l'avenir, le discrédit naissant des assignats compromettent la production du blé, et en entravent le commerce; la disette menace, et une certaine effervescence se manifeste sur plusieurs points du département. Les représentants Fauchet et Rovère la calment provisoirement (octobre 1792). Mais, au début de 1793, les mêmes causes agissant, elle reprend et s'aggrave. C'était le moment où la Convention, après bien des hésitations, voulant enrayer la hausse des blés et garantir la subsistance des armées, et pensant décidément qu'elle avait besoin, pour assurer la Révolution, plus encore des habitants des villes que des populations rurales, se résignait à sacrifier les intérêts matériels de ces dernières et à décréter le maximum. M. P. étudie en détail quel en fut dans l'Yonne, spécialement à Auxerre, le fonctionnement, depuis la promulgation de la loi du 4 mai 1793, qui l'établit, jusqu'au décret du 4 nivôse an III, qui le supprima. Pendant cette période, qui se confond avec celle de la Terreur, c'est, entre les paysans qui cachent leur grain, résistent aux réquisitions, et les auto-

1. Il s'agit d'un tirage à part. Le travail de M. Porée figure, en manière d'introduction, en tête du tome V du recueil intitulé : *Département de l'Yonne. Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800, publiés sous les auspices du Conseil général.* Voy. ci-dessus, p. 87.

rités publiques, une lutte sourde et âpre, et, pour les villes affamées, une suite d'alternatives d'inquiétude et d'espérance. Le 25 brumaire an II, la Convention, outrant le système, ordonne la mise en commun, sur place, de toutes les ressources disponibles. C'est alors que la commission des subsistances d'Auxerre institue, au chef-lieu, la fabrication et la répartition journalières, entre les citoyens, du « pain de l'égalité ». Cette réalisation collectiviste partielle, dont M. P. fait ressortir le curieux caractère, se perpétue pendant toute la durée de l'an II, qui est l'année critique entre toutes. La révolution de thermidor amène une brusque réaction. La Convention, après avoir rétabli les marchés, finit par décréter, le 4 nivôse an III, la libre circulation des grains, comme sous Turgot. C'était, dans l'Yonne comme ailleurs, la fin des recensements, des réquisitions, des visites domiciliaires, la fin du maximum. Mais bientôt « la recrudescence de l'agiotage, conséquence de la valeur instable de la monnaie de papier, oblige à restreindre cette liberté ; la loi du 4 thermidor an III, complétée par celle du 7 vendémiaire an IV, crée un régime analogue à celui des premières années du XVIIIe siècle et qui tient le milieu entre le systèmes oppressif des lois terroristes et celui de la liberté absolue ».

Nous avons tenu à rendre sensible, par cette courte analyse, l'intérêt du travail de M. P. Muni de références précises accompagnées de nombreuses citations et de plusieurs pièces justificatives, bien composé, de style sobre et ferme, il est digne de servir de modèle. Nous souhaitons qu'il soit imité. Des monographies de ce genre sont plus utiles pour la constitution de l'histoire générale qu'une foule de gros livres, et le sujet si important et si neuf des subsistances mérite d'autant mieux d'attirer l'attention des érudits qu'ils pourront bientôt trouver aux Archives nationales (dans la série F11, qui vient d'entrer en classement), pour des études limitées à une ville où à une région, le riche complément des archives départementales et locales [1]. — P. Caron.

Bernard Mallet. **Mallet du Pan and the French Revolution.** London, New-York and Bombay, Longmans, 1902. In-8, 368 p. (gr.).

Longtemps inconnu, Mallet du Pan a eu depuis 50 ans, comme par compensation, la bonne fortune de n'être présenté au public que par des parents et des amis, ou par les deux ensemble. Ce furent d'abord ses

1. La série F11, certainement la plus riche, n'est d'ailleurs pas la seule à explorer. Sur ce que peuvent fournir, dès maintenant, plusieurs subdivisions des séries D et AF, voir Ch. Schmidt, *Les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales*, dans *La Révolution française*, n° du 14 mars 1902.

Mémoires et sa *Correspondance politique* édités en 1851 par A. Sayous, avec la collaboration de son fils J.-L. Mallet; Sainte-Beuve, alors, dans ses *Causeries du Lundi* (tome IV), loua l'exceptionnelle sagesse politique de Mallet du Pan. Ce fut ensuite la *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la Cour de Vienne* (*1794-1798*), publiée en 1884 par M. André Michel avec une préface de Taine, qui admira aussitôt chez Mallet du Pan la haine farouche de la Révolution et reconnut en lui une sorte de précurseur ; il fut admis de beaucoup, sur ce témoignage imposant, que Mallet du Pan avait été un des juges éclairés de l'époque révolutionnaire et que son jugement était nécessaire à l'intelligence de ces grands événements. La personnalité du juge s'en trouvait tout d'un coup considérablement grandie. Ce fut une considérable exagération. Voici enfin le livre de M. Bernard Mallet, un arrière-petit-fils de Mallet du Pan ; en s'appuyant sur les documents publiés et en outre sur les *Réminiscences* de J.-L. Mallet, M. B. M. a élevé à son aïeul un monument définitif; il a dit de lui tout le bien qu'on peut en dire quand on est de la famille; il a loué d'après M. Taine son expérience politique et le courage de ses conseils ; il a vanté ses relations honorables avec les plus sages Constituants, avec les émigrés de marque, avec le comte de Provence et le comte d'Artois, avec la cour de Vienne ou les ministres britanniques. Il faut s'incliner devant les sentiments très respectables qui ont inspiré ces constants éloges, non pas cependant devant ce grand titre : *Mallet du Pan et la Révolution française* ; car les 85 premières pages du livre étudient la carrière de Mallet du Pan avant 1789, et ensuite la place de Mallet du Pan dans l'histoire n'est pas aussi importante que celle de la Révolution française. Il ne semble pas que M. B. M. soit tout à fait de cet avis; pour lui comme pour M. Taine, la Révolution fut une maladie, Mallet du Pan fut son « médecin consultant » ; or tout le monde s'accordera à penser qu'un médecin est supérieur à son malade. C'est ce qui résulte de la lecture de ce livre, qui apparaît comme un produit intéressant de l'école historique de Taine.

Mallet du Pan était issu d'une famille protestante de Normandie, retirée à Genève au XVIe siècle. M. B. M. observe très justement (p. 56) que le journalisme politique est né de la Révocation de l'édit de Nantes; son aïeul fut un des bons publicistes de la fin du XVIIIe siècle, il ne fut pas beaucoup plus que cela. Il fit son expérience à Genève, où se complétaient heureusement la théologie de Calvin et l'esprit de Voltaire (p. 7-8), et en son chapitre Ier, M. B. M. s'attarde en quelques longueurs sur Voltaire, Rousseau : Mallet du Pan pourtant ne peut que difficilement être associé à ces grands noms. Il collabora ensuite aux *Annales politiques* de Linguet,

puis il les rédigea seul ; il y consacra des études pénétrantes à la guerre de l'Indépendance américaine ; il en vit l'importance économique ; il annonça le développement du commerce des États-Unis sur les Antilles, sur les possessions espagnoles, sur les Indes orientales (cf. p. 34). Il comprit la gravité du coup porté à la puissance anglaise. Beaucoup de publicistes ont eu des idées aussi hardies ; il leur arriva de prédire l'avenir ou de se tromper. Mallet du Pan en particulier fut convaincu de l'abaissement de la grandeur anglaise : il n'y paraît pas encore beaucoup.

Établi à Paris, chargé de la rédaction de la partie politique du *Mercure de France*, il suivit de près les délibérations de l'Assemblée constituante ; il trouva pour le moins inutiles les débats de la Déclaration des Droits de l'homme que M. B. M. appelle ennuyeux, *tedious* (p. 86) : on n'est pas obligé de partager cette opinion de Taine. Il ne comprit pas Mirabeau, M. B. M. le constate p. 87, et cela nous pourrait induire à croire qu'il n'a pas très bien compris la Révolution elle-même, où il ne voit que meurtre et guerre civile sous le nom de philosophie, ni les Révolutionnaires en général qui ne furent pour lui que des « sophistes incendiaires » (p. 108), des cannibales (p. 119). Éloigné de France dès 1792, retiré à Berne, à Bruxelles, enfin à Londres, Taine estime qu'il fut très bien placé pour juger les événements de Paris et de la France ; on peut estimer néanmoins qu'il était un peu loin pour consulter son malade et lui tâter le pouls ; il n'est pas étonnant qu'il ait énoncé des pronostics inexacts, pour ne pas dire plus : que la Convention offrit « le spectacle de fous échappés des Petites Maisons, proclamant leurs lumières comme la loi du genre humain, et d'une magnifique hiérarchie sociale (?) se reportant subitement aux éléments de l'état sauvage » (p. 361). On comprend, d'après ce style, que Mallet du Pan ait été longtemps inconnu. Naturellement pour lui les massacres de Septembre sont une tache à la réputation de Danton (p. 155). La République française fut, dit-il, plus riche que tous les souverains alliés grâce à son système de la confiscation universelle (p. 177) ; les Jacobins avaient une grande force dans leur résolution farouche de tuer les vieillards et les femmes plutôt que de céder ; Collot d'Herbois, dit M. B. M. lui-même (p. 172), fut un tyran oriental avec toutes les qualités de Tibère ; ce monstre fit massacrer 4.000 citoyens en cinq semaines. Robespierre (ceci est de Mallet du Pan) fut l'image de Pygmalion, roi de Tyr, telle qu'elle a été peinte par Fénelon : hagard, les yeux creux et la face livide, le regard sans cesse inquiet et sauvage, la contenance exprimant le crime et le remords, il est toujours escorté de trois sans-culottes choisis, armés jusqu'aux dents ; dans sa misérable maison, il s'enferme lui-même et se barricade, et n'ouvre la porte qu'avec

les plus grandes précautions ; s'il dîne dehors, ce n'est jamais sans mettre deux pistolets sur la table de chaque côté de son assiette ; aucun serviteur ne peut passer derrière sa chaise ; il ne touche pas au plat avant que l'hôte n'en ait mangé devant lui ; il jette des regards troublés et soupçonneux tout autour de lui ; il n'eut d'autre politique que la crainte : « Fear is the foundation and mainspring of his character. » Il tua pour ne pas être tué, uniquement (p. 180). Il est dommage que Mallet du Pan n'ait pas laissé un portrait de Marat ; ce serait sans doute une preuve de plus que de loin on ne voit pas toujours très bien. De près il n'aurait pas autant exagéré l'importance du mouvement royaliste après thermidor, le seul mouvement réellement populaire de cette Révolution, assure M. B. M. (p. 188) ; il n'aurait pas vu 7.000 citoyens de tout rang massacrés à Lyon en 1794 (p. 227) ; il n'aurait pas cru que dès lors le pays ne voulait plus que la définitive et absolue proscription du monstre révolutionnaire (p. 259) ; il aurait peut être autant méprisé les cinq Directeurs, « valets qui ont pris le sceptre de leurs maîtres après les avoir assassinés » ; mais il aurait sans doute appris que les conseils des Cinq Cents et des Anciens étant élus selon le système censitaire ne représentaient pas exactement le sentiment de la nation (cf. p. 229). Plus près, il aurait vraisemblablement mieux connu Bonaparte, que sa mort en 1800 ne lui permit pas d'étudier davantage. Mallet du Pan ne comprit ni Mirabeau, ni Robespierre, ni Bonaparte ; la clairvoyance du « médecin consultant » que Taine a vanté avait des limites.

Là n'est pas la réelle valeur de Mallet du Pan ; la louange excessive risque de lui enlever tout le crédit qu'il mérite. M. André Michel l'appelle « l'avocat consultant » des émigrés, et il a tout à fait raison. Louis XVI, en mai 1792, l'envoya en mission à Francfort ; il eut de la peine à obtenir audience des princes, du comte de Provence et du comte d'Artois ; ils détestaient en lui « l'homme à système », le *Monarchien*, partisan d'une monarchie constitutionnelle, et non pas du retour pur et simple à l'ancien régime et au despotisme ; conformément aux instructions qu'il avait reçues du roi, il n'approuva pas les termes menaçants du manifeste de Brunswick ; il en devina les conséquences funestes à la royauté, et cela est à sa louange. Pour éclairer les royalistes, il publia bientôt ses *Considérations sur la Révolution française* ; il en dit les raisons profondes dans la misère du peuple, et que la guerre ne la détruirait pas : « Jamais des canons ne tuèrent des sentiments » (p. 167). Il diagnostiqua très exactement la maladie des Alliés, leur incorrigible égoïsme pendant toute la conduite de la guerre ; il ne les guérit point. Il n'approuva point qu'on ouvrît des négociations avec les cannibales de la Convention ; il rompit avec Hardenberg auquel il ne pardonna pas

d'avoir traité à Bâle avec Barthélemy; il reprocha à Pitt les tentatives de pacification avec la France, voyant en lui un partisan aveugle de la paix; cette opinion n'était pas celle des Français de ce temps; mais Mallet avait peut-être plus raison qu'eux (p. 286). Il n'approuva point la Déclaration de Vérone, où le comte de Provence se refusait à toute concession aux idées libérales; le comte d'Artois eût été alors moins intransigeant (cf. p. 196); il blâma l'équipée de Quiberon. Il noua une amitié intime avec les Monarchiens de la Constituante, qu'il retrouva hors de France, Lally-Tollendal, Mounier, Malouet surtout : tout son caractère politique et tout son rôle tiennent dans ces relations. Il écrivit dans le même esprit sa *Correspondance pour servir à l'histoire du républicanisme français*, et il y démontra une fois de plus l'impossibilité de rétablir l'ancien régime en France (p. 250). Ce furent enfin les idées de son dernier ouvrage, son *Mercure britannique*. Là est tout son libéralisme, et cela suffit à sa réputation justifiée. Il y gagna la colère des émigrés, « Marats à la cocarde blanche » (p. 304); ils lui déclarèrent sérieusement qu'il méritait d'être pendu (p. 306); il leur répondit avec raison que leurs menaces de grand sabre et de potence faisaient tout à fait le jeu des républicains, et que la Révolution était autre chose qu'une révolte des faubourgs de Paris.

C'étaient les idées d'une élite, dans laquelle il faut ranger Mallet du Pan, l'élite des penseurs distingués qui, sans voir toute la grandeur de la Révolution, crurent de bonne foi qu'on aurait pu autrement réformer les abus et que la royauté ne pouvait pas à l'avenir ne pas tenir compte des idées nouvelles. Il fut le précurseur des Doctrinaires de 1816; il indiqua d'avance, et son mérite en cela est grand, les conditions dans lesquelles devrait se faire la Restauration des Bourbons; il laissa, pour ainsi dire, la première ébauche de la Déclaration de Saint-Ouen. Il est un précieux témoin de l'évolution imposée au parti royaliste par la Révolution; ce fut là son vrai rôle dans l'histoire, mais il ne faut point forcer son talent. — J.-E. Driault.

Gilbert Stenger. **La Société française pendant le Consulat. — La Renaissance de la France.** Paris, Perrin, 1903. In-8, 447 p.

Voici un monument élevé à la gloire du « jeune Corse », du « jeune général », du « jeune vainqueur », du « jeune homme de guerre », à l'aide de matériaux découpés à peu près au hasard dans les mémoires et journaux du temps, quelquefois cités, souvent non. Car il est entendu, *a priori*, que la France était ruinée avant Bonaparte, et c'est le livre premier du volume. Les preuves abondent : la population aux traits émaciés, les chevaux étiques, la terre rebelle (p. 2); la terre sans doute étai

bonapartiste aussi et attendait le 18 brumaire pour donner des moissons; le viol des femmes, action d'éclat ordinaire aux Jacobins pour le salut de la République (p. 12); toutes les misères à la fois, le calendrier détruit, la fausse monnaie; le mètre substitué à la toise et à l'aune (p. 15); point d'éclairage dans les villes (p. 23); des ouvriers affamés mangeant des harengs sans songer aux arêtes (p. 44); des citoyens vendus au gouvernement (p. 48); les femmes sans gaieté et sans esprit (p. 57), et cependant à peine habillées (p. 61); Barras émasculé par les plaisirs et les conspirations royalistes (p. 68). On voit si la France était ruinée et si elle avait hâte de renaître.

Il ne faut pas attendre de M. S. des indications historiques très précises. Il affirme que le soir du 18 brumaire, Bonaparte avait absorbé tous les pouvoirs de l'État (p. 78); cela demanda plus de temps. — Le Consulat s'efforça de parer à la détresse des colons de Saint-Domingue; le Directoire ne s'en était pas occupé (p. 98-99); il ne s'était pas occupé non plus de rétablir l'esclavage. — « Faites-moi disparaître toutes ces saloperies », s'écrie Bonaparte en parlant des images du bonnet phrygien peintes sur les murs des Tuileries : c'est la Renaissance de la France. — Le paysan a le désir obsédant de retourner à l'Église, d'y revoir son prêtre, ses croix : c'est M. S. qui l'assure, mais il ne dit point ses sources. — Le « jeune Corse » avait « une sagesse surhumaine » (p. 134). Il ramena l'abondance au foyer de *toutes* les familles, car « il se prive pour nous du repos qu'il nous donne », comme disaient les arcs de triomphe du temps. — Mallet du Pan, au lendemain de la paix d'Amiens (1802), écrivait que le Consulat devenait populaire (p. 103) : rappelons à M. S. que Mallet du Pan est mort le 10 mai 1800. Veut-on savoir comment est exposée ici la rupture de la paix d'Amiens? « On l'approuve, le fier capitaine, de vouloir porter la guerre sur le sol anglais, afin d'en finir avec ce peuple hargneux, égoïste et jaloux, dont l'envie terrible s'acharne à ruiner ceux qui lui portent ombrage » (p. 257). — Pour M. S. le doute n'est plus possible sur la culpabilité de Moreau en 1804 dans le complot Cadoudal; il ne donne point ses arguments (p. 282).

Et cependant, malgré cette Renaissance éclatante, M. S. découpe des traits qui ne sont pas à l'honneur du gouvernement consulaire; car ce gouvernement avait ses défauts, comme tant d'autres. — Point de sécurité sur les routes; un sénateur, Clément de Ris, enlevé par des brigands, près de Loches (p. 146); les diligences accompagnées de fusiliers que garantit un blindage avec meurtrières (p. 147). — Il y eut « des déportations sans jugement, des exils injustes, qui mirent à néant le groupe des républicains sincères si souvent décimés ». Mais, ajoute M. S., cela

s'oubliait très vite; « on excusait ces emportements aveugles chez celui dont la vie était à tout instant menacée » (p. 152). — Dans les campagnes des instituteurs sans moralité devenant ivrognes, maraudage sans frein, augmentation du nombre des naissances illégitimes (p. 173). — M. S. ignore-t-il la date de la création des sénatoreries (p. 285)? Elle est seulement du 14 nivose an XII. — Misère générale au moment de la paix d'Amiens; Arles submergée; des plaintes désespérées venues de tous les points de la France (p. 192). — Le théâtre expurgé, émasculé par la censure du gouvernement consulaire, Tartuffe menacé de corrections (p. 375). — « C'est plus que de l'ambition qui se décèle alors en Bonaparte, écrit M. S., c'est une rage de pouvoir absolu qu'il ne cessa de poursuivre jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu » (p. 201). Nous ne donnons pas cela pour un modèle de style, mais voilà sans doute la vérité sur le jeune Corse.

Par ces contradictions, par le désordre général, par la confusion constante des dates qui ne permet presque jamais de savoir à quel moment, entre 1799 et 1804 ou 1805, se placent les faits rapportés, par le manque de composition, par l'absence complète de toute critique des textes employés, ce livre n'est pas un livre d'histoire. — J.-E. Driault.

Napoléon. Ses dernières armées. Par Henri Couderc de Saint-Chamant, capitaine de cavalerie. Paris, E. Flammarion, [1903]. In-8, 577 p. (carte).

Au début de son livre, M. de Saint-Chamant prend soin de déclarer qu'il « n'a pas eu l'intention ni la prétention de refaire l'histoire des Cent-Jours. Après le beau livre de M. Houssaye, une tentative de ce genre serait aussi inutile que téméraire ». Il n'en a pas moins consacré les 68 premières pages de son volume à un récit de la première Restauration, du retour de Napoléon et des Cent-Jours, qui excède assurément les dimensions d'un résumé introductif. De la page 69 à la page 158, l'auteur étudie : l'organisation et l'esprit de l'armée royale, telle que la trouva Napoléon en mars 1815 ; les « dernières résistances » au rétablissement de l'Empire, notamment les deux insurrections successives de l'Ouest, la part qu'y prit l'armée, et la répercussion qu'elles eurent en elle. Enfin, avec le chapitre VI, il entre dans le vif de son sujet, et traite : d'abord de l'organisation générale de la défense; puis, en les prenant une par une, des diverses armées formées en avril et en mai (armées du Rhin, du Jura, des Alpes, du Var, des Pyrénées, de la Moselle, du Nord), et, à part, de l'organisation de la Garde. Il termine par un exposé des der-

nières mesures, avant l'entrée en campagne, avec une courte conclusion. Toute la fin du volume, soit 150 pages, est occupée par des pièces justificatives au nombre de 33, états de situation, rapports, notes, etc., provenant des archives de la Guerre.

Outre les archives de la Guerre, M. de St-C. a exploré les fonds des Archives nationales, et, sans qu'on puisse certifier qu'il a tout vu, il faut reconnaître que sa documentation est abondante et établie avec soin. La méthode semble satisfaisante; les références sont précises ; quelques notes marquent du sens critique. Le style est honnête, avec des lourdeurs, et le ton convenable, sauf dans la conclusion, où une tendance chauvine, latente dans le reste de l'ouvrage, s'étale en quelques phrases à effet.

Si ce livre consciencieux n'est pas de ceux qui font époque, il ne sera cependant point négligeable. Les chapitres généraux du début ne sont pas ce qui en constitue le prix. Sans doute, M. de St-C. y complète sur certains points (grâce à des ouvrages récents, comme le recueil de Romberg et Malet sur *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*) et y rectifie parfois M. Houssaye; mais lui-même se trouve déjà dépassé : depuis qu'il a rédigé, le tome III des *Souvenirs* de Reiset, les Souvenirs du Ct Jolyet édités actuellement par la *Revue de Paris*, fournissent dès à présent, en attendant ce qu'on tirera bientôt des papiers Beugnot, des détails qu'il n'a pu connaître. Les dix chapitres consacrés à l'œuvre militaire de Napoléon pendant les Cent-Jours ont plus de valeur durable. Commodément disposés, beaucoup plus étendus que le chapitre intitulé : La dernière armée de l'Empire, par lequel s'ouvre le *Waterloo* de M. Houssaye, ils donnent l'idée exacte de ce qu'ont été, pendant la préparation de la lutte suprême, l'inlassable activité de Napoléon, l'énergie de Davout, l'insuffisance des moyens matériels, l'épuisement de la France. Les pièces justificatives sont autre chose que de simples témoignages, d'intérêt plus ou moins évident, de recherches dans les archives ; leur lecture est souvent instructive, et doit accompagner celle du texte. On regrette que M. de St-C. n'y ait pas fait figurer in extenso le document où il a pris (pages 107 et 108) des renseignements suggestifs sur la proportion des anciens soldats dans les corps de troupes, au printemps de 1815 [1]. — P. Caron.

---

1. P. 5, ne dit-on pas *Elbois* plutôt qu'*Elbain*?; p. 62, n. 2, et p. 65, n. 1, lire : AFIV et non : AF ; p. 174, il vaudrait mieux éviter de dire, en parlant de Fouché : L'habile coquin que Napoléon avait mis à la tête de sa police...; p. 201, l'histoire des « héroïques soldats de Malplaquet » jetant leur pain est une légende ; p. 291, n'est-il pas téméraire de parler des « talents de soldat » de Brune ?

L'abbé Fl. de Lannoy. **Les origines diplomatiques de l'indépendance belge. La conférence de Londres (1830-1831)**. Louvain, Peeters, 1903. In-8, XVII-310 p.

La formation du royaume de Belgique est aujourd'hui un des épisodes de l'histoire diplomatique contemporaine sur lesquels nous sommes le plus abondamment renseignés. Les originaux des correspondances officielles ne sont encore, il est vrai, communiqués au public ni à Londres, ni à Paris, ni à Bruxelles; déjà pourtant les documents les plus importants ont été publiés, soit d'après des papiers de famille, soit par les soins de quelques privilégiés (Hillebrand, Martens, le chevalier d'Arneth, M. Pallain), admis à s'en servir ou même à en prendre copie. En outre, la plupart des personnages qui prirent une part importante à « l'affaire belge », Metternich, Talleyrand, Palmerston, Lebeau, Stockmar, etc., ont laissé des mémoires, des souvenirs, des lettres, qui ont été publiés depuis, ou utilisés pour des études biographiques. Malgré cela, les jugements restaient assez superficiels et entachés de quelque partialité. Le dernier ouvrage du duc de Broglie en a fourni la preuve. L'indispensable travail de comparaison et de critique des sources n'était pas fait : M. de Lannoy vient de l'entreprendre avec succès.

Je ne reviens pas sur les discussions de la conférence de Londres. Elles sont assez connues, et j'en ai rappelé naguère les traits essentiels dans cette *Revue*. M. de L. n'a, que je sache, ignoré aucun document important parmi ceux qu'il est actuellement possible d'utiliser. Il a précisé avec beaucoup de soin tous les détails de ces négociations longues et compliquées, et relevé chez un grand nombre d'écrivains une foule d'inexactitudes. Je mentionnerai de préférence les deux chapitres III et VII, les plus nouveaux de son étude. Ils traitent précisément les deux questions qui nous intéressent davantage, nous Français, et qui pour cette raison ont occupé le plus souvent nos historiens : la déclaration de neutralité et les projets de partage.

Depuis 1831, la Belgique neutre a joué plus d'une fois à notre égard le rôle infiniment précieux d'État-tampon et même de barrière. On s'est figuré volontiers d'après cela que Louis-Philippe et Talleyrand, prévoyant dès lors, seuls parmi tous, les services qu'elle pourrait nous rendre à ce titre, avaient pris seuls l'initiave et devaient seuls recueillir le mérite de ce « dernier bienfait de la monarchie ». Talleyrand, et les éditeurs de ses *Mémoires* après lui, ont tout fait pour accréditer cette opinion. Ce qui n'était, dans la pensée du prince, qu'un fragment de son apologie personnelle, est même devenu de nos jours un argument de propagande

orléaniste [1]. M. de L., qui est belge, et belge patriote, est garanti par là-même contre cette erreur. Il a montré, très nettement, et d'une façon qui me semble définitive (p. 129 et suiv.), que Talleyrand ne fut nullement l'inspirateur de la déclaration de neutralité, que même il demandait des « compensations » pour y consentir, et que finalement elle lui fut imposée. S'il parvint à convaincre du contraire son gouvernement, — et presque la postérité, — c'est par l'effet d'une qualité essentiellement diplomatique, qu'il possédait au plus haut degré, et que le cardinal de Retz, bon juge en la matière, appelle « le génie propre à se faire honneur de la nécessité ».

Par un souci du même genre, Talleyrand se défendait d'avoir eu pour « idée favorite », dans l'affaire belge, une solution qui ne réussit pas : le partage. Non seulement il soutient, dans ses *Mémoires*, qu'il n'y a jamais songé, mais c'est à son propre gouvernement qu'il attribue ces vues de démembrement, contre lesquelles il aurait dû, dit-il, « lutter de toute son énergie ». Quelque habileté et quelque effronterie qu'il ait mises dans ce plaidoyer, quelque dextérité que ses éditeurs et ses apologistes aient apporté dans l'*arrangement* des textes, il est impossible d'avoir là-dessus le moindre doute. J'avais déjà eu l'occasion d'indiquer ici le retranchement significatif de cinq mots essentiels dans une lettre que reproduisent les *Mémoires de Talleyrand*, le changement des dates pour la première mission de M. de Flahaut, etc. M. de L. a donné, de ces *variantes* et de ces *erreurs*, d'autres exemples encore plus probants (p. 119, n. 2, et 133, n. 1). Dès maintenant, et sans attendre la publication intégrale des pièces officielles, on peut dire que la cause est jugée.

Dans une conclusion peut-être un peu sommaire, M. de L. a dosé, si je puis dire, la reconnaissance que les Belges doivent aux cinq puissances et à leurs représentants dans la Conférence. Il a fait effort pour mettre de l'impartialité dans ce jugement, qui au demeurant ne me paraît pas toujours d'une extrême netteté. Il reste très belge, néanmoins, et jusqu'à s'étonner, avec Stockmar, que Talleyrand ne préfère pas à toutes choses l'avenir de la Belgique (p. 286). On sera quelque peu surpris de le voir prendre à son compte une phrase de Louis Blanc, dont la sévérité tranchante à l'égard de Talleyrand touche véritablement au ridicule (p. 302). Par contre, M. de L. croit au désintéressement absolu de la politique de lord Palmerston. Ce n'est pas précisément la réputation qu'a laissée le *vieux Palm*, même en Angleterre, ni peut-être même celle qu'il ambitionnait. Sans Talleyrand, ou mieux sans la France, aurait-il été au même

1. Voir *Le dernier bienfait de la Monarchie*, par le duc de Broglie, p. 5.

degré « l'énergique défenseur de la neutralité belge » ? Et s'il le fut, n'est-ce pas tout simplement dans l'intérêt de l'Angleterre ? Ce sont du reste des nuances d'appréciation, et je ne chicanerai pas là-dessus M. de L., puisque son livre se termine par un hommage rendu à l'heureuse influence de l'union franco-anglaise, symbolisée par la personne du roi Léopold Ier.

Ce livre, qui a quelques défauts de forme [1], les rachète, et au delà, par des mérites d'information et de critique qui en font, somme toute, une excellente étude d'histoire diplomatique [2]. — R. Guyot.

Ernest Daudet. **Une vie d'ambassadrice au siècle dernier. La princesse de Liéven.** Paris, Plon, 1903. In-8, 394 p.

Voici la première biographie complète que nous possédions de la princesse de Liéven. A vrai dire, les principaux épisodes de la vie de cette grande dame russe, qui fut dans les ambassades et les salons de la Restauration et de la monarchie de Juillet une façon de puissance, nous étaient déjà connus. Mme de Liéven écrivait beaucoup. Des publications partielles de ses lettres [3] nous avaient instruit de son rôle à Londres comme ambassadrice de Russie de 1813 à 1834, de ses relations avec Metternich et avec lord Gray, de son séjour et de son influence à Aix-la-Chapelle et à Vérone, surtout de son amitié pour Guizot et de son salon à Paris de 1838 à 1856. Mais nul avant M. D. n'avait eu une connaissance complète : 1° des lettres de la princesse de Liéven à son frère Dimitri de

---

1. Il y a des incorrections de style (p. 25 : « Le premier acte que *posa en cette vue* Louis-Philippe fut un coup de maître » ; p. 225 : « dans les moments de crise, il faut essayer tous les moyens de *la* conjurer »), et de grammaire (p. 43 : « Molé craignait que la question *échapperait* à son influence ») ; quelques néologismes singuliers (p. 101 : « l'œuvre du congrès de Vienne restait *inchangée* »), et des négligences d'orthographe (p. 223 : récipiscence ; p. 247 : bu*t*ta ; p. 283 : Polon*n*ais ; p. 299 : la*t*itudes). Les noms propres sont en général exacts. Toutefois on lit B*u*low ponr Bülow (p. 59 et *passim*), Nemours pour Nemours (p. 226), *René* Taillandier pour Saint-René-Taillandier (p. 301), et M. Thureau-Dangin est, à la page 257, décomposé en deux auteurs, M. Thureau et M. Dangin !

2. Au sujet du partage du Luxembourg (p. 239, n° 2), M. de L. me fait l'honneur de citer mon opinion, pour dire du reste qu'il y est opposé. Ce partage, dit-il, était une solution au nom de l'intérêt général, « solution juste et faisant même preuve d'une certaine habileté ». Je ne crois pas avoir dit le contraire. Au point de vue de l'*équilibre*, le partage est égal, ou à peu près, donc *juste*, au sens où l'entend M. de L. Mais, *en tant que partage*, il viole — cela est évident — le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et le droit historique aussi, puisque enfin la Belgique n'avait aucun « titre » sur le Luxembourg (M. de L. le dit lui-même, p. 145), ni la Hollande sur le Limbourg, pas plus qu'en 1815 le Piémont n'en avait sur Gênes ou la Prusse sur la Saxe. C'est un *troc*, à la mode de Frédéric II ou du congrès de Vienne, équitable cette fois, utile sans doute, mais nullement juridique. Voilà tout ce que j'ai voulu dire. En précisant ainsi les termes, il me semble que M. de L. et moi sommes du même avis, et j'ai plaisir à le constater.

3. Cf. Introduction, page 5, note 1, et pages 7 et 8.

Benckendorff qui fut son principal correspondant de 1802 à 1837; 2° de la correspondance de Mme de Liéven et de Guizot. L'une et l'autre correspondances appartiennent à des archives de famille. La seconde a été communiquée à M. D. sous certaines réserves de discrétion qui ne lui ont pas permis d'en tirer tout le parti désirable. L'abondance de ses documents (les archives Benckendorff comprennent environ quatre cents lettres) n'a pas seulement permis à M. D. de suivre dans tous ses détails la vie de Mme de Liéven, il a jugé également que ses lettres méritaient d'être publiées sous forme d'extraits. Il a beaucoup cité, et, quand il ne citait pas, beaucoup résumé. Son livre est presque une publication de textes. Quel en est l'intérêt ?

Avant tout un intérêt biographique et psychologique. L'enfance de Dorothée de Benckendorff, son éducation au couvent de Smolny, institut de demoiselles nobles protégées par l'impératrice de Russie, son mariage avec le prince de Liéven en 1802, étaient à peu près complètement ignorés jusqu'au livre de M. D. Son séjour en Russie, entre son départ de l'ambassade de Londres et le moment où elle vint se fixer à Paris (1834-1837), est également une des parties neuves de la biographie de M. D. et non sans importance. Cette période fut la plus douloureuse de la vie de Mme de Liéven : celle où elle perdit ses enfants, rompit avec son mari, quitta la Russie qui lui était devenue odieuse, et fut traitée en suspecte par Nicolas Ier. Sa solitude morale lorsqu'elle vint habiter Paris, l'amertume qu'elle avait ressentie de tant d'épreuves, l'angoisse d'une existence désemparée nous aident à comprendre ses rapports avec Guizot, qui ne fut pas seulement pour elle un ami qui l'associa à son activité politique, mais aussi un véritable directeur de conscience. Sur les parties les plus connues de sa vie, son séjour à Londres, et sa liaison avec Guizot, M. D. n'est pas sans ajouter nombre de détails nouveaux. Au point de vue psychologique, son livre modifiera quelque peu l'idée que nous nous faisions de Mme de Liéven. Elle nous apparaissait, d'après les témoignages contemporains, comme une grande dame beaucoup plus intellectuelle que sentimentale, préoccupée de dominer, blasée et dévorée par un ennui qu'elle cherchait à tromper par une activité un peu fébrile. M. D. rend justice à son intelligence. Mais elle eut aussi, selon lui, une sensibilité délicate et capable d'être profondément affectée. Les lettres du début de la liaison avec Guizot nous apportent à ce point de vue des données psychologiques nouvelles.

Pour la connaissance des hommes et des événements de la Restauration et de la monarchie de Juillet, il nous semble qu'il y a peu de chose à tirer des lettres de Mme de Liéven. Les contemporains de la princesse

signalent presque tous ses préjugés et son manque d'éducation première, auquel sa vivacité d'esprit et son tact mondain n'arrivaient pas toujours à suppléer. De fait, elle ne dépassa jamais les horizons des ambassades et des salons. Les soulèvements des peuples contre Napoléon, la chute de l'Empire, les révolutions de 1830 et 1848, le réveil des nationalités furent pour elle incompréhensibles. Son idéal resta toujours celui de son premier maître Metternich, une Europe gouvernée par un congrès de diplomates. Elle n'eut jamais de vues désintéressées. Elle servit passionnément la politique russe dans la première partie de sa vie, celle de Guizot dans la seconde. Elle n'envisagea jamais les hommes et les événements que du point de vue de la politique qu'elle soutenait. Sur Talleyrand, sur Wellington, sur Metternich, elle porte des jugements contradictoires, selon qu'ils lui sont favorables ou la combattent. Ses portraits sont spirituels, mordants. Mais on y sent toujours le parti pris. Elle ne nous renseigne que sur les propos mondains qui se tenaient dans ses salons, et sur les dessous de certaines intrigues dont ils étaient le théâtre.

Dans ces conditions, le livre de M. D. eût gagné à être réduit. Les propos et les intrigues de Mme de Liéven ne méritaient pas de nous être racontés avec tant de détails. Si le personnage est intéressant, un portrait plus condensé eût eu plus de relief. Il faut ajouter que les détails et les anecdotes que renferme le volume de M. D. ne sont presque jamais accompagnés de notes ou de développements explicatifs. M. D. suppose connus les personnages dont il parle et les événements auxquels il fait allusion. Il y a là un défaut de méthode. Il y a un défaut de critique dans l'admiration presque sans réserve de M. D. pour Mme de Liéven. Ses partis pris et ses ignorances peuvent s'expliquer et se défendre. Mais ils devaient tout au moins être discutés et signalés. Il est fâcheux que le livre de M. D. ressemble trop souvent à un panégyrique. — P. Muret.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1903.

5 Octobre. = H. Chérot. *La princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite.* [Suite des lettres de la princesse à Mme de Vibraye. Sa prise de voile, en décembre 1795, met fin à la correspondance. Rapports de Marie-Clotilde de France, princesse royale de Piémont et sœur de Louis XVI, avec Louise de Condé. A suivre.]

25 Octobre. = A. Butin. *La bataille de Fontenoy et l'inscription commémorative de 1902.* [L'année dernière, un Américain, M. Frank Sullivan, a fait poser, dans le cimetière de Fontenoy, une plaque destinée à perpétuer le souvenir des soldats de la Brigade irlandaise « qui changèrent en une victoire » la « défaite » du 11 mai 1745. M. B. s'attache à démontrer ce que cette assertion a d'exagéré et même de faux, en refaisant le récit de la bataille, sur laquelle la Section historique de l'État-Major de l'Armée donnera prochainement une étude sans doute définitive. L'exposé de M. B. est exact; il indique bien le caractère de la bataille (bataille très préparée, et qui n'a été à aucun moment une défaite), le rôle de Maurice de Saxe (prépondérant), celui de la cavalerie (retarder la marche de l'ennemi). L'auteur admet que, le mot du lieutenant d'Auteroche une fois prononcé, les Gardes françaises attendirent le feu des Anglais : le mot a été dit, mais les Français ont néanmoins tiré les premiers.] — E. Griselle. *Fénelon inédit. Projet de communauté.* [Ce projet est conservé à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 9657. On en ignore la date. Il est important pour la connaissance des idées religieuses de Fénelon. M. G. en donne le texte in extenso.]

La Quinzaine. 1903.

1er Octobre. = L. Chabaud. *Mme de Miramion et la charité au XVIIe siècle.* [Suite; continué le 16 oct. et à suivre. Épilogue de l'enlèvement de Mme de Miramion par Bussy-Rabutin ; triste rôle joué par ce dernier. Elle est mise en relations avec le P. Vincent; son entrée aux Filles de la Charité ou « sœurs grises ». M. Ch. passe en revue les très nombreuses œuvres charitables auxquelles Mme de Miramion a donné un concours plus ou moins large, et étudie les formes multiples de son action jusque vers 1685.]

La Révolution française. 1903.

14 Octobre. = A. Aulard. *Les greffes ou archives des tribunaux et les historiens.* [Les Sociétés de l'histoire de la Révolution et d'histoire moderne s'étaient réunies pour demander que l'accès des greffes et archives judiciaires fût facilité aux historiens ; la réponse du garde des sceaux à ce vœu montre qu'on ne veut rien changer au régime d'arbitraire et de fantaisie qui a régné jusqu'ici ; « les historiens continueront à être soumis au bon plaisir des greffiers, et les archives des tribunaux, parfois si importantes pour l'histoire, nous resteront, comme par le passé et presque partout, inabordables ».] — A. Aulard. *Les inventaires des archives départementales.* [Critique de l'*État général par fonds des archives départementales* et reproduction de la circulaire du ministre de l'Instruction publique, du 4 août 1903, demandant un état sommaire de la série L dans chaque département (Cf. *Revue*, V, 79-81).] = A. Lieby. *La presse révolutionnaire et la censure théâtrale sous la Terreur.* [A suivre. Jusqu'en octobre 1793, on voit la Convention ou la Commune, sur la dénonciation de journaux patriotes, interdire « des pièces remplies d'allusions injurieuses à la liberté », ou ne les laisser jouer qu'une fois expurgées. Le 2 août, la Convention vote un décret proposé par Couthon au nom du Comité de salut public, portant que « tout théâtre sur lequel seraient représentées des pièces tendant à dépraver l'esprit public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté sera fermé, et les directeurs arrêtés et punis selon la rigueur des lois ». En vertu de ce décret, la représentation de *Pamela* amène, le 2 septembre, l'arrestation des Comédiens-français et la fermeture de leur théâtre. Mais, avant octobre, l'examen préalable d'une pièce nouvelle par la police municipale paraît encore un fait exceptionnel ; la censure préventive ne dut guère passer à l'état d'usage avant le 2e ou 3e mois de l'an II.] — A. Lods. *L'arrestation de Rabaut de Saint-Étienne. Fabre d'Églantine fut-il le dénonciateur de Rabaut ?* [Fabre assista à l'arrestation des deux Rabaut, cachés chez le citoyen Paysac; il allait, avec Amar et Jagot, procéder à une perquisition chez ce citoyen pour y saisir des papiers, mais le Comité de sûreté générale, qui avait ordonné cette perquisition, ignorait la retraite de Rabaut.] — *Documents inédits.* I. *Une lettre du conventionnel Ingrand sur l'insurrection vendéenne en thermidor an II.* [De Niort, 29 thermidor-16 août 1794. Ingrand expose au Comité de salut public les causes qui perpétuent cette insurrection.] II. *Les budgétivores de la Révolution.* [Lettre des administrateurs du département de la Seine au ministre de l'Intérieur, du 16 floréal an IV (5 mai 1796), montrant qu'ils recevaient un traitement de 250 fr. par mois ; mais, par le discrédit des assignats, ces 250 fr. se réduisaient à 37 fr., valeur réelle.]

La Revue de Paris. 1903.

15 Octobre. = M. Leroy. *Le centenaire du Code civil.* [Suite et fin. Étude de la « désagrégation lente », au cours du XIXe siècle, du Code civil français, par l'effet combiné de la législation, de la jurisprudence, de la procédure et des usages. Transformation du contrat de travail, depuis l'ordonnance du 30 octobre 1836 jusqu'à la « loi Millerand-Colliard ». — Extension à la richesse mobilière des avantages

réservés par le Code civil aux propriétaires d'immeubles. — Développement du droit de la femme (transformation, par la pratique, du régime de la communauté : « le mari règne encore, il gouverne moins qu'autrefois »). — Extension du droit de l'enfant (lois sur la durée du travail, loi Roussel, loi de 1896 sur les enfants naturels, etc.) « Cette réglementation sociale n'a rien d'extraordinaire : elle n'est pas une invention de politiciens; elle correspond aux nécessités qui dérivent de la machine et de la démocratie. » Mais elle demeure empirique et sans cohésion. « Une revision méthodique, faite dans un esprit historique », de notre Code civil, aurait « l'inestimable avantage de rendre conscientes, par delà les mots anciens, les règles encore presque inédites de la nouvelle solidarité sociale. »]

1er Novembre. = J. Lemoine et A. Lichtenberger. *Le Père Tixier.* [Donnent, d'après la correspondance et les mémoires (inédits, à Chantilly et à la Bibliothèque nationale) du P. Tixier, sous-prieur du monastère de Saint-Denis, des détails un peu menus, mais curieux et abondants, sur les deux sièges de l'abbaye pendant la Fronde (1652) et sur le sacre de Louis XIV (1654). A suivre.]

La Revue Hebdomadaire. 1903.

3 Octobre. = J. Marcelly. *Civils et militaires aux armées du Directoire. Championnet contre Faipoult.* [Publie, avec commentaire : 1° trois lettres, la troisième fort longue, de Championnet au Directoire (de Naples, pluviôse an VIII), traitant des opérations militaires, des démêlés du général avec Faipoult et de l'arrêté d'expulsion pris par lui contre ce dernier, et de l'organisation de la République parthénopéenne ; 2° une lettre par laquelle Championnet, destitué et remplacé par Macdonald, invite (8 ventôse an VII) le général Rey à prendre le commandement par intérim de l'armée. M. M. est très favorable à Championnet.] — L. Barracand. *Un anarchiste au XVIIIe siècle.* [Il s'agit de Mandrin, dont la légende a fait un bandit et un assassin type, alors qu'il fut en réalité, ce qui n'avait rien de déshonorant dans son pays d'origine le Dauphiné, un contrebandier. Energique et habile, ce fut sans doute à la suite de l'exécution, en 1733, de son frère cadet, condamné pour fausse monnaie et contrebande, qu'il voua une haine implacable aux gens du fisc et de la ferme. « Il ne semble pas que ses nombreux meurtres... aient fait d'autres victimes que les agents du fisc, ni qu'il ait jamais commis aucun crime de droit commun. « Après des succès inouïs et le pillage à main armée des caisses publiques dans des villes comme Rodez, Mende, Autun, il fut pris et périt sur la roue en 1755. « C'était surtout un violent, une sorte de condottière qui s'était trompé d'époque. »]

10 Octobre. = G. Stenger. *Les frères et les sœurs de Bonaparte pendant le Consulat.* [Suite. Jérôme et Élisa Bonaparte.]

17 Octobre. = J. Poujoulat. *La fausse Armande Béjart.* [Un soir de mai 1675, un incident se produisit à l'hôtel Guénégaud, où jouait la veuve de Molière : un spectateur lui fit une algarade, prétendant qu'après lui avoir accordé ses faveurs, elle refusait de le reconnaître. Après enquête, on constata que l'amant jaloux, un parlementaire dauphinois de marque, nommé François Lescot, avait été victime d'une supercherie : une entremetteuse, à qui il s'était adressé pour avoir la Béjart,

lui avait procuré une fille qui ressemblait singulièrement à cette actrice. M. P. relève l'analogie de cette affaire, qui se termina par la condamnation aux verges, de l'entremetteuse et de sa complice avec l'affaire du Collier].

Le Correspondant. 1903.

10 Octobre. = Gal F. CANONGE. *Sedan et le général Ducrot.* [Fin. X. Le général Ducrot commandant en chef. Question se rattachant à cette phase. Conduite du général pendant le reste de la bataille. En prenant le commandement, Ducrot, qui se rend bien compte de la position critique de l'armée, ordonne la retraite sur Mézières : une tentative par Carignan et une sortie par Torcy étant également impossibles, cette décision s'imposait. On a nié la praticabilité du bois de la Falizette, qu'il fallait traverser pour marcher sur Mézières : des reconnaissances opérées à plusieurs reprises, depuis 1880, par divers officiers, l'étude du terrain faite par le Gal C. lui-même, en 1903, lui permettent d'affirmer qu'en 1870, le bois en question offrait trois chemins utilisables pour toutes les armes. Une fois remplacé par Wimpffen, Ducrot a continué à faire son devoir, la mort dans l'âme. XI. Le commandement du général de Wimpffen. En se substituant à Ducrot, après deux heures d'hésitation, Wimpffen « a obéi à une pensée, très humaine d'ailleurs, d'ambition, et nullement, comme il l'a dit, à un sentiment d'abnégation, de patriotisme ». A aucun moment, il n'a compris la situation. XII. La capitulation et le camp de la misère. Au moment où la défaite apparut évidente, Napoléon III rendit justice à Ducrot et reconnut que lui seul avait vu clair. XIII. Ouvrages publiés par des généraux de l'armée de Châlons. Le *Sedan* de Wimpffen est un réquisitoire contre Ducrot, plein d'erreurs et de mauvaise foi. La réponse de Ducrot a une autre valeur de vérité. L'ouvrage du général Lebrun (*Bazeilles-Sedan*, 1884) contient de grossières inexactitudes, et donne une triste idée des talents militaires que son auteur a été à même de déployer en 1870. On peut y prendre une appréciation, certainement fondée, sur l'extrême suffisance de Wimpffen. XIV. Conclusion. Le Gal C. résume les conclusions particulières des différents chapitres de son étude, et insiste sur le rôle de Ducrot, à qui la « postérité sera favorable. . Le fait même que des chances sérieuses existaient pour tenter la retraite sur Mézières légitime amplement la décision prise par le général Ducrot. S'il avait échoué, l'armée serait tombée les armes à la main, en rase campagne, et il eût mérité, quand même, d'être glorifié pour n'avoir pas désespéré et avoir voulu tenter même l'impossible ».] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Le président Hénault et le duc de Liancourt, d'après de récentes publications.* [Celles de H. Lion et de Ferdinand-Dreyfus.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1903.

10 Octobre. = P. COTTIN. *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau (1775-1781).* [Suite et à suivre.] — *Campagnes et missions de Charles-Stanislas Lefebvre (1793-1815).* [Suite. Fin des lettres écrites par Lefebvre au général Decaen au cours de sa mission à Paris, janv.-févr. 1813 ; récit d'entrevues successives

avec le ministre de la guerre, le duc de Rovigo; quelques mesures d'administration de Decaen, en Catalogne, ont donné prise à la critique, et l'on intrigue auprès de l'Empereur contre lui ; impossibilité de rien obtenir pour les armées d'Espagne : toutes les ressources disponibles sont consacrées à la reconstitution de la Grande Armée. Vient ensuite le début d'un document intitulé : Journal de l'adjudant-commandant Lefebvre, chef d'état-major de la 2e division de la Réserve de Paris, pendant la campagne de 1814. Série de notes brèves, très précises, sur les opérations de cette Réserve, commandée par le général Hamelinaye, depuis la fin de janvier 1814 ; combats sur l'Aube, retraite derrière la Seine, combats de Nangis. et Mormant. A suivre.]

Revue des Deux Mondes. 1903.

1er Août. = A. Rébelliau. *Un épisode de l'histoire religieuse du XVIIe siècle* [Suite]. *II. La Compagnie du Saint-Sacrement et la Contre-réformation catholique.* [1o État de la Contre-réformation en France en 1630; elle n'est pas avancée; les évêques n'y ont presque pas mis la main et la royauté refuse d'admettre les décrets du Concile de Trente. Le tiers-état se méfie des empiétements du clergé, et lui tient rancune de sa conduite pendant la Ligue. La politique de Richelieu en 1627 paraît une menace plutôt qu'un encouragement pour le parti dévot. Multiplicité des ordres religieux; mais leur hostilité, leur manque de ressources; attitude méfiante de l'épiscopat à leur égard. Les catholiques inquiets cherchent à assurer tout seuls la contre-réformation. La Compagnie du Saint-Sacrement n'est donc pas un excès conquérant du zèle catholique, mais le complément nécessaire du mouvement contre-réformateur. L'esprit qui a présidé à cette association en explique l'organisation, le secret, le caractère laïque, l'indépendance vis-à-vis des évêques et les rapports avec le Pape. 2o Comment il convient d'apprécier l'œuvre de la Compagnie du Saint-Sacrement. Le mérite de son œuvre d'évangélisation lointaine et d'assistance n'est pas discutable. Ses campagnes contre les compagnons, les Juifs, les illuminés, les blasphémateurs ont des excuses : grossièreté des classes populaires, manque de tolérance général envers les incrédules. Mais sa guerre contre les protestants est inexcusable historiquement.] — R. Doumic. *La jeunesse de Mirabeau.* [Étude sur le caractère de Mirabeau et ses relations avec Sophie de Monnier et Julie Danvers d'après les lettres de Sophie de Monnier publiées par P. Cottin, et les lettres à Julie publiées et commentées par M. Dauphin-Meunier.]

15 Août. = A. Sorel. *De Boulogne à Austerlitz. I. La coalition.* [Fondement commun à toutes les coalitions contre la France dans l'hostilité contre la vieille France elle-même et le désir de la refouler en deçà de ses limites naturelles. La France est amenée à pousser ses positions avancées pour défendre ses limites contre les invasions qui les menacent. I. Entente de l'Angleterre et de la Russie en mai 1803. Impopularité des premières réformes d'Alexandre; ses inquiétudes pour la Grèce, l'Albanie et les régions danubiennes ; son ambition de se faire le restaurateur de l'Europe contre l'Empire des Gaules. Mécontentement de la Prusse de l'occupation du Hanovre par Bonaparte. Premières ouvertures d'Alexandre (juillet 1803); atermoiements de l'Autriche. II. La double politique de Bonaparte en

1803 : ou bien frapper l'Angleterre par une descente dont il croit le succès possible, ou bien, s'il échoue, prévenir, en commençant la guerre en Europe, le rassemblement des coalisés. Les pourparlers à Vienne entre l'envoyé russe Anstett et Louis de Cobenzl ; les intentions du gouvernement russe de forcer la main à la Prusse; le plan de pacification de Czartoriski, en février 1804, réduisant la France à ses anciennes limites et la contenant par de fortes barrières. La coalition déjà ébauchée avant la mort du duc d'Enghien et le couronnement de Bonaparte. III. La mission de Novossiltsof à Londres au printemps de 1804 ; le traité du 11 avril 1805 entre l'Angleterre et la Russie, « prototype de tous les autres » ; les limites de l'ancien régime pour la France; formation contre elle d'une barrière; agrandissements des puissances coalisées. L'Autriche commence ses armements, mais ne veut pas se déclarer avant d'être assurée de la Prusse. Les projets russes d'invasion de la Pologne, si la persuasion ne suffit pas auprès de la cour de Berlin. IV. Attitude de Napoléon au début de 1805. Les préparatifs du grand dessein contre l'Angleterre; en même temps les diversions préparées contre la Russie et l'Angleterre en Turquie, en Portugal, en Hollande. Son projet de concentrer le pouvoir dans la République italienne; Joseph, puis Louis refusant la couronne, Napoléon se fait proclamer roi d'Italie par la Consulte. V. Le plan naval de Napoléon contre l'Angleterre. Son voyage en Italie pour donner le change sur son véritable dessein. VI. Napoléon en Italie; départ de Villeneuve ; émotion de l'opinion publique en Angleterre; Nelson à la recherche de Villeneuve. VII. Progrès de la coalition. La Russie offre son alliance à la Prusse et se prépare, si elle refuse, à occuper la Pologne. Les changements opérés par Napoléon en Italie (annexion de Gênes, Piombino et Lucques donnés à Élisa, le royaume d'Étrurie) achèvent de décider l'Autriche; son accession au traité du 11 avril; elle concerte un plan d'opérations militaires avec la Russie. Efforts des alliés pour entraîner Naples ; faiblesse et imprudence de Naples. Analogie entre la coalition de 1805 et celle de 1798.]

1er Septembre. = A. Sorel. *De Boulogne à Austerlitz. II. La levée du camp.* [La combinaison continentale, accessoire dans les dernières semaines de juillet, devient pour Napoléon principale dans les trois premières semaines d'août. I. Ses desseins vis-à-vis de la Prusse ; la gagner ou la détruire ; il lui offre le Hanovre (8 août) ; après la rentrée de Villeneuve à Cadix, il envoie Duroc à Berlin ; hésitations de la Prusse menacée à la fois par les Russes en Pologne et par Napoléon. Gouvion Saint-Cyr chargé d'intimider Naples. Les ordres de marche à la Grande Armée (26 août). II. Le traité d'alliance avec la Bavière (24 août). Invasion de la Bavière par les Autrichiens. La politique prussienne au milieu d'août : « La neutralité maintenue contre tout le monde, l'alliance avec personne, la médiation *in petto*, le Hanovre de toutes mains. » L'occupation de la Pologne par les armées russes. La Prusse enveloppée. Avant de franchir ses frontières, Alexandre demande une entrevue à Frédéric-Guillaume. III. La régence de Joseph et de Cambacérès en France. Le traité de neutralité avec Naples du 8 octobre. Le plan de campagne de Napoléon l'oblige à passer par le Würtemberg et Anspach (octobre). IV. L'affaire d'Anspach jette Frédéric-Guillaume dans les bras des Russes. Il précipite ses pré-

paratifs militaires et se prépare à occuper le Hanovre. Mais le 14 octobre, il apprend la nouvelle de l'investissement d'Ulm et retombe dans ses perplexités. Hardenberg pour la guerre et Haugwitz pour la conciliation. Frédéric-Guillaume voudrait retarder l'entrevue et retenir les Russes sur ses frontières ; Alexandre ne le permet pas (19 octobre). V. La politique de Napoléon après la capitulation de Mack, le 19 octobre, consiste à attirer et effrayer François II et à le séparer des Russes, à prendre le corps russe de 30.000 hommes qui s'avançait pour soutenir Mack, et à offrir alors la paix et même une alliance à Alexandre. La marche sur Vienne. VI. Duroc est rappelé par Napoléon après une dernière tentative d'accommodement. Arrivée d'Alexandre à Potsdam le 25 octobre ; il entraîne la cour de Prusse; toutefois la Prusse tient à son idée de médiation, qui lui procure le temps d'armer, la faculté d'intervenir au bon moment et même au besoin une retraite. Le traité russo-prussien du 3 novembre ; la Prusse doit proposer à Napoléon les conditions ostensibles du traité du 11 avril, et attendre sa réponse jusqu'au 15 décembre, où elle aura 180.000 hommes; pour le Hanovre, la Prusse offre en échange à l'Angleterre, les provinces de la Westphalie au delà du Weser. Haugwitz est chargé de proposer la médiation à Napoléon.] — A. Rébelliau. *Un épisode de l'histoire religieuse du XVIIe siècle. III. La Compagnie du Saint-Sacrement et les protestants.* [1° État et dispositions des protestants français de 1629 à 1636. Aux environs de 1630, les protestants français sont des sujets soumis et des citoyens tranquilles, désireux de rentrer dans l'unité morale de la nation, comme dans le droit commun, ne donnant à la Compagnie du Saint-Sacrement aucun sujet d'inquiétude et d'animosité. 2° Sentiments des catholiques à l'égard des protestants de 1629 à 1636. Le pouvoir royal est disposé à les ménager, autant que possible; le peuple en certains endroits s'accoutume à les supporter ; les Parlements ne les haïssent pas; le monde poli les accueille ; le clergé oublie ou néglige de les poursuivre. 3° Démarches de la Compagnie du Saint Sacrement contre les protestants de 1632 à 1666 ; elle exclut les protestants des fonctions publiques; elle s'oppose à la propagande et à l'extension protestantes; elle suscite mille obstacles à la bienfaisance protestante. Elle a une police très active. Elle insiste pour faire engager des procès, et ensuite pour qu'ils aboutissent à une condamnation. Depuis 1638, elle coordonne en système ce qu'elle avait fait d'une façon fragmentaire et dispersée. Elle entre en rapports avec les assemblées du clergé pour obtenir auprès du roi par leur intermédiaire des mesures contre les protestants. Il y a une forte présomption pour attribuer à la Compagnie du Saint-Sacrement la plus grande importance de direction ou de suggestion dans la persécution renouvelée vers 1640, reprise par à-coups de 1640 à 1661, suivie et grandissante jusqu'en 1685.]

15 Septembre. = A. Sorel. *De Boulogne à Austerlitz. III. La veille de la bataille.* I. Les idées de Talleyrand sur un rapprochement de la France et de l'Autriche qui séparerait cette dernière de l'Angleterre et l'opposerait à la Russie ; il repousse toute idée d'alliance avec la Prusse; Napoléon à Vienne; à Znaïm, où il apprend Trafalgar. Il s'arrête entre Brünn et Olmütz, décidé à frapper un coup décisif. II. Napoléon fait venir Talleyrand à Vienne; celui-ci reste fidèle à son idée de séparer les Autrichiens des Russes. La négociation de Talleyrand à Vienne

avec les envoyés autrichiens Stadion et Giulay ; efforts de Talleyrand pour les amener à parler d'une paix sans la médiation prussienne, mais Stadion et Giulay ont l'ordre de se concerter avec Haugwitz. Les conditions de Napoléon à l'Autriche : la Vénétie à la France, Salzbourg à la Bavière, l'indépendance du Tyrol, les compensations de l'Autriche en Allemagne. Desseins de Napoléon vis-à-vis d'Haugwitz : le sonder sur les rapports avec la Russie, et peut-être le retourner. En même temps, le 25 novembre, il envoie Savary au camp russe faire une ouverture qui eût pu permettre d'engager une négociation, forcer l'Autriche à capituler, être maître de la Prusse. La politique de Tilsitt devancée de deux ans. III. L'Angleterre, hostile à la cession du Hanovre, offre la Hollande à la Prusse. Dans une entrevue avec Napoléon, le 28 novembre, Haugwitz offre timidement la médiation. Napoléon semble y consentir à condition que pas un soldat prussien n'entrera en Hollande ; il renvoie Haugwitz à Talleyrand. IV. Alexandre repousse les ouvertures de Napoléon, qui reprend la négociation autrichienne et offre Salzbourg à l'Autriche. A Vienne, Haugwitz s'efforce de présenter le traité du 3 novembre à Talleyrand comme une simple déclaration portant offre de bons offices. Situation critique de Napoléon à la fin de novembre ; il a en face de lui 90.000 hommes ; l'archiduc Ferdinand et 20.000 Autrichiens en Bohême ; vers le milieu de décembre, l'archiduc Charles devait avoir 80.000 hommes sous Vienne ; enfin menace sur son flanc d'une armée de 240.000 Prussiens, Saxons, Hessois. V. Impopularité de la guerre en France ; la crise financière ; le manifeste des alliés laissant à la France les limites naturelles ; effet qu'il produit à Paris ; contre-coup de Trafalgar ; désir de la paix. VI. La Grande Armée est formidable. Mais tout y est concerté pour le commandement d'un seul ; et ce commandement, c'est tout. A mesure qu'elle s'éloigne du pays, cette armée se débande et se débauche ; elle manque de vivres et de fourrages. Le soldat, merveilleux, nourrit son illusion de la paix ; Napoléon, pour l'entraîner, obligé de raisonner avec lui. VII. Les alliés (Bade, Wurtemberg, Bavière) trahissent la coalition pour recevoir des dépouilles ; ils trahiront Napoléon pour les mêmes motifs. De même, Naples. En même temps, lentement, formation de l'esprit national en Allemagne et en Italie. VIII. La veille d'Austerlitz.]

1er Octobre. = P. Gautier. *Chateaubriand et Mme de Staël, d'après les lettres inédites de Chateaubriand.* [Analyse, avec de nombreuses citations, de la correspondance inédite de Chateaubriand et de Mme de Staël, depuis le 22 décembre 1800 jusqu'à la mort de Mme de Staël en 1817. Chateaubriand critique dans sa « Lettre au citoyen Fontanes » du 22 décembre 1800, l'ouvrage de Mme de Staël, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales.* Au moment de l'apparition d'*Atala* en germinal an IX, Pauline de Beaumont rapproche Chateaubriand de Mme de Staël, et Mme de Staël contribue à faire rayer Chateaubriand de la liste des émigrés. Les ouvrages des deux écrivains, *Le Génie du Christianisme* (1801), dont Mme de Staël discerna surtout les défauts, et dont elle refuse de rendre compte dans le *Mercure*, *Delphine* (1802), que Chateaubriand refusa d'analyser en retour, la mort de Mme de Beaumont à Rome en novembre 1803, celle de Necker en avril 1804, le voyage de Mme de Staël en Italie en 1805 et la visite de Chateaubriand à Coppet en 1805, le voyage de Chateaubriand en

Palestine en 1806, l'apparition de *Corinne* en 1807, les démêlés de Chateaubriand avec le gouvernement impérial à partir de 1807, la suppression de *L'Allemagne* mise au pilon, la violence de la critique officielle contre *Les Martyrs* en 1810, l'hostilité de l'entourage de Mme de Staël contre celui de Chateaubriand, ont été les prétextes des principales lettres citées par M. G., qui ont surtout un intérêt psychologique.]

15 Octobre. = H. Lorin. *Le Congo français. Son histoire. Son développement.* [I. L'auteur étudie les premiers établissements dans le golfe de Guinée de 1839 à 1847, les premiers postes français sur le littoral; les explorations entre 1870 et 1874; les trois voyages de Savorgnan de Brazza de 1875 à 1878, de 1879-1880, de 1881-1882; l'œuvre du Congrès de Berlin; les explorations des affluents du Congo, par Crampel (1888-1890-1891), Dybowski, Maistre et Fourneau (1891-1892); l'œuvre de Liotard, la mission Marchand et la mission Gentil. II. M. L. expose le système suivi au Congo par la politique française depuis le mois de juillet 1898. III. L'étude se termine par un tableau de nos connaissances sur le Congo et des résultats qui ont été obtenus.]

Revue des Études historiques. 1903.

Septembre-Octobre. = M. Boutry. *Le mariage de Marie-Antoinette.* [Récit des « négociations ou formalités diplomatiques précédant et accompagnant le mariage; introduction à l'histoire de la dernière reine de l'ancien régime ». Ambassade du marquis de Durfort à Vienne : détails sur la cour, la famille impériale, d'après les documents des Affaires étrangères; négociations pour le mariage.] — A. Cochin. *Les conquêtes du consistoire de Nîmes pendant la Fronde (1648-1653).* [La bourgeoisie riche était protestante, le haut commerce, la plupart des gentilshommes l'étaient également; le petit peuple était catholique; luttes entre ces deux partis qui se termine par la défaite des catholiques; la fuite de l'évêque et la révolte de la ville en 1658.] — P. de Vaissière. *Bernardin de Saint-Pierre : les années d'obscurité et de misère (1773-1783).* [Depuis son retour de l'Ile de France, jusqu'au moment de la publication des *Études de la Nature*, B. de S.-P. vécut pauvre; récit, d'après des documents inédits, de ces années difficiles; requête à Mme Necker pour obtenir une gratification; demandes d'emploi, projet de faire de la Corse une bonne colonie, projets et demandes de missions, d'explorations, etc.]

Revue des Questions historiques. 1903.

Octobre. = G. Saint-Yves et J. Chavanon. *Documents inédits sur l'administration de la Compagnie française des Indes orientales, ses assemblées générales de 1665 à 1684.* [Les textes inédits cités, tirés des *Mélanges Colbert* à la Bibliothèque nationale, prouvent que Colbert fut le créateur de l'entreprise; pour recruter des adhérents à la future Compagnie, Colbert envoie en mission commerciale Fermanel; il utilise les services du comte d'Estrades, ambassadeur en Hollande; c'est en 1664 que la Compagnie est constituée et que se tient la première assemblée générale; les auteurs de cet article publient la liste des intéressés présents ou représentés à

cette première réunion ; l'année suivante était constituée la chambre de direction générale. Les premières expéditions de la Compagnie se firent à Madagascar. La mauvaise volonté des souscripteurs, la lenteur avec laquelle ils faisaient leurs versements, le morcellement de l'autorité dans la Compagnie, l'erreur commise en voulant créer du même coup une colonie de peuplement et des comptoirs commerciaux analogues à ceux des compagnies hollandaise et anglaise, telles furent les causes du double échec de l'œuvre de Colbert; on dut abandonner la colonie de Madagascar, le déficit commercial empêcha la réussite des établissement des Indes.] — A. DE BOISLISLE. *Le Grand-Hiver et la disette de 1709.* [Suite. Mesures en faveur de la production agricole : renouvellement d'anciennes ordonnances pour la préservation des récoltes sur pied, prêts de grain, etc. Commerce des grains : interdiction de l'accaparement, statistique par « déclaration forcée », et enquêtes de commissaires délégués; interdiction de l'exportation à l'étranger. Le commerce de province à province : encouragé et facilité. Fabrication et commerce du pain : d'anciennes lois remises en vigueur pour favoriser le débit du pain bis; essais de taxation du pain. L'importation des blés étrangers : blés achetés dans le Levant, dans la Barbarie ; encouragements aux armateurs à faire la course et à chercher des grains au loin. Magasins, greniers et chambres d'abondance : essais dans diverses provinces ou villes de constituer des réserves de blé. La subsistance des armées et l'imposition des grains : l'armée désorganisée par le défaut de solde, par l'interruption du service des étapes et des entreprises militaires.] — A. DE MARICOURT. *Marie-Thérèse de France à Vienne (1796-1799).* [Après que le Directoire eut échangé Marie-Thérèse contre un certain nombre de prisonniers, la fille de Louis XVI alla vivre à Vienne; on y entreprend de la « germaniser » : c'est le projet de Thugut qui voudrait la marier à l'archiduc Charles, frère de l'Empereur; Marie-Thérèse voulait épouser son cousin d'Angoulême, fils du comte d'Artois; elle ne quitta Vienne qu'en mai 1799, pour aller à Mitau où, le 10 juin, elle épousait son cousin.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1903.

Octobre. = *La doctrine d'un maréchal général des logis au XVIIe siècle.* [Le lieutenant-général de Puységur, n'ayant été compris ni, en 1724, dans une promotion de chevaliers du Saint-Esprit, ni, en 1734, dans une promotion de maréchaux, se considéra comme oublié et adressa, à deux reprises, au cardinal Fleury, des mémoires où il rappelait ses titres et formulait ses réclamations et ses vœux. Ces mémoires (1724 et 1734), aujourd'hui conservés aux archives des Affaires étrangères, sont reproduits in extenso dans l'article analysé. Le second, beaucoup plus long, présente un intérêt particulier : Puységur y rappelle à nouveau ses services, le rôle capital joué par lui de 1690 à 1713 comme chef d'état-major de Luxembourg, de Villeroy, de Villars, et surtout il y résume sa doctrine et expose les principes qui l'ont guidé dans l'exercice de ses fonctions. Ce mémoire, duquel il faut rapprocher l'*Art de la Guerre*, ouvrage posthume de Puységur paru en 1749, est un document précieux pour l'histoire des méthodes de guerre au XVIIIe siècle.] —

G. [Cne J. Colin]. *Les campagnes du maréchal de Saxe*. 2e partie. *La campagne de 1744*. [Suite. XIV. Les alliés devant Tournai. XV. Les alliés devant Oudenarde. XVI. Séparation des armées. Fin de la campagne. A suivre.] — [Ct Balagny]. *La manœuvre de Guadarrama*. [Suite. Dans cette seconde partie de son étude, l'auteur étudie en détail les opérations de Soult, chargé de couvrir Burgos avec des forces insuffisantes, et de l'armée anglaise de Moore, qui forme, vers le 10 décembre, le projet de remonter vers le nord, et d'aller attaquer et accabler ce maréchal. Les Anglais sont sauvés, par la nouvelle, fausse à la date où elle fut envoyée (le 18), et devenue vraie, par un hasard extraordinaire, au moment où elle fut reçue (le 23), que leur donne le Mis de la Romana, de la marche de l'armée de Napoléon vers le nord-est, pour les prendre à revers. Ainsi prévenu, Moore a le temps de battre en retraite sur Astorga. Dans toute cette série d'opérations, il s'est montré, quoi qu'aient pu en dire ses apologistes, très médiocre général.] — Y. [Lt Fabry]. *Les préliminaires et la bataille de Gorodetschna (20 juin-12 août 1812)*. [Extr. de l'ouvrage, en cours de publication, du Lt F. sur la campagne de Russie. Exposé détaillé des mouvements du VIIe corps (Reynier) et du corps autrichien de Schwarzenberg d'une part, des Russes de Tormasof de l'autre, en Volhynie. En dépit de l'éloignement, Napoléon prétend diriger les opérations sur ce théâtre secondaire ; inconvénients de ce système. La bataille de Gorodetschna, livrée le 12 août, reste indécise.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques [1] :

10 Octobre : M. G. Picot offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Huit, un volume consacré à la *Vie et œuvres de Ballanche*, philosophe et ami de Mme Récamier. — M. A. Chuquet termine la lecture, commencée en septembre, de son *Mémoire sur le colonel Bertèche* († 1841), qui fut directeur de l'École de Mars.

17 Octobre : M. A. Chuquet présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jules Poirier, un travail sur les *Prisonniers de la Chartreuse du Mont-Dieu* [Ardennes] *pendant la Terreur* (liste alphabétique commentée), et dépose sur le bureau les deux premiers tomes de la publication entreprise par MM. Ch.-L. Chassin (mort récemment) et L. Hennet, et continuée par M. Hennet, sur les *Bataillons de volontaires de Paris pendant la Révolution*.

26 Octobre : M. Gréard donne lecture d'un extrait d'une étude sur *Madame de Rémusat éducatrice*.

— Depuis 1895, M. Horric de Beaucaire a proposé à plusieurs reprises à la Société de l'Histoire de France d'entreprendre la réédition critique des *Mémoires du cardinal de Richelieu*. Jusqu'ici la Société avait reculé devant l'étendue de la tâche, et devant l'importance matérielle de la publication (18 ou 20 volumes, devant paraître en 12 ou 14 ans et coûter 60 à 70.000 francs). Mais l'Institut ayant résolu, à l'instigation de MM. le comte d'Haussonville et G. Hanotaux, de lui venir en aide, à cet effet, par une série de subventions prélevées sur le revenu annuel de la fondation Debrousse, la Société s'est décidée à entreprendre le travail, dont l'exécution a été confiée, en principe, à M. Jules Lair, membre de l'Institut, aidé de plusieurs anciens élèves de l'École des Chartes. Un arrangement à intervenir assurera à M. Horric de Beaucaire le bénéfice de ses droits de priorité.

— La Société archéologique d'Eure-et-Loir, fondée en 1856, a décidé de célébrer en 1906, du 15 mai au 15 juin, son cinquantenaire, et de le préparer dès maintenant. Elle va organiser à loisir : 1° une exposition rétrospective d'objets, photographies, publications concernant la région de la Beauce et du Perche ; cette exposition sera installée dans l'hôtel de la Société à Chartres ; 2° une visite des monuments de cette ville ; 3° une réunion des Sociétés savantes qui voudront bien participer à la solennité ; au cours de cette réunion, qui sera comme une réduction du Congrès annuel des Sociétés savantes, on discutera un certain nombre de questions relatives

1. Nous donnerons dorénavant le résumé succinct, dans les limites de notre cadre, des procès-verbaux de cette Académie et, éventuellement, de ceux des autres sections de l'Institut.

à l'organisation du travail historique dans l'Eure-et-Loir et à l'histoire de la région. Dans le programme provisoire dressé à cet effet, nous relevons : École centrale d'Eure-et-Loir ; collège et lycée de Chartres ; la Beauce et le Perche d'après les cahiers de 1789 ; l'Impôt avant 1789 et aujourd'hui dans une localité ; Société populaire de Chartres. Ce programme n'est pas limitatif. Les érudits qui désirent prendre part aux travaux de la réunion sont priés de faire connaître le plus tôt possible le sujet choisi par eux au secrétaire de la commission du cinquantenaire ; « les mémoires ne seront lus en public qn'à la condition d'avoir été communiqués en entier à la commission du cinquantenaire avant le 1er mars 1906, dernier délai : ceci dans l'intérêt général ».

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Universités françaises pendant l'année 1903-1904 :

Paris. — Faculté des lettres : Ch. ANDLER, chargé de cours (Langue et littérature allemandes). *Cours public* : Mouvement des idées en Allemagne de 1830 à 1848. — A. AULARD, professeur (Histoire de la Révolution française). *Cours public* : La réaction thermidorienne. — E. DENIS, professeur adjoint (Histoire contemporaine). *Cours public* : L'Allemagne depuis 1878. La France et l'Europe depuis 1830. — E. DURKHEIM, chargé de cours (Science de l'éducation). *Cours public* : Les grandes conceptions pédagogiques du XIXe siècle. — A. ESPINAS, professeur (Histoire de l'économie sociale). *Cours public* : L'économie sociale au XVIe et au XVIIe siècles. — E. FAGUET, professeur (Poésie française). *Cours public* : Les poètes secondaires du XVIIIe siècle. — A. GAZIER, professeur adjoint (Littérature française). *Cours public* : Bossuet orateur. — HAUMANT, chargé de cours (Langue et littérature russes). *Cours public* : L'influence française en Russie. — G. LANSON, chargé de cours (Littérature française). *Cours public* : Œuvres de Voltaire. — E. LAVISSE, professeur (Histoire moderne). *Cours public* : Louis XIV et son temps. — H. LEMONNIER, professeur (Histoire de l'art). *Cours public* : Le réalisme et le classicisme dans l'art à partir du XIVe siècle. *Conférences* : Questions de bibliographie et d'histoire de l'art. — H. MICHEL, chargé de cours (Histoire des doctrines politiques). *Cours public* : Les théories politiques d'Auguste Comte et leur influence. — A. RAMBAUD, professeur (Histoire moderne et contemporaine). *Cours public* : Les relations entre la France et l'Angleterre pendant la Révolution et l'Empire.

Cours libres : FERDINAND-DREYFUS. L'assistance publique pendant la Révolution. — A. LE ROY. Le théâtre et les mœurs au temps du Romantisme.

(A suivre.)

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés à Paris pendant l'année 1903-1904 :

Collège de France. — E. LEVASSEUR. Économie industrielle de la France depuis la Révolution (institutions, législation, conditions de l'industrie et des classes industrielles pendant la Révolution et le premier Empire). — A. RÉVILLE. Histoire de l'Église chrétienne au XVIe siècle, depuis l'an 1517 jusqu'à l'ouverture du concile de Trente. — G. DESCHAMPS. La poésie du XVIe siècle hors la Pléiade.

École pratique des Hautes-Études. — J. Roy. Études sur le régime municipal du XVIe siècle. Explication de textes. — R. Reuss. Le Saint-Empire romain-germanique depuis la Réforme jusqu'à la Révolution (suite). L'Allemagne depuis la mort de Gustave-Adolphe (1632) jusqu'à la mort de Frédéric II (1786).

Collège libre des Sciences sociales (28, rue Serpente). — Dr Delbet. La sociologie d'après Auguste Comte. — H. Lagardelle. Le mouvement ouvrier en France (suite). — Loutchisky. L'état économique de la France à la veille de la Révolution. — Mme Georges-Renard. Trois romans sociaux de Georges Sand. — M. Kovalevsky. Esquisse d'une histoire sociale de l'Allemagne.

École des Hautes-Études sociales (16, rue de la Sorbonne). — 1° École de morale et de pédagogie : Malapert. La philosophie de Charles Fourier. — Dans une série intitulée : Étude de la religion dans ses rapports avec la société, M. Bonet-Maury traitera de : la République protestante aux XVIe et XVIIe siècles.

2° École sociale : M. Eugène Fournière. Les novateurs socialistes du XIXe siècle (dans une série : Exposé et histoire des doctrines). — M. Vidal de la Blache dirigera des conférences sur l' « Étude géographique, historique et critique des faits sociaux ». — Dans la section « Histoire », nous relevons : Mayer, Le marché financier à Lyon au XVIe siècle ; P. Boissonnade, Le premier rapprochement commercial entre la France et l'Angleterre, le traité de commerce de 1786 ; H. Hauser, Les origines du mercantilisme, le Colbertisme avant Colbert ; C. Bloch, La question agraire au XVIIIe siècle ; Ph. Sagnac, Les classes rurales en France en 1789 ; P. Caron, L'armée considérée au point de vue social pendant la Révolution ; J. Godart, Étude historique du mouvement coopératif à Lyon : état actuel.

3° École de journalisme : Section II (Cours professionnels) : A. Brisson. Histoire de la critique dramatique au siècle dernier. — Section III (Histoire) : Ch. Seignobos. Histoire des partis contemporains.

École d'art : M. H. Lemonnier dirigera, avec la collaboration de MM. Brière, Diehl, Vitry, etc., une série d' « Études expérimentales sur les rapports de l'histoire de l'art ». — Dans la section II (Musique), M. Expert traitera de la musique du dernier tiers du XVIe siècle français ; M. Pirro, de l'histoire des doctrines musicales au XVIe et au XVIIe siècle. — Section III (Théâtre) : M. Marcel Schwob, Le théâtre de la Renaissance ; Nozière, Le théâtre du XIXe siècle ; R. Rolland, Le théâtre et l'histoire.

École libre des Sciences politiques. — A. Esmein. Histoire parlementaire et législative de la France de 1789 à 1902. — E. Bourgeois. Histoire diplomatique de l'Europe de 1713 à 1789. — A. Sorel. Histoire diplomatique de l'Europe de 1818 à 1878. — A. Leroy-Beaulieu. Histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les vingt-cinq dernières années. — A. Vandal. Affaires d'Orient [au XIXe siècle]. — A. Viallatte. Les États-Unis d'Amérique de 1775 à 1900. — Funck-Brentano. Les grands hommes d'État du XIXe siècle. Les hommes d'État de l'école doctrinaire : Royer-Collard, Benjamin Constant, le duc de Broglie, Guizot. — E. Halévy. Le socialisme en Europe au XIXe siècle.

— Le compte rendu de la treizième assemblée générale de la Société d'histoire contemporaine, tenue le mercredi 10 juin 1903 sous la présidence de M. Victor Pierre (Paris, au siège de la Société, 1903, in-8, 76 p.), contient le texte de quatre communications faites en séance : 1° *Abbé L. Blazy*, Mgr Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792 [notes rédigées en 1801 par l'abbé de Bertrand des Ferris, ex-vicaire général de l'archevêque, avec une lettre de l'abbé Dorée, chargé de l'oraison funèbre du prélat] ; 2° *Victor Pierre*, Le 30 octobre 1836 et le 24 février 1848, documents inédits [rapport du colonel, puis général Tallandier (1790-1859) sur la tentative de Strasbourg, et lettre du même (9 avril 1851) à un ami sur la journée du 24 février 1848]; 3° *Em. Sageret*, Un complot pour prendre Belle-Ile en 1801 [reproduction commentée d'un rapport du 14 pluviôse an IX sur le coup de main tenté par Cadoudal sur cette île en janvier 1801. M. Sageret avait déjà consacré, en 1902, une brochure à cet épisode. Cf. la *Revue*, t. IV, p. 582] ; 4° *L. Grasilier*, Napoléon et la poudrière de Grenelle, 30 mars 1814 [analyse et reproduction de documents des Archives nationales d'où il ressort que Napoléon doit être mis hors de cause].

— La Société d'histoire moderne s'est réunie en assemblée générale le dimanche 1er novembre. Après avoir réglé diverses questions d'administration, elle a entendu une communication de M. A. Mathiez sur *Les comptes décadaires, leur valeur historique, leur classement* (*Réponse à un critique*), que la *Revue* reproduit dans son présent numéro.

— Le tome XVII des *Mémoires de Saint-Simon*, édités par M. A. de Boislisle avec la collaboration de M. L. Lecestre (Paris, Hachette, 1903, in-8, 678 p. Coll. des Grands écrivains de la France) concerne l'année 1709. Fait sur le même plan que les précédents, il contient, sous forme d'appendices, des documents et études originales dont voici la liste : I. Le marquis d'Heudicourt, notice originale de Saint-Simon. II. La disgrâce des princes de Conti en 1685. III. La refonte des monnaies en 1709. IV. La banqueroute de Samuel Bernard. V. Réception du maréchal-duc de Boufflers au Parlement [reproduction de documents des archives du Parlement]. VI. Lettres de Saint-Simon [au nombre de deux, avril et mai 1709, au Cte de Pontchartrain et à « une dame »]. VII. La fonte des vaisselles [avec un état des vaisselles fondues]. VIII. Le duc de Vendôme pendant l'année 1709 [extrait de l'histoire manuscrite de Vendôme par son secrétaire, le chevalier de Bellerive]. IX. La disgrâce de Chamillart [six lettres inédites de la marquise d'Huxelles]. X. Lettres et mémoires du duc de Maine [provenant des archives du duc de Chartres et relatifs aux événements de 1709].

— Albert Dreyfuss. *Le collège de Saint-Mihiel de 1803 à 1903 et l'Enseignement secondaire avant 1803 à Saint-Mihiel*. Nancy, Berger-Levrault, 1903, in-18, VII-166 p. — M. D., connu déjà par une étude sur *Le collège d'Épinal avant la Révolution* (Épinal, Huguenin, 1901, in-18), a retracé dans ce livre une partie de l'histoire pédagogique de la petite ville intellectuelle que fut Saint-Mihiel. Remontant jusqu'au bénédictin Smaragdus, il passe en revue les établissements secondaires qui ont précédé l'organisation du collège. Le principal fut le collège des chanoines

réguliers de la réforme du P. Fourier (congrégation du Saint-Sauveur), fondé en 1643. En 1789, avec une école tenue par les Carmes, c'est la seule maison à Saint-Mihiel d'enseignement secondaire. La dispersion des ordres religieux par la Révolution amena la municipalité à se préoccuper de l'organisation d'établissements nouveaux. Jusqu'en 1801, Saint-Mihiel, malgré le désir de ses administrateurs, n'eut point d'école florissante. A cette date, le sous-préfet demandait la création non d'une école centrale, mais d'un collège. La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) donna à Saint-Mihiel une école secondaire, grossie en 1804 d'un internat qui provenait de la fusion d'une école libre concurrente ; subventionnée par la ville, elle était administrée au moyen d'un jury d'instruction municipale. L'École secondaire devint collège communal en 1810 : c'est l'époque de la militarisation à outrance de l'enseignement en France ; le collège est en décadence, et cette décadence dure jusqu'en 1828. Deux hommes, à partir de cette date, le relevèrent, en dirigeant les études dans le sens « spécial » suivi plus tard par Duruy. En 1847, il obtenait une classe de philosophie. Dès lors sa vie, sauf quelques vicissitudes de peu d'importance, était assurée, et, de fait, sa prospérité actuelle est remarquable. — Très simple, écrit d'après des documents honnêtement mis en œuvre, le livre de M. D., purement local, est une bonne monographie d'histoire de l'enseignement, où peut-être les faits de l'histoire générale ne viennent pas suffisamment éclairer l'exposé de l'enquête universitaire. Un diagramme intéressant synthétise, au reste, l'histoire du collège de Saint-Mihiel ; néanmoins la lecture du livre est nécessaire pour expliquer les causes, presque exclusivement locales, des élans et des chutes du dessin, auxquels on pourrait, tout d'abord, attribuer des causes générales (cf. en particulier les années 1847 et 1858). — G. Bn.

— Ph. Gonnard. *Les idées religieuses de Lamartine jusqu'en 1830.* La Chapelle-Montligeon, 1903, in-8, 56 p. — Cette étude, parue dans *La Quinzaine*, a pour but d'exposer l'évolution religieuse de Lamartine. Nous ne pouvons qu'apprécier la méthode employée par l'auteur pour déterminer cette évolution, qui apparaît dans les lettres, dans les poésies et leurs commentaires. Sa documentation est-elle encore un peu sommaire, restreinte uniquement aux œuvres publiées, et limitée au domaine purement intellectuel, sans un appel réel aux événements mêmes de la vie de Lamartine, sans chercher si entre sa morale et sa pragmatique il a vraiment existé une concordance constance et parfaite. La période proprement catholicisante de Lamartine va de 1820 à 1830. Les origines de son retour à la foi sont insuffisamment élucidées, à notre avis. D'autre part, c'est aux forces puisées dans cette nouvelle conversion que M. G. attribue l'expansion politique de Lamartine et aussi sa croyance à un renouvellement profond de la société française, que les révolutions prochaines allaient opérer. Ce dernier point paraît paradoxal. Il ne saurait être question, pour le moment, de le nier : la logique froide des purs penseurs, le réalisme des politiques exclusifs n'ont guère souvent conduit les romantiques, chez qui de brusques changements d'orientation intellectuelle, pour n'être pas parfaitement clairs aux yeux des observateurs superficiels, n'en ont pas moins été fort naturels. Dans le cas présent, on pourra seulement reprocher à M. G. de

n'avoir pas suffisamment débrouillé les raisons pour lesquelles il voit dans le retour de Lamartine au catholicisme la cause directe de ses espérances en des renouvellements sociaux possibles. — G. Bn.

— Giuseppe Brizzolara. *La Francia dalla Restaurazione alla fondazione della terza Repubblica, 1814-1870.* Milano, Ulrico Hoepli, 1903, in-8, 695 p. — Ce livre, dit justement la préface, est un livre d'exposition et non de critique ; il est fondé sur des ouvrages de seconde main, surtout français : Vaulabelle, Viel-Castel, Dareste, Thureau-Dangin, Henri Martin, de la Gorce, Chuquet. Il enregistre les résultats obtenus par le travail historique ; il n'expose que des faits connus : embrassant un aussi vaste sujet, il n'avait pas d'autre prétention. Dans ces limites, il est un excellent précis des événements. Il comporte bien peu de réserves : p. 27, la trahison de Marmont n'est pas exactement expliquée ; p. 116, il n'est pas juste de dire que le retour de l'île d'Elbe ne fut qu'un pronunciamiento ; il eut l'appui de la grande masse des paysans inquiets de l'esprit de la Restauration. Le titre du chap. VIII du règne de Louis XVIII n'est pas heureux : M. B. appelle la période libérale de ce règne « la parenthèse libérale » ; il vaudrait mieux indiquer que cette période est la période essentielle du règne, celle qui caractérise le mieux les vues politiques de Louis XVIII. P. 337, il faudrait préciser que les ordonnances de Juillet retiraient le droit de vote aux patentés, c'est-à-dire ne le laissaient plus qu'à l'aristocratie foncière. Un lapsus p. 412 : chacot pour cachot. Il faudrait dire, p. 416, le caractère odieusement injuste du projet de loi de disjonction et l'éloquente argumentation de Berryer ; p. 646, les termes ambigus qui expliquent le succès du plébiscite du 8 mai 1870. P. 667, il ne faudrait pas citer uniquement, parmi les succès de la Défense nationale, la victoire de Garibaldi à Dijon, et oublier Coulmiers, Chanzy ; sans vouloir contrister M. B., il est juste pourtant d'observer que le rôle de Garibaldi, assurément très honorable, n'a pas été si brillant. Il ne faut pas, p. 664, comparer la Révolution du 4 septembre au coup d'État de décembre. Les derniers chapitres d'ailleurs ne valent pas le reste de l'ouvrage.

Mais ce sont là des réserves de détail. Ce livre témoigne d'autre part (et il faut en louer grandement l'auteur) d'une remarquable intelligence de la complexité des partis français, d'un esprit très libéral dans leur évolution, d'un jugement très net sur l'ensemble de cette histoire ; il est écrit dans une langue claire et vive, avec un ton plus chaud quand il s'agit de l'Italie. Les lecteurs français ont grand profit à en tirer ; car l'histoire contemporaine de notre pays, exposée par un étranger, prend les caractères d'impartialité qui le plus souvent demandent un certain recul dans le temps. — J.-E. D.

— C'est une très louable idée que celle qu'a eue M. A. Fray-Fournier de consacrer, dans la collection de la Société des Archives historiques du Limousin (2e série : Archives modernes, fasc. VI), un volume au *Club des Jacobins de Limoges (1790-1795) d'après ses délibérations, ses correspondances et ses papiers* (Limoges, Charles-Lavauzelle, 1903, in-8, xxxviii-395 p.). La Société des Amis de la Constitution de Limoges a joué dans le Centre un rôle de premier plan ; la série de ses registres, et des correspondances qui les complètent, est restée intacte, à partir du

26 avril 1792 ; et il n'est pas absolument impossible de combler la lacune qu'ils offrent, de la fondation du club (20 juin 1790) jusqu'à cette date. Malheureusement la méthode suivie par M. F.-F., telle qu'il la définit lui-même, est vicieuse, et son volume, qui pouvait être une très sûre contribution à l'histoire provinciale de la Révolution, ne donne pas tout ce qu'on avait droit d'en attendre, et devra même être consulté avec prudence. M. F.-F. a voulu faire une publication documentaire, dont les procès verbaux des séances du club devaient former le fond. « ...Il ne fallait pas songer, dit-il dans son Introduction (p. IX), à les reproduire *in extenso*. Nous les avons analysés de manière à en donner un bref et clair résumé. Les retranchements opérés étaient d'ailleurs chose nécessaire, si l'on considère que ces comptes rendus renferment beaucoup de fatras, des développements sans intérêt. Il y a là en effet un entassement de menus faits, de digressions puériles et de redites superflues. » Peut-être M. F.-F. était-il autorisé — nous hésitons à l'admettre — à condenser, sous forme d'analyses, certains passages d'intérêt moindre des registres qu'il reproduisait. Mais nous estimons qu'en généralisant l'emploi de ce procédé, en émondant et « arrangeant tout, » il a fait perdre aux textes qu'il publiait une large partie de leur valeur. Il est singulier que ni lui-même, ni ses collègues de la Société des Archives historiques du Limousin ne se soient avisés qu'ici — mise à part la question toujours grave des suppressions — la *forme* était d'importance capitale, parce qu'elle nous permettait de connaître objectivement la mentalité des rédacteurs des procès-verbaux, et celle des hommes qui les approuvaient. Si, en éditant *in extenso*, tout ne pouvait tenir en un volume, il fallait sérier, amorcer d'abord la publication. Le recueil de M. F.-F., avec l'erreur fondamentale qui le déprécie, est bien représentatif de l'état actuel, sauf exception, du travail d'histoire moderne en province : beaucoup de bonne volonté, beaucoup de travail et de soin, de bons matériaux, et une méthode insuffisante. — P. C.

CORRESPONDANCE

En réponse à son compte rendu (ci-dessus, p. 57-61) de l'ouvrage de M. Paul Gautier sur *Madame de Staël et Napoléon*, notre collaborateur J.-E. Driault a reçu la lettre suivante, que nous insérons dans la *Revue*, comme le demande son auteur :

Paris, 26 octobre 1903.

Monsieur,

Je viens de lire très attentivement le compte rendu que vous avez bien voulu faire de mon livre, *Madame de Staël et Napoléon*, dans la *Revue d'histoire moderne*. Je vous suis reconnaissant des éloges que vous m'adressez au début de votre article. Me permettez-vous de répondre à quelques critiques ? Cela vous prouvera du moins l'importance que j'attache à votre jugement.

On m'avait loué généralement de l'impartialité avec laquelle j'avais essayé de raconter les démêlés de Mme de Staël et de Napoléon. Mais après avoir lu votre article, je me demande moi-même avec anxiété si, comme vous le dites, je n'ai

pas voulu « jeter quelque ridicule » sur Mme de Staël et élever une statue à Napoléon ! Me voilà passé détracteur de la Révolution et apologiste du despotisme.

Je ne croyais pas mériter ce reproche. J'admire beaucoup moins la révolution de Brumaire que Mme de Staël ne l'admirait elle-même, elle qui a écrit dans ses Dix années d'exil (manuscrit de Coppet) cette phrase qu'un prudent éditeur a plus tard supprimée : « *Je ne me serais pas permis, si le sort eût dépendu de moi, de ne pas le faire pencher, le 19 brumaire, en faveur de Bonaparte.* » Est-ce assez clair ? Et doutez-vous encore que Mme de Staël ait été partisan du coup d'État ? N'avons-nous pas le droit de sourire un peu de ses illusions, nous qui savons qu'on ne fonde pas la liberté par la force et qui avons vu les tristes conséquences du gouvernement despotique ?

Vous me reprochez d'avoir appelé Napoléon « le plus grand héros du siècle ». Je vois bien qu'il ne faut employer que des expressions absolument claires, et celle-là sans doute ne l'est pas, puisqu'on la prend dans un sens qui n'est pas celui que je lui ai donné. Je me suis expliqué à la soutenance de ma thèse sur cette expression : Je n'ai pas voulu dire que Napoléon était l'homme le plus admirable du siècle au point de vue moral, mais celui qui a le plus vivement occupé les imaginations, et qui domine par son influence le siècle tout entier. Là-dessus, un de mes juges me dit : « Un *sur-homme*, n'est-ce pas ? » Et je répondis : « C'est cela, mais je n'ai pas voulu employer ce barbarisme. »

J'ai montré, je le reconnais, la détente qui s'est produite dans les esprits après Brumaire ; mais je ne pouvais montrer vraiment le despotisme de Bonaparte s'exerçant immédiatement, puisque ce despotisme a été progressif et n'a eu ses pleins effets que quelques années plus tard.

Vous me reprochez encore mon « enthousiasme » pour le Concordat. Pourquoi ? Parce que j'ai décrit le brillant cortège qui se rendait à Notre-Dame ? Je ne me croyais pas si coupable. Si vous désirez savoir mon avis, je vous dirai que je suis peu partisan d'une religion d'État. Mais ce que Mme de Staël reproche à Bonaparte, ce n'est pas d'avoir établi une religion d'État ; elle le souhaitait autant que lui ; mais ce n'était pas celle que choisit Bonaparte. Qu'il ait vu, dans la religion catholique, un instrument de domination, cela n'est pas douteux, et je l'ai dit très nettement dans mon livre.

Vous rappelez que j'ai cité le mot de M. Faguet sur le XVIIIe siècle, le « moins français » de nos siècles littéraires. J'ai écrit : « *en un sens* le moins français. » Je n'approuve pas les éloges hyperboliques adressés par Voltaire et Diderot à Frédéric II et à la Grande Catherine et leur façon de rabaisser leur pays, en exaltant la prétendue liberté dont on jouit en Prusse et en Russie. Mais je serais bien à plaindre si je ne reconnaissais pas tout ce que nos grands écrivains du XVIIIe siècle ont fait pour la gloire et le bon renom de la France.

Je pourrais répondre sur bien d'autres points, par exemple que je ne suis pas un détracteur de la Révolution et que je crois très fermement que Taine s'est trompé de méthode. Mais je ne veux pas poursuivre cette lettre déjà longue. J'aime mieux vous dire que j'ai lu vos critiques avec intérêt, bien que je croie ne les avoir pas toutes méritées.

Comme ces rectifications ont leur importance, je vous demande de vouloir bien faire reproduire cette lettre dans le prochain numéro de la *Revue d'histoire moderne*, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

Paul GAUTIER,
Professeur au lycée Louis-le-Grand.

LIVRES NOUVEAUX

Instruments bibliographiques. — Bibliographia economica universalis. Répertoire bibliographique annuel des travaux relatifs aux sciences économiques et sociales. 1re année. 1902. Paris, Giard et Brière, 6.00.

Histoire politique intérieure. — Napoleon I. Kurz von seinem Tode. Nach dem Journal des Antommarchi. Uebertr. von O. Marschall von Bieberstein. 2 Bde. Leipzig, Schmidt und Günther, 7 mk. 20. — *J. Barthélemy.* L'introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X. Paris, Giard et Brière, 7.00. — *Lady Blennerhassett.* Marie-Antoinette. Bielefeld, Velhagen und Klassing, 3 mk. — *J. de Chambrier.* La cour et la société du second Empire. 2e série. Paris, Perrin, 3.50. — *Chanoine J. Chevalier.* La Révolution à Die et dans la vallée de la Drôme (1789-1799). Valence, Imp. Céas. — *Fr. Funck-Brentano.* Das Halsband der Königin und der Tod der Königin. Nach neueren Quellen bearbeitet. Aus dem Franzos. von Frau. N. Knoblich. München, Langen, 5 mk. — *E. Glasson.* Précis élémentaire de l'histoire du droit français. Paris, Cotillon-Pichon, 10.00. — *G. Hanotaux.* Histoire du Cardinal de Richelieu. T. II. 2e partie. Richelieu rebelle. La crise européenne de 1621. Richelieu cardinal et premier ministre (1617-1624). Paris, Didot, 7.50. — *Abbé P. Hébert.* La Révolution à Rouen et dans le pays de Caux. Évreux, Imp. Odieuvre. — Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène. Nouvelle édition par *D. Lacroix.* T. Ier. (Siège de Toulon. 13 vendémiaire. Campagnes d'Italie. 1796-97. 18 Fructidor. Campo-Formio). Paris, Garnier, 3.50. — *A. Rambaud.* Jules Ferry (1832-1893). Paris, Plon, 7.50

Histoire diplomatique. — *J. Darcy.* France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale. L'Afrique. Paris, Perrin, 7.50. — Die auswärtige Politik der Grafschaft Lippe vom Ausbruch der französischen Revolution bis zum Tilsiter Frieden. Detmold, H. Hinrichs, 5 mk. — Recueil des traités de la France, publié par *J. de Clercq.* T. XXI. 1re partie. 1897-1898. Paris, Pedone, 20.00. — *Schmit Ritter von Tavera.* Geschichte der Regierung des Kaisers Maximilians I. und die französische Intervention in Mexico, 1861-1867. 2 Bde. Wien, Braumüller, 14 mk. — *A. Sorel.* L'Europe et la Révolution française. T. VI. La trêve : Lunéville et Amiens (1800-1805). Paris, Plon, 8,00.

Histoire militaire. — Cant Balagny. Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne (1801-1809). T. III. Napoléon à Chamartin. La manœuvre de Guadarrama. Paris, Berger-Levrault, 15.00. (Publ. de la Section hist. de l'État-major de l'Armée). — *H. Budde.* Die französischen Eisenbahnen im deutschen Kriegsbetriebe, 1870-1871. Berlin, Mittler, 10 mk. — *Calmon-Maison.* Le Maréchal de Château-Renault (1637-1716). Paris, C. Lévy, 7.50. — *Bon de Contenson.* Militaires fils d'acteurs. Paris, Plon. — *A. de Courson.* Descente des Anglais à Saint-Cast en 1758. Vannes, Lafolye. — Kriegstagebuch des Füsilier Fischer, von Regiment 36. Berlin, H. Walther, 2 mk. 50. — Journal du Capitaine François (dit le Dromadaire d'Égypte), 1792-1830, pub. par *Ch. Grolleau.* T. II (1803-1830). Paris, Carrington, 7.50. — *L. Hennet.* État militaire de France pour l'année 1793, nouvelle

édition, revue et augmentée. Paris, Charavay, 10.00. (Soc. de l'hist. de la Révolution). — *H. von Kretschman*. Kriegsbriefe aus den Jahren 1870-1871. Hrsg. von L. Braun. Berlin, G. Reimer, 7 mk. — *Major Kunz*. Kriegsgeschichtliche Beispiele aus dem deutsch-französischen Kriege von 1870-1871. XVI Ht. Die Kämpfe bei Elsasshausen am 6. VIII. 1870. Berlin, Mittler, 5 mk. — *Cne C. Oré*. Ier régiment de chasseurs (1651-1903). Châteaudun, Imp. Laussedat, 12.00. — H. von Schönfels' Erlebnisse als Generalstabs offizier bei der Avantgarden-Kavallerie, 1866 und 1870. Hrsg. von *L. von Schönfels*. Berlin, R. Eisenschmidt, 3 mk.

Histoire religieuse. — Lettres de direction de Bossuet. Introduction et notes par M. Cagnac. Paris, Poussielgue. — *E. Champion*. La séparation de l'Église et de l'État en 1794. Paris, Colin, 3.50. — *Abbé P. Féret*. La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne. T. III. XVIIe siècle. Phases historiques. Paris, Picard. — *Eug. Flornoy*. Lamoricière. (Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle). Paris, Librairie des Saints-Pères, 2.00. — *Abbé J. Gaubin*. La Devèze durant la période révolutionnaire, sous le rapport religieux (5 mai 1789-16 juillet 1801). Bagnères-de-Bigorre, Péré. — *A.-M.-P. Ingold*. Histoire de l'édition bénédictine de Saint-Augustin, avec le journal inédit de D. Ruinart. Paris, Picard. — Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. Les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous le P. Senault, par le P. L. Batterel, pub. par *A.-M.-P. Ingold* et *E. Bonnardet*. Paris, Picard. — Correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, pub. par *le P. Roussel*. T. II. Paris, Picard. (Soc. d'hist. contemporaine). — *J. Poirier*. Les prisonniers de la Chartreuse du Mont-Dieu pendant la Terreur. Paris, Kleiner. — Le P. M. Th. Ratisbonne (1802-1884), fondateur de la Société des prêtres et de la Congrégation des religieuses de N.-D. de Sion. 2 vol. Paris, Poussielgue. — *Abbé Redon*. Notes biographiques sur les 32 religieuses de Bollène guillotinées à Orange du Cau, 26 juillet 1794. Avignon, Aubanel. — *Abbé E. Sévestre*. L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801. Angers, Siraudeau, 2.50.

Histoire économique et sociale. — *G. Chevillet*. Les enfants assistés à travers l'histoire. Nancy, Berger-Levrault, 5.00. — Commentaires de la Faculté de médecine de Paris (1777 à 1786), publiés par un comité. Paris, Steinheil. (Documents pour l'histoire de l'Université de Paris). — *A. Dubois*. Précis de l'histoire des doctrines économiques dans leurs rapports avec les faits et les institutions. T. Ier. L'époque antérieure aux physiocrates. Paris, A. Rousseau, 8.00. — *Fourier*. Le socialisme sociétaire. Extraits publiés par Hubert Bourgin. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1.00. — *R. Des Godins de Souhesmes*. Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission (1473-1737). Paris, Berger-Levrault. — *Dr A. Masson*. La sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle. Paris, Hachette, 3.50. — *A. Poux*. Histoire du collège de Castres des origines à 1840. Paris, Fischbacher, 5.00.

Histoire des lettres, des sciences et des arts. — *R. Bazin*. Rose Harel, la servante-poète normande (1826-1885). Pont-l'Évêque, Percepied, 1.25. — *J. Bédier*. Études critiques. (Le texte des « Tragiques ». « L'entretien de Pascal avec M. de Saci ». « Le Paradoxe sur le comédien » est-il de Diderot? Un fragment inconnu d'André Chénier. Chateaubriand en Amérique : vérité et fiction. Paris, Colin, 4.00. — *Et. Boutet de Monvel*. Un artiste d'autrefois. Adolphe

Nourrit; sa vie, sa correspondance. Paris, Plon, 3.50. — *Ferd. Brunetière.* Cinq lettres sur Ernest Renan. Paris, Perrin, 1.00. — *Ferd. Brunetière.* Études critiques sur l'histoire de la littérature française. 7e série. (Épisode de la vie de Ronsard. Vaugelas et la théorie de l'usage. J. de La Fontaine. La langue de Molière. La bibliothèque de Bossuet. L'évolution de la tragédie. L'évolution littéraire de Victor Hugo. La littérature européenne au XIXe siècle. H. de Balzac). Paris, Hachette, 3.50. — Correspondance inédite d'Auguste Comte. 2e série. Paris, Société positiviste, 7.50. — Conférences inédites de l'Académie royale de peinture et de sculpture d'après les manuscrits de l'École des beaux-arts, publiées par *A. Fontaine.* Paris, Fontemoing, 4.00. — *Cte Franchi-Verney della Valetta.* L'Académie de France à Rome (1666-1903). Paris, Fischbacher, 5.00. — *F. Gautier.* Charles Baudelaire (1821-1867). Bruxelles, Demain, 12.00. — Inauguration du monument de C.-A. Sellier et catalogue illustré des œuvres du maître. Notice par Jules Claretie. Nancy, Imp. coopérative de l'Est. — Le portefeuille de Madame Dupin, dame de Chenonceaux, publié par le Cte *G. de Villeneuve-Guibert.* Paris, C. Lévy, 4.00. — *A. Le Roy.* L'aube du théâtre romantique. Paris, Ollendorff, 3.50. — *H. Lion.* Un magistrat homme de lettres au XVIIIe siècle. Le président Hénault (1685-1770). Sa vie, ses œuvres. Paris, Plon, 7.50. — *L. Méjan.* Bigot, poète nîmois : sa vie, ses œuvres et ses pièces patoises. Nîmes, Imp. Gory, 1.00. — *C. Mendès.* Le mouvement poétique français de 1867 à 1900. Paris, Imp. nationale (Charpentier), 10.00. — Lettres inédites de Madame de Staël à Henri Meister, publiées par *P. Usteri et Eug. Ritter.* Paris, Hachette, 3.50. — Lettres et documents sur Claude Tillier, publiés par *Marius Gerin.* Nevers, Ropiteau, 2.00. — *M. Tourneux.* J.-B. Perronneau. Paris, Gazette des Beaux-arts, 8.00.

Histoire locale. — *A. Roserot.* Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne. Paris, Imp. nationale. — *A. Texier.* Histoire de Loge-Fougereuse. Luçon, Pacteau. — *A. Grosse-Duperon.* Le couvent des Capucines de Mayenne. Étude historique. Mayenne, Imp. Poirier. — *L. David.* Notice historique et géographique à l'usage des enfants sur la commune de Moutiers-sur-le-Lay (Vendée). La Roche-sur-Yon, Imp. vendéenne. — *Abbé Fl. Chevalier.* Notes historiques sur la paroisse de Puyréaux, châtellenie de Mansle en Angoumois. Balan-Sedan, Imp. Prin. — *F. Lorin.* Notice sur Rambouillet, la ville et le château. Versailles, Imp. Aubert. — *E. de Rolland et D. Clouzet.* Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône. 2 vol. Lyon, Storck. — *C. Duval.* Le troisième centenaire (1603-1903) du traité de paix signé à Saint-Julien le 11-21 juillet 1603. Saint-Julien, Imp. Mariat. — *E.-J. Savigné.* Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne. Vienne, Ogeret et Martin. — *Mentienne.* Les souvenirs anciens de Villiers-sur-Marne près Paris. Paris, Champion.

ERRATA

Numéro du 15 octobre :

Page 68, ligne 14, *au lieu de* : Champ, *lire* : Chant.

Page 79, dernière ligne, *au lieu de* : 1848, *lire* : 1789.

Page 86, ligne 6, *au lieu de* : le 15 février, *lire* : le 20 janvier (date de remise des manuscrits des communications au Congrès des Sociétés savantes de 1904).

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur-gérant : Clément RUEFF.

Le Clergé et le Régime Napoléonien dans le Duché de Varsovie (1807-1813)

(*Suite et fin*[1].)

II

S'il est une fraction du clergé qui rentrait mal dans les cadres politiques qu'avait voulu assigner Napoléon au clergé varsovien, c'était assurément le clergé régulier. Autant les curés étaient, comme fonctionnaires, voués à devenir les instruments de la politique napoléonienne, autant les religieux semblaient rebelles à toutes les tentatives faites pour les gagner aux idées françaises : et ceci s'explique à raison même des éléments indépendants et souvent peu polonais qu'on trouvait dans le clergé régulier. Il n'était pas rare que les congrégations eussent leur maison mère en dehors du duché; toutes recevaient plus ou moins leur mot d'ordre du Pape, avec lequel Napoléon était en guerre ouverte; un certain nombre étaient les filiales de congrégations allemandes ou autrichiennes, pour lesquelles l'hostilité aux idées napoléoniennes était une sorte d'article de foi. La plupart des religieux étaient donc ou étrangers ou affiliés à des ordres qui dénationalisaient en quelque sorte leurs membres pour n'en plus faire que les membres d'une grande Société. Le duché était de date si récente et il était si petit, que, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage, l'on comprendra que tous les ordres qui y étaient représentés aient tous eu un caractère international.

Les religieux habitant le duché échappaient donc à l'autorité du roi de Saxe et surtout de Napoléon parce qu'ils pouvaient, en cas de mécontentement des autorités, passer quelque temps dans un autre couvent de l'ordre, situé dans un royaume voisin, et attendre là que l'attention des pouvoirs constitués eût cessé de se porter sur eux, ce qui ne tardait

---

1. Voir la *Revue*, t. V, p. 97-106.

guère. Un article du Statut constitutionnel, sans les viser directement, témoigne des dispositions de l'Empereur à leur égard et, en tout cas, les empêche de venir grossir les rangs des séculiers ou de prendre rang dans la hiérarchie ecclésiastique du duché : « Aucun individu, dit l'art. 83 du Statut, s'il n'est déclaré citoyen du duché de Varsovie, ne peut être appelé à y remplir des *fonctions* ecclésiastiques [1]. » Etre « déclaré citoyen du duché » signifie, avant tout, avoir été l'objet d'enquêtes très minutieuses de la part du ministre de l'Intérieur, avoir prouvé que l'on est moins ultramontain que polonais.

Mais c'était vraiment trop peu qu'un article du Statut constitutionnel pour défendre le prestige de l'Église séculière contre l'esprit d'entreprise des réguliers. Il fallait un coup d'éclat qui avertît les congrégations qu'elles ne pouvaient espérer subsister qu'à la condition d'être dociles, qu'elles n'étaient point une puissance internationale, mais une partie du clergé varsovien et qu'il leur fallait compter avec les autorités du duché. L'occasion de porter ce coup se présenta pour Napoléon dès 1808.

Parmi les communautés religieuses établies à Varsovie, l'une des plus connues et des plus prospères était alors celle des religieux Benonis ou Benonistes. Ces religieux appartenaient à l'ordre des Rédemptoristes ; ils étaient venus de Nocera Paganorum, pays de Naples, où l'ordre possédait à cette époque douze couvents [2]. Pour la plupart Allemands d'origine [3], ils avaient été envoyés dans la Poméranie suédoise pour y fonder une mission, et ils s'étaient arrêtés à Varsovie dans une maison de la rue des Piétons, propriété de la Confrérie des frères de Saint-Benon, à laquelle attenait une chapelle dédiée à saint Benon. Cette confrérie assez ancienne, organisée depuis 1523 par le jésuite allemand Siger, plus tard confesseur du roi Jean-Casimir, était en majeure partie composée d'artisans allemands. Les confrères de Saint-Benon et les Rédemptoristes ayant même origine, ces derniers, sollicités de s'établir à Varsovie, décidèrent de s'y fixer, si bien qu'au bout de peu de temps les uns et les autres ne tardèrent pas à être appelés indistinctement « Benonistes ». Les autorités prussiennes, voyant avec plaisir tout accroissement de la population et de l'influence allemandes à Varsovie (alors sous la domination prussienne), les Benonistes, d'ailleurs très actifs, se trouvaient dans des conditions extrê-

---

1. Ustawa Konst., t. IX, art. 83, p. XLIII.

2. Archives nationales, AFIV 1687, pièce 74. Rapport du colonel de la gendarmerie impériale, Saunier, commandant la force publique du 3e corps.

3. Voici quelques-uns de leurs noms : Hoffbauer, vicaire général ; Jestersheim, recteur ; Appenzeller, Eggle, Guebell, Schrötter, Blumenbau. Archives de l'archevêché de Varsovie : Akta Konsystorza Warszawskiego z lat 1807-1809, f° 194. Daté du 18 juin 1808.

nement favorables. Ils fondèrent d'abord une école pour les enfants pauvres et cette école devint rapidement si importante que le local (rue Pijarski) devint insuffisant et qu'il en fallut aménager une autre sur le Marché-Neuf : les Benonistes donnent alors l'enseignement gratuit à 350 enfants des deux sexes. D'autre part, la confrérie ayant ceci de particulier qu'elle comprenait beaucoup d'artisans, de maçons, charpentiers et autres, les Benonistes s'occupèrent eux-mêmes des travaux concernant leur église et se firent des revenus assez considérables avec le produit des travaux qu'exécutaient pendant la journée ces artisans[1]. Ce n'est pas tout : les Benonistes avaient su attirer à eux les fidèles : ils avaient rapporté de Vienne une statue de la Vierge qui y était vénérée depuis l'époque de Sobieski, et pour voir cette sainte relique, souvenir d'un passé glorieux, les fidèles se pressaient dans l'église des Benonistes jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Enfin leurs talents comme prédicateurs ajoutaient encore à leur influence et les aumônes affluaient vers eux d'une façon si abondante et si constante, que les curés s'en étaient à diverses reprises émus et qu'ils avaient fait de leur mieux pour réfréner chez les Benonistes un zèle nuisible aux autres églises de la ville et uniquement destiné, semblait-il, à assurer aux Benonistes une grande popularité.

Il y avait d'ailleurs un contraste criant entre la fortune des Benonistes et celle de certaines maisons religieuses uniquement composées de religieux polonais, et en butte aux persécutions du roi de Prusse à la fois comme foyers de propagande catholique et comme foyers de polonisme. Pour se rendre compte de la situation faite à ces maisons, il suffit de lire la description que nous fait le général Fautin des Odoards (1807) d'un couvent de Carmes situé à Wonsosz : « C'est le plus pauvre couvent de toute la chrétienté. Habitation, vêtements, nourriture, tout y est également digne de compassion ; qu'il y a loin des Carmes au teint fleuri de l'Italie, à ceux de Wonsosz ! Ce n'est pas par humilité ou esprit de pénitence que ceux-ci sont couverts de haillons et se nourrissent de pain noir ; le roi de Prusse en est la seule cause, et ces Pères s'en plaignent avec une amertume qui n'a rien de la résignation évangélique. Sans être opulent, le couvent était passablement doté avant la chute de la Pologne ; mais depuis..., l'on s'est emparé des biens de Wonsosz et défense a été faite aux moines de recruter. Logé dans ce triste moutier, j'ai eu à écouter les longues plaintes que le supérieur me faisait en langue latine ; et j'y ai pris d'autant plus de part que la mauvaise chère que j'y ai faite se

1. *Dictionnaire encyclopédique*, d'Orgel-Brandt, article Benoni.

sentait beaucoup de la sacrilège rapacité de ce maudit roi de Prusse[1]. » En somme, les Benonistes avaient une situation prospère parce que, fort habiles à exploiter le sentiment religieux du peuple polonais, ils jouissaient, d'ailleurs, d'un régime de faveur comme religieux allemands vivant en pays polonais. C'était leur caractère international qui faisait leur fortune ; mais c'était cela même qui devait attirer sur eux les colères du Maréchal Davout et la sévérité de Napoléon.

L'arrivée des Français et la création du duché de Varsovie étaient des événements que les Benonistes ne pouvaient considérer d'un œil tranquille. Il est certain, dit le colonel Saunier chargé de poser les scellés sur leurs papiers, il est certain que depuis très longtemps ils portent haine à notre nation, puisque le supérieur de l'Ordre écrivait des États de Naples en février 1800 au supérieur du couvent de Varsovie : « Nos maisons de l'État pontifical, abolies pendant deux ans par la canaille française, ont été rétablies par les vainqueurs. » Si les Benonistes avaient voulu accepter la domination d'un prince Français en Pologne, ce n'eût assurément pas été celle de Napoléon : « La Pologne, ou au moins une partie de ce pays, devrait être donnée en compensation à Louis XVIII », écrit Hoffbauer à un ancien confesseur de Louis XVI. Le Nonce apostolique à Vienne excite les religieux à la résistance contre « des hommes qui veulent faire admettre des changements contraires à la foi et à la religion catholique[2]. » Le cardinal Litta leur écrit de Rome le 16 mars 1808, et il charge le supérieur des Benonistes « de ne pas cesser d'adresser les plus ferventes prières pour l'Église catholique, pour le Très-Saint-Père et Pontife Pie VII et le Sacré-Collège des cardinaux, pour qu'ils puissent surmonter les persécutions présentes. » Cette lettre arriva à Varsovie à la fin du carême 1808, à une époque où les Polonais se pressent en foule dans les églises. Les esprits étaient surchauffés : l'on était mécontent de l'Empereur qui n'avait pas voulu rétablir la Pologne « de la mer à la mer » et qui affectait de dire « les Varsoviens » en parlant des Polonais ; l'on était mécontent des nouveautés qu'il projetait, de la pauvreté du Trésor, de la stagnation des affaires. Les Benonistes choisirent ce moment pour prêcher contre « le Loup enragé qui voulait dévorer le troupeau des fidèles[3]. » Tant et si bien que, le jour de Pâques, se produisit un incident qui eut pour effet de mettre le feu aux poudres.

L'église des Benonis était pleine de monde, la sacristie également, les

---

1. *Journal du général Fantin des Odoards : Étapes d'un officier de la Grande Armée (1800-1830)*, (Paris, Plon-Nourrit, 1891), p. 158. Daté de Varsovie, 2 août 1807.
2. Arch. nat., AFIV 1687, pièce 74.
3. Arch. nat., AFIV 1687, pièce 74.

fidèles circulant selon l'habitude polonaise pour voir la chapelle ardente dans laquelle était figuré un Christ au tombeau. La presse était telle qu'on ne pouvait se diriger à son gré dans l'église ; or deux officiers français, l'un en chapeau rond, l'autre en bicorne, entrèrent à ce moment dans l'église; ils voulurent se frayer un passage lorsqu'ils se sentirent incommodés par la foule. On leur répondit par des bousculades, ils résistèrent, la foule se fâcha, des coups furent échangés et finalement les officiers se trouvèrent hors de l'église, près de la sacristie, dans le cimetière où ils furent frappés par des fidèles sous l'œil des Benonis, dont quelques-uns se tenaient aux portes daus une attitude très équivoque. Le tumulte était indescriptible : un officier polonais qui se trouvait là se mit à frapper du plat de son sabre ceux qui l'approchaient et donna un coup de poing dans la figure du Recteur Jestersheim, qui le menaça très haut de se plaindre au Maréchal Davout et lui interdit de rentrer dans l'église. Des soldats survinrent et la bagarre ne prit fin que lorsque les prêtres firent fermer les portes de l'église [1]. Tel est du moins le récit que nous pouvons faire avec les données que nous fournit le rapport présenté à Davout par le Recteur lui-même. Quant au rapport des officiers, il dut être très défavorable aux religieux ; car, dans l'esprit de Davout, ils deviennent seuls responsables de la bagarre et de l'insulte faite à des officiers français. Dès lors, il n'est pas de moyens qu'il n'emploie pour les perdre.

Il fait son rapport directement à l'Empereur et évite, autant qu'il peut, l'intervention du roi de Saxe, Frédéric-Auguste, souverain immédiat du duché, mais souverain dévot. Les Benonis, sentant le terrain leur manquer, deviennent tout d'un coup les plus varsoviens des prêtres et les plus fidèles sujets de Sa Majesté saxonne. Le 25 mars, le recteur Jestersheim recevait une lettre dans laquelle son correspondant — un Allemand — parle de ces religieux « qui portent actuellement dans leurs bouches le nom respectable de Frédéric-Auguste », et qui oublient qu'ils « se sont également trouvés sous la protection du non moins respectable Frédéric-Guillaume pendant treize années passées dans le contentement et la paix, bénies par l'aisance la plus constante et la richesse la plus remarquable du pays [2] ». Après Pâques, Frédéric-Guillaume est définitivement oublié : les Benonistes multiplient les suppliques adressées aux confesseurs de Frédéric-Auguste, et ils veulent faire croire à Davout que le roi les connaît de

---

1. *Correspondance des autorités ecclésiastiques avec le Pouvoir civil du Duché de Varsovie, pour servir à l'histoire de l'Église de Pologne* (sans lieu, 1816, in-12, 570 p.), p. 455-459. Cet ouvrage, collection de documents en polonais qu'on ne trouve imprimés que là, est classé parmi les raretés bibliographiques. Il se trouve aux Archives de l'archevêché de Varsovie.

2. Arch. nat., AFIV 1687, pièce 76.

longue date et s'intéresse à eux. Davout riposte en envoyant à l'Empereur les lettres des Benonistes aux confesseurs du roi, qu'il s'est procurées par l'intermédiaire de Bourgoing, notre chargé d'affaires en Saxe, et il ajoute : « J'ai toujours annoncé à Votre Majesté que le roi de Saxe était indignement trompé par ses alentours. Il a, en différentes occasions, annoncé qu'il ne connaissait pas les Benonistes et qu'il ne prêtait à eux aucun intérêt. Toute la vie de ce souverain prouve qu'on peut ajouter foi à ses assertions [1]. » Donc Frédéric-Auguste ne connaît pas les Benonistes, et, n'ayant rien qui l'attache particulièrement à ces religieux, il n'agira que pour la forme en leur faveur ; et Davout, le jugeant indifférent, juge bon de ne l'informer de rien ; il prie même M. Serra de ne rien écrire à son gouvernement, à Dresde, sur les Benonistes. La raison ? C'est que le Prince en aurait parlé avec ses confesseurs, et que ceux-ci auraient « trompé sa religion ». La correspondance des confesseurs avec les Benonistes ayant été définitivement saisie à Varsovie, le roi avait demandé qu'on « lui fît un rapport à lui seul » sur cette question ; mais diverses personnes auraient pu pâtir de cette affaire, notamment Zaïoutchek, directeur des postes, chargé du cabinet noir à Varsovie [2]. Il valait donc mieux traiter Frédéric-Auguste en quantité négligeable, avoir l'air de laisser les choses en l'état, et faire l'Empereur seul juge des religieux.

Le terrible maréchal va plus loin : il prétend avoir des raisons sérieuses de traiter également les ministres du duché en personnes sur lesquelles on ne peut se reposer pour le règlement de cette affaire. Le cabinet noir a intercepté une lettre du castellan prince Jablonowski à M. de Brzeza, ministre secrétaire d'État, et dans laquelle le prince dit « mes chers Benonistes » ou « nos chers Benonistes », ce qui semble impliquer, dans ce dernier cas que Brzeza s'intéresserait aux Benonistes. Il y aurait aussi une affaire et des lettres de la princesse Jablonowska : cette princesse, la belle-mère du castellan, est dépeinte à l'Empereur par Davout sous un jour qui enlève toute autorité à ses plaidoyers en faveur des Benonistes : « Cette femme, connue par ses débauches, après s'être prostituée à M. de Brzeza et s'être livrée à mille autres, s'est donnée depuis quelque temps à ces moines et elle est occupée dans le moment à parcourir la Gallicie, où elle vomit mille horreurs contre les Français [3]. »

Il fallait enfin compter avec l'opinion publique si l'on voulait sévir en toute sécurité contre des religieux si habiles à se faire une popularité.

1. Arch. nat., AFIV 1687, pièce 70, datée du 8 juillet.
2. Arch. nat., AFIV 1687, pièce 72. Observations écrites par le maréchal Davout sur une lettre de Bourgoing datée du 15 juin.
3. Arch. nat., AFIV 1687, pièce 70.

Mais l'enquête faite par le Maréchal au sujet de la princesse Jablonowska avait attiré son attention sur les mœurs des Benonistes. Il y a donc une enquête générale sur la vie menée par les Benonistes, enquête menée énergiquement, l'on peut même dire menée avec le parti pris de juges qui veulent trouver quelqu'un à condamner. Le colonel Saunier et Davout cherchent des preuves morales quand les preuves tangibles ne leur suffisent pas. « L'examen attentif que nous avons fait de leurs papiers nous a dévoilé jusqu'à l'évidence la corruption de leurs mœurs attestée : 1° par leur correspondance avec le sexe sous une apparence mystique, mais qui se décèle en plusieurs endroits ; 4° par les soins qu'ils se donnaient pour attirer chez eux un grand nombre de femmes et de filles dont ils faisaient des espions et dont ils étaient soupçonnés d'avoir perverti une partie [1]. » Il est bien difficile d'incriminer quelqu'un sur des soupçons aussi vaguement affirmés et étayés d'ailleurs sur des documents assez peu probants. Aussi les Benonistes ont-ils trouvé un défenseur posthume dans un historien de Frédéric-Auguste qui les acquitte par défaut de preuves, dit-il [2]. Le colonel Saunier note que les Benonistes « avaient établi une affiliation de femmes mariées ou veuves et une autre de filles ; dans cette première étaient beaucoup d'anciennes femmes galantes et quelques dévotes de bonne foi ; la seconde était composée de 140 filles qui vouaient leur virginité au couvent, qui recevaient du Révérend Père chargé de les diriger la bague d'alliance, envers lequel elles étaient assujetties à certains rapports et qui se rassemblaient à des époques données dans l'intérieur de la communauté où elles se revêtissaient de divers ajustements qu'elles y avaient en dépôt... Cette affiliation était composée de quelques demoiselles de petite noblesse, de bourgeoises, d'ouvrières et de domestiques. C'était un jour de désolation que celui où il s'en mariait une. Cependant quelques-unes ont été reconnues par nous pour être notées comme ayant des mœurs licencieuses ; mais elles étaient attachées à la règle et au couvent qui ne rejetait pas les pécheresses, les bons Pères en emmenaient parfois en voyage avec eux. Les pièces sous les nos 2 et 3 le prouvent [3]. A la rigueur, tout ceci peut encore être interprété en faveur des Benonistes par un juge bien intentionné. Mais malheureusement le colonel Saunier nous apprend autre chose : « Il est disparu, dit-il, à diverses reprises quelques-unes de ces néophytes, entre autres *la sœur d'un officier des chevau-léger de la garde impériale* que l'on n'a pu retrouver

1. Arch. nat., AFIV 1687, pièce 74.
2. Bonnefous, *Un allié de Napoléon : Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie*, Paris, 1902, in-8. L'auteur ne donne d'ailleurs aucune référence.
3. Arch. nat., AFIV 1687, pièce 74.

et pour laquelle la Communauté a essuyé une enquête juridique. » C'est là un fait précis ; un autre, c'est « l'arrangement intérieur de la maison des Benonistes où vivaient et demeuraient une douzaine d'enfants illégitimes avec leurs mères. » Enfin « dans les tiroirs secrets de quelques-unes » ont été trouvées des « boîtes d'onguent, des pilules » dont elles se sont refusées de nous indiquer l'usager » L'enquête finit en somme là où commence une pièce de M. Brieux. Evidemment, sans admettre tous les chefs d'accusation du commandant de la force publique du 3e corps, il y a lieu d'admettre que les Benonistes s'entouraient d'étranges personnes, et avaient une conduite assez louche. Le public varsovien jugea de même, si nous en croyons le même Saunier, et dès lors les Benonistes trouvèrent peu de défenseurs, aussi bien à Varsovie, qu'en Saxe ou en France.

La situation étant ainsi aplanie, le procès fut rapidement instruit par le maréchal Davout par-devant l'Empereur : un certain nombre des Pères (neuf exactement) étaient nés en Prusse ; leur maison avait des correspondances qui la rattachaient à Vienne, à Pétersbourg, à Moscou, ce qui faisait croire que les Benonistes avaient servi les puissances ennemies ; ils priaient pour le Pape « persécuté », prêchaient contre l'Empereur, laissaient insulter des officiers français dans leur église. Un seul de ces griefs eût suffi à l'Empereur pour les condamner. Or, au moment où toute cette enquête se poursuivait, l'Empereur se rendait à Bayonne. Là, Napoléon devait décider du sort de l'Espagne et faire le premier pas dans une voie où il devait sans cesse voir se dresser contre lui le clergé séculier et surtout les moines espagnols. Là, il régla également plusieurs affaires concernant le duché de Varsovie, et, parmi ces affaires, celle des Benonistes. Sans quitter Bayonne, il put se faire une assez juste idée de l'état de l'opinion à Varsovie relativement aux religieux allemands : le roi de Saxe avait précisément accrédité près de Napoléon M. de Seufft-Pilsach, et trois Varsoviens, MM. Stanislas Potocki, Dryalinski et Bielinski, en vue de régler une affaire de la plus haute importance pour les finances du duché. Ces quatre personnages avaient suivi l'Empereur à Bayonne ; et, sans doute M. de Seufft-Pilsach était saxon, c'est-à-dire peu au courant des menus faits de la vie varsovienne ; de plus, MM. Potocki, Dryalinski et Bielinski étaient arrivés à Paris en janvier, c'est-à-dire antérieurement à l'incident de l'église des Benonis. Pourtant, l'envoyé du roi de Saxe était en correspondance suivie avec son maître et il put dire à Napoléon que son très catholique souverain, loin de prendre parti pour les Benonistes, les ignorait à peu près complètement. Quant aux trois Varsoviens, la haute situation qu'ils occupaient dans la ville ne leur permet-

tait pas d'ignorer les faits et gestes des Benonis depuis que Varsovie vivait sous le régime prussien : le duché contenant beaucoup de Polonais prussifiés (dont un certain nombre s'affilièrent au Tugenbund) [1], les Benonis étaient évidemment odieux aux patriotes polonais, et les trois délégués varsoviens étaient parmi les plus chauds patriotes. Le roi de Saxe, informé de ce qui se passait par M. de Seufft, fut « affecté du secret qu'on lui avait fait à lui et à ses ministres des détails de l'affaire des Benonistes, » « Sa Majesté, écrit Bourgoing à Davout, m'a assuré que c'était par M. de Seufft qu'elle avait eu la première notion positive sur cette aflaire ». Mais le roi de Saxe détestait sincèrement les gens qui se piquaient de s'occuper de politique; et, en fait de politique, il n'en avait pas d'autre lui-même que celle qu'il jugerait devoir lui assurer la constante amitié de Napoléon. « C'était bien gratuitement, dit Bourgoing, que ces Pères Benonistes comptaient sur un appui auprès de Sa Majesté; quand elle y aurait pris intérêt, tout aurait cédé à son envie constante de complaire à notre Empereur. [2] »

Comme le maréchal Davout, l'Empereur sentit qu'il était le maître de la situation et il agit en conséquence. Le 10 mai 1808, fut signé à Bayonne, par MM. de Champagny et de Seufft-Pilsach, une convention par laquelle Napoléon cédait contre le paiement d'une somme de 20 millions toutes les créances prussiennes sur le duché, créances que la Prusse elle-même avait cédées à Napoléon et qui se montaient à 43 millions. Cette convention, avantageuse en apparence pour le duché de Varsovie, était en réalité très onéreuse pour ses finances : Frédéric-Auguste devait verser 20 millions en plusieurs échéances fixées d'une façon très précise et il recevait en échange 43 millions de créances percevables à une date d'autant plus problématique que la plupart des débiteurs étaient des hommes ruinés et insolvables. Ayant ainsi grevé le trésor de Frédéric-Auguste d'une dette de 20 millions, Napoléon passa à la question des Benonistes : le clergé séculier de Varsovie ne pouvait certainement pas regretter la disparition de cette maison; les Benonistes déplaisaient à l'Empereur parce qu'ils constituaient un foyer de germanisme en Pologne, parce qu'ils échappaient à l'action de l'autorité civile et parce qu'ils avaient sur le peuple une influence dangereuse et de mauvais aloi. Frapper cette congrégation, c'était rendre service au clergé séculier polonais; et c'était faire comprendre à tous les réguliers et même aux séculiers qu'on ne brave pas en vain l'autorité civile ou militaire; à tous les Varso-

1. Skarbek, *Le duché de Varsovie*, t. II, liv. V, chap. 4, p. 52. En polonais.
2. Arch. nat., AFIV pièce 72.

viens que leurs libérateurs savent se faire respecter. Le roi de Saxe reçut donc avis qu'il ferait plaisir à l'Empereur et Roi en éloignant les Benonistes du duché [1].

Frédéric-Auguste ne se fit pas répéter cette prière, et, le 9 juin, il signa à Pilnitz le décret d'expulsion des Benonistes. Ce décret en six articles laissait les Benonis maîtres de tous les biens meubles qu'ils pouvaient posséder; mais il livrait leurs papiers aux autorités françaises, que devaient assister des fonctionnaires des Ministères de l'Intérieur et de la Police [2]. De plus, leur église fut fermée, et les scellés y furent apposés jusqu'à ce que M. Krolikiewicz, chanoine délégué par l'officialité pour être chargé des intérêts des Benonistes, eût pu désigner les vases et objets du culte regardés comme propriété de l'église et retombant par suite entre les mains des séculiers [3]. Le décret fut mis à exécution le 17 juin; trois commissaires se présentèrent au couvent : le marquis Wielopolski, conseiller du Ministère de la Police, le comte Stanislas Grabowski, conseiller du Ministère de l'Intérieur, et le colonel Saunier, représentant des autorités françaises. Les opérations des commissaires durèrent trois jours : ils trouvèrent, outre des papiers compromettants, des brochures et des pamphlets écrits en faveur de l'ancienne dynastie régnante en France et un manuscrit intitulé « Méditations sur les tombeaux de Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth ». Au dire des commissaires, la notification du décret d'expulsion atterra les Benonistes et surprit une partie de leur clientèle dévote. « Pendant les trois jours qu'ont duré les opérations, il s'est bien présenté 200 femmes ou filles pour parler avec les religieux...; quelques-unes ont montré beaucoup de chagrin de les voir partir; mais pendant qu'elles s'affligeaient, les maris, pères, frères et maîtres de maison se réjouissaient de voir expulser ces hommes dangereux qu'ils accusaient hautement de détourner les personnes du sexe des devoirs que leur imposent les lois de la société. » Bref, l'opération se fit sans trop de protestations de la part des Varsoviens : « Ils sont partis, dit le colonel Saunier, flétris par l'opinion publique ; aucun être raisonnable ou respectable n'a parlé en leur faveur et beaucoup de leurs adhérents conviennent aujourd'hui qu'ils avaient été trompés ».

Pourtant la question des Benonistes, tranchée par leur expulsion, avait encore besoin d'un épilogue : où allaient séjourner désormais les Benonistes? Ils avaient été expulsés le 20 juin du duché, et, le 28 juin, le

1. *Correspondance des autorités ecclésiastiques avec les Pouvoirs civils du duché de Varsovie*, p. 459-461. En polonais.
2. *Ibid.*, p. 461.
3. Arch. de l'archev. de Varsovie : Akta konsystorza z lat 1807-1809, f° 193.

vicaire général Hoffbauer adressait une requête à l'archevêque de Gniesen pour le prier d'intervenir en faveur des expulsés, pour qu'on leur accordât de demeurer en Saxe ou en Alsace, contrées où leur ordre avait des propriétés [1]. Nous n'avons pas la réponse de l'archevêque ; mais il est fort douteux que Napoléon ait toléré en Alsace des religieux qu'il faisait expulser du duché, et le timoré Frédéric-Auguste ne dut pas mettre un bien grand empressement à recevoir en Saxe des prêtres suspects à Napoléon. Au moment de leur expulsion, les Benonistes avaient voulu se retirer en Autriche, « pays auquel les rattachaient beaucoup de leur liaisons » ; mais l'officier supérieur qui commandait les avant-postes de Gallicie, n'ayant reçu à ce sujet aucune instruction de son gouvernement, leur refusa l'entrée de l'empire de François II. Davout les ayant fait conduire sur le territoire prussien, force leur fut donc d'y rester.

Cependant, c'était l'époque où les légions de la Vistule se rendaient en Espagne ; les rues de Varsovie, retentissaient des acclamations de la foule et des cris de : « Vive l'Empereur ! » Ces Polonais, tant acclamés peu de jours après l'expulsion des Benonistes, allaient à Saragosse [2] faire le coup de feu contre des moines.

A. Mansuy.

---

1. *Correspondance des autorités ecclésiastiques avec les Pouvoirs civils du duché de Varsovie*, p. 464-465.
2. Skarbek, *Le duché de Varsovie*, t. II, p. 122.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LES SOURCES NARRATIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE AU XVIe SIÈCLE. — I

Sur la date exacte de la mort de Louis XII et de l'avènement de François Ier

S'il est des événements dont il semble que la date puisse être donnée avec la dernière exactitude, la mort d'un roi de France et l'avènement de son successeur sont assurément de ceux-là, surtout quand ces rois appartiennent à une époque aussi voisine de nous que le début du XVIe siècle.

Et cependant, l'on va voir s'il est facile de dire quel jour est mort Louis XII, quel jour François d'Angoulême est devenu roi. Louis XII, répondra-t-on, est mort le 1er janvier 1515. François Ier, dira-t-on encore, est devenu roi ce même 1er janvier. Mais on sait que Louis XII est mort très tard dans la nuit. Dans quelle nuit? Dans celle du 1er janvier? Alors le règne de François n'a commencé que le 2. Si au contraire il a commencé le 1er, c'est que Louis XII est mort le 31 décembre 1514, et non le 1er janvier 1515. Petit problème sans doute. Mais c'est un problème, et qui vaut, je crois, d'être résolu.

I

Examinons successivement les divers témoignages, et d'abord ceux qui nous donnent le 1er janvier comme date de la mort de Louis XII.

Quelques-uns de ces témoignages peuvent passer pour strictement contemporains. Celui qui possède le plus incontestablement ce caractère est assurément celui de Jérôme Aléandre. Le futur cardinal, alors à Paris, notait soigneusement sur ses *Éphémérides*, les événements au fur et à mesure qu'ils se produisaient [1]. A cette date : « 1515 [2], Jan. 1 », nous

1. H. Omont, *Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre* (dans *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXV, p. 15).
2. Il date à la romaine.

lisons ceci : « Ludovicus XII, Francorum rex, Parisiis moritur. Successit Franciscus primus, ejus gener, ad quem, cognationis jure, ex lege salica, spectabat regnum. » On voit que le fait a intéressé Aléandre ; il s'est demandé en vertu de quel droit François d'Angoulême arrivait au trône, si c'était comme gendre du feu roi ; et on lui a expliqué que non, que c'était en vertu de la loi salique. Il a, sans retard, noté sur son almanach ce point de droit constitutionnel. Il n'a donc pas dû donner cette date à la légère. Tout au plus pourrait-on objecter que le 1er janvier est la date à laquelle Aléandre a reçu la nouvelle des événements qui venaient de se produire, ce qui se concilierait avec l'hypothèse d'une mort survenue le 31 décembre. Mais Aléandre a reporté sur son *Carnet* [1], en la précisant, l'indication relative au changement de règne : « 1515 *Kalendis januarii*, hora circiter X vespertina, Ludovicus, christianissimus Francorum rex, clausit diem. Successit pulcherrimus et, speramus, optimus et liberalissimus rex Franciscus... » Voilà qui est clair.

Dira-t-on qu'Aléandre pourrait ne pas être exactement renseigné sur les faits et gestes de la famille royale ? On n'opposera pas cette exception à la propre mère du nouveau roi, Louise de Savoie, dont le *Journal* [2] a été rédigé en 1522, et vraisemblablement sur des notes prises au jour le jour. Elle date ainsi la mort du prédécesseur de son César : « Le premier jour de janvier, environ onze heures de nuict... » Aléandre disait : vers dix heures. L'écart n'est pas considérable. Il existe cependant, et nous aurons l'occasion d'y revenir.

C'est en 1524 que Fleuranges écrit ses mémoires. Moins de dix années n'ont pas dû suffire pour effacer en lui le souvenir d'un aussi gros événement. Ajoutez qu'il avait été le compagnon de jeux du futur François Ier, et qu'il exprime assez souvent les sentiments de la petite coterie des Angoulême. « Il mourut, dit-il, par un premier jour de l'an [3]... »

A la date où écrivait le « Jeune Adventureux », la première partie de la *Vie du connétable de Bourbon*, celle qui s'arrête à 1521 et qui a pour auteur Michel de Marillac, était peut-être déjà rédigée. Elle a dû être faite d'après les souvenirs de Bourbon lui-même. Or, on y lit : « Et trépassa le premier jour dudit an [4]... »

C'est plus tard, en 1527 seulement (du moins M. Roman n'a-t-il pas, à notre avis, démontré l'existence d'une édition de 1524), que parut le *Loyal serviteur*. Celui-ci nous dit, sans hésiter : « le premier de janvier

1. *Loc. cit.*, p. 31.
2. Que je cite d'après l'éd. de Guichenon.
3. P. 44 de l'éd. Michaud et Poujoulat (t. V).
4. Éd. Buchon, t. XV-XVI, p. 133.

ensuyvant, après la minuyct[1]. » Voilà qui est embarrassant. Aléandre disait dix heures; Louise, onze; celui-ci, après minuit. Est-ce à une heure du matin le 1er janvier, c'est-à-dire dans la nuit du 31 au 1er, ou bien le 1er après minuit, c'est-à-dire, en fait, le 2 janvier? Écartons le témoignage de ce petit gentilhomme dauphinois, qui a pu ne pas être très au courant des choses de la cour.

Au même moment, toujours en 1527, l'annaliste bourguignon Macquéreau écrivait de son côté[2] : « ... le lundy premier jour du mois de janvier en l'an mil chinc cens et quatorze, environ à dix heures du soir. » Le voilà complètement d'accord avec Aléandre. Il ne faut pas moins que cet accord pour nous faire oublier que Macquéreau est peu renseigné sur les événements de France. N'a-t-il pas dit, quelques lignes plus haut, après avoir raconté le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre : « mais jamais ne coucha avec elle »? Or tous les contemporains sont unanimes, au contraire, pour attribuer à des prouesses amoureuses la fin prématurée de Louis XII.

Au nombre de ceux qui nous révèlent ainsi les mystères de l'alcôve royale figure l'auteur anonyme du *Rozier ou epithome historial de France*, ou du moins de l'édition de ce livre qui parut en 1529[3]. Louis XII, d'après lui, « rendit l'esperit à Dieu le lundy premier jour de janvier[4] ».

C'est en 1547 au plus tôt que furent établis, sous leur forme actuelle, les *Mémoires* de du Bellay, et ce n'est pas de Guillaume, c'est de Martin que provient le texte relatif à l'avènement. Cependant ce témoignage ne saurait être regardé comme négligeable. Les du Bellay étaient trop des amis du roi pour que la date de l'avènement ait pu les laisser

---

1. Éd. Roman, p. 368.

2. Éd. Buchon, p. 61.

3. Paris, un vol. in-4, 1528 (v. st.). La 3e partie contient le Rozier des guerres. « La seconde partie, laquelle fut compilée à la requeste du feu roy Loys unziesme », est un « epithome historial des grandes cronicques de France, Angleterre, etc. » Dans cette édition, le récit va jusqu'en 1517, victoire du Sophi sur les Turcs.

4. F° CIXXX. Suit une « incidence » bien curieuse sur cette mort, et qui vaut la peine d'être citée commme contribution à l'étude des idées politiques au début du XVIe siècle : « Ce n'est pas peu de chose quant ung roy ou grant prince meurt, qui aucunes fois ont esté cause de la mort de beaucoup d'hommes *lesquelz sont créatures humaines comme lesditz princes ou seigneurs*, et croy que en l'autre monde ilz ont beaucoup d'affaires, et principalement pour une raison. C'est que ung povre homme lequel aura six ou sept petis enfans et n'aura que vingt solz vaillant et il est tauxé à dix ou vingt solz pour la taille, et le receveur viendra pour executer led. povre homme et il ne aura et ne pourra nullement finer dud. argent, ce nonobstant sera mis en prison. *Je vouldrois bien que l'on monstrast la loy par escrit d'icelle belle* raison, mais il n'y a personne qui l'ose remonstrer pour autant que chascun veult faire ses besognes. Dieu veuille aider au povre populaire. »

indifférents. Or, les mémoires disent : « Le premier jour de janvier, environ minuit, 1514 » ; ce qui s'accorde fort bien, en somme, avec l'indication donnée par Louise de Savoie.

II

Imposante est donc la liste des témoignages favorables au 1er janvier [1]. Il semble que nous n'ayons formellement à y opposer qu'un seul texte, celui de Jean Bouchet qui, en 1524, dans son *Panégyric* de la Trémouille [2], s'exprime en ces termes : « ... et jusques au dernier jour de décembre l'an 1514, qu'il décéda en la ville de Paris. » C'est peu, et l'on comprend que de Maulde ait écrit sans hésitation : « Le soir du 1er janvier 1515... Le roi expira vers minuit [3]. »

Mais voici qui change les choses. Chez ces mêmes auteurs qui font mourir Louis XII à l'extrême soir du 1er janvier, il arrive que François Ier soit roi dès ce même 1er janvier. Cette Louise de Savoie qui date la mort de Louis XII du « premier jour de janvier environ unze heures de nuict », voici ce qu'elle a écrit, quelques lignes plus haut : « Le premier jour de janvier, mon fils fut Roy de France [4]. »

Or, cette date n'a pas été inscrite par Louise à la légère ; elle lui attache une grande importance, car elle dit : « Le premier jour de janvier je perdy mon mari, et le premier jour de janvier mon fils fut Roy de France. » Ces deux événements, l'un heureux, l'autre malheureux, la mort de Charles d'Angoulême et l'avènement de François d'Angoulême, lui apparaissent comme étroitement liés ensemble, comme solidaires l'un de l'autre ; ils se compensent, et ils apparaissent, à l'esprit passablement superstitieux de Louise, comme affectés d'un signe commun : ils ont eu lieu le même jour.

Cette préoccupation chronologique, — je dirais volontiers astrologique, — cette importance donnée à la date du 1er janvier, nous la retrouverons chez Fleuranges. Le *Jeune Adventureux* a fait mourir Louis XII « par un

---

1. La *Chronique de Françoys Ier* laisse les choses dans le vague, de même que le *Bourgeois de Paris*.

2. Ed. Michaud et Poujoulat, t. IV, p. 458.

3. *Trente ans de jeunesse* (Paris, 1895, in-8), p. 11.

4. Voici l'ordre dans lequel se succèdent les mentions du *Journal* : avènement de François Ier et mort de Charles d'Angoulême, 1er janvier 1515 et 1er janvier 1496 ; sacre, 25 janv. 1515 ; naissance d'Anne de Bretagne, 26 janv. 1476 ; accouchement d'Anne, 21 janvier (1512 ?) ; entrée de François à Cognac, 4 janv. 1514 ; mort d'Anne, 9 janvier 1514 ; Louise part de Cognac, 11 janv. 1514 ; mort de Louis XII, 1er janv. 1515.

premier jour de l'an » ; cela ne l'empêche pas de raconter ainsi les débuts du nouveau règne, débuts dont il semble avoir été témoin : « Lui mort, M. d'Angoulesme se vestit de deuil, comme le plus prochain de la couronne, et s'en vint au palais, et incontinent fist advertir en diligence tous les princes et dames du royaume, et spécialement Madame sa mère... *Ce lui fut une belle estregne pour ung premier jour de l'an*... Et, à vous bien dire, ledit sieur d'Angoulesme naquit par ung premier jour de l'an ; son père mourut par un autre premier jour de l'an ; *et après eut le royaume de France par ung premier jour de l'an* [1]. »

Notez que le récit de Fleuranges contient une inexactitude : François Ier n'est pas né un 1er janvier, mais bien, comme nous l'apprend sa mère, le 12 septembre 1494. Cette erreur même a sa valeur ; elle nous prouve que, dans l'entourage de François Ier, la date du 1er janvier était considérée comme fatidique ; en vertu d'une loi mystérieuse, tous les événements importants, fastes ou néfastes, de l'histoire des Angoulême devaient s'être passés ce jour-là. Si Fleuranges a cru à tort que François était né un 1er janvier, c'est qu'il se souvenait que François avait perdu son père et qu'il était devenu roi un 1er janvier.

Il y a donc contradiction entre les deux affirmations de Louise, entre les deux affirmations de Robert de la Marck. Car si Louis XII n'est mort que le 1er janvier entre onze heures et minuit, François Ier n'a pu dater du 1er janvier l'ouverture de son règne. Ou faut-il dire qu'il a été roi dès le 1er janvier, parce qu'il a été roi pendant les quelques minutes qui s'étendent entre le dernier soupir de Louis XII et le dernier coup de minuit ? Ce court espace mériterait-il d'être appelé le premier jour du nouveau règne ?

Tâchons d'abord de résoudre cette contradiction par un procédé de critique interne. Des deux témoignages, celui de Louise et celui de Fleuranges, le premier doit être considéré comme le plus important. La mère du roi, qui écrivait à Saint-Germain ou à Amboise, qui pouvait se renseigner auprès de son fils ou de l'entourage de son fils, doit passer avant l'ami du roi, qui écrivait dans une prison, de mémoire, et dont les affirmations sont l'écho de ce qui se disait à la cour. Dans le groupe formé par ce que l'on peut appeler les sources angoumoisines de l'histoire de François Ier, le témoignage initial est celui de Louise. Si nous arrivons à résoudre la contradiction qu'il enferme, cette démonstration vaudra également pour le récit de Fleuranges.

Or, Louise attache-t-elle à ces deux dates : mort de Louis XII, avène-

1. Édition citée, p. 45.

nement de François Ier, une égale importance? Pour cette mère en adoration perpétuelle devant son fils, la date capitale de sa vie, je dirais volontiers la date capitale de l'histoire de France, celle qui illumine son *Journal* d'un éclat quasi divin, c'est la date de l'avènement du « second César, subjugateur des Helvétiens ». Au souvenir de ce jour béni, son cœur maternel bondit d'orgueil. Après le néfaste 1er janvier où la mort de son mari la laissa seule, jeune, veuve et mère, en proie à toutes les difficultés de la vie, difficultés financières, politiques, morales, le destin lui devait et lui donna cette réparation : le 1er janvier son fils fut roi de France ! Il est psychologiquement impossible qu'elle ait commis une erreur sur une pareille date.

La date de la mort de Louis XII est, pour elle, d'un intérêt secondaire; elle n'a de valeur que parce qu'elle explique l'autre. Cette hiérarchie des deux dates n'apparaît pas dans le texte du *Journal* fabriqué au XVIIIe siècle par l'abbé Lambert, et où les faits sont rangés dans l'ordre chronologique; elle apparaît dans la rédaction originale [1]. Loin de précéder le souvenir de l'avènement, celle de la mort le suit, et, nous l'avons indiqué, d'assez loin. Les deux dates sont séparées par la mention de six événements divers, si bien qu'il faut les rapprocher l'une de l'autre pour en apercevoir la contradiction. Donc, lorsque Louise écrit que son fils fut roi un 1er janvier, elle donne à cette expression toute sa valeur chronologique : c'est bien avec l'aube de la nouvelle année que s'est ouvert le nouveau règne. Au contraire, lorsqu'elle parle de la mort du roi Louis XII, l'expression a un sens plus vague. En vérité, si Louis est mort le 31 décembre 1514, entre onze heures et minuit, ne peut-on pas dire qu'il est mort le 1er janvier 1515 ? Mais c'est là une façon de parler, et c'est bien le 1er que le fils de Louise fut « roi de France ». M. Lemonnier a donc raison, au t. V de l'*Histoire de France*, de placer la mort de Louis XII « dans la nuit du 31 décembre 1514 au 1er janvier 1515 ».

Il ne faut pas, d'ailleurs, dans un texte du XVIe siècle, appliquer à une expression comme celle-ci : « le 1er janvier », la valeur absolue que nous serions disposés à lui donner aujourd'hui. Cette expression a, suivant les cas, des sens divers. On compte tantôt « à la Romaine », de minuit à minuit, tantôt de six heures du matin à six heures du matin, tantôt à ce qui était alors « la manière des astronomes », c'est-à-dire de midi à midi. Aléandre écrira : « 1496, die veneris XIIII julii, hora 17 1/2 post meridiem, id est hora inter 8am et 9am matutinam die veneris XV julii. » On voit donc que, dans le premier calcul, le 14 juillet s'étendait depuis le

1. Je reprendrai cette question du texte de Louise, que j'ai traitée au congrès de Rome.

midi de notre 14 jusqu'au midi de notre 15. Louise elle-même n'a-t-elle pas daté ainsi la naissance de sa fille Marguerite : « l'unzième jour d'avril à 2 heures du matin, c'est-à-dire le dixième jour à 14 heures 10 minutes, en comptant à la manière des astronomes » ? Mais si, en langage astronomique, on donnait à la matinée la date de la veille, ne pouvait-on pas, dans le langage courant, donner aux dernières minutes de la veille la date du lendemain ? Si l'espace qui s'étend entre la onzième et la douzième heure du 31 décembre a pu légitimement s'appeler, par confusion, le 1er janvier, toute contradiction disparaît entre le texte de Louise de Savoie et celui de Jean Bouchet.

Poussons jusqu'au bout l'examen des divers côtés de la question.

Si Louis n'était mort aux Tournelles que dans la nuit du 1er au 2 janvier, Louise aurait-elle pu avoir assez tôt connaissance de cet événement à Romorantin pour pouvoir, comme elle le dit dans son *Journal*, quitter ce château dès le 3 afin de se rendre à Paris ? D'autre part Barillon, s'il ne nous donne pas explicitement la date précise de la mort, nous apprend que le jour qui la suivit fut pris par l'opération de l'embaumement, puis (p. 3) : « Le second jour de janvier, le Roy voullut donner ordre aux plus nécessaires affaires de son royaume [1]. » Il résulte donc du récit du secrétaire de Duprat que, le 2 janvier, la mort remontait déjà, non à la veille, mais à l'avant-veille.

III

Les actes officiels vont nous permettre d'aboutir aux mêmes conclusions. Lorsque de Maulde mettait la mort de Louis XII dans la nuit du 1er-2 janvier, le *Catalogue des Actes de François* Ier indiquait déjà, et sous son numéro 1, des « Lettres du roi François Ier annonçant son avènement au trône, 1er janvier 1514 ». Mais cette contradiction n'était pas pour embarrasser l'ingénieux érudit ; afin de se tirer d'affaire, il datait bravement ces lettres patentes du 2 janvier [2]. Fallait-il admettre que les auteurs du *Catalogue* avaient mal lu ? Mais voici que ces mêmes lettres ouvrent aujourd'hui le tome Ier des *Ordonnances*, et aucun doute n'est plus possible : « Aujourd'huy, entre neuf et dix heures du soir, il a pleu à Dieu prandre et appeler à soy le Roy, nostre sire et beau-père, et nous

1. Le renseignement de Barillon est strictement exact : la confirmation des officiers du Parlement de Paris est du 2 (*Ordonnances de François Ier*).

2. *Trente ans de jeunesse*, p. 388.

laisser son successeur à la couronne. — *Escript à Paris le 1er jour de janvier.* » A moins d'admettre que ces lettres aient été rédigées à la hâte dans les toutes dernières minutes du 1er janvier 1515, il faut bien croire qu'elles sont du matin de ce même jour, et que par : « aujourd'hui », elles entendent, non le jour astronomique, mais : « cette nuit, dans la nuit qui vient de s'écouler », c'est-à-dire entre le 31 décembre et le 1er. « Aujourd'huy » a ici le même sens imprécis que « 1er janvier » dans le second passage de Louise. Il est curieux que, munis de ce texte, les éditeurs des *Ordonnances de François Ier* n'aient pas songé à lever la contradiction, et qu'ils aient imprimé négligemment, dans leur préface, que le recueil des *Ordonnances du Louvre* n'allait pas « au delà du 1er janvier 1515, *date de la mort de Louis XII* ». C'est : date de l'avènement de François Ier, qu'il faut dire.

On remarquera que les lettres patentes disent : « entre neuf et dix heures ». Louise dit : « environ unze heures de nuict », et du Bellay : « environ minuit ». Qui a raison ? La conciliation est facile à faire entre du Bellay et Louise, et cette heure avancée, nous l'avons dit, expliquerait l'imprécision avec laquelle tout le monde s'exprime sur la question de savoir si l'on était encore au 31 décembre ou déjà au 1er janvier. Mais tous deux sont en désaccord avec le texte officiel.

Le premier argument qui se présente à l'esprit, c'est que le rédacteur des lettres [1] écrit le lendemain même de l'événement, tandis que Louise écrit après 1522 et du Bellay après 1547.

Mais cet argument n'est pas sans réplique. D'abord, il serait étrange que Louise de Savoie, qui note avec tant de soin les heures, quelquefois les minutes des moindres événements de son existence, se fût trompée sur ce détail. D'autre part, François Ier pouvait avoir intérêt à antidater de quelques heures la mort de son prédécesseur, afin de ne laisser planer aucune incertitude sur le début réel de son règne.

N'oublions pas en effet le caractère particulier, peut-être unique dans notre histoire, de l'avènement de François Ier, caractère que les historiens n'ont pas suffisamment souligné. Ce fut, dans une certaine mesure, un coup d'État, et presque même un coup de force. François d'Angoulême n'était pas *le dauphin* [2]; il n'était héritier présomptif que sous bénéfice

1. Et aussi Aléandre qui dit : « vers dix heures ». La note du *Carnet* doit être un résumé du document officiel, dont Aléandre a pu avoir connaissance.

2. Aucun document officiel du temps de Louis XII ne lui donne ce titre. Chez les historiens, les *Chroniques de Bretagne* donnent bien une fois ce titre (et encore dans un en-tête de chapitre) au jeune duc de Bretagne, mais seulement dans les éditions postérieures à la mort de Louis XII, par conséquent d'une façon rétrospective. Macquéreau dit couramment

d'inventaire. Tant que la reine Anne avait vécu, François avait pu être évincé de sa position par la naissance d'un dauphin. Anne morte, Louis XII pouvait se remarier. En fait il se remaria. Lui mort, il y avait la reine, la belle et fringante Marie d'Angleterre. Or la reine, théoriquement du moins, pouvait être enceinte, et d'un fils. François croyait avoir de bonnes raisons de savoir qu'elle n'était pas enceinte des œuvres du vieux roi, « fort antique et débile [1] », mais cette certitude n'avait pas de base juridique. Elle pouvait d'ailleurs être enceinte des œuvres d'un autre, ce qui ne l'aurait pas empêchée de donner le jour à un roi de France. N'avait-on pas craint, dans le parti des Angoulême, que le bouillant Suffolk n'aidât sa jeune souveraine à faire un dauphin [2] ? Je ne parle même pas de la légende qui nous montre Louise de Savoie inquiète, craignant de voir son propre fils se prendre aux lacs de la belle Anglaise, et se jouer à lui-même le très méchant tour de s'enlever la couronne. Quoi qu'il en soit de cette peu croyable historiette [3], il reste que Marie pouvait être enceinte, auquel cas un conseil de régence, une sorte de curatelle au ventre, aurait été nécessaire. Légalement, un examen médical ou, à tout le moins, un interrogatoire de la reine douairière aurait dû précéder l'avènement de François Ier.

Rien de tout cela, semble-t-il, n'eut lieu. Après coup, il paraît que le nouveau roi eut quelques scrupules sur la légitimité de sa royauté. Un très curieux écho de ces scrupules nous a été conservé par son confident Fleuranges. En racontant les obsèques de Louis XII, qui sont du 12 janvier, Fleuranges n'appelle pas encore François « le roi », mais « M. d'Angoulesme, daulphin ». Cette expression elle-même n'est pas juridiquement exacte, mais elle est significative : le roi ne se croyait pas tout à fait roi. Et plus loin : « Environ trois sepmaines ou ung moys après la mort du feu roy Louis, M. d'Angoulesme, *daulphin*, demanda à ladite Royne *s'il se povoit nommer Roy*, à cause qu'il ne savoit pas si elle estoit

---

« le daulphin d'Angolamme », mais il écrit en 1527. Dans le langage populaire, il est problable qu'on a donné le titre de dauphin à l'héritier présomptif à partir du moment où l'on fut moralement sûr que la reine Anne n'aurait plus d'enfant (couches du 21 janv. 1512), et de l'entrée de François au conseil. De Maulde dit que c'est alors qu'on a donné à François ce titre pour la première fois, sans références. Postérieurement à la mort d'Anne (9 janv. 1514), il cite (*Trente ans*... p. 342, n. 1) la dédicace d'un *Saint-Jérôme* à Louise : « Mgr vostre filz, qui est aujourd'hui le daulphin de France... » Mais c'est là une expression sans valeur technique.

1. *Journal de Louise de Savoie.*

2. Fleuranges, *édit. cit.*, p. 45 : « car ce que j'en pus congnoistre, il ne voulloit point de mal à la sœur de son maistre ». François « avoit tant fait que madame Claude, sa femme, ne bougeoit de la chambre de la royne... »

3. Dont la critique a été faite par Paulin Paris.

enceinte ou non... » Elle répondit que non [1]. Du Bellay raconte la même chose, avec moins de précision [2]. Il y eut donc une période pendant laquelle, physiologiquement, il n'était pas certain que François Ier fût roi. Lorsqu'on eut cette certitude, on put célébrer le sacre, le 25 janvier.

Or il n'y a aucune trace de ces incertitudes dans les actes émanés du nouveau gouvernement entre le 1er et le 25 janvier; dès la première heure, François Ier est roi. Ses lettres du 1er janvier sont d'un roi. La confirmation des officiers du Parlement, qui est du 2, débute par la formule : « Françoys, par la grâce de Dieu, roy de France... »

Donc les droits éventuels de Marie d'Angleterre et de sa descendance possible n'ont pas été réservés. On se demande ce qui serait arrivé si, entre le 20 et le 25 janvier, la « royne blanche » avait répondu affirmativement à la question qui lui était posée? François aurait-il renoncé à la couronne pour se contenter de la régence ? Cela n'est nullement certain, ni même probable.

En fait, ce n'est pas absolument la première fois qu'un roi de France s'est trouvé succéder à un prédécesseur qui laissait une veuve. Le cas s'était déjà présenté au lendemain de la mort de Charles VIII, et l'on ne voit pas qu'on ait pris alors les mêmes précautions qu'après la mort des rois Louis X et Charles IV. Mais la situation de Louis XII était particulière. Il était marié, il est vrai, mais tout le monde savait qu'il n'attendait que le moment de rompre les liens qui l'unissaient à Jeanne de France. Il semble que la reine Anne, toute veuve inconsolable qu'elle voulût paraître, accepta très vite et de très bon cœur l'idée d'épouser le nouveau roi. Sûre de conserver la couronne, et aussi de continuer à régner sur sa

---

1. P. 46.

2. P. 121 : « *Après sa mort*, on eut quelque souspeçon que la royne Marie fust grosse; mais *soudain* on fut asseuré du contraire par le raport d'elle-mesme. » Ce texte pourrait faire croire à un interrogatoire immédiatement consécutif au décès; mais il vient après le récit des obsèques. Du Bellay n'a écrit que vingt-deux ans au plus tôt après Fleuranges, ses souvenirs sont moins précis; il était tout jeune en 1515, puisqu'il n'avait été présenté à la cour qu'en 1513. — Les contradictions sur la date de la mort se retrouvent dans les *Diarii* de Sanuto, t. XIX, p. 369 et suiv. Mais, p. 371, on voit que l'ambassadeur vénitien Dandolo avait commencé une lettre au Sénat le 31 à *24 heures* : « Soa Maestà stava *in extremis* et era uliato ». Puis son messager est retourné au palais, et le matin du 1er, *à 6 heures*, il reprend la plume pour dire que « in quella hora il Xmo Re era spirato ». Le 13, l'ambassadeur de France vient au Collège annoncer l'avènement du roi : dès le matin tous les seigneurs sont venus le reconnaître; « Item, che *quel zorno* missier Z. G. Triulzi era zonto a Paris, *a di primo*. » Donc la reconnaissance du nouveau roi est du 1er au matin. D'ailleurs on parle à Venise de la reine Marie « *che potria esser gravida* ». Le 29, l'ambassadeur apporte au Collège la lettre officielle, datée du 2, et qui reproduit fidèlement les lettres patentes du 1er : « Per la qual esso Re scrive pur di 2 dil presente, la morte dil Re christianissimo *a di primo, hore 10.* » Mais ce document ne saurait prévaloir contre les lettres de Dandolo, écrites dans la nuit même.

chère Bretagne, pourquoi aurait-elle fait de l'opposition au duc d'Orléans, son éventuel fiancé [1] ?

Tout autre était la situation de François Ier. L'époux de Claude de France ne pouvait offrir à la « reine blanche » une place à côté de son trône. Il avait donc intérêt à brusquer les choses, à ne pas se laisser produire l'interrègne. Ce désir de faire vite, de mettre la nation et les adversaires possibles en présence du fait accompli, apparaît dans la hâte même avec laquelle François s'empresse, à peine arrivé aux Tournelles, de pourvoir à toutes les charges importantes de l'État, d'y mettre des gens sûrs. Encore une fois, son avènement a les allures d'un coup d'État. Pour cette raison, il était peut-être bon que Louis XII fût mort entre neuf et dix heures, plutôt qu'entre onze heures et minuit, afin que le nouveau règne s'ouvrît, sans contestation possible, avec le premier jour de janvier. Au moment où il prend pour la première fois la parole, le roi a pu tenir à faire savoir qu'il était déjà roi depuis la veille, et que toute protestation contre son avènement arrivait trop tard. Si cette conjecture était fondée, Louise de Savoie aurait dit vrai en faisant mourir Louis XII à onze heures; ce serait le texte officiel qui contiendrait une légère — et volontaire — inexactitude.

On peut trouver cette dernière discussion plus subtile que convaincante. Elle n'est d'ailleurs pas essentielle à notre démonstration. Mais ce qui nous semble acquis, c'est que Louis XII est mort — disons entre neuf heures et minuit, très vraisemblablement après onze heures — dans la nuit du 31 décembre 1514 au 1er janvier 1515. Contre de Maulde, c'est M. Lemonnier qui a raison, et c'est du 1er janvier au matin qu'il convient de dater l'avènement de François d'Angoulême.

Si nous avons tenu à poursuivre dans ses infimes détails la solution de ce petit problème, c'est pour montrer, par un nouvel exemple, combien est délicat le maniement des textes du XVIe siècle, à quel point ils fourmillent de contradictions et d'incertitudes. Nous avons peine à dater le dernier soupir d'un roi de France. Que sera-ce quand il s'agira de restituer leur vraie physionomie à des faits beaucoup plus malaisés à bien connaître ?

Henri HAUSER.

---

1. Voy. Le Roux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, t. Ier, p. 152.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Flandre française, Artois, Hainaut français et Cambrésis.

ANNÉE 1902.

L'organisation du travail. — Dans la région du Nord, les sociétés savantes sont fort nombreuses, et presque toutes font dans leurs publications une place aux documents et aux études historiques. En outre, plusieurs s'occupent uniquement d'histoire. Telles sont — pour ne citer que les principales — dans le Pas-de-Calais, la Commission départementale des monuments historiques et la Société des antiquaires de la Morinie, et dans le département du Nord, la Commission historique, le Comité flamand de France, la Société d'études de la province de Cambrai, etc. Leurs publications paraissent en général assez régulièrement.

Depuis l'année scolaire 1901-1902, des cours et conférences d'histoire des provinces du nord de la France ont été créés à l'Université de Lille. Le professeur a consacré le cours public de cette première année à : la Flandre wallonne sous la domination française, de 1667 à 1789. Ce sujet n'avait encore été l'objet d'aucun travail d'ensemble. Dans les conférences, on s'est occupé de l'histoire de la Flandre pendant la période bourguignonne : des leçons ont été faites et de nombreux textes ont été étudiés. Enfin, des visites à la Bibliothèque municipale et aux Archives départementales ont eu pour résultat de familiariser les étudiants avec les principaux instruments du travail historique.

Plusieurs élèves préparent des mémoires de licence et de diplôme d'études supérieures et des thèses de doctorat sur l'histoire du nord de la France. Quelques personnes, qui travaillent sans préoccupation d'examen, sont en relations suivies avec le professeur, qui constate que son action s'étend de jour en jour. La création par l'Université d'une *Revue du nord de la France*, qui établirait un lien entre les sociétés savantes, rendrait de grands services au mouvement historique dans la région.

Les travaux. — La production historique en 1902 n'a pas été négligeable. Comme d'ordinaire, c'est le moyen âge qui a attiré surtout l'attention des érudits. Pour ce qui est de l'histoire moderne et contemporaine, il faut toutefois signaler un certain nombre de publications.

La collection des *Inventaires d'archives* s'est peu augmentée. Les inventaires d'Estaires [1], de Raismes-Vicoigne [2], de Willems [3] et de Bourghelles [4] montrent la médiocre importance de ces dépôts communaux. Un inventaire des *Cartulaires indéterminés de la cathédrale de Cambrai, conservés aux Archives du Nord* [5] mentionne un certain nombre de pièces des XVIIe et XVIIIe siècles sur les biens de l'Église de Cambrai.

M. l'abbé HARRAU, qui publie une série d'études sur Gravelines, s'intéresse surtout aux faits de guerre. Dans le chapitre IV intitulé *Gravelines sous la maison d'Espagne (1556-1659)*, paru dans le tome IV du *Bulletin de l'Union Faulconnier* [6], on trouvera des renseignements précis sur la bataille de Gravelines de juillet 1558, sur les sièges de 1644, 1652 et 1658, et aussi sur le mouvement réformateur dans la région.

Des indications sur la Réforme dans la Flandre wallonne et en Artois, des mentions de faits de guerre, de rixes, d'épidémies, se rencontrent çà et là dans une *Chronique rimée* [de 1509 à 1580] *de la fin du XVIe siècle* publiée par extraits par M. E. DEBIÈVRE [7], et dans les *Registres de catholicité* de deux villages du Pas-de-Calais : Ames (1567-1597) et Verchin (1605-1638) [8].

Le travail de M. J. FINOT [9] sur *L'espionnage militaire dans les Pays-Bas* forme une contribution intéressante à l'étude des relations politiques et militaires entre la France et l'Espagne aux XVIe et XVIIe siècles.

Bornons-nous à rappeler le travail consciencieux du Lieutenant M. SAUTAI sur *La manœuvre et le combat de Denain* [10], dont un compte rendu a paru dans la *Revue*, et qui a donné lieu à un article intéressant de M. de Vogué dans le *Correspondant* du 25 juin 1903. Le P. GRISELLE a

---

1. Par J. Finot, Lille, 1902.
2. Par Hénault, Lille, 1902.
3. Par l'abbé Leuridan, *Bull. de la Soc. d'études de la province de Cambrai*, t. IV, p. 206-229.
4. Par l'abbé Leuridan, Roubaix, 1902.
5. Par l'abbé H. Dubrulle, *Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, t. IV, p. 33-40.
6. T. IV, p. 5-100.
7. Lille, 1902, in-8, 15 p.
8. Rodière, *Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, t. IV, p. 130.
9. Paris, 1902, in-8, 43 p.
10. Lille, 1902, in-8. — Cf. la *Revue*, t. IV, p. 624.

consacré quelques pages au maréchal de Boufflers [1], dont M. Sautai s'est montré naguère l'éloquent historien [2].

L'histoire de la course s'est enrichie d'études de M. DUTERTRE sur *Les marins à bord des corsaires boulonnais* [3], et de M. E. MANCEL sur *Les Jacobsen* [4], célèbre famille de corsaires dunkerquois.

Signalons encore, pour en finir avec les travaux relatifs à l'histoire militaire, le deuxième fascicule des *Fortifications de Béthune*, par M. E. BEGHIN [5], qui se rapporte au démantèlement.

M. VAN DE WALLE a étudié, dans sa thèse de doctorat en droit, *Le régime successoral des biens roturiers* dans les coutumes de Flandre [6]. Il a réussi à mettre de la clarté dans ce sujet assez compliqué, mais il aurait pu faire un travail autrement important si, au lieu de s'en tenir aux coutumes, il avait eu recours aux pièces d'archives.

L'étude de M. l'abbé DESILVE, sur *Le dernier des Stuarts, dernier abbé de Saint-Amand* [7], la publication, par l'abbé BROUTIN, du règlement de 1551 pour *L'élection des abbés de Saint-Amand* [8], quelques pages du chanoine MARGERIN sur *L'élection de Mgr de Bryas à l'archevêché de Cambrai* en 1675 [9], et un travail sur *Fénelon et le séminaire de Cambrai*, dont il a été rendu compte dans la *Revue* [10], voilà à quoi se bornent les contributions à l'histoire ecclésiastique. Mentionnons cependant ici, comme s'y rattachant étroitement, le troisième fascicule de *Notes et documents pour servir à l'histoire des institutions ecclésiastiques de l'enseignement secondaire à Dunkerque à partir du XVIIe siècle* [11]. L'auteur, M. le chanoine FLAHAULT, qui dans les deux premiers fascicules avait conduit son étude jusqu'à la Révolution, fait l'histoire de l'Institution Notre-Dame des Dunes, fondée en 1850 pour faire concurrence au collège communal créé en 1826. Nous assistons, presque jour par jour, à la vie intérieure de cet établissement.

L'histoire administrative de l'Artois à la fin de l'ancien régime doit à

---

1. *Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, t. IV, p. 297-311.
2. *Le siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*, Lille, 1899, in-8, 434 p.
3. Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1902.
4. *Bull. de l'Union Faulconnier*, t. V, p. 299-352.
5. Béthune, David, 1902.
6. *Le régime successoral dans les coutumes de Flandre à l'exception des régles spéciales aux biens nobles*, Lille, 1902, in-8, 242 p.
7. *Mém. de la Soc. d'agriculture de Valenciennes*, 1902.
8. *Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, t. IV, p. 230.
9. *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, t. LV, p. 453-483.
10. Sackebant, *Fénelon et le séminaire de Cambrai*, Cambrai, 1902, 136 p. — Cf. la *Revue*, t. IV, p. 82.
11. 3e fascicule, Dunkerque, 1902, in-8, 275-CLXXXI p.

M. G. DE HAUTECLOCQUE [1] une excellente contribution. Les rapports entre le gouverneur de la province et les États sont étudiés année par année : les États se plaignent continuellement de l'accroissement des charges et des exigences du gouvernement, le maréchal de Lévis s'entremet le plus souvent en faveur de la province et obtient des diminutions d'impôts.

L'histoire économique ne tente pas beaucoup les érudits. M. Léon NOSTEN est l'auteur d'un travail bien documenté sur *La corporation des bélandriers dunkerquois* [2], dont il retrace l'existence mouvementée pendant plus de deux siècles (1566-1789). *Le livre de raison d'un bourgeois d'Abbeville* au XVIIIe siècle [3], l'inventaire en 1728 du mobilier d'un gentilhomme campagnard des environs d'Avesnes [4], des extraits d'un terrier de la seigneurie d'Hoflande (paroisse d'Hazebrouck) en 1783 [5], et quelques brèves indications sur *L'enchérissement des denrées dans le Cambrésis depuis 1500 jusqu'à nos jours* [6], c'est là tout ce qui a paru sur la vie économique et sociale de notre région.

Par contre, l'histoire contemporaine semble moins négligée qu'autrefois. Le livre de M. BEGHIN sur *La période révolutionnaire à Béthune* [7], composé avec un zèle louable, mais sans critique, a peu de valeur. Les quelques pages de M. PYOTTE [8] sur les relations entre *Joseph Lebon et l'avocat Poirier de Dunkerque* sont intéressantes. Une série de documents sur la Révolution à Lille et dans les environs a paru dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai* [9]. On y trouve des renseignements sur la plantation d'arbres de la liberté, sur la transformation de l'église Saint-Maurice en temple de la Raison (1794), sur le curé intrus d'Armentières Metgy, sur le pillage de la petite ville de Comines par les Autrichiens en septembre 1792, sur la manifestation de quelques femmes d'Houplines pour réclamer leur curé qui avait été arrêté (1793), sur des attentats contre une statue de la liberté, érigée sur la place de La Bassée (1795).

---

1. *Le maréchal de Lévis, gouverneur général de l'Artois* (*1765-1787*). Les deux premières parties (1765-1777) ont seules été publiées en 1901 et 1902 dans les *Mém. de l'Académie d'Arras*, t. XXXII et XXXIII.
2. *Bull. de l'Union Faulconnier*, t. V, p. 378-419.
3. Publié par Mellier, Abbeville, 1902.
4. Bercet, *Le fief de Coutant lez Hilaire*, paru dans *L'Observateur d'Avesnes*.
5. Publié par H. Didry, *Bull. du Comité flamand*, 1902, p. 159-163.
6. A. Berger, *De l'enchérissement des denrées dans le Cambrésis depuis 1500 jusqu'à nos jours*, dans les *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, t. LV, p. 485-505.
7. Béthune, David, 1902.
8. *Bull. de l'Union Faulconnier*, t. V, p. 503-511.
9. *Bull. de la Soc. d'études*, t. IV, p. 170-184 et 255-264.

Le mémoire que le curé Blanckaert de Wormhoudt a écrit en flamand vient d'être traduit en français [1]. C'est l'histoire de la vie du curé, depuis le moment où il repousse le mandat de député du clergé de la Flandre maritime aux Etats généraux jusqu'à celui où il meurt à Bruges (mai 1799), après avoir erré longtemps en Belgique et en Allemagne.

Quelques épisodes de la fin de l'empire ont été rappelés : M. l'abbé Harrau [2] montre les paysans des environs de Merville et d'Hazebrouck s'insurgeant contre la conscription en 1813, et résistant, sous la conduite de Fruchart, aux détachements envoyés contre eux jusqu'à l'arrivée des alliés. M. Van Ackère [3] publie les souvenirs d'un ex-officier suisse, lieutenant au 42e d'infanterie, sur *Le siège de Cambrai* (*23 juin 1815*) par les troupes anglaises. Rien n'était prêt pour la défense et toutes les sympathies des habitants allaient à Louis XVIII. C'est également un partisan des Bourbons que font connaître les documents mis au jour par le chanoine H. Debout [4] : *Alexandre-Louis de Songnis*, ancien négociant, devenu chef de la garde nationale, recrute dans la région de Merville des paysans pour l'armée royale, fait abattre les aigles et arborer le drapeau blanc.

L'ouvrage de M. Delautre [5] sur *Dunkerque à l'époque de la Restauration* contient des parties intéressantes sur l'approfondissement du port, sur le creusement du bassin Becquey, sur la pêche et le commerce. Mais pourquoi l'auteur a-t-il jugé inutile de citer ses sources ? Cela diminue notablement la valeur de son étude.

Au point de vue de l'histoire de l'art, il faut citer, outre l'excellent livre de M. G. Séailles, sur *Watteau*, un travail intéressant de M. Maurice Gossart [6] sur *Jean Gossart de Maubeuge*, plus connu sous le nom de Mabuse. L'auteur a cherché à déterminer les deux manières principales du peintre maubeugeois et à dresser un catalogue historique de ses œuvres. Indiquons pour mémoire une note de M. de Lhomel [7] sur *Un bas-relief* (mise au tombeau du XVIe siècle) *de l'église de Sorrus* et une notice descriptive de *L'église de Tournehem* par M. Rodière [8]. M. Quarré-Reybourbon [9] a exposé comment le peintre anversois André-Corneille Lens

1. *Manuscrit du curé Blanckaert de Wormhoudt*, dans le *Bulletin de l'Union Faulconnier*, t. V, p. 191-260.
2. Abbé Harrau, *Une Vendée flamande* (*1813-1814*), dans le même *Bulletin*, p. 493-501.
3. Van Ackère, *Le siège de Cambrai en 1815*, dans les *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, t. LV, p. 507-528.
4. *J.-B.-A.-L. de Songnis, commandant d'armes et maire de Merville en 1815*, Lille, 1902.
5. Dunkerque, 1902, 1 vol. in-8, 171 p.
6. Lille, 1902, édition du *Beffroi*, in-8, 147 p.
7. *Mém. de la Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais*, 1902, p. 422.
8. *Mém. de la Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais*, 1902, p. 393-421.
9. *André-Corneille Lens et ses tableaux conservés à Lille*, avec 4 pl., Paris, 1902, in-8 de 15 p.

(1739-1822) a été amené à peindre les quatre tableaux de l'histoire de Madeleine conservés dans l'église de la Madeleine à Lille.

Notons — pour finir — une série de monographies relatives soit à une paroisse, soit à des institutions locales. Dans l'*Histoire de la terre et seigneurie de Solesmes jusqu'à la Révolution* par le Dr BOMBART [1], on rencontre des renseignements précis sur cette petite ville qui, en 1605, fut achetée aux religieux de Saint-Denis par l'archevêque de Cambrai. Regrettons que l'auteur n'ait pas jugé à propos de publier les « renseignements très complets » qu'il possède sur la vente des biens nationaux.

Deux études de M. PAGART D'HERMANSART [2] sur *Les greffiers de l'échevinage* et sur *Les argentiers de la ville de Saint-Omer*, du XIVe siècle à la Révolution, sont faites avec soin. Un travail de M. MARCHANT [3] sur *Les gard' orphènes de Lille*, chargés de veiller aux intérêts et à la personne des mineurs, rappelle les conflits qui naissaient constamment entre eux et les bourgeois, à propos de l'exercice de leurs privilèges. Citons encore une collection de plaquettes de M. Léon LEFEBVRE [4] sur des fêtes lilloises du XIVe au XVIIe siècle : processions, jeux scéniques, fête des Innocents, etc., — les *Souvenirs lillois* de M. LEGOUGEUX [5] sur des fêtes données en 1825 et en 1827, — un travail du baron Joseph DU TEIL [6] sur le passage du *tzar Pierre le Grand à Dunkerque* en 1717, — des souvenirs dunkerquois sur l'année 1848 [7], — quelques pages bien courtes sur *L'hospice civil de Dunkerque* depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours [8], et enfin un travail de M. H. DURIN [9] sur les épidémies de *choléra à Dunkerque* en 1832, 1848-49, 1866 et 1892.

Je crois avoir mentionné dans ce court bulletin tous les travaux concernant l'histoire des départements du Nord et du Pas-de-Calais parus en 1902 [10]. Pourtant quelques-uns ont pu m'échapper. Il serait à désirer que, pour éviter toute lacune, les travailleurs voulussent bien à l'avenir m'adresser leurs publications.

A. de SAINT-LÉGER,
Maître de conférences de l'Histoire des provinces du nord de la France à l'Université de Lille.

---

1. *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, t. LX, p. 1-449.
2. *Mém. de la Soc. des antiquaires de la Morinie*, t. XXVII, p. 125-196 et 265-468.
3. *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1902, p. 268-299 et 469-496.
4. Lille, 1902.
5. Lille, Leleu, 1902, in-16.
6. *Bull. de l'Union Faulconnier*, t. V, p. 113.
7. Smagghe, *Souvenirs de l'année 1848 à Dunkerque*, même *Bulletin*, p. 449-466, et Lemattre, *La garde nationale de Dunkerque à Paris en juin 1848*, même *Bulletin*, p. 261.
8. Ruyssen, *Mém. de la Soc. dunkerquoise*, t. XXXVI, p. 161-185.
9. *Bull. de l'Union Faulconnier*, t. V, p. 513-579.
10. Je tiens à remercier ici M. Mahieu, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Lille, qui très aimablement m'a procuré un certain nombre de publications.

COMPTES RENDUS

Mémoires des Évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés (1698) publiés avec une introduction, des appendices et des notes par Jean Lemoine. Paris, Picard, 1902. In-8, xlviii-412 p. (Collection des Archives de l'Histoire religieuse de la France.)

Les documents que nous donne ici M. Lemoine sont de première importance. Les mesures de 1685 et de 1686 destinées à assurer la suppression du protestantisme n'ayant été appliquées pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg qu'avec mollesse et sans plan d'ensemble, les protestants purent respirer; ceux qui avaient bravé la persécution s'affermirent dans leur opiniâtreté, ceux qui s'étaient convertis délaissèrent plus ou moins ouvertement les pratiques du catholicisme et, en 1698, au lendemain du traité de Ryswick, tout était à recommencer. Louis XIV devait-il effectivement recommencer? En 1698, il consulta d'une part les évêques, d'autre part les intendants. Ce sont les réponses des évêques, au nombre de vingt-cinq, découvertes par M. L. à la bibliothèque du ministère de la Guerre, qui constituent le fonds de sa publication. Il y a joint les mémoires des intendants qu'il a pu retrouver, d'autres documents sur le même sujet, la Déclaration du Roi du 13 décembre 1698, qui fut la conclusion de cette enquête. Le travail de publication a été fait avec tout le soin désirable : le mémoire de chaque prélat est accompagné de sa notice biographique et bibliographique et de la mention du nombre des nouveaux catholiques de son diocèse.

Dans l'Introduction, M. L. résume et commente les opinions diverses des évêques et des intendants. Nous ne referons pas ici, avec moins de clarté et d'autorité, son travail, d'autant plus que M. L. l'a fait connaître au grand public par un article de la *Revue de Paris*[1]. La lecture en est indispensable à quiconque voudra étudier le protestantisme et le catholicisme des xviie et xviiie siècles. Il suffit de conclure avec M. L. que « peu de consultations sous l'Ancien Régime furent plus solennelles et plus importantes, aucune peut-être ne donna moins de résultats définitifs ».

1. Numéro du 15 nov. 1900, sous le titre de : *Les Évêques de France et les protestants.*

En effet, la Déclaration du Roi du 13 décembre 1698, essayant de concilier la violence des uns avec la prudence ou la générosité des autres, se ramenait en somme à l'affirmation du principe de la persécution nécessaire, mitigée par la recommandation des ménagements nécessaires.

Nous voudrions simplement ajouter à l'Introduction de M. L. une remarque. Dans ces mémoires destinés à rester confidentiels et par suite écrits sans fard, nous trouvons, exprimés par ceux-là mêmes que Louis XIV avait chargés de ramener les protestants, deux aveux : l'aveu des causes qui les avaient empêchés jusqu'alors de réussir et qui les condamnaient à échouer définitivement, l'aveu des conséquences néfastes que devait avoir, pour l'Ancien Régime, leur entreprise avortée.

La conversion des réformés ne pouvait réussir d'abord parce que les mœurs des contemporains répugnaient à la persécution brutale. Évidemment la politique de Louis XIV à l'égard des religionnaires eut pout admirateurs et complices tous ses sujets catholiques jusqu'en 1685, et, après 1685, sur bien des points l'initiative privée devança ou seconda celle du gouvernement et du clergé. Évidemment aussi les procédés des persécuteurs de cette époque n'avaient pas de quoi surprendre les catholiques, l'Église les avait employés dans tous les temps, et l'archevêque d'Albi était parfaitement fondé à se réclamer du précédent de l'Inquisition albigeoise. Mais la société n'était plus tout à fait celle du moyen âge. Si elle se plaisait encore à l'intolérance spéculative, aux théories sur l'unité de foi nécessaire, si elle en admettait même la réalisation par la contrainte, encore voulait-elle à cette contrainte des formes et une hypocrisie de bon ton. En général, les populations furent choquées des excès des missionnaires bottés, des enlèvements d'enfants, des incarcérations et condamnations, et surtout la vue des cadavres des relaps traînés sur la claie fit horreur. Louis XIV en témoigne, lui qui, en 1686, épouvanté de son œuvre, en suspendit le cours. Mais les mémoires des évêques de 1698 le prouvent plus nettement encore, car les uns s'élèvent contre la violence et les autres, tout en réclamant avec un zèle furieux la reprise et l'aggravation des rigueurs, essayent par avance de rétorquer les protestations de l'opinion publique.

Les conditions économiques, d'après les évêques et les intendants eux-mêmes, n'offraient pas un moindre obstacle. Les protestants étaient surtout industriels, commerçants et marins. En vain l'on avait chassé leurs pasteurs et interdit leurs assemblées religieuses en France. Sous couleur de négoce, les ministres et fidèles émigrés, les calvinistes étrangers entretenaient chez les convertis tout au moins le souvenir des croyances proscrites. Prélats et administrateurs royaux signalent à l'envi le danger de

laisser les nouveaux catholiques trafiquer avec l'Angleterre, la Hollande, etc. De Genève, la propagande religieuse gagne Lyon, et de Lyon, Annonay, « la Genève du Languedoc ». Toujours sous le même prétexte, les religionnaires français allaient se retremper à l'étranger. Ils envoyaient leurs enfants en Angleterre et en Hollande, soi-disant pour apprendre la langue du pays. Le moyen d'y mettre bon ordre ? Il aurait fallu élever autour de la France une véritable muraille de Chine. Mais c'eût été ruiner tous les marchands, la raison d'État s'y opposait. La solidarité économique était trop puissante en Europe pour que la France pût s'y dérober pour la plus grande gloire de Dieu. En France même, un bon moyen de rappeler à leur devoir les nouveaux convertis était de les frapper dans leurs intérêts, de fermer leurs boutiques, les exclure des corporations, les grever d'impôts et d'amendes. Cependant on ne se résignait pas à « troubler le commerce dont la tranquillité est importante à l'État ». A plus forte raison, sauf quelques forcenés, dont Baville, évêques et intendants ne proposaient-ils point d'expulser les récalcitrants. L'émigration qui avait accompagné et suivi la Révocation avait déterminé une trop grande déperdition de forces vives, la guerre venait « d'épuiser le royaume » et nul ne proclamait plus le sophisme fameux : « Qu'importe à la splendeur d'un État une nombreuse population ? »

Enfin évêques et intendants se rendaient compte qu'il n'y avait pas à compter sur une action constante et méthodique du pouvoir royal. On a dit que l'Ancien Régime paraît frappé d'impuissance devant toute grande réforme d'administration intérieure à accomplir. Il ne l'est pas moins devant l'entreprise de la suppression de l'hérésie. Cette opération, avant 1685, a été menée par à-coups, ici accélérée, là retardée par l'initiative de tel ou tel intendant. A partir de 1686, même spectacle. Occupé par la guerre et désireux de ne pas pousser à bout les protestants, Louis XIV laisse les intendants et les évêques agir selon les circonstances et selon leur tempérament. « Les uns en font trop et les autres trop peu », et, devant « la diversité et les changements de conduite à leur égard », devant le silence du Roi, les ex-religionnaires reviennent à leurs errements passés. Aussi, en 1698, prélats et hauts fonctionnaires s'accordent dans leurs Mémoires à demander au Roi des paroles nettes, « une instruction bien claire de ce qu'ils doivent faire », un plan d'opérations uniforme, mais surtout des paroles définitives, des règles qui soient appliquées jusqu'à extinction de l'hérésie. Car c'est la paix avec l'Europe qui a permis de revenir au combat contre le calvinisme, et la paix ne peut être durable, car évêques et intendants sentent bien que l'Ancien Régime, c'est le régime du provisoire, des mesures de circonstance,

des actes révocables et bientôt révoqués ou suspendus qui livrent toute œuvre de longue haleine au bon vouloir intermittent, aux efforts incohérents des subordonnés.

Tout ce que constataient pour le présent les mémoires publiés par M. L., l'avenir devait le démontrer encore mieux. Au XVIIIe siècle, les philosophes entraîneront rapidement l'opinion publique vers la tolérance, et la part des protestants dans le développement économique du pays les rendra de plus en plus précieux à l'État. Le conflit de la Succession d'Espagne rouvrira la guerre avec l'Europe deux ans après la consultation des évêques et des intendants ; puis, à Louis XIV succédera la Régence, de velléités tout opposées, et après la Régence, l'insurmontable paresse de Louis XV se dérobera à toute politique continue. Laissés sans direction par le pouvoir central dans les affaires religieuses, les intendants et même les évêques accepteront celle des philosophes et des économistes : pour mériter les éloges des uns et des autres, ils éviteront d'appliquer les lois contre les protestants. Finalement l'on verra s'accomplir les temps prévus par Baville, ceux où « laissés libres de faire des assemblées secrètes », les calvinistes « penseront à pouvoir obtenir les exercices publics ».

Mais la persécution incohérente et intermittente devait influer sur l'état moral et sur la situation sociale des protestants de façon à ébranler le despotisme religieux de l'Église et le despotisme politique de la royauté, en un mot l'Ancien Régime, et ceci encore évêques et intendants le voient parfaitement dès 1698.

Les nouveaux catholiques privés de leurs pasteurs et de leurs prêches restent à l'écart de l'Église. Ne pouvant se rattacher à aucun dogme, ils vont verser dans le déisme. Tous les mémoires publiés par M. L. s'accordent à prédire cette évolution. Et les protestants devenus déistes se feront les propagateurs du déisme parmi les catholiques. De plus, le déisme, croyance vague et imprécise, ne les garantira d'aucun égarement. Certains tomberont dans l'athéisme. Leurs relations avec les protestants de Suisse et de Hollande feront d'eux des républicains. La morale n'étant plus fondée chez eux sur le dogme, ils se laisseront aller à l'inconduite. D'autre part, avant 1685, catholiques et protestants formaient deux groupes distincts parmi les sujets du Roi : maintenant ce sont deux groupes ennemis, « deux peuples différents qui ne sont liés ni de mœurs, ni de négoce, ni de mariage, ni même de société civile ». Les protestants s'abstiennent-ils de pratiquer le catholicisme ? C'est alors qu'ils constituent vraiment une population à part, une population de parias pour mieux dire, car ils n'ont plus de condition légale : l'union qui n'est pas célébrée par l'Église

est qualifiée de concubinage, les enfants qui en naissent ne sont que des bâtards. Que de ferments d'irréligion et de discorde, de révolte dans le royaume !

A vrai dire, évêques et intendants se trompaient sur deux points. Loin de tomber dans l'immoralité, les protestants demeurant en marge de la vie mondaine et tenus comme toutes les minorités d'en imposer par la dignité de leur vie privée, les protestants donnèrent un exemple qui ne s'était pas vu depuis l'antiquité, celui d'une morale pratique non étayée d'un dogme. Ils ne furent pas non plus des républicains, du moins des républicains conscients. Mais tout en se croyant calvinistes, ils furent vraiment des déistes et répandirent le déisme autour d'eux. Ils furent aussi des opprimés, impatients de l'oppression, et sous la Révolution, prenant peu à peu conscience de leurs tendances innées, ils apparurent au premier rang des adversaires du despotisme, puis de la royauté elle-même.

Terminons par une dernière remarque. Les mémoires des évêques et des intendants indiquent jusqu'aux solutions équivoques auxquelles devait recourir, pour régler la question protestante, le gouvernement de Louis XV, puis celui de Louis XVI. Afin d'éviter le scandaleux spectacle des cadavres traînés sur la claie et les inhumations clandestines qui empêchaient la constatation des décès, Bossuet, l'évêque de Châlons, Begon, intendant de la Rochelle, conseillaient un procédé qui fut adopté par la Déclaration du Roi du 9 avril 1736 (art. XIII), dont l'Édit de Tolérance de 1787 retint la disposition essentielle : la rédaction d'un procès-verbal d'inhumation par l'autorité laïque. Afin de remédier à l'irrégularité des unions clandestines, Le Tellier, archevêque de Reims, conseillait un contrat civil et une déclaration de mariage par devant le juge royal, proposition que l'édit de 1787 fit également passer dans les lois. Or c'était là, en somme, un premier essai de transfert de l'état civil au pouvoir laïque, transfert que l'Assemblée Législative réalisera en s'inspirant de l'édit de 1787, et ce sont les évêques de Louis XIV qui en ont eu la première idée ! — L. Lévy-Schneider.

H. Lion. **Le Président Hénault (1685-1770).** *Sa vie, ses œuvres, d'après des documents inédits.* Paris, Plon, 1903. In-8, IV-446 p.

L'ouvrage de M. L. présente un double intérêt historique. Il contient d'abord un tableau très poussé, très artistement peint, de la société contemporaine de Louis XV, puis une étude érudite et minutieuse sur l'*Abrégé chronologique*, le manuel classique le plus répandu et le plus intelligent que les amateurs d'histoire aient connu, à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe.

Hénault fut un de ces magistrats, si nombreux parmi la génération de 1715, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, se firent remarquer par la gravité de leur visage, la majesté de leur éloquence, l'excellence de leur érudition, et qui, changeant d'esprit et de mœurs en même temps que d'habit et de milieu, furent recherchés pour leur conversation enjouée et légère, leur sourire à la fois bienveillant et ironique, leur philosophie épicurienne et l'agrément de leur commerce. Dans le Parlement, Hénault joua un rôle distingué. Il fut à plusieurs reprises l'intermédiaire entre la cour et ses collègues. Il lui arriva même, tant étaient grandes et sa facilité, et l'estime qu'on faisait de lui, d'écrire à la fois, pour le lit de justice du 22 février 1723, le discours du roi Louis XV, qui devenait majeur, celui du régent, celui du garde des sceaux et même celui du premier président. Il fut assez habile littérateur pour qu'aucun des orateurs ne reconnût le style du discours précédent dans celui qu'il était chargé de lire, et le public ignora lui-même que les quatre harangues débitées par les quatre plus grands personnages de France sortaient d'un même encrier. Un tel tour de force valait bien l'Académie. Hénault obtint sa lettre de maîtrise : il la paya en composant la réponse de M. de Morville, qui devait le recevoir, et craignait que son français ne fût point à la hauteur des circonstances; ce fut un monologue avec deux récitants.

Par son empressement à rendre tous les services qu'on implorait de lui, par sa fortune, et ses soupers, par sa conversation et par son esprit, Hénault acquit vite d'illustres amitiés ; il fut l'ami du duc de Bourbon, de la duchesse du Maine, de Mme du Deffand, de Marie Leczinska. Il fréquenta ainsi les salons les plus influents, les plus intelligents aussi, de son époque. M. L. nous y conduit à la suite du président; la société du temps n'a point de secrets pour lui; c'est d'une main experte et rapide qu'il débrouille les intrigues si confuses de la ville et de la cour ; et son érudition singulière nous renseigne généreusement sur les personnages qui traversent son récit. On lira non seulement avec intérêt, — car la peinture est jolie, — mais avec fruit, — car elle est neuve, — la description de cette petite cour de Sceaux, où régnait despotiquement la fantasque, spirituelle et charmante duchesse du Maine, ou le tableau de la vie que mena, dans les dernières années, Marie Leczinska, dont Hénault resta — ce fut peut-être le seul — le courtisan fidèle et respectueux.

Pour charmer les loisirs d'une existence aussi agitée, Hénault écrivit beaucoup; il composa des vers, assez mauvais d'ailleurs, des tragédies, des *Mémoires*. De tout cela nous n'avons point à parler. Mais il nous faut au contraire nous arrêter sur cet *Abrégé chronologique* qui fut son idée maîtresse, son grand projet, à la préparation duquel il a longtemps tra-

vaillé, qui fut accueilli avec une faveur unanime et obtint un succès prodigieux. Ce succès tient à deux causes : à un état d'esprit général, au mérite de l'ouvrage. Les éducateurs de la jeunesse ne faisaient point de place alors à l'histoire dans leurs programmes. Même les Oratoriens, qui étaient pourtant des novateurs, ne lui reconnurent point la vertu éminente de former l'esprit des enfants, et, chose singulière, la plupart des réformateurs contemporains, qui réclament une instruction classique plus scientifique, se montrent assez peu généreux pour l'enseignement de l'histoire. Pourtant un mouvement très marqué entraîne invinciblement, M. L. ne l'a pas suffisamment indiqué selon nous, les hommes du milieu du XVIIIe siècle vers l'étude des antiquités nationales. Descartes a fait douter le monde, et le monde peu à peu s'est pris à douter de tout; les philosophes ont cherché dans la critique des livres saints la preuve de la fausseté des religions dominantes; ils ont cherché à découvrir, non pas seulement l'évolution des croyances, mais l'évolution des peuples; ils ont espéré trouver, dans la critique des siècles passés, des arguments contre certaines institutions contemporaines, qu'ils estiment néfastes, contre la suprématie pontificale : le développement des idées gallicanes a contribué plus qu'on ne le suppose à celui des idées historiques. Mais ces hommes de 1740 n'ont point de livres qui puissent satisfaire leur curiosité; ils ne disposent que de volumes compacts, où l'attention s'égare, et dont la forme ne s'accorde pas plus que l'esprit au goût du jour, ou de bréviaires, inintelligents, mal informés, arides, que, malgré tout leur désir d'apprendre, il faut bientôt abandonner.

Le livre d'Hénault parut au moment où l'histoire passionnait les honnêtes gens, et ce fut la première raison de son succès; mais il faut reconnaître aussi qu'il était supérieur de beaucoup aux ouvrages concurrents, et que la faveur avec laquelle il fut accueilli est justifiée par ses mérites. Sans doute, aujourd'hui, l'*Abrégé chronologique* ne peut plus rendre de services, et la lecture n'en est pas recommandable : la science a, depuis 150 ans, étonnamment progressé, et l'œuvre d'Hénault a reculé de tous les pas qu'elle a faits. Mais, en son temps, et pour son temps, l'*Abrégé* fut un ouvrage tout à fait remarquable et vraiment nouveau. Comme Voltaire, Hénault voulut faire une histoire de la civilisation, en même temps qu'une histoire des événements; un des premiers en France, sinon le premier, il fit place, dans son livre, malgré les proportions exiguës de celui-ci, à l'étude des mœurs et des coutumes; il insista sur les institutions. Bien plus, il n'accepta point comme parole d'Évangile les récits de ses devanciers; il voulut se renseigner par lui-même; il procéda à une enquête assez étendue et minutieuse; il compulsa des actes, des documents offi-

ciels, et c'est de la comparaison de tous les textes qu'il avait réunis qu'il éclaira sa religion. Sans doute, il eut trop de tendance à reproduire des anecdotes suspectes; mais il rejeta certaines erreurs qui avaient cours avant lui, et fit ainsi un sérieux effort de critique. Ce qui prouve d'ailleurs sa conscience et sa volonté d'être exact, c'est le soin avec lequel il rectifie, dans les éditions successives de son ouvrage, les erreurs qui lui avaient d'abord échappé, et la persévérance avec laquelle il continua, toute sa vie, de se documenter et de réfléchir. Un livre qui a occupé toute une existence mérite bien quelque respect, et doit présenter quelque utilité, quand elle a pour auteur un homme comme Hénault, et que cet homme est mort à 85 ans; et ce qui prouve la vérité de cette hypothèse, c'est que, pendant plus d'un demi-siècle, on s'est servi de l'*Abrégé*, on ne l'a pas remplacé. — Léon Cahen.

Edme Champion. **La séparation de l'Église et de l'État en 1794.** *Introduction à l'histoire religieuse de la Révolution française.* Paris, Colin, 1903. In-8, xiii-279 p.

Sur les vingt-quatre chapitres qui composent cet ouvrage, un seul, le XXIIIe, répond au titre et traite de la séparation de l'Église et de l'État en 1794 ; les autres répondent au sous-titre et traitent successivement de l'empire du catholicisme sur la société de l'Ancien Régime, du gallicanisme et du jansénisme, de l'irréligion au xviiie siècle, de la suppression des Jésuites et de l'édit de 1787 en faveur des protestants, de la question religieuse dans les cahiers, du livre de l'abbé Fauchet sur la *Religion nationale* paru au début de 1789, de la politique religieuse de la Constituante, du décret du 20 septembre 1792 ordonnant la sécularisation de l'état civil, enfin de la politique religieuse de la Convention jusqu'au décret du deuxième jour sans-culottide an II qui prononce la suppression du salaire des prêtres.

Plusieurs de ces questions demanderaient, pour être traitées à fond, la matière d'un gros volume. Aussi l'auteur, tenant à prévenir toute méprise, nous avertit-il qu'il n'a pas prétendu écrire une *histoire religieuse*, mais qu'il s'est proposé seulement de « jeter un coup d'œil », de donner « un aperçu général et sommaire » préparatoire à une étude proprement scientifique. Son livre ne relève donc pas de l'histoire, mais plutôt de la philosophie de l'histoire. Il a les qualités et les défauts du genre.

D'abord il est systématique. D'un bout à l'autre, M. C. combat une thèse, cette thèse communément admise, d'après lui, que l'œuvre religieuse de la Révolution s'explique par la philosophie du xviiie siècle, et que la séparation de l'Église et de l'État est l'aboutissant logique, l'application

pratique des principes enseignés par les philosophes. A cette thèse qu'il estime radicalement fausse, il oppose celle-ci. La rupture de la Révolution avec l'Église est l'œuvre des circonstances plus que des principes. Les hommes de 89, très respectueux du catholicisme, ne pensaient qu'à le réformer ; ils voulaient lui garder son caractère de religion dominante ; ce n'est que peu à peu et comme à regret qu'ils se laissent entraîner à des solutions de plus en plus philosophiques. C'est la Contre-Révolution, la coalition des prêtres et des émigrés qui a forcé les Révolutionnaires à proclamer la liberté des cultes, à réformer l'état civil, à séparer l'Église de l'État.

En gros, M. C. a raison. Il est bien certain que les circonstances ont singulièrement hâté la réalisation du programme des philosophes et l'ont dépassé. Peut-être l'auteur exagère-t-il cependant la nouveauté de sa thèse. Déjà M. Aulard avait noté bien des fois la timidité et la prudence des Révolutionnaires devant l'Église. Plus récemment, M. J. Jaurès, dans sa magistrale histoire, a écrit que parmi les philosophes « aucun n'*avait* exprimé ou même entrevu l'idée que l'État devait rompre tout lien avec l'Église » et que cette idée, qui n'était pas née en 1789 et en 1790, « surgira de l'expérience révolutionnaire [1] ».

Mais si je suis assez souvent d'accord sur le fond avec M. C., il s'en faut que je le suive dans le détail. Il a exagéré la portée d'une thèse juste, et, par sa systématisation, faussé la réalité historique.

Quand il dit [2] que « les philosophes n'avaient pas tous et n'affichaient pas tous contre la *religion* des sentiments hostiles », il exprime un fait indéniable, mais de ce que les philosophes, même les athées comme Lalandé, étaient la plupart des âmes religieuses, qui croyaient fermement à la nécessité de la religion pour la société, il ne s'ensuit pas qu'ils aient été pleins de respect pour le *catholicisme*. Tous s'efforçaient de distinguer le catholicisme de la religion véritable qui était dans leur pensée la religion naturelle. M. C. ici n'a mis en relief qu'un côté de la vérité. La propagande philosophique ne fut pas une propagande impie, une propagande laïque, soit, mais ce fut une propagande ouvertement anticatholique et même antichrétienne, et ceci aussi est un fait indéniable. N'oublions pas que le même Rousseau, qui écrivit la *Profession de foi du vicaire savoyard*, écrivit aussi le dernier chapitre du *Contrat social*, où il montre que le christianisme est une religion insociale, incivile. M. C. me semble l'avoir trop oublié.

---

1. *Histoire socialiste. La Constituante*, p. 536.
2. P. 27.

S'il est exact que la grande majorité des cahiers réclame le maintien du catholicisme comme religion dominante, il est exact aussi que certains cahiers réclament dans le catholicisme des réformes plus profondes que celles qui seront opérées par la Constitution civile. Rédigeant le cahier de sa paroisse, La Révellière y avait inséré un vœu en faveur de l'abolition du célibat ecclésiastique [1]. Le cahier de Paris *extra muros* avait demandé que les offices et prières liturgiques se fissent en langue vulgaire [2].

Dès 1789, il y avait donc dans l'air des germes de changements plus profonds que ceux qui furent réalisés par les Constituants. En négligeant d'en tenir compte, M. C. a laissé dans l'ombre, ici encore, un côté de la vérité.

S'il est vrai que dans son livre fameux [3], *De la Religion nationale*, l'abbé Fauchet ait légitimé la Révolution par l'Évangile, il est peut-être excessif d'en tirer cette conclusion que « la religion servit à renverser l'Ancien Régime et à commencer la Révolution [4] », sans faire remarquer que la religion de l'abbé Fauchet était à son insu fortement teintée de philosophisme. Pour ma part, l'intérêt de ce livre est surtout de nous présenter, dans une âme trouble et mystique, le mélange incohérent des anciens dogmes chrétiens et des nouvelles conceptions philosophiques. Quoiqu'ils s'en défendent, les Fauchet, les Grégoire et les prêtres de leur sorte sont imprégnés d'esprit philosophique et c'est la philosophie qui est le ferment d'action de leur christianisme.

Qu'importe que les déchristianisateurs aient parlé avec sympathie du sans-culotte Jésus : sont-ils chrétiens pour autant, sont-ils moins incrédules ? C'est abuser des mots que de s'emparer de ces déclarations, qu'ils firent souvent par politique, en faveur de l'Évangile, pour essayer d'atténuer leur violence [5].

J'estime de même que M. C. a beaucoup trop restreint l'influence des philosophes sur la confiscation des biens du clergé, sur la suppression des congrégations religieuses, et en général sur l'œuvre religieuse de la Constituante. Sans doute, il n'y avait à la Constituante qu'une minorité de philosophes, d'adversaires déterminés du catholicisme, mais si cette minorité cachait son jeu, par habileté politique, elle n'en était que plus redoutable et son action plus efficace. La Constitution civile n'a pas été votée que par des

---

1. La Révellière, *Mémoires*, t. Ier, p. 60.

2. Cité par Carré, curé de Sainte-Pallaye (Yonne), dans son *Culte public en langue française*, 1er mai 1790 (Bib. nat., L b39 3053).

3. « Ce livre passa inaperçu », dit inexactement M. C. Je l'ai trouvé mentionné dans plusieurs brochures et discours des premières années de la Révolution.

4. P. 70.

5. Voir p. 242 et suiv.

chrétiens fervents, et si les philosophes lui donnèrent leurs suffrages, c'est parce qu'ils y voyaient un acheminement vers la religion civile de leurs rêves [1]. Si la Constituante à plusieurs reprises se refusa à reconnaître le catholicisme comme religion d'État, c'est apparemment que les philosophes surent retenir ceux de leurs alliés chrétiens qui avaient fait avec eux la Constitution civile. — Sans doute, la Déclaration des Droits a été votée par une majorité de chrétiens, mais il reste que la Déclaration a été dictée par les philosophes et que la philosophie qu'elle contient est une philosophie antichrétienne. Quand un Rabaud Saint-Étienne s'efforce de montrer que la Déclaration est contenue dans l'Évangile, je ne puis voir dans son langage qu'une habileté ou une illusion.

Je ne parviens pas à comprendre en quoi « il est inexact de dire que la Constituante avait décidé en principe la réforme de l'état civil opérée par la Législative [2] », quand la Constitution de 1791 porte cet article : « La loi ne considère le mariage que comme contrat civil [3]. » Sans doute, comme le dit M. C., l'auteur de l'article, Lanjuinais, expliqua que cela « n'impliquait rien de plus que l'obligation de faire une loi et n'empêcherait pas de confier au clergé les registres de l'état civil ? » Mais de ce que Lanjuinais entendait laisser aux prêtres la tenue des registres de l'état civil, même sécularisé, en quoi cela infirme-t-il la portée de la réforme qu'il sollicitait et qui fut opérée par la Législative ? Est-ce que, depuis l'édit de 1787, les prêtres ne tenaient déjà pas l'état civil rendu aux protestants ? et cela diminue-t-il la portée de la réforme opérée par Louis XVI ?

M. C. fait un grand éloge de Cambon, et cet éloge est justifié ; mais il exagère la nouveauté de la proposition qu'il fit, le 10 novembre 1792, de séparer l'Église de l'État. Dès le début de la Législative, les hommes politiques considéraient la Constitution civile comme caduque et, avant Cambon, beaucoup d'entre eux firent la motion de la supprimer à maintes reprises (Ramond, De Moÿ, etc.). M. C. exagère plus encore quand il écrit, qu'après sa proposition Cambon fut « désavoué par tout le monde [4] ». En réalité, la proposition de Cambon réunit d'importantes adhésions à la Convention et dans la presse, et, loin d'être désavoué par tout le monde, Cambon fut soutenu par un parti de plus en plus puissant. — D'ailleurs

1. Rabaud Saint-Étienne, dans ses *Mémoires à l'Académie de Nimes*, parus en 89, avait défini par avance la tactique que lui et ses amis suivirent à la Constituante (Voir le passage cité par Lévy-Schneider, *Le conventionnel Jean Bon Saint-André*, 1901, in-8, p. 89).

2. P. 200, note 1).

3. Titre II, art. 7.

4. P. 214.

ceux mêmes qui firent rejeter sa proposition étaient au fond de son avis et ne différaient avec lui que sur la question d'opportunité. « La grande masse des Français, dit M. C. [1], ne reconnut pas d'incompatibilité entre la Révolution et la religion » : remplacez religion par catholicisme et c'est le contraire qui est la vérité. En 1793, la grande masse des patriotes [2] estimait que le catholicisme était radicalement incompatible avec la Révolution et c'est pour cela qu'elle supprima le culte. Mais ce qui est vrai, c'est que les patriotes tout en devenant antichrétiens restaient religieux, et voilà pourquoi ils transposèrent le catholicisme dans leurs cultes civiques.

Le grand tort de M. C. a été de ne pas distinguer nettement dès l'origine religion et catholicisme. Oui, la Révolution n'a pas été irréligieuse même dans la période de déchristianisation, mais, quoi qu'en pense l'auteur, elle a été dès le début, timidement d'abord puis ouvertement, de plus en plus anticatholique, bientôt antichrétienne. Faute de cette distinction capitale, la pensée de M. C. est restée confuse et équivoque et ses jugements très contestables.

Comme dernier exemple des erreurs où l'a conduit son système, je signalerai celle-ci. Étudiant le célèbre décret du deuxième jour sans-culottide an II qui prononça la suppression du salaire des prêtres et des frais du culte, M. C. écrit que ce décret, « arrivant à l'heure où la restauration catholique avait déjà commencé, impliquait la condamnation des cultes regardés comme révolutionnaires [3] ». Rien n'est plus contraire aux faits. Loin d'être commencée à cette date, la restauration du catholicisme continuait à être entravée par les proconsuls thermidoriens et la déchristianisation reprenait de plus belle [4]. Loin de songer à supprimer le culte révolutionnaire, les fêtes décadaires, comme elle disait, la Convention s'efforça au contraire de le réorganiser. Deux jours après avoir supprimé le salaire des prêtres, elle chargeait son comité d'instruction publique, — qui fut comme le concile permanent du culte révolutionnaire, — de rédiger dans le cours de chaque décade un cahier d'instructions pour affermir les principes de la morale, rappeler les grands événements de la Révolution, etc. [5]. Ces cahiers d'instructions, ce journal civique devait-être lu dans les réunions décadaires, sorte de messes patriotiques qui conti-

1. P. 258.
2. Je dis des patriotes parce qu'à mon avis la masse des Français n'était plus patriote en 1793.
3. P. 263.
4. Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, 1re édition, p. 534-535.
5. Décret du 4e jour sans-culottide an II (Duvergier).

nuaient d'être célébrées régulièrement. Marat fut panthéonisé le cinquième jour sans-culottide. Pendant tout le mois de nivôse et jusqu'à la fin de sa carrière, la Convention s'occupa des fêtes nationales et décadaires. Elle ne rapporta jamais le décret du 18 floréal qui avait institué le culte de l'Être suprême.

Il est vraiment dommage que ce livre ait été faussé par les partis pris d'une thèse poussée à l'excès, car il renferme nombre d'observations justes et de remarques fines exprimées dans une bonne langue. Quand le système reste à l'arrière-plan, il n'y a plus qu'à louer et qu'à applaudir. Ce que M. C. dit du gallicanisme et du jansénisme, de la confusion du spirituel et du temporel sous l'Ancien Régime, de la Contre-Révolution, du bref du pape *Quod aliquantum*, du prétendu échec de la Révolution, est excellent de tous points, je me plais à le reconnaître. J'aurais eu plus de plaisir encore à le faire, si M. C. s'était montré plus respectueux des règles ordinaires de la méthode historique. Une fois sur deux environ, il cite sans indiquer le livre ou le recueil auquel il emprunte sa citation, et, quand il les indique, il ne le fait qu'imparfaitement [1]. — Albert Mathiez.

Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol. Documents inédits recueillis, mis en ordre et publiés par P. Delarue. Première partie : *Cantons d'Antrain, de Bazouges-la-Pérouse et de Sens.* Rennes, Plihon et Hommay, 1903. In-8, iv-361 p.

Certains travailleurs de province, dès qu'ils possèdent plusieurs documents sur un sujet, veulent les utiliser immédiatement et composer un ouvrage ou tout au moins un article de revue, alors qu'il existe sur ce sujet bien d'autres documents qu'ils ne connaissent pas et qu'il aurait fallu mettre à profit pour traiter utilement la question. D'autres, plus modestes, rendent de plus grands services à la science en recherchant les documents dans les dépôts où tout le monde n'a pas le loisir ou la facilité d'aller les consulter, en les publiant, et en les éclairant à l'aide de notes et de notices. M. D. appartient à cette seconde catégorie. Il s'occupe à recueillir les documents relatifs à l'histoire du clergé et à l'exercice du culte dans le district de Dol pendant la Révolution. Le volume qu'il a publié doit être suivi de quatre autres : deux pour le canton de Dol (un pour la seule commune de Dol et un pour les autres communes de ce canton), un pour les antons de Combourg et de Dingé, un enfin pour ceux de Trans, Roz-Landrieux et Le Vivier-sur-Mer.

---

1. Quelques fautes d'impression : p. 136, l. 17, évêque de *Viviers* et non de Verviers; p. 199, n. 2, *Reubell* et non Rewbell; p. 213, l. 19, *Lecointe*-Puyraveau et non Lecomte.

Ces documents sont rangés par communes ; l'auteur donne pour chacune : d'abord, la population en 1792 et en 1902, puis une notice biographique succincte sur les prêtres, assermentés et insermentés, qui ont été en fonctions dans la commune ou qui l'ont habitée pendant la période révolutionnaire, et sur ceux qui en sont originaires ; enfin, les documents, rangés par ordre chronologique : délibérations du Directoire du district de Dol, arrêtés du Département d'Ille-et-Vilaine, correspondance du Directoire du district avec celui du département, ou avec les municipalités, arrêtés des représentants en mission, correspondance entre ceux-ci et les administrateurs du département. Les renseignements que nous fournissent ces pièces sont de nature variée : prestations ou rétractations de serment, évaluation des biens ecclésiastiques dans une commune, installation d'un curé constitutionnel dans sa paroisse, mariages de prêtres, renseignements donnés par les administrations sur les prêtres, constitutionnels ou réfractaires, réclamations de prêtres pour se faire payer les pensions et honoraires qui leur sont dus, fontes de cloches, mesures prises par les autorités au sujet des réfractaires, rétablissement du culte, etc.

On voit l'intérêt que présente cette publication ; on voit également, par l'indication des sources, quels services rend M. D. aux historiens en leur évitant d'aller fouiller dans les dépôts où il a fait ses recherches : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série L ; Archives du Parlement, au Palais de Justice de Rennes ; Archives municipales de Dol, de Bazouges-la-Pérouse, de Marcillé-Raoul, de Saint-Mard-le-Blanc, de Sens ; bibliothèque publique de Rennes ; greffe de la justice de paix d'Antrain, bureau de l'enregistrement d'Antrain, etc. C'est donc un travail qui mérite être loué. A côté de l'éloge, il appelle aussi certaines critiques.

D'abord, M. D. nous annonce dans son titre : *Documents inédits*. Or, tous les documents que contient son livre ne sont pas inédits ; il en a reproduit un certain nombre qu'il ne peut considérer comme tels : la circulaire de Duport, ministre de la justice, du 10 janvier 1792, sur les troubles alimentés par les querelles religieuses (p. 142-147) ; le décret de la Législative, du 26 août 1792, sur les prêtres insermentés et ayant rétracté leur serment (p. 152-155) ; le décret du 23 brumaire an II relatif aux abdications des ministres de tout culte (p. 21) ; les lois du 3 ventôse an III (p. 175), du 11 prairial an III (p. 85), du 7 vendémiaire an IV (p. 181-186) sur l'exercice du culte ; le traité de la Mabilais (p. 177), etc. Il indique lui-même (p. 175, 177, 202, etc.) les numéros du *Bulletin des Lois* où se trouvent ces textes ; quelle utilité, alors, de les reproduire ?

En second lieu, le titre annonce des documents *mis en ordre*. Ils ont été classés, nous l'avons vu, par communes, et, dans chacune, par ordre

chronologique ; mais, au milieu de pièces qui concernent particulièrement telle ou telle commune, on en trouve qui présentent un intérêt général, sans qu'on saisisse le rapport qui existe entre ces pièces et celles dans lesquelles elles sont encadrées. L'auteur annonce, dans un *Avis au lecteur*, que le dernier volume contiendra en appendice « les pièces détachées n'ayant aucune raison d'être réunies à telle commune plutôt qu'à telle autre ». J'avoue n'avoir pas vu quelles raisons il a eues de réunir : à la commune d'Antrain, le décret de la Convention du 23 brumaire an II, l'arrêté de Le Carpantier (p. 24), du 24 germinal an II, déclarant suspect tout prêtre ayant attendu jusque-là pour déposer ses lettres de prêtrise, arrêté exécutoire dans les départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan ; — à la commnne de Saint-Ouen-de-la Rouerie, l'arrêté du Conseil général du Département, du 14 avril 1792, relatif aux insermentés (p. 58-63) ; — à la commune de Tremblay, le décret du 11 prairial an III, l' « Avertissement concernant l'acte de soumission aux lois de la République, donné par François Barreau de Girac, évêque catholique de Rennes », aux prêtres de son diocèse (p. 86-90) ; — à la commune de Bazouges-la-Pérouse, une lettre (de qui ? à qui ?) datée de Rennes, 17 juin 1791, ne contenant que des principes généraux sur l'obéissance a la Constitution, l'instruction du peuple, etc. (p. 133), un arrêté du Département d'Ille-et-Vilaine, du 26 décembre 1792, relatif aux réfractaires et aux ecclésiastiques qui ont rétracté leur serment (p. 155-160), et les documents d'intérêt général que j'ai cités plus haut : circulaire de Duport, décret de la Législative du 26 août 92, lois de la Convention sur l'exercice du culte, traité de la Mabilais.

Enfin, l'indication des sources gagnera, dans les volumes suivants, à être faite avec plus de précision. Pour les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, j'ai noté les références suivantes : une fois (p. 155) « Archives départementales d'Ille-et-Vilaine », sans aucune cote, ce qui est vague. D'autres fois, L, suivi d'un numéro de dossier : L 249, L 321 ; c'est l'indication la plus correcte. Ailleurs : « Arch. départ. (ou : Arch. d'Ille-et-Vil.), L. 1 v. 3 » (par exemple, p. 194), « L. 2 v. 12 » (p. 18 et *alias*), L. 2 V. 7 » (p. 34). Que veulent dire v ou V ? est-ce : L 2, volume 3, L 2, volume 7 ? je n'en sais rien. Ailleurs : « Arch. d'Ille-et-Vil., L. IV. 3 » (p. 73) ; ou bien : « Arch. départ. (2 L. 25) » (p. 249). Parfois, L n'apparaît plus, on trouve : « Arch. d'Ille-et-Vil., 1. V. 3 » (p. 301), « 1. V. 24 » (p. 213), « 2 v. 5 » (p. 24, 29, 155). D'autres fois, L est précédé de la lettre S. Cela veut-il dire : Série L ? je n'en sais rien. Je note : « Arch. d'Ille-et-Vil., S. L 2 v. 6 » (p. 124, 130, 148), ou « SL. 2 v. 6 » (p. 128). P. 203, sans l'indication des Archives, le renvoi con-

siste simplement en ceci : « S. L. 2 v. 7 ». Cela finit par devenir énigmatique. Il arrive également qu'aucun numéro ne soit donné, et l'on trouve (p. 131, 132, 133, 138) : « Arch. départ., S. L. ». Que M. D.me pardonne d'insister ainsi sur ce point de détail, mais s'il est un genre d'ouvrage dans lequel l'indication des sources doive être d'une précision rigoureuse, c'est justement un recueil de documents. — P. MAUTOUCHET.

La campagne de 1794 à l'armée du Nord. 1re partie : *Organisation*. Tome Ier : *L'action militaire du gouvernement. — Le commandement. — L'État-Major. — L'infanterie*, par H. COUTANCEAU, lieutenant-colonel du Génie. Paris, Chapelot, 1903. In-8, LXIII-529 p. (Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée).

Ce gros volume est le tirage à part d'une série d'articles publiés dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée*. M. le Lt-Col Coutanceau a divisé en deux parties le vaste exposé documentaire qu'il veut consacrer à la campagne de l'armée du Nord sur le type ordinaire des publications de la Section historique, dont il est le chef, et c'est seulement le début de la première (Organisation) que contient le volume qui nous occupe. En effet, l'auteur a estimé « indispensable de commencer tout d'abord par étudier en détail quel fut l'esprit de nos institutions militaires depuis le début de la Révolution jusqu'au moment où elles donnèrent leur plein effet en 1794 ». C'est peut-être remonter un peu haut et élargir un peu arbitrairement le sujet; et l'on peut se demander pourquoi le chapitre V (*L'Infanterie*, de la p. 257 à la fin), nourri et intéressant sans doute, mais de portée très générale, figure dans un volume dont le titre limite si exactement le contenu. Mais nous ne voulons pas trop reprocher à M. C. de donner plus qu'il ne promet, ni insister sur certaines longueurs de sa préface, parfois traversée d'un souffle patriotique dont l'absence serait préférable. Ces quelques défauts n'empêchent pas que son ouvrage soit le fruit d'un labeur prolongé, qu'il témoigne de beaucoup de soin, du désir visible de ne rien omettre, — désir qui entraîne parfois l'accumulation excessive des détails et engendre ainsi quelque confusion, — et qu'il constitue, pour l'histoire de la formation et des transformations des armées révolutionnaires, un très riche répertoire de textes et de faits [1].

---

1. Voici la table des matières : I. L'action militaire du Gouvernement. — II. Le commandement. Son action disciplinaire. Son action pour assurer la conservation des effectifs. Son action pour exalter le moral de la troupe. — III. L'État-major : Le chef de l'état-major. Les adjudants-généraux. Les adjoints aux adjudants-généraux. Les secrétaires. Les ordonnances. Le travail de bureau : situations, états de pertes, registres. Le service des renseignements. Les cartes d'état-major. — IV. État de la mobilisation peu avant les premières

La place nous manque pour confirmer ce jugement par des exemples : et nous l'essaierons d'autant moins que M. C. a pris la peine d'extraire et de synthétiser, dans sa préface, l'essentiel des documents qu'il publie. De leur lecture se dégage très nette l'impression que la véritable « force morale » des armées révolutionnaires a résidé dans la Convention, dans le Comité de Salut public, dans ces Saint-Just et ces Le Bas, qu'on a représentés, qu'on représente encore comme des désorganisateurs, comme des brouillons ayant gêné la victoire ; et que la théorie qui place en opposition la Terreur et l'œuvre de défense nationale peut flatter certains préjugés, mais est contraire à la réalité des faits. — P. Caron.

Jules Thomas. **Correspondance inédite de La Fayette. Lettres de prison, Lettres d'exil (1793-1801).** *Précédée d'une étude psychologique.* Paris, Delagrave, 1903. In-8, 389 p.

Les lettres de La Fayette que publie M. T. proviennent d'archives de famille. Elles furent réunies par Louis de Romeuf, aide de camp de La Fayette, chargé par lui en 1798 de recueillir les documents relatifs à sa captivité et à son exil. Elles sont au nombre de cinquante-six. La première est de mars 1793 et la dernière de juillet 1801. Elles se répartissent en deux catégories : les lettres de prison (1793-1797) datées de Magdebourg en 1793, de Neisse de 1794 à 1797 ; les lettres d'exil (1797-1801) écrites à Wittmold dans le Holstein, où La Fayette séjourna plus d'une année chez Mme de Tessé, à Vianen et à Utrecht en Hollande. De ce lettres, une avait été publiée par Jared Sparks dans sa « Vie de Gouverneur Morris »; quinze autres figurent au tome IV des « Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette » publiés par sa famille, mais mutilées et fragmentaires. M. Charavay en avait tiré parti dans les chapitres XX, XXI, XXII de son histoire de La Fayette, consacrés à la captivité et à l'exil. Tout le reste de la correspondance publiée par M. T. est entièrement inédit.

Le premier intérêt de ces lettres est de nous faire connaître, avec quelques détails, la captivité de La Fayette et sa vie en exil, ses démarches et celles de sa famille et de ses amis auprès des Américains, de la Prusse, de l'Angleterre et du Directoire, intérêt biographique, somme toute assez mince. En second lieu, elles contiennent la pensée de La Fayette sur un certain nombre d'événements contemporains (la guerre de la Révolution

---

opérations. — V. L'infanterie : Les levées antérieures à celles du 24 février 1793. La loi du 24 février 1793 (levée de 300.000 hommes). La loi du 23 août 1793 (levée en masse ou loi de la réquisition). — La loi du 2 frimaire an II ; l'incorporation dans les anciens cadres. Les subsistants. L'embrigadement.

contre l'Europe -- le gouvernement du Directoire — Fructidor et Brumaire). Nous y entrevoyons le désir de La Fayette de rentrer en scène et de jouer un rôle, principalement en février 1797 et en octobre 1799. Enfin, dans plusieurs d'entre elles, La Fayette rappelle son rôle au début de la Révolution, et juge rétrospectivement les hommes qu'il a fréquentés et les événements auxquels il a été mêlé. Les idées et le rôle de La Fayette dans la Révolution nous étaient déjà connus, et les lettres de captivité et d'exil n'ont encore à ce point de vue qu'un intérêt secondaire. Signalons pourtant la lettre 46 du 26 septembre 1798, où La Fayette expose avec assez de détails le plan d'un ouvrage sur l'histoire du droit privé pendant la Révolution en opposition avec celui de l'ancien régime.

M. T. a placé en tête de la Correspondance des « Notices sur les Documents inédits ». Chaque lettre y est étudiée à part. L'auteur indique avec précision les circonstances où elle a été écrite et commente son contenu.

L'étude sur La Fayette que M. T. a jointe à sa publication dépasse beaucoup, par ses dimensions et le travail qu'elle dénote, l'importance d'une simple préface. C'est moins une étude biographique qu'une étude psychologique de La Fayette ou plutôt du cas psychologique de La Fayette. Elle comporte quatre parties intitulées : le cas psychologique de La Fayette, les données intellectuelles, les formes de l'action, les données sensibles dans l'action. Les titres seuls de ces grandes divisions nous indiquent que M. T. est un philosophe, et nous font savoir dans quel esprit il a conçu son étude. Il n'a pas entendu dégager seulement les principaux traits du caractère de La Fayette, il s'est montré préoccupé de rattacher le particulier au général, de rechercher comment à un cas singulier se sont appliquées sinon des lois, du moins des observations psychologiques très générales. Le lecteur trouvera donc dans cette étude la théorie de M. T. sur la passion, dans ses trois phases, développante, acquérante et possédante (p. 11 et 12), sa théorie sur le caractère et l'éducation (p. 15 et 16.), les idées d'Aristote et de Kant sur la république (p. 33 et 34), une analyse de l'action instinctive et de l'action volontaire (p. 51 et 58). Les principaux traits du caractère de La Fayette sont traduits et pour ainsi dire étiquetés en langage philosophique. Par exemple (p. 19), pour exprimer l'idée que La Fayette ne fut sensible en Amérique qu'à ce qui était conforme à sa nature et à ses préjugés, M. T. nous expose « qu'il ne fut attentif que de cette attention provoquée et serve, qui n'est que séduction ou répulsion, et par laquelle la subjectivité se déclare, il est vrai, à elle-même, en cédant aux attraits ou en s'irritant des oppositions, mais dont il ne résulte pas des idées véritables, c'est-à-dire des représentations

objectives contenant la plénitude des rapports sous lesquels la réalité se manifeste à la pensée » ; ou bien l'idée que le caractère de La Fayette s'est peu modifié, est ainsi énoncée (p. 7) : « Les données, peu variées, sont de très bonne heure actuelles et entières dans le sujet à étudier, et elles sont assez riches pour fournir un développement de soixante-dix-sept années sans se renouveler et s'altérer, autrement que par leur évolution même. » Cet emploi des théories et du langage philosophiques dans une étude historique pose une question de méthode qui ne saurait être résolue dans un simple compte rendu. Au premier abord, il nous semble qu'une méthode comme celle de M. T. présente un double danger. Elle risque de faire négliger à l'historien ce qu'il y a d'individuel et d'original dans un cas psychologique déterminé. Elle détourne l'attention de l'historien, trop préoccupé de suivre le développement logique d'un certain nombre de « données psychologiques » des causes extérieures et accidentelles, soit influence des hommes, soit action des événements qui peuvent modifier un caractère. Et de fait, on pourrait montrer que le La Fayette de M. T. reste souvent singulièrement abstrait, et que M. T. oublie fréquemment son héros pour rechercher les raisons profondes et générales d'un certain état d'esprit (par exemple, p. 33 et suivantes, le républicanisme et l'esprit démocratique des hommes de la fin de l'ancien régime et du début de la Révolution). L'action de la Révolution française sur La Fayette est négligée, moins par une omission de l'auteur que par une conséquence de sa méthode qui le conduit à envisager le caractère de La Fayette comme « déterminé » antérieurement à la Révolution. Quant à l'emploi des termes philosophiques et abstraits, rien ne saurait le justifier que l'impossibilité de les remplacer par d'autres, ce qui n'est pas le cas.

Toute question de méthode mise à part, l'étude de M. T. contient des remarques pénétrantes. Les pages consacrées à l'influence de la Révolution américaine sur La Fayette (p. 19 à 51), l'analyse de la sensibilité de La Fayette qui fut toute sa vie un homme d'instinct et de premier mouvement et non un homme de réflexion (p. 53 et sq.), celle de son libéralisme (p. 73 et 74), de son ambition (p. 75 et sq.) témoignent chez l'auteur d'un art véritable de discerner et d'exprimer les nuances. Son résumé de la carrière de La Fayette pendant la Révolution (p. 80 et sq.) après le livre de M. Charavay est peu original. Mais il est clair et assez précis. Enfin l'idée générale que M. T. s'est faite de La Fayette nous paraît exacte. Elle n'est pas celle de M. Charlemagne Tower qui n'a vu de La Fayette que le côté héroïque. Et elle est plus précise que celle de M. Charavay qui a plutôt étudié la vie que le caractère de La Fayette. « Un homme de sentiment jeté par le désir de l'action au milieu des révolu-

tions les plus décisives qu'ait enregistrées l'histoire, et d'abord favorisé d'une invraisemblable continuité de succès, puis en une heure rebuté et passé à l'état de souvenir et de type héroïque ; un esprit naturellement inapte aux combinaisons politiques, porté par les circonstances vers le premier rôle dans l'établissement des deux plus grandes républiques modernes, et s'y donnant par les conséquences mêmes de cette incapacité une attitude qui a servi pendant un siècle de modèle à la classe d'hommes la plus considérable issue de la secousse de 1789, tandis que des génies politiques comme Mirabeau, Danton et Bonaparte n'ont agi sur leur temps qu'en passant ; une volonté médiocre, bornée, réduite aux coups de tête de l'impulsion psychique provoquant des mouvements sociaux incroyables d'élan et de réaction, mais impuissante à diriger sa personnalité même, voilà ce qu'offre La Fayette pour une étude de psychologie biographique. » Il faudrait ajouter, pour être juste, le côté désintéressé et généreux du personnage, que M. T. met bien en lumière à la fin de sa quatrième partie. — P. Muret.

André Rabel. **Le maréchal Bessières, duc d'Istrie**, avec un portrait en héliogravure et dix cartes. Paris, Calmann-Lévy, [1903]. In-8, 359 p.

J'ai déjà eu l'occasion de critiquer ici même l'emploi du cadre biographique dans le domaine de l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire. J'estime qu'au lieu de s'efforcer à suivre le rôle de tel ou tel officier supérieur ou général à travers les faits très complexes, et encore mal connus, de dix ans, de vingt ans de campagnes, et de se condamner ainsi presque fatalement à être superficiel et partial, il vaudrait beaucoup mieux n'attacher qu'une importance secondaire aux hommes, pour lesquels des notices biographiques, groupant les renseignements vraiment personnels, suffisent, et mettre au premier plan l'étude directe et approfondie des grandes séries d'événements : cette étude achevée, les responsabilités individuelles se dégageraient d'elles-mêmes. Ceci posé, je m'empresse d'ajouter que la biographie d'un général de la Révolution ou de l'Empire, si l'auteur a su se borner, s'il a travaillé avec soin, s'il a utilisé, en nombre convenable, les imprimés et les documents d'archives publiques ou privées, peut, malgré tout, apporter à nos connaissances une précieuse contribution. Ce serait le cas de cette vie du maréchal Bessières, que vient de donner M. Rabel, que je ne lui ménagerais pas les éloges. Malheureusement, M. R. semble s'être imaginé que les mémoires plus ou moins dignes de foi des contemporains, des ouvrages généraux comme ceux de Thiers et le recueil des « Victoires et conquêtes », le « Bulletin de la Grande Armée » (*sic*), et quelques volumes de la série

documentaire publiée par la Section historique de l'État-major de l'Armée, lui fourniraient, sur la carrière de ce maréchal, tous les détails désirables. De recherches aux Archives nationales, aux archives de la Guerre, pas de trace dans son livre[1]. On n'y trouve même pas les états de services de Bessières ! Cette constatation juge l'ouvrage et me dispense d'y relever d'autres vices de méthode. C'est un excellent type de livre d'histoire à ne pas faire. — P. Caron.

Herbert A. L. Fisher, M. A. **Studies in Napoleonic Statesmanship, Germany**. Oxford, Clarendon Press, 1903. In-8, x-392 p. (et 4 cartes).

L'histoire administrative et économique du Consulat et de l'Empire est à faire; l'histoire « civile » de la France de 1800 à 1815 n'est pas connue, ou l'est mal, et ce n'est pas la génération présente qui l'écrira : la masse des matériaux à mettre en œuvre est trop considérable, trop de monographies préparatoires doivent être faites, avant qu'un historien puisse réaliser l'œuvre explicative qui fera connaître du « système napoléonien » les principes et leur application, et qui, surtout, montrera que la seule « fortune des armes » n'a pas suffi pour provoquer la banqueroute finale et l'écroulement de l'édifice ébranlé depuis 1810 par les crises industrielles et les faillites commerciales.

A l'heure actuelle, la littérature napoléonienne est abondante, surabondante, mais pour un ouvrage important consacré à une institution essentielle ou à un personnage de premier plan, que de biographies de généraux obscurs et dignes de rester dans l'ombre, que de récits de batailles sans intérêt, que de « souvenirs » et d'anecdotes, qui n'expliquent rien, que d'inventaires de layettes ou de mobiliers destinés uniquement à satisfaire cette curiosité du bibelot et cette « fureur de l'inédit » qui peuvent parfaitement se concilier avec la plus complète incompréhension du passé[2] !

1. Aux Archives nationales, on aurait communiqué à M. R. 28 décrets concernant Bessières dans la série AFIV ; le registre AFIV * 307 lui aurait permis de nous indiquer le chiffre des dotation du maréchal (plus de 260.000 fr. de rentes en 1808) ; dans les cartons AFIV 1605 et 1606, M. R. aurait trouvé deux dossiers, d'importance capitale pour le rôle de Bessières en Espagne, comprenant 242 lettres, rapports, etc., émanés de lui, de février à juillet 1808. — Il existe une *Vie du maréchal Bessières, duc d'Istrie*, par M. Cornède Miramont, dont la 2e édition a paru en 1845. M. R. n'en souffle mot. Je ne sais, n'ayant pu la voir, quelle en est la valeur.

2. Exemple : dans le *Répertoire méthodique d'histoire moderne* pour l'année 1901, on compte pour l'*Histoire intérieure* du premier Empire 20 livres ou brochures ; un seul ouvrage est capital, c'est le *Fouché* de Madelin ; sur ce livre et de ce livre ont vécu pendant toute l'année les chroniques des revues ; tout le reste, sauf un article de Lévy-Schneider sur *Jean Bon Saint-André préfet de Mayence*, n'est qu'histoire anecdotique ou publication de minces documents inédits.

Cette histoire « civile » du premier Empire, qu'on ne connaît pas encore, un professeur d'Oxford, M. Fisher, a entrepris, non pas de la tracer, mais de l'esquisser, car il sait l'immensité de la tâche et il ne croit pas que l'heure soit venue des travaux définitifs; il a tenté d'indiquer ce que fut cet État napoléonien et comment fonctionna cette administration la plus organisée et la plus éclairée que l'Europe ait jamais vue ; il s'est assigné pour but de la montrer à l'œuvre, en France et hors de France, et il a commencé par l'Allemagne pour continuer par l'Italie, la Hollande, la Belgique et terminer par la France. S'il a d'abord étudié « l'Allemagne française », c'est qu'il trouvait déjà faites ces monographies excellentes sans lesquelles toute étude d'ensemble est condamnée à répéter inutilement les généralisations anciennes, ou à en faire témérairement de nouvelles. Pour le royaume de Westphalie, il avait une base solide dans les travaux de Kleinschmidt, de Thimme, de Goecke-Ilgen ; pour le grand-duché de Francfort, il n'avait qu'à se servir de la remarquable étude de Darmstaedter, pleine d'idées et de comparaisons ingénieuses [1] ; pour le grand-duché de Berg, le court, trop court travail de Goecke lui donnait les éléments essentiels. Mais M. F. ne s'est pas contenté, pour écrire les 300 pages qu'il consacre à la domination de Napoléon en Allemagne, des indications que lui fournissaient ces livres, d'ailleurs presque tous excellents; il a fait un rapide dépouillement des archives de Dusseldorf, de celles de Paris (Archives nationales et Affaires étrangères), et de celles du Record et du Colonial Office [2], non pas qu'il prétendît refaire l'histoire documentée des royaumes éphémères créés par Napoléon, mais parce qu'il pensait trouver dans les correspondances diplomatiques et dans les rapports envoyés à Paris, des vues plus vraies et des impressions plus sincères sur la réalisation des réformes et l'opinion publique en Allemagne pendant les sept années que dura l'influence directe de la France. Ce sont ces recherches et un dépouillement minutieux de la *Correspondance de Napoléon*, ordinairement trop négligée, qui font du livre de M. F., pour le public anglais, un livre nouveau et plein.

Bien qu'il ait annoncé dans son introduction qu'il ne donnerait que l'essentiel de l'histoire diplomatique et militaire, ce qui serait indispen-

1. J'ai fait dans cette *Revue* un compte rendu de ce livre, t. III, p. 407-409; si l'on s'y reporte, on verra que ce qui fait le mérite essentiel de ce travail de M. D., c'est que les faits sont groupés, philosophiquement, autour d'idées directrices, et qu'il n'y a pas simplement un exposé chronologique.

2. M. F. signale l'importance qu'auraient les documents conservés à Londres pour une étude sur Helgoland et le Blocus ; l'examen des papiers de police conservés à Paris, m'avait amené à la même conclusion : ce serait une curieuse étude que celle du rôle joué par la petite île comme dépôt de marchandises anglaises.

sable pour expliquer comment, en 1807, Napoléon a pu devenir le maître de l'Allemagne, M. F. s'est laissé entraîner par l'attrait d'une étude rapide des relations de la France et de l'Allemagne depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'au moment de la signature de l'acte de la Confédération du Rhin; les pages qu'il a écrites sur la léthargie politique de l'Allemagne et, sur l'action des idées révolutionnaires, sur les classes éclairées de la rive droite du Rhin, sans être nouvelles, sont très agréables et la lecture en est attachante. Campo-Formio, Rastadt, Lunéville, l'invasion du Hanovre, autant d'étapes vers la domination complète; la nécessité qui pressait Napoléon, dans sa lutte contre la puissance insaisissable, à traquer les conspirateurs anglais en Allemagne, à déjouer leurs complots, à combattre les effets de l'or anglais par l'action d'une police partout présente, puis le Blocus continental, l'entrée des ports et des fleuves allemands interdite aux navires anglais, voilà d'autres causes et d'autres raisons de l'occupation : pour vaincre la mer par le continent, ce qui fut le rêve insensé de l'empereur, il fallait être le seul maître du continent. En 1807, après que la Confédération du Rhin eut été créée, après que la Prusse eut été vaincue, la domination en Allemagne fut partout établie. « Austerlitz avait affermi la domination dans le Sud, Iéna avait donné celle du Nord, Tilsitt écartait tout danger à l'Est. » Des espérances s'éveillèrent, en Allemagne, de régénération et de constitution politique nouvelle, mais il y eut des déceptions : la Confédération ne fut jamais une réalité; la diète annoncée ne fut pas réunie; le Concordat promis ne fut pas signé et ces projets restèrent dans le domaine des rêveries vagues; une seule chose marqua la solidarité des États confédérés, ce fut l'obligation commune de donner, à Napoléon, des troupes pour ses guerres interminables.

Arrivé à ce point de son étude, M. F. pouvait présenter la série des réformes dans les différents États créés de 1806 à 1810, dire, par exemple, comment le servage y fut supprimé ou comment la justice y fut organisée; il a préféré suivre un ordre chronologique : cette méthode se défend d'autant mieux que, dans le cas présent, l'ordre chronologique est aussi l'ordre logique et cela ressort de l'étude des faits ; mais il n'eût pas été inutile, ce me semble, de marquer la progression qui se fit de Berg en Westphalie et de Westphalie à Francfort, de l'essai tenté d'abord sur la rive droite du Rhin à l'édifice construit de toutes pièces entre le Weser et l'Elbe, et copié dans le grand-duché de Francfort. Cette réserve faite, il faut louer M. F. des chapitres qu'il a consacrés à ces trois États, et aux « problèmes » politiques et sociaux qui y furent soulevés par l'action d'un peuple qui avait un long passé de centralisation administrative

et qui venait de subir l'action régénératrice d'une révolution, sur un peuple émietté, morcelé à l'infini, vivant sous des lois différentes, et dans un chaos de coutumes vieillies et disparates.

Avec la brochure de Goecke, heureusement complétée par des documents nouveaux, M. F. a fait l'histoire sommaire du grand-duché de Berg; brièvement, il a caractérisé la domination de Murat (sur lequel d'ailleurs il est trop indulgent alors qu'il réserve toutes ses sévérités pour Jérôme), et l'administration de Beugnot et de Rœderer ; mais ce qu'il ne dit pas, c'est que le sort du grand-duché ne fut jamais fixé et que son organisation politique comme sa formation territoriale furent toujours incertaines; dans une étude plus complète de la domination française dans cette région il faudrait dire, et c'est ce que j'essaierai de montrer, que le grand-duché de Berg fut comme une région moyenne entre les départements de la rive gauche du Rhin assimilés au reste de l'Empire et le royaume de Westphalie ayant reçu une constitution et vivant, théoriquement au moins, d'une vie indépendante. Rattaché administrativement à l'Empire français, le grand-duché en resta toujours économiquement séparé; pris entre les lignes de douanes du Rhin et celles de la Baltique, ce pays tout désigné pour le libre échange, et qui ne pouvait se suffire à lui-même, souffrit plus qu'aucune autre partie de l'Europe des rigueurs du Blocus continental. M. F. aurait allongé son livre outre mesure s'il avait voulu montrer, dans le détail, l'émigration de l'industrie sur la rive gauche du Rhin, le département de la Roer bénéficiant de la misère du grand-duché et cette misère même provoquant, dans le pays, des révoltes qui inquiétèrent Napoléon, des mouvements ouvriers qui annoncèrent et préparèrent la débâcle finale [1]. Par contre, il a suffisamment expliqué et exposé l'introduction du code civil, la réorganisation judiciaire, la suppression, seulement apparente en certains endroits, du servage, les rigueurs du service militaire et les projets d'université jamais réalisés. Le régime napoléonien dans le grand-duché apparut plus tyrannique qu'ailleurs, non seulement à cause des souffrances matérielles qu'il avait directement provoquées, mais aussi par l'incertitude politique où l'on vécut dans cette région, jusqu'à la fin. Si peu actifs ou si rarement utilisés qu'aient été les *États* de Wesphalie ou ceux de Francfort, du moins ces fantômes d'assemblées délibérantes donnaient-ils à la bourgeoisie l'illusion de la puissance.

1. La carte du grand-duché de Berg que donne M. F. (p. 174) est inexacte; elle présente un pays relativement homogène alors que le grand-duché était déchiqueté et que ses contours étaient d'une bizarrerie invraisemblable ; si j'insiste sur ce fait, c'est que cette frontière, difficile à garder et sans cesse traversée par des routes de transit, rendait la contrebande facile et tout commerce régulier impossible. D'autre part, une faute d'impression p. 183 : le pays renfermait 920.000 habitants et non pas 120.000.

Assurément les privilèges avaient disparu dans le grand-duché de Berg comme dans le reste de l'Allemagne française, mais aucune constitution, solennellement proclamée, fût-elle d'ailleurs restée lettre morte, n'avait, comme dans les États du roi Jérôme, donné à la classe moyenne l'espérance de devenir un jour un instrument de progrès.

Du royaume de Wesphalie, la plus curieuse et la plus importante création de Napoléon en Allemagne, M. F. fait un tableau clair et précis : une bonne constitution donnée à ce pays, des abus supprimés, des carrières offertes, la justice plus rapidement rendue, l'administration centralisée introduite dans une région où il fallait déraciner d'anciennes habitudes incohérentes, tout cela explique que sept révoltes, dans le court espace de six mois, n'aient pas ébranlé le trône de Jérôme et aient laissé indifférent un peuple qui voulait sincèrement se prêter à l'expérience d'une organisation entièrement nouvelle. Mais le Blocus et ses conséquences vexatoires, la police de l'empereur et ses exigences, la conscription chaque année plus pénible ébranlèrent cette confiance : toute action féconde étant ainsi gênée et paralysée, un Turgot n'aurait pas réussi à rendre ces peuples heureux !

Trois courtes études, l'une sur le grand-duché de Francfort, copie du royaume de Westphalie, l'autre sur les villes hanséatiques, bloquées par la marine anglaises et tracassées par les douaniers français, la troisième consacrée aux départements de la rive gauche du Rhin et destinée à montrer le gouvernement de Napoléon mettant l'ordre dans le désordre (?) révolutionnaire, complètent la série des monographies.

Dans sa conclusion, M. F. résume très heureusement son livre ; il montre deux actions s'exerçant en Allemagne : celle de la raison conquérante qui voulait éclairer et libérer le monde, mais qui, désintéressée et généreuse, opérait dans l'abstrait et ne tenait pas compte des conditions historiques ; d'autre part, à côté de cette foi émancipatrice, la gênant et l'étouffant, la force brutale de l'intérêt immédiat s'exerçant par les guerres sans fin, par la conscription, par le blocus et considérant l'Allemagne comme un domaine bon à exploiter, matériellement. La domination napoléonienne était faite de ce mélange d'idées révolutionnaires et de conquête violente : ce n'est pas contre les *idées* que se soulevèrent les Allemands, émancipés par elles, c'est pour mettre fin à l'oppression matérielle que le peuple prit les armes en 1813. Un instant, les idées furent étouffées dans le mouvement de réaction, plus tard elles reparurent, elles agirent et l'Allemagne fut par elles appelée à la vie moderne.

J'en ai dit assez pour montrer l'intérêt du livre de M. F. ; je voudrais cependant insister encore sur un point important : s'il puise ses informa-

tions aux sources, s'il n'avance rien qu'il ne le prouve par des références, en un mot s'il rassemble ses matériaux en érudit, M. F. les met en œuvre en artiste : son livre est écrit toujours avec clarté et souvent avec humour ; la lecture en est attachante. M. F. a réalisé pour l'Angleterre, ce que les professeurs Rambaud et Denis ont fait en France : des études particulières et spéciales, qui étaient indispensables, il a tiré une vue d'ensemble qui était nécessaire. Ce livre est le premier d'une série, il fait bien augurer de ceux qui le suivront. — Ch. Schmidt.

Le R. P. Laveille. **Jean-Marie de La Mennais (1780-1860)**. Paris, Poussielgue, 1903. 2 vol. in-8, xli-564 et 680 p.

Moins connu que son frère cadet, Jean-Marie a consacré au service de l'Église une vie longue et très remplie, qui méritait d'être étudiée et que le P. L. a pu retracer grâce à de longues recherches et en s'aidant des nombreux écrits de Lamennais, surtout de sa correspondance conservée dans les archives des Frères de Ploërmel.

L'activité infatigable de Lamennais, dirigée toujours dans le même sens, s'est dépensée en des formes très variées. A l'époque du premier Empire, il écrit, en collaboration avec son frère, des ouvrages d'histoire ecclésiastique destinés à propager les doctrines ultramontaines. Sous la Restauration, il administre le diocèse de Saint-Brieuc, y prêche des missions, réorganise ou crée des institutions très variées (séminaire, congrégation de laïques, ordre de femmes, etc.). Mais à travers la multiplicité de ses occupations, c'est aux œuvres catholiques d'enseignement qu'est allée sa prédilection. Sa grande intelligence pratique, son expérience pédagogique, ses qualités de fondateur et d'administrateur, mises au service d'une foi ardente, l'ont surtout dirigé vers les œuvres d'enseignement primaire, bien qu'il se soit aussi occupé d'enseignement secondaire, de hautes études ecclésiastiques et de la formation des prêtres. La Congrégation des frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, fondée par lui en 1817 et qu'il dirigea jusqu'à sa mort, est son œuvre maîtresse, à laquelle il a attaché son nom : les frères de Lamennais ont propagé l'instruction primaire surtout en Bretagne, mais aussi dans d'autres parties de la France et dans nos colonies. La compétence du fondateur dans les questions d'enseignement lui valut de coopérer à la loi Falloux, par des indications envoyées à la commission qui les utilisa. Il fit partie du comité supérieur d'enseignement libre, et entretint des relations avec Guizot, de Falloux et Montalembert, qui surent également apprécier ses services.

C'est surtout dans l'intention d'élever un pieux monument à Lamennais, dont on espère la béatification, et d'opposer sa vie utile pour l'Église à

celle plus brillante, mais stérile, de son frère, que le P. L. a écrit cette biographie, précédée de lettres d'évêques et de laïques qui en marquent bien la destination et le caractère d'édification. Le récit semble trop copieux et touffu, surchargé de descriptions de paysages, de détails minutieux sur les nombreux amis et auxiliaires de Lamennais, et d'anecdotes de tout genre, ce qui en rend la lecture parfois un peu longue, et l'intérêt très inégal. Puis la tendance du P. L. à exalter son héros le porte peut-être à exagérer son rôle, notamment son influence sur son frère et sa part dans ses premiers ouvrages, choses si délicates à déterminer et qu'il y a danger à vouloir trop préciser. N'est-il pas excessif de dire que Félicité devait tout à son frère, sauf le génie (II, p. 179)? Et ne suffit-il pas d'avoir montré qu'il lui devait en effet beaucoup, et que, l'heure des déchirements venue, le plus affectueux, le plus délicat, et qui souffrit le plus de la rupture, fut Jean-Marie ? Enfin on pourra trouver le P. L. bien sévère pour Napoléon III, « l'homme qui flattait alors l'Église pour la plus sûrement trahir » (II, p. 567), et bien dur pour l'Université semi-ecclésiastique de Mgr de Frayssinous quand il en traite les collèges de « théâtres de révolte et d'officines de libertinage et d'impiété » (I, p. 204).

Somme toute, on lira avec intérêt beaucoup de pages de ces deux volumes, et on y trouvera beaucoup à prendre, tant sur le développement de l'ultramontanisme dès le premier empire, que sur la renaissance des institutions religieuses et l'expansion de l'enseignement primaire catholique sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Le P. L. a écrit une page très instructive de l'histoire de l'Église de France au XIXe siècle. — A. Cans.

Louis Thouvenel. **Pages de l'histoire du second Empire, d'après les papiers de M. Thouvenel, ancien ministre des affaires étrangères (1854-1866).** Paris, Plon, 1903. In-8, XIX-465 p.

Ces *Pages de l'histoire du second Empire* sont réparties en six chapitres : le Ier est relatif aux conférences de Vienne de 1855 ; le IIe retrace l'aspect de Constantinople pendant la guerre de Crimée ; les chap. III et IV traitent du Congrès de Paris, et le Ve de la question romaine en 1862. Le dernier chapitre, intitulé : *Les dernières années d'un ministre du second Empire*, n'offre guère qu'un intérêt biographique.

Les correspondances dont M. Thouvenel se sert ici sont moins abondantes que celles qu'il a déjà utilisées dans ses précédentes études sur le règne de Napoléon III. Il semble que ce soit un peu ici, révérence parler, le fond du tiroir, mais d'un tiroir où il restait encore beaucoup de choses pleines d'intérêt. Les lettres confidentielles échangées entre Thou-

venel et des correspondants comme Benedetti, le marquis de Lavalette, Charles Schéfer, sans parler d'un « informateur anonyme » particulièrement bien renseigné, sont abondantes et curieuses. M. L. Th. en donne de larges extraits. On regrettera par instants, vu l'intérêt de ces documents, que l'auteur ne les ait pas reproduits intégralement, quitte à retrancher de son propre récit quelques pages qui font longueur (p. ex. p. 182-83, les réflexions sur la vanité des choses humaines), ou encore la liste, en quatre pages, des décorations du ministre Thouvenel. M. L. Th. s'est du reste très utilement préoccupé de compléter les documents laissés par son père, au moyen d'autres pièces ou renseignements que lui ont fournis M. de Kératry (p. 237, n.) et M. le comte Nigra (p. 313, n.).

On sait combien de fois, au cours de son règne, Napoléon III, appelé à prendre une détermination sur de graves questions diplomatiques, hésita, tergiversa, tiraillé entre ses propres tendances, du reste contradictoires, les intérêts de son gouvernement et les intrigues de son entourage. Dans son premier chapitre, M. L. Th. nous révèle le détail d'une de ces crises, peut-être décisive pour l'avenir de la France. Pendant l'été de 1854, l'Angleterre et la France avaient essayé d'entraîner l'Autriche contre la Russie et réussi à lui faire signer le fameux protocole dit des *quatre garanties*. Le ministre français d'alors, Drouyn de Lhuys, qui se méfiait de l'alliance anglaise, avait imaginé d'amener l'Autriche à une alliance formelle, qui servirait de frein aux prétentions belliqueuses du gouvernement britannique. Ainsi les vieux groupements de 1815 seraient définitivement détruits, et Napoléon III, pourvu d'un allié continental, ne serait pas, comme Louis-Philippe, obligé de faire au maintien de l'entente franco-anglaise de coûteux sacrifices.

L'Autriche signa en effet l'alliance du 2 décembre 1854 ; mais il fallait la pousser jusqu'à entreprendre une action militaire. Drouyn de Lhuys fit tous ses efforts pour décider Buol à présenter au tsar un *ultimatum* Si modérés qu'en fussent les termes, Nicolas, qui déjà reprochait amèrement à François-Joseph son ingratitude, le rejetterait certainement, et l'Autriche devrait faire la guerre. Son alliance avec Napoléon III, devenue publique, manifestée aux yeux de tous par une coopération militaire et des succès communs, aurait très probablement empêché, ou du moins beaucoup retardé les événements de 1859 et de 1866. Drouyn de Lhuys, qu'il ait entrevu ou non toutes les conséquences de son entreprise, s'engagea résolument dans cette voie. Il partit lui-même pour Vienne afin d'établir, d'accord avec Buol, les fameuses *propositions autrichiennes* d'avril 1855. C'étaient encore les quatre garanties, singulièrement atténuées en ce qui touchait la flotte de la mer Noire; mais Buol consentait à considérer

comme un *casus belli* le rejet de ces propositions par la Russie ; et pour garantie de l'avenir, même au cas où les Russes céderaient, il offrait à la France et à l'Angleterre un traité d'alliance *permanente*. Le plénipotentiaire anglais à Vienne, lord John Russel, accepta ces propositions, et promit de les faire admettre à Londres. Drouyn de Lhuys signa le protocole *ad referendum* et vint à Paris soutenir son projet auprès de l'Empereur. Tout dépendait de Napoléon III ; l'Angleterre (M. L. Th. en donne la preuve par les dépêches de l'ambassadeur français Persigny) n'attendait qu'un mot de lui pour signer. Il faut lire, dans le livre de M. Th., les billets adressés à l'Empereur par Drouyn de Lhuys dans la journée décisive du 4 mai, pour comprendre la gravité passionnante de la lutte qui se poursuivit pendant ces quelques heures. Avant midi, Napoléon III préparait déjà les instructions militaires pour l'Autriche et le télégramme pour Londres. A 5 heures du soir, les propositions autrichiennes étaient repoussées et Drouyn de Lhuys démissionnaire. La lettre qu'il écrivit à l'Empereur trois jours après, d'un ton de reproche et d'amertume singulièrement accentué, semble faire allusion à quelque intrigue de palais. L'Impératrice y a probablement joué un rôle. Mais de qui fut-elle l'instrument ? Du parti belliqueux anglais, ou de la Russie, qui paraît avoir été avertie du danger ? M. L. Th. ne le dit pas. Il est bien naturel de croire aussi que la « coterie italienne » (Arese, Nigra, le docteur Conneau), si fort intéressée à brouiller Napoléon III et l'Autriche, dut faire un effort désespéré pour empêcher un rapprochement qui aurait indéfiniment éloigné l'échéance des promesses autrefois faites par l'Empereur des Français aux unitaires italiens.

M. Thouvenel avait pris trop de part à l'entreprise de Drouyn de Lhuys pour conserver, sous le nouveau ministre Walewski, son poste de directeur des affaires politiques. L'Empereur accepta sa démission et le nomma ambassadeur à Constantinople. Nous devons à cette circonstance de carrière un très curieux tableau de la capitale ottomane pendant la guerre de Crimée (ch. II). On y voit paraître, à côté du débonnaire sultan Abd-ul-Medjid et de l'étonnant cortège des ministres turcs, le prince Napoléon, le duc de Cambridge, Saint-Arnaud, M. de Lesseps, le terrible lord Stratford de Redcliffe, etc. S'il y a peut-être un peu trop de détails dans le récit des visites officielles et des soirées diplomatiques, le chapitre n'en est pas moins rempli d'anecdotes typiques et de faits instructifs, empruntés aux lettres que M. Thouvenel adressait à sa famille et à ses amis, notamment au comte Benedetti.

Les deux chapitres sur le Congrès de Paris sont un peu moins riches en nouveautés. M. L. Th. avait déjà donné là-dessus le meilleur de ses docu-

ments dans un précédent volume. On verra cependant ici plus d'une pièce curieuse (par exemple, p. 195, la lettre adressée à l'Empereur le 7 janvier 1856 par Drouyn de Lhuys), de très intéressants détails (p. 229 et suiv.) sur l'attitude de la Prusse et de la Saxe avant le Congrès, d'importants extraits des rapports adressés à Thouvenel par son « informateur » anonyme (p. 219 et suiv.), etc. Les lecteurs friands d'anecdotes en trouveront (p. 232-235) de singulièrement piquantes sur le *Re galantuomo.*

Par son refus d'essayer un rapprochement avec la Russie en mai 1855, Napoléon III avait obligé Drouyn de Lhuys à démissionner.

Six ans plus tard, il contraignait Thouvenel à la retraite en s'obstinant à l'impossible tâche de concilier deux adversaires bien autrement acharnés, Pie IX et Victor-Emmanuel. De 1860 à 1867, il s'entêta, sans relâche, à obtenir du pape une adhésion formelle au démembrement de ses états. Les papiers de Thouvenel nous apprennent comment, dès 1861, le ministre français, d'accord avec Cavour, avait essayé d'amener l'Empereur à l'idée d'un arrangement direct entre la France et l'Italie, du même genre que celui qui fut consacré en 1864 par la Convention de septembre (V. le texte du projet p. 312). La négociation, interrompue par la mort de Cavour, fut reprise par Ricasoli. Napoléon III parut un moment convaincu et fit rédiger un projet de traité (p. 323-25) : la France retirerait ses troupes, et Victor-Emmanuel garantirait le territoire pontifical. A Paris, on savait très bien que cette garantie ne garantirait rien du tout. L'ambassadeur à Rome, Lavalette, écrivait à Thouvenel : « Supposer que les Romains, délivrés de l'occupation, ne jetteront pas immédiatement le pape et les cardinaux par les fenêtres, c'est se faire des chimères. » Et dans un curieux mémoire secret, que M. L. Th. reproduit intégralement (p. 329-334), un jeune prélat, Mgr Lavigerie, auditeur de rote, ajoutait : « Si l'armée française quittait Rome, il n'est pas douteux que le parti de l'action ne renversât en vingt-quatre heures le pouvoir temporel. » Pour sortir d'embarras, Thouvenel imagina de fixer à un terme précis (trois ou cinq ans) l'évacuation future de Rome. Il en fit avertir le pape par Lavalette le 30 mai 1862. Pendant cette période, ajoutait-il, le Saint-Siège aurait le temps d'organiser une armée, et la France l'y aiderait volontiers. Pie IX ne voulut rien entendre. Thouvenel répondit le 28 septembre en publiant dans le *Moniteur* sa dépêche du 30 mai, et le 11 octobre il écrivait à Benedetti à Turin : Tout ce qu'il faut, c'est « que le pouvoir temporel ne succombe pas tragiquement dans les semaines qui suivront notre départ, et qu'il traîne encore pendant quelque temps ; sa mort serait naturelle et sans résurrection possible. La caducité de ce pouvoir serait démontrée aux yeux du monde, mais notre honneur serait sauf » (p. 394). C'est

alors que le parti ultramontain de la cour fit un suprême effort pour retenir Napoléon III et « sauver Rome ». Au moment où Thouvenel prenait nettement parti pour l'évacuation, l'Empereur était avec l'Impératrice à Saint-Cloud. Il en revint le 15 octobre pour demander au ministre sa démission. Thouvenel devait mourir quatre ans plus tard sans avoir repris une part active aux affaires.

Ces quelques indications suffisent à montrer le grand intérêt du livre de M. L. Th. La composition n'en est pas parfaite : on rencontre trop souvent des formules du genre de celles-ci : « Remontons à quelques jours en arrière » (p. 98), « mais nous touchons à la fin de la pièce » (p. 182), « terminons cette digression » (p. 222), « mais n'anticipons pas » (p. 377, 381), etc. Mais la valeur documentaire de l'ouvrage fait passer aisément sur ces légères imperfections de forme ; il faut savoir beaucoup de gré à M. L. Th. d'avoir complété par ce curieux volume la série de ses importantes publications sur le règne de Napoléon III. Elles éclairent et permettent de juger dès maintenant cette politique qu'en 1855 Drouyn de Lhuys qualifiait de « fatale », et dont Thouvenel lui-même disait en 1862 : « Le grand mal est toujours le manque de volonté *en haut.* » — R. Guyot.

Gaston Da Costa. **La Commune vécue (18 mars-28 mai 1871)**. T. Ier. Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1903. In-18, xviii-474 p.

M. Da Costa, substitut du Procureur de la Commune de Paris en 1871, et alors âgé de vingt ans, fut condamné à mort par les conseils de guerre versaillais, mais il obtint la commutation de sa peine. Sa grâce nous a valu divers ouvrages, et des mémoires sur la Commune, qu'il donne aujourd'hui au public. Nous ne signalons que le premier volume, le second devant paraître seulement en février 1904.

Trente-deux ans après les événements, la mémoire de M. Da Costa aurait pu être infidèle. Les documents et livres écrits sur la Commune ont été utilisés par lui, de façon à lui fournir pour ainsi dire le moule où il a versé ses souvenirs. De plus, employant une méthode possible pour des événements proches encore de nous, et qu'on devrait tâcher de généraliser à une époque où les auteurs de mémoires deviennent rares, l'investigation personnelle auprès des témoins survivants, il a reçu des « communards » marquants qui existent encore des communications orales ou écrites intéressantes.

C'est un des points par où ce livre a quelque importance pour l'histoire de la Commune. Il est très mal composé, avec des redites et des reprises, assez mal écrit, avec une terminologie vulgaire souvent ; encore n'insistons-nous pas trop sur ce dernier point, car, en somme, la passion

est permise à qui faillit payer de la vie ses opinions, et cette vulgarité même parvient à rendre mieux qu'un style « historique » l'âpreté brutale des phrases d'un Rigault. Mais, sur tous les faits, même les plus menus, sur les légendes même les mieux assises, il apporte des vues critiques qui, pour l'historien impartial et définitif de la Commune, ne seront pas à dédaigner. Elles le sont d'autant moins que l'enthousiaste de 1871 est le moins du monde imbu de ce qu'on pourrait appeler le préjugé communaliste. Il juge sévèrement le Comité central et la Commune. Si Thiers est à ses yeux capable, et prévenu de tous les forfaits, il accorde des circonstances atténuantes aux modérés et aux radicaux. Lui-même considère son propre rôle en 1871 avec une condescendance un peu méprisante qui semble un peu jouée[1]. N'empêche qu'il reste « Communard », et qu'il reproche surtout à la Commune de n'avoir pas osé aller jusqu'au bout de sa tâche, d'avoir noyé les velléités belliqueuses de la foule sous la phraséologie des politiciens.

Une des parties les plus neuves est celle qui concerne l'affaire des otages. Comme auteur du transfert de ceux-ci de Mazas à La Roquette, M. Da Costa a pris dans le drame une responsabilité qu'il accepte en l'expliquant. Mais surtout il a été à même de voir comment dans l'esprit des membres de la Commune est entrée, après le 2 avril, « la théorie des otages ». Dans son explication interviennent une femme hystérique, son amant et un mouchard, et par là, elle prend une allure romanesque[2]. Mais le romanesque n'est pas toujours faux; au reste, dans l'affaire en question, la vérité sera toujours difficilement atteinte; en tout cas, le témoignage de M. Da Costa, au point de vue sinon des intentions des protagonistes, du moins des événements mêmes, garde son importance.

Mais l'œuvre de M. Da Costa le dépasse, et c'est cela surtout peut-être qui fait d'elle un document utile pour l'histoire de la Commune. A trente-deux ans de distance, l'homme est resté à peu près ce qu'il était, encore qu'une sorte de scepticisme général lui fasse comme une philosophie. Il n'est pas membre de l'Internationale; il semble n'avoir adopté aucune des théories socialistes alors existantes, il dédaigne profondément les « intellectuels », et apprécie surtout l'homme de guerre chez Flourens. Mais il a vingt ans, il est blanquiste, bien que ce qui constitue la pensée même des « vieux » lui soit étranger[3]. Il est en proie à la fièvre obsidionale, patriotique, militariste même, plus encore à un accès brûlant d'amour-propre, et il pense jouir, à la faveur de la révolution inaugurée,

1. V. p. 413 sqq.
2. P. 402 sqq.
3. V. Geoffroy, *L'Enfermé*.

d'une part d'autorité. Ce n'est pas le révolutionnaire d'alors qui sur la légitimité discutable de l'assemblée de Versailles donne des aperçus à discuter [1], qui, avec tous, explique le passage du Comité central, puis de la Commune, de l'autorité municipale au pouvoir gouvernemental. Il l'avoue lui-même, il comprenait mal le mouvement où il entrait [2]. Dans tout le livre, on peut recueillir les éléments d'une psychologie du *révolutionnaire pour la révolution*, bien différente de celle des hommes qui, dans un brusque changement d'état de choses, voient le moyen le plus commode pour la réalisation de leurs plans sociaux. Nous ne savons pas si M. Da Costa, en examinant dans son second volume, les causes de la Commune, sera de notre avis. Mais le nôtre est tel, que beaucoup de « Communards », parmi les influents, ou dans la foule des fédérés, ont été taillés sur son patron. A d'autres à dire si de ce fait résulte pour une part l'insuccès de la Commune. Mais parmi les raisons si étrangement complexes de cette révolution, il est, à nos yeux, de première importance. — Georges BOURGIN.

1. P. 258 sqq.
2. P. 297.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est. 1903.

N° 3. = A. Debidour. *Le général Fabvier, sa vie et ses écrits.* [Suite; terminé dans le n° 4. Incidents à la suite desquels Fabvier quitte la Grèce. Son rôle politique et militaire en France de son retour à sa mort. « Il n'a pas été homme d'État; il n'a été ni grand orateur ni grand écrivain... Il a aimé passionnément la patrie et la liberté...; il fut... le courage, la générosité, l'honneur ».]

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1903.

Juillet-Août. = F. de Schickler. *Rapport sur l'exercice 1901-1902.* [Ce rapport, lu à l'assemblée générale annuelle tenue à Rouen le 10 mai 1903, contient un résumé du livre de Garreta, l'*Histoire de l'église de Dieppe*, qui traite en particulier de la Révocation à Dieppe et à Rouen.] = N. Weiss. *L'église réformée de Rouen de l'édit de tolérance à la réorganisation officielle des cultes, 1787-1804.* [Sous Louis XIV, on comptait encore environ 180.000 protestants en Normandie; il y en avait à peine 18.000 en 1787; le Parlement de Normandie poursuivit encore, en mars 1789, le pasteur Mordant, coupable d'avoir célébré un mariage; les protestants de Rouen célébrèrent ouvertement leur culte dès 1791 dans l'église des Mathurins, puis dans celle de Saint-Lô, puis dans celle de Saint-Vigor, enfin dans la chapelle du ci-devant évêché. Après le Concordat, ils s'installèrent à Saint-Éloi (1803); à ce moment on compte 3.000 protestants à Rouen et aux environs; le culte fut inauguré le 18 janvier 1804 : la paroisse de Blosseville-Bonsecours était créée; Mordant était pasteur de Rouen.] — *Dossier de Jérémie Vallois ou Valois.* [Extraits des archives de la Bulle (Pays-Bas), actes de baptême, de mariage, attestations, relatifs à la famille Vallois.] — L. Marlet. *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les mémoires inédits de Jules Gassot.* [Jules Gassot, secrétaire du roi, écrivit ses mémoires à partir de 1616; M. M. cite les passages relatifs aux années 1570-1572, et en particulier à la Saint-Barthélemy; Gassot croit à un complot des protestants que le massacre aurait eu pour but de déjouer; ses mémoires ne sont pas d'un très grand intérêt.]

Septembre-Octobre. = H. Gelin. *Cent cadavres de huguenots sur la claie et à la voirie sous Louis le Grand.* [Histoire des procès aux cadavres de 1686 à 1739.] — H. Gelin. *Relevé analytique et alphabétique de tous les procès actuellement connus infligés aux mourants et aux cadavres protestants sous Louis XIV et sous Louis XV.* — M. de Richemond. *Un drame au Château Gaillard en 1670.* [Récit, d'après les documents du Présidial de Saintes, de l'assassinat du fils de Jacques Rocquemadour par les enfants d'un magistrat de Saintes.] = N. Weiss. *Un souvenir de la Révocation*

au Musée des antiquités de Rouen. [Médaille et plaque destinées à rappeler la reconstruction, en 1688, de l'abbaye de Saint-Saëns; la médaille est un exemplaire en argent de celle qui fut frappée en 1685.] — A. Lods. *Deux chansons sur Rabaut de Saint-Étienne.* [Reproduction de l'article inséré dans la *Révolution française* du 14 juin et analysé dans cette *Revue*, t. IV, p. 706.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1903.

5 Novembre. = A. de Becdelièvre. *Clément VIII et la République de Genève, à l'époque de l'Escalade (1598-1603), d'après une récente publication.* [Celle de F. De Crue.]

20 Novembre. = H. Chérot. *La princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite.* [Fin. Vie religieuse de la princesse, devenue « sœur Marguerite », puis « sœur Marie-Josèphe », en 1796 et 1797. M. C. laisse de côté la dernière partie de sa vie, de 1797 à 1824.]

La Quinzaine. 1903.

1er Novembre. = L. Chabaud. *Mme de Miramion et la charité au XIXe siècle.* [Suite et fin le 16 nov. Les « retraites spirituelles » de femmes organisées à partir de 1687, dans un hôtel du quai de la Tournelle, par Mme de Miramion; sa mauvaise santé ; mort successive d'amis qui lui étaient chers : le président de Lamoignon, la duchesse de Guise ; son rôle bienfaisant au cours du rude hiver de 1694 ; sa dernière maladie et sa mort, 24 mars 1696; ses dispositions testamentaires ; ses pratiques ascétiques.]

La Révolution française. 1903.

14 Novembre. = M. Pellisson. *La sécularisation de la morale au XVIIIe siècle.* [Dès le XVIe siècle, Rabelais, Montaigne, Charron pensent que l'homme peut, sans la foi, trouver la direction et la règle de sa vie. Le XVIIe siècle fait de nouveau régner la doctrine : hors de l'église, pas de morale. La réaction contre cette doctrine commence par une protestation, au nom de la conscience et du sens commun, contre l'idée que les païens qui ont vécu avant l'établissement du christianisme n'aient pu connaître la morale ; puis cette protestation s'étend aux infidèles des temps modernes. Le XVIIIe siècle arrive à la conception de la morale indépendante et à l'idée que « la philosophie, qui est la raison sans préjugés, peut, seule, avec le secours de la conscience, donner aux hommes une morale parfaite ».] — P. Mautouchet. *Le renouvellement du Département de Paris en décembre 1792.* [Le Département de Paris, élu en février 1791 et renouvelé par moitié en octobre, se trouvant extrêmement réduit après le 10 août, la Législative le remplaça par une *Commission administrative* de 64 membres (un représentant de chaque section et de chaque canton). En décembre, l'assemblée électorale du Département de Paris se crut en droit d'élire un nouveau Département et commença par l'élection d'un procureur général syndic. Berthelot, qui remplissait ces fonctions dans la Commission administrative, dénonça le fait à Roland, qui fit casser l'élection par le

Conseil exécutif. L'assemblée électorale protesta de son côté auprès de la Convention, qui lui donna raison, annula la proclamation du Conseil exécutif, et prescrivit la réélection du Département.] — Ed. Campagnac. *Un prêtre communiste : Le curé Petit-Jean.* [Curé d'Épineuil (district de Saint-Amand, Cher), Petit-Jean avait en 1789 embrassé avec enthousiasme la cause de la Révolution, mais ses idées vont jusqu'au communisme. Dans son prône à l'église, dans des affiches, des écrits, des chansons, dans ses conversations avec ses paroissiens, il prêche la mise en commun de tous les biens, les greniers et les caves appartenant à tous, et la suppression du numéraire, chacun puisant au tas. Ces doctrines effraient le parti bourgeois de la commune, il est en désaccord avec la municipalité. La lutte éclate à l'occasion des élections à la Convention; les habitants d'Épineuil, poussés par leur curé, se mutinent contre les autorités. Petit-Jean est condamné par le Tribunal criminel du Cher et mis en liberté, dix mois après, par le représentant Laplanche, en mission dans le Cher.] — A. Lieby. *La presse révolutionnaire et la censure théâtrale sous la Terreur.* [Suite et à suivre. M. L. continue à montrer, par de nombreux exemples, l'épuration des répertoires, posée en principe par les pouvoirs publics, s'opérant dans la pratique d'après les indications de la presse patriote : *Journal des hommes libres*, *Journal de la montagne*, *Feuille du salut public*, ou de certains hommes politiques : par exemple, à la suite de la protestation d'Albitte contre ces mots, prononcés dans *Caïus Gracchus* : « des lois, et non du sang » ; cette pièce disparaît de l'affiche du Théâtre de la République.]

La Revue de Paris. 1903.

15 Novembre. = J. Lemoine et A. Lichtenberger. *Le Père Tixier.* [Suite et fin. En 1669, il devient par l'appui de Condé, prieur de Saint-Germain-des-Prés, dont l'abbé était l'ex-roi de Pologne Jean-Casimir. Détails curieux sur ce personnage, sur la vie monacale à cette époque, sur la famille et l'entourage de Condé : le P. Tixier fut nommé en 1678 gouverneur de l'abbé de Longueville, fils aîné de la duchesse de Longueville, dément et enfermé à l'abbaye de Saint-Georges-lès-Rouen. Jusqu'en 1686, il adressa de là au prince de Condé une correspondance suivie où il y a de très intéressants détails (déjà utilisés par le duc d'Aumale) sur les dragonnades en Normandie. L'abbé de Longueville meurt en 1694 et le Père Tixier en 1701, à quatre-vingt-quatre ans.]

La Revue Hebdomadaire. 1903.

24 Octobre. = Bon A. de Maricourt. *Les journées des 5 et 6 octobre 1789.* [Quelques notes sur l'origine du mouvement à Paris, la responsabilité prétendue du duc d'Orléans, et l'invasion du château, à Versailles, d'après les rapports faits au Châtelet sur les journées d'octobre et divers autres documents.] — A. Larivière. *Louis de Frotté et ses « six » compagnons d'armes.* [Rectifie une erreur commise par G. Stenger dans son article, paru le 19 septembre dans la *Revue hebdomadaire*, sur Louis Bonaparte ; les « quatre chefs chouans » à l'exécution desquels Louis, alors colonel du 5e dragons, refusa de participer étaient en réalité au nombre de six, plus leur chef, le général de Frotté. Donne, outre un récit de l'exécution, quelques

détails sur le monument élevé à la mémoire des condamnés, et sur M. de Reverseaux, qui obtint et apporta trop tard leur grâce.]

31 Octobre. = G. STENGER. *Les frères et les sœurs de Bonaparte pendant le Consulat.* [Suite ; continué le 7 nov. Pauline Bonaparte.]

15 Novembre. = G. STENGER. *Bonaparte. L'homme pendant le Consulat.* [Fin le 21 nov.]

21 Novembre. = Bon A. DE MARICOURT. *Louis XVI et Malesherbes (d'après des papiers de famille).* [Quelques détails et documents sur les relations de Malesherbes avec Louis XVI, au moment de son procès, sur son emprisonnement et son exécution. Les papiers utilisés sont les papiers du Bon Hue, dont M. de M. a tiré, depuis deux ans, la matière d'un certain nombre d'articles, et qu'il vient de publier en volume.]

Le Correspondant. 1903.

10 Novembre. = G. DE LAMARZELLE. *De Jules Ferry à M. Combes, à propos d'un livre récent.* [Dans son livre récent sur Jules Ferry, M. A. Rambaud s'attache à prouver qu'entre cet homme d'État et l'extrême gauche, il y a eu opposition complète de principes et de tempérament, et que Ferry a été en somme partisan de la « République conservatrice ». M. de L. reprend, en les critiquant, les différentes parties de la thèse de M. Rambaud. Il juge sévèrement la politique anticléricale de Ferry, sa réforme scolaire, son attitude piteuse lors de sa chute (1885), et conclut à l'existence de la solidarité, niée par M. Rambaud, « entre l'action gouvernementale qui se produit aujourd'hui et celle qui fut tentée vingt-deux ans auparavant ».] — F. DUFOUGERAY. *De Sidi-Ferruch à Fachoda. La rivalité franco-anglaise dans le continent noir, d'après une récente publication.* [Celle de M. J. Darcy, dont il sera rendu compte ici même.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Deux Allemands dans la Révolution française, d'après une récente publication.* [Il s'agit des études consacrées à Adam Lux et Forster par M. Chuquet dans les volumes I et II de ses *Études d'histoire.*]

25 Novembre. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Napoléon II, d'après une prochaine publication.* [Analyse longue et élogieuse, avec quelques réserves, du *Napoléon II* de M. F. Masson, dont l'édition de luxe vient d'être mise en vente.] — E. MARIN. *Les Pères Blancs dans les possessions africaines françaises.* [Exposé de l'œuvre accomplie par eux, spécialement dans l'Afrique occidentale française, avec citation de nombreux extraits de la correspondance et du journal intime de Mgr Hacquard de 1891 à 1901. La première partie de cette étude a paru le 25 septembre 1903.] — H. DE LACOMBE. *Une « Vie » nouvelle de Mgr Dupanloup.* [Préface d'une biographie de Mgr Dupanloup, par Michel Salomon, qui va paraître à la librairie des Saints-Pères dans la collection intitulée : Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1903.

10 Novembre. = *Correspondance du minéralogiste Monnet, XVIIIe siècle.* [Extrait d'un recueil, formé par l'auteur lui-même, de copies des lettres qu'il écrivait

à des personnages en vue, avec qui il était lié, notamment Malesherbes : sur les six lettres que comprend cette première publication, cinq sont adressées à ce dernier, la sixième a pour destinataire un écrivain contemporain, Delisle de Sales. Détails sur le monde savant de l'époque. A suivre.] — F. FUNCK-BRENTANO. *Mémoire du passage de Mandrin en Bourgogne.* [Relation, par un ecclésiastique témoin oculaire, de la prise de Beaune et d'Autun par Mandrin et sa troupe, les 18 et 19 décembre 1754, et de leur poursuite par le lieutenant-colonel Fischer.] — *Lettres de Lamennais à Dessoliaire, tailleur d'habits, 1845-1852.* [Fin. Quatre lettres de 1850 à 1852. Dans celle du 27 avril 1851, un jugement très sévère sur Émile de Girardin ; la dernière, 1er août 1852, contient une appréciation assez inattendue de la situation politique : Lamennais ne semble pas croire que l'Empire soit fait.] — *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau, 1775-1781.* [Suite et à suivre, 1780.] — *Campagnes et missions de Charles-Stanislas Lefebvre, 1793-1815.* [Suite de la relation très précise du rôle de la réserve de Paris pendant la campagne de France ; journées du 18 février au 24 mars 1814 ; Montereau, Bar-sur-Aube, Arcis-sur-Aube, manœuvre de Napoléon sur Vitry-le-François A suivre.]

Revue Bleue. 1903.

11 Juillet. = L. SÉCHÉ. *La statue de Jules Simon. Souvenirs personnels.* [Reproduit une lettre à lui adressée en 1885 par J. Simon, à propos de la fondation de la *Revue de Bretagne et d'Anjou*, lettre de ton mélancolique et désabusé (J. Simon était devenu impopulaire à la suite de son opposition à l'article 7). M. S. y ajoute quelques renseignements sur les relations de Simon et de Renan, et sur leur rencontre à Lorient en 1888, aux fêtes données en l'honneur de Brizeux.] — L. BARRON. *L'armée du second Empire.* [Esquisse sommaire de son histoire.]

15 Août. = O. GRÉARD. *Un dernier mot sur la vieille Sorbonne.* [Extrait de l'Introduction à une *Monographie de la nouvelle Sorbonne* qui vient de paraître à la Librairie centrale des Beaux-Arts.] — L. BARRON. *Les villégiatures impériales.* [Fin le 22 août. Saint-Cloud, Fontainebleau, Compiègne sous le second Empire, d'après les souvenirs et mémoires du colonel Verly, du duc de Conegliano, du général du Barail, de Mme Carette, etc.]

10 Octobre. = P. FONCIN. *Les lettres de Madame Roland.* [Compte rendu de l'édition de ces lettres par M. Perroud.]

Revue des Deux Mondes. 1903.

1er Novembre. = A. MÉZIÈRES. *Le général Dupont.* [Étude sur la vie militaire de Dupont et sur la capitulation de Baylen d'après les deux ouvrages récents du colonel Clerc et du colonel Titeux. I. Dupont avant Baylen. Direction du cabinet topographique de Carnot. Dévouement à Bonaparte après Brumaire. Marengo. Pozzolo en 1804. Haslach (1805). Si le mérite de Dupont dans ces combats n'a pas été mis en évidence, cela tient à ce que Napoléon laisse dans l'ombre les faits d'armes auxquels il n'a pas pris part. Mais pas d'hostilité de Napoléon vis-à-vis de Dupont avant Baylen. II. Baylen. La capitulation de Baylen ne peut pas être iso-

lée des circonstances qui la précèdent et l'entourent : ignorance de Napoléon sur le caractère du soulèvement espagnol ; armée de second ordre ; méconnaissance absolue des moyens de défense des Espagnols ; assassinat des courriers ; lorsque Védel part pour soutenir Dupont, ses instructions ne le pressent pas, sont très optimistes. Donc, dans les préparatifs de la campagne, dans les ordres de marche, aucune responsabilité de Dupont. III. Mais en face de l'ennemi, a-t-il fait tout ce qui était humainement possible pour éviter la catastrophe ? Mauvaise disposition de ses troupes le long du Guadalquivir. Perte de temps. Sa situation désespérée le 18 juillet 1808, avant de livrer bataille. Récit de la bataille et conditions où s'est signée la capitulation. Dupont aurait-il pu ne pas comprendre Védel dans son désastre ? Védel aurait réussi difficilement à s'échapper par les défilés de la Sierra Morena. Mais c'était la chance suprême de salut, et des groupes isolés ont passé. Dupont a cru de très bonne foi sauver ses soldats en capitulant. Il les a condamnés aux pires tortures (Cadix et Cabréra). Il n'aurait pas dû se fier aux Espagnols. IV. L'arrestation de Dupont et de ses lieutenants. Ils sont jugés et condamnés par ordre. L'attitude de Napoléon s'explique par les conséquences désastreuses qu'eut pour lui la capitulation de Baylen.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1903.

Novembre. = G. [Cne J. Colin]. *Les campagnes du maréchal de Saxe.* 2e partie. *La campagne de 1744.* [Fin. XVI. Séparation des armées. Elle s'effectue à la fin d'octobre. En guise de conclusion, M. C. reproduit des commentaires anonymes, émanés d'un officier de l'état-major du comte d'Estrées, sur la campagne. Ces commentaires sont très malveillants pour le maréchal : M. C. fait observer que la position de ce dernier était encore mal assise, et qu'il était tenu à une prudence que lui prescrivait d'ailleurs le maréchal de Noailles : ainsi s'explique qu'il ait, au cours de cette campagne, peu entrepris sur l'ennemi. On peut lui reprocher aussi d'avoir été mal renseigné sur les mouvements de son adversaire : il n'en reste pas moins qu'il a su manœuvrer de façon à empêcher les alliés de l'attaquer et d'assiéger aucune de nos places.] — [Ct de La Jonquière]. *La prise de Jaffa.* [Extrait du tome IV, sous presse, de l'ouvrage du même auteur sur *L'expédition d'Égypte.* La *Revue d'histoire moderne* analysera et discutera, en rendant compte du volume, ce récit de l'épisode le plus sanglant et l'un des plus controversés de la campagne d'Égypte.] — N. [Cne Guillemin]. *La guerre de 1870-1871. La journée du 16 août en Lorraine* (Suite). *La bataille de Rezonville.* [Récit de l'action jusqu'au moment où les 5e et 6e divisions prussiennes prennent possession du plateau au sud de Rezonville. La canonnade des bivouacs français, le matin, par la 5e division de cavalerie, donna l'éveil au 2e corps, et fut, en somme, une faute. Il faut rendre hommage à l'esprit offensif, à la ténacité des Allemands pendant cette première partie de la bataille, mais on doit noter en même temps les graves erreurs tactiques de leurs chefs, lesquelles eussent sans doute eu les plus fâcheuses conséquences « sans la passivité du commandement français, passivité qui constitue peut-être la plus lourde des fautes qui aient été commises ».]

Revue Historique. 1903.

Novembre-Décembre. = P. Bliard. *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission.* [Suite et fin. Après avoir épuré les administrations, Prieur de la Marne remplace des « sacrifiés ». M. P. Bliard étudie cette organisation des pouvoirs nouveaux ; il fait la critique des mesures prises par Prieur ; dans la municipalité de Vannes, il ne prend qu'un représentant des carrières libérales et il choisit des aubergistes, des marchands, des boulangers.] — H. Hueffer. *La fin de la République napolitaine.* [Après l'évacuation par Macdonald de la République napolitaine (mai 1791), les Napolitains sont livrés à eux-mêmes, le cardinal Ruffo et le soldat-diplomate Micheroux s'emparent de Naples ; récit, d'après des documents nouveaux, en particulier d'après un mémoire adressé par Micheroux à Acton, des combats autour de Naples.] = Ch.-E. Œlsner. *Fragments de ses mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française, publiés par Alfred Stern.* [Suite et à suivre. 3 au 14 mai 1792. Affaire Dillon ; Œlsner se retire des Jacobins à la suite du meurtre de Th. Dillon excusé par Robespierre. Juin : rôle de Dumouriez.] — G. Monod. *Le comte de Lally-Tolendal sous la Restauration.* [Le 13 mars 1830, jour des obsèques de Lally-Tolendal, le comte d'Argout dont M. M. possède les *Souvenirs inédits*, rédigea une longue note sur le héros du procès en revision de 1780 et 1783 ; c'est cette note qui est publiée ici ; le comte d'Argout fait un portrait sévère de Lally ; sa « turbulente sensibilité » était de surface, au privé c'était un égoïste ; il manquait de conviction : en 1819, après avoir préparé un discours contre la loi de la presse, il en prononça un où il concluait en faveur de la loi ; « il vécut sept ou huit ans de trop pour sa gloire : en songeant à la grande réputation dont il a joui dans sa vie et à celle que lui attribuera peut-être la postérité, je ne puis m'empêcher de me rappeler la fable des bois flottants ».]

Historisches Jahrbuch. 1903.

XXIVe année, fasc. 1. = J. von Pflugk-Harttung. *Die Preussische Berichterstaltung an Wellington vor der Schlacht bei Ligny.* [Examine les versions contradictoires relatives au rapport prussien envoyé à Wellington le 15 juillet 1815. Établit que Wellington n'a reçu que vers 7 heures du soir les dépêches à lui envoyées entre 8 et 9 heures du matin, de Charleroi, par le général Zieten, et l'informant de l'attaque de Napoléon ; que, pour des causes diverses, le rapport prussien à Wellington n'a pu avoir son plein effet ; et qu'en conséquence, on ne saurait imputer comme une faute capitale à ce dernier d'avoir laissé battre Blücher.]

The American Historical Review. 1903.

Octobre. = *Correspondance of the comte de Moustier with the comte de Montmorin, 1787-1789.* [Fin de cette correspondance, conservée aux Archives des Affaires

étrangères, à Paris, et publiée par H.-E. Bourne. Intéressants détails sur les changements politiques de 1788-89; sur l'attitude de l'Angleterre, qui se rapprochera probablement des États-Unis « lorsqu'elle aura reconnu la stabilité et la régularité de l'administration, dont la nouvelle constitution les rend susceptibles »; sur la nécessité de faire en sorte que les États-Unis trouvent leur intérêt à maintenir, entre eux et la France, les liens créés par la reconnaissance; la dernière lettre, datée du 20 mars 1789, expose longuement les conditions dans lesquelles s'effectue la substitution du nouveau congrès à l'ancien.]

NOTES ET NOUVELLES

— Dans sa séance du soir du 27 novembre 1903, la Chambre des députés a examiné un projet de résolution présenté par M. Jaurès et ainsi conçu : « La Chambre invite le Gouvernement à proposer, dans le budget du futur exercice, le crédit nécessaire pour commencer le classement et la publication des documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française (assignats, vente des biens d'Église et des biens des émigrés, subsistances, maximum, manufactures, partage des communaux, etc.). »

Commentant son projet, M. Jaurès a montré ce qu'a de regrettable l'absence de toute collection de documents intéressant « la vie économique et sociale propre de la Révolution française ». Il s'agirait de faire, dans le domaine de l'histoire économique, ce qui a été fait ou se fait, grâce aux publications de MM. Aulard, S. Lacroix, etc., dans le domaine de l'histoire politique. On ne saurait arriver autrement à connaître « la pensée de la France nouvelle », formulée dans les « cahiers », ou la vérité sur la vente des biens nationaux et la répartition des acheteurs par classes sociales.

Le projet de résolution a été adopté. Il appartient maintenant au ministre de l'Instruction publique d'étudier les voies et moyens d'exécution.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Universités françaises pendant l'année 1903-1904 (*Suite*) :

Besançon. — L. Pingaud, professeur. *Cours public* : Le premier Empire (1811-1812). *Conférences* : Les derniers Valois et Henri IV ; Formation de l'unité allemande ; La France coloniale, ses récents développements.

Caen. — J. Teissier, professeur. *Cours public* : Guerre de 1870-1871 ; histoire diplomatique et militaire. *Conférences* : La France de 1830 à 1848. — Besnier, professeur : La Renaissance italienne. — H. Prentout, chargé de cours. *Cours public* : Histoire de la ville de Caen (1346-1558).

Clermont-Ferrand. — Desdevises du Dezert, professeur. *Conférences* : Découvertes maritimes des Portugais et des Espagnols ; L'art français de la Renaissance ; L'Angleterre au XVIIe siècle ; L'influence française en Europe au XVIIIe siècle ; L'œuvre intérieure du Consulat ; L'Allemagne après le Congrès de Vienne ; Étude comparée des Constitutions françaises ; Le mouvement révolutionnaire de 1848 en Europe ; La formation de l'Empire colonial de la France.

Dijon. — H. Hauser, professeur. *Cours public* : Étude critique des sources de l'histoire de France au XVIe siècle ; Explication du premier livre de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné.

Lille. — A. DE SAINT-LÉGER, maître de conférences. *Cours public* : Les Provinces-Unies des origines de la Réforme à 1648. — PH. SAGNAC, professeur adjoint. *Cours public* : L'Église de France et le parti catholique de 1814 à 1852. *Conférences* : L'administration et la statistique sous Louis XIV ; Les institutions de France depuis 1815 ; Explication critique de textes sur les affaires religieuses sous Louis XIV ; Explication de textes du XVIIIe siècle. — F. BENOIT, professeur adjoint. *Cours public* : Études d'art septentrional.

Lyon. — MARIÉJOL, professeur. *Cours public* : La Réforme et le parti protestant en France au XVIe siècle. — WADDINGTON, professeur. *Cours public* : La Russie du XVIe au XVIIIe siècle. — S. CHARLÉTY, professeur adjoint. *Conférences* : Les sièges de Lyon et la Terreur.

Montpellier. — GACHON, professeur. *Conférences* : Questions d'histoire moderne du programme de licence et d'agrégation. — L.-G. PÉLISSIER, professeur. *Conférences* : La France au XVIe siècle (1498-1585); Questions d'histoire contemporaine du programme d'agrégation. — CALMETTE, maître de conférences. *Cours public* : La politique espagnole dans la première guerre d'Italie.

Nancy. — G. PARISET, professeur. *Cours public* (1er semestre 1903-1904) : La France et l'Europe de 1805 à 1815. *Conférences* : Questions d'histoire moderne et contemporaine.

Poitiers. — H. CARRÉ, professeur. *Cours public* : La science, l'art, la richesse sous Louis XVI. *Conférences* : L'administration financière des Bourbons sous la Restauration. — P. BOISSONNADE, professeur : L'état économique de l'Empire russe.

Rennes. — H. SÉE, professeur. *Conférences* : Histoire des classes rurales en France du XVIe siècle à la Révolution; Questions d'histoire contemporaine. — DE CALAN. *Cours libre* : La Bretagne pendant les règnes de François Ier et de Henri II.

Toulouse. — DUMAS, professeur. *Cours public* : La Fronde dans la région du sud-ouest de la France. *Conférences* : Questions du programme d'agrégation.

— Académie des Sciences morales et politiques :

14 Novembre : M. Babeau présente à l'Académie une *Étude biographique sur le prince Xavier de Saxe, comte de Lusace*, par M. Vernier, archiviste de l'Aube. Les éléments de cette biographie sont tirés des archives de l'Aube, où une très belle collection de documents personnels, qu'avait formée le prince Xavier dans son château de Pont-sur-Seine, a été versée en 1806.

21 Novembre : M. Glasson dépose sur le bureau un exemplaire de son *Précis élémentaire d'histoire du droit français*. — M. A. Chuquet fait hommage à l'Académie de la 2e série de ses *Études d'histoire*.

28 Novembre : M. Alexandre Ribot, ancien président du conseil, député du Pas-de-Calais, est élu membre titulaire (section de morale) en remplacement de M. Théophile Roussel, décédé ; M. A.-L. Lefébure, ancien député et sous-secrétaire d'État, est élu membre libre, en remplacement de M. A. Lefèvre-Pontalis, également décédé. — M. J. Barthélemy, docteur en droit, fait hommage à l'Académie de son livre intitulé : *L'introduction du régime parlementaire en France sous*

Louis XVIII et Charles X. — M. Bouchard présente à l'Académie le tome Ier d'un ouvrage de M. L. Béclard sur : *Sébastien Mercier, sa vie, son œuvre et son temps.*

— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

Séance publique annuelle, 13 novembre : M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une « notice supplémentaire » sur la vie et les travaux de Quatremère de Quincy, à l'occasion du centenaire de son élection à l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, le 16 février 1804.

— Au cours de sa séance du 6 décembre dernier, la Société d'histoire moderne a entendu lecture de la suite de l'*Instruction générale destinée à faciliter les travaux d'histoire moderne en province*, rédigée par M. P. Caron au nom de la commission d'études. La section communiquée concernait l'histoire religieuse.

— La publication de l'*Histoire de France*, rédigée sous la direction de M. E. Lavisse, vient d'être, après l'interruption des vacances, reprise par la librairie Hachette. La 2e partie du t. V, *La lutte contre la maison d'Autriche. La France sous Henri II (1519-1559)*, par M. Henry Lemonnier, paraît par fascicules mensuels à partir de novembre. Elle sera suivie des deux volumes (t. VI) de M. Mariéjol sur la fin du XVIe siècle et la première moitié du XVIIe siècle (1559-1643).

— Travaux en préparation ou sous presse :

Le tome IV de l'Histoire de la Charité de *M. Léon Lallemand*, publiée chez l'éditeur A. Picard, traitera des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, le tome V du XIXe siècle.

M. A. Fontaine donnera, chez A. Fontemoing, un volume sur : Les théoriciens de la peinture française aux XVIIe et XVIIIe siècles.

M. G. Michaut prépare une nouvelle édition de sa thèse : Sainte-Beuve avant les Lundis, qui formera cinq volumes in-12 (chez Fontemoing).

Chez le même éditeur, paraîtra un volume de *M. A. Lefranc* sur : André Chénier.

La collection : Les grands artistes (chez Laurens) comprendra un : Quentin La Tour, par *M. Maurice Tourneux*; un : L. David, par *M. Ch. Saunier*; un : Chardin, par *M. G. Schéfer*.

— M. Paul MARMOTTAN a publié dans le *Carnet de la Sabretache* et fait tirer à part un article intitulé *Le général Menou en Toscane* (Paris, J. Leroy, [1903], in-8, 19 p.), qui contient, outre des détails piquants sur les mœurs de l'ancien chef de l'armée d'Égypte et la faiblesse de Napoléon à son égard, des renseignements intéressants sur les conditions dans lesquelles s'effectua, en 1808, le rattachement de la Toscane à l'Empire.

— En rédigeant son *Simple exposé de la loi Falloux, de son historique, de ses prolongements, de ses conséquences*, M. Maurice DREYFOUS, auteur de la *Suite à l'Histoire des Français* de Théophile Lavallée (Paris, V. Giard et E. Brière, 1903, in-18, 152 p.) ne s'est pas inspiré de préoccupations exclusivement scientifiques, et son petit

volume a, d'un bout à l'autre, l'allure d'un écrit polémique. Si nous le signalons ici, c'est parce qu'il peut, malgré tout, fournir sous un format commode et pour un prix modique (1 fr. 25), un certain nombre de dates et de faits.

— M. le général JOURDY a voulu déterminer, en se fondant sur les enseignements du passé, les conditions les meilleures dans lesquelles doit s'effectuer, actuellement, l'instruction de l'armée française en vue de la guerre ; et son livre récent : *L'instruction de l'armée française de 1815 à 1902* (Paris, Alcan, 1903, IV-271 p.), où il a consigné le résultat de ses réflexions et de ses recherches, se compose essentiellement d'un exposé historique général avec commentaires. La thèse soutenue par M. J. n'a pas à être examinée dans cette Revue ; et comme l'ouvrage n'apporte pas de renseignements nouveaux et n'a pas valeur d'instrument de travail, nous nous contenterons de dire de la partie proprement historique que, si elle met en évidence la bonne foi de l'auteur, elle ne témoigne pas toujours chez lui d'une information très sûre, et qu'un certain nombre des faits sur lesquels ils établit ses assertions ne résisteraient pas à une sérieuse vérification.

— Dans son numéro du 11 novembre, le journal *Le Temps* a publié la note suivante :

« *Les Archives de l'Assistance publique.* — Au mois de juin dernier, M. Quentin-Bauchart déposait sur le bureau du Conseil municipal une motion « invitant « l'administration de l'Assistance publique à déposer aux archives de la Seine la « portion de ses archives antérieure au dix-neuvième siècle ».

« Les archives de l'Assistance étaient en effet dans un état d'abandon déplorable. On y compte plus de 4.000 volumes, des titres rares et anciens, des manuscrits, cartulaires, plumitifs, minutes et extraits, en tout plus de 50.000 pièces que la mauvaise disposition des locaux, leur éclairage insuffisant et le défaut absolu de classement ne permettaient pas de consulter.

« Tout en reconnaissant le bien-fondé des critiques formulées, M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, s'est opposé au transfert d'une partie quelconque des archives dans un local étranger à son administration. Et il a proposé un classement méthodique et diverses améliorations d'installation qui permettront d'utiliser désormais les ressources précieuses des archives de l'Assistance. M. Quentin-Bauchart s'est rallié à ce projet. Et M. Ranson, rapporteur de la question au Conseil, vient de déposer un rapport qui conclut dans le même sens.

« Les documents seraient classés suivant les catégories suivantes : 1° archives anciennes, 2° bibliothèque hospitalière et administrative, 3° salle des plans, 4° conseil général des hospices, 5° domaine, 6° dons et legs, fondations, 7° archives modernes, 8° dépôts et périodiques, 9° papiers provenant des successions hospitalières, 10° dépôts divers.

« Ce plan de réorganisation générale nécessiterait certaines dépenses d'aménagement que le rapporteur évalue à 15.000 fr. »

Au sujet de cette proposition ont paru, dans la *Revue philanthropique* d'octobre dernier, des observations judicieuses, qu'a reproduites la *Correspondance historique*

et archéologique dans son numéro d'octobre. Leur auteur, qui ne se nomme pas, mais qui est visiblement compétent et informé, établit que l'administration de l'Assistance publique doit choisir entre deux solutions : confier à un archiviste diplômé, qui ne serait pas appelé à faire partie du personnel administratif, le soin de poursuivre les travaux de classement et d'inventaire et d'assurer aux travailleurs la communication des documents ; ou accéder à la proposition de M. Quentin-Bauchart et consentir au transfert. Or le système qui consiste à employer hors cadres un archiviste a été en vigueur de 1866 à 1893 ; il a donné, pour des raisons diverses, des résultats déplorables ; et l'histoire des archives de l'Assistance publique au XIXe siècle est l'histoire d'une série ininterrompue de destructions et de bouleversements irréparables. Le directeur de l'Assistance publique et les membres du conseil de surveillance en assureraient définitivement la conservation matérielle et l'utilisation scientifique, « en donnant leur adhésion à la proposition de M. Quentin-Bauchart, qui vise uniquement — il faut le bien noter — la portion des archives de l'Assistance publique antérieure à 1801 ».

— M. Albert Mathiez a donné le 16 novembre dans la *Revue critique* (p. 389-392), du t. Ier de l'*Avènement de Bonaparte*, par M. Albert VANDAL (*L'avènement de Bonaparte. I. La genèse du Consulat. Brumaire. La constitution de l'an VIII*, Paris, Plon, 1902, in-8, IX-600 p.), un compte rendu dont voici le résumé. Après avoir loué le talent d'écrivain de M. V., l'étendue de ses fructueuses recherches dans les archives particulières, M. Mathiez lui reproche de n'avoir pas « fouillé les archives publiques avec le même soin et le même bonheur », et de n'avoir point, notamment, utilisé certains documents très importants des Archives nationales. D'une façon générale, M. V. est impartial ; néanmoins ses sympathies pour le « parti de l'ordre » percent en maint endroit, et se trahissent par exemple dans sa prédilection pour les mémoires royalistes. Le chapitre préliminaire, où il présente de la France sous le Directoire un tableau très sombre, est de beaucoup le plus discutable. On regrette qu'il n'ait pas parlé avec plus de détail de l'existence, à cette époque, d'un parti orléaniste, auquel il fait allusion ; et qu'il ait passé sous silence, en traitant du 30 prairial, le rôle des catholiques constitutionnels, des « philosophes » partisans de l'apaisement religieux. En terminant, M. Mathiez signale quelques erreurs que l'auteur pourra faire disparaître « dans une prochaine édition de son livre remarquable ».

— La librairie Berger-Levrault a récemment mis en vente un livre intitulé : *Le général Le Grand, baron de Mercey, 1755-1828. Mémoires et souvenirs* (*Valmy, Landau, Malines, Novi, Châlon, Tournus, Mâcon*), recueillis par Ch. RÉMOND, conseiller de cour d'appel (Paris, Berger-Levrault, 1903, in-18, 456 p.). Dans son introduction, l'auteur déclare avoir tiré les éléments de son livre des Archives nationales, des archives de la Guerre et autres dépôts, et des papiers du général, de ceux de son frère et de son fils, conservés au château de Mercey. M. A. Chuquet, dans un long compte rendu publié par la *Revue critique* du 28 septembre dernier (p. 246-257), a réduit à néant la valeur de cette affirmation ; par des comparai-

sons ingénieuses de textes, et par une série de remarques de détail, il a prouvé que les documents, publics ou privés, dont a pu disposer M. Ch. R., sont peu nombreux et sans intérêt spécial, et que les *Mémoires et Souvenirs* du général Le Grand sont, en réalité, le résultat d'un démarquage et d'un plagiat audacieux de ses *Guerres de la Révolution*. La démonstration de M. Chuquet nous paraît irréfutable ; comme nous ne pouvons la reproduire ici, et que, résumée, elle perdrait sa saveur, nous y renvoyons nos lecteurs.

— M. Hubert BOURGIN vient de publier dans la *Bibliothèque socialiste*, nos 18-19, des *Extraits des Œuvres complètes de Fourier* (Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1903, in-18, 200 p.), qui, par leur classement et leur choix, dépassent singulièrement les *Œuvres choisies* éditées par Ch. Gide. Les thèses principales du socialisme sociétaire se trouvent dans ce petit volume qui est la systématisation résumée de l'œuvre énorme, compacte, obscure souvent, divinatoire parfois de Fourier.

— FLEURY VINDRY. *Les ambassadeurs français permanents au XVIe siècle*. Paris, Champion, 1903, in-4, 56 p. — D'après la méthode employée dans son *Dictionnaire de l'État-Major français au XVIe siècle* [1], M. Fleury-Vindry a dressé la liste des ambassadeurs français *permanents* au XVIe siècle : il a laissé de côté les ambassadeurs *extraordinaires*, très nombreux, quelquefois très importants, plus souvent de simple apparat, et du reste encore fort mal connus. Après avoir dressé un tableau par année et par puissance, il a donné une notice biographique de chacun des ambassadeurs. Ce nouvel ouvrage pourra rendre les mêmes services que le précédent et comporte des critiques analogues. Sans parler des compléments qu'on pourra apporter au tableau et à la liste, — quelques-unes des notices sont un peu trop sommaires, — il y a certaines rectifications indispensables. Ainsi : p. 12-13, Jean de Pins était à Rome, et non à Venise en 1520-1521 ; *ibid.*, il aurait fallu mentionner Alberto Pio comte de Carpi, comme ambassadeur à Rome notamment de 1524 à juin 1527 ; p. 14, François de Dinteville cesse d'être ambassadeur à Rome en janvier 1533, et, après la mission des cardinaux de Grammont et de Tournon (novembre 1532-octobre 1533), c'est Hemard de Denonville, évêque de Mâcon, qui prend sa place dès décembre 1533 ; p. 31, Claude Dodieu n'a pas été ambassadeur à Rome : c'est en qualité d'ambassadeur auprès de l'Empereur qu'au printemps de 1536 il a passé par Rome à la suite de Charles-Quint retour de Tunis ; *ibid.*, le sr de Morette a été ambassadeur extraordinaire en Angleterre deux fois en 1526 ; *ibid.*, Lazare de Bayf a été ambassadeur à Venise depuis le milieu de 1529, et est allé en Allemagne, comme envoyé extraordinaire, en mai 1540 (et non 1539). Enfin nous aurions préféré qu'au lieu de mettre en tête une bibliographie du sujet, l'auteur eût procédé de la façon suivante : au début, une bibliographie des ouvrages les plus généraux, recueils de documents, répertoires, etc., puis, à la suite de la notice de chaque ambassadeur, la bibliographie de cet ambassadeur : correspondance,

1. Cf. la *Revue*, t. IV, p. 684-685.

travaux, etc., ce qui aurait permis, ce nous semble, d'être plus précis, plus complet et par suite plus utile [1]. — V. L. B.

— M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, a publié dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques, année 1902, et fait tirer à part (Paris, Imprimerie nationale, MDCCCCIII, in-8, 47 p.), une intéressante étude sur *Le Plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie*. Le traité de Paris avait laissé à la France le nouveau département du Mont-Blanc, composé des arrondissements de Chambéry, d'Annecy et de Rumilly, et peuplé d'environ 200.000 habitants; le reste des anciens départements du Mont-Blanc et du Léman fut restitué au roi de Sardaigne. Ce morcellement de la Savoie excita les protestations, tant des libéraux, partisans de l'union à la France, que des royalistes, partisans de Victor-Emmanuel, et, dès la fin de 1814, ces derniers entreprirent une active campagne pour obtenir le remaniement, sur ce point, du traité de Paris, et le rattachement à la Sardaigne. En juillet 1815, le marquis d'Oncieux, leur chef, eut l'idée de peser sur les diplomates par une sorte de plébiscite ; à son instigation, les curés des 244 paroisses restées françaises firent signer à leurs fidèles une pétition où ils exprimaient le désir « d'appartenir au roi de Sardaigne ». Partout, leur succès fut complet, et cette manifestation de sympathie pour la maison de Savoie détermina Louis XVIII à consentir, par traité du 19 septembre 1815, en faveur de Victor-Emmanuel, la rétrocession demandée. L'étude de M. B. se termine par quelques piquantes observations sur l'exactitude des chiffres inscrits au tableau des résultats par les promoteurs du plébiscite; ils semblent avoir été, suivant les cas, majorés ou diminués, et ne doivent être acceptés qu'avec de « prudentes réserves ».

— On a signalé dans cette *Revue* (t. IV, p. 439) la première partie de la *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon* de M. S. Charléty, professeur adjoint à l'Université de cette ville; on a dit tout le bien qu'il fallait penser de ce volume, contenant l'indication de tout ce qui intéresse l'histoire de Lyon des origines à 1789, et l'on a retenu la promesse faite par M. C. de compléter bientôt cet excellent instrument de travail régional ; sa promesse, M. C. l'a tenue, et voici que vient de paraître, dans la collection des *Annales de l'Université de Lyon* (droit et lettres, fasc. II), le volume consacré à l'histoire contemporaine (*Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Lyon, Rey ; Paris, Picard, 1903, in-8, VI-260 p.

Dans l'avertissement qu'il met en tête du volume, M. C. fait observer que cette bibliographie « rendra plus apparente encore que la première les lacunes du travail historique dans la région lyonnaise » ; et il ajoute : « L'histoire contemporaine de Lyon n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'un travail d'ensemble ; les études de détail

1. P. 30, à propos de Passano, il faut renvoyer non à la thèse de l'École des Chartes présentée par G. Jacqueton sur *La politique de Louise de Savoie*, mais à l'ouvrage du même paru sous ce titre en 1892. On y verra traitées dans le plus minutieux détail les négociations que ce diplomate eut à suivre avec Jean Brinon de 1524 à 1526 : il fut du reste notre ambassadeur ordinaire en Angleterre jusqu'en août 1527.

sont d'une extrême rareté; par contre, les documents publiés sont à eux seuls d'une valeur, d'une importance et d'une abondance plus grandes que ceux qui concernent les périodes antérieures. Ce contraste entre la disette des travaux et la richesse des matériaux étonnerait si l'on ne savait que les historiens de profession et les amateurs même sont bien plus attirés par les époques où il est très difficile de se renseigner que par celles où il est facile de beaucoup savoir ». Pour cette période, M. C. donne l'indication de 1.945 brochures, livres, plaquettes, journaux, relatifs à la période révolutionnaire, à l'histoire politique de 1789 à 1900, à l'administration municipale, aux institutions d'État, à l'histoire économique et sociale, au mouvement intellectuel ; une innovation heureuse rend ce volume plus facilement utilisable encore que le premier : M. C. a indiqué, quand cela lui paraissait nécessaire, les cotes de la Bibliothèque nationale et de celle de la ville de Lyon ; il facilite ainsi singulièrement le travail de recherche. Désormais le modèle de bibliographie locale est créé, et il est à souhaiter que l'exemple donné par M. C. soit suivi dans toutes les villes d'Université où existe une chaire d'histoire régionale. Mais M. C., qui est en si bonne voie, n'entreprendra-t-il pas de dresser l'inventaire des *documents* essentiels concernant la ville de Lyon, et conservés aux Archives et à la Bibliothèque nationales ? Un tel inventaire, complétant celui des Archives départementales et municipales, éviterait les publications de « documents inédits » faites sans plan ni méthode d'ensemble ; la tâche n'est pas pour effrayer M. C., qu'aucune tâche n'effraie et qui sait aboutir. — C. S.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et Manuels. — *A. Ammann et E. Coutant.* La fin de l'Ancien Régime. La Révolution, 1715-1815. Manuel pour l'enseignement secondaire. Paris, Nathan. — *A. Crémieux et J. Thomas.* Précis d'histoire du moyen âge et du commencement des temps modernes (premier cycle). Mâcon, Imp. Protat. — *J. de Crozals.* Histoire moderne du Xe au XVIIe siècle. Manuel pour les lycées. Paris, Delagrave. — *P. Darles.* Histoire contemporaine de 1789 à nos jours. Manuel pour l'enseignement primaire supérieur. Paris, André fils, 2.00. — *Abbé P. Gagnol.* Histoire moderne. Manuel pour l'enseignement catholique. Paris, Poussielgue. — *A. Gazier.* Mélanges de littérature et d'histoire. (Molière et Conti. Pascal. Bossuet. Racine. Fénelon à Cambrai. Massillon et Dubois. Rollin et l'Université. Voltaire et l'abbé de Prades. Jeanne de Caylus. Ravaillac. « L'anarchie spontanée » en 1789. L'orthographe française). Paris, A. Colin, 4.00. — *L. Gourraigne.* Moyen âge et commencement des temps modernes. Manuel pour l'enseignement secondaire. Paris, Masson, 3.00.

Histoire politique intérieure. — *F. Alengry.* Condorcet, guide de la Révolution française, théoricien du droit constitutionnel et précurseur de la science sociale. Paris, Giard et Brière, 14.00. — *H. d'Alméras.* Les romans de l'histoire.

Cagliostro (Joseph Balsamo). Paris, Soc. française d'imp., 3.50. — *F.-A. Aulard.* Recueil des Actes du Comité de Salut public. T. XV (20 messidor an II-22 thermidor an II). Paris, Leroux, 12.00. — *A. Chuquet.* Études d'histoire (2e série) : Le Ct Poincaré, Adam Lux, Klopstock et la Révolution française, Bertèche dit la Bretèche. Paris, Fontemoing, 3.50. — *J. Jaurès.* Histoire socialiste. La Convention. I. 1792; II. 1792-1794. Paris, Rouff, 10.00 et 12.50. — *La Roche Yantel.* Le premier mariage du duc de Berry à Londres. Paris, Champion, 2.00. — Le Monnier (Henri), 1814-1895, député et sénateur de la Sarthe. Sa vie et ses œuvres. Le Mans, Imp. Maubousin. — *L. Maître.* L'évasion du cardinal de Retz hors du château de Nantes. Paris, Picard, 2.00. — *Dr Ph. Maréchal.* La Révolution dans la Haute-Saône. Paris, Champion. — Souvenirs du Bon Hüe (1787-1815), publ. par le *Bon de Maricourt.* Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *A. de Tesson.* Une page d'histoire en 1831-1832. La Duchesse de Berry dans la Vendée. Avranches, Imp. Durand.

Histoire diplomatique. — *C. de Mandach.* Un gentilhomme suisse au service de la Hollande et de la France. Le comte Guillaume de Portes, 1750-1823. Paris, Perrin, 7.50.

Histoire militaire. — *Von Binder-Krieglstein.* Aspern und Wagram. Berlin, Vossische Buchhandlung, 10 mk. — *Gal H. Bonnal.* La manœuvre d'Iéna. Paris, Chapelot, 10.00. — *Sergeant Fr. Bourgogne.* 1812-13. Kriegserbebnisse. Uebers. von H. von Natzmar. Stutgart, R. Lutz, 6 mk. — *Duc de Broglie et J. Vernier.* Correspondance inédite du duc Victor-François de Broglie (Campagnes de 1759 à 1761). T. Ier. Paris, A. Michel, 40.00. — *Cne V. Chareton.* Comment la Prusse a préparé sa revanche (1806-1813). Paris, Ch.-Lavauzelle, 3.50. — *J. Darricarrère.* Au pays de la fièvre. Souvenirs de la campagne de Madagascar. Paris, Stock, 3.50. — *M. Dumolin.* Précis d'histoire militaire. Fascicules 4 et 5 : Campagne de 1796-1797. Paris, Barrère, 6.00. — Aus dem Kriege 1807-14. Aufzeichnungen eines danischen Offiziers. Hrsg. von seiner Tochter *Elisab. von Frisenberg.* Gr. Lichterfelde-Berlin, E. Runge, 1 mk. 25. — *A. Guittet.* Le général Schilt, d'après les documents authentiques recueillis par son petit-fils. Paris, Ch.-Lavauzelle. — Historique du 18e bataillon de chasseurs à pied. Isly, Sidi-Brahim, Sébastopol, Solférino, Extrême-Orient, Madagascar. Paris, Havard. — *Dr W. Hofmann.* Die Politik des Fürstbischofs von Würzburg und Bamberg Adam Friedrich Grafen von Seinsheim von 1756-1763. Ein Beitrag zur Geschichte des 7 jährigen Krieges. München, M. Rieger, 1 mk. 50. — *Hortig.* Bonaparte vor Mantua. Ende Juli 1796. Rostock, Stiller, 6 mk. — *Feldmarschall-Lt Kirchhammer.* Das Gefecht in der Schwarzen Lacken am 13. V. 1809. Wien, Seidel, 1 mk. 20. — *J. de La Faye.* Histoire du général de Sonis. Paris, Bloud. — La guerre de 1870-1871. Campagne de l'armée du Nord. 3e fascicule : Bapaume. Paris, Chapelot, 4.50. [Publ. de la Sect. hist. de l'État-Major de l'Armée]. — *P. Lehmann-Schiller.* Aus Grosser Zeit. Bilder aus dem Kriegsleben eines pommerschen Jägers. Neudamm, J. Neumann, 4 mk. — *J. d'Orléans.* Éphémérides militaires de Nouvion-en-Thiérache avant la Révolution. Paris, Dubois. — *Dr Pfannkuche.* Die Katastrophe des Jahres 1803. Eine hannoversche Säkularerinnerung. Hannover, Schaper, 1 mk. — *L. Risch.* Un chapitre de l'histoire de l'ancien Grignon (1796-1803); M. Auguié à Grignon ; le mariage de Ney. Versailles, Imp. Aubert. — *E. von Schmid.* Das französische Generalstabswerk über Spichern. Leipzig, F. Luckhardt. — *Cne Tillion.* La conquête des oasis sahariennes. Paris, Ch.-Lavauzelle, 3.00.

Histoire religieuse. — *L. Batcave.* Les décimes ecclésiastiques en Béarn (1615-1690). Pau, Imp. Empérauger. — *G. Doublet.* Monographie de celles des paroisses des cantons de Coursegoules, Saint-Auban et le Bar qui firent partie du diocèse de Vence. Nice, Imp. Malvano. — *J. Forbes.* L'Église catholique au XIXe siècle. Paris, Lethielleux, 4.00. — *C. de Laugardière.* Paul-Adrien Bourdaloue ; ses ascendants et ses collatéraux. Lille, Imp. Morel. — *A. de Meunynck.* La confrérie de Sainte-Barbe à Lille (1483-1792). Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq.

Histoire économique et sociale. — *G. Audiffrent.* M. Laffitte et l'exécution testamentaire d'Auguste Comte. Paris, Blanchard. — *Drs Cabanès et L. Nass.* Poisons et sortilèges. 2e série : Les Médicis. Les Bourbons. La science au XXe siècle. Paris, Plon, 3.50. — *P. Chemin-Dupontès.* Les Compagnies de colonisation en Afrique occidentale sous Colbert. Paris, Challamel, 3.00. — *P. Louis.* Les étapes du socialisme. Paris, Fasquelle, 3.50. — *Mme de Rémusat.* Essai sur l'éducation des femmes, précédé d'une étude par Oct. Gréard. Paris, Hachette, 3.00. — *L. de Seilhac.* Le monde socialiste. Les partis, les congrès politiques socialistes, les diverses formules du collectivisme. Paris, Lecoffre.

Histoire des lettres, des sciences et des arts. — Les débuts dramatiques de Victor Hugo : Amy Robsart (1812-1828). Paris, Soc. franç. d'imprimerie et librairie, 1.00. — Mémoires de Fleury de la Comédie-Française (1789-1822), avec notes par *H. d'Alméras.* Paris, Soc. parisienne d'édition, 4.00 — *Ph. Audebrand,* Lauriers et cyprès (souvenirs littéraires). Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — *Ph. Auquier.* Puget. Paris, Laurens, 3.50. [Collection : Les grands artistes]. — *A. de Baudot et A. Perrault-Dabot.* Archives de la commission des Monuments historiques. T. V : Périgord. Languedoc. Gascogne. Provence. Paris, Laurens, 500.00. — *Fr. Benoît.* L'art des Jardins. Paris, Lib. de l'Art ancien et moderne, 2.50. — *H. Berlioz.* Memoiren aus dem Franzosen von E. Ellès. Bd. I. Leipzig, Breitkopf u. Härtel, 5 mk. — *L. Bonneville de Marsangy.* Madame de Beaumarchais d'après sa correspondance. Paris, Calmann-Lévy, 4.00. — *G. Bourcard.* A travers cinq siècles de gravures (1350-1903). Les estampes célèbres, rares ou curieuses. Paris, Rapilly, 100.00. — *J. Bourdeau.* Les maîtres de la pensée contemporaine. Stendhal, Taine, Renan, Spencer, Nietzsche, Tolstoï, Ruskin, V. Hugo. Paris, Alcan, 2.50. — *E. Brard.* Nos gloires nationales. Eugène Fromentin. Notes biographiques. La Rochelle, Imp. Masson. — *P. Chabeaux.* Nos vieux maîtres. Les clavecinistes célèbres de France, de 1620 à 1768. Pau, Imp. Escudey, 1.00. — *Dr A. Eymin.* Médecins et philosophes. (Notes historiques.) Paris, Storck, 4.00. — *E. Faguet.* Propos littéraires. 2e série. Paris, Soc. franç. d'imprimerie et librairie, 3.50. — *M. Fenaille.* État général des tapisseries de la manufacture des Gobelins (1600-1900). 1re période (1662-1699). Paris, Hachette, 300.00. — *L. de Fourcaud.* François Rude, sculpteur. Son œuvre et son temps. Paris, Lib. de l'Art ancien et moderne, 12.00. — *Mme J. Gautier.* Le second rang du Collier : Souvenirs sur Théophile Gautier. Paris, Juven, 3.50. — *V. Giraud.* Sainte-Beuve : Table alphabétique des *Premiers Lundis.* des *Nouveaux Lundis* et des *Portraits contemporains.* Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — *Dr H. Grein.* Studien über den Reim bei Theodore de Banville. Ein Beitrag zur Geschichte der französischen Verstechnik. Kiel, R. Cordes, 2 mk. — *G. Hanotaux.* La jeunesse de Balzac. Balzac imprimeur et fondeur de caractères (1825-1828). Paris, Ferroud, 25.00. — La chirurgie en Auvergne. Registre des lettres de maîtrise délivrées par la communauté des maîtres

chirurgiens de la ville de Riom, 1780-1783. (Documents inédits.) Poitiers, Imp. Blais et Roy. — *Laclos*. Les liaisons dangereuses, ou lettres recueillies dans une Société et publiées pour l'instruction de quelques autres. Nouv. édit. Paris, Édit. du Mercure de France, 3.50. — *O. Langheim*. De Visé. Sein Leben und seine Dramen. Wolfenbüttel, J. Zwissler, 3 mk. — *J. Momméja*. Ingres. Paris, Laurens, 3.50. [Collection : Les grands artistes.] — *Pirro*. Nicolas de Grigny, organiste de Notre-Dame de Reims (1672-1703). Reims, Imp. de l'Académie. — *A. Ressé*. Le Symbolisme. Anecdotes et souvenirs. Paris, Vanier, 3.50. — *E. Sartiaux et M. Aliamet*. Principales découvertes et publications concernant l'électricité, de 1562 à 1900. Paris, Rueff. — *K. E. Schmidt*. Französische Skulptur und Architektur im 19. Jahrhundert. Leipzig, E.-A. Seemann, 3 mk. — *H. Schoen*. Le théâtre alsacien. Strasbourg, Staat, 3.50. — *Sénac de Meilhan*. L'Émigré, roman historique, publié par C. Stryienski et F. Funck-Brentano. Paris, Fontemoing, 7.50. — *G. Simon*. Visite à la maison de Victor Hugo. Paris, Ollendorff, 1.50. — *A. Soubies*. Les membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut. 1re série, 1795-1816. Paris, Flammarion, 6.00. — *J. Tiersot*. Hector Berlioz et la société de son temps. Paris, Hachette, 3.50. — *J. Troubat*. Sainte-Beuve intime et familier. Paris, Duc. — *R. d'Ys*. Ernest Renan en Bretagne. Préface de J. Claretie. Paris, Picard, 3.50.

Histoire locale. — *H. Boyer*. Histoire de la principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont. Paris, Picard, 6.00. — *Ch. Portal*. Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790 de la ville de Cordes. Paris, Champion, 12.00. — *Abbé J.-R. Marboutin*. Le château de Fauguerolles. Agen, Imp. moderne. — *F. Herbet*. Dictionnaire historique et artistique de la forêt de Fontainebleau. Paris, Champion, 5.00. — *L. Chanoine-Davranches*. Fêtes à Forges en 1737. Rouen, Imp. Gy. — *H. Bouchot*. La Franche-Comté. Paris, Plon, 20.00. — Monographie du pays de Guérande. Paris, Imp. Jouve. — *N. Dunoyer*. Monographie de Juvigny. Annecy, Imp. Niérat. — *J.-A. Brutails, G. Ducaunès-Duval et U. Bigot*. Inventaire sommaire des Archives municipales de Libourne antérieures à 1790. Bordeaux, Imp. Gounouilhou. — *Armorial de l'élection de Reims* dressé par Ch. d'Hozier, juge d'armes, pub. par le Dr P. Gosset. Reims, Imp. Monce. — *S. Collet*. Notice historique sur la commune de Reynel (Haute-Marne). Chaumont, Imp. Cavaniol. — *Ch. de Robillard de Beaurepaire*. Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Seine-Inférieure. Arch. civiles. Série C (nos 2215-2969). Série D (nos 547-564). T. II. Rouen, Imp. Lecerf fils.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant* : Clément RUEFF.

Étude critique sur « Bonaparte et le Directoire » par M. Albert Sorel [1]

Cette étude du tome V de *L'Europe et la Révolution française* est justifiée par l'importance du sujet et la grande autorité de l'auteur. Dans l'ordonnance générale de l'ouvrage de M. Sorel, le volume sur Bonaparte et le Directoire est capital. Les volumes qui l'avaient précédé avaient été consacrés à la formation et au développement de la diplomatie révolutionnaire [2]. Ceux qui suivront le seront à la politique extérieure de Napoléon [3]. Le tome V est destiné à nous montrer le passage de l'une à l'autre. Il est au centre même de l'ouvrage ; on y découvre en perspective les idées maîtresses qui ont soutenu jusqu'à présent l'exposé de M. Sorel ; on voit s'esquisser et peu à peu se préciser celles qui le guideront dans son étude de l'Empire.

La critique française et la critique étrangère ont prodigué à ce volume des éloges à peu près unanimes. Le plaisir qu'on a eu à le lire et à le vanter a paru d'autant plus grand qu'il avait été plus longtemps attendu et plus impatiemment désiré [4]. Si la part des félicitations a été considérable, celle des critiques a été presque toujours nulle. Il nous a semblé pourtant, après un examen attentif, qu'il y avait lieu de formuler quelques réserves non seulement sur les conclusions, mais même sur la documentation et la méthode critique de l'auteur. Nous les présentons ici en toute sincérité. Dans notre pensée, elles sont un correctif nécessaire à la plupart des comptes rendus. Elles auront peut-être une autre utilité : celle de montrer à quelques historiens que le livre de M. Sorel ne saurait être « défi-

1. *L'Europe et la Révolution française.* 5e partie. *Bonaparte et le Directoire, 1795-1799*, par Albert Sorel. Paris, Plon-Nourrit, 1903, in-8, 499 p.

2. I. *Les mœurs politiques et les traditions.* II. *La chute de la royauté.* III. *La guerre aux rois.* IV. *Les limites naturelles.*

3. M. S. a fait paraître il y a un mois la 6e partie : *La Trêve. Lunéville et Amiens.* Il annonce pour l'avenir deux autres volumes qui seront les deux derniers de l'ouvrage : *Le blocus continental. Le grand Empire (1806-1812)* et : *La coalition. Les traités de 1815 (1812-1815).*

4. Le volume précédent, *Les limites naturelles*, a paru en 1893.

nitif », et qu'on peut encore travailler, et travailler utilement, sur la politique extérieure du Directoire. Nous tenons d'ailleurs à déclarer au début de cette étude que si nous passons plus rapidement sur les éloges, ce n'est pas que nous méconnaissions que la plupart sont fondés, et que par certains côtés l'œuvre de M. Sorel est une œuvre magistrale. C'est que de cette partie de la critique tant d'autres se sont acquittés avant nous, que cela nous dispense d'y insister.

I

Résumons d'abord très brièvement les idées essentielles du volume de M. Sorel.

Si l'auteur a tenu à réunir dans un seul volume une période aussi considérable et aussi chargée de faits, c'est que selon lui elle a son unité. Il l'indique dès la fin du tome IV [1] : les traités de Bâle ne pouvaient marquer qu'une étape dans les guerres de l'Europe et de la Révolution. Le jeu naturel des causes permanentes poussait la France vers la conquête de ses frontières naturelles et vers les annexions nécessaires au delà, pour la maintenir. L'Europe, de son côté, ne devait jamais renoncer à son dessein de refouler la France à l'intérieur de ses anciennes limites. La conséquence de cet état de choses était la guerre, et la conséquence de la guerre, pour la France, la dictature militaire du jour où la nation, qui désirait l'ordre à l'intérieur, une paix glorieuse à l'extérieur, fut gouvernée par des hommes incapables de lui assurer à l'intérieur, une administration intelligente lui permettant de développer ses forces et de travailler avec sécurité, à l'extérieur, la victoire et la paix garantissant les frontières naturelles. « Le Directoire avec les deux conseils n'était que l'anarchie, la conquête des frontières naturelles n'était que la guerre systématisée. Guerre et anarchie conduisaient à la dictature militaire une nation qui voulait l'ordre et la victoire [2]. » Le tome V de M. Sorel est la démonstration de ces idées. Il comprend deux parties qui se complètent logiquement : 1° Bonaparte ; 2° le Directoire. Dans la première, l'auteur nous montre comment s'est formée la dictature de Bonaparte en Italie pendant les années 1796 et 1797, et comment son « proconsulat » a été la préface de son règne; dans la deuxième, comment la politique du Directoire, par ses fautes et ses ambitions maladroites, à déchaîné une coalition qui a compromis les con-

1. T. IV, chap. VI : *La France et l'Europe en octobre 1795*. P. 456 et sq.
2. *Ibid.*, p. 470.

quêtes de la Révolution. Le coup d'État de Brumaire est la conclusion nécessaire de toute cette période.

L'idée générale posée, restait à la démontrer, et c'est à quoi tendent toutes les thèses partielles de M. Sorel.

Entre le Directoire et l'Europe, les négociations ont été nombreuses à cette époque. Deux fois le Directoire à négocié avec l'Angleterre, à Paris en octobre 1796, à Lille en juin 1797. Sa diplomatie s'est rencontrée avec celle de l'Autriche à Vienne en novembre 1795, à Léoben en avril 1797, à Udine en septembre et octobre 1797, à Rastadt pendant l'hiver de 1798, à Selz en mai 1798. A Rastadt, le Directoire a traité de la paix entre la République et l'Empire. A Berlin et à Paris, il n'a cessé de négocier l'alliance prussienne. A Madrid, il a signé un traité d'alliance en août 1796. Sauf en Espagne, ces négociations ou bien ont échoué, ou bien ont abouti à des accords sans lendemain. Selon M. Sorel, il devait en être forcément ainsi. Il y avait entre le programme d'expansion du Directoire et les vues de l'Europe de telles divergences que tout accord entre eux devait être impossible ou caduc. Ni le Directoire n'eût consenti à faire la paix sans les Pays-Bas, ni l'Angleterre n'eût accepté de les lui laisser [1]. L'Autriche n'aurait cédé à la France la rive gauche du Rhin que contre des accroissements qui lui auraient donné l'Italie, et encore, ces territoires acquis, aurait-elle préparé une nouvelle guerrre contre la France, se flattant de les garder au moment de la paix et de rétablir par surcroît l'ancien état de choses sur la rive gauche du Rhin [2]. L'Empire oscillait entre les grandes puissances et son sort dépendait du succès de leurs négociations [3]. La Prusse avait traité avec la Révolution à Bâle parce qu'elle y gagnait la garantie de ses conquêtes en Pologne, et, en tout état de cause, des dédommagements si la France gardait la rive gauche du Rhin. Mais elle aurait préféré que la France ne la conservât pas et elle souhaitait de l'en voir délogée [4]. La Russie pouvait avoir des moments d'hésitation et de recul selon les vicissitudes de ses révolutions de palais et les caprices de ses souverains. Mais les nécessités de la lutte contre l'Angleterre et les desseins personnels de Bonaparte allaient entraîner la France à s'étendre dans le bassin de la Méditerranée, et la conduire au seuil du monde oriental, que la Russie surveillait d'une attention jalouse. La question d'Orient devait opposer les deux puissances, aussi fatalement que la question des Pays-

1. T. V, p. 41, 127 et sq., 172.
2. *Ibid.*, exposé de la politique de Thugut, p. 231, 232, 251 ; instructions de Cobenzl à Selz, p. 325.
3. *Ibid.*, Rastadt, p. 259 et sq.
4. *Ibid.*, p. 29, 104, 252, 338.

Bas opposait la République et l'Angleterre [1]. Le Directoire ne négocia donc avec l'Europe que pour se convaincre qu'il ne pouvait s'entendre avec elle, ou pour préparer, après les traités signés, de nouvelles guerres. Paris, Léoben, Campo-Formio, Rastadt, Berlin ne sont que le théâtre de vaines tentatives, condamnées d'avance par des causes plus fortes que les calculs et les expédients de tels ou tels hommes.

Contre cette fatalité qui opposait la Révolution à l'Europe, Bonaparte devait se briser plus tard comme s'était brisé le Directoire. Mais si le développement logique de sa politique allait l'entraîner contre les mêmes obstacles, en 1796 et 1797 ses vues sont en opposition avec celles des Directeurs. Le caractère personnel de son œuvre pendant ces deux années, les divergences de sa politique et de celle du Directoire sont une des idées fondamentales du livre de M. Sorel, l'idée directrice de toute sa première partie. Dès l'armistice de Chérasco signé avec le Piémont, le 28 avril 1796, Bonaparte agit en maître [2]. Dans l'organisation de la Lombardie [3], dans ses vues sur Bologne et les Légations [4], dans ses négociations avec la papauté [5], Parme, Modène et la Toscane [6], dans ses projets de démembrement de l'État vénitien [7], à Léoben [8], à Udine [9], à Rastadt [10], il dépasse, contredit ou néglige les ordres du Directoire. Il étend son influence sur tous ses agents [11], il lui dicte ses résolutions, il l'oblige à capituler entre ses mains [12]. La constitution de l'Italie napoléonienne devient l'objet essentiel de la politique française. Le Rhin est relégué au deuxième plan [13]. Les Directeurs regimbent, « rúgissent [14] ». Mais il leur

---

1. T. V, p. 132, 403 et 404.
2. *Ibid.*, p. 64 et sq.
3. *Ibid.*, p. 84, 199 et sq.
4. *Ibid.*, p. 94, 109 et sq.
5. *Ibid.*,p. 91, 107, 148 et 149.
6. *Ibid.*, p. 84, 93, 105, 249 (note 2).
7. *Ibid.*, p. 90, 143, 150 et sq., 157 et sq., 162, 164 et 165, 190.
8. *Ibid.*, chap. IV : III, Les préliminaires de paix ; IV, Exécution de Venise; V, Les ratifications.
9. *Ibid.*, chap. VI : IV, Les conférences d'Udine ; V, Le traité de paix.
10. *Ibid.*, chap. VII : II, Bonaparte à Rastadt.
11. Saliceti (p. 61 et 62), Clarke (p. 142), Verninac, Miot, Cacault, Faipoult (p. 154).
12. Les blancs-seings du Directoire (p. 95 et sq.). La République cispadane (p. 107 et sq.), La mission de Clarke (p. 125 et sq.). Les préliminaires de paix (p. 150 et 151), Exécution de Venise (p. 157), Les ratifications (p. 161 et sq.), Le traité de paix Campo-Formio, (p. 251 et sq.), L'expédition d'Égypte (p. 301 et sq.)
13. S'il tient à Mayence, il n'a pas sur l'article de la rive gauche du Rhin les vues absolues et obstinées du Comité et du Directoire. Il pense que celui qui tiendra Mayence arrivera nécessairement à Cologne. Le temps fera l'affaire mieux que les traités (p. 190).
14. « Après Léoben, les triumvirs rugissent, raconte Carnot. La Revellière est un tigre. Reubell pousse de gros soupirs. » Barras qualifie les articles d' « infâmes » (p. 163).

faut bon gré, mal gré, subir l'impulsion qui est déjà celle du maître. Du reste Bonaparte n'a pas apporté en Italie des idées toutes faites et un système déterminé. Il s'est instruit progressivement, en maniant les hommes et en se trouvant aux prises avec les événements. C'est à Mombello [1], dans l'été de 1797, que ses idées s'ordonnent et s'enchaînent, et qu'au delà de son terrain immédiat d'opérations et de politique, l'Italie, il dessine les lignes de l'édifice qu'il élèvera en France, et trace à travers l'Europe les grandes voies où il s'engagera. Il ne lui restera plus pour réaliser ses plans qu'une dernière capitulation à imposer au Directoire : ce sera l'opération de Brumaire.

Le Directoire, du reste, par ses violences et ses maladresses lui ouvre toutes les avenues qui conduisent au pouvoir. M. Sorel est très sévère pour la politique extérieure du Directoire. Incapables de se maintenir au pouvoir par des mesures légales, les Directeurs, selon lui, ne conçoivent d'autres moyens d'action que le coup d'État, l'intervention de l'armée dans les affaires de la République [2]. « Cette armée, il faut l'occuper, la tenir en main, la distraire de la politique quand on ne l'y appelle pas, et pour l'y appeler, la rendre utile, glorieuse, prestigieuse devant le pays [3]. » La guerre, qui est une nécessité de gouvernement pour le Directoire, est aussi pour lui une ressource financière, sinon sa seule ressource financière [4]. Le Directoire vit et fait vivre la France sur les pays conquis. A-t-il un programme de conquête et un plan diplomatique arrêtés ? Il va de suite aux solutions les plus ambitieuses. Il supprime les intermédiaires et brûle les étapes. En 1795, son programme est la conquête de la rive gauche du Rhin, la réorganisation de l'Empire, le refoulement de la Russie, la paix sans concessions avec l'Angleterre [5]. Les victoires de Bonaparte posent pour lui la question italienne. Après des hésitations, il prend son parti de la conquête et ne cherche qu'à l'étendre. Exclusion de l'Autriche, conquête de Venise, réunion dans un seul État de toute l'Italie du Nord, marche sur Rome, tels sont ses projets après Fructidor [6]. Bonaparte parti, ses agents fiscaux, et ses généraux fructidoriseurs s'abattent sur l'Italie, sur la Suisse et sur la Hollande. Un régime de coups d'État et d'exploitation forcenée prépare les annexions. Rome est occupée, la République napolitaine proclamée, la Cisalpine est pressurée par Berthier, Brune,

1. Cf. le chap. V : Le proconsulat de Bonaparte, p. 175 et sq.
2. *Ibid.*, p. 11 et sq.
3. *Ibid.*, p. 12.
4. Les origines de l'expédition d'Italie (p. 33).
5. Vues du Directoire sur l'Europe (p. 26 et sq.)
6. *Ibid.*, p. 227 et sq.

Trouvé et Fouché. Les abords de l'Italie, le Piémont et la Suisse sont traités en pays conquis. La Hollande est mise au même régime que l'Italie [1]. Si le Directoire opprime les peuples faibles, montre-t-il quelque modération dans ses rapports avec les grandes puissances ? M. Sorel signale sa hauteur et son intransigeance dans les négociations avec l'Angleterre [2]. Les concessions que Bonaparte fait à l'Autriche à Léoben et à Campo-Formio l'indignent [3]. Dans toute négociation, il précipite ses demandes et en arrive presque immédiatement aux ultimatum. Lutte contre les grands États qui n'acceptent pas les conditions que le Directoire veut leur imposer, soulèvement des peuples faibles, d'abord désespérés, puis exaspérés par le fisc et la conquête, l'invasion venant battre les frontières françaises depuis la Hollande jusqu'au royaume de Naples, la paix reculant indéfiniment à l'horizon, telles furent les conséquences de la politique extérieure du Directoire. Elles expliquent « l'attente du maître ».

Tous les lecteurs des précédents volomes de *L'Europe et la Révolution française* connaissent le talent d'écrivain de M. Sorel. Par le relief des portraits, par l'évocation des décors, il a su faire revivre l'époque dont il nous entretenait. La démonstration qu'il nous donne de ses idées est en quelque sorte double. Il les dégage d'abord d'une manière un peu abstraite, les enferme dans des formules, les lie les unes aux autres et en constitue un système. Il les suggère ensuite par un tableau concret des différents milieux où se sont produits les événements et par une exquisse coloriée et vivantes des hommes qui les ont dirigés. C'est à ses dons d'écrivain que M. Sorel a dû en partie le privilège si rare aujourd'hui de n'être pas discuté. On se fie volontiers à un historien qui donne à ce point l'illusion de la vie. Mais peut-être y a-t-il quelque danger à se laisser captiver par les séductions de la forme dans une œuvre historique. Nous nous sommes efforcés, en ne considérant que les idées elles-mêmes, d'étudier si par l'étendue de sa documentation et la rigueur de sa critique l'auteur nous permettait de les accepter sans réserve et en toute confiance.

II

Pour la plus grande clarté de l'étude qui va suivre sur la documentation de M. Sorel, il est nécessaire d'indiquer, ne fût-ce que sommairement, quelles sont les sources de l'histoire diplomatique du Directoire.

---

1. Cf. livre II, chap. Ier. Les républiques tributaires, et chap. II : La République napolitaine.
2. *Ibid.*, p. 114 et 226.
3. *Ibid.*, Les ratifications, p. 161 et sq.

Les principaux documents français se trouvent dans deux dépôts : les Archives nationales et le ministère des Affaires étrangères.

Les Archives nationales renferment : 1° Les *Procès-verbaux du Directoire* (série AFIII, 1 à 17). 2° Les *Relations extérieures* classées par ordre alphabétique de pays (série AFIII, 52-90). Elles comprennent, avec les rapports des ministres des Affaires étrangères, quelquefois les originaux, la plupart du temps, des extraits des dépêches. 3° Les *Registres*, qui renferment des transcriptions des arrêtés du Directoire ou des correspondances, mais qui ne renseignent pas sur les conditions dans lesquelles les mesures ont été prises (Série AF* III). M. Sciout [1], dans son histoire du Directoire, avait principalement utilisé les cartons des relations extérieures et quelques registres. M. Sorel a également consulté les relations extérieures et un certain nombre de registres pour son étude de la politique extérieure du Comité de l'an III [2]. Mais la collection de beaucoup la plus importante est celle des *Minutes des arrêtés du Directoire*, classés par ordre chronologique (Série AFIII, 523 cartons à partir du n° 314). Les rapports qui ont donné lieu aux arrêtés sont joints souvent aux minutes avec un grand nombre de pièces annexes. M. Sciout et les prédecesseurs de M. Sorel ont presque complètement négligé ce fonds essentiel. La série AFIII contient, en outre, des cartons de la guerre, des finances (commissaires civils) ou de la marine (consulats) qui renferment un grand nombre de renseignements de valeur. La série F 7 (fonds de police) comprend un grand nombre de documents intéressant la politique extérieure, notamment les correspondances interceptées des agents étrangers [3].

La *Correspondance des agents français à l'étranger* avec le ministre des Affaires étrangères est conservée au quai d'Orsay et classée par pays. Elle comprend les instructions aux agents, les originaux des dépêches qu'ils adressent au ministre, et les pièces qu'ils y joignent, les minutes des réponses et des rapports présentés au Directoire, des notes et correspondances des agents étrangers à Paris, très souvent aussi (par exemple pour la Hollande, la Sardaigne et l'Espagne), des extraits de dépêches qu'ils ont reçues de leurs gouvernements. La série parallèle des *Mémoires et documents* renferme surtout des instructions données à des agents secrets, des rapports venant de ces agents, des co rrespondances interceptées.

A côté des archives du ministère des Affaires étrangères, celles d'un certain nombre d'autres ministères ne sont pas sans présenter de l'importance

1. L. Sciout, *Le Directoire*, 1897, 3 vol. in-8.
2. *Les limites naturelles*, liv. II et III.
3. Cf. pour l'analyse de cette série, Ch. Schmidt, *Le fonds de la police générale aux Archives nationales*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. IV, p. 313.

pour le sujet traité par M. Sorel. Nous voulons parler de celles de la Marine, aujourd'hui aux Archives nationales, de celles des Colonies, et surtout de celles de la Guerre, où sont conservées les correspondances des armées d'Angleterre, d'Italie, de Hollande, d'Helvétie, de Naples et d'Égypte, dont il est inutile de faire ressortir la valeur pour l'histoire diplomatique [1].

Dans tout travail critique d'histoire diplomatique, l'étude des documents étrangers doit compléter et corriger celle des documents français. Un certain nombre de pièces des archives étrangères ont été publiées pour la période 1795-1799. L'école historique allemande avec MM. Vivenot [2], Sybel [3], Hüffer [4], Hermann [5], Haüsser [6], Philippson [7], a fait connaître un grand nombre de documents des archives de Berlin et de Vienne. M. Bailleu, en nous donnant des extraits de la correspondance de Sandoz-Rollin avec le gouvernement prussien, a publié des lettres décisives sur l'histoire extérieure du Directoire [8]. Pour la Russie, nous possédons les archives Woronzof [9] et le recueil des traités de Martens [10], pour la Suisse, les publications de MM. Strikler [11] et Dunant [12]. La copie de la correspondance des ambassadeurs vénitiens à Paris se trouve à la Bibliothèque nationale [13], celle des agents génois a été récemment imprimée [14]. Les histo-

1. Pour les pièces émanées du Directoire, qui sont assez nombreuses aux Archives historiques de la Guerre, il vaut mieux consulter les minutes dans AFIII 314 et sq. Ce qui est surtout à consulter ici, c'est la correspondance des généraux négociateurs (Brune, Joubert, Championnet, Masséna) et des commissaires civils (en moins grande abondance, la plupart correspondant avec le Directoire directement).

2. Vivenot, *Thugut, Clerfayt, und Würmser; Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen; Vertrauliche Briefe von Thugut, Quellen zur Geschichte der... Politik Oesterreichs*, Vienne, 1869 et années suivantes. *Die Politik des Vicekanzlers Philipp von Cobentzl*, Vienne, 1875.

3. H. de Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, traduction Dosquet, Paris, 1869, 6 vol. in-8.

4. Hüffer, *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution. Œsterreich und Preussen gegenüber der französischen Revolution*, Bonn, 1868. — *Der Rastatter Congress*, 2 vol., 1874.

5. Hermann, *Diplomatische Correspondenzen aus der Revolutionszeit (1791-1797)*, Gotha, 1867, in-8.

6. Haüsser, *Deutsche Geschichte*, t. Ier, Berlin, 1869.

7. Philippson, *Geschichte des preussischen Staatswesens*, t. Ier, Leipzig, 1880.

8. *Publicationen aus der K. preussischen Staatsarchiven*. Achter Band : P. Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807. Diplomatische Correspondenzen*, Leipzig, 1881.

9. Publiées par Barténief, t. VIII à XIII surtout, Moscou, 1877 et suiv.

10. Fr. de Martens, *Recueil des traités conclus par la Russie*, Saint-Pétersbourg, 1879 et suiv. 13 vol. in-8.

11. Joseph Strickler, *Amtliche Sammlung der Akten der helvetischen Republik*, Bern, 1886, 8 vol. in-4.

12 Émile Dunant, *Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique (1798-1803). Recueil des documents tirés des Archives de Paris*, Bâle, 1901, in-8.

13. Mss., fonds italien, nos 1993 sqq.

14. Giuseppe Colucci, *La repubblica di Genova e la Rivoluzione francese*, Roma, 1902, 4 vol. in-8.

riens italiens, Botta [1], Bianchi [2], Franchetti [3], ont consulté et cité un certain nombre de pièces d'archives. Des fragments du Journal et de la Correspondance de l'Anglais Malmesbury, qui, à deux reprises, fut chargé de missions en France, ont été publiés [4]. Mais plusieurs de ces publications sont incomplètes ou peu critiques, et ne peuvent dispenser de recourir aux dépôts dont elles sont tirées. Nous aurons occasion de le montrer dans la suite. Elles n'existent pas d'ailleurs pour nombre de pays.

Si l'on ajoute à ces sources les correspondances particulières et les mémoires qui ont été publiés en France et à l'étranger, on se rendra compte du travail de documentation que réclame une synthèse de la politique extérieure du Directoire. Jusqu'où M. Sorel a-t-il poussé ce travail ? Nous allons l'examiner en passant en revue les principales puissances européennes qui ont eu des relations avec le Directoire, et en étudiant pour chaque cas particulier la documentation de l'auteur.

1° *L'Autriche et l'Empire.* La littérature historique allemande est très abondante sur les relations de l'Autriche et de l'Empire avec le Directoire. M. Sorel a beaucoup utilisé les documents qu'elle a publiés et les ouvrages où elle les a mis en œuvre. L'exposé qu'il nous présente de la politique de Thugut pendant l'expédition de Bonaparte en Italie [5], et de l'attitude de l'Autriche avant et après Léoben [6], est tiré principalement des publications de Vivenot, et de l'ouvrage de Sybel. Pour la négociation d'Udine, qui a précédé le traité de Campo-Formio, M. Sorel a reçu communication de M. Hüffer [7] des rapports en français adressés à sa cour par le comte de Cobenzl, qui y fut le partenaire de Bonaparte. Le chapitre sur Rastadt est un résumé des volumes de M. Hüffer sur ce congrès. Il en est de même du court paragraphe consacré à l'entrevue de Selz en 1798. M. Sorel s'est servi également de la Correspondance de Bonaparte, et de celle de Talleyrand [8].

Mais a-t-il étudié directement les documents français inédits des Affaires étrangères et des Archives ? Il est malaisé de répondre d'une manière absolue à cette question. Nous ne pouvons que constater qu'il n'existe pour ainsi dire pas trace de ces documents chez M. Sorel. Ainsi il ne nous dit rien des ouvertures de paix très précises faites à la fin d'août 1796

---

1. Botta, *Histoire d'Italie de 1789 à 1814*, Paris, 1824, 5 vol.
2. Bianchi, *Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861*, Torino, 1885, 4 vol. in-8.
3. Franchetti, *Storia d'Italia dopo il 1789*, Milano, 1881, in-8.
4. *Correspondence and Diaries of Harris (James) Earl of Malmesbury*, Londres, 1844, t. II.
5. P. 44, 130 et 131, 144.
6. P. 153 et sq., 173 et 174, 231, 232, 233.
7. Cf. p. 234, note 1.
8. Publiée par G. Pallain, *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire*, Paris, 1891.

par l'Autriche à Barthélemy, à Bâle [1]. Au moment des négociations entamées avec l'Autriche en 1797 et des préliminaires de Léoben, nous ne trouvons citée par lui aucune lettre de Clarke, qui était à cette date le principal agent du Directoire en Italie. Pourtant nous possédons toute la correspondance de Clarke [2]. Lorsque Bonaparte négocie avec Cobenzl à Udine, M. Sorel ne mentionne pas davantage les lettres de Clarke à Carnot et au Directoire. Les protocoles des dix premières conférences d'Udine (jusqu'au 29 septembre) se trouvent aux Archives nationales [3]. L'auteur ne fait aucune allusion à ce document. Le très important rapport de Botot, secrétaire de Barras, envoyé le 17 septembre 1777 pour porter à Bonaparte les instructions secrètes du Directoire, est aussi aux Archives nationales. M. Sorel n'indique même pas la mission de Botot [4]. Pour la négociation de Rastadt, il n'y a pas un passage des textes cités par lui, dans la correspondance des agents français Treilhard et Bonnier, qui ne soit dans le livre de M. Hüffer. Quant à leurs instructions, le seul extrait qu'il en donne, avec une référence assez vague aux archives des Affaires étrangères, vient d'un article de M. Raymond Kœchlin également indiqué en note. Rien ne nous permet donc d'affirmer que M. Sorel a consulté par lui-même la correspondance de Rastadt aux Affaires étrangères. Et même le manque de précision de ses renvois aux textes des Affaires étrangères suggère l'idée contraire [5]. Dans le récit des

---

1. Archives nationales, AFIII, 398 (8 fructidor an IV).

2. Archives nationales, AFIII, 59, 309, 447, 467, 468, etc. Affaires étrangères, Corr. de Vienne, 367. Le *compte rendu* de Clarke (23 déc. 1797) est dans les Mémoires et Documents, *Autriche*, 8. — Archives de la Guerre, armée d'Italie.

3. AFIII, 59. M. Sorel y aurait trouvé notamment de très curieuses contestations des Français sur le texte de l'article 6 de Léoben (« l'Empereur reconnaît les limites de la France décrétées par les lois de la République ») dans lequel ils voulaient comprendre presque toute la rive gauche du Rhin.

4. Le rapport de Botot est dans AFIII, 473 (30 vendémiaire an VI).

5. M. Sorel indique en note, p. 261, le *Précis historique de la négociation terminée au traité de Campo-Formio, 23 décembre* 1797. Aucune autre référence. La pièce est dans Mém. et Docum., Autriche, 8, f. 302. A moins d'aller faire la recherche aux Archives, on peut ignorer ce qu'elle est : une compilation anonyme, faite dans les bureaux, et placée à la suite du volumineux *compte rendu* de Clarke, dont elle n'est pas le résumé. C'est une pièce de seconde main, qui ne peut dispenser de lire, ni le *compte rendu*, ni, *a fortiori*, la correspondance de Clarke. A la page 282, M. Sorel cite encore un « mémoire sur les négociations de Campo-Formio présenté par Talleyrand au Directoire », sans donner ni date, ni référence aucune. D'où vient cette pièce ? Impossible de le savoir. D'autres pièces sont ainsi mentionnées (p. 261 et 262). « *Considérations pour servir de base aux Instructions des plénipotentiaires à Rastadt, 2 novembre 1797* » (Elles sont dans Pallain, p. 165 et sq.). —« *Précis historique du Congrès de Rastadt, Instructions et correspondance des plénipotentiaires.* Affaires étrangères. » Cela semble désigner un recueil unique. En réalité, il s'agit : 1° d'une pièce contenue dans : Mém. et Doc., *France*, 585 (c'est le *Précis historique*); 2° de cinq *mémoires pour servir d'instructions* contenus dans Allemagne, 674 ; 3° des *vingt et un* volumes suivants

conférences de Selz, M. Sorel ne dit pas un mot des lettres particulières de François au Directoire et à Reubell, qui sont conservées aux Archives nationales [1]. Nous croyons pouvoir conclure sans trop de hardiesse que M. Sorel n'a eu des documents inédits français qu'une connaissance superficielle, et qu'il a étudié les rapports avec l'Autriche et l'Empire dans les collections de documents et les livres publiés en France et à l'étranger.

2° *La Prusse.* Comme pour l'Autriche, M. Sorel a eu le secours d'un certain nombre de livres et de publications de textes importantes. M. P. Bailleu a réuni en effet de nombreux documents dans son *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*, édité dans la Collection des documents tirés des Archives d'État prussiennes [2]. MM. Sybel, Hüffer [3], Langwerth von Simmern [4] ont écrit des livres documentés sur la politique prussienne. Plusieurs des lettres de Talleyrand publiées par M. Pallain sont importantes pour la connaissance de la politique du Directoire vis-à-vis de la Prusse. M. Sorel a sans doute tiré parti de tous ces ouvrages. Mais a-t-il fait par lui-même une étude critique de documents inédits ?

Il est évident qu'il n'a pas cherché à compléter par un examen des pièces prussiennes de Berlin le recueil de M. Bailleu. On ne saurait lui en faire reproche, si l'on songe à la quantité de documents qu'il devait consulter. La publication de M. Bailleu est d'ailleurs intelligente et donne une idée d'ensemble exacte de la politique prussienne à cette époque. Il n'en reste pas moins qu'elle est incomplète, que beaucoup de pièces importantes n'y sont pas comprises, et que le jour où un historien français fera une étude particulière sur les rapports de la France et de la Prusse pendant cette période, il sera tenu de séjourner quelque temps à Berlin [5].

---

qui renferment la correspondance et les pièces annexes. L'unique citation que M. Sorel fait des instructions (p. 261-262) est empruntée directement à M. R. Koechlin (*Annales des sciences politiques*, 1886, p. 98 et 99).

1. AFIII, 59.

2. *Op. cit.*

3. *Op. cit.*

4. Langwerth von Simmern, *Œsterreich und das Reich im Kampfe mit der französischen Revolution von 1790 bis 1797*, Berlin et Leipzig, 1880.

5. M. Louis Debidour, professeur au lycée de Clermont-Ferrand, a eu l'obligeance de mettre à notre disposition les copies très complètes qu'il a faites à Berlin de la Correspondance de Sandoz Rollin (Königlich geheimes Staatsarchiv von Preussen, Rep. XI, 89, Frankreich). C'est sur la comparaison des pièces de Berlin avec le recueil de Bailleu que nous avons fondé l'opinion que nous émettons ici. Nous souhaitons que M. Debidour, qui n'a jusqu'à présent tiré parti de ces documents que pour une thèse de diplôme d'études sur la mission de Sieyès à Berlin, les mettre en œuvre dans une étude plus complète sur les rapports de la France et de la Prusse sous le Directoire. Les conclusions auxquelles il aboutirait seraient la meilleure démonstration de notre opinion.

A défaut des Archives prussiennes, la correspondance de Caillard et celle de Sieyès [1] aux Affaires étrangères, les documents de la série AFIII aux Archives nationales fournissaient à M. Sorel une ample matière d'étude. S'il ne les a pas complètement négligés, il s'en faut de beaucoup qu'il en ait tiré tout le parti désirable. On est par exemple quelque peu étonné de ne trouver dans son livre presque aucune mention des négociations du Directoire et de la Prusse en 1797 [2]. Elles ont cependant une très grande et très générale importance. Au mois de février 1797, le Directoire fit des ouvertures à Sandoz Rollin à Paris et ordonna à Caillard de solliciter à Berlin l'intervention prussienne pour un traité avec l'Autriche et avec la Russie. Pour la première fois il consentit à abandonner la rive gauche du Rhin [3]. Sa situation à cette époque ne laissait pas que d'être fort critique. Hoche avait échoué en Irlande, les armées françaises s'étaient repliées au delà du Rhin après la campagne de 1796. Le sort de l'Italie était encore incertain. Un changement de règne venait de se produire en Russie. En cas d'échec de Bonaparte, l'alliance prussienne eût été le dernier recours du Directoire. De là ses concessions. Les pourparlers avec la Prusse furent la grosse affaire du Directoire entre les conférences de Paris engagées avec Malmesbury et les préliminaires de Léoben. Et de même, la négociation qui s'ouvrit en septembre 1797 [4] avec la Prusse fut très significative. Le Directoire considéra comme insuffisants les préliminaires de Léoben. Le meilleur moyen de les dépasser lui parut être d'effrayer

1. Correspondance diplomatique de Caillard, aux Affaires étrangères (Prusse, 220, 221, 223) et de Sieyès (Prusse, 223, 224, 225).

2. M. Sorel parle de pourparlers en *octobre* 1797 (p. 252). Mais sous une forme très vague : « La Prusse se dérobait toujours aux avances... Frédéric-Guillaume préférait garder ses possessions rhénanes... Il trouvait que la République faisait trop de conquêtes... Sandoz le déclara le 7 à Talleyrand qui manifesta la plus pénible déception. » Rien qui « situe » cette négociation et en indique l'objet.

3. Cf., outre les documents publiés par Bailleu, dans les Archives prussiennes : le rapport des ministres du Cabinet au roi de Prusse sur les ouvertures de Caillard (16 février 1797), les instructions envoyées à Sandoz Rollin le 17 février, la note de Caillard au ministère prussien (25 février 1797), le rapport d'Haugwitz du 12 mars, et une longue dépêche à Sandoz sous forme d'instructions, du 15 mars. Königlich geh. Staatsarch., R. XI, 89, Frankreich, vol. 1). Comme documents français : la correspondance de Caillard en février et mars (Aff. étr., Prusse, 220).

4. Archives prussiennes. Les desseins du Directoire à cette époque sont exposés dans une longue dépêche de Sandoz au roi de Prusse, du 12 septembre 1797, non publiée par Bailleu. Le gouvernement prussien répond le 25 septembre 1797 et expose les propositions de Caillard. Caillard a remis une note le 24 septembre. Haugwitz y répond le 26, et envoie le lendemain des instructions à Sandoz. Le 13 octobre, la négociation est rompue, et Sandoz expose la mauvaise humeur que le Directoire en conçoit. Aucune de ces pièces n'est citée par Bailleu (Königl. geh. Staatsarch., R. XI, 89, Frankreich, vol. 3). — Comme documents français : la Correspondance de Caillard en septembre 1797. (Affaires étrangères, Prusse, 221).

l'Autriche par la menace d'une entente avec la Prusse. De là les négociations poursuivies très activement par Reubell à Paris et par Caillard à Berlin, l'un et l'autre se montrant disposés aux plus grandes concessions vis-à-vis de la Prusse pour la décider à intervenir contre l'Autriche. — Moins encore que sur les tentatives de 1797, M. Sorel n'insiste sur le projet d'alliance d'avril 1798 [1]. La grande dépêche adressée à Caillard le 22 avril 1798 en marque la portée. Il s'agit de paralyser par l'alliance prussienne la formation de la deuxième coalition. Le rôle qui fut dévolu à Caillard est le même que celui que Sieyès tentera de jouer quelque temps après, et c'est parce que Caillard y a échoué que Sieyès est entré en scène. Il est possible que l'auteur ait négligé de parti pris ces négociations et considéré leur sacrifice comme nécessaire dans une œuvre si fortement synthétique. Leur importance, leurs rapports avec les idées que M. Sorel a développées nous font plutôt croire qu'il ne les a laissées de côté que parce qu'il les a mal connues. Les dépêches les plus importantes de Sandoz Rollin qui les concernent n'ont pas été publiées. La correspondance de Caillard est encore inédite. Les extraits donnés par M. Bailleu ne sont ni assez nombreux, ni assez étendus pour en faire apprécier la portée. Mais un historien qui comparerait les documents des archives de Berlin et de celles de Paris établirait aisément que ces pourparlers méritent d'occuper une très grande place dans l'étude des relations du Directoire et de la Prusse.

M. Sorel insiste peu sur la mission de Sieyès à Berlin, qui est la conclusion de toute la politique du Directoire vis-à-vis de la Prusse. Cela tient sans doute à ce que cette mission était condamnée à échouer pour les mêmes raisons qui avaient empêché le succès des précédentes tentatives. Tout au moins peut-on regretter qu'il n'ait pas mis en valeur une pièce capitale dans cette négociation : le rapport adressé par Talleyrand au Directoire le 23 fructidor an VI, publié in extenso par M. Pallain [2] et dont les instructions envoyées dans la suite à Sieyès devaient être la conséquence. Il suffit de le rapprocher des instructions que Sieyès s'était données à lui-même [3], pour comprendre combien différaient les vues de ces deux hommes et quel nouveau cours l'intervention de Talleyrand allait donner à la négociation. Tandis que Sieyès était venu négocier à Berlin la même alliance offensive et défensive contre la coalition que Caillard avait proposée déjà deux fois sans succès, Talleyrand ne cherchait à conclure

1. Cf. la dépêche à Caillard du 22 avril 1798. (Aff. étr., Prusse, 223, f° 28). Les pièces principales pour cette négociation, en mai 1798, sont publiées par Bailleu.
2. Pallain, *op. cit.*, p. 368 à 380.
3. Cf. le résumé que M. Sorel donne de ces instructions, p. 330.

qu'un accord purement défensif. Il recommandait de ne plus heurter la méfiance de la Prusse par une proposition nette d'alliance, de ne lui demander son accession qu'à des actes d'un caractère conservatoire et pour ainsi dire défensif en Allemagne et en Italie, de recourir à des moyens « qui ne la tirassent pas trop violemment de cet état de repos dans lequel elle se complaisait ». Sieyès ne cessa de discuter dans sa correspondance les idées de Talleyrand, et il les appliqua de si mauvaise humeur que leur succès, rendu déjà difficile par les circonstances, s'en trouva compromis. Pour les idées de Talleyrand et celles de Sieyès comme pour l'histoire de la négociation, un pareil document est essentiel. M. Sorel n'y fait qu'une très brève et peu précise allusion [1].

Il a manqué, du reste, à M. Sorel toute une série de documents indispensables pour apprécier avec précision le rôle de la Prusse : les documents anglais. M. Hüffer a étudié les rapports de l'Autriche et de la Prusse. Mais nul historien n'a exposé ceux de la Prusse et de l'Angleterre. Et pourtant l'influence anglaise resta toujours très grande à Berlin. La mission de Hammond à Berlin au mois d'août 1796, la négociation d'Haugwitz et de lord Elgin au mois de mars 1797, la diplomatie anglaise à Berlin au début de la coalition sont susceptibles de nous faire envisager à un point de vue différent de celui où M. Sorel s'est placé, la neutralité prussienne [2]. Nous y voyons l'Angleterre soucieuse de trouver dans une intervention prussienne un moyen de peser sur l'Autriche et de la contraindre à suivre ses vues dans les négociations avec la France, la Prusse préparer par des pourparlers en Angleterre et à Saint-Pétersbourg une médiation entre la France et l'Angleterre qui lui eût donné à la fois l'appui des deux puissances, aurait isolé l'Autriche et aurait permis au gouvernement de Berlin de recueillir exclusivement en Allemagne les profits et les dédommagements. Que cette politique de l'Angleterre et de la Prusse ait eu une influence sur les

---

1. « Il est de plus un autre objet qui intéresse essentiellement la paix continentale, dit Talleyrand à Sandoz. C'est celui d'une garantie faite par l'Espagne, la Prusse, les républiques française et helvétique, des Etats de l'Italie tels qu'ils existent aujourd'hui, garantie qui entraverait les projets de l'Empereur et le forcerait à signer la paix. » M. Sorel se borne à ce résumé. Il date à tort la pièce du 7 septembre ; elle est du 9. Il ne s'agit pas comme il l'indique d'une lettre de Talleyrand à Sieyès, mais d'un rapport de Talleyrand au Directoire. Enfin il ne cite pas, comme le laissent croire ses « », mais résume. La phrase sur l'Empereur ne se trouve pas dans le rapport.

2. Les documents essentiels se trouvent à Londres, au Record Office, dans les State papers Foreign, Prussia, 1795 à 1799. A défaut de ces documents, que nous n'avons pas étudiés, nous renvoyons aux dépêches de Grenville à Morton Eden du 20 août et du 7 septembre 1796, du 3 mars 1797, et surtout du 11 avril 1797. (Record Office, State Pap. Foreign, Austria, 46 et 48). Ces dépêches contiennent un résumé des négociations entamées avec la Prusse.

rapports de la Prusse et du Directoire, on n'en saurait douter. M. Sorel qui, comme nous le verrons, ne connaît pas les documents anglais, ne s'en est pas préoccupé.

3° *L'Angleterre*. Peu de négociations méritaient de retenir davantage l'attention de M. Sorel que celles qui mirent aux prises l'envoyé anglais Malmesbury avec les ministres ou les diplomates du Directoire d'octobre à décembre 1796 à Paris, de juin à septembre 1797 à Lille. Selon M. Sorel, jamais l'Angleterre n'a consenti sincèrement à laisser les Pays-Bas à la France, et jamais la France n'a songé à faire la paix sans les Pays-Bas. Entre les deux nations, il y a donc eu un *non possumus* absolu et dont les conséquences devaient être singulièrement graves, puisque l'Angleterre a été l'agent de toutes les coalitions contre la France sur le continent. Les négociations de 1796 et 1797 sont, en conséquence, capitales pour la démonstration de la thèse de M. Sorel. Il ne suffisait pas, pour qu'elle fût vérifiée, de constater que ces négociations n'ont pas abouti. Il fallait démontrer qu'elles ne pouvaient aboutir, et qu'étant donnés les traditions, les passions et les desseins des deux états, elles devaient échouer. Et telle est bien en effet l'idée de l'auteur. On était donc en droit d'attendre de lui sur ce point une étude très critique et très minutieuse de tous les documents. Elle s'imposait d'autant plus que les historiens anglais soutiennent la sincérité de l'Angleterre [1], et que certains historiens français ont émis des opinions contraires à la thèse de M. Sorel [2]. Or il se trouve que sur cette question la documentation de M. Sorel est tout à fait insuffisante. Il a ignoré la plupart des documents anglais et il n'a eu des documents français qu'une connaissance des plus superficielles.

M. Sorel n'a utilisé comme documents anglais qu'une publication imprimée de quelques lettres et de quelques notes de Malmesbury [3]. Elle eût rendu des services si elle avait été complète. Mais un grand nombre de dépêches envoyées ou reçues par Malmesbury n'y figurent pas. Surtout les dépêches les plus importantes y sont reproduites la plupart du temps sous forme d'extraits, et nous avons pu vérifier, en parcourant les pièces

---

1. Par exemple, Stanhope dans sa *Vie de William Pitt* (traduction Guizot, 1862, t. II), et Lecky, *History of England in the eighteenth Century*, t. VII. Plus récemment M. Holland Rose combattait la thèse de M. Sorel au moment de la mission de Wickham dans un article intitulé : *France and the first coalition before the Campaign of 1796*, paru dans l'*English Historical Review*, vol. XVIII, n° 70, april 1903.

2. Par exemple, M. Émile Bourgeois dans son *Manuel de politique étrangère* (Paris, 1897-98) estime, qu'au moins en 1797, Pitt offrit la paix sincèrement et sans arrière-pensée, et que si on avait accepté ses propositions, « c'était la fin de la coalition et le désarmement de l'Europe assuré » (*Manuel de politique étrangère*, t. II, p. 166).

3. *Op. cit.*

originales, que le résumé publié laisse trop souvent échapper l'essentiel. Il est impossible pour un travail critique de se dispenser de consulter la correspondance même.

Mais la correspondance imprimée fût-elle complète, il resterait nécessaire de consulter une série de documents de la plus haute importance pour la connaissance des projets diplomatiques de l'Angleterre à cette époque : les lettres échangées entre Grenville, secrétaire d'État des Affaires étrangères, et Morton Eden, ambassadeur à Vienne [1]. Cette correspondance ne renferme pas seulement un très grand nombre de dépêches confidentielles où Grenville expose dans leur ensemble tous les plans de l'Angleterre. Elle nous permet aussi de nous rendre compte de l'influence, dans les négociations de la France et de l'Angleterre, des rapports de l'Angleterre et de l'Autriche. Il ne suffisait pas à l'Angleterre de réclamer les Pays-Bas. Il lui fallait trouver une puissance qui consentît à les occuper. De là ses efforts pour obtenir de l'Autriche qu'elle les réclamât, et de la France et de l'Autriche qu'elles acceptassent une paix simultanée entre les trois puissances. Cette idée n'est pas étrangère a M. Sorel [2]. Mais il n'a pas envisagé quelles conséquences elle pouvait avoir sur le désir plus ou moins sincère des Anglais de faire la paix, et surtout quels contre-coups les pourparlers de Vienne ont eu sur ceux de Paris et de Lille. Un examen de la correspondance de Vienne eût été indispensable pour cela. M. Sorel n'en cite qu'une seule lettre, et encore d'après un résumé d'un ouvrage de seconde main [3].

A défaut des textes inédits d'archives, il existe en Angleterre une collection imprimée qui renferme de nombreux documents. Il s'agit de la *Parliamentary History* [4]. M. Sorel y eût trouvé, avec des extraits assez fréquents de dépêches diplomatiques, des résumés très étendus des grands discours prononcés au Parlement anglais sur la politique étrangère de l'Angleterre en 1796 et 1797, et en particulier sur les négociations avec la France. Aux attaques de l'opposition, le gouvernement anglais ripostait par un exposé détaillé de ces négociations. Il est inutile de démontrer que l'étude de pareils discours est nécessaire pour apprécier la sincérité du Cabinet de Saint-James. Nous ne trouvons pas une allusion dans le livre de M. Sorel aux textes publiés par la *Parliamentary History*.

---

1. Record Office, State papers Foreign, Austria. Les tomes de la Correspondance de juillet 1796 à décembre 1797 sont les tomes 46, 47, 47 A, 48, 49 et 50. Sybel a consulté une partie de ces documents (t. IV, p. 325 et suiv.).

2. Cf. p. 42 : « Thugut avait peu de zèle à reprendre les Pays-Bas », et p. 120.

3. La lettre de Grenville à Eden du 7 novembre est citée entre « » d'après le *résumé* qu'en donne Sybel, t. IV, p. 327 (et non 927).

4. La *Parliamentary History* est classée par années. Une autre collection également classée par années, l'*Annual Register*, contient un certain nombre de documents officiels.

Enfin nous avons déjà indiqué l'importance des négociations de l'Angleterre et de la Prusse laissées dans l'ombre par M. Sorel.

Il faudrait étudier dans tout ses détails le récit de M. Sorel pour signaler avec précision combien d'éléments d'appréciation lui ont manqué par cette ignorance des documents anglais. Nous ne pouvons ici que donner quelques exemples.

Les négociations d'octobre 1796 entre la France et l'Angleterre ont été précédées d'une tentative du ministre anglais Wickham auprès de Barthélemy à Bâle pour entrer en pourparlers, dès le 8 mars 1796. M. Sorel estime que Pitt, en prescrivant ces ouvertures, voulait simplement prouver à l'Angleterre que la paix avec la France était impossible, et que, la tentative ayant échoué, il en revint à la politique des subsides (c'est-à-dire à la guerre). Or, les correspondances anglaises nous apprennent que dès le mois d'octobre 1795, l'Angleterre préparait des ouvertures de paix à la France, qu'elle avait dressé un plan de paix, que ce plan ne demandait pas purement et simplement le retour de la France à ses anciennes limites, que si la tentative de Wickham a échoué, c'est surtout à cause de l'Autriche, et que l'Angleterre, dès le lendemain de l'échec de Wickham, a cherché à s'assurer le concours de l'Autriche et de la Prusse pour rouvrir la négociation [1]. Aucune de ces circonstances n'est mentionnée par l'auteur. Elles ont été alléguées dans un récent article anglais contre la thèse qu'il soutient [2].

Au moment de la première mission de Malmesbury en octobre 1796, M. Sorel déclare que Pitt, sans croire à la paix, désirait mettre le Directoire en demeure de se prononcer, et qu'il n'entendait la paix qu'avec le *statu quo ante*, c'est-à-dire avec la restitution des Pays-Bas [3]. Nous possédons un volumineux document sur les intentions du ministère anglais à cette époque : la dépêche de Grenville à Eden du 7 septembre 1796 [4]. S'il ne contrarie pas absolument, il atténue au moins singulièrement l'opinion de M. Sorel. Grenville met en lumière toutes les difficultés de la situation, et déclare formellement le désir du Cabinet anglais de faire la paix. Quant au *statu quo*, l'Angleterre le met en avant bien plutôt pour décider l'Autriche à négocier que pour contenir la République. Restent, il est vrai, les Pays-Bas. Mais elle se rend si bien compte de la difficulté

1. Cf. le message de Georges III du 29 octobre 1795 ; les dépêches de Grenville à Eden du 22 décembre 1795, du 31 janvier, du 9 février 1796, et les dépêches d'Eden à Grenville du 27 février et du 2 mars 1796. (State Pap. For., Austria, 45 et 46).
2. J. Holland Rose, article cité.
3. P. 113 et 114.
4. State Pap. For., Austria, 46.

qu'il y aurait pour elle à les faire accepter à l'Autriche ou à la Prusse, qu'elle consent à toute solution qui ne les laisserait pas à la France [1]. La correspondance de Grenville et de Morton Eden montre également que si Malmesbury, en novembre 1796, eut ordre « d'occuper le tapis et de raffiner sur les formes », ce ne fut pas seulement pour donner à l'Angleterre le temps de décider l'Autriche à reprendre les Pays-Bas, en la menaçant même de les donner à la Prusse, si elle les refusait. En réalité, les choses n'étaient pas si avancées. L'Autriche n'avait même pas consenti à la négociation, et il s'agissait pour l'Angleterre de l'y entraîner. Devant la mauvaise volonté de l'Autriche, elle fut amenée à faire les plus grandes concessions au Directoire. M. Sorel n'indique pas plus cette évolution de la politique anglaise qui, depuis la tentative de Wickham jusqu'aux négociations décisives de 1797, fut lente, mais continue, et la poussa de plus en plus aux concessions [2]. La connaissance des rapports des Cabinets de Londres et de Vienne lui a ici singulièrement manqué. Il faut ajouter que les dépêches essentielles de la fin de la première mission de Malmesbury, dans le recueil publié, sont tronquées et défigurées.

Sur les origines de la seconde mission de Malmesbury, M. Sorel se contente de formules trop générales. Il indique bien que l'état de l'Europe décida l'Angleterre à traiter, en ajoutant comme correctif qu'elle retrouverait son heure [3]. Mais combien il aurait mieux mis en lumière la détresse du Cabinet britannique, s'il avait pu suivre dans les correspondances du Record Office les efforts désespérés de la diplomatie anglaise pour empêcher l'Autriche de traiter séparément à Léoben, son ingéniosité à chercher des solutions qui pussent être acceptées à Berlin, à Pétersbourg, à Vienne, son activité fébrile qui lui faisait chaque jour lancer de nouveaux courriers sur les grandes routes d'Europe [4]. Quant aux concessions que l'Angleterre consentit à cette époque, elles sont beaucoup plus considérables que celles indiquées par M. Sorel. Il a manqué à M. Sorel pour les connaître un document qui ne laisse pas que d'avoir son importance : les propres ins-

1. « And although H. Maj. has allowed Lord Malmesbury to receive and transmit for consideration any proposal on that head (the Netherlands), grounded on the two principales of separating those provinces from France, and securing an equivalent to the Emperor (Grenville à Eden, State Pap. For., Austria, 47, 13 décembre 1796).

2. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer la dépêche de Grenville du 22 décembre 1795 et celle du 13 décembre 1796. M. Sorel n'indique pas qu'à cette époque Grenville autorise Malmesbury à remettre un mémoire détaillé de propositions au Directoire, ce qui est encore significatif (Grenville à Eden, 26 novembre 1796. State Pap. For., Austria, 47).

3. P. 172.

4. Cf. les dépêches de Grenville à Eden des 17 et 28 février 1797, des 3, 17 et 25 mars, du 11 et du 14 avril, du 3, du 10, du 17 et du 20 mai (State pap. For., Austria, 48 et 47 A.).

tructions de Malmesbury [1]. La correspondance de Malmesbury permet également d'analyser sa diplomatie dans ces circonstances décisives. La brièveté de l'auteur est ici vraiment excessive. Il ne consacre à Malmesbury pendant toute la négociation que deux phrases : « Malmesbury était décidé à chicaner sur tout, sur le neuvième d'un cheveu, et à gagner du temps. C'est qu'une révolution lui semblait imminente à Paris (il s'agit du 18 fructidor), et qu'il en attendait la chute du Directoire, la décomposition de la République et la paix à des conditions honorables. » — Le 14 septembre (après le coup d'État de fructidor), les plénipotentiaires français demandèrent à Malmesbury s'il était autorisé à traiter sur le principe de la restitution intégrale des colonies conquises à la France, à l'Espagne et à la Hollande. Malmesbury répondit « qu'il était venu pour négocier par voie de discussion régulière, en conférence, non à coups d'ultimatum [2] ». A un moment aussi décisif de l'histoire des deux pays, en présence de la grande quantité de documents qui existe, une pareille concision équivaut presque à une lacune.

Quant aux documents français, M. Sorel ne paraît pas les avoir étudiés de bien près. Il suffit de comparer son récit avec les pièces des Affaires étrangères et des Archives pour y relever nombre de lacunes et d'inexactitudes.

Lorsque s'ouvrirent les conférences de Paris entre Delacroix et Malmesbury, les documents ne nous présentent pas tout à fait l'attitude du Directoire telle que M. Sorel nous la retrace. Selon lui, le Directoire n'agit « que pour occuper le tapis pendant l'hiver et démontrer l'impossibilité de la paix avec l'Angleterre aux conditions de la République [3] ». Or rien ne nous permet de dire que le Directoire fût de mauvaise foi. Il n'avait pas pris l'initiative des négociations, contrairement à ce que l'auteur semble indiquer. Il recevait d'Espagne et de Hollande un certain nombre d'avis qui le mettaient en garde contre la sincérité de l'Angleterre (dont M. Sorel ne nous parle pas [4]). Il était résolu à

1. State Pap. For., Francia, 49, datées de Downing Street, 29 juin 1797. A ces instructions est joint un projet de traité par articles, auquel M. Sorel ne fait pas allusion.

2. P. 216 et p. 222.

3. P. 114. Au début de son exposé, M. Sorel laisse entendre que le Directoire aurait fait de démarches pour engager les négociations. Après avoir ajouté que les Directeurs avaient tout intérêt à occuper le tapis, etc..., il ajoute : « Ils firent connaître que si le gouvernement anglais demandait officiellement des passeports pour un négociateur autorisé, le Directoire en enverrait. » Or la note de Grenville, pour demander des passeports, le 24 sept. 1796, ne répond pas à une insinuation du Directoire (Aff. étr., Angleterre, 590, fol. 9) et l'original de l'arrêté autorisant Delacroix à négocier montre bien que ce fut l'Angleterre qui fit les ouvertures (*ibid.*, fol. 19).

4. Godoy, en envoyant, le 14 octobre 1796, des pouvoirs à del Campo à Paris pour prendre part à la négociation, lui disait : « Cette négociation n'est qu'une feinte et un piège. J'en

ne traiter que de concert avec l'Espagne [1]. Enfin il n'ignorait pas les difficultés que rencontrait l'Angleterre à Vienne [2]. Il s'avança avec beaucoup de prudence et de circonspection, et résolu à ne pas céder sur les Pays-Bas. Cela ne suppose pas un dessein préconçu de démontrer que la paix était impossible. Au cours de la négociation, M. Sorel ne nous cite pas un document essentiel, qui est conservé aux Affaires étrangères [3] : le mémoire confidentiel de Malmesbury du 27 frimaire (17 décembre 1796). Il ne nous parle que d'une conversation de Malmesbury et de Delacroix, ministre des Affaires étrangères, qu'il n'a connu d'ailleurs que par une dépêche mal résumée [4]. Le mémoire est plus explicite, et, pour qui sait lire entre les lignes, contient tout un projet de traité, où l'Angleterre se montre plus accommodante que l'auteur ne le laisse entendre. Ce mémoire est au point culminant de la négociation. M. Sorel ne nous indique à cette date qu' « une note [5] », ce qui prouve bien qu'il n'a pas connu le mémoire. Les documents français nous permettent également de préciser comment s'est rompue la négociation et de constater que les choses ne se sont pas passées comme M. Sorel le laisse entendre. Selon lui le Directoire, après la conversation du 17 décembre entre Delacroix et Malmesbury, demande le 18 un ultimatum à Malmesbury, et Malmesbury s'y refuse en disant que ce serait couper court à toute négociation. Le Directoire enjoint alors à ce ministre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures [6]. Raideur de la part du Directoire, raideur de la part de Malmesbury, telle est l'impression laissée au lecteur. La réalité fut autre. Nous trouvons aux Affaires étrangères un projet minuté par Delacroix lui-même, composé après sa conversation du 17 et la remise du mémoire confidentiel, réclamant du Directoire une rupture immédiate avec des considérants très absolus [7]. Le Directoire

---

suis bien informé. Cela est si clair qu'il n'est pas possible de se tromper » (Aff. étr., Angleterre, 590, fol. 27). — Cf. également les lettres de Noël, ministre à La Haye, des 4 et 24 brumaire et du 21 frimaire an V (Arch. nat., AFIII 69, doss. 81, et AFIII 57, doss. 222).

1. Ordre fut donné à Delacroix, dès le début des pourparlers, d'avertir l'Espagne et de lui demander l'envoi d'un plénipotentiaire (Aff. étr., Angleterre, 590, fol. 21).

2. Cf. AFIII, 57, doss. 223.

3. Aff. étr., Angleterre, 590, fol. 155 et sq.

4. Publiée dans les *Correspondence and Diaries of Harris* (citées plus haut), avec cette indication : « *Extracts* of a dispatch from lord Malmesbury to lord Grenville, Paris, 20 déc. 1796. » L'original se trouve dans les State Pap. Foreign, Francia, 46. M. Sorel n'en a pas eu connaissance.

5. Cette note assez brève, qui fut remise par Malmesbury le 17 au soir, est différente du mémoire. Elle est indiquée dans les *Correspondence and Diaries*. M. Sorel la mentionne p. 130.

6. P. 130.

7. Aff. étr., Angleterre, 590, fol. 169, avec ces considérants : « Considérant qn'une paix conclue sous de pareils auspices, déshonorante pour la République, ruineuse pour ses alliés, ouvrage de la faiblesse, serait bientôt brisée par l'ambition et l'avidité... »

arrêta ce projet, supprima les considérants et demanda un ultimatum dans les vingt-quatre heures. En même temps Guiraudet, secrétaire général des Relations extérieures, fut dépêché à Malmesbury pour le sonder [1]. L'attitude du Directoire fut donc beaucoup moins intransigeante que ne le fait soupçonner M. Sorel. Malmesbury, de son côté, répondit en déclarant « qu'il discuterait volontiers un contre-projet du Directoire ». Et de fait les documents anglais témoignent qu'il était resté en deça de ses instructions. Enfin, dans la note du 29 frimaire, si Malmesbury fut invité à se retirer dans les vingt-quatre heures, on précisa « que c'est parce qu'il doit envoyer des courriers pour les moindres choses, et que si le gouvernement de S. M. Britannique veut négocier sans porter atteinte à la constitution, aux lois et aux traités qui lient la République française, le Directoire est prêt à négocier [2] ». Ni d'un côté, ni de l'autre la négociation ne fut donc brusquement rompue, et les documents que nous venons de citer et que M. Sorel paraît avoir ignorés infirment sa conclusion « que la négociation ne s'était entamée que pour se rompre [3] ».

Pour la deuxième négociation, il est très manifeste que M. Sorel a laissé de côté la plupart des documents. Ses omissions sont souvent singulièrement graves. Par exemple il écrit que les plénipotentiaires français à Lille, Le Tourneur, Colchen et Maret, n'avaient que des instructions sommaires : « observer, occuper le tapis, atermoyer ». Nous possédons ces instructions [4]. Elles sont au contraire très détaillées et très précises. Elles comprennent une instruction préliminaire, suivie d'instructions développées. Elles sont si peu sommaires qu'un projet de traité y est joint. Il est visible que M. Sorel ne les connaît pas plus que celles de Malmesbury. Nous possédons toute la correspondance des envoyés du Directoire [5] : M. Sorel ne cite pas une seule de leurs lettres. Les quelques lignes qu'il consacre à la négociation du côté des plénipotentiaires français vont presque toutes à l'encontre des documents. Dès le début, à l'en croire, les ministres français chicanèrent sur les détails : la prétention du roi Georges à se qualifier roi de France, la restitution des vaisseaux pris à Toulon [6]. Les instructions des Français montrent que ce ne sont pas là des questions de détail. En particulier, les vaisseaux ayant été pris à

1. Aff. étr., Angleterre, 590, fol. 173 et 174. Précis de Guiraudet, 28 frimaire.
2. *Ibid.*, fol. 177.
3. P. 130.
4. 1° L'instruction préliminaire, Aff. étr., Angleterre, 591, fol. 5. 2° Les instructions développées (sans date, en réalité du 8 messidor), *ibid.*, 590, fol. 399 et sq. C'est à ces instructions qu'est joint un projet de traité.
5. Aff. étr., Angleterre, 591.
6. P. 215.

Toulon en garantie de Louis XVI, leur restitution était une façon des Anglais de reconnaître la République [1]. Ensuite, d'après l'auteur, les Directeurs émirent la prétention que l'Angleterre rendît toutes les colonies prises aux Hollandais. Ils pensèrent par cette exigence entraîner les Bataves dans la guerre à outrance. Ils eussent d'ailleurs gardé les colonies. En même temps qu'ils réclamèrent le recouvrement des colonies hollandaises, « déclarant que la République avait garanti les possessions de ses alliés », ils formèrent en Hollande une révolution démocratique qui devait la mettre à leur discrétion [2]. Il ressort des documents que tous ces faits sont présentés sous un jour inexact. D'abord la garantie des colonies bataves et des colonies espagnoles (dont M. Sorel ne parle pas) ne fut pas un prétexte invoqué par le Directoire comme l'auteur semble l'indiquer. Elle est réellement stipulée dans les traités conclus par le Directoire avec ces deux puissances, et l'un et l'autre y tenaient essentiellement [3]. En second lieu, si le Directoire fit savoir le 25 juillet, à ses plénipotentiaires à Lille, que l'Angleterre devait consentir avant tout à la restitution intégrale, il ajouta le même jour que pour sauver les colonies de ses alliés il accepterait un certain nombre de sacrifices et il offrit le Sénégal [4]. — Talleyrand, qui remplaça Delacroix le 28 messidor, fit signer une note au Directoire le 2 thermidor, dans le même sens [5]. Il n'y a aucune allusion, chez M. Sorel, à ces faits, qui sont d'autant plus importants que le Directoire, après Fructidor, renonçant aux compensations, amena la rupture des pourparlers. — Vis-à-vis de ses alliés, le Directoire commença par les informer qu'il resterait fidèle à ses engagements [6]. Mais bientôt, sur les instances des plénipotentiaires et les conseils de Talleyrand, il atténua sa fermeté primitive et chercha à obtenir d'eux certaines concessions [7]. Cette évolution de sa politique disparaît complè-

1. Article 2 des Instructions des plénipotentiaires.

2. P. 215.

3. L'Espagne réclamait même Gibraltar et Nootka-Sound (Aff. étr., Angleterre, 591, fol. 273).

4. Aff. étr., Angleterre, 591, fol. 163 et 165.

5. « Déclarant que si la République française avait à réduire ses demandes, ce serait plutôt sur elle que sur ceux qui ont uni leur cause à la sienne qu'elle ferait porter sa modération » (*Ibid.*, fol. 219).

6. Aff. étr., Angleterre, 591, fol. 160 et 251.

7. Le Directoire fit savoir à l'Espagne qu'il n'exigerait pas Gibraltar, et il lui insinua même que d'autres concessions pourraient être nécessaires (Lettre de Talleyrand à Del Campo du 23 thermidor, Angleterre, 591, fol. 273). Le 26 thermidor, les plénipotentiaires à Lille proposèrent à Talleyrand, en face des prétentions de l'Espagne, de l'abandonner à elle-même (*ibid.*, fol. 305). L'Espagne céda alors, et le plénipotentiaire espagnol Cabarrus, sur les instances de Talleyrand, accepta de se rendre à La Haye pour décider le gouvernement batave aux concessions (*ibid.*, fol. 314). Le 2 fructidor an V, Van Marcelis et Van der Goes, plénipotentiaires bataves à Paris, écrivirent à Talleyrand qu'ils admettaient le principe des compensa-

tement chez M. Sorel. Ici encore son attitude devait changer après Fructidor.

Quant aux motifs qui ont guidé la politique du Directoire après fructidor, M. Sorel se contente trop sommairement de signaler que le « premier sentiment du Directoire fut l'arrogance, et qu'il se crut le maître de l'Europe [1] ». Le rapport de mission de Mengaud, les informations de Noël furent de nature à augmenter ses exigences en lui représentant la situation de l'Angleterre comme désespérée [2]. M. Sorel n'en parle pas. Il ressort aussi clairement des lettres adressées aux plénipotentiaires que le 18 fructidor, en consolidant le gouvernement que les Anglais se flattaient de voir renversé, fut regardé par le Directoire comme une défaite pour l'Angleterre. Enfin rien ne prouve que le Directoire voulût rompre la négociation. Il en revint aux prétentions formulées dans les instructions aux plénipotentiaires qu'il avait adoucies au cours des pourparlers, et il crut que l'Angleterre céderait [3]. Les documents permettent donc encore sur ce point de compléter et de rectifier le récit de M. Sorel.

Si nous avons cru devoir insister avec quelque détail sur la documentation de M. Sorel dans cette question des négociations du Directoire et de l'Angleterre, c'est sans doute parce qu'elle est capitale, et aussi parce qu'il nous a fallu justifier l'opinion émise au début de ce développement et qui a pu paraître un peu rigoureuse dans la forme. Mais c'est surtout parce que notre étude nous a paru confirmer les conclusions que nous

---

tions (*ibid.*, fol. 320), et le 4, Talleyrand leur répondit qu'ils devaient en conséquence demander immédiatement des instructions (*ibid.*, fol. 325). Toute cette négociation, qui semble démontrer la sincérité du Directoire, disparaît dans l'ouvrage de M. Sorel.

1. P. 225.

2. Joseph Mengaud était un agent français envoyé en Angleterre le 12 floréal an V. Il avait déjà deux fois été chargé de missions en Angleterre par Lebrun, et ses rapports rencontraient un grand crédit (Rapport de Delacroix du 1er thermidor, Aff. étr., Angleterre, 591, fol. 218). Mengaud revint le 25 messidor, et adressa un rapport le 26, où il déclare qu'à la nouvelle d'un prochain débarquement, une insurrection générale éclatera en Angleterre, et où il dévoile les efforts des Anglais pour prévenir le danger par une contre-révolution en France (*ibid.*, fol. 175 et sq.). — Cf. la lettre de Noël du 18 messidor (Arch. nat., AFIII, 57, doss. 222).

3. Les instructions de Talleyrand aux plénipotentiaires, du 25 fructidor, indiquèrent bien que le Directoire considérait le 18 fructidor comme une victoire extérieure qui devait faciliter la paix. Il écrivit aux plénipotentiaires : « J'espère le succès d'une négociation entreprise dans des temps difficiles et dont vous êtes chargés dans des circonstances plus heureuses. » Il leur prescrivit de revenir aux instructions premières de leurs prédécesseurs. Treilhard et Bonnier reçurent l'ordre de quitter Lille le 16 octobre seulement, et non pas le 29 septembre comme le dit M. Sorel. A cette date, au contraire, le Directoire leur prescrivait d'envoyer un courier à Londres pour déclarer « qu'il n'avait pas cessé de vouloir la paix ». Il est prêt, dit-il, à reprendre les pourparlers, si Malmesbury obtient des pouvoirs « dont la limitation ne soit plus un prétexte pour retarder la conclusion du traité » (Arch. nat., AFIII, 468). Il y a loin de là à l'attitude brutale et provocante que M. Sorel prête au gouvernement français.

avions émises déjà pour l'Autriche et la Prusse, à savoir que M. Sorel travaille surtout d'après les documents et les livres publiés. Quelle meilleure démonstration en donner que de constater que lorsque les documents et les livres publiés font à peu près complètement défaut (ce qui est le cas pour l'Angleterre), la question fût-elle même de première importance, l'auteur n'arrive pas à suppléer à leur absence par une étude personnelle et directe sur les documents d'archives?

Raymond Guyot. Pierre Muret.

(*La fin prochainement.*)

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Lyon

ANNÉE 1903.

Le 2e volume de la *Bibliographie critique d'histoire de Lyon* [1], récemment paru, comprend la période de 1789 à nos jours. Comme le premier, il contribuera à rendre plus apparentes les lacunes du travail historique dans notre région. L'histoire contemporaine de Lyon n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'un travail d'ensemble, sinon dans des résumés de vulgarisation [2]; les ouvrages de détail sont d'une extrême rareté. Mais il y a lieu d'espérer que quelques travailleurs orienteront bientôt leurs efforts du côté de cette période pour l'étude de laquelle les documents officiels sont nombreux et pour la plupart imprimés [3].

Documents. — Quelques documents importants concernant l'histoire politique et municipale de Lyon sous l'ancien régime ont été publiés cette année. Je signale, bien qu'elle ne rentre pas tout à fait, par sa date, dans le cadre de la *Revue*, la publication de tous les textes (délibérations consulaires et comptes) relatifs à l'arrivée et au séjour de *Louis XI à Lyon en 1475* [4]. — M. Charvériat en donnant, non le texte intégral, mais des extraits accompagnés de commentaires de la *Correspondance échangée entre M. de Nagu-Varennes et les Échevins de Lyon (1589-1595)* [5] a fort minutieusement établi et situé des points obscurs ou vagues de l'histoire compliquée de la Ligue dans la région lyonnaise : Nagu-Varennes était gouverneur de Mâcon. — Le *Cérémonial de l'Hostel de Ville de Lyon (1680)* [6]

---

1. Par S. Charléty, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Lyon. Lyon, Rey; Paris, Picard, 1903, in-8, VI-259 p. (Fait partie des *Annales de l'Université de Lyon*, nouvelle série II, fasc. 11.)

2. On me permettra de signaler ici l'*Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours* (Lyon, Rey, 1903, pet. in-8 310 p.) où j'ai essayé de résumer pour le grand public l'essentiel de nos connnaissances sur Lyon.

3. Un travail est entrepris sur *Lyon pendant la deuxième République*.

4. *Revue d'histoire de Lyon*, 1903, p. 325, 395.

5. Lyon, Rey, 1903, in-12, 186 p.

6. Publié avec une introduction par P. Rochex, dans la *Revue d'histoire de Lyon*, 1903, p. 64, 142, 223.

est un document d'importance capitale pour l'histoire municipale de Lyon C'est, ainsi que l'écrit son éditeur, la « loi municipale » de Lyon sous l'ancien régime, depuis la « réduction » imposée par Henri IV en 1595, jusqu'à la réforme de 1764. En même temps que les détails les plus précis sur la tenue des séances ordinaires et solennelles (costumes, ordre des préséances, etc.), il donne, ce qui est plus précieux, le mode d' « élection » des échevins et du Prévôt des marchands, leurs attributions, et celles de tous les « officiers » de la ville. C'est le tableau le plus complet du mécanisme des services municipaux. Il y a, en outre, plus d'un renseignement utile à y prendre sur la décadence politique du Consulat depuis le XVIIe siècle, et sur la manière dont le gouvernement en fit, par l'intermédiaire des Villeroy, un instrument très docile de sa ruineuse fiscalité.

On sait toute l'importance des procès-verbaux des Assemblées provinciales pour l'histoire de la monarchie administrative finissante. M. Guigue avait donné, en 1898, le texte complet des procès-verbaux de l'Assemblée du Lyonnais. C'est peut-être ce précédent qui a engagé M. Tézenas du Montcel [1] a étudier l'Assemblée subordonnée de l'élection de Saint-Étienne. Il a toutefois reculé devant une publication intégrale des procès-verbaux et il s'est contenté de les analyser de manière à présenter un tableau des travaux de l'Assemblée. Il aurait pu, sans doute, couper et résumer davantage encore. On trouvera dans ce recueil de quoi dresser un tableau complet, ou peut s'en faut, de l'organisation administrative, de la situation financière, économique de l'élection de Saint-Étienne ; nous avons les chiffres exacts de ses charges et de sa population ; nous savons — avant les cahiers — une partie de ses plaintes et doléances.

La publication, par les soins du service des Archives municpales, des *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon* pendant la période révolutionnaire [2], se poursuit régulièrement. Le quatrième volume qui comprendra la fin de 1792 et les débuts de 1793 sera prochainement achevé. Ce recueil de documents, capital pour l'histoire révolutionnaire de Lyon et du Rhône pendant la Révolution, complète la série des recueils antérieurement publiés par M. G. Guigue (*Procès-verbaux du Conseil général*, et *Séances de la commission populaire* du Siège). Il sera bientôt possible, même aux travailleurs qui ne sont pas à proximité des archives lyonnaises, de se faire une opinion précise sur le rôle de Lyon de 1789 à 1793. Sans doute, l'explication définitive de l'attitude de Lyon en 1793 n'est pas encore donnée ; peut-être faudra-t-il chercher ailleurs

1. *L'assemblée du département de Saint-Étienne et sa Commission intermédiaire* (*1787-1790*), Saint-Étienne, Thomas, 1903, in-8, XXI-603 p. Cf. ci-dessus, p. 52.

2. Ils paraissent dans le *Bulletin municipal officiel* et sont en suite réunis en volumes.

qu'à Lyon même les causes vraies de la rupture avec la Convention. Du moins, l'état d'esprit des Lyonnais est déjà visible dans les documents publiés. Leur correspondance avec les départements rebelles y apportera des éclaircissements précieux, si l'on en juge par les échantillons que M. Léon-G. Pélissier en a découverts dans les Archives des Bouches-du-Rhône [1].

Travaux. — 1° *Histoire politique.* — *L'Histoire du Beaujolais de Pierre Louvet* [2], publiée par MM. Galle et Guigue, est précieuse non par les qualités d'historien de ce régent de collège, mais par la masse des renseignements qu'on peut, avec un peu de bonne volonté, tirer de son fatras. Ces renseignements sont de très bonne qualité pour la période moderne. Quand Louvet consent à se borner au rôle d'archiviste, et s'abstient d'orner de commentaires le résultat de ses dépouillements, il peut être utilisé comme source. Toutefois il faut attendre le volume de tables que les éditeurs nous ont promis pour pouvoir utiliser cet amas compact et confus de matériaux précieux.

La minutieuse et consciencieuse étude de M. E. Baux sur *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon (1515-1516)* [3] a rectifié bien des erreurs et apporté des faits entièrement nouveaux dans l'histoire du séjour de ces princesses à Lyon. Leur long voyage d'Amboise à la Sainte-Baume, avec arrêt à Lyon, était resté ignoré des historiens lyonnais qui le confondaient avec leur séjour de 1524. — Le traité de Lyon (1601) qui donna à Henri IV la Bresse, le Bugey et le Valromey en échange du marquisat de Saluces, fut, comme on sait, le résultat d'une négociation très longue et très compliquée. M. P. Richard [4] en a relaté quelques épisodes et renouvelé certains détails dans une étude faite d'après des sources italiennes conservées à la Bibliothèque nationale et aux Archives du Vatican. Il a mis en lumière le rôle du jeune légat Aldobrandini qui fit preuve, dans cette affaire, de rares qualités diplomatiques. Dans le récit de l'entrée du roi à Lyon, les détails pittoresques abondent. — Je signale enfin aux historiens militaires la notice consacrée par M. A. Bleton au *Régiment du Lyonnais* [5].

2° L'*Histoire économique* a été l'objet de travaux nombreux et importants.

---

1. Cf. *Revue d'histoire de Lyon*, 1902, p. 415.
2. *Histoire du Beaujolais : Manuscrits inédits des XVIIe et XVIIIe siècles ; Mémoires de Louvet*, publiés par Léon Galle et Georges Guigue, Lyon, 1902, 2 vol. in-8.
3. *Revue d'histoire de Lyon*, 1902, pp. 390, 447.
4. *La légation Aldobrandini et le traité de Lyon (sept. 1600-mars 1601). La diplomatie pontificale et ses agents au temps de Clément VIII*, par P. Richard, Lyon, 1903, in-8, 71 p. (Extrait de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1902 et 1903).
5. *Revue d'histoire de Lyon*, 1903, p. 169.

La *Banque de Lyon* a été étudiée dans son développement historique du XVIe au XVIIIe siècle par M. A. BONZON [1], dans deux articles très nourris de faits et où on aperçoit la compétence spéciale de l'auteur, qui est un financier. Le même sujet a été repris par M. M. VIGNE [2] qui lui a consacré tout un livre. Il a entrepris d'y raconter toute l'évolution du commerce de l'argent, depuis les origines jusqu'à 1789, et malgré quelques hésitations dans le plan, il y a réussi. Les quelques erreurs matérielles qu'on y peut relever (dont la plus fâcheuse est une confusion entre la *police* et la *lettre* de change) ne sont pas d'importance [3].

Le *Régime douanier de Lyon*, déterminé dans ses traits essentiels par deux institutions capitales, la douane de Lyon et la douane de Valence, devint, au cours du XVIIe siècle, d'une extrême complication. Lyon était le centre d'un système original qui englobait le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, le Languedoc, la Provence, et même à certains égards le Comtat. Mais chacune des provinces intéressées dans le système lyonnais conservait en même temps des institutions propres ou des privilèges spéciaux, qui, à chaque règle générale, apportaient une foule d'exceptions. De là, un chaos d'habitudes et de règlements que j'ai tenté de débrouiller et d'exposer en deux articles [4]. La conclusion qu'on en peut tirer, c'est que ce régime douanier fut un terrible engin de destruction du commerce et de l'industrie de la ville. Les Lyonnais s'en aperçurent à la fin du règne de Louis XIV, et commencèrent à réclamer la suppression d'institutions qu'ils considéraient auparavant comme un privilège et un bienfait. La « liberté du commerce » devint dès lors une formule courante dans leurs plaintes et doléances.

Ils avaient été plus attentifs à sauvegarder la liberté du travail. M. HAUSER [5] a démontré que les excès et les pratiques de Colbert avaient trouvé bien avant lui, dans Laffemas, un défenseur avisé et actif. Lyon réussit pourtant à lui résister. Mais la victoire n'eut pas de résultats très durables. Colbert trouva à Lyon même, parmi les fabricants, « des mercantilistes », et, dans les métiers, des maîtres qui, aux époques de crise, voyaient leur

---

1. *Revue d'histoire de Lyon*, 1902, p. 433 ; 1903, p. 48.

2. *La Banque de Lyon du XVe au XVIIIe siècle*, Lyon, A. Rey; Paris, Guillaumin, 1903, in-8, 246 p.

3. Il est pourtant regrettable que M. Vigne n'ait pas pu utiliser l'intéressant travail de M. G. Yver, *De Guadagniis, mercatoribus florentinis Lugduni XVIo saeculo commorantibus*. (Paris 1902, thèse latine). Il y aurait pu contrôler certaines dates, et puiser une foule de renseignements très utiles à son sujet. Cf. *la Revue*, t. IV, p. 623.

4. *Revue d'histoire de Lyon*, 1902, p. 487 ; 1903, p. 126.

5. *La liberté du commerce et la liberté du travail sous Henri IV. Lyon et Tours* (*1596-1601*) dans la *Revue historique*, 1902, t. LXXX.

salut dans les restrictions à la liberté. Il s'appuya sur eux pour faire triompher, au moins en partie, ses doctrines.

Les corporations de métiers [1] étaient « libres » à Lyon ; c'est-à-dire que (sauf quatre) les métiers n'étaient pas constitués en communauté jurée ; leurs règlements, soumis au contrôle et à l'homologation du Consulat, y étaient assez libéraux pour que chacun (Français ou étranger) y pût ouvrir boutique ou atelier à sa guise. Telle était du moins la coutume jusqu'au XVIIe siècle. La législation de Colbert y apporta tant de de restrictions que, pratiquement, la liberté disparut presque entièrement. Quelques corporations furent même organisées pour devenir une source de revenus pour le trône royal. Ce fut le cas de celle des *Tireurs d'or et d'argent* [2] dont l'histoire a été faite par M. C. PARISET, l'excellent historien de la Fabrique de soieries et de la Chambre de commerce. Moins heureux que leurs confrères des autres métiers, les tireurs ou tréfileurs d'or n'ont reconquis leur liberté complète qu'en 1864.

3° *Histoire de l'art.* — Il y a des détails intéressants à prendre autant pour les historiens du commerce que pour ceux de l'art dans les *Lettres et documents inédits concernant le peintre Louis-Michel Vanloo*, publiés par M. G. GUIGUE [3]. Vanloo constitua en 1745, avec son beau-frère et deux marchands de Lyon, une société pour faire le commerce « des broderies, galenteries et commissions ». Cette société, qui subsista jusqu'en 1767, a laissé de nombreux papiers que possèdent les Archives du Rhône et qui fournissent une foule de renseignements très neufs sur les affaires d'une grosse maison de commerce lyonnaise au XVIIIe siècle, et sur la vie de la bourgeoisie aisée. — C'est encore une contribution à l'histoire économique et à celle des artistes que l'ouvrage posthume de N. RONDOT : *L'art et les artistes à Lyon du XIVe au XVIIIe siècle* [4]. Une série d'études sont réunies sous ce titre : c'est d'abord une notice, malheureusement inachevée, où Rondot voulait présenter, sous forme synthétique, les conclusions de ses patientes recherches. Il n'en a écrit que les trois premiers chapitres (peintres, enlumineurs, peintres sur verre ; sculpteurs, médailleurs, graveurs ; graveurs d'estampes) ; ils sont d'un vif intérêt. Les éditeurs ont joint à cette notice des listes analogues à celles que Rondot publia de son vivant sur différents corps de métiers. Chaque nom y est accompagné de rensei-

1. Une étude très complète de M. Ph. Pouzet sur *Les Confréries de Villefranche-sur-Saône* est en cours de publication dans la *Revue d'histoire de Lyon*.

2. *Les tireurs d'or et d'argent à Lyon : XVIIIe et XIXe siècles*, par C. Pariset, Lyon, Rey, 1903, in-8.

3. *Vanloo négociant*, Lyon, Georg, 1902, in-8, 62 p.

4. Publié par A. Cartier et L. Galle, Lyon, Bernoux, Cumin et Masson, 1902, in-8, 352 p.

gnements biographiques. Ce sont : les horlogers du XVIe au XVIIe siècle ; les graveurs et faiseurs de cartes à jouer aux XVe et XVIe siècles ; les députés, maîtres et gardes du métier des cartiers aux XVIIe et XVIIIe siècles ; les tissutiers (liste alphabétique) du XIVe au XVIe siècle ; les architectes et maîtres maçons du XIIe au XVIIe siècle. Enfin, quelques études sur des maîtres peintres et graveurs d'estampes à Lyon au XVIe siècle, qui continuent celles antérieurement publiées par Rondot, complètent ce volume.

L'histoire du bois sculpté de l'école lyonnaise est encore à faire. Un coffre de 1512 que le musée de Lyon vient d'acquérir par héritage permet de déterminer les traits distinctifs de l'école dans sa première manière. C'est du moins la conclusion d'une étude très serrée que le savant conservateur du Musée archéologique, M. J.-B. GIRAUD, lui a consacrée [1]. Une photogravure reproduit le coffre.

L'inventaire des richesses archéologiques (vieilles maisons, sculptures, inscriptions, etc.), disséminées dans les quartiers anciens ou modernes de Lyon [2] n'avait jamais été dressé. Il faut donc féliciter M. JAMOT, architecte et membre de la commission municipale du vieux Lyon, de l'avoir tenté, et non sans succès. Son travail est très complet et très précis. On pourra, sans doute, relever çà et là quelques omissions, quelques inexactitudes, contester quelques affirmations ; mais il n'en est pas moins un très utile guide-catalogue, d'autant plus précieux que les démolitions modernes font disparaître peu à peu ces vestiges d'un passé artistique qui fut parfois très brillant.

En attendant que le musée historique de Lyon (la création en a été décidée l'an dernier par la municipalité), soit organisé, il est utile de recueillir et de signaler les documents iconographiques qui reproduisent des scènes ou des monuments d'autrefois. De ce nombre est une jolie miniature lyonnaise conservée aux Archives municipales qui donne à la fois un coin de la salle du Consulat au XVIe siècle, et des portraits de personnages (entre autres celui du médecin Symphorien Champier). M G. GUIGUE l'a publiée avec un commentaire précis et intéressant [3].

4° *Histoire littéraire.* — Les papiers de l'érudit Collombet ont fourni à MM. LATREILLE et ROUSTAN la matière d'études très curieuses sur la vie littéraire à Lyon pendant la période romantique. J'en ai déjà signalé

---

1. *Le coffre de mariage de Bertholon-Bellièvre* dans les *Mém. Soc. Antiquaires de France*, 1903, LXII.

2. *Revue d'histoire de Lyon*, 1903, p. 257. Il en a été fait un tirage à part, Lyon, Rey, 1903, in-8.

3. *Revue d'histoire de Lyon*, 1903, p. 139. A été tiré à part : *Inventaire général du vieux Lyon*, avec 15 photogravures dans le texte et 2 planches hors texte. Lyon, Rey, 1903, in-8, 64 p.

quelques-unes à cette place l'an dernier. Il faut y ajouter cette année des *Notes sur la critique littéraire et dramatique à Lyon* [1]. Elles ont un intérêt que les historiens de la littérature générale eux-mêmes apercevront; car on y voit l'accueil fait en province aux œuvres, aux écrivains, aux auteurs de Paris. Peut-être aussi y trouvera-t-on la preuve que, pendant une quinzaine d'années, après 1830, il y eut à Lyon une opinion indépendante et éclairée. — C'est des mêmes papiers que les mêmes auteurs ont tiré des *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Collombet* [2]. Les travaux importants dont le grand critique a été l'objet depuis deux ans donnent à ces lettres un vif intérêt d'actualité. On y trouvera de précieux renseignements sur la méthode de travail de Sainte-Beuve; qu'il prépare son Port-Royal ou son Chateaubriand, il faut qu'il obtienne de ses correspondants lyonnais tous les documents dont ils disposent. En revanche, il s'intéresse à leurs travaux; d'où un échange de lettres où il est fait de continuelles allusions au mouvement littéraire lyonnais de 1834 à 1853. — Ce mouvement fut parfois brillant, toujours honorable. Il suffirait d'un témoin aussi autorisé que Sainte-Beuve pour prouver la fausseté du mot d'Adrien Beuchot : « Les belles-lettres de Lyon, ce sont les lettres de change. » Mais il y a d'autres témoignages de cette activité intellectuelle. Lyon eut des « salons littéraires ». Celui de Mme Yemeniz [3] fut le plus brillant. Elle écrivit quelque peu; mais sa réputation de femme du monde dépassa de beaucoup et à juste titre celle que lui valurent ses Poésies et ses Nouvelles. Pendant trente ans (1830-1860), elle sut attirer et retenir à ses soirées tout ce que Lyon comptait d' « intellectuels » ou d'hommes politiques distingués. Les Parisiens en vue ne manquaient pas, lors de leurs rares séjours à Lyon, de lui rendre visite. On était légitimiste chez Mme Yemeniz; on y faisait discrètement de l'opposition à l'Empire. Tout ce monde disparu a été fort agréablement ressuscité par M. Latreille.

C'est encore à M. Latreille que nous devons un excellent travail sur un Lyonnais original par l'esprit et par le caractère, *Claudius Prost (1858-1903)* [4]. Nul, sinon son maître et ami Clair Tisseur, ne fut plus obstinément lyonnais que ce « canut », ce « jacquardier » né et mort à la Croix-Rousse. Très cultivé, écrivain et critique de talent, collaborateur de Tisseur dans son « Littré de la Grand'Côte », il n'intéresserait à ce titre que les curieux de littérature locale, s'il n'avait été en même temps le représentant le plus complet de ce petit groupe de catholiques lyonnais schis-

1. *Revue d'histoire de Lyon*, 1903, p. 357.
2. Paris, Lecène, 1903, in-12, 272 p.
3. *Revue d'histoire de Lyon*, 1903, p. 21.
4. *Revue d'histoire de Lyon*, 1903, p. 206.

matiques appelé la *Petite-Église*. On les désigne ici sous le nom de « jansénistes » et assez improprement. Ils ne sont jansénistes que par leur admiration pour Port-Royal; ils sont jansénistes, disent-ils, comme Bossuet. Si ce nom leur est resté dans l'opinion et dans le langage courants, c'est que le parti anticoncordataire dont ils sont se recruta presque uniquement en 1802, à Lyon, dans la petite société janséniste qui, au XVIIIe siècle, faisait, à la suite de l'archevêque de Montazet, une opposition irréductible à la bulle Unigenitus. La Petite-Église de Lyon, depuis la conversion au catholicisme papal d'un de ses membres les plus éminents, Marius Duc (1893), reconnaissait en Claudius Prost non pas un chef (elle n'en eut jamais au sens précis du mot), mais son défenseur le plus actif; il en représentait aussi, au plus haut degré, l'esprit austère, la piété éclairée qui répugne aux petites pratiques, le sens moral très pur, et la vie très simple. La plupart des « jansénistes » lyonnais sont des ouvriers de la Croix-Rousse. Claudius Prost était l'instituteur de leurs enfants; il vécut et mourut pauvre.

S. CHARLÉTY,
Professeur d'histoire du Lyonnais à l'Université de Lyon.

COMPTES RENDUS

Marc Frayssinet. **La République des Girondins**, *étude de droit public et d'histoire*. Toulouse, Société provinciale d'édition, 1903. In-8, 359 p.

M. F. constate, dans son *Introduction*, que l'on a pendant longtemps étudié surtout l'histoire anecdotique des Girondins et que, même quand on abordait leur politique, on se préoccupait peu de leurs principes constitutionnels. « Si leurs principes ont été si longtemps méconnus, c'est peut-être parce qu'on a négligé de les étudier dans le monument où ils sont déposés, le projet de constitution qui porte leur nom. » Ce sont d'abord les historiens royalistes et modérés qui s'y sont arrêtés : Duvergier de Hauranne, Mortimer-Ternaux, M. Ed. Biré ; mais les deux premiers, surtout le second, n'ont pas mis suffisamment en relief ce que ce plan a de profondément démocratique ; le troisième s'est efforcé de démontrer que les Girondins étaient « d'aussi dangereux démocrates » que les Montagnards ; enfin, M. Aulard a indiqué que, sur les rares points où ce projet diffère de la Constitution de 93, il est en réalité plus démocratique. M. F. annonce qu'il arrive à des conclusions analogues ; il n'émet pas la prétention d'apporter une nouveauté, il donne son étude « comme une confirmation de travaux antérieurs ».

Après avoir montré « le vice essentiel de la Constitution de 1791 » (la Constituante, gênée par tout ce qui restait encore debout du passé, n'aboutit pas dans sa tâche de reconstituer la société selon un idéal nouveau et de combiner cet idéal avec la réalité existante), M. F. esquisse la physionomie des membres du Comité de Constitution, particulièrement celle du rapporteur, Condorcet, dont il expose la philosophie, les idées sur l'instruction publique, les théories économiques, les idées sociales et politiques. Puis il analyse le rapport de Condorcet et consacre plusieurs chapitres à l'étude juridique du projet de Constitution proposé par le Comité : la division du territoire, le fonctionnement de la souveraineté populaire dans les assemblées primaires, les corps administratifs, le Conseil exécutif, la Trésorerie nationale, le pouvoir législatif et la formation de la loi, les garanties de la souveraineté populaire, l'administration de la justice, la force publique et les relations extérieures. Il expose les débats

auxquels donna lieu, à la Convention, la discussion de ce projet, le compare avec la Constitution qui fut adoptée et, trouvant les différences assez rares et peu importantes, il recherche, dans les trois derniers chapitres, « ce qui caractérise les idées des Girondins dans trois questions où on les oppose volontiers à leurs ennemis : la religion, les tendances socialistes et le fédéralisme ».

Tel est le plan général de cet ouvrage, qui est, comme l'annonce le sous-titre, une « étude de droit public et d'histoire ». L'étude de droit consiste dans l'examen détaillé et dans la discussion du projet présenté par Condorcet ; l'auteur suit, à travers le XIXe siècle, la fortune de quelques-unes des conceptions les plus originales, telles que les grandes communes, l'élection du pouvoir exécutif par le peuple, le droit de censure ; cette partie est en dehors du domaine de notre critique. Au point de vue historique, cette étude n'apporte pas grand'chose de nouveau, comme le reconnaît d'ailleurs dans son *Introduction* l'auteur, qui déclare n'avoir « aucune prétention au titre d'historien ». Ainsi, les chapitres XIV et XV, sur la discussion des projets girondins, sur le projet d'Hérault de Séchelles, sur les différences entre le projet du Comité et la Constitution de 93, n'ajoutent vraiment rien à ce qu'a dit M. Aulard dans son *Histoire politique de la Révolution française*, 2e partie, chapitre IV (le projet de Condorcet, l'opinion, les débats à la Convention sur ce projet, le projet d'Hérault de Séchelles, caractère général de la Constitution de 93). Les chapitres XVI à XVIII, sur la religion, le socialisme et le fédéralisme des Girondins, ne font également que reprendre ce que M. Aulard avait dit au chapitre VIII, § 2 (programme politique du parti girondin). Sur la question « religion », par exemple, M. F. cite en somme les mêmes faits que M. Aulard : l'incident Guadet-Robespierre aux Jacobins, le 26 mars 1792, le mot d'Isnard dans son discours du 14 novembre 1791 : « Mon Dieu, c'est la loi, je n'en connais pas d'autre », les éloges donnés par Brissot, dans son *Patriote*, au discours athée de Jacob Dupont, la proposition de Bancal des Issards d'exclure la religion de l'école, les Girondins qui se confessèrent avant de mourir et ceux qui moururent en libres-penseurs ; il aboutit à la même conclusion que M. Aulard, à savoir que, en matière religieuse, il y a des différences entre les Girondins et Robespierre, mais qu'il n'y en a pas d'essentielles entre les Girondins et les Montagnards. Or, il est à remarquer que l'*Histoire politique de la Révolution* n'est jamais citée dans ces passages où la pensée de l'auteur est en conformité avec celle de M. Aulard.

Les thèses de droit — comme celles de médecine — nous ont habitués aux index bibliographiques dans lesquels l'ordre méthodique est fâcheusement remplacé par l'ordre alphabétique ; la thèse de M. F. n'en contient

d'aucune sorte et, dans une étude sur une pareille matière, une bibliographie de la question ne serait pas inutile. Certaines référérences sont données de façon inexacte ; ainsi *La Révolution française* est presque constamment citée sous le titre : *Revue de la Révolution française* (cf. p. 24, 60, 275, 312, 324). M. F. semble ignorer qu'il a existé une revue, portant ce dernier titre, qui était tout autre chose que *La Révolution française*. Les débats à la Convention sont rapportés d'après le *Moniteur* et les *Archives parlementaires* ; nous ne répéterons pas ce qui a été déjà souvent dit sur le degré de confiance que mérite ce dernier recueil. M. F. cite plusieurs fois Carlyle ; il était inutile d'en donner le texte au bas de la page (p. 25, 37, 38), surtout dans un anglais aussi défiguré qu'on nous le présente. Enfin, dernière observation : pourquoi M. F. appelle-t-il constamment « Constitution de l'an II » la Constitution du 24 juin 1793 ? L'an II va du 22 septembre 1793 au 21 septembre 1794. — P. MAUTOUCHET.

Lucien GUILLEMAUT. **Histoire de la Révolution dans le Louhannais**. 2e partie : *La Convention nationale jusqu'au 9 thermidor*. Louhans, 1903. In-8, 523 p.

M. Guillemaut continue son histoire du Louhannais pendant la Révolution. Comme dans son premier volume [1], il raconte tous les événements locaux, en ayant soin de les rattacher aux faits généraux. Tout son travail est fondé sur les documents des archives locales et ne néglige aucune des questions sociales et économiques que les historiens ont jusqu'ici trop souvent écartées.

Ce qui fait l'intérêt de ce volume, c'est le tableau de la Terreur dans un petit pays éloigné de Paris, l'application des mesures terroristes, les résistances, les résultats de tout ce mouvement révolutionnaire. On est d'autant plus porté à lire dans tout le détail le récit de M. G., qu'on le sent toujours fondé sur des documents, et que souvent la narration est entremêlée de textes reproduits par larges extraits ou *in extenso*. Cela peut nuire à la rapidité du récit, le rendre lent et même un peu lourd, comme dans l'*Histoire socialiste* de M. Jaurès; mais ce que nous jugeons un défaut dans une histoire générale devient une qualité dans un livre d'histoire locale, que le grand public n'ira pas lire et qui s'adresse avant tout aux Louhannais curieux de leur histoire et aux historiens désireux de tirer parti, pour l'histoire générale de la Révolution, d'une monographie faite avec conscience et intelligence. Indiquons ici quelques-unes des questions capitales sur lesquelles M. G. apporte des faits nouveaux ou curieux ; nous

1. Voir le compte rendu qui en a été fait dans la *Revue*, t. II, p. 67.

ne les indiquerons pas toutes sans doute; tout le volume est à lire; nous préférons insister sur quelques points.

Sur la question religieuse, les prêtres constitutionnels, le culte de la Raison et celui de l'Être suprême, une foule de petits faits, de documents largement cités par M. G. Nous assistons à la tentative de déchristianisation poursuivie par le représentant en mission, Javogues. Les églises sont converties en temples de la Raison; les sociétés populaires s'y réunissent; on s'y rend pour entendre la lecture de la Déclaration des droits de l'homme et les nouvelles des grands événements extérieurs et intérieurs. Ce sont les sociétés populaires qui organisent les fêtes, comme la grande solennité qui eut lieu à Louhans le 19 janvier 1794, et dont M. G. donne tout le programme (p. 265 et suiv.). Dans ces fêtes, on chante des hymnes patriotiques, on porte les bustes de Rousseau et de Marat, on exalte la Patrie; le culte de la Raison devient le culte de la Patrie. A côté des grandes solennités, les fêtes décadaires, destinées à supprimer le dimanche et l'ancien calendrier et à exalter le culte nouveau. Dans les villes, ces fêtes ont lieu régulièrement, grâce aux sociétés populaires et aux comités révolutionnaires, soutenus par les représentants en mission. Mais dans les campagnes on se rattache davantage au culte traditionnel, on célèbre le dimanche comme auparavant, on réclame même les secours de la religion et le retour de curés obligés de quitter leur paroisse après l'arrêté de Javogues (p. 260). M. G. insiste à plusieurs reprises sur cette résistance des campagnes au culte de la Raison et aux fêtes décadaires. Tous ces menus faits, tous ces documents font vivre cette époque et rendent concrets pour nous les décrets, arrêtés et textes législatifs; ils nous montrent l'action du directoire de district, des municipalités, des comités révolutionnaires, des sociétés populaires, enfin, des représentants en mission, organes essentiels du gouvernement révolutionnaire, dans le Louhannais.

Sur le brûlement des titres féodaux, un document important (p. 245). Les administrateurs du district de Louhans recommandent bien de ne pas toucher aux droits de propriété et aux contrats de rentes viagères et à prix d'argent. On n'avait supprimé que ce qui était entaché de féodalité; il ne fallait pas aller au delà et abolir en même temps des droits respectables dont les titres pouvaient être confondus avec des titres seigneuriaux. C'était ce qu'avait demandé à la Convention le Comité de législation.

M. G. s'est attaché également à l'histoire de l'instruction publique. De là des renseignements intéressants sur le collège et les écoles primaires de Louhans, sur les prix choisis pour les élèves du collège en 1793 (Fables d'Ésope, de La Fontaine, histoires de Duguesclin, de Bayard, de Turenne, *Aventures de Robinson Crusoë*, *Histoire de France* de Velly, *Observations sur*

l'histoire grecque de Mably, la *Morale en action*, les *Droits et devoirs de l'homme et du citoyen* [1], sur la difficulté de trouver des maîtres capables, enfin sur les programmes. A la fin de 1793, il y a quatre professeurs au collège : un pour le droit public et la morale universelle, un pour les sciences, un pour le français, un pour l'histoire, la mythologie et la géographie. De plus, chacun d'eux explique la Constitution, les Droits de l'homme et du citoyen. C'est la base fondamentale de l'enseignement. Ainsi, c'est avant tout une instruction civique et morale qui est donnée aux jeunes élèves du collège. Les professeurs, les instituteurs sont nommés par les communes qui les choisissent parmi les citoyens les plus capables, animés d'un esprit patriotique et républicain.

Une des questions capitales de la Révolution, c'est celle de la propriété foncière, de l'agriculture, des subsistances, du partage des biens nationaux, de la division des biens communaux, ordonnée par des lois de la Législative et de la Convention. M. G., dans son premier volume, a déjà étudié la vente des biens nationaux d'une manière qui ne nous a pas entièrement satisfait. La partie de son deuxième volume relative aux questions foncières laisse beaucoup à désirer. « Pour avoir, dit-il, p. 492, des renseignements précis sur les transformations successives du pays, les défrichements, la culture du sol, la situation matérielle des populations, il faudrait de longues et minutieuses recherches dans les archives et dans les actes notariés. » M. G. voit ce qu'il faudrait faire, mais il ne le fait pas. Qui alors nous donnera des études de ce genre, si M. G., qui connaît si bien son pays, recule devant la tâche ? J'ajoute immédiatement que M. G. n'a pourtant pas négligé les subsistances. Il nous donne les prix des denrées au commencement de 1793 à Louhans, la taxe du maximum établie sur les grains le 3 mai et sur toutes les denrées de première nécessité le 11 septembre 1793 ; il nous montre la résistance des cultivateurs à la loi du maximum, leur ignorance feinte ou réelle de cette loi (p. 187), l'inexécution des réquisitions faites aux municipalités, les foires et marchés se restreignant de plus en plus, mal approvisionnés, les denrées vendues par les paysans à la campagne ou sur les routes sans pouvoir arriver jusqu'à la ville. C'est l'éternelle répétition de ce qui se passait partout en France à ce moment-là, et de ce qui avait eu lieu si souvent, en cas de disette, dans l'ancien régime.

On voit que le livre de M. G. apporte des éléments intéressants à l'histoire politique, religieuse et économique de la Révolution. Si l'histoire

1. Ces prix choisis par le corps municipal, il ne peut se les procurer tous, on donne alors les Mémoires de Berwick, de Duguay-Trouin, le *Progrès des connaissances humaines*, etc.

économique et sociale demanderait à être approfondie davantage, — l'auteur l'a reconnu lui-même implicitement, — son travail n'en demeure pas moins un des plus utiles parmi ceux qui nous font connaître la Révolution en province. — Ph. Sagnac.

Abbé F. Page. **Meximieux. Une commune pendant la Révolution**. Belley, Chaduc, 1903. In-8, II-309 p.

Cette monographie est peut-être plus intéressante par ce qu'elle nous apprend sur l'état d'esprit de son auteur que par les renseignements historiques qu'elle contient. M. l'abbé F. Page considère la Révolution comme une saturnale, un régime de démence, une œuvre infernale de la franc-maçonnerie. « Il est indéniable, conclut-il (p. 281), que les événements de cette terrible époque se déroulèrent suivant un plan tracé d'avance. » Par suite, tout ce qui vient de la Révolution lui est odieux ou suspect, le suffrage universel, la République et jusqu'au bonnet de la Liberté, qui devient sous sa plume « la coiffure du lâche Paris et du mol Endymion » p. 177). — On ne croirait guère que le pape Léon XIII a conseillé à son clergé le ralliement à la République.

Abordant l'histoire de la Révolution dans cet esprit, on peut se douter de l'impartialité que l'auteur y apporte et des libertés singulières qu'il prend avec les faits et les documents. Dans la même page (206), il fait dater du 18 septembre 1793 la suppression du salaire des prêtres qui ne fut prononcée qu'un an après, il transforme en loi le célèbre arrêté de Fouché sur les cimetières et il invente un prétendu décret du 20 brumaire, qui aurait aboli le culte catholique.

Il a enchâssé dans son texte ou publié en appendice quelques documents extraits des archives locales : le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du bourg de Meximieux, lors de la convocation des États généraux (pièce justificative 1) ; un arrêté d'Albitte renouvelant la municipalité de Meximieux, en date du 17 mars 1793 (p. 227) ; un arrêté de la municipalité sur l'observation des décadis, 2 germinal an II (p. 239-242) ; le procès-verbal de la fête de l'Être suprême à Meximieux (p. 251), etc. Malheureusement, étant donnée la méthode historique de l'auteur, j'ignore dans quelle mesure on peut se servir des documents qu'il nous donne.

Morale : Il serait bien urgent que les instituteurs ne laissent pas aux seuls prêtres le soin d'écrire l'histoire locale, et, dans le cas présent, je ne saurais qu'engager vivement M. l'instituteur de Meximieux à fouiller après M. l'abbé Page les archives de sa mairie et à les mettre en œuvre à son tour. — A. Mathiez.

J. L. Le B. Hammond. **Charles James Fox. A political study**. London, Methuen, 1903. In-8, xi-370 p.

Nous sommes prévenus par la préface « que ce n'est en aucune façon une biographie, mais un essai pour noter les principales idées de Fox, apprécier les magnanimes inspirations qu'il donna à sa politique ». C'est donc un éloge de Fox. Nous ne discuterons pas les inconvénients scientifiques qui résultent de cette intention de l'auteur; nous notons seulement qu'il a été entraîné ainsi à couper son sujet en plusieurs chapitres, dont chacun a de l'unité, mais dont l'ensemble en manque; on étudie successivement : Fox et le Roi; Fox et la réforme parlementaire; Fox et l'Irlande; Fox et les colonies; Fox et la Révolution française; Fox et les nationalités; Fox et la tolérance religieuse. La carrière de Fox y perd de sa grandeur, et nous croyons que cette puissante et généreuse personnalité serait mieux caractérisée si elle était moins démembrée en portraits de détail. Mais il nous faut prendre le livre tel que l'auteur l'a voulu faire, et ne point lui demander ce qu'il n'a pas voulu nous donner. Si l'on accepte la conception de M. H., son ouvrage est très remarquable, non pas par des renseignements nouveaux ou par des sources jusque-là inexplorées, mais par l'explication très originale et très pénétrante des idées de Fox. L'admiration, parfois un peu complaisante, de l'auteur pour son héros, lui a été profitable et lui a inspiré quelques pages très heureuses; sauf les réserves faites, il arrive que l'on songe aux portraits de Macaulay, par le ton très personnel et l'inspiration whig très élevée. Nous ne voulons ici qu'en recueillir les pages qui nous ont paru les plus intéressantes.

Au début de sa carrière, Fox lutta vigoureusement contre les prétentions du roi George III qui voulait restaurer le pouvoir personnel à son profit. « La politique du roi, dit M. H., fut d'annuler le contrôle du pays sur le Parlement, comme le contrôle du Parlement sur le gouvernement, pour avoir un Parlement indépendant de la nation et un ministère indépendant du Parlement » (p. 41). Ainsi le parti du roi devint un parti distinct de l'État (p. 43); pendant trente ans, les ministères furent tous renversés par le roi (p. 48); si Pitt eut une longue influence, c'est qu'il ne prit aucune mesure désagréable au roi (p. 60). Fox, au contraire, prit résolument parti contre cette violation de la constitution anglaise, et mérita l'animosité personnelle du roi. Il travailla à obtenir la réforme parlementaire, l'extension de la franchise électorale qui ne devait être votée qu'en 1832; il pensait par la Réforme fortifier le Parlement pour résister à l'autorité royale; il appuya les premiers efforts de Grey en ce sens (p. 86, 88, 99); il professa la foi la plus ardente dans la puissance de la liberté (p. 78, 80), et suivit avec un intérêt passionné le dévelop-

pement de la Révolution française, où il voyait de puissants arguments en faveur de ses idées; Pitt y vit, au contraire, par les excès commis, une raison pour écarter toute idée de réforme libérale et pour sévir contre toute tentative démocratique. On comprend alors le rôle de Fox pendant le « régime de la terreur », c'est-à-dire pendant le gouvernement dictatorial de Pitt. Car l'agitation révolutionnaire française eut son contre-coup au delà du détroit; il y eut des Jacobins en Angleterre, on en vit à la barre de la Convention; il y eut des associations républicaines, des désordres, des pétitionnements pour le suffrage universel; l'État fut déclaré en danger en 1794; il y eut suspensions répétées de l'*habeas corpus*, bills de coercition, sur les conspirations, sur les séditions, tout l'arsenal des lois de répression; tout sang-froid fut perdu par le gouvernement, ou peut-être il affecta d'être effrayé, de voir du Jacobin partout, pour avoir des prétextes de fortifier le pouvoir central (p. 136). M. H. rapporte les éloquentes colères de Fox au nom de toute l'histoire de l'Angleterre; il fut chassé du conseil privé, il fut question de l'enfermer à la Tour (p. 134). Car il ne croyait pas au danger de la liberté : « La liberté est l'ordre, la liberté est la force », disait-il (Voir ses discours, p. 140-142).

L'Irlande s'agita alors pour obtenir des libertés plus grandes, une indépendance à peu près complète de son Parlement de Dublin pour les affaires intérieures, la suppression des incapacités des catholiques, elle obtint quelques résultats en ce sens en 1792 et 1793. Fox ne partagea pas à cet égard l'intolérance qu'avaient montrée les whigs depuis Cromwell; les whigs étaient jusque-là anti-catholiques (p. 331), et les Irlandais se plaignaient que beaucoup de bons whigs en Angleterre étaient des whigs très médiocres en Irlande (p. 202). Fox fut d'accord avec ses principes et détermina l'adhésion du parti whig aux idées de liberté religieuse. Il fut convaincu que plus l'Irlande aurait un gouvernement irlandais, plus elle serait attachée aux intérêts anglais. Il affirma qu'aucun pays n'a le droit d'imposer sa domination à un autre contre la volonté de cet autre (p. 155); il aimerait mieux voir l'Irlande totalement séparée que retenue par force (p. 158). Mais Pitt ne voulait pas d'une Irlande libre; il voulait y assurer la domination de l'Angleterre en maintenant entre catholiques et protestants les anciennes divisions qui pourtant s'atténuaient par la force des choses et du temps, et le Parlement de Dublin fut supprimé en 1800. Mais M. H. ne dit pas assez à ce sujet l'influence des tentatives de Hoche et de Humbert sur l'Irlande, la peur que les Anglais ont pu avoir alors de la renaissance hostile de cette vigoureuse nationalité; du moins relève-t-il très bien la promesse que Pitt fit et ne tint pas de donner en compensation à l'Irlande l'émancipation des catholiques (p. 187).

Fox avait donc tout ce qu'il fallait pour comprendre et aimer la Révolution française. Il eut l'idée arrêtée que le meilleur gouvernement est celui où le peuple a la plus grande part (p. 246), et il en admit toutes les conséquences, affirmant que « le cataclysme qui produisit les massacres de septembre produisit aussi le Code Napoléon » (p. 250). Il n'approuvait donc point l'entrée de Pitt dans la coalition, l'intervention de l'Europe dans les affaires intérieures de la France, qui risquait, en cas d'échec, de porter la France au Rhin, et, en cas de succès, de faire de l'Autriche et de la Prusse des puissances maritimes et de ruiner pour longtemps en Angleterre toute politique libérale ; il ne voulait point d'une guerre contre-révolutionnaire, difficile à limiter dans ses conséquences (p. 265). M. H. se livre alors à des considérations très intéressantes (p. 269 et s.) sur le principe des nationalités au XIXe siècle par contraste avec les guerres de successions dynastiques au XVIIIe : les droits des peuples après les droits des rois. La politique de Pitt en 1793 et celle sur laquelle l'Angleterre et l'Autriche s'accordèrent encore en 1814, furent semblables; elles pensèrent faire de l'Europe « un continent de garnisons »; ce fut dans l'esprit de Fox qu'une génération après celle de la Sainte Alliance, la politique anglaise fut toute occupée à faire de l'Europe « un continent de peuples » (p. 281).

Le livre de M. H. n'a pas l'unité que peut lui donner un rapide compte rendu; néanmoins la forte unité du tempérament politique de Fox ressort des diverses études dont il est composé : c'est un beau monument élevé à la gloire du grand orateur libéral [1]. — J.-E. Driault.

P. Roussel (de l'Oratoire). **Correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine et archevêque de Besançon**, publiée pour la Société d'histoire contemporaine. T. II. Paris, Picard, 1903. In-8, XV-521 p.

Le premier volume de la correspondance de Le Coz, publié en 1900, s'arrêtait à sa nomination à l'archevêché de Besançon, lors du Concordat. Le présent volume comprend les treize années qu'il passa sur le siège de Besançon, jusqu'à sa mort, survenue en 1815. La principale source employée est toujours le copie de lettres de Le Coz, conservé par son neveu Le Roux. M. Roussel avertit qu'il a dû faire un triage parmi les

1. Le livre est suivi d'une bibliographie (dont les indications sont insuffisantes, sur la nature, l'édition, la date des ouvrages ; ce n'est qu'une sèche liste de livres), d'une table des principales dates de la naissance à la mort de Fox, d'une table des événements de France et d'Angleterre pour illustrer le chapitre X sur la politique de Fox en 1792, d'un index-répertoire extrêmement soigné et commode.

lettres contenues dans ce document et qu'il ne donne que les plus caractéristiques. Il a utilisé aussi une partie de la correspondance administrative du prélat, conservée aux Archives nationales et à la bibliothèque de l'Arsenal. Mais il ne semble pas qu'il ait exploré les dépôts départementaux et municipaux de l'immense diocèse de Besançon et c'est là une lacune qui mérite d'être signalée.

Les correspondants de Le Coz sont à peu près les mêmes que dans le premier volume, sauf que les lettres à Grégoire se font beaucoup plus rares et plus insignifiantes, alors qu'elles étaient la partie la plus importante du recueil précédent. Il y a d'abord les lettres administratives à l'empereur, au pape, au nonce, aux différents ministres, surtout à Portalis et à Fouché, celles-ci particulièrement intéressantes pour l'application du Concordat, pour l'histoire des rapports très tendus des anciens constitutionnels et des anciens réfractaires, des menées de la Petite Église et de son chef dans le Doubs, Breluque, des progrès des idées ultramontaines qui s'infiltrent malgré Le Coz dans son propre séminaire, etc. Le Coz se plaint, comme son collègue Périer, évêque d'Avignon, de la difficulté où il est de recruter des séminaristes et de pourvoir aux postes vacants dans son clergé. Comme Périer aussi, il multiplie à Napoléon, comme ensuite à Louis XVIII, les plus dégoûtantes flatteries.

Il y a ensuite des lettres confidentielles de Le Coz à ses parents, à ses anciens collègues de l'épiscopat constitutionnel (Saurine, Volfius, Mauviel, etc.), à ses protecteurs au Sénat (Defermon, Lanjuinais, Desmeuniers, etc.), celles-ci plus intéressantes peut-être que les lettres officielles, parce que Le Coz s'y montre avec moins de réserve. On y voit qu'il critique les concessions faites aux ultramontains par Portalis, qu'il dénonce les persécutions et vexations de toutes sortes dont les acquéreurs de biens nationaux continuent d'être l'objet de la part des anciens réfractaires qui les obligent à des restitutions et à des pénitences nombreuses, etc. Une autre série de lettres concerne les rapports de Le Coz avec les protestants du pays de Montbéliard et de Neufchâtel, qu'il se flatte de ramener au catholicisme.

Les historiens de l'Empire trouveront dans cette correspondance des renseignements utiles sur la popularité du régime, qui paraît avoir été beaucoup plus mince qu'on ne le dit d'ordinaire. Tout admirateur de Napoléon qu'il soit, Le Coz note dès 1809 que les populations sont de plus en plus portées à ne voir dans l'empereur qu'un ambitieux qui veut tout envahir et qui ruine la France (p. 310). Les désastres de 1813 n'émeuvent pas les Francs-Comtois. Cette année-là, dans beaucoup d'endroits, les gardes nationales refusent d'assister à la fête anniversaire du couronnement (p. 382).

Ce recueil aurait été plus important encore si l'auteur y avait fait entrer la correspondance échangée entre Le Coz et son ami Grappin pendant la tenue du fameux concile de 1811, convoqué par Napoléon au moment de sa rupture avec le pape. Il est à présumer que cette correspondance jettera sur le concile une lumière aussi nouvelle que celle qu'à jetée sur les deux conciles constitutionnels de 1797 et de 1801 la curieuse correspondance de l'abbé Detorcy. Il faut espérer que M. R. tiendra avant peu la promesse qu'il fait de publier à part le gros cahier qui la contient.

Son volume actuel ne soulève pas les mêmes critiques que le précédent. Je n'y ai pas relevé des erreurs aussi importantes, simplement quelques fautes d'impression presque inévitables [1]. Une table alphabétique des lieux et des personnes facilite les recherches. — Albert Mathiez.

Émile Couvreu. **Comment est née la Constitution vaudoise de 1803.** Lausanne, Bridel, et Paris, Fischbacher, 1903. In-8, xii-224 p.

Sous ce titre, M. Émile Couvreu vient de publier une élégante brochure, qu'il a composée à l'occasion du centenaire de l'indépendance vaudoise, célébré à Lausanne l'an passé. C'est un recueil de pétitions, adresses, mémoires et projets divers sur l'organisation du canton de Vaud, présentés au gouvernement français et que M. C. a recueillis aux Archives nationales et aux Affaires étrangères. Les quarante-huit documents qu'il publie sont surtout intéressants, comme dit l'auteur lui-même, « au point de vue strictement cantonal vaudois » ; toutefois, ils sont utiles pour l'histoire de la politique extérieure du Consulat, en ce qu'ils permettent d'apprécier directement l'action exercée par Bonaparte, Talleyrand et les commissaires français, Barthélemy et Démeunier, sur des députés vaudois, Henri Monod, Secrétan, Muret, etc. M. C. a, du reste, ajouté à son recueil un « tableau sommaire des faits », où il raconte, en quelques pages trop brèves à notre gré, non seulement la genèse de la Constitution vaudoise de 1803, mais l'ensemble des relations entre la France et le pays de Vaud depuis 1798 jusqu'à l'acte de Médiation. Cette introduction, faite en grande partie d'après des documents inédits des archives de Paris et de Berne, est remplie de vues nouvelles et intéressantes. En rendant justice aux services rendus par l'intervention française (ainsi qu'il l'avait déjà fait en 1898 dans la *Revue de Paris*), M. C. laisse clairement apercevoir combien le rêve « d'une Suisse centralisée, forte et fière vis-à-vis de l'étranger », tenait

1. P. 85, l. 33, Moncley pour Moncey ; — p. 86, l. 1, Etuz pour Euz; — id., l. 3, Renne pour Penne ; — p. 112, note 2, 14 ventôse an XI pour an II ; — p. 135, note 2, Massa-Sarrara pour Massa-Carrara ; — p. 362, note, Francheville pour Franchevelle.

au cœur des patriotes les plus désintéressés et les plus sincères, comme Ph.-A. Stapfer et Henri Monod. Cela n'est pas sans intérêt pour le jugement à porter sur l'intervention française de 1798 et sur les promoteurs de l'*Helvétique*, Pierre Ochs et Frédéric-César Laharpe, si aisément condamnés, de nos jours encore, par les historiens français eux-mêmes.

Aussi bien dans l'introduction que dans le recueil proprement dit, M. C. a fait preuve d'un souci de critique et d'exactitude louable à tous égards. Il a poussé le scrupule jusqu'à reproduire les abréviations, l'orthographe et même les fautes des textes qu'il publie, ce qui est prendre une peine bien inutile. Ses recherches pour découvrir les auteurs des documents anonymes sont souvent heureuses, et ses conjectures à ce sujet presque toujours fondées. Je ne crois pas toutefois que les instructions au général Ménard, modifiées par Merlin et Reubell, et dont il est question p. 7, soient de Laharpe, mais plutôt de Perdonnet le jeune. D'autre part, si complètes et si méthodiques qu'avaient été les investigations de M. C., peut-on dire avec lui que « la matière est épuisée » (p. 53) ? N'y-a-t-il vraiment rien à prendre dans les *Mémoires et Documents* des Affaires étrangères, par exemple au vol. *Suisse* 39 ? M. C. me permettra aussi, pour le cas où, comme il y a toute raison de le souhaiter, la publication officielle des documents sur les origines de l'indépendance vaudoise viendrait à lui être confiée par le grand Conseil du canton, de lui signaler qu'il y a, dans les cartons de l'armée d'Helvétie et dans la correspondance de Ney, aux archives historiques de la Guerre, quelques documents intéressants pour le sujet qui l'occupe, et qu'il est à même de traiter mieux que personne. — R. Guyot.

Ferdinand-Dreyfus. **La Rochefoucauld-Liancourt, 1747-1827. Un philanthrope d'autrefois.** Paris, Plon, 1903. In-8, xvi-547 p.

Cet ouvrage contient les résultats d'une étude laborieuse, d'un travail très consciencieux, d'une recherche attentive et méthodique. M. F.-D. ne s'est pas contenté de consulter les ouvrages et les écrits de La Rochefoucauld-Liancourt, les principales sources imprimées, contemporaines ou postérieures ; il a consulté les archives publiques et privées, archives nationales, départementales et municipales, archives des ministères, archives des particuliers, manuscrits et lettres. Il y a là une documentation solide. Ce qu'on pourrait lui reprocher, du moins pour les sources indirectes, pour les ouvrages de seconde main, c'est d'être un peu disparate ; la bibliographie, très complète, l'est presque trop, en ce sens qu'elle rassemble des ouvrages fort inégaux, les uns capitaux et très importants, les autres plus que secondaires, des livres de publicistes, des

articles de revues, qui n'ont parfois d'autre intérêt que de rapporter, sur une des questions traitées par l'auteur, l'opinion de quelque personnage considérable, d'autrefois ou d'aujourd'hui : cela ne saurait rien ajouter à un bon travail comme celui de M. F.-D.

Ce travail comprend deux parties assez inégales : la première est une biographie de La Rochefoucauld-Liancourt, la seconde une étude de son œuvre sociale.

1° La Rochefoucauld-Liancourt, né en 1747, se forme dans une société mondaine et philosophique où son esprit s'émancipe ; il voyage et il est officier ; mais très tôt, sous Louis XV et Louis XVI, il commence à s'occuper activement, pratiquement, d'agriculture et d'industrie, avec cet esprit de philanthropie novatrice et d'ingéniosité bienfaisante qui fut le sien ; il fonde l'école de Liancourt pour des orphelins ou des enfants de vieux soldats ou de soldats infirmes : c'est la première école d'enseignement technique et professionnel. A la réunion des États généraux, en 1789, Liancourt représente la noblesse du bailliage de Clermont-en-Beauvoisis ; il s'efforce de remplir un rôle de conciliateur. Dès 1789, il tient une place importante au comité de mendicité : son plan d'organisation de l'assistance, qui n'est ni appliqué, ni achevé, est un plan d'organisation sociale, nationale et sécularisée. Après le 10 août, il s'exile, et se rend à Londres, puis aux États-Unis ; il rentre à Paris après le 18 brumaire. Sous le Consulat et l'Empire, il reste indépendant ; ce qui le préoccupe alors, c'est la renaissance des sociétés charitables auxquelles il participe et communique son activité. Il entre à la Chambre des pairs en 1814, s'y montre constamment libéral, résiste aux tendances absolutistes ; il meurt en 1827, brouillé avec le pouvoir.

2° L'école professionnelle de Liancourt est transférée en 1806 à Châlons : La Rochefoucauld-Liancourt est, jusqu'en 1823, inspecteur général de cet enseignement professionnel qu'il a fondé. En même temps, il est membre du conseil de perfectionnement du Conservatoire des arts et métiers, du Conseil général des manufactures, du Conseil d'agriculture, du Conseil général des hospices de Paris ; surtout il participe à la constitution et à la direction des grandes sociétés privées qui sont à la tête du mouvement libéral et philanthropique sous la Restauration : Société d'encouragement à l'industrie nationale, Société pour l'instruction élémentaire, Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris. La Rochefoucauld, par sa propagande personnelle et par ses écrits, s'efforce de vulgariser les idées libérales favorables aux réformes prudentes, aux améliorations progressives. Ce sont aussi ces idées qu'il apporte au Conseil des prisons, par lequel il veut réaliser la réforme pénitentiaire, une réforme qui a pour but le bien-être des prisonniers, leur travail, leur amendement.

La Rochefoucauld-Liancourt a été un grand libéral et un grand philanthrope. « Il n'aime ni l'ancien régime ni les Bourbons, et rêve de la « meilleure des Républiques », de la monarchie de Juillet qu'il aperçoit à l'horizon. Mais, à la différence de la plupart de ses contemporains, il ne craint pas « la poussée aveugle et profonde de la démocratie ». C'est par là qu'il se distingue des grands bourgeois, des grands industriels au milieu desquels il vit. Ses écrits, souvent diffus, parfois médiocres, ont été sauvés de l'oubli pas ses œuvres, œuvres variées, pratiques, fécondes, dans lesquelles il s'est révélé administrateur énergique et avisé. Car la philanthropie, pour lui, c'est l'action ; c'est surtout des hommes qu'il attend une humanité meilleure... Sa philosophie repose sur l'idée de la perfectibilité de l'espèce et des devoirs qu'elle a envers elle-même » (p. 504). — Hubert Bourgin.

Notes et Souvenirs de M. Thiers (1870-1873). Paris, 1901. In-8, 467 p.

Ce volume, paru en 1903 avec la date de 1901, était, en effet, imprimé déjà depuis deux ans. Quelques personnes en avaient eu communication, notamment M. Hanotaux, qui en a reproduit plusieurs passages dans le premier volume de son *Histoire de la France contemporaine*. Un carton placé en tête du recueil avertit le lecteur que c'est cette reproduction « indiscrète » qui a rendu nécessaire de ne pas retarder plus longtemps la publication. Toutefois, comme cela avait d'abord eu lieu pour les *Correspondances*, l'ouvrage n'a pas été mis dans le commerce [1].

Ces *Notes et Souvenirs* comprennent quatre parties, d'inégale longueur, intitulées : *Voyage diplomatique* (p. 3-57); *Négociations pour un armistice* (p. 59-106); *Préliminaires de la paix* (p. 107-127); *Présidence de la République* (p. 129-410), plus 55 pages d'annexes.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'un ouvrage de ce genre peut emprunter à la qualité de l'auteur et aux événements dont il traite. J'indiquerai seulement ici les principales questions sur lesquelles cette publication fournit des renseignements importants et nouveaux.

Les notes sur le *Voyage diplomatique*, écrites en forme de journal, vont du 18 septembre au 28 octobre 1870; elles semblent avoir été écrites, sinon régulièrement chaque soir, du moins très peu de temps après les événements qu'elles racontent. On connaissait déjà assez bien l'ensemble des faits qui ont signalé ce voyage. Jules Favre, au tome Ier de son ouvrage [2], a publié les dépêches que Thiers lui avait adressées d'Angleterre. Thiers lui-même

1. Un nouveau tirage sera, paraît-il, prochainement mis en vente par la librairie Calmann-Lévy, qui a déjà réédité les *Correspondances*.

2. *Le gouvernement de la Défense nationale*, Paris, Plon, 1871-75, 3 vol. in-8.

a donné des indications assez étendues dans ses dépositions devant les commissions d'enquête sur le 4 septembre et sur le 18 mars [1]. Il semblait déjà, d'après ces textes, qu'en acceptant de faire ce « tour d'Europe », Thiers n'avait pas grande confiance dans l'appui de l'Angleterre, et comptait principalement sur la Russie. Le fait qu'il n'a pas pris de notes sur ses conversations avec Gladstone et Granville semble confirmer cette impression. Sur les pourparlers de Vienne et de Florence, les notes sont relativement brèves, et ne contiennent pas grand'chose qui ne soit connu déjà par les deux dépositions; mais au lieu d'un récit un peu vague et postérieur de plus d'une année, nous avons ici un document précis, détaillé et tout à fait contemporain. Sur le séjour à Pétersbourg, Thiers s'est étendu bien davantage. C'est lui qui avait offert à Jules Favre d'aller en Russie, et visiblement il attendait tout de Gortschakof. Comblé d'égards et d'attentions personnelles, il n'obtint que de bonnes paroles. Le texte des notes, très intéressant à cet égard, marque nettement les péripéties de cette décevante entreprise. Thiers commença par demander l'intervention effective de la Russie, en échange d'une alliance : Gortschakof déclara que l'Empereur ne consentirait pas à menacer la Prusse ni à lui faire la guerre. Alors Thiers se rabattit sur une démarche collective des neutres, dont la Russie prendrait l'initiative : « Du collectif ! s'écria le chancelier, du collectif ! mais nous n'en voulons pas ! cela ne servirait qu'à irriter la Prusse. » Et il finit par avouer qu'il y avait « un engagement d'honneur » de l'Empereur envers le roi Guillaume.

A aucun moment Thiers n'essaya de donner le change sur le mauvais succès de son voyage à Londres. Il avait quitté l'Angleterre assez brusquement et après un très court séjour, malgré la prière de Gladstone et de Granville ; cela était déjà significatif. Dans une conversation avec Gortschakof, il désigna lui-même le gouvernement britannique comme un de ceux qui « avaient besoin d'être encouragés par l'exemple de la Russie »; enfin, quand le chancelier lui montra les dépêches de Londres, où l'agent russe, Brünnow, disait : « L'Angleterre n'a rien voulu faire », Thiers, loin de protester, se contenta de répondre : « On croirait que c'est un Anglais qui parle. » Gortschakof mit sans doute un peu d'ironie à répliquer : « Vous avez raison » (p. 25). A Vienne, Thiers ne fit pas de bien grands efforts pour dissimuler l'échec qu'il venait d'éprouver à Pétersbourg. A une interrogation directe d'Andrassy, il fit une réponse de forme évasive, mais dont le sens n'était guère douteux. Quant à l'Angleterre, il

1. Réimprimées par M. Calmon, au t. XV, p. 543 et 576, des *Discours parlementaires de M. Thiers*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, in-8.

n'essaya pas, comme il en avait parlé, de la « piquer d'honneur » ni de l'inquiéter sur les résultats de ses entretiens avec Gortschakof. Cela, du reste, eût été sans doute à peu près inutile. Tout ce qu'il rapporta de son voyage fut la promesse qu'on appuierait, de Londres et de Pétersbourg, ses démarches pour un armistice.

Ces démarches, Thiers en a noté les détails dans la seconde partie du volume. Ses notes, qui vont du 28 octobre au 20 novembre, semblent être, pour certains jours au moins, d'une rédaction un peu postérieure aux événements puisque l'auteur hésite sur une date (p. 105). On pourrait croire par moments, que, dans ces pages, Thiers avait cherché à fixer ses souvenirs en vue des dépositions devant les deux commissions d'enquête. Toutefois, il y a une notable différence dans le ton des deux récits. Devant la commission d'enquête sur le 18 mars, Thiers affirma que l'insurrection du 31 octobre avait été la cause unique des exigences de Bismarck et de la rupture des pourparlers. Il prête même au chancelier cette phrase : « Que voulez-vous, cette maudite journée du 31 octobre a tout perdu [1] ! » Au contraire, dans les *Notes*, où cette phrase ne figure pas, il n'est pas dit expressément que, le 2 novembre au soir, Bismarck eût promis le ravitaillement de Paris, il promit seulement d'en parler au Roi ; et le lendemain matin, il donna pour raison de son refus, non pas l'émeute seule, mais aussi la procamation violente de Gambetta sur la capitulation de Metz. Les *Notes* renseignent encore d'une façon précise sur un point demeuré obscur dans les dépositions de Thiers, et dont la circulaire du 9 novembre aux puissances neutres ne disait naturellement rien : les conditions de paix offertes par Bismarck avant le siège de Paris. C'était, *semble-t-il* (Thiers dit : « je crus deviner »), deux milliards, l'Alsace et une partie de la Lorraine, sans Metz. Encore Bismarck ne promettait-il, comme toujours, que de « faire un effort auprès du Roi ». L'espoir de recouvrer Metz était si vague que Thiers, qui connaissait bien Jules Favre et craignait sans doute une imprudence, ne paraît pas lui en avoir rien dit (p. 101. Cf. Favre, t. II, p. 24). Enfin on verra, peut-être avec surprise, combien la dénonciation subite, par la Russie, du traité de 1856 parut à Thiers de peu de conséquence pour la France. Armé contre l'Angleterre d'une méfiance persistante, depuis qu'en 1840 il avait été joué par Palmerston, et conservant malgré tout des ménagements pour la Russie, il conseilla « de ne rien écrire » et d'attendre. Chaudordy et Gambetta croyaient au contraire qu'on pouvait profiter de l'occasion pour réunir un congrès et l'amener peut-être, par quelque détour, à s'occuper de la paix franco-allemande. Il semble bien aujourd'hui que c'est eux qui avaient raison.

1. Calmon, *op. cit.*, t. XV, p. 387.

La négociation des *Préliminaires de la paix* n'était, elle non plus, connue dans ses détails qu'en partie. Jules Favre a raconté l'entrevue du 24 février, la première à laquelle il ait assisté. On se rappelle comment Thiers, après avoir menacé d'abandonner la partie et de laisser Bismarck gouverner la France « si l'Europe le permettait », finit par lui arracher la restitution de Belfort, en acceptant de laisser, pendant quelques heures, l'armée allemande occuper les Champs-Élysées. Pour le fond, le récit de cette scène est identique dans Jules Favre et dans Thiers. Mais les conversations reproduites dans les *Notes* (quoiqu'elles aient certainement été écrites après le 25 février , et non au jour le jour) ont un accent de vérité qui manque aux paroles diffuses on emphatiques prêtées aux interlocuteurs par Jules Favre. En outre, celui-ci ne sait à peu près rien des discussions qui remplirent les conférences du 22 et du 23, et dont on lira le détail avec beaucoup d'intérêt, sinon même avec émotion, dans les notes de Thiers. M. Hanotaux a cru pouvoir soutenir, d'après ce texte et quelques témoignages allemands, qu'il n'était peut-être pas impossible de recouvrer à la fois Metz et Belfort. C'est une question qu'on ne saurait discuter ici. Il ne paraît pas toutefois que les détails fournis par les *Notes* autorisent une pareille conclusion. Au reste, pour contraindre l'Allemagne à revenir sur ses exigences du début, il fallait pouvoir faire une menace sérieuse de continuer la guerre, et reprendre au besoin les hostilités. Le gouvernement n'en avait sans doute pas les moyens, et la majorité de l'assemblée n'en avait certainement pas la volonté.

La dernière partie est un récit suivi de la présidence de Thiers. Il a été écrit au lendemain du 24 mai ; on s'en aperçoit à certains détails, et surtout à l'animosité que l'auteur paraît ressentir — et témoigne même quelquefois, quoique en termes très modérés — contre les hommes de l' « ordre moral », surtout le duc de Broglie et Mac-Mahon. C'est du reste un exposé en quelque sorte justificatif, et même apologétique [1]. Il semble que pour écrire certaines parties de ces *Souvenirs*, où il expose ses idées en matière constitutionnelle, financière et militaire, Thiers ait utilisé directement le canevas de ses propres discours, en atténuant un peu, il est vrai, les jugements acerbes qu'il portait volontiers à la tribune contre ses adversaires.

Les faits qu'il raconte sont du reste connus dans leur ensemble, notamment par les deux volumes que Jules Simon publia en 1878 sous le titre de *Gouvernement de M. Thiers*. Quelques détails pourtant paraissent inédits (sur les démarches et les intrigues de la droite monarchiste à pro-

1. Voici la dernière phrase : « Je rentrai à Paris, après une absence de trois années pendant lesquelles j'avais gouverné avec modération et fermeté dans une voie droite, soutenu par la confiance de la France et l'estime de l'Europe. »Cf. p. 166 et 325.

pos de la loi Rivet, sur l'attitude de Mac-Mahon en 1871 et 1872, etc.). Une place importante a été faite à la réorganisation des finances (v. notamment, p. 225 et suiv., un très remarquable exposé de la crise monétaire) et de l'armée (v., p. 326, les détails sur les expériences de Trouville), mais surtout à la libération du territoire. C'est à cette dernière question que se rapportent la plupart des vingt-cinq pièces publiées en annexe. Onze d'entre elles font partie des *Correspondances* déjà publiées. Plusieurs autres sont des documents officiels connus. Au contraire, les nos 13, 19, 20 et 21 sont inédits et complètent très utilement les correspondances. Ces pièces, qui sont des projets d'arrangement pour la libération anticipée, émanent du financier allemand Henckel-Donnersmark, rival de Bleichröder et familier du comte d'Arnim. Le désir et l'intérêt que d'Arnim pouvait avoir de faire adopter ces combinaisons explique jusqu'à un certain point son étrange duplicité, que M. Doniol a mise en lumière, et dont il semble que Thiers, malgré sa confiance dans la sincérité de l'ambassadeur allemand, ait eu un instant le pressentiment (v. p. 295). Sans avoir la valeur documentaire des *Notes*, les *Souvenirs* seront donc indispensables à consulter à la fois pour la connaissance des idées politiques de Thiers et pour l'histoire de son gouvernement.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales des sciences politiques. 1903.

15 Novembre. = H. Sage. *Les ambitions de Louise-Élisabeth de France, duchesse de Parme. Ses intrigues à la cour de Versailles, 3 septembre 1757-6 décembre 1759.* [Louise-Élisabeth, fille de Louis XV, mariée à l'infant don Philippe duc de Parme, ne cessa pendant toute cette période de négocier à Versailles pour acquérir à son mari un état plus important. Elle eut son « secret » qui consista dans l'acquisition d'un royaume aux Pays-Bas. L'alliance autrichienne, le traité du 1er mai 1757 avec Marie-Thérèse, l'appui de Bernis et de Mme de Pompadour semblèrent d'abord lui donner satisfaction. Elle aurait reconnu les services de Bernis en lui faisant avoir le chapeau. Mais les revers de la guerre de Sept ans compromirent le succès du « secret » de Madame Infante. Les tendances pacifiques de Bernis amenèrent entre elle et lui un refroidissement, et sans doute elle ne fut pas étrangère à sa chute. Sous le ministère Choiseul, l'avènement prochain de don Carlos, roi de Naples, au trône d'Espagne, posa la question de succession de Naples, à laquelle l'infant don Philippe avait des droits. Choiseul, pour se préparer la médiation de l'Espagne, devait ménager don Carlos. Il ne put empêcher un traité conclu le 3 octobre 1759 entre le roi de Naples et l'Autriche, assurant la succession de Naples au fils de don Carlos au détriment de don Philippe. D'autres plans de la diplomatie française pour donner à don Philippe la Lorraine ou la Corse ne réussirent pas mieux. Les négociations secrètes de Louise-Élisabeth n'ont donc pas abouti.]

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1903.

Novembre-Décembre. = P. de Félice. *La réaction catholique à Orléans au lendemain de la première guerre de religion, 1563-1565.* [Étude faite d'après l'ouvrage — que M. de F. critique assez vivement — de B. de Lacombe sur *Catherine de Médicis entre Guise et Condé* et le *Recueil de documents sur les guerres de religion dans l'Orléanais*, de G. Baguenault de Puchesse, L. Auvray et B. de Lacombe, récemment publiés, et d'après un document capital resté ignoré de ces érudits, le Registre des délibérations des échevins d'Orléans de mars 1563 à mars 1565. L'intérêt de ce registre « réside en ceci, qu'on y prend sur le fait, dans un centre réformé particulièrement important, d'une part, les procédés employés par le pouvoir, incité par ce que nous nommerions aujourd'hui le parti clérical, pour vaincre et détruire la Réforme, et, de l'autre, la résistance légitime, légale, persistante, mais inutile en somme des Réformés. A ce titre, l'intérêt, tout en restant surtout orléanais,

naturellement, ne l'est pas uniquement. Ces procédés, cette méthode, si l'on veut, le pouvoir royal s'en servit partout ». Ce furent : le désarmement des habitants, protestants en majorité ; des prédications passionnées ; l'élévation à 12 sur 24, par adjonction de nouveaux membres nommés par le Roi, du nombre des échevins catholiques, puis la réduction à 4 sur 24 du chiffre des échevins protestants ; l'attribution des charges municipales de justice, police, finances, assistance publique à des catholiques ; la défense aux protestants d'enterrer leurs morts dans les cimetières catholiques ; le démantèlement de la ville.] — H. DANNREUTHER. *Requête des protestants de Toul au roi de France, 1571.* [Pour obtenir au moins la liberté du culte hors la ville et la permission d'avoir un maître d'école ; réponse négative.] — P. FONBRUNE-BERBINAU. *Le prétendu vitrail de Jeanne d'Albret à Limoges.* [Dans un article publié en 1903 dans les *Annales du Midi*, M. A. Leroux combat l'identification de la prédicante représentée sur ce vitrail et de Jeanne d'Albret. Peut-être est-ce Marguerite de Navarre, sa mère, dont le zèle de propagande fut extrême ?]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1903.

5 Décembre. = V. DELAPORTE. *Le Père Pierre Le Tallec. Souvenirs. Le zouave pontifical.* [Fin le 20 décembre. Expose la carrière militaire du P. Le Tallec, qui servit dans les zouaves pontificaux de février 1861 à octobre 1863, d'après sa correspondance conservée dans des archives de famille. Vie de garnison dans différentes villes des États pontificaux ; l'affaire de Ceprano.]

Le Correspondant. 1903.

10 Décembre. = M. HABERT. *Trois ans d'exil à Saint-Sébastien. Feuilles détachées.* [Fin ; commencement le 25 nov. Présente un intérêt documentaire.] — H. DE LACOMBE. *Mgr Dupanloup et M. Gabriel Monod.* [Analyse longuement, en le commentant et en en tirant des enseignements pour le présent, le livre récent de M. G. Monod : Souvenirs d'adolescence. Mes relations avec Mgr Dupanloup.]

25 Décembre. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Problèmes historiques. Emprisonnements et lettres de cachet, d'après de nouvelles publications.* [Celles des docteurs A. Masson, Cabanès, Le Bas, et de M. F. Funck-Brentano sur : Les lettres de cachet à Paris.]

La Revue Hebdomadaire. 1903.

5 Décembre. = *Le « Journal du baron Percy ».* [Continué les 12 et 19 déc., et à suivre. Extraits concernant la campagne d'Iéna, 1806, et les suites de la bataille de Friedland, 1807, de ce « Journal » que va publier la librairie Plon. A en juger par ces fragments, c'est un témoignage précis et bien limité au champ d'action et de vision de son auteur.]

12 Décembre. = G. LACOUR-GAYET. *Une femme gouverneur de princes. Madame de Genlis.* [D'ap. le recueil de ses lettres inédites à son fils adoptif Casimir Baecker, pub. par H. Lapauze.]

19 Décembre. = L. BATIFFOL. *Un homme du monde au dix-huitième siècle.* [D'ap. le livre récent de H. Lion sur le Président Hénault.]

La Nouvelle Revue. 1903.

1er Novembre. = G. STENGER *Chez Madame de la Briche.* [Nouveau fragment des études de l'auteur sur la société française sous le Consulat.] — J. RÉGNIER. *Lamartine et le Concordat.* [C'est dans le mémoire sur la politique rationnelle, paru en 1831, qu'il faut chercher l'opinion de Lamartine sur la question de la séparation de l'Église et de l'État ; il en était partisan, au nom même de son idéal spiritualiste et mystique ; il « croyait trouver dans la séparation le remède au malaise causé par la confusion du spirituel et du temporel ». Étant député, il s'éleva vigoureusement à la Chambre (séance du 3 mai 1845) contre le Concordat, qu'il taxa « d'œuvre rétrograde et de faute politique ».]

15 Novembre. = G. GACHOT. *Les opérations militaires de Lecourbe. Documents inédits.* [Extrait d'un volume prochain sur la campagne d'Helvétie. Opérations de Lecourbe d'avril à août 1799. Onze pages.]

15 Décembre. = M. DUMOULIN. *Notes et souvenirs de M. Thiers.* [Analyse de la publication dont il est rendu compte, ci-dessus, p. 286.] — RAQUENI. *La politique de Cavour.* [Résumé de faits connus.] — A. MESPLÈS. *Le commandant Lamy.* [D'ap. le livre récent du commt Reibell ; cite quelques lettres inédites du commt Lamy.]

La Révolution française. 1903.

14 Décembre. = FERDINAND-DREYFUS. *Trois discours de Mirabeau d'après les manuscrits récemment acquis par la Bibliothèque de l'Arsenal.* [Ces manuscrits, provenant de la succession de M. Lucas-Montigny, se composent de trois portefeuilles renfermant chacun un cahier ; le troisième, intitulé *Travaux législatifs de Mirabeau*, contient des brouillons de discours, ceux, entre autres, des trois discours prononcés par Mirabeau le 26 septembre 1789, sur la contribution du quart du revenu. M. F.-D. pense que ces manuscrits sont postérieurs à cette séance et que les discours ont été écrits après avoir été prononcés.] — A. BRETTE. *Nouvelles observations sur le plan de Paris, dit « des Artistes ».* [Exemplaire du plan de Verniquet, exécuté de 1774 à 1789, sur lequel une commission d'artistes nommés par la Convention indiqua les alignements et percements à exécuter dans Paris sur les établissements supprimés. On suit la trace de ce plan jusqu'en 1808 ; depuis cette date, on ne sait ce qu'il est devenu. M. B. montre l'intérêt qu'il y aurait à le retrouver.] — A. LIEBY. *La presse révolutionnaire et la censure théâtrale sous la Terreur.* [Suite et à suivre. La suspension des chefs-d'œuvre de l'ancien répertoire, telle qu'elle résulta du décret du 2 août, ne devait être que provisoire, d'après ceux qui la réclamaient et l'imposaient ; en fait, il fallut le 9 thermidor pour faire cesser cette proscription. Pendant quinze mois, aucune tragédie de Corneille et Racine ne fut donnée sur une scène sérieuse de Paris. En même temps que la proscription du royalisme et des souvenirs de la féodalité entraînait pour les théâtres la suspension presque complète du répertoire tragique, des motifs d'exclusion analogues en principe, mais moins rigoureux dans leurs conséquences, étaient appliqués à l'épuration du répertoire comique : on

écarta de la scène tout ce qui choquait les principes de l'égalité; les comédies représentant la classe nobiliaire dans son élément propre d'orgueil, d'élégance et de frivolité, les drames qui montraient des aristocrates dans des rôles sympathiques étaient supprimés ou corrigés.] — G. LAURENT. *L'arrestation et la mort de Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende.* [A suivre. Cet évêque, ayant refusé le serment à la Constitution civile, avait été remplacé à l'évêché de la Lozère par Nogaret. Il se retira dans son château de Chanac, dont il fit le centre de la contre-révolution dans le Gévaudan. Décrété d'accusation par la Législative, le 28 mars 1792, comme un des principaux fomentateurs des troubles de la Lozère, il s'enfuyait à Metz, quand il fut arrêté avec ses compagnons à Dormans (Marne), le 10 avril.] — *Notes de lecture.* I. *L'assemblée philosophique d'Aubas (Dordogne).* [Procès-verbal d'une assemblée tenue le 6 nivôse an II, qui chassa le curé de la commune et fit abattre les saints de l'église.] II. A. MATHIEZ. *Origine des mots « Montagne » et « Montagnard ».* [Le mot *Montagne* se trouve dans un discours de Lequinio, du 27 octobre 1791, désignant le Sinaï, d'où Moïse avait dicté sa loi aux Juifs. De là à surnommer *Montagnards* les législateurs par excellence, les seuls bons, les purs, il n'y avait qu'un pas à franchir.] III. *Disparition de quelques inscriptions révolutionnaires sous le Consulat.* [La police fit enlever, dans la nuit du 18 au 19 fructidor an IX (5-6 septembre 1801), le poteau que la Commune avait fait mettre sous la fenêtre du Louvre d'où Charles IX aurait tiré sur le peuple, à la Saint-Barthélemy.] IV. *Origine du mot « déchristianisation ».* [L'auteur anonyme d'une brochure parue en 1792 cite une phrase des *Révolutions de Paris :* « La France serait bientôt *décatholicisée* », et ajoute : « On pourrait dire *déchristianisée.* »]

La Revue de Paris. 1903.

1er Décembre. = L. PINGAUD. *Madame de Staël et le duc de Rovigo.* [Fin le 15 déc. Long préambule sur les rapports de Mme de Staël avec le gouvernement français, de 1790 à 1810 ; quelques traits nouveaux sont empruntés aux *Souvenirs* inédits du comte Golofkine et de la duchesse des Cars. Refait ensuite et renouvelle en partie, avec les papiers de Savary, l'histoire de la publication et de la suppression de *L'Allemagne.* Publie une intéressante lettre de Mme de Staël à Rovigo du 28 sept. 1810. Détails sur la persécution organisée par Savary contre Mme de Staël, après son retour à Coppet en octobre 1810, et sur la vie qu'elle mène en Suisse jusqu'à son « évasion » en 1812, d'après les lettres inédites des préfets du Léman, Barante et Capelle, au duc de Rovigo.] = P.-F. THOMAS. *Pierre Leroux en exil (1851-1860).* [Donne, d'après la correspondance inédite de P. Leroux, de curieux détails sur la vie des exilés à Londres, leurs misères, leurs divisions, leurs querelles, sur le séjour de P. Leroux à Jersey, ses entreprises d'agriculture, ses relations avec Victor Hugo. etc. Publie trois lettres de lui à M. Ém. Olivier, datées de juillet 1859.]

La Revue, ancienne Revue des Revues. 1903.

1er Octobre. = Bon A. DE MARICOURT. *Charles X sur la route de l'exil. Documents inédits.* [Publie une relation de la retraite de Charles X à Cherbourg par

Léon-Marie de Vathaire du Fort, garde du corps, et un fragment de souvenirs inédits relatif au séjour du roi fugitif à Torigny, le 12 août.]

15 Octobre. = A. DUQUET. *Les échappés de Sedan.* [S'élève vigoureusement contre cette opinion que, seul, Ducrot aurait vu clair dans la situation et que le mouvement de retraite ordonné par lui, pendant la durée de son court commandement en chef, aurait été judicieux. S'attache à prouver : 1° que tout au plus 20.000 hommes auraient pu échapper à la défaite en passant par la Belgique ; 2° que si Mac-Mahon n'a pas, avant ou après le 30 août, ordonné la retraite sur Mézières, c'est qu'il sentait que l'armée, démoralisée par la fatigue et les privations, n'était pas en état de l'exécuter ; « les vrais militaires, en situation de conseiller au maréchal le retour à Paris ou la marche vers les places du Nord, se rendaient compte, comme lui, que le mouvement était irréalisable et n'espéraient plus rien que du hasard des combats ».]

1er Novembre. = E. FAGUET. *Lettres inédites de Madame de Staël.* [Compte rendu du recueil récemment publié par MM. P. Usteri et E. Richter. C'est une bonne contribution de l'histoire de Mme de Staël et même à l'histoire européenne de 1787 à 1817.]

15 Novembre. = M. MURET. *L'Aiglon. Vérité et poésie.* [Oppose aux fictions de M. Rostand la vérité historique, telle qu'elle ressort de l'ouvrage récent de M. E. Wertheimer.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1903.

10 Décembre. = *Correspondance du minéralogiste Monnet, XVIIIe siècle.* [Suite. Lettres adressées à MMmes du Theil, Deleyre, de Farcy ; détails assez piquants sur Mme de Genlis, Delisle, Chateaubriand jeune. A suivre.] — *Campagnes et missions de Charles-Stanislas Lefebvre, 1793-1815.* [Suite des notes au jour le jour de l'auteur : le retour de Napoléon sur Paris, Fontainebleau, la première Restauration (29 mars-2 juin) ; les Cent-Jours à Nîmes ; campagne contre le duc d'Angoulême et convention de La Palud ; annonce de la nouvelle de Waterloo ; débuts de la Terreur Blanche (26 déc. 1814-2 juill. 1815). A suivre.] — *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau.* [Suite et à suivre, 1780.]

Revue des Deux Mondes. 1903.

1er Décembre. = ARVÈDE BARINE. *La Grande Mademoiselle. II. En attendant la mort de Mazarin. Louis XIV jeune d'après ses mémoires.* [Rancune d'Anne d'Autriche contre la Grande Mademoiselle après la Fronde ; elle n'est que tolérée à la cour de France. I. Parcimonie, avarice, mauvaise humeur de Mazarin après la Fronde. II. L'enfance de Louis XIV. III. Le retour de Mademoiselle à Paris (18 septembre 1657) ; son idée d'épouser Philippe d'Anjou, frère du roi ; tableau de la haute société française de ce temps. IV. La misère et la charité au temps de la Fronde. V. Les voyages de Louis XIV. Son premier voyage, du 26 octobre 1658 au 27 janvier 1659 ; son séjour à Lyon ; la princesse de Savoie et Marie de Mancini ; voyage de Mademoiselle dans les Dombes. Le deuxième voyage (juin 1759-juin 1760) ; le séjour chez Gaston d'Orléans au château de Blois ; la mort de Gaston. La

cour à Bordeaux et à Toulouse ; la paix des Pyrénées ; la réconciliation de Condé à Aix ; l'arrivée de Philippe IV et de Marie-Thérèse à Saint Jean-de-Luz. VI. Le mariage du roi. VII. La mort de Mazarin ; le début du gouvernement personnel.]

15 Décembre. = H. LAPAUZE. *Une Académie des Beaux-Arts révolutionnaire (1790-1795)*. [I. L'Académie royale de peinture est supprimée le 8 août 1793. La campagne contre elle a été menée par une société d'artistes dirigée par David, la Commune des arts qui ont le dessin pour base, fondée le 27 septembre 1790. II. Le 4 juillet 1793, la nouvelle Société prend une physionomie officielle grâce à l'intervention de David, devenu membre de la Convention. Elle est chargée de préparer la destruction des attributs royaux sur les monuments ; elle fait son devoir pour protéger les monuments contre les mutilations révolutionnaires (entre autres les tombeaux de Saint-Denis). III. Caractère de plus en plus académique de la Commune des arts ; le parti démagogique l'accuse d'être aristocrate. IV. Suppression de la Commune des arts ; elle est remplacée par la Société populaire et républicaine, qui reste sous la domination de David ; ses manifestations civiques ; un certain nombre d'actes de vandalisme. V. Le 3 prairial an II, la Société populaire et républicaine devient simplement : Société républicaine ; la chute de Robespierre la délivre de la tyrannie de David ; sa décadence sous la réaction thermidorienne ; elle tend de plus en plus à se fermer à tout ce qui n'est pas réellement artiste, et elle manifeste de plus en plus son désir de se rapprocher des membres des anciennes Académies. On pressent déjà la reconstitution de l'Académie.]

Revue des Études historiques. 1903.

Novembre-Décembre. = C. STRYIENSKI. *Le testament de Madame Infante, 1759*. [Extrait d'un volume qui paraîtra dans le courant de 1904 sous le titre de : Le gendre de Louis XV, don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme. Récit des tentatives répétées faites à Versailles par Louise-Élisabeth pour obtenir pour son mari, un établissement plus important que le duché de Parme, en Flandre par exemple ; la prolongation de la guerre la force à ajourner la réalisation de ses espérances. Il ne semble pas qu'elle ait songé sérieusement à évincer du trône d'Espagne, au profit de son mari, son beau-frère, lorsque ce dernier devint roi sous le nom de Charles III. Quelque temps avant sa mort, survenue le 6 décembre 1759, Louise-Élisabeth avait écrit à son fils ainé une longue lettre, sorte de testament moral et politique, où nous trouvons « un portrait en pied de Madame Infante : elle se peint elle-même avec ses qualités et ses défauts ». M. S. la juge, en somme, favorablement : extrêmement ambitieuse, mais franche, loyale, vraiment vertueuse, très dévouée aux siens.] — M. BOUTRY. *Le mariage de Marie-Antoinette*. [Fin. Récit minutieux des fêtes du mariage par procuration à Vienne, des préparatifs de la réception de la Dauphine à Strasbourg (mission du comte de Noailles), et du long voyage de Marie-Antoinette de Vienne à Compiègne, 21 avril-14 mai, avec le détail des étapes et de l'accueil enthousiaste que lui firent, en France, les villes traversées.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1903.

Décembre. = M. [Cne MAHON]. *Études sur la campagne de 1799* [Suite. Ch. XIII. Le plan de campagne (5 novembre 1798) et l'entrée en campagne

1er mars 1799). Le cabinet topographique, qui représente la tradition de Carnot, (ayant été supprimé dès 1797, la préparation de la campagne de 1799 incombe exclusivement au ministre Scherer et à son conseiller et familier l'adjudant-général Lahorie. Dès août-sept. 1798, celui-ci rédige un « Mémoire sur un plan général d'opérations contre l'Autriche », fondé sur l'occupation des Grisons. Les mêmes vues (marche simultanée de trois armées sur Vienne, celle du centre progressant par la Suisse et liant les deux autres) lui inspirent un nouveau mémoire, de la fin d'octobre, que le Directoire adopte comme plan de campagne. L'hiver se passe à organiser le commandement et à régler les rapports des différentes armées. En février 1799, le Directoire se laisse convaincre par Bernadotte que l'armée d'Italie n'est pas en état de jouer le rôle qui lui a été assigné. Le 13 février, il arrête décidément que les armées se contenteront provisoirement de faire un mouvement en avant pour prendre ensuite une position défensive. A la même date, les alliés n'ont pu encore se mettre d'accord sur un plan, en dépit des récriminations de l'archiduc Charles, et c'est sans objectif mieux déterminé que de « dégager de la Suisse », qu'il ébranle ses troupes sur le Lech au début de mars 1799. La guerre est déclarée par la France le 12. Offensive de Jourdan et de l'armée du Danube, en vue de joindre, vers Bregenz, Masséna qui aura occupé les Grisons. Jourdan est battu par l'archiduc, bat en retraite et découvre ainsi Masséna, qui doit évacuer le Vorarlberg, qu'il avait occupé le 5 avril. Masséna reçoit le commandement des armées désormais combinées du Danube et d'Helvétie.] — N. [Cne Guillemin]. *La guerre de 1870-1871. La journée du 16 août en Lorraine* (Suite). *La bataille de Rezonville.* [Suite. Développement du combat jusque vers midi et demi. Dès onze heures, le général Alversleben, reconnaissant qu'il a affaire à toute l'armée française, décide d'engager à fond son corps d'armée, avec l'espoir d'être bientôt soutenu : il attaque, pour laisser supposer à l'ennemi qu'il est menacé par des forces supérieures. A suivre.]

Revue Historique. 1904.

Janvier-Février. = H. Hueffer. *La fin de la République napolitaine.* [Fin. Récit de la rupture de la capitulation accordée aux républicains ; exécution de Caracciolo ; sanglante réaction : plus de 1000 condamnations, plus de 100 exécutions capitales. M. H. reprend et traite à fond la question, souvent controversée, de la validité de la capitulation, qu'il a examinée dans un précédent travail (1884); de l'étude des documents originaux italiens et anglais, il conclut que, en droit, le contrat n'était pas valable, Ruffo ayant certainement excédé ses pouvoirs, mais que tout, cependant, « des points de vue juridique, moral, ou politique », engageait la cour de Naples à l'accepter et à l'exécuter, en accordant au moins la libre retraite aux républicains. Les responsabilités de la réaction sont partagées entre le roi, la reine, Acton, les Hamilton. Nelson a poussé aux rigueurs.] — Ch.-E. Oelsner. *Fragments de ses mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française.* [Suite et à suivre. Juin 1792 ; l'approche de l'invasion ; l'esprit jacobin et Robespierre ; anecdote sur les pressentiments qu'eut Louis XV de la Révolution.] — *Correspondance. La mission de Prieur de la Marne dans le Morbihan. Lettre de M. Lévy-Schneider.* [Con-

teste le bien-fondé de plusieurs passages de l'article de M. Bliard, publié dans les nos de sept.-oct. et nov.-déc. 1903 de la *Revue Historique*. M. Bliard a commis plusieurs omissions graves, atténué à tort l'importance de certains faits, négligé d'indiquer que les mesures de Prieur dans le Morbihan furent prises en réponse à l'insurrection fédéraliste.]

The English historical Review. 1903.

October. = J. F. CHANCE. *The Northern Question in 1716*. [Étude très complète, d'après les Archives de Hanovre, le Record Office, les Affaires étrangères de France, des difficultés entre les alliés du Nord après le retour de Charles XII. La cour de Berlin se plaint que George Ier ne veuille que profiter de la guerre sans contribuer à ses frais, sans défendre même le Danemark contre les entreprises probables de Charles XII ; on voulait qu'au moins il envoyât une forte escadre anglaise dans la Baltique pour y assurer la tranquillité du commerce. L'ambition de Pierre le Grand était une autre cause de soucis pour ses alliés ; il se tint cette année-là plus de deux mois à Danzig, et envoya des troupes nombreuses devant Wismar ; quand Wismar se rendit, on s'arrangea pour que les clefs en fussent remises à un général danois, et les troupes russes furent laissées dehors : mais elles vécurent sur le pays voisin, qui ne tarda pas à s'en plaindre. Le roi de Prusse en profita pour se retirer de la lutte, sa tâche n'ayant jamais été que de chasser les Suédois de l'Allemagne. La concorde ne régnait pas. Cependant George Ier, quand il fut rassuré tout à fait sur les dispositions de la France, envoya une flotte anglaise dans les eaux danoises ; George quitta Londres pour son électorat comme un écolier qui s'en va en vacances, et son expédition de la Baltique fut comme le signe de sa suprématie dans le Nord ; mais il ne voulut pas qu'elle entrât dans la lutte ouverte, elle exerça une sorte de surveillance sur ses amis comme sur les Suédois ; la jonction de quelques vaisseaux hollandais, de la flotte danoise, les compétitions au sujet du commandement, maintinrent cette expédition dans l'immobilité à laquelle George Ier voulait se réduire et réduire ses alliés. Les Suédois plus faibles s'enfermèrent dans Karlscrona, et la flotte combinée s'en alla vers Bornholm.] — H. A. L. FISHER. *Letters of Napoleon I, 1794-1807, from Lord Crawford's collection*. [Des 17 lettres que M. Fisher a tirées de cette collection et dont la plupart se rapportent à l'expédition d'Égypte, une au moins est publiée depuis longtemps : c'est la fameuse lettre de Napoléon à Villeneuve, du 22 août 1805 : « ...Paraissez vingt-quatre heures, et tout est terminé. » Elle figure dans la *Correspondance* en 32 vol., no 9115.]

Istoritcheski Viestnik. 1903.

Janvier-Février. = N. A. Engelhardt. *La Presse aux XVIIIe et XIXe siècles en Russie*. [Le premier journal littéraire ayant un caractère scientifique, c'est la *Revue mensuelle des ouvrages pour l'instruction et l'amusement du personnel des fonctionnaires*, fondée par Miller en 1755 : on y trouve imprimés *Micromegas* et *Zadig*, ainsi que des traductions de Fontenelle et de Fléchier. L'influence étrangère est telle

que les *Mélanges*, qui passaient pour contenir des œuvres uniquement inspirées par les mœurs russes, n'étaient souvent qu'une traduction russe de la traduction française du *Spectator* anglais.]

Mars. = A. G. *Journal d'un Juif*. [Ce Juif de Vilna nous fait part du mouvement qui se produisit autour de lui au début du règne d'Alexandre II. L'on traduit alors en hébreu tout ce qui vient de l'étranger : les *Mystères de Paris* d'Eugène Süe qui, bien que tout à fait étrangers à l'esprit de la littérature juive, ont un très grand succès ; *Télémaque* de Fénelon, malgré tout l'appareil mythologique qui aurait dû en rendre la lecture fatigante pour des Juifs peu éclairés.]

Décembre. = D. Miassoiedov. *Quel fut le premier partisan dans la guerre de 1812?* [Ce n'est pas Davidov, mais un certain Lesli, propriétaire à Stankovo, gouvernement de Smolensk : c'est entre Vitebsk et Smolensk, en août, que la Grande Armée commença à avoir affaire aux troupes irrégulières russes.]

Rousskaia Starina. 1903.

Février. = *Lettres de l'impératrice Marie Feodorovna aux grands-ducs Nicolas et Michel Pavlovitch (1815)*, publiées par Clitcheglov. [Continué dans les nos suivants, jusqu'à décembre inclusivement. Ces lettres reflètent les passions d'alors : Napoléon y est « le monstre » qui a assez d'audace pour « supposer que les souverains reconnaîtront son abdication quoiqu'ils n'aient pas reconnu son avènement ». La France est cette « misérable nation, bien corrompue, bien démoralisée... n'ayant ni religion, ni principes, ni morale, on peut même dire ni honneur ». Sans le retour des Bourbons, pas de calme pour aucun pays : chaque ambitieux voudra jouer un rôle et je crains les ambitieux jacobins en principe de libéralité ». Ces lettres jettent un jour très intéressant sur l'éducation du futur Nicolas Ier.]

Mars. = N. D. *Tentative pour lutter contre Napoléon à l'aide de la presse*. [Un premier essai est infructueux parce qu'il a été tenté dans les journaux russes que personne en Europe ne sait lire (1805). Puis on publie en français un *Journal du Nord*.]

Avril. = J.-J. Orlovski. *Le prêtre Mourzakievitch accusé de trahison en 1812*. [Ce prêtre orthodoxe est resté à Smolensk pendant l'occupation française ; il a assisté à la ruine de la ville et au pillage de ses temples ; il a dû obéir aux autorités françaises et même se porter processionnellement au-devant de Napoléon revenant de Moscou. Il a, malgré tout, rendu de nombreux services aux Russes restés à Smolensk. Il comparaît, lors du retour des Russes, devant un tribunal pour crime de haute trahison. Les papiers de ce procès, qui ont servi à l'auteur, nous renseignent sur les difficultés qui paralysèrent l'administration française à Smolensk.] — *Mémoires de V.-A. Panaev*. [Panaev arrive à Paris sous la présidence de Mac-Mahon et veut fonder un journal quotidien spécialement pour y pouvoir dire tout ce qu'il pense des affaires russes. Il fait la connaissance de Louis Blanc et fonde avec lui *L'Homme libre*, malgré les avertissements de Tourguenev. Louis Blanc fait tous ses efforts pour écarter Panaev. Celui-ci rompt avec le journal, qui cesse de paraître, et avec Louis Blanc, qui lui fait un procès, et qui sort de ces mémoires fort malmené.]

Mai. = *Journal de P. G. Divov (1807-1808)*. [Divov veut qu'Eylau soit une éclatante victoire russe et regrette que l'échec de l'aile gauche russe à Friedland ait amoindri la joie causée par la victoire d'Heilsberg. Voit dans Alexandre partant pour Erfurt, un autre roi d'Espagne déposé à Bayonne, et dans chaque employé négligent un espion acheté par Napoléon.]

Novembre. = *La princesse de Lieven et sa correspondance avec divers personnages*. [L'auteur anonyme donne un grand développement à son étude des relations de la princesse avec Guizot, dont elle sait faire valoir les mérites à Paris pendant qu'il est à Londres.]

Décembre. = *Napoléon Ier et Napoléon III. (Mémoire présenté au prince M. D. Gortchakov par l'agent V. à Lemberg)*. [Napoléon Ier et Napoléon III ont le même but et le même égoïsme politique, mais Napoléon Ier agit surtout comme militaire et Napoléon III comme diplomate. Il pousse la Sardaigne contre l'Autriche, puis l'Autriche contre la Russie ; il a déjà poussé la Sardaigne contre la Russie, il pousse la Turquie contre la Serbie et la Russie, encourage les émigrés polonais, va rétablir la Pologne. Ses alliés les Anglais sont d'ailleurs intéressés a l'abaissement de la Russie qui, par le Caucase, touche à la Perse. Napoléon III va donc attirer sur la Russie une nouvelle catastrophe.] — DOUBROVINE. *Après la guerre nationale*. [De 1813 à 1820, la haute société russe est reprise d'une nouvelle passion pour tout ce qui est français, surtout pour l'éducation française. Le peuple hait jusqu'au nom de français, qui est pour lui synonyme de monstre, d'avorton et de barbare.]

Rousski Archiv. 1903.

Janvier. = *Mémoires de V.-J. Saphonovitch*. [L'auteur avait 14 ans en 1812. Quelques lycéens, dont il est, se proposent de défendre leur patrie jusqu'à la dernière goutte de leur sang ; mais ils en viennent à rire d'eux-mêmes. Après Borodino, l'on ramène parmi les blessés quelques-uns de leur camarades et, pendant que Moscou se vide d'habitants, ils ont l'idée d'écrire sur les portes des injures à l'adresse de Napoléon. Leur directeur songe trop tard à les emmener ; leurs habits et la caisse du lycée sont volés par les Français ou par les Russes, on ne sait. L'économe les emmène enfin : le voyage les amuse d'abord ; « tout ce qui pouvait arriver dans le monde nous était bien égal ; nous ne pensions qu'à une chose : comment manger ? »] — CHOUGOUROV. *L'empereur Joseph II en Russie (1780)*. [Catherine II reproche alors à Joseph II de ne l'avoir pas aidée dans la dernière guerre turque et d'avoir agi ainsi à l'instigation de la France qui, elle-même, défend les Turcs de toutes ses forces sans qu'on puisse comprendre pourquoi. En quoi la domination musulmane à Constantinople est-elle nécessaire aux Français ? Telle est la question que Joseph II devrait poser à Louis XVI. Catherine approuve la façon d'agir de ce roi, la composition du premier ministère Necker ; mais elle n'aime pas la nation française et ses « finasseries ». Tout ceci n'empêche pas que le thème habituel de ses conversations avec le pseudo comte de Falkenstein soit le projet d'organisation de l'instruction populaire en Russie que Diderot avait écrit sur ordre et qu'il se disposait à mettre à exécution.]

Février. — *Rapport sur les Juifs présenté à Alexandre Ier (1812)*. [Ce rapport est le fruit du travail d'un comité spécial créé en 1809 pour examiner les affaires des Juifs. Les mesures prises par Napoléon dans le duché au sujet des Juifs obligent le tsar à faire quelque chose. Le rapport paraît à la veille de l'invasion (17 mars 1812) : les Juifs semblent devoir profiter de cet assaut de libéralisme entre les deux souverains. En fait, c'était de la part d'Alexandre une manœuvre de la dernière heure pour se concilier les Juifs déçus dans les espérances démesurées qu'ils avaient fondées sur Napoléon. Du 17 mars au 25 juin, il n'existe aucune mesure législative qui, appuyée sur ce rapport, ait servi de base à quelque loi relative aux Juifs. La question juive avait déjà fait d'ailleurs, en 1807, l'objet de dispositions motivées par la possibilité d'une campagne de Napoléon en Russie même.]

Novembre. = KEDROV. *L'ambassade du prince Kourakine à Rome (1707)*. [Pierre le Grand cherche à entrer en relations avec le pape ; il semble vouloir l'union des deux églises. En fait, il est surtout préoccupé de la personne de Stanislas Leczynski, que Charles XII a fait proclamer roi de Pologne, et que la France et l'Allemagne ont presque aussitôt reconnu. La France, qui voudrait attirer Charles XII à elle et qui, pour ce motif, appuie Stanislas, s'oppose aux efforts que fait Kourakine pour demander au Saint-Père de ne pas reconnaître Stanislas. Le cardinal Judicci, l'abbé de Polignac, ancien ambassadeur en Pologne, et La Trémouille vont jusqu'à faire courir le bruit que Kourakine n'est ni ambassadeur ni prince, mais simple chevalier sans argent ni mission ; qu'il n'est pas même Russe, mais Français ou Piémontais, et qu'on doit d'autant moins le croire qu'après la dernière guerre, Pierre a rompu avec le pape. Kourakine n'en remplit pas moins sa mission et le pape ne reconnaît pas Stanislas.]

NOTES ET NOUVELLES

— Nous lisons dans la *Revue des Études historiques* (nº de nov.-déc. 1903) : « M. Alfred Lefort, membre de l'Académie de Reims, annonce pour mars 1904 la publication du premier volume d'une Histoire du département des Forêts, c'est-à-dire du duché de Luxembourg, de 1795 à 1814. Ce premier volume comprendra l'histoire du Luxembourg sous la Convention et le Directoire, depuis Valmy et la conquête du duché jusqu'aux élections de l'an V ; d'après le sommaire des chapitres, qui nous est communiqué, l'histoire intérieure et extérieure y sera traitée en détail d'après les Archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits. Le second volume comprend l'histoire du département des Forêts, depuis les élections de l'an V jusqu'à la proclamation de l'Empire (1797-1804). »

— La Société des Études historiques met au concours pour le prix Raymond, de 1905 (dernier délai de dépôt des manuscrits, 31 décembre 1904), le sujet suivant : Étudier, dans un diocèse, le rôle et les sentiments du bas clergé au XVIIIe siècle, en insistant particulièrement sur l'époque qui a précédé la Révolution et sur sa participation à la rédaction des cahiers de doléances.

La même Société annonce comme étant sous presse, pour paraître dans sa « Bibliothèque » : *Voyage de France. Mœurs et coutumes françaises* (*1664-1665*), relation de Sébastien Locatelli, prêtre bolonais, traduite sur les manuscrits originaux et publiée avec une introduction et des notes par Adolphe Vautier, archiviste-paléographe.

— Académie des Sciences morales et politiques :

19 décembre : M. A. Sorel donne lecture d'un fragment de la suite de son ouvrage sur *L'Europe et la Révolution française*, fragment intitulé : La France et les nations en 1811.

— Le *Petit Temps* du 14 décembre dernier a donné le résumé d'une intéressante communication faite par le Dr Schneider, à la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle, sur l'existence du cardinal Fesch antérieurement à la proclamation de l'Empire. Après avoir retracé ses origines, M. Schneider l'a montré prêtant le serment constitutionnel en 1791, forcé de s'enfuir précipitamment de Corse par la révolte de Paoli, vivant péniblement à Toulon, puis à Marseille, d'abord d'un modeste emploi administratif, ensuite du commerce des vins. En 1795, il se décide à passer en Suisse, à Bâle, où il a des parents; mais il y est fort mal accueilli, protestants et émigrés étant d'accord pour honnir le renégat et le jureur. Jusqu'au moment où Bonaparte remporte ses premières victoires, il a peine à vivre, risque de mourir de faim. La première campagne d'Italie le tire d'affaire, et, sans

rancune contre la Suisse, il intercède avec succès en sa faveur, lorsque Bonaparte veut, en 1797, réunir à l'Italie le district le plus riche du Tessin.

— Ouvrages sous presse :

M. Victor Giraud va publier un ouvrage sur : Le christianisme de Chateaubriand, et une édition critique d'Atala. M. *Ch.-Marc des Granges*, deux livres, sur : La comédie et les mœurs sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, 1815-1848 (chez Fontemoing), et sur : Le Romantisme et la critique. I. La presse littéraire sous la Restauration, 1825-1830 (chez Hachette).

La librairie Alcan va mettre en vente : *P.-Félix Thomas*, Pierre Leroux, sa vie, son œuvre.

M. C. Stryienski termine une étude sur : Le gendre de Louis XV, don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme.

La librairie Plon annonce la publication prochaine des Souvenirs du baron Percy, le chirurgien en chef des armées du premier Empire.

— *M. V.-L. Bourrilly* vient de mettre à l'impression sa première thèse de doctorat, sur : Guillaume du Bellay. *M. A. Mathiez* imprime sa seconde thèse sur : L'origine des cultes révolutionnaires ; la première, sur : La théophilanthropie et le culte décadaire, est prête. D'autre part, *M. L. Cahen* nous fait savoir (voir ci-dessous, p. 310) que sa première thèse sur : Condorcet et la Révolution française, est déposée à la Sorbonne.

— *La Revue de Synthèse historique* vient d'entamer, dans son numéro de septembre-octobre 1903, par un article développé de M. L. Barrau-Dihigo sur *La Gascogne*, la publication d'une série de monographies qui paraîtront sous le titre général de : Les régions de la France. « Il s'agit, dit M. H. Berr dans une préface intitulée : La synthèse des études relatives aux régions de la France, dont il a fait précéder cette première monographie, il s'agit d'étudier des « groupes » déterminés, en utilisant de façon variable, mais aussi complètement qu'on pourra le faire, les diverses sources d'information, géographie, histoire politique et économique, folk-lore, littérature, art, religion ; d'établir, dans la mesure du possible, comment ces groupes se sont constitués ; de rechercher quelles actions ils ont exercées et subies, et jusqu'à quel point ils tendent à se maintenir. » Le travail de M. Barrau-Dihigo sur la Gascogne, rédigé conformément à ce programme, échappe en somme, de par son caractère composite, au cadre de nos études, et nous nous contenterons de le signaler. Il convient cependant de marquer l'utilité, pour les historiens, de la « Bibliographie raisonnée » qui en constitue la première partie. Les deuxième et troisième parties (Les résultats actuels, Desiderata) prêteront certainement à la discussion ; mais tout le monde en reconnaîtra l'intérêt. — Le travail de M. Barrau-Dihigo a été tiré a part (in 8, 81 p.) et se vend aux Bureaux de la *Revue de Synthèse historique*, 12, rue Sainte-Anne, Paris, au prix de 3 francs. Une dizaine de monographies du même type sont en préparation sur l'Alsace, l'Auvergne, le Berry, la Bourgogne, etc.

— La publication de ces recueils périodiques de travaux originaux, si commodes, et si nombreux en Allemagne sous le nom de « Beiträge » ou de « Sammlungen », est, en France, chose presque inconnue. La Société nouvelle de librairie et d'édition a pensé que le moment était venu de combler cette lacune pour l'histoire moderne (XVIe siècle à nos jours), alors que dans le domaine de celle-ci la production s'accroît chaque jour et que le nouveau régime des examens de licence, de diplôme d'études et de doctorat va multiplier ces dissertations, trop courtes pour être éditées en volumes, trop longues pour être insérées dans des revues. De concert avec la Société d'histoire moderne, elle a décidé la création d'une *Bibliothèque d'histoire moderne*, qui commencera à paraître en février prochain.

La *Bibliothèque d'histoire moderne* se composera de fascicules, de format in-8 raisin, de grosseur variable et de nature diverse : mémoires originaux de préférence ; mais, aussi, à l'occasion, recueils de textes, bibliographies critiques. Chaque fascicule comportera une double pagination permettant soit de le conserver isolément, soit de le réunir à d'autres, et de former ainsi des volumes à tomaison suivie et munis respectivement d'un titre général et d'une table. Il paraîtra plusieurs fascicules par an.

La publication régulière de la *Bibliothèque d'histoire moderne*, — faite sous les auspices de la Société d'histoire moderne et sous le contrôle de commissaires responsables désignés par elle, — est fondée sur une souscription. Les souscripteurs à l'ensemble de la *Bibliothèque* jouiront d'une réduction de 33 % sur le prix de vente de chaque fascicule ; et, en aucun cas, le prix des fascicules qui leur seront distribués ne dépassera, pour une année, le chiffre total de 12 francs.

Le premier fascicule de la *Bibliothèque d'histoire moderne* contiendra une étude étendue, accompagnée de pièces justificatives et de cartes, sur : *La Peur en Dauphiné (juillet-août 1789)*, par M. P. Conard. Viendra ensuite une dissertation de M. A. Mathiez sur : *L'origine des cultes révolutionnaires*, dissertation présentée comme « seconde thèse » de doctorat ès lettres à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. — D'autres fascicules sont en préparation.

On souscrit à la Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, Paris (5e Arrt).

— *L'Histoire diplomatique de l'Europe* de M. Debidour vient d'être traduite en russe (St-Pétersbourg, Imp. Stasioulevitch).

— La Société d'histoire moderne s'est réunie en assemblée générale le samedi 2 janvier. A la suite d'un incident d'ordre intérieur, le Bureau et le Comité de présentation ayant donné leur démission, il a été procédé à des élections. Les membres sortants du Bureau, MM. Lemonnier, Driault, Schmidt, C. Bloch ont été réélus ; M. Denis, qui se retire pour raisons de santé, a été remplacé à la vice-présidence par M. Debidour. Le Comité de présentation est désormais ainsi composé : MM. Aulard, E. Bourgeois, Hauser, Lanson, Seignobos.

La Société a ensuite entendu le résumé, par M. P. Muret, de l'*Étude critique sur Bonaparte et le Directoire, par M. Albert Sorel*, qu'il a rédigée en collaboration avec M. R. Guyot, et dont la *Revue d'histoire moderne* publie la première partie dans

son présent numéro. — Puis M. F. Lot a donné lecture de la première moitié d'une communication intitulée : L'enseignement de l'histoire et de l'histoire de l'art dans les universités d'Allemagne et de France ; études statistiques.

— En suite au vote, par la Chambre des députés, du projet de résolution présenté par M. Jaurès dont nous avons précédemment parlé (ci-dessus, p. 230), M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, a institué, par arrêté du 11 décembre 1903, près le Comité des travaux historiques et scientifiques, une « Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française ». Ont été nommés membres de cette commission : MM. Jaurès, vice-président de la Chambre, président ; Guillemaut, Pradal, Rivet, sénateurs ; Barthou, Clémentel, Gabriel Deville, députés ; Aulard, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris ; Boissonnade, professeur d'histoire à l'Université de Poitiers ; Brette, publiciste ; Pierre Caron, archiviste aux Archives nationales ; Dejean, directeur des Archives ; Esmein, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Fernand Faure, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Gide, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Glasson, membre de l'Institut ; Lavisse, de l'Académie française ; Levasseur, membre de l'Institut ; Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Sagnac, professeur adjoint d'histoire moderne à l'Université de Lille ; Henri Sée, professeur d'histoire à l'Université de Rennes ; Ch. Seignobos, maître de conférences d'histoire à l'Université de Paris ; Seligman, avocat, membre de la commission des missions scientifiques et littéraires ; Servois, directeur honoraire des Archives ; Sigismond-Lacroix, ancien député ; Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; de Saint-Arroman, chef du 5e bureau de la direction de l'enseignement supérieur ; de Bar, rédacteur au 1er bureau de la direction de l'enseignement supérieur.

— M. Marius Gérin, dont nous avons précédemment signalé (t. IV, p. 304) les intéressantes *Études sur Claude Tillier*, a fourni, au cours de l'année qui finit, trois nouvelles « contributions » à la biographie de cet écrivain et polémiste, encore trop peu connu, en France tout au moins. Ce sont : 1° *Claude Tillier en Espagne* (*souvenirs inédits*) *publiés avec une introduction et des notes* (Nevers, Mazeron frères, 1903, in-12, XXII-55 p.). Cet opuscule contient la reproduction, d'après le manuscrit autographe, du récit par Tillier de ses aventures durant la campagne d'Espagne de 1823, qu'il fit en qualité de sous-officier du train d'artillerie. On y trouve des détails à noter sur l'état des esprits en Espagne pendant l'expédition, et déjà, en dépit de négligences de style, le « conteur de race » s'y révèle. En appendice, M. G. a publié deux lettres de M. de Cormenin, datées de 1841, où il est longuement question de Tillier. — 2° *Claude Tillier. Variantes de* Mon oncle Benjamin, *conformes au texte de 1842, extraites du journal* l'Association (Nevers, Mazeron frères, 1903, in-12, X-33 p.). « Mon oncle Benjamin » est le délicieux roman de Tillier, qui fut publié pour la première fois (1842) en seize feuilletons dans le journal l'*Association*, dont Tillier était le rédacteur en chef. « Ce recueil de variantes s'adresse aux érudits, curieux des moindres productions et des retouches

d'un auteur. » — 3° *Lettres et documents sur Claude Tillier, publiés avec notes et commentaires* (Nevers, Th. Ropiteau, 1903, in-12, 55 p.). Citons, parmi ces documents, le texte original de la lettre fameuse écrite par Cormenin à Tillier pour être insérée en tête de ses Pamphlets, une lettre d'une belle indignation, de Michel de Bourges à Alexis Frébault, ami de Tillier, à propos d'un arrêt de la Cour de Bourges, le discours prononcé par Frébault sur la tombe de Tillier, en octobre 1844. « On saisit là, dit justement M. G., tout un groupe d'hommes avancés, indépendants d'esprit et de caractère qui, s'élevant au-dessus de la satisfaction des intérêts matériels, rappelèrent éloquemment les idées de justice et de solidarité sociale ».

C'est pour nous un plaisir d'annoncer que M. G. s'apprête à couronner la série des travaux qu'il a déjà consacrés à Tillier en publiant une édition de ses Pamphlets, dont la plupart sont aujourd'hui introuvables, édition commentée et accompagnée d'une étude historique, morale et littéraire sur Tillier pamphlétaire et romancier. Il achèvera ainsi de faire connaître la figure très sympathique de ce ferme polémiste, doublé d'un délicat écrivain, auquel ni les historiens du mouvement politique et social au XIXe siècle, ni ceux de la littérature n'ont accordé, jusqu'ici, l'attention et la place qu'il mérite[1].

— F. Uzureau. *Andegaviana* (1re série). Angers, Siraudeau ; Paris, Picard et fils, 1904, in-8, 508 p. — M. U. a réuni en un volume plus d'une centaine d'articles et de notes qu'il avait publiés dans l'*Anjou historique*, dont il est directeur. Ces articles, généralement courts, se suivent, dans le livre, sans aucun ordre ; l'auteur a bien fait, dans la table des matières, de les ranger dans l'ordre chronologique. Quelques-uns se rapportent à l'histoire de l'Anjou au moyen âge, mais le plus grand nombre a trait à la période moderne et contemporaine. Ces notes appartiennent au genre qu'on désigne sous le titre *Varia* ou *Mélanges* ; elles sont, dans une revue de province, par rapport aux études plus détaillées, plus étendues, ce que sont, dans les journaux quotidiens, les « entrefilets » de quelques lignes par rapport aux articles de plusieurs colonnes. Ce sont des reproductions de documents trouvés dans des collections particulières ou dans des dépôts publics, des notices biographiques, des statistiques, des renseignements sur l'histoire féodale, religieuse, économique, généalogique de la province ou du département. C'est, par exemple, une « rémission » d'août 1536, pour un étudiant de l'Université d'Angers ; une note sur les commencements de l'imprimerie à Angers ; une description de la ville d'Angers par un moine angevin du XVIIe siècle ; la reproduction du prospectus des *Affiches d'Angers* paru le 3 juillet 1773 ; des données sur le mouvement de la population en Anjou ou en Maine-et-Loire, etc. Cette publication procède de ce qu'on peut appeler le « patriotisme local ». Ainsi, M. Arnoult, professeur à l'Université de Poitiers, ayant, dans sa thèse de doctorat, démontré que Racan était né, non à la Roche-Racan, en Touraine, comme on le croyait, mais à Champmarin, près d'Aubigné, actuellement dans le département de la Sarthe, M. U. fait remarquer que Champmarin était « sur la limite exacte du Maine et de

1. Notons qu'un comité vient de se former à Nevers pour l'érection d'une statue à Claude Tillier.

l'Anjou, au point que la maison se trouvait partagée entre les deux provinces », que Racan est donc « Manceau-Angevin », qu'il y a « une action angevine exercée sur lui par le sol, le terroir, les ancêtres » et que « l'Anjou, avec la Pléiade, exerçait alors la suprématie littéraire en France ». — Certaines notes ne présentent pas un bien grand intérêt : telle l'anecdote, racontée d'ailleurs en six lignes, « l'évêque d'Angers et le chasseur » ; qui est cet évêque ? à quelle époque cela se passe-t-il ? D'autres, comme les articles sur la Vendée angevine, intéressent davantage l'histoire générale. — P.-R. M.

— Mathieu Lelièvre. *Anne Du Bourg, conseiller au Parlement de Paris et martyr (1520-1559)*. Toulouse, Société de livres religieux, 1903, in-8, 159 p. — Ce travail, qui est avant tout un ouvrage d'apologétique protestante, parut d'abord dans le *Bulletin historique de la Société du Protestantisme français*, et, remanié, dans les *Portraits et Récits huguenots*, du même auteur. Il n'est que l'exposé du procès criminel d'Anne Du Bourg (10 juin-23 décembre 1559), et ne contient rien, ou à peu près, sur ce personnage et sa famille avant l'année de sa mort. M. L., malgré ses efforts, n'est pas parvenu, dans ces limites réduites, à tracer de Du Bourg un portrait très satisfaisant, et surtout très juste, car, en définitive, ses faiblesses vis-à-vis de la hiérarchie catholique, où il entra pour devenir conseiller-clerc au Parlement de Paris (15 ,7), et ses rétractations indiquent assez, ce semble, que son caractère ne fut pas toujours à la hauteur de sa conviction. D'autre part, M. L. ne donne pas, de l'attribution à Du Bourg de l'*Oraison au Sénat de Paris* — c'est-à-dire au Parlement — qu'il reproduit pour la première fois d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale, des preuves bien certaines, et nous croyons plutôt qu'elle est l'œuvre d'un faussaire bien intentionné, qui espéra, à la faveur du nom rendu célèbre du parlementaire, dire leurs vérités aux gens du roi et au roi lui-même. — G. Bn.

— H. Hauser. *Les questions industrielles et commerciales dans les cahiers de la ville et des communautés de Paris aux États généraux de 1614*. (Sonderabzug aus Vierteljahrsch. f. Social= u. Wirtschafsgesch.), Leipzig, Hirschfeld [1903], in-8, p. 372-396. — D'après les documents conservés aux Archives nationales, M. Hauser nous donne une analyse des desiderata de la population industrielle et commerciale de Paris en 1614, dans la mesure où des cahiers en rendent compte ; cette dernière observation a son importance si l'on n'oublie pas la difficulté avec laquelle le Corps de ville obtint leurs avis des communautés. M. H. a groupé sous un certain nombre de rubriques les indications données par les cahiers, soit qu'ils aient été remis directement à la commission des six Corps, soit qu'ils aient été discrètement déposés dans un tronc *ad hoc*. En majorité les cahiers sont favorables à la réglementation industrielle, mais à la liberté du travail, c'est-à-dire au droit pour chacun d'exercer, sous la surveillance royale ou municipale, le métier de son choix, à la répression des monopoles. Les petites communautés réclament plus de justice dans leurs conflits avec les grandes, surtout quand elles exercent les unes et les autres des métiers voisins. Presque toutes attaquent la corporation des merciers et des fripiers, qui vendent ou retapent un peu tout. La ville et les com-

munautés prônent le mercantilisme comme le système le meilleur pour le commerce français, mais de-ci, de-là apparaissent quelques traces de liberté, et en particulier le désir de voir abolir les douanes intérieures du royaume. — On ne trouvera pas, évidemment, dans l'article de M. H., ni même dans les documents originaux, un tableau complet et de détail de l'organisation industrielle et commerciale de Paris en 1614 ; nous n'avons qu'un cahier d'ouvriers, celui des compagnons apothicaires. La plus grande partie de la classe des producteurs reste ainsi dans l'ombre, et, guère mieux que leur vie, nous ne connaissons leurs vœux, que couvre la voix des patrons seuls consultables. — G. Bn.

— M. l'abbé Bouvier, professeur à l'École Saint-Maurice de Vienne, a réuni en une brochure de 125 pages (Paris, Picard, 1903, in-8) deux conférences faites en février 1903 aux Facultés catholiques de Lyon sur : *Une carrière d'apologiste au XVIIIe siècle : Jean-Georges Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, archevêque de Vienne.* Le sujet, cas particulier et intéressant de la « défense » dans la lutte philosophique au XVIIIe siècle, a été traité un peu brièvement peut-être, mais dans un esprit en somme impartial et avec une bonne méthode. A signaler le cartésianisme un peu retardataire de Pompignan (p. 60-62), la quasi-sympathie témoignée par lui à Rousseau (p. 37-38, 73), la lutte constante de Pompignan contre les jansénistes, dont on ne saurait exagérer l'importance dans l'histoire de la guerre philosophique au XVIIIe siècle.

— M. Georges Cahen, auditeur au Conseil d'État, a publié dans la *Revue d'Économie politique* de juin 1903 et fait tirer à part (Paris, L. Larose, 1903, 43 p.) un article, qui est le résultat d'un bon dépouillement des documents imprimés, sur *L'économie sociale chrétienne et la colonisation agricole sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.* Après avoir montré les philanthropes de la Société de la morale chrétienne, d'Haussez, Villeneuve-Bargemont, etc., réagissant contre la théorie de l'industrialisme anglais, et voyant dans la rénovation de l'agriculture la condition du salut social et en même temps d'un juste progrès, M. C. étudie, en remontant aux origines historiques et en tenant compte des réalisations dont la Hollande offrait l'exemple, leurs différentes tentatives faites, avant et après 1830, pour organiser en France, avec l'appui du gouvernement, la colonisation agricole. Il termine en examinant de très près les divers systèmes proposés. Si aucun d'eux ne put être essayé, c'est que « la bourgeoisie de la Restauration, sur le point de se rallier au plan des réformateurs, hésita à le réaliser, et se décida finalement à l'écarter, parce qu'émue des sentiments affirmés par ses auteurs, elle redouta les conséquences sociales de l'entreprise ».

— Les souvenirs du canonnier-artificier Antoine Bonnefons, que M. L.-G. Pélissier a tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque de Carpentras et publiés dans le *Carnet de la Sabretache* sous le titre de : *Un soldat d'Italie et d'Égypte, journal d'Antoine Bonnefons, 7 novembre 1792-21 février 1801* (tirage à part : Paris, J. Leroy, 1903, in-8, 80 p.) ne présentent guère d'intérêt pour l'histoire générale

des faits. Tout au plus peut-on excepter de ce jugement certains passages concernant la campagne d'Égypte, la seule, à vrai dire, que l'auteur ait réellement faite comme combattant. Mais l'absence totale d'enthousiasme chez l'auteur, son indifférence quand il parle de ses chefs, des victoires ou des défaites des armées auxquelles il appartient, et au contraire son insistance à détailler les souffrances matérielles qu'il a dû supporter, font de ce témoignage très sincère, encore que postérieur aux événements auxquels il a trait, un document curieux, à utiliser pour l'étude psychologique des armées de la Révolution.

— Me Prosper SAUVET. *Un procès célèbre au XVIe siècle. L'affaire du Président Maynier d'Oppède.* Aix, S. Bourély, 1903, in-8, 59 p. — M. S. a, dans le discours prononcé à la séance de clôture de la conférence des avocats d'Aix, résumé les plaidoiries auxquelles donnèrent lieu les poursuites intentées au Président Maynier d'Oppède, à la suite de l'exécution des Vaudois de Mérindol. On sait comment l'affaire, présentée à la « Chambre de la Reine », passa, par voie de dessaisissement, au Parlement de Paris (17 mars 1549), et comment, le Parlement n'osant prendre une décision définitive, le roi Henri II renvoya Maynier des fins de la cause par lettres loyaux du 2 novembre 1553, à la suite de révélations importantes sur les moyens employés par l'avocat général Guérin, le principal accusateur de Maynier, pour charger ce dernier. Me S. a surtout insisté sur ce rôle personnel de l'affaire, où il voit un conflit d'intérêts privés. Mais, comme il s'est contenté uniquement de l'analyse des plaidoiries, sans avoir recours aux autres sources connues ou inédites, son travail reste sommaire et incomplet, et son goût pour Maynier d'Oppède qui, somme toute, fut l'exécuteur des massacres de Mérindol, procède d'une partialité qui ne prend pas la peine de paraître un tant soit peu justifiée. — G. Bn.

— En suite à un *État* analogue publié par lui en 1896, dans la *Correspondance historique et archéologique*, pour la période 1889-1896, M Marius BARROUX, archiviste adjoint de la Seine, a donné dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1903) et fait tirer à part (in-8, 54 p.) un *État sommaire des dons et achats aux Archives de la Seine, de 1896 à 1902.* On y trouvera l'indication d'un assez grand nombre de pièces, manuscrites et imprimées, de valeur très inégale, semble-t-il, concernant l'histoire de la région parisienne, spécialement sous l'ancien régime et pendant la Révolution. Une table détaillée facilite le maniement de cet utile inventaire.

— Cel breveté VERMEIL DE CONCHARD. *Campagne et défection du corps prussien de la Grande Armée (France, Prusse et Russie) en 1812. Traduit du Journal du général de Seydlitz, ancien aide de camp du général d'York.* Avec introduction et trois cartes. Paris, H. Charles-Lavauzelles [1903], in-8, 235 p. — Le Journal du Gal de Seydlitz est divisé en plusieurs parties : 1° Journal du corps prussien depuis la prise de commandement du général d'York jusqu'à l'entreprise des Russes sur le parc de siège de Huhenthal (14 août-3 octobre); 2° Opérations du corps prussien depuis la seconde entrée à Mitau jusqu'aux cantonnements

de Tilsit et de Kœnigsberg, à la suite de la convention avec le général de Diebitsch (4 octobre 1812-9 janvier 1813); cette seconde partie est complétée par plusieurs rapports sur la retraite des troupes commandées par le lieutenant-général de Massenbach, des environs de Mitau à Tilsit, par quelques pages sur la capitulation de Memel (27 décembre 1813), et par la reproduction de « notes communiquées par un ami » sur le départ du général Bülow de Kœnigsberg; 3° Relation succincte des événements au corps prussien depuis la signature de la convention avec le général Diébitsch jusqu'à la déclaration de guerre de la Prusse à la France (9 janvier-17 mars 1813); les pages 230 à 233 sont occupées par une courte biographie du général d'York. — On se rend compte, par cette énumération, du contenu du Journal du Gal de Seydlitz; quant à sa valeur, il suffit de dire pour la faire apprécier que l'auteur fit toute la campagne et fut un des négociateurs de la convention de Tauroggen. M. Vermeil de Conchard a donc eu raison de publier ce document; mais pourquoi, dans son introduction, au lieu de considérations banales d'histoire générale, n'a-t-il pas donné, sur la date de rédaction et le manuscrit du Journal, et sur la ou les éditions allemandes qui en existent, les renseignements indispensables?

—On appelle « La Crèche », à Besançon, un spectacle populaire religieux, donné chaque année, à Noël, autrefois par des marionnettes, aujourd'hui par des acteurs, et dont Ch. Nodier a joliment conté l'histoire dans son livre sur *Les Marionnettes*. M. Max Prinet a trouvé aux Archives municipales de Besançon plusieurs documents qui éclairent le sort de ces représentations dramatiques pendant la Révolution et montrent le caractère politique qu'elles prirent alors. Il en a fait l'élément essentiel d'un article, intéressant pour l'histoire de l'esprit public pendant la période révolutionnaire, paru dans les *Annales Franc-Comtoises* de sept.-oct. 1903 sous le titre de : *La Crèche et les Jacobins* (tir. à part, Besançon, Imp. Jacquin, in-8, 20 fr.).

CORRESPONDANCE

M. P. Caron a reçu la lettre suivante :

Paris, 2 janvier 1904.

Mon cher ami,

La *Revue* a annoncé l'apparition de l'ouvrage de M. Alengry sur Condorcet. Voudriez-vous enregistrer l'achèvement de la thèse que je prépare depuis longtemps sur le même sujet? On y trouvera un grand nombre de documents et de faits que M. Alengry a totalement ignorés. Je me permets d'ajouter, pour réserver mes droits, que les documents consultés à l'Institut par M. Alengry avaient été pour la première fois signalés par moi dans *La Révolution française*, et que plusieurs d'entre eux ont été reconstitués par mes soins.

Merci à l'avance et tout à vous.

Léon Cahen.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et Manuels. — *J. Brugerette.* L'Europe et la France du xe siècle à 1715. (Manuel pour l'enseignement secondaire.) Rennes, Imp. Simon, 5.00. — *H. Gautier.* Histoire politique et sociale depuis les origines jusqu'à la Révolution. Paris, Larousse, 2.00. — Inventaire de la collection Lallemant de Betz rédigé par *A. Flandrin.* Notice par *J. Guibert.* Paris, Imp. Dumoulin. — *Ch. Seignobos et A. Métin.* Histoire moderne de 1715 à 1815. Paris, A. Colin, 4.50.

Histoire politique intérieure. — *Carletto.* Ernst Graf Napoleon Buonaparte, angeblicher Sohn Napoleon I. und der Gräfin Kielmannsegge-Schönberg. Leipzig, Schmidt u. Günther, 1. mk. 50. — *P. de Chasteigner-La Rochepozay.* Le sang de Robert le Fort, de Saint Louis et de Marie-Thérèse. Tableau généalogique. Bayonne, Lamaignière. — *Abbé L. Dedouvres.* Le Père Joseph et le siège de La Rochelle. Angers, Imp. Siraudeau. — *L. Dubreuil.* Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution. Le district de Redon (1er juillet 1790-18 ventôse an IV). Rennes, Imp. Oberthür, 3.50. — *M. Dreyfous.* Les femmes de la Révolution française (1789-1795). Paris, Société française d'Éditions d'art. — *G. Lenôtre.* Paris révolutionnaire (nouvelle édition). Paris, Perrin, 5.00. — *R. C. Seaton.* Napoleon's captivity in Relation to sir Hudson Lowe. London, G. Bell, 5 sh.

Histoire diplomatique. — *J. Rinieri.* Corrispondenza inedita dei cardinali Consalvi e Pacca nel tempo del congresso di Vienna (1814-1815). Torino, Unione tip. editr.

Histoire militaire. — *Dr Bauer.* Humor im Felde. Kriegs-Reminiscenzen aus den ungedrückten Papieren eines Zivilisten im Feldzuge, 1870-71. Berlin, Schulz. — *De Courson de la Villeneuve.* La Brigade Bellecourt à l'armée du Rhin. Paris, Ch.-Lavauzelle, 3.50. — *E. Flornoy.* La Moricière. Préface d'A. de Mun. Paris, Béduchaud, 2.00. — *Obt-Lt Frobenius.* Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskrieges aus dem deutsch-französischen Kriege von 1870-1871. Berlin, Mittler, 4 mk. 25. — *F. Garcin.* Au Tonkin pendant la conquête. Lettres d'un sergent. Paris, Chapelot. — *O. Hermann.* Zur Frage über die Beschiessung von Paris. Berlin, Bath, 0 mk. 60. — Mémoires de Saint-Hilaire (1661-1678), publiés par *L. Lecestre.* T. Ier. Paris, Laurens, 9.00. — *Gal-Lt von Müller.* Die Thätigkeit der deutschen Festungsartillerie bei den Belagerungen, Beschiessungen und Einschliessungen im deutsch-französischen Kriege 1870-1871. Zur Beschiessungen von Paris. Berlin, Mittler, 1 mk. — *Ct Parquin.* Souvenirs et campagnes d'un vieux soldat de l'Empire (1803-1814), avec une préface du Cne Aubier (Nouv. édit.). Paris, Berger-Levrault, 6.00. — *G. Sforza.* Un feudatario Giacobino. La Spezia, Zappa.

Histoire religieuse. — *A. Body.* Le Concordat. Sa négociation; ses dix-sept articles ; son histoire de 1801 à 1903. Lyon, Imp. Geneste, 1.00. — *F. Fournier.* Vie de M. le chanoine Bondil. Digne, Imp. Chaspoul. — *J. Turmel.* Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente. Paris, Beauchesne.

Histoire économique et sociale. — *F. Elliot.* Old Court Life in France. 2 vol. London, Putnam's Sons, 21 sh. — *A. Guillon.* Essai historique sur la législation des faillites et banqueroutes avant 1673. Paris, Soc. nouvelle de librairie et d'édition. — *F. Husson.* Artisans français : les couvreurs et les plombiers. Paris, Marchal et Billard, 5.00.

Histoire des lettres, des sciences et des arts. — *H. d'Alméras.* Cagliostro (Joseph Balsamo). La Franc-Maçonnerie et l'Occultisme au XVIIIe siècle. Paris, Soc. française d'imprimerie et de librairie. — *A. Bruneau.* Geschichte der Französischen Musik. Berlin, Bard, Marquardt, 1 mk. 25. — *A. Cim.* Le Dîner des Gens de lettres (Souvenirs littéraires.) Paris, Flammarion, 3.50. — Clésinger. Notice biographique. Catalogue des Œuvres. Paris, L'Imagier, — *E. Engel.* Psychologie der französischen Literatur. Berlin, L. Simion, 3 mk. 50. — *C. Enlart.* Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. 2e partie : Architecture civile et militaire. Paris, Picard et fils, 15.00. — *F. Herbet.* Extraits d'actes et notes concernant des artistes de Fontainebleau (2e série). Fontainebleau, Imp. Bourges. — *W. Hudson.* Rousseau and Naturalism in life and thought. Edinburgh, Clark, 3 sh. — *M.-A. Leblond.* Quelques lettres à Alphonse Peyrat. Paris, Fasquelle, 1.00. — *J. Lhomer.* Balzac dans l'intimité et les types de la Comédie humaine. Paris, V. Lemasle, 2.50. — *M. Graf.* Hector Berlioz. Berlin, Bard, Marquardt, 1 mk. 25. — *C. Mauclair.* L'impressionnisme. Son histoire, son esthétique, ses maîtres. Paris, Lib. de l'Art ancien et moderne, 12.00. — The great french painters and the evolution of french painting from 1830 to the present day. London, Duckworth, 21 sh. — *J.-J. Olivier.* Les Comédiens français dans les cours d'Allemagne au XVIIIe siècle. Préface de E. Faguet. Paris, Soc. franç. d'imprimerie et de librairie. — *S. Paget.* Ambroise Paré and his times. London, Putnam's Sons, 6 sh. — Pantagruel, fac-similé de l'Édition gothique de Lyon. François Juste, 1533. Avec une introduction de *L. Dorez.* Paris, Édit. du Mercure de France, 15.00. — Quelques lettres à A. Peyrat (J.-J. Ampère, Arago, J. Favre, Guizot, V. Hugo, Michelet, E. Ollivier, Renan, Sainte-Beuve, George Sand). Paris, Fasquelle. — *L. Thomas.* Lettres inédites de Chateaubriand. Paris, Édit. du Mercure de France. — *F. Vial.* Pages choisies de Voltaire. Paris, A. Colin, 3.50.

Histoire locale. — *J.-J. Vernier et Ct Veling.* Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Aube antérieures à 1790. Série E (Fonds de Saxe.) T Ier. Troyes, Imp. Frémont, 15.00. — *A. Bourgeois.* Essais d'histoire biographique et littéraire sur les Champenois marquants de l'époque Louis XIV. Saint-Amand, Imp. Pivoteau. — *R. Richebé.* Jules-Marie-Augustin Chautard (1825-1901). Chalon-sur-Saône, Imp. Bertrand. — *A. Jacotin.* Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (Haute-Loire). Le Puy, Imp. Marchessou. — *J. Hay.* Histoire de France comprenant des notions sommaires d'histoire de la Mayenne. Laval, Imp. Barneoud, 0.75. — *P. du Pontavice.* Maison du Pontavice (Bretagne, Normandie et Maine). Rennes, Imp. Prost. — *L. Niepce.* Histoire du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire). Chalon-sur-Saône, Imp. Bertrand. — *E. Pascalein.* Histoire de Tarentaise jusqu'en 1792. Moutiers, Imp. Gavin.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur gérant : Clément RUEFF.

Étude critique sur « Bonaparte et le Directoire » par M. Albert Sorel

(*Suite et fin* [1].)

Après les grands états, examinons quelle a été la documentation de M. Sorel dans son étude des relations du Directoire avec les états de moindre importance.

4° *L'Espagne.* — M. Sorel ne consacre à l'Espagne que deux très courts passages. Dans le premier, il indique la mission à Madrid du général Pérignon, chargé de conclure une alliance déjà en bonne voie, le Directoire tenant Godoy, et par le favori le gouvernement du roi [2]. Dans le deuxième, il signale le traité de Saint-Ildephonse, les desseins d'agrandissement du fils aîné du duc de Parme en Italie, le projet du Directoire de réunir la Louisiane et la Floride à la France, et son consentement à ce que le Portugal fût conquis par l'Espagne [3]. La plupart de ces faits sont déjà signalés par Geoffroy de Grandmaison dans son *Histoire de l'Ambassade française en Espagne* [4]. Mais les documents français permettent de mettre en lumière un certain nombre d'idées qui expliquent la politique du Directoire vis-à-vis de l'Espagne et dont l'importance, après un examen même superficiel, n'aurait pas échappé à un historien de la valeur de M. Sorel. D'où il est permis de conclure que M. Sorel, qui n'a qu'entrevu ces idées, ne s'est pas livré à cet examen.

Par exemple, on est frappé, en lisant les documents, de l'insistance que met le Directoire à réclamer la Louisiane. Il commence par proposer, en échange, le protectorat des chrétiens d'Orient le 13 floréal an IV [5], puis des agrandissements en Italie les 7 et 8 thermidor an V [6], puis 30.000

---

1. Voir la *Revue*, t. V, p. 241-264.
2. T. V, p. 35.
3. *Ibid.*, p. 104, 105.
4. Geoffroy de Grandmaison, *L'ambassade française en Espagne* (*1789-1804*), Paris, 1892, in-8.
5. Aff. étr., Espagne, 640, f. 19.
6. Aff. étr., Mémoires et documents, Italie, 12, f. 53-56, et supplément, Espagne, 18, f. 49. (Cf. R. Guyot, *Le Directoire et la République de Gênes* dans *La Révolution française*, 14 mai 1903, p. 417, n. 2.) Pour le Portugal : Aff. étr., Espagne, 650, f. 319.

hommes pour conquérir le Portugal en floréal an VI. D'où vient cette insistance ? Les documents français le laissent entendre [1], et les documents anglais l'indiquent clairement [2]. Il s'agissait pour le Directoire d'avoir un objet d'échange en Amérique au moment où il négociait avec l'Angleterre. Par là se réunissent les négociations avec l'Espagne et les projets de paix anglaise. La question valait la peine d'être signalée. Elle ne l'est pas par M. Sorel. Quant au contre-coup des négociations espagnoles sur l'Italie, M. Sorel les indique d'un mot : « Bonaparte reçut des instructions en conséquence (agrandissement du duc de Parme) le 1er août et le 11 octobre 1796, et ce fut lui réellement qui accomplit sur cet article comme sur tant d'autres les desseins du Directoire par ses traités de 1800 et de 1801 [3]. » Mais le Directoire ne se contenta pas d'envoyer des instructions à Bonaparte. Il négocia lui-même à Paris et en Italie, et ses projets auraient dû d'autant plus être signalés par M. Sorel, qu'ils sont en opposition avec ceux de Bonaparte, et que cette divergence de vues entre Bonaparte et le Directoire est une des thèses essentielles de l'auteur. Le 7 thermidor an IV, il offrit de donner au duc de Parme le Milanais, le 8 tout le Mantouan, une partie du Milanais, Massa-Carrara et une partie de la Toscane [4]. Que l'on songe aux desseins de Bonaparte sur l'Italie à cette époque, et l'on comprendra les conséquences qu'aurait pu entraîner la politique du Directoire, si l'Espagne eût consenti à l'abandon de la Louisiane et accepté ces conditions. Il n'aurait pas été non plus indifférent d'indiquer les négociations de Clarke à ce sujet avec le Piémont et la convention secrète du 15 germinal, que M. Sorel ne cite pas [5]. On ne trouve chez lui aucune référence aux divers documents auquels nous venons de faire allusion [6], ni aucun indice qu'il les ait consultés.

---

1. Le Directoire connaissait les intentions des Anglais sur les colonies espagnoles du golfe du Mexique, et les projets de partage de ces colonies entre l'Angleterre et les États-Unis. Aff. étr., Espagne,, 644, f. 249, 250-253. Arch. nat., AFIII 67, 254. La concordance de dates entre les négociations de Malmesbury et les offres que le Directoire fait en Espagne est significative.

2. La cession de la Louisiane à l'Angleterre est mentionnée daus les instructions de Malmesbury en juin 1797, et Grenville, qui commente ces instructions dans une dépêche à M. Eden du 29 juin, indique l'importance que le roi attacherait à cette cession, et la facilité qu'il y aurait à l'obtenir de la France. Rec. Off., State papers, Foreign, Austria, 47 A, et France, 49.

3. P. 105.

4. Cf. note 6.

5. Aff. étr., Turin, 273, f. 208 et 223.

6. M. Sorel laisse à peu près de côté également les négociations à propos du Portugal, qui ne sont pas sans importance. Nous avons déjà parlé de l'offre de conquête du Portugal faite par le Directoire en floréal an VI, moyennant l'échange de la Louisiane. La négociation se poursuivit et donna lieu à des missions spéciales : le prince de Carency, fils du duc de Lavauguyon, puis Perrochel, qui avait reçu des instructions secrètes (Arch. nat., AFIII

5° *La Suisse.* — Les deux courts paragraphes où M. Sorel traite de la Suisse [1] ne sont qu'un résumé des ouvrages de MM. Hüffer et Sciout [2]. Il a manqué à ces deux historiens la connaissance des archives suisses et d'une partie des archives françaises. M. Sorel ne paraît pas ici encore avoir complété leur documentation par un examen personnel.

Les documents suisses publiés aujourd'hui montrent que si l'influence de la Révolution française pénétra en Suisse, les mouvements qui s'y produisirent en 1798 furent en grande partie l'œuvre des Suisses eux-mêmes. La révolution suisse proprement dite et le régime unitaire sont dus surtout à l'influence de Pierre Ochs [3]. Quant au soulèvement du pays de Vaud, qui détermina l'intervention française, le Vaudois La Harpe y eut une part prépondérante, et bien avant le 18 fructidor, il avait sollicité le Directoire d'intervenir [4]. M. Sorel simplifie donc à l'excès la question, et semble ignorer les documents suisses quand il dépeint les troubles qui éclatèrent comme fomentés par des agents français. « Une propagande fortement nouée, écrit-il, prépara l'action militaire. Dès que la révolution serait mûre, l'armée française interviendrait [5]. » L'expulsion des émigrés, et la question fiscale (celle-ci plus douteuse), furent sans doute également, comme l'indique M. Sorel, des motifs de l'intervention française en Suisse. Mais les documents français démontrent que sa raison essentielle fut l'occupation des passages qui conduisaient en Italie. Barthélemy le premier avait posé la question le 2 messidor an IV. Bonaparte la fit reprendre [6]. M. Sorel la passe sous silence au début de l'intervention, et ne la mentionne que dans la suite.

Selon M. Sorel, l'invasion une fois préparée par un certain nombre d'intrigues, la Suisse fut bouleversée et pressurée par le Directoire, placée

---

63, doss. 256), et un fournisseur militaire nommé Ségui (Son rapport existe aux Arch. nat., AFIII 63, doss. 256, et Aff. étr., Espagne, 651, f. 342). Aucune allusion à ces négociations chez M. Sorel.

1. P. 293-294; 311-312.

2. Hüffer, *Der Rastatter Congress*, t. Ier, ch. VI. — L. Sciout, *Le Directoire*, t. III. M. Sorel cite comme références l'*Histoire de la réunion des Grisons à la France*, de Dunant (1899), et un article de la *Revue de Paris* sur Mulhouse, du 15 mars 1898, ce qui ne l'empêche pas de dater du 26 avril 1798 la réunion des Grisons, alors qu'elle est du 12 avril 1799, et du 15 mars la réunion de Mulhouse, alors qu'elle est du 28 janvier.

3. Cf. les papiers de P. Ochs à la Vaterländische Bibliothek de Bâle, et à la bibliothèque de la ville de Winterthur.

4. Cf. l'article de M. Couvreu sur les Bernois et La Harpe en brumaire an V, dans la *Revue historique vaudoise* de janvier 1898. La querelle de La Harpe et des Vaudois avec Berne remonte au moins au 19 germinal an V (dépêches de Barthélemy à cette date, AFIII 81, 240), et même au delà (voir la *Décade* des 12, 19, 20 pluviôse).

5. P. 293.

6. Arch. nat., AFIII 82, 340. *Correspondance de Napoléon*, t. III, p. 56. Rapport de Delacroix au Directoire, 22 messidor an V. Arch. nat., AFIII 457.

sous la domination d'une minorité de démocrates citadins et bourgeois, avec une constitution « aussi contraire au génie de ses habitants qu'aux conditions géographiques du pays ». De là, les soulèvements contre la France qui n'allaient pas tarder à s'y produire.

Prise en gros, cette manière de voir n'est peut-être pas inexacte. Mais si on examine les développements par lesquels M. Sorel la justifie, on se rend compte que, pour presque tous, les documents d'archives rendent nécessaires des atténuations, une mise au point, et souvent des corrections. Par exemple, M. Sorel déclare que Brune, entré à Berne le 4 mars (en réalité il n'y entra que le 6), saisit 18 millions de lettres de change [1]. Or, d'après les comptes fournis par l'ordonnateur Rouhière le 26 brumaire an VII, on n'a trouvé, non à Berne, mais dans toute la Suisse, que 3.250.000 francs de valeurs en papier, dont beaucoup ne purent être négociées [2]. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas exact qu'on ait tiré de la Suisse en huit mois près de 22 millions, et encore moins que les recettes extraordinaires (matériel pris dans les arsenaux, matières d'or et d'argent, objets d'art) se soient élevés à 1.600.000 francs [3]. Les documents prouvent que tous ces chiffres sont singulièrement exagérés. — M. Sorel ne paraît pas avoir consulté davantage les documents relatifs au rôle joué par le commissaire du Directoire en Suisse, Rapinat, et en particulier sa correspondance. « Sur la clameur publique, dit-il, Rapinat est rappelé à Paris. C'est pour revenir peu après, plus âpre encore aux sévices et aux spoliations. » Il résulte de la correspondance de Rapinat qu'il fut d'abord révoqué, pour avoir *fructidorisé* le Directoire helvétique, et maintenu en place quand il eut fait annuler cet acte accompli sans ordres. Il n'était pas parti et n'eut pas à revenir [4]. Quant à l'âpreté de Rapinat, aux sévices et aux spoliations, c'est une question qui demanderait tout au moins à être discutée. Le 1er thermidor (par conséquent après le coup d'État du 30 prairial), Ramel, ministres des finances, rendit justice à son intégrité, ainsi que Florent Guiot. Les contributions qu'il leva en Suisse furent prescrites

1. P. 293.

2. Arch. nat., AFIII 84, 349. Cf. également Sciout, *op. cit.*, t. III, p. 646.

3. C'est le chiffre de L. Sciout, qui admet et additionne les chiffres fournis par les administrations suisses sur la demande de Rapinat, sans tenir compte des transactions conclues ultérieurement. M. Sciout cite lui-même un rapport du ministre des finances du 1er thermidor an VII. Mais il ne donne pas le chiffre auquel arrive ce rapport et qui est le vrai : 20.606.100 fr. pour *seize* mois (ventôse an VI-messidor an VII). Cf. Arch. nat., AFIII 81, 337. — Pour les recettes extraordinaires, il n'est pas exact qn'on y trouve « le matériel pris dans les arsenaux, et les objets d'art ». Le compte de Rouhière dit « objets hors de service et vieux fers des arsenaux ». Il y en a en tout pour 24.000 francs (Arch. nat., AFIII 84, 349). Le contenu des arsenaux fut rendu par le traité (article 3).

4. Arch. nat., AFIII 84.

par un arrêté de Lecarlier du 19 floréal, que Rapinat n'exécuta pas complètement [1]. — Sur le soulèvement de la Suisse et la bataille de Morgarten (et non Morgaten), il est contraire aux documents de dire que les paysans se soulevèrent parce qu'ils subirent avec colère le fisc et les réquisitions des étrangers, car : 1° il n'y eut pas de contribution levée sur les paysans [2] ; 2° les troupes françaises n'occupaient aucun des cantons soulevés, ni le Valais, ni les petits cantons, et on n'y leva de contribution qu'après l'insurrection [3]. — Enfin M. Sorel semble avoir ignoré les documents qui concernent l'alliance offensive du Directoire et de la République helvétique. Cette alliance ne fut pas, ainsi qu'il l'indique, une conséquence de l'invasion de la Suisse par le Directoire. Le Directoire discutait la neutralité armée, quand une note remplie de plaintes (dont plusieurs non fondées) fut remise à Reubell par le ministre plénipotentiaire Zeltner, la République helvétique n'étant pas encore reconnue. La Harpe, dans sa lettre à Zechokke du 2 floréal an XII, a très bien expliqué que le Directoire irrité et inquiet avait dès lors exigé l'alliance offensive comme condition de la reconnaissance [4]. Il n'est pas exact du reste que cette alliance mît toutes les forces de la Suisse à la disposition du Directoire, puisque la convention militaire prévue par l'article II du traité d'alliance (dont M. Sorel ne parle pas) fixa le contingent à 18.000 hommes, et qu'en fait, il n'y eut jamais que 8.000 hommes d'armée régulière. Toutes ces rectifications nécessaires pour un développement d'environ quatre pages montrent que les informations de M. Sorel concernant la Suisse ont été très superficielles, tirées la plupart d'ouvrages de seconde main [5], et que l'auteur n'a consulté ni les sources, ni les textes officiels.

6° *Le Piémont.* — M. Sorel ne cite aucun document des archives de Turin. Il n'apparaît pas non plus qu'il ait consulté ceux du ministère des Affaires étrangères. Les mémoires de Miot, la *Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861* de Bianchi sont ses principales sources [6].

---

1. Arch. nat., AFIII 84.
2. Proclamation de Lecarlier du 19 germinal, AFIII 86, 365.
3. Cf. Sciout, *op. cit.*, t. III, p. 640.
4. La lettre de La Harpe a été publiée à Berne en 1864 (J. Vogel, *Schweizer. geschichtliche Studien*, plaq. in-8). Cf. une note de Reubell qui indique la même idée dans AFIII 81, 337.
5. Il est à remarquer par exemple que M. Sorel parle surtout de Brune, dont le rôle fut court, parce que c'est sur son rôle qu'insiste M. Hüffer, qui n'a pu connaître les récentes publications suisses, postérieures à son ouvrage, et qui s'est surtout servi de la Correspondance de Brune publiée par Stürler dans les tomes XII à XV de l'*Archiv für schweizerische Geschichte*.
6. Cf. p. 75, n. 1, et p. 296, n. 1. M. Sorel indique également, à propos du traité avec le Piémont en 1796 : Arrêtés du Directoire, Procès-verbaux du Directoire (p. 75), mais sans aucune référence précise. Nous n'avons trouvé dans les procès-verbaux du Directoire qu'une

Des trois passages du livre de M. Sorel consacrés au Piémont [1], le premier a trait à la négociation entamée à Paris par les Piémontais après l'armistice de Chérasco, qui aboutit au traité du 15 mai 1796. Il est de tous points contredit par les documents des Affaires étrangères. D'après l'auteur, le Directoire aurait dès le début imposé un ultimatum aux plénipotentiaires sardes [2]. Or les instructions données par le Directoire à Delacroix (auxquelles M. Sorel ne fait pas allusion) ne sont pas un ultimatum. On y prévoit que le ministre pourra céder sur certains points, notamment la demande de la cession d'Oneille et de Loano que précisément M. Sorel représente comme ayant été exigée [3]. Le résumé des propositions du Directoire au Piémont, que M. Sorel donne ensuite, est inexact [4]. Le Directoire demanda l'occupation, outre Coni et Tortone, d'Exilles, Lassiette, Suze, Château-Dauphin et Demont. Quant à Alexandrie, que cite M. Sorel, on lui substituera éventuellement Valence. Toutes ces places devaient être démantelées, et les Français (ceci est très important) devaient avoir libre passage par les états du roi. Il y avait des articles secrets, dont M. Sorel ne parle pas. En revanche, il mentionne un projet d'alliance avec cession de la Sardaigne dont il n'est question ni dans les instructions de Delacroix, ni dans les notes échangées avec les Piémontais. M. Sorel estime que les plénipotentiaires signèrent sans modification l'ultimatum français Or, on discuta trois jours en échangeant des notes (12, 13, 14 mai) [5]. Pour apercevoir qu'il y eut une négociation et que les propositions françaises ne furent pas imposées telles quelles, il suffisait de prendre les instructions de Delacroix et de les comparer au texte du traité. M. Sorel ne paraît avoir vu ni les unes ni l'autre.

Le second passage ne consiste qu'en trois lignes. Il s'agit du traité avec la Sardaigne signé par Clarke à Turin le 5 avril 1797, et non le 4, date donnée par M. Sorel : « Bonaparte apprend que, le 4 avril, Clarke a signé à Turin un traité d'alliance avec le Piémont. Le roi promet 9.000 hommes

---

indication sèche de la signature des instructions pour le traité. Pour les arrêtés, on ne sait s'il s'agit des minutes d'arrêtés AFIII 314 et sq., du registre des délibérations secrètes AFIII 20, ou des autres registres.

1. P. 74 et 75. P. 154. P. 315 et 363.

2. P. 74 : « Ce n'est pas à vous (dit Delacroix aux plénipotentiaires sardes, le 12 mai 96) d'ouvrir des propositions de paix. Vous n'avez à faire autre chose qu'à écouter les nôtres, vous y soumettre et signer. » Aucune référence pour ce texte, qui doit être un résumé mis en style direct.

3. Aff. étr., Turin, 272, f. 323.

4. Cf. note 31.

5. Le 24 floréal (13 mai), les Piémontais redemandaient Nice. Le 25 floréal (14 mai), le Directoire indiquait à Delacroix les concessions qu'il l'autorisait à faire. C'est de ces propositions définitives et non de celles du 12 mai que Delacroix devait faire un ultimatum (Aff. étr., Turin, 272, f. 337 et 339).

et 40 canons à la République. »[1] Ce traité a-t-il donc si peu d'importance, qu'une mention aussi laconique suffise ? De la lecture des documents nous avons au contraire retiré l'impression qu'il était très significatif de la politique du Directoire et de celle de Bonaparte. Le Directoire, comme nous l'avons indiqué, désirait obtenir des agrandissements en Italie pour l'Infant de Parme. La capitulation de Mantoue, le 3 février, mettait le roi de Sardaigne à sa merci. Il prescrivit alors à Clarke, qui était à Milan depuis le 29 novembre, d'offrir au roi le Mantouan contre la Sardaigne et un contingent de 12.000 hommes[2]. Ces instructions allaient à l'encontre des vues de Bonaparte qui désirait conserver le Mantouan. Clarke, sur les suggestions de Bonaparte, signa à Bologne un traité, le 25 février 1797, dont M. Sorel ne dit pas un mot. Il n'était pas conforme à ses instructions et ne stipulait rien pour le Mantouan[3]. Malgré deux plaidoyers qu'il adressa au Directoire pour Bonaparte et lui, le Directoire refusa de ratifier le traité de Bologne[4]. Clarke se décida alors à demander la Sardaigne, mais comme il ne cédait pas le Mantouan que Bonaparte voulait garder, il n'obtint qu'une promesse d'échanger la Sardaigne à la paix contre un équivalent à la convenance du roi. Tel fut le traité du 5 avril[5]. M. Sorel a-t-il, de parti pris, passé toutes ces négociations sous silence ? Il est permis d'en douter, d'autant plus qu'il ne dit rien d'un fait assez caractéristique pourtant de l'attitude de Bonaparte : dès le 7 floréal, avant la ratification du traité, Bonaparte disposait des troupes sardes par une convention signée à Gratz, au sujet de laquelle Delacroix lui écrivit une demande d'explications assez sévère[6].

M. Sorel insiste davantage sur la mission de Ginguené à Turin et sur l'annexion du Piémont. Mais là encore les documents du quai d'Orsay contredisent la plupart du temps les opinions qu'il soutient. Voici quelles étaient d'après M. Sorel les intentions du Directoire : « N'ayant pu faire du roi de ce petit royaume [le Piémont] un proconsul, un commissaire, un officieux de la République française, à quoi il se refusait, le Directoire

---

1. P. 154.

2. Addition à l'instruction de Clarke (23 pluviôse). Aff. étr., Turin, 273, f. 125, et Arch. nat., AFIII 347, plaq. 1577.

3. Ce traité porte la marque des suggestions de Bonaparte. Il contient : 1° une alliance *perpétuelle* ; 2° une garantie des états du pape ; 3° une garantie des états sardes contre toute sédition ; 4° tous les avantages possibles à la paix. Le tout en échange d'un contingent de 8.000 hommes, dont Bonaparte, craignant la descente de l'archiduc Charles, avait un urgent besoin. Il n'est question ni du Mantouan, ni de la Sardaigne. Aff. étr., Turin, 273, f. 176.

4. Delacroix à Bonaparte, 16 ventôse, Aff. étr., Turin, 273, f. 223, et à Clarke, 24 ventôse, *ibid.*, 248. Rapport de Delacroix au Directoire, *ibid.*, f. 226.

5. Aff. étr., Turin, 273, f. 333. Du 16 germinal, 5 avril.

6. Aff. étr., Turin, 273, f. 441. Du 22 floréal, 11 mai.

décida de l'expulser par une révolution [1]. » Ce fut la raison d'être du choix de Ginguené, qui parut l'homme de la situation, et de son envoi à Turin. Il résulte cependant des documents que le roi de Piémont, à cette époque, ne se refusait à rien. Après Campo-Formio, on était plus français à Turin que jamais. Le roi même prenait l'initiative d'un partage des Italiens et proposait la Sardaigne pour un morceau des états de Gênes. Comme garantie de sa fidélité, il allait jusqu'à offrir la citadelle de Turin en cas de reprise des hostilités [2]. Les instructions de Ginguené, contrairement à l'opinion de M. Sorel, ne sont du reste nullement révolutionnaires, puisqu'on lui prescrit de préparer une convention consulaire et un traité de commerce [3]. Non seulement il ne fut pas chargé d'une « besogne de police, vexations et complots [4] », mais on lui prescrivit d'être plus circonspect que jamais. Il est évident que M. Sorel n'a pas connu les instructions de Ginguené, et qu'il n'en parle que d'après Miot, source des plus suspectes. La vérité, c'est que Ginguené, infatué et violent, agit contre ses instructions. Mais on ne saurait dire que ses violences aient été voulues par le Directoire. Bien au contraire, le Directoire le désavoua une première fois le 18 prairial [5]. Lorsque, le 9 messidor, Ginguené demanda l'occupation de la citadelle de Turin, ce fut malgré ses instructions et sur les instances de Brune, qui agit lui-même sans ordres [6]. Le Directoire ne ratifia la convention qu'après la rupture des conférences de Selz, et quand la reprise de la guerre parut inévitable. M. Sorel ajoute que les ministres sardes furent révoqués et remplacés par de plus complaisants. Rien de tel dans la correspondance : Ginguené demanda le 19 messidor le changement du chef de la police de Turin, du président

---

1. P. 296.
2. Aff. étr., Turin, 274, f. 348, et 275, f. 212.
3. Instructions du 15 pluviôse an VI. Aff. étr., Turin, 275, f. 52.
4. P. 296.
5. Le Directoire avait blâmé une première fois Ginguené le 19 germinal (Aff. étr., Turin, 275, f. 265). Il redoutait toute modification au *statu quo*. La conquête eût provoqué une rupture à Rastadt et la guerre. La révolution se fût faite au profit du parti unitaire italien, qui haïssait les Français. Le Directoire prescrivit donc à Ginguené d'être « plus circonspect que jamais (10 floréal, *ibid.*, 356). Le deuxième désaveu formel du Directoire se trouve dans la lettre de Talleyrand à Ginguené du 18 prairial, *ibid.*, t. 276, f. 43.
6. Brune, général en chef, qui voulait la conquête pour le pillage (lettres des 13 et 17 prairial à Talleyrand, Aff. étr., Turin, 276, f. 12 à 32), fit attaquer le Piémont par les Génois et demanda au Directoire d'occuper Turin (23 prairial, *ibid.*, f. 81). Le Directoire refusa, rappela Sotin, ministre à Gênes, et prescrivit à Ginguené de s'en tenir à ses instructions (29 prairial-1er, 2 messidor, *ibid.*, 129, 136, 151). Le 2 messidor, Brune agit contre ses ordres en enjoignant à Ginguené de demander l'occupation, et le 9 messidor, Ginguené contre ses instructions en signant une convention en ce sens (*ibid.*, f. 192 et 276). Le Directoire n'accepta la convention que le 18 messidor.

du sénat de justice et du gouverneur. Il ne l'obtint pas, et Talleyrand le blâma de l'avoir demandé [1]. D'après ces différents faits il n'apparaît pas, comme le suppose M. Sorel, que si le Directoire rappela Ginguené, « ce fut pour gagner du temps [2] ». Les instructions de son successeur Eymar, que M. Sorel ne paraît pas avoir consultées plus que celles de Ginguené, le prouvent bien. Eymar eut l'ordre « d'agir comme un ministre de paix et d'avoir comme unique but de maintenir la bonne harmonie [3] ». Le 29 frimaire encore, Talleyrand lui écrivit d'organiser à Turin un gouvernement ferme et indépendant [4]. Ce ne fut que par nécessité militaire que le Directoire se décida à annexer le Piémont. Aucun des différents textes auxquels nous venons de faire allusion ne se trouve mentionné dans le livre de M. Sorel. Il est inutile d'insister pour montrer leur importance.

7° *Les Républiques italiennes* (*la République cisalpine*, *la République romaine*, *la République napolitaine*, *Venise et Gènes*). — Les idées générales formulées par M. Sorel à propos du Piémont reparaissent dans les pages qu'il consacre à la Cisalpine : le désordre et l'anarchie régnèrent dans la Cisalpine par la faute du Directoire. La tyrannie directoriale imposa par des coups de force à cette république des constitutions de plus en plus onéreuses aux populations. On fit argent de tout. On pilla. On révolutionna. Les peuples excédés finirent par se soulever [5]. — Au point de vue de la documentation, ces idées prêtent, comme précédemment, à un certain nombre d'objections. Les documents permettent de préciser : 1° quelles furent les intentions véritables du Directoire; 2° jusqu'à quel point ses ordres furent exécutés ou méconnus par ses généraux et ses agents; 3° si certaines mesures ne furent pas dictées impérieusement au Directoire par les circonstances. Ces distinctions, qui s'imposent et qui sont de si grande conséquence, disparaissent complètement dans le volume de M. Sorel [6]. Elles ne peuvent être établies que par l'étude directe et critique des documents, et M. Sorel n'a connu, pour les rapports du Directoire et de la Cisal-

1. Aff. étr., Turin, 276, f. 352.
2. P. 363.
3. Aff. étr., Turin, Suppl. 9, f. 163.
4. Aff. étr., Turin, 277, f. 626. Cf. *ibid.*, f. 417 et 572.
5. Cf. p. 289, 290, 320, 321, 363, 364, etc.
6. Dans toute cette partie, le souci de présenter un tableau pittoresque plutôt qu'un récit nourri de faits apparaît nettement chez M. Sorel. Les citations se font plus vagues et plus courtes. Les instructions des généraux, des ambassadeurs ne sont plus citées, mais résumées en formules brèves et absolues : « Sotin est envoyé à Gênes pour mettre les Liguriens au pas et au besoin y disposer une révolution » ; Garat à Naples « devra duper cette cour »; Ginguené à Turin est chargé « d'une besogne de police, vexations et complots ». M. Sorel semble procéder par accumulations de petites phrases pittoresques dont chacune contient un trait. C'est la méthode descriptive de Taine.

pine, que des livres imprimés : Hüffer, Sciout, et les mémoires de La Revellière [1]. Ici encore, efforçons-nous de le démontrer.

M. Sorel présente ainsi le développement de ses idées : « Les Cisalpins, excédés de subir la domination de conquérants insatiables et le gouvernement de nationaux impuissants, en appelaient à Bonaparte... Pour les distraire, Brune, qui s'était fait la main en Suisse, leur donna le spectacle devenu périodique d'un coup d'État (30 août 1798)... Le Directoire était vraiment hors de mesure avec les Cisalpins, à bout de coups d'État, de constitutions, de généraux, de commissaires. Trouvé impose une constitution en août 1798, Brune la supprime en octobre, Rivaud la rétablit en janvier 1799. L'acceptation par le peuple est une ridicule parodie, écrit Trouvé... Trouvé, assez claivoyant, devint suspect de modérantisme et on l'envoya à Stuttgart. Fouché le remplaça... Il épure, intrigue, spécule... Il devient si dangereux qu'en décembre on le rappelle. Mais il reste Brune, qui est le sabre et qui par suite mène toute la machine... Le parti qui essaie de gouverner se discrédite... Les paysans s'insurgent, etc. [2] ».

Voici maintenant les faits tels qu'il se dégagent des documents. Le 15 prairial an VI, les ministres cisalpins à Paris, Serbelloni et Visconti, demandèrent que la Constitution romaine, « qui a plus d'énergie, plus d'ensemble, et qui sera par conséquent plus durable », fût appliquée à la Cisalpine [3]. Ils réclamèrent en même temps quelques changements de personnes. Le Directoire accepta, et donna des instructions conformes à Trouvé, en lui recommandant de choisir des hommes distingués par « leur probité, leur civisme, leurs lumières et leur application au travail [4] ». Le général Brune refusa pendant un mois d'aider Trouvé à exécuter ses ordres. C'est seulement le 13 fructidor qu'eut lieu le changement de personnel et de constitution [5] qui devient chez M. Sorel le coup d'État fait par Brune « pour distraire les Cisalpins ». Aussitôt après, le Directoire prescrivit de faire accepter ces changements définitifs par le peuple. Fouché fut envoyé, le 4 vendémiaire, à la place de Trouvé pour stimuler Brune. Ce dernier persistant dans son opposition et faisant sans ordre et pour son compte des changements dans le directoire et les conseils cisalpins [6], le Directoire cassa ses actes, le rappela le 20 brumaire et le remplaça par Joubert [7].

---

1. *Mémoires de La Revellière*, t. III, Appendice. Hüffer, *op. cit.*, t. Ier. Il y a beaucoup de faits dans Sciout, t. IV, que M. Sorel ne paraît pas avoir vus.
2. P. 321-363 et 364.
3. Note à Reubell, Arch. nat., AFIII 526.
4. Le Directoire à Trouvé, 15 prairial an VI, Arch. nat., AFIII 526.
5. Trouvé au Directoire, 17 fruct. an VI, Arch. nat., AFIII 526.
6. Brune au Directoire exécutif, 29 vendémiaire an VII, AFIII 551.
7. Cf. Hüffer, t. Ier, p. 348.

On s'explique mal le : « mais il reste Brune qui est le sabre » de M. Sorel [1]. Quant à Fouché, coupable d'intrigues et de malversations, il fut rappelé lui aussi [2], et le Directoire nomma à Milan Rivaud, ami de Reubell, intègre et énergique. A la suite de son enquête, le Directoire donna l'ordre d'arrêter Fouché, annula ses opérations et celles de Brune, et prescrivit une acceptation « véritable et sincère » de la nouvelle constitution [3]. Rivaud rencontrant de l'opposition de la part des généraux qui se trouvaient en Cisalpine, Joubert et Suchet, le Directoire destitua Suchet et autorisa Rivaud à le faire arrêter s'il résistait [4]. Le 11 nivôse, La Revellière écrivit à Rivaud [5] : « Le Directoire ne fléchira jamais; ainsi bravez les clameurs que l'intrigue et la friponnerie élèveront contre vous. »

Le lecteur dégagera de ce rapide exposé des faits, comparé avec le texte de M. Sorel, les conclusions nécessaires. A ce qu'il nous semble, il en ressort que le Directoire, évidemment peu tendre pour les peuples affranchis, s'efforçait cependant de leur donner un gouvernement solide, régulier et honnête, et d'éviter ou d'arrêter le pillage scandaleux des militaires. Quand ses agents volaient ou désobéissaient, le Directoire les destituait, les emprisonnait, cassait leurs actes. Les coups d'État de Brune, ses manœuvres avec les Jacobins de Cisalpine, les intrigues de Fouché, que M. Sorel nous présente comme des exemples typiques de la politique du Directoire, furent désapprouvés et annulés par lui. Quant au rappel de Trouvé, dans lequel M. Sorel voit une disgrâce, il en fut tout le contraire. Trouvé reçut du Directoire une lettre de rappel très élogieuse [6], et ne quitta Milan qu'en vertu d'une règle générale, la même qui fut appliquée à Faipoult, lors de ses démêlés avec Championnet à Naples : quand un commissaire civil et un général étaient en conflit, le Directoire ne cédait pas au général, mais les rappelait tous deux pour éviter de nouvelles querelles. Sans prétendre opposer une thèse à celle de M. Sorel, nous sommes en droit d'estimer qu'il eût dû consulter les différents documents que nous venons de résumer, et tout au moins discuter l'impression qui s'en dégage à une première lecture, et qui paraît contraire à celle que nous laisse son livre.

Le récit de M. Sorel sur les événements qui se passèrent à Rome et aboutirent à la constitution de la République romaine est fait d'après

1. P. 364.
2. Le 4 frimaire, Arch. nat., AFIII 558.
3. Arch. nat., AFIII 558, Rivaud à Reubell, 3 ventôse. Le Directoire donne l'ordre d'arrêter Fouché le 5 frimaire.
4. Le Directoire à Rivaud, 7 nivôse. Arch. nat., AFIII 565.
5. *Ibid.*, 566.
6. Arch. nat., AFIII 558.

l'histoire du Directoire de Sciout (qui n'a étudié que la série AFIII et n'a pas consulté les Archives des Affaires étrangères); *Le régime jacobin en Italie* d'A. Dufourcq, qui ne connaît les Archives nationales que par Sciout, mais qui a consulté quelques pièces des Archives de la Guerre, les papiers de Berthier, et quelques rares documents du ministère des Affaires étrangères; enfin d'après Hüffer [1]. Les mêmes objections générales que nous avons formulées pour la Cisalpine s'y appliquent. Quelques exemples particuliers établiront ici encore que M. Sorel n'a pas étudié directement les pièces d'archives.

Bonaparte, écrit par exemple M. Sorel, opina mollement, au moment de l'expédition de Berthier contre Rome, pour la conservation du pape. Or les premières instructions de Berthier furent rédigées par Bonaparte, et l'autorisent formellement à traiter avec le pape. Après avoir agi dans ce sens, Berthier reçut une nouvelle lettre, écrite cette fois par Merlin, qui ordonnait, sans condition, l'établissement de la République [2]. Ceci explique que Berthier ait attendu cinq jours avant de faire la révolution de Rome. M. Sorel ne dit rien de cette succession d'ordres qui indique une fois de plus l'opposition de la politique de Bonaparte et de celle du Directoire [3]. Il n'interprète pas non plus conformément aux documents la révolte militaire qui éclata à Rome le 24 février. Ce ne fut pas, comme il l'indique, une révolte de soldats, mais une révolte d'officiers subalternes. Elle eut comme causes non le manque de solde et la misère des soldats, mais l'impopularité de Masséna [4]. La constitution romaine ne fut pas davantage « bâclée en dix jours ». En réalité, cette constitution avait été arrêtée d'avance. Elle avait été rédigée par Merlin avant le 12 pluviôse [5]. Quant aux déprédations des commissaires, sur lesquelles insiste M. Sorel. elles ne sont pas établies d'après l'examen de la correspondance de ces commissaires ou des documents de AFIII, mais d'après un certain nombre de mémoires. C'est là, du reste, un point sur lequel nous nous proposons de revenir.

Les rapports avec Naples sont traités par M. Sorel d'après les mêmes ouvrages et surtout d'après Thiébault. La question essentielle est ici l'administration de Championnet à Naples et son conflit avec les commissaires

---

1. Sciout et Hüffer, *op. cit.* A. Dufourcq, *Le régime jacobin en Italie, Étude snr la République romaine* (*1798-1800*), Paris, 1900, in-8.

2. Arch. nat., AFIII 498.

3. M. Dufourcq, qui ignore la succession des instructions de Berthier, s'étonne de son revirement (p. 99). M. Sciout, qui ne la connaît pas non plus, dit que c'est une comédie de Berthier (III, 275). M. Sorel ne paraît pas avoir entrevu la question.

4. Arch. nat., AFIII 508. Cf. Dufourcq, *op. cit.*, chap. III.

5. Arch. nat., AFIII 498. Instructions pour les commissaires à Rome, du 12 pluviôse.

qui s'est terminé par son rappel [1]. M. Sorel plaide sa cause d'après le témoignage de Thiébault. Mais il existe une série de documents dont l'examen attentif paraissait s'imposer. Ce sont les pièces du dossier destiné au conseil de guerre qui devait juger Championnet. Elles sont conservées dans la série AFIII. M. Sorel ne les cite pas et paraît les avoir ignorées.

Venise et Gênes sont à peu près laissées de côté par M. Sorel. Dans les quelques passages très brefs relatifs à Venise, seuls les rapports de Bonaparte et de Venise sont sommairement indiqués. Sur la révolution intérieure de Venise et sur la part qu'y prit la France, surtout sur les rapports de Venise et du Directoire pour lesquels nous avons un document si précieux dans la correspondance des ambassadeurs vénitiens à Paris [2], M. Sorel ne nous donne à peu près aucun renseignement. Il en est de même de Gênes. Nous renvoyons aux articles parus récemment dans *La Révolution française*, qui montrent combien d'indications les rapports avec Gênes nous apportent sur les intentions et les procédés de la diplomatie du Directoire [3].

De cet examen de la documentation de M. Sorel, il nous semble qu'on peut tirer les conclusions suivantes : 1° L'auteur n'a consulté la plupart du temps que des documents publiés et des livres de seconde main ; 2° Un examen rapide des documents d'archives montre combien d'éléments d'appréciation lui ont manqué pour justifier les conclusions qu'il présente ; 3° Sur beaucoup de points, ces documents paraissent contredire ses appréciations.

Il nous reste maintenant à étudier la forme que M. Sorel a donnée aux différents matériaux qu'il a pu rassembler, les raisons qui l'ont déterminé à faire un choix parmi eux, les règles qui ont présidé à la construction de son volume, dont les contours se présentent au premier abord comme si nets et l'ensemble comme si cohérent.

III

M. Sorel n'est pas de ceux qui, s'abstenant de juger les événements et les hommes, se contentent d'exposer les faits et de laisser le lecteur conclure. Nous avons déjà résumé les différentes thèses qu'il soutient. Elles

1. Cf. sur cette question ci-dessous, chap. IV.
2. Mss., fonds italien, nos 1993 sqq.
3. R. Guyot, *Le Directoire et la République de Gênes*, dans *La Révolution française*, 14 mai, 14 juin, 14 juillet 1903.

sont présentes à chaque page de son récit. Elles le sont même à un tel point qu'il y a lieu de se demander si M. Sorel (à coup sûr sans le vouloir expressément) n'a pas en quelque sorte incliné les faits par la seule façon dont il les raconte, dans le sens de sa thèse, et si souvent il ne s'est pas détourné de l'étude critique des faits eux-mêmes, pour fixer trop constamment sa vue sur l'édifice imposant d'idées qu'il se proposait d'élever. La belle harmonie des démonstrations de M. Sorel n'a-t-elle pas sa contrepartie dans un examen critique trop peu rigoureux des documents ? Telle est la question que nous nous proposons de résoudre.

Considérons à ce point de vue les différentes thèses de M. Sorel en nous appuyant sur des exemples qui, en cette matière quelque peu délicate, mettront le lecteur à même de juger jusqu'à quel point il faut pousser la critique et où il convient de l'arrêter.

L'opposition de Bonaparte et du Directoire, l'incapacité du Directoire sont, on se le rappelle, deux idées essentielles de M. Sorel. Nous les voyons se développer simultanément dans le récit de la campagne de Bonaparte en 1796-1797, qu'il est donc particulièrement instructif d'étudier pour la question qui nous occupe.

Les Directeurs et Bonaparte nous sont présentés face à face. Les premiers sont « affairés, mesquins, médiocres, au-dessous de leurs personnages... colosse aux jambes molles, vacillant sur le sable incertain... et dont toute l'action ne procédait que de ses chutes successives [1] ». Incapable de rien prévoir ni de deviner personne, le Directoire envoie Bonaparte en Italie, « croyant l'envoyer aux aventures : il l'envoyait à la conquête de la République [2] ». En commençant cette entreprise, il n'a pas d'autre plan que celui d'une « expédition de finances et de propagande », d'une « entreprise de révolution et de flibuste mêlées » [3]. Cela ressort des instructions mêmes de Bonaparte. Il a pour mission, dit M. Sorel en résumant ces instructions, de séparer les Autrichiens des Piémontais, de déterminer le roi de Sardaigne à faire la paix avec la France, et d'attaquer le Milanais avec vigueur. « Le Directoire désire amener le roi de Sardaigne à une alliance qui le mettra dans la dépendance de la République... Le Milanais paierait cette alliance ; mais en y attirant le roi, Bonaparte se mettra en mesure, le cas échéant, de le détrôner... Les instructions de Bonaparte doublaient son commandement d'une mission financière et d'une mission politique : alimenter le Trésor

1. P. 53.
2. P. 56.
3. P. 33.

par les contributions et brasser une révolution en Piémont [1]. » Du reste, on lui interdit les négociations, réservées au commissaire du gouvernement. Dès le début, Bonaparte en prend à son aise avec le Directoire, n'exécute qu'en partie ses instructions militaires, viole ses instructions politiques, gagne le commissaire Saliceti en le laissant « faire de bonnes affaires », obtient qu'il « s'enferme dans sa caisse », fait « diversion aux froissements d'amour-propre » des Directeurs en leur promettant de l'argent, se concilie enfin « du premier coup, avec un art consommé », l'opinion de la France entière par ses proclamations. — Suit le récit, complaisamment étendu, et fait, du reste, avec un talent réel, de la négociation de Cherasco [2]. C'est « le premier acte d'insubordination de Bonaparte », et c'est déjà « la première capitulation du Directoire », qui, dit M. Sorel, « sans lui abandonner encore les négociations, en discute avec lui, le consulte, lui livre toute l'action, ce qui équivaut à lui délivrer tous les pouvoirs », et enfin, au lieu de lui donner des ordres, « se contente d'indications » [3]. Incapacité, faiblesse, incertitude, toute la politique du Directoire, telle que nous la dépeint M. Sorel, tient en ces trois mots.

Regardons maintenant d'un peu près les faits et les textes. Les instructions de Bonaparte, que M. Sorel résume en quelques lignes, sont assez étendues. M. Sorel les date du 6 mars 1796, elles sont du 3 (12 ventôse) [4]. Surtout elles ont un sens très sensiblement différent de celui qu'il leur donne. Le Directoire interdit d'attaquer le Piémont et de le forcer directement à l'alliance : il faudrait occuper le pays, et l'on s'aliénerait l'esprit des habitants ; « nous y ferions le moins de mal possible, mais nous en ferions beaucoup ». Si les Autrichiens sont battus, le Piémont viendra de lui-même à l'alliance. Jusque-là, il faudrait seulement « tenir tête » à ses troupes et animer les mécontents contre le Roi et son gouvernement « tant qu'ils seront nos ennemis ». Il est certain que Bonaparte s'écarte de ces instructions. Il est certain qu'il gagne Saliceti, mais pour le faire, il ne peut lui permettre de « bonnes affaires », par la raison que Saliceti n'a pas le moyen d'en faire, et ne saurait « s'enfermer dans sa caisse », n'en ayant pas. Il est, en effet, non pas *commissaire civil*, c'est-à-dire surtout agent financier (les commissions civiles ne seront créées qu'en l'an VII) ; il est *commissaire du gouvernement* avec une mission « de surveillance et d'information [5] ». C'est à ce titre qu'il signe l'armistice de

1. P. 56.
2. P. 64 à 68.
3. P. 69.
4. Arch. nat., AFIII 352.
5. Instruction générale aux commissaires du gouvernement près les armées, 20 pluviôse an IV, Arch. nat., AFIII 346.

Cherasco, et c'est parce qu'il l'a signé que le Directoire le ratifie. Cela est dit expressément dans la dépêche du 7 mai, que M. Sorel connaît puisqu'il en cite une partie. Quant à la « capitulation » du Directoire, M. Sorel en trouve les termes dans une dépêche à Bonaparte du *25 avril*, et dans une lettre de Carnot du même jour [1]. *Or, l'armistice de Cherasco n'est signé que le 28*. C'est la dépêche du Directoire du 7 mai [2] qui pour la première fois parle de cet armistice. M. Sorel en cite des fragments [3] ; mais il n'en donne pas le début, dans lequel le Directoire rappelle au général qu'il n'a pas de pouvoirs diplomatiques, et ne devra désormais prendre aucun engagement sans l'ordre du gouvernement. Au reste, la division de l'armée en deux corps enlève à Bonaparte le commandement en chef, et le Directoire tenait si bien à lui donner cette leçon, qu'il renouvela et précisa les ordres dans ce sens par une dépêche du 18 mai, que M. Sorel ne cite pas [4].

Tout le tableau de la campagne d'Italie pourrait donner lieu à des remarques du même genre. A propos de chacun des textes qu'il cite ou des événements qu'il raconte, M. Sorel saisit l'occasion d'opposer les Directeurs à Bonaparte, les premiers, aveugles, passionnés et timides tout ensemble, qui « enragent, encaissent et ratifient [5] », le second « s'élevant au-dessus du Directoire de toute la hauteur dont celui qui ne parle qu'après avoir agi surpasse celui qui déclame sans agir [6] ». Il a déjà « l'autorité d'un homme dont tous les projets se sont réalisés, qui a dépassé toutes les espérances [7] »; quand il offre sa démission, il est sûr que les Directeurs ne l'accepteront pas. « S'ils l'osaient, dit-il, ils soulèveraient contre eux toute la France [8]. »

Les Directeurs, selon M. Sorel, n'ont point d'opinion arrêtée touchant le sort de l'Italie : « ils en dissertent selon leurs goûts respectifs : La Revellière incline à révolutionner, Reubell à rançonner, Carnot à échanger [9] ». En somme, « ils en sont encore à l'invasion fiscale de l'Italie », à l'instant où Bonaparte offre la liberté aux peuples de la péninsule. Ici, c'est tout le système politique du Directoire à l'égard de l'Italie, dans l'été de 1796,

1. P. 69.
2. Arch. nat., AFIII 367, 18 floréal an IV.
3. P. 71 et 72, d'après la Correspondance Panckoucke.
4. Ach. nat., AFIII 371, 29 floréal an IV.
5. P. 97.
6. P. 163.
7. P. 95.
8. Ce mot de Bonaparte « à un de ses lieutenants » est cité par M. Sorel sans référence. Est-il authentique ? D'où vient-il ? Est-ce des Mémoires de Marmont ? Le témoignage serait bien suspect et en tout cas bien tardif.
9. P. 97.

que M. Sorel a laissé dans l'ombre. D'avril à juin, une enquête générale est faite en Italie par le Directoire, auprès de ses agents diplomatiques, sur la question : « Est-il possible, est-il avantageux à la République française de républicaniser l'Italie ? » Tous répondent négativement, et le 7 thermidor, le ministre des relations extérieures résume leurs réponses en un long rapport, auquel est annexé un plan d'organisation de l'Italie que nous avons déjà cité [1]. On voit par ce rapport que le premier obstacle à l'établissement de républiques dans la péninsule est l'éloignement des peuples pour ce régime : loin d'être « mûrs pour la liberté », ils sont, au contraire, « pourris par l'esclavage ». Les mêmes raisons sont exposées dans le préambule d'un projet de traité avec le pape, du 23 thermidor an IV [2]. Le Directoire se déclare décidé à traiter uniquement parce que « les peuples d'Italie en général et les Romains en particulier... ne lui ont pas paru susceptibles de défendre, garder et recevoir la liberté ». Quelques mois plus tard, après Léoben, quand « l'esprit public » se sera modifié, quand, ainsi que l'écrivit Delacroix lui-même sur la marge de son rapport, « le cours des circonstances aura complètement changé » ces résolutions, on comprend que le Directoire se soit décidé sans peine à seconder l'établissement de gouvernements démocratiques en Italie sans avoir besoin d'y être contraint par Bonaparte.

Il y a plus, et nous voyons M. Sorel, entraîné, à son insu, par le souci démonstratif, ôter au Directoire, pour le transférer au général en chef, le premier mérite d'une entreprise assurément louable : l'essai de pacification religieuse lors de la négociation avec le pape. Les textes conservés aux Archives nationales, et que M. Sciout a publiés, prouvent clairement que dès le 15 pluviôse an IV, à l'instant même où Bonaparte reçut le commandement de l'armée d'Italie, le Directoire projetait d'obtenir du pape une intervention en faveur de la paix religieuse, et qu'il avait chargé ses commissaires en Italie de négocier sur ces bases. L'article secret n° 2 du projet de traité élaboré par Delacroix et joint aux instructions de Ritter et Saliceti portait textuellement [3] : « Il sera expressément ordonné à cet agent [le ministre du pape à Paris] et à ceux qui l'accompagneront,... dans les communications amicales qu'ils pourront avoir avec les catholiques, d'user de toute l'influence que le pape peut avoir sur eux pour assurer leur soumission aux lois républicaines. » Bonaparte, informé par Saliceti, ne fai-

1. Aff. étr., Mémoires et Documents, Italie, 12. Cf. R. Guyot, *Le Directoire et la République de Gênes*, dans *La Révolution française*, 14 mai 1903, p. 417.

2. Arch. nat., AFIII 394.

3. Arch. nat., AFIII 345. Le nom des commissaires est en blanc sur la copie, au registre AF*III 20, dont M. Sciout s'est servi (t. Ier, p. 672).

sait donc qu'entrer dans les vues du Directoire, en réclamant du pape l'envoi d'un bref « contre ceux qui prêchaient en France la guerre civile ». M. Sorel, qui connait l'ouvrage de M. Sciout, écrit cependant [1] : « Ce que Bonaparte n'ajoute pas, et pour cause, *connaissant les préjugés du Directoire*, c'est que l'idée d'employer Rome à pacifier, non seulement l'Italie, mais la République française, l'idée féconde d'où sortira le Concordat, a traversé sa pensée. C'était une tradition de l'ancienne politique qui, comme tant d'autres, se révéla à lui spontanément, de mêler le spirituel et le temporel, etc. »

L'interprétation donnée par M. Sorel [2] de la dépêche adressée, le 7 germinal an V (7 avril 1797), par le Directoire à Bonaparte, est un autre exemple des mêmes préventions de l'auteur contre le Directoire et en faveur de Bonaparte. M. Sorel soutient ici que les Directeurs, s'inspirant des projets de d'Argenson sur l'Italie, et continuant, sans y penser, les traditions de la monarchie, préparent du même coup la toute-puissance de Bonaparte en lui conseillant « précisément ce que, dans l'intérêt de son proconsulat italien, il jugeait utile d'accomplir ». Ces vues sur la constition des républiques italiennes « ouvrent, par contre-coup, des aperçus sur les idées des Directeurs en matière de politique et de gouvernement. Le régime auquel les instructions du 7 avril proposent de soumettre l'Italie annonce celui auquel Bonaparte, après le 18 brumaire, soumettra la République française. » Suivent quelques extraits de ces instructions : pas d'élections; les députés, dont le nombre sera bien plus réduit qu'en France, nommés par Bonaparte ; toutes lois organiques élaborées dans un mois, par des commissions de trois membres, et promulguées telles quelles; pas de constitution, des règlements. Relisons maintenant la dépêche dans le texte [3] : nous y voyons que le Directoire désire ne pas reconnaître officiellement de nouvelles républiques indépendantes en Italie. Il donne l'ordre, en effet, qu'on n'y convoque pas de Corps législatif, qu'on n'y fasse pas d'élections, que tout se passe par règlements du général en chef. Mais ce n'est pas là, nomme le fait entendre M. Sorel, l'expression des arrière-pensées du Directoire en matière constitutionnelle. Les vrais motifs sont autres, et ils sont dans la dépêche elle-même : « Par là, disent les Directeurs, si les circonstances obligeaient le gouvernement français à abandonner le Milanais et le Mantouan à l'Autriche pour faire la paix, il ne serait pas déshonoré pour cela, puisqu'il n'aurait rien promis aux peuples

1. P. 91.
2. P. 161.
3. Arch. nat., AFIII 442, 18 germinal an V.

de ces contrées ni rien garanti, qu'il n'aurait fait que leur donner une organisation provisoire pour assurer la tranquillité et la subsistance de l'armée pendant son occupation militaire, ce qui est de droit en pays conquis, et d'une sage politique. — D'un autre côté, la cour de Vienne aurait moins de prétextes pour exercer des vengeances; les personnes qui auraient occupé des emplois dans l'ordre de choses dont nous parlons auraient toujours à répondre qu'elles n'ont pas agi par un acte de leur volonté, mais par la contrainte d'une force supérieure ; et néanmoins, si ce pays conservait son indépendance, il aurait une constitution républicaine tout organisée... » Mesures transitoires, on le voit, et précautions de circonstance : rien de cela n'apparaît chez M. Sorel.

Nous pourrions, à propos de ces mêmes questions, multiplier les exemples. Ceux que nous venons de donner suffisent, croyons-nous, pour faire connaître le manque de rigueur, dans certains cas, de la méthode critique de l'auteur et l'influence que le souci de démontrer sa première thèse a pu avoir sur la manière dont M. Sorel expose et commente les faits.

Si nous considérons la seconde thèse de M. Sorel : l'impossibilité d'une entente entre le Directoire et l'Europe, nous sommes amenés à constater qu'ici encore les faits sont groupés et présentés avec un talent incontestable, en vue d'une démonstration déterminée, mais que la préoccupation d'une exposition systématique a peut-être détourné l'auteur de les examiner d'une manière vraiment critique.

Prenons en effet les négociations du Directoire avec Malmesbury, qui sont décisives, puisque jamais peut-être les ambitions rivales de l'Europe et de la Révolution n'ont été exprimées plus nettement et plus complètement. Une première remarque, celle-là toute matérielle, s'impose. Tandis que l'auteur expose assez longuement la première mission de Malmesbury, il fait tenir la seconde dans quelques phrases [1]. Nous ne dirons pas qu'il y ait là, de la part de M. Sorel, un dessin préconçu d'insister sur ce qui est favorable à sa thèse et de négliger ce qui lui est contraire. Mais convaincu que l'Angleterre ne pouvait traiter avec le Directoire, il a été amené à développer la première négociation, où il lui semblait que les prétentions des deux pays s'opposaient sans conciliation possible, et à considérer presque comme accessoire la seconde, où les concessions consenties par l'Angleterre ne pouvaient être — ainsi le voulait sa thèse — qu'accidentelles. Qu'il y ait quelque inconvénient à n'envisager les faits

1. La première négociation de Malmesbury s'étend de la page 113 à la page 131, la deuxième de la page 214 à la page 216.

qu'à travers un certain nombre d'idées dont la vérité n'est pas mise en doute, le récit des deux négociations par M. Sorel le prouve manifestement. En se reportant à l'exposé que nous avons fait précédemment des lacunes de la documentation de M. Sorel à propos des rapports avec l'Angleterre, on s'apercevra que la plupart des questions laissées dans l'ombre ou présentées sous un jour inexact sont celles qui étaient de nature à contrarier la thèse. Dans la première négociation, les rapports de l'Angleterre et de l'Autriche, dont dépendait en partie le succès des revendications anglaises sur les Pays-Bas, sont à peine indiqués ; les concessions auxquelles l'Angleterre consentait dans l'entrevue capitale du 17 décembre sont résumées d'après une dépêche déjà très abrégée ; le mémoire de Malmesbury qui les développait est passé sous silence ; les hésitations des deux parties au moment de la rupture disparaissent. Dans la deuxième, la politique de Talleyrand et celle des négociateurs à Lille, l'un et les autres désireux d'arriver à une entente, le souci de l'Angleterre de trouver des solutions transactionnelles (qui était tel que les instructions de Malmesbury prévoyaient sur chaque question en litige deux et quelquefois trois solutions possibles), les concessions auxquelles les alliés de la France, l'Espagne et la Hollande, finissaient par se résigner, tout cela est laissé de côté [1]. Dans l'une et l'autre négociation, les sentiments des deux puissances se trouvent simplifiés à l'excès. Toutes deux auraient été de mauvaise foi dans les pourparlers de Paris ; et dans ceux de Lille, l'Angleterre n'aurait fait des concessions qu'avec l'arrière-pensée d'attendre son heure et de prendre sa revanche. Autant de thèses à démontrer, et qui ne le sont pas. Encore une fois, nous ne songeons pas à reprocher à M. Sorel une partialité systématique. Mais il avait si vivement insisté dans ses volumes précédents sur un certain nombre d'idées, qu'elles se présentaient à lui avec la force d'une sorte de dogme historique. L'impossibilité pour l'Angleterre de jamais consentir à la cession des Pays-Bas, et pour l'Europe de reconnaître l'acquisition des frontières naturelles étaient du nombre. Il eût fallu, pour étudier en toute liberté critique les rapports de l'Angleterre et du Directoire, commencer par mettre ces idées en doute. C'est ce qu'évidemment M. Sorel n'a pas fait et ne pouvait faire que difficilement.

Il ressort des observations que nous avons présentées à propos des passages du livre de M. Sorel qui concernent les républiques tributaires, qu'au point de vue de la critique des documents la thèse qu'il soutient sur

1. Cf. l'analyse que nous avons donnée de la documentation de M. Sorel sur les rapports avec l'Angleterre.

l'ambition, l'incapacité, les violences du Directoire après le départ de Bonaparte prête aux mêmes remarques que les deux précédentes. Nous nous contenterons, en renvoyant le lecteur à notre chapitre précédent, d'insister sur deux exemples, qui, à notre avis, mettent bien en lumière l'influence de l'idée générale, de la thèse sur la critique des documents dans l'ouvrage de M. Sorel. L'un est relatif au rôle joué par Championnet à Naples, l'autre à la politique des agents du Directoire en Italie.

Après avoir montré que le Directoire prescrivait et approuvait toutes les mesures violentes, tous les coups d'État, toutes les exactions, tous les vols même qui se commettaient aux dépens des républiques tributaires, M. Sorel à voulu faire voir que, si quelques généraux ou agents honnêtes, « par exception, essayaient de ménager le peuple, de faire respecter la religion, d'arrêter le pillage, de contenir les déprédateurs, ils devenaient à Paris suspects de modérantisme, de faiblesses, sinon de cabales avec l'ennemi [1] ». Le type de ces victimes, c'est Championnet. « Championnet n'était pas seulement un guerrier ; il était de la race des héros au cœur tendre, des héros magnanimes ; intelligent de plus, connaissant l'Italie, parlant l'italien, et révélant à lui-même et aux autres, en avançant dans la conquête, un surprenant instinct d'État [2]. ... Après celle de Bonaparte, sa renommée est la plus grande que les Français aient laissée en Italie ; aucune raison d'État, aucun calcul d'ambition n'en ont terni la pureté. » Et encore : « Ce rude soldat aimait l'ordre ; il le voulait avec justice. C'était, au témoignage d'un Italien, un homme de bien, c'est-à-dire quelque chose de plus qu'un homme de génie. Il appela autour de lui tout ce qu'il crut généreux, à son image, et il en forma le gouvernement provisoire. » Il écrivit au Directoire : « J'opposerai une digue terrible aux efforts des intrigants, des voleurs, des fripons... » Ce fut son programme, ajoute M. Sorel [3]. « Championnet n'était point avare par lui-même, il respectait sa conquête ; il se fit le défenseur du peuple qu'il avait émancipé, et la lutte éclata, violente, bientôt scandaleuse, entre lui et les commissaires financiers. A Rome, il était parvenu à arracher de la République les « sangsues dévorantes » qui avaient vidé les caisses et les magasins [4] ». Mais les commissaires l'ont suivi. « A peine sont-ils à la besogne » que l'insurrection éclate. Alors Championnet « fait son fructidor », il casse les commissaires et les expulse de Naples. Le Directoire lui donne l'ordre de se rendre à

1. P. 319.
2. P. 378.
3. P. 381.
4. P. 383.

Paris, pour comparaître devant un conseil de guerre. « Après lui, c'en est fait de la générosité, et les pillages reprennent... Les commissaires comprirent vite qu'il n'y avait pour eux qu'un moyen de faire fortune rapide et sûre : prendre beaucoup, par tous les moyens, garder le plus possible, et gagner les Directeurs, les avides par l'argent, les purs par les dénonciations, tous par les cabales contre les militaires. » Le Directoire donne ainsi, « par sa rigueur envers Championnet, un exemple plus corrupteur qu'il n'avait fait par sa docilité envers Bonaparte [1] ».

Tel est le panégyrique, car c'en est un. En le lisant, un détail frappe tout de suite : il n'y a pas de référence aux sources. M. Sorel ne renvoie qu'aux travaux de Bianchi et de M. Sciout, à Thiébault et à Saint-Albin. En fait, c'est à ces deux derniers qu'il emprunte presque tout son exposé. Il a pris, par exemple, à Saint-Albin (qui bien entendu, ne dit pas d'où il les tire) les chiffres du projet de budget pour la République napolitaine. Il y a dans le compte de Saint-Albin une erreur d'addition. M. Sorel ne la reproduit pas, il l'aggrave [2]. Mais c'est surtout aux Mémoires de Thiébault qu'il emprunte, quelquefois presque mot pour mot [3]. C'est à Thiébault, encore, et ceci est plus singulier, que M. Sorel emprunte ses chiffres : les sommes distribuées aux généraux, le droit perçu par le receveur-caissier Chanteloup (et non Chatelain), enfin le montant des prétendus bénéfices de Faipoult et de Macdonald sont indiqués d'après cet unique témoignage [4]. Or, ces Mémoires de Thiébault, outre qu'ils sont écrits après 1830, émanent d'un des officiers qui ont le plus ardemment soutenu Championnet contre les commissaires et contre le Directoire. Thiébault enregistre, à l'adresse, non seulement de Faipoult, de Méchin, de Macdonald, mais du Directoire, et à côté des accusations que M. Sorel accueille, une foule d'autres imputations, sans preuves non plus, mais encore plus graves : si graves même, qu'elles en sont absurdes, et que M. Sorel n'en dit rien. Ainsi Chanteloup aurait emporté 3.600.000 francs divisés en trois parts : 1.480.000 pour les Directeurs ; autant pour les « trois commissaires », à raison de 493.333 fr. 33 cent. par tête (*sic*), et 720.000 fr. de frais d'administratlon [5]. On est surpris qu'un historien de la valeur de M. Sorel, et qui a dit lui-même, en si bons termes [6], l'usage qu'il faut faire — et surtout ne pas faire — des mémoires, ait si parfaite-

1. P. 385 et 587.
2. Saint-Albin, *Documents relatifs à la Révolution française*, Paris, 1873, in-8, p. 84. 43 + 10 + 19 + 10 = 86 selon Saint-Albin, 76 selon M. Sorel, p. 383.
3. P. 378-379.
4. P. 383-385. Thiébault, Mémoires, t. II, p. 432, 443, 497.
5. Thiébault, *ibid.*, p. 444-445.
6. *Minerva, revue des lettres et des arts*, 15 janvier 1903, p. 182.

ment oublié, dans l'occasion présente, l'excellent précepte qu'il avait formulé. A quoi tient cet oubli ? Il est certain que s'il avait eu entre les mains les pièces transmises au conseil de guerre qui devait juger Championnet, les déclarations très précises des commissaires, dont plusieurs inculpent la probité même du général, les pièces authentiques, les dépositions concordantes qui sont au dossier, M. Sorel aurait hésité, sans doute, à s'approprier aussi complètement les affirmations sans preuves de Thiébault et de Saint-Albin. Mais si M. Sorel ne s'est pas reporté à ces documents, cela tient peut-être à ce que trouvant, chez ces deux auteurs, des arguments vigoureux et d'apparence solide en faveur de sa thèse, il était naturellement disposé à ne pas les regarder de trop près. Nous n'oserions, du reste, l'affirmer, et nous n'avons pas à donner de réponse là-dessus. Nous ne pouvons qu'exprimer des regrets, d'autant plus vifs que M. Sorel, lorsqu'il travaille sur un dossier complet, et sans être entraîné par sa thèse, sait à merveille, dans la masse des documents, retrouver et mettre en lumière les faits les plus certains et les hypothèses les plus vraisemblables [1].

Si M. Sorel a quelquefois de l'indulgence pour les généraux du Directoire, il n'a que des sévérités pour les agents politiques qui représentent ce gouvernement près des armées. Pour les mieux confondre dans une réprobation uniforme, il les appelle tous d'un même nom : « commissaires civils » ou « commissaires fiscaux ». Il leur octroie à tous une caisse, dans laquelle ils puisent pour leur propre compte, et il leur attribue en bloc tous les méfaits dont les documents accusent les « commissaires français », les « agents à la suite des armées », les « administrateurs » ou plus généralement les « dilapidateurs [2] ». C'est « la troupe des commissaires, qui avait pour elle le cœur du Directoire et qui en représentait l'esprit... elle arrivait avec l'arrière-garde, se mêlait non seulement de percevoir, mais de gouverner, formant des cabales, créant des factions, opposant police à police, espionnant, dénoncant et n'admettant aucun contrôle [3] ». Sous les formules générales et les accusations collectives,

1. V. par exemple, p. 396 et sq. le récit de l'attentat de Rastadt.

2. P. 59 (mars 1796). « Les administrateurs, agioteurs et concussionnaires de profession... représentaient le gouvernement de la République en jouant l'or à plein chapeau. » P. 88 : « les exactions des commissaires civils ». P. 61 : « Saliceti, commissaire civil du gouvernement... s'enferma dans sa caisse. » P. 292 (février 1798) : « les spoliations des commissaires civils. » P. 319 : « les généraux... et commissaires civils arrivent, nomades, impatients de déployer leur énergie et empressés de faire fortune. » P. 322 : « Macdonald ménage les commissaires civils ; il s'ensuit que les spoliations redoublent. » P. 392 : « Haller, commissaire financier de l'armée », et p. 364 : « le commissaire des guerres, Haller, fiscal mais clairvoyant. » P. 383 : « Les commissaires insatiables d'exactions », etc., etc.

3. P. 384.

M. Sorel englobe toutes les sortes d'agents et de commissaires, ceux qui représentent vraiment le Directoire — c'est l'infime minorité — et les autres. Ce sont, d'une part, les *commissaires du gouvernement* de l'an IV et de l'an V (deux en Italie, deux en Allemagne, un en Hollande), qui n'ont qu'une mission « d'information et de surveillance » ; ceux de l'an VI (un par armée, sauf en Italie, cinq en tout), ayant pouvoirs « en matière civile, politique et de finances », et chargés notamment de réprimer les abus et dilapidations (ils autorisent les dépenses, d'accord avec le général en chef, mais n'ont pas de caisse, les fonds restant entre les mains du payeur de l'armée); l'*administrateur des finances* en Italie, Amelot, qui est seul de son espèce ; les commissions chargées de recueillir « les objets de sciences et d'arts » ; enfin les *commissions civiles* de l'an VII, une par armée, formées chacune de trois membres : un commissaire, un contrôleur, un caissier; tous devaient rendre des comptes au Directoire, et, à partir de l'an VI, au ministre des finances; ils le firent régulièrement [1]. — D'autre part, ce sont les *commissaires militaires* beaucoup plus nombreux : ordonnateurs en chef (un par armée), ordonnateurs (un par divison), commissaires des guerres. Jusqu'à l'établissement, en janvier 1799, des commissions civiles, les ordonnateurs et les payeurs furent seuls dépositaires des fonds, les commissaires des guerres seuls chargés des réquisitions, des distributions, des rapports avec les fournisseurs. Ils n'obéissaient qu'aux ordres du général en chef, et ne dépendaient que du ministre de la guerre. Enfin, il faut nommer encore les innombrables *agents des administrations militaires*, et les employés des fournisseurs : ils sont en relations familières avec les commissaires des guerres, se réfugient sous l'autorité des généraux et résistent aux commissaires civils : à Milan, à Rome, à Naples, lors des conflits, ils sont invariablement du côté du général. De l'an IV à l'an VII, la correspondance officielle des agents diplomatiques, des commissaires du gouvernement, des commissaires civils, est remplie de dénonciations et de plaintes contre ces commissaires militaires et ces administrateurs militaires. Ce qu'on sait sur leurs abus de pouvoir et leurs vols, c'est par les révélations des commissaires du gouvernement. S'il y eut quelques mesures de répression, ce sont eux qui les prescrivirent ou les firent exécuter sur l'ordre du Directoire [2]. C'est ainsi, pour

1. Rapport du ministre des Finances au Directoire, 1er thermidor an VII, Arch. nat., AFIII 81.

2. Instructions du Directoire à Garrau, 22 brumaire an IV, Arch. nat., AFIII 31; à Kellermann, 18 frimaire an IV, *ibid.*, 334; à Saliceti, 10 pluviôse an IV, 343; au ministre de la Guerre, 18 germinal an IV, 360; à Haussmann, 12 thermidor an IV, 391 ; Message au Conseil des Cinq-Cents, 22 fructidor an IV (pour demander une loi répressive), 401; Autre du 4 brumaire an V, 410; Ordre de traduire au conseil de guerre les directeurs de la Com-

ne citer qu'un exemple, que le fameux Haller, appelé par M. Sorel tantôt « commissaire des guerres », tantôt « commissaire financier de l'armée [1] », et qui n'était ni l'un ni l'autre, mais seulement banquier et fermier des contributions militaires, dénoncé plusieurs fois, et toujours couvert par Bonaparte, puis par Brune, finit par être exclu de l'Italie, en l'an VII, sur la demande de Rivaud [2].

Nous croyons pouvoir dire, d'après ces exemples, que la méthode de M. Sorel n'est pas toujours assez rigoureuse, ni sa critique assez exacte, pour le garder des interprétations douteuses et des affirmations contestables où la pente de sa thèse l'incline parfois. Assurément, beaucoup de ses jugements, pris à part semblent justes, et seront sans doute ratifiés après enquête. Mais la façon dont il les présente, sans offrir les véritables moyens de contrôle, n'est-elle pas faite pour induire en défiance le lecteur averti ? Presque nulle part nous ne voyons que l'auteur ait critiqué les témoignages qu'il invoque, et la façon même dont il les rapporte à quelque chose d'embarrassant. Les références, par exemple, ne sont pas toujours assez précises pour rendre le contrôle possible. Pour les livres imprimés, M. Sorel se borne trop souvent à mettre en note le titre de l'ouvrage, ou même simplement le nom de l'auteur [3]. Les pièces de correspondance ne sont, la plupart du temps, désignées que par leur date, sans qu'on sache de quel recueil, bon ou mauvais, complet ou non, M. Sorel les a tirées [4]. Souvent, dans l'exposé des faits ou le récit des conversations, le témoin n'est pas indiqué [5] ou l'est en termes vagues : « un Allemand », « un Italien [6] », « un observateur contemporain [7] ». Les citations non

---

pagnie Flachat, 8 pluviôse an V, 432 ; Le Directoire à Rudler, 7 ventôse an V, 436 ; Arrêté des commissaires à Rome contre les réquisitions abusives, 6 ventôse an VI, 508 (classé au 18 ventôse) ; Arrêté de Rapinat sur le même objet, 18 prairial an VI, 85 ; Le Directoire à Rivaud, 11 nivôse an VII, 566 ; Circulaire aux agents civils en Italie, 5 germinal an VII, 590 ; Lettres particulières de Faipoult à Treilhard, ventôse à floréal an VII, 585 ; Roberjot à Merlin, 28 germinal an VII, 596. Destitution de l'ordonnateur Aubernon, 9 frimaire an VII, 559 ; de l'ordonnateur Rouhière, 1er frimaire an VII (Arch. admin. de la Guerre) ; de l'ordonnateur Féraud, 29 ventôse an VII, Arch. nat., AFIII 588 ; de deux commissaires des guerres, 23 prairial an VII, *ibid.*, 608, etc., etc.

1. P. 292 et 364.

2. Son associé Briche fut même arrêté, malgré la protection de Suchet. Rivaud au Directoire, 4 pluviôse an VII, Arch. nat., AFIII 571, 16 pluviôse, *ibid.*, 563 (classé au 28 frimaire).

3. Même quand ils sont cités pour la première fois, p. ex. notes p. 7, 16, 167, 259.

4. P. ex. p. 25, 41, 42, 56, 69, 71, 97, 100, 106, 165, 169, 226, 237, 239, 246, etc.

5. P. ex. p. 178 et 179 (conversations de Bonaparte), etc.

6. P. 272 et 380. Cf. p. 179 : « un diplomate ».

7. P. 257. Il s'agit des paroles qu'aurait prononcées Sieyès dans la discussion du traité de Campo-Formio, au comité secret du Conseil des Cinq-Cents. M. Sorel les rapporte d'après Sandoz-Rollin, qu'il ne nomme pas, en indiquant seulement qu'il les emprunte à « un observateur contemporain très bien informé, résumant ses notes sur cette séance ». On croirait, à lire le passage, que cet « observateur » était présent à la réunion du comité secret.

plus ne sont pas toujours faites avec de grandes précautions d'exactitude. Il arrive fréquemment à M. Sorel de mettre entre « » un simple résumé de conversation ou de dépêche [1]. Quant au procédé qui consiste à restituer, dans les conversations, le style direct d'après des rapports en style indirect, il est employé constamment [2]. Quelle que soit la conscience de l'auteur, on ne saurait, cela est évident, attribuer d'autre valeur à des citations de ce genre que celle d'un commentaire personnel.

Il nous resterait un mot à dire de la forme proprement littéraire de l'ouvrage. On connaît l'agrément du style de M. Sorel. Une grande réputation à récompensé son incontestable talent d'écrivain. Plus que dans les précédents volumes, le sujet prêtait ici aux développements pittoresques ou psychologiques. M. Sorel n'a pas laissé échapper l'occasion, et nous trouvons, dans *Bonaparte et le Directoire*, bon nombre de descriptions et de portraits. Qu'il y ait parfois, dans les unes et les autres, un peu trop de fantaisie romantique [3], et, par endroits, des obscurités [4], cela ne nous paraît pas douteux ; mais c'est un peu une affaire de goût, et M. Sorel a peut-être raison de penser que là-dessus « la grande règle de toutes les règles », comme dit Dorante, est de plaire au public. Du moins, cela est matière à controverse et nous ne pouvons en discuter ici ; tel n'est pas l'objet de notre étude.

En commençant cet examen, qu'il fallait rendre un peu minutieux pour qu'il fût concluant, nous nous étions proposé de vérifier si M. Sorel, parvenu, avec ce cinquième volume, en quelque sorte au point culminant de sa thèse, l'avait formulée et prouvée de telle sorte, qu'elle apparût désormais comme vraie définitivement, et qu'il fallût en accepter les conclusions comme un sûr guide à suivre dans l'explication et le jugement des événements postérieurs, comme un enseignement à méditer pour les calculs de

---

1. P. ex. p. 120, le résumé, emprunté à Sybel, de la dépêche de Grenville du 7 novembre 1796. De même pour la conversation de Talleyrand avec Sandoz (sept. 1798), p. 337. Cf. plus haut.

2. P. 65 et sq., 118, 124 et sq., 234 et sq., 275 et sq., 326 et 327.

3. P. 86 (Milan) ; 136-137 (mort de Catherine) ; 182-183 (Bonaparte et Frédéric II); 333 (Sieyès) ; 347 (Nelson) ; 406 (Souvorof ; la vraie croisade) ; 447 (le Soleil de Syrie), etc.

4. P. 182 : Frédéric II, « disciple d'Épicure, mais d'Épicure appris et compris dans Lucrèce [où l'aurait-il appris ?]... ne vise point à emmagasiner la foudre et la tempête ; il proportionne ses explosifs à la force de ses canons ; rien en lui de Prométhée. » P. 188 : « Bonaparte se représente l'Europe découpée en tranches nettes, en relief et en mouvement, mais avec des dégradations singulières de saillies et de couleurs ». P. 442 : « Il passe du personnage de Scipion à celui de Mahomet, mais à un Mahomet qui aurait fait ses humanités chez Volta re. » P. 180 : « Il va à l'Empire comme Colomb atteignit le nouveau monde, croyant faire le tour de l'ancien. »

l'avenir. Nous croyons avoir indiqué suffisamment comment et pour quelles raisons M. Sorel ne nous paraît pas avoir démontré ce qu'il avance. Par les importantes lacunes d'information qui s'y trouvent, par un souci de critique insuffisant au regard des méthodes en usage à notre époque, l'ouvrage nous paraît manquer, non certes de valeur, mais de solidité. L'œuvre de M. Sorel n'est pas, quoi qu'on en ait pu dire, une œuvre « définitive ». Son jugement n'est pas un « verdict ». Si nous avons réussi à le faire voir, et à prouver, par suite, qu'il y a place encore, après cet essai de synthèse, pour de nombreux et importants travaux sur l'histoire extérieure du Directoire, nous aurons atteint notre objet, et démontré peut-être aussi, du même coup, que la présente étude n'était pas tout à fait inutile.

Raymond GUYOT. Pierre MURET.

BULLETIN D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

1903 (2e semestre)

H. Vaganay. Le sonnet en Italie et en France au XVIe siècle. — F. Lachèvre. Bibliographie des recueils collectifs de poésies (1597-1700). — G. Vicaire. Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle (Fascicule 14). — Catulle Mendès. Le mouvement poétique français de 1867 à 1900. — A. Le Roy. L'aube du théâtre romantique. — A. Gazier. Mélanges de littérature et d'histoire. — E. Jovy. Un opuscule attribuable à Pascal (*Les Réflexions sur les vérités de la religion chrétienne*). — Les Revues.

Je dois signaler tout d'abord deux ouvrages qui sont le fruit de recherches patientes et où les travailleurs pourront trouver de précieuses indications : le livre de **M. H. Vaganay** sur le sonnet en Italie et en France au XVIe siècle et la bibliographie des recueils collectifs de poésies de **M. F. Lachèvre.**

On sait, et il est inutile de le redire ici, quelle est l'importance du sonnet dans l'histoire de la poésie au XVIe siècle. Ayant à sa disposition une bibliothèque personnelle singulièrement riche, M. Vaganay a entrepris de nous donner, non pas une histoire de cette forme d'art, mais un catalogue de tous les sonnets publiés des deux côtés des Alpes de 1501 à 1600[1]. Le second fascicule, paru récemment, commence en 1565; il est précédé d'une introduction que l'on voudrait peut-être un peu plus étendue, et se termine par une liste des éditions non datées, des éditions et réimpressions des XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècles, par une bibliographie des études anciennes et modernes citées dans le cours de l'ouvrage et une table alphabétique des poètes. Un travail de ce genre obligeait l'auteur à suivre, année par année, toute la production littéraire du XVIe siècle; à côté des recueils faciles à découvrir, s'accumulait l'innombrable série des sonnets répandus dans les livres de toute espèce ou donnés comme pièces liminaires. M. Vaganay n'a pas reculé devant les difficultés de l'œuvre entreprise; il y a apporté une conscience dont on ne saurait trop le louer. Bien entendu, il lui était matériellement impossible

---

1. Hugues Vaganay. *Le sonnet en Italie et en France au XVIe siècle.* Essai de bibliographie comparée. Fascicule I. Lyon, au siège des Facultés catholiques, 1902, in-8. — Fascicule II. Lyon, au siège des Facultés catholiques, 1903, in-8.

d'être complet, au moins dès une première édition. Plusieurs volumes, cités seulement d'après des catalogues de libraires, ne peuvent être décrits avec la précision désirable. Ailleurs, ce sont des lacunes fâcheuses. M. Lanson en a signalé un certain nombre dans un compte rendu de la *Revue universitaire*. En voici d'autres, et quelques erreurs : les sonnets portés dans les éditions de 1586 des *Discours de l'estat de paix et de guerre* et du *Prince* de Machiavel figurent déjà dans les éditions de 1579 (Rouen, Nicolas Lescuyer) ; — M. Vaganay qui a relevé de nombreuses pièces de Fr. de Belleforest oublie sa *Pastorale amoureuse* de 1569 (sonnet liminaire de Jean Vuillemin) et sa *Pyrénée* de 1571, point méprisable cependant (4 sonnets liminaires de Jean Thirmoys, Pierre Tamisier et Jacques Moisson; plusieurs sonnets aussi dans le cours du roman, p. 71, 87, 170, 179, 240); — et je cite encore : les *Dialogues de Messire Speron Sperone Italien, traduitz en François* par Cl. Gruget en 1551 (un sonnet liminaire), la *Practique Iudiciaire* de Damhoudère en 1564 (3 sonnets de Nicolas Sartorius, de Jean Vezou et d'un anonyme), — l'*Amarylle* de Jean Hays en 1595 (1 sonnet au début, 2 à la fin), — l'*Arimène* de Montreux en 1597 (2 sonnets). Il serait facile d'allonger cette liste, et chacun pourrait retrouver, dans ses souvenirs personnels, des livres omis. Ces lacunes qui d'elles-mêmes se combleront en des éditions nouvelles, n'enlèvent rien à l'ouvrage de son sérieux et de sa réelle utilité : on ne pourra plus désormais travailler sur la poésie du XVIe siècle sans y avoir recours.

Le livre de M. Lachèvre n'est pas moins intéressant[1]. Cette bibliographie des recueils collectifs nous donne (je cite textuellement les promesses du titre) : « 1° La description et le contenu des recueils; — 2° Les pièces de chaque auteur classées dans l'ordre alphabétique du premier vers, précédées d'une notice bio-bibliographique, etc. ; — 3° Une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales (titre et premier vers) avec l'indication des noms des auteurs pour celles qui ont pu leur être attribuées ; — 4° La reproduction des pièces qui n'ont pas été relevées par les derniers éditeurs des poètes figurant dans les recueils collectifs; — 5° Une table des noms cités dans le texte et le premier vers des pièces des recueils collectifs, etc., etc. » Jusqu'ici, il était à peu près impossible de se débrouiller au milieu du chaos de ces anthologies, et, à l'ordinaire, on se dispensait d'y aller voir. Il faut espérer que, désormais, on y regardera davantage, car cela est indispensable si l'on désire se faire une idée exacte

1. Frédéric LACHÈVRE. *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700...* Tome Ier (1597-1635). Paris, Henri Leclerc, 1901, in-4, XII-444 p. — Tome II (1636-1661). Paris, Henri Leclerc, 1903, in-4, XVI-772 p.

de la production poétique et des goûts du public au XVIIe siècle. De nombreuses pièces y figurent pour la première fois : d'autres ne se trouvent pas ailleurs. A côté des noms illustres qui, en général, recommandent le volume à la curiosité des lecteurs, des poètes se pressent qu'il serait puéril souvent de vouloir réhabiliter, mais qu'il est bon de connaître. M. Lachèvre a rassemblé sur chacun d'eux les renseignements les plus précis; pas un instant, il ne s'est départi de sa méthode sûre et rigoureuse; il a voulu avant tout faciliter les recherches : aussi a-t-il multiplié les listes et les tables. Grâce à cette minutie, son répertoire est aussi maniable et clair qu'il est complet, sa richesse n'est pas confusion. Plus de 7.600 pièces, œuvres de 634 poètes, ont été recueillies dans ces deux volumes, et pour retrouver sans aucune peine le moindre sonnet, la plus mince épigramme, il suffit de connaître la date, ou le nom de l'auteur, ou celui du libraire, ou simplement les premiers mots du premier vers. Chemin faisant, quelques découvertes intéressantes ont récompensé M. Lachèvre de sa patience. Je ne parle pas seulement des 1870 morceaux anonymes dont il a pu déterminer les auteurs; l'appendice de ce second volume réimprime pour la première fois un assez grand nombre de pièces que les éditeurs avaient ignorées jusqu'ici : une élégie gracieuse et passionnée de Desportes, des sonnets et des épîtres de Maynard et surtout cette *Lune parlante, poème nocturne* de Saint-Amant, dont on a si souvent nié l'existence, véritable curiosité bibliographique publiée d'après le seul exemplaire connu. — « Il reste encore bien des lacunes à combler », avoue modestement l'avis au lecteur. Sans doute; et ce n'est pas en un jour que se fera l'histoire de notre littérature; il y faudra bien des efforts, bien de la patience et du désintéressement. Raison de plus pour être reconnaissant à tous les bons ouvriers qui apportent leur pierre à l'édifice.

De toute façon, des études de cette nature doivent être encouragées. M. Lachèvre poussera ses recherches jusqu'en 1700; il serait à souhaiter qu'un travailleur voulût bien dépouiller à leur tour les nombreuses anthologies et les recueils divers de l'école romantique. Pour être plus proches de nous, ils ne sont pas beaucoup plus connus et mériteraient de l'être. En attendant, **M. G. Vicaire** continue son manuel dont le 14e fascicule vient de paraître [1]. A vrai dire, cette publication, d'un prix élevé, s'adresse surtout aux bibliophiles et collectionneurs qui y trouveront les prix obtenus dans les enchères publiques par les numéros pré-

---

1. G. Vicaire. *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle (1801-1893)*. Fascicule 14 (Marx. Moniteur du bibliophile). Paris, A. Rouquette, 1903, in-8, 424 col.

cieux; mais M. Vicaire ne s'en est pas tenu à cela. Les différentes éditions des ouvrages du siècle dernier sont relevées et décrites avec soin ; pour les écrivains les plus considérables, il énumère encore les principales études qui leur ont été consacrées. A citer, en particulier, dans ce fascicule, les articles Mérimée, Michelet, Monde dramatique, quoique dans cette revue, fondée par Frédéric Soulié et Gérard de Nerval, M. Vicaire ait considéré presque uniquement les vignettes et les planches.

Lors de la dernière exposition universelle, M. le Ministre de l'Instruction publique, jugeant que le moment était venu de dresser le bilan poétique du siècle défunt, chargea **M. Catulle Mendès** de prononcer quelques paroles définitives[1]. J'imagine que l'ancien directeur de la *Revue fantaisiste* dut accepter avec joie. Les poètes sur le retour aiment les délégations officielles. Ce que l'on demandait d'ailleurs à M. Mendès, c'était de se souvenir, de rendre à des amis disparus, à des maîtres chers un suprême hommage, de revivre pour un instant les luttes de jadis... Car M. Mendès, qui n'est plus très jeune, met une coquetterie à se vieillir. Tard venu dans le romantisme, né à la vie littéraire quand le Dieu était en exil, il ne lui déplairait pas de passer pour le dernier des burgraves, — un burgrave un peu bénisseur. Presque tous les combattants de la grande époque ont disparu. Ceux qui survivent ne parlent et n'écrivent plus guère : M. Mendès écrit et parle toujours. Et M. Mendès officia. Le travail prit tout de suite une importance inattendue. Il ne s'agissait, dans la pensée du ministre, que de continuer l'étude de Théophile Gautier, d'écrire un Rapport sur une période déterminée : M. Mendès crut nécessaire de donner d'abord, en guise de préface, toute une histoire de la poésie française. Des siècles poétiques défilèrent devant nous, « baignés d'une brume d'aube », ou « splendides d'un triomphant midi », ou « lumineux d'un crépuscule d'éclipse » : les mignardises des troubadours et les rudes chansons des trouvères d'oïl, la superbe forêt des épopées primitives et le marécage putride des fabliaux, les enthousiasmes de la Renaissance et de la Pléiade, la majesté noble du XVIIe siècle, la pensée frémissante du XVIIIe, puis « ces deux grandeurs », la Révolution française et le Romantisme. M. Mendès a parlé de tout cela en poète, répandant à profusion les trésors de son style harmonieux et chatoyant : étude

1. Catulle MENDÈS. *Le mouvement poétique français de 1867 à 1900.* Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts précédé de réflexions sur la personnalité de l'esprit poétique de France, suivi d'un dictionnaire bibliographique et critique et d'une nomenclature chronologique de la plupart des poètes français du XIXe siècle. Paris, Imprimerie nationale et librairie Fasquelle, 1903, in-8, VIII-340 p.

séduisante certes, de belles proportions et de grande allure, mais qui manque un peu de solidité ; architecture d'exposition universelle, carton-pierre et ornements rapportés ; on sent trop que ces choses sont l'œuvre d'un jour. Surtout on n'en voit pas l'utilité. Même sur les poètes que fréquenta sa jeunesse enthousiaste, M. Mendès ne nous apporte rien de nouveau. Il se contente à peu près de reprendre ce qu'il avait conté déjà dans sa *Légende du Parnasse contemporain*. Il redit l'existence aventureuse d'Albert Glatigny, il célèbre la pure poésie de Léon Dierx et de Sully Prudhomme, le génie profond et mystérieux de Villiers de l'Isle-Adam, il se rappelle avec émotion les débuts de Mallarmé qui depuis... Avec les symbolistes, il est moins à l'aise. Évidemment, leur métrique le déconcerte et il l'avoue. Il voudrait admirer cependant, il s'y applique en toute conscience, il n'oublie personne : les poètes de 1901, de 1902, de 1903 ont eux aussi leur petite place ; la bienveillance de l'aïeul s'étend jusqu'aux jeunes gens les plus imberbes ; ce n'est plus un rapport, c'est un palmarès. Pour finir, un dictionnaire critique ; l'idée était heureuse, mais il aurait fallu plus de soin ; les indications bibliographiques n'ont aucune précision, les dates sont très souvent fantaisistes. Quelques exemples au hasard : M. Mendès place en 1826 les *Mélanges poétiques* qu'Ulric Guttinguer publia en 1824 ; en 1826 également son *Charles VII à Jumièges* qui est de 1827, et il oublie *Le bal* de 1824. Il néglige l'*Érostrate* de Labensky en 1850, la *Napoline* de Mme de Girardin en 1834, les *Poésies* de Tampucci en 1833, les *Confessions poétiques* de G. Drouineau en 1834. Il ne cite pas le nom de Philothée O'Neddy ; un pareil oubli, de la part d'un romantique ! Il y a des lacunes et des erreurs même dans les articles relatifs aux plus grands écrivains : le premier recueil de Vigny est signalé sous un titre inexact, et l'on cherche vainement les *Nouvelles Odes* de V. Hugo, la seconde édition « revue et augmentée » des *Méditations* de Lamartine. On trouvera par contre un grand choix d'*opinions* et de *jugements*. Mais est-il nécessaire de savoir ce que pensèrent des poètes de ce temps Philippe Gille ou M. Jules Claretie ?

C'est sans doute une série de conférences que M. **Albert Le Roy** a réunies dans son dernier volume [1]. Je n'en conteste ni l'esprit, ni l'agrément ; mais plusieurs leçons ajoutées bout à bout ne feront jamais un livre d'histoire. Certaines préoccupations dangereuses s'imposent au conférencier. Si documenté qu'il puisse être, il doit songer d'abord aux goûts de son auditoire, peu soucieux souvent de recherches personnelles et exactes.

1. Albert Le Roy. *L'aube du théâtre romantique*. Paris, Paul Ollendorf, 1904, in-16, 475 p.

L'essentiel est de rendre la science aimable et accessible, de doser agréablement l'enthousiasme et l'ironie, de combiner avec adresse les renseignements biographiques et les analyses littéraires, d'apporter une gerbe d'anecdotes, de se montrer piquant et léger et fertile en rapprochements inattendus. Il n'est pas absolument nécessaire d'être superficiel, mais il faut avant tout ne pas être pédant. Un peu d'injustice même ne messied pas. « Le chef du romantisme emprunte sans vergogne les caractères d'Hernani au répertoire des deux siècles précédents. Ruy Gomez, n'est-ce pas le Bartholo de Beaumarchais ? Hernani n'est-il pas un Lindor déguisé en pèlerin ? Quant à don Carlos qui se cache pour surprendre doña Sol et son galant, c'est Néron dans Britannicus ; seulement le palais romain se transforme en armoire. » Voilà certes qui est ingénieux ; mais le premier livre de M. Le Roy faisait espérer autre chose. — Sur les points principaux du sujet, peu d'observations vraiment nouvelles. Quelques faits, quelques dates simplement rapprochées nous en apprendraient beaucoup plus cependant sur les origines du romantisme que les plaisanteries surannées de M. Maxime Gaucher. Et dans un chapitre consacré aux traducteurs de Shakespeare, il serait permis de passer rapidement sur Voltaire et Letourneur, mais il faudrait citer la curieuse traduction du baron de Sorsum, louée par Alfred de Vigny dans la *Muse française*, le premier essai fidèle et intéressant, « conforme au texte original, en vers blancs, en vers rimés et en prose ». D'un bout à l'autre du volume, c'est la fantaisie seule du conférencier qui a réparti et distribué la matière. Il lui arrive de négliger l'essentiel. Les scènes historiques de Vitet ne mériteraient-elles pas au moins une étude de quelques pages? Il y a là des œuvres probes et vigoureuses, d'une beauté sans artifice, qui demeurent vivantes quand ont vieilli lamentablement les évocations mélodramatiques de Dumas et que devraient relire, aujourd'hui peut-être plus que jamais, ceux qui prétendent encore nous intéresser à l'histoire sur le théâtre. L'auteur d'*Henri III* a déclaré, tout le premier, ce qu'il leur devait. M. Le Roy se contente d'une allusion rapide. En revanche, il consacre cinq chapitres (à peu près le quart de son livre) à Népomucène Lemercier; n'est-ce pas excessif? Le poète d'*Agamemnon* fut sans doute un homme singulier, et, ce qui vaut mieux, un caractère indépendant; il eut parfois comme un désir de se dégager de la tradition et de rompre avec le passé. Est-ce une raison pour insister longuement sur *Isule et Orovèse*, sur le *Complot domestique* et sur le *Corrupteur ?* Qu'est-ce que ces œuvres mortes ont à voir avec « l'aube du théâtre romantique » ? M. Le Roy vraiment abuse des analyses. A travers les pauvretés de ces intrigues, il fait la chasse aux excentricités, il est tout heureux de nous rapporter quelques métaphores ridicules,

quelques vers baroques (ce vers, par exemple, de Christophe Colomb : « Et que bientôt notre œil voie un monde de plus ! ») — si heureux qu'il en oublie le sujet de son livre.

Les *Mélanges de littérature et d'histoire* de **M. Gazier** sont composés, pour une bonne moitié, d'articles relatifs au Jansénisme[1]. On connaît, en cette matière, la compétence toute particulière de l'auteur. Les documents dont il dispose lui ont permis d'élucider un certain nombre de points demeurés obscurs : sur les attaches jansénistes de Racine, sur les relations de Bossuet avec les Augustiniens, ce livre sobre et dégagé de toute vaine surcharge apporte du nouveau. Quant à Pascal lui-même, M. Gazier a eu d'abord la bonne fortune de trouver une copie manuscrite de la biographie laissée par Mme Périer, copie de la fin du XVIIe siècle (le filigrane du papier donne la date 1682), plus correcte manifestement que le texte unique, toujours réimprimé jusqu'ici, d'Abraham Wolfgang. Mais il faut le louer surtout de s'être élevé contre la vieille histoire des amours de Pascal et de Mlle de Roannez, et d'avoir trouvé des arguments décisifs. La tradition prêtait à l'auteur des *Provinciales* une attitude assez déplaisante qu'elle expliquait par des mobiles assez bas. Les mémoires encore inédits du chanoine Godefroi Hermant prouvent que c'est de la légende toute pure. Et vraiment, ni la vie de Pascal, ni celle de Mlle de Roannez n'ont besoin, pour être poignantes, de banales complications romanesques : la vérité suffit. Dans le même volume, six lettres inédites de Fénelon, provenant des archives du ministère de la Guerre et relatives à ses préoccupations dans le diocèse de Cambrai, des fragments d'un mémoire de Besoigne et Rollin sur les luttes de l'Université contre les Jésuites, un essai sur les rapports de Molière et du prince de Conti et sur le véritable sens de *Tartufe*, des articles sur Massillon consécrateur de Dubois, sur l'abbé de Prades, Voltaire et Frédéric II, une biographie de Jeanne de Caylus (?) la solitaire des Rochers.

C'est aussi sur les études de littérature religieuse que se porte la curiosité attentive de **M. E. Jovy**[2]. Le titre de sa dernière brochure s'impose à l'attention. L'opuscule « attribuable à Pascal » qu'elle nous révèle est un manuscrit de la bibliothèque de Troyes qui ne porte d'ailleurs aucune attribution. Le premier, le rédacteur du catalogue publié en 1855 a émis

---

1. A. Gazier. *Mélanges de littérature et d'histoire.* Paris, Armand Colin, 1904, in-16, 355 p.
2. Ernest Jovy. *Un opuscule attribuable à Pascal.* Les *Réflexions sur les vérités de la religion chrétienne.* Vitry-le-François, P. Tavernier, 1903, in-8, 48 p.

cette supposition que M. Jovy fait sienne aujourd'hui et qu'il soutient par deux sortes de preuves. Ni les unes ni les autres ne paraissent très convaincantes. Que ces *Réflexions* soient d'inspiration nettement janséniste et que, par là, certaines analogies sautent aux yeux, il serait difficile de le nier. Les raisons démonstratives de la foi sont fondées ici, comme dans les *Pensées*, sur le sentiment, — quoique la première phrase indique autre chose : « Je cherche Dieu et je le trouve dans ses ouvrages. » Nous y voyons la distinction entre les trois ordres de la *nature*, de la *pensée* et de la *grâce*. Mais ces idées sont-elles strictement personnelles à Pascal ? Et d'ailleurs, il suffirait d'admettre que l'auteur de ces *Réflexions* s'est inspiré des *Pensées*. Quant aux analogies de style, aux raisons littéraires, il est imprudent de rien affirmer sur des preuves de ce genre. Pourtant, réplique M. Jovy, on a bien attribué à Pascal, et, contre toute vraisemblance, le *Discours sur les passions de l'amour* : je ne vois pas qu'une première erreur puisse en justifier une seconde. Au reste, ce petit morceau est intéressant à connaître, et le travail de M. Jovy n'est donc pas un travail inutile.

Les Revues [1] :

Revue des Deux Mondes. — 1er Août : *F. Roz* : Robert Burns. = 1er Octobre : *P. Gautier*. Chateaubriand et Mme de Staël, d'après les lettres inédites de Chateaubriand. = 15 Octobre, 1er Novembre et 15 Novembre : Une correspondance inédite de Sainte-Beuve. Lettres à M. et Mme Juste Olivier. = 15 Décembre. Lettres de H. Taine à F. Guizot et à sa famille, 1re partie.

La Revue de Paris. — 1er Octobre : *Gustave Simon*. V. Hugo écolier. [Documents communiqués par la famille du poète.] = 15 Octobre : *André Le Breton*. Les origines du roman balzacien. [Influence des romans populaires de Mme Radcliffe, du *Moine* de Lewis, du *Melmoth* de Maturin sur les premières œuvres de Balzac ; puis, de Richardson, Goldsmith, Godwin, Sterne, W. Scott et F. Cooper : enfin des physiologistes et des réalistes français.] = 1er et 15 Décembre : *Louis Maigron*. George Sand et les mœurs. [Enquête sur les idées et l'influence sociale des romans de la première manière.]

La Renaissance latine. — Mai à Octobre : *J. Barbey d'Aurevilly*. Second memorandum, dernier inédit [1838]. = Octobre : *Julien Luchaire*. A propos d'Alfieri. [A l'occasion du centenaire de la mort d'Alfieri, M. L. rappelle ses voyages à travers l'Europe, ses impressions, et indique la marche de ses idées du *Traité*

---

1. Quelques erreurs se sont glissées dans les dépouillements de revues joints au Bulletin d'histoire littéraire publié dans le numéro du 15 juillet 1903 : p. 682, ligne 2, *au lieu de* Monty, *lire* Mouchy ; p. 683, llgne 3, *au lieu de* humoriste, *lire* humaniste.

de la tyrannie au *Misogallo*.] = Décembre : *E. Faguet*. Les idées littéraires de Nietzsche. [Fragment d'un livre à paraître. Nietzsche est, avant tout, un classique, un amoureux de la beauté grecque, contempteur en art de tout ce qui n'est pas « sain, viril, fort et noble ».]

Revue Bleue. — *Ernest Charles*. La vie littéraire. = 13, 25 et 27 Juin : *H.-F. Amiel*. Lettres de jeunesse. = 8 et 15 Août : *L. Maigron*. Deux ouvriers du romantisme. = 22 Août : *E. des Essarts*. Th. de Banville. = 12 Septembre : *A. Poizat*. Figures de la Renaissance. Le poète Michel Marulle. = 19 Septembre : *Mme R. Rémusat*. M. Bjornsterne-Bjornson romancier. = 3, 10 et 17 Octobre : *P. Flat*. Le théâtre idéaliste. [MM. G. d'Annunzio, M. Meterlinck, Ed. Schuré, J. Péladan.]. = 14, 21, 28 Novembre et 5 Décembre : *H. de Balzac*. Correspondance inédite. = 12 Décembre : *L. Tolstoï*. Journal intime. = 19 Décembre : *J. Barbey d'Aurevilly*. Memorandum de 1864. — *L. Séché*. Un roman oublié, *Arthur*, par Ulrich Guttinguer.

Le Mercure de France. — Août et Septembre : *Léon Séché*. Les petits romantiques. Ulrich Guttinguer et ses correspondants, d'après leurs lettres inédites. [Vingt lettres d'Alfred Tattet, le confident le plus intime d'A. de Musset, datées de 1837 à 1855. A propos de *Colomba* : « Je me demande comment il se fait qu'Alfred ait cela en si grande estime. Je vous assure que, selon lui, c'est au-dessus de tout ce qui se publie. »] = Octobre : *Casimir Striyensky*, Les « dossiers » de Stendhal. [Étude précise et documentée sur quelques plagiats de Stendhal.] = Décembre : *Louis Thomas*. Lettres inédites de Chateaubriand. [Lettres à divers, de 1807 à 1841 ; la plus importante est adressée à la marquise de Pastoret, au retour du voyage en Orient.] — *Henri Mazel*. Les temps héroïques du symbolisme.

La Revue. — 15 Août et 1er Septembre : *H. Faure*. Mme de Staël et le duc de Palmella. [Lettres d'amour.] = 15 Septembre : *Léon Séché*. Les amies de Sainte-Beuve : Mme d'Arbouville. [Documents inédits.] = 1er Octobre : *V. Hugo*. Lettres inédites [à Philippe Burty, 1865-1878]. = 1er Novembre : *Émile Faguet*. Lettres inédites de Mme de Staël. [Article sur les lettres publiées par MM. P. Ustéri et E. Ritter.] = 15 Novembre : *Philippe Berger*. Renan intime. [Lettres et souvenirs inédits.]

Revue d'histoire littéraire de la France. — Avril-Juin et Juillet-Septembre : *G. Lanson*. Études sur les origines de la tragédie classique en France. Comment s'est opérée la substitution de la tragédie aux mystères et moralités. [Les tragédies de la Renaissance ont-elles été composées en vue de la lecture plutôt qu'en vue de la représentation ? M. L. commence par dresser une liste aussi exacte et complète que possible des représentations ou manifestations dramatiques diverses, parisiennes et provinciales, de 1540 aux environs de 1630. De ce tableau, quelques faits se dégagent : 1° les tragédies représentées sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne supposait ; 2° ce sont surtout les représentations de cour et les représentations de collège qui ont aidé à la diffusion de la tragédie ; tandis que les comédiens de métier, jusqu'en 1600, s'en tiennent, pour l'ordinaire, à leur réper-

toire archaïque, le théâtre des écoliers est bien, au XVIe siècle, « le théâtre libre qui essaie les nouveautés »; 3° entre l'ancien théâtre et le théâtre nouveau, il n'y a pas une solution de continuité; l'activité dramatique étant une « pullulation éparse et confuse », c'est insensiblement et un peu partout que s'est fait le changement.] = Avril-Juin : *A.-G. Van Hamel*. L'album de Louise de Coligny. [Manuscrit de la bibliothèque royale de La Haye.] — *P. Laumonier*. Chronologie et variantes des poésies de Pierre de Ronsart. [Suite]. — *G. Michaut*. Bibliographie des écrits de Sainte-Beuve. [Suite]. = Juillet-Septembre : *Ernest Dupuy*. Les origines littéraires d'Alfred de Vigny. [La date des premières œuvres de Vigny et les affirmations de Sainte-Beuve. Influence d'abord de Delille, de Millevoye (*Dolorida*) et de N. Lemercier; plus tard, de Chateaubriand, de Milton et de Byron. En dehors de leur action générale sur la pensée du poète, M. D. cite de très curieuses imitations de détail.] — *F. Baldensperger*. Gessner en France. — *Pierre Lafenestre*. François Maynard. [M. L. continue, malgré la démonstration de MM. Lachèvre et Durand-Lapie qu'il semble ignorer, à identifier Maynard et le François Ménard du recueil de 1613.]

Revue de la Renaissance. — Avril-Mai : Poésies (autographes) de Jean-Antoine de Baïf et poésies adressées au musicien Casteley par Antoine de Baïf et Remi Belleau. = Juin-Septembre : *P. Laumonier*. Deux cent vingt vers inédits de Ronsard. = Octobre-Décembre : *Dr Guignard*. Les de Baïf. [Lazare, Jean-Antoine et Guillaume.] = En supplément : Les œuvres poétiques de J. Peletier du Mans.

Bulletin du Bibliophile. — Juin à Décembre : *F. Lachèvre*. Une petite découverte bibliographique. Les poésies de des Barreaux [Suite]. = Septembre à Décembre : *H. Harrisse*. Les de Thou et leur célèbre bibliothèque.

La Quinzaine. — 1er et 16 Juillet : *Abbé A. Chauvin*. Un professeur d'éloquence française à la Sorbonne. Léon Crouslé (1830-1903) [Étude sur sa vie, son enseignement à la Faculté des lettres de Paris, de 1877 à 1900, ses travaux sur Fénelon, Bossuet et Voltaire.] = 1er Juillet : *G. Michaut*. Sainte-Beuve et son roman « Volupté ». [Extrait de la thèse parue sous le titre : Sainte-Beuve avant les *Lundis*. L'auteur recherche dans le roman tous les passages qui peuvent se rapporter aux sentiments de Sainte-Beuve, en 1833, au moment où il achève ce livre; il signale tous les passages qui sont des confidences et des fragments d'autobiographie; sous une forme voilée, le personnage d'Amaury est un portrait de Sainte-Beuve, fidèle, perspicace et pénétrant.] = 1er Octobre : *Emmanuel des Essarts*. Le sentiment chrétien dans la poésie romantique. [Analyse et critique du livre de l'Abbé Dubedout paru sous ce titre en 1901. L'auteur indique les autres poètes du XIXe siècle où se retrouve l'inspiration chrétienne, et non étudiés par l'abbé D.] = 16 Octobre : *V. Giraud*. Histoire et variations d'une page de Chateaubriand. [Il s'agit de la description célèbre : Nuit chez les sauvages d'Amérique, publiée pour la première fois dans l'*Essai sur les Révolutions*, en 1797, et réintroduite au *Génie du Christianisme*, liv. V, chap. XII. Mais à chaque édition du *Génie du Christianisme*, l'auteur l'a remaniée, corrigée; nous avons ainsi six versions diffé-

rentes de ce même passage; il n'y a pas, dans l'œuvre entière de Chateaubriand, de page qui nous permette de mieux suivre, à l'époque décisive de la formation de son génie, les procédés de l'écrivain, ses idées sur le style, l'harmonie des mots. M. G. publie le texte primitif, note les différentes variantes jusqu'au texte définitif de 1809, et donne, en même temps, d'intéressants renseignements sur les éditions du *Génie du Christianisme*.] = 1er Novembre : *G. Grappe*. Prosper Mérimée. [Courte étude d'ensemble sur l'œuvre de l'écrivain.] = 16 Novembre : *V. Ermoni*. Ernest Renan. [Renan étudié comme historien des origines du Christianisme; sa méthode, ses procédés de critique, la valeur scientifique de son œuvre, l'influence de ses travaux, les raisons de son succès et de son échec.]

Le Correspondant. — 25 Juillet : *E. Biré*. Un chapitre d'histoire littéraire. Les vrais « Jeudis de Madame Charbonneau ». [M. B. expose l'histoire du volume publié sous ce titre par A. de Pontmartin; il explique sa préparation et les circonstances de sa création. Pontmartin écrivit cette œuvre pour répondre à la demande de collaboration que venait de lui faire Alfred Nettement, directeur de la *Semaine des familles*, revue catholique fondée chez Lecoffre en 1858. Le premier article parut le 1er janvier 1859, portant en sous-titre : *Journal d'un Parisien en retraite*. En peignant les mœurs de province et de Paris, Pontmartin exerçait sa verve aux dépens de littérateurs connus dont il dissimulait les noms sous des pseudonymes, glissait des allusions, et satisfaisait ainsi certaines rancunes. Cependant, lorsqu'il réunit ses articles en volume, en 1862 seulement, il atténua, supprima. M. B. indique les suppressions intéressantes (sur Sainte-Beuve par exemple), et juge que par l'addition de nouveaux chapitres, l'auteur gâta son livre, qui avait, sous sa forme primitive, autrement de valeur littéraire. L'apparition de ces « Jeudis » fit grand bruit dans le monde des lettres; Sainte-Beuve, particulièrement visé, répondit, par un article célèbre des « Nouveaux Lundis », au tome III. M. B. défend Pontmartin du reproche de préméditation et de méchanceté; ses attaques furent courageuses et loyales; à la fin de son livre, il en donna franchement la clef]. = 10 Août : *L. Cognat*. L'éducation de Lamartine. [M. C. étudie le séjour de Lamartine au collège de Belley, dirigé par les Pères de la Foi, où il entra en 1803 pour en sortir au mois de septembre 1807; il note ses succès scolaires d'après des documents, recherche ce que le génie du poète a pu devoir aux sensations et aux souvenirs de sa jeunesse.] = 25 Août : *Ch.-M. des Granges*. Ballanche. [Analyse de la thèse de M. Gaston Frainnet : Essai sur la philosophie de Ballanche et du livre de M. Charles Huit : Ballanche.] = 25 Octobre : *L. de Lanzac de Laborie*. Une correspondance de Madame de Staël. [Étude sur les lettres inédites de Mme de Staël à Henri Meister, pub. par P. Usteri et E. Ritter.]

Jules Marsan.

COMPTES RENDUS

Jean Lemoine et André Lichtenberger. **De La Vallière à Montespan.** Paris, Calmann-Lévy, 1902. In-8, x-394 p. Prix : 7 fr. 50.

L'intérêt de ce livre n'est pas où l'on pourrait croire, malgré le titre et bien qu'en pensent les auteurs, dans l'histoire des amours du jeune Louis XIV. Le mieux étudié et le plus curieux, c'est l'histoire du marquis de La Vallière, frère de la première favorite, et de M. de Montespan, mari de la deuxième : un courtisan et un mécontent. — Né, en 1642, d'un petit noble tourangeau, élevé dans la bonne société, au collège de Navarre, puis à la « cour » de Gaston d'Orléans, La Vallière reçut en 1663 les premières faveurs de Louis XIV : le titre de cornette à la compagnie de chevau-légers du Dauphin. De ce moment, les auteurs le suivent jusqu'à sa mort, qui fut prématurée (1676). Sa correspondance avec le roi, Louvois et le prince de Condé montre le solliciteur et l'homme d'esprit. La disgrâce de sa sœur l'atteignit peu dans sa fortune. Il était gouverneur du Bourbonnais quand Mme de Montespan vint prendre les eaux à Bourbon ; lui-même régla les cérémonies du voyage et dépêcha sa femme pour faire conduite à Mme de Montespan. Ce trait peint l'homme. On ne le connaîtra bien, cependant, qu'en lisant les lettres qu'en ont publiées MM. Lemoine et Lichtenberger. — Il faut savoir grand gré à ces auteurs d'avoir repeint au vif la figure de M. de Montespan. Ce mari légendaire a recueilli — sait-on pourquoi ? — toute la pitié des historiens. « On nous le représente, disent très bien MM. L. et L., comme une sorte d'Alceste, incapable de transiger avec l'honneur, de sacrifier aux préjugés de la Cour, un modèle de l'honnête homme, drapé dans sa douleur et dans sa dignité. » Il y aurait intérêt à rechercher les origines de cette légende, et on regrette que les auteurs ne l'aient point fait. Le certain, c'est qu'on trouverait difficilement à l'appuyer sur les témoignages contemporains, hors de quelques sources suspectes. Pour la Palatine, Saint-Simon et Mme de Caylus, c'était un fou ou un malhonnête homme. Jugement que MM. L. et L. ont copieusement appuyé de documents inédits. Si l'on peut contester — et je l'essaierai tout à l'heure — certaines conclusions qu'ils en tirent, du moins ont-ils établi que M. de Montespan chercha à

profiter de la faveur de sa femme et qu'il ne tint qu'à lui de devenir le mari le plus satisfait de France. Le plus vivant de leur livre est dans les chapitres (V, VIII, IX, X) où ils ont raconté ses bruyantes aventures.

Si curieux que soient pour nous La Vallière et Montespan, deux figures de gentilhommes au XVIIe siècle, ils n'appartiennent guère à l'histoire générale du règne. Au contraire, c'est le plus grand intérêt du livre de nous faire connaître un Louvois inattendu, jeune, gai — on ne peut dire spirituel — et libertin. Tel le montrent ses lettres à La Vallière, auquel il écrit, non de ministre à officier, mais en compagnon de plaisirs faciles. Ce ton n'indique pas seulement, chez Louvois, une docilité à servir les amours du roi qu'on connaissait bien à Colbert; certaine lettre sur « les affaires de ce bas monde » (p. 356), jointe à ce qu'on sait des sentiments libertins de Colbert et de Lionne, donne à penser sur l'entourage alors anticlérical de Louis XIV.

Tant de nouveautés n'ont pas suffi à MM. L. et L. Ils veulent encore expliquer à leur manière l'histoire amoureuse de Louis XIV. Mais il est bien difficile de les suivre. Une des grandes causes de la disgrâce de La Vallière, ils la voient dans son entourage et d'abord dans son frère. Ses demandes, son aplomb auraient lassé Louis XIV. Mais ils n'en donnent pas de preuves décisives. Quelques exemples de sollicitations ne suffisent pas. « Nous ne reviendrons pas, disent-ils, sur les multiples manières dont il s'ingénia à exploiter le trésor royal; nous n'essayerons même pas d'évaluer les sommes qu'il en retira, encore moins toutes celles qu'il tenta de lui extorquer. Rebuffades et admonestations ne l'empêchent pas de reparaître avec le même sourire, d'être candidat à toutes les prébendes qui peuvent être à sa convenance; il n'en est guère qui soient pour lui déplaire » (p. 91-92). C'est ce qu'il nous faudrait savoir d'une façon plus précise. — Ils tirent grand effet d'une lettre où La Vallière aurait, d'un ton trop cavalier, offert ses condoléances au roi. Mais ils ne publient pas cette lettre, et il n'apparaît pas clairement qu'eux-mêmes l'aient lue. D'ailleurs, les lettres ultérieures de Louis XIV ne semblent pas d'un ton « plus officiel » qu'avant l'incident. — C'est aller bien loin aussi, que de voir en Mme de Montespan la maîtresse « prédestinée » de Louis XIV. Les auteurs, si bien renseignés sur les mœurs du XVIIe siècle, croient-ils que M. de Montespan fût, parmi les maris des dames de la Cour, le seul brutal et dissipé ? Non. Les vraies causes du déclin de La Vallière et de l'avènement de Montespan, ils les ont indiquées eux-mêmes : « l'évolution du caractère de Louis XIV s'est accomplie. L'adolescent en mal d'amour de 1660, timide et peu difficile dans ses choix, a subi l'influence de l'âge et de la vie de Cour. Les ballets, les fêtes de Versailles et de Fontainebleau, l'amour

naïf d'une jeune fille, ne lui sont plus des distractions suffisantes... Il lui faut des amours plus éclatantes, plus difficiles, plus flatteuses à son orgueil. Or, voici plusieurs années déjà que la jeune marquise de Montespan brille au premier rang de la Cour : naissance illustre, beauté incontestable, esprit étincelant, elle a tout ce qui fait défaut à La Vallière » (p. 182-183). On ne saurait mieux dire et plus élégamment ruiner sa propre thèse.

Ce n'est pas le seul cas où, de documents neufs, intéressants, MM. L. et L. ont tiré des conclusions peut-être trop hâtives. Je n'en citerai que deux exemples[1]. Ils acceptent toutes les accusation portées contre M. de Montespan au Conseil souverain de Roussillon et reproduites dans les lettres de grâce. Cette affaire de 1667, qu'on a laissée dormir, l'acharnement de Louvois à obtenir une condamnation, le texte même des lettres de grâce, où les faits les plus divers paraissent à toute force rassemblés pour charger Montespan, tout cela est suspect : il fallait l'indiquer d'un mot. A moins qu'on n'eût des preuves extérieures que « la matérialité des faits.., n'est pas contestable ». Mais où sont-elles ? — Non moins facilement. MM. L. et L. tiennent pour assuré qu'avant 1668, M. de Montespan « savait tout ». Pourquoi ? 1° Parce qu'on ne peut lui attribuer un rôle dans une anecdote sur *Georges Dandin*. Preuve négative, qui ne prouve rien. 2° Parce que l'aventure de Mme de Montespan était notoire à la Cour. « A la Cour, nul n'ignorait la passion du roi. Parmi les courtisans les mieux informés était l'oncle même de M. de Montespan, l'archevêque de Sens : à défaut d'un autre, celui-là *avait dû* avertir son neveu. » Affirmation gratuite, dont on demande la preuve. Affirmation inutile, car il importe peu que Montespan fût averti avant 1668, étant établi qu'en 1668 même, sachant tout, il a voulu tirer profit et honneurs de la faveur de sa femme.

Je ne reprocherai pas à MM. L. et L. quelques défauts de plume qui étonnent chez eux[2]. Mais il est impossible de passer sur leur système de références. La bibliographie des imprimés, ouvrages et sources, est déconcertante. Dans leur Introduction, les auteurs indiquent vaguement le livre

---

1. Voyez encore, p. 245, la conclusion extrême tirée d'un passage d'*Amphitryon*, sans observer les justes réserves de la page 243.

2. P. 4 : « Allumer ses premiers feux » ; 42 : « Elle est descendue dans la tombe » ; 182 : « l'exubérance vitale » de Louis XIV. — Pourquoi faire de Louis XIV, à vingt-trois ans, un adolescent précoce (p. 3 et 7) ? Ces premières pages, sur Louis XIV et le début du règne, sont d'ailleurs superficielles et embarrassées. « Quelques instants suffirent au *monarque* (p. 10)... Ces entreprises... ne purent ébranler sérieusement l'attachement du *monarque* (p. 16-17). » — Par inattention, p. 4, les « nièces de Mancini » pour les nièces de Mazarin ; p. 16, « Versailles » pour la Cour, et encore (p. 243) Mercure rossant Amphitryon.

de J. Lair sur Mlle de La Vallière. Mais il faut aller jusqu'à la page 304 pour trouver une allusion à Clément, dont le livre sur Mme de Montespan a pourtant aidé MM. L. et L. dans leur travail. Et que servent au lecteur des références comme celle-ci (p. 66) : «... l'histoire de cette guerre déjà contée par MM. Rousset, Lefèvre-Pontalis et de Ségur... » ? Quelle raison de citer sans référence exacte le factum Bellegarde, aux pages 117 et suivantes ? Je ne puis entrer dans le détail, mais il me serait facile de relever plus de cinquante textes de Saint-Simon, Mme de La Fayette, Mademoiselle, la Palatine, etc., cités sans la moindre référence. Pour préciser par un exemple, il est un peu osé d'indiquer ainsi la provenance d'un texte court : « Lettres de la Princesse Palatine, duchesse d'Orléans » (p. 252). Encore l'auteur est-il cité : mais qui est le biographe mystérieux de l'archevêque de Sens, auquel, des pages 106 à 115, les auteurs ont beaucoup emprunté ?

Ce manque de références devient plus grave aux documents manuscrits. Je comprends que, pour des raisons de convenance et de discrétion professionnelle, la source des actes notariés ne soit pas précisément désignée. Mais les autres ? Ils viennent, soit des archives anglaises, soit d'archives départementales, de Chantilly, de la Bibliothèque ou des Archives nationales, et du ministère de la Guerre. Or, tantôt les pièces de même origine sont accompagnées de bonnes et complètes références, tantôt la date manque, tantôt la cote du manuscrit, tantôt (c'est le plus souvent) l'une et l'autre. Il arrive même aux auteurs de citer des documents sans aucune indication d'origine : qu'est-ce que « le journal inédit du chanoine Deslyons » (p. 187) ? D'où viennent les « lettres de l'abbé de Montigny » (p. 174-178) ? Où trouver la « lettre circonstanciée de Guiche au roi », signalée à la page 20 ? Et, parmi tant d'autres que je ne puis citer, la « note manuscrite » sur un texte des requêtes et factums de Montespan (p. 318) ? Je passe, car il reste la catégorie, trop nombreuse, des textes simplement cités, sans indication d'auteur, d'origine ou de nature. (P. 252 : « On raconte ». P. 121 : « un anecdotier de l'époque ». P. 313 : « un historien ». P. 323 : « une lettre ». Et bien d'autres.)

Je ne cherche pas à MM. L. et L. une querelle de pédant. J'ai dit assez le bien que je pense de leur livre pour leur en signaler le défaut essentiel. Formés tous deux aux bonnes méthodes, ils voient assurément l'inconvénient grave d'un tel système de références. Il rend extrêmement difficile, et parfois impossible, le contrôle de leurs citations. Or, pour quelques-unes qu'on peut vérifier, ils se laissent prendre en léger défaut de copie. (Comparer les citations des pages 21, 22, 28, 30, 31, 34, 35, 77 et 78 aux textes reproduits à l'Appendice, p. 334, 335, 336, 337, 346 et 358.) — Ce

n'est pas tout. J'ai déjà marqué l'intérêt des pièces inédites découvertes par les auteurs. Il tient précisément à ceci, qu'elles jettent un jour nouveau, non seulement sur la vie de MM. de La Vallière et Montespan, mais sur l'histoire générale du règne. MM. L. et L. n'en retiennent et n'en citent souvent que ce qui concerne leur sujet. Sur d'autres points, d'autres travailleurs y pourraient trouver des indications utiles : MM. L. et L. les mettent dans l'impossibilité de retrouver ces pièces. Tant de mystère, ce soin jaloux de garder pour soi, même sans en tirer parti, des documents importants, surprennent chez d'aussi aimables historiens.

Ces procédés d'autrefois enlèvent au livre de MM. L. et L., avec quelque solidité, une part de son agrément. Je ne doute pas qu'ils s'en affranchissent dans les travaux qu'ils préparent. Ils annoncent une étude sur l'affaire des Poisons. Ils peuvent donner enfin le travail sérieux qu'on attend depuis longtemps sur cette question. Mais ils nous doivent ensuite la grande histoire de Mme de Montespan, qui n'a jamais été faite. Ils en ont les documents, et ils sont les premiers historiens que l'esprit de secte ou de parti ne pousse pas à un dénigrement systématique et passionné de Mme de Montespan. — Émile Kahn.

Lucien Perey. **Charles de Lorraine et la cour de Bruxelles sous le règne de Marie-Thérèse.** Paris, Calmann-Lévy, 1903. In-8, 356 p. Prix : 7 fr. 50.

Charles-Alexandre de Lorraine était fils du duc Léopold de Lorraine et de la princesse Charlotte d'Orléans, sœur du Régent. Il était frère du duc François de Lorraine, qui épousa en 1736 Marie-Thérèse, et fut élu empereur en 1745. Après la cession de la Lorraine à la France en 1735, le prince Charles entra au service de l'Autriche. Il prit part aux deux campagnes malheureuses des armées autrichiennes contre les Turcs en 1737 et en 1738. Pendant la guerre de Succession d'Autriche, il commanda en 1742 l'armée de Bohême contre Frédéric II, envahit la Bavière en 1743 et força l'Électeur à se réfugier à Francfort. La même année, il reçut le commandement en chef des armées autrichiennes. En juillet 1744, il passa le Rhin, s'empara des lignes de Spire, de Lauterbourg et de Haguenau et s'établit au cœur de l'Alsace. Rappelé en août par la rentrée en campagne de Frédéric II, il s'avança vers le Danube, puis dans la région de l'Elbe, qu'il passa sous les yeux de Frédéric, et repoussa le roi de Prusse jusqu'en Silésie; mais il devait être battu par lui à Freiberg le 4 juin 1745. En 1746 et 1747, il défendit les Pays-Bas contre l'armée de Maurice de Saxe et perdit les batailles de Raucoux et de Lawfeld. Maurice de Saxe et Frédéric II appréciaient la valeur de celui qui fut, entre le prince

Eugène et le maréchal Daun, le principal général des armées autrichiennes. Mais ils lui reprochaient son irrésolution et son impuissance à se faire obéir de ses officiers. En 1744, Charles de Lorraine avait épousé l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de Marie-Thérèse, et reçu le gouvernement des Pays-Bas. Il administra les Pays-Bas jusqu'à sa mort, en 1780, de concert avec le comte Charles de Cobentzl, ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse, le comte Mac Nény, président du Conseil privé, et le duc de Silva Tarouca, président du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne. Il fut un souverain débonnaire, respectueux des libertés provinciales, désireux de développer la prospérité économique des Pays-Bas, ami des arts. Il eut les qualités de courtoisie, de belle humeur, et aussi le goût du faste et du luxe de la plupart des princes lorrains du XVIIIe siècle. Autour de lui, la cour de Bruxelles devint, selon l'expression du prince de Ligne, « une jolie cour, gaie, sûre, agréable, polissonne, buvante et chassante », et la société de Bruxelles, une des plus cultivées de l'Europe.

L'auteur nous déclare, dans sa préface, avoir été surtout attiré par le côté familier et intime de la vie du prince Charles. De fait, il a laissé de côté tout son rôle militaire et diplomatique pendant la guerre de Succession d'Autriche, et il s'est arrêté beaucoup plus longuement sur les distractions du camp de Maurice de Saxe et sur les amours du maréchal français avec Mlle Favart que sur l'invasion de l'Alsace ou la bataille de Freiberg. Quant à l'administration de Charles de Lorraine aux Pays-Bas, après nous en avoir indiqué le caractère général, M. L. P. se borne à nous donner quelques détails sur les collaborateurs du prince, et sur le relèvement des industries aux Pays-Bas, puis abandonne un sujet « qui a pu paraître quelque peu aride » et laisse le soin de retracer l'histoire des Flandres « à une plume plus autorisée ». Il lui tarde de revenir aux carnets intimes où Charles de Lorraine consignait chaque jour ses distractions, et aux divertissements de la cour de Bruxelles.

Son livre est donc une collection d'anecdotes, de portraits et d'historiettes. Il n'a pas d'autre prétention. La vie de Charles de Lorraine est le lien assez lâche qui rattache un tableau de la cour de Lorraine à l'époque de la duchesse Charlotte, un tableau de la cour de Vienne pendant le règne de Marie-Thérèse, et un tableau de la cour de Bruxelles. M. L. P., pour réunir les détails familiers de la vie de personnages souvent de second plan, s'est livré à de consciencieuses et érudites recherches. Il ne s'est pas contenté des livres imprimés. Il a exploré les archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, et celles de Bruxelles, où il a fait sa principale découverte avec les petits carnets inédits du prince Charles. Anecdotes et portraits sont présentés avec agrément. — P. Muret.

H. Ferté. **Rollin. Sa vie, ses œuvres, et l'Université de son temps**. Paris, Hachette, 1902. In-8, 503 p. Prix : 7 fr. 50.

Comme beaucoup de personnages historiques, Rollin est plus célèbre qu'il n'est connu. M. Ferté a entrepris de le tirer de son ombre, et d'exposer dans ses détails la vie et le rôle de celui qui fut une des gloires de l'Université de Paris et la grande autorité pédagogique du XVIIIe siècle. Pour mieux faire comprendre le mérite de son personnage, il a voulu le replacer dans son milieu et dans son cadre : il a été amené ainsi à étudier le régime des collèges au temps de Rollin, le conflit des théories sur l'éducation. La tâche était vaste ; il l'a assumée vaillamment. Sa documentation est suffisante ; le livre contient des chapitres fort intéressants sur Rollin et le jansénisme, sur les doctrines de l'abbé Fleury, sur la discipline et le programme des collèges. Sans doute, le plan laisse à désirer. La partie II est intitulée : *L'organisation de l'Université* ; la suivante : *L'Université avant Rollin* ; la disposition eût dû être inverse. De même, dans l'intérieur des chapitres, on a souvent à déplorer des flottements, de l'indécision dans l'allure générale. Certains points assez importants ne sont traités ni avec le développement ni avec la précision qu'ils exigeaient ; tel est le cas de Locke.

Mais, en dépit de ces critiques, le livre de M. F. est utile et estimable, et c'est à lui que devront se référer tous ceux qui voudraient se renseigner sur l'état de l'Université au début du XVIIIe siècle. — L. C.

Georges Beaulavon. **Du Contrat social**. *Nouvelle édition avec une introduction et des notes explicatives*. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1903. In-12 de 336 p. Prix : 3 fr.

Cette nouvelle édition du *Contrat* ne se donne pas pour une édition critique et philologique. L'auteur avertit qu'il a eu toujours en vue les élèves de la classe de philosophie, les candidats à la licence et à l'agrégation. Il a voulu leur faciliter la lecture de ce texte difficile par une introduction et des notes abondantes. L'intention est d'autant plus louable qu'il n'existe pas à l'heure actuelle d'édition classique du *Contrat*.

Il me semblait cependant indispensable, même dans une édition purement scolaire, de dire un mot de l'établissement du texte et des problèmes qu'il soulève à tort ou à raison. M. B. prend implicitement à son compte la thèse du dernier éditeur critique du *Contrat*, M. Dreyfus-Brisac, d'après laquelle les deux textes de Rousseau, l'imprimé et l'inédit, ne différeraient que par des points de détail. Il se peut, il est très probable qu'il ait raison de procéder ainsi, mais j'aurais voulu qu'il nous donnât ses motifs dans un avertissement critique et philologique où il aurait discuté

en détail les objections qu'on a faites à la thèse qu'il fait sienne. Ce n'est que par une comparaison précise et constante des deux textes de Rousseau que la question peut être tranchée. M. B. s'imaginerait à tort qu'ayant retrouvé la logique interne de la pensée de Rousseau, il est dispensé par cela même de toute autre démonstration, car on pourra toujours lui répondre que son interprétation philosophique des textes ne peut pas précéder, mais qu'elle doit suivre leur interprétation historique et philologique. Toute la question est de savoir si *en fait* la pensée, les théories de Rousseau ne se sont pas modifiées, et dans quelle mesure, en passant du manuscrit à l'imprimé. Si M. B. croit que M. Dreyfus-Brisac a dit le dernier mot sur ce point, sans être obligé de recommencer tout le travail critique de son devancier, il aurait dû tout au moins rappeler ses conclusions et ses arguments. La chose n'aurait nullement paru déplacée dans une édition pour les classes, au contraire.

Dans une copieuse introduction, M. B. a étudié successivement en trois chapitres : 1° Le système du *Contrat*, 2° ses origines, 3° son influence. Il aurait peut-être été préférable de placer le second chapitre avant le premier. Comment apprécier sainement, historiquement le système du *Contrat*, si on ne le remet pas d'abord dans l'atmosphère où il est né, si on ne le compare pas aux autres ouvrages de philosophie politique qui l'ont précédé, si on ne connaît pas en un mot ses origines ? Cette méthode aurait eu aussi l'avantage d'épargner à l'éditeur quelques répétitions.

Des trois chapitres de l'introduction, celui qui traite du système de Rousseau est de beaucoup le meilleur. Reprenant en la précisant et en la développant une opinion déjà soutenue par M. Lanson, M. B. montre avec force que la pensée de Rousseau est une et logique d'un bout à l'autre, et il fait bonne justice des prétendues contradictions qu'ont voulu y découvrir les écrivains rétrogrades. Le *Contrat* n'étudie pas le fait, mais le droit. C'est l'esquisse d'une société future fondée sur la justice, d'une société morale, etc. Toute cette partie est dans l'ensemble excellente. Je n'en dirai pas autant de celle qui suit. Après avoir exposé le système du *Contrat*, M. B. le juge et le critique, mais ses critiques tombent généralement à faux. Il reproche à Rousseau (p. 39) la méthode déductive et *a priori* qui lui était imposée par son dessein même. Rousseau n'a point prétendu donner de détails d'application. Ayant construit sa cité imaginaire, il s'est préoccupé seulement d'indiquer les *conditions* toutes théoriques de son fonctionnement dans la réalité. Toutes les fois qu'il étudie les faits, loin qu'il le fasse dans des vues étroites et artificielles, je suis frappé au contraire de la profondeur de son sens historique. Le *Contrat* abonde en exposés historiques singulièrement neufs et vigoureux dans

leur brève précision (voir liv. IV, ch. IV, son résumé de l'histoire de Rome). Je regrette que M. B. n'en ait pas fait la remarque. Il y avait lieu pourtant de comparer, ne fût-ce que sommairement, Rousseau historien politique à Montesquieu et à Voltaire.

Quand M. B. reproche ensuite à Rousseau de vouloir maintenir l'humanité dans une honnête médiocrité, je crains qu'il l'ait mal compris. En dénonçant le luxe et ses mauvaises conséquences sociales, Rousseau ne parle pas différemment, au fond, des socialistes de nos jours qui signalent les dangers graves que fait courir à la société le trop grand écart des fortunes. Rousseau ne proscrit pas le luxe *absolument* mais *relativement*, il accepterait parfaitement le luxe, s'il devenait général. Il n'est pas un adversaire du progrès économique, mais il est pénétré de ce sentiment profondément juste que le luxe devient nuisible et condamnable, quand il est fait de la misère du grand nombre.

Au nom de nos idées actuelles, M. B. reproche encore à Rousseau de proscrire de sa cité idéale les associations particulières et il lui prête cette opinion qu'il est inutile que les hommes se groupent et s'instruisent pour penser, pour creuser les problèmes sociaux, etc. (p. 41). Je crois que c'est exagérer singulièrement la pensée de Rousseau. Ces sociétés particulières qu'il condamne, ce sont les sociétés à caractère politique, les ordres privilégiés, comme ceux qui existaient dans la France de son temps, la noblesse, le clergé, autant d'états dans l'État. Mais loin qu'il veuille maintenir les citoyens dans l'isolement, loin qu'il songe à établir la souveraineté de l'État sur « l'atomisme social », il prêche avec une conviction profonde la nécessité d'une éducation commune qui infusera aux citoyens des pensées sinon identiques, du moins analogues, il demande l'institution de fêtes nationales qui feront naître dans l'âme du peuple l'émotion collective.

Ceci m'amène à formuler la principale critique que j'adresserai à l'interprétation du *Contrat social* qui nous est offerte. J'estime qu'en dépit de ses mérites très réels, cette interprétation est cependant insuffisante parce qu'elle ne réussit pas à expliquer la place, dans l'ensemble du système, de ce fameux chapitre sur la *Religion civile* qui termine l'œuvre et qui en est la conclusion et la clef — loin qu'on puisse le retrancher sans rien lui enlever d'essentiel (p. 43). M. B. n'a pas défini avec assez de précision, à mon sens, la conception que Rousseau se fait de l'État idéal, de l'État légitime. Pour Rousseau, l'État doit être avant tout une personne morale. Le *Contrat* qui lui donne l'existence, l'être, est *saint*. Saint, cela ne veut pas dire seulement « obligatoire et impératif » (p. 133, note 1), mais digne d'un respect religieux, comme une chose de nature à faire le bien de

l'humanité. Personne morale, l'État a des devoirs moraux à remplir, et le premier de ses devoirs est justement de préparer le bonheur de ses membres, le bonheur dans tous les sens du terme. La fin de l'État, c'est le *bien commun* (liv. Ier, ch. Ier, p. 145). L'État est matière et instrument de bonheur, comme la Religion. Son contrat constitutif est saint par définition, car si ce contrat n'était pas saint, c'est-à-dire conforme à la loi morale, expression définitive du bonheur commun, il ne pourrait pas donner naissance à un État véritable, à un État légitime, à une personne morale.

N'ayant pas bien compris le caractère essentiellement religieux de l'État suivant Rousseau, M. B. a été fort embarrassé pour expliquer l'important chapitre du *Contrat* qui a trait au *Législateur*, et il n'en a rien dit dans son introduction. Comment l'État remplira-t-il sa mission morale et providentielle? par la Loi. La Loi est le moyen par lequel l'État poursuit sa fin qui est le bonheur commun. La Loi est forcément l'expression de la volonté générale qui sera elle-même identique à l'intérêt général. Les hommes étant corrompus sont incapables de comprendre leur véritable intérêt et par suite d'avoir une volonté générale conforme au bien commun, par suite encore de faire eux-mêmes la Loi. On aura donc recours — longtemps encore — à des hommes élevés par leur intelligence et leur vertu au-dessus de l'humanité, à des Législateurs qui prépareront dans le recueillement la Constitution idéale, la Loi. « Il faudrait des Dieux pour donner des lois aux hommes » (liv. Ier, ch. VII, p. 172). « Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer pour ainsi dire la nature humaine... » (*id.*, p. 173). Le Législateur proposera la Loi au peuple comme Moïse l'a proposée aux Hébreux (comme Rousseau l'a proposée aux Polonais et aux Corses). Cette Loi portera en elle-même une telle force persuasive qu'elle sera non seulement adoptée par le peuple, mais vénérée par lui, sinon à l'instar d'un don surnaturel, du moins comme l'expression « d'une raison sublime ».

Il n'y a pas de place dans une pareille conception de l'État pour des religions particulières. Rousseau regrette la séparation du système politique et du système religieux (liv. IV, ch. III, p. 319), résultat du triomphe du christianisme. Comme Hobbes il veut « réunir les deux têtes de l'aigle et tout ramener à l'unité politique sans laquelle jamais État ni gouvernement ne sera bien constitué (*ibid.*, p. 321). Les Saint-Simoniens, Auguste Comte rêveront le même rêve. Mais comment dans la pratique supprimer l'opposition des deux royaumes, du spirituel et du temporel, rendre à l'État les attributions morales dont l'Église l'a dépouillé? Rousseau répond : par la religion civile. Il ne s'agit pas du tout,

remarquons-le bien, de constituer de toutes pièces « un corps de doctrines religieuses, simples, vraisemblables, etc. » (p. 42). Nullement. La religion civile de Rousseau n'est pas à créer, elle a toujours existé, elle est aussi ancienne que l'homme même, elle est le fonds commun de toutes les religions, de toutes les sociétés. Elle est le ciment indispensable de tous les groupements humains. Une société ne peut pas vivre sans un minimum de postulats, acceptés d'instinct par tous ses membres et c'est là, pour le dire en passant, une vue très profonde. Pour constituer la religion civile qui donnera à l'État la force morale qui lui est nécessaire, le Législateur n'aura qu'à dégager de la masse des superstitions et des préjugés qui les ont recouverts, ces quelques postulats simples, indiscutables, qu'on retrouve à la base de l'humanité. Rousseau espère bien — sans qu'il le dise ouvertement — que cette religion civile (ou naturelle) supplantera peu à peu, en les rendant inutiles, les religions positives, toutes inciviles. Son État est à la fois religieux, par la mission morale qui est sa raison d'être, et antireligieux par son action nécessaire contre les anciens cultes qui sont autant d'obstacles à l'accomplissement de sa mission.

Si cette interprétation du *Contrat* est valable, on comprend mieux, ce me semble, la place de ce fameux chapitre dans l'ensemble du système. La Loi est la volonté générale, dit Rousseau, mais pour que la Loi soit réellement la volonté générale, pour qu'elle n'opprime pas les individus, il faut qu'elle soit autant que possible acceptée par eux tous librement et sciemment. Comment en sera-t-il ainsi, s'il n'y a pas accord préalable entre eux sur les principes mêmes de la société ? Tout se tient donc logiquement dans cette conception. Otez la religion civile à l'État de Rousseau et vous lui enlevez du même coup la possibilité, l'être.

Je crois que cette interprétation est de nature à lever bien des difficultés qui ont paru insurmontables à M. B.

La place me manque ici pour montrer dans le détail comment cette conception de l'État n'était pas si singulière, si originale dans son temps qu'elle peut nous le paraître aujourd'hui. Elle était au contraire implicitement admise par tous les philosophes du XVIIIe siècle. Tous ont cru que la loi pouvait et devait être un instrument de bonheur, tous ont proclamé que l'État avait une mission morale à remplir. De quel droit auraient-ils mis l'Église sous la surveillance de l'État, s'ils n'avaient attribué à celui-ci un idéal supérieur ? — La place me manque aussi pour montrer que les révolutionnaires ne firent qu'appliquer dans leurs constitutions et leurs lois ces données théoriques qui, sans être particulières à Rousseau, n'ont été par personne formulées avec autant de rigueur. J'essaie, dans une thèse de doctorat qui est à l'impression, de préciser ma pensée à cet égard.

Il est manifeste qu'en étudiant Rousseau, M. B. ne s'est pas assez vigoureusement affranchi de nos idées modernes et actuelles sur l'État, le gouvernement, la liberté, etc. C'est de là que vient à mon sens l'insuffisance de ses interprétations. Je ne le chicanerai pas sur un défaut qui lui est commun avec la plupart des interprètes du *Contrat social*. Je le louerai au contraire et très vivement d'avoir fait un effort extrêmement sérieux et en somme heureux pour retrouver la véritable pensée du philosophe genevois. Il a étudié son œuvre dans un esprit de sympathie, première condition de toute critique vraiment scientifique. Les notes qu'il a jointes au texte, très claires, très précises, rendront de grands services. Je signalerai particulièrement celles qui illustrent le difficile chapitre sur le gouvernement (liv. III, ch. Ier) dans lequel Rousseau applique à la politique le langage de la géométrie.

Qu'on me permette en terminant d'exprimer le souhait que cette édition classique du *Contrat* ramène l'attention sur cette philosophie du XVIIIe siècle dont on parle tant sans la connaître [1]. — Albert MATHIEZ.

Les préliminaires de Valmy. La première invasion de la Belgique (1792), par le Commandant de SÉRIGNAN, chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie, ancien professeur adjoint d'histoire militaire à Saint-Cyr. Paris, Perrin, 1903. In-8, XIV-358 p. (cartes). Prix : 7 fr. 50.

Cet ouvrage — dont les morceaux essentiels ont été préalablement publiés en articles dans la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue des Questions historiques* — retrace les événements militaires dont la frontière du Nord a été le théâtre depuis le commencement de la guerre avec l'Autriche jusqu'au 10 août. Il s'ouvre par quelques pages consacrées à l'appréciation de la situation politique et militaire à la fin de 1791. Puis l'auteur étudie : l'organisation des armées au début de la lutte, le commandement en chef et les états-majors (Rochambeau, de grandes qualités, mais vieilli; Lückner, soudard sans talents; Lafayette, dont Jomini a eu raison de dire — M. de S. en est-il sûr? — qu'il y avait en lui l'étoffe d'un chef de premier ordre), les premières opérations des armées du Nord et du Centre sous Rochambeau et Lafayette (menées de Biron auprès de Dumouriez pour faire adopter un plan offensif; la déroute de Baisieux est une panique sans motif), la retraite de Rochambeau et son remplacement par Lückner, l'affaire de Courtrai. Les trois derniers chapitres traitent du rôle de Dumouriez à partir de son arrivée au camp de Maulde, et de ses difficultés avec Lafayette

1. M. B. cite assez souvent de seconde main (p. 38, note 3; p. 75, note 2, etc.). Il cite parfois sans indiquer l'édition (p. 72, note 4).

et Lückner (dont la reculade tint à des causes purement militaires, sans corrélation avec la journée du 20 juin), jusqu'au moment où il prend, après le 10 août, le commandement de l'armée du Nord.

Pour écrire son livre, M. de S. a eu recours aux archives historiques de la Guerre. Il les a dépouillées avec conscience, et les citations encadrées dans son texte, les références très complètes qui garnissent le bas des pages montrent qu'il s'est acquitté avec soin de cette partie de son travail. La mise en œuvre est satisfaisante [1]. Si, dans sa préface, M. de S. développe sur la théorie de l'histoire, à la suite de M. Gaston Boissier, quelques idées banales ou discutables, son exposé témoigne d'une saine méthode, et cela suffit. — Voilà pour les éloges ; passons maintenant aux critiques.

La plupart des documents utilisés par M. de S. ont été publiés in extenso en 1899 et 1900 dans la *Revue militaire rédigée à l'État-Major de l'Armée, II, Archives historiques* (aujourd'hui : *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée*) sous le titre de : Les débuts de la campagne de 1792 à l'armée du Nord, et : Le commandement du maréchal Lückner à l'armée du Nord. Que M. de S. ait profité de cette publication, qui mettait commodément à sa disposition toute une série de textes fondamentaux pour son sujet, rien de plus naturel. Mais il a eu le tort grave de ne pas suffisamment étendre, en dehors des documents de cette catégorie, le champ de ses investigations. Il n'y a nulle apparence qu'il ait fait des recherches aux Archives nationales, où pourtant différents fonds des séries D (Dxv, Comité militaire) et C (le carton C 173 contient notamment les registres de correspondance et d'ordres du général Arthur Dillon pour juillet-août 1792) lui eussent fourni d'utiles matériaux. Les renvois à des sources imprimées sont assez fréquents, surtout dans la première partie. Néanmoins, M. de S. n'a pas établi avec assez d'attention sa bibliographie : autrement, comment aurait-il omis le premier volume de l'ouvrage de MM. Finot et Foucart sur *La défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, volume dont tout le début, soit plus de 125 pages, concerne les opérations jusqu'en août, et qui contient — et contient seul — des renseignements intéressants tirés des dépôts d'archives de la région et de collections rarissimes, comme celle de l'*Argus du département du Nord*, publié en 1792 ? Se serait-il aussi contenté de mentionner (p. 193), dans une note d'ailleurs ambiguë, et qui fait douter qu'il l'ait jamais vu, le travail du capitaine de Christen, *Oesterreich im Kriege gegen die französische Revolution* (1792), paru dans plusieurs volumes des *Mittheilungen des K.*

1. Il y a quelques taches légères de rédaction. La correction typographique n'est pas toujours parfaite. La « table des chapitres » est bien sommaire ; un index eût été utile.

und Kriegsarchivs, et qui dispense, à la rigueur, de consulter directement les archives militaires autrichiennes? — Sur ce qui a trait à Dumouriez, des réserves analogues pourraient être formulées; il est clair que l'auteur n'a pas eu entre les mains, pour établir exactement son rôle, tous les éléments dont devra disposer son futur biographe. Mais, pour les réunir, il eût fallu de longues recherches, des incursions répétées dans le domaine de l'histoire politique et de l'histoire diplomatique, et, nous comprenons que, sur ce point, M. de S. se soit limité strictement aux faits militaires.

En somme, ce livre qui eût pu former une tête à la série de M. Chuquet, sur *Les guerres de la Révolution* (elle ne commence qu'avec *La première invasion prussienne*), est presque exclusivement une synthèse honnête, mais bornée, des documents publiés en 1899 et 1900 par la *Revue militaire*. — P. Caron.

Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne (1808-1809), par le Commandant breveté Balagny. (Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée). Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1902-1903. 3 vol. in-8. T. Ier : *Durango, Burgos, Espinosa* (1902, XVI-482 p., 14 cartes, plans et croquis; prix : 12 fr.) T. II : *Tudela, Somosierra, Madrid* (1903, 712 p., 9 cartes, plans et croquis; prix : 15 fr.). T. III : *Napoléon à Chamartin. La manœuvre de Guadarrama* (1903, in-8, 703 p., 5 cartes, plans et croquis; prix : 15 fr.).

Depuis quelque temps, la guerre d'Espagne, jusqu'ici très négligée, a commencé d'attirer l'attention des historiens. En France, si le court résumé donné par M. Guillon (*Les guerres d'Espagne sous Napoléon*) est négligeable [1], la *Capitulation de Baylen* du Lt-Col Clerc, le deuxième volume de l'ouvrage de feu le Col Titeux sur *Le général Dupont*, où la même question de Baylen est reprise avec un grand luxe de textes, sont des travaux solides et qui, il faut l'espérer, ne vont pas rester isolés. En Angleterre, M. Oman fournit, dans son *History of the peninsular war* — dont nous analyserons prochainement les deux volumes parus — nombre de renseignements d'origine anglaise. Le recueil documentaire de M. le Ct Balagny — nouveau témoignage de l'activité qui règne à la Section historique de l'État-Major de l'Armée — vient donc à son heure. L'auteur n'a pas voulu prendre la campagne à ses débuts. Il a très sommairement résumé, en tête de son premier volume, les événements des six premiers mois de 1808, qui expliquent l'intervention en Espagne de Napoléon en personne, à la tête de la Grande Armée, et c'est sur cette intervention même, de

1. Voir la *Revue*, t. IV, p. 122.

novembre 1808 à janvier 1809, dans le nord et le centre de l'Espagne (la Catalogne, « qui constitue un théâtre de guerre séparé », étant laissée de côté), qu'il a porté l'effort de ses investigations. S'il a ainsi limité son sujet, c'est d'abord par prudence, pour le mieux traiter ; c'est aussi parce qu'il lui a paru — n'oublions pas les préoccupations didactiques qui guident la Section historique — que cette série d'opérations dirigées par Napoléon, avec les manœuvres remarquables qui la signalent, serait, plus que toute autre partie de ces longues campagnes, riche en enseignements stratégiques et tactiques.

M. B. a divisé son ouvrage en quatre parties, correspondant à autant de volumes : 1° ensemble des opérations engagées avant l'arrivée de l'Empereur ; marche sur Burgos ; opérations en Biscaye jusqu'au milieu de novembre ; 2° opérations dirigées de Burgos par l'Empereur ; marche sur Aranda et Somosierra ; offensive dans la vallée de l'Ebre jusqu'à la fin de novembre ; 3° opérations autour de Madrid et dans la vallée du Tage pendant le mois de décembre ; 4° manœuvre de l'Empereur contre l'armée anglaise, et poursuite de cette armée jusqu'à La Corogne.

La méthode suivie est celle qu'emploie invariablement, abstraction faite des différences de détail, la Section historique : le fonds de la publication est constitué par les documents reproduits *in extenso*, et répartis par séries à la fois méthodiques et chronologiques (opérations de tel corps, dans telle région, de telle date à telle date) ; chacun de ces groupes de textes est précédé d'un court résumé destiné à orienter le lecteur, et à lui donner une impression d'ensemble qu'il pourra immédiatement vérifier. M. B. a jugé bon de joindre au tableau détaillé, par phases, des opérations des forces françaises, un exposé moins développé, mais encore très nourri, d'après les documents anglais et espagnols, des opérations vues du côté ennemi. L'idée, qu'avait déjà eue le Cne J. Colin pour sa *Campagne de 1805*, est heureuse ; ainsi présentés sur leurs deux faces, les événements deviennent vraiment intelligibles.

Les sources utilisées sont, en France, les Archives de la Guerre et les Archives nationales (documents proprement français et documents étrangers pris sur l'ennemi). En Espagne, M. B., après avoir visité le terrain, a travaillé au Dépôt de la Guerre de Madrid, où il a copié d'assez nombreuses pièces, qu'il a ensuite traduites. Pour retracer le rôle de l'armée anglaise, il a mis largement à contribution la correspondance du général sir John Moore, publiée dès 1809 ; il en donne des extraits, également traduits. — Les textes recueillis par M. B. sont donc en nombre, et de bon aloi. Il est regrettable qu'il n'ait pas pris la peine de mentionner la provenance de chacun d'eux. Les travailleurs qui emploieront son livre

peuvent parfaitement être amenés, pour une raison ou pour une autre, à désirer se reporter aux originaux ; l'absence de toute référence, même très générale, comme : Archives nationales, ou : Archives de la Guerre, les gênera au plus haut point. C'est aussi un autre tort grave que de n'avoir dit nulle part quelle est, approximativement, pour les différents fonds dépouillés, la proportion des documents négligés aux documents pris ; si relative qu'en puisse être la valeur, de tels chiffres ne manqueraient pas de signification, et, suivant les cas, commanderaient la sécurité ou inviteraient à des recherches complémentaires. On a tendance, à la Section historique, à négliger ces questions d'appareil critique. Sans doute, la Section travaille pour les militaires ; mais peut-elle, en conscience, lorsqu'ils demandent si peu pour que ses publications leur deviennent pleinement utilisables, ne tenir aucun compte des besoins des historiens ?

Nous ne pouvons résumer ici, si sommairement que ce soit, les trois gros volumes parus de l'ouvrage de M. B. Contentons-nous d'indiquer quelques-uns des résultats qu'on peut, après eux, considérer comme acquis.

Dès le 5 août, c'est-à-dire trois jours après l'arrivée à Bordeaux de la nouvelle de Baylen, Napoléon décide d'envoyer en Espagne environ 80.000 hommes de la Grande Armée ; et M. B. note que cette mesure, qui entraîna le remplacement par des conscrits des troupes d'élite tirées d'Allemagne, explique la brusque diminution de valeur, si sensible dès 1809, de la Grande Armée. Ces renforts considérables mettent environ trois mois à parvenir sur le théâtre d'opérations. Au moment même où l'Empereur passe à Bayonne pour aller prendre le commandement, l'impéritie, le défaut d'entente des maréchaux Lefebvre et Victor, rend impossible le succès d'une manœuvre, bien imaginée par le Roi Joseph et Jourdan, contre l'armée anglo-espagnole de Galice, imprudemment aventurée, en exécution d'un plan général d'enveloppement, sur les derrières de la droite française. — Sur ces entrefaites, l'Empereur franchit les Pyrénées ; et l'on peut placer au 8 novembre le commencement de l'offensive. L'affaire de Burgos (10 novembre) est une échauffourée très brève ; une charge brillante de la division Mouton, l'arme au bras, inspire aux Espagnols, par simple effet moral, une terreur panique : tactique dédaigneuse d'une troupe très sûre d'elle-même, qui réussit contre les mauvaises troupes d'Espagne et les guérilleros, mais qui, employée contre les Anglais, patients, maîtres de leur feu et attendant presque le bout portant, devait engendrer des tueries et des déroutes. — Tandis qu'en Biscaye la mésintelligence persistante de Lefebvre et de Victor fait d'Espinosa une victoire trop chèrement achetée et sans conséquences

sérieuses pour l'ennemi, Napoléon installé à Burgos — et là était sa place, quoi qu'on en ait dit — entre les armées espagnoles désormais séparées, dirige les opérations de ses divers corps, et épie une occasion ; il lui faut une extrême prudence : il n'a pas plus de 120.000 hommes, bien nourris, mais mal vêtus et mal chaussés [1], et il ne lui est guère possible d'en concentrer en une seule masse plus de 35 à 40.000. Son centre et sa gauche sont libres d'ennemis ; à sa gauche, l'armée de Castaños, qui opérait dans la vallée de l'Ebre, descend vers le Sud, vers Madrid, suivie de Lannes. Napoléon cherche à l'accabler : c'est la manœuvre sur Agreda. On en rend communément responsable Ney, mais s'il est certain que ce maréchal ne comprit pas suffisamment ses instructions, eût-il pleinement saisi la pensée de l'Empereur qu'il serait toujours arrivé trop tard ; en aucun cas il ne pouvait être avant le 23 novembre, au soir, à Agreda, d'où il lui fallait encore une marche pour intercepter la ligne de retraite de Castaños : or, le 23 précisément, Lannes gagnait la bataille de Tudela, et Castaños faisait retraite dans la nuit du 23 au 24. Lannes a donc attaqué trop tôt ; c'est qu'en raison de l'ampleur même du mouvement, et des difficultés presque invincibles des communieations, Napoléon fut dans l'impossibilité matérielle de régler les phases de la manœuvre à échéance précise, et de garder, avec ses lieutenants, le contact nécessaire. — Tudela fut une victoire où le bonheur de Lannes eut autant de part que ses bonnes dispositions. Elle pouvait avoir des suites décisives qu'elle n'eut pas, parce que Lannes s'abstint de donner assez tôt à Ney avis de son succès, et parce que Moncey, remplaçant Lannes malade, arrêta inconsidérément la poursuite. — Au fameux combat de Somosierra, M. B., que cet épisode a, c'est visible, tout spécialement intéressé, a consacré un chapitre étendu, peut-être un peu disproportionné, qui a paru dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée*, et dont nous avons donné une analyse à laquelle nous renvoyons. Il en est de même des intéressants chapitres consacrés au séjour de Napoléon à Madrid, et au début de la manœuvre de Guadarrama, qui sont les parties capitales du tome III [2]. — Conformément au système adopté, au récit de chaque grande phase des opérations du gros des forces françaises fait pendant celui des opérations des groupes secondaires, et des mouvements des Anglo-Espagnols. Si les maréchaux français vivent en mauvais termes, si les choses en arrivent entre Ney et Moncey, devant Saragosse,

1. Voir dans les trois volumes, *passim*, les nombreuses lettres où Napoléon prend violemment à partie le ministre Dejean et ses bureaux.

2. Voir la *Revue*, t. VI, p. 224, 571, et ci-dessus, p. 76, 149.

au point que Napoléon doit rappeler le second, non moins profondes sont les divisions entre généraux espagnols, et le matin de Tudela, Palafox n'hésite pas à partir pour Saragosse, abandonnant à Castaños, sans l'en prévenir, le soin de conduire son armée. Quant aux Anglais, s'ils se battent bien, ils sont, pendant toute cette partie de la guerre, bien médiocrement commandés. Lorsque Sir John Moore décide, à la nouvelle de Tudela, de rentrer en Portugal, il pèche par excessive précipitation. Lorsque, apprenant que Madrid et Saragosse veulent résister à outrance, il combine une entreprise sur les communications des Français, vers Burgos, au risque d'être intercepté lui-même, il passe de l'extrême prudence à l'extrême témérité : Napoléon va le lui faire sentir. C'est sur la préparation rapide et le commencement d'exécution de la manœuvre de Guadarrama que se ferme (à la date du 23 décembre) le tome III du livre de M. B. Le tome IV, qui est sous presse, en retracera le développement et les résultats. — P. Caron.

A.-M. Gossez. **Le département du Nord sous la deuxième République (1848-1852)**. Lille, Gustave Leleu, 1904. In-8, 448 p.

M. Gossez a essayé, dans ce gros volume, d'écrire l'histoire de la deuxième République dans le département du Nord et de nous montrer l'influence des événements politiques et économiques sur cette région si industrielle et si commerçante.

Sa documentation est très abondante; il nous l'indique d'une manière détaillée (p. 11 à 52). Il a consulté surtout les journaux locaux, ceux de Lille (*Écho du Nord*, *Messager du Nord*, etc.), de Valenciennes (l'*Impartial du Nord*), de Douai, Dunkerque, etc.; puis les Archives municipales de Lille, les Archives départementales de Lille, les Archives nationales, celles de la Chambre des députés, qui lui ont fourni, les deux dernières surtout, des documents de premier ordre. Enfin il a consulté les livres ou articles publiés sur cette histoire. On peut signaler quelques lacunes dans cette bibliographie pourtant très étendue; M. G. oublie l'ouvrage du statisticien Villermé sur les classes ouvrières. Il ne nous dit pas toujours non plus quels documents il a cherché à se procurer; ainsi des particuliers lui ont refusé les registres de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Lille, et il ne nous en avertit pas. Cela nous aurait montré, une fois de plus, combien il est difficile d'écrire l'histoire religieuse et sociale de la France contemporaine.

M. G. attribue à l'histoire économique une importance capitale; et, sans doute, il n'a pas tout à fait tort, puisqu'il étudie un département très riche, où l'agriculture, l'industrie, le commerce sont plus développés

que dans les autres régions de la France. Mais il néglige un peu l'histoire politique ou plutôt certains aspects de cette histoire. C'est ainsi que le parti catholique, si important dans le Nord, qui y possède la majorité sous la Législative, apparaît vraiment trop peu. Les de Melun, les de Merode, les Kolb-Bernard, sont-ce des légitimistes ou des catholiques du parti de Montalembert? M. G. ne nous le dit pas. Quelle fut l'action sociale et économique de ce parti ? M. G. ne l'indique que d'une manière très vague ; on sent qu'il s'est peu préoccupé de ces questions, peut-être parce qu'il n'a pas pu se procurer certains documents, comme ces registres de la Société Saint-Vincent de Paul, à Lille. Ainsi l'action politique, économique et sociale du parti catholique aurait demandé une étude plus complète, des recherches plus patientes, une curiosité plus éveillée. Quant aux autres partis, nous les voyons, nous connaissons leurs chefs, mais trop souvent M. G. s'attarde aux détails ; il ne dégage pas assez des faits nombreux, tirés des documents, ceux qui sont les plus importants et les plus significatifs. En tout cas, nous avons là une étude politique consciencieuse, fondée sur des documents nombreux, dont quelques-uns ont une importance de premier ordre : tels ceux des Archives nationales, relatifs au coup d'État du 2 décembre 1851.

L'histoire économique occupe près des deux tiers du volume. M. G. a montré les rapports de l'économie sociale avec la politique. La Révolution éclate dans le Nord dès 1847, en réalité, à la suite de la disette et du renchérissement du prix du pain. L'agriculture est dans une situation critique; les cultures industrielles sont en décadence; la surproduction amène une crise industrielle, la baisse des salaires, le chômage, au moment même où le pain et toutes les denrées de première nécessité sont beaucoup plus chers. D'où les émeutes, les pillages dans les grandes villes. M. G. insiste beaucoup — et avec raison — sur la misère des classes ouvrières. Il fait un tableau des principales industries; mais ici il est des problèmes qu'il aurait dû poser d'une manière plus précise : matière première, travail à domicile ou travail en fabrique, salaire au temps ou aux pièces, etc., voilà des questions qu'il aurait pu élucider davantage, ou tout au moins indiquer d'une façon plus nette, au cas où les documents ne lui auraient pas permis de les résoudre complètement.

En somme, malgré les réserves que nous faisons sur l'élaboration des documents et la méthode d'exposition, le livre de M. G. est un livre très documenté, fait avec conscience et très utile. Nous en conseillons vivement la lecture à tous ceux qu'intéresse l'histoire de la deuxième République, si peu étudiée jusqu'ici. Aussi bien c'est, je crois, le seul travail étendu et scientifique que nous ayons sur l'histoire d'une région de la France pendant cette grande crise. — Ph. Sagnac.

Pierre de La Gorce. **Histoire du Second Empire.** Tome VI. Paris, Plon-Nourrit, 1903. In-8, 466 p. avec cartes. Prix : 8 fr.

Le tome VI de cet important ouvrage s'étend depuis la formation du ministère du 2 janvier 1870 jusqu'au lendemain de la bataille de Forbach. M. de La G. consacre d'abord une centaine de pages à l'étude des événements de politique intérieure et d'histoire religieuse pendant cette période. C'est l'objet des trois livres intitulés : le ministère du 2 janvier; le concile; le plébiscite.

On y trouvera le récit détaillé de faits déjà connus, mais présentés d'une façon claire et méthodique, et avec un remarquable souci d'impartialité. — On est surpris toutefois que, pour l'histoire du parti républicain avancé sous l'Empire, les réquisitoires des procureurs impériaux soient, sinon les seules sources auxquelles M. de La G. ait puisé, du moins les seules auxquelles il renvoie (p. 18 et suiv., 108 et suiv.).

Comme dans les précédents volumes, les affaires religieuses sont traitées ici en grand détail : le chapitre consacré au concile de 1870 a plus de quarante pages. Les intéressantes indications fournies par l'auteur, d'après les papiers inédits du comte Daru, sur l'attitude du gouvernement français dans ces affaires, font passer plus aisément sur ce qu'un pareil développement a, sans doute, d'un peu excessif dans une histoire avant tout politique.

La partie essentielle du volume est le livre XXXIX, intitulé : *La candidature Hohenzollern.* M. de La G. a fait dans ce récit un très bon usage des textes publiés et des travaux de ses devanciers. Il semble, en particulier, à en juger par les notes, malheureusement trop rares, qu'il ait été, pour cette partie de son histoire, mieux au courant des documents allemands que pour la période antérieure. Enfin, M. de La G. a eu communication de pièces inédites, dont quelques-unes sont très importantes, et lui ont permis de préciser, par exemple, les détails longtemps obscurs des journées qui ont précédé la déclaration de guerre à la Prusse. Il a pu se servir, notamment, du témoignage de trois des ministres du cabinet Ollivier, qui assistaient aux conseils des 13, 14 et 15 juillet : MM. Louvet, Plichon et Chevandier de Valdrôme. Il a eu également à sa disposition la correspondance du comte Daru et celle du duc de Gramont. Ces différents documents sont mis en œuvre avec beaucoup de savoir-faire. Sur les points où ils nous renseignent encore insuffisamment, M. de La G. présente, pour expliquer les événements, des hypothèses qui paraissent vraisemblables, et que les témoignages encore inconnus confirmeront, selon toute apparence. Ainsi, pour les incidents d'Ems (p. 276-77). On sait que, dans la matinée du 13 juillet 1870, le roi Guillaume avait promis

à Benedetti de lui accorder une nouvelle audience dès qu'il aurait reçu confirmation du désistement du prince de Hohenzollern. Malgré cela, il se contenta, vers une heure de l'après-midi, de faire transmettre la nouvelle à Benedetti par son aide de camp Radziwill. L'ambassadeur insista vainement pour être reçu une seconde fois. C'est l'origine même de la prétendue « insulte » qui motiva la déclaration de guerre. M. de La G. s'est demandé avec raison pourquoi le roi n'avait pas jugé à propos de faire appeler Benedetti comme il le lui avait promis : il en a trouvé l'explication dans une dépêche de M. de Werther, ambassadeur prussien à Paris, parvenue à Ems vers midi. Elle contenait le canevas, dicté à Werther par le duc de Gramont, d'une « lettre d'explication » que le roi de Prusse écrirait à Napoléon III pour terminer l'affaire de la candidature Hohenzollern. C'est cette proposition, jugée outrageante par les Prussiens, et ignorée de Benedetti, qui aurait décidé le roi Guillaume à ne plus recevoir l'ambassadeur français et aurait été le point de départ de la fameuse dépêche Abeken, « arrangée » depuis par Bismarck dans les conditions que l'on sait.

Cette explication paraît bien, en effet, la seule admissible.

Sur un autre point (le rejet par le Conseil des ministres de la proposition de congrès présentée par Napoléon III le 14 juillet), l'hypothèse émise par M. de La G. d'une intervention directe de l'impératrice (p. 297) a déjà été confirmée par le récit d'un témoin oculaire, rapporté par M. Welschinger dans le *Journal des Débats* du 27 octobre dernier. Ce n'est pas à dire, il s'en faut, que tous les points encore obscurs soient éclairés par la publication de M. de La G. : l'état actuel de nos connaissances ne permet ni de préciser tous les faits, ni d'établir toutes les responsabilités, et, d'autre part, il semble que l'auteur ait cru devoir attendre pour condamner définitivement certaines personnes, que leur culpabilité ait été plusieurs fois démontrée, et qu'il soit devenu tout à fait impossible de les défendre[1]. De prochaines publications, celles de M. Émile Ollivier en particulier, viendront bientôt, sans doute, combler les quelques lacunes importantes qui subsistent dans notre information.

La dernière partie du volume est consacrée au récit des opérations militaires jusqu'au soir du 7 août. M. de La G. s'est principalement servi, pour son récit, des travaux de la Section historique de l'État-Major de l'Armée. Peut-être aurait-il pu avoir un peu plus souvent recours aux publications du grand État-Major prussien, qu'il a cependant utilisées.

---

1. Voir, par exemple, ce qui est dit, p. 310, de l'attitude du duc de Gramont devant la commission des crédits.

Les états de composition des armées française et allemande sont reproduits en appendice d'après la *Revue d'histoire* (M. de La G. l'appelle *Revue militaire*) *rédigée à l'État-Major de l'Armée*. De bonnes cartes facilitent l'intelligence du récit, malgré certaines différences dans l'orthographe des noms de lieux [1]. En général, il est bon d'adopter, pour les localités d'Alsace et de Lorraine, l'orthographe française officielle, celle des dictionnaires topographiques départementaux, par exemple, ou du moins une orthographe uniforme [2]. — R. Guyot.

James de Chambrier. **La cour et la société du Second Empire.** Deuxième série : *Artistes et hommes de lettres. Quelques salons. Poignées de princes.* Paris, Librairie académique Perrin, [1903]. In-16, 376 p. Prix : 3 fr. 50.

Trois cent soixante et onze pages de papotages insipides qui couraient les salons du Second Empire. M. de C. nous annonce sans doute qu'il n'a voulu faire qu' « un petit voyage » dans le monde artiste et lettré de ce temps-là, un petit voyage « sans trop de nomenclature ni de bibliographie » (p. 2). Et ma foi, nous y consentons ! mais encore faudrait-il que ce charmant voyage nous apprît quelque chose ! Or M. de C. nous enseigne que Musset s'absinthait (p. 144), que Dumas père était un véritable athlète (p. 232), que G. Flaubert soignait fort son style (p. 234), que la dynastie actuelle de Suède descend de Bernadotte (p. 304), que M. de Rouher s'écria un jour au Corps législatif : « Jamais nous ne permettrons à l'Italie d'aller à Rome » (p. 44), et que M. Émile Ollivier se perdit en acceptant « d'un cœur léger » la guerre de 1870 (p. 39). Le reste à l'avenant ! La culotte de Darimon, la redingote de Feuillet, le parapluie de Scribe, voilà les anecdotes piquantes et nouvelles dont l'auteur nous fait part. Rien qui marque précisément le caractère de l'époque. Rien que les fadaises ou les grivoiseries dont s'amuse l'inoccupation mondaine sous tout régime. Entre temps, l'auteur parle de lui, se trouve tour à tour « une mazette » (p. 235) en face de Dubut de Laforest, un « petit travailleur de province » (p. 278) en présence de Jules Janin, ou « un atome perdu dans la poussière humaine » (p. 148), lorsqu'il retrouve en sa bibliothèque un mot obligeant de Sainte-Beuve. Nous connaissons son opinion sur la moralité des romans de Zola (p. 240), sur la chanson montmartroise (p. 81). Et toutes ces petites histoires, ces digressions, ces

1. Par exemple : Gutleithof, Altenstatt (carte II) ; Gutl*en*hof (p. 582, c'est la forme exacte), Altenst*a*t (p. 379), etc.

2. Lire, par exemple : S*c*hafsbusch (p. 382), Ne*e*willer (p. 387), As*ch*bach et Ma*tt*stall (p. 393), Langensoul*tz*bach (p. 395), Albrech*t*shâuserhof (p. 403), Spic*k*eren (p. 418), etc. Le Geisberg est au sud de Wissembourg et non au nord (p. 374).

renseignements arrivent confusément, inattendus. Voici comment l'auteur compose (ch. XX) : un petit couplet sur Mérimée qui meurt de l'écroulement du régime impérial ; puis un mot d'Augier à l'Impératrice, et, à ce propos, quelques renseignements sur les affaires d'Augier et la représentation des *Effrontés*. Et brusquement : « Il ne fut pas toujours facile aux Tuileries d'appliquer le joli mot d'Augier à l'Impératrice : « Que faut-il faire pour les lettres ? — Les aimer. » En effet, Barbier et Alfred de Courtois refusèrent la croix « en y mettant les formes ». Mais il n'en avait pas fallu beaucoup [de formes] pour décorer Arsène Houssaye : ici une anecdote ; et, à ce propos, nous parlerons de Ponsard, de Courbet et de de Laprade. D'un bout à l'autre du livre, il en est ainsi. Et le tout enfin s'agrémente d'un style recherché, prétentieux et rococo, où l'on voit tous les auteurs tailler à tour de rôle « leur bonne plume de Tolède », donner à leurs lecteurs « un régal délicat, recherché des gourmets », ou « laisser de belles traces », etc..., etc... Inutile de dire que tout le livre est écrit à la gloire de « ce gouvernement de Napoléon III, qui ne fut — on peut l'avancer sans imprudence — ni clérical, ni militariste, ni antidémocratique, ni définitivement antiparlementaire » (p. 6). — A.-A. Thomas.

G. Hanotaux. **Histoire de la France contemporaine (1871-1900)**. T. Ier : *Le gouvernement de M. Thiers*. Paris, Combet, 1903. In-8, XI-639 p. Prix : 7 fr. 50.

M. Hanotaux entreprend de continuer en quatre volumes l'Histoire d'Henri Martin depuis 1871 jusqu'à la fin du XIXe siècle. « H. Martin, dit-il, a écrit une *Histoire de France populaire*. Je continue son œuvre et je suis son exemple. » Il a tenu parole. Il a écrit une œuvre de vulgarisation dans le goût des contemporains d'Henri Martin : peu de références, des portraits, des jugements moraux, des sentences de sagesse politique. La langue est du genre oratoire ample (*lactea ubertas*, comme on disait autrefois). C'est dire qu'un long compte rendu serait déplacé ici. L'ouvrage n'est pas écrit pour les lecteurs de notre *Revue* ; il ne contient presque rien sur quoi puisse porter une discussion critique. Il ne reste donc guère qu'à en indiquer les tendances.

M. H., « écrivant pour une démocratie », a visé « à la clarté, à la simplicité, à la rapidité ». Clarté et simplicité doivent être entendues par comparaison avec une autre histoire plus académique du même auteur ; on trouvera pourtant encore ici telle phrase d'une page et demie avec un seul verbe (p. 25-26) qui pourra donner quelque peine à un public démocratique. Peut-être aussi un récit de la Présidence de Thiers en 632 pages ne paraîtra-t-il pas un bien grand effort de rapidité. Mais l'*Histoire con-*

temporaine de M. S. Denis exige, pour la même période, plus de 700 pages en petit texte.

M. Hanotaux a « pris parti », il est « républicain » ; mais il doit « à ses lecteurs la bonne foi et l'impartialité ». Il a parlé en effet de tous les partis sur un ton modéré qui contraste heureusement avec les formes violentes de certains écrivains conservateurs. Il parle même avec sang-froid de la Commune. Les jugements sur le caractère de Thiers, semés en différents passages, laissent apercevoir, à travers des formules de respect conventionnelles, un discernement clairvoyant des côtés mesquins du personnage.

Ce livre de vulgarisation porte encore quelques traces de l'éducation historique que M. H. a reçue il y a vingt ans. Malgré l'absence de bibliographie et le système rudimentaire des références, il semble qu'il a connu et examiné les principales sources allemandes sur les négociations de 1871. Son séjour aux Affaires étrangères se marque par une connaissance précise des relations entre les États dans cette crise. Son passage à la Chambre lui a ouvert l'esprit sur la nature des partis politiques français, ce qui rend d'autant plus surprenant qu'il ait décrit longuement la division de l'Assemblée en partis sans songer à indiquer la répartition régionale des partis en France. C'est sans doute à l'expérience politique des dernières années qu'est dû le passage (p. 37) sur le caractère clérical du parti conservateur; peut-être la remarque est-elle moins exacte pour l'Assemblée de 71, qui avait été élue surtout sur la question de la paix.

L'ouvrage est orné de 5 belles héliogravures, des portraits de personnages marquants, Thiers, Henri V, J. Favre, Dupanloup, en tête M. Hanotaux. — Ch. Seignobos.

Dr François Hue. **Histoire de l'hospice général de Rouen, 1602-1840.** Rouen, Lestringant, 1903. In-8, 324 p., avec portr. et illustr.

Le travail de M. Hue est moins une histoire de l'hospice général de Rouen qu'un catalogue développé de faits relatifs à cette histoire. C'est un catalogue fort intéressant, riche de détails utiles, qui devront être soigneusement relevés par un historien de l'assistance publique. On comprend donc que l'ouvrage ne se prête pas aisément à l'analyse. Les 177 premières pages sont consacrées au bureau des Pauvres Valides (XVIe siècle), auquel se substitua en 1681 l'Hôpital général, et à l'histoire de ce nouvel établissement; viennent ensuite des renseignements sur les chirurgiens, les médecins et les pharmaciens (p. 180 à 313), et sur les religieuses hospitalières dont on nous donne plusieurs portraits. L'auteur a plus particulièrement recueilli les documents relatifs à l'administration

financière de l'Hôpital général, dont la situation au XVIIIe siècle était très embarrassée, comme celle de la grande majorité des hôpitaux du temps ; ceux qui concernent la période révolutionnaire, qui fut si critique pour les maisons d'humanité, souffrant d'une centralisation à laquelle les ressources pécuniaires ne satisfaisaient point. Ses chapitres sur les chirurgiens et les médecins sont une contribution abondante à l'histoire de la médecine et de la chirurgie.

L'ouvrage de M. H. serait un bon instrument de travail, s'il n'était entaché d'un défaut fondamental. Dans un court avant-propos, l'auteur indique ses sources : archives hospitalières, départementales, municipales. On a l'impression qu'il a soigneusement compulsé ces archives ; mais, sauf l'indication vague de l'avant-propos, aucune référence ne se trouve à aucune page du livre. On ne pourrait donc contrôler qu'avec beaucoup de peine les renseignements réunis par M. Hue. — Camille Bloch.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

5 Janvier. = V. Delaporte. *Le Père Pierre Le Tallec* (Suite). *L'étudiant et le docteur du collège romain.* [Seconde partie de cette biographie écrite sur le mode édifiant; années 1866 et 1867. A peu près dépourvu d'intérêt historique.]

20 Janvier. = P. Dudon. *M. Frédéric Masson.* [Article, où l'éloge est tempéré de quelques critiques, sur la série des *Études napoléoniennes* de M. Masson.]

La Quinzaine. 1904.

1er Janvier. = A. Peraté. *Le château de Versailles.* [Suite. V. Le château de Louis XV et de Louis XVI.]

16 Janvier. = J.-E. Pidao. *La pensée sociale de J.-B. Buchez (1796-1865).* [N'accepte pas le jugement porté par M. H. Michel sur Buchez, dont l'œuvre ne révélerait que « l'inconsistance d'une pensée faible ». Estime que Buchez a été le plus exact, le véritable continuateur de Saint-Simon. Suit la première partie d'un exposé, purement idéologique, de la pensée sociale de Buchez : pas d'hommes inutiles; « ne pas compter sur la faim, la peste, la guerre, la prostitution pour diminuer la population : il ne s'agit pas de justifier le mal, mais d'examiner comment le globe peut nourrir une population vingt fois plus nombreuse que celle qu'il possède. Il s'agit, en un mot, d'amener les faits et les institutions économiques à se développer d'après un plan conforme à la fois aux données positives de l'évolution et aux vues théoriques de la doctrine du pouvoir. » A suivre.]

La Révolution française. 1904.

14 Janvier. = M. Pellet. *Notes bibliographiques sur l'Histoire de la Révolution française de Thiers.* [Dates des premières éditions; notice sur Félix Bodin, qui devait d'abord écrire l'ouvrage et signa avec Thiers les deux premiers volumes de la première édition; comparaisons entre le texte des différentes éditions : Thiers fit de nombreuses corrections, mais purement grammaticales.] — A. Lieby. *La presse révolutionnaire et la censure théâtrale sous la Terreur.* [Suite et à suivre. Ce n'est pas seulement sur les pièces de répertoire que s'exercèrent la censure administrative et celle de la presse révolutionnaire; pour les pièces nouvelles, on veut qu'elles élèvent l'esprit public, qu'elles exaltent la liberté, qu'elles propagent les lumières, détruisent les préjugés, frondent les abus, stimulent l'amour et la pratique des vertus républicaines; on ne veut plus de pièces uniquement destinées à amuser, à faire rire. « Celui-là, dit la *Feuille du Salut public*, est justiciable du Tribunal révolutionnaire, qui veut distraire de la chose publique. »] — G. Laurent.

L'arrestation et la mort de Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende. [Suite et fin. Récit de l'insurrection royaliste de Mende, en février-mars 1791, organisée par Castellane et ses amis. L'Assemblée législative vote leur mise en accusation ; Castellane s'enfuit et gagne Paris en avril pour se rendre à Coblentz. Arrêté à Dormans et reconnu par quelques soldats originaires de la Lozère, il faillit être victime de la haine qu'il avait excitée contre lui sous l'Ancien Régime. Protégé contre leur colère, il est envoyé à Orléans pour être traduit devant la Haute-Cour. La Législative ordonna le transfert des prisonniers à Saumur, mais ils furent dirigés sur Paris et, à leur arrivée à Versailles, massacrés pour la plupart par une foule furieuse : l'ancien évêque de Mende fut du nombre.] — *Le projet de M. Jaurès* [Articles de M. Aulard, dans la *Dépêche de Toulouse* du 25 décembre 1903, et de M. Jaurès, dans le même journal du 1er janvier 1904, sur le projet de classement et de publication des documents relatifs à l'histoire économique de la Révolution (cf. *Revue*, p. 230 et 305).] — *Notes de lecture. Une anecdote sur Fouquier-Tinville.* [Fouquier-Tinville, son fils, Coffinhal et un juré du Tribunal révolutionnaire furent arrêtés dans la nuit du 26 nivôse an II par une patrouille de la section Le Peletier, à laquelle ils avaient refusé de montrer leurs cartes et conduits au corps de garde de l'Égalité, où ils s'expliquèrent.]

La Revue de Paris. 1904.

1er Janvier. = J. Lemoine et A. Lichtenberger. *Madame de Montespan et les bouchers de Paris.* [Récit d'un procès que Madame de Montespan et sa sœur Madame de Thianges soutinrent pendant vingt ans, à propos d'une succession en déshérence qu'elles s'étaient fait attribuer, contre la corporation des bouchers de Paris. L'arrêt définitif intervint le 31 décembre 1686 et donna gain de cause aux bouchers qui, semble-t-il, avaient le bon droit pour eux. Il est vrai que Madame de Montespan n'était plus en faveur.] — A. Sorel. *La route d'Iéna.* [Suite et fin le 15 janvier. Relate les événements diplomatiques du 3 décembre 1805 au 14 octobre 1806, d'après les documents étrangers publiés et les archives des Affaires étrangères. I. L'alliance prussienne. Au lendemain d'Austerlitz, Haugwitz est forcé de signer à Schönbrünn le traité du 14 décembre portant alliance offensive et défensive et occupation du Hanovre par la Prusse. Ce traité est repris et complété à Paris le 15 février 1806. Le roi de Prusse le ratifie le 26; le 31 mars, il s'engage envers Alexandre à ne pas l'observer et à rentrer dans la coalition si Napoléon fait la guerre à la Russie. De son côté, l'Empereur cherche à s'entendre avec l'Angleterre et le tsar, même aux dépens de la Prusse. C'est la fameuse négociation de surenchère avec Yarmouth et d'Oubril, en juillet 1806 à Paris. II. La rupture. D'Oubril, arrivé le 6 juillet, discute son traité avec Clarke et signe le 20 : Napoléon obtient Cattaro et la Sicile en promettant de procurer les Baléares au prince de Naples. En même temps, il propose la paix à l'Angleterre moyennant la restitution du Hanovre; pour dédommager le roi de Prusse, il compte lui offrir la Hesse et la couronne impériale. Le 29 juillet, Yarmouth dîne avec le Prussien Lucchesini et lui apprend au dessert les projets de Napoléon sur le Hanovre. Le roi de Prusse, averti, commence les préparatifs de guerre. Le 14 août, Alexandre

désavoue le traité d'Oubril ; le 26, Frédéric-Guillaume envoie son ultimatum à Paris. La coalition est reformée, et l'Espagne est sur le point de s'y joindre. (M. S. n'indique pas si, comme on l'a prétendu, Godoy avait connu le projet sur les Baléares, quand il lança son manifeste du 5 octobre.) Le 14 octobre, la Prusse est écrasée à Iéna.]

15 Janvier. = P. CONARD. *La Peur en Dauphiné. 1789.* [Extrait d'une étude qui paraîtra sous le même titre, et formera le fasc. Ier de la *Bibliothèque d'histoire moderne* publiée sous le patronage de la Société d'histoire moderne. — Le 24 juillet 1789, la panique provoquée par le bruit d'une prétendue arrivée de brigands gagne le Dauphiné ; on parle même d'une invasion piémontaise. Les paysans se rassemblent de toutes parts pour résister. Dans le Graisivaudan et le Valentinois, ils se dispersent dès que l'erreur est reconnue. Mais ailleurs, à Bourgoin notamment, ils profitent de leur réunion en armes pour se venger de l'oppression séculaire des nobles et des seigneurs. Entraînant avec eux des bourgeois et un officier de maréchaussée, ils attaquent les châteaux, exigent qu'on leur ouvre les archives et forcent les notaires à faire lecture des titres féodaux, qu'ils brûlent ensuite. Dans la région des « Terres-froides », ils s'en tiennent souvent là. Ailleurs, surtout dans le nord de la province, ils pillent, volent et incendient presque tous les châteaux. Le 29 et le 30 juillet, les dragons de Monsieur, puis les volontaires de Lyon marchent contre les bandes insurgées et les dispersent.]

La Revue Hebdomadaire. 1904.

2 Janvier. = A. LARIVIÈRE. *Un cousin de Napoléon III. Le baron Tascher de la Pagerie.* [Souvenirs personnels de l'auteur, qui fut précepteur de son fils en 1869, sur ce parent de Napoléon, nommé par l'empereur inspecteur général des chemins de fer, et sur ses obsèques, à Verneuil, pendant l'occupation prussienne.] — *Le Journal du baron Percy.* [Fin des extraits cités. 1807, détails sur les Kalmoucks et les Baskirs de l'armée russe. 1809, Espagne, à Valladolid, 12, 13, 14 janvier ; longue conversation avec l'Empereur, sur l'état sanitaire de l'armée, les premiers chirurgiens de Paris, etc.]

9 Janvier. = G. STENGER. *Le salon de Mlle Louise Contat (sous le Consulat).*

Le Correspondant. 1904.

10 Janvier. = F. ENGERAND. *La conquête politique de l'ouvrier sous le Second Empire.* [Fin le 25 janv. Étude faite d'après les sources imprimées, intéressante par la tendance bonapartiste qui s'y affirme. Au début du second Empire, hostilité du prolétariat contre la bourgeoisie (journées de juin). Encore aucune législation ouvrière protectrice. Le suffrage universel ayant donné la prépondérance numérique aux paysans et aux ouvriers, et la fidélité des ruraux étant assurée, restait au régime impérial à s'attacher la classe ouvrière par une politique de réformes. Il fallait tout d'abord remédier à l'isolement de l'ouvrier, créer des organisations corporatives ; l'Empire devait faire les associations ouvrières, pour qu'elles ne se fissent pas contre lui. Mais, avec de bonnes intentions, de grandes fautes furent commises : ainsi l'amnistie de 1859, qui ramena en France une foule de révolutionnaires, d'hommes de main, pleins de rancune et de haine. Ces « jacobins »

savaient que le concours des ouvriers était indispensable pour les révolutions futures ; ils résolurent d'aider de tout leur pouvoir à la naissance d'organisations corporatives, de coopératives etc., dans lesquelles ils s'infiltreraient, et qu'ils pénétreraient de leur esprit. Cette tactique était habile. Le gouvernement de Napoléon III, qui voulait au contraire tenir le prolétariat organisé en dehors de toute politique, se trouvait avoir pour lui l'appui indirect de Proudhon qui, lors des élections de 1863, conseillait l'abstention aux ouvriers. Ces vues parurent d'abord triompher ; la première Internationale, née à la suite du voyage de 300 ouvriers français à Londres, en 1862, était « dans la tradition de l'esprit français... une société d'études sociales, un groupement professionnel, s'inspirant surtout des doctrines de Proudhon ». Ces tendances pacifiques inquiétèrent vivement l'opposition républicaine en France et hors de France, surtout lorsqu'on vit l'Empire donner satisfaction aux vœux de l'Internationale par la loi sur les coalitions, qui fut peut-être, parce qu'elle devait forcément développer l'antagonisme des classes, « l'une des plus lourdes fautes de la politique impériale ». Favorisés par le gouvernement anglais, qui voulait maintenir en France des « éléments révolutionnaires disponibles », les réfugiés de Londres constituèrent la seconde Internationale, société-mère dont le groupement parisien deviendrait nécessairement une filiale. Dès janvier 1865, l'union était réalisée ; mais les divergences subsistaient. A Londres, on préconisait la révolution violente ; à Paris, l'évolution calme et légale. Contre Paris, et à Paris même, Londres s'acquit l'appui des étudiants, en majorité blanquistes, et ce, au moment même où des grèves répétées et malheureuses discréditaient, aux yeux des ouvriers, le groupe parisien. Pour vivre, celui-ci dut se laisser envahir par les révolutionnaires. Or à ce moment même (1866) — et cette remarque fournit à M. E. l'occasion d'un long développement sur la liaison des deux politiques, intérieure et extérieure, et sur l'aveuglement, avant 1870, du parti républicain « fourrier involontaire de l'invasion prussienne » — Bismarck, en même temps qu'il isolait diplomatiquement la France, s'efforçait de détourner son attention de toute réforme militaire sérieuse, en entretenant dans son sein l'agitation révolutionnaire. L'Internationale lui servit d'instrument pour « remplir cette partie de son programme ». Le congrès de Genève de 1867, en rapprochant l'Internationale et les Ligues de la Paix, assujettit définitivement la première aux révolutionnaires bourgeois. L'Empire libéral rendit cette union plus solide encore et plus néfaste par des fautes répétées : loi sur la presse de 1867, « qui permettait de ne respecter rien » ; loi sur les réunions de 1868, « qui fut la faute suprême ». Le mouvement vers les théories extrêmes s'accélérait. Du congrès de Bruxelles, de 1868, sortit par scission l'Alliance internationale de la démocratie socialiste ; « ses statuts résument toutes les violences, toutes les spoliations, tous les blasphèmes, la pure doctrine à l'anarchie ». Les révolutionnaires bourgeois, un moment effrayés, « réfléchirent qu'il valait mieux hurler avec les loups que d'être dévorés par eux », et, en 1869, l'union était rétablie. Sans doute le plébiscite fut une réponse éclatante aux provocations et aux attaques des révolutionnaires contre l'Empire. Mais « la faute irréparable était commise : le gouvernement avait eu la faiblesse de se laisser détourner par les criailleries de l'opposition de son projet de

réorganisation militaire... Ce que ses ennemis de l'intérieur n'avaient pu faire ses ennemis de l'extérieur allaient l'accomplir ».]

25 Janvier. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Le dernier cardinal de Rohan, d'après une prochaine publication* [celle de M. Ch. Baille, sur *Le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon* (1788-1833), que vient d'éviter la librairie Perrin.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1904.

10 Janvier. = *Correspondance du minéralogiste Monnet, XVIIIe siècle.* [Suite, et à suivre. Toujours intérêt du même genre : anecdotes sur le monde des lettres et sciences.] — *Campagnes et missions de Charles-Stanislas Lefebvre, 1793-1815.* [Suite. La Terreur Blanche; le 13 juillet, on apprend la rentrée du roi à Paris; le 16, la troupe se résigne à arborer la cocarde blanche. Récit très circonstancié des journées des 17 et 18 juillet à Nîmes : arrivée des « volontaires royaux » ; capitulation du général Maulmont; massacre de ses soldats. Ch.-St. Lefebvre, blessé, peut échapper à la mort, et est mené à l'hôpital, où on le garde à vue. A suivre.] — *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau.* [Suite et à suivre, 1780.]

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Février = P. DE SÉGUR. *La journée de Nerwinde.* [Le plan d'invasion des Pays-Bas par la Herbaye et le Brabant en 1693 ; les deux armées du roi et de Luxembourg (110.000 hommes); les préparatifs militaires. I. L'arrivée de Louis XIV au camp du Quesnoy; infériorité de la situation de Guillaume III; le coup de théâtre du 8 juin; toute une partie de l'armée envoyée en Allemagne avec le Dauphin après la prise d'Heidelberg pour soutenir le maréchal de Lorge. Désespoir de Luxembourg; responsabilité de Chamlay et de Mme de Maintenon; le retour de Louis XIV à Versailles; l'échec de Lorge devant les lignes d'Heilbronn. II. Supériorité numérique de Guillaume III après le départ du Dauphin ; les manœuvres de Luxembourg pour le faire sortir de sa position très forte de Louvain et pour l'affaiblir numériquement; siège et prise de Huy; tentative dessinée sur Liège; Guillaume se rapproche de la Meuse et établit son camp sur la Geete; le corps du duc de Wurtemberg sur l'Escaut; renforcement de la garnison de Liège; succès des manœuvres de Luxembourg. III. La marche de Luxembourg sur le camp de Guillaume; surprise de l'armée coalisée; le retard de l'infanterie française empêche de livrer immédiatement bataille; pendant la nuit, Guillaume III transforme son camp en une véritable forteresse, dont Nerwinde est le principal point de défense. IV et V. Récit de la journée de Nerwinde.] — A. RAMBAUD. *L'isthme et le canal de Suez.* [Résumé des deux volumes de J.-Charles Roux sur le même sujet.]

Revue des Questions historiques. 1904.

Janvier. = P. BLIARD. *Les exploits d'un conventionnel en mission. Prisonniers et prisons (1793-1794).* [Prieur de la Marne fait emprisonner, en Morbihan, un certain nombre de paysans, de prêtres insermentés, de suspects; récit de leurs souffrances dans les cachots de Vannes. Sur la méthode de M. B., voir la lettre de M. Lévy-Schneider parue dans la *Revue historique* de janvier-février et analysée

dans le précédent numéro. D'autre part, il est intéressant de comparer le style relativement modéré de M. B. écrivant dans la *Revue historique* avec le style violent, passionné et outré du même M. B. écrivant dans la *Revue des Questions historiques*; « l'impérieux proconsul » devient « le sanguinaire conventionnel », les « fonctionnaires inexpérimentés » deviennent les « séides du représentant du peuple », etc. Cette facilité à s'adapter au « milieu » est-elle scientifique ?] — V. Pierre. *Quelques livres sur la Révolution française* (*Histoire religieuse*). [Analyse de la *Correspondance de Le Coz* publiée par le P. Roussel, de la vie d'*Andrein, député du Morbihan* (*1741-1800*), par P. Hémon, du *Culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat*, par J. Grente, et de la biographie de *l'abbé J.-B. Bottex*, par l'abbé Ch. Dementhon.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Janvier. = S. [Lt M. Sautai]. *La bataille de Malplaquet d'après les correspondants du duc du Maine à l'armée de Flandre.* [Fragment d'une étude sur Malplaquet qui paraîtra prochainement à la librairie Chapelot. Extrême misère de la France au début de 1709. Vains efforts du maréchal de Boufflers pour mettre l'armée de Flandre en état de tenir la campagne. Il est remplacé en mars par Villars; celui-ci sait profiter de la lenteur des alliés, qui ne se mettent en mouvement qu'en juin. Aidé du fournisseur Fargès, il réussit à assurer l'approvisionnement en grains de l'armée, qu'il installe dans une forte position, entre la Scarpe et la Lys. Renonçant à l'attaquer, Eugène et Marlborough vont assiéger Tournai. Villars prolonge alors ses lignes jusqu'à l'Escaut, à Denain. Sa situation était presque désespérée; vivres, argent, tout manquait de nouveau. Le 6 août, les alliés, laissant un corps de siège devant la citadelle de Tournai, qui restait seule à prendre, se portent sur Orchies, pour saisir un passage de la Scarpe, vers Marchiennes, et tourner ainsi les lignes de Denain. Villars le prévient à temps et sauve Marchiennes. Le 31 août, la citadelle de Tournai succombe; Eugène et Marlborough marchent sur Mons. Résolu à empêcher l'investissement de cette ville, Villars se porte à leur rencontre par la trouée de Malplaquet. Peu s'en faut que l'armée de Marlborough, séparée de celle d'Eugène, soit surprise. Mais sa ferme contenance en impose à Villars, qui remet l'attaque au lendemain, s'arrête et se fortifie : le maréchal commit alors une faute, qui, pour être explicable (hésitation au moment d'engager une lutte décisive) n'en fut pas moins très grave. La journée du 10 se passa en canonnade, tandis que les alliés se concentraient et étudiaient la position française. Ils avaient la supériorité numérique, 100 canons contre 80. Ils conviennent d'attaquer les Français par les deux ailes, surtout par la gauche, plus facile à envelopper. A suivre.] — Ct de la Jonquière]. *La bataille du Mont Tabor.* [Extrait du t. IV de *L'expédition d'Égypte*, sous presse à la librairie Charles-Lavauzelle. La bataille du Mont Tabor fut le couronnement d'une série d'opérations confiées à Kléber pour couvrir, contre des rassemblements signalés à Nazareth, le siège de St-Jean d'Acre. Le succès fut assuré par une attaque combinée des divisions Kléber et Bon, cette dernière conduite par Bonaparte en personne. L'ennemi, plus de 30.000 hommes, dont 25.000 cavaliers, fut complètement dispersé.] — N. [Cne Guillemin]. *La guerre de 1870-1871. La journée du 6 août en Lorraine* (Suite). *La bataille de Rezonville.*

[Suite. La charge du 3e lanciers et des cuirassiers de la garde, commencée sans ordre et sans motif précis, donne dans le vide et échoue. La contre-attaque de la brigade Redern n'a pas plus de succès. Position critique du IIIe corps allemand vers 2 heures de l'après-midi. Charge de la brigade Bredow. Elle eut un effet moral considérable, mais « on ne saurait conclure qu'elle mit un terme à des projets d'offensive émanant directement du commandant du 6e corps. Pas plus que pour le commandant en chef en effet, on ne retrouve trace de tels projets à ce moment de la bataille. »]

NOTES ET NOUVELLES

— Sur les cinq mémoires présentés à l'École normale supérieure, en décembre 1903, pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie, deux concernaient l'histoire moderne de la France. Nous en donnons le résumé sommaire :

Les idées de réforme religieuse à Paris de 1498 à 1516, par A. Renaudet. — De 1498 à 1516, on tente à Paris des efforts très divers pour porter remède au mal de l'Église gallicane. Elle manque d'une législation certaine. La Pragmatique sanction de Bourges, théoriquement reconnue, qui lui assure une autonomie presque complète en face du pape et du roi, est faussée et violée régulièrement par l'un et par l'autre. D'où résulte dans les deux clergés un recrutement vicieux qui entraîne la décadence de la discipline et de la doctrine. Des juristes, des membres du Parlement et de l'Université, des hommes d'État, essaient de lui rendre une constitution assurée, soit en revenant à la Pragmatique, soit en la soumettant à l'autorité royale. Ainsi s'élabore le Concordat de 1516. Des moines appartenant aux congrégations réformées, moins épris de systèmes juridiques que de vie intérieure, s'appliquent à restaurer l'observance dans les couvents de Paris. Enfin, un groupe d'esprits réunis autour de Lefèvre d'Étaples et d'Érasme, qui fondent sur de nouvelles méthodes d'exégèse une conception renouvelée de la vérité et de la vie chrétienne, ne se contente pas d'une réorganisation juridique ou d'une correction disciplinaire. Une réforme de doctrine est conçue et entreprise qui dépasse les limites étroites de l'Église gallicane.

1° Deux conceptions de la réforme constitutionnelle de l'Église sont en présence. Le Parlement et l'Université demandent qu'on rétablisse toute la Pragmatique. Le pouvoir royal admet les articles qui limitent l'autorité du pape sur l'Église gallicane ; il rejette les passages qui limitent son droit. Entre le gallicanisme libéral et le gallicanisme royal s'engage une lutte sans résultats (mars-avril 1502, affaire de la décime d'Alexandre VI; août 1504, prorogation indéfinie de Georges d'Amboise dans sa légation en France). Après la mort du cardinal, dont la politique religieuse semble avoir été médiocre, les attaques de Jules II réconcilient les deux gallicanismes qui s'unissent contre le pape. On oublie la réforme précise de l'Église gallicane : le concile de Pise va tenter la réforme de l'Église universelle. Mais le pape ouvre le concile de Latran et les prélats français se retirent sans avoir rien fait. Du moins le *De Auctoritate Ecclesiae* de Jacques Almain et le *Traité de la différence des schismes et des conciles*, publié par Lemaire de Belges, ont-ils vivement soutenu à Paris la doctrine de la supériorité des conciles sur les

papes. Puis Duprat, devenu chancelier à l'avènement de François Ier, se remet à la réorganisation de l'Église gallicane. Malgré l'opposition des libéraux (affaire de la vérification des facultés des légats Louis de Canossa et Philippe de Luxembourg), il prépare et fait signer le Concordat de 1516. Les articles de la Pragmatique qui défendent l'Église de France contre Rome sont conservés ; mais le roi en est devenu le maître. Du moins possède-t-elle désormais une constitution certaine. — 2° La réforme disciplinaire du diocèse de Paris est l'œuvre des Cordeliers de la stricte observance comme Olivier Maillard, de moines de Cluny comme Jean Raulin, des chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim, en Hollande, des bénédictins réformés de Chesalbenoist. Maillard, dont la prédication enseigne à Paris une religion plus austère, y rétablit la règle chez les Cordeliers. Jean Raulin, dont les lettres propagent à travers la France la réforme de l'institution monastique et de l'éviscopat, restaure à Saint-Martin-des-Champs la règle bénédictine. Les chanoines réguliers de Windesheim, appelés à Château-Landon, puis à Saint-Victor et à Civry par Standonc, le réformateur rigoriste de Montaigu, introduisent à Paris le mysticisme de Thomas de Kempen et de Jean Busch. Une congrégation nouvelle groupe enfin autour de Saint-Victor les abbayes augustiniennes des diocèses de Paris et de Sens (1496-1514). Guill. Briçonnet, abbé de Saint-Germain-des-Prés, appelle dans son couvent les moines à demi humanistes de Chesalbenoist (1513-1516). Un centre d'études théologiques se constitue à Saint-Jacques de Paris, autour des dominicains de Hollande. La discipline est restaurée dans la plupart des abbayes d'hommes et de femmes. Les évêques Jean Simon et Étienne Poncher essayent d'amender le clergé séculier. Il se produit à Paris un renouveau religieux assez vif. On doit signaler de nombreuses rééditions des Pères et des mystiques du moyen âge. — 3° C'est au milieu de ces discussions sur la réformation nécessaire de l'Église et auprès de ces couvents où la discipline se restaure, que les humanistes parisiens ont écrit. Ils ne peuvent rester, à l'italienne, indifférents en matière de religion. Robert Gaguin dispute de l'Immaculée-Conception ; Fauste Audrelin lui-même écrit des vers pieux. Érasme, arrivé à Paris en 1495, imite Audrelin jusqu'à son voyage d'Angleterre (1499). Il apprend auprès de Colet à se défier de la théologie des commentateurs, à ne tirer la doctrine que des textes étudiés selon la méthode philologique, et à goûter Saint-Paul. Désormais, dans les *Adages* (1500), dans l'*Enchiridion debilis christiani* (1503), dans les *Annotationes Laurentii Vallæ in IV Evangelia* (1504), et d'autres moindres écrits, il tâchera de ruiner la scholastique. En 1509, Lefèvre d'Étaples, par la publication du *Quincuplex Psalterium*, s'associe au mouvement humaniste parisien, auquel il est presque demeuré étranger, et en prend bientôt avec Érasme la direction. Ce sont, coup sur coup, l'*Éloge de la Folie* (1510), puis le *Saint-Paul* de Lefèvre (1512) qui fournit aux hardiesses critiques d'Érasme une solide base théologique : Lefèvre y formule les doctrines du néant des œuvres et de la liberté chrétienne, rejette cette série d'interprétations qui sont venues obscurcir la vérité divine. L'union définitive de Lefèvre et d'Érasme s'accomplit en 1514, à propos de la condamnation de Reuchlin en Sorbonne. Enfin, en 1516, paraît à Bâle le *Nouveau Testament* d'Érasme qui, par la déclaration qu'il contient que

l'Évangile est à tous et doit être mis à la portée de tous, par la méthode strictement historique et philologique qui s'y affirme, excite l'enthousiasme des humanistes parisiens. — Ainsi, en 1516, ceux-ci ont rassemblé assez de doctrine pour que Brissonnet, évêque de Meaux, puisse songer à restaurer dans son diocèse la vérité primitive du christianisme. De vives espérances sont alors conçues, dont la correspondance des humanistes parisiens, de Budé et d'Érasme, en cette année 1516, nous garde le témoignage. — A. R.

Les rapports de Turenne et de Louvois de 1661 à 1675, par G. Picavet. — A elle seule, la correspondance inédite de Turenne et de Louvois, conservée aux Archives du ministère de la Guerre, ne suffirait pas pour nous faire connaître les relations du général illustre que fut Turenne, et du secrétaire d'État de la Guerre ; mais complétée par l'étude critique des textes que renferment les mémoires de l'époque, elle peut amener à de plus grandes précisions, et permettre notamment de distinguer dans ces rapports, qui durèrent près de quatorze ans, plusieurs périodes assez nettement délimitées.

De 1661 à 1666, Louvois, qui fait à la cour très petite figure, n'est guère que le collaborateur soumis et l'élève respectueux de Turenne, qui est alors, par l'effacement de Condé, conséquence directe de la Fronde, et aussi par la charge de maréchal général et la faveur royale, le premier personnage du royaume. S'il existe à cette époque quelque rivalité, ce n'est donc ni entre Turenne et Louvois, ni entre Turenne et Le Tellier (ce dernier trop habile et aussi trop peu énergique), mais entre le duc d'Albret, neveu de Turenne, et Maurice Le Tellier, frère de Louvois, également ambitieux, et désireux d'obtenir les mêmes grâces. C'est seulement dans les différends de l'année 1667 qu'il faut voir l'origine de l'inimitié que signalent entre Louvois et Turenne les mémoires du XVIIe siècle et les histoires du XVIIIe. La campagne de Lille, où Turenne, en parfaite intelligence d'ailleurs avec Louvois, « fait la pluie et le beau temps », a comme suite naturelle la substitution, par Louvois et Le Tellier, de Condé à Turenne, pour le commandement de l'armée de Franche-Comté. De cette entente entre Condé et Louvois, l'un désireux de jouer à nouveau un rôle, et l'autre de contre-balancer une faveur qui gênait son ambition, il y a des preuves dans la correspondance de Louvois et de Le Tellier. Il est vrai que cette victoire n'est pas définitive, que la rivalité des Bouillon et des Le Tellier se continue auprès du roi, et que, si le frère de Louvois est nommé coadjuteur de l'archevêque de Reims, Turenne obtient de Louis XIV pour son neveu la promesse, à longue, mais certaine échéance, du cardinalat. C'est que Turenne a des alliés à la cour, dont le principal est, à ce moment, Madame, qui s'efforce de lui donner un rôle important dans les négociations qui précèdent le traité de Douvres, et, par contre, d'exclure Louvois des confidences royales. — De 1670 à janvier 1674, l'hostilité de Turenne et de Louvois, avec des alternatives de paix et de brouille, va sans cesse grandissant. Cette époque essentielle est aussi celle pour laquelle les lettres sont le plus nombreuses et le plus importantes. Si, pendant la guerre de Hollande, les dissentiments de Turenne et de Louvois, très réels pourtant, ne sont encore que passagers, si, par exemple, l'attitude de Louvois, en décembre 1672, dans l'affaire des maréchaux, n'est pas franchement défa-

vorable, la campagne d'Allemagne, en revanche, est beaucoup plus significative. Pour la première fois, Louvois veut diriger jour par jour la marche de Turenne, contrôler ou surveiller toutes ses initiatives. De son côté, Turenne s'efforce (et il y réussit le plus souvent) de sauvegarder toute son indépendance, et, sans jamais refuser d'obéir, de demeurer le maître absolu de son armée. Dès le début de 1673, éclairé par l'expérience, il voit clairement en Louvois un adversaire, auquel il garde rancune de son opposition persévérante, mais inefficace. — Si, pendant les premiers mois de 1673, les relations entre Turenne et Louvois semblent moins tendues, c'est d'abord qu'ils travaillent à une œuvre militaire et diplomatique au sujet de laquelle ils sont d'accord, la conclusion d'un traité de paix et d'alliance avec le Brandebourg, c'est ensuite qu'il y a entre eux un médiateur puissant, et qu'il faut se garder d'oublier, Louis XIV. Accalmie qui, d'ailleurs, fut de courte durée, puisqu'en septembre éclatait entre Turenne et Louvois un nouveau conflit, sur lequel nous renseigne de façon précise leur correspondance. Si, dans la forme, Turenne avait tort, n'avait-il pas raison dans la réalité, lorsqu'il refusait d'exécuter le plan de campagne que, de Versailles, Louvois lui imposait ? C'est alors que survint la prise de Bonn, qui mécontenta Louis XIV, eut un grand retentissement en France et à l'étranger, et dont Louvois s'efforça de rejeter la responsabilité sur Turenne, coupable de n'avoir pas marché au secours de cette place forte, malgré l'hiver, malgré le petit nombre des troupes dont il disposait. Obligé pour quelque temps à une dissimulation et à une modération qui lui pesaient, Turenne, de retour à la cour en janvier 1674, s'entendit aussitôt avec Condé, mécontent des allures autoritaires du tout-puissant secrétaire d'État à la Guerre et du peu d'initiative qui lui avait été laissé en la dernière campagne, pour obtenir du roi qu'il limitât en des fonctions presque exclusivement administratives l'activité de Louvois. Ce fut Le Tellier qui sauva Louvois, très menacé, en détachant Condé de Turenne, par l'intermédiaire de Gabriel de Roquette, évêque d'Autun. Au moins Turenne obtint-il des satisfactions honorifiques : des excuses de Louvois qui firent grand bruit à l'époque; d'autres, plus réelles, comme la promesse, qui fut tenue, d'une correspondance plus fréquente avec le roi, soit directe, soit par l'intermédiaire du cardinal de Bouillon, grand aumônier de France. Turenne ne se déclarait pas satisfait; mais il avait déjà beaucoup obtenu. Aussi, de janvier 1674 à juillet 1675, date de la mort de Turenne, l'attitude de Louvois change complètement ; il s'efface devant le roi, dont les lettres à Turenne deviennent longues et fréquentes. Se résigne-t il à cette diminution d'autorité? En réalité, il n'y a là qu'une habile politique; Louvois n'attend que l'occasion de reprendre l'avantage; entre lui et Turenne apparaissent à plusieurs reprises des symptômes d'hostilité. Louvois se contente de laisser Turenne remporter des victoires, en l'hiver de 1674-1675, sans le seconder activement; et, lui mort, il l'emporte définitivement, maître suprême de l'armée, par la retraite volontaire de Condé malade, et la médiocrité prévue et favorisée des maréchaux qui succèdent à Turenne, sans le remplacer.

Ainsi se terminent brutalement les rapports de Turenne et de Louvois, rapports fort variables et complexes, puisqu'il faut y voir non seulement des conflits fréquents, et de courte durée, mais encore une incessante collaboration, rapports fort

intéressants, et dont la connaissance précise importe, parce qu'elle seule permet de compléter et de rectifier l'esquisse psychologique que Rousset a tracée de Louvois, de critiquer et de détruire la légende, que nous ont transmise les historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle siècle, et les modernes biographes, de Turenne, général sensible et humanitaire, héros civique et patriotique, orné de vertus respectables, mais vide de réalité historique. Enfin ces relations sont un épisode important de la grande transformation de l'armée féodale en armée moderne, dont Louvois nous apparaît comme un des principaux agents; telle est leur signification dans l'histoire générale du XVIIe siècle. — G. P.

— Le *Bulletin de la Société bibliographique et des publications populaires* de janvier 1904 contient, sur une publication intitulée : L'Épiscopat français au XIXe siècle depuis le Concordat, qu'entreprend la Société, un avis détaillé, dont nous citons les passages essentiels :

« Depuis que le Concordat de 1801 a remanié la répartition des sièges épiscocopaux de France et renouvelé le personnel des évêques, un siècle s'est écoulé. La métropole de Malines avec ses huit suffragants a été détachée du groupe des provinces ecclésiastiques françaises; la Savoie en a été séparée pour y rentrer plus tard; l'Alsace-Lorraine nous a été enlevée; Alger et Carthage forment aujourd'hui deux nouvelles métropoles; celles d'Albi, de Cambrai et de Reims ont été rétablies; des sièges épiscopaux ont été créés dans les colonies. Dans le cours de ce siècle, plus de cinq cents évêques se sont succédé, et ont concouru, chacun dans leur diocèse, au rétablissement, au progrès et à la défense du culte et des croyances catholiques. N'y a-t-il pas là une précieuse page d'histoire à recueillir, soit pour l'Église, soit pour la France?

« Ainsi l'a pensé le Conseil de la *Société bibliographique*, et, sous ce titre : L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS AU XIXe SIÈCLE, DEPUIS LE CONCORDAT, il a conçu le projet d'une publication où, pour chaque province ecclésiastique et pour chaque diocèse, il serait donné, avec les séries nominatives des évêques, un exposé sommaire de leur vie, de leur rôle et de leurs œuvres.

« Cette lourde tâche a besoin, pour être menée à fin, d'une collaboration organisée et qui soit en même temps nombreuse et homogène. Par la nature de ses éléments, par son existence déjà longue, par l'expérience littéraire et historique de ses membres, la *Société bibliographique* peut prétendre à tenter cette entreprise. Ses membres sont répandus dans tous les diocèses, les uns pourvus d'aptitudes appropriées, les autres tout désignés par leur relations pour nous procurer, même en dehors de la Société, de précieux auxiliaires. Multiplicité de concours, unité d'esprit, tel est le double avantage que présente la *Société bibliographique*. Déjà, une liste de collaborateurs empressés à répondre à notre appel a été dressée pour quelques diocèses; d'ici à quelques semaines, elle sera complétée pour tous.

« Dès maintenant, on peut prévoir qu'un volume, grand in-8o, de cinq à six cents pages, suffira à notre objet, c'est-à-dire à donner des biographies à la fois concises et caractéristiques, sans chercher à rivaliser avec les biographies spéciales auxquelles on se bornera à renvoyer le lecteur...

« Le Comité de publication siégeant à Paris, tout en se réservant, comme il est naturel et nécessaire, un droit de revision sur les manuscrits qui lui seront adressés, n'entend pas pour cela absorber et accaparer l'œuvre de ses collaborateurs : le nom de chacun d'eux sera inscrit à la suite de chaque diocèse et la liste de tous sera donnée à la fin du volume...

« Les notices devant s'appliquer à plus de six cents noms et le volume ne comportant que de cinq à six cents pages, elles seront brèves et caractéristiques.

« Chaque notice comprendra :

« 1° De courtes indications sur l'érection de la métropole ou du siège (concordat, annexions, créations nouvelles, jonctions de titres, etc.).

« 2° Les nom et prénoms, date et lieu de naissance; date d'ordination; fonctions antérieures; dates de nomination, de préconisation, de sacre et de prise de possession; principaux événements, œuvres et fondations; appréciation sommaire; translation, démission, mort.

« 3° Iconographie; bibliographie; renvoi aux biographies ou documents. Signature de l'auteur de la notice.

« S'il s'agit d'un évêque qui ait passé par plusieurs diocèses, il aura autant de notices que de sièges qu'il aura occupés; la première, seule, mentionnera ses antécédents jusqu'à l'épiscopat, les suivantes se limiteront au temps qu'il aura passé dans chaque diocèse.

« Nos collaborateurs sont invités à adresser ainsi leurs communications : *Société bibliographique, Comité de publication*, 5, rue St-Simon, Paris, VIIe, avant le 1er juin 1904. »

— En 1895, M. L. Pingaud tirait des mémoires inédits du comte de Langeron sur les guerres de la première coalition (1792-1794) la substance d'un volume dont la Société d'histoire contemporaine assurait la publication. M. le Lt Fabry, auteur de travaux d'histoire militaire déjà nombreux, a édité, pour le compte de la même Société, la partie de ces Mémoires qui concerne les campagnes de 1812, 1813, 1814 (*Mémoires de Langeron, général d'infanterie dans l'armée russe. Campagnes de 1812, 1813, 1814*. Publiés d'après le manuscrit original pour la Société d'histoire contemporaine, par L.-G. F. Avec une carte. Paris, A. Picard et fils, 1902 [paru en 1903], in-8, CXX-524 p.). L'analyse tant soit peu critique de ce gros volume atteindrait les dimensions d'un article. Nous nous bornons à attirer l'attention des spécialistes sur l'importance particulière du témoignage de Langeron, qui joua un rôle de premier plan pendant la retraite de Russie, dans l'armée de Tchitchagoff, pendant la campagne de 1813, dans l'armée de Silésie, et qui, s'il prit une part moins active à la campagne de France, fut cependant à même de fournir sur elle d'utiles renseignements. Le franc-parler de l'auteur, sa clairvoyance, qu'il doit en partie à son caractère frondeur, ajoutent à la valeur de son récit; M. F. l'a édité avec soin ; jugeant sans objet de reproduire les détails biographiques déjà donnés par M. Pingaud, il a consacré sa longue préface, qui est ainsi devenue une contribution originale très notable à l'histoire des guerres napoléoniennes, à contrôler, à grand renfort de textes d'archives, les assertions de Langeron pour deux séries

capitales de faits : en 1812, les opérations qui ont précédé le passage de la Bérésina; en 1813, les opérations qui ont abouti à la bataille de la Katzbach. Au texte de chacune des trois parties, il a joint ses notes personnelles. Enfin il a rédigé une table des matières et un double index des noms de personnes et des noms de lieux qui, ne contenant que les noms tout secs suivis de renvois à un nombre variable de pages (228 pour Napoléon), ne rendra malheureusement pas tous les services qu'on aurait pu en attendre.

— La Commission instituée par arrêté ministériel du 11 décembre dernier pour « rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française », a tenu sa première séance le 28 janvier. Après installation par le Ministre, elle a complété son bureau, qui se trouve ainsi composé : M. Jaurès, *président*; MM. Aulard, Barthou, Sig. Lacroix, *vice-présidents*; MM. Caron, Clémentel, Deville, *secrétaires*. Un premier échange de vues a eu lieu; puis une sous-commission a été nommée (MM. Jaurès, Aulard, Brette, Caron, Dejean, Seignobos) et chargée de préparer : 1° un projet d'organisation de comités départementaux, qui sera soumis au ministre; 2° une circulaire initiale où seront définis les moyens d'action de la Commission, le cadre, la nature et la forme de ses travaux et de ceux de ses correspondants. La deuxième séance plénière a été fixée au 11 février.

— Clausewitz. *Notes sur la Prusse dans sa grande catastrophe, 1806*, publiées par la Section historique du Grand État-Major prussien. Traduit de l'allemand par le capitaine breveté A. Niessel (Paris, R. Chapelot, 1903, in-8, 188 p.). — Écrites vers 1823 ou 1824, ces « Notes » ont le caractère parfois outré et systématique, mais toujours pénétrant et suggestif, de tout ce qui est sorti de la plume de Clausewitz. On y trouve, à côté d'une série de portraits impitoyablement tracés des principaux personnages, civils et militaires, qui présidèrent aux destinées de la Prusse en 1806, d'intéressantes considérations stratégiques et tactiques sur la campagne elle-même. La division en chapitres est la suivante : Introduction. I, Aperçu sur l'esprit de l'armée et de l'administration. II, Physionomie des personnages les plus importants. III, Causes de la guerre, sa préparation. IV, Aperçu critique sur la campagne de 1806. En annexe, dix pages sur : Le bataillon du prince Auguste à Prenzlau.

— Les élèves de la promotion de 1904 ont soutenu leurs thèses à l'École des Chartes les 25 janvier et jours suivants. Les sujets qui suivent intéressaient nos études : *Recherches sur le cardinal de Châtillon. Première partie (1517-1564)*, par André Clerc; *Étude historique sur le collège de Boissy de l'Université de Paris (1538-1764)*, par Georges Crépy; *Essai sur Fontarabie et les différends de cette ville avec le Labourd du XVe au XVIIIe siècle*, par Théodoric Legrand; *Essai sur Pierre de Ronsard, ses ancêtres, sa jeunesse*, par Henri Longnon; *Les Bâtiments du roi sous le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales de 1751 à 1773*, par Jean Mondain-Monval; *Charles de Coucis, seigneur de Burie, capitaine et lieutenant du roi en Guyenne en l'absence du roi*

de Navarre (*1491-1565*), par J. Pandin de Lussaudière ; *Histoire de la draperie à Castres sous l'ancien régime*, par Edmond Pélissier ; *La dignité archiépiscopale et l'autorité métropolitaine dans l'Église des Gaules et dans l'Église de France, du IVe siècle au Concile de Trente* (*1563*), par Pierre Pressac.

— Une Société de l'histoire de la Révolution de 1848 et de la deuxième République est en formation à Paris, sur l'initiative de MM. Henry Michel et Georges Renard. Nous en reparlerons à nos lecteurs lorsque la constitution en sera plus avancée.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et Manuels. — *F. Breunig*. Précis d'histoire de France depuis 1610 jusqu'à nos jours. Paris, Paclot. — *E. Demolins, R. Pinot et P. de Rousiers*. La méthode sociale. Paris, Bureaux de *La Science sociale*, 2.50. — *A. Milhaud*. Histoire moderne (1498-1715). Manuel pour les lycées. Paris, Cornély, 4.00.

Histoire politique. — *A. Alasseur*. L'Inamovibilité des juges et les Constitutions françaises (Thèse). Paris, Larose. — *L. Batiffol*. Au temps de Louis XIII. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *J. Boulenger*. Les protestants à Nîmes au temps de l'Édit de Nantes. Paris, Fischbacher. — *M. Boutry*. Le Mariage de Marie-Antoinette. Paris, Émile-Paul, 4.00. — *L. Couyba*. Étude sur la Fronde en Agenais et ses origines. Le Duc d'Épernon et le Parlement de Bordeaux, 1648-1650. Villeneuve-sur-Lot, Imp. Leygues. — *M. Dreyfous*. Napoléon raconté par Chateaubriand. Paris, Flammarion, 7.50. — Correspondance intime et inédite de Louis XVII, publiée par *O. Friedrichs*. Paris, Daragon, 20.00. — *L. Halévy*. Le 4 septembre 1870. Séances du corps législatif et du Sénat. Paris, Imp. Dumoulin. — *M. Homais*. La vénalité des offices sous l'Ancien Régime. Paris, Larose, 5.00. — *G. de Lauris*. Benjamin Constant et les idées libérales. Paris, Plon, 3.50. — *F. Masson*. Napoléon et son fils. Paris, Ollendorff, 7.50. — *Ch. Ségard*. De la responsabilité politique des ministres dans la Constitution de 1875 et spécialement du droit du Sénat de renverser les ministères (Thèse). Paris, A. Rousseau. — *J. Silvestre*. De Waterloo à Sainte-Hélène. Paris, Alcan, 3.50 — *A. Thiers*. Notes et Souvenirs (1870-1873). Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *J. Turquan*. Das Liebesleben Napoleon I. (Trad. allem.) Leipzig, Schmidt und Günther, 4 mk. 60. — *J. Turquan*. Die Schwestern Napoleons, Elisa und Pauline Borghese. (Trad. allem.) Leipzig, Schmid und Günther, 4 mk. 60.

Histoire diplomatique. — Ambassade en Espagne de Jean Ebrard (1562-1565) et mission de ce diplomate dans ce même pays en 1566. Doc. publ. par *E. Cabré*. Paris, Picard, 7.00. — *De Courcy*. Souvenirs du marquis de Courcy. T. IV (1858-1883). Paris, Plon. — *J. de Clercq*. Recueil des traités de la France,

publié sous les auspices du Ministère des Affaires étrangères. T. XXI (1897-1900). Paris, Pedone, 40.00. — *M. Dœberl.* Bayern und Frankreich, vornehmlich unter Kurfürst Ferdinand-Maria. München, E. Koch, 12 mk. — *E. Driault.* La Politique orientale de Napoléon. Sebastiani et Gardane (1806-1808). Paris, Alcan, 7.00. — *R. Pinon.* L'Empire de la Méditerranée. Paris, Perrin, 5.00.

Histoire militaire. — L'armée saxonne de l'an 1810, d'après Alexandre Sauerweid. Paris, Schulz, 200.00. — L'armée westphalienne du Roi Jérôme, d'après Alexandre Sauerweid. Paris, Schulz, 125.00. — *G. Fabry.* Campagne de Russie. T. IV (11 août-19 août 1812). Paris, Chapelot, 25.00. — Les gardes impériale et royale de l'armée française en 1810, d'après les frères Henschel. Paris, Schulz, 75.00. — *Godelier.* L'armée française de 1860 à 1903. Paris, Émile-Paul. — *Fr. Laur.* Siège de Péking. Récit authentique des assiégés. Paris, Le Soudier, 24.00. — *Ch. Lecomte.* Les ingénieurs militaires en France pendant le règne de Louis XIV. Paris, Berger-Levrault, 2.50. — *J. Morvan.* Le Soldat impérial (1800-1814). T. Ier. Paris, Plon, 7.50. — *L. Navez.* Les champs de bataille historiques de la Belgique : Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre. Paris, Lebègue, 6.00. — *Mis d'Ornano.* La Corse militaire. Paris, Champion, 10.00. — *G. Schlumberger.* Vieux soldats de Napoléon. Paris, Plon, 5.00.

Histoire religieuse. — *V. d'Alençon.* Jean Halbout de la Becquetière (1593-1626). Étude de mœurs religieuses au XVIIe siècle. Paris, Picard, 2.00 — *Ch. Baille.* Le Cardinal de Rohan-Chabot, 1788-1833. Paris, Perrin, 12.00. — *Abbé A. Bros.* La Vie chrétienne d'après Bossuet. Paris, Beauchesne. — *P. Deslandres.* L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs. 2 vol. Paris, Plon, 15.00. — Documents pour servir à l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles pub. par *P.-A. Ingold.* T. VI. Paris, Picard, 5.00. — Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Vassy depuis la fin des guerres de religion jusqu'à la Révolution. T. Ier, pub. par *Hérelle.* Paris, Picard, 7.50. — *Abbé Dubourguier.* Grandes écoles et gens d'Église au diocèse d'Amiens sous l'Ancien Régime. Paris, Picard, 6.00. — Les Feuillantines de Paris, 1622-1792. Journal d'une religieuse de ce monastère, publié par *F. Mabille.* Paris, Champion. — *Gousset.* Le Cardinal Gousset. Besançon, Imp. Bossanne. — *P. Hémon.* Quelques remarques sur le livre intitulé « Audrein, évêque constitutionnel du Finistère ». Rennes, Imp. Prost. — *J. Meuret.* Le chapitre de Notre-Dame en 1790. Paris, Picard, 12.00. — *F. Pourchot.* Notice historique sur l'École modèle de Montbéliard (1838-1890). Montbéliard, Imp. Juillard, 1.25.

Histoire économique et sociale. — *V. du Bled.* La Société française du XVIe au XXe siècle. 4e série : XVIIe siècle. Paris, Perrin, 3.50. — *E. Bombal.* La Haute-Dordogne et ses gabariers. Tulle, Imp. Crauffon, 3.50. — *L. Bourdeau.* Histoire de l'habillement et de la parure. Paris. Alcan, 6.00. — Catalogue des manuscrits concernant Joseph-François, marquis Dupleix, gouverneur général des établissements français dans l'Inde. Laon, Imp. du *Journal de l'Aisne.* — *A. Chassaigne.* Des lettres de cachet sous l'ancien Régime (Thèse). Paris, A. Rousseau. — *J.-M. Fachan.* Historique de la Rente française et des valeurs du trésor. Paris, Berger-Levrault, 4.00. — *Frotier de la Messelière.* Boisguilbert et la liberté du commerce des grains (Thèse). Paris, Larose. — *J. Godart.* Le Compagnonnage à Lyon. Lyon, Rey, 2.00. — *G. Gomien.* La politique douanière de Colbert (Thèse).

Paris, A. Rousseau. — La Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer et le port de Boulogne. Boulogne-sur-Mer, Imp. Baret. — Liselotte (Herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans). Hof und Gesellschaft in Frankreich am Anfang des 18. Jahrunderts. Stuttgart, Franckh., 2 mk. — *Fr. Maury*. Le port de Paris. Paris, Guillaumin, 3.50. — Lettres inédites de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne (1797-1820), pub. par *L.-G. Pélissier*. T. Ier. Paris, Fontemoing, 7.50. — *P.-F. Thomas*. Pierre Leroux. Paris, Alcan, 5.00. — *Bon de Villiers du Terrage*. Les dernières années de la Louisiane française. Paris, Guilmoto, 15.00.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *E. Biré*. Armand de Pontmartin (1811-1890). Paris, Garnier, 6.00. — *H. Chardon*. Scarron inconnu et les types des personnages du *Roman comique*. Paris, Champion, 20.00. — *G. Deschamps*. La Vie et les livres (6e série). Paris, A. Colin, 3.50. — *P. Eliade*. Causeries littéraires. 2 vol. Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Édition, 7.00. — *J. Fonteneau*. La cosmographie avec l'espère et régime du Soleil et du Nord, publiée par *G. Musset*. Paris, Leroux. — *Ch. Fouque*. Description bibliographique des éditions connues des œuvres de Pierre Goudelin, poète toulousain. Toulouse, Imp. Passeman et Alquier. — *L. de Grandmaison*. Essai d'armorial des artistes français (XVIe-XVIIIe siècles). Paris, Champion, 5.00. — *H. Lapauze*. Procès-verbaux de la Commune générale des arts (18 juillet 1793-tridi de la 1re décade du 2e mois de l'an II) et de la Société populaire et républicaine des Arts (3 nivôse an II-28 floréal an III). Paris, Bulloz, 15.00. — *A. Lefranc*. Les navigations de Pantagruel. Paris, H. Leclerc, 12.00. — *A. Lefranc*. La Pléiade au Collège de France en 1567. Paris, Leroux. — *E. Lefèvre*. H. Taine. Paris, Guillaumin, 2.50. — *A. Le Roy*. L'Aube du Théâtre romantique. Paris, Ollendorff, 3.50. — *L. Levrault*. Les Genres littéraires. La Satire. Paris, Delaplane, 0.75. — *R. Louis*. Hector Berlioz. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 3 mk. — *A. Maglione*. Monticelli intime, de 1871 à sa mort. Marseille, Imp. Barlatier. — *H. Monnier*. Édouard Monnier (1829-1900). Souvenirs de sa vie et de son œuvre. Paris, Fischbacher. — *E. Pilon*. Portraits français (XVIIIe et XIXe siècles). Paris, Sansot, 3.50. — *H. Parigot*. Théâtre choisi des auteurs comiques des XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Delagrave, 3.50. — *A. Paupe*. Histoire des œuvres de Stendhal. Paris, Dujarric, 5.00. — *M.-L. Salon*. A history and description of the old French Faïence. London, Cassell, 30 sh. — *Ch. Sellier*. L'Hôtel d'Aumont. Paris, Imp. Maulde-Doumenc. — Souvenirs d'une actrice. Mémoires de Louise Fusil, 1774-1848. Paris, Schmid, 6.00 — *V. de Swarte*. Descartes, directeur spirituel. Correspondance avec la Palatine et la Reine Christine. Paris, Alcan, 4.50. — H. Taine. Sa vie et sa correspondance. T. II. Paris, Hachette, 3.50. — *J. Virey*. Des différentes époques de construction de Saint-Philibert de Tournus. Paris, Picard, 4.00.

Histoire locale et généalogique. — *A. Legrelle*. La Normandie sous la Monarchie absolue. Rouen, Lestringant, 5.00. — *J.-J. Escande*. Histoire de Sarlat. Sarlat, Imp. Lafaysse, 5.00. — *P. Quesvers et H. Stein*. Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens. T. IV. Paris, Picard, 25.00.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Clément RUEFF.

Le duc d'Orléans à Paris et à Londres en mai-juin 1814

DOCUMENT INÉDIT

Dès le lendemain de l'entrée des alliés à Paris, le duc d'Orléans avait pris son parti. Il avait, et nul ne pourrait l'en blâmer, songé avant tout à ses intérêts personnels et reconnu la nécessité de réclamer sur l'heure même la restitution des biens de sa famille. Il convient toutefois de remarquer que, lorsqu'il se mit en route pour la France, il avait conçu, peut-être à l'insu de son beau-père, Ferdinand IV, auquel il n'avait pas l'habitude de demander conseil, des projets bien autrement vastes et d'une portée plus considérable. Avec le grand sens politique qu'on ne saurait lui dénier, le duc d'Orléans avait compris que, plus que jamais, les moments étaient précieux. Il avait senti que la curée allait commencer sans plus tarder. Il avait prévu, pressenti les querelles des grandes puissances, les rivalités des membres de la coalition, leur acharnement à se disputer les lambeaux de l'Europe, les intrigues de toute espèce, les marchandages de toute nature auxquels on allait se livrer sous le prétexte de rétablir sur des bases nouvelles l'équilibre européen. Dès ce moment, le futur roi des Français avait arrêté dans son esprit les grands traits de la campagne qu'il comptait mener en faveur du rétablissement de Ferdinand IV à Naples. Il avait prévu toutes les missions officielles ou secrètes dont l'envoi lui paraissait inévitable et prochain, toutes les réclamations collectives ou particulières qu'on présenterait aux souverains et à leurs ministres, tout le travail qu'on ne pouvait manquer d'entreprendre pour conserver quelques parcelles de territoire tant aux princes dépossédés qu'à ceux auxquels on croyait devoir quelque indemnité, quelque compensation.

La situation de Ferdinand IV était plus particulièrement difficile. L'Autriche était liée, depuis le 11 janvier 1814, avec Murat, par un traité, par lequel elle lui avait non seulement garanti sa couronne et ses États, et promis un accroissement de territoire, en stipulant par des articles secrets la cession de 400.000 âmes, mais par lequel elle avait, de plus, pris l'engagement de le faire reconnaître par ses alliés.

L'Angleterre avait signé, moins de quinze jours après, une convention avec Joachim, et l'empereur Alexandre avait, dans les premiers jours de mars, envoyé à Bologne le général-lieutenant Balachoff, porteur pour Murat d'une lettre flatteuse dans laquelle le tsar se déclarait résolu à adhérer au traité conclu entre Naples et l'Autriche. Seule des quatre grandes puissances de la coalition, la Prusse

n'avait pas manifesté ses sentiments à l'égard du roi de Naples ; mais on savait qu'elle ne se présenterait au Congrès de Vienne qu'à la suite de la Russie. La France et l'Espagne étaient, en réalité, libres de tout engagement et, si le duc d'Orléans comptait assurément sur leur bonne volonté, sur l'intérêt que leurs rois ne pouvaient manquer de porter à la cause d'un Bourbon comme eux, il était trop fin et trop habile diplomate pour ne pas se rendre un compte exact de la fragilité de l'appui, de l'insuffisance du concours qu'elles étaient, en raison même de leur propre situation, en mesure de lui accorder.

Malgré les difficultés qu'il ne se dissimulait pas, malgré les obstacles de toutes sortes qu'il voyait se dresser devant lui, le duc d'Orléans se lança résolument dans la mêlée, et avec une énergie que rien ne put ni affaiblir ni lasser, il entreprit la tâche ardue et ingrate de plaider, tant à Paris qu'à Londres, la cause de son beau-père, et s'en vint hardiment proclamer, devant Louis XVIII et Talleyrand, devant Alexandre Ier et le Prince Régent, devant Metternich, lord Castlereagh et lord Liverpool, la nécessité du renversement de Murat et de la restauration de Ferdinand IV à Naples.

S'il est impossible de contester le rôle considérable qu'a joué, tant dans les événements militaires de 1813-1814 que dans l'allure imprimée aux négociations diplomatiques et aux relations entre Naples et Londres, lord William Bentinck, qui, cédant à la violence de son caractère, entraîné par la haine qu'il portait instinctivement à l'infortuné roi de Naples, a été assurément la cause première de ses malheurs, il est bien certain cependant que le lord capitaine général n'aurait pu parvenir, à lui tout seul, à la réalisation de ses désirs. Aussi, sans risquer pour cela d'être taxé d'exagération ou de parti pris, il nous semble qu'on est en droit d'affirmer que, sans la croisade entreprise par le duc d'Orléans, son beau-père aurait eu de grandes chances d'attendre encore pendant longtemps à Palerme la venue du jour secrètement désiré par Metternich et par l'empereur François qui, écrivant au roi Victor-Emmanuel, le 29 juillet 1814, se bornait à lui dire pieusement et hypocritement : « J'espère que le roi de Naples sera l'artisan de sa propre ruine. »

S'il est, d'autre part, hors de doute que Murat a tout fait pour donner à Metternich et à son souverain la satisfaction qu'ils souhaitaient si ardemmant, il est également certain pour nous que le voyage du duc d'Orléans à Londres et à Paris n'a pas peu contribué, si ce n'est à précipiter les événements, à déterminer tout au moins l'attitude que les grandes puissances allaient tenir à l'égard de Naples, et à pousser Joachim aux extrémités qui devaient rendre sa chute fatale et prochaine.

C'est là, espérons-nous, ce que parviendra aisément à établir la pièce authentique que nous avons eu la bonne fortune de retrouver au *Record Office*, au cours des nouvelles recherches auxquelles nous a obligé la préparation d'un nouveau travail qui aura probablement pour titre : *La chute de Murat*. Cette pièce, tout entière de la main du duc d'Orléans, peut, à notre humble avis, être considérée comme inédite, puisque seul, croyons-nous, Mr Walter Frewen Lord en a fait mention, en quelques lignes, dans les dernières pages de son intéressant article : *The Story of Murat and Bentinck*, publié dans le no 260 du *Nineteenth Century* (octobre 1898).

Voici, du reste, en quels termes le duc d'Orléans rendait compte à Ferdinand IV,

à son retour à Palerme, des impressions qu'il rapportait du mémorable voyage qu'il venait de faire à Paris et à Londres et des péripéties, trop peu connues jusqu'à ce jour, de ses importantes et curieuses négociations.

Ct WEIL.

LE DUC D'ORLÉANS A FERDINAND IV[1]

Palerme, 10 juillet 1814.

Sire,

Votre Majesté désire que je mette par écrit le récit que je viens d'avoir l'honneur de lui faire verbalement.

Je vais donc m'efforcer de le faire avec toute l'exactitude dont ma mémoire est susceptible ; mais je la supplie de ne pas oublier que j'écris de mémoire, et que, par conséquent, je ne puis pas répondre d'être aussi exact que je le voudrais.

Aussitôt, Sire, que j'ai eu formé un conseil pour l'administration de mes biens, que le Roi (Louis XVIII) a daigné ratifier ce choix, et que je les ai eu installés dans leurs fonctions, je me suis décidé à faire une course en Angleterre avant de venir chercher ma famille à Palerme, afin d'essayer si je ne pouvais pas réussir à obtenir quelque résolution favorable à Votre Majesté relativement à son rétablissement à Naples et avoir le bonheur de lui en apporter la nouvelle.

J'ai été fortement encouragé a cette tentative par M. de Talleyrand, prince de Bénévent, ministre des Affaires étrangères, qui m'a témoigné un grand désir du rétablissement de Votre Majesté à Naples. Voici en substance ce qu'il m'a dit : « Le Roi désire vivement le rétablissement du Roi, son cousin, à Naples et il a de grandes et fortes raisons pour cela. Il y a d'abord le sentiment de l'injustice avec laquelle Sa Majesté Sicilienne est sacrifiée, ensuite il y a le sentiment de l'intérêt pour tout ce qui est Bourbon, qui est très fort dans le cœur du Roi, et puis il y a l'inquiétude que donne au Roi, avec raison, l'appui que nos révolutionnaires de France se flattent de trouver dans l'existence de Murat sur le trône de Naples, par sa parenté et son voisinage de Bonaparte. Mais c'est de l'Angleterre et de l'Autriche que dépend principalement le rétablissement du Roi à Naples et, par conséquent, c'est à Londres qu'il est plus important que Votre Altesse soutienne les intérêts de son Beau-Père ; car ici nous sommes pleinement persuadés ; mais nous ne sommes qu'en seconde ligne et ce n'est

1. Record Office, Foreign Office, vol. 64, Sicily (A' Court). Annexe à la dépêche n° 6 de A' Court a lord Castlereagh, datée de Palerme, 26 juillet 1814. — En français dans l'original.

pas notre bonne volonté qui peut à elle seule décider la chose, quoiqu'il n'y ait peut-être rien que le Roi désire plus vivement. »

Je rends compte à Votre Majesté du discours de M. de Talleyrand parce que je crois qu'il serait bien fait qu'Elle lui fît dire par son ministre à Paris que je L'ai instruite de ses dispositions favorables et qu'Elle lui en sait gré.

Quand j'allai prendre congé du Roi avant de partir pour l'Angleterre [1], je dis à Sa Majesté qu'un des principaux objets qui me faisaient entreprendre ce voyage était l'espoir que, trouvant réunis auprès du gouvernement anglais les principaux Souverains et Ministres de l'Europe, je pourrais peut-être élever ma faible voix en faveur de Votre Majesté et faire sentir, d'une part l'injustice et la fausse politique dont Elle était victime, et, de l'autre, les avantages politiques qu'il y aurait à Lui rendre le royaume de Naples.

Le Roi me répondit qu'il verrait avec le plus grand plaisir tout ce que je m'efforcerais de faire à cet égard, et daigna y ajouter des choses très flatteuses pour moi sur ce qu'il croyait que je pourrais faire et sur l'opinion favorable que le Régent et ses Ministres avaient de moi.

Je repris en remerciant le Roi : « Mais, Sire, je ne suis qu'un ver de terre tant que je ne suis pas soutenu du puissant appui de Votre Majesté. Si Elle daignait me l'accorder et faire appuyer mes efforts par Son Ministre à Londres, le Roi, mon beau-père, en serait pénétré de reconnaissance et j'aurais confiance dans le succès. »

« Ah ! me dit le Roi, cela m'embarrasserait parce que toutes les Puissances sont susceptibles de jalousie et cela pourrait les effaroucher. »

« Mais, Sire, lui dis-je, une petite lettre confidentielle et amicale de Votre Majesté au Prince Régent dont serait porteur un prince de Votre sang ne pourrait, ce me semble, vous compromettre en rien et donnerait bien du poids à ce que je pourrai dire et faire. »

« J'entends bien cela, me dit le Roi, mais le Régent montrerait ma lettre à ses Ministres et elle deviendrait une pièce officielle. Le Régent a

---

1. Après s'être arrêté environ quarante-huit heures à Gênes, le duc d'Orléans était parti de cette ville, un peu avant l'arrivée dans ce port du roi de Sardaigne (9 mai 1814) venant de Cagliari à bord de la Boyne, et avait continué droit sur Paris où il resta jusqu'au 11 juin, date à laquelle il partit pour Londres. S'il faut en croire l'*Œsterreichischer Beobachter* (n° 176, 940 du 25 juin 1814), journal qui servait à ce moment d'organe au prince de Metternich, le duc d'Orléans annonçait l'intention de faire à Londres un séjour d'une quinzaine de jours. — Par décret du 14 mai 1814, Louis XVIII avait nommé le duc d'Orléans colonel-général des hussards. Le 29 mai, le roi remettait en grande cérémonie les insignes de l'Ordre de Saint-Louis au duc d'Orléans qui (voir *Moniteur* du 4 juin) assista, à la droite du duc d'Angoulême, placé lui-même à la droite du Roi, à la séance solennelle dans laquelle Louis XVIII promulgua la Charte constitutionnelle.

une ancienne amitié pour vous et vous croira. D'ailleurs, je m'en vais vous donner pour lui un message formel, quoique verbal, qui ne lui laissera pas de doute que cela ne vienne de moi. — Dites-lui donc que c'est le chevalier de la Jarretière qu'il a reçu assis qui lui demande l'expulsion de Murat et le rétablissement du Roi, son cousin, comme la plus grande preuve qu'il puisse lui donner de cette amitié et de cette fraternité qu'ils se sont promises. »

Tel est le message avec lequel je suis parti pour Londres, le 12 de juin. En y arrivant, j'ai été obligé d'attendre pendant deux jours le retour du Régent, des Souverains et des Ministres qui étaient tous allés à Oxford.

J'ai vu l'Empereur de Russie au moment même de son retour[1], j'ai immédiatement commencé à lui reparler de l'affaire de Naples.

Il m'a dit : « Mon cher duc d'Orléans, quant à moi, je suis tout prêt; mais c'est d'ici que cela dépend. J'ai rappelé Balachoff que j'avais envoyé à Naples et qui n'a rien conclu avec Murat. Je viens de lui défendre de rien conclure et je lui ai ordonné de se retirer à Rome. Il s'agit à présent de savoir ce que l'on veut ici. C'est de là que tout dépend. »

Le lendemain matin [2], j'ai eu une très longue conférence avec le Régent qui, d'abord, a bien voulu m'entretenir longuement de ses propres affaires et de tout ce qu'Il avait fait depuis Sa Régence.

Nous sommes venus ensuite à ce qui concerne Votre Majesté. J'ai commencé par faire au Régent le message du Roi de France, auquel le Régent a été extrêmement sensible. J'y ai ajouté toutes les considérations prises de l'état de l'Italie et de la France en particulier et de celui de l'Europe en général, et qui rendent le rétablissement de Votre Majesté à Naples si important pour le bonheur de tous.

Je lui ai dit : « Monseigneur, le Roi sait que tous les ennemis des Bourbons de France regardent l'existence de Murat sur le trône de Naples et son voisinage de Bonaparte à l'île d'Elbe comme leur point d'appui et il croit que, si le dégoût des Allemands, qui est grand en Italie, y faisait éclater des mouvements contre eux, que, si Murat et Bonaparte se mettaient à la tête de ces mouvements, s'ils proclamaient l'indépen-

---

1. L'empereur de Russie passa avec le roi de Prusse et le Prince Régent les journées des 14 et 15 juin 1814 à Oxford. A son retour, il parut encore, dans la nuit du 15 au 16, à un bal à Londres, chez lady Jersey, et y resta de 3 à 6 heures du matin. A 10 heures, Alexandre Ier était à Saint-Paul et ne rentra qu'à 5 heures à Pulteney House. Le même soir, 16 juin, lord Castlereagh donna aux Souverains un grand dîner auquel fut convié le duc d'Orléans. Le duc d'Orléans assista également, le 18 juin, à la réception et au dîner offerts aux Souverains au Guildhall. (Cf. *Œsterreichischer Beobachter*, 183, 977, 2 juillet 1814; 184, 979-980, 4 juillet 1814; 186, 989, 6 juillet 1814; 187, 991-993, 7 juillet 1814.)

2. Le 17 juin 1814.

dance de l'Italie et son union sous un chef, il y aurait une secousse telle en France que son trône pourrait y être renversé et que l'Europe pourrait être replongée en un moment dans tous les maux dont elle vient de sortir. »

« Et il a bien raison, reprit le Régent. Je ne sais pas comment ils ont été fourrer Bonaparte à l'île d'Elbe et faire tous ces arrangements avec Murat. C'est détestable. Mais il faut avouer aussi que votre Beau-Père a mal mené sa barque, et, de vous à moi, nous ne savons pas trop ce qu'il ferait s'il était à Naples. Croyez-vous que la Reine y reviendrait ? »

« Je ne sais pas précisément et c'est un point trop délicat pour moi à traiter avec lui. Mais le Roi m'a assuré qu'à Naples il ne persécuterait personne, et cela je le crois. »

« Et dites-moi un peu, qu'est-ce qui arriverait en Sicile si le Roi était à Naples; car il n'a pas été trop obligeant pour nous en Sicile et il nous importe beaucoup qu'il y ait là un gouvernement sur lequel nous puissions compter. »

« Monseigneur, lui ai-je répondu, c'est précisément en donnant au Roi votre assistance pour son rétablissement à Naples que vous pourrez vous garantir de tous les fricotages que vous avez eus en Sicile et que vous pourrez faire avec le Roi tous les arrangements que vous désirez faire pour cela. Que Vos Ministres me disent ce que sont ces arrangements. Je vais retourner en Sicile. Je mettrai tout ce qu'ils m'auront dit sous les yeux du Roi. Quoique je n'aie aucune autorisation de sa part pour les démarches que je viens faire ici, cependant je n'ai aucun doute que le Roi ne soit enchanté de savoir d'une manière précise ce que l'Angleterre désire de lui et qu'il ne soit très disposé à s'y adapter. »

« Eh bien ! c'est cela, me dit le Régent. Voilà ce qu'il faut combiner et j'espère qu'aucune des personnes qui passent pour avoir la confiance de Votre Beau-Père n'écriront plus de lettres telles que celles que j'ai vues. Croiriez-vous bien que j'en ai vu une d'une de ces personnes — et écrite après la bataille de Leipzig — où on se désolait des revers de Bonaparte ? »

« Il y a partout, lui dis-je, des gens auxquels l'humeur fait faire des incartades et partout aussi il y a de faux rapports. Mais je vous réponds que le Roi ne s'est jamais désolé des revers de Bonaparte et que personne ne s'est plus réjoui de sa chute. Voilà ce qui est bien sûr. »

« Je le crois, me dit le Régent, et, quant à moi, je désire son rétablissement à Naples, car j'en sais la justice et l'importance. »

« Eh bien ! alors, lui dis-je, puisque vous le sentez, il faut vous mettre à la tête de cette affaire-là, et il faut la décider vous-même, comme vous avez décidé celle du rétablissement du Roi de France, et en remplissant

vos engagements avec Ferdinand IV — avec qui seul vous en avez, car je nie que vous en ayez avec Murat — sauver la France, l'Italie et l'Europe du grand danger qui les menace. »

« Ah! voilà qui est bien dit, me dit-il en me serrant la main. Mon cher duc d'Orléans, dites tout cela dans les mêmes termes à mes Ministres. Je vais les appeler — ils sont là dans l'antichambre — afin de leur enjoindre de vous entendre tout de suite. Et puis, voyez Metternich. Vous le trouverez bien disposé. Et puis, comptez sur mon appui. »

Alors il fit entrer lord Liverpool et lord Castlereagh. Il leur fit un résumé très clair de ce que je lui avais dit sur la justice et l'importance du rétablissement de Votre Majesté à Naples, sur l'intérêt qu'y prenait le Roi de France et leur dit qu'il leur recommandait de me voir au plus vite, toute affaire cessante.

Lord Liverpool me dit alors : « Si Votre Altesse voulait bien venir chez moi demain matin, je serais charmé de la recevoir. »

Et lord Castlereagh me dit qu'il me recevrait après lord Liverpool.

Le lendemain matin, à 11 heures, j'étais chez lord Liverpool, qui écouta avec beaucoup d'attention et sans m'interrompre l'exposé que je lui fis de toute l'affaire et de toutes les considérations qui rendent le rétablissement de Votre Majesté à Naples nécessaire à la sécurité de l'Angleterre, à celle de la France, même à celle de l'Autriche et généralement à la paix de l'Europe. Je terminai mon exposé en disant que : « Comme l'Autriche était liée par un traité avec Murat, c'était à l'Angleterre, qui ne l'était pas et qui avait au contraire des engagements avec Votre Majesté, à se charger de faire renoncer Murat au trône de Naples et à y rétablir son allié. »

Quand j'eus fini, lord Liverpool me dit : « Il me semble que Votre Altesse considère l'Angleterre comme partie principale, et l'Angleterre ne se considère pas comme telle. Relativement à cette affaire, les puissances de l'Europe doivent être divisées en trois classes : 1° L'Autriche, qui est liée à Murat par un traité formel; 2° l'Angleterre et la Russie qui, ayant eu connaissance de ce traité avant sa conclusion et ayant approuvé qu'il se fasse, ont contracté une sorte d'engagement; 3° la France et l'Espagne qui, n'ayant contracté aucun engagement quelconque avec Murat, sont absolument maîtresses d'agir comme elles le voudront, avec lui. » — « Mylord, lui ai-je répondu, je ne peux pas non plus souscrire à votre manière d'envisager les rapports de ces différentes puissances avec Murat. 1° l'Autriche a bien, il est vrai, conclu un traité avec Murat, mais un traité n'est obligatoire que quand la partie adverse en a rempli les conditions, et il me semble que Murat a évidemment enfreint le traité et joué double. »

Lord Liverpool admit qu'il avait joué double; mais il me dit qu'il n'en avait pas de preuves positives.

« Soit, lui dis-je, mais personne n'en doute; et passons aux autres puissances. Je nie, Mylord, que la connaissance que vous avez eue du traité de l'Autriche avec Murat vous ait lié en quoi que ce soit avec lui et il le sentait si bien qu'il n'a pas voulu marcher vers le Nord de l'Italie avant d'avoir conclu un armistice avec lord William Bentinck. Je ne connais d'autre lien entre vous et Murat ni d'autre règle de conduite que cet armistice. Il est à trois mois de *notice* et, par conséquent, en donnant ces trois mois à Murat, vous ne manquerez à aucun devoir en allant ensuite le chasser de Naples. Ce n'est qu'envers l'Autriche que vous avez contracté un devoir d'égards par la connaissance que vous avez eue de son traité; mais, si, comme je n'en désespère pas, l'Autriche désire se débarrasser de son traité et de Murat, alors vous ne pourrez plus hésiter, car il est clair que, d'après vos anciens arrangements et ceux de la Russie envers Sa Majesté Sicilienne, vous êtes obligés de chasser Murat et de remettre le Roi sur son trône. »

Lord Liverpool ne nia rien de tout cela; mais il revenait toujours à l'idée de rejeter sur la France et l'Espagne le soin d'expulser Murat et de rétablir le Roi à Naples.

Alors, je lui dis : « Écoutez, Mylord, je vous dirai franchement ce que je pense de cela. Vous vous rejetez la botte les uns aux autres parce que vous tous, si vous avez bien envie qu'on vous débarrasse de Murat, vous voudriez bien que cela se fît sans votre participation. »

Cette saillie le fit sourire, et il convint que je ne me trompais guère.

Alors, continuant, je lui dis que : « Quelque vivement que je désirasse le rétablissement de mon beau-père à Naples, si le Roi de France me faisait l'honneur de me consulter, je ne pourrais pas lui conseiller de l'entreprendre et de l'effectuer de concert seulement avec le Roi d'Espagne, dans l'état actuel de l'Europe, parce que : 1° je croyais que le Roi devait soigneusement éviter tout ce qui pourrait réveiller l'ancienne jalousie des autres Puissances envers la Maison de Bourbon et que l'union des deux rois Bourbons pour rétablir un troisième roi Bourbon pourrait produire cet effet; 2° parce que l'introduction d'une armée française en Italie exciterait encore bien plus cette jalousie, puisque les Puissances avaient déjà témoigné tant de crainte que la France ne s'immisçât dans les affaires d'Italie; 3° (ce qui n'était pas une considération pour le Roi de France, mais pour l'Angleterre, l'Autriche et la Russie) que si c'était par l'assistance du Roi de France ou du Roi d'Espagne que le Roi, mon beau-père, recouvrait le trône de Naples, il en résulterait certainement que ces Puissances devien-

draient ses premières alliées, et cela pourrait opérer des changements dans les rapports de l'Angleterre avec la Sicile. »

J'ajoutai à lord Liverpool qu'après lui avoir dit tout cela, c'était à eux de voir ce qu'ils voulaient faire, parce que : « quoique je ne fusse pas autorisé par le Roi de France à lui dire ce que j'allais dire, cependant je connaissais si bien les dispositions du Roi que j'étais sûr de ne pas être démenti par l'événement », et que je lui disais donc que : « si les Puissances déclaraient au Roi qu'elles n'avaient pas d'objection à ce que le Roi se prévalût de ce que Sa Majesté n'avait aucun engagement avec Murat pour le chasser de Naples et y rétablir Ferdinand IV, le Roi enverrait sur-le-champ à Palerme sa flotte de Toulon avec un corps d'armée, chercher le Roi Ferdinand et le porter dans le Royaume de Naples, d'où Murat serait chassé d'autant plus vite que rien ne serait plus agréable que cette expédition à l'armée française, parce qu'elle regardait Murat comme traître à ses drapeaux et qu'il y avait en France une grande animosité contre lui. »

Lord Liverpool ne me parla plus alors de ce que la France n'était pas liée à Murat, tandis que les autres Puissances l'étaient; mais il me demanda tranquillement comment je m'y prendrais si j'étais à sa place pour me débarrasser de Murat et rétablir le Roi sans qu'on pût me reprocher de manquer à aucun engagement.

Je lui dis que j'enverrais l'ordre à lord William Bentinck de se rendre devant Naples avec toutes ses troupes embarquées et de faire une déclaration à Murat, d'abord qu'il avait manqué à ses engagements envers les Alliés, ensuite que les changements survenus en Europe et particulièrement en Italie et le voisinage de Bonaparte ne permettaient plus de le laisser sur le trône de Naples, qu'ainsi c'était à lui à choisir, ou de traiter d'une indemnité avec l'Angleterre et ses alliés, ou de se préparer à se défendre contre l'attaque qui serait faite contre lui.

Lord Liverpool me répondit que, quant aux torts de Murat envers les Alliés, quoiqu'il ne doutât pas qu'il en eût beaucoup, cependant ils auraient de l'embarras à en arguer, parce que, malheureusement, lord William Bentinck avait été trop vite en besogne avec Murat et lui avait donné des sujets de plaintes fondées, que, quant au reste, cette forme pourrait présenter aussi quelques difficultés, et, quoiqu'il ne fût pas préparé à cette discussion, qu'il ne voyait qu'une seule indemnité qu'on pût offrir à Murat, c'étaient les Trois Légations, et que cela même le Pape le réclamerait forcément.

« Ah, Mylord, Dieu nous en délivre ! » m'écriai-je. Et je m'efforçai de lui faire sentir le danger de laisser Murat en Italie, et j'ajoutai : « Mais,

Mylord, pourquoi faut-il donc que toutes ces indemnités soient des souverainetés ? Comment de bonnes pensions, de belles rentes ne sont pas suffisantes pour ces Messieurs, tandis qu'on trouve que rien du tout est suffisant pour le duc de Parme ? »

« Ah ! me dit lord Liverpool, il serait bien désirable qu'on pût décider Murat à partir grâce à une indemnité pécuniaire. »

Je lui dis que cela dépendait de la manière de négocier avec lui ; que, si on le faisait avec timidité, il hausserait ses termes, parce que tous ces gens-là étaient comme cela ; mais que, si on allait droit dans la baie de Naples et si on lui déclarait fermement que c'est à prendre ou à laisser, qu'il l'accepterait bien vite, « d'autant plus, ajoutai-je, que la seule vue de la flotte pourrait opérer une révolution dans Naples. »

« Votre Altesse croit donc, me dit-il, que le Roi Ferdinand a un grand parti à Naples ? »

« Je le crois, lui dis-je, et je sais que lord William Bentinck le croit aussi. »

« Si cela est, me dit-il, cela simplifierait beaucoup l'affaire, parce que je ne crois pas qu'aucune Puissance soit tentée de faire la guerre pour soutenir Murat. »

Je tâchai alors de lui faire sentir que les mouvements populaires seraient impuissants, à moins qu'ils ne fussent appuyés, parce que la compression était à Naples, comme elle était en France, trop forte pour que rien pût bouger tant qu'on n'était pas soutenu.

Nous eûmes ensuite une discussion qu'il serait trop long de rapporter ici, d'autant que c'est la répétition de ce que j'ai dit ailleurs sur l'état des opinions à Naples, sur les dispositions de l'armée napolitaine, sur celles de Votre Majesté et sur ce qu'il était essentiel qu'Elle y fît, qui était, selon lord Liverpool, de ne déplacer personne, de ne rien changer, de n'arrêter et de n'inquiéter personne et, en un mot, de faire en sorte qu'il n'y ait d'autre changement à Naples que la substitution de Ferdinand IV à Murat et qu'on prît confiance dans vos promesses antérieures par votre conduite.

Lord Liverpool revint d'une manière assez marquée sur l'idée de donner à Murat une indemnité pécuniaire et me dit : « Mais qui est-ce qui la payerait ? »

« Ma foi, Mylord, lui dis-je en souriant, les deux classes de Puissances de l'Europe qui ont ou croient avoir des engagements directs ou indirects avec Murat. »

Il convint que cela était juste ; mais il ajouta qu'il serait juste aussi que Votre Majesté supportât une partie du fardeau.

Je terminai cette longue conversation en conjurant lord Liverpool de profiter du moment où tous les Souverains et leurs Ministres étaient réunis à Londres pour arranger définitivement une affaire d'une aussi grande importance, et j'y ajoutai que le Gouvernement Britannique me mettrait au comble de mes vœux s'il voulait bien me rendre le porteur de cette nouvelle au Roi mon Beau-Père.

Lord Liverpool me dit qu'ils allaient conférer de tout cela, et je m'en allai chez lord Castlereagh qui était au lit, avec un gros rhume.

Je fus deux jours sans pouvoir le voir [1], mais je vis le Prince de Metternich, qui me fit un long détail des motifs qui avaient porté l'Autriche à traiter avec Murat, du chagrin que l'Empereur et ses Ministres en avaient eu et du désir qu'ils avaient que Votre Majesté pût recouvrer le royaume de Naples.

Mais il ajouta qu'il fallait attendre le Congrès et qu'il serait très dangereux de rien entreprendre en Italie qui pût y exciter des troubles ; que l'Italie était très inflammable ; que le souvenir de 1799 excitait une grande crainte du retour de Votre Majesté et que, pour qu'Elle fût rétablie à Naples, il faudrait d'une part qu'Elle inspirât plus de confiance aux Peuples, et de l'autre que toutes les Puissances se fussent accordées sur la marche à tenir envers Murat.

Je répondis au prince de Metternich : « Que, quant à ce malheureux 1799, Votre Majesté en entendait parler de tous côtés ; que, quand même Elle aurait envie de recourir à des mesures semblables, Elle ne pourrait pas le faire contre l'opinion et le conseil de toutes les grandes Puissances qui se déclaraient toutes, les unes après les autres, contre ce système, mais qu'Elle-même ne le voulait plus, qu'Elle m'avait assuré qu'Elle adopterait un système contraire, que je ne doutais pas qu'Elle ne donnât sur ce point des assurances satisfaisantes ; — que, quant à attendre le Congrès, ce délai me paraissait bien dangereux, surtout pour l'Autriche, puisque les arrangements actuels indiquaient clairement qu'Elle regardait l'Italie comme une des bases principales de sa puissance et que je ne concevais pas qu'Elle différât un moment d'y détruire un foyer aussi dangereux que l'était le rapprochement de Murat et de Bonaparte, qui pou-

1. Le gros rhume de lord Castlereagh nous a tout l'air d'une de ces indispositions dont les diplomates sont atteints parfois fort à propos, lorsqu'il leur convient, par exemple, d'éviter un entretien qui pourrait les compromettre et les amener à s'engager prématurément. Il est jusqu'à un certain point permis de penser que, se sachant appelé à représenter l'Angleterre à Vienne, le ministre des Affaires étrangères du Prince Régent ne se souciait guère de discuter avec le duc d'Orléans une question dont il entendait réserver la solution au Congrès, et n'était pas fâché de pouvoir de la sorte conserver sa pleine et entière liberté d'action et d'appréciation.

vaient, d'un moment à l'autre, soulever l'Italie et qui, par la fermentation que provoquait leur présence, par l'espoir qu'elle donnait aux mécontents et aux révolutionnaires, obligeait l'Autriche à entretenir une force armée considérable en Italie et, par conséquent, l'affaiblissait partout ailleurs, tandis que, si le Roi Ferdinand était à Naples, l'Autriche n'aurait plus rien à craindre du côté de l'Italie et que toutes ses forces deviendraient disponibles ; — que toutes ces considérations acquéraient bien plus de force quand on savait, ce que je n'ignorais pas et ce que le Prince de Metternich savait bien mieux que moi, comme de raison, qu'il y avait plus d'un démêlé entre la Russie et eux, que le Congrès était retardé et qu'il me semblait que c'était mettre la charrue avant les bœufs que d'attendre ce Congrès pour ôter Murat de l'Italie et en assurer la tranquillité ; — que, si c'était le traité qui les gênait, ils n'auraient qu'à faire agir l'Angleterre qui n'en avait pas et que cela serait bientôt fait. »

Tout cela fut longuement discuté et développé, et, en résumé, il me parut que le Prince de Metternich était assez bien disposé, mais qu'il était encore indécis et embarrassé sur les moyens.

Après le Prince de Metternich, je vis aussi lord Aberdeen, qui ne me cacha ni son regret du traité avec Murat, ni son désir du rétablissement de Votre Majesté, mais qui me demanda l'effet qu'aurait ce rétablissement sur les affaires de Sicile. A quoi je lui répondis que cela dépendrait de ce dont l'Angleterre conviendrait avec Votre Majesté,

Je vis lord Castlereagh deux jours après et j'eus avec lui une très longue conférence dans laquelle, après avoir récapitulé et amplifié tout ce que j'avais déjà discuté avec lord Liverpool, je lui demandai d'arriver à un résultat.

Il me répondit que cela prendrait encore du temps.

Je lui dis que, quelque pressé que je fusse, j'attendrais encore, s'il le fallait, pour avoir la satisfaction de porter un résultat favorable à Votre Majesté. Je lui représentai que, comme les Souverains et les Ministres allaient quitter l'Angleterre, il me semblait dangereux et impolitique de laisser passer un moment aussi précieux.

Mais je ne pus rien gagner que des expressions de son désir de voir Votre Majesté rétablie à Naples et de ses regrets des difficultés qu'il y avait à cela ; mais qu'il ne fallait pas en désespérer, au contraire, qu'il me priait, quand je retournerai à Palerme, d'en donner l'assurance à Votre Majesté, mais point de certitude, parce que cette affaire n'était pas encore arrangée définitivement et qu'il ne pourrait m'en dire davantage, même quand je resterais plus longtemps à Londres.

Alors je compris qu'il n'y avait plus rien à faire pour moi qu'à partir,

et j'allai sur-le-champ faire part de cette résolution au Prince Régent[1] qui s'y opposa et me dit de rester parce qu'il voulait faire décider la chose en faveur de Votre Majesté, et que ma présence lui serait commode pour cela.

Je lui dis que j'étais tout prêt, mais que je ne voyais pas à quoi ma présence pouvait servir après ce que m'avait dit lord Castlereagh et en voyant que tous les Souverains et lui-même quittaient Londres le lendemain.

« C'est égal, me dit-il, Metternich et Hardenberg restent ici. Voyez-les tous les deux, et puis nous aurons une conférence avec mes Ministres, à laquelle je vous ferai assister. »

Je restai donc encore deux jours à Londres pendant lesquels il me fut impossible de parvenir à voir Metternich et Hardenberg, quels qu'aient été mes efforts pour cela.

Je me décidai à aller à Portsmouth rendre compte de cette impossibilité au Prince Régent et le prier de trouver bon que je partisse, puisque je ne pouvais plus rien faire et que mon principal espoir était en lui.

Il me réitéra tout ce qu'il m'avait dit à cet égard et je revins à Paris [2], porteur de plusieurs messages du Prince Régent au Roi, dont une partie était relative aux dangers qui résultent pour le Roi de l'existence de Bonaparte comme Souverain de l'île d'Elbe et de Murat sur le trône de Naples.

Arrivé à Paris, j'ai rendu un compte détaillé de tout ce que j'avais fait en Angleterre au Roi qui, comme Votre Majesté, aurait voulu que je le misse par écrit, ce qu'il m'a été absolument impossible de faire.

Le Roi a daigné approuver tout ce que j'avais fait et dit, et m'en a même témoigné une satisfaction particulière.

Le Roi a pleinement ratifié tout ce que j'avais dit sur l'idée de faire rétablir Votre Majesté à Naples par la France et l'Espagne. Il m'a dit que, si les Puissances le préféraient, il était tout prêt à employer sa flotte de Toulon et une de ses armées à chasser Murat et à rétablir Votre Majesté, mais qu'il ne ferait rien qu'avec leur consentement et leur aveu, parce que son premier besoin, le premier besoin de la France, était celui de la paix; que Votre Majesté pouvait compter sur toute sa bonne volonté et sur son vif désir de Vous voir rétabli à Naples.

Sur ce que j'ai représenté au Roi que le Roi d'Espagne avait protesté

---

1. Le Prince Régent accorda, le 21 juin, cette deuxième audience au duc d'Orléans, qui fut aussitôt après présenté à la reine d'Angleterre par le duc de Kent. (Cf. *Œsterreichischer Beobachter*, 189, 1002, 8 juillet 1814.)

2. Le duc d'Orléans revint à Paris le 27 juin 1814. (Cf. *Œsterreichischer Beobachter*, 189, 1003, 8 juillet 1814; 190, 1008, 9 juillet 1814.)

contre le sacrifice de Votre Majesté dans le traité et qu'il était pénible à Votre Majesté que le Roi ne l'eût pas fait aussi, le Roi m'a dit : « Je ne pouvais pas protester contre un traité que je signais, mais j'ai informé toutes les Puissances que je me réservais d'insister dans le Congrès sur le rétablissement du Roi, Mon Cousin et votre Beau-Père, et vous pouvez Lui dire cela de ma part en ajoutant que je n'ai pas reconnu Murat. »

Le Roi m'a de nouveau chargé de recommander à Votre Majesté de suivre le même système que lui-même suivait en France et m'a répété tout ce que j'ai eu précédemment l'honneur de mander à Votre Majesté. Il a ajouté qu'il n'avait pas voulu être Roi par la grâce du Sénat, mais qu'il avait donné une constitution à ses peuples, parce que c'était l'esprit de notre siècle et qu'il valait toujours mieux la donner que la recevoir.

Le Roi m'a déclaré qu'il conseillait à Votre Majesté de se tenir fidèlement et strictement à l'alliance anglaise, parce que c'était celle qui était la plus avantageuse à votre État et qui pouvait être la plus utile à Votre Majesté.

Sur ce que j'ai dit au Roi que Votre Majesté n'avait demandé la permanence des troupes anglaises en Sicile que pendant que Murat serait sur le trône de Naples, le Roi m'a dit :

« Il a mal fait. Il aurait dû demander simplement qu'elles restassent en Sicile sans fixer de terme, ou, tout au plus, en fixant un nombre d'années. Je conçois fort bien qu'il soit souvent pénible pour un Souverain d'avoir chez soi une armée étrangère qui ne dépend pas de lui. Mais on doit toujours se soumettre à un moindre mal pour en éviter un plus grand, et le plus grand mal pour le Roi, c'est de faire craindre aux Anglais qu'il ne veuille se débarrasser d'eux en Sicile, et surtout que son rétablissement à Naples les obligerait d'en sortir, car alors cela peut les déterminer à préférer d'y laisser Murat. »

Sire, je rends à Votre Majesté les paroles du Roi aussi exactement que je peux me les rappeler, et tout ce que je me permettrai d'ajouter, c'est que les vœux bien sincères que je forme pour Votre prospérité et pour Votre rétablissement à Naples me font désirer bien vivement que Vous les preniez toujours pour règle de Votre conduite, ainsi que Vous avez daigné me le dire dans Votre lettre du 3 Juillet.

J'aurai soin de communiquer cette excellente lettre au Roi de France et à l'Empereur de Russie et je suis certain d'avance du bon effet qu'elle produira sur ces Souverains.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

On nous permettra, avant de terminer, d'ajouter encore quelques lignes qui ont uniquement pour but d'expliquer comment il se fait qu'une pièce de cette nature

et de cette importance, un mémoire adressé par le duc d'Orléans au roi Ferdinand IV, son beau-père, se trouve à Londres, dans les dossiers du Record Office.

Cette explication nécessaire, c'est A'Court, le ministre qui représentait à cette époque la Grande-Bretagne à la cour de Sicile, qui se chargera lui-même de la fournir au lecteur, dans les dépêches nos 4 et 6 qu'il adressa, les 23 et 24 juillet 1814, de Palerme à lord Castlereagh.

Après avoir rendu compte au ministre des Affaires étrangères des difficultés qu'il rencontre dans l'accomplissement de sa mission, de l'impossibilité même où il se trouverait d'arriver au résultat désiré par son gouvernement, « s'il n'avait pas, heureusement pour lui, l'aide du duc d'Orléans. » A'Court ajoute : « Le duc d'Orléans est actuellement très à court d'argent. On ne le remettra en possession effective de ses biens de France qu'au mois de janvier 1815. On ne lui a pas payé les arrérages de la dot de la duchesse, sous le prétexte qu'il faut, avant tout, se préoccuper de nous rembourser. J'ai donc, afin de reconnaître les services que le duc nous a rendus, cru pouvoir, moyennant la remise et l'obtention d'une garantie parlementaire suffisante, l'autoriser à se faire payer avant nous. Je vous envoie de plus, ci-joint, copie de sa lettre, qui me semble fort intéressante et de nature à vous permettre de vous rendre un compte exact de la nature des conseils que le duc d'Orléans a toujours donnés au Roi et du concours qu'il n'a cessé de prêter, auprès de cette Cour, au Gouvernement britannique. Vous m'approuverez, je l'espère, d'avoir profité de la présente occasion pour reconnaître ses services sans causer pour cela de dommage ni préjudice à notre Gouvernement et à ses intérêts...[1] »

Enfin, si l'on veut encore une preuve plus catégorique de l'importance du voyage du duc d'Orléans, on la trouvera dans le *communiqué* ci-dessous paru dans la *Gazette de Palerme* du 8 avril 1814 :

« Un journal napolitain, en date du 8 juillet, ayant reproduit une lettre de Londres le 16 juin, dans laquelle on annonçait que le voyage de S. A. le duc d'Orléans en Angleterre avait eu pour objet de demander aux souverains alliés d'accorder à son beau-père une indemnité qui compensât pour lui la perte du royaume de Naples, nous sommes autorisés à déclarer que tel n'a nullement été le but de ce voyage du duc. Nous sommes au contraire en mesure d'affirmer que, pendant son séjour à Londres, ce prince a, au contraire, défendu auprès des souverains alliés les droits de son auguste beau-père, tels que le roi lui-même les avait proclamés à nouveau dans sa déclaration du 24 avril de cette année, no 9 [2]. »

---

1. Record Office, Foreign Office, Sicily, vol. 64 (A' Court). A' Court à lord Castlereagh, Palerme, 23 et 24 juillet 1814. (Dépêches nos 4 et 6.)

2. Article cité et reproduit par l'*Œsterreichischer Beobachter*, n° 260, 1349, 7 septembre 1814.

Les études d'histoire du socialisme français

NOTE DE MÉTHODE

Je me propose de démontrer ici, par un exemple précis, la vanité et l'impossibilité de toute synthèse en matière d'histoire du socialisme français, cette partie importante de l'histoire des idées au XIXe siècle, tant qu'une série de monographies méthodiques et scientifiques n'auront pas élucidé les différents problèmes, généraux ou particuliers, que posent les *doctrines* et les *mouvements* socialistes.

L'exemple que j'ai choisi appartient à l'histoire des doctrines; voici comme il se présente :

En 1901, M. Paul Louis a publié une *Histoire du Socialisme français*, en un volume in-18 de VII-313 pages [1]. Il a conduit cette histoire de la fin du XVIIIe siècle jusqu'en 1898, en neuf chapitres ainsi distribués : 1. Le XVIIIe siècle et la propriété; 2. La Révolution de 1789 et Babeuf; 3. Les précurseurs (Saint-Simon et Fourier); 4. Le premier soulèvement prolétarien (Les luttes de classes de 1830 à 1840); 5. De Louis Blanc à Proudhon; 6. La poussée sociale de 1848, de Février à Juin; 7. De Juin à Septembre; 8. La Commune; 9. De la Commune à la crise (1871-1898). Le paragraphe VI du chapitre troisième est consacré à Fourier et aux fouriéristes, p. 74-82 : c'est une fraction minime de l'ouvrage. Or, la lecture de ces quelques pages révèle tant d'erreurs et de lacunes, quand on prend soin d'en vérifier les affirmations, qu'on peut concevoir des craintes légitimes sur la validité de l'ouvrage tout entier. L'étude que j'ai faite de Fourier et du fouriérisme depuis plusieurs années m'a permis cette vérification partielle, dont je ne tirerai point de jugement sur le livre de M. Paul Louis, mais seulement une conclusion motivée à l'appui d'une proposition de méthodologie générale.

Suivons simplement le texte de M. Paul Louis.

P. 74. « Fourier, à la différence de Saint-Simon, ne sortait pas d'une

---

1. Paris, Éditions de la « Revue Blanche ». M. Paul Louis a publié cette année même un second ouvrage sur *Les étapes du socialisme*, Paris, in-18.

souche aristocratique. Toute sa vie durant, sa condition fut humble, et rien, sinon ses écrits, ne le signala à l'attention de ses contemporains. » — Fourier fut-il donc signalé « à l'attention de ses contemporains » par ses écrits? Fut-il lu, fut-il connu avant la constitution de son école, qui se chargea de le faire connaître? Quels journaux, quelles revues, quels critiques s'occupèrent de lui avant 1830? La question n'a jamais été étudiée sérieusement; elle se pose ainsi.

« Son œuvre atteste une profonde érudition, d'abondantes lectures... » — C'est là une affirmation banale, que les disciples de Fourier, qui y étaient intéressés en quelque manière, ont répétée sous toutes les formes. Or elle mérite un contrôle sévère, qui ne peut s'accomplir que par l'étude critique de l'œuvre de Fourier; jusqu'à présent l'étude critique ne s'est point dirigée de ce côté : peut-être conduirait-elle à la réforme d'un jugement devenu commun.

P. 75. «... Une analyse sagace et forte des phénomènes économiques. » — De quels phénomènes économiques? Ils doivent être déterminés dans le temps, dans l'espace, et dans leur forme même.

« Elle s'échelonne par ailleurs, de 1808 à 1835 — la Théorie des quatre mouvements remontant à la première date... » — Mais la *Théorie des quatre mouvements* n'est pas la première œuvre publiée de Fourier; et, d'autre part, Fourier a encore écrit et publié après 1835.

« Fourier a été la cible aux sarcasmes, et même les gens d'esprit ne l'épargnèrent pas. » — L'étude n'a pas été faite des jugements portés sur l'œuvre de Fourier à partir du moment où le public commença à la connaître; cette étude seule permettrait l'estimation des « sarcasmes » dont il a été l'objet.

« Son influence sur son époque, et aussi sur tout le développement de l'idée socialiste jusqu'en 1848, et après 1848, a été intense et apparente. » — Cette proposition ne saurait être la solution d'une question extrêmement difficile et complexe; il est vrai qu'elle n'en indique même pas la difficulté et la complexité. Et d'abord, de quelle influence s'agit-il? D'une influence limitée aux idées, ou bien étendue aux faits, aux institutions? D'une influence ésotérique, d'une influence d'école, ou bien d'une influence exotérique et publique? On ne pourra voir clair dans ces problèmes avant d'avoir distingué et résolu un certain nombre de questions précises : 1° En quelle mesure et de quelle manière Fourier fut-il connu de son époque? Quels furent ses premiers disciples? à quelles classes sociales appartenaient-ils? quels étaient leurs moyens d'action? 2° Quelle fut la place et quel fut le rôle de Fourier dans son école? Comment sa doctrine fut-elle accueillie et interprétée? quelles tendances manifestèrent

ses premiers interprètes? la doctrine de l'école fut-elle la traduction pure et simple de la doctrine du maître. 3° Quelles furent la propagande et l'action de l'école fouriériste? comment furent-elles dirigées? dans quelles directions? quel public atteignirent-elles? quel en fut le succès? 4° Comment Fourier et les fouriéristes furent-ils connus des socialistes avant et après 1848? comment les socialistes accueillirent-ils et jugèrent-ils la doctrine de Fourier et la doctrine fouriériste? Lesquels en subirent l'influence? dans quelle mesure? Aucune de ces questions n'a jusqu'à présent été étudiée méthodiquement, scientifiquement; la plupart n'ont même pas été posées: comment M. Paul Louis, ignorant les données mêmes du problème qu'il croit résoudre, peut-il dire que l'influence de Fourier a été « apparente » et « intense »?

P. 78. « Au rebours des Encyclopédistes, et tout comme Saint-Simon, Fourier apparaît pleinement religieux. » — Une insuffisance d'analyse doctrinale, qui n'a pas encore été réparée, cause ici une double confusion. D'abord, Fourier est hostile au nouveau système religieux de Saint-Simon; puis, s'il est religieux, il critique pourtant et il combat les applications politiques et sociales de la religion, en particulier du christianisme.

P. 79. « Fourier a la haine de l'intervention gouvernementale, de tout ce qui peut se qualifier pouvoir. La formation qu'il rêve se dressera en toute spontanéité, sans que s'exerce le moindre rouage administratif. L'auteur des Quatre mouvements diffère, à cet égard, de Saint-Simon qui voulait une forte armature sociale et une hiérarchie bien comprise. » — Même insuffisance d'analyse doctrinale, et, par suite, même confusion. Fourier admet *une intervention gouvernementale*; il admet *des rouages administratifs*; il admet *une hiérarchie* : mais comment, dans quels cas, dans quelle mesure, c'est ce qui n'a pas été déterminé. Il se pose donc ici trois questions particulières : laissons parler Fourier sur chacune d'elles. 1° L'intervention gouvernementale : « Ayez un point d'appui et vous opérerez contre le commerce qui ne pourra pas tenir un instant, parce qu'il n'a ni unité d'action, ni concours de l'opinion qui déteste ses fourberies. Le point d'appui pour le gouvernement se composera des fermes fiscales ou fermes d'asile dans les campagnes, et des maîtrises réduites dans les villes où on les subordonnera par la solidarité et les cautionnements croissants... On ne peut prendre que sur le commerce qui accumule tant de millions, tout en plaignant sa misère... Il faut que le gouvernement s'empare *de cette branche et des autres*, par entremise des fermes fiscales. Il acquerra bientôt un tiers des propriétés, tout en ménageant les emprunteurs. Il aura donc en France un domaine de deux milliards de rente, dont un pour

les actionnaires et agents, et un pour lui, indépendamment des impôts courants; il aura de plus une influence par 80.000 fonctionnaires à sa nomination dans les fermes fiscales... Je transporterai le lecteur à l'époque où les *fermes fiscales*, *fermes d'asile*, auraient pris consistance, et commenceraient à opérer grandement sous la direction du ministre de l'intermédiaire... Toutes les fermes d'asile se concerteraient, par entremise du ministre et des préfets, pour se passer des négociants, faire leurs achats et ventes directement les unes chez les autres [1]. » 2° Les rouages administratifs : « L'harmonie n'admettant aucune mesure coercitive, les travaux à faire y sont indiqués et non pas ordonnés par l'aréopage, qui est conseil suprême de l'industrie [2]... La régence, chargée de diriger les affaires courantes et pourvoir au service général, n'est que le délégué de l'aréopage, qui est une autorité d'opinion; il se compose : 1° des chefs de chaque série d'industrie ou de plaisir, les plaisirs étant aussi utiles en harmonie que les travaux; 2°... la comptabilité, en harmonie sociétaire, est l'ouvrage d'une série spéciale, chargée de la tenue des livres, que chacun peut inspecter [3]. » 3° La hiérarchie : « Octave des souverainetés d'harmonie », depuis les « unarques » qui régissent une phalange jusqu'à l'« omniarque » qui en régit 2.985.984; le traité des Séries passionnelles prouvera qu'en harmonie la parfaite graduation et la multiplicité des fonctions contribuent à l'accord général, et à l'enrichissement des souverains et des peuples [4]. » Tous ces textes contredisent brutalement les affirmations de M. Paul Louis, et donnent à penser que les questions censées résolues par elles n'ont pas été suffisamment élucidées. Elles le sont si peu que, faute d'analyse assez poussée, elles conduisent les auteurs à des conclusions divergentes [5].

P. 80. « Il estime que la participation aux bénéfices réduira et supprimera le salariat. Il a surtout foi dans l'association sous toutes ses formes : la coopération, le syndicat... » — Participation aux bénéfices, coopération (au sens contemporain), syndicat : autant de conceptions d'esprit fouriériste, mais qui ne sont pas de Fourier.

P. 81. « Il nous a suffi de mettre en relief les idées maîtresses, de laisser pressentir quels emprunts le socialisme contemporain, soit dans le domaine critique, soit dans le domaine de l'affirmation, a pu faire à

1. Fourier, *Le nouveau monde*, dans les *Œuvres complètes*, t. VI, p. 430-432.
2. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, dans les *Œuvres complètes*, t. IV, p. 447.
3. Fourier, *Le nouveau monde*, *loc. cit.*, p. 113-114.
4. Fourier, *Théorie de l'unité universelle*, dans les *Œuvres complètes*, t. III, p. 376-378.
5. Cf., pour l'interprétation libertaire de Fourier, Charles Gide, Introduction aux *Œuvres choisies* de Fourier, Paris, s. d., in-16; et, pour l'interprétation étatique, M. Sambuc, *Le socialisme de Fourier*, Paris, 1879, in-8.

une doctrine vieille en moyenne de trois quarts de siècle. » — Si l'étude de Fourier et du fouriérisme, d'une part, et l'étude du socialisme contemporain, d'autre part, ne permettent pas encore de déterminer les emprunts que le socialisme contemporain a faits à Fourier, il n'en faut point parler; sinon, il faut les déterminer avec précision, sans se contenter de les « pressentir ». Et si on ne peut que les « faire pressentir », comment ajouter que « ces emprunts ne sont pas médiocres » ?

« Il a engendré une secte... » — Dans quelles conditions? Par un acte de création et d'action personnelle? A quelle date? Par quelle succession d'événements ?

« ... Une secte qui a tenu jusqu'aux journées de Février un large rôle historique. » — De quelle manière ? Par la parole, par les écrits, par l'action? Quel fut le succès de la propagande orale ? Quelle fut la valeur des écrits, quel le tirage, quelle la diffusion ? par quelles voies, dans quels milieux ? Quelle fut l'action ? politique ? économique ? Des fouriéristes furent-ils candidats, furent-ils élus à des élections politiques ? participèrent-ils à des mouvements politiques? Toutes ces questions demandent des solutions précises, des solutions historiques et critiques.

« Les disciples descendront dans l'arène... » — A quel moment ? Les disciples en corps, en totalité, ou quelle fraction ? Quel fut l'effet des contingences politiques sur la discipline doctrinale ?

« Et, déduisant de la pensée de leur éducateur philosophique des conséquences rationnelles... » — Comment s'est opérée cette déduction ? y a-t-il eu interprétation nouvelle, ou transformation, ou adaptation de la pensée et de la doctrine du maître ? Quelles « conséquences » furent déduites ? théoriques, pratiques, économiques, politiques ? Aucune de ces questions n'a été jusqu'à présent méthodiquement étudiée.

« Se placeront à l'avant-garde de la démocratie. » — Qui ? tous, ou seulement quelques-uns ? Baudet-Dulary, qui écrivait en 1833 : « La république, avec son système obligé de terreur au dedans et de guerre générale au dehors, serait le gouvernement le plus funeste à nos essais d'organisation sociétaire [1] » ? J. Blanc, qui écrivait en 1838 : « *La Phalange* n'a jamais approuvé les tentatives qu'on a faites pour répandre la science sociale parmi les prolétaires [2] » ? Si on pense que ce sont là des exceptions, il faut le démontrer et l'expliquer. La question reste entière.

Telles sont les principales remarques auxquelles donne lieu, en lui-même, le texte de M. Paul Louis ; mais il en suggère d'autres encore par ce qu'il ne dit pas, par ses lacunes.

---

1. *Le Phalanstère*, t. II, p. 204.
2. *La Phalange*, 2e série, t. II, p. 631.

1° M. Paul Louis ne fait qu'une brève allusion à la vie humble de Fourier : mais cette vie ne contient-elle pas des éléments importants d'explication et d'interprétation de sa doctrine ? cette doctrine ne résulte-t-elle pas dans une certaine mesure, laquelle est à déterminer, des conditions de sa vie ? Que fut l'expérience personnelle de Fourier, qu'observa-t-il et que put-il observer dans la société contemporaine ? Quels hommes, quelles classes, quelles institutions put-il bien connaître ? Cette série de problèmes est à résoudre, ou du moins à poser.

2° M. Paul Louis analyse brièvement la critique de Fourier : mais en quoi cette critique s'applique-t-elle et s'adapte-t-elle à la société contemporaine ? Question nécessaire.

3° M. Paul Louis indique un ou deux points sur lesquels Fourier s'écarte de Saint-Simon : en fait, Fourier a-t-il connu Saint-Simon ? les Saint-Simoniens ? a-t-il écrit à leur sujet ? Plus généralement, quels furent les rapports de Fourier et des socialistes contemporains ? Question nécessaire, et presque intacte.

4° M. Paul Louis décrit les traits principaux du système social de Fourier ; mais il ne mentionne point les voies et moyens imaginés par Fourier pour la réalisation de ce système, ni les tentatives faites depuis Fourier en vue de cette réalisation : la question méritait d'être posée, puisque aussi bien elle n'a pas encore été traitée méthodiquement.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de tant de lacunes et d'erreurs, et je ne veux point, d'ailleurs, les juger en elles-mêmes ; mais il y a lieu de s'étonner qu'un tel travail ait pu être entrepris avant que les matériaux en aient été mieux élaborés, et, reconnaissons-le, avant qu'ils aient pu l'être. Il y a lieu de s'étonner qu'un travailleur, considérant la faible partie du sujet à laquelle a été limitée cette étude critique, ait pu se proposer autre chose qu'une succession de problèmes à déterminer et à formuler : ne serait-ce donc qu'un service négligeable, dans une bonne économie de la production scientifique, que d'indiquer le travail à faire, et les besoins de la science en son élaboration ? Il y a lieu enfin de s'étonner que toutes les questions brièvement indiquées dans ce qui précède aient échappé à un esprit raisonnable : si elles étaient pour l'heure insolubles, ce devait être un motif impérieux de renoncer à un genre de travail dont l'histoire et la science n'ont à attendre aucun profit. La présente étude n'a d'autre objet, en négligeant ce qu'il y a de personnel dans le cas ici étudié, que de dégager les conclusions et les observations générales de méthode auquel il donne lieu.

Hubert Bourgin.

COMPTES RENDUS

Luigi Fumi. **La legazione in Francia del cardinal Pietro Aldobrandino, narrata da lui medesimo.** Città di Castello, Lapi, 1903. In-4, XXIII-144 p. (planches).

Le document que M. Fumi vient de publier à l'occassion du Congrès international des sciences historiques à Rome en avril 1903 était déjà connu et avait été utilisé, en dernier lieu, par l'abbé Richard dans un travail sur *La légation Aldobrandini et le traité de Lyon* [1]. Mais ce qu'on ignorait et ce que le nouvel éditeur a été le premier à mettre en lumière, c'est quel était l'auteur de ce mémoire. On n'en connaissait que des copies anonymes et, à cause de l'abondance et de la précision des détails, on l'attribuait à un personnage de la suite immédiate du cardinal Aldobrandino, à son secrétaire et majordome, Agucchia. M. Fumi a trouvé une nouvelle copie à Orvieto, parmi les papiers de la famille Piccolomini-Febei, en tête de laquelle figure un feuillet qui manque dans les autres reproductions : c'est la lettre d'envoi du manuscrit adressée par le cardinal Aldobrandino lui-même à Homère Tortora, auteur d'une *Histoire de France sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV*, parue en 1619.

Le cardinal a composé son récit en forme d'histoire d'après les documents officiels, pour compléter et rectifier l'ouvrage de son ami en vue d'une seconde édition.

Bien qu'il ait été rédigé près de vingt ans après l'événement dont il traite, la mémoire d'Aldobrandino a donc la plus grande valeur historique et il faut féliciter M. Fumi de sa publication. Dans une introduction claire et précise, il décrit le manuscrit, en fait une brève analyse et par un aperçu sommaire de la situation politique à cette époque (fin de 1600), permet d'apprécier l'importance des données qu'il nous fournit. On sait que le cardinal ménagea la conclusion, entre Henri IV et le duc de Savoie,

1. Abbé P. Richard, *La légation Aldobrandini et le traité de Lyon (septembre 1600-mars 1601). La diplomatie pontificale et ses agents au temps de Clément VIII*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1902-1903, et tirage à part, 1903.

du traité de Lyon, par lequel nous obtenions la Bresse, le Bugey et le Valromey en échange du marquisat de Saluces. L'éditeur a divisé son texte, qu'il reproduit sans notes ni commentaires [1], en paragraphes qui mettent de la clarté dans le récit copieux et parfois diffus du cardinal. L'impression est luxueuse et de nombreuses planches, fort belles, mettent sous nos yeux les figures des principaux personnages mêlés aux négociations. — V.-L. Bourrilly.

J. Boulenger. **Les protestants à Nîmes au temps de l'édit de Nantes.** Paris, Fischbacher, 1903. In-8, xviii-237 p.

Le mémoire de M. Boulenger a pour objet la situation sociale et religieuse des calvinistes dans le colloque de Nîmes vers la fin du xvie siècle. C'est entre 1592 et 1604 environ que se place l'auteur pour décrire l'état intime du parti protestant. Laissant de côté l'organisation générale du parti, il s'attache à nous montrer la vie des pasteurs, la composition et le fonctionnement du consistoire, ses revenus et son rôle, la police qu'il exerce sur les mœurs, son influence réelle, sa lutte contre les catholiques. L'étude des rapports entre les deux confessions, l'exposé des controverses entre pasteurs et pères jésuites occupent les deux derniers chapitres, environ le quart de l'ouvrage. A l'aide de documents nombreux et de citations multiples et bien choisies, M. B. nous fait pénétrer dans l'existence journalière des huguenots de ce temps : nous voyons ce qu'était la vie d'un pasteur, ses revenus, ses besoins; le consistoire non seulement surveille étroitement les mœurs, règle les détails de costume, mais encore s'occupe des querelles de ménage, censure sans pitié ceux qui dansent ou font « charbarie » (charivari). La plupart des renseignements ont été tirés des archives du consistoire de Nîmes (registre des délibérations et actes des synodes provinciaux de 1596 à 1609); les archives départementales du Gard et les archives communales de Nîmes, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale ont aussi fourni un certain nombre de documents : quelques-uns ont été insérés sous forme de pièces justificatives. Par un développement clair et bien ordonné, l'auteur arrive à prouver « qu'il existait, dans les dernières années du xvie siècle, à Nîmes, une sorte de république calviniste à l'image de Genève, autonome en fait et possédant son gouvernement, ses finances et ses intérêts particuliers, opposés à ceux des catholiques et même, peut-être, des réformés de presque

1. L'index des noms qui est à la fin ne comble pas cette lacune, car il est assez défectueux. Une revision attentive aurait été nécessaire. Ainsi lire Gontaut (et non Goutant); Brulart (et non Burlat), Bethune (et non Bethure); Montmorency (et non Memoransy), etc.

tout le reste de la France ». Dans ces conditions, on comprend que les protestants de Nîmes aient accueilli avec moins d'enthousiasme encore que les autres l'édit de Nantes qui, restreignant leurs libertés, ne pouvait, sur ce point particulier, qu'être favorable aux catholiques. En somme, excellente monographie, comme il serait à souhaiter qu'il y en eût beaucoup pour nous faire connaître l'organisation du parti réformé dans les autres provinces de France. — V.-L. Bourrilly.

Gabriel Hanotaux. **Histoire du cardinal de Richelieu**. Tome II. 2e partie. *Richelieu rebelle. La crise européenne de 1621. Richelieu cardinal et premier ministre.* Paris, Firmin-Didot, [1903]. In-8, 361 p.

M. Hanotaux nous donne aujourd'hui la seconde partie du tome II de son grand ouvrage sur Richelieu. La première était parue en 1896. Depuis cette époque, M. H. a beaucoup écrit et sur les sujets les plus variés ; il a même commencé une œuvre de longue haleine, une histoire de la troisième République.

Ce nouvel ouvrage s'ouvre sur la disgrâce de Richelieu en mai 1617 et se termine avec son arrivée définitive au pouvoir ; nous le voyons tour à tour essayer de sauver le plus qu'il peut de son crédit, protester auprès de Luynes de son bon vouloir et faire ses offres de service, puis repoussé, en exil dans son diocèse ou plus loin à Avignon, de retour enfin près de la reine mère, la dirigeant, prenant part aux révoltes de 1619 et 1620, intriguant pour obtenir le chapeau de cardinal et l'entrée au conseil.

Cette période est bien connue dans ses grandes lignes. Nous avons en abondance des mémoires ou des correspondances des principaux personnages d'alors et de bonne heure on les a utilisés. Richelieu est, parmi nos hommes d'État, un de ceux qui ont le plus vivement excité la curiosité : à peine était-il mort que déjà Aubery publiait son histoire en se servant des papiers qu'il avait laissés ; beaucoup d'autres suivirent. Au XVIIIe siècle, le P. Griffet résumait l'état des connaissances d'alors dans un livre consciencieux qui sur bien des points est encore ce que nous avons de plus solide sur Richelieu. De nos jours, M. Avenel publiait les lettres et papiers du cardinal, et, dans une œuvre qui témoignait d'une érudition et d'un labeur prodigieux, il corrigeait sur bien des points les idées reçues. Jusque-là on n'avait guère que des ouvrages d'ensemble sur le même individu ; il n'y avait pas d'histoire critique des personnages de second plan, peu d'études de détail. Les travaux de M. Fagniez et de l'abbé Dedouvres sur le P. Joseph, de Geley sur Fancan, de Zeller sur Luynes, le gros volume de M. Pavie sur Marie de Médicis en Anjou, comblèrent un certain nombre de lacunes. Il restait néanmoins encore pas mal à faire dans

cette voie. M. H. est revenu à l'histoire générale. Qu'a-t-il ajouté aux connaissances que nous avions déjà ?

Dans la préface de son premier volume M. H. écrivait : « On trouvera dans cette histoire un certain nombre de choses nouvelles... J'aurais voulu ne pas abuser du document inédit. Mais dans un sujet aussi vaste ce serait une véritable affectation de ne pas l'employer. » Il me semble que, dans le présent volume, M. H. n'a point abusé. Quelques pièces appartenant aux archives de la maison de Richelieu, quelques lettres des collections de la Bibliothèque nationale ou du dépôt des Archives des Affaires étrangères, publiées, pour quelques-unes, partiellement par Avenel et dont M. H. nous donne non la totalité, mais des fragments, et voilà tout. Il lui arrive même de signaler certaines pièces sans s'en servir. Par exemple il signale (p. 251) à la Bibliothèque de l'Institut toute une correspondance très intéressante, dit-il, de Richelieu sur l'administration de son diocèse en 1617; il aurait été d'autant plus intéressant de la faire connaître au moins en partie que, sur le séjour de Richelieu à Luçon à cette époque, M. l'abbé Lacroix, dans son livre sur « Richelieu à Luçon », ne nous renseigne guère. Quelques pages plus loin (p. 255), M. H. remercie l'archiviste de Vaucluse qui lui a communiqué un travail inédit sur le séjour de Richelieu à Avignon ; il est plus que probable que cet archiviste s'est servi pour cela de papiers de son dépôt. Quels sont-ils ? Quelle est leur importance ? M. H. les a-t-il vus ? Il n'en dit rien.

Il semble donc que M. H. se soit moins préoccupé d'augmenter ou de renouveler nos connaissances sur Richelieu que de se servir des documents publiés, des travaux des érudits contemporains. Je suis au reste très loin de lui en faire un crime et j'estime qu'en mettant au point et en groupant tous les documents imprimés, on peut faire sur Richelieu un livre extrêmement intéressant. Il faudrait tout d'abord faire une étude critique des mémoires, en particulier de ceux du cardinal, s'efforcer par une étude minutieuse d'établir la chronologie des menus événements qui ont marqué les intrigues de 1619 à 1624, préciser enfin la part exacte de Richelieu dans chacun d'eux. Les petites dissertations si précieuses dont M. Avenel a parsemé son édition des Lettres fournissaient pour cela d'excellents modèles. Cette manière de comprendre l'histoire de Richelieu n'est point celle de M. H. ; il me semble au contraire qu'il manque souvent de précision dans ses références, qu'il ne cite pas toujours exactement ses textes, qu'il ne serre pas toujours de près le récit des événements.

I. Références. — Tout d'abord, il arrive à M. H. de citer des textes sans donner de références; ainsi p. 234, 249, 255, 256, 269, 270, 290,

309, 314, 322, etc. Les cotes d'archives sont exactes, mais manquent de précision souvent. Ainsi dès le début, p. 213, 215, 217, 218, M. H. renvoie au volume 771 ou 772 des Archives des Affaires étrangères; il va de soi que ce sont des volumes du fonds France : pourquoi ne pas le dire ? Pourquoi ne pas indiquer toujours avec le volume le folio (p. 204 et 218 par exemple) ? Qu'est-ce que la référence suivante (p. 277) : « Lettres sur les intrigues de la reine mère, sa fuite de Blois (26 février 1619). Lettres du prince de Piémont sur le même sujet » ? A la page 214, M. H. après avoir raconté les intrigues de la cour de Blois dit que les détails donnés sont empruntés aux documents recueillis dans les Cinq-Cents-Colbert !

Un de ses procédés habituels est, au lieu de donner pour chaque texte une référence immédiate, d'attendre un certain temps et de donner alors en bloc des indications générales pour tout un passage, par exemple p. 217, 295, 318, etc.. Il arrive ainsi qu'on ne sait trop où trouver certaines indications et que des références qu'on a cru omises sont données deux ou trois pages plus loin.

Pour les livres de seconde main, même imprécision. Tantôt c'est la date d'apparition, qui manque, tantôt le format, ou tous les deux. Ainsi, p. 204, la Fontenelle de Vaudoré, Histoire de la maison de la Porte La Meilleraye; p. 268, Girard, Vie du duc d'Épernon ; p. 287, Étude de M. Eusèbe Castaigne sur la maison de Balzac à Angoulême ; p. 267, Ouvrages de M. Denis ; p. 437, Dufayard, Le connétable de Lesdiguière. Il arrive à M. H. de citer un livre et de n'en donner que plus loin la référence exacte. Ainsi Geley, cité p. 413, et dont la référence exacte est à la page 458; Bouffard de Madiane, cité p. 412, et dont la référence est à la page 499.

Ce sont là sans doute des procédés dont la répétition indique une fâcheuse tendance.

II. Manière d'employer les textes. — Ici encore nous trouvons des procédés discutables. Il arrive à M. H., au lieu de citer, de résumer et même de résumer inexactement. Comme son résumé est entre guillemets, on peut croire tout d'abord qu'on a affaire à un texte original. En voici un exemple typique. A la fin de 1622, il s'agissait de savoir quelle conduite on tiendrait en Valteline. M. H. dit (p. 531) : « Sur l'avis de Richelieu, Marie de Médicis prit nettement position. Elle déclara qu'il était indigne du Roi de supporter une pareille injure : « Il faut faire tenir par les Espagnols la parole qui a été donnée pour la Valteline ; il est très important pour la grandeur et la réputation du roi qu'il ne soit pas si

enfermé dans son royaume qu'il n'ait plus une porte pour en sortir. » Si nous nous reportons aux Mémoires de Richelieu (t. Ier, p. 271) auxquels M. H. renvoie, nous ne trouvons pas un mot de la phrase mise entre guillemets. Nous trouvons par contre des renseignements un peu différents : « Les choses étant en tel état, y est-il dit, les uns conseilloient au Roi de négliger entièrement cette affaire, les autres le portoient à entreprendre la guerre contre l'Espagne. *La reine prit le milieu, n'estimant pas qu'il fallût aller si vite que d'agresser ouvertement un si puissant ennemi, ni aussi l'appréhender de telle sorte que laisser aller les intérêts de l'État pour cette crainte.* Elle estime qu'il falloit continuer le traité qu'on avoit commencé, témoigner aux Espagnols qu'on désire avec passion de continuer la bonne intelligence qui dès longtemps avoit été entre ces deux couronnes, leur représenter le tort qu'ils avoient d'entreprendre sur nos alliés et au même temps qu'on useroit de cette procédure civile, leur déclarer qu'on est résolu de ne le pas souffrir. »

Ailleurs, le désir de paraître précis ou dramatique entraîne l'auteur à des inexactitudes. Les lettres que Richelieu a écrites à Luynes et à Déageant pendant son séjour à Blois ont été éditées par Avenel qui les date approximativement, vers le 12 mai, vers le 18, en donnant en note ses raisons, les minutes n'étant pas datées. M. H. supprime le « vers » et imprime le 12 mai, le 18. Peut-être a-t-il des raisons pour apporter cette précision ? il devrait les donner. C'est peu de chose ; voici qui est plus grave.

M. H. raconte au début de son livre le départ de Richelieu pour Blois et son voyage ; il nous dévoile toutes les réflexions de son héros (p. 205) : « L'évêque réfléchissait au cours du voyage..... Oui, son oncle avait raison, les temps étaient mauvais pour les ambitieux pressés..... L'horrible spectacle ! Paris pendant ces huit jours ! Et ce silence du Roi, cette dissimulation ! Et cet abandon de tous ; et la fureur du peuple ! Ces faces hideuses, ce corps déchiqueté..... L'évêque cependant se perdait dans ses réflexions. Et nous savons à quoi il pensait, car il se confia *depuis* au papier. » Là-dessus M. H. nous renvoie à deux morceaux qui sont entrés dans les mémoires : ce sont des jugements sur Concini et sa femme. Ces morceaux ont été rédigés plus tard ; on y parle de la mort de Léonora Galigaï, postérieure à l'arrivée de la reine à Blois, et M. H. l'a bien remarqué et indiqué par le mot depuis. Qui est-ce qui l'autorise à supposer que ce soit pendant le voyage que Richelieu ait songé à ces portraits ? C'est là un pur artifice de composition pour rendre le récit plus dramatique. Pour arriver à son but, au reste, M. H. nous montre l'évêque de Luçon tirant des événements comme une leçon, se traçant un

plan de conduite (Cf. p. 206, ces pauvres fous....) ; il semblerait, d'après la disposition même du texte, que ceci encore soit dans les jugements. Ils ne renferment pourtant rien de semblable, mais un simple résumé de la vie de Concini et de sa femme justifié, nous dit Richelieu, par la part considérable qu'ils avaient eue aux biens et aux grandeurs et au gouvernement de l'État, et se terminent par quelques souhaits généraux : « Heureux l'un et l'autre s'ils eussent vécu en l'amour qu'ils se devaient.... » Les réflexions citées sont l'œuvre de M. H. ainsi que le plan de conduite.

Un peu plus tard, en 1619, Richelieu rappelé d'exil quitte Avignon. Il va rejoindre la reine-mère à Angoulême et à nouveau nous assistons à ses réflexions (p. 283) : « L'heure était unique dans sa vie ;... il était... d'une lucidité merveilleuse. Il allait revoir la reine ! Au premier regard, les yeux dans les yeux, sa fascination s'exercerait, il le savait, il connaissait son pouvoir, etc... Les réflexions de l'exil n'avaient pas été perdues pour Richelieu; ce qu'il fallait dire et ce qu'il fallait taire... il le savait. Le résultat de ces pensées rapides, Richelieu le fixa en cours de route sous la forme d'instructions rédigées en hâte et destinées à un émissaire qu'il envoya vers la reine. » Cette fois M. H. a raison, le texte qu'il cite est certainement de cette époque; j'aurais désiré cependant qu'il fît à son sujet quelques restrictions. Avenel, qui l'a édité (Lettres de Richelieu, I, 580) sous le titre de : « Mémoire à M. le Comte de ce qu'il aura à dire à la Reine-Mère de ma part », dit qu'il ne sait si le comte est un nom propre ou le titre d'un gentilhomme envoyé par Richelieu ; il croit sans l'affirmer positivement que ce mémoire se rapporte à l'accommodement de 1619; il incline à croire qu'il a été composé avant le départ d'Avignon. Il y a donc encore là matière à discussion, et M. H. aurait dû le mentionner au lieu d'affirmer si précisément qu'il a été rédigé en cours de route. J'aurais voulu surtout que l'auteur s'abstînt des réflexions rapportées plus haut et que la référence pourrait faire croire extraites du mémoire, et si j'insiste sur ce point un peu secondaire, c'est qu'elles sont précédées d'une maxime qui me paraît être sujette à caution : « Autant qu'il est donné aux esprits du commun de pénétrer dans le secret de ces intelligences supérieures qui vont si loin et qui se couvrent si soigneusement, *on peut essayer de s'imaginer* le tumulte des pensées et des émotions qui agitaient l'âme de Richelieu. » Nous croyons au contraire que s'il est très désirable de faire revivre les siècles passés, c'est au moyen de faits exacts et précis, sûrement contrôlés et qu'en histoire on n'a jamais le droit d'imaginer.

III. Récit des événements. — J'ai dit plus haut comment je comprenais cette histoire de Richelieu. Le suivre de près à travers les intrigues,

chercher à les dater et à préciser le rôle qu'il y joue. M. H. nous le représente sûr de lui-même, désigné par l'opinion publique, regardant dans une dédaigneuse réserve ses successeurs au ministère commettre des fautes et s'user. Il me semble qu'il a été infiniment plus souple et plus politique, et que s'il a reconquis le pouvoir, c'est qu'il s'est donné beaucoup de mal pour cela. Je le vois au début essayer de se maintenir, multiplier les protestations près de Luynes, lui offrir assez humblement ses services, l'informer dans de nombreuses lettres de la conduite de la reine-mère, tenir assez exactement le rôle que ses confidents, comme Chavigni, joueront plus tard près de Gaston d'Orléans. Lorsqu'il revient d'Avignon, c'est pour donner des conseils d'apaisement. Dans le mémoire cité en partie par M. H. (p. 285), je lis cette phrase qu'il n'a pas reproduite : « S. M. doibt... chercher tous bons moyens pour approcher le roi »... Revenir à la cour semble être un de ses grands objectifs.

Voir quel a été exactement le rôle de Richelieu, vérifier si ses actes sont en accord avec les déclarations de la correspondance ou des Mémoires aurait dû être un des buts d'une étude critique sur Richelieu. Je trouve que sur bien des points M. H. ne serre pas d'assez près les événements.

Pour la période comprise entre les traités d'Angers et d'Angoulême, il nous montre Richelieu opposé à la réconciliation et jouant double jeu ; il le dépeint renouant des intrigues dès avant l'entrevue de Cousières (p. 303), et il s'appuie sur un seul texte de Fontenay-Mareuil qu'il ne cite pas et dont il ne donne pas la référence. Il semble pourtant qu'au début Richelieu ait été partisan d'une réconciliation ; il était attiré par l'appât du chapeau. C'est l'avis de M. Fagniez, par exemple (*Histoire du Père Joseph*, I, 83). De même, M. H. le montre toujours maître unique, incontesté (p. 318). Richelieu nous dit tout le contraire dans ses Mémoires, et Avenel, dans des notes très intéressantes (VII, 438, 485), estime aussi qu'il faut diminuer le rôle de Richelieu qui aurait été débordé par la faction intransigeante ; il en donne de fort bonnes raisons. La réfutation de M. H. me paraît bien faible ; elle est fondée uniquement sur le caractère de Richelieu (p. 319) : « Cette résignation n'est guère dans le caractère de l'homme ;... l'acuité de son esprit pénétrant, sa psychologie profonde et attentive, son instinct le guidaient. » Ceci ne paraît pas beaucoup plus fort que la raison donnée des hostilités (p. 320) : « Vers la mi-mai, quand la sève monte et que le sang commence à bouillonner dans ces veines de gentilshommes, on se met en campagne. »

De même dans la période qui suit la mort de Luynes et sur laquelle M. H. passe rapidement, il ne précise guère le rôle de Richelieu. Du

voyage fait par lui à Orléans pour saluer le roi, du discours probablement composé après coup qui figure aux Mémoires (I, 258), de son voyage à Paris à la fin de janvier 1622, il ne dit rien ou presque rien. Sur bien d'autres périodes on pourrait faire des observations analogues.

Examinons donc pour conclure ce que contient au juste l'histoire de M. H. Il a écrit bien moins une histoire de Richelieu qu'un tableau général de la France de 1617 à 1624. Des chapitres entiers n'ont que peu de rapports avec la vie du futur cardinal ; ainsi la 3e partie consacrée à l'étude de « la crise européenne de 1621. » Le chapitre Ier résume les affaires d'Allemagne et de Valteline. C'est une des bonnes parties du livre et, à mon sens, même la meilleure de beaucoup. M. H. s'est efforcé, avec le concours des nombreuses publications allemandes, de mettre en pleine lumière les origines de la guerre de Trente ans. Il a su dominer l'amas des documents, les résumer d'une manière très claire, très nette, mettre en relief les idées directrices, et ce n'est point là un mince mérite. Mais encore une fois cet exposé est un peu un hors-d'œuvre dans une histoire de Richelieu ; celui-ci est alors loin des affaires ; il aurait suffi de résumer la situation extérieure au moment où il arrive au pouvoir et c'est peut-être un procédé insuffisant pour rattacher ces cinquante pages au volume que de dire (p. 377) : « L'évêque de Luçon suivait le procès avec une attention singulière, car c'est à ce moment précis que se déposent en lui les premiers germes de ce qui sera plus tard la politique européenne du cardinal de Richelieu. » Le chapitre II sur Luynes et le parti protestant renferme lui aussi des résumés intéressants, des réflexions ingénieuses, mais encore une fois, au lieu de raconter le siège de Montauban, ne vaudrait-il pas mieux examiner ce que fait au juste Richelieu à cette époque ?

Même lorsqu'il s'occupe de son héros, M. H. procède assez souvent par tableau d'ensemble ; par exemple, il expose dans les pages 479 à 489 les idées politiques de Richelieu. Le prétexte qu'il en prend est que l'année 1621 est décisive dans la formation intellectuelle de l'évêque de Luçon ; il arrête ses résolutions et ses projets. Il n'en donne point au reste de preuves et il est fort probable que la plupart des conceptions de Richelieu se sont formées lentement. Déjà, dans le premier ministère ou dans les écrits de polémique contre les protestants, on en a vu apparaître quelques-unes. Ce n'est donc pour M. H. qu'un procédé littéraire, pour présenter d'une manière suivie les idées politiques de son héros. Il le fait sans précision, et pendant dix pages il se borne à amplifier et à développer d'une manière assez vague la phrase bien connue de la « Succincte Narration ».

A côté de ces tableaux, les uns brillants, les autres plus contestables, il y a en grand nombre des portraits dont quelques-uns bien venus, puis des réflexions philosophiques, des axiomes moraux, des maximes politiques. M. H. aime l'histoire à considérations, telle qu'on la pratiquait au temps du vénérable M. de Sismondi. Beaucoup de ces sentences ne sont que banales; en voici des échantillons. P. 210 : « Le caprice de la destinée est tel que le sort d'un grand peuple et une suite d'événements des plus considérables devaient dépendre des ambitions d'un cadet de Provence. C'est pourquoi la responsabilité du choix des hommes pèse si lourdement sur la tête des chefs d'État et qu'elle est nécessairement leur plus haut devoir »; p. 225 : « Dans les matières où la liberté humaine est en jeu, la certitude échappe souvent..... Il y a en histoire nombre de problèmes qui ne seront jamais résolus »; p. 455 : « Il n'est pas de régime politique qui ne soit obligé de compter avec l'opinion », et les réflexions qui suivent sur les dangers d'y recourir; p. 456 : « Les esprits élevés ont cette fortune que les esprits moindres ne démêlent jamais les grands services... La capacité se révèle au choix et à la portée des entreprises, etc. »; p. 480, les réflexions sur les hommes nécessaires et surtout les quatre pages qui ouvrent le chapitre II du livre II sur l'homme supérieur et la manière dont il se forme : « Ces grands hommes ont une conformation particulière, ils montent naturellement, comme les aigles, vers les régions supérieures où la vue est plus étendue et où l'on est seul. S'ils n'y allaient pas, ils auraient la nostalgie des espaces non parcourus avec la lassitude des facultés non employées », etc. M. H. en arrive à des considérations sur Napoléon.

Quelques vues d'ensemble sur certaines périodes historiques s'adjoignent à ces généralisations. Ainsi au début du chapitre sur Luynes et les protestants, l'auteur examine en trois pages les causes de la Réforme et les raisons pour lesquelles elle ne s'est point implantée en France. Naturellement ces aperçus trop rapides sont incomplets et par cela même inexacts. L'unique raison de la Réforme, dit M. H., c'est la fiscalité romaine; encore qu'elle ait été importante, il y en a eu, je crois, beaucoup d'autres, et l'on ne savait pas M. H. si déterminé partisan de la théorie marxiste de l'histoire.

Tout ceci est habillé d'un style quelquefois un peu précieux, un peu recherché et où abondent les métaphores très usées. Qu'est-ce que « nager dans la trahison » (p. 221), « se perdre dans une brousse d'intrigues » (p. 267), « coaliser des sentiments qui dormaient incertains » (p. 268), ou « faire sonner la fanfare toujours facile au début des résistances énergiques et des entreprises vigoureuses » (p. 267). Peut-on dire, p. 479,

que l'année 1621 est « climatérique » dans l'histoire de l'Europe ? Comme exemple, voici le passage sur le complot de d'Épernon, que j'avoue ne pas très bien comprendre (p. 271) : « A travers ces mille aventures, le complot se trame, se déroule et s'achève dans un décor dessiné par Callot : aux cuisses le grand cheval barbe, noir, avec le nez fortement busqué ; au front le chapeau à haut panache... embarrassant la marche, le poids de toute une fortune, etc. »

Je me suis étendu un peu longuement sur ce livre parce que les volumes précédents ont été accueillis par d'universels éloges et qu'apportant pour la première fois des restrictions, il m'en fallait bien donner les raisons. On voit en somme ce qu'est cette histoire et quels services elle rendra. A ceux qui s'occupent du règne de Louis XIII, elle ne fournira pas les renseignements exacts qu'ils pourraient y aller chercher, elle ne les dispensera pas de recourir aux histoires anciennes plus complètes et plus précises. Par contre elle donnera un résumé suffisant et même très bon sur certains points au grand public qui ne va pas chercher et lire les ouvrages des siècles passés, qui trouverait la vérité toute nue par trop sévère et ne déteste point qu'on l'habille un peu à son goût. — G. Morizet.

Reinhold Becker. **Der Dresdener Friede und die Politik Brühls**. Leipzig, « Bibliothek der Sächsischen Geschichte und Landeskunde herausgegeben von Dr Gustav Buchholtz », 1902. In-8, 143 p.

Le professeur Buchholtz de Leipzig vient de créer avec le concours de ses élèves une Bibliothèque de l'histoire de Saxe. Le premier fascicule paru, signé de M. Reinhold Becker, est consacré à la paix de Dresde de 1745 et surtout aux négociations qui ont abouti au traité de 1746 entre la France et la Saxe. Le sujet, à vrai dire, avait déjà été traité partiellement dans un certain nombre de livres. Le duc de Broglie et M. Zévort avec les documents français, MM. d'Arneth et Droysen avec ceux de Vienne et de Berlin [1] avaient jeté quelque lumière sur le rôle de la Saxe dans ces années de la guerre de Succession d'Autriche qui furent décisives, puisqu'elles ont vu se préparer et déjà s'esquisser la plus grande révolution diplomatique du siècle : le renversement des alliances de 1756. Restait à étudier les négociations de 1745 et 1746 du point de vue saxon et avec

1. Le duc de Broglie, *Marie-Thérèse impératrice*, 2 vol., Paris, 1881, et *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, 2 vol., Paris, 1891. — E. Zévort, *Le marquis d'Argenson et le ministère des Affaires étrangères*, Paris, 1880. — D'Arneth, *Geschichte Maria Theresia's*, t. Ier à III, Vienne, 1870-1875. — Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*, Leipzig, 1869-1874, t. XI et XII.

les documents de Dresde. M. B. est le premier qui ait dégagé la part qu'y a prise le ministre saxon Bruhl. Il a montré du même coup que l'influence de la Saxe sur la diplomatie française ne datait pas du mariage de la princesse Marie-Josèphe de Saxe avec le Dauphin, et que c'est en 1746 qu'il faut rechercher les origines véritables du « secret saxon ». Ce petit volume se trouve donc être une importante contribution à notre histoire diplomatique du XVIIIe siècle et mérite de ne pas rester inaperçu de ceux de nos historiens qui s'y intéressent.

Il comprend trois parties : 1° La Saxe et l'Autriche. C'est le récit de la paix de Dresde, et des rapports de l'Autriche et de la Saxe au lendemain du traité. 2° La Saxe et la France. M. B. recherche les origines du rapprochement de la Saxe et de la France dans les premiers mois de 1746, et retrace les diverses phases d'une négociation qui s'est terminée par un traité de subside et d'alliance. 3° La Saxe et la Prusse. M. B. expose l'attitude de la Saxe vis-à-vis de la Prusse et de l'Autriche après son alliance avec la France. La négociation française est la partie essentielle du livre. Le premier chapitre n'en est guère que la préface, et le dernier, qui en retrace les conséquences, la conclusion.

Au moment où la paix de Dresde fut signée entre Frédéric II, le roi de Saxe Auguste III et l'impératrice Marie-Thérèse, tout le système politique saxon était dirigé contre le roi de Prusse. Il ne tendait à rien moins qu'au démembrement de l'état prussien. Contre Frédéric, la Saxe s'appuyait sur la Russie et sur l'Autriche. Elle était le pivot d'une coalition qui l'enserrait au sud et à l'est. Il ne manquait plus pour fermer le cercle que l'accession de la France. Mais quel que fût le désir du ministre d'Auguste III de brûler les étapes, et la rancune de la diplomatie française contre les procédés de Frédéric, il était difficile d'amener la France à une volte-face aussi soudaine que celle qui l'eût opposée à son allié de la veille, Frédéric, aux côtés de son ennemie traditionnelle, l'Autriche. Bruhl chercha du moins à la séparer du roi de Prusse, à ménager sa paix avec l'Impératrice, et à obtenir sa neutralité. Au lendemain de la convention de Hanovre, conclue par Frédéric et les Anglais et première esquisse des traités anglo-prussiens de la guerre de Sept ans, il mit à profit l'indignation de Marie-Thérèse et de Louis XV contre ce que l'une et l'autre regardaient comme une défection de leurs alliés. Par son intermédiaire, des négociations s'ouvrirent secrètement à Dresde entre Vaugrenant, ambassadeur de France, et le comte d'Harrach, envoyé de Marie-Thérèse. Le duc de Broglie les avait déjà exposées en détail. M. B. les reprend d'après les dépêches du comte d'Harrach et celles de Bruhl. Sur deux points, il complète ou rectifie le duc de Broglie. Il retrace l'activité sou-

vent brouillonne que Bruhl mit à les faire aboutir. Puis, contrairement à l'opinion du duc de Broglie, il montre que l'Impératrice ne s'engagea pas à fond au début, et que, même dans sa conversation avec Vaugrenant dans Dresde occupée par l'armée prussienne, Harrach ne joua pas toutes ses cartes sur table. Ceci n'excuse pas, mais du moins atténue les incertitudes de notre diplomatie. On peut regretter que M. B. n'ait pas fait ressortir davantage l'analogie entre les circonstances de 1745 et celles qui amenèrent en 1756 le renversement des alliances. Mais la Saxe, qui l'avait conçu et le préparait dès cette époque, rencontrait dans les préférences prussiennes de d'Argenson, les hésitations de la Russie à se mettre en campagne, les arrière-pensées de Marie-Thérèse de tenter une fois encore la chance des armes contre Frédéric II avant de conclure avec la France, des ambitions, des rancunes et des préjugés que le temps seul allait concilier ou adoucir. L'occupation de Dresde par Frédéric II arrêta momentanément les grands desseins de Bruhl. La Saxe conquise ratifia la convention de Hanovre, et du même coup entraîna Marie-Thérèse à signer le traité de Dresde, qui laissait la Silésie au roi de Prusse.

Après le traité de Dresde, Bruhl se rendit compte qu'il avait été trop vite en besogne, et avant de reprendre la partie contre Frédéric, il voulut mettre le maximum de chances de son côté et n'agir qu'à coup sûr. Il venait de comprendre par expérience que l'appui de l'Autriche ne suffisait pas contre Frédéric II. Sans rompre la liaison autrichienne, il la relâcha. Il trouvait Marie-Thérèse trop pressée de recommencer la guerre contre Frédéric II et d'engager la Saxe plus avant qu'elle ne voulait aller, d'ailleurs faisant la sourde oreille aux compensations territoriales immédiates que la Saxe réclamait, et incapable de payer des subsides, condition première de toute intervention saxonne. Ce fut dans ces circonstances — que les historiens français ont laissées dans l'ombre — que la Saxe proposa à la France la conclusion d'un traité de subside. M. B. est le premier à signaler l'étendue des prétentions de la Saxe à cette époque. Ni le duc de Broglie, ni M. Zévort ne l'ont indiquée avec suffisamment de précision. Bruhl réclamait un subside de plus de cinq millions de livres, le droit de rester fidèle à ses traités avec Marie-Thérèse contre qui la France était en guerre, et avec la Russie contre qui toute sa diplomatie était dirigée dans la question d'Orient. En échange, il ne s'engageait même pas à une neutralité complète. Si l'Empire déclarait la guerre et soutenait Marie-Thérèse, ou si Marie-Thérèse était attaquée par Frédéric II, la Saxe pourrait lui donner ses contingents. Je reprocherai à M. B. de n'avoir pas souligné ce qu'il y avait d'excessif dans les propositions de Bruhl, qui témoignent chez lui de plus d'ambition que de sens des réalités. Il proposait à Louis XV,

spéculant sur ses embarras, un véritable marché de dupe. On peut se demander quels avantages la France pouvait retirer d'un pareil traité, sinon l'espoir que la Saxe s'efforcerait à la diète de maintenir pendant la guerre la neutralité de l'Empire (et encore Bruhl ne donnait-il à cet égard aucune garantie officielle), qu'elle ne s'entendrait pas avec les puissances maritimes (et encore Bruhl continuait-il à négocier simultanément avec ces dernières) et que le traité saxon réduirait Marie-Thérèse, donc tous avantages hypothétiques.

D'Argenson, secrétaire d'État de Louis XV aux Affaires étrangères, était favorable en principe à l'alliance saxonne. Il se flattait d'unir dans l'avenir la Saxe et la Prusse pour former de ces deux puissances une barrière contre l'Autriche et la Russie. C'était se faire une singulière illusion sur le système politique de Bruhl, et exactement en prendre le contrepied. Mais d'Argenson n'en était pas à une illusion près. Toutefois, quel que fût son goût pour l'entente saxonne, il trouvait les prétentions de Bruhl exorbitantes. Il offrit 100.000 livres, exigea la promesse que la Saxe voterait à la diète pour la neutralité de l'Empire, et que par tous les moyens elle retiendrait les États allemands enclins à une politique belliqueuse en faveur de Marie-Thérèse. Si sérieuses que fussent les concessions de d'Argenson, Bruhl se montra intransigeant. Il ne croyait plus la France capable de hausser le ton après la défection de Frédéric II, avec ses embarras en Italie, ses démêlés continuels avec l'Espagne. Surtout, il jouait de la peur du cabinet de Versailles de voir l'Empire s'unir à Marie-Thérèse et joindre ses forces à celles de l'Impératrice aux Pays-Bas. Irrité de la résistance de d'Argenson, et, selon M. B., pour intimider la France, il ouvrit une négociation parallèle avec les puissances maritimes, leur offrant de signer avec elles pour le subside que la France lui refusait. Nous touchons ici au point critique de la politique de Bruhl. Bruhl ne chercha-t-il dans les négociations avec l'Angleterre et la Hollande qu'un moyen de pression sur la diplomatie française ? Ou bien au contraire mit-il aux enchères le traité saxon, le réservant au plus offrant, disposé d'ailleurs dans un cas comme dans l'autre à laisser la plus grande liberté à la Saxe ? M. B. est partisan de la première hypothèse, qui donne plus d'ampleur au personnage de Bruhl, et qui paraît conforme au plan politique exposé dans la première partie. La seconde ne contredit pas la réputation de brouillon que Bruhl avait auprès des cours européennes à cette époque et contre laquelle s'élève M. B. Nous nous bornerons à constater que Bruhl alla singulièrement loin dans cette négociation avec les puissances maritimes, si elle n'était qu'une feinte, et M. B. avoue lui-même qu'inquiet des bruits de paix entre la France et l'Autriche, et craignant,

s'il n'avait rien terminé avant la paix, « de rester assis entre deux chaises », il fut sur le point de conclure l'affaire avec les puissances maritimes. Il y a là, dans le livre de M. B., une question imparfaitement élucidée. L'intervention de Maurice de Saxe, déjà indiquée par MM. de Broglie et Zévort, assura la victoire de Bruhl, imposa silence à d'Argenson, et décida du traité franco-saxon. Sur ses instances, le conseil consentit à souscrire à la plupart des exigences du ministre d'Auguste III, et d'Argenson, non sans protester, dut signer le traité d'Avril qui haussait le subside à deux millions et ratifiait, sauf quelques restrictions sans grande importance, les prétentions saxonnes sur la neutralité et l'union avec Marie-Thérèse et la Russie.

M. B. expose, dans la troisième partie de son livre, quelles furent les conséquences immédiates du traité entre la France et la Saxe. C'était un très grand succès pour Bruhl. Il n'avait rompu aucun des liens qui unissaient la Saxe à l'Autriche et à la Russie, et il venait d'acquérir l'appui et les subsides de Louis XV. Il se trouvait dans une position plus favorable que l'année précédente par son alliance avec les deux partis pour travailler à la constitution d'une grande ligue contre la Prusse formée de la France, de Marie-Thérèse et de la Russie, et où il jouerait le rôle de trait d'union entre les grandes puissances. Dès le lendemain du traité, il engagea à Vienne, à Pétersbourg et à Paris des négociations qui, après des vicissitudes diverses, devaient aboutir à la grande alliance de 1756. Mais il ne s'avança que très prudemment, redoutant d'être prévenu et arrêté par une attaque de Frédéric II, avant que tout son système d'alliance fût formé. Il ne réussit pas toutefois à donner le change à Frédéric, et là encore M. B. eût dû se dégager des négociations qui faisaient l'objet immédiat de son étude, et rechercher dans le traité saxon les origines de l'agression soudaine de Frédéric contre la Saxe en 1756. Frédéric ne discerna pas immédiatement le danger. Il ne croyait pas à un rapprochement de l'Autriche et de la France, et quand il connut le traité d'Avril, il jugea Louis XV dupé. Mais il redouta la formation d'une coalition entre l'Autriche, la Saxe et la Russie. La Saxe était le lien nécessaire entre Marie-Thérèse et la Russie. Il fallait le couper pour immobiliser les deux puissances qui, par leur union, pouvaient écraser la Prusse. Il s'efforça, d'abord en ménageant la Saxe au traité de Dresde, ensuite en lui faisant des ouvertures, de la gagner à la cause prussienne. M. B. termine son livre en nous indiquant comment le peu d'empressement et les réticences de la cour de Dresde allaient éveiller ses soupçons. Il eût dû signaler que, dès 1746, des négociations allaient s'engager entre Frédéric et l'Angleterre pour constituer un système défensif contre les menaces de la

Saxe, de la Russie et de l'Autriche, et que la France, engagée dès cette époque dans le système saxon, allait naturellement s'en trouver exclue.

Il est à souhaiter que M. B. continue avec les archives de Dresde l'histoire du ministère de Bruhl et des rapports de la France et de la Saxe jusqu'à la conclusion de l'alliance de 1756. Le livre qu'il vient de nous donner n'en est que le premier chapitre. Mais si M. B. veut écrire sur ce sujet l'étude définitive — et qui, soit dit en passant, jettera un jour tout nouveau sur l'histoire diplomatique du XVIIIe siècle — il devra dominer davantage ses documents, se préoccuper de rattacher les négociations qu'il expose à la politique générale de l'Europe et ne pas se cantonner dans un domaine trop étroit et trop exclusivement saxon. — P. MURET.

Dr Ph. MARÉCHAL. *La Révolution en Franche-Comté. Études documentaires.* **La Révolution dans la Haute-Saône.** Préface de A. Chuquet. Paris, Champion, 1903. In-8, XXI-622 p.

Ce livre n'est pas d'un historien, mais d'un amateur, qui a d'abord cherché dans les dépôts d'archives les pièces concernant ses ancêtres révolutionnaires, le conventionnel Bolot, le curé constitutionnel Maréchal, et qui, ayant pris goût à ce travail, nouveau pour lui, a peu à peu étendu le cercle de ses investigations, a réuni un assez grand nombre de pièces qu'il a jugées intéressantes et qu'il publie aujourd'hui en les entourant de quelques commentaires plus ou moins appropriés.

Il ne faut pas lui demander un récit suivi et méthodique, de distinguer ce qui est de l'histoire générale et ce qui appartient à l'histoire locale, ni de se renfermer dans son sujet. Il accompagne les conventionnels de la Haute-Saône dans leurs missions à travers la France, il passe en Normandie avec Siblot, en Vendée avec Dornier, dans le Périgord avec Chauvier, etc... Les périodes de la Constituante, de la Législative, du Directoire, l'intéressent beaucoup moins que celle de la Convention, et c'est particulièrement à la Terreur qu'il réserve les efforts de sa documentation. Il ne s'astreint pas à suivre l'ordre chronologique et se soucie assez peu des répétitions. Dans le même chapitre, il rassemble ce qui concerne les nombreuses missions dans la Haute-Saône depuis 1793 jusqu'en l'an IV, puis il revient sur ses pas, et, dans deux autres chapitres, il nous donne ce qu'il a recueilli sur la Terreur et sur la réaction thermidorienne, comme si on pouvait étudier la Terreur indépendamment des missions qui l'ont organisée, puis désorganisée. Un chapitre spécial est consacré à la guillotine, non pas qu'on ait guillotiné dans la Haute-Saône pendant la Terreur, mais M. M. a trouvé quelques pièces sur le bourreau du département, son traitement, ses rapports avec les autorités, sa machine, etc.

Le mouvement religieux est retracé en bloc dans un dernier chapitre, comme si le mouvement religieux pouvait être séparé, surtout à cette époque, du mouvement politique.

L'inexpérience de l'auteur ne se traduit pas seulement dans la composition; sa documentation n'est pas très méthodique ni très complète. M. M. ignore l'excellent ouvrage de M. Lambert sur les Fédérations en Franche-Comté. Il n'a fouillé que le dépôt de Vesoul, négligeant ceux des autres villes du département. Il n'indique pas toujours la source des documents qu'il publie, ou, quand il le fait, c'est d'une façon très vague[1]. Il reproduit *in extenso*, sans grande nécessité, des pages entières des *Actes du Comité de Salut public* de M. Aulard. et, ce qui est plus grave, des *Archives parlementaires*, sans soupçonner que ce dernier recueil ne mérite qu'une confiance limitée. Il oublie parfois de dater les documents, leur fait subir des coupures dont il ne donne pas la raison; il commet des erreurs graves[2]; enfin ses jugements manquent assez souvent de critique. Racontant, par exemple, les missions qui eurent lieu en Vendée, après thermidor, et auxquelles Dornier prit part, il attribue à ce dernier tout le mérite des mesures prises, sans essayer de déterminer ce qui lui revient en propre et ce qui appartient à ses collègues de mission. Il est très sévère pour Bernard (de Saintes) qui fut commissaire dans la Haute-Saône en 1793, et ce n'est pas étonnant puisqu'il accueille sans les contrôler toutes les accusations portées sur ce conventionnel par les réactionnaires thermidoriens, qu'il fait son portrait d'après Ch. Nodier et qu'il prend à son compte les racontars du journal modérantiste de la Côte-d'Or. En revanche, il n'a que des éloges pour Robespierre jeune dont il approuve tous les actes. Et cependant Robespierre jeune est obligé de convenir lui-même que sa clémence s'est égarée sur des contre-révolutionnaires, puisqu'il les fait remettre en prison après les avoir élargis (p. 294). Il semble bien aussi que le Comité de Salut public ait désavoué sa conduite. C'est du moins ce qu'il ressort de l'arrêté par lequel Lejeune lui fut donné pour successeur (p. 305).

---

1. P. 140, note 1, il renvoie à la cote « CF[II] C[II] Haute-Saône [10] » des Archives nationales (probablement F[I] C[III]); — p. 191, note 1, et p. 253, note 1, que veulent dire ces références : CAF[II] R 2267, 1478 R, CAF[II] 180? etc.; — p. 429, note, il renvoie aux Archives nationales, sans donner de cote. Il cite constamment les *Souvenirs* de Ch. Nodier sans donner l'édition ni la page, de même Taine, Prudhomme, Chassin, L. Monnier, etc.

2. P. 519, il écrit que la Constitution civile du clergé permettait le mariage des prêtres (!); p. 466, Gobel n'était pas évêque de Paris quand il prêta le serment civique, mais de Lydda; p. 342, il prétend que le plébiscite qui ratifia la Constitution de 1793 ne fut pas net (*sic*) sur la forme du gouvernement; p. 67, il parle d'une armée que les Jacobins auraient mise sur pied au début de 1792 « sans l'autorisatton de l'Assemblée nationale », etc.

A en croire M. M., les missions qu'eut à *subir* la Haute-Saône étaient inutiles, le département étant un des plus calmes de toute la France, et cependant M. M. nous apprend ailleurs que les partisans des réfractaires y étaient très nombreux et très remuants.

Mais je ne veux pas le chicaner davantage sur les lacunes et les défauts de son livre. Je préfère, en terminant, le remercier d'avoir exhumé des archives de la Haute-Saône et des Archives nationales plusieurs documents qui ne seront pas inutiles à l'histoire, et de les avoir imprimés sur beau papier, sans ménager les fac-similés. Je signalerai comme particulièrement intéressants ceux qu'il a empruntés aux papiers des comités de surveillance, aux comptes décadaires des agents nationaux et des procureurs-syndics, aux procès-verbaux des élections à la Législative et à la Convention, aux comptes rendus officiels des fêtes républicaines. Il serait seulement dommage que l'apparition de ce livre eût pour effet d'arrêter les recherches historiques sur la Révolution dans la Haute-Saône. Les travailleurs de ce département doivent être bien convaincus que le sujet, loin d'être épuisé, est à peine effleuré[1]. — Albert MATHIEZ.

Abbé Em. SEVESTRE. **L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801**. Angers, Siraudeau, 1903. In-8, II-251 p.

Cette brochure, plus politique qu'historique, a pour objet de démontrer aux Français que le maintien du Concordat s'impose comme une nécessité impérieuse aussi bien à l'Église qu'à l'État. La thèse n'est pas nouvelle et l'auteur n'y a pas ajouté d'arguments inédits. Il s'est appliqué la plupart du temps à résumer consciencieusement la polémique des écrivains catholiques. Il parle du Concordat d'après le cardinal Mathieu, de la politique religieuse du premier Empire d'après M. d'Haussonville, de la Restauration d'après l'abbé Féret, du gouvernement de Juillet d'après M. Thureau-Dangin, de la seconde République et du second Empire d'après M. de la Gorce, de la troisième République d'après MM. Brunetière, G. Goyau, etc. Mais, précisément parce qu'elle n'a pas d'autre ambition que de formuler d'une façon courte, complète et précise les principaux points de la thèse ultramontaine sur les rapports de l'Église et de l'État, cette brochure rendra des services, étant d'un maniement commode. J'en conseillerai particulièrement la lecture aux rationalistes. Ils y

1. Les fautes d'impression sont nombreuses : p. 47, l. 7 : D*a*rget pour Durget ; p. 105, n. 1, l. 3 : la *commission* du Directoire pour le commissaire ; p. 113, l. 4 : 28 floréal an *VII* pour an VIII ; p. 263, n. 2, l. 6 : *3* prairial au lieu de 30 prairial ; p. 303, l. 6 : Barbeau Dubar*r*on pour Dubarran ; p. 415, l. 7 : Roland de la *G*latière pour de la Platière ; p. 418, l. 12 : café Ama*ns*y pour Amaury ; p. 544, l. 7 : 14 germinal an *IV* pour an VI.

verront, sans surprise, j'imagine, que la doctrine de l'Église est bien restée immuable, comme elle s'en vante. Très souvent, M. S. ne parle pas autrement que les théocrates du moyen âge. « Comme l'âme est supérieure au corps, dit-il, ainsi la société religieuse doit se subordonner la société civile, l'Église doit commander à l'État » (p. 145 et suiv.). Ce n'est donc qu'à cause de la dureté des temps que l'Église pousse la condescendance jusqu'à consentir à traiter avec l'État et à signer avec lui des Concordats. Le Concordat de 1801 n'est sans doute pas parfait, il est défiguré par les articles organiques, il ne fait pas aux droits et aux libertés de l'Église leur part. Tous les gouvernements, sans exception, qui se sont succédé au XIXe siècle, ont persécuté l'Église plus ou moins, par leurs lois civiles autant que par leurs lois religieuses. Mais si le Concordat n'est pas parfait, il faut néanmoins le maintenir par crainte de ce qu'on mettrait à sa place. Le Concordat a au moins un grand mérite : « Il oblige les hommes irréligieux, malgré leur volonté arrêtée, à servir en dernier ressort le catholicisme » (p. 185). Il est un « soutien sérieux » pour l'Église (p. 186). « Pendant que la foi des peuples était profonde, les Concordats n'étaient point nécessaires. Maintenant, ils sont devenus indispensables dans nos sociétés modernes qui n'ont plus la même confiance dans l'Église et qui sont soulevées par tant d'agitations » (p. 188). M. S. n'a pas pris grade que de pareilles constatations, qui sont aussi des aveux, se retournaient peut-être contre sa thèse et qu'aux mains des adversaires du Concordat, elles pouvaient devenir autant d'arguments en faveur de la séparation. — Albert MATHIEZ.

Notes and reminiscences of a staff officer, chiefly relating to the Waterloo campaign and to Saint-Helena matters during the captivity of Napoleon, by Lieut.-Col. Basil JACKSON, edited by R. C. Seaton. London, Murray, 1903. In-8, XII-218 p. Prix : 7 sh. 6 d.

Ce n'est pas absolument de l'inédit qui nous est donné là : sans parler d'une première édition, publiée en 1877, mais destinée uniquement à quelques amis, et que le public n'a pas vue, divers morceaux de ces souvenirs avaient été donnés dans la précieuse et ennuyeuse compilation de Forsyth [1], ou, sous forme de lettres, dans les mémoires du chirurgien militaire Henry [2].

Le jeune âge de l'auteur, au moment des événements qu'il raconte (il

1. *Histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*, trad. fr. Paris, Amyot, 1853. Les passages de Jackson cités ou utilisés se trouvent au t. Ier, p. 163 et 173.

2. *Events of a military life*. London, Pickering, 1843, t. II, p. 47-50, 59.

avait vingt ans en 1815), son grade peu élevé (enseigne, puis lieutenant), ne lui ont pas permis de nous apprendre beaucoup de secrets. Il a peu fréquenté les grands personnages, et n'a pas visité les coulisses historiques. Mais ses impressions, racontées avec simplicité et bonne humeur, sont parfois intéressantes : à Waterloo, officier d'état-major, la mort de son supérieur immédiat fait qu'il ne reçoit presque pas d'ordres, et assiste au combat en amateur, se promenant de droite et de gauche, constatant la timidité et la lenteur avec laquelle les Prussiens avancent sur le flanc droit des Français (p. 53-54), rencontrant, en arrière des lignes anglaises, des compagnies entières de Hollandais se reposant, la pipe à la bouche, dans la forêt, sans paraître se douter qu'on se bat à côté d'eux (p. 47); — à Paris, il a un récit curieux sur l'enlèvement par les alliés du quadrige pris à Venise en 1797, et placé sur l'Arc du Carrousel (p. 106). — Mais ses souvenirs sur Sainte-Hélène sont décevants; il ne dit à peu près rien qu'on ne connaisse déjà ; il vante sir H. Lowe, mais sans citer aucun fait nouveau; il n'a qu'une conversation avec Napoléon, et elle est insignifiante (p. 142); il fréquente constamment Gourgaud, entre son départ de Longwood et son départ de Sainte-Hélène, et ne nous apprend à peu près rien sur les conversations qu'ils ont pu tenir.

L'ouvrage contient des reproductions assez soignées de gravures représentant divers sites de Sainte-Hélène. Une seule observation sur le travail de l'éditeur, M. Seaton. M. Seaton doute (p 203, note) de l'existence de l'ouvrage intitulé *Manuscrit de l'île d'Elbe*. La simple lecture du Catalogue de la Bibliothèque nationale le convaincrait du mal fondé de ce doute. — Ph. Gonnard.

L. Achard. **Rosalie de Constant. Sa famille et ses amis.** Genève, Eggimann, 1900 et 1903. In-12, viii-163 et vii-381 p.

Les deux volumes que Mlle Achard a consacrés à la mémoire de son arrière-grand'tante, Rosalie de Constant (1758-1834), ont paru à des dates différentes, et le dernier est de 1903 ; ils reposent cependant sur une documentation inédite si forte, que nous devons les signaler aux historiens français qui les auraient laissé échapper.

Outre les souvenirs qu'ont gardés de cette époque sa mère et sa tante, nées Rigaud de Constant, petites-filles de Charles de Constant, frère de Rosalie, outre les traditions conservées dans la famille, Mlle A. a disposé : 1° de ses papiers personnels : Journal, Cahiers verts (1792-1800), Journal à Victor (frère d'un second lit), Journal d'un voyage à Paris (1772-73), le tout par Rosalie de Constant ; 2° des papiers ou souvenirs de sa famille et de ses amis : papiers de Mme Arthur Massé, née Rilliet

de Constant, petite-fille elle aussi de Charlesde Constant par sa fille aînée Rosalie ; correspondance Dupan de Morillon, etc., etc. ; 3° du fonds très important des papiers légués à la Bibliothèque de Genève par Charles de Constant.

On ne pouvait porter cette nombreuse documentation avec plus de légèreté et d'élégance que Mlle Achard.

Elle s'est proposé dans son livre un double objet.

Tout d'abord, faire revivre Rosalie de Constant, l'une des figures les plus attirantes et les plus attachantes de la forte famille de Constant. Mlle Achard a tracé d'elle un portrait tout affectueux et tout aimable, naturel et simple, nuancé avec bonheur, souplement modelé sur le caractère même de son modèle, harmonieusement assorti aux teintes successives de sa vie. J'aurais aimé à le retracer après et d'après elle : je dois pour nos lecteurs me placer à un point de vue plus spécial. Je renvoie à son livre les amateurs d'une psychologie vive, fine, discrète, qui s'en tient parfois à l'esquisse, mais qui sait peindre quand elle le veut, avec une fraîcheur, une grâce, une sûreté de touche et un don de vie peu communs.

A l'intérêt qu'elle présente par elle-même, Rosalie de Constant joint pour nous le mérite d'être un centre, et Mlle A. ne s'est guère moins proposé d'étudier sa famille, ses amis, et les amis de ses amis, que son héroïne. En lisant à Genève sa volumineuse correspondance, j'ai quelquefois regretté que Mlle A. n'eût pas levé le voile un peu plus sur les désillusions qui affligèrent la vieillesse de Rosalie de Constant ; elles sont toutes à son honneur, sans être trop au désavantage des autres ; et dans leur profondeur silencieuse, elles atteignent à la beauté du drame. Mais elle y a gagné de pouvoir laisser Rosalie de Constant au second plan et de pousser au premier d'autres personnages. Si le second volume en paraît un peu dispersé, il n'en a par contre que plus de diversité et d'abondance.

Rosalie de Constant, intelligence alerte et curieuse, nullement accablée par le poids de sa vie, esprit pénétrant, malin sans médisance, juge équitable sauf quelques préventions, imagination vive et affectueuse, a vu défiler bien des personnages et bien des événements dans les soixante-seize ans de sa vie, au centre de cette Suisse où la vie intellectuelle est intense, et que parcourent ou habitent tant de célébrités. Benjamin Constant, son cousin germain, et Mme de Staël figurent à la première place dans sa correspondance, et, à mon dam [1], dans le livre de

1. Je prépare une thèse de doctorat, déjà avancée, sur la biographie de B. Constant.

Mlle A. Mais ses nombreux parents, mais les protagonistes et les moindres acteurs de la vie lausannoise et genevoise, de la comédie mondaine et de la société littéraire, mais les étrangers de marque qui lui furent présentés, les mystiques Suisses, la banque et la société suisses établies à Paris, et Paris lui-même (1772-73), Rousseau, Voltaire, Mme Denis, M. de Monthyon, Bernardin de Saint-Pierre (II, 86-117, 155 et sq., important), Mme de Genlis, l'Angleterre, la Chine, la France, du 10 août (II, 131-142, fort intéressant) jusqu'au Directoire (1796, de premier intérêt) et Bonaparte, l'Émigration, enfin tout, passe dans cette conversation animée, et de cinquante ans, qu'elle a soutenue avec son frère. Une grande partie du second volume de Mlle A. se compose de citations [1] ; elle a prélevé la fleur des documents qu'elle avait entre les mains ; on ne saurait croire combien elle apporte d'indications curieuses sur une foule de sujets ; elle n'épuise pas toujours la matière, et elle signale des pistes intéressantes. Mlle A. est aujourd'hui l'une des personnes qui connaissent le mieux l'histoire sociale de Genève et de Lausanne entre 1750 et 1830 ; par un travail diligent, elle a fait profiter le lecteur français des richesses de la bibliothèque de Genève et de celles qu'elle possède elle-même par droit de famille. — G. Rudler.

1. Malheureusement l'ouvrage est sans index. Oserons-nous demander à Mlle Achard de rendre aux historiens le service d'en composer un, soit en fascicule à part, soit pour la prochaine édition de son livre ?

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est. 1904.

N° 1. = L. Davillé. *Le rôle de la Lorraine dans la succession de Clèves et de Juliers à propos d'une lettre du duc de Saxe à Henri II, 2 octobre 1609.* [Lorsque Jean-Guillaume, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, mourut en mars 1609, le margrave de Brandebourg, le comte palatin de Neubourg et le duc de Saxe prétendirent à sa succession. Les deux premiers ayant mis la main sur les duchés, le duc de Saxe en appela à l'Empereur, qui prononça le séquestre avec l'arrière-pensée de jouer le duc. M. D. publie le texte d'une lettre, en latin, écrite par Christian de Saxe au duc de Lorraine Henri II, pour le prier de rester neutre et de ne pas entraver le règlement du différend par les soins de l'Empereur. Une démarche analogue était faite en même temps près d'Henri IV. La question de Juliers devait être résolue par les armes ; mais « Henri II avait failli un moment y jouer un rôle de médiateur ; c'est là un point des relations de la Lorraine avec l'Allemagne qu'il ânous paru intéressant de signaler ».]

La Grande Revue. 1904.

15 Janvier. = F. Funck-Brentano. *Poisons et sortilèges.* [D'après les ouvrages plus ou moins récents et plus ou moins historiques de H. Bordeaux, Dr Legué, Dr Masson, Drs Cabanès et Nass, Ch. de Coynard, H. d'Alméras.]

15 Février. = F. Funck-Brentano. *Richelieu et l'Académie. A propos d'un discours récent.* [Celui de M. F. Masson, où il est dit une fois de plus que Richelieu a fondé l'Académie. M. F.-B. reprend dans le détail l'histoire de la transformation du « cabinet » de Conrart en Académie française, et conclut : « En résumé, Richelieu attacha des lisières à la Compagnie de M. Conrart, comme il en avait mis à la Gazette de M. Renaudot, pour être assuré qu'elles se conduiraient l'une et l'autre en personnes sages, prudentes, discrètes, et marcheraient dans le bon chemin. Par là, Richelieu fut-il le fondateur de l'Académie? Autant dire qu'il créa la Gazette. »]

La Nouvelle Revue. 1904.

1er Janvier. = E. Gachot. *Historique du tirage au sort.* [Du XVIIe au XIXe siècle. Vulgarisation.] — G. Stenger. *La société de Mme Helvétius à Auteuil.*

15 Janvier. = G. Kahn. *La Princesse Mathilde et les Lettres.*

1er Février. = G. Ferry. *Prosper Mérimée, collaborateur de Napoléon III.* L'Histoire de César (*1865-1866*). [En dépit de la précision de son titre, cet article est

fait d'une série de renseignements, plus ou moins nouveaux, sur les relations de Mérimée avec la famille impériale de leur origine à leur fin, renseignements groupés autour de trois paragraphes concernant : les précurseurs de Napoléon III historien de César (notamment Lamartine), l'Histoire de César elle-même, les deux articles habiles que Mérimée leur a consacrés dans le *Journal des Savants*. M. G. F. pense que la composition de l'Histoire de César a pu, en absorbant et en retenant dans le passé Napoléon III, lui dérober la notion d'un présent dont les « points noirs » eussent mérité une attention exclusive et soutenue.]

La Quinzaine. 1904.

1er Février. = A. Lair. *Le « Globe », sa fondation, sa rédaction, son influence, d'après des documents inédits*. [Débuts du fondateur du *Globe*, Dubois. Universitaire, il collabore à divers journaux littéraires. En 1824, il fonde le *Globe*, avec Pierre Leroux. Au premier rang des rédacteurs, un groupe de Normaliens, anciens camarades de Dubois : Patin, Trognon, Damiron; ensuite Jouffroy, Sainte-Beuve, qui écrit dans le nouveau journal ses premiers articles, Thiers, Magnin, Mérimée, Stendhal, Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Alexandre Bertrand; V. Cousin, Guizot, collaborent, mais rarement. Pendant cette première période de son existence, le *Globe* est un journal littéraire; néanmoins, « la politique y est déjà partout ». Son programme est spiritualiste et libéral : « faire pénétrer le spiritualisme dans les lettres et dans les arts; assurer le plein développement de l'esprit nouveau, issu de la Révolution, en en répudiant les utopies et les violences ». Le succès du *Globe* fut rapide et considérable; sa fondation coïncide avec « le souffle de liberté qui remuait partout la vieille Europe »; Gœthe, Humboldt en faisaient grand cas. Ce fut en 1828, après la loi Martignac sur la presse, que le *Globe* devint un journal politique; il fit au gouvernement de Charles X une opposition loyale, mais très vive. En mars 1830, il fut saisi, et Dubois condamné à la prison. Les journées de Juillet lui rendent sa liberté. Rôle des rédacteurs du *Globe* dans la Révolution; brouille et duel de Dubois et Sainte-Beuve. Au lendemain de la victoire, Dubois et Jouffroy sont mis hors du *Globe* par Pierre Leroux et Sainte-Beuve. En terminant, M. L. insiste sur les idées politiques et morales défendues par le *Globe* jusqu'à 1830 : « Liberté en tout et pour tous! Tel est le drapeau du *Globe*. » En littérature, il a été romantique, mais sans exagération; s'il n'est pas religieux au sens catholique, il s'inspire d'un spiritualisme très élevé. Sans doute, il a eu en la liberté absolue et son efficacité une foi trop aveugle, mais son erreur a été généreuse. Les « documents inédits » employés par M. L. sont les souvenirs inédits de Dubois et des lettres diverses.] — J.-E. Fidao. *La pensée sociale de J.-B. Buchez (1796-1865)*. [Dans ce second article, M. F. expose : 1° l'organisation du travail, telle que la conçoit Buchez, sa théorie du droit au travail, au produit du travail, de la possession; ses objections contre l'héritage; sa conception du rôle de l'État; 2° ses idées religieuses, et la théorie de la Révolution française qui en est chez lui la conséquence : « mouvement religieux issu, non pas d'une théorie, mais d'une croyance », revanche des aspirations de progrès qui sont le fond du christianisme, sur l'esprit, devenu routinier et conservateur, de l'Église

catholique. Le dernier paragraphe est consacré à apprécier dans quelle mesure et de quelle manière Buchez a été, — car il l'a été, quoique ne professant pas la foi catholique, — le précurseur du socialisme chrétien.]

16 Février. = G. Grappe. *Figures du XVIIIe siècle. Le Portefeuille de Madame Dupin.* [A propos de la réédition récente, à la librairie Calmann-Lévy, du volume de M. de Villeneuve-Guibert.]

La Révolution française. 1904.

14 Février. = A. Lieby. *La Presse révolutionnaire et la censure théâtrale sous la Terreur.* [Fin. L'arrêté du Comité de Salut public du 18 prairial an II conserve aux municipalités la police intérieure et extérieure des théâtres, pour le maintien du bon ordre, mais il attribue exclusivement à la Commission exécutive de l'Instruction publique la « police morale » des spectacles. La censure exercée jusque-là par les administrateurs de la police de Paris passe à cette Commission, ce qui amène l'extension à tous les théâtres de la République des conséquences qu'avait eues pour ceux de Paris le décret du 2 août. Le Commission se proposa, en même temps, de faire concourir les théâtres à un « but d'utilité politique » et d'amener la régénération de l'art dramatique.] — F. Gerbaux. *Le mètre de marbre de la rue de Vaugirard.* [L'Agence temporaire des poids et mesures (18 germinal an III-1er ventôse an IV) fit installer dans seize endroits, des plus fréquentés de Paris, des mètres de marbre placés à hauteur d'homme, bien en vue, pour familiariser le public avec l'usage des nouvelles mesures. Un de ces mètres fut établi sur les communs du Petit-Luxembourg (au no 36 actuel de la rue de Vaugirard), le premier des trois locaux que l'Agence occupa successivement.] — C. Bloch. *Le recrutement du personnel municipal en l'an IV.* [M. B. montre, dans le Loiret, la répugnance des citoyens à entrer dans les nouveaux corps administratifs établis par la Constitution de l'an III. Les municipalités devaient être installées du 20 au 25 brumaire an IV; en prairial et germinal an V, dans beaucoup de cantons, elles ne sont pas encore formées; souvent les élus persistent à démissionner, les électeurs s'obstinent à les renommer. On invoque, comme motifs de ces démissions et de ces refus, l'incapacité de remplir la fonction, l'éloignement du chef-lieu de canton, l'obligation de s'occuper de ses affaires privées qui ont souffert de la tourmente révolutionnaire, les difficultés que l'on prévoit pour la perception de l'emprunt forcé d'un milliard.] — Ed. Lamouzèle. *Une statistique des écoles primaires dans la Haute-Garonne en l'an VII.* [Reproduction d'un tableau donnant l'état des écoles primaires dans 10 cantons de ce département et des sommes payées aux instituteurs ou institutrices; on voit que le nombre des élèves est faible en proportion des chiffres de la population, et que la rétribution annuelle payée par chaque élève ne dépasse pas 20 francs.] — *Notes de lecture.* I. A. Mathiez. *Encore le mot « Montagne ».* [Le procès-verbal d'une fête civique, à Vesoul, le 23 germinal an II, fournit une nouvelle preuve que la *Montagne* était bien une allusion au Sinaï.] II. *Gobel et la tolérance en 1791.* [Dans une lettre du 14 juin 1791, au directoire du Département de Paris, Gobel, après avoir protesté qu'il n'aime pas l'intolérance, déclare que l'insouciance du peuple pour la splendeur du culte catholique dans les

églises pourrait nuire à la chose publique.] III. *David et son tableau du Jeu-de-Paume*. [Le *Journal des Débats* du 12 frimaire an X annonce que David renonce à achever ce tableau, dont les souscriptions ne suffisent pas à couvrir les frais.] IV. *La Franc-Maçonnerie sous le Consulat*. [Le *Citoyen français* du 19 frimaire an X rend compte de deux fêtes maçonniques, à Dijon et à Montauban, célébrées le 18 brumaire, à l'occasion de la paix.]

La Revue de Paris. 1904.

1er Février. = P. DE NOLHAC. *Madame de Pompadour et sa famille*. [D'après des documents inédits, notamment les lettres de François Poisson à son fils Vandières, depuis marquis de Marigny, et celles de Le Normant de Tournehem à Poisson. Étudie les rapports de Mme de Pompadour avec son père François Poisson, sa fille Alexandrine d'Étioles, son frère Poisson de Vandières, marquis de Marigny. Elle protège et enrichit le père Poisson, qui accepte avec reconnaissance sa réhabilitation, un château, des meubles, mais refuse le marquisat. « Prenez-le, dit-il à son fils, car pour moi je m'appelle François Poisson. » La petite Alexandrine, idole de sa mère et de son grand-père, élevée à l'Assomption, meurt brusquement à douze ans, au moment de devenir duchesse en épousant le fils du duc de Chaulnes. Quant à Vandières, le « frérot » de la marquise, il a la survivance de M. de Tournehem, son oncle, que Mme de Pompadour a fait directeur des Bâtiments. Sa sœur l'envoie en Italie apprendre ce qui est nécessaire à sa charge. Il en revient assez instruit, et succède dignement à Tournehem, qui avait rendu de réels services. Bourgeoise de Paris, amie des arts et femme de goût, Mme de Pompadour choisissait mieux les directeurs des Bâtiments que les généraux d'armée.]

La Revue Hebdomadaire. 1904.

6 Février. = G. BAPST. *Rêve d'Empereur*. [Suite le 12 février ; fin le 20. Nouveau fragment des études de l'auteur sur le second Empire, d'après les souvenirs et papiers du Mal Canrobert. Préparation diplomatique et militaire de la guerre d'Italie de 1859.]

20 Février. = G. STENGER. *La société française pendant le Consulat* [Suite.] *Le Salon de la Princesse de Vaudemont*.

27 Février. = *Ce que j'ai vu en 1848, par le baron de Préjean, écuyer du roi Louis-Philippe*. [Récit communiqué par le petit-fils de l'auteur, à qui ses fonctions auprès du roi ont permis de laisser, sur les préliminaires de l'abdication et sur la fuite du roi et de la famille royale, un témoignage oculaire intéressant.]

Le Correspondant. 1904.

15 Février. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Un vieil ami du « Correspondant ». Armand de Pontmartin, à propos d'une prochaine publication*. [Le livre d'E. Biré, qui vient de paraître.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1904.

10 Février. = *Campagnes et missions de Charles-Stanislas Lefebvre, 1793-1815.* [Danger prolongé couru à l'hôpital de Nîmes par l'auteur; il en sort seulement au début de septembre. En octobre 1810, il part pour l'Ile-de-France, où l'appellent des affaires d'intérêt. La vie dans la colonie ; rapports tendus de la « commune » avec les gouverneurs Hall et Darling; le choléra de 1819-1820. Lefebvre quitte l'Ile-de-France en mars 1821 ; il touche le 20 mai, sans pouvoir descendre à terre et sans être informé de la mort de Napoléon, à Sainte-Hélène, dont il décrit le panorama. Il arrive en France en juillet.] — *Un projet de mariage pour le prince Napoléon (1848).* [Deux lettres écrites en 1848 par Odilon Barrot à Mlle X. : dans la première, datée du 27 février, il parle avec amertume de son rôle dans la révolution qui vient de s'accomplir; dans la seconde, sans date, mais sans nul doute de 48, il entretient sa correspondante — dont l'éditeur tait le nom, en disant cependant qu'elle habitait un château à Bougival et qu'Odilon Barrot était son tuteur — d'un projet de mariage qu'il rêve pour elle avec le prince Napoléon, fils du roi Jérôme.] — *Correspondance du minéralogiste Monnet, XVIIIe siècle.* [Suite, et à suivre.] — *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau, 1775-1781.* [Suite et à suivre; 1780.]

Revue Bleue. 1904.

2 Janvier. = F. Thomas. *La doctrine de Pierre Leroux.* [Fin le 9 janv. Chapitres intitulés : Une religion nationale, et : La perfectibilité humaine et la vie future, du livre récent de M. T., *Pierre Leroux*, publié à la librairie Alcan.]

16 Janvier. = L. Séché. *Sainte-Beuve et la princesse Mathilde.* [Rappelle leur liaison, leur rupture violente en 1869, lorsque Sainte-Beuve entre au *Temps*, et exprime le vœu que les lettres que la princesse reçut du critique et dont elle exigea la restitution lorsqu'il mourut, soient publiées le plus tôt possible.]

23 Janvier. = Mlle Georges. *Le Théâtre-Français à l'époque du Consulat. Mémoires inédits.* [Continué les 30 janv., 6 et 13 févr., sous les titres de : Les débuts d'une tragédienne à l'époque du Consulat; Le premier amour avec Bonaparte; Le détachement de l'Empereur. Il sera rendu compte ici même de ces mémoires, qui ont été publiés en volume.] — E. Pilon. *Jeunesse sentimentale de Maximilien Robespierre.* [Recherche et expose, sans donner de références, comment s'annoncent et se préparent, pendant l'enfance et la jeunesse de Robespierre, « cette extrême correction de cœur et de langage... ce ton de douce sensibilité, où il semble que ses amis aient vu le symbole d'une pureté de mœurs réellement stoïcienne », qui sont chez lui, jusqu'à sa mort, des traits saillants de caractère.]

6 Février. = A. Sorel. *L'Épopée napoléonnienne. Poètes et musiciens.* [Fin le 13 février.]

20 Février. = G. Monod. *Michelet en 1842 (d'après sa correspondance et son journal intime).* [Suite le 27 févr. Les années 1838 à 1842 semblent les plus heureuses de la vie de Michelet : ses cours, ses ouvrages, sont l'objet d'une admiration unanime; son ami Quinet est nommé, à côté de lui, professeur au Collège de France. Mais deux coups terribles le frappent : d'abord la mort, en 1839, de sa femme Pauline, qu'il n'avait guère associée à sa vie intellectuelle et morale, et

qu'il se fait un remords, lorsqu'il ne l'a plus, d'avoir négligée. M. G. M. cite de longs extraits de son journal et de sa correspondance intime, qui montrent le désarroi philosophique au milieu duquel il se débat, jusqu'au moment où vient l'en tirer l'influence d'une femme, Mme Dumesnil. A suivre.]

27 Février. = F. PASCAL. *Napoléon Ier contre les torpilleurs*. [Retrace, d'après les ouvrages connus, notamment celui du lieut^t de vaisseau M. Delpeuch, sur *La navigation sous-marine à travers les siècles*, les rapports de Bonaparte et de Fulton, et note l'inaptitude absolue à comprendre ses plans et ses projets à laquelle l'inventeur du *Nautilus* se heurte chez le premier Consul.]

Revue des Deux Mondes. 1904.

15 Février. = H. HOUSSAYE. *La route de Sainte-Hélène. Les derniers jours de Napoléon en France. I. La Malmaison.* [I. Séjour de Napoléon à la Malmaison à partir du 25 juin 1815. II. Demandes de Napoléon le 22, le 23 et le 24 juin, à la Commission exécutive, de deux frégates pour gagner les États-Unis en s'embarquant à Rochefort. Attitude de Fouché, qui réclame des sauf-conduits de Wellington, et par là le prévient des projets de l'Empereur. Désir des alliés de s'emparer de Napoléon, et illusion des plénipotentiaires français qui s'imaginent que les conditions des alliés seront subordonnées aux garanties qu'on pourra leur donner contre Napoléon. Fouché, par ses intrigues et ses instructions, semble préparer la remise de Napoléon aux alliés. III. Que Napoléon désirait sincèrement partir pour les États-Unis. Mais son refus de quitter la Malmaison pour être retenu à Rochefort dans l'attente de sauf-conduits que l'Angleterre n'accordera pas. Dernière démarche qu'il fait tenter par Flahaut auprès de la Commission exécutive pour obtenir l'autorisation de s'embarquer immédiatement. Refus de Fouché. Mais, le 28 juin au soir, l'approche des avant-gardes prussiennes qui menaçent d'enlever la Malmaison par un coup de main, et d'autre part la crainte de voir l'armée à la veille d'une bataille sous Paris appeler l'Empereur à sa tête, décident Fouché à céder aux demandes de Napoléon pour précipiter son départ. IV. Napoléon semble décidé au départ le 29 au matin. Mais, brusquement, il fait proposer à la Commission exécutive de prendre le commandement de l'armée comme simple général, et de partir pour l'Amérique après avoir repoussé l'ennemi. Davout et Fouché rejettent sa proposition. Départ de Napoléon le 29.]

Revue des Études historiques. 1904.

Janvier-Février. = H. MOYSSET. *Lamartine homme politique.* [D'après le livre récent de Quentin-Bauchart, *Lamartine homme politique*; l'auteur résume ce travail en trente pages plus littéraires qu'historiques.]

Revue d'histoire diplomatique. 1904.

N° 1. = P. COQUELLE. *L'ambassade du maréchal Brune à Constantinople (1803-1805).* [Surtout d'après les Archives des Affaires étrangères et les Archives nationales. Brune choisi à cause des victoires qu'il venait de remporter sur les Anglais; ce fut donc comme une première esquisse de la grande ambassade de Sebastiani en

1806. Brune est chargé d'observer les causes de l'affaiblissement graduel de l'empire ottoman; sa réception est extraordinairement brillante; des honneurs exceptionnels lui furent rendus; ce fut l'affirmation de l'influence que le gouvernement français prétendait reprendre dans les affaires d'Orient.] — Mis DU PERSAN. *Une mission diplomatique en Pologne au XVIe siècle; Jacques Faye d'Espeisses et Guy du Faur de Pibrac (1574-1575).* [A la nouvelle de la mort de son frère Charles IX, Henri III envoya d'Espeisses à Paris et réunit le Sénat pour lui dire son intention de rentrer en France pour quelques mois; mauvaises dispositions du Sénat; Henri III échappe de nuit à la surveillance de ses sujets et revient par Vienne et l'Italie. Irrités de cet abandon, les Polonais préparèrent la diète de Stenzyca, pour le 12 mai 1775, décidés à procéder à une nouvelle élection si le roi ne revenait pas; Henri III, sur le conseil de sa mère, résolut de gouverner la Pologne par un vice-roi, et y envoya d'Espeisses pour assurer le succès de cette solution; démarches de d'Espeisses à travers la Pologne et la Lithuanie en attendant la réunion de la diète. A suivre.] — Cte D'ANTIOCHE. *Le gouvernement de M. Thiers, à propos d'un livre récent.* [Résumé du livre de M. HANOTAUX, *Histoire de la France contemporaine*, t. Ier.] — P. DURAND-LAPIE. *Un roi détrôné réfugié en France : dom Antoine Ier de Portugal (1580-1595).* [A ce propos, on remonte ici à la formation du royaume de Portugal, au règne de don Emmanuel le Fortuné, à celui de dom Jean III; on arrive ensuite à l'expédition de dom Sébastien au Maroc et à sa mort dans le désastre du 4 août 1578, à Alcassar-el-Kébir; le seul héritier de la couronne fut alors dom Henri, le cardinal-infant, archevêque de Braga, âgé de 66 ans, qui songea à se marier pour tâcher d'assurer l'avenir de la dynastie; des conseils, auxquels Philippe II ne demeura pas étranger, le détournèrent de ce dessein. A suivre.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Février. = S. [Lt M. SAUTAI]. *La bataille de Malplaquet d'après les correspondants du duc du Maine à l'armée de Flandre.* [Fin. Récit de l'action du 11 septembre 1709. Vigoureuse résistance des Français; l'aile gauche finit par plier, mais sans être mise hors d'état d'effectuer un retour offensif. Villars allait peut-être l'ordonner, lorsqu'il est grièvement blessé, et forcé de quitter le champ de bataille. Son successeur, Boufflers, était très brave, mais manquait d'audace. Les attaques très vives des Alliés par les deux ailes n'avaient eu sur la gauche française qu'un demi-succès, et avaient échoué sur la droite. Une contre-attaque vigoureuse pouvait donner la victoire. Boufflers en laissa passer le moment. Une manœuvre heureuse permit à Eugène et à Marlborough de percer les lignes françaises en leur centre et de pénétrer dans la plaine de Malplaquet. Après un furieux combat de cavalerie, Boufflers dut ordonner la retraite, qui se fit en assez bon ordre. Les Alliés avaient 23.000 hommes tués ou blessés, les Français, 11.000. La cause principale de la défaite « réside dans la défensive passive dont notre armée ne s'est point départie durant le combat ». Malplaquet n'a pu faire perdre à l'armée de Flandre la confiance en elle-même qu'avait su lui donner Villars. « Entre ses mains, après quelques mois de direction, les fuyards d'Oudenarde étaient devenus les glorieux

combattants de Malplaquet. » Ils seront bientôt les vainqueurs de Denain.] — N. [Cne GUILLEMIN]. *La guerre de 1870-1871. La journée du 16 août en Lorraine.* (Suite.) *La bataille de Rezonville.* [Arrivée de la division Montaudon ; situation sur le plateau de Rezonville vers 3 heures ; entrée en ligne de la division des voltigeurs ; le commandement de la deuxième armée allemande ; suite de la bataille autour de Rezonville jusqu'à 5 heures. A suivre.]

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. 1904.

No 1. = DARMSTAEDTER. *Die Verwaltung des Unter-Elsass (Bas-Rhin) unter Napoleon I. (1799-1814).* [Suite. En Alsace comme ailleurs, la Révolution avait rompu, en grande partie, avec le système d'enseignement de l'ancien régime. Ce qu'elle mit à la place, l'École centrale avant tout, apparut insuffisant. L'administration napoléonienne prit le contre-pied de l'opinion publique, qui réclamait le rétablissement des anciennes institutions et luttait contre la centralisation, lorsqu'elle remplaça l'ancienne Université par l'Académie impériale, l'École centrale par le Lycée, et permit le libre établissement, par les communes ou les particuliers, sous réserve du contrôle de l'État, d'écoles secondaires. C'est surtout dans le domaine de l'enseignement primaire qu'elle rendit des services : les fondations d'écoles primaires, qui se multiplièrent grâce aux efforts du préfet Laumond, en portèrent le nombre de 489 en 1802 à 791 en 1807. L'École normale de Strasbourg, création de Lezay-Marnesias, pourvut au recrutement d'un personnel capable. En ce qui concerne les langues, le gouvernement impérial suivit une politique pleine de modération. Il abandonna les exigences excessives de la Convention et se borna d'abord à faire prédominer le français dans les établissements d'enseignement supérieur. Dans les écoles secondaires et primaires, la mise en pratique de ses intentions rencontra de nombreuses difficultés. En somme, plus que l'École, l'Église et l'Armée ont exercé un influence civilisatrice, et les rapports sociaux et économiques avec le reste de la France contribué à l'expansion de la langue française en Alsace.] — A. OVERMANN. *Die Abtretung des Elsass an Frankreich im Westfälischen Frieden.* [L'auteur reprend, en se plaçant à des points de vue nouveaux, et en se fondant sur de nouveaux documents, la vieille question de l'étendue des cessions consenties à la France par les traités de Westphalie. Elle ne peut être, pense-t-il, élucidée que : 1° si l'état territorial et politique de l'Alsace avant 1648 est suffisamment déterminé ; 2° si la marche des négociations, au congrès de paix, correspond exactement aux actes dressés par les deux parties ; 3° si la durée de la domination française après 1648 est prise en considération : toutes exigences auxquelles il n'a pas encore été satisfait. Dans la présente partie de son travail, l'auteur étudie d'abord l'état de l'Alsace avant la paix de Westphalie. Contrairement à l'opinion jusqu'ici admise, d'après laquelle l'Alsace n'aurait été alors qu'une expression géographique, il montre que le sentiment d'une unité politique y a été vivant et a trouvé son expression dans les « Landtagen ». En revanche,

s'élevant contre une apparence jusqu'à présent acceptée, M. Ov. nie la conformité de l'évolution politique et de la constitution politique dans la Haute et Basse-Alsace, et il montre, par un examen pénétrant, que la domination autrichienne, qui s'étendait peu à peu hors du Landgraviat, était plus étendue qu'on ne l'a cru, et que le pays était en somme, abstraction faite de quelques parties, une principauté autrichienne. Dans la Basse-Alsace, où aucune famille de dynastes indigènes n'avait acquis une situation dominante, subsistaient des terres d'empire indépendantes les unes des autres. Par suite, l'auteur conclut, d'accord avec Bardot, que l'hypothèse allemande, en dernier lieu défendue par Jakob, d'après laquelle seuls les domaines de la Haute-Alsace directement soumis à l'Autriche auraient été cédés, n'est pas fondée mais que, d'autre part, l'assertion française que le Landgraviat de Basse-Alsace n'aurait été qu'une expression géographique, n'est pas plus défendable. A suivre.] — K. Obser. *Ein Bericht Ernst Ludwig Possel's über Vorgange in Durlach, im Juli 1796*. [Le célèbre auteur des « Europaischen Annalen » raconte l'occupation, dont il a été témoin oculaire, de Durlach par l'aile gauche de l'armée française, et il fait un intéressant tableau de ses rapports avec Moreau, Eickenmeyer et Desaix.]

Biblioteka Warszawska [publiée à Varsovie, Pologne russe]. 1903.

Janvier. = *Idées de Stanislaw Staszic sur le corps enseignant du Duché de Varsovie*, publiées par Szelig. [En polonais. A. Chaumont, en 1814, le prince Czartoryski présenta à l'empereur Alexandre un mémoire qui, un an plus tard, servit de base à la constitution du Royaume de Pologne. Mais, avant lui, Stanislaw Staszic avait préparé un projet très détaillé, comprenant entre autres choses un « système » d'organisation de toutes les écoles du pays et le développement des institutions qui, quelques années auparavant, sous les auspices de Napoléon et grâce à l'initiative de Staszic, avaient été créées dans le Duché. L'influence des institutions françaises sur celles du Duché apparaît ici jusque dans l'assimilation des grades universitaires à notre baccalauréat et à notre licence ès lettres.]

Mars. = Kempner. *La situation économique du Duché de Varsovie*. [La situation compliquée des finances du nouvel État s'aggrave par ce fait qu'il faut liquider les créances prussiennes : la question du réglement de ces créances est résolue par Napoléon au détriment des finances du Duché. Le fonctionnement de la nouvelle machine administrative, la guerre de 1809, les charges militaires et autres que l'Empereur fait peser de plus en plus lourdement sur le Duché, mettent en 1812 le trésor du jeune État dans une position plutôt critique.]

Kwartalnik Historyczny [Organe de la Société historique de Lwow ou Lemberg, Pologne autrichienne]. 1903.

N° 3. = *Les Diètes de Wiszyn*. [C'est dans l'une de ces diètes que fut élu Henri de Valois au trône de Pologne. Antérieurement à cette élection, des tentatives avaient été faites pour marier Charles IX de France à une princesse polonaise et l'amener ainsi à peser sur les élections en Pologne. La dynastie de Habsbourg ayant affirmé des prétentions, c'est alors que surgit la candidature de Henri d'Anjou. Toute

l'Europe s'intéressait à cette élection : le sultan notamment était favorable à Henri, et la noblesse des régions de la Pologne exposées aux coups des Osmanlis espérait qu'en raison « des anciens et solides traités qui unissaient la Maison de France aux sultans », la Pologne sous un roi français pourrait vivre en paix avec lss Turcs. La sympathie du sultan pour le frère du roi de France avait d'ailleurs pour principale cause son désir d'empêcher les Habsbourg, ses plus proches adversaires, d'accroître leur puissance en prenant pied en Pologne ; la noblesse polonaise détestant les Habsbourg plus encore qu'elle ne craignait le sultan, on peut dire que l'élection de Henri de Valois fut faite en haine de la Maison d'Autriche. Mais il serait encore plus exact de dire que cette élection fut une affaire d'argent, ou même un événement fortuit, une chose inespérée de ceux qui y avaient le plus travaillé. Au début de l'élection, l'on ignorait vraiment les noms des candidats, l'on ignorait leurs titres exacts : l'on agit ensuite d'une manière tumultueuse, sans plan, sans réflexion, et tout alla au plus mal pour la République polonaise.]

Przewodnik naukowy i literacki. 1903.

Włodzimierz Bugiel. [En polonais. Longue et très minutieuse analyse des *Mémoires du comte de Moriolles sur l'émigration, la Pologne et la cour du grand-duc Constantin*, publiés à Paris en 1902.]

NOTES ET NOUVELLES

— Nous tenons à signaler ici l'initiative prise par la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, d'une « Conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise » qui se tiendra périodiquement (en principe tous les deux ans) dans telle ou telle ville du département. Nous relevons, dans le compte rendu de la première réunion, qui a eu lieu à Versailles les 14 et 15 juin 1902 (Versailles, imp. Aubert, 1903, in-8, 139 p.), des notices sur les différentes sociétés participantes, le résumé ou le texte complet de communications de M. Tourneux sur la mort de Mme de Pompadour, de M. Babeau sur les visites faites à Versailles par les magistrats municipaux de la ville de Paris, de M. Mareuse sur les travaux cartographiques concernant Seine-et-Oise, de M. Coüard sur les sources de l'histoire du département dans les archives, de M. Fromageot sur les monographies communales envoyées à l'Exposition universelle de 1900 par les instituteurs du département, de M. Grave sur Tallemant des Réaux en Seine-et-Oise. — L'idée de congrès régionaux de ce genre est très bonne et mérite d'être encouragée.

— Académie des Sciences morales et politiques :

30 Janvier : M. Luchaire donne lecture d'un travail de M. Armaingaud sur la *Servitude volontaire*, La Boétie et Montaigne.

6 Février : M. Albert Balsan offre à l'Académie, de la part de son auteur, M. Alexis Belloc, un livre intitulé : *La manière de voyager autrefois et aujourd'hui*. — M. Léon Cahen, agrégé d'histoire, donne lecture d'une courte notice sur les manuscrits de Condorcet que possède la Bibliothèque de l'Institut. Ces manuscrits permettent de rendre compte des méthodes de travail de Condorcet. Ils fournissent, en outre, un grand nombre de renseignements sur la vie et le système de leur auteur. Par exemple, ils nous restituent certains ouvrages périodiques que l'on avait perdus et permettent de dire avec précision ce que Condorcet pensait en matière de procédure criminelle. Il ressort de ces documents que Condorcet a été un novateur extrêmement hardi, et qu'il a préconisé plusieurs des réformes législatives que nous avons récemment adoptées.

13 Février : M. Georges Picot offre à l'Académie, de la part de M. Douais, évêque de Beauvais, un volume consacré à la mission de M. de Forbin-Janson, évêque de Marseille, plus tard évêque de Beauvais, auprès du grand-duc et de la grande-duchesse de Toscane en 1673. — M. J.-C. Bracq, professeur de langues romanes à Vassar-College (États-Unis), fait une communication, à caractère historique et juridique, sur la question de Terre-Neuve, d'après des documents anglais.

20 Février : M. Levasseur dépose sur le bureau une brochure intitulée : *L'administration royale et les soulèvements populaires en Angoumois, en Saintonge et en Poitou pendant le ministère de Richelieu, 1624-1642*. C'est le discours que M. Boissonnade, professeur d'histoire à l'Université de Poitiers, a prononcé comme président de la Société des antiquaires de l'Ouest, et dans lequel il a fourni un aperçu d'un travail étendu qu'il prépare sur la question. — M. Brochard présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Victor de Swarte, un ouvrage intitulé : *Descartes directeur spirituel*.

27 Février : M. Dumas, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, donne communication d'un mémoire sur les négociations relatives au traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre.

— M. Marcel Schmit, licencié ès lettres, a subi avec succès, en novembre 1903, les épreuves du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie devant la Faculté des lettres de l'Université de Nancy. Le sujet du mémoire présenté par lui, et qui lui a valu la mention *assez bien*, était : Charles IV de Lorraine et la Fronde. Les *Annales de l'Est* publient dans leur numéro de janvier (p. 163-167) le rapport de M. Robert Parisot, son correcteur. Ce rapport peut, en attendant que M. Schmit ait publié son mémoire ou l'ait transformé en thèse de doctorat, donner une idée suffisante de son plan et de ses conclusions.

— Nous avons jadis annoncé (t. IV, p. 502) que M. de Fréminville, archiviste de la Loire, préparait la publication des notes de feu M. Brossard, sénateur, sur l'histoire de ce département pendant la Révolution. Cette publication est aujourd'hui très prochaine. Elle portera le titre de : *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française (1789-1799)*, et comprendra deux volumes in-8 de 5 à 600 pages. Le prix de souscription est de 20 francs.

— Nous lisons dans le dernier numéro (janvier-février) de la *Revue des Études historiques :*

« Prix Raymond. — La Société des Études historiques rappelle qu'elle a mis au concours pour 1905 le sujet suivant : « Étudier, dans un diocèse, le rôle et les sentiments du bas clergé au XVIIIe siècle, en insistant particulièrement sur l'époque qui a précédé la Révolution et sur sa participation à la rédaction des cahiers de doléances ». Le dépôt des mémoires doit être fait avant le 31 décembre 1904, au secrétariat de la Société, 1, rue de l'Université.

— La Commission instituée au ministère de l'Instruction publique pour rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française a tenu sa deuxième et sa troisième séance le 11 février et le 3 mars. Le 11 février, elle a discuté et approuvé le projet d'organisation des comités départementaux et la circulaire introductive dont elle avait confié la rédaction à une sous-commission. Le 3 mars, elle a décidé que plusieurs publications seraient immédiatement entreprises par ses soins, et sur rapport de sa sous-commission, elle s'est arrêtée aux propositions suivantes, dont elle avait été saisie :

publication des procès-verbaux du Comité d'agriculture et du commerce de 1789 à 1795 (Assemblée constituante, Assemblée législative, Convention nationale), par MM. F. Gerbaux et Ch. Schmidt, archivistes aux Archives nationales ; — publication des cahiers de paroisses rédigés lors de la convocation des États généraux de 1789, pour le département de la Charente, par M. P. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers ; pour celui du Loiret, par M. C. Bloch, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives ; pour celui de la Marne, par M. G. Laurent, conseiller municipal de Reims ; — publication des documents concernant la vente des biens nationaux dans le département du Rhône, par M. S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 24 mars.

— La Société d'histoire de la Révolution de 1848, dont nous avons annoncé dans notre dernier numéro la formation, est constituée. La première assemblée générale a eu lieu à la Sorbonne, le 24 février. Le projet de statuts présenté par le Comité d'initiative y a été discuté et voté. Aux termes de ces statuts, presque identiques à ceux de la Société de l'histoire de la Révolution française, la nouvelle Société est administrée par un Comité directeur, composé au moins de 32 membres, et au plus de 40, à l'élection duquel il a été immédiatement procédé. Ont été élus : MM. A. Aulard, professeur à l'Université de Paris ; Pierre Baudin, député, ancien ministre ; Mme Paul Bert ; MM. Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives ; Henri Brisson, président de la Chambre des députés ; Ad. Carnot, membre de l'Institut, directeur de l'École des mines ; Pierre Caron, archiviste aux Archives nationales ; S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon ; Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts ; A. Debidour, inspecteur général de l'Instruction publique ; E. Dejean, directeur des Archives ; E. Denis, professeur à l'Université de Paris ; L. Descaves, homme de lettres ; A. Espinas, professeur à l'Université de Paris ; M. Fallières, président du Sénat ; Ferdinand-Dreyfus, avocat, ancien député ; Maurice Faure, sénateur ; Mme Charles Floquet ; MM. Anatole France, de l'Académie française ; G. Geffroy, homme de lettres ; Ch. Gide, professeur à l'Université de Paris ; Jean Jaurès, député ; E. Levasseur, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France ; L. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Henry Michel, professeur à l'Université de Paris ; Millerand, député, ancien ministre ; général Pédoya, ancien commandant de corps d'armée ; Georges Renard, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers ; Ph. Sagnac, professeur adjoint à l'Université de Lille ; Ch. Schmidt, archiviste aux Archives nationales ; Ch. Seignobos, maître de conférences à l'Université de Paris.

Le Comité directeur s'est réuni le 29 février pour élire le bureau de la Société ; nommé pour une période de deux années, il se compose de MM. Ad. Carnot, *président* ; A. Aulard, J. Jaurès, Millerand, *vice-présidents* ; Henry Michel, *secrétaire général* ; Pierre Caron, *secrétaire général adjoint* ; Georges Renard, *rédacteur en chef du* Bulletin *de la Société*.

Pour les adhésions, s'adresser au secrétaire général, M. Henry Michel, 79, rue

Jouffroy, Paris (XVIIe). La cotisation est fixée à 10 francs. Les membres de la Société reçoivent gratuitement le Bulletin.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 7 février. M. F. Lot a donné lecture de la deuxième partie de son étude statistique sur l'enseignement de l'histoire et de l'histoire de l'art dans les Universités d'Allemagne et de France. Puis la Société a entendu une communication de M. M. Tourneux intitulée : Les sources biographiques imprimées de la période révolutionnaire à Paris, qui sera développée ici-même.

La séance du 5 mars a été tout entière employée à la discussion de la communication de M. Lot. Ont pris part à cette discussion : MM. Bernès, Debidour, Lanson, Lemonnier, F. Lot, Pagès, Picavet, Reuss, Seignobos, Sutter.

— Nous relevons, dans la production historique polonaise de ces derniers temps, diverses publications qui intéressent nos études.

Théodore WERZBOWSKI. *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Empire moscovite pendant les XVIe et XVIIe siècles.* 5e fascicule : *Les ambassades moscovites en Pologne*, 1re partie, *1510-1585*. Varsovie, 1903, VI-72 p. — Recueil de documents officiels tirés des Archives Principales de Varsovie et des Archives de la Chambre des Finances de la même ville. Deux de ces documents concernent l'histoire de Henri de Valois, notre Henri III. Jean-André Sadok, ambassadeur du grand-duc de Moscovie, après avoir attendu longtemps sur la Narew que la Pologne eût un roi et qu'on lui permît de venir rendre ses hommages à Henri de Valois, franchit la Narew le 16 mars 1574. Ses dépenses en Pologne devant être réglées par le trésor royal polonais, tous les lieux où il a séjourné, toutes les dépenses qu'il a faites ont été relevées, et transcrites avec le plus grand soin par M. Werzbowski. Cet ambassadeur arrive à la cour de Cracovie le 31 mars; il la quitte le 20 avril et il se retrouve à Jalowska en Lithuanie le 2 mai. Cette publication a le grand avantage de fixer d'une façon certaine la date précise des négociations qui intéressent le règne de Henri III en Pologne : elle permet aussi de juger de l'état économique de son royaume et du train de maison des ambassadeurs qu'il recevait, toutes choses intéressantes puisque Henri de Valois ne devait pas tarder à préférer le Royaume de France à la République polonaise. Le premier de ces documents est en latin, le second en polonais.

Alexander KRAUSHAR. *Barss. Sa mission politique en France (1793-1800)*. Lwow [Lemberg], Imprimerie du « Przewodnik naukowi i literacki », 1903, VIII-186-VII p. — Barss est en relations avec les conventionnels les plus en vue, avec Robespierre, Danton, Barrère. Il adresse au Comité de Salut public des rapports circonstanciés sur l'état de la Pologne. Mais Robespierre lui-même se montre très pessimiste sur le résultat d'un effort fait en faveur de ce pays. Barss est admis à une séance de la Convention, et Collot-d'Herbois, qui préside, se lève et lui déclare que « le peuple français sympathise avec le peuple polonais luttant contre l'ennemi commun ». C'est tout ce qu'obtient l'envoyé polonais.

Jeneral Klemens KOTACZKOWSKI. *Mémoires*. Publiés par la Société d'édition polonaise de Cracovie, 1898-1902. — Kotaczkowski a servi en 1812 dans le

5e corps de la Grande Armée, commandé par le prince Poniatowski; il a fait ensuite la campagne de 1813. Ses mémoires sont divisés en cinq livres, publiés en cinq volumes : I, 1793-1813 (168 p.); II, 1813-1820 (172 p.); III, 1820-1830 (128 p.); IV, 29 nov. 1830-fin juill. 1831 (190 p.); V, fin juill.-22 nov. 1831.

Jean WEISSENHOFF. *Mémoires*. Publiés par Joseph Weissenhoff dans la *Biblioteka Warszawska*, 1902-1903. — L'auteur, qui fut général, a servi sous Napoléon dans le duché de Varsovie, et sous Constantin dans le royaume de Pologne; il est mort en mai 1848. Il s'est finalement rallié à l'ordre de choses établi, et a mérité des éloges du grand-duc. En 1830 pourtant, il garde encore de grandes sympathies pour la France; et regrette que les divisions intestines qui la troublent ne lui permettent pas de venir en aide à la Pologne.

Signalons encore :

Stanislaw STASZYC. *Journal de voyage (1777-1791). Voyage en Autriche, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en France, en Suisse et en Italie.* Publié par Alexander Kraushar. Varsovie, E. Wende, 1903, 2 vol., 292-II et 281-II p. — Szymon ASKENAZY. *Cent ans de gouvernement dans le Royaume de Pologne (1800-1900)*. Lwow [Lemberg], Altenberg, 1903, 96 p. — Antoni BIALKOWSKI. *Mémoires d'un vieux soldat (1806-1814)*. Édités par Waclaw Toharz. Varsovie, Gebethner et Wolff, 1903, XII-500 p. — Julian Ursyn NIEMCEWICZ. *Mémoire du temps du Duché de Varsovie (1807-1809)*. Publié par Alexander Kraushar. Varsovie, Gebethner et Wolff, 1902, VI-196-IV p. — J. DATCKI. *Souvenirs de mon père, soldat du 9e régiment du Duché de Varsovie*. Posen, 1903. — Waclaw GASIOVOROSKI. *Rapsodes napoléoniens*. Varsovie, E. Wende, 1903. — Bronislaw GEMBARZEWSKI. *Wojsko Polskie [L'armée polonaise]*. Préface de Kembowski. Varsovie, Trepte, 1903. — A. My.

— P. UBALD D'ALENÇON. *Jean Halbout de la Becquetière (1593-1626)*. Paris, Picard, 1904, in-12, XII-180 p. — Si l'on entend par histoire l'étude rationnelle et critique des événements et des hommes, il est clair que ce petit livre n'a que des rapports lointains avec cette science. L'auteur raconte avec admiration la vie de son héros, et l'on voit les « faits providentiels » se succéder avec autant de régularité que de monotonie. C'est avant tout un ouvrage d'édification, et malgré le sous-titre : *Étude de mœurs religieuses au XVIIe siècle*, une mince contribution au grand mouvement de renaissance religieuse qui marqua la fin du règne de Henri IV et le début de celui de Louis XIII. — V.-L. B.

— *Traduction du capitaine du génie breveté E. Cazalas, sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée. La guerre nationale de 1812, publication du Comité scientifique du Grand État Major russe.* 1re section : *Correspondance des personnages officiels et des services de l'État.* Tome Ier, 1re partie : *Préparation à la guerre en 1810* (Paris, H. Charles-Lavauzelle, [1903], in-8, VI-194 p.; prix : 4 fr.). — Nous ne saurions mieux faire, pour donner l'idée de ce qu'est cette nouvelle publication de l'État-Major français, que de reproduire l'avant-propos, dont le Col Coutanceau, le chef de la Section historique, a mise en tête de ce premier fascicule :

« Les documents relatifs à la campagne de 1812, que renferment nos Archives nationales et celles de la Guerre, ont été jusqu'ici l'objet de deux publications : M. le lieutenant-colonel Margueron a pris cette campagne au moment où les relations de la France avec la Russie commencèrent à se tendre, et a réuni la correspondance militaire qui s'y rapporte à partir du mois de janvier 1810. Cet ouvrage s'arrête provisoirement au 1er janvier 1812. — Une autre publication a été faite par M. le lieutenant Fabry qui, pour ne pas empiéter sur son devancier, n'a commencé son étude qu'au 24 juin 1812, date du passage du Niémen par la Grande Armée.

« D'autre part, le Grand État-Major russe a entrepris en 1900, sous le titre de : La guerre nationale de 1812, la publication intégrale des documents de l'époque (1810-1812), qui se trouvent aux Archives de la Section historique à Saint-Pétersbourg. L'ouvrage est divisé en trois sections, rédigées simultanément et reproduisant respectivement : 1° La *Correspondance officielle russe*; 2° les *Papiers pris à l'ennemi*; 3° les *Journaux, mémoires et souvenirs des contemporains*. Un certain nombre de fascicules de chacune des sections a déjà été publié. Les documents n'y sont accompagnés d'aucun commentaire, et ils sont classés suivant l'ordre chronologique, suivant la méthode adoptée au début par la Section historique de l'État-Major de l'Armée, pour plusieurs campagnes de la Révolution et de l'Empire, et notamment pour celle de 1812.

« Il a paru intéressant de profiter de cette occasion, heureuse et rare à la fois, pour mettre sous les yeux des lecteurs toutes les pièces officielles que les deux partis ont réussi à conserver sur une même campagne. Les ordres de l'Empereur et de ses maréchaux seront ainsi complétés par leur contre-partie, qui permettra d'en rapprocher, au jour le jour, les mesures prises par leurs adversaires. Cette comparaison ne peut manquer d'être instructive, et l'étude parallèle de la guerre de 1812, dans le camp russe et le camp francais, mettra en lumière certains points de cette lutte mémorable, qui est encore imparfaitement connue.

« Mais l'importance de l'ouvrage russe imposait la nécessité d'y faire un choix. La Section historique publie aujourd'hui la traduction de la correspondance officielle russe, qui en constitue la première partie, et qui est la similaire de celle que reproduisent les documents réunis par MM. le lieutenant-colonel Margueron et le lieutenant Fabry. La 2e partie figurera du reste en français dans la publication officielle russe. Quant à la 3e, qui paraît devoir être très volumineuse, et ne présente pas le même intérêt documentaire, elle sera provisoirement réservée. »

— Il faut prendre bien garde que le titre complet du livre récemment publié par M. Licurgo Cappelletti est : *La leggenda napoleonica dalla Beresina à Sant'Elena, 1813-1821* (Torino, Fratelli Bocca, 1903, pet. in-8, xiv-463 p., dans la : Piccola Biblioteca di Scienze moderne). C'est, non pas une contribution à l'étude de la formation de la « légende napoléonienne », mais un récit sommaire des huit dernières années de la vie de Napoléon écrit pour le public italien d'après les sources connues, et qu'il n'y a pas lieu de recommander autrement à l'attention des historiens français.

— Fernand GERBAUX. *Le mètre de marbre de la rue de Vaugirard*. Paris, Tip. Firmin-Didot, 1904, in-8, 72 p. (Extrait du *Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris*). — Le mètre de marbre, à l'occasion duquel cette étude — reproduite en partie dans la *Révolution française* du 14 février dernier — a été écrite, est un des seize mètres modèles qui furent placés sous le Directoire dans des endroits bien en vue de la capitale pour vulgariser le nouveau système de poids et mesures.

Avertissons immédiatement le lecteur que ce mémoire présente un tout autre intérêt que celui de nous renseigner aussi exactement que possible sur la destinée d'une plaque de pierre curieuse en elle-même. Sous un titre infiniment trop modeste, M. G. nous donne en réalité l'histoire du système métrique depuis la Révolution jusqu'à nos jours. A cette histoire, plus compliquée qu'on ne se le figure, il n'y a rien à reprendre. Documentation complète et précise, exposition très claire et très méthodique, tout est à louer.

Je signalerai comme particulièrement neuves et intéressantes les pages qui retracent l'activité de l'agence des poids et mesures, qui fut chargée, en l'an III et au début de l'an IV, de fabriquer et de distribuer aux districts les nouveaux poids et mesures en même temps que d'organiser en leur faveur une adroite propagande. — S'il est encore quelques sceptiques à douter de la valeur historique des comptes décadaires, je leur conseillerai de parcourir ces pages précises et nourries. M. G. y renvoie constamment aux comptes décadaires et, en bon historien, il aime à reconnaître les services qu'il leur doit. On comprendra que j'éprouve quelque plaisir à voir confirmée d'une façon aussi probante la thèse que j'ai défendue dans cette *Revue*. Les pièces justificatives sont bien choisies et instructives. On y trouvera entre autres une lettre intéressante de Delambre au ministre de l'Intérieur (19 germinal an IV) au sujet de l'avancement des travaux de triangulation dont il était chargé avec Méchain. M. G. enfin a eu la patience de dresser la longue liste chronologique de tous les décrets, rapports et autres actes officiels concernant le système métrique de 1790 à 1799. Voilà de l'excellente besogne pour laquelle on ne saurait avoir trop de remerciements. — A. Mz.

— E. PASCALEIN. *Histoire de la Tarentaise jusqu'en 1792*. Moutiers, Gavin, 1903, in-8, 334-IV p. — La Tarentaise est la haute vallée de l'Isère, jusqu'au confluent de l'Arly. M. P. retrace l'histoire de cette région depuis les temps les plus reculés, l'époque glaciaire, jusqu'à l'année 1792. Il passe assez rapidement sur la période des origines et s'étend davantage sur celle où les archevêques de Moutiers réunirent toute la vallée sous leur autorité spirituelle et temporelle, si bien que ce terme de Tarentaise désigne autant un diocèse qu'une région naturelle. Mais bientôt les archevêques de Moutiers se trouvèrent en conflit avec les Blanchemains, à la maison de Savoie. La lutte entre les deux puissances dura plus de trois siècles : elle se termina par la victoire des ducs de Savoie. La Tarentaise fut désormais entraînée dans la fortune de ces princes : son sort fut lié à celui de la Savoie. La politique des ducs s'étant heurtée aux rois de France, le pays fut envahi : l'essentiel de l'histoire de la Tarentaise réside dans les invasions dont elle fut le théâtre, du

début du XVIe siècle à la fin du XVIIIe. Les Français l'envahirent cinq fois pour l'occuper plus ou moins longtemps sous François et Henri II, sous Henri IV, sous Louis XIII et sous Louis XIV. Leurs alliés, les Espagnols, y pénétrèrent aussi entre 1742 et 1749, pendant la guerre de succession d'Autriche. Ces invasions répétées n'étaient pas faites pour fortifier le pouvoir des ducs de Savoie, devenus rois de Sardaigne et absorbés par leur politique italienne. La Révolution trouva donc en Tarentaise un terrain déjà préparé et son succès y fut des plus rapides. — Le résumé de M. P. est clair et précis : les diverses périodes se détachent nettement. On souhaiterait cependant un peu plus de détails sur la vie privée et la vie sociale des habitants du pays, aux différents moments de son histoire. une carte aurait aussi été fort utile. — V.-L. B.

— Nous avons reçu deux brochures de M. Paul MARMOTTAN : 1° une étude sur *Le capitaine de vaisseau Jacques Magendie, 1766-1835* (Paris, J. Leroy, 1903, in-8, 20 p., publication du *Carnet de la Sabretache*), dont la biographie intéresse l'histoire de la guerre maritime entre la France et l'Angleterre sous la Révolution et l'Empire, et celle des guerres d'Espagne; 2° un récit du *Voyage de Napoléon et d'Élisa à Venise, 1807, Le Palais de Strà* (Paris, J. Leroy, 1904, in-8, 42 p.); nouveau fragment des travaux de l'auteur sur l'histoire de la domination napoléonienne en Italie.

— Continuant la série de ses rééditions de textes narratifs sur l'histoire de la Révolution et l'Empire, la librairie Garnier donne une réimpression, avec introduction, notes et appendices par M. Désiré LACROIX, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée par les généraux qui ont partagé sa captivité*, qui occupent les quatre derniers tomes de la *Correspondance de Napoléon Ier*. Deux volumes sur cinq sont parus (Paris, Garnier, [1903 et 1904], in-12, IX-557 et 584 p.).

— René PINON. *L'Empire de la Méditerranée* (*L'entente franco-italienne. La question marocaine. Figuig. Le Touat. La Tripolitaine. Bizerte. Malte. Gibraltar*). Paris, Perrin, 1904. In-12, 478 p. — M. R. Pinon vient de réunir en volume les articles qu'il a publiés en 1902 et 1903 dans la *Revue des Deux Mondes* sur la question du Maroc, et la question méditerranéenne, devenue d'actualité avec le rapprochement italien et les agrandissements de Bizerte : 1° les Marches sahariennes, Igli et le Touat, à propos de la mission Flamand de décembre 1900 et de la conquête du Touat; 2° et 3° le Maroc et les puissances européennes; les événements du Maroc, à propos de la révolte du Roguï en 1902, de la guerre civile marocaine et de l'attitude prise par les différentes puissances européennes; 4° Figuig et la politique française au Maroc à propos du bombardement de Figuig de 1903; 5° la Tripolitaine; 6° Bizerte; 7° enfin un article consacré aux deux forteresses de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée, Gibraltar et Malte. L'auteur a placé en tête de ces articles une étude inédite sur l'entente franco-italienne, il les a fait suivre d'un index alphabétique et de trois cartes.

Le lecteur trouvera dans ce livre ce qu'il est en droit d'exiger d'ouvrages de ce

genre, un exposé assez clair de la plupart des questions qui se posent actuellement dans l'Afrique du Nord. Nous disons la plupart, car M. P. a laissé de côté les tentatives de pénétration entre l'Algérie et le Soudan et le transsaharien qui, depuis Henri Duveyrier jusqu'à Foureau et Lamy, sont pourtant une des préoccupations essentielles de notre politique dans le nord de l'Afrique. Il est évident que ces questions n'ont de sens que si on les étudie dans leur développement historique et dans leur cadre géographique. M. P. n'a peut-être pas insisté suffisamment sur les considérations géographiques qui ont pour le Maroc, le Sud-Algérien et la Tripolitaine une influence décisive. En revanche, il s'est préoccupé de rattacher notre politique actuelle à notre politique passée. Peut-être même a-t-il exagéré la continuité de notre politique en Maroc depuis 1845, dans son souci de dégager une tradition marocaine pour la diplomatie française. Quoi qu'il en soit, son étude sur le traité marocain de 1845 et sur l'évolution du port de Bizerte sont parmi les parties les meilleures de son livre.

Toute étude sur des questions diplomatiques contemporaines comporte une grande part d'interprétation personnelle. La solution de ces questions dans un avenir plus ou moins prochain est présentée par l'auteur comme une conclusion nécessaire à l'exposé des événements diplomatiques, politiques et militaires qu'il a exposés. M. P., sur la question marocaine, est partisan de la politique de négociations et d'entente avec le gouvernement marocain, ce qui n'exclut pas une organisation militaire très forte destinée à protéger du côté du sud l'Algérie. Cette politique est la politique officielle, celle de M. Delcassé, de MM. Revoil et Jonnart. Le lecteur lira avec intérêt les arguments qu'on peut invoquer en sa faveur, et contre les autres politiques, celle du partage, généralement abandonnée en France, celle de l'entente avec les tribus, préconisée récemment par M. Jaurès. — P. Mu.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *G. Bonnefoy.* Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme. (T. II et III.) Paris, Lechevalier, 30.00. — *P. Conard.* La Peur en Dauphiné (juillet-août 1789). Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 7.00. — Correspondance intime et inédite de Louis XVII avec sa famille (1834-1838). Préface de Jules Bois. Paris, Imp. de l'Institut de Bibliographie. — *E. Daudet.* Histoire de l'Émigration pendant la Révolution (de la prise de la Bastille au dix-huit fructidor). Paris, Poussielgue, 5.00. — *E. Lavisse.* Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. V, 2 : *H. Lemonnier.* La lutte contre la maison d'Autriche ; la France sous Henri II (1519-1559). Paris, Hachette, 6.00. — *V. Marcaggi.* Les origines de la Déclaration des droits de l'homme de 1789. (Thèse.) Paris, A. Rous-

seau. — *C. Passot*. Fancan et Richelieu. Paris, Fischbacher, 2.50. — *J. Reinach*. Histoire de l'affaire Dreyfus. T. IV : Cavaignac et Félix Faure. Paris, Fasquelle, 7.00. — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 (Haute-Garonne). Archives civiles (série B, nos 1 à 92 N), rédigé par *Ch. Roques*. Toulouse, Privat. — *J. Turquan*. Les sœurs de Napoléon. Paris, Dupont, 3.50. — *J. Turquan*. L'impératrice Joséphine. Paris, Montgredien, 3.50. — *R. Wallier*. Le vingtième siècle politique. Année 1903. Paris, Fasquelle, 3.50.

Histoire diplomatique. — *Mgr Douais*. La mission de Mgr de Forbin-Janson, évêque de Marseille, auprès du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Toscane. Paris, Picard, 4.00. — *G. Stanton Ford*. Hanover and Prussia, 1795-1803. A study in neutrality. (Columbia University studies in history..., t. XVIII, no 3). P. S. King, 8 sh.

Histoire militaire. — *C. Bleibtreu*. Napoleon bei Leipzig. Ein Gedenkbuch zu den Jahrestagen der Völkerschlachten bei Leipzig vom 16. bis 18. x. 1813. Leipzig, Luckhardt, 5 mk. — *S. Clarke*. A sketch of the Waterloo campaign. A short tactical study for youngs officers. To which is added the Duke of Wellington's despatch. Gale and Polden, 4 sh. — *J. Colin*. Les campagnes du maréchal de Saxe. T. II. La campagne de 1744. Paris, Chapelot, 10.00. — *S. Dauphinot*. Souvenirs du maire de Reims pendant la guerre franco-allemande. Reims, Michard, 3.50. — *Gal H. Frey*. Français et alliés au Pé-Tchi-Li. Campagne de Chine de 1900. Paris, Hachette, 7.50. — *J. Hardy*. Archives et correspondances du général Jean Hardy. Paris, Chapelot. — *A. Hermann*. Marengo. Münster, Aschendorff, 6 mk. — *L. de la Championnière*. Mémoires sur la guerre de Vendée, 1793-1796. Paris, Plon, 6.00. — *C. Lecomte*. Les Ingénieurs militaires pendant le règne de Louis XIV. Paris, Berger-Levrault. — Geschichte der Befreiungskriege, 1813-1815. (In-4 Einzelwerken.) *Gal Major von Lettow-Vorbeck*. Napoleons Untergang 1815. I. Bd. Elba-Belle-Alliance. Berlin, Mittler, 14 mk. — Journal des campagnes du Baron Percy, publié par *F. Longin*. Paris, Plon, 7.50. — *Lt-Cel Rousset*. Histoire abrégée de la guerre franco-allemande. Paris, Imp. Dupont, 3.50. — *P. de Ségur*. Le Tapissier de Notre-Dame. Les dernières années du maréchal de Luxembourg. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *A. Stiévenart*. La défense nationale. Souvenirs de la guerre de 1870-1871. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *Gal Zurlinden*. La guerre de 1870-71. Réflexions et souvenirs. Paris, Hachette, 3.50.

Histoire religieuse. — *G. Cantiniau*. Du mode de nomination des évêques de France de l'époque mérovingienne à nos jours. (Thèse.) Rouen, Imp. Leprêtre. — *Mgr Douais*. Documents sur l'ancienne province du Languedoc. Paris, Picard, 15.00. — *M. Lelièvre*. Un précurseur du réveil : Pierre de Pontavice, gentilhomme breton. Paris, Librairie Évangélique. — *Abbé P. Maurel*. Vie de Mère Clotilde de Lavollène, ou les origines de la Miséricorde de Montcuq (1780-1861). Cahors, Imp. Plantade, 3.50. — *A. Pommier*. Nouvelles galantes d'un évêque d'Agen. Paris, Chamuel, 5.00. — *P. Stanislas Reynaud*. Le Père Didon (1840-1900). Paris, Perrin, 5.00. — *M. L. Serrant*. L'abbé de Rancé et Bossuet. Paris, Téqui, 7.50.

Histoire économique et sociale. — *P. Boyé*. Les salines et le sel en Lorraine au XVIIIe siècle. Nancy, Crépin-Leblond. — Eine kaufmännische Gesandtschaft nach Paris, 1552-1553. Nach ein Tagebuch. Saint-Gallen, Fehr, 2 mk. —

E. Fournière. Les théories socialistes au XIXe siècle. De Babeuf à Proudhon. Paris, Alcan, 7.50. — *Fr. Masson*. Les Quadrilles à la cour de Napoléon Ier. Paris, Daragon, 15.00. — *G. Maugras*. L'idylle d'un Gouverneur. La comtesse de Genlis et le duc de Chartres. Paris, Plon, 1.50. — *H. Monod*. La Santé publique. Paris, Hachette, 7.50. — *A. Rey*. Agricol Perdiguier, pacificateur du campagnonnage, représentant du peuple en 1848. Avignon, Chapelle, 0.30.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *F. Baldensperger*. Gœthe en France. Paris, Hachette, 7.50. — *G.-P. Bellori*. Vie de Nicolas Poussin d'Andeli. Paris, Bibliothèque de l'Occident. — *G. Bourcard*. A travers cinq siècles de gravures (1350-1903). Les Estampes célèbres, rares ou curieuses. Paris, Rapilly. — Commentaires de la Faculté de médecine de Paris (1777 à 1786). Introduction, notes, tables. Paris, Steinheil. — *L. Denise*. Bibliographie historique et iconographique du Jardin des Plantes. Paris, Daragon, 15.00. — *Ch.-M. des Granges*. La Comédie et les mœurs sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Paris, Fontemoing, 3.50. — *C. Duffart*. La carte manuscrite de Claude Masse (fin du XVIIe siècle). Paris, Imprimerie nationale. — État général des tapisseries de la manufacture des Gobelins. Période Louis XIV (1662-1699). Publié par *M. Fenaille*. Paris, Hachette. — *E. Humblot*. Un artiste haut-marnais. Hector Guiot (1825-1903). Chaumont, Imp. Cavaniol. — *G. Larroumet*. Derniers portraits. Paris, Hachette, 3.50. — *L.-H. Lecomte*. Alexandre Dumas (1802-1870). Paris, Dupont, 3.50. — *L.-H. Lecomte*. Virginie Déjazet, d'après ses papiers et sa correspondance. Paris, Dupont, 3.50. — *N. Legrand*. La galerie historique et artistique de la Faculté de médecine de Paris. Paris, Steinheil. — *G. Letainturier-Fradin*. La Maupin (1670-1707). Paris, Flammarion, 3.50. — *P. Marcel*. Les Industries artistiques. Dessins d'A. Collombar. Paris, Schleicher. — *J. Michelet*. Mon journal. Nouvelle édition. Paris, Flammarion, 3.50. — Catalogue de la bibliothèque du musée Thomas Dobrée. T. II. Imprimés (1re partie), par *L. Polain*. Nantes, musée Thomas Dobrée. — *L. Quarré-Reybourbon*. Arnould de Vuez, peintre lillois (1644-1720). Lille, Lefebvre-Ducrocq. — *M. Reuchsel*. La Musique à Lyon. 2e édition. Lyon, Legendre, 3.00. — *Fr. Saran*. Der Rhythmus des fränzosischen Verses. Halle, M. Niemeyer, 12 mk. — *A. Soubies*. J.-L. Gérome. Paris, Flammarion, 1.00. — *Mme Vigée Le Brun*. Choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Paris, Ollendorff, 3.50. — *H. Vivarez*. Pro domo mea. Un artiste graveur au XVIIIe siècle : François Vivarès. Un artiste en ferronnerie au XVIIIe siècle : Jean Vivarais. Lille, Lefebvre-Ducrocq.

Histoire locale. — *De Piépape*. Une châtellenie du pays de Langres. Les anciens seigneurs de Pieopape (Piépape, Haute-Marne). Paris, Champion. — *E. Rupin*. Roc-Amadour. Paris, Baranger, 20.00.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Clément RUEFF.

La division du sol pendant la Révolution et ses conséquences

La Révolution française a divisé une grande masse de biens-fonds corporatifs ou particuliers tombés entre les mains de l'État : biens ecclésiastiques et biens de la Couronne, biens d'émigrés et de condamnés politiques, biens communaux[1].

Le partage des biens nationaux (biens ecclésiastiques et biens d'émigrés) fut une entreprise fiscale, destinée à remplir le Trésor; mais elle fut aussi, dans la pensée des Révolutionnaires, une opération sociale, dont le but était d'amener « l'accroissement heureux, surtout parmi les habitants des campagnes, du nombre des propriétaires ». Le décret du 14 mai 1790 cherche à hâter les ventes de biens nationaux, en donnant de grandes facilités aux acquéreurs, d'abord par la division des lots — on doit subdiviser autant que possible les grandes propriétés, et la division d'un fonds doit être préférée, dès que les enchères partielles égalent l'enchère totale, — ensuite par le mode de paiement — les acquéreurs de biens ruraux (terres labourables, prairies, vignes) ne doivent payer dans la quinzaine de l'adjudication que 12 pour 100 du prix et ont douze ans pour payer le reste par annuités. Sans doute, le décret du 3 novembre 1790 réagit contre cette générosité[2]; il ne favorisa plus la division des corps de ferme, chercha à écarter les enchérisseurs partiels pour leur préférer l'enchérisseur sur la masse, fixa aux acquéreurs de biens ruraux un délai de paiement beaucoup plus court — 4 ans et demi au lieu de 12 — et exigea comme premier versement 20 pour cent du prix, au lieu de 12 pour 100. Mais, en fait, on ne put l'appliquer; par des décrets successifs, les 3 et 8 décembre 1791, puis le 25 avril 1792, puis le 8 janvier 1793, on prorogea le délai accordé aux acquéreurs. Le 22 novembre 1793, la Convention décréta que l'on diviserait le plus possible même le corps de ferme, s'il

1. On décréta bien la vente des biens des hospices et hôpitaux (19 mars 1793, art. 5); mais il fut sursis à cette vente (26 août 1795), puis les décrets furent suspendus, et même on rendit aux hospices et aux hôpitaux leurs biens (7 octobre 1795, art. 5).

2. Sur les motifs de cette réaction, je renvoie à mon livre sur *La législation civile de la Révolution*, p. 172-173.

était susceptible de division; mais elle laissa subsister, pour les biens ecclésiastiques, les termes de paiement établis le 3 novembre 1790 : quatre ans et demi pour les biens ruraux, deux ans et dix mois pour les autres. Et ces délais furent modifiés plusieurs fois encore. Il y a donc, dans la vente des biens nationaux de première origine, deux périodes à distinguer : la première, de 1790 au 22 novembre 1793; la deuxième, depuis le décret du 22 novembre 1793 jusqu'à la fin des ventes, où les acquisitions sont rendues moins faciles.

Les biens des émigrés furent déclarés biens nationaux le 14 août 1792 par l'Assemblée législative. Ils devaient être « divisés par petits lots de 2, 3 ou 4 arpents au plus, pour être mis à l'enchère et aliénés à perpétuité par bail à rente en argent »; mais l'État accordait la préférence à ceux qui offriraient d'acquérir argent comptant, et il les admettait à enchérir sur telle portion qu'ils voudraient. Le 13 septembre 1793, la Convention décrète que « les chefs de famille non-propriétaires qui ne sont point compris sur les rôles d'imposition et qui résident dans des communes où il n'y a pas de terrains communaux auront la faculté d'acheter des biens d'émigrés jusqu'à concurrence de cinq cents livres chacun, payables en vingt années et vingt paiements égaux sans intérêts [1] ». Les défenseurs de la patrie « pourront en acquérir jusqu'à concurrence du montant du brevet de récompense qui leur sera accordé d'après le nombre de leurs campagnes [2] ».

Enfin les biens communaux, d'après le décret du 14 août 1792, doivent être partagés entre tous les habitants de chaque commune, mais le mode de partage n'en est pas encore fixé. Le Comité d'agriculture, chargé d'étudier les voies et moyens, « considérant que la division ne peut s'exécuter que dans un terme encore éloigné », la Convention décide que, en attendant, « les communaux en culture continueront à être cultivés et ensemencés comme par le passé [3] ». Le 10 juin 1793, elle rend *facultatif* le partage que la Législative avait déclaré *obligatoire* et elle décrète qu'il sera fait par tête d'habitant de tout âge et de tout sexe, domicilié dans la commune un an avant le jour de la promulgation du décret du 14 août 1792, et que la portion de communal qui écherra à chaque citoyen ne pourra être saisie pour dettes privées pendant dix ans.

Ainsi les biens nationaux furent divisés, et même les biens communaux purent l'être, chaque commune étant ici souveraine. La Convention avait laissé toute liberté aux communes; car, suivant les régions et les classes

1. Décret du 13 septembre 1793, art. 2.
2. *Ibid.*, art. 5.
3. Décret du 11 octobre 1792.

sociales aussi, les idées étaient bien différentes [1]. On verra que beaucoup de communes partagèrent les communaux, soit par tête, soit par famille.

II

Je ne me propose pas ici d'examiner comment se firent les ventes de biens nationaux, quelle classe sociale en profita le plus, suivant les régions et les époques. Malgré les travaux déjà parus, notamment ceux de Loutchisky, Rouvière, etc., toute une vaste et minutieuse enquête dans la France entière est à faire, et nous espérons qu'elle commencera bientôt, grâce aux efforts de la Commission de l'histoire économique de la Révolution qui vient d'être établie. Je me propose seulement d'indiquer quelques conséquences importantes de la division du sol pendant la Révolution, en me fondant sur les statistiques adressées par les préfets au ministre de l'Intérieur — soit en l'an IX et l'an X, — soit en l'an XI, l'an XII ou l'an XIII. Les mémoires statistiques de l'an IX et de l'an X, au nombre de 36, sont, en général, très courts et donnent peu d'éléments statistiques [2]. Il n'en est pas de même de ceux de l'an XI, de l'an XII ou de l'an XIII; chacun d'eux forme un gros volume, rempli de tables statistiques, et même parfois plusieurs volumes, comme celui que fit rédiger, en l'an XII, le préfet du Nord, Dieudonné [3]. Mais ces mémoires développés sont beaucoup moins nombreux que ceux de la série de l'an IX. Nous en avons pour les départements du Nord, de la Meurthe, de la Moselle, du Doubs, de l'Ain, de l'Indre, de la Haute-Vienne, des Deux-Sèvres, de l'Eure, et pour quelques départements formés dans les pays annexés alors à la France : Lys, Rhin-et-Moselle, etc. Ce n'est donc qu'une enquête partielle que nous donnent les mémoires de la deuxième série; mais, comme elle porte sur des départements du Nord, de l'Est, du Centre et de l'Ouest de la France, elle ne laisse pas d'offrir un certain intérêt.

Ces mémoires ont une réelle valeur. Il ne faut pas donner aux statistiques qu'ils contiennent une valeur absolue; plusieurs préfets nous aver-

---

1. Le bureau de l'agriculture de l'Assemblée provinciale de Lorraine (1787) était très hésitant (Procès-verbal, p. 283-284, Bib. nat., Lk 15/37). — Opposition en 1789 du tiers de Mirecourt, du tiers de Thionville, Arch. parlem., t. IV, p. 5, 3°; t. III, p. 779, 31°, etc., etc. Il y a toute une étude à faire sur cette question, ainsi que sur les partages de communaux avant la Révolution.

2. Bib. nat., L^{31} 9, 36 volumes in-8.

3. Statistique du département du Nord, 3 vol. in-8 (Bib. nat., Lk^{4} 655).

tissent même que tous leurs chiffres pour l'an IX sont approximatifs et que ceux de 1789 le sont encore beaucoup plus. Ainsi le préfet du Rhône écrit que, au début de la Révolution, les communes exagéraient leur population pour obtenir la préférence des établissements politiques, et il indique, dans le domaine de la démographie, les corrections à faire [1]. Je me servirai donc des statistiques, en ne leur accordant qu'une valeur tout à fait approximative, et seulement pour en dégager quelques faits sur la division du sol.

Accroissement du nombre des propriétaires fonciers. — D'abord il y eut un plus grand nombre de propriétaires de biens-fonds. La différence est sensible dans les statistiques entre 1789 et l'an IX; mais nous ne devons pas accorder une valeur absolue aux chiffres donnés pour 1789, qui n'ont pu être établis qu'après coup. Voici le nombre de propriétaires de biens-fonds dans quelques départements :

Départements :	1789	An IX
Doubs	39 493	41.513
Meurthe	56.501	69.743
Moselle	35.858	49.331
Eure	99.637	100.200

Diminution de l'étendue des propriétés. — Autre conséquence immédiate : la disparition de beaucoup de grandes propriétés et la multiplication des petites propriétés. Dans l'Indre, avant 1789, il y avait quelques domaines à 4 charrues; il n'y en a plus en l'an IX; on voit alors des domaines de 3, 2 et 1 charrues, très peu à 3 charrues [2]. Dans le département du Nord de même. Dans l'arrondissement de Douai il y avait, en 1789, de très grandes fermes; en l'an IX il y en a moins, et celles qui existent ont diminué d'étendue; elles sont au plus de 100 hectares dans les meilleurs sols, et de 170 à 180 Ha. dans les sols médiocres. La plupart des autres fermes ont 5, 10, 15, 20 et 25 Ha. Il en est ainsi dans l'arrondissement de Lille. Dans les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes il y avait, avant 1789, de grands domaines ecclésiastiques; ils ont été divisés; et, au lieu de pro-

1. Statistique du département du Rhône (an IX), p. 45. Recensement de 1790 : 304.204; — recensement de l'an V : 306.266; — de l'an VIII : 299.656 hab.; d'où il résulte que la population aurait diminué. Le préfet ne pense pas que ce soit vrai; le recensement de 1790 a été influencé par la « manie » que l'on avait alors « d'enfler la population »; celui de l'an VIII l'a été en sens contraire — la population étant la base de l'assiette de certains impôts — et ne doit être regardé que comme un minimum.

2. Statistique de l'Indre, Bib. nat., L^{31} 11, qui contient aussi les statistiques de la Moselle et des Deux-Sèvres, résumées par Alex. de Ferrière.

priétés de 212 à 248 Ha., il n'y a plus, dans l'arrondissement de Cambrai, que des domaines de 20 à 100 Ha., surtout de 20 à 25 [1].

Tous les biens vendus ont été très divisés. « Il n'est guère de fermiers et même de manouvriers, dit le préfet de la Meurthe, qui n'aient pu en acheter. Et les facilités que les lois accordaient de payer avec des valeurs très dépréciées leur ont procuré les moyens de se libérer avec les seules économies qu'ils ont faites sur les premières récoltes [2]. »

Il y avait déjà, avant 1789, beaucoup de petites propriétés rurales; la division a été accentuée encore par la Révolution. Ceux qui possédaient déjà des terres en ont acquis d'autres; beaucoup de ceux qui n'avaient rien ou presque rien ont acheté ou obtenu par le partage des communaux une propriété.

Les communaux, après la loi du 11 juin 1793, furent partagés dans beaucoup de communes. Dans la Meurthe il y avait, en 1789, 18.108 arpents de communaux; en l'an IX, il n'y en a plus que 4.238. Dans le Doubs, dans la Moselle, on a partagé beaucoup de communaux. Dans la Moselle, sur 686 communes, 119 seulement n'ont pas procédé au partage; 107 ont partagé par tête et 579 par famille. Dans toute la France il se fit une division d'une grande partie de ces biens; il faudrait rechercher les procès-verbaux de partage, les délibérations des communes sur le partage à effectuer ou l'indivision à maintenir.

Le morcellement parcellaire. — En même temps, s'accentuait le morcellement parcellaire dont on souffrait déjà en 1789. Le préfet de la Haute-Vienne dit : « Les propriétés rurales sont trop divisées dans ce département. Chaque pièce de terre, dans la première classe, ne contient, l'une dans l'autre, que 42 ares. Une borderie de 3 Ha. est ordinairement composée de 18 ou 20 petits morceaux de terre séparés. » Les ventes de terres, les partages successoraux, conformes aux lois nouvelles, tendaient à augmenter le morcellement.

Afflux de capitaux vers la terre. — La plus grande partie des capitaux se porta dès 1791 vers l'acquisition de terres et de maisons; c'était le placement le plus sûr que l'on pût faire. La crise industrielle qui éclata avec la guerre, en 1793, le régime du papier-monnaie, tout contribua à détourner l'argent vers l'achat de propriétés foncières.

Même sous le Consulat ce mouvement du capital vers la terre continue. Le préfet de la Moselle le fait remarquer dans sa statistique [3].

1. Statistique du Nord, t. Ier, p. 486 et suiv.
2. Statistique de la Meurthe (an XIII), p. 106 et suiv.
3. Statistique de la Moselle, p. 18 et suiv. Bib. nat., L31 11.

Aujourd'hui, dit en 1804 le préfet du Doubs, les remboursements de rentes qui ont été faits en papier pendant la Révolution empêchent les propriétaires de fonds de placer en rentes l'excédent de leur revenu. Ils aiment mieux conserver leur argent sans produit, en attendant qu'il se présente une occasion de faire une acquisition, que de s'exposer à des chances fort éloignées sans doute, mais qu'ils redoutent encore [1]. » Le préfet de la Haute-Vienne se plaint de cette prédominance trop exclusive donnée à l'agriculture dans son département. « Il me semble, écrit-il, que cette passion (d'acquérir des terres) devrait être combattue et qu'il serait bon de diriger l'esprit des habitants des campagnes vers l'industrie manufacturière [2]... »

L'exploitation des terres. — Le capital va surtout à l'acquisition, peu à l'exploitation du sol. Sans doute, dans certains départements, comme la Moselle, les cultivateurs augmentent les prairies artificielles, développent, en prévision d'une récolte de blé insuffisante, la récolte des pommes de terre [3]. Mais, dans d'autres, comme le Doubs, où il y a trop de terres labourables, on les augmente encore, aux dépens des prairies artificielles et, par suite, du bétail et des engrais [4]. Bref, il n'y a pas, dans l'exploitation du sol, un grand progrès.

La division, le morcellement excessif du sol n'entraînent-ils pas des augmentations de frais ? « Avant 1789, dit le préfet de la Meurthe, les fermiers cultivaient, d'ordinaire, avec 2 charrues, beaucoup avec 3 et même avec 4. Maintenant, la plupart des propriétaires cultivateurs n'ont qu'une charrue. L'agriculture a-t-elle gagné sous ce rapport? Il serait difficile de prononcer aujourd'hui... Les petits propriétaires n'ont pas les moyens d'engrais ni même les avances qu'ont les grandes exploitations [5]. »

Ensuite, la durée des baux est trop courte pour que le fermier améliore beaucoup la culture. Dans la Moselle, les baux sont de 3, 6 ou 9 ans au plus. Dans l'Ain, les baux sont de 9 ans, et très souvent de 6, quelquefois même de 3 ans avec un dédit, si cela convient à l'une des parties. Dans le Nord (Avesnes), quelques particuliers stipulent quelquefois pour 18 et 27 ans, mais c'est rare; en général, les baux sont pour les prairies et les pâtures de 6 ans, et pour les terres labourables de 3, 6, 9 ans (Bergues, Hazebrouck) ou de 9 ans (dans le reste du département) [6].

---

1. Statistique du Doubs, p. 50 et suiv.
2. Statistique de la Haute-Vienne, p. 276.
3. Statistique de la Moselle, Bib. nat., L^{31} 11, p. 14 et suiv.
4. Statistique du Doubs, p. 79-80.
5. Statistique de la Meurthe, p. 160.
6. Statistique du Nord, t. Ier, p. 490.

Enfin, le partage des communaux a donné des résultats très différents, suivant les pays. Dans la Moselle, le partage a beaucoup augmenté la valeur productive de ces terres. Il a donné de bons résultats dans l'arrondissement d'Avesnes; il n'en a pas été de même dans les arrondissements de Cambrai, Douai, Lille : une partie des marais a été négligée; beaucoup sont sous l'eau en 1804 [1]. Dans la Meurthe, il faut envisager les prairies et les terres arables, d'un côté, les pâtis, de l'autre. Les premières, par suite de la division, sont mieux exploitées par des propriétaires que par des baillistes qui ne les ont reçues que pour un an ou trois au plus; le partage des pâtis a été plus nuisible qu'utile; déjà une grande partie de ces terrains restent incultes [2]. Dans le Doubs on a converti des communaux en terres labourables; le pauvre a cultivé son lot deux ou trois ans, puis l'a abandonné. Et le préfet de ce département pense qu'il faut lever la suspension du décret du 10 juin 1793 et abolir définitivement ce décret [3]. Bien souvent le sol des communaux était trop stérile pour que l'on y fît des frais d'exploitation; ainsi dans les Landes [4].

Valeur des terres. — Il serait intéressant d'étudier d'une manière précise la valeur des terres au cours de la période révolutionnaire. On ne pourra le faire qu'après une foule d'études de détail. Nous pouvons essayer de dégager quelques résultats des statistiques de préfets qui nous renseignent sur cette question et comparent l'année 1789 et l'an IX.

Un certain nombre de causes tendaient à la diminution de la valeur des terres : d'abord l'énorme masse des biens nationaux jetée sur le marché à un moment où les guerres et la crise industrielle et commerciale qui les accompagnèrent battaient leur plein; ensuite, la rareté du numéraire; enfin, comme l'indique Dieudonné, préfet du Nord, l'élévation des droits fiscaux au moment où il écrivait (1804). D'autres causes tendaient à maintenir les anciens prix : la terre était le placement le plus sûr que l'on pût faire à cette époque. Aussi, d'une manière générale, les prix de la terre étaient à peu près en l'an IX ce qu'ils avaient été en 1789. Il en est ainsi dans le département de l'Ain, suivant le préfet. Dans le Doubs il y a une légère élévation des prix, sauf pour les prés qui valent sensiblement moins, et pour les vignes dont le prix se maintient. C'est ce que montre le tableau suivant, dressé par arpent :

---

1. Statistique du Nord, t. Ier, p. 229 et suiv.
2. Statistique de la Meurthe, p. 167.
3. Statistique du Doubs, p. 80 et suiv.
4. Observations des administrateurs du département des Landes sur les difficultés qui s'opposent dans quelques parties de ce département au partage des biens communaux. Comité d'agriculture, Archives nationales, *AFII 14, f° 602.

		1789	An X
Fonds de terre :	bonne qualité	900 fr.	1.000 fr.
	2e qualité	300	400
Prés :	1re qualité	2.500	2.000
	2e qualité	800	700
Vignes :	1re qualité	2.400	2.400
	2e qualité	1.200	1.800
Bois :	en coupe de 25 ans (25 arpents)	3.000	4.000
	en coupe de 20 ans (id)	2.400	3.000

Dans le département du Nord, il n'en est pas comme dans ceux de l'Ain ou du Doubs. De 1789 à l'an IX, la valeur des immeubles diminue, du quart pour les terres labourables, du tiers pour les maisons, à cause de la grande masse des biens mis en vente et du taux excessif des droits fiscaux [1].

Valeur des fermages. — Le taux des fermages n'a pas changé, même dans les pays, comme le département du Nord, où la valeur des terres a diminué, ou bien il a augmenté. Les propriétaires ont profité, en effet, pour maintenir ou élever les fermages, de la suppression de la dîme et des redevances seigneuriales. Il est vrai qu'ils n'ont joui, en réalité, des conditions nouvelles qu'à la fin de la Révolution. La plupart des baux étant stipulés autrefois en argent, les fermiers ont fait un bénéfice énorme en payant leurs fermages en assignats, au détriment des propriétaires qui ont encore des réquisitions à supporter et qui ne peuvent se procurer avec le papier-monnaie les denrées nécessaires à leur subsistance. Les propriétaires se plaignent et demandent la résiliation de leurs baux à ferme. « Il paraîtrait juste de ne pas réduire à l'aumône les propriétaires pour enrichir leurs fermiers qui sont les plus cruels ennemis de la Révolution », disent-ils [2]. La Convention ne peut résilier complètement des baux parfaitement réguliers et valides, ni changer brusquement toutes les conditions de paie-

1. Statistique du Nord, t. Ier, p. 496. Valeur des terres labourables à l'hectare :

		Valeur vénale	Valeur locative
Bergues	1789	1.667 fr.	56
	An IX	1.286	56
Douai	1789	3.044	63
	An IX	1.723	63
Avesnes	1789	1.444	38
	An IX	1.055	38

2. Pétitions de propriétaires. Les administrateurs du directoire du district de Vire au Comité de législation (23 prairial an III). Archives nationales, DIII, 87.

ment; elle s'arrête à un compromis, et, pour adoucir la situation des propriétaires, troublée par l'énorme dépréciation des assignats, elle décrète le 2 thermidor an III (20 juillet 1795) que le paiement sera fait, moitié en argent, moitié en nature. La moitié du prix du bail sera représentée par sa valeur en grains, suivant le prix moyen du blé en 1790 [1].

Ainsi, malgré quelques progrès dans l'exploitation, il semble bien que les terres n'aient pas, en général, augmenté beaucoup de prix de 1789 à l'an IX — nous avons même constaté, dans le Nord, une diminution sensible — ni non plus le taux des fermages. Cela tient sans doute à la grande masse de biens-fonds jetée tout d'un coup sur le marché, à la rareté du numéraire, enfin au taux de l'argent qui, en 1789, était de 4 % et qui, en l'an IX, est en moyenne de 8 à 9 % [2].

Diminution du nombre des propriétaires vivant uniquement du produit du sol. — Les terres ayant été encore plus divisées qu'auparavant pendant la Révolution, il arriva que les propriétés furent trop petites pour qu'on pût vivre uniquement de leur produit. Beaucoup de gens se trouvaient déjà dans ce cas au XVIIe et au XVIIIe siècle, en Artois, en Picardie, en Normandie, par exemple. Ce phénomène s'accentua pendant la Révolution. Les statistiques des préfets le montrent bien, même si l'on n'accorde, comme on le doit, qu'une valeur très approximative à leurs chiffres. Voici, dans quelques départements, le nombre des individus vivant uniquement du produit de leurs biens-fonds.

	1789	An IX
Meurthe	6.546	8.222
	sur 56.501 propriétaires	sur 69.743 propriétaires
Moselle	3.229	1.936
Eure	7.408	5.512 [3]
	sur 99.637 propriétaires	sur 100.200 propriétaires

La plupart des propriétaires de biens-fonds étaient donc obligés d'ajouter au revenu de leurs terres un travail quelconque, mécanique ou industriel, ou un revenu en rentes. Nous voyons par les statistiques que le nombre des individus qui ajoutent un travail quelconque à leur revenu

1. Décret du 2 thermidor an III, art. 10 (Duvergier, tome VIII, p. 237).

2. Les propriétaires fonciers empruntent à ce taux aux notaires, dans le département de la Moselle, par exemple.

3. Il semble qu'il n'en soit pas de même dans l'Indre. D'après le préfet, le peuple aurait peu profité de la vente des biens nationaux. Les propriétaires ont acheté d'autres biens; il en est résulté une augmentation dans la classe des individus vivant uniquement du produit de leurs biens-fonds. Statistique de l'Indre, Bib. nat., L^31^ 11, p. 6.

ou traitement a beaucoup augmenté dans certains pays entre 1789 et l'an IX.

	1789	An IX
Meurthe	49.955	61.521
Moselle	33 228	48.946

Diminution du nombre des manouvriers. — Des manouvriers, des artisans sont devenus propriétaires. La division du sol a contribué à la diminution du nombre des journaliers agricoles. Pendant la Révolution, les guerres ont encore accentué ce phénomène : beaucoup de manouvriers étaient envoyés aux armées. Il en était encore ainsi en l'an IX, à la suite de la conscription de l'an VII et de l'an VIII. Les statistiques des préfets attestent cette diminution du nombre des manouvriers.

	1789	An IX
Meurthe : manouvriers mâles	20.836	16.437
Doubs	10.860	9.723

De même dans la Moselle.

Dans l'Eure, au contraire, le nombre des manouvriers a quelque peu augmenté : 65.140 au lieu de 64.455.

Prix de la main-d'œuvre. — La rareté relative des ouvriers agricoles entraîne la cherté de la main-d'œuvre. Les salaires des journaliers ont augmenté, depuis 1789, dans les Deux-Sèvres, d'un quart, alors que les loyers et le vêtement ont augmenté d'un quart, le pain, aussi d'un quart, et la viande seulement d'un sixième. Dans la Moselle, ils ont augmenté de près d'un tiers à la campagne, alors que les draps, les toiles, les vêtements ont augmenté d'un tiers, et que le pain a *diminué* d'un cinquième. Dans le Doubs, on payait le manouvrier, sans nourriture, en 1789, 1 fr.25 ; en l'an X, 2 fr.; et avec nourriture, 0 fr. 75 et 1 fr. 25 ; donc augmentation de salaire de 3/8 ou de 2/5. Dans la Haute-Vienne, le renchérissement a été très faible, à cause, dit le préfet, de la diminution du prix du pain. Le journalier, nourri, à la campagne, reçoit, en 1801, 0 fr. 60 au lieu de 0 fr. 45 en 1789.

En général, les salaires des manouvriers sont plus élevés dans les villes que dans les campagnes.

		Ville	Campagne
Haute-Vienne	1789	0.50	0.45
(Journalier nourri)	1801	0 75	0.60

		Trévoux	Trévoux (campagne)
Ain	1789	0.75	0.50
	1801	1 fr.	1 fr.
		Belley	Belley (campagne)
	1789	0.50	0.40
	1801	0.90	0.60
		Nantua	Nantua (campagne)
	1789	0.60	0.40
	1801	0.90	0.75

Mais il arrive parfois que les salaires ont augmenté dans les campagnes, au point d'atteindre ceux des villes; on le constate, pour l'arrondissement de Trévoux, en 1801. Et même les salaires des manouvriers sont quelquefois plus élevés à la campagne; il en est ainsi dans le département de la Moselle. De 1789 à 1801, ils ont passé, à la ville, de 0 fr. 80 à 0 fr. 92; et, à la campagne, de 0 fr. 80 à 1 fr. 12. 12 centimes de plus à la ville, 32 centimes à la campagne, ce qui fait ici près d'un tiers d'augmentation.

Cette cherté de la main-d'œuvre dans les campagnes fait que le propriétaire ne peut pas exploiter sa terre comme il le voudrait ni lui faire rapporter autant qu'elle pourrait. C'est ce qui explique, dit le préfet des Deux-Sèvres, que beaucoup de champs dans ce département soient couverts de plantes parasites.

Cependant, d'une manière générale, les salaires des manouvriers sont à peu près en rapport avec le prix des denrées, du loyer et du vêtement. Ainsi dans les Deux-Sèvres, on l'a vu, l'augmentation des salaires des journaliers agricoles, de 1789 à 1801, est d'un quart; or c'est précisément dans cette proportion d'un quart qu'augmente le prix du pain, du loyer, du vêtement. Dans la Moselle, à la campagne, augmentation des salaires de près d'un tiers; c'est aussi d'un tiers qu'augmentent les prix des toiles, des vêtements; mais ici le pain diminue de prix, d'un cinquième; la situation du journalier est donc un peu meilleure que dans les Deux-Sèvres. Les cultivateurs propriétaires, ayant profité pendant la Révolution de la hausse des prix des denrées agricoles, ont donc pu payer facilement les salaires plus élevés de leurs manouvriers.

III

Prospérité relative des classes rurales. — Pendant la Révolution, les classes rurales ont été plus prospères qu'elles n'avaient jamais été. L'abolition

définitive des droits seigneuriaux sans indemnité, la suppression des dîmes, particulièrement le partage des communaux, surtout la vente des biens nationaux, le papier-monnaie qui favorisa tant les fermiers, au détriment des propriétaires, la hausse des denrées, tout concourut à l'amélioration de la condition des paysans.

Accroissement de la population des campagnes. — La classe des cultivateurs s'accroît. Il semble bien que pendant la Révolution la population des campagnes se soit augmentée, au détriment des villes. Toute la révolution foncière qui s'est faite de 1789 à 1793 a eu pour effet de faire affluer vers les campagnes une foule de gens des villes. Le préfet de la Meurthe dit que ces changements « ont fixé dans les campagnes beaucoup de jeunes gens que la misère refoulait autrefois dans les villes où, réduits à une stérile domesticité, presque tous finissaient leurs jours dans les hôpitaux ou plus misérablement encore [1] ». Dans le département de la Moselle, de 1789 à 1792, pendant la période où les droits seigneuriaux et les dîmes sont supprimés, et la vente des biens ecclésiastiques commencée, la population des campagnes s'accroît de 11.983 individus; les villes ont perdu 897 habitants, et les bourgs 638. De 1793 à l'an VIII, période de grandes guerres, il y a eu perte, sinon dans les bourgs, du moins dans les villes et les campagnes; mais les villes ont été beaucoup plus atteintes. Elles ont perdu 4.726 habitants, les campagnes seulement 1.844. Dans l'an IX, accroissement de population, faible dans les villes (645), grand dans les campagnes (2.770 habitants) [2]. Dans le Nord, de 1789 à 1804, diminution de la population des villes de 30.067 individus, et augmentation de celle des campagnes de 16.792 [3]. Sans accorder une valeur absolue à ces chiffres, l'accroissement de la population des campagnes dans le Nord et la Moselle s'en dégage très nettement. On voit l'intérêt de ces études de démographie. Malheureusement les statistiques les plus soignées des préfets ne nous renseignent guère sur le mouvement de la population de 1789 à l'an IX. Les archives départementales et communales permettront sans doute l'étude précise de cette question importante. Il nous suffit de la signaler [4].

Amélioration dans la manière de vivre. — On constate une amélioration dans les habitations, dans les meubles, par exemple dans la Meurthe, dans

1. Statistique de la Meurthe, p. 107.
2. Statistique de la Moselle, p. 4.
3. Statistique du Nord (an XII), t. Ier, p. 37.
4. Les Archives nationales, F20 298-396, possèdent des états de population par districts et cantons; un tableau de population pour l'an VIII, etc.

la Haute-Vienne. « Presque tous les habitants des campagnes de la Haute-Vienne étaient chaussés de sabots, dit le préfet : aujourd'hui, un très grand nombre porte des souliers. » On achète aussi des étoffes moins grossières. En Limousin, « la plupart des ouvriers et des cultivateurs ne vivaient une partie de l'année que de châtaignes et de blé noir et ne buvaient que de l'eau ; aujourd'hui leurs aliments sont moins grossiers. Il est peu de familles qui ne se procurent de temps en temps de la viande de boucherie et qui ne salent annuellement un cochon gras pour leur consommation. Une grande partie du beurre, du fromage et des œufs que les gens de la campagne portaient autrefois au marché pour les vendre, se consomme maintenant dans leur ménage. On fréquente beaucoup plus les cabarets, et on fait un plus grand usage du vin [1]. » Dans la Meurthe, on constate aussi une plus grande facilité de vie.

Le nombre des mariages semble augmenter, dans les premières années de la Révolution. Dans la Moselle, l'année 1792 est exceptionnelle; il y a 2.623 mariages, soit 374 de plus qu'en l'an IX qui paraît déjà satisfaisant.

L'ouvrier agricole prend une nourriture meilleure. Dans la Moselle, il mange plus souvent de la viande; il boit des liqueurs fermentées. Il est aussi mieux vêtu. « Le journalier des campagnes, dit le préfet de ce département, a recueilli tous les avantages de la Révolution. » On a vu que dans ce pays son sort était bien meilleur que celui du journalier des villes. « Celui-ci, dit le préfet, est réduit à solliciter de l'ouvrage, tandis que l'autre a presque besoin d'être sollicité. »

Cependant les habitations laissent trop souvent à désirer. Il n'est peut-être pas dans tout le département de la Moselle, en 1803, trente maisons de ferme qui soient construites convenablement. Le propriétaire ne tire qu'un faible revenu de ses terres. Il donne à ses bâtiments peu d'étendue. Point de bergeries; des étables étroites et malsaines, des écuries qui le sont encore davantage [2]. De même dans la Meurthe, dans l'Eure. Dans ce dernier département les habitations sont très mauvaises, les étables sont souvent malsaines, ce qui entraîne des épizooties et des épidémies nuisibles à la population [3].

Diminution de la mendicité. — Enfin il semble bien que la mendicité ait diminué. Dans le Doubs, le nombre des mendiants errants est plus petit qu'en 1789; le préfet en fixe à peu près le nombre à 300. Beaucoup trou-

1. Statistique de la Haute-Vienne, Bib. nat., L^{31} 14, p. 263.
2. Statistique de la Moselle, Bib. nat., L^{31} 11, p. 13.
3. Statistique de l'Eure, p. 121.

vèrent du travail, qui auparavant étaient obligés de demander l'aumône. C'était une conséquence de la division des grandes propriétés et de la demande de main-d'œuvre. Mais ici il serait nécessaire d'étudier la mendicité avant 1789, cette plaie de l'ancien régime [1], et de voir ensuite, par d'autres documents que les statistiques des préfets, l'état de la mendicité à la fin de la Révolution, et, si on le peut, pendant la Révolution.

La conscription. — Ce qui vint contrarier l'heureux développement de l'agriculture pendant la Révolution et après, ce fut surtout l'enrôlement, la conscription. Dans le seul département de l'Eure, de 1791 à l'an VIII, 21.720 hommes, sur une population de 400.000 âmes, partirent pour les armées : en 1791-92, 5.000; en 1792, 8.700; en l'an VII, 7.516; en l'an VIII, 504 [2]. La conscription, dit le préfet du Gers, a exercé une influence néfaste sur l'agriculture [3]. Elle fut nuisible partout au progrès agricole. C'est un facteur qu'il ne faudra pas négliger dans les études de détail que l'on fera.

La division du sol français, opérée ou plutôt accentuée par la Révolution, a exercé une influence économique prépondérante sur la France contemporaine; elle a amélioré beaucoup la condition des classes rurales, vivifié les campagnes, augmenté le nombre des partisans de la Révolution. Elle a contribué à la victoire de la Révolution à l'intérieur et à l'extérieur. Elle a eu, en dehors de ses conséquences économiques que nous avons seulement indiquées, une action politique et sociale dont les effets se sont fait sentir à cette époque et qui durent encore.

Ph. Sagnac.

---

1. Nous n'avons pas d'études sur la mendicité à la fin de l'ancien régime. M. Camille Bloch en prépare une qui concernera l'Orléanais, l'Ile-de-France, etc.
2. Statistique de l'Eure, cf. le tableau général de la population.
3. Statistique du Gers, Bib. nat., L^{31} 9, p. 42.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LES SOURCES NARRATIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE AU XVIe SIÈCLE. — II[1]

Annales et Chroniques

Les dernières années du XVe et les premières années du XVIe siècle virent paraître un assez grand nombre de vastes compositions historiques dénommées *Annales* ou *Chroniques*. Faites plus ou moins sur le plan des *Chroniques de St Denys* [2], ces compositions prétendent retracer en son intégrité, soit l'histoire de France depuis les origines de la monarchie ou même depuis les temps fabuleux de « Troye la Grant », soit l'histoire d'une province. Nous citerons, par exemple, le *Compendium Gaguini super Francorum gestis* (la première édition est de 1495), *Les Annales et chroniques de France* de Nicole Gilles (1492), *Les grandes Annales ou cronicques... de Bretagne* d'Alain Bouchard (1514), *Les Annalles d'Acquitaine* de Jean Bouchet (1524).

Ces compositions historiques ne peuvent évidemment, dans leur ensemble, être considérées comme des sources. Elles ne sont trop souvent que le ramassis indigeste des chroniques antérieures. Mais les auteurs de ces « annales » les ont généralement poussées jusqu'à leur temps; ils ont, dans les derniers chapitres de chacune d'elles, raconté des événements dont ils avaient été ou dont ils avaient pu être témoins. Il y a donc toujours lieu de faire une distinction entre les longues compilations, qui sont l'essentiel de l'œuvre, et les derniers chapitres, lesquels peuvent avoir le caractère de sources.

Dans les éditions originales de chaque chronique, ces derniers chapitres ont, il est vrai, peu de développement. Mais la plupart de ces annales eurent un très grand succès. Celles qui étaient écrites en latin furent traduites en français. Toutes furent rééditées à maintes reprises. Or jamais on ne rééditait une chronique sans la mener jusqu'à une date très voisine de celle de la réimpression. A chaque édition le volume se grossit ainsi d'*additions* successives, qui sont parfois l'œuvre de l'auteur lui-même, plus

1. Voyez la *Revue*, t. V, p. 172.
2. Voy. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, n°s 2530 et 3099.

souvent l'œuvre d'un traducteur ou de l'un de ces faiseurs qui semblent avoir eu pour spécialité de travailler à ces *continuations*. C'est ainsi que, de 1495 à 1586, M. Thuasne a compté dix-neuf[1] éditions latines du *Compendium* de Gaguin, tandis que de 1514 à 1538 s'échelonnent sept éditions de la traduction française. Les *Annales* de N. Gilles parurent au moins sept fois entre 1492 et 1551, chaque édition continuant la précédente. Denys Sauvage les redonna en 1553. Une traduction latine parut à Bâle en 1572. Il y eut encore une édition de Gilles en 1617 et, conformément à de vieilles habitudes toujours persistantes, elle poursuivait le récit des événements jusqu'à cette date. Les *Annales de Bretagne* furent imprimées cinq fois entre 1514 et 1541, et chaque fois enrichies de suppléments. Quant aux *Annales d'Aquitaine*, elles eurent quinze éditions de 1524 à 1644. Toutes ces additions accentuent encore le caractère de source contemporaine que présentent déjà les derniers chapitres de ces diverses compilations.

Il semble donc tout d'abord que nous devions trouver, dans ces Annales et leurs nombreuses additions, des sources abondantes pour l'histoire du XVIe siècle et que de la comparaison de ces sources entre elles nous puissions tirer un sérieux parti. C'est une illusion que l'étude de ces textes a tôt fait de dissiper. En effet, pour peu qu'on les manie, on s'aperçoit vite que ce ne sont pas là des sources indépendantes, mais que ces diverses annales — et leurs continuations — sont liées ensemble par les multiples liens de parentés fort suspectes. Pour mieux nous en rendre compte, nous allons examiner en détail quelques-uns de ces ouvrages.

§ 1. — ROBERT GAGUIN ET PIERRE DESREY

Le *Compendium Gaguini super Francorum gestis* fut imprimé pour la première fois, nous l'avons rappelé, en 1495. L'édition de 1497-8 a, comme la première, une préface de Gaguin. Deux autres éditions parurent de son vivant. Il est probable que l'édition de 1507, parue chez Jean Petit six ans après la mort de Gaguin, a encore été faite exclusivement d'après une rédaction de l'auteur. Elle contient toute l'histoire de Charles VIII et même celle de Louis XII jusqu'en janvier 1499-1500. M. P. de Vaissière[2] remarque avec raison que toute la partie du *Compendium* postérieure à l'avènement de Louis XI (et par conséquent celle qui nous occupe ici)

1. Et non quinze, comme le disait M. P. de Vaissière, *De Rob. Gaguini vita et operibus*.
2. *Op. cit.* M. Thuasne (*R. Gaguini epistole et orationes*, p. 119); les lettres de Gaguin, les notes qu'il inscrivit sur le *Mémorial* de la Faculté de décret témoignent de sa fidélité.

est la seule qui ait la valeur d'une source. Source non méprisable, puisque le général des Mathurins fut chargé de plusieurs ambassades sous Louis XI et Charles VIII.

Même sous sa forme latine, le *Compendium* ne s'arrêta pas longtemps à l'année 1500 [1]. Si le volume publié par Jehan Petit en 1507 n'allait pas plus loin, on ne tarda pas à le grossir d'additions dues à Hubert Vellay (Velleijus) [2], avocat au Parlement. Après la mort de Vellay, cette compilation fut encore allongée, comme en témoigne le titre de l'édition de 1524 [3] : « Habes, candide lector, R. P. Roberti Gaguini, quas de Francorum regum gestis scripsit Annales, necnon Huberti Velleij senatorij advocati consertum aggerem : quo ea quae ille fato praeventus minime expleverat ad tempora nostra nectuntur... » C'est bien en effet une réimpression du *Compendium* continuée « jusqu'à nos jours », exactement jusqu'à 1521. L'éditeur reproduit les préfaces mises par Gaguin aux éditions de 1497 et 1498. Après le récit des événements de l'an 1499 vient une épître de Hubertus Velleijus à François Poncher. Les chapitres suivants résument la fin du règne de Louis XII et contiennent un éloge de François Ier, qui est plus pieux que Salomon, chaste (!), etc. L'ouvrage se termine, après le récit du camp du drap d'or, par un poème de l'inévitable Fauste Andrelin en l'honneur de Gaguin et de ses Annales.

Mais, à cette date, déjà un nouvel élément était intervenu dans le développement du texte de Gaguin. — A la suite de l'édition de Monstrelet parue à Paris en 1512, en 3 volumes in-folio, se trouvent, à partir du folio CCCII, *Les grandes chroniques du T. C. Roy de France Charles VIII. de ce nom, magnanime et victorieux, recueillies et assemblées par Pierre Desrey, simple orateur de Troyes en Champagne*. C'est une traduction amplifiée du livre XI du *Compendium*, faite sur l'édition de 1507, et enrichie de quelques détails inédits, par exemple de l'histoire de Savonarole. Elle contient également le catalogue des troupes de Charles VIII. Où Desrey l'avait-il pris ? Dans un document analogue à celui publié à Lyon, en 1841, par P.-M. Gonon, dans ses *Séjours de Charles VIII à Lyon sur le Rosne, extraits de l'histoire des faits, gestes et victoires du Roy Charles VIII* [4]; document dont l'éditeur indique

1. Brunet relève les éditions de Lyon 1497, Paris même date, Paris, 1499, 1500, 1506.

2. Ni La Croix du Maine ni du Verdier ne nous donnent de renseignements sur ce personnage. Rœderer, *Mémoires sur le règne de Louis XII*, p. 24, l'appelle Humbert Vellay et remarque qu'il a été utilisé par G. Trailhé dans son *Histoire de Louis XII*, 1755.

3. Lyon, Jean Osmont, 12 avril 1524. Ex. de la Mazarine, 5823 A. Voici le colophon : « Praeclarissimum hoc de Francorum gestis compendium multis notatu dignissimo additionibus librique unius accessione locupletatum, emendatum et castigatum usque ad annum domini MCCCCCXXj. » On signale aussi une éd. de 1528.

4. Partie d'une plaquette in-8. L'original, dit Gonon, a été imprimé à Lyon, chez Nigon, en 1541.

insuffisamment l'origine, mais dont les éléments se retrouvent dans la plaquette quasi officielle *Descriptio apparatus bellici regis Franciae Karoli* [1]...

Après ce récit de la marche de Grenoble en Italie, Desrey insère de nouveau dans son texte des fragments de la traduction de Gaguin, puis une description de l'Etna (en réalité il s'agit, sous ce nom pompeux, de la solfatare de Pouzzoles), etc. Puis, lorsqu'il en arrive au retour de Charles VIII à Lyon, il dit : « Ainsi comme descript et recite le tresfamé historiographe Me Robert Gaguin, duquel je mettray la reste de la cronique du roy Charles ». Et en effet, il reprend la traduction du *Compendium*, sans paraître s'apercevoir qu'elle redit des choses qu'il a déjà dites lui-même. Il traduit le récit donné par Gaguin de la pompe funèbre de Charles VIII. — Telles sont les « chroniques de Charles VIII » ajoutées par Desrey au texte de Monstrelet : simple traduction de Gaguin, mêlée de quelques données nouvelles, qui proviennent surtout des plaquettes officielles.

Sur les additions à Monstrelet, le judicieux de Foncemagne publia, voici longtemps, une note qui n'a pas été suffisamment remarquée [2]. Le texte de Monstrelet, dit-il, s'arrête en 1467 ; diverses continuations l'ont poussé jusqu'en 1516. La première addition est formée par la *Chronique scandaleuse*. La seconde est de Pierre Desrey : « *Celle-ci se retrouve, pour la plus grande partie, surtout en ce qui concerne l'expédition d'Italie; à la suite de la traduction de Gaguin par le même Desrey;* à la fin de la *Chronique de Bretagne* par Alain Bouchard, et dans le *Charles VIII* de Godefroy, p. 190, où elle est intitulée *Relation du voyage de Charles VIII* ». Et le perspicace érudit ajoutait que les continuations ultérieures de Monstrelet devaient être tirées de celles que le même Desrey avait données à sa première édition du Gaguin français. Se rendant compte que cette découverte bouleversait la critique des sources de cette période, il concluait : « Cet avis peut être utile à ceux qui étudieront l'histoire de Louis XI et de Charles VIII [nous dirons : et de Louis XII], en ce qu'il leur épargnera la peine et le dégoût de lire plusieurs fois les mêmes choses, dans des ouvrages qu'on n'a pas lieu de soupçonner d'être copiés les uns sur les autres. » — De même Rigoley de Juvigny, dans ses annotations à la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine [3], nous avertit que

1. Bibl. Mazarine, 10781 (8), in-4 goth., A-B. Publié par Martène et Durand, *Voyage littéraire*, t. II (Lelong, n° 17360). En partie traduit dans la pièce de la Bibl. nat., Lb28 21, Réserve.

2. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVI, p. 251. C'est moi qui souligne.

3. T. II, p. 270 : « Il a... recueilli et assemblé les grandes chroniques de Charles VIII..., commençant dès l'an 1484, jusques en l'an 1496, imprimées à Paris chez Jean Petit et Michel l'an 1512. Ce livre se voit imprimé sur la fin du troisième volume des Chroniques de Monstrelet ». Mais Rigoley n'a pas aperçu l'identité entre ces Additions à Monstrelet et la traduction du *Compendium*. Quant à du Verdier, il ne parle pas de Desrey.

les *Chroniques de Charles VIII*, seconde continuation à Monstrelet, se trouvent aussi placées à la fin de la *Chronique* de Bouchard, et à la suite de la traduction de Gaguin.

Muni de ces indications, nous allons examiner la traduction de Gaguin publiée en 1515 chez Galiot du Pré. Le 18 novembre 1513, un premier privilège pour la traduction du *Compendium* était accordé, sans qu'il fût fait mention du traducteur, à ce libraire. Un privilège confirmatif, toujours muet sur le point essentiel, lui fut concédé le 24 avril 1515. Nous devrions donc nous attendre à trouver une œuvre indépendante dans *Les croniques de France, excellens et vertueux gestes des tres chrestiens Roys et princes qui ont règné aud. pays, depuis l'exidion de Troye la grande, jusques au regne du tres chrestien, vertuex* (sic) *et magnanime roy François Ier... composées en latin par fr. Robert Gaguin... excellent historiographe et depuis en l'an 1514 translatées de latin en nostre vulgaire françoys... Ensemble aussi plusieurs additions de choses advenues au temps du roy Loys XII, jusques à l'heure de son trespas...* Le traducteur n'est pas nommé, et, dans le « Prologue de Pierre Desray (*sic*), simple orateur de Troys en Champagne sur les croniques des chrestiens roys de France, composées en latin par Me Robert Gaguin et depuis nagueres translateez de latin en françoys », Desrey ne se donne pas formellement comme le traducteur. Mais il suffit de conférer la partie de la traduction postérieure à l'avènement de Charles VIII avec la continuation de Monstrelet pour se convaincre que l'on a affaire à un seul et même texte. Le traducteur, au lieu de se borner à traduire le latin [1], y insère les mêmes amplifications qu'en 1512. Il y ajoute les mêmes détails, notamment (fo 204) l'histoire de Savonarole. Aussitôt après ce récit vient cette rubrique : « Addition de Pierre Desrey... sur et avecques les croniques du tresfamé hystoriographe... de la vraye et entière delibération du tres chrestien roy Charles VIII, pour la conqueste et recouvrance de son royaume de Sicille. » — Comme en 1512, cette « addition » ne constitue pas une pure et simple « continuation ». La traduction nous avait, en effet, conduits jusqu'à l'arrivée du roi à Vienne; l'addition nous ramène en arrière, au départ d'Amboise.

Notons en passant, dans le récit du départ de Grenoble, deux coquilles (fo CCVI) qui nous seront plus tard de quelque utilité pour la critique des imitations de Desrey : au lieu de Gap et de Forges, nous lisons *Gag* et *Sorpes* [2].

Les *Croniques* vont plus loin que les additions à Monstrelet. Après l'his-

1. Comme en 1512, il ne traduit pas les vers latins insérés par Gaguin dans sa prose latine; il les donne tels quels au milieu du texte français.

2. Nous n'avons pu identifier Forges.

toire de l'écroulement du Pont aux Meuniers, le traducteur remarque : « Cy faict la fin Gaguin de sa cronique... » Ensuite viennent les « Additions de Pierre Desrey aux croniques de Guaguin jusques en l'an mil V cens et XIIII » dont le dernier chapitre (f° CCXIII) est « Le trespas du roy Loys au logis des Tournelles de Paris ». De même, à la table des matières, après : « fin de la table de ce que Robert Guaguin a escript », on lit : « Aultre table des additions de Pierre Desrey aux croniques de Guaguin jusques en l'an mil V cens et XIIII. »

Désormais, le processus d'accroissement du *Compendium* en français ne s'arrêtera plus.

§ 2. — LA « MER DES HYSTOIRES » ET LES CONTINUATIONS DES « CHRONIQUES DE SAINT-DENYS »

Mais s'il est avéré que la traduction amplifiée du *Compendium* de Gaguin sort des *Additions* à Monstrelet, où Desrey peut-il avoir pris ce que ne lui donnait pas le texte de Gaguin ?

En dehors du *Compendium*, il existait déjà, en 1513, une œuvre historiographique en français, la continuation de la *Mer des hystoires*, parue en 1506. On sait que l'on appelle de ce nom la traduction française des *Rudimenta novitiorum* de Columna, parue pour la première fois à Paris [1] en 1488. Le traducteur paraît avoir été « un chanoine de Mello-en-Beauvaisis qui a continué cette chronique jusqu'au règne de Louis XI, mais qui ne s'est pas nommé [2] ».

L'ouvrage reparut à Lyon chez Jean du Pré en 1491 ; puis, continué jusqu'en l'an 1500, à Paris chez Vérard ; enfin à Lyon, chez Genevey dit Diamantier, en 1506 [3]. A la prendre dans cette édition (la dernière avant

---

1. Chez Pierre le Rouge. Aug. Molinier, *op. cit.*, n° 4023, cite une éd. de Lübeck, 1475. Voy., à *Mer*, la très intéressante notice de Brunet.

2. Brunet, *loc. cit.* Dans l'éd. de 1506, Prologue, f° aiii : « Parquoy veu que ie suis françoys natif de beauvoisin... » Ne s'agirait-il pas plutôt de Pont-de-Beauvoisin en Dauphiné ? « J'ai esté en la fin singulièrement persuadé, et de ce faire par les vertueuses exhortations et éminentes raisons de noble homme André de la haye, seigneur de Chaumont et receveur des aides et payment des gens de guerre es villes et election de Sens. » Voilà qui pourrait servir à identifier l'auteur. C'est seulement à propos de l'éd. de Paris, Galiot du Pré, 1536, que Brunet reproduit la formule « traduit du latin en françois sous le règne de Charles VIII *par un natif du pays de Beauvoisin* », texte rafraîchi et continué jusqu'en 1536.

3. Je dois à l'extrême obligeance de M. Baudrier, de Lyon, communication de cette précieuse édition, imprimée (l'achevé d'imprimer du 2e volume est du 14 nov. 1506) pour Diamantier par Claude Davost, *alias* de Troye (exemplaire aux armes des Mortemart ; Yéméniz 2651) : « Le premier volume de la mer des hystoires, augmentée en la fin du dernier volume de plusieurs belles hystoires, Et premièrement des faitz, gestes et victoires du roy Charles VIII

le *Monstrelet* de Desrey), la *Mer* est moins une chronique qu'une histoire moralisée des six âges du monde [1], auxquels le traducteur a cru devoir ajouter une histoire de France allant jusqu'à la fin de 1506 [2]. C'est par patriotisme [3] qu'il s'est décidé à faire ces additions, c'est aussi par admiration pour les brillantes entreprises des rois Charles VIII et Louis XII [4] dont il fait un pompeux éloge. C'est dire que c'est moins un historien qu'un panégyriste. S'il décrit avec soin les pompes des entrées royales dans les villes d'Italie, il veut ignorer les incidents désagréables. Deux lignes lui suffisent pour les événements de Pise en novembre 1494. Il escamote à peu près les scènes graves qui se passèrent ensuite à Florence [5].

Et daulcunes vaillances, triumphantes conquestes et œuvres chevalereuses faictes ou temps du roy louys XII... Le second volume... et principallement des faictz et gestes du roy Charles huitiesme et d'aulcunes choses faictes depuis sa mort jusques a l'an mil cinq cens et six... » In-f° goth., 2 col.

1. « Ce présent livre qui peult estre nommé la fleur ou la mer des hystoires et en latin est appelé rudimentum noviciorum. »

2. Il note avec soin les événements de 1506 jusqu'à novembre inclus. Son 56e et dernier chapitre est consacré à Mlle de Trivulce; la moitié de l'avant-dernière et la dernière colonne sont en blanc. Or la table indique un chapitre 57 « pour le moys de décembre ». Le livre devait donc, dans l'intention de l'auteur, aller jusque-là; mais nous avons vu qu'il fut achevé d'imprimer en novembre.

3. Verso du titre du 1er vol. : « ...ie me suis advisé qu'il n'est chose que l'entendement de l'homme désire plus que de ouyr parler de choses modernes. Oultre plus aussy l'entendement se resiouyt, quand il oyt parler de une chose qu'il ayme... Il n'est chose qui plus resiouysse les entendements françoys que de parler des roys de France. Considérant aussi que je suis françoys, par droite raison ie me dois mieulx appliquer a descripre des croniques de France que de autre nation. Parquoy en augmentant ce présent livre... sera parlé des gestes, vaillances et hardiesses du roi Charles VIII... Tout le voyage de Naples entièrement tant de l'aller que du revenir... Et puis après... il [ce livre] sera aorner de plusieurs victoires... » Et Prologue, f° aii v° : « Des additions du translateur tirees des croniques de France... Considere que l'acteur se tait des nobles roys de France... J'ay voulu labourer a extraire et tirer des françoys les excellences et choses singulieres dignes de memoire... »

4. *Ibid.* : « Pour lesquelles additions faire et hystoires de France ainsi ioindre, ay esté premierement incité et esmeu par le tres magnifique et tres ioyeulx advenement de Charles VIII... » Préface : « Victoires triumphantes, haultes conquestes, chevalereux faits, proesses tres nobles et hardiesses sublimes qui sont au tres chrestien roy de france loys XII... a present regnant en paix et union auquel est maintenant son noble et illustre royaulme de france, car par sa suppellative sagesse, et aussi sa grand puissance, il est craint par toutes nations barbares et estranges. Et quand il mest le pied en l'estrier pour faire guerre, il fait trembler toute la machine du monde, car sur toutes nations pour le present france domine et est la plus flourissante entre toutes les régions, nations et contrées de la terre et de la mer... »

5. F° 143 : « le vendredi xxre iour de novembre se leva quelque alarme pour aulcune parole tant des florentins que des françois, *mais ce ne fust riens*... Le ieudy xxvire iour de novembre vint ung aultre alarme plus forte que l'autre tant que toute la ville fut esmeue et les gens du roy aussy et se tint le roy en son logis armé et ses gardes incontinent prestes avec son artillerie tout à l'entour de son logis, et gens d'armes de venir et allemans en grant nombre tellement que toute la ville trambloit de paour, toutesfoys *ce ne fut riens*, et fut incontinent apaisé le bruyt, chascun s'en retourna en son logis sans mal faire à ceulx de la ville, et furent commis des chambellans du roy pour aller veoir dont estoit procédée ceste noise, et fut trouvé quelque chose oultre le gré de ceux de la ville, et tout fut appaisé par iceulx seigneurs. »

C'est seulement après avoir presque supprimé le récit de l'entrée si tragique de Charles VIII à Rome [1] qu'il se hasarde à parler d'une réconciliation entre le roi et le pape [2] : d'où le lecteur avisé peut inférer qu'avant la réconciliation il y avait eu brouille, mais on ne le lui dit pas. Il ne souffle mot des débauches de Charles VIII et il attend le retour à Lyon (f° 179, v°) pour parler de la « grant gorre ». Même discrétion sur les motifs qui détournèrent Charles VIII d'aller à Paris [3].

A côté de ces défauts, il faut reconnaître au « translateur » de la *Mer* certains mérites. Il est exact par la minutie des détails sur l'itinéraire et des anecdotes. Il est surtout riche en faits précis en ce qui concerne Lyon [4]. Pour le règne de Louis XII, on peut même trouver qu'il n'insiste guère, au point de vue de l'histoire intérieure, que sur les incidents lyonnais [5]. J'inclinerai donc, qu'il vienne ou non du Beauvaisis, à croire qu'il vécut à Lyon [6].

---

1. F° 163, v° : « Le roy se partit dud. Barsaigne le dernier iour de decembre apres ouyr messe et alla disner et coucher a Rome, et y entra par la porte flamine, et passa devant saincte marie de populo et fut loge au palias (*sic*) sainct Marc... Et demoura le roy a rome iusques au xxv^e iour de ianvier. » Et c'est tout !

2. F° 163, v° : « En ce temps allerent devers le pape pour traicter de paix monseigneur dn Bresse... Et fut cause du brief appoinctement du pape et du roy ». F° 164 : « En ce temps se leva une commotion et noise entre les iuifz et aulcuns des gens du roi... Il y en eust eu [des Allemands logés à St-Paul-hors-les-murs] de pendus à la huq̃ maq̃ (*sic*) si n'eust esté de paour qu'ilz ne fussent esmus... Durant led. temps le roy estant a rome y cheut une quantité de la muraille du donion du chastel s. ange dont le pape fut moult esbary et courroucé. » Puis, 16 janvier : « ce iour fut faicte bonne paix entre le pape et le roy... » De même il ne mentionne pas la formation de la ligue de Venise, mais f° 170 : « ce iour [16 juin] vindrent nouvelles au roy que mgr d'orleans estoit entré dedans Novarre maulgré le seigneur Ludovic et ses alliés. »

3. F° 180 : « ne vouloit pas entrer en la ville de Paris pour auculnes choses. » Gaguin observait le même silence.

4. F° 158 : « La religion et couvent de l'observance de lyon sur le rosne fut fondée es faulxbourgs de lad. ville au lieu des deux amans pres le chasteau de pierre size l'an mil quatre cens quatre vingtz et treize avant pasques et le xxve de mars .. Lequel couvent fut appeler nostre d. des anges. » Décrit la pose de la première pierre. Raconte-t-il le transfert, opéré par Gaguin, des os de saint Roch aux Mathurins de Paris, il mentionne l'existence à Lyon (f^e 180) d'une chapelle dédiée à ce saint. — Joutes à Lyon.

5. Il n'y a que deux mots sur la chute du pont de Paris. Cherté du blé à Lyon en 1505, il coûte 26 et 27 sols le bichet; les pauvres des environs se réfugient en ville.

6. Ce caractère essentiellement lyonnais avait frappé P.-M. Gonon, et lui avait donné l'idée de cette mystification littéraire qu'il intitula *La tres curieuse et chevaleresque hystoire de la conqueste de Naples par Charles VIII* (Lyon, 1548, in-8), prétendue réimpression d'une plaquette parue chez Jean Huguetan en 1506. En réalité, il reproduit, en supprimant ce qui pourrait l'y gêner, le prologue de la *Mer*, le début du règne de Charles VIII, puis tout le récit compris entre le départ de Lyon et le retour à Lyon. Le piquant est que l'on accusa Gonon d'avoir fabriqué cette pièce; on lui opposa (tant la *Mer* était un document ignoré) que les gens de 1506 n'écrivaient pas aussi bien. Il fut obligé, pour se défendre, de confesser sa supercherie. Travaillant sur une édition parisienne (celle de Fr. Regnault) il avait, pour donner à sa publication un caractère plus local, interpolé la marque d'un imprimeur lyonnais, mais non pas de celui qui imprima l'édition de 1506.

Sur quelques points, il est visible que le « translateur » a utilisé des pièces, probablement les plaquettes officielles alors en circulation. Par exemple son récit de l'entrée des Français à Milan (17 avril 1501), la harangue d'un Milanais au cardinal d'Amboise, la réponse faite par Michel Ris, tout cela est pris textuellement aux *Lettres nouvelles de Milan envoyées au roy nostre sire par Mgr de la Trimouille touchant la prise de Ludovic* [1].

Voyons maintenant quels rapports existent entre la *Mer* de 1506 et le Desrey de 1512 et 1514. Ces rapports sont plus que des rapports de simple filiation. C'est à la *Mer* qu'en réalité Desrey prit sa description de l'armée et son récit du voyage. C'est dans la *Mer* que le roi, pour la première fois, alla « coucher à Gag en Daulphiné [2] » et que le « dimanche XXXIe d'aoust le roy apres ouyr messe se partit de Gag et alla disner à Sorpes ». Même identité pour l'itinéraire d'Italie [3]; certains passages sont textuellement copiés [4]. L'imprimeur de la *Mer* a-t-il, par mégarde, imprimé « palias » pour « palais » ? Desrey se croit obligé d'inventer un « palis de St-Marc ». Il a copié sur la *Mer* tous les passages relatifs au troubles de Rome [5], à la réconciliation du pape et du roi [6], à la fuite de César Borgia [7], au siège de

---

1. Bibl. nat.. Lb[29] 20, Réserve.

2. F° 160. Au retour (f° 179, v°) il écrit : Gap. Gonon, p. 19, corrige : Gag en : Gap, mais maintient : Sorpes.

3. *Mer*, 163, v° : « Le lundi XVe iour de decembre le roi... alla coucher a nepple une petite ville bien fournie de vivres... Le vendredi XIXe iour dud. moys le roy se partit de Nepple et alla diner et coucher a brasangue. » Desrey (éd. G. du Pré, 1514), 223 v° : « et ced. iour au giste a nepple qui est une petite ville... Ce iour de vendredy le roy fut disner et coucher a Brasangue. »

4. En voici un exemple ; c'est à peine si Desrey a modifié son texte :

Mer, f° 153, v° : « Le roy se partit dud. Barsaigne le dernier jour de decembre apres ouyr messe et alla disner a Rome ét y entra par la porte flamine... et fut logé au palias sainct marc... En ce temps allerent devers le pape pour traicter de paix monseigneur de Bresse... et menerent ung vaillant et excellent docteur en théologie nommé maistre Jehan darly... et quant le pape le vict faire si saigement et orneement sa harangue en beau latin moult bien aorne de si grant sens, il en tint grant compte et fut cause du brief appoinctement du pape et du roy. »

Desrey, f° 223, v° : « Le mercredi derrenier iour de septembre [*sic*] l'an que dessus... le Roy entra en la cité de Rome par la porte flamine.. et alla loger au palis de sainct marc... En ce temps pour traicter de paix le roy envoya par devers le pape alexandre le seigneur de Bresse... maistre Jehan de Rely... tres scientific et excellent docteur en science théologique, duquel pour son orne langage et art de oratoire en latin le pape feist moult grant estime... dont fut cause du brief appointement qui fut entre led. pape et le roy. »

5. *Mer*, f° 164 : « En ce temps se leva une commotion et noise... » Desrey, f° 224 : « s'esleva une grande noise et commotion... », et la suite, sauf le passage sur la pendaison des Allemands.

6. « Ce jour fut faicte bonne paix et accord entre led. pape et le roy... » — « Et ce mesme jour fut faict bonne paix et accord entre led. pape Alexandre et le bon roy... »

7. F° 164, v° : « ...dont le pape et luy se parjurerent du serment qu'ils avoyent faict au roy. » — « Lequel avec sond. filz se parjurerent du serment qu'ils avoient faict au roy de France. »

Novare [1], à la bataille de Fornoue [2], à « la pucelle nommée Cassendre de Venise [3] », il a résumé celui relatif à la fille de Messire Jehan de Solyer [4]. Je crois que la preuve est faite. Si, comme l'a remarqué Foncemagne, le texte de Desrey est à la base de toute l'annalistique du temps, Desrey lui-même a puisé le meilleur de lui-même dans la *Mer* de 1506.

Il y a cependant quelques nouveautés dans Desrey. Ainsi la *Mer des hystoires* ne semble connaître ni l'histoire, ni même le nom de Savonarole. Si celui-là prit à celle-ci la description de la grotte du Pausilippe, de la grotte du chien, de la solfatare, c'est à Desrey tout seul que nous sommes redevables de la comparaison avec l'Etna [5]. Desrey ose dire pour quelles raisons Charles VIII évita d'entrer à Paris. C'est à quelques détails de ce genre que se réduit l'apport personnel du « simple orateur de Troyes en Champagne ».

Parallèlement aux éditions de la *Mer des hystoires* [6] se succédaient, depuis 1476, les rééditions allongées des *Chroniques de St-Denys*. La première qui pousse le récit au delà de Louis XI est celle de 1514; elle va jusqu'en 1513 et avoue, dans son titre même, ses emprunts à Gaguin [7]. Elle est parfois un peu plus résumée que Desrey [8]; si elle cite les prédications de Savonarole, elle économise la description de l'Etna. Mais de nombreux passages sont absolument imités du Desrey [9], paru

---

1. F° 170 de l'un, 231 de l'autre.

2. Desrey reproduit même (231, v°) le discours mis dans la bouche du roi.

3. F° 178, v° : « laquelle vivoit encore l'an mil V^c et VI que ce présent livre fut imprimé » et Desrey, 233, v°.

4. La harangue, qui occupe près de trois colonnes dans la *Mer*, est simplement résumée dans Desrey.

5. *Mer*, 168, v° : « Celle montagne tousiours art sans feu... D'icelluy trou sort ung merveilleux vent lequel est si fort et puissant au sortir dud. trou qu'il soutient pierres, boys et tout ce que on gette dedans led. trou. » Desrey, 227, v° : « une grande montaigne moult forte, laquelle brusle et art tousiours et croy que c'est le mont Ethna... Duquel part ung si tresfort et impetueux vent qu'il soustient les pierres, le boys et tout ce qu'on gette dedans led. trou. » — Pour Louis XII, les ressemblances sont moins grandes. En 1502, la *Mer* raconte (f° 186) « comment Sophiz fit guerre à Usson Cassan turc », tandis que Desrey n'en parle que pour 1505-1506.

6. On signale : Paris (Marnef), qui va jusqu'en 1516; plusieurs éd. mal connues; Paris (Galiot du Pré), 1536; Paris (N. Cousteau), 1543; Paris (Oudin Petit), va jusqu'en 1550.

7. Paris, Eustace : « avecques plusieurs incidences survenues durant les regnes de T. C. roys de France tant es royaumes d'Ytallie, Dalmaigne, Dangleterre... Avecques la cronique frere Robert Gaguin contenue à la cronique Martinienne ». 3 vol. in-f°. C'est le « tiers volume » qui contient Louis XI, Charles VIII et Louis XII jusqu'à la mort de la reine Anne.

8. Noter « une petite cité nommee agab [encore une autre orthographe !] en Daulphiné », mais « aux forges ».

9. *Croniques* de Galiot du Pré (éd. 1514) : Proesme ou prologue de F. Desrey : « Apres doncques que le tres christian et tres illus-

Croniques de G. Eustace (1514) : « Après que le tres chrestien et victorieux Roy Charles huytiesme de ce nom eut vaillamment et

sous sa première forme deux ans auparavant, quand la copie n'est pas textuelle [1].

Ces diverses publications finirent par s'amalgamer ensemble, sous des titres divers. En 1516, en même temps que reparaissait à Paris *La Mer des hystoires*, Galiot du Pré donnait dans la même ville *Le Mirouer hystorial et Recueil des histoires de France, extraict de plusieurs et divers volumes... jusques en l'an 1516...*, compilation prise à divers auteurs, parmi lesquels figure Gaguin [2]. En 1518, on publie à Paris [3] une réédition de Gaguin, avec les continuations de Desrey jusqu'à cette date, sous le titre composite de *La Mer des hystoires et croniques de France*. Puis *Mer* et *Miroir* se fondent en *La Mer des croniques et miroir historial*, en 1520, 1525, 1527, 1528, 1530, en 1536. Arrêtons-nous sur cette édition, donnée en un in-folio gothique, par Jean Fouchet. C'est *La Mer des cronicques et mirouer hystorial de France, jadis composé en latin par religieuse personne fr. Robert Gaguin... et augmenté de nouveau, jouxte les nouveaux imprimez, de plusieurs faitz advenuz... depuis le joyeulx regne et advenement du tres chrestien Roy... François... jusques au moys de mars l'an de grâce 1536*. C'est la reproduction exacte de la version de Desrey. Elle donne le prologue de 1515 avec l'orthographe « Desray », la rubrique des additions, et reproduit même le foliotage jusqu'au point où s'arrêtait Desrey. Puis le récit de la mort de Louis XII est suivi sans transition par ces mots : « Au tres joyeulx, plain de felicité et triumphant advenement du tres chrestien et magnifique roy François Ier... ». Avec l'année 1521 apparaissent (fo CCXLVII) d' « autres additions nou-

---

tre roy Charles VIII, tousiours louable et victorieux eut triumphamment mis son royaulme de france et tous ses pays en glorieuse paix et tranquillité et qu'il eut pacifique conferederation... delibera d'aller recouvrer et conquerre son royaulme de Cecile et pays de Neaples qui par droit luy appartenoit en naturel et propre heritage. » par bonne prudence conquis et subiugué ses prochains ennemys... il entreprinst et delibera daller recouvrer son royaulme de naples et cecile que droitement et a iuste tiltre luy appartenoit. »

1. Les dernières lignes de G. Eustace (sur le Pont Notre-Dame) sont textuellement dans Desrey. De même la description de l'hiver de 1513, ce passage : « lesquelles [choses] je delaisse pour plus amplement descrire et reciter a ceulz qui pourront veoir la fin des choses commencees et qui ont charge de ce faire. Dieu doint tousiours honneur et gloire et tres excellente triumphe au t. c. roy de france loys douziesme... car il est zelateur de paix et qui ayme droit et justice, ayant en son noble courage de vouloir debeler et exadverser les Turcs... Les Suysses se sont longuement tenus obstinés contre icelluy... » Etc., etc.

2. Note du *Supplément* à Brunet ; Brunet en faisait à tort une traduction proprement dite du *Compendium*. — En 1523, parut aussi (Paris, le Noir) un abrégé de Gaguin : « c'est le sommaire historial... selon les volumes de R. Gaguin et autres fidèles cronicqueurs. » M. Thuasne (*Epist.*, p. 119, n. 7) remarque que la *Chronique martinienne*, Paris, Vérard, in-fo, s. d., est aussi de 1485 à 1500 une traduction du *Compendium*.

3. Nic. de la Barre. Signalé, sous le no 3531, au catalogue de la librairie Champion, no 24.

velles qui défaillent aux autres impressions ». L'ouvrage se termine par un résumé rapide des événements de 1534-1535. L'auteur a dû avoir connaissance des documents utilisés par le *Bourgeois de Paris* et la *Cronique de François Ier*; mais il les emploie sans réflexion, car il raconte la procession de 1535 sans faire mention des placards ; il s'arrête au moment où l'on croit qu'il va reproduire la harangue du roi.

§ 3. — LE ROZIER DES GUERRES

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la partie de cet ouvrage qui contient des conseils politiques mis dans la bouche de Louis XI lui-même. Le manuscrit en a été décrit par Paulin Paris [1]. D'Espagnet, qui l'avait cru inédit, le publia en 1616. Il ne s'était pas avisé que ce morceau formait la troisième partie de *Le Rozier ou epithome hystorial de France...*, dont une édition est mentionnée en 1521. Dans celle de 1522-3, la seconde partie est une chronique qui va jusqu'en 1515. Nous avons utilisé celle de 1528-9, en 1 vol. in-4 [2], qui est divisée de même.

« La seconde partie, laquelle fut compilée à la requeste du feu Roy Loys unziesme,... contient par manière de cronique et par années distinctes les faictz et gestes des Françoys, Angloys, Escossoys, Espaignolz et autres dignes de memoire. » Elle a pour titre particulier : « Epithome hystorial des grandes cronicques de France, Angleterre... », et se termine, dans cette édition, en 1517, après le récit de la victoire du Sophi sur les Turcs.

Le *Rozier* a donc des prétentions à l'histoire universelle. L'histoire des guerres d'Italie (prétexte à raconter l'histoire antérieure de Naples) qui commence au f° c v°, est un résumé, rapide et sans aucun intérêt, de la traduction du *Compendium*. Certains détails permettent de conjecturer que ce résumé a été rédigé à Lyon. S'il décrit à peu près dans les mêmes termes que la *Cronique du Roy François Ier* l'entrée de François Ier à Paris, il sait (et ceci confirme les ingénieuses recherches de M. E. Baux [3]), que François Ier, en 1515, est venu à Lyon seul, sans sa mère et sans sa femme. L'expédition d'Italie lui est un prétexte à raconter toute l'histoire de Milan.

---

1. *Manuscrits français*, t. IV, p. 116-136. Voy. Brunet et Barbier, au mot *Rozier*.
2. La tierce partie contient : le Rozier des guerres où sont contenus plusieurs « bons enseignemens ».
3. *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Étude sur la première régence* (*1515-1516*) dans *Rev. d'hist. de Lyon*, 1902).

Il développe le récit de Marignan, celui du pèlerinage au Saint Suaire de Chambéry. Il attache une grande importance aux nouvelles d'Orient.

L'auteur anonyme de cette partie du *Rozier* n'est pas dépourvu d'esprit critique. Il a le courage (f° lxxi) d'aller à l'encontre de l'opinion publique : « Mgr le cardinal d'Amboise cheut malade à Lyon, dont il mourut, qui fut un grand dommage. — Ce neantmoins que aucuns en ont murmuré au contraire... Durant sa vie il a tousjours bien gouverné son maistre, en sorte que le peuple n'estoit pas trop taillé ; car quelque guerre que le Roy Loys ait faite delà les mons, il n'a point creu les tailles... » Sa sympathie pour Louis XII ne l'empêche pas de juger comme elles le méritent les plates flagorneries de Claude de Seyssel : « Et n'estoit pas nommé pour néant le père du peuple. Jasoit ce que aucuns en ont escript durant sa vie en manière de flaterie, et desprisoient les aultres roys pour collauder icelluy. L'on ne peult trop bien dire d'ung homme vertueux en son absence, mais en sa présence non : cela sentoit trop sa lucrative. » — Il n'est pas dépourvu non plus d'une certaine liberté de langage à l'égard des puissances, comme en témoigne un passage précédemment cité [1].

En résumé, malgré les visibles emprunts qu'il a faits, soit directement à Desrey, soit plutôt au texte, émané de Desrey, que nous allons analyser ci-dessous, le *Rozier* n'est pas une compilation sans valeur.

§ 4. — LES ADDITIONS A NICOLE GILLES

Nicole Gilles, notaire et secrétaire du Trésor jusqu'en 1496, avait publié en 1492, à Paris, in-4, *Les Annales et chroniques de France... jusqu'au roi Charles VIII*. Elles reparurent à Paris, 1498, in-f°; à Caen, 1510, in-4 ; à Paris 1520, in-f°, 1544, in-f°. Le titre de ces rééditions rappelle de près celui des traductions de Gaguin : *Les tres elegantes et copieuses Annalles des tres pieux, tres nobles, tres chestiens et excellens Moderateurs des belliqueuses Gaules. Depuis la desolation de la tres inclyte et fameuse cité de Troye.*

Dans l'édition de du Pré, 1527, elles sont « augmentées en la fin dudit volume d'aucuns faictz et gestes des feux roys Charles VIII° et Loys XII°. Ensemble aucunes choses advenues du règne du roy François Ier du nom jusques en l'an mil cinq cens et vingt ». Le récit des guerres d'Italie commence au f° cxxviii ; le volume, qui a 142 feuillets, s'arrête en 1519, après la mort d'Artus Gouffier.

---

1. Voy. la *Revue*, t. V, p. 174, n. 4.

Dans l'édition de 1546, les *Annales* vont « jusques au regne du tres vertueux roy François... Compilees par feu maistre N. Gille, jusques au temps de tres prudent et victorieux Loys douziesme [affirmation inexacte, car le règne de Charles VIII n'est pas de Gilles]. Et depuis additionnées *selon les modernes hystoriens...* » Le procédé de compilation est ici nettement avoué. En 1551 c'est Jean Fouchet, l'éditeur de la *Mer des croniques*, qui redonne les *Annales* « additionnées selon les modernes historiens, jusques en l'an mil cinq cens cinquante et un ». Dès 1553 ce sont les éditions « imprimées nouvellement sur la correction du seigneur Denys Sauvage ». Nous avons déjà signalé la traduction allemande de 1572 et la continuation de 1617.

Pour ce qui concerne les débuts du XVIe siècle, les soi-disant additions à Nicole Gilles ne sont que la copie de Desrey. On y retrouve les renvois à Gaguin, la description de l'Etna, le passage sur le refus de Charles VIII d'entrer à Paris, etc. Mais ce n'est pas sur les *Additions* à Monstrelet, c'est sans doute sur les *Croniques* de 1515 que le travail paraît avoir été fait, car nous retrouvons ici la leçon caractéristique « Sorpes » pour « Forges ». Tout au plus le texte de Desrey est-il un peu écourté.

Peut-être même le compilateur a-t-il eu sous les yeux autre chose que les *Croniques* elles-mêmes. Il procède d'un état du texte de Desrey analogue à celui qui a servi aux *Annales* d'Alain Bouchard, dont il sera question tout à l'heure, mais le Bouchard est plus développé. Les parties relatives au règne de François Ier sont, dans le Gilles de 1531, analogues aux Additions du Bouchard de 1532. Ces deux textes sont donc parents.

En réalité je crois même que ce n'est pas toujours directement à Desrey ou à Bouchard que le continuateur de Gilles a fait des emprunts, c'est plutôt à Jean Bouchet, qui s'était déjà livré à un premier travail de raccourcissement sur le texte des *Chroniques* gaguiniennes.

§ 5. — LES CRONIQUES DE BRETAGNE

Les grandes croniques de Bretaigne nouvellement imprimées à Paris : tant de la grande Bretagne depuis le roy Brutus... que aussi de nostre Bretaigne de present... jusques au temps et trespas de François IIe de ce nom duc de Bretaigne... furent achevées d'imprimer en nov. 1514. Elles parurent chez Galliot du Pré, gr. in-4, et se terminent par un hommage à « François IIIe de ce nom et Claude sa compaigne espouse, par la grace de Dieu duc et duchesse de Bretaigne et de Valois ». L'auteur, maître des requêtes du duc François II, est mort avant 1531 ; son édition fut achevée d'imprimer

après la mort d'Anne de Bretagne, mais, son ouvrage s'arrêtant à la mort de François II, ne touche pas à l'histoire moderne.

On connaît quatre éditions d'Alain Bouchard [1]. Celle de 1531 est de Paris. Celles de 1518 (Caen) et de 1532 (Rennes ?) sont des contrefaçons, faites à l'insu de l'auteur. Celle de 1541 (peut-être Poitiers ?) est une sorte de « ressemelage » d'un lot d'exemplaires de l'édition de 1532. Ces diverses éditions contiennent des *Additions* qui figurent (sauf celles de 1531) dans la réédition donnée en 1886, par M. Lemeignen, pour la Société des Bibliophiles bretons [2].

Arthur de la Borderie a étudié de près ces *Additions*. Voici le résumé de ses remarques.

Les Additions de 1518 [3] donnent assez longuement quelques détails intéressants pour la Bretagne, comme le pèlerinage d'Anne au Folgoët ou le baptême du dauphin François, duc de Bretagne. Celles de 1531 ne sont qu'un plat abrégé, qui résume en 21 pages les événements de la période 1488-1531 ; les détails bretons disparaissent complètement. Celles de 1532 reproduisent d'abord les additions de 1518 jusqu'à la naissance du dauphin, exclusivement. Celles de 1541 présentent cette particularité d'avoir, dans leur partie neuve (1532-1541), un fort accent de terroir, non pas breton, mais poitevin.

Il est assez curieux que La Borderie ne se soit pas posé de questions sur l'origine de ces additions, au moins de la série 1518-1532-1541. M. Lemeignen pas davantage. Il se borne à dire qu'elles ne sont sûrement point de l'auteur. Il a émis en outre l'hypothèse que celles de 1518

---

1. A. de la Borderie, *Étude bibliographique sur les Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart (1514-1541)*, Rennes, 1889, in-4 (et déjà à la suite de l'édition de 1886).

2. Rennes, 1886, in-4, caractères gothiques, reproduction des bois. Reproduit le texte de 1514 plus les additions de 1541 et quelques fragments des édd. intermédiaires non reproduits en 1541.

3. Nous reproduisons d'après La Borderie (p. 15) le titre des « Additions depuis le roy charles VIII. jusques a l'an mil cinq cens dix huyt. Item a este adjouste la cronique de la guerre faicte es ytalies et de la les mons et principallement la journée de Fornoue faicte par le feu roy charles VIII de ce nom et des merveilleux faits dudit roy charles jusques a son retour en france. Lequel avoit madame anne seulle heritiere de Bretaigne. Item comme apres le decez dudit charles Loys XII succeda a la couronne de france et duche de Bretaigne par les espousailles et accords faitz entre led. roy loys et lad. anne. Et comment elle fist triumphamment plusieurs entrées, tant à Paris Rouen Lyon : & plusieurs autres villes dud. royaume. Et comme elle alla visiter sad. duché de Bretaigne, & alla de ville en ville, ou elle fut receue a grant honneur et triumphe ainsi qu'on pourra veoir. Item y est contenu les funerailles et obseques dud. Loys et comme tresillustre et magnanime prince Francoys premier roy de ce nom a espouse tres noble dame glaude premiere fille naturelle et legitime de france. Et finablement y est comprins le baptisement du daulphin et premier heritier de france et duc de Bretaigne. »

pourraient être d'un Normand, celles de 1532, bretonnes. Rien n'est moins évident que cette distinction.

Ouvrons ces additions, et nous ne serons pas médiocrement surpris de constater qu'elles sont presque textuellement prises au Desrey. Le compilateur avait sous les yeux (tout comme le continuateur de Gilles) non le texte des additions à Monstrelet, mais le texte des additions à Gaguin, car il écrit (f° 244 v°), comme ces dernières, « Sorpes », là où les premières mettaient « Forges ». Il copie jusqu'aux formules de Desrey : « le tresfamé hystoriographe maistre Robert Gaguin auquel je mettray le reste de la cronique du roy Charles ». Comme lui il omet de traduire et même de reproduire les vers latins dont s'émaillait la prose du *Compendium*.

A partir surtout de 1513, il est exact que le ou les continuateurs donnent des détails plus abondants que Desrey sur ce qui concerne la Bretagne et aussi la Normandie, d'où la double hypothèse de M. Lemeignen. Ils s'étendent par exemple sur la mort de Primoguet, sur la mort et les funérailles de la reine Anne. En 1514, ils signalent l'envoi en Normandie et en Bretagne de 12.000 lansquenets, qui prêtèrent serment à Caen au duc de Suffolk. Ils rapportent comment ces lansquenets troublèrent Caen le jeudi saint 1515 (?), comment beaucoup furent tués par les Caennais, et la chanson faite à ce sujet par un étudiant, Pierre la Longne. On trouvera également chez eux le récit de l'entrée et du mariage de la reine Marie, du sacre de François Ier, de Marignan.

Le continuateur de 1541 avoue (au f° 306) qu'il a travaillé sur des documents imprimés. Son récit de l'affaire des placards, qu'il place en 1533 (f° 304 et suiv.), est un résumé du texte donné par le *Bourgeois*; la harangue du roi y est tout au long. Il s'arrête avec le cri des monnaies d'avril 1541.

En résumé, les *Croniques* de Bretagne n'ont en rien le caractère d'une source pour les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Pour François Ier, nous pouvons indiquer que le f° 288, sur la hausse du prix du bois en 1520, est exactement copié sur le f° 246 v° de la *Mer des croniques* [1]; le passage sur Luther et la guerre des paysans en 1521 (f° 288) vient en droite ligne de la même source (f° 247), tout aussi fidèlement suivie, d'ailleurs, par l'auteur sénonais de la *Chronique du roy François Ier*. La p. 31 du texte de Guiffrey est la copie littérale des deux textes cités plus haut [2].

Donc les additions à Bouchard sont une copie du Desrey dans laquelle on a inséré des détails plus spécialement bretons ou normands. Quant aux détails poitevins, nous allons voir quelle en est l'origine.

1. Et sur le f° 127, v°, du Gilles de 1551. De même le f° 228, v°, sur le prix du blé.
2. Nous ne faisons que toucher ce point. Nous reviendrons sur la *Chronique*.

§ 6. — LES ANNALES D'AQUITAINE

La première édition de l'œuvre de Jean Bouchet, parue à Paris et Poitiers, en 1524, in-f°, porte ce titre : *Les Annalles dacquitaine, faictz et gestes en sommaire des Roys de France et Dangleterre et des pays de Naples et de Milan* [1]. Ces derniers mots indiquent chez l'auteur l'intention bien arrêtée de nous raconter les événements contemporains : les rois de France étant devenus « ducs d'Aquitaine », leur histoire, et en particulier celle des guerres d'Italie, fait pour lui partie de l'histoire du Poitou.

Comme les autres annalistes, il grossit peu à peu sa publication. Deux nouvelles éditions paraissent en 1525. En 1535 ce sont « les correctes et additionnées Annales Dacquitaine... nouvellement corrigées et additionnées par l'acteur mesmes jusques à l'an mil cinq cens trente et cinq [2] ». Les éditions de 1537, 1540, 1545, portent la rubrique « revues par l'acteur mesmes jusques en l'an... » La dernière qu'il ait pu revoir est celle de 1557 [3].

Bouchet est né à Poitiers en 1476 ; il est mort vers 1557. Attaché à Florimond Robertet, il fait sa carrière dans la basoche, puis devient procureur des La Trémoille, dont il versifie l'histoire, en bon disciple des « grands rhétoriqueurs ». Comme historien, il cherche surtout à moraliser. Il est très crédule ; mais il a tâché de se renseigner. Et il peut, dit son plus récent biographe, être cru pour les faits qui « se sont passés dans le Poitou pendant sa vie » et pour ceux auxquels ont été mêlés les La Trémoille.

Malheureusement, ce n'est « qu'une simple nomenclature d'événements rangés dans l'ordre chronologique » et, pour les dernières années dont il fut le témoin, ce ne sont guère que des notes sans suite.

Dans l'édition de 1532, le règne de Charles VIII commence au f° CXXXI v° et le livre s'arrête (f° CCXIII v°) à la mort de Louise. Pour Charles VIII, Bouchet indique lui-même comme sa principale source Philippe de Commynes. Il a sans doute pris à son patron la liberté d'esprit qui lui permet d'accuser de Vesc et Briçonnet d'avoir « bien fait leurs besognes ». Mais ses emprunts à Commynes sont signalés en marge par le mot *Addi-*

---

1. Voy. A. Hamon, *Un grand rhétoriqueur poitevin : Jean Bouchet (1476-1557 ?)*. 1901.
2. M. Hamon, p. 404, donne à cette éd. la date de 1531 ; c'est évidemment une coquille.
3. Nous n'avons pu examiner les éditions qui parurent sans son aveu en 1537 et 1540, et dont les continuations ne sont pas de lui.

tion, car les premières éditions de Bouchet sont antérieures à la publication de la deuxième partie de Commynes.

Avant de lire Commynes, Bouchet avait lu Desrey, et dans le même texte que les continuateurs de Bouchard, le texte de « Sorpes ». Il prend à Desrey la description de l'Etna, etc., mais il résume son modèle. Il a d'ailleurs eu connaissance de pièces originales, telles que le défi du roi d'Angleterre, les lettres de l'Empereur, etc., et il les insère dans son texte.

En somme, l'annaliste poitevin est plus original, et surtout plus probe que la plupart de ses confrères. Il s'est inspiré de ses prédécesseurs, il ne les a pas plagiés. Par contre, il a été plagié.

Après avoir stigmatisé les éditeurs qui publièrent des éditions clandestines des *Annales d'Aquitaine*, M. Hamon ajoute : « Certains écrivains se montrèrent encore moins délicats... et copièrent textuellement les *Annales d'Aquitaine* sans en avertir leurs lecteurs. Denis Sauvage, continuateur des *Chroniques et Annales* de Nicole Gilles, ne se gêne pas avec notre auteur, et prend tranquillement chez lui la plus grande partie de son récit des règnes de Charles VIII et de Louis XII; il supprime les faits particuliers à l'Aquitaine et au Poitou, et ajoute certains détails que Jean Bouchet avait omis; il en va de même la plupart du temps pour le règne de François Ier, la transcription n'est pourtant pas aussi régulière ». Cette phrase de M. Hamon n'a qu'un tort : c'est de faire peser sur Denys Sauvage une responsabilité qui incombe aux éditeurs antérieurs de Nicole Gilles, en particulier à ceux de 1551.

M. Dugast-Matifeux (dit M. Hamon, p. 189, n. 2) « prétend que *Les grandes Annales*... par Alain Bouchard deviennent après 1488 une copie du livre de Bouchet. J'ai voulu vérifier le fait dans l'édition de 1541..., je n'ai rien trouvé qui justifiât cette affirmation ». Je crains que M. Dugast-Matifeux n'ait, ici, mieux vu que M. Hamon. Les détails relevés déjà par La Borderie [1] sur Thouars et Gençay, sur les funérailles d'André de Vivonne, sur les montres de la noblesse de Poitou (1534), sur les séjours de François Ier à Châtellerault, etc., ne peuvent procéder que de Jean Bouchet, ou des continuateurs de Nicole Gilles qui ont pillé l'annaliste poitevin, ou encore des continuateurs clandestins qui imprimèrent les éditions de 1537 et de 1540.

---

1. P. 46.

CONCLUSION

La conclusion, c'est qu'il existait en France, à la fin du xve et au début du xvie siècle, une sorte de « matière hystoriale », indistincte et flottante, où chacun puisait à sa guise. Ce magma informe n'était la propriété de personne. Plus ou moins modifié, on le retrouve chez tous ces annalistes, qui ne sont en réalité que des rapsodes. Nous le retrouverons encore dans d'autres textes, qui semblent cependant, au premier abord, plus indépendants. Sous les noms variés d'*Additions* à Monstrelet, de *Croniques* de Gaguin, de *Mer des croniques*, d'*Annales de Bretagne*, d'*Annales* de Nicole Gilles, et même (quoique dans une plus faible mesure) de *Rozier* ou d'*Annales d'Aquitaine*, c'est toujours, en définitive, le même texte que nous avons sous les yeux. Nous avons, comme disait Foncemagne, « la peine et le dégoût de lire plusieurs fois les mêmes choses, dans des ouvrages qu'on n'a pas lieu de croire copiés les uns sur les autres ». Entre ces divers ouvrages, il n'existe pas seulement des rapports de filiation simple, mais, si j'ose dire, de *filiation réciproque*, car les multiples éditions de ces différentes séries réagissent les unes sur les autres. Ce sont, trop souvent, de simples entreprises de librairie.

Mais que vaut cette « matière hystoriale » elle-même, ce fonds commun à tous nos annalistes? Si, au lieu de rééditer les trop nombreuses productions historiques du temps, nous nous bornions à établir le texte unique qui se dégage des annales françaises de Charles VIII et de Louis XII, que vaudrait ce texte?

Assez peu de chose en somme. Lorsque *La Mer des hystoires*, Desrey et leurs copistes présentent pour nous un certain intérêt, c'est qu'ils s'appuient sur les nombreuses plaquettes, parisiennes ou lyonnaises, qui constituaient la publicité demi-officielle du temps. Mais, quand nous avons conservé ces plaquettes elles-mêmes, elles sont autrement instructives, autrement précises que les amplifications du chroniqueur. Lorsqu'elles nous manquent, il nous est difficile de nous en fier aveuglément à ces résumés plus ou moins exacts. Il n'y a donc pas grand'chose à tirer de toute cette « mer des histoires » [1].

Henri Hauser.

---

1. Dans mon précédent article, p. 181, n. 2, l. 13 et 17, rétablir l'accentuation, que l'imprimeur a négligée, de « a dì primo »; cet accent grave est une partie essentielle de la démonstration. — Ajoutons encore un texte, celui de Prato (*Arch. stor. ital.*, t. III, p. 325. C'est un Milanais, un sujet de Louis XII, et assez francophile) : « Esso re morì il dì ultimo di Decembre. »

COMPTES RENDUS

E. Cabié. **Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate daus le même pays en 1566.** Albi, Nouguier, et Paris, Picard, 1903. In-8, xxviii-472 p.

Ce Jean Ebrard, dont M. Cabié vient de publier partiellement la correspondance, était originaire du Quercy. Né en 1519, il étudia successivement à Cahors et à Toulouse, puis en Italie, à Ferrare. Il servit ensuite sous le connétable de Montmorency, fut au siège de Boulogne (1544), à l'expédition d'Écosse (1548), au siège de Metz (1552), à la bataille de Renty (1554) et au siège de Calais (1558). En 1559, il fut envoyé en Toscane pour faire évacuer le pays par les troupes françaises. Après une mission extraordinaire en Espagne et Portugal (1560), il fut dépêché à Madrid en qualité d'ambassadeur ordinaire : il y résida de 1562 à octobre 1565. Il devait y retourner, mais pour peu de temps, en 1566. Gentilhomme de la Chambre (1557), chevalier de l'ordre (1563), membre du Conseil (1565), gouverneur et surintendant de la personne et des biens du duc d'Alençon, il est employé par Catherine de Médicis pour rétablir la tranquillité dans le Midi, contribue à la conclusion de la paix de Bergerac (septembre 1577), assiste aux conférences de Nérac (février 1579), puis rentre dans son Quercy, pour y faire gérer l'évêché de Cahors dont son fils était titulaire, et il y meurt le 5 novembre 1581.

Malgré une existence, comme on voit, bien remplie, Jean Ebrard fut en somme un personnage de second plan. Le rôle politique le plus important qu'il ait joué est celui d'ambassadeur en Espagne : c'est à cette ambassade, qui dura près de quatre ans, et à la mission extraordinaire de l'année suivante que se rapportent les documents mis au jour par M. C. Une copie des dépêches officielles envoyées par l'ambassadeur au Roi, à Catherine de Médicis, etc., se trouve à la Bibliothèque nationale (mss. f. 3161, 3162, 3163). Ce n'est pas d'après ce recueil qu'a été établie la présente publication. M. C. a tiré ses documents d'un dépôt privé, dont, du reste, il ne nous dit rien [1] : outre les minutes, brouillons et doubles écrits par Saint-Sul-

1. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il appartenait à l'un des amis de l'éditeur « les plus généreux et les plus bienveillants », que cet ami avait commencé le classement de ces papiers, en vue d'une publication, et que la mort l'a empêché de réaliser son dessein.

pice, ou par son secrétaire, aux personnages officiels ou à ses amis, ce dépôt contient les originaux des lettres adressées à l'ambassadeur par Charles IX, Catherine de Médicis (une cinquantaine de lettres qui ont été ignorées de La Ferrière), le duc de Guise, Monluc (2 lettres du 15 octobre 1562), etc. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ces documents : il suffira d'indiquer que, l'ambassade de Jean Ebrard correspondant aux débuts des guerres religieuses en France, c'est la politique de Catherine de Médicis et celle de l'Espagne qui en sont éclairées d'une lumière nouvelle. Sans doute des historiens avaient déjà fait état de la correspondance officielle de Saint-Sulpice, mais les nouveaux textes qu'on nous offre complètent, d'une façon très appréciable, ce que nous savions déjà des rapports de la France et de l'Espagne à cette époque. On doit donc remercier M. C. de les avoir publiés : il a rendu service aux travailleurs.

Ce service aurait pu être plus grand, si cet instrument de travail (une édition de textes ne doit viser à être que cela) était moins défectueux. M. C. a fait preuve de plus de bonne volonté que d'expérience. D'abord il s'est contenté d'analyser la plupart du temps les pièces de la correspondance officielle, sous prétexte qu'elles se trouvent en copie à la Bibliothèque nationale, et, du reste, il n'a connu cette copie et ne l'a utilisée que lorsque son travail était déjà presque achevé. Si bien que si l'on veut se faire une idée complète de l'activité catholique de Jean Ebrard, il est indispensable de recourir à la Bibliothèque nationale. M. C. a publié de préférence ce qu'il y avait de plus particulier dans son dépôt, et j'ajoute qu'il n'a pas songé à faciliter ce travail de confrontation et de contrôle, car une table chronologique des dépêches envoyées ou reçues eût été nécessaire, et cette table manque. L'établissement du texte aurait pu être meilleur, même pour les lettres autographes de Catherine de Médicis, qui offrent, je le sais, de grandes difficultés de lecture. Enfin et surtout, l'annotation est insuffisante : les identifications des noms de personnes et de lieux sont généralement vagues ; assez souvent elles font défaut. Et la *table des noms propres et des principales matières*, par quoi s'achève le volume, est loin d'être complète et de suppléer, par conséquent, aux lacunes du corps de l'ouvrage. L'éditeur ne semble pas, du reste, se faire beaucoup d'illusion sur la valeur de son œuvre et réclame l'indulgence. Nous aurions donc mauvaise grâce à insister : il nous suffira de dire que cette édition est du genre de celles qu'un érudit ne devrait plus faire. — V.-L. Bourrilly.

G. Hérelle. **Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, Épense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Vassy depuis la fin des guerres de religion jusqu'à la Révolution française.** Tome Ier (1596-1688). Paris, Picard, 1903. In-8, 336 p. (Publication de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François).

M. G. Hérelle était déjà connu des érudits par la publication, en 1888 et en 1892, de deux volumes de documents relatifs à la Réforme et à la ligue en Champagne entre 1546 et 1600. Il se propose maintenant de publier les documents relatifs à l'histoire du protestantisme depuis l'édit de Nantes jusqu'à la Révolution, mais seulement pour le colloque de Vitry-le-François. Le présent volume comprend la période qui s'étend entre l'édit de Nantes et la Révocation. La plupart des textes, tirés des archives municipales de Vitry, des archives départementales de la Marne et des Archives nationales, se rapportent plus spécialement à Vitry-le-François qui fut pendant deux siècles le grand centre protestant du Perthois. Les pièces les plus nombreuses et les plus importantes éclairent l'histoire de la religion réformée sous le règne de Louis XIV. On y voit la série et la progression des mesures prises contre les protestants. A côté de simples faits-divers, mais caractéristiques de l'état d'esprit des habitants de Vitry et qui jettent un jour curieux sur les rapports entre catholiques et protestants dans une petite ville de province, comme l'histoire de la petite chienne du pasteur Samuel Georges ou celle du complot des jeunes protestants contre le pâtissier Bocquat, on trouve les dispositions arrêtées par l'évêque et par les officiers du Roi pour surveiller étroitement l'exercice du culte protestant, enlever aux protestants l'éducation de leurs enfants, les poursuites contre un maître accusé de tenir une petite école clandestine, etc. A mesure qu'on approche de l'année 1685, les actes d'arbitraire se multiplient et s'aggravent : les biens des consistoires sont donnés à l'hôpital de Vitry; les temples du colloque de Vitry sont détruits. Plus précieux encore sont les documents qui terminent le volume : diverses listes de nouveaux convertis, de prisonniers dans les couvents et dans les prisons de l'État, enfin la description des misères et des ruines apportées à l'industrie et au commerce par la Révocation. — L'éditeur n'a pas cru devoir toujours publier ses textes *in extenso*, en quoi il a très sagement fait : il s'est contenté, la plupart du temps, de reproduire les passages essentiels. Il a relié les différents textes par un bref commentaire et par des notes sobres et précises, il en a éclairé les parties obscures et identifié, autant qu'il l'a pu, les noms de personnes et de lieux. De sorte qu'on n'a pas seulement un recueil documentaire, mais encore une véritable histoire, et solide, de la Réforme dans la région de Vitry-le-François au XVIIe siècle. — V.-L. Bourrilly.

Eugène-Pierre BEAULIEU. **Les gabelles sous Louis XIV**. Préface de Ch. Godard. Paris, Berger-Levrault, 1903. In-8, XX-232 p.

M. E.-P. Beaulieu, professeur au lycée de La Flèche, avait entrepris un gros travail sur les gabelles sous Louis XIV; la mort l'a empêché de l'achever; mais plusieurs chapitres étant déjà écrits et d'autres en partie composés, un de ses amis, M. Godard, a bien voulu se faire l'éditeur de cette étude qui rendra de très grands services à ceux qui voudront bien saisir l'histoire financière et administrative du règne de Louis XIV. Et ainsi ce que l'on nous donne nous fait vivement regretter ce que l'auteur avait promis.

Quoique inachevé, ce livre est remarquable par la clarté, la précision, le souci du détail, en même temps que par l'ordonnance générale et les idées essentielles qui le dominent. L'introduction est très juste et suggestive : un haut esprit historique l'anime.

Dans le système de l'ancien régime, M. B. choisit un des impôts les plus importants, un de ceux aussi qui touchent le plus à la vie économique et sociale. « Il n'est sans doute, écrit-il (p. XIV), aucun autre impôt dont les différentes vicissitudes n'aient été plus marquées par des événements d'histoire intérieure : actes de résistance de provinces à l'autorité royale, soulèvements locaux, révoltes régionales ». Et cet impôt, il l'étudie à l'époque de Louis XIV, parce que c'est à ce moment que le régime définitif en est établi : l'ordonnance de 1680 résume et condense, pour les grandes gabelles, toute la législation antérieure, et elle est en vigueur jusqu'en 1791.

La bibliographie des sources imprimées et manuscrites est très riche. M. B. avait fait de longues recherches aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale : on trouvera (p. 216-224) beaucoup d'indications précieuses sur les fonds de ces deux dépôts.

Voici la division générale de l'ouvrage : Les gabelles avant Colbert; Le monopole du sel sous Louis XIV; Les baux de la ferme générale et les exceptions au régime de la grande gabelle; L'action ministérielle et la surveillance du Contrôle général; Le faux saunage; Les théoriciens des gabelles; Conclusions. — M. B. a suivi, avec raison, l'ordre méthodique, qui lui a permis de dégager le mécanisme de l'impôt. C'est surtout le régime des grandes gabelles qu'il décrit, parce qu'elles sont de beaucoup les plus importantes par leur produit et par le ressort qu'elles embrassent. En même temps, il insiste sur les fermiers généraux des gabelles et sur leur rapport avec le Contrôle général ainsi que sur les effets économiques et sociaux de cet impôt vexatoire et tyrannique.

La division du royaume en grandes gabelles, petites gabelles, provinces

franches, provinces rédimées, pays de salines, pays de quart bouillon, est exposée avec plus de précision que dans les ouvrages antérieurs ; M. B. donne les prix du sel dans les diverses provinces des grandes et des petites gabelles au cours du règne de Louis XIV ; il en a dressé des tableaux très utiles. Dans les grandes gabelles le sel est très cher : à Paris, en 1680, le minot, pesant 103 livres, vaut 40 livres tournois, et, en 1713, 45 livres. Dans les petites gabelles, il vaut de 6 à 7 livres.

Pour une grande partie du royaume — les grandes gabelles comprennent douze généralités (Paris, Orléans, Bourges, Tours, Alençon, Caen, Rouen, Amiens, Soissons, Châlons, Dijon, Moulins), — l'impôt du sel est écrasant et surtout vexatoire. Il entraîne une foule d'abus. Les directeurs, les receveurs généraux des gabelles, nommés par les fermiers, les commis, les 18.000 gardes-archers, organisés en brigades, commettent toutes sortes d'exactions. Les commis invitent les paysans à prendre du sel à crédit et leur font souscrire des billets ; puis ils font saisir leurs meubles. Malgré les fermiers généraux, le Contrôleur général supprime ces prêts de sel en mars 1711. « Bons et utiles dans leur origine, dit la déclaration royale, ils deviennent dans la suite fort à charge à ceux qui empruntent, à cause des frais extraordinaires qu'on est obligé de faire contre eux, lorsqu'ils se trouvent en demeure de satistaire au paiement des sels prêtés. »

Les vendeurs au détail ou *regrattiers* inventent toute sorte de superchecheries ; ils ne donnent pas la mesure, et ils augmentent le poids du sel en le mouillant ou en y mêlant de la terre ou du pain brûlé. On supprime alors les regrattiers (1709) et on vend le sel à petite mesure dans les greniers. On essaie de détruire des abus invétérés.

On lutte surtout contre le faux saunage. La différence du prix du sel suivant les pays, l'augmentation du prix de cette denrée nécessaire, l'avidité des commis, la misère croissante du peuple, entraînent des fraudes perpétuelles. Partout, notamment en Picardie, en Bourbonnais, en Touraine, des bandes de faux sauniers armés, formées de paysans, de gentilshommes pauvres et surtout de soldats qui occupent ainsi les loisirs de leurs quartiers d'hiver. En 1709, en Touraine, les cavaliers de trois régiments arrivent une nuit avec 55 chevaux chargés de sel de contrebande ; les officiers subalternes sont complices des soldats. Des batailles furieuses s'engagent entre ces bandes de faux sauniers et les archers des gabelles ; souvent même les troupes royales interviennent. On envoie les contrebandiers en prison, aux galères, ou même on les condamne à mort.

Les fermiers généraux, qui prennent à bail les gabelles, les traites, les aides et domaines, forment une société. Il y en a 14 pour les gabelles en 1697. Depuis 1707, chacun d'eux a un brevet du Roi ; ils forment le con-

seil extraordinaire du Contrôleur général qui les convoque une fois par semaine à Versailles. C'est avec la ferme générale des gabelles, en 1695, qu' « entre dans l'histoire une première génération de fermiers généraux » (p. XVI). « A partir de 1695, sous le prête-nom de l'adjudicataire de la ferme générale des gabelles, Pointeau, ce corps de partisans commence à faire acte d'autorité et, se substituant au Contrôle, à édicter des règlements d'intérêt général. » Simples commis au début, les Pointeau, les Hénault, les Mauricet de la Cour, s'élèvent rapidement, s'enrichissent, se font bâtir de somptueux hôtels à Paris et mènent un train de grands seigneurs.

On voit par là comment cette étude, qui semblerait au premier abord aride et sèche, se rattache à l'histoire des mœurs et de la société. Elle sera indispensable à quiconque voudra avoir une idée nette d'une partie de l'histoire financière et sociale du règne de Louis XIV. — Ph. SAGNAC.

CALMON-MAISON. **Le maréchal de Château-Renault (1637-1716)**. Paris, Calmann-Lévy, 1903. In-8, IV-376 p.

François-Louis de Rousselet naquit le 22 septembre 1637, vraisemblablement à Château-Renault, en Touraine, d'une famille d'origine bretonne. Comme il avait trois frères plus âgés que lui, il dut de bonne heure se préoccuper de son avenir, et, dès 1658, on le trouve à l'armée de Turenne. En 1661, la paix étant rétablie sur le continent, et, semble-t-il, pour de longues années, il se décide à passer dans l'armée de mer : c'est faire sa cour au Roi et à Colbert, alors soucieux de développer la marine, que de demander à y entrer, et d'ailleurs il espère y avoir de plus fréquentes occasions de se distinguer. Alors commence pour lui une série, qui va se poursuivre presque sans interruption pendant plus de quarante ans, de croisières et de campagnes dans la Manche, l'Océan, la Méditerranée, contre les Hollandais, les Anglais, les Espagnols ou les Barbaresques. Il s'y met vite hors de pair. En 1674, il est chef d'escadre; en 1687, lieutenant-général. En 1688, il joue un rôle capital dans l'expédition d'Irlande, combat à Bévéziers, et, en 1693, conduit l'avant-garde de l'armée navale placée sous les ordres de Tourville. Pendant toute la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, il excerce de grands commandements. En 1700, il reçoit la charge de vice-amiral, devenue vacante par la mort de Tourville; et, l'année suivante, il entreprend cette campagne des Antilles qui durera jusqu'à 1702 et se terminera par l'affaire des galères de Vigo. — Les trois chapitres (VII, VIII, IX) qui relatent les préliminaires et les péripéties de leur destruction forment le morceau capital du livre de M. Calmon-Maison ; ils ont été publiés le 1er mai 1903 dans la *Revue des Deux Mondes*, et nous en avons donné alors une analyse à

laquelle nous renvoyons (voir tome IV, p. 569). — Le désastre de Vigo n'ébranla pas sensiblement le crédit dont jouissait Château-Renault, et, le 14 janvier 1703, il était promu à la dignité de maréchal de France. Il avait d'ailleurs 67 ans, et il jugea venu le moment de quitter le service. Le 15 avril 1704, il fut nommé lieutenant-général au gouvernement de la Haute et Basse-Bretagne Devenu, par une série de décès, chef de famille et marquis de Château-Renault, il fut fait, en 1705, chevalier des ordres du Roi ; il était depuis longtemps grand-croix de Saint-Louis. Il fut maintenu jusqu'à ses derniers jours dans ses fonctions, du reste presque uniquement honorifiques, de gouverneur et mourut à Paris le 15 novembre 1716, dans sa quatre-vingtième année.

C'est en explorant les archives de Château-Renault, qui lui appartient aujourd'hui, que M. C.-M. s'est pris d'intérêt pour le maréchal et a conçu le dessein d'écrire sa biographie. Aux éléments — fort maigres — que lui fournissait ce fonds privé, il a joint les résultats d'un dépouillement, qui paraît avoir été consciencieux, des archives de la Marine et de celles des Affaires étrangères. Il s'en est tenu à la partie militaire de son sujet, et il ne consacre que quelques pages, quelques lignes même, à la vie privée de Château-Renault, à ses rapports avec la Cour, à ses dernières années. En dépit d'une tendance assez sensible au panégyrique, son livre est honnête ; il est fait avec soin (muni de références, il se termine par des pièces justificatives en appendice, un fac-similé de l'écriture du maréchal, un index alphabétique, et une table des matières), et rendra des services. Le style est convenable et le ton général ne mériterait que des éloges s'il n'était gâté, par endroits, par des envolées patriotiques [1], par des allusions au présent [2], et par des affirmations aussi « subjectives » que celle-ci (p. 247) : « Mais voici qu'en ses immuables desseins, la Providence permet à la mort de le frapper [le marquis de Nesmond], plein d'ardeur et plein d'espérance, sans même lui accorder la fin du soldat. » — P. Caron.

Francisque Mège. **Les Cahiers des bailliages et sénéchaussées d'Auvergne en 1789**. Clermont-Ferrand, 1903. In-8, 90 p.

Ce n'est pas une publication des cahiers de bailliages que nous donne M. Mège, mais une étude sur ces cahiers. M. M., qui a déjà publié les cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789 [3], a jugé inutile de reproduire ceux des bailliages, donnés par plusieurs éditeurs, comme Daniel, dans

1. P. 129 : « Et pourtant la France, qui jadis leur confia ses vaisseaux, doit à jamais leur savoir gré d'en avoir jadis illuminé le sillage d'un éblouissant reflet de gloire. » — Voir aussi p. 306.
2. Voir p. 73, 300.
3. Voir la *Revue*, t. 1er, p. 609.

L'Auvergne en 1789, et Mavidal et Laurent, dans les *Archives Parlementaires*. Pour ces cahiers, il faut donc recourir aux *Archives Parlementaires*, tome V, en remarquant que ce recueil ne donne pas le cahier du tiers état de la sénéchaussée de Riom, — il ne donne que des instructions pour les députés du tiers, proposées par les députés de la ville de Riom, — ou bien à Daniel : *L'Auvergne en 1789*.

M. M. étudie les cahiers du bailliage de Saint-Flour et des sénéchaussées de Clermont-Ferrand et de Riom. Chaque ordre faisant des cahiers à part, il devrait y avoir 9 cahiers étudiés. Mais M. M. ne parle pas du cahier du clergé de Saint-Flour qui n'a pu être retrouvé.

M. M. montre, dans cette étude, les ressemblances et les différences entre les cahiers. Trois surtout sont vraiment intéressants, celui du clergé de Clermont-Ferrand, inspiré par l'évêque, et celui du clergé de Riom, enfin celui du tiers état de Riom, copié presque complètement sur le projet soumis à Necker par l'intendant de la marine, Malouet.

Le cahier du clergé de Riom reflète, à la différence de celui de Clermont, les idées des curés ; mais les demandes primitives des curés sont adoucies ou même supprimées dans le cahier définitif (p. 23, note 1). L'évêque de Clermont repousse cinq articles du clergé de Riom, favorables au clergé du second ordre. M. M. aurait peut-être pu insister davantage sur ce conflit entre évêque et curés, si instructif pour l'histoire religieuse et sociale de l'ancien régime. — Les curés demandaient la suppression des « chambres diocésaines », chargées de la répartition des décimes ; ils voulaient avoir voix délibérative dans les synodes provinciaux, et que hors de ces synodes les évêques ne pussent faire que des règlements provisoires, etc. Toutes ces demandes avaient besoin d'être expliquées. De même, il eût été bon d'expliquer un vœu commun aux cahiers du clergé de Clermont et de Riom : la création d'un conseil de conscience pour la nomination aux prélatures. Il n'y a plus, en effet, en 1789, de Conseil de conscience, même réduit, comme sous Louis XIV, à deux ou trois personnes. C'est un prélat qui, sous Louis XV, a la feuille des bénéfices : après Fleury, Boyer, ancien évêque de Mirepoix, précepteur du Dauphin ; puis, en 1777, l'archevêque de Lyon, de Montazet, qui en est chargé par le Roi. Les curés auraient-ils eu plus de garantie, si les évêques avaient été nommés par un Conseil de conscience ? C'est ce que M. M. aurait pu indiquer.

Le commentaire des cahiers de la noblesse est beaucoup plus complet, M. M. ayant eu déjà l'occasion d'étudier dans un livre à part la dîme et les droits seigneuriaux en Auvergne[1]. Les nobles d'Auvergne demandent

1. Voir le compte rendu que j'en ai donné dans *La Révolution française*, 1899.

le maintien des droits seigneuriaux. « Que les prérogatives et possessions légitimes des trois ordres soient inviolables », écrit la noblesse de Riom. Ils ne renoncent pas non plus à leurs privilèges pécuniaires, ou ils n'y renoncent qu'en partie. La noblesse de Saint-Flour ne veut rien abandonner. « Nulle part, dit-elle, la noblesse française n'est aussi pauvre et n'est fixée sur un sol aussi ingrat qu'en Haute-Bourgogne. Les deux tiers de cet ordre ne possèdent que 600 livres de revenu : triste vérité qu'il serait facile de prouver ». La noblesse de Clermont veut bien l'égalité de tous devant l'impôt ; mais en même temps elle demande que le gentilhomme exploitant lui-même « conserve franche de toutes impositions une étendue de terrain d'un rapport équivalent à la valeur de 50 setiers de froment, mesure de Paris » (le setier de Paris valait 240 livres); ce qui équivaut, pour beaucoup de nobles, à l'exemption complète. La noblesse de Riom ne renonce pas non plus à ses privilèges. M. M. a le soin de nous dire quels étaient les privilèges des nobles en Auvergne; mais ici encore nous aurions désiré des explications complémentaires, notamment sur le privilège des quatre charrrues (p. 41). Quelle était à peu près l'étendue d'une propriété labourée par quatre paires de bœufs ? Comment se faisait l'exploitation en Auvergne [1] ? Autant de questions auxquelles il eût été bon de répondre.

L'étude des cahiers, spécialement de celui du tiers de Riom, inspiré par Malouet, est très détaillée. M. M. montre avec soin combien celui-ci est plus modéré que les autres dans ses demandes ; ce cahier déclare « que les prérogatives et possessions légitimes des deux premiers ordres seront inviolables ». Il dégage les vœux communs. Il insiste surtout sur le caractère plus ou moins impératif du mandat donné aux députés du tiers et des ordres privilégiés. En somme, aucun cahier d'Auvergne « ne se montre absolument intransigeant ... Dans tous, en dehors des limitations et des injonctions plus ou moins rigoureuses qui ont été formulées au sujet des points absolument essentiels..., les rédacteurs ont voulu laisser la porte ouverte à l'entente et à la conciliation » (p. 89).

Par cette étude sur les cahiers de bailliages et par celle qu'il a donnée autrefois sur les cahiers de paroisses, M. M. est arrivé à retracer l'état d'esprit des diverses classes sociales de l'Auvergne en 1789. Il serait à désirer que des travaux semblables fussent faits partout où l'on peut retrouver assez de cahiers de paroisses. — Ph. Sagnac.

---

1. La forme commune d'exploitation était certainement, comme dans le Limousin, étudié par Loutchisky, le *domaine*, comprenant à la fois des terres labourables, des prés, des bois, formant ainsi un tout qui se suffisait à lui-même. C'est la *métairie* de la Gascogne.

G. Lenôtre. **Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers.** 2e série. Paris, Perrin, 1903. In-8, 384 p.

Dernièrement, rendant compte de *La Commune*, M. G. Deschamps, dans le *Temps*, prêtait aux frères Margueritte l'opinion suivante : « Le public ne lit pas ou ne lit guère les livres d'histoire ; il les juge ennuyeux; et l'on doit avouer d'ailleurs que, depuis la mort si regrettable du pittoresque Thierry, du poétique Michelet, de l'éloquent Louis Blanc, de Renan et de Taine, la plupart de nos historiens affectent de s'éteindre dans une grisaille qui décourage et fatigue leurs plus sincères admirateurs. Nos maîtres d'histoire, satisfaits, apparemment, d'être écoutés, à huis clos, par des cénacles de disciples bien-aimés, n'ont point de considération pour le commun des mortels, et se soucient peu de transmettre aux foules la tradition des grands faits dont ils aperçoivent, mieux que personne, la suite et l'enchaînement. Laissons donc ces dédaigneux docteurs en tête-à-tête avec leurs précieux élèves ; — et nous autres, gens de moindre importance, simples écrivains, tout bonnement désireux d'être lus, ne craignons pas de mettre en feuilletons l'histoire de France. »

Cette opinion semble être également, — en partie du moins, — celle de M. L., le collaborateur au *Temps* de M. Deschamps. Il doit s'être dit, lui aussi, que le public, le « grand public », ne lisait pas les livres d'histoire dont les auteurs n'ont songé qu'à faire de l'histoire, qu'il les jugeait ennuyeux; « tout bonnement désireux d'être lu », il cultive un genre plus propre à plaire au « commun des mortels ». Ce genre, ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, le « roman historique », où l'auteur, à côté d'événements réellement arrivés, en raconte d'autres qui sont de son invention, et met en scène des personnages qui ont bien existé, mais en leur prêtant des paroles et souvent des actes qu'il a simplement imaginés. Le genre adopté par M. L. est autre : c'est le genre anecdotique. Il s'appuie scrupuleusement sur les documents, il ne donne aucun détail, il n'avance aucun fait qu'il ne puisse établir par un texte ; son imagination n'a aucune part dans les récits qu'il nous présente ; mais son système est de rechercher les petits côtés, — on pourrait dire les « à-côté » de l'histoire, de fouiller archives et bibliothèques pour y puiser de minutieux détails qui, ingénieusement rapprochés, combinés, nous renseigneront sur tel événement ou tel personnage épisodique. Voici comme exemple l'étude intitulée *Baptiste*. Nous connaissons, par le *Moniteur*, ce valet de chambre de Dumouriez qui, comme récompense de sa belle conduite à Jemappes, sollicita « l'honneur de porter l'uniforme national », et que Larue présenta à la Convention dans sa séance du 9 novembre 1792. Mais, grâce à M. L., nous savons en outre que Baptiste s'appelait de son

vrai nom Jean-Pierre-Louis Renard ; qu'il était né le 1er octobre 1768, à Brestot, petit bourg de Normandie, de parents très pauvres, et que, envoyé de bonne heure à Pont-Audemer pour y chercher un emploi, il avait fait d'abord partie de la domesticité du président de l'élection de cette ville, avant d'entrer, en 1785, au service de Dumouriez. Et nous le suivons ainsi, à travers ses mésaventures et ses déboires, jusqu'à sa mort tragique, arrivée le 9 mai 1827, à Manneville-sur-Risle, où il se noya pendant la nuit, comme l'atteste son acte de décès, que M. L. nous transcrit. Et nous sommes aussi amplement renseignés sur bien d'autres personnages de même envergure, comme encore ce Rotondi-Rotondo, professeur de langues, devenu subitement si célèbre pour avoir répondu à La Fayette, qui lui demandait s'il était anglais ou italien : « Moitié l'un, moitié l'autre », réponse où le peuple parisien, et Desmoulins, et Prudhomme, crurent voir une allusion ironique à La Fayette, devenu *Motier* depuis l'abolition des titres de noblesse, mais qui valut à son auteur une foule de tribulations que M. L. nous raconte tout au long. Il n'y a peut-être dans tout cela rien de bien utile pour l'histoire générale, mais il est juste de reconnaître que ces récits, présentés de façon intéressante, sont d'une lecture agréable. — P.-R. Mautouchet.

A. de Cazenove. **Deux mois à Paris et à Lyon sous le Consulat. Journal de Mme de Cazenove d'Arlens** (**février-avril 1803**), publié pour la Société d'histoire contemporaine. Paris, Picard, 1903. In-8, xxxvi-176 p. Avec portrait en héliogravure.

Mme de Cazenove d'Arlens, dont M. de Cazenove, son petit-neveu, publie un Journal de voyage, était la fille du baron de Constant Rebecque seigneur de Villars et d'Hermenches, frère aîné, entre autres frères et sœurs, de Juste (père de Benjamin Constant), et de Samuel (père de Juste, Charles, Rosalie, Lisette et Victor de Constant). En revenant d'Angleterre, où elle était allée rendre visite à la famille de son mari et mettre son fils Henri dans une maison d'éducation, Mme d'Arlens s'arrêta à Paris (12 février-26 mars 1803), à Lyon (1er-21 avril), à Genève (24 avril-1er mai). Elle écrivit de ces trois villes son Journal pour sa belle-sœur, Henriette de Cazenove, et, par surcroît (p. 153), pour sa cousine germaine Rosalie, qu'elle avait laissée en Suisse. Cependant Rosalie écrivait en retour son Journal pour son amie absente [1].

Le Journal de Mme d'Arlens présente un très réel intérêt. Il offre un grand nombre de détails précis et piquants sur la vie mondaine et quelques-

1. Voir le livre très documenté de Mlle Achard, *Rosalie de Constant* (Genève, Ch. Eggimann, 2 vol.), t. II, p. 251 sqq.

uns de ses principaux acteurs, sur les « deux cours », leurs caractères et leurs relations, sur les théâtres, sur le luxe à Paris, etc. De naissance et par goût, Mme d'Arlens voit surtout l'Ancien Régime; la famille de Montmorency, dont elle avait accueilli en Suisse plusieurs membres émigrés, tient la place d'honneur dans son journal ; il faut y joindre Mme Récamier, qui finit par la conquérir, et sur laquelle elle conte de curieux détails. Mais elle voit aussi, de l'Ancien Régime, ce qui a lié partie avec le nouveau, notamment Talleyrand. Enfin, par nationalité, elle fréquente le monde des banquiers suisses établis à Paris. Son journal s'ajoute sur ce point au Journal de voyage à Paris de Rosalie de Constant [1] ; il complète heureusement les papiers Constant de la Bibliothèque de Genève; il est à retenir pour une histoire de l'émigration suisse à Paris à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. En outre, il fournit quelques renseignements sur les négociateurs Vaudois et les négociations pendantes à cette date entre la Suisse et le premier Consul, sur le monde genevois et lausannois.

Les tendances de Mme d'Arlens sont des plus nettes. Très favorable à l'Angleterre (p. 86 : « Malgré ma disposition de trouver tout ici inférieur à l'Angleterre... », etc., etc., et p. 118); favorable à l'ancienne Cour, non sans la juger de haut au passage, quand son dédain de la nouvelle l'entraîne à une simplicité de tenue excessive (p. 100); pleine de tendresse pour ses deux enfants, Laure et Henri (sur celui-ci, voir la confirmation et la contre-partie de ses réflexions maternelles dans les lettres de Charles à Rosalie de Constant, Bibl. de Genève, MCC 16; sur Laure, les lettres de Rosalie à Charles, *ibid.*, MCC 18); très vivement dévouée à Mme de Staël : passé cela, on cherche pour qui et pour quoi elle n'a pas un grain de malveillance, d'une malveillance intimement dure, mais distinguée, discrète et fine. Ce n'est pas là un sentiment défavorable à l'observation, tant s'en faut; Mme d'Arlens y a gagné une précision sèche et ferme d'accent et de tour très appréciable. Elle juge sévèrement : 1° les Français, de toutes classes, qu'elle méprise comme Voltaire les Welches, avec de rares mouvements d'équité; 2° Bonaparte, le « grand petit homme »; 3° Talleyrand et Narbonne, à cause de leurs torts envers Mme de Staël; et généralement toutes choses et toutes gens, même ses amis. On est heureux d'apprendre (p. 119) que cette sévérité provient d'un excès de délicatesse et de générosité; et cela est vrai; mais elle a sa source aussi dans certaines difficultés de vie sur lesquelles les lettres de Rosalie à Charles de Constant nous renseignent abondamment.

---

1. Voir la publication précitée de Mlle Achard, t. Ier, p. 30 sqq.

M. A. de Cazenove a fort bien édité ce Journal de sa grand'tante. Il l'a accompagné d'une introduction fouillée et alerte, écrite d'une pointe fine, qui met le lecteur au courant de ce qu'il doit savoir sur l'auteur du Journal, sa famille et ses amis; de notes sobres et précises, qui disent l'essentiel sur tout; d'un index alphabétique. Il a rendu ce Journal d'un maniement aussi commode qu'agréable. Sa publication lui fait grand honneur, ainsi qu'à la Société d'histoire contemporaine.

M. de C. a ajouté en appendice au Journal neuf morceaux divers, soit éclaircissements littéraires ou historiques, soit textes inédits. Parmi ceux qui ne se réfèrent pas directement au Journal lui-même, citons : n° 2 : extraits de deux lettres sur Jean-Jacques Rousseau, l'une du 15 déc. 1776, l'autre du 14 juillet 1778, écrites par Mme Delessert à Mme d'Arnal, arrière-grand'mère de M. de C.; — n° 4 : quelques mots de M. de Narbonne sur l'abbé Delille; — nos 5 et 6 : deux lettres d'Adrien de Montmorency à Mme d'Arlens sur le mariage de sa fille et la réintroduction de son fils dans l'armée française en 1814; — n° 7 : une chanson bien spirituelle, mais bien injuste, sur Benjamin Constant, où l'on raille, naturellement, son *inconstance* politique. Ce calembour a probablement coûté cher à la réputation du pauvre Benjamin. La chanson, d'après une communication de Mlle Achard (nov. 1903), doit être attribuée à Mme de Sévery, qui descend d'une tante de Benjamin Constant, Mlle de Chandieu, mariée à M. de Charrière de Sévery. Si je suis indiscret en le révélant, je prie que ma double indiscrétion reçoive son double pardon [1]; — n° 8 : les portraits « botaniques », dans le goût du temps, par M. d'Arnal, de deux dames lyonnaises, Mme de Villas-Boissière et Mme Guesdon; — n° 9 : une lettre de Mme Necker de Saussure à Mme d'Arlens. Je ne sais sur quelles raisons M. de C. a pensé que Mme de Charrière, dont il est question p. 168, était l'amie de Benjamin Constant, Mme de Charrière de Tuyll; je croirais plu-

1. J'avais un double de cette chanson, que je dois à l'obligeance de M. Philippe Godet, professeur à l'Académie de Neuchâtel. Lui-même, m'écrivit-il en me l'envoyant (2 oct. 1903), en tenait la copie d'un vieil ami qui en avait retrouvé le manuscrit parmi de vieux papiers de famille.

Mon texte présente, avec celui de M. de Cazenove, quelques différences d'ailleurs peu importantes.

Strophe 1, vers 1 : je *demande*, au lieu de je *voudrais*; *ibid.*, vers 6 : je *serai*, au lieu de je *serais*; str. 3, v. 4 : je *criai*, au lieu de je *criais*; str. 4, v. 1 : je *trouvai le* poste, au lieu de je *trouvais ce* poste; *ibid.*, v. 3 : mais *lorsqu'*en ce monde, au lieu de *depuis* qu'en ce monde; *ibid.*, v. 5 : *la* place et non *sa* place.

En l'absence de l'original, les trois dernières leçons sont meilleures dans le texte de M. de C. que dans le mien; toutes les autres (sauf la première, indifférente) me semblent meilleures dans ma copie. Elles se réduisent d'ailleurs à peu près à des corrections orthographiques. Le manuscrit de M. de C. présente les fautes usuelles dans ces vieux papiers (futur et conditionnel, imparfait et prétérit confondus) : il aurait pu les corriger sans scrupule.

tôt qu'il s'agit là, surtout à la date (incertaine d'ailleurs) de 1795, de Mme de Charrière de Bavois, auprès de qui Rosalie de Constant se retira après la mort de son père.

Que M. de Cazenove me permette, en terminant, de lui poser une question, non sans l'avoir encore remercié et félicité d'avoir extrait cet intéressant Journal de ses archives de famille et d'en avoir aussi soigneusement procuré l'édition : Mme d'Arlens n'a-t-elle pas, à l'exemple de sa cousine Rosalie, commencé son Journal dès son départ de Montchoisy ? Si oui, pourquoi ne le publierait-il pas *in extenso*, à la faveur de ce premier et important fragment ? — G. Rudler.

De Waterloo à Sainte-Hélène (20 juin-16 octobre 1815). *La Malmaison. Rochefort. Sainte-Hélène.* Par J. Silvestre, professeur à l'École libre des sciences politiques. Paris, Alcan, 1904. In-16, xi-304 p.

Il y a deux parties dans cet ouvrage, comme l'auteur l'indique lui-même dans son Avertissement : les chapitres Ier, II, III et VI constituent l' « introduction » et « l'épilogue » au véritable sujet : « les derniers jours de Napoléon sur la terre de France ». Il y a peu à dire sur cette introduction et cet épilogue, faits principalement avec les récits de Las Cases, Montholon, Gourgaud, et les ouvrages de Thiers et Vaulabelle. Nous n'y trouvons rien de nouveau.

Le véritable travail de M. S. s'est porté sur les chapitres IV et V (A Rochefort, En rade et à l'île d'Aix). Il a utilisé, pour les faire, non seulement les assez nombreuses relations publiées sur cette période pendant les dernières années, mais des sources inédites, souvenirs manuscrits conservés dans les familles (amiral Baudin; capitaines Constantin, Coudein, Doret, Potestas; famille Pelletreau) ou papiers d'archives.— On désirerait que les portions utilisées de ces dernières soient plus nettement indiquées que par des formules de ce genre : « Archives de la Marine; Rochefort; Manuscrits. » « Archives municipales de Rochefort; Manuscrits. » — Il y a là néanmoins un essai de traiter le sujet avec des sources jusqu'alors inutilisées, essai qui mérite d'être loué.

Les résultats en sont peu considérables. Cette période de Rochefort et de l'île d'Aix offrait plusieurs questions dignes d'examen : d'abord le rôle du gouvernement provisoire et de Fouché : a-t-on poussé Napoléon dans une *souricière*, où il ne pût échapper aux Anglais ? L'opinion de M. S. reste hésitante et confuse (voyez p. 120, 147, 165, 171, 234); le rôle du capitaine Philibert, qu'il aurait fallu regarder de près, n'est qu'indiqué en passant (p. 171); — les intentions variables et les projets successifs de Napoléon sont mieux étudiés et plus en détail, quoique la succession

chronologique n'en apparaisse pas très nettement; — enfin la question de la conduite du gouvernement anglais à cette occasion, c'est-à-dire en somme, des offres faites ou non faites, des engagements pris ou non pris, par Maitland, n'est pas plus avancée qu'après la publication des deux textes essentiels, le *Mémorial* et la Relation de Maitland. Rien donc de très nouveau dans cet ouvrage.

Des digressions inutiles (p. III, 152, 178, etc.) encombrent le récit, dont le ton est plus littéraire qu'historique. Les sympathies de l'auteur pour le personnage principal du drame l'amènent à user d'appréciations et d'épithètes (p. ex. p. 1, 2, note de la page 169) que l'historien évite d'ordinaire — Ph. GONNARD.

Jean DARCY. **France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale. L'Afrique.** Paris, Perrin, 1904. In-8, 481 p.

Le livre de M. D. est une histoire des conflits anglo-français en Afrique au XIXe siècle. Il s'ouvre sur la politique algérienne de Charles X et de Polignac, et se termine aux traités de 1899 signés par l'Angletere avec l'Égypte, la France et l'Abyssinie, qui furent le dénouement de l'affaire de Fachoda. Dans l'intervalle, M. D. étudie la querelle d'Alger depuis la conquête, l'affaire tunisienne, la réoccupation du Sénégal par la France en 1816, la question du Niger, la question du Congo, la question du Nil, Fachoda et les suites de Fachoda en Égypte et en Abyssinie. Madagascar est réservé pour le second volume. L'affaire tunisienne et la question du Congo sont au second plan, la France ayant occupé la Tunisie avec le consentement tacite de l'Angleterre, et n'ayant rencontré sur l'Ogoué et le cours du Congo que sa mauvaise volonté. L'Algérie, le Niger et Fachoda sont les trois pièces de résistance, le Niger et Fachoda les deux parties les plus neuves. Je dirai dans un instant les services que peut rendre l'ouvrage de M. D. J'indique dès maintenant les observations que me semble comporter la thèse qui nous est présentée dans les premières pages, et dont le volume ne serait que la démonstration.

C'est celle d'une grande partie de nos coloniaux; que tout accord cordial entre la France et l'Angleterre est illusoire, que la France et l'Angleterre ayant à défendre des intérêts diamétralement opposés sont de par la nature des choses et resteront rivales, que toute alliance entre elles ressemble, comme le disait jadis Metternich, à celle de l'homme et du cheval, et que malheureusement la France, la plupart du temps, n'a pas joué le rôle du cavalier. M. D. du reste ne conclut pas en prônant la politique du poing fermé. Il conserve la retenue et la modération nécessaires à quiconque veut étudier les événements avec quelque critique. « Nous ne

croyons pas, écrit-il, que la conduite de l'Angleterre lui ait mérité la haine de la France, et nous sommes convaincus qu'en France il n'y pas de haine contre l'Angleterre. Entre deux rivaux combattant tous deux pour la gloire et la grandeur de leur patrie, il ne saurait y avoir de haine. Tout au plus pouvons-nous reprocher à nos voisins trop d'âpreté dans la lutte, trop de rigueur dans les procédés » (p. 25). Et même à propos de Fachoda qui a surexcité de la manière que l'on sait les passions anglophobes, M. D. ne craint pas de dire : « Nous ne sommes pas de ceux qui font un crime aux ministres d'avoir reculé devant un effroyable conflit : l'issue de la lutte eût été trop chanceuse, et il y a dans la vie des peuples des moments où les pires sacrifices sont nécessaires » (p. 445). Seulement, il nous avertit de nous tenir sur nos gardes et de méditer les leçons du passé.

Ne comportant que ces conclusions modérées, la thèse paraît très acceptable, et même — soit dit sans diminuer la valeur du livre de M. D. — quelque peu banale. Nous remarquerons toutefois que, si importante soit-elle dans nos rapports avec l'Angleterre, la question coloniale n'est pas la seule qui se pose entre elle et nous. Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient aux sympathies des deux peuples, en tant que représentants du libéralisme dans le monde, il ne faut pas les regarder comme entièrement négligeables. La situation respective de la France et de l'Angleterre vis-à-vis des autres États est également un élément appréciable pour comprendre et juger leurs rapports. Surtout les relations commerciales entre les deux pays sont pour notre vie économique tout à fait essentielles, et ce sont nos marchands qui presque toujours ont noué ou soutenu les « ententes cordiales » contre lesquelles M. D. nous met en garde. Nous ne nous inscrivons nullement en faux contre l'idée générale soutenue par M. D., nous estimons seulement qu'il lui a manqué un trop grand nombre d'éléments d'appréciation pour qu'il puisse formuler avec équité une conclusion sur ce que doivent être ou ne pas être les relations entre les deux pays. — En second lieu, pour invoquer les leçons du passé, il faut être sûr de les avoir dégagées avec impartialité. Or l'impartialité est particulièrement difficile quand il s'agit de questions contemporaines et que nous ne disposons pas des documents d'archives. Je louerai M. D. d'avoir rendu justice dans un certain nombre de cas, ou d'avoir cherché des explications autres que l'ambition et la mauvaise foi, à l'attitude des Anglais (en particulier pour la Tunisie, et pour l'application du traité de 1890 entre le Niger et le Tchad). Mais il eût fallu, sur toutes les questions litigieuses qui se sont posées en Afrique, se placer au point de vue anglais, étudier de près les intérêts anglais engagés, tant commerciaux qu'économiques, les arguments invoqués en Angleterre contre la France, l'interprétation

donnée aux actes français, les suggestions de l'opinion publique, travail de documentation considérable puisqu'il eût dû s'étendre sur les papiers diplomatiques, sur les correspondances des agents britanniques, sur les archives des compagnies anglaises, sur les journaux, sur un nombre innombrable de brochures. Pourtant, aussi longtemps que ce travail n'aura pas été fait par nous ou par un Anglais, l'histoire des rapports des deux pays en Afrique comportera des conclusions peut-être très vraisemblables, mais, avec les exigences de la méthode historique actuelle, hypothétiques. Or M. D., qui n'a peut-être pas poussé très avant sa documentation française (il est difficile de se prononcer, étant donné le petit nombre et l'imprécision des références), s'est contenté d'un examen superficiel de quelques livres et de quelques journaux anglais. Je ne crois pas avoir trouvé dans son livre un seul renvoi à un « livre bleu ». Il me paraît probable que des études plus approfondies confirmeront sa manière de voir. Mais il n'en reste pas moins que son livre est un plaidoyer pour l'expansion française, et non un examen rigoureusement critique de la rivalité des deux nations en Afrique, comportant des conclusions définitives.

Ces réserves faites sur les conclusions qui se dégagent de l'ouvrage de M. D., je reconnais qu'il peut rendre des services. Le point de vue auquel l'auteur s'est placé est encore original. Nous avions déjà, avec les études de MM. Rambaud, et Dubois et Terrier, des résumés, bien imparfaits il est vrai, de notre expansion coloniale africaine. Nous n'avions pas encore d'histoire diplomatique de notre empire africain. Le livre de M. D. n'est qu'une contribution à cette histoire puisqu'il envisage seulement nos rapports avec l'Angleterre, mais cette contribution est importante puisque c'est surtout l'Angleterre que nous avons rencontrée, et que d'ailleurs M. D. ne résiste pas au plaisir de nous parler de nos conflits avec la Belgique et l'Italie à propos du Congo et de la Tunisie, en supposant que l'Angleterre tirait les fils qui dirigeaient les mouvements des diplomates de ces deux États. Le tableau qu'il nous présente des questions du Niger et du Nil est clair, bien ordonné. On le lira avec grand intérêt. C'est la meilleure synthèse que nous possédions actuellement sur ces deux questions, dont les éléments sont disséminés dans tant de journaux, de revues et de livres. L'ouvrage de M. D. sera dépassé. Mais il simplifiera la tâche des historiens futurs de l'Afrique. Dès maintenant, il est pour eux un répertoire commode de faits et d'idées. Et pour tous ceux qui ne suivent pas dans des revues ou des journaux les questions coloniales, il est un bon livre de vulgarisation.

Il serait à souhaiter que dans son volume suivant M. D. : 1°) prît soin

d'indiquer ses sources, et, quand il cite, qu'il le fît avec précision; 2°) qu'il évitât de trop manifester ses sympathies pour les régimes déchus et son mépris pour les parlementaires de la troisième République; 3°) qu'il intercalât un certain nombre de cartes dans son volume; 4°) qu'il y joignît un index des noms propres. — P. Muret.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

5 Février. = F. TOURNIER. *Monseigneur Guillaume Du Prat au Concile de Trente.* [Continué le 20, et à suivre. Désigné par François Ier avec trois autres évêques pour représenter l'Église de France au Concile, Mgr Du Prat arrive à Trente le 5 août 1545 ; il quitte la ville en septembre, las d'attendre l'ouverture toujours différée du Concile, et n'y revient, pour plus d'un an cette fois, qu'en janvier 1546. Au cours des discussions, il se montre surtout préoccupé de la réforme de la discipline ecclésiastique, et contribue notamment à faire prohiber le cumul des bénéfices comportant charge d'âmes. M. T. consacre son 2e article à l'étude, d'après les sources manuscrites et imprimées, de la question, assez compliquée, des relations qui se nouèrent au Concile, entre Mgr du Prat et les PP. Lejay, Laynez, Salmeron, et de leur influence sur l'établissement des premiers collèges de Jésuites en France (le collège de Clermont, rue de la Harpe).] — V. DELAPORTE. *Le Père Pierre Le Tallec* [Suite]. *L'étudiant et le docteur du Collège romain.* [1867-1870. A suivre.]

La Quinzaine. 1904.

16 Mars. = Cte J. DU PLESSIS. *Les salons bleus et la préciosité au XVIIe siècle.* [22 pages de développement littéraire sur ce sujet.] — L. DULAC. *L'abbé de Rancé et Bossuet.* [Compte rendu du livre que vient de publier sous ce titre, chez Téqui, le P. Marie-Léon Serrant.]

La Révolution française. 1904.

14 Mars. = Ch. SCHMIDT. *La nouvelle salle de travail des Archives nationales.* [Description de cette salle, indication des inventaires manuscrits relatifs à la période contemporaine et des instruments de travail qui s'y trouvent.] — L. DESTERNES et G. GALLAND. *La souscription pour l'acquisition du château de Chambord d'après le « Simple discours » (1821) et d'après des documents contemporains inédits.* [La comparaison avec ces documents, empruntés aux Archives d'Indre-et-Loire (souscription pour Chambord), montre que Courier expose et interprète le fait de la souscription avec un parti pris évident d'hostilité contre la cour et la dynastie ; il fait preuve de mauvais vouloir en refusant d'admettre que cette manifestation de l'enthousiasme royaliste ait jamais offert aucun caractère de spontanéité désintéressée, — et de clairvoyance, quand il signale le caractère administratif et quasi officiel que prit bientôt la souscription, l'étalage du zèle courtisanesque, la détresse financière des communes, l'inopportunité de ce don de joyeux avènement. Quant aux

opinions, politiques, économiques, esthétiques, émises par Courier (haine des nobles et de la cour, condamnation de la grande propriété improductive, mépris classique pour les monuments de l'ancienne France, considérés comme des vestiges de la barbarie et de la corruption des temps monarchiques), elles ne lui sont pas particulières.] — Cl. PERROUD. *Lettres de Bosc sur l'annexion de la Belgique en 1792*. [Dans l'une (5 novembre), Bosc espère pouvoir se réjouir sous peu de l'affranchissement de la Belgique; dans l'autre (24 novembre), il émet l'opinion que la Belgique, comme la Savoie, une partie du canton de Berne et le Palatinat, est destinée par la nature à faire partie de la République française, ce qui est de l'intérêt politique et moral des Belges.] — *Actes de soumission des Chouans*. [Reproduction de deux articles du catalogue des autographes vendus le 25 février par M. N. Charavay : Traité de pacification avec les Chouans (19 mars 1795), signé par Hoche et 8 chefs royalistes, et traité de La Mabilais (20 avril 1795), signé par 22 chefs royalistes; avec les fac-similés des signatures.] — Ch. SCHMIDT. *Notes de lecture. Le mot* « nationalisme » *en 1813*. [Becker, arrêté et enfermé sous l'inculpation d'avoir provoqué la formation d'une ligue secrète germanique, envoya au duc de Rovigo un « précis de ses moyens de disculpation » (24 janvier 1813), où il déclarait avoir simplement recommandé aux Allemands habitants de différents pays de « se regarder comme membres d'une même famille » et d'être attachés à leur nation par un sentiment qu'il appelait d'un mot nouveau, le « nationalisme ».] — *Documents. Registre des Amies des vrais amis de la Constitution à Ruffec (Charente), 1791-1792*. [Reproduction d'un registre de « Jacobines », déjà publié par M. Chauvet, en 1902, dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques. Cette Société fut fondée le 7 août 1791. Le registre contient les séances de cette date au 30 novembre 1791 et des 6 mars et 13 mai 1792.]

La Revue de Paris. 1904.

1er Mars. = ALLAIN-TARGÉ. *Le ministère Waddington*. [Article de polémique rétrospective, dépourvu de faits, ou l'éloge de M. Allain-Targé alterne avec des critiques acerbes contre la conduite et la personne même de ses adversaires.]

La Revue Hebdomadaire. 1904.

5 Mars. = L. BATIFFOL. *L'ambition de Richelieu avant son ministère*. [A propos du volume récent de M. G. Hanotaux.]

Le Correspondant. 1904.

10 Mars. = *Journal inédit du baron de Hübner, ambassadeur d'Autriche à Paris sous Napoléon III*. [Extraits d'un volume qui vient de paraître à la librairie Plon, sous le titre de : *Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris*. Ces extraits de « notes quasi-quotidiennes », revues plus tard par l'auteur, concernent : le Coup d'État et la préparation de l'Empire, le mariage de Napoléon III, la mort du Mis de Valdegamas, ministre d'Espagne, un dîner à Saint-Cloud (sept. 1853); de plus, diverses anecdotes relatives au baron de Mollerus, diplomate hollandais, à Mgr Dupont, archevêque de Bourges, et au comte Molé. Le témoignage

du Bon de Hübner est de forme souvent piquante, et contient plus d'un trait de réelle valeur historique.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Le duc d'Enghien à Ettenheim (1801-1804) à propos du centième anniversaire de sa mort.* [D'après le volume récent de M. Boulay de la Meurthe : *La correspondance du duc d'Enghien*, t. Ier.] — CH. DE LA RONCIÈRE. *Cuirassés français et japonais en Extrême-Orient il y a trois siècles.* [L'art de blinder les vaisseaux était connu en Europe dès le XVIe siècle. Au début du XVIIe, un « entrepreneur » offrit à Henri IV de lui construire, pour 4 millions et demi, une flotte de 30 vaisseaux cuirassés, avec 1.140 canons et 2.700 hommes d'équipage. A la même époque, des cuirassés japonais évoluaient dans les mers de Chine. Comme l'histoire des explorations, entre 1590 et 1620, nous offre une série de tentatives, infructueuses naturellement, faites par des Français, pour atteindre la Chine par la mer Glaciale, « ce fut à un obstacle de la nature que nous dûmes, il y a trois siècles, de ne pas voir nos cuirassés entrer en collision avec les cuirassés japonais ».]

Nouvelle Revue rétrospective. 1904.

10 Mars. = *Carnet d'un Italien au service de la France (1803-1815).* [L'auteur, nommé Venturi, né à Agliano (Piémont), part comme conscrit en 1803. Incorporé au 111e de ligne, il fait les campagne de la Grande Armée en Allemagne, où il séjourne, comme combattant ou en cantonnement, presque sans interruption jusqu'en 1812. Dans son journal, publié par M. G. Cottreau, le récit des événements est très sommaire et d'une exactitude toute relative ; au contraire, les souvenirs personnels, logements, bombances, et surtout bonnes fortunes, abondent. A suivre.] — *Correspondance du minéralogiste Monnet (XVIIIe siècle).* [Suite. Détails sur les chimistes Maigner et Fourcroy, l'agronome Rozier, etc. A suivre.] — *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau (1775-1781).* [Suite et à suivre, 1780.]

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Mars. = H. HOUSSAYE. *La route de Sainte-Hélène. Les derniers jours de Napoléon en France. II. Rochefort et le « Bellérophon ».* [Le voyage de Napoléon de la Malmaison à Rochefort ; son arrêt à Niort ; acclamations qui l'y accueillent. Le préfet maritime de Rochefort, Bonnefous, fait savoir à l'Empereur qu'une croisière anglaise devant le port rend le départ impossible. Idée de Napoléon de se livrer à l'Angleterre. II. Napoléon à Rochefort. Le passage possible malgré les assertions de Bonnefous ; propositions qui sont faites à l'Empereur pour traverser la croisière anglaise (le capitaine Baudin et la corvette la *Bayadère*). Les instructions de la Commission exécutive du 8 juillet ; elles tendent à retenir Napoléon sur une frégate comme dans une prison, et à le garder pour faire de lui un objet de négociations avec les Alliés. Napoléon à l'île d'Aix ; son embarquement à bord de la *Saale*. De nouvelles instructions, le 9, donnent l'autorisation à Napoléon, s'il le veut, d'entrer en relations avec les Anglais, et de se faire conduire à bord des vaisseaux anglais. III. Rovigo et Las Cases le 10 à bord du *Bellérophon* pour savoir quel accueil l'Empereur recevrait à bord de la croisière, et quelles étaient les intentions du gouvernement britannique à son égard ; duplicité et mensonges du

capitaine du *Bellérophon*, Maitland ; illusions qu'il laisse aux deux envoyés sur « l'hospitalité du peuple britannique », malgré les ordres très précis qu'il avait reçus. IV. Propositions faites à Napoléon pour sortir de Rochefort (le capitaine Pomé et la frégate la *Méduse*; les officiers du 14e régiment de Marine; Joseph). Napoléon renonce à se servir des frégates, et débarque le 12 à l'île d'Aix. Sa décision de se livrer à l'Angleterre. V. Nouvelle entreve de Las Cases et de Lallemand, le 14, avec Maitland, qui continue à les entretenir dans leurs illusions sur l'accueil du peuple anglais. La lettre de Napoléon au Prince Régent. Gourgaud, chargé de la porter, s'embarque sur le vaisseau anglais le *Slancy*, qui a l'ordre secret de Maitland de rester en quarantaine à Plymouth. Louis XVIII, rentré à Paris, envoie des ordres pour qu'on s'empare de la personne de Napoléon; Bonnefous fait précipiter son départ; l'empereur quitte l'île d'Aix, le 15 juillet, à bord de l'*Épervier*.] — A. Barine. *La Grande Mademoiselle. III. La jeune Cour. Fêtes galantes*. [I. Le salon de Mademoiselle au Luxembourg; le recueil des Portraits où les assidus de Mademoiselle se dépeignaient eux-mêmes. II. La société aristocratique du Luxembourg d'après les Portraits. III. Les imaginations amoureuses de Mademoiselle; Monsieur; Charles II; les pourparlers de mariage avec Charles de Lorraine; Louis XIV décide de marier Mademoiselle avec Alphonse VI de Portugal, « un véritable monstre »; son refus; son exil à Saint-Fargeau. IV. La cour de Louis XIV en 1661; Marie-Thérèse; Monsieur; Madame; la Reine-mère; les maîtresses; les libertins, surtout après les imprudences de la Compagnie du Saint-Sacrement, semblent l'emporter à la Cour. V. Mademoiselle à Saint-Fargeau, puis à Eu. Comment Mademoiselle acquit le comté d'Eu en 1660. Vie assez terne et mélancolique qu'elle y mène. VI. Les fêtes de la Cour en 1664; Versailles à cette époque. Mademoiselle sollicite et obtient du roi son retour à la Cour.]

15 Mars. = G. Cavaignac. *L'Allemagne et Napoléon en 1813*. [La majeure partie des Allemands en 1813 a soutenu la cause de Napoléon. Cela tient : à ce que la plus grande partie du territoire allemand, jusqu'en octobre 1813, est restée sous le joug français; à l'action politique et administrative que la France avait exercée sur la Confédération du Rhin; aux influences matérielles, intellectuelles et morales de l'ancienne France sur l'Allemagne; au rôle joué en Allemagne par la personnalité de Napoléon, à l'extraordinaire prestige de sa puissance et de sa gloire; à ce que l'esprit national allemand n'avait pas achevé de prévaloir contre l'esprit de cosmopolitisme de la période précédente. Toutefois l'Allemagne souffrait aussi des charges et des sujétions du régime napoléonien. Les sentiments qu'elle éprouvait pour le régime français étaient contradictoires. A la veille de 1813, c'était la haine qui semblait l'emporter. Opposition de plusieurs souverains allemands (la margrave Amélie de Bade, belle-mère de l'empereur Alexandre, les princes royaux de Bavière et de Wurtemberg). Le sentiment d'hostilité des peuples était général contre les charges militaires et financières.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Mars. = P. A. *Études historiques sur l'artillerie régimentaire*. [L'étude de l'emploi de « l'artillerie d'infanterie », depuis l'invention du canon, présente un intérêt

pratique de premier ordre : l'art militaire comportant des éléments et des principes presque invariables, elle fournit des données précieuses pour la solution des problèmes actuels. D'autre part, elle peut apporter « à l'historien une foule de renseignements utiles. Elle montrera, par exemple, comment un emploi particulier de l'artillerie a donné le succès à certains généraux dans nombre de batailles ; elle dévoilera des côtés peu étudiés de l'organisation de nos armées et du fonctionnement de ses services ; elle rectifiera des erreurs commises dans les récits relatifs aux campagnes de l'ancienne monarchie ; elle mettra en lumière accessoirement le caractère et les idées d'hommes qui ont joué un rôle important sous les différents régimes ; enfin elle montrera par une infinité de détails que la plupart des idées qualifiées de « nouvelles » par les écrivains qui les ont rencontrées dans l'histoire de la Révolution et de l'Empire sont en réalité des idées émises et discutées longuement sous l'ancien régime ». Pour mener à bien cette étude, il faut se placer successivement : 1° au point de vue organique (étude des lois, règlements, etc., et des « mémoires » rédigés par des officiers ou des fonctionnaires) ; 2° au point de vue tactique (étude du rôle de l'artillerie dans les batailles) ; 3° au point de vue technique (étude des transformations du matériel et de leur influence sur son utilisation). Les documents, manuscrits et imprimés, employés seront indiqués avec une très grande précision. Suit le chapitre Ier, consacré aux : Origines de l'artillerie régimentaire, du XVIe siècle à François Ier (1338-1515). A suivre.] — N. [Cne GUILLEMIN]. *La guerre de 1870-1871. La journée du 16 août en Lorraine* (Suite). *La bataille de Rezonville* [Suite. Attaque de la 38e demi-brigade allemande, contre-attaque de la division de Cissey ; désastre de la 38e brigade. Les charges de cavalerie du plateau de Ville-sur-Yron ; fin de la bataille à l'aile droite. A suivre.]

Revue Historique. 1904.

Mars-Avril. = G. SERVIÈRES. *Le rôle de Bourrienne à Hambourg, 1805-1810.* [Nommé en mars 1805 ministre de France près du cercle de Basse-Saxe, en remplacement de Reinhard, Bourrienne avait comme mission de surveiller les émigrés, les embaucheurs anglais, l'esprit public et les journaux, et de faire arrêter les déserteurs de l'armée de Hanovre. Il eut encore d'autres missions, moins connues, celles-là : Napoléon voulut vendre sa protection aux villes hanséatiques, et Talleyrand écrivit à Bourrienne qu'il devait faire comprendre aux trois villes (Lubeck, Brême, Hambourg) qu'elles devraient fournir une somme de six millions une fois versée, et chaque année, pendant la guerre, une somme de deux millions ; la négociation n'aboutit pas ; Napoléon se vengea, quelques mois plus tard, en faisant saisir les marchandises anglaises qui se trouvaient dans les magasins de Hambourg : il y en avait pour 16 millions ; Bourrienne devait demander cette somme au Sénat de Hambourg. A la fin de l'année 1809, Napoléon décide l'annexion des villes hanséatiques, ou plutôt leur accession à la Confédération du Rhin ; exposé de leur constitution d'après les mémoires envoyés par Reinhard et Ch. de Villers, et analyse du projet de l'acte qui les aurait incorporées à la Confédération. Le projet de traité soumis à Napoléon en décembre 1809 ne fut pas signé ; un an après, Napoléon, par sénatus-consulte du 13 décembre 1810, annexe purement et simplement les villes

hanséatiques en même temps que la Hollande. Bourrienne, dont la mission était terminée, fut rappelé en novembre 1810. Avant de partir, il fit adopter par Napoléon le décret du 4 octobre 1810 qui permettait l'écoulement à Hambourg des denrées coloniales dont le Holstein était plein. M. G. S. donne trop souvent des références vagues : Archives des Affaires étrangères, Correspondance de Napoléon, et, sauf un titre cité, ignore délibérément les travaux allemands.] — G. Bapst. *Napoléon III à Magenta*. [Récit, en un style bizarre, de la bataille de Magenta : l'auteur insiste particulièrement, sur l'attitude de Napoléon pendant la bataille : il est sans volonté, sans décision, un véritable « automate », que tout laisse indifférent.] — L. Maury. *Une relation inédite des journées des 5 et 6 octobre 1789*. [Cette relation, extraite des papiers de la bibliothèque de l'Université d'Upsal, fut remise à Gustave III par Wrangel, ministre de Suède en Italie ; le comte d'Espinchal en avait reçu une copie du comte d'Artois, auquel elle avait été envoyée à Turin.]

NOTES ET NOUVELLES

— Nous avons omis de signaler en son temps un article paru dans le *Petit Temps*, le 2 février 1904, et intitulé : *Où naquit Richelieu ?* S'appuyant sur son acte de baptême, détruit en 1871 mais dont Jal nous a, dans son *Dictionnaire*, conservé le fac-similé, M. G. Hanotaux, dans son *Histoire de Richelieu*, a fait naître le cardinal à Paris, rue du Bouloi. M. Ch. Sellier, conservateur adjoint du Musée Carnavalet, vient d'être amené, par le hasard de ses travaux, à douter du bien-fondé de cette opinion; diverses assertions de l'abbé Baudrand, auteur parisien du XVIIe siècle, ce fait que la mention de la rue du Bouloi est, dans l'acte utilisé par M. Hanotaux, interpolée, l'existence, qu'il a découverte, de relations anciennes entre les familles de Richelieu et d'Aumont, l'amènent à penser que le cardinal a vu le jour dans l'hôtel que cette dernière possédait, également à Paris, mais dans la rue de Jouy. M. Bertrand, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères, consulté par l'auteur de l'article du *Petit Temps*, déclare que la solution proposée par M. Sellier, de ce problème dont il s'est lui-même occupé, lui paraît aventureuse : à son avis, M. Hanotaux s'appuie sur un document et M. Sellier sur des affirmations. Il se rallie donc au premier. « En réalité, ajoute-t-il d'ailleurs, j'estime qu'on ne sait pas encore où est né Richelieu. Est-il seulement bien sûr qu'il ait vu le jour à Paris? »

— Une nouvelle revue, *La Revue des Idées, Études de critique générale*, est publiée à Paris (6, rue du 29 juillet) le 15 de chaque mois, depuis le 15 février dernier. Le prix de l'abonnement annuel est, pour la France, de 16 francs, pour l'Étranger, de 18 francs. Nous relevons, dans le numéro du 15 mars, un article du Gal Bonnal sur : La psychologie militaire de Bazaine pendant la guerre de 1870, et spécialement du 5 au 15 août.

— La librairie Combet (ancienne maison Furne) prépare la publication d'un *Dictionnaire du Costume et de la Parure depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, qui sera édité, sous la direction de MM. Maurice Leloir et Henri Bouchot, par livraisons mensuelles et en quatre années, et formera quatre volumes enrichis de gravures et de planches en couleurs.

Sont en préparation, à la librairie Hachette, dans la Collection des grands écrivains français : *Le Cardinal de Retz*, par Vallery-Radot; *Lamartine*, par René Doumic; *Molière*, par G. Lafenestre.

— Le Congrès des Sociétés savantes de 1904 s'est tenu à Paris, du 5 au 9 avril. Nous relevons dans le compte rendu analytique des séances publié par le *Journal officiel* (numéros des 6, 7, 8, 9, 10 avril) les communications suivantes, qui intéressent nos études :

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE : *Bazeille*. Le temple de la Raison et les fêtes laïques dans la commune de Bures (Oise). — *Blossier*. Essai sur l'histoire de la Révolution à Honfleur, ses débuts (1789-1791). — *E. Bouchet*. Des premières atteintes portées à la franchise commerciale de la ville de Dunkerque, en 1681. — *P. Boyé*. Les coutumiers du bailliage de Bar-le-Duc [rédigés au XVIe siècle]. — *G. Clément-Simon*. Les coutumes de Montaut, près Auch (Gers). — *P. Coquelle*. L'ambassade du général Sébastiani à Constantinople, de 1806 à 1808. — *Dr Coulon*. Les apothicaires de Cambrai au milieu du XVIIe siècle. — *P. Cozette*. La Société populaire et républicaine de Noyon. — *P. Cozette*. Une enquête agricole sur le district de Noyon en 1788. — *J. Delmas*. Le 3e bataillon de volontaires du Cantal. — *J. Delmas*. Le carnet d'un volontaire de la première République [Pierre Vialannes, du 2e bataillon du Puy-de-Dôme, de 1792 à 1811]. — *Doublet*. La Société populaire de Gattières (Var) de 1792 à 1794. — *H. Dupont*. Une école picarde avant la Révolution. — *V. Fanet*. Caen sous la Révolution. Les Sociétés populaires. — *Abbé Foix*. Un questionnaire épiscopal dacquois relatif à des renseignements de statistique civile (1756). — *A. Galland*. L'administration municipale de Cherbourg à l'époque du Directoire. — *Abbé Gallois*. La levée des volontaires à Ville (Oise) pendant La Révolution. — *Abbé Gambin*. La levée des volontaires dans la commune de La Devexe (Gers) pendant la Révolution. — *I. Gaudefroy*. Du rapport des mesures anciennes en usage à Amiens et dans le département de la Somme avec le système métrique. — *Gros*. L'Église anticoncordataire de la Hte-Garonne. — *Jadart*. Passages et séjours du roi Henri IV à Reims en 1606. — *Th. Janvrais*. Les arbres de la Liberté dans le département des Côtes-du-Nord. — *E. Labroue*. Le département de la Dordogne et la Constitution de 1793. — *Leroux*. Jean-Noël Coste et son « Manuel des Missionnaires » [1801]. — *Lesort*. Du parti que les historiens peuvent tirer des registres du contrôle des actes (enregistrement). — *Lesort*. Notice sur les archives du Clermontois aujourd'hui conservées au château de Chantilly. — *L. Martin*. Questionnaire adressé en 1829 par Girault de St-Fargeau, auteur d'ouvrages de vulgarisation sur l'histoire et les curiosités des communes de France, à tous les maires du dépt de l'Aube, et réponses de 144 communes. — *A. Montier*. Le mouvement municipal à Pont-Audemer, après la prise de la Bastille. — *Mourlot*. Les quatre derniers intendants de la généralité de Caen ; Fontette, 1752-1775 ; Ermangart, 1775-1783 ; Feydeau de Brou, 1783-1787 ; Cordier de Launay, 1787-1790. — *Abbé Mouton*. Pièce de vers présentée à la Société de statistique de Marseille par Barthélemy, le futur auteur, alors âgé de 12 ans, du « Voyage du jeune Anacharsis ». — *E. Noiriel*. L'esprit public dans le département de Seine-et-Marne de 1789 à novembre 1792. — *Parfouru*. La vie de Marguerite Bouchard de Montemajor [aventurière, XVIIe-XVIIIe siècles]. — *E. Poupé*. Discours du citoyen D. Liouville, à la Société populaire de St-Zacharie (Var), le 10 juillet 1792. — *Risch*. Thiverval (Seine-et-Oise) pendant la période révolutionnaire. — *Rossignol*. Le livre de dépenses de Dupré de Saint-Maur, intendant de Guyenne [1777 à 1783]. — *A. Roux*. Les origines de l'imprimerie à Montbéliard. — *Abbé Sabarthier*. La création du département de l'Aude. — *De Saint-Genis*. L'organisation de la perception des droits de mutation et des droits sur les actes sous l'ancien régime. —

Eug. Thoison. Étude critique sur les événements dont le palais de Fontainebleau a été le théâtre en 1814. — *Veuclin*. La bataille d'Ivry et ses trois pyramides commémoratives. — *Veuclin*. Notes sur les assemblées générales de la communauté des habitants des paroisses rurales de Normandie sous l'ancien régime.

Section des sciences économiques et sociales : *G. Bonnefoy*. Statistique générale du département du Puy-de-Dôme [au XIXe siècle]. — *F. Bordez*. Le taux des salaires et la situation de l'industrie de l'éventail dans la commune de Ste-Geneviève, canton de Noailles (Oise), depuis le milieu du XIXe siècle. — *Cheylud*. État et mouvement de la population dans la commune de La Roche-Chalais (Dordogne), depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux première statistiques annuelles (1792-1801). — *Delfour*. Le collège de Ste-Marthe de Poitiers après l'expulsion des Jésuites (1762-1795). — *A. Dodanthun*. La fabrication de la dentelle à la main dans le département du Nord [Partie historique]. — *G. Kremp*. Histoire du collège Jean-Bart, à Dunkerque. — *Dr E. Leclair*. Le fonctionnement de l'École centrale de Lille (1795-1803). — *De Malarce*. Exposé historique [depuis le début du XIXe siècle] de la crise récente des caisses d'épargne. — *Pillet*. L'enseignement primaire à St-Maixent de 1816 à 1833. — *L. Plancouard*. L'état des terres et des biens à Commercy (Seine-et-Oise) pendant la Révolution et à la fin du XIXe siècle. — *Guignon*. L'enseignement primaire dans l'Oise de 1816 à 1833. — *De Saint-Genis*. État et mouvement de la population dans cinq communes du département de la Côte-d'Or depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801). — *L. Salefranque*. Les budgets de la ville de Mont-de-Marsan [depuis 1808]. — *Souchon*. Statistique des édifices religieux non aliénés dans le département de l'Aisne à la veille de l'application du concordat de l'an X. — *Abbé Taillefer*. La péréquation de l'impôt : 14 mars 1790. — *Vuacheux*. Différends entre l'administration des postes et le commerce de France en 1772 et en 1778.

Section d'archéologie : *Chanoine E. Morel*. L'épigraphie du canton d'Estrées-Saint-Denis [Oise, XVe-XIXe siècles].

Section de géographie historique et descriptive : *H. Ferrand*. Historique de la grande carte des États de Savoie par Tomaso Borgonio [1680]. — *J. Fournier*. Les galères de France sous Henri II. — *H. Froidevaux*. Une lettre de l'explorateur Augustin de Beaulieu [6 mars 1817, relative à son voyage en Malaisie]. — *De Loisne*. Catalogue raisonné des cartes et plans de l'ancienne province d'Artois.

Au cours de la séance solennelle de clôture, qui a eu lieu le samedi 9 avril, M. Esmein, professeur à l'Université de Paris, a prononcé un discours sur : La doctrine politique des physiocrates.

— La Société de l'histoire de la Révolution française a tenu son assemblée générale le dimanche 20 mars dernier, à la Sorbonne. Après un exposé des travaux de la Société au cours de l'année terminée, exposé fait par le président, M. Claretie, les assistants ont entendu lecture des communications suivantes : *Jules Claretie*, Le Père Loriquet; *H. Monin*, Une lettre inédite de Gambetta à Louis Blanc ; *Maurice Faure*, Une adresse en langue provençale aux Marseillais du bataillon du 10 août ; *Sigismond Lacroix*, Les distributions de prix pendant la Révolution ; *F. Gerbaux*,

Les femmes soldats pendant la Révolution. — Les communications de MM. Claretie, Monin, Faure, Lacroix, ont été analysées dans le *Temps* du 21 mars; celle de M. Gerbaux dans le *Petit Temps* du 23.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie en assemblée générale le 9 avril. Il a d'abord été procédé au renouvellement du bureau, du comité de présentation et de la commission d'études de la Société. Le bureau est ainsi composé pour l'année 1904-1905 : M. A. Debidour, président; M. G. Lanson, vice-président; M. Ch. Schmidt, secrétaire général; M. P. Mantoux, secrétaire; M. C. Bloch, trésorier. La Société a ensuite entendu deux communications : l'une de M. Ferdinand-Dreyfus, sur : L'association de bienfaisance judiciaire, 1787-1791; l'autre de M. A. Brette, sous ce titre : Étude critique sur la publication des cahiers de 1789 dans les *Archives parlementaires*.

— L'organe périodique de la Société d'histoire de la Révolution de 1848 portera le titre de : *La Révolution de 1848, bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*. Il paraîtra tous les deux mois, à dater du 1er mars 1904, par fascicules de deux feuilles au minimum, provisoirement. Le premier numéro sera édité à la fin du mois d'avril. Nous rappelons que les membres de la Société recevront gratuitement *La Révolution de 1848*. Il en sera, en outre, servi des abonnements au prix de 12 francs; s'adresser à la Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, Paris, Ve.

— La préparation du recueil bio-bibliographique entrepris par la Société bibliographique sous le titre de : *L'Épiscopat français au XIXe siècle depuis le Concordat* (voir ci-dessus, p. 387) est aujourd'hui organisée. Des collaborateurs compétents sont trouvés pour chaque diocèse, et le travail est commencé. Le *Bulletin de la Société bibliographique* a donné dans son numéro d'avril, à titre de spécimen, une première notice rédigée sur Mgr de Belloy (1709-1808) par le chanoine P. Pisani. Elle comprend : un résumé biographique; la « bibliographie » (ouvrages de Mgr de Belloy); la « biographie » (ouvrages sur Mgr de Belloy); l'iconographie.

— La Commission instituée au ministère de l'Instruction publique pour rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française — et à laquelle ont été adjoints par arrêtés successifs MM. C. Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives; Bouton, sous-chef du 5e bureau de la direction de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique; S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon; A. Debidour, inspecteur général de l'Instruction publique; Deschamps, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; A. Dubost, sénateur; Ferdinand-Dreyfus, avocat, ancien député; Cl. Perroud, recteur de l'Université de Toulouse; C. Prost, inspecteur général des bibliothèques et des archives — s'est réunie pour la quatrième fois le 24 mars dernier. La plus grande partie de la séance a été employée à déterminer le plan suivant lequel sera faite la publication, décidée par la Commission, des cahiers de paroisse de 1789. Après une discussion à laquelle ont notamment pris part MM. Aulard, Bloch, Boissonnade, Brette, Seignobos, il a été convenu que le cadre adopté pour

le groupement des cahiers serait le *bailliage*, tel qu'il existait au moment de la convocation des États généraux ; des tables de concordance jointes à chaque volume permettront aux travailleurs qui le désireraient de se procurer aisément le texte des cahiers des paroisses aujourd'hui englobées dans un même *département*.

Cette question réglée, M. S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon, membre de la Commission, et chargé par elle de publier les documents concernant la vente des biens nationaux dans le département du Rhône, a exposé en détail le plan qu'il compte suivre. Approuvé en principe, ce plan a été renvoyé pour examen plus approfondi à la sous-commission précédemment nommée ; il sera définitivement statué au cours de la prochaine séance.

La réalisation du projet d'organisation de comités départementaux, présenté au ministre de l'Instruction publique par la Commission et la demande du « crédit supplémentaire » qui lui est indispensable pour entreprendre les premières publications, ont été ensuite l'objet d'une communication de M. Jaurès, président, et d'un échange de vues entre divers membres. Puis la Commission s'est ajournée au 19 mai.

— M. Albert Mathiez, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé d'histoire au lycée de Caen, a soutenu le 23 mars, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour l'obtention du grade de docteur ès lettres. La première avait pour titre : *La théophilanthropie et le culte décadaire, essai sur l'histoire religieuse de la Révolution, 1796-1801* (jury : MM. E. Denis, A. Espinas, H. Michel, A. Rambaud) ; la seconde : *Les origines des cultes révolutionnaires, 1789-1792* (jury : MM. A. Aulard, E. Denis, A. Rambaud, Ch. Seignobos). A la suite de la soutenance, M. Mathiez a été proclamé docteur ès lettres avec la mention *très honorable*.

— Avec la 3e livraison du tome IV (Paris, Imp. nationale, 1903, in-4), M. R. de Lasteyrie a presque achevé la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France*, puisque ce fascicule se termine par le dépouillement des périodiques du département de la Vienne. Le travail a été retardé par l'introduction de tables vraiment inutiles ; telles que celle des *Archives* et *Nouvelles archives de l'art français*, dont M. Maurice Tourneux avait déjà dressé un répertoire excellent, ou celle du *Bulletin du Protestantisme français*, qu'une équipe de bibliographes va prochainement munir d'un index détaillé.

Il faut espérer que nous aurons bientôt, soit le supplément, si important, devant contenir les publications de 1886 à 1900, soit une table générale par auteurs et matières permettant d'utiliser ces quatre gros volumes, fruits d'un énorme labeur qui aura duré près de vingt ans.

— Nous relevons au *Journal de la Librairie* l'apparition récente de deux nouvelles revues provinciales historiques et archéologiques : la *Revue du Béarn et du Pays Basque*, publiée à Pau sous la direction de Louis Batcave, Henri Courteault, Jean de Jaurgain, et dont le premier numéro a paru en janvier 1904 ; et le *Bulletin de la Société Gorini, revue d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Belley*, qui se publie à Bourg-en-Bresse (no 1 en janvier 1904).

— De la collection des *Inventare des Grossherzoglich Badischen General-Landesarchivs* à Karlsruhe — dépôt qui, grâce aux aménagements intérieurs exécutés sous la direction éprouvée de Friedrich von Welchs, occupe une place éminente parmi les archives allemandes — le second tome, première partie, vient d'être publié par l'*Archiv-Direktion* (Karslsruhe, W. Müller, 1903, in-8, 194 p.). Si le premier volume, consacré à un aperçu d'ensemble des documents impériaux et pontificaux, des nécrologes, des copies et des manuscrits, contenait, surtout dans ces deux dernières catégories, l'indication de maintes pièces intéressant l'histoire de France, le second mérite à bien plus forte raison d'attirer l'attention des historiens français. Il renferme, élaboré par M. Fritz Frankhauser, un inventaire soigné du fonds appelé « Haus= und Staatsarchivs », qui se rapporte à l'histoire ancienne de la maison régnante jusqu'à l'année 1527 et à celle de la dynastie Baden-Baden (1527-1771). Cet inventaire est disposé d'après l'ordre des règnes et suivant l'ordre méthodique des faits. A côté de ce qui concerne les rapports politiques et personnels de la maison princière de Bade avec la cour de France, rapports qui peuvent être suivis jusqu'au margrave Bernhard († 1431), le lecteur français trouvera, surtout sous les rubriques : Relations avec l'étranger (Beziehungen zum Ausland), Correspondances (Correspondenz) et Guerres (Kriegssache), plus d'un document de nature à le retenir. On se bornera à signaler ici la correspondance du margrave Philippe avec le roi François Ier au sujet de l'élection impériale de 1519 (p. 42) ; les documents relatifs à l'appui fourni aux huguenots français par le margrave Philibert et à sa mort à Moncontour en 1569 ; ceux qui ont trait aux négociations du margrave Guillaume avec d'Erlach à propos de l'occupation du landgraviat par les Français en 1645 (p. 91) ; sa correspondance avec la cour de France, des années 1646-1675 (p. 96), touchant l'affaire — importante pour l'histoire militaire de la France, particulièrement pour celle des guerres de Louis XIV dans le Haut-Rhin — de la succession des margraves Hermann et Louis-Guillaume, le vainqueur des Turcs ; enfin les pièces relatives au mariage de la margrave Auguste-Marie avec le duc Louis d'Orléans en 1724 (p. 178). Une table figurera dans la deuxième partie du même tome II, laquelle paraîtra bientôt et concernera la famille de Baden-Durlach. — K. O.

— La brochure de M. le lieutenant L. Bastide sur *Les lois militaires sous la Révolution, leur application dans la Corrèze* (Tulle, Imp. Crauffon, 1903, in-8, 74 p.) est divisée en deux chapitres : I, Les lois de recrutement de 1789 à 1800 ; II, L'administration de l'armée (1, Les administrateurs ; 2, Le service de la solde ; 3, Le service des étapes ; 4, Le service des vivres et fourrages ; 5, Le service des transports et charrois ; 6, Le service de l'habillement et de l'équipement ; 7, Le service de l'armement ; 8, Le service des poudres et salpêtres). On peut regretter que l'auteur ait cru devoir insister si longuement sur les mesures législatives générales se rapportant à son sujet, mesures qu'il ne pouvait sans doute se dispenser de rappeler, mais qu'il aurait dû se borner à mentionner. Les documents départementaux et locaux résumés ou cités sont assez rares ; quelques-uns présentent de l'intérêt et pourront être utilisés.

— *Mémoires de Saint-Hilaire*, publiés pour la Société de l'Histoire de France, par

Léon Lecestre. T. Ier, 1661-1678 (Paris, Renouard, 1903, in-8, 366 p.). — Les *Mémoires de Saint-Hilaire*, dont M. Lecestre publie le premier volume, ont tout particulièrement trait à l'histoire militaire du règne de Louis XIV. L'auteur prend soin de nous avertir qu'il n'est « point savant des intrigues du cabinet, où se forgent, pour ainsi dire, les ressorts secrets qui font mouvoir les princes... » Il voit les événements du dehors, si l'on peut dire, et il s'est mis « à rédiger par écrit », non pas au jour le jour, sous l'impression immédiate des faits, mais après la paix de Ryswick ; mais sa rédaction s'appuie sur des « Mémoires » qu'il avait conservés des événements et sur une information abondante et, généralement, exacte. Son but a été de se récapituler les guerres de son temps, « jusques aux moindres circonstances », pour son profit personnel et celui des membres de sa famille. N'ayant aucune arrière-pensée de publicité, il a pu se montrer plus libre dans ses appréciations des principaux personnages du règne, et sur bien des points, il se rencontre avec Saint-Simon. — La première partie de ces *Mémoires* commence à la mort de Mazarin et se termine à la paix de Nimègue : c'est surtout l'histoire des guerres de dévolution et de Hollande. On y trouve assez peu de renseignements véritablement nouveaux, sauf en ce qui concerne les dernières campagnes de Turenne en 1674 et 1675 : Saint-Hilaire est ici témoin oculaire, et son récit, remarquable par son ampleur et sa précision, apporte quelques détails inédits (p. 136-145, bataille de Singheim; p. 170-176, bataille d'Ensheim; p. 180-189, campagne d'hiver et de printemps en Alsace; p. 193-214, dernière campagne de Turenne). — M. Lecestre, déjà connu par une excellente édition des *Mémoires du chevalier de Quincy* et sa collaboration au *Saint-Simon* monumental de M. de Boislisle, a annoté les *Mémoires de Saint-Hilaire* avec sobriété et précision. Il a complété ses notes par divers appendices où il a recueilli divers documents tirés des dépôts de la Guerre et de la Marine et relatifs à l'expédition de Candie en 1669, à la mort de Turenne et à ses conséquences, à la retraite de Messine en 1678, etc. Une dernière note, suivie de quelques extraits, donne des indications sur la correspondance adressée par Saint-Hilaire à Louvois entre 1678 et 1680. — V.-L. B.

— Les documents des Archives historiques de la Guerre publiés par M. le général Hardy de Périni dans le *Journal des sciences militaires* sous le titre d'*Archives et correspondance du général de division Jean Hardy. Armée de Sambre-et-Meuse*, et *De Valmy à Maëstricht (1792-1794)*, tir. à part, Paris, Chapelot, 1903, 2 broch. in-8 (27 et 106 p.), présentent — encore que connus — beaucoup d'intérêt, nous n'en disconvenons point. Mais pourquoi ce titre? Nous ne voyons guère que deux pièces, reproduites dans *De Valmy à Maëstricht* (p. 27 et 97), qui puissent provenir des papiers de Jean Hardy. Il semble bien que de ces papiers M. le général Hardy de Périni avait tiré, dans la *Correspondance intime du général Jean Hardy, de 1797 à 1800*, qu'il a éditée en 1900, tout ce qui était susceptible de voir le jour.

— La « Societa per gli studi di storia, d'economia e d'arte nel Tortonese » vient de publier, dans le second fascicule de son *Bollettino periodico*, la traduction d'un récit, par le général Nempde, de la défense de Tortone par les Français du 19 mai au 11 septembre 1799. Ce récit est tiré du t. XVIII du *Spectateur militaire* (Paris,

1834-1835). Nempde était alors capitaine du génie, et il participa à la défense des murs de Tortone, peu de temps après démolis. — G. Bn.

— Le Dr A. Bertarelli, dans un riche volume qui n'est pas mis dans le commerce (*Iconografica Napoleonica, 1796-1799. Ritratti di Bonaparte incisi in Italia da originali italiani*, con cinque tavole in rame. Milan, U. Allegretti, 1904, in-4, 70 p.), a recueilli un grand nombre de portraits de Bonaparte, d'autant plus intéressants qu'ils sont de l'époque où la censure n'avait pas encore imposé aux artistes un type césarien conventionnel dans la représentation de l'empereur. — G. Bn.

— L. Mongin. *Toulon, sa rade, son port, son arsenal, son ancien bagne* (Toulon, Lions, 1904, in-8, 296 p.). — Ce nouveau volume est le complément des deux autres que l'auteur a récemment publiés sur *Toulon ancien et ses rues* (cf. la *Revue*, t. III, p. 697, et IV, p. 375). M. M. décrit successivement la rade, le port, l'arsenal et l'ancien bagne, et mêle à sa description le récit des principaux événements historiques qui s'y sont déroulés jusqu'à nos jours, y compris le débarquement du colonel Marchand, retour d'Abyssinie. La documentation est abondante : elle est empruntée aux archives communales et départementales et aux archives de l'arsenal. Certains détails relèvent de la tradition orale : citons notamment l'épisode du séjour de Murat près de Toulon en 1814 (p. 40-42), l'affaire du *Romulus* en 1814, p. 48-51, la discussion sur l'emplacement de la *Batterie des hommes sans peur* en 1793 (p. 104-109). En appendice ont été insérés deux documents importants : la liste des 73 notables arrêtés le 20 mai 1793 et enfermés au Fort la Malgue, et la procuration donnée par les autorités contre-révolutionnaires de Toulon pour contracter un emprunt d'un million gagé sur les domaines et l'arsenal de Toulon (26 septembre 1793). Il est fâcheux que M. M. n'ait pas cru devoir reproduire les 132 signatures apposées au bas de cette pièce. Un plan de Toulon aurait aussi été indispensable. A la page 110, lire : le 19 décembre, et non : le 16. — V.-L. B.

— H. W. *Eine kaufmännische Gesandtschaft nach Paris 1552-1553, nach einem Tagebuch herausgegeben vom historischen Verein des Kantons St-Gallen*. Saint-Gall, Fehr, 1904, in-4, 20 p. (avec une planche). — L'ambassade de marchands dont il est question dans cette plaquette fut envoyée vers la fin de 1552 à Henri II pour obtenir du roi de France : 1° l'extension aux marchands de Saint-Gall des privilèges commerciaux dont jouissaient en France, et surtout à Lyon, les autres marchands, en particulier les allemands ; 2° la suppression des nouveaux droits mis sur le commerce des épices, et notamment du safran, qui venaient d'Espagne à destination de la Suisse et passaient par Toulouse et Lyon ; 3° enfin la réparation des dommages causés à des marchands de Saint-Gall par un capitaine de bandes, Albert de Brandebourg, au service de la France. Conduite par Jacob Rainsberg, qui possédait une maison à Lyon, l'ambassade partit de Saint-Gall le 12 novembre, et par Zurich, Berne, Fribourg, Lausanne, Genève, Nantua, Bourg-en-Bresse, Chalon-sur-Saône, Dijon, Troyes, Provins, Paris et Compiègne, atteignit le Roi et la Cour le 15 décembre. Le journal rédigé par Rainsberg a été conservé. Il nous donne des renseignements

curieux sur la sorte de tutelle dans laquelle le connétable de Montmorency tenait le Roi, et sur la lenteur des négociations. C'est seulement le 7 janvier 1553, en effet, que Rainsberg obtint une audience du Roi, et il ne fut dépêché que le 27 février suivant. A cette date, ayant obtenu satisfaction, il quitta Paris et, après un court séjour à Lyon (7-15 mars), regagna Saint-Gall le 30. L'auteur a inséré quelques extraits du journal, mais la plupart du temps s'est borné à le résumer, en identifiant soigneusement les personnages avec qui Rainsberg s'est trouvé avoir affaire. — V.-L. B.

LIVRES NOUVEAUX

Bibliographie et Manuels. — *R. de Lasteyrie.* Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France. T. IV, 3e livraison. Paris, Imp. nationale, 4.00. — *G. Pagès et E. Driault.* Histoire moderne (1715-1815). Paris, Alcan, 6.00.

Histoire politique. — *A. Brette.* Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789. T. III et Atlas. Paris, Leroux. — *Dr K. Brunnemann.* Maximilien Robespierre. Traduction et notes de L. Lévi. T. Ier. Paris, Schleicher, 3.50. — *H. de Curzon.* Archives nationales. Répertoire numérique des Archives de la Maison du Roi (série O1). Paris, Picard, 7.50. — *G. Da Costa.* La Commune vécue (18 mars-28 mai 1871. T. II. Paris, Motteroz, 3.50. — *H. Doniol.* La Fayette dans la Révolution. Paris, Colin, 2.50. — *Ad. Lanne.* Louis XVII et le secret de la Révolution. Paris, Dujarric, 3.50. — *Ad. Lanne.* Le mystère de Quiberon. Paris, Dujarric, 3.50. — *E. Lavisse.* Histoire de France. T. V, 2e partie : La lutte contre la maison d'Autriche ; la France sous Henri II, par *H. Lemonnier.* Paris, Hachette, 6.00. — *J. Melloc.* Les serments pendant la Révolution. Paris, Lecoffre, 3.50. — *P. de Nolhac.* Louis XV et Mme de Pompadour. Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — *R. L. M.* Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1.50. — *J. Reinach.* Histoire de l'Affaire Dreyfus. T. IV. Cavaignac et Félix Faure. Paris, Fasquelle, 7.00.

Histoire diplomatique. — *S. Corbett.* England in the Mediterranean (1603-1713). London, Longmans, 24 sh. — *Cte A. de Nesselrode.* Lettres et papiers du Chancelier Cte de Nesselrode (1760-1850). T. Ier. Paris, Lahure, 7.50. — *A. Sorel.* L'Europe et la Révolution française. 7e partie : Le Blocus continental. Le grand Empire (1806-1812). Paris, Plon, 8.00.

Histoire militaire. — *P. C. Alombert et J. Colin.* La Campagne de 1805 en Allemagne. T. III. Paris, Chapelot, 25.00. [Publ. Sect. hist. de l'État-Major de l'Armée.] — *C. Bleibtreu.* Wer weiss es? Erinnerungen eines französischen Offiziers unter Napoleon I. (6e édit. augmentée). Berlin, H. Steinitz, 1 mk. — *S. Clarke.* A

Sketch of the Waterloo Campaign. London, Gale and Polden, 4 sh. — *J. C. A. Clerc et Delaby*. Historique succinct du 139e régiment d'infanterie. Paris, Charles-Lavauzelle, 0.50. — *F. Dupont*. Charles-Félix-Edgard, marquis de Courthille, vice-amiral. Paris, Bloud. — *K. Engel*. Colmar im Feldzuge von 1813-1814. Colmar, Wettig, 3 mk. 50. — *Lt G. Fabry*. Campagne de Russie (1812). T. IV (11 août-19 août). Paris, Chapelot. [Publ. Sect. hist. de l'État-Major de l'Armée.] — *H. Flamen d'Assigny*. Le 12e régiment de mobiles (Nièvre) aux armées de la Loire et de l'Est (1870-1871). Nevers, Vallière. — *G. L...* Un épisode de la bataille du 16 août 1870. La Brigade de Wedell à Vionville = Mars-la-Tour. Paris, Chapelot. — Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée (1754-1825), publié par *E. Longin*. Paris, Plon, 7.50. — La retraite sur Mézières (1er septembre 1870). Deux réponses à A. Duquet. Paris, Berger-Levrault, 3.00. — *Lt Loÿ*. La Brigade mixte Lapasset. Paris, Chapelot, 2.50. — *Mayerhoffer von Vedropolje*. Osterreichs Krieg mit Napoleon I. (1809). Wien, Seidel, 10 mk. — *Osten-Sacken und Von Rhein*. Militärisch-politische Geschichte des Befreiungskrieges im Jahre 1813. Bd II : Der Frühjarsfeldzug. Gross-Görschen. Berlin, Vossische Buchh., 16 mk. — *G. Schoch*. Die Tätigkeit Mac-Mahons vor der Schlacht von Wörth. Berlin, Bath, 1 mk. 50. — *R. Waddington*. La Guerre de Sept Ans. T. II. Crefeld et Zorndorf. T. III. Minden, Kunersdorf, Québec. Paris, Firmin-Didot, 15.00.

Histoire religieuse. — *A. Aubry*. La formation du clergé français. L'œuvre de J.-B. Aubry et la critique. 2 vol. Paris, Savaète. — *J. Bellanger*. L'abbé de Croisilles. Paris, Fontemoing, 1.50. — *R. Garreta*. La seconde partie de l'Histoire de l'Église réformée de Dieppe (1660-1685). Rouen, Gy. — Journal inédit d'Arnauld d'Andilly, publié par *E. et J. Halphen*. Paris, Champion. — *A. Mathiez*. La Théophilanthropie et le culte décadaire (1796-1801). Essai sur l'histoire religieuse de la Révolution. Paris, F. Alcan, 12 fr. — *A. Mathiez*. Les Origines des cultes révolutionnaires (1789-1792). Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 3.50. — *Abbé A. Millard*. Le Clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne. Première partie : Le serment. Châlons-sur-Marne, Imp. Martin. — *Sage*. Jean-Baptiste Guérin, curé de Saint-Siffrein. Carpentras, Imp. Moderne. — *M. Salomon*. Mgr Dupanloup. Paris, Béduchaud, 2.00. — *A. de Vayssier*. Un jeune apôtre : Marc-Raymond Causse (1871-1894). Paris, Téqui. — *V.-E. Veuclin*. Les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul à Thibouville (1638-1903). Brionne, Imp. Amelot.

Histoire économique et sociale. — *Dr Challan de Belval*. Au Tonkin (1884-1885). Paris, Plon, 7.50. — *J. Fernay*. Pierre-Paul Riquet et le Canal du Midi. Leipzig, Freytag, 1 mk. 10. — *C. Hill*. Juniper Hall. A rendez-vous of certain illustrious personages during the French Revolution. London, Lane, 21 sh. — *G. Maugras*. Les Demoiselles de Verrières. Paris, Plon, 3.50. — *A. Neymarck*. Finances contemporaines. T. II. Les Budgets, 1872-1903. Paris, Guillaumin, 7.50. — *J.-J. Olivier*. Les Comédiens français dans les cours d'Allemagne au XVIIIe siècle. 3e série. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. — *A. Rivard et l'abbé Lortie*. L'origine et le parler des Canadiens français. Paris, Champion, 2.00. — *G. Schmoller*. Le mouvement historique des salaires de 1300 à 1900 et ses causes. Paris, Giard et Brière, 1.00. — *G. Stenger*. La Société française pendant le Consulat. 2e série. Paris, Perrin, 5.00. — *M. Targe*. Professeurs et régents de collège dans l'ancienne Université de Paris (XVIIe et XVIIIe siècles). Paris, Hachette.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *J.-F. Blondel.* Réimpression de l'architecture française. T. Ier. Paris, E. Lévy. — *J. de Boisjolin et G. Mossé.* Notes sur Laclos et les « Liaisons dangereuses ». Paris, Sevin, 1.00. — *M. Braunschwig.* L'abbé Du Bos, rénovateur de la critique au XVIIIe siècle. Toulouse, Brun. — *F. Brunetière.* Histoire de la littérature française classique (1515-1830). T. Ier. De Marot à Montaigne. Paris, Delagrave, 2.50. — *J. Claretie.* La maison de Victor Hugo. Paris, Pelletan, 30.00. — Lettres de Chateaubriand à Sainte-Beuve. Publiées par *L. Thomas.* Poitiers, Imp. Blais et Roy. — *P. Desjardins.* La méthode des classiques français : Corneille, Poussin, Pascal. Paris, Colin. 3.50. — *E. Faguet.* Propos littéraires. 2e série. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — *C. Florisoone.* Puvis de Chavannes. (Conférence des Rosati Picards.) Cayeux-sur-Mer, Imp. Maison-Mabille. — *F. Hémon.* Cours de littérature. T. XXXIII : Lamartine. Paris, Delagrave. — *J. du Bellay.* La deffence et illustration de la langue francoyse. Édition critique par *H. Chamard.* Paris, Fontemoing, 7.50. — *J. Jaurès.* Discours parlementaires. Tome Ier. Paris, E. Cornély, 7.50. — *Jovignot.* Histoire de la littérature française, précédée de notions de grammaire historique. Paris, Paclot. — *E. Lefèvre.* H. Taine. Paris, Guillaumin, 2.50. — *P. Morillot.* La Bruyère. Paris, Hachette, 2.00. [Collection des grands écrivains français.] — *F. Mugnier.* Madame de Warens et J.-J. Rousseau. Paris, Calmann-Lévy, 4.00. — *E. Terrade.* Madame Julie Lavergne et son œuvre littéraire. Paris, Dumoulin. — *J. Trénel.* L'élément biblique dans l'œuvre poétique d'Agrippa d'Aubigné. Paris, Cerf, 5.00.

Histoire locale et généalogique. — *De La-Tour-du-Pin-La-Charce.* Notice historique sur la commune d'Avrancy. Laon, Imp. du « Journal de l'Aisne ». — *Platel.* Oraison funèbre d'Alexandre de Boniface, chevalier, baron du Boslehart. Rouen, Imp. Gy. — *H. Prentout.* Introduction à l'histoire de Caen. Caen, Delesques. — *G. Vanel.* Journal de Simon Le Marchand, bourgeois de Caen (1610-1693). Caen, Delesques. — *R. de Mandre.* Les familles et localités du nom de Mandre ou Mandres. La Chapelle-Montligeon (Orne). — *G. Darney.* Saint-Cloud. Paris, Plessis, 10.00. — *Abbé Mornal.* Monographie communale et paroissiale de Troisvilles. Cambrai, Imp. d'Halluin-Carion.

ERRATUM

Nous avons omis de rectifier en temps utile diverses fautes d'impression qui se sont glissées dans l'article de M. P. Ardascheff, *Les intendants de province à la fin de l'Ancien Régime*, publié dans le numéro du 15 octobre 1903. Les voici :

Sauf à la page 29, note 4, *lire partout* : Arch. nat., H, *au lieu de* : Arch. nat., B.
Page 22, note 3, *lire* : Arch. nat., H 200, 2, *au lieu de* : Arch. nat., E 200, 2.
Page 24, note 1, *lire* : Arch. nat., DIV *bis*, *au lieu de* : Arch. nat., CIV *bis*.
Page 31, note 1, *lire* : C 1089, *au lieu de* : D 1089.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Clément RUEFF.

L'Industrie du Grand-Duché de Berg en 1810

ADDITION AUX MÉMOIRES DE BEUGNOT

Les industries textiles d'Elberfeld-Barmen, dans la vallée de la Wupper, et les industries métallurgiques de Solingen-Remscheid, qui font aujourd'hui de cette partie de l'Allemagne occidentale une des régions les plus actives du globe, avaient déjà atteint, au début du XIXe siècle, un développement considérable. La densité de la population, le nombre des ateliers, l'utilisation des moindres cours d'eau, l'intensité de la vie industrielle en un mot, faisaient, il y a cent ans, l'étonnement des voyageurs qui parcouraient ce pays. Alors déjà, ceux qui connaissaient Birmingham ou Manchester déclaraient que cette région rhénane ne le cédait aux plus grands centres industriels anglais, ni pour l'habileté des ouvriers, ni pour la variété des produits, ni pour l'abondance des débouchés; seul, le machinisme, plus récemment généralisé, n'avait pas encore atteint le développement auquel il était déjà arrivé en Angleterre.

Avec le duché de Berg, dont ces villes manufacturières faisaient la richesse, augmenté, successivement, des provinces voisines où l'industrie et les mines — en particulier celles de la Ruhr — n'étaient pas moins importantes, Napoléon forma, en 1806, le Grand-Duché de Berg, qu'il administra directement depuis 1808 et jusqu'à la fin de l'année 1813. Pendant sept ans la domination française s'exerça, bienfaisante à beaucoup d'égards, sur ces pays de grande industrie; pendant sept ans aussi, ou, plus exactement, depuis la fin de l'année 1806, le Blocus continental modifia, troubla et momentanément bouleversa leur vie économique.

A Düsseldorf, capitale du Grand-Duché, résidait en qualité de Commissaire impérial, administrateur du pays et représentant de l'Empereur, Beugnot, qui déjà connaissait l'Allemagne, mais qui surtout, en six années de séjour à Rouen comme préfet de la Seine-Inférieure, avait vu de près un des grands centres de l'industrie textile française.

Quand l'organisation administrative et judiciaire lui en laissa le temps, il fit dans la partie industrielle du Grand-Duché une tournée d'inspection; le commissaire impérial avait gardé les habitudes du préfet : les préfets du Consulat et de l'Empire voyageaient beaucoup dans leur département.

De cette tournée nous n'avions jusqu'ici qu'une brève et rapide mention; dans les *Mémoires* de Beugnot on lit, en effet, ceci : « Dès qu'en 1809 je pus disposer d'un mois, je l'employai à visiter le Grand-Duché; parti de Düsseldorf le 28 mai, je n'y rentrai qu'au 1er juillet. J'étudiai dans tous leurs détails les fabriques d'Elber-

feld, Barmen, Roustorf (*sic*), Lunen (?) Remscheit (*sic*), Solingen, etc. Je n'avais jeté dans ce voyage ou plutôt dans cette course rapide qu'un coup d'œil superficiel sur le Grand-Duché ; j'avais seulement voulu reconnaître par moi-même ce que j'appellerai, volontiers, l'état des lieux... [1] »

Or, parmi les papiers d'inégale valeur, légués récemment aux Archives nationales par le petit-fils du Commissaire impérial, se trouve un mémoire d'une soixantaine de pages, de la main du secrétaire habituel de Beugnot, portant ce titre : « *Dusseldorf, 1809. Voyage de M. le Comte Beugnot, commissaire impérial dans le Grand-Duché de Berg, aux fabriques d'Elberfeld, Barmen, Solingen, Remscheid, etc.* » et mentionné ainsi, dans la table du volume : « *Voyage en Westphalie* (sic), *1810; à publier dans une nouvelle édition des mémoires* [2]. »

Les preuves abondent que cette tournée d'inspection fut faite en *1810* et que les souvenirs de Beugnot, au moment où il écrivait ses *Mémoires* [3], étaient confus : la date de 1810, donnée une fois dans le cours du récit, pourrait être attribuée à une erreur de copiste et ne suffirait pas pour corriger la date de 1809 indiquée dans les *Mémoires*. Il y a des preuves plus certaines : le 30 mai, Beugnot discuta « les intérêts de la ville d'Elberfeld » ; or, la pétition que lui avaient remise les industriels et sur laquelle étaient précisément indiqués les points qui vinrent en discussion, porte la date du 29 mai *1810*. Le 31 mai, *jour de fête*, il assista à la messe à Elberfeld ; le 31 mai 1810 était le jour de l'Ascension ; le 31 mai 1809 n'était pas un *jour de fête*. Dans les ateliers de Solingen on lui montra des lames d'épée qui « portaient en relief le cours du Danube et de toutes les affaires de la dernière guerre où la Garde avait pris part » ; il ne peut donc écrire qu'après la campagne de juillet 1809. Enfin, l'abolition des privilèges des fabricants de Solingen, qui eut lieu en novembre 1809, est présentée comme une chose faite, et Beugnot écouta, à son passage à Solingen, les réclamations que cette mesure provoquait : en voilà assez, je pense, pour dater exactement le mémoire.

Rentré à Düsseldorf, Beugnot revit les notes qu'il avait prises, et les rédigea aussitôt mais sans leur donner cependant une forme définitive ; à ses hôtes il montrait volontiers ces quelques pages où apparaissait sa compétence, mais, les trouvant sans doute trop techniques et trop spéciales, il ne jugea pas à propos plus tard de les insérer dans ses *Mémoires* [4].

---

1. *Mémoires*, t. Ier, p. 323-324 (édition de 1866). Beugnot ajoute qu'au cours de ce voyage il avait pu apprécier *chaque préfet* : toutes les localités visitées étant dans le département du Rhin, il est impossible que *tous* les préfets aient eu l'occasion de répondre aux questions posées par Beugnot ; de même, il va trop loin en disant qu'il avait jeté un coup d'œil superficiel sur le Grand-Duché ; en réalité, il en avait visité un canton. — Pour les noms de lieux déformés dans toutes les éditions des *Mémoires*, voir les notes ci-dessous.

2. Archives nationales ABxix 335 : sur la première page du document on a, sur la foi des *Mémoires*, indiqué la date *1809* ; dans la table du volume, faite par le petit-fils de Beugnot, on donne, sans doute après une lecture du manuscrit, la date *1810*.

3. Au moins quinze ans après les événements, s'il est permis du moins d'appliquer à tout l'ensemble des *Mémoires* ce que Beugnot dit lui-même au t. II, p. 63.

4. Dans les papiers Beugnot figure une lettre du général Sokolnicki, datée de Düsseldorf, 29 octobre 1810, et par laquelle il remercie Beugnot de lui avoir communiqué son journal de voyage ; la lecture de ce Mémoire l'a « transporté aux temps des Colbert ou des Sully ! » (ABxix 351).

C'est précisément l'exactitude et l'intelligence de l'observation qui font le mérite de ce travail et qui lui donnent une réelle valeur documentaire : s'ajoutant aux papiers administratifs conservés, soit à Paris, soit à Düsseldorf, venant après les études de détail déjà publiées en Allemagne [1], ce mémoire, — état au vrai de l'industrie textile et métallurgique du Grand-Duché, en 1810, — est une précieuse « contribution » à l'histoire de la grande industrie allemande et des effets momentanés produits par le Blocus continental. Je me réserve de dire ailleurs [2] quels furent les résultats, bons et mauvais, de la domination napoléonienne dans le Grand-Duché de Berg; ce fragment inédit des *Mémoires* de Beugnot est déjà, à lui seul, le commentaire et l'explication d'une phrase que le commissaire impérial écrivait peu après, quand le tarif de Trianon eut achevé le Blocus et fermé toutes les portes : « Le Grand-Duché de Berg est le seul pays manufacturier pour lequel les rigueurs nécessaires du système continental sont sans compensation [3]. »

CH. SCHMIDT.

VOYAGE DE M. LE COMTE BEUGNOT, COMMISSAIRE IMPÉRIAL DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BERG, AUX FABRIQUES D'ELBERFELD, BARMEN, SOLINGEN, REMSCHEID, ETC., ETC.

Parti de Dusseldorf le 28 mai dans le dessein de visiter en détail les fabriques d'Elberfeld, Barmen, Ronsdorf, Lunen, Remscheid, Solingen, etc., etc. [4].

Sur la route de Dusseldorf à Elberfeld, rien de remarquable. On traverse le bourg de Mettmann qui était flanqué autrefois de fortes murailles et de tours. Il n'en reste plus qu'une porte qu'il conviendrait d'abattre, parce qu'elle embarrasse la voie publique, n'est plus un objet d'utilité ni d'agréments. La route est bonne et solide; elle est établie dans les dimensions des routes de seconde classe en France, et quoiqu'elle ne soit point encaissée, elle résiste à la pression des voitures ou plutôt à leur tranchant; car toutes celles que j'ai rencontrées étaient attelées de 3 ou 4 chevaux de file, et portées sur deux roues à jantes très étroites. Rien ne s'opposerait à ce qu'on fît usage des roues à jantes larges,

1. En particulier les travaux de Thun, *Die Industrie am Niederrhein und ihre Arbeiter* (huitième cahier de la collection de Schmoller : Staats-tund socialwissenschaftliche Forschungen, Leipzig, 1879), où il y a des indications utiles, et l'étude qu'à publiée M. O. Redlich, *Napoleon I. und die Industrie des Grossherzogtums Berg* (Düsseldorf, 1900, 28 p. in-8). Voir le compte rendu que j'en ai fait ici-même, t. IV, p. 229.

2. Dans une thèse que je prépare sur la domination française en Allemagne, étudiée particulièrement dans le Grand-Duché de Berg.

3. Rapport de Beugnot, Arch. de Düsseldorf, *Handel u Gewerbe*, 22 fasc. 3.

4. Ces villes industrielles étaient alors dans le *département* du Rhin (chef-lieu Düsseldorf). Le copiste écrit Rousdorf; Lunen est pour Lennep.

mais il faudrait qu'un même règlement les prescrivît à tous les États de la Confédération du Rhin : jusque-là, M. le Prince de..... avec ses états de 4 lieues carrées et M. le Prince de la Lippe avec sa suzeraineté d'un bourg et du quart d'un faubourg, formeront de leur puissance, risible sous tous les autres rapports, d'insurmontables obstacles à l'introduction des jantes larges comme à celle d'un système de douanes raisonnable, de postes, de messageries et de tout système d'amélioration pour la masse de la Confédération [1]. La chaussée de la route est faite par des barrières de sorte qu'on n'en peut fréquenter que les accotements. J'ai demandé raison de cet usage. Il m'a été répondu que les accotements s'appelaient ici route d'été et que pendant la belle saison et aussi longtemps qu'elle était praticable on obligeait autant qu'il se pouvait les voituriers à ne se servir que de celle-là. Il en résulte que les matériaux qui chargent la chaussée sont réservés pour la saison des pluies. On en est quitte alors pour ravaler les accotements, et il est certain que la dépense de cette main-d'œuvre est fort au-dessous de l'économie qu'on fait sur les matériaux. Cette police est sage. La division de la route est indiquée par des bornes milliaires et descend jusqu'à la minute. Partout ailleurs une division qui descend jusque-là serait un luxe, mais on m'a expliqué comment c'était ici une nécessité. L'entretien des routes et même leur confection ne se font point ici par entreprises, mais par économie. C'est le Gouvernement qui s'en charge et il partage la route en plusieurs petites portions dont chacune compose la tâche d'un individu. Or, dans un tel système, il est commode d'avoir une division qui descende très bas, et qui, une fois arrêtée, soit un titre pour le Gouvernement comme pour les particuliers.

Arrivé à *Elberfeld* à huit heures du soir [2].

Le ciel est couvert d'un brouillard épais et très froid. La vue des objets est interceptée à une légère distance. On m'assure que cette température est extraordinaire et on craint que si le brouillard tombe pendant la nuit, il ne se résolve en forte gelée. Cet incident dont on parle légèrement ici parce qu'il intéresse assez peu, alarmerait un pays vignoble, puisqu'il arrive au moment de la floraison de la vigne dans le Midi de la France et du développement du bourgeon dans l'Est et le Centre.

---

1. Dans maint rapport Beugnot revenait sur cette nécessité d'une législation commune à toute la Confédération du Rhin.

2. A cette époque le groupe Elberfeld-Barmen se composait de 3.700 maisons et 1.600 fabriques ; on comptait 38.000 habitants agglomérés ; aux environs des deux villes, 35.000 personnes travaillaient à domicile. Aujourd'hui Elberfeld et Barmen ne forment plus qu'une seule ville de plus de 250.000 habitants s'étendant sur une longueur de plus de 10 kilomètres dans l'étroite vallée de la Wupper. Si l'on fait entrer en ligne de compte la population qui vit de l'industrie d'Elberfeld-Barmen, on arrive à un total de 330.000 personnes.

Réception des autorités constituées. Entretien général avec chacune d'elles sur les intérêts qui les touchent de plus près. Convenu qu'il sera rédigé des mémoires particuliers, sur lesquels on discutera le lendemain avec plus de précision.

Le 29, *Visite des produits de l'industrie locale.* — Ces produits étaient réunis avec goût dans une des salles de l'Hôtel de Ville. Ils consistent pour la très grande partie en tissus qu'on peut diviser en trois classes : 1° en tissus fabriqués avec du fil ; 2° avec du fil et coton ; 3° avec de la soie. Les tissus de fil consistent en toiles communes, coutils, guinées, gingas, etc., etc. La fabrication m'en a paru bonne et supérieure à celle de France, autant que j'en ai pu juger sans avoir sous les yeux de pièces de comparaison. Cependant Elberfeld peut fournir ces objets avec l'avantage très marqué de quinze pour cent sur la France. Il ne paraît pas qu'on puisse trouver des raisons de cet avantage dans des procédés différents et meilleurs de fabrication, car elle est la même ici qu'au delà du Rhin. Il faut donc chercher ces raisons dans la différence des prix sur la matière première et sur les salaires de la main-d'œuvre [1]. Les deux causes concourent.

Les fils se tirent en cru de *Bielfeld* [2], de *Ravensberg* ou du *duché de Westphalie* et à un prix fort bas. La partie du duché de Westphalie [3] qui fournit le plus abondamment le fil est un pays pauvre et qui reste stationnaire dans sa pauvreté par un mauvais calcul très commun aux Gouvernements ignorants. On y a cherché de l'emploi au fil de première qualité avant de s'occuper de la quantité, bien autrement importante, de seconde et de troisième. Celles-là s'écoulent vers Elberfeld, Barmen, comme elles s'y sont écoulées depuis un siècle par une sorte d'habitude, et je dirais volontiers de fatalisme, puisque les prix n'ont guère augmenté dans ce long intervalle. Elberfeld donne l'apprêt de la blanchisserie à ces fils avec beaucoup d'intelligence et d'habileté ; et si on ajoute maintenant que la

---

1. C'est précisément cette différence dans le prix de la main-d'œuvre qui fut toujours le plus grand obstacle à la *réunion* complète du Grand-Duché de Berg avec l'Empire français et son assimilation aux départements de la rive gauche du Rhin. La Chambre de commerce de Cologne, en particulier, s'opposa de toutes ses forces à la suppression des barrières douanières dont bénéficiait plus que tout autre le département de la Roer.

2. Sous-préfecture du département du Weser, dans le royaume de Westphalie. Ravensberg n'est pas une ville, mais un comté dont Bielefeld était la capitale. L'industrie de Bielefeld date du XIVe siècle ; au XVIe siècle, la filature et le tissage furent développés par des Hollandais qui fuyaient les persécutions religieuses de Philippe II.

3. Le duché de Westphalie était limité au nord, au sud et à l'est par le *Royaume* de Westphalie ; à l'ouest, il formait dans le Grand-Duché de Berg, deux « avancées » gênantes pour les douanes ; c'était une région que Beugnot aurait voulu plus tard réunir au Grand-Duché pour lui donner de l'homogénéité économique.

main-d'œuvre est, pour la fabrication des toiles, d'un quart au-dessous de celle de France, on aura les raisons de la différence de prix qui subsiste entre la même marchandise fabriquée dans les deux États.

Jusqu'ici ces toiles avaient un débouché assuré dans l'Amérique méridionale où le commerce de Cadix les exportait. Quelques-unes passaient en Danemark et trouvaient probablement leur emploi dans les cargaisons de la Compagnie des Indes danoises. On n'a pas su me l'expliquer avec précision, et je n'exprime ici qu'un doute car la Silésie et même le Holstein fabriquent des toiles de la même qualité et doivent suffire aux approvisionnements du Danemark qui même en des temps prospères n'ont jamais été fort considérables.

Les troubles de l'Espagne ont porté le dernier coup à ce genre de fabrication : elle en est maintenant au point de ne plus se soutenir que par l'espoir d'un temps plus favorable et parce qu'il est difficile de renoncer tout à coup à ce qu'on faisait dès longtemps, à ce qu'on faisait bien et avec un réel avantage. J'ai cru devoir soutenir l'espoir des fabricants. Je les ai engagés surtout à ne pas prendre conseil des difficultés du moment pour se relâcher sur la bonté remarquable de la fabrication, parce que cette bonté leur assurerait sur le marché un avantage dont ils auraient plus de besoin que jamais. Je leur ai cité l'exemple de Rouen qui pour s'être relâché durant la guerre d'Amérique sur la qualité des blancards, reconnus jusque-là pour les meilleurs de l'Europe, a vu cette branche importante de fabrication lui échapper pour aller s'établir en Saxe et en Silésie [1].

Déjà je fais note ici que j'ai trouvé chez les fabricants des hommes bien au courant, réfléchis, remplis d'intelligence et de bonne volonté.

Passé aux étoffes de fil et de coton. — Ici se développent à mes yeux cette grande quantité de produits qui sous des couleurs et avec des dessins différents habillent la grande majorité des femmes en Europe et qui sont compris sous la dénomination générique de *Rouennerie*. Je retrouve ici en ce genre tout ce qui se fait à Rouen, et c'est beaucoup dire. Comme j'ai passé six ans dans cette place forte de l'industrie française, étudié avec toute sorte de plaisir et d'attraits les procédés de cette industrie, les objets de comparaison me sont familiers.

Je dis qu'on fait ici en ce genre tout ce qui se fait à Rouen, mais on ne le fait pas aussi bien. L'infériorité est sensible en deux points : la couleur

1. Les toiles de fil pur teintes étaient soumises à l'impôt exorbitant de 275 francs 40 pour 100 kil... Toute toile de fil où il entrait du coton était prohibée en France. « Cet article est dans une stagnation totale » (Rapport du sous-préfet d'Elberfeld, cité par Redlich, *ouv. cit.*, p. 25).

et le tissage. Le fond de la couleur de cette étoffe est le bleu, le rouge connu dans la fabrique sous la dénomination de rouge de Smyrne ou des Indes. Il est aisé de tromper sur la première et d'épargner l'indigo en le fortifiant d'un relevé pour lequel on emploie différents bois. On obtient alors ce qu'on appelle du faux ou du mauvais teint. Je l'ai trouvé employé trop souvent. Il n'est pas aussi facile de feindre la couleur rouge, mais j'ai trouvé en général le rouge d'Elberfeld pâle et mal avivé, malgré qu'on y emploie de la garance d'Avignon.

Le tissage m'a paru défectueux, surtout dans les fabrications récentes. On avait dû choisir, pour me les faire passer sous les yeux, les pièces des meilleurs ouvriers; cependant, en les déployant et en les faisant passer au clair, j'en ai trouvé plusieurs qui auraient compromis la réputation d'une fabrique. J'en ai fait l'observation sur le lieu même.

Il m'a été répondu, quant à la couleur, par un moyen très péremptoire: par la comparaison des prix de France et de ceux du Grand-Duché. Elle s'élève sur certains articles jusqu'au tiers et n'est jamais au-dessous du quart. Pour obtenir une telle différence, il faut ménager sur les matières qui servent à la teinture, n'employer pour le bleu que le moins d'indigo possible et ne donner au rouge des Indes que dix à douze secs tandis qu'à Rouen il en reçoit depuis dix-huit jusqu'à vingt.

Quant à la fabrication, on m'a fait remarquer que les défauts que j'y relevais provenaient de la mauvaise qualité du coton. Dans l'instant actuel on ne file que du coton du Levant et en faible quantité du coton de Géorgie de seconde qualité [1]. On file mal parce que la matière est grossière et mauvaise. On tisse mal parce que le fil qui en provient ne vaut pas mieux. Enfin on a complété en quelque sorte la justification en m'offrant quelques pièces plus anciennement fabriquées et où on ne signalait pas les mêmes vices que dans les dernières. Je tiens, en effet, pour difficile de fabriquer passablement avec du coton du Levant les mêmes étoffes auxquelles on n'avait encore su employer que du coton du Brésil et des Indes. Il y faudrait au moins de nouvelles préparations qui n'ont été tentées nulle part. La nécessité a fait croire partout qu'à défaut d'une espèce de coton, on pouvait employer l'autre à la même destination et s'il en est des fabriques de France comme de celles-ci, on aura obtenu des produits qui ne trouveront aussi leur place qu'en vertu de la nécessité.

Ces observations ne sont pas applicables aux pièces de mouchoirs dont la fabrication se soutient et est toujours bonne, et dont la couleur seule est médiocre. J'ai remarqué une fabrication particulière de mouchoirs qui

1. Décrets des 9 juin 1808, 11 juin 1809.

imitent ceux qui viennent des bords du Gange pour la finesse du tissu, le dessin et même la couleur. Ils s'établissent à très bon compte et la douzaine ne coûte pas plus de dix écus. Cet article est un de ceux qui a le plus de faveur et qui en mérite davantage parce qu'il réunit le bas prix à la bonté du teint et l'agrément des formes. Je dois noter aussi la fabrication des nanquins; il m'en a été présenté des pièces qui surpassent tout ce que je connaissais dans ce genre de fabrication et où la douceur des prix n'est pas altérée. Si j'avais eu une récompense publique à décerner à la branche la plus remarquable parmi toutes celles qui composent l'industrie d'Elberfeld, celle-là l'eût obtenue sans difficulté.

Les étoffes de coton telles que bazins, piqués, brillants, veloutines et velours ne m'ont rien offert qui appelle des remarques. Ces fabriques, qui n'emploient que le coton seul, ont commencé depuis peu de temps et sous des auspices malheureux. Je n'aurais pas été surpris de les trouver entièrement paralysées, elles éprouvent les plus grands embarras pour se procurer du fil, et trouvent de tous côtés des entraves à l'exportation de leurs produits. Elles ne se soutiendront qu'en livrant les produits à l'impression qui ne fait que commencer ici et dont j'ai recommandé tant que j'ai pu l'extension, parce qu'elle n'est en quelque sorte que le dernier apprêt des marchandises qu'on y fabrique. On garde d'ailleurs l'espérance que S. M. l'Empereur ouvrira à ces marchandises le débouché de l'Italie [1]. Lorsqu'une fabrique est dans cet état de souffrance, on n'ose pas lui recommander de perfectionner ses produits. Ceux-ci sont jusqu'à présent médiocres.

Passé aux étoffes de soie et de soie et coton. — Ces étoffes consistent en velours, en double côte, en double croisé et en étoffes pour robes en petits carreaux dont le nom français ne m'est pas connu, et en mouchoirs façon des Indes appelés foulards.

Les velours sont de médiocre qualité mais d'un prix si bas que le nom et le prix rapprochés doivent suffire à leur procurer du débit. Les étoffes en double côte et en double croisé sont mieux fabriquées, elles emploient plus de matière que le velours même et offrent d'assez beaux assortiments de couleurs. Ces étoffes sont de peu d'usage en France où elles ne servent que pour gilets dans la classe moyenne de la société, mais on les expédie avec avantage en Pologne et dans le Nord.

Les étoffes pour robes soie et coton sont légères, agréables, d'un bon goût du dessin et de couleur, et il n'est pas étonnant qu'on en trouve le débit puisqu'une robe ne coûte pas plus de 15 fr. Je connaissais

1. Voir plus loin le résumé des demandes des manufacturiers.

quelques-unes de ces étoffes de fabrication anglaise et celles-ci m'ont paru tissées avec tant d'habileté et une si parfaite économie de matières premières que j'ai d'abord suspecté leur origine, mais depuis je me suis assuré en visitant les ateliers qu'elles avaient réellement été fabriquées à Elberfeld. J'en ai félicité le fabricant car, par les détails où il est entré avec moi, j'ai reconnu qu'il avait uni pour cette fabrication, à la grâce extérieure et au bas prix qui séduisent, d'abord une telle économie dans la matière que même le bas prix lui laissait un profit suffisant.

J'ai trouvé des mouchoirs de soie dans toutes les dimensions et de toutes les couleurs. Le vert mélangé au noir destiné au Danemark, le bleu et le noir à la Pologne, le jaune et le noir à la Suède, le noir seul à l'Espagne et au Portugal, et à toute l'Europe les mouchoirs jaunes et rouges, façon des Indes, connus sous le nom de foulards. Cette fabrique prospère, et surtout celle des foulards. Il s'en expédie des quantités considérables, et le débit en était à la dernière foire de Leipsik aussi prompt que si on eût donné cette marchandise pour rien [1]. On y courait, pour me servir d'une expression commune. Ce singulier empressement s'explique par le bas prix où s'établit ici cet article qui a cependant la solidité et même la vivacité des couleurs des mouchoirs de l'Inde et à tel point qu'en visitant la fabrique de M. Symons je m'y suis mépris. On fait à M. Symons le reproche d'avoir baissé ses prix au point d'avoir absorbé à lui seul le débit que faisaient d'autres fabricants qui n'avaient pas des capitaux et des moyens aussi étendus que les siens; mais il n'a fait en cela que la preuve d'un bon esprit. Il s'est contenté d'un médiocre profit, parce qu'il avait en regard l'Angleterre dont il fallait dominer les prix, mais il se peut qu'il trouve une compensation par l'étendue de son débit, et il est certain qu'il la trouve puisqu'il prospère. Il aura fait de bonnes affaires tout en procurant à Elberfeld un surcroît de travail et de salaires dont on avait besoin pour remplacer des branches que les circonstances frappent de stérilité.

C'est aux autres fabricants à l'imiter; s'ils n'en ont pas les moyens, il vaut mieux qu'il fasse bien tout seul que si d'autres faisaient mal à côté de lui. Si leurs capitaux ne sont pas assez étendus, il faut qu'ils les dirigent vers une branche d'industrie où ils pourront suffire, car en tout pays celui-là ne mérite que des éloges qui travaille tout à la fois à la prospérité commune et à sa fortune particulière et qui a l'excellent esprit de fonder l'une et l'autre.

---

1. Le marché russe et polonais fut à peu près fermé l'année suivante par des droits protecteurs que la Russie établit pour diminuer l'entrée des soies étrangères; dès 1812, beaucoup d'ouvriers chômèrent à la suite du ralentissement de la production.

Rubans de fil, de soie, de coton, et mélanges de ces diverses matières. — C'est ici la première et la plus ancienne fabrique, celle qui a fondé Barmen et Elberfeld [1]. Elle consiste en rubans de toutes dimensions connus dans la mercerie sous les noms divers de tresses, de cordonnets, de Padou, de velours de petit et de grand croisé, de numéros de lacets, etc., etc. La fabrication de ces différents articles est immense parce que leur emploi répandu sur toute la terre se renouvelle sans cesse. On doit croire que cette fabrication est très perfectionnée puisque l'étendue de la demande a dès longtemps introduit la division du travail et que, dans chaque division, les ouvriers ont eu le temps de reconnaître et d'adopter les meilleurs procédés. Aussi signale-t-on dans les ateliers l'espèce d'ordre qui résulte d'un concours de rapports très justement calculé.

Les fabriques trouvent des acheteurs partout où on laisse la porte ouverte, en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre. Les grandes puissances mercantiles ou industrieuses se sont occupées des fabrications dont l'importance frappe au premier coup d'œil ; elles n'ont pas seulement songé à approvisionner leurs sujets de ces petits objets dont chacun pris isolément est une misère, dont la masse est une puissance, et ces petits objets recueillis par l'industrie vigilante d'Elberfeld et de Barmen ont élevé, dans ce chétif vallon de la Wupper, le plus intéressant, le plus beau, j'ajoute, avec réflexion, le plus magnifique monument de l'industrie humaine.

Passé aux fabriques qui n'emploient que la laine. — Il m'a été présenté des pièces de casimir très bien tissues, l'étoffe est soyeuse et élastique autant que le permet la laine de Saxe qui a été employée en grande partie à sa fabrication [2].

Passé aux fabriques du cuir — L'apprêt des cuirs de bœuf et de cheval est bon ; si les pièces que j'ai sous les yeux n'ont pas été choisies à dessein, cette fabrication doit obtenir des succès. J'ai remarqué des cuirs de veaux apprêtés à la manière anglaise et qui en ont le liant et la douceur. On m'a dit que le fabricant qui les avait fournis en avait obtenu un grand débit.

Passé aux fabriques qui emploient les métaux. — J'ai remarqué différents

---

1. Les rubans étaient fabriqués plus spécialement à Barmen dès la fin du XVIIe siècle ; le principal marché était la France. Dans le tableau des importations des « États d'Allemagne » en France, en 1789, les rubans tiennent le premier rang.

2. On employait aussi des laines de Bohême. Les débouchés manquaient presque tous dès la fin de l'année 1810 : Russie, Suède, Danemark, Hollande, Italie, Villes hanséatiques. La Russie, à cause de ses droits protecteurs, la Suède par l'impossibilité d'y faire des envois, le Danemark à cause de l'interdiction du transit par territoire français (les départements hanséatiques), la Hollande et les départements hanséatiques par leur réunion à l'Empire.

meubles de table tels que pots-à-œil, théières, bouillères, chandeliers, couverts fabriqués avec une composition qui imite l'argent et dont le procédé est encore secret. Ce métal reçoit très bien le poli, la couleur en est basse, le poids assez ressemblant à celui de l'étain. Ces meubles peuvent se substituer avec beaucoup d'avantage à l'étain et le prix n'en est guère plus élevé. J'ai conseillé de s'attacher moins à imiter les articles de grande vaisselle que les seaux, les dessous de plat et les meubles secondaires que les personnes qui se servent de vaisselle d'argent y associent volontiers par économie, parce que cela ne compromet pas leur renom d'opulence. J'ai encore rencontré un article fort bien imité de l'anglais. C'est un vernis appliqué à l'étain et qui donne une consistance nouvelle et une surface agréable aux ustensiles composés avec ce métal. Cette fabrication est en général intéressante Elle peut gagner encore du côté des formes. Celles imitées de l'Angleterre sont presque toujours bizarres, et cette bizarrerie ne s'explique pas autant qu'on le dit par la commodité de l'instrument. J'ai conseillé de faire venir des dessins de Paris et d'essayer d'allier, dans la fabrication des meubles de ménage, la pureté de l'antique à la commodité. Il n'en coûte pas plus cher pour jeter dans un moule bien fait que dans un creux grossier, et le produit peut recevoir un surcroît de prix de l'agrément des formes.

Passé aux fabriques qui emploient le bois. — On avait exposé des meubles d'acajou confectionnés avec de la très belle matière, mais dont les détails intérieurs étaient très peu soignés. J'en ai fait l'observation à l'ouvrier. J'ai été plus satisfait des meubles confectionnés avec du bois du pays et incrustés de bois de différentes couleurs. Mieux qu'ailleurs on trouve sur les bords du Rhin de ces meubles très bien travaillés dont le poli est parfait, le dessin de bon goût, et qui auraient tout le mérite des meubles d'acajou s'ils en avaient la vogue.

Passé aux ouvrages d'horlogerie. — J'ai remarqué une pendule à équation dont les détails m'ont paru soignés et d'autres pendules auxquelles on avait adapté des orgues ; quoique ces machines soient aujourd'hui communes, elles ne s'exécutent cependant que dans des lieux où l'horlogerie est déjà avancée et c'est sout ce rapport seulement que je les ai remarquées.

J'ai examiné ensuite, sous différentes tables vitrées ou montres, de menus ouvrages de modes ou de passementerie tels que des bourses à argent, des cordons de montre, des cordonnets en fil d'or, des châles et des sacs à ouvrages brodés, des franges, etc., etc. Chacun de ces articles est assez bien traité. Ce n'est pas à beaucoup près la main-d'œuvre parisienne inimitable en ce genre, mais le bon marché compense ce que ces menus ouvrages

ont d'inférieur et ils trouvent facilement leur emploi chez des consommateurs moins difficiles.

Tous ces objets ont été fabriqués à Elberfeld. Ils sont le produit d'une industrie active et surtout ingénieuse à se plier aux goûts qui sont variables, même en Allemagne, aux facultés et même aux caprices des consommateurs. Cette intéressante fabrique est prête à tout et se défend, par sa mobilité, des atteintes qu'elle reçoit sans cesse du système prohibitif [1]. Si on arrête la circulation d'une marchandise d'une certaine espèce, elle en fabrique une espèce différente. Placée entre deux industries riches, puissantes et rivales, c'est un enfant qui, privé de tous les avantages de ses aînés et même qui, contrarié par eux, prospère cependant à force de travail et de bonne conduite.

Passé à la visite des ateliers. — Moulin à filer le coton à la manière de Wruth. Examiné en détail la carderie, le boudinoir, les métiers continus, les jennis muls. Quoique cet établissement ne date que de deux ans, il est établi sur un système déjà ancien et qui a été très perfeetionné depuis. Les cardes sont à renouveler en totalité. Elles sont établies très bas sur des doubles rouleaux et ont tous les inconvéniens de cette forme. Il manque aux métiers continus la brossette qu'on a depuis adaptée au coussin et la gachette qui arrête la bobine à volonté. Les berceaux des muls jennis sont lourds ; ils marchent péniblement parce que les roues, d'ailleurs assez grossières, glissent sur une bande qui est en fer tandis qu'elle devrait être en cuivre. En général, ce moulin est fort en arrière de ceux de France et d'Angleterre et ne serait pas employé tel qu'il est dans les vallées de Maromme, de Deville ou de Manchester. Il file jusqu'aux numéros 28 et 30 et le fil qu'on m'a montré est commun. Le propriétaire a reconnu que ces observations n'étaient pas sans fondement. Il attend des temps plus prospères pour faire mieux.

Ateliers de blanchisserie. — Ils se divisent en deux classes : les blanchisseries naturelles et les blanchisseries bertholliennes. Ces deux systèmes s'entr'aident. Le coton ne se blanchit plus qu'à l'acide muriatique. On y emploie la lessive et les procédés indiqués par M. Berthollet [2]. J'ai fait opérer en ma présence un entrepreneur d'établissement et aisément je me suis aperçu qu'il avait été formé à l'école de notre illustre compatriote. Il faut que cet entrepreneur, qui m'a paru homme instruit, ait encore la main heureuse puisque aucun des fabricants présents ne lui a fait le reproche d'avoir brûlé une pièce d'étoffe.

1. Cette remarque pourrait être faite aujourd'hui dans les mêmes termes ; l'industrie allemande tire sa grande force de sa souplesse et de sa facilité d'adaptation, qui, avec une main-d'œuvre moins chère, lui permettent de faire concurrence aux produits anglais.

2. Voir Chaptal, *De l'Industrie française*, Paris, t. II, p. 42 et suiv.

Les blanchisseries naturelles recouvrent toute la vallée d'Elberfeld et de Barmen [1]. Il paraît qu'on y donne au fil une première préparation à la lessive d'acide muriatique, mais qu'après l'avoir purgé des parties les plus grossières on achève de le blanchir sur le pré et avec des lessives ordinaires. On m'a paru généralement prévenu contre l'opinion qu'on pouvait blanchir le fil à la seule méthode berthollienne avec autant de succès que le coton et sans lui faire subir plus d'altération. Cependant, si cette opinion était vraie, il serait bien utile de la faire prévaloir ici, car l'une des manières de blanchir a sur l'autre un immense avantage par l'économie du temps et du travail.

Ateliers de teinture. En rouge des Indes. — On fait toujours un secret de la composition de cette teinture si généralement répandue en France, qu'elle forme aujourd'hui une des branches capitales de son commerce. La France expédie de ce coton dans le Levant, d'où le secret de le teindre lui est venu. Elle en place avec avantage dans tous les marchés ouverts à ses importations. Les procédés sont ici absolument les mêmes qu'à Rouen. Les ateliers ne sont pas disposés avec autant d'intelligence et on a négligé, tant pour les cuves que pour les séchoirs, les moyens d'économiser le combustible par la raison qu'il n'y est pas cher [2].

Ateliers de tissage. — On y monte et on y fait mouvoir les métiers les plus compliqués. Les ouvriers m'ont paru en général dans l'attitude qui décèle un bon apprentissage et de l'habileté. J'ai été étonné de ne trouver sur aucun métier la double navette et que la navette volante soit rare encore. Mais on est en chemin de ces deux conquêtes. Je les ai préparées autant que j'ai pu par mes exhortations. Je ne pouvais que donner l'éveil, l'intérêt fera le reste et le plus difficile.

Fabrique particulière de rubans de fil des Sieurs... — J'ai examiné avec intérêt tous les détails de cette fabrique, depuis l'art d'apprêter le fil jusqu'à la forme des paquets d'expédition. Il m'a paru qu'il régnait beaucoup d'harmonie dans les rapports des diverses préparations par où passent les matières premières jusqu'à ce que la marchandise soit parfaite et prête à être expédiée. Le local, le temps, les efforts sont bien ménagés. Cette fabrique a cela d'avantageux qu'elle emploie des forces de tous les degrés et par conséquent des hommes de tous les âges. On les emploie à des des-

---

1. La première blanchisserie naturelle fut créée à Barmen en 1450 par Wichelhaus. Dès 1527, un privilège pour la blanchisserie était accordé aux deux villes d'Elberfeld et Barmen.

2. Au XVIIIe siècle la teinture était donnée en Brabant, c'est après la guerre de Sept ans que l'on commença à teindre dans la vallée de la Wupper, en employant le rouge d'Andrinople (Türkischrothfärbrei) ; Thun, *ouv. cité*, II, 178-179.

tinations qui exigent du soin, de l'ordre et de la propreté. Aussi on est agréablement surpris de trouver des ateliers qui n'ont aucune odeur malfaisante ou seulement désagréable, d'y voir des ouvriers bien portants habillés avec simplicité mais proprement. Le travail ne réveille aucune idée pénible. Il semble que personne ne se trouverait à plaindre d'être obligé de travailler comme ouvriers et à côté d'eux ; et si l'on ajoute que ces fabriques sont placées, à Barmen et à Elberfeld, dans des maisons ou plutôt des hôtels qui orneraient le faubourg de Saint-Germain, où l'élégance et la beauté s'unissent à la commodité relative des distributions, où le luxe de la propreté se reproduit dans tous les détails, on admirera comment c'est dans un petit État d'Allemagne et au sein d'une vallée presque inconnue que le travail se montre paré de tous ses charmes et que l'industrie habite des palais.

Fabrique des mouchoirs dits foulards de MM. Symons et Compagnie. — Cette fabrique remplit toutes les conditions qui garantissent la prospérité. J'ai parcouru successivement toutes les opérations de la teinture de la soie, du tissage, de la gravure des planches, de l'impression, du séchoir, du cylindre, de la mise en paquets. Tous ces procédés m'ont paru bien exécutés. Les produits en sont, comme je l'ai déjà remarqué, de bonne qualité et à un prix modéré ; on imite à s'y méprendre le tissu, les couleurs et jusqu'aux dessins bizarres de l'Inde, et on ne sait, à vrai dire, auquel d'un produit des bords du Gange ou des bords de la Wupper la préférence est due.

Monuments et établissements publics. — Elberfeld n'a pour ainsi dire ni des uns ni des autres, car on ne peut pas appeler du nom de monument un pont en pierre dernièrement bâti sur la Wupper quoiqu'il unisse l'élégance des courbes à la solidité. Les églises des trois communions n'ont rien de remarquable. On vient d'y construire une maison de charité. On construit aussi en amphithéâtre et jusqu'à la partie la plus élevée de la montagne qui domine la ville, un jardin public. Les travaux s'exécutent par actions ou par souscriptions et il ne reste à un administrateur du Grand-Duché que le soin d'éclairer cette généreuse émulation ; encore ai-je pensé qu'il faisait aussi bien de s'en abstenir et de laisser aux particuliers qui y emploient leur argent tout l'honneur des créations de cette espèce.

Le 30 mai 1810.

Discussion des principaux intérêts de la ville d'Elberfeld.

Les demandes des négociants se réduisent à six points :

L'établissement d'un tribunal civil;

L'établissement d'un tribunal de commerce;

L'établissement d'un bureau d'hypothèques ;
La diminution du prix des ports de lettres ;
L'introduction des produits des manufactures du [dans le] Royaume d'Italie ;
Le transit des mêmes marchandises par la France et l'Espagne [1].

Le premier point a été contesté par moi. J'ai expliqué comment il était difficile de placer à Elberfeld un tribunal lorsqu'il n'y existe ni édifice pour le recevoir, ni prisons, ni maisons pour loger les juges, et où ces juges, s'ils trouvaient à se loger, ce qui a été reconnu fort douteux, verraient leurs appointements absorbés par le seul loyer de leurs maisons.

J'ai fait sentir qu'un tribunal civil ne pouvait avoir aucune considération dans une telle place de commerce ou sur un pareil champ de foire, où les idées et les habitudes sont tournées exclusivement vers les combinaisons mercantiles, où le succès dans ces combinaisons et la fortune qui en est le résultat et le luxe qui suit cette fortune sont les seuls moyens de se recommander à l'opinion. Que cet ordre d'idées et de choses est très bon dans une ville de commerce et que si l'établissement d'un tribunal civil devait y déranger, il faudrait bien se garder de l'y placer.

Que si, cependant, un tel établissement ne dérangeait point à cet ordre d'idées et de choses, comme il n'y dérangerait certainement pas à Elberfeld, le tribunal resterait dans une telle ville sans considération et que ses membres resteraient placés continuellement entre le besoin et la séduction, et qu'il valait mieux n'avoir point de tribunal dans la localité que d'en avoir un aussi misérablement exposé.

J'ai cité tous les fonctionnaires qui réclament sans exception des augmentations de traitement et qui prouvent aussi sans exception qu'ils ne sauraient vivre à Elberfeld avec les traitements généralement admis dans le Grand-Duché.

Ces raisons ont été senties et on est convenu de renoncer à la demande d'un tribunal civil [2].

Passant au second point de la discussion, il a été généralement accordé qu'autant un tribunal civil serait mal placé à Elberfeld, autant il

---

1. Beugnot résume ici les demandes que les fabricants d'Elberfeld lui avaient adressées dans une pétition signée de B. Simons et autres, qui lui avait été remise la veille, 29 mai 1810. V. Redlich, *ouv. cité*, p. 14.

2. Le décret du 17 décembre 1811 qui portait organisation de la justice dans le Grand-duché de Berg n'établit pas, en effet, de tribunal de première instance à Elberfeld ; les causes devaient être portées à Düsseldorf. V. sur ce point le rapport que Beugnot adressait dès le 6 janvier 1810 à Maret : « Un juge ne peut avec son traitement faire figure à Elberfeld... » (AFIV 1833).

était convenable, honorable, indispensable, d'y placer un tribunal de commerce. J'ai même ajouté : une chambre de commerce, me réservant d'examiner s'il ne serait pas convenable de la rendre commune à Elberfeld et à Barmen lorsque j'aurai visité cette seconde ville [1].

Sur le troisième point, *l'établissement d'un bureau d'hypothèques*, j'ai fait observer que le décret du 3 novembre 1809 n'en accorde qu'aux localités qui ont des tribunaux d'arrondissement, mais puisque Elberfeld n'est privée de ce tribunal que par exception et que le mouvement des affaires est actif sur cette place, elle a droit à demander un bureau particulier et sa demande sera soumise à Sa Majesté.

Sur la *diminution du prix des ports de lettres*, il a été reconnu que ce port est en effet trop élevé, ce qui diminue la facilité et le mouvement de la correspondance qui appelle la vie dans une ville de commerce. Mais l'inconvénient de cet exhaussement des prix n'est pas l'effet du tarif de Berg. Les lettres qui arrivent à Elberfeld ou qui en sont expédiées traversent certains offices voisins qui ont élevé leurs tarifs à l'excès et celui de Berg ne fait souvent que recevoir avec une faible rétribution les remboursements qu'il a opérés à ces offices. Il n'est donc pas au pouvoir du gouvernement du Grand-Duché de remédier à cet inconvénient. Il a fait ce qui était en son pouvoir en le dénonçant plusieurs fois à l'auguste Protecteur de la Confédération du Rhin, qui seul peut introduire de l'ordre sur le fait des postes dans les États de la Confédération.

Sur *l'introduction des produits des manufactures dans le Royaume d'Italie*. — Cette introduction a déjà été demandée à Sa Majesté Impériale, comme très utile à ce pays-ci et peu dangereuse pour l'industrie française. Sa Majesté Impériale avait daigné l'accorder en 1808 [2], et il y a lieu d'en espérer la même grâce, surtout lorsqu'on lui garantira par des précautions sévères qu'on n'en abusera pas pour introduire des marchandises anglaises dans le Royaume d'Italie. Elberfeld n'a certainement aucun intérêt à l'introduction de ces marchandises. Il faut même reconnaître que son intérêt est diamétralement opposé; cependant des commissionnaires hollandais ont abusé de la permission de 1808, mais ils ne l'ont fait qu'à l'aide de faux certificats d'origine dont il est aujourd'hui bien constaté que le commerce d'Elberfeld était innocent.

Visite du Jardin public qui se construit par souscriptions libres. — Il ne

---

1. AFIV 1833 : même rapport du 6 janvier 1810.

2. Une première fois l'entrée des toiles teintes et peintes de coton et de fil et de la rubannerie avait été permise en Italie ; par décret rendu à Turin le 28 décembre 1807, Napoléon l'interdisait à nouveau (exception était faite pour les produits français) ; une députation fut envoyée à Murat qui intercéda en faveur du Grand-Duché ; Napoléon ne se laissa pas fléchir.

restait d'inoccupé dans cette industrieuse vallée qu'une montagne assez élevée au nord et qui la défend des vents. On a dessiné au bas de cette montagne et en la remontant jusqu'au sommet, un jardin irrégulier. Le sommet a été aplani et forme un point de repos d'où l'œil se promène avec plaisir sur ces nombreuses fabriques qui semblent pressées les unes contre les autres et qui ne trouvant plus de place dans la vallée, s'élèvent en amphithéâtre sur les montagnes qui les circonscrivent. Ces fabriques sont séparées par des touffes d'arbres, la plupart fort élevés, dont le vert se marie avec grâce aux constructions simples mais élégantes des maisons. On n'aperçoit pas ici d'édifices imposants, point de cathédrales rembrunies par les siècles, point de ces flèches, de ces tours, de ces donjons, enfin aucun monument du luxe, de l'orgueil ou de l'ignorance. Rien de trop ne frappe les yeux; chaque maison est l'asile du travail, de l'ordre, de l'économie. Tout respire, tout s'anime dans ces murs, sous ces toits, et il règne entre les constructions jetées çà et là un ton de liberté et d'indépendance, une confusion de l'homme et de la nature qui plaisent au sentiment et encouragent à la vie, tandis que tant de cités superbes n'inspirent le plus souvent que de tristes réflexions.

Il existe quelques maisons particulières où j'ai remarqué des poêles d'un bon goût de dessin et d'une belle exécution.

Ce meuble qui dans presque toute l'Allemagne s'oppose à la décoration des appartements, s'y associe fort bien ici et en forme une partie essentielle. En général, les maisons particulières sont meublées avec goût. On trouve partout des gravures de l'école d'Italie et dans quelques endroits des tableaux.

(*La fin prochainement.*)

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Bourgogne

ANNÉES 1901-1903

L'organisation du travail. — A ne considérer même que la partie de l'ancienne Bourgogne qui dépend de l'Académie de Dijon[1] (Côte-d'Or, plus les arrondissements d'Auxerre et d'Avallon), le nombre y est grand des sociétés locales qui s'intéressent à l'histoire, des revues qui publient des travaux historiques. A Dijon, ce sont l'Académie, la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, la *Revue bourguignonne*, le *Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon*, le *Bulletin des Amis de l'Université de Dijon*. Hors de Dijon, des sociétés existent à Semur, à Beaune, à Châtillon-sur-Seine, à Auxerre, à Avallon[2].

Mais ces divers bulletins ou revues consacrent la plus grande partie de leurs efforts à l'histoire du moyen âge, et surtout à l'archéologie médiévale. L'ancienne Bourgogne a joué, jusqu'en 1477, un rôle si original et si brillant que l'on s'explique sans peine l'attrait exercé par les époques anciennes sur la majorité des érudits locaux. Ajoutons que les études sur le moyen âge prêtent moins aux controverses politiques ou religieuses, si redoutables dans les petites villes — et même parfois dans les grandes. Une étude sur Beaune au XIVe ou au XVe siècle, ou sur les abbayes clunisiennes, ne risque pas de mettre au jour un document compromettant, de révéler le rôle joué, dans des circonstances plus ou moins scabreuses, par les aïeux de tel ou tel gros personnage d'une petite bourgade. La prudence conseille à l'érudit de petite ville de ne pas s'aventurer sur le terrain brûlans du XVIe siècle ; elle lui interdit la Révolution ; quant aux événements plus récents, il va sans dire que, pour rien au monde, il ne voudrait y fourrer le nez.

---

1. Il me paraît plus logique de laisser aux professeurs de chaque Université ce qui dépend de leur ressort académique.

2. Quelques-uns de ces bulletins ont une publicité très irrégulière.

L'Université est, naturellement, plus indépendante et plus hardie. Elle possède aujourd'hui une chaire magistrale consacrée à l'histoire de la Bourgogne et à l'histoire de l'art. Quoique cette chaire soit surtout destinée à débrouiller l'histoire de la Bourgogne ducale, le professeur ne s'est pas interdit de faire, cette année, l'un de ses cours sur la Bourgogne au XVIe siècle. Sous sa direction, plusieurs étudiants préparent actuellement des mémoires de licence ou de diplôme sur la Réforme et les guerres de religion dans la province.

Le titulaire de la chaire d'histoire moderne et contemporaine est loin, lui aussi, de se désintéresser des études d'histoire locale. Un de ses étudiants de diplôme achève à l'heure actuelle un mémoire sur *Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon de 1774 à 1790*. Pour ce qui concerne l'époque révolutionnaire, les étudiants étaient quelque peu rebutés, jusqu'à présent, par l'inachèvement du classement des archives départementales. Mais tout annonce que les documents de cette période vont leur devenir plus accessibles, et le professeur espère qu'on lui présentera un travail sur la Peur en Bourgogne.

Les rapports entre l'Université et les sociétés locales — rapports dont M. le Directeur de l'enseignement supérieur soulignait l'importance dans son discours au dernier Congrès des Sociétés savantes — ne sont pas établis sur des bases définies. Le résultat, c'est que le travail est peu organisé, qu'il n'existe ni ordre ni plan d'ensemble.

Cette situation, fâcheuse pour tout le monde et surtout pour la science historique, est peut-être à la veille de se modifier. Le Conseil général de la Côte-d'Or avait, l'an dernier, mis à l'étude le projet d'un précis scolaire de l'histoire de la province[1] et de monographies locales. Il avait tout d'abord songé, pour ce double travail, aux sociétés savantes. L'Université a tenu à honneur de prendre de cette tâche la part qui lui revient de droit. Sa chaire d'histoire bourguignonne est toute désignée pour centraliser et coordonner les efforts des travailleurs. Il va sans dire que le professeur d'histoire moderne est tout disposé à prêter son concours à cette œuvre commune.

L'Université étudie en ce moment l'établissement d'un système de grades universitaires, reposant sur des programmes dressés par elle, et qui lui permettrait d'organiser et de contrôler le labeur provincial, peut-être d'exercer une action régulatrice sur les sociétés elles-mêmes.

J'avais — on va s'en apercevoir — plus de choses à dire sur ce qui doit se faire que sur ce qui s'est fait.

---

1. Le Conseil avait dit « du département ». Mais l'Université, consultée, a répondu que le département ne pouvait servir de cadre d'études que pour la période postérieure à 1790.

Les travaux. — Pour le XVIe siècle, nous ne trouvons guère à citer qu'un article de M. BLONDEL, *Théodore de Bèze jugé par les protestants, réflexions critiques* [1]. On aura une idée suffisante de la « critique » de l'auteur quand on saura qu'il a uniquement puisé ses renseignements chez des ennemis jurés de Bèze, et qu'il cite ses textes uniquement d'après Audin ; il réédite contre le réformateur de vieilles calomnies cent fois réfutées [2]. Ce n'est pas en Bourgogne qu'a été éditée, par les soins de M. R. Claparède, la notice de F. NAEF sur *La Réforme en Bourgogne*, simple répertoire des sources imprimées de l'histoire des églises avant la Révolution (Paris, Fischbacher, 1901). — Si je ne me bornais aux travaux qui intéressent la Bourgogne, je signalerais *La sixième décade du* De orbe novo *de Pierre Martyr d'Anghiera* traduite par M. Paul GAFFAREL [3].

Pour le XVIIe, nous rencontrons les inévitable études sur *Madame de Sévigné en Bourgogne*, par M. ÉLIE [4], sur *Les Bossuet en Bourgogne* [5], plus celle de M. TREUVÉ sur *Le Théologal de Bossuet* [6]. Ajoutons-y la publication d'un récit d'apparition : *Histoire de ce qui s'est passé au mois de novembre 1674, en la cure de Mailly-l'Église, touchant l'apparition d'un esprit* [7]; les articles de M. DEBRIE sur *Ahuy en 1636* [8] et *Antully en 1636* [9].

Le XVIIIe siècle nous apporte un gros travail. M. Émile DEBERRE a présenté à l'Université de Dijon, pour le doctorat ès lettres, une thèse sur *La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle d'après des documents nouveaux* [10]. J'ai parlé ailleurs [11] de cet ouvrage, dont se sont naturellement occupées les revues locales [12]. M. Ch. MOISET a traité des *Souvenirs* de Jacob Moreau, historiographe de France [13], et de *La Franc-Maçonnerie à Auxerre au XVIIIe siècle* : cette association paraît y avoir joué un rôle exclusivement philanthropique [14]. M. Léon FOIN a conté l'histoire d'*Une bête du Gévaudan dans*

1. *Bulletin de la Société des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1901, p. 91-96; réponse à une notice de M. Moisset dans le *Bulletin* de 1900.

2. Il procède, en outre, par insinuations malveillantes : « On ne peut (p. 95)... pas affirmer que de Bèze ait conseillé, positivement, le crime [de Poltrot], *mais il est permis de croire* qu'il en partage jusqu'à un certain point la responsabilité avec Coligny .»

3. *Mém. de la Soc. bourg. de géogr. et d'hist.*, 1902, t. XVIII.

4. *Bull. d'hist. de litt. et d'art relig. du dioc. de Dijon*, 1903, févr. et avril.

5. *Ibid.*. 1902, avril, mai, août, sept., nov., déc.; 1903, mars, avril, juillet; et à part, Dijon, 1903.

6. *Ibid.*, 1903, juillet-décembre.

7. *Mém. de la Soc. bourg.*, 1903, t. XIX, p. 121. Cette relation a été écrite par le maître d'école de Mailly, sur l'ordre du R. P. Legrand, jésuite.

8. *Bull. d'hist. du dioc. de Dijon*, 1901, t. XIX, p. 61-63, 81-85.

9. *Ibid.*, 1901, t. XIX, p. 178-181, 197-203.

10. Paris, Picard, 1902, in-8.

11. *Revue historique.*

12. *Bull. d'hist. du dioc. de Dijon*, art. de M. Debrie, févr., juin, juill., août, sept., oct. 1903.

13. *Bull. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, 1902, t. LVI, p. 123-131.

14. *Ibid.*, p. 181-193.

l'Auxerrois, 1732-1734 : c'était tout vulgairement un loup [1]. Dans la même région, M. V. GUIMARD a publié les pièces d'*Un procès criminel au XVIIIe siècle, instruit par la justice prévôtale de Courlon* [2]. MM. A CORNENEREAU et H. CHABEUF ont donné une note sur *L'hommage à Legouz Gerland de Claude Hoin* [3]. M. Maurice MÉVEL a étudié les *Chirurgiens dijonnais au XVIIIe siècle* [4].

Pour la Révolution, il importe de signaler tout d'abord la continuation de la précieuse publication de MM. Ch. PORÉE et E. DROT, *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne, de 1790 à 1800*. Le tome V [5] contient le résumé des délibérations du directoire du département du 4 juillet 1792 au 9 juillet 1793. Le même M. PORÉE a rendu un important service à l'histoire économique en écrivant : *Les subsistances dans l'Yonne et particulièrement dans le district d'Auxerre, pendant la Révolution* [6]. M. B. de LACOMBE, d'abord dans le *Correspondant*, puis à part [7], a publié *Talleyrand, évêque d'Autun, d'après des documents inédits*. Enfin, le capitaine SADI-CARNOT a distribué à très petit nombre [8] un mémoire sur *Lazare Carnot, son emprisonnement sous Louis XVI*.

Les historiens de la Révolution trouveront encore, à la suite de la *Géographie historique du département de la Côte-d'Or* de M. G. DUMAY, une nomenclature des communes et hameaux ayant changé de nom pendant la période révolutionnnaire [9]. Le même auteur a donné quelques notes anecdotiques sur la Révolution à la presse locale. M. Paul GAFFAREL a écrit une notice biographique sur *Le général de Gassendi* [10].

L'époque contemporaine n'a inspiré, du moins en ce qui concerne l'histoire bourguignonne, qu'une étude de M. FRÉMONT sur *Lacordaire à Recey*. L'auteur nous fait connaître la famille et l'enfance de Lacordaire et ses divers séjours au pays natal ; il a travaillé d'après les sources, archives familiales, lettres, témoignages.

---

1. *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1901, t. LV, p. 51-58.
2. *Ibid.*, p. 99-160 : affaire Lengrand, 1756.
3. *Mém. de l'Acad. des sc., arts et belles-lettres de Dijon*, 1901-1902, p. 321-341.
4. Lyon et Paris, 1902.
5. Auxerre, 1903, in-8.
6. Paris, 1903. Tirage à part de l'Introduction du tome V des *Procès-verbaux* précités.
7. Paris, 1903.
8. Complément au XXIe *Annuaire de la Société des Amis des Livres*, 1901. Publié en réponse à un article d'A. Bégis, également publié dans l'*Ann. de la Soc. des Amis des Livres* (1900), sur *Carnot, membre du Comité de salut public. Son emprisonnement sous Louis XVI, à Béthune, en exécution d'une lettre de cachet*.
9. *Mém. de la Soc. bourg.*, 1902, t. XVIII.
10. *Ibid.*, 1903, t. XIX, p. 385. — Citons encore : *Lamartine à Monculot*, par L. Seneval, Dijon, 1903, in-16 ; *Le Dr Jacques Duret, maire de Nuits (1794-1874)*, par E. Bergeret et J. Derone, Beaune, 1903.

En dehors de ces travaux spéciaux à une époque, il faut signaler les monographies dans lequelles l'histoire moderne occupe une place : *Les seigneurs du château d'Époisses*, de M. de GUITAUD [1], l'*Ébauche d'une monographie du donjon de Semur-en-Auxois*, de M. de SAINT-GENIS [2], la *Généalogie de la maison d'Avout*, par M. A. d'AVOUT [3]. *Les Beaujeu de Franche-Comté dans le duché de Bourgogne*, *l'Auxerrois*, etc., par M. G. BERTIN [4], la *Notice* de M. Ch. DUBOIS sur *Le village d'Esnon et son château* [5] et la suite de la *Notice historique* de M. A. PISSIER sur *Saint-Père-sous-Vézelay* [6], qui contient un chapitre sur les guerres de religion. L'auteur croit, il est vrai (p. 327), que « Calvin avait commencé *vers 1530* à enseigner ses doctrines à Genève » et il nous parle (p. 328) de « l'historien *protestant* de Thou ». Mais il donne quelques pièces d'archives, esquisse l'histoire de la navigation de la Cure, publie une chronique locale (1740-1777) et (p. 364) le *Cahier* de Saint-Père : cette paroisse demandait le doublement du tiers, le vote par tête, l'égalité devant l'impôt, l'établissement de la dîme royale, la réforme des gabelles. La *Monographie de la commune de Chassey-en-Auxois* de M. de SAINT-GENIS (*Bull. de la Soc de Semur*, 1901, p. 179-227) donne des détails sur l'histoire économique des deux derniers siècles.

Il faut faire une place à part aux trois études suivantes, toutes trois relatives surtout à l'Auxerrois :

M. Ch. DEMAY passe en revue, par paroisses, les *Confréries de métier, de charité et autres établies à Auxerre avant 1789* [7]. M. H. BOUVIER continue l'*Histoire de l'assistance publique dans le département de l'Yonne jusqu'en 1789* [8]. M. Eugène DROT donne la suite de son *Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives départementales de l'Yonne* [9]. Ces documents sont précieux pour l'histoire de l'industrie, du commerce, de la navigation, des communautés d'habitants[10].

En somme, le travail d'histoire moderne et contemporaine est encore

---

1. *Bull. de la Soc. des sc. de Semur-en-Auxois*, 1903.
2. *Ibid.*
3. *Bull. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, 1901, t. LV, p. 331-428.
4. *Mém. de la Soc. bourg.*, 1903, t. XIX, p. 241. Les 2e et 3e parties de son *Histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône* ont paru à Vesoul, 1903.
5. *Bull. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, 1902, t. LVI, p. 15-90.
6. *Ibid.*, le XVIe siècle commence p. 322.
7. *Bull. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, 1902, p. 197-243. Du même, dans le t. LIV, p. 147-191, *Recherches hist. et étymologiques sur les noms des climats du finage d'Auxerre, des origines au XVIIIe s.*
8. *Ibid.*, 1901, p. 5-50 (hôpital général d'Auxerre ; manufacture de coton établie dans l'hôpital en 1759 ; léproseries ; hôpitaux des autres villes) ; p. 281-330 (arrt de Sens).
9. *Ibid.*, p. 161-247 et 429-517.
10. On doit aussi signaler Perrenet, *Les usages locaux de la Côte-d'Or*, Dijon, 1901, in-8.

très rudimentaire dans la région que nous avons considérée. Des études minuscules sur des points de détail, des dissertations inutiles sur des sujets rebattus, mais peu de monographies bien faites, peu de publications de textes [1].

Hypnotisés par le moyen âge, les érudits locaux et les sociétés savantes ne paraissent pas s'apercevoir de la précieuse mine que présentent, pour les temps postérieurs au xve siècle, les Archives départementales et, pour ne citer que celles-là, les Archives communales de Dijon. Que de beaux travaux à faire sur l'histoire de l'industrie et du commerce dans la province, que de monographies d'intendants ! Des études sur la Révocation de l'Édit de Nantes, sur le jansénisme et le quiétisme à Dijon, sur la neutralité des Deux Bourgognes, sur les rapports de la Bourgogne avec la Suisse, sur l'administration municipale, l'hygiène, l'assistance, sont tentantes et faisables. Je ne connais rien sur les sociétés secrètes et les partis à Dijon au xixe siècle, sur la presse locale, sur la Révolution de 1848 et le coup d'État dans la Côte-d'Or [2] ; presque rien sur le clergé assermenté ou réfractaire, sur le catholicisme d'avant l'Encyclique, rien sur le socialisme dijonnais, l'influence de l'Internationale, etc. On ne voit même pas que, pour les monuments religieux, politiques ou sociaux qui sont d'hier, il soit fait un effort pour fixer la tradition orale avant qu'elle disparaisse.

L'exposé qui précède contient sans aucun doute de nombreuses lacunes. Il serait moins incomplet si les érudits locaux prenaient la peine de nous adresser ou même de nous signaler leurs publications [3].

Henri HAUSER,
Professeur d'histoire moderne
à l'Université de Dijon.

---

1. Dans le domaine de l'histoire de l'art : Morillo, *Antoinette de Fontette et sa statue*, Dijon, 1903.

2. M. G. Weill, *Histoire du parti républicain*, a donné sur ces sujets quelques brèves indications.

3. J'ai plaisir à remercier ici mes élèves de la Faculté des lettres qui m'ont aidé à recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction de cette notice. — Signalons encore : Bourgoing de Nevers, *Chartes et documents concernant plusieurs familles de Bourgogne et du Languedoc*, Nevers, 1901.

COMPTES RENDUS

Émile Reich. **Foundations of modern Europe.** *Twelve lectures delivered in the University of London.* London, George Bell and sons, 1904. In-8, 262 p.

Ce livre est un résumé généralement superficiel des événements politiques de l'Europe depuis 1756, avec des appréciations personnelles souvent discutables. Le meilleur chapitre nous paraît être le premier, sur la guerre de l'Indépendance américaine : il est possible d'estimer que l'auteur exagère l'importance du rôle alors joué par Beaumarchais, et que celui-ci ne peut pas être facilement comparé à Cyrano de Bergerac (p. 20-21) ; mais on peut partager l'opinion que la victoire du comte de Grasse au Cap-Henry, qui assura l'indépendance des États-Unis, eut pour l'Angleterre la gravité d'un Waterloo (p. 23-24); car sa puissance serait aujourd'hui singulièrement plus grande si elle avait gardé la domination de l'Amérique du Nord. — Les autres chapitres sont moins intéressants : ceux qui sont consacrés à la Révolution française (II, III) ne présentent pas un caractère de grande originalité ; il faut louer M. R. de la largeur d'esprit avec laquelle il expose, sauf en ce qui concerne Robespierre (p. 45), les grands faits de l'année 1793 ; mais on n'est pas obligé d'attribuer de l'importance à cette affirmation que la Révolution française a eu une influence universelle, parce que le compas qui a Bourges pour centre et pour développement la distance de Bourges à Édimbourg, passe par Berlin, Vienne, Rome, Madrid (p. 37); on peut concevoir, d'ailleurs, dans un livre ainsi intitulé, des considérations plus pénétrantes sur les changements accomplis alors dans la condition de la famille, sur l'évolution démocratique, sur les principes nouveaux du gouvernement des sociétés, sur la maturité de la nation française enfin capable de se gouverner elle-même et d'apprendre aux autres à se gouverner. Aussi bien, dans son livre M. R. attribue-t-il la plus grande importance aux changements territoriaux, et c'est pourquoi, sans doute, il exprime de Napoléon une admiration dithyrambique; il lui consacre quatre chapitres sur douze, ce qui peut paraître exagéré. On peut admettre que Napoléon fut la personnification même de la Révolution et que ses victoires en assurèrent l'expan-

sion à travers l'Europe (p. 51); il est possible aussi que les Espagnols aient eu plus à gagner qu'à perdre en acceptant la domination de Napoléon et que leur héroïque défense n'ait profité qu'à l'Église et à la Royauté absolue (p. 91-92) ; il est juste de dire que Napoléon ne fut pas vaincu par l'Angleterre surtout, que la guerre de la Péninsule ne fut pas le tombeau de la grandeur impériale, et que ses vrais vainqueurs furent les Russes, les Prussiens et les Autrichiens (p. 85-89). Mais le code civil est bien plus le code de la Révolution que le code Napoléon (p. 68); mais il est impossible d'accepter une comparaison entre Jeanne d'Arc et Napoléon, entre la grande Française et l'empereur égoïste qui sacrifia la France à son ambition (p. 72). — Les chapitres qui suivent, sur la Réaction, sur la Révolution de 1848, sur l'unité italienne, sur l'unité allemande, ne sont qu'un rapide exposé des faits. Ce qu'il y a là de plus remarquable, c'est l'admiration sans réserve de l'auteur pour l'œuvre de Bismarck, pour « la sagesse et la modération de sa politique » (p. 197), pour son habileté lors de l'arrangement de la dépêche d'Ems (p. 212), où M. R. estime qu'il eut tout à fait raison, car, paraît-il, il ne fit la guerre que pour assurer les bienfaits de la paix : jusqu'ici on ne s'en était point douté, et on n'avait pas conscience des bienfaits de la paix armée. — Napoléon et Bismarck, voilà donc, en résumé, les héros auxquels M. R. attribue le principal honneur d'avoir fondé l'Europe moderne. On peut estimer que cette étude est très incomplète et que le titre en est ambitieux : il y a bien quelques pages sur le romantisme, sur le mouvement intellectuel du milieu du XIXe siècle, avec Comte, Humboldt et Darwin; mais il n'y a rien de la question d'Orient, rien du mouvement économique et colonial, rien du développement des idées démocratiques, rien des doctrines sociales. M. R. a tout au plus dessiné les cadres où s'est établie l'Europe au XIXe siècle. — J.-E. Driault.

L. Figard. **Un médecin philosophe au XVIe siècle. Étude sur la psychologie de Jean Fernel.** Paris, 1903, in-8, XV-368 p.

Comme l'indique nettement le titre, ce n'est ni comme médecin, ni comme savant que M. Figard a étudié Jean Fernel, mais comme philosophe et plus spécialement comme psychologue. C'est donc avant tout les philosophes que cet ouvrage intéressera, et, du reste, c'est devant un jury de philosophes qu'il a été présenté comme thèse de doctorat. Néanmoins les historiens auront profit à le parcourir, d'abord parce qu'il s'ouvre par une bonne et claire biographie du personnage, ensuite parce que l'œuvre de Fernel touche elle aussi à l'histoire de l'humanisme.

Pour M. F., qui discute les diverses opinions émises à ce sujet, Fernel

est né à Montdidier en 1497. Après avoir étudié dans sa ville natale, Fernel vint à Paris, fut au collège Sainte-Barbe ; mais bientôt, comme la plupart des hommes les plus intelligents de sa génération, il sentit le vide de ce qu'on lui avait enseigné, et il prit le parti de refaire toutes ses études. Il réapprit donc, ou apprit, le latin et les mathématiques. En 1526, il est chargé d'un cours de philosophie au collège Sainte-Barbe, et c'est alors qu'il publie son premier ouvrage, le *Monalosphærium*. Peut-être commença-t-il à cette époque l'étude de la médecine : il fut licencié et docteur en 1530. Mais il n'abandonnait pas pour cela les mathématiques : il publie, en 1528, un Traité des Proportions et une Théorie du monde (*Cosmotheoria*). Il se perfectionnait dans la connaissance des auteurs anciens, et, par le prix qu'il attache à l'érudition, il se révèle tout à fait comme un homme de la Renaissance. Vers 1535, il se consacre tout entier à la médecine, explique publiquement Hippocrate et Galien au collège de Cornouailles. Son premier ouvrage de médecine, la *Physiologie*, ne paraît cependant qu'en 1542 ; le *Traité sur la saignée* lui est de trois ans postérieur. Après la guérison d'une « femme de qualité dangereusement malade », qu'on suppose être vraisemblablement Diane de Poitiers, il fut sollicité de demeurer à la Cour : mais, sous prétexte de maladie, il déclina d'abord l'invitation, et se consacra exclusivement à sa clientèle et à ses livres. En 1548, il publie son traité sur les *Causes secrètes des choses* (*De abditis rerum causis*), puis, en 1554, sa *Pathologie* et les débuts de sa *Thérapeutique*. A la fin de 1556, le médecin du Roi, Louis de Bourges, étant mort, Fernel fut appelé à le remplacer ; malheureusement il ne remplit pas longtemps cette charge, car il mourut le 26 avril 1558, peu de jours après sa femme, et, paraît-il, en partie du chagrin que lui avait causé cette mort.

Après cette introduction biographique, M. F. aborde son véritable sujet. Il définit le caractère de l'ancienne médecine, et montre la place et le rôle de Fernel comme médecin. Des développements qui suivent, le premier a une importance générale, puisqu'il traite de la méthode et prouve combien, somme toute, l'œuvre de Fernel doit peu à l'expérience, et comment c'est à l'Antiquité qu'il a le plus emprunté, et, dans l'antiquité, aux œuvres de Galien [1]. C'est Fernel qui a fait des livres du médecin grec le fonde-

1. Il est à noter que c'est entre 1528 et 1534, c'est-à-dire à l'époque même où Fernel se livrait avec passion à l'étude de la médecine, que parurent coup sur coup les traductions latines de la plupart des œuvres de Galien, par Jean Gunther d'Andernach, Nicolas Leonicenus, Thomas Linacre, etc. Cf. Ph. Renouard, *Bibliographie des Éditions de Simon de Colines* (*1520-1546*), à l'index, *Galenus*. Fernel a très probablement connu Galien par ces traductions, car il ignorait à peu près le grec.

ment de l'enseignement médical, et qui est en partie responsable de l'empire persistant et absolu que le galénisme a exercé sur les esprits de la Renaissance et du XVIIe siècle. L'originalité de Fernel consista dans l'effort qu'il fit pour systématiser les connaissances médicales de son temps, par la confrontation des données de Galien, non pas précisément avec les résultats de l'expérience, mais avec les assertions des autres auteurs anciens. Il fait œuvre de conciliation plutôt que de critique, et, avec quelques intuitions d'avenir, il fait surtout la synthèse du passé. C'est là, dans ce rôle de conciliateur et comme de trait d'union entre l'antiquité et l'époque moderne, que gît l'essentiel de son action, aussi bien comme médecin que comme philosophe. Ce trait, M. F. le retrouve dans l'analyse, très minutieuse et très ample, qu'il fait des différents points de la doctrine philosophique de son auteur. Nature, matière et forme, âme et ses espèces, âme végétative, âme sensitive, âme intelligente, facultés et sens, tout cela est élucidé en une série de chapitres qui sont plus proprement du domaine de la philosophie et, par conséquent, échappent à notre compétence. Nous ne pouvons qu'en louer la clarté qui permet, même à un profane, d'en suivre sans effort le développement. Une brève conclusion dégage l'idée générale, et met à sa place Fernel dans l'histoire de la médecine et de la philosophie [1]. — V.-L. BOURRILLY.

Dr L. COUYBA. **Études sur la Fronde en Agenais et ses origines. Le duc d'Épernon et le Parlement de Bordeaux (1648-1650).** 1re partie, 2e édition. Villeneuve-sur Lot, R. Leygues, 1903. In-8, 392 p.

C'est peut-être dans le sud-ouest, en Guyenne particulièrement, que la Fronde fut le plus active et surtout le plus dangereuse. Bordeaux en fut le principal foyer et aussi ardent que Paris. C'est de la Fronde bordelaise autant et même plus que de la Fronde agenaise que s'occupe dans ses *Études* le docteur Couyba. Ce qui provoqua les troubles, ce furent d'abord des causes économiques, la famine, les exactions fiscales, mais encore et surtout la haine contre le gouverneur de la province, le duc d'Épernon. Par ressentiment contre lui, le Parlement de Bordeaux se sou-

1. M. F. a placé en tête une bibliographie qui nous a paru complète et satisfaisante, bien que le classement par date d'apparition des ouvrages présente des inconvénients : l'ordre alphabétique par noms d'auteurs aurait été, selon nous, préférable. Nous ne voyons à y ajouter qu'une étude de M. A. Pinvert (dans *Clermontois et Beauvaisis*, Paris, 1901, p. 27-44), qui n'a pas grande importance, mais que nous notons parce que M. Pinvert fait naître Fernel, au contraire de M. F., à Clermont et en 1506. Inutile d'ajouter que la double assertion de M. Pinvert ne saurait tenir devant la discussion de M. Figard.

lève une première fois en 1649 : en Guyenne comme à Paris, il y a une Fronde parlementaire que la paix de janvier 1650 calme sans la terminer. D'Épernon conservant sa charge de gouverneur, la lutte reprend bientôt ; et comme il est du côté de Mazarin, le Parlement se range du côté des princes. La princesse de Condé entre à Bordeaux le 31 mai 1650, présente dès le lendemain son fils, le duc d'Enghien, au Parlement. L'insurrection rallie les principaux seigneurs de la région, à l'exception des protestants qui restent fidèles à la royauté, et malgré le Parlement se met en rapports avec l'Espagne. Il faut l'intervention de l'armée royale et du roi en personne pour réprimer, non sans combats sanglants, les troubles. Pour imposer la paix de Bourg (28 septembre 1650), il fallut éloigner le duc d'Épernon. Mais le Parlement ne pouvait se contenter d'une simple disgrâce, dont le gouverneur ne paraissait pas se soucier beaucoup, car il tarda longtemps à rejoindre le lieu qu'on lui avait assigné. Il exigeait davantage, et ne fut satisfait que lorsqu'on apprit la nomination du prince de Condé au gouvernement de Guyenne, 15 mai 1551. Mais cela même ne devait pas servir la cause de la paix, car bientôt la lutte éclata entre les princes remis en liberté d'une part, et de l'autre le roi majeur et la reine-mère que Mazarin, du fond de son exil, dirigeait comme de Paris. Là se termine ce premier volume des *Études* de M. Couyba. Les événements décisifs se préparent, décisifs non seulement pour la Guyenne, mais pour la royauté elle-même, car ainsi que l'a bien vu M. Camille Jullian, et comme il l'a exprimé avec autant de force que de justesse, « la vraie Fronde, dangereuse et permanente, a été à Bordeaux et non à Paris », et c'est la défaite de Condé en Agenais qui a sauvé la monarchie.

M. Couyba a raconté cette histoire des années 1648 à 1651 avec d'infinis détails, une minutie méticuleuse. On est parfois un peu noyé sous le flot des documents, des citations, des faits amoncelés, et l'on aurait su gré à l'auteur d'ouvrir dans les fourrés presque inextricables où il nous engage des percées lumineuses et les perspectives indispensables. Mais, — et c'est la compensation de ce défaut, — quelle impression de brutalité, de bestialité même ! que de mauvaise foi, de trahisons, que d'abominations en haut et de misères en bas ! L'accumulation des petits faits, la notation sèche, documentaire, impersonnelle des incidents menus, des traits de mœurs ou de caractère atteignent à une plénitude de sensation d'où l'on sort, comme d'un cauchemar, accablé et écœuré [1]. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Il est fâcheux que la correction des épreuves ait été si superficielle et défectueuse. Sans parler de quelques épithètes bizarres, comme celle de « géniaque » appliquée au cardinal de Retz (p. 32), on pourrait relever un assez grand nombre de *coquilles* ou de lapsus dont quelques

Pierre Boyé. **Les salines et le sel en Lorraine au XVIIIe siècle.** Nancy, 1904. In-8, 64 p. à deux colonnes.

C'est une étude très complète et très précise, faite d'après les Archives nationales et surtout les Archives de Meurthe-et-Moselle. M. Boyé étudie successivement le mécanisme du monopole du sel, l'usine et le personnel, la question du combustible, la formation du sel, la vente et le charroi, enfin la gabelle. C'est un utile complément, pour une région particulière, de l'ouvrage général de M. Beaulieu sur les gabelles [1].

Il y avait en Lorraine, au XVIIIe siècle, plusieurs *sources salées* ou *fontaines salantes*, à Dieuze, à Rosières, à Château-Salins, à Moyenvic. C'était cette eau salée que l'on cuisait pour en extraire le sel. On n'exploitait pas directement les bancs de sel gemme dont on ne connaissait pas encore la place. Il y avait donc des puits abrités par de petits pavillons aux endroits où se trouvaient les sources ; des machines élévatoires amenaient l'eau salée dans des réservoirs qui alimentaient les chaudières ou *poêles*. Ces poêles avaient à Rosières 21 pieds de côté, à Château-Salins 22 pieds de long. Il y en avait 9 à Rosières, et 7 à Dieuze en 1756. Le nombre ne cessa d'en augmenter dans la seconde moitié du siècle. Les fourneaux étaient alimentés par du bois que l'on prenait aux forêts domaniales des environs. Pour le transport du bois, on utilisait les rivières à l'automne et surtout au printemps; les bois flottés arrivaient jusqu'à l'usine. La consommation de bois devint énorme; les forêts furent dégradées par les commis de la Ferme générale. Les forêts domaniales et même communales souffrirent beaucoup (p. 20). Le personnel des maîtrises des eaux et forêts, l'intendant de Lorraine ne cessaient de se plaindre, mais vainement. Les fermiers généraux ne voulaient ni se servir des nouveaux appareils de graduation qui auraient conduit dans les chaudières une eau dont le degré de salure eût été plus élevé, ni substituer la houille au bois comme combustible ; ils ne voulaient pas transformer leur outillage, se refusaient à tous frais nouveaux d'exploitation.

En même temps, il ne cessaient d'augmenter la production du sel. Ils le vendaient à l'intérieur du royaume et surtout à l'étranger, en Suisse, en Allemagne. La Ferme entretient au delà du Rhin des agents en quête de débouchés. Elle négocie auprès des Électeurs, se rend favorables les conseils de régence par sa diplomatie soutenue de multiples gratifications. De 1774 à 1777, en trois ans, il passe en Allemagne 810.000 quintaux de sel de

---

uns sont amusants : ainsi le duc de La Valette condamné « à mort (1639) pour avoir en 1640 » désobéi au père du grand Condé (p. 12). La table des matières ne mentionne pas le dernier chapitre.

1. Voir la *Revue*, t. V, p. 493.

Lorraine. C'est pour fournir à cette exportation croissante que la Ferme dégrade les forêts lorraines, les routes du pays sans cesse sillonnées par les lourds charrois, et aggrave les réquisitions de paysans obligés de se mettre, pour le transport des bois et du sel, au service des fermiers. « L'argent que le roulis des salines fait circuler dans les parties qui avoisinent ces usines, dit l'intendant de la Porte, serait abondamment compensé par la diminution du prix des bois, par la culture et l'amélioration des terres, par leur produit. Les cultivateurs négligent leurs devoirs pour se livrer à la conduite des bois ; cette conduite ne peut se faire que par le beau temps ; ils l'emploient à cette occupation et ne labourent que par la pluie. Aussi n'est-il pas de villages plus pauvres, point de terrains plus mal cultivés et qui rapportent moins, que tous ceux qui avoisinent les salines. »

Les Lorrains payaient le sel de leur pays beaucoup plus cher que les étrangers. Aussi le sel de la vente étrangère ne cessait de refluer en Lorraine. Il se faisait une contrebande active d'Allemagne en Lorraine, puis de Lorraine en Champagne, province de grandes gabelles. Le clergé lorrain encourageait, pratiquait même le faux saunage. Le contrôleur général Machault dit que les maisons religieuses de la frontière sont de véritables entrepôts de contrebande. Telle procession, à la frontière lorraine, n'est qu'une expédition de faux sauniers. Des batailles sanglantes entre fraudeurs et gabelous ne sont pas rares.

Grâce à MM. Beaulieu et Boyé, nous connaissons beaucoup mieux le régime des gabelles et l'histoire financière de l'ancien régime. Il serait à désirer maintenant qu'un historien, réunissant tous les travaux de détail du même genre, fît une synthèse de notre histoire financière depuis Colbert jusqu'à la Révolution. — Ph. Sagnac.

Joseph Grente. **Le culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat.** Paris, Lethielleux, [1903]. In-8, III-487 p.

Il y a dans ce livre deux éléments à considérer : les faits et les appréciations, les idées de l'auteur, vicaire de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement. Les idées sur la Révolution, sur la Constitution civile, sur le clergé constitutionnel, sont celles de tous les prêtres catholiques, qui n'ont jamais cessé de voir dans les assermentés des « schismatiques », des « intrus », et qui, ne jugeant la Révolution que sur les mesures qui furent prises contre les réfractaires, ne peuvent dès lors éprouver pour elle une bien vive sympathie. Pour M. G., vouloir substituer à l'éducation religieuse « un enseignement antichrétien, ou même simplement neutre au point de vue religieux, c'est se mettre en lutte ouverte avec le clergé comme avec les fidèles » (p. 95). Pour lui, Bonaparte est « le Vengeur des crimes »,

imposant silence « aux véritables traîtres qui ne craignaient pas, depuis des années, d'abuser du pouvoir pour violenter la conscience de l'immense majorité de leurs compatriotes » (p. 129), jusqu'à ce qu'il devienne « le monarque persécuteur » (p. 200). Il traite en adversaires les constitutionnels, « les remuants constitutionnels » (p. 147), dont l'activité était « digne d'une meilleure cause » (p. 61). Cela, parfois, l'amène à présenter les choses avec un peu d'injustice ; ainsi, quand Pie VII, en ratifiant le Concordat, demanda à tous les évêques de France de donner leur démission dans les dix jours, c'est naturellement par déférence aux ordres du pape que cédèrent « les évêques légitimes » ; il ne cédèrent cependant pas tous, mais « on ne tint pas compte de la résistance déraisonnable de plusieurs ». Quant aux évêques constitutionnels, M. G. n'attribuera pas au désir d'obéissance leur soumission à la volonté du pape ; pour lui, elle ne peut être que le résultat d'un calcul ambitieux. « Les constitutionnels s'inclinèrent, sinon devant le Souverain Pontife, du moins devant la volonté fermement exprimée de Bonaparte : n'était-ce pas pour eux le meilleur, le seul moyen d'être compris dans les nominations qui allaient être faites ? » (p. 162).

Mais, cette réserve faite, nous devons constater que le récit, dans ce livre, est calme, que l'auteur n'a pas le ton passionné qui caractérise tant d'ouvrages sur l'histoire de l'Église pendant la Révolution. Enfin, comme nous l'avons dit plus haut, à côté des appréciations, il y a les faits, et ils constituent la partie la plus importante de l'ouvrage.

A ce point de vue, ce livre se divise en deux parties : la première est un aperçu général des événements religieux qui intéressent l'ensemble de la ville de Paris de 1795 à 1802, la seconde contient des renseignements d'un caractère plus restreint, sur les églises et oratoires publics et sur les ecclésiatiques qui les ont desservis, classés par ordre de paroisses, suivant la division des anciens arrondissements. La documentation de M. G. est consciencieuse. Il a consulté, aux Archives nationales, dans la série F7, les registres des sections, les cartons d'émigration de la Seine (il a également puisé certains renseignements dans la série W, Tribunal révolutionnaire) ; aux Archives de la Préfecture de police, les procès-verbaux des sections ; aux Archives de la Seine, le fonds inventorié par M. Barroux et celui du *Domaine national*. Enfin il a utilisé les Archives de l'Archevêché, peu fournies d'ailleurs depuis le sac de 1830, ainsi que celles des paroisses et fabriques de Paris. Ces recherches lui ont permis d'exposer la situation du clergé catholique de Paris, depuis l'établissement de la liberté des cultes par le décret du 3 ventôse an III jusqu'au Concordat, dans un récit un peu touffu, mais où il a fait entrer un certain nombre de textes

et de renseignements importants pour l'histoire religieuse de la Révolution. C'est en somme un livre utile à consulter. — P.-R. MAUTOUCHET.

Frédéric MASSON. **Napoléon et sa famille**. Tomes V et VI. Paris, Ollendorff, 1903. 2 vol. in-8, XVII-352-III et 376 p. — **L'Impératrice Marie-Louise**. Paris, Ollendorff, 1902. In-8, II-XI-628 p. — **Napoléon et son fils**. Paris, Ollendorff, 1904. In-8, II-VIII-434 p.

Il est légitime de grouper, dans un même compte rendu, ces quatre nouveaux volumes de M. F. Masson. L'auteur nous avertit expressément (*Marie-Louise*, p. I; *Napoléon et son fils*, p. IV) que leur publication presque simultanée n'a rien de fortuit, et résulte de l'exécution progressive du plan qu'il s'est fixé. Aussi bien est il évident à qui les lit qu'ils sont consacrés à l'exposé d'une thèse unique, d'importance capitale dans l'œuvre de M. M., et que nous allons tâcher de résumer.

Le tome V de *Napoléon et sa famille* est divisé en trois chapitres. Nous laissons provisoirement de côté le premier (XVII, *Le mariage autrichien, décembre 1809-juin 1810*); le second (XVIII) traite de *L'exode de Lucien* (*17 mai 1809-9 novembre 1810*); le troisième (XIX) de *L'abdication de Louis* (*décembre 1809-décembre 1810*).

Depuis le Consulat, Lucien se considère comme le véritable génie politique de la famille. C'est à lui qu'a été dû le succès au 18 brumaire, et, au besoin, il saurait en remontrer à l'Empereur lui-même. Il n'a pas cessé de désirer un grand établissement, mais il veut qu'on le lui offre. Surtout, entièrement dominé par sa deuxième femme, il repousse toute idée de se séparer d'elle. Or Napoléon fait de cette rupture la condition formelle d'une réconciliation. Lucien serait disposé à se contenter d'une place officielle non héréditaire, d'un poste de haut fonctionnaire : supposition absurde, répond l'Empereur ; il ne peut entrer dans le système qu'en devenant prince. A l'été de 1810, après une série de négociations menées à la Cour par Campi, l'homme de confiance de Lucien, et auxquelles se mêle activement Madame Mère, les choses s'enveniment. Lucien demande la permission de quitter l'Empire, d'aller vivre à l'étranger en simple particulier. Napoléon lui refuse les passeports nécessaires, persuadé d'ailleurs qu'en aucun cas il ne se décidera à partir. Lucien insiste, convaincu de son côté que son frère reculera devant le scandale que produirait son départ; on s'empressera, s'il part, de lui ménager un retour triomphal. Aussi en vient-il, le 7 avril, à s'embarquer, à Civita-Vecchia, sur un navire américain que lui a procuré Murat. Immédiatement rejoint, à Cagliari, où il a été relâcher, par un vaisseau anglais, déclaré prisonnier le 22 août, il est conduit à Malte, puis

en Angleterre, où le public, qui voit en lui une victime de la tyrannie fraternelle, lui fait un accueil sympathique. Le départ de Lucien est aux yeux de Napoléon, lorsqu'il l'apprend , un échec irréparable : « Si Lucien est parti, c'est que l'Empire est inhabitable ». (p. 121). Après avoir songé à le retrancher de la Famille dans des formes solennelles, il recule devant un tel éclat, et se borne à le rayer du Sénat. Ensuite, lorsqu'arrive la nouvelle de son internement en Angleterre, sa colère se calme, mais son ressentiment persiste, sourd et tenace : « Napoléon n'oublie pas que ce frère qui a osé lui tenir tête est celui sur lequel il a jadis le plus compté pour l'accomplissement de sa fortune et sa rancune se double d'un regret » (p. 134).

Le chapitre XIX, *L'abdication de Louis*, occupe, avec ses divisions (I, Louis à Paris, 1er décembre 1809-6 avril 1810; II, Louis en Hollande, 6 avril-juillet 1810; III, Louis en Autriche, juillet-décembre 1810), plus des deux tiers du tome V.

Les reproches que Napoléon adresse à Louis, lorsqu'il arrive à Paris, le 1er décembre 1810, découlent de griefs analogues à ceux qu'il a contre Lucien : Louis n'entre pas suffisamment dans l'esprit du système; il se désintéresse du blocus continental; il affecte vis-à-vis de la France, à laquelle il doit tout et sans laquelle il ne saurait garder son trône, des allures indépendantes; il est devenu trop Hollandais. Bref, l'Empereur est résolu à le déposséder et à annexer la Hollande. Formellement invité à abdiquer, Louis s'affole. Il demande des délais, gémit, supplie, menace; la maladie nerveuse à laquelle il est en proie imprime à sa résistance un caractère d'incohérence, parfois même de démence; par une maladresse insigne, il choisit ce moment où déjà les soldats et les douaniers français commencent l'envahissement méthodique de son royaume, et où il devrait, s'il voulait le fléchir et obtenir de lui retrait ou modification de la décision de décembre 1809 qui enlève à la Hollande toute la rive gauche du Rhin et la réduit à n'être qu'une dépendance de l'Empire, ménager l'Empereur, lui faire toutes les concessions, et ne le mécontenter de nulle façon, il choisit ce moment pour exprimer à nouveau son désir d'être séparé d'Hortense. — Pendant trois mois, la négociation se poursuit, confuse et pitoyable. Enfin, en mars 1810, la pesée irrésistible de Napoléon se relâche : c'est la trêve qu'amènent les fêtes du mariage. L'Empereur consent (16 mars) à laisser provisoirement à Louis, qui s'engage à garder Hortense, son royaume, mais diminué du Brabant, de la Zélande, d'une partie de la Gueldre, grevé, au profit de la France, de lourdes charges militaires, et désormais astreint à l'observation du blocus continental par toute une série de stipulations douanières très étroites. — Revenu en Hol-

lande, Louis ne cherche qu'à éluder l'exécution du traité du 16 mars, tandis que les agents français affichent, d'ordre supérieur, l'intention de le faire observer à la lettre. Mais sa résistance sera stérile, parce qu'il ne sait pas choisir, cette fois encore, entre la franche soumission et la guerre déclarée. Contre la lente poussée vers le nord des troupes d'Oudinot, il prend des mesures de défense, mais en ébauche à peine l'exécution; il tracasse les Français établis dans son royaume, mais sans oser les expulser : le tout à l'abri de protestations réitérées de dévouement et de fidélité qui ne donnent point le change à l'Empereur. Sur l'annexion, son parti est pris : elle sera totale. Mais il veut procéder sans brusqueries, sans acculer Louis à une abdication tapageuse, voire à une fuite qui aurait en Europe un retentissement aussi défavorable que celle de Lucien. Ses précautions sont vaines. Le 2 juillet, à la veille du jour où les troupes françaises vont pénétrer dans Amsterdam, Louis abdique, s'enfuit, et va se réfugier en Bohême. Pendant quelques semaines, la police impériale perd sa trace. Lorsqu'elle la retrouve, des pourparlers s'engagent, interminables, par l'intermédiaire de Madame Mère et de Decazes, le futur ministre de Louis XVIII, alors le factotum insinuant et habile de Louis Bonaparte, au sujet de la rentrée éventuelle de l'ex-roi en France et du règlement de sa situation matérielle : il y est procédé par le sénatus-consulte du 14 décembre, où les ménagements de Napoléon pour son frère restent, malgré tout, remarquables.

C'est par un long chapitre intitulé : *Les trônes en péril* (*novembre 1809-mars 1811*) que s'ouvre le tome VI de *Napoléon et sa famille.*

Les démêlés de Napoléon avec Lucien et Louis ne sont pas des incidents isolés. Ils se reproduisent, en ces mêmes années 1810 et 1811, partout où des Napoléonides ont été intronisés. La conception que se fait Napoléon de la sujétion où il entend les tenir n'est nulle part plus visible que dans l'affaire du Hanovre. A la fin de 1809, bien disposé pour Jérôme, dont il appréciait l'empressement soumis, il avait résolu de lui céder le Hanovre, moyennant certaines obligations militaires : ce fut l'objet du traité du 14 janvier 1810. Puis il réfléchit, regretta cette libéralité précipitée, fit des difficultés, et lorsque l'acte de remise, daté du 11 mars, lui fut présenté, il refusa de le signer. En août, il déclara qu'en tout cas il garderait les côtes. En décembre il réunit définitivement à l'Empire une partie du Hanovre, et abandonna l'autre à Jérôme, mais contre des territoires équivalents détachés du royaume de Westphalie. Somme toute, le marché, compliqué d'engagements militaires ruineux, était onéreux. Jérôme l'accepta cependant docilement, comme il acceptait tout de son frère, par crainte de tout perdre. Et si Napoléon ne le dépouilla pas, c'est

que, précisément, il lui savait gré de sa déférence, et que, de tous les rois-vassaux qui lui devaient leurs couronnes, Jérôme était le seul à son gré.

Entre Napoléon et Joseph l'accord était moins facile. Fort de sa qualité d'aîné, et infatué de son titre de Majesté Catholique, Joseph prétendait en faire à sa tête. Les Anglais, dit Napoléon, sont dans la Péninsule les seuls ennemis redoutables ; eux vaincus, la pacification sera facile. Joseph refuse d'en convenir, et veut, avant tout, réduire ou gagner les Espagnols. Il y est encouragé par ses ministres, sortis de la classe bourgeoise, adeptes de la philosophie du XVIIIe siècle et hostiles à la prépondérance du clergé, mais ennemis jurés de la domination française, qui veulent détacher le Roi de son frère, lui conseillent de tenir les Français à l'écart, et le poussent à entreprendre, en janvier 1810, l'expédition d'Andalousie. Napoléon sait qu'en Espagne les affaires vont mal, qu'il faudrait qu'il allât lui-même les remettre en bonne voie, rétablir la discipline entre les chefs et l'énergie dans les opérations. Mais le mariage autrichien l'absorbe et le retient. La nouvelle de la marche sur Cadix, inutile, imprudente, contraire à ses instructions, porte au comble son mécontentement ; par décret du 8 février, il démembre la monarchie espagnole, et prend possession du quart de l'Espagne en instituant quatre grands gouvernements (Catalogne, Aragon, Navarre, Biscaye) et des gouvernements secondaires que des officiers généraux français désignés par lui administreront en maîtres. Naturellement, ce décret irrite très vivement Joseph, surpris au milieu de son triomphe illusoire dans la vallée du Guadalquivir. Par tous les moyens, il tente d'en obtenir la révocation, envoie coup sur coup en mission à Paris Azanza, Tascher, Almenara, parle à plusieurs reprises, sans la moindre sincérité, d'abdiquer. Cette menace n'émeut pas Napoléon ; bien plutôt, elle éveille en lui une espérance. Il songe alors, sérieusement semble-t-il, à clore l'interminable et épuisante aventure d'Espagne en rétablissant Ferdinand, qu'il s'attacherait en le mariant à une de ses nièces, par exemple Lolotte, la fille de Lucien, et dont il obtiendrait des cessions territoriales sur la rive gauche de l'Ébre. Que Joseph se déclare contraint à abdiquer, ceci n'est donc point pour lui déplaire, et il y aide : c'est ainsi qu'il lui enlève le commandement en chef des armées françaises qu'il a jusque là exercé, au moins nominalement, et ne lui laisse que celui d'une soi-disant armée du Centre ; c'est ainsi qu'il lui donne le conseil inattendu de s'entendre avec les Cortès insurgées de Cadix, pour faire de la convention de Bayonne la base de la constitution espagnole : cette démarche, heureuse ou non, doit déterminer Joseph à la retraite. Mais il se dérobe effaré. En janvier 1811, Napoléon lui déclare qu'il admet parfaitement qu'il quitte le trône. Il se dérobe encore.

A Naples, Murat vit dans de constantes inquiétudes. S'il s'occupe sans cesse d'organiser et d'augmenter son armée, c'est sans doute par habitude de métier et par gloriole : mais c'est aussi parce qu'il ne sait ce que l'avenir lui réserve et veut, à tout hasard, être fort. Le mariage de Napoléon avec la nièce de Marie-Caroline, la reine dont il a le royaume, mais qui détient encore la Sicile qu'il convoite, rend plus vives ses craintes. C'est assurément pour « tâter » l'Empereur qu'il lui demande et obtient de lui l'autorisation de faire passer le détroit de Messine à un corps expéditionnaire. Et de cette tentative vite avortée, il garde le soupçon que désormais Napoléon s'interpose entre la tante de Marie-Louise et lui. Alors, la fourberie de sa politique s'accentue. A ses côtés, dans l'ombre, on devine, plutôt qu'on ne le perçoit, le rôle, probablement capital, joué par Maghella, le chef de la police napolitaine depuis la mort de Saliceti, affilié aux sociétés secrètes éparses dans l'Italie entière, et qui semble avoir rêvé, avant le temps, l'indépendance et l'unité italiennes. Il lui faut un instrument, qui sera Murat, avec son armée. Et sans doute, il n'est pas étranger à ces mesures de la fin de 1810 et de 1811 qui favorisent clandestinement la désertion des soldats français et leur incorporation dans les troupes napolitaines, et qui couvrent de la complicité de l'État la contrebande des produits anglais. Napoléon en est instruit. Il menace, et la querelle en arrive au point qu'en Europe le bruit court avec persistance que Murat va être détrôné. A la fin, celui-ci prend peur, et, en mars 1811, il part pour Paris.

Le chapitre XXI traite de *Marie-Louise et les femmes de la Famille (avril 1810-mars 1811)*. M. M. fait successivement défiler sous nos yeux : Madame Mère, avec ses soucis et ses déboires de famille, son avidité jamais satisfaite, son hostilité contre sa nouvelle bru ; — Fesch, qui commence à déplaire, parce qu'il ne mène pas au gré de l'Empereur la commission ecclésiastique instituée en novembre 1809 pour rédiger une consultation sur « diverses questions intéressant les unes la Chrétienté, les autres l'Église de France en particulier, et les dernières l'Empereur », et qui se voit refuser la licence de cumuler son siège de Lyon et celui de Paris, finalement donné à Maury ; — Pauline, toujours égoïste, sensuelle, amoureuse, véritable tyran domestique, à qui l'Empereur prodigue l'argent, pourvu qu'elle « représente » ; — Élisa, qui sollicite des agrandissements, auxquels l'Empereur consent à condition qu'elle lui abandonnera le riche territoire de Carrare, et qui ne peut que suspendre le coup ; — Julie, effarée et dolente ; — Hortense, toute au début de sa liaison avec Flahault ; — Catherine, mécontente des remaniements territoriaux de la Westphalie.

Les parties essentielles du chapitre XXII (*De la naissance au baptême*

28 mars-juillet 1811) sont celles qui ont trait à la fin du double conflit avec Murat et avec Joseph.

Au cours de son voyage à la Cour, Murat a réussi à rentrer en grâce. Si Napoléon renonce à le détrôner — comme il y renoncera même après les événements de juin — c'est d'abord par égard pour Caroline, ensuite parce qu'il prépare dès lors la campagne de Russie et que Murat lui est nécessaire pour commander sa cavalerie, enfin parce qu'une déclaration de guerre lancée par lui eût été un embarras extrêmement grave et de conséquences forcément désastreuses. Aussi Murat est-il rassuré lorsqu'il revient à Naples, le 30 mai. Alors Maghella croit venu le moment de jeter le masque. Il a noué des intelligences avec les sociétés secrètes du nord de l'Italie, avec les partisans du pouvoir temporel, avec les Anglais et les Russes. Il obtient de Murat qu'il se déclare ouvertement contre le parti français. Le 7 juin, Pérignon est destitué; le 14, des mesures diverses tendent à affirmer l'indépendance de Naples vis-à-vis de l'Empire. Averti par Caroline, sympathique à la France, et qui travaille peut-être à faire écarter son mari pour régner seule, Napoléon riposte vigoureusement; il destitue Murat, donne le commandement des troupes françaises à Grenier, décide que tout citoyen français est de plein droit citoyen des Deux-Siciles. Murat s'épouvante ; cette fois, sa chute est inévitable, et il va se mettre, pour qu'elle essaye de le sauver, entre les mains de Caroline et consacrer ainsi la victoire de l'influence française, lorsque Maghella lui révèle les liaisons politiques de la Reine, ses amants, sa trahison. Peu s'en faut que Murat ne devienne fou ; mais le but de Maghella est atteint : c'en est fait de l'influence du parti français; les créatures de Caroline sont écartées, et elle-même, qui sait maintenant que ses ennemis peuvent la déshonorer, ne sera plus que leur instrument.

En se rendant en France, en avril 1811, Joseph a bien compté user une fois de plus de cet ascendant de l'aîné sur le cadet grâce auquel il a déjà tant obtenu de Napoléon. En effet, il lui suffit d'une conversation (16 mai) pour se faire restituer le commandement en chef des armées françaises, et faire ajouter à cette concession regrettable la promesse de subsides réguliers.

Le chapitre XXII se termine par quelques renseignements supplémentaires sur Élisa, qui n'est pas invitée aux fêtes du baptême; sur Madame Mère, Fesch, Pauline, Jérôme (de plus en plus las des exigences militaires de son frère), qui y assistent sans enthousiasme. De toute la famille, seuls les Beauharnais sont, au milieu de l'année 1811, l'objet des faveurs du maître.

Nous avons tenu à résumer longuement ces deux volumes parce qu'ils ont dans la série des *Études napoléoniennes* de M. M. une importance spéciale. Deux conclusions essentielles s'en dégagent : 1° Au cours des démêlés de 1809, 1810 et 1811, se manifeste nettement, entre Napoléon et ses frères, cet antagonisme qui, aggravant l'hétérogénéité foncière de l'Empire, contribuera à le ruiner. « Napoléon n'a jamais entendu que les peuples auxquels il imposait des rois, et les rois auxquels il imposait des peuples fussent indépendants par rapport à lui et à son système ; il s'est tenu en droit de considérer comme rebelles et traîtres ceux de ses frères qui, ayant reçu de lui une couronne, s'ingèrent à agir en dehors de lui, donc contre lui, osent faire et être d'eux-mêmes » (V, p. 261). Or, Jérôme est le seul, nous l'avons vu, à admettre cette définition du Grand Empire. Louis et Joseph la repoussent. « Louis... se croit réellement un roi. S'il ne se réclame pas du droit divin, il ne s'en faut guère. A défaut d'avoir été saisi par le représentant de Dieu, il a été appelé par son peuple. Il le croit sincèrement... » (V, p. 262). Joseph a, lui aussi, le « délire du trône, et, dans son égoïsme, il paraît penser que la France et l'Europe ont le devoir de s'employer à l'établir en Roi catholique ». Quant à Murat, dont le royaume est pacifié, il voit, dans le maintien des garnisons françaises, non pas une garantie de sécurité personnelle, mais une marque de défiance, une atteinte grave à sa souveraineté ; son désir d'indépendance est encore plus vif, et l'achemine déjà à la trahison. — 2° Mais pourquoi, malgré tout, ces conflits d'autorité deviennent-ils si fréquents à partir de 1809, et pourquoi, à certains moments, dans ses querelles avec Louis, avec Joseph, Napoléon fait-il si bon marché de ce système familial qu'il a instauré ? pourquoi paraît-il en envisager avec une entière sérénité la ruine ? C'est que, et ce second point est capital, il n'y tient plus. Après en avoir raconté « l'éclosion, le développement, les succès et les échecs », c'est la « banqueroute du système familial » que M. M. avait à exposer. Du jour où, dans l'esprit de Napoléon, la conception d'une politique *dynastique* se substitua à celle de la politique *fraternelle*, ou la préoccupation du *fils* remplaça celle des *parents*, les « trônes étaient en péril ». Avec sa souplesse et sa rapidité coutumières, l'Empereur s'absorbe tout entier dans le développement et la vision du plan nouveau qu'il vient d'imaginer et qu'il a d'autant plus facilement adopté que ses frères ne lui ont donné que des déconvenues et que, depuis le Consulat, l'esprit d'autorité, la confiance en soi se sont exaltés chez lui au point que, « se tenant pour infaillible, il ne connaît pas plus de borne à sa volonté qu'il ne connaît de limite à son empire » (VI, p. 13). « Il agite en son cerveau les nations qu'il a conquises, il regrette les trônes qu'il a

donnés; il voudrait les reprendre et, pour ses fils, accumuler en avare à l'infini des peuples et des territoires » (V, p. 26). « Les dons qu'il a faits si généreusement jusqu'ici, il les regrette, et il les tient pris sur la famille qu'il vient de se créer, qui va réellement sortir de lui, et pour qui l'Europe n'est pas assez » (VI, p. 11) « ... Ses yeux... ouverts sur la race qui doit venir de lui, sont fermés sur la race d'où il sort » (VI, p. 219). C'est pourquoi, dès le début de 1810 (sénatus-consulte du 30 janvier réglant les apanages des fils de l'Empereur), avant même le mariage, il dépossède Eugène, qu'il aime pourtant, de l'Italie, qu'il destine à son fils puîné à venir. C'est pourquoi il redouble, vis-à-vis de ses frères, de sévérité et d'exigences; il semble vouloir, en les abreuvant de dégoûts, les forcer à se retirer. « Il ne voit plus en ses frères des collaborateurs qui concourent en un rang subordonné à des desseins communs et qu'il dirige autant par l'affection fraternelle que par l'autorité impériale, mais des sujets auxquels il expédie des injonctions, et qui, s'ils hésitent à obéir, ne sont plus que des révoltés. Bien mieux, il voit en eux des usurpateurs auxquels, à tout instant, il est disposé à rogner la part que lui-même a faite, et qu'il trouve à présent trop grosse » (VI, p. 11).

Ce changement radical étant constaté, M. M. était naturellement invité à étudier le mariage autrichien qui, avec son corollaire, la naissance du roi de Rome, en est comme le pivot. Ainsi s'explique la publication, en même temps que des tomes V et VI de *Napoléon et sa famille*, de *L'Impératrice Marie-Louise* et de *Napoléon et son fils*. Nous insisterons moins sur le contenu de ces deux volumes; l'anecdote, les détails curieux, y tiennent beaucoup plus de place; ils ne concernent que partiellement la thèse du changement de système et ne concourent qu'à titre confirmatif à sa vérification.

Le volume sur *L'Impératrice Marie-Louise* — qu'il faut compléter par le chapitre XVII du tome V de *Napoléon et sa famille* (chapitre intitulé : *Le mariage autrichien*, où est exposée l'attitude de la famille à l'égard de la nouvelle Impératrice) et par différents passages de *Napoléon et son fils* (p. 188-191, 261, 311 sqq.) où est traitée la question de l'amour maternel chez Marie-Louise — se compose de onze chapitres. L'état de la famille impériale d'Autriche au début du XIXe siècle, sa prolificité, ses tares, sa discipline intérieure, l'enfance docile de Marie-Louise, sa haine puérile pour « Buonaparte » sont l'objet du chapitre Ier. Après le divorce et l'échec du mariage russe, et en dépit de la Famille qui, débarrassée de Joséphine, voit avec colère se préparer l'entrée dans son sein d'une autre étrangère (*Napoléon et sa famille*, V, p. 6 sqq.), Napoléon se

tourne vers l'Autriche. Et lorsque, sur le conseil de Metternich, François Ier lui a accordé sa fille, il montre une hâte presque délirante a devenir le parent des rois et à abolir, par son mariage avec la nièce de Marie-Antoinette, son origine révolutionnaire. Ce sont alors les préparatifs du mariage, la description de la corbeille et du trousseau, le récit du mariage par procuration, du voyage de Vienne à Compiègne (chap. II). Signalons dans le chapitre III (*Les cérémonies du mariage*) un portrait de Marie-Louise : au physique, fraîche, mais sans beauté ; au moral, dépaysée, sentimentale, obéissante ; elle est assez cultivée. On peut grouper les chapitres IV, VI, VII, qui traitent de l'organisation de la Maison de l'Impératrice, du train ordinaire et des menus incidents de son existence, du voyage et des fêtes auxquelles elle prend part jusqu'à 1813 ; nous y notons, au milieu des historiettes et des dénombrements d'articles de lingerie, des passages sur les sentiments de Marie-Louise pour son mari (aucune aversion, peut-être de l'inclination, sûrement de la fidélité) et pour la Famille (dont l'antipathie se voile d'une correction dont elle est payée de retour), et un portrait peu flatté de la dame d'honneur, la duchesse de Montebello, femme rapace, sarcastique, envieuse, dénigrant tout et tous, y compris l'Empereur, et qui eut sur Marie-Louise la plus détestable influence.

Dans les premiers temps du mariage, Napoléon s'occupe de sa femme au point de négliger son travail, se montre amoureux au point de compromettre sa santé ; des traits de caractère et de mœurs corses s'indiquent alors nettement en lui ; il est jaloux, condamnerait volontiers Marie-Louise à une existence de gynécée (chap. V, *La lune de miel*). Après la naissance du roi de Rome, l'entrevue de Dresde et la tentative haineuse et inutile de l'impératrice Ludovica-Pia pour détacher Marie-Louise de son mari, c'est la campagne de Russie et l'affaire Malet, événement de première importance dans la vie de l'Impératrice, puisqu'il décide Napoléon, soucieux d'établir fortement le principe de l'hérédité, à lui confier la régence, qu'il cherche vainement (négociation du concordat de Fontainebleau), à instituer dans des formes solennelles : régence d'ailleurs purement nominale, limitée à quelques actes extérieurs réglés par une stricte étiquette, et qui n'exige point que l'Impératrice sorte de l'ignorance et de la passivité où elle est tenue et se complaît depuis qu'elle est en France. Lorsque s'ouvre la crise décisive, lorsque, après l'armistice de Poischwitz, François Ier a joint ses soldats à ceux de la coalition, à qui vont aller les vœux de Marie-Louise ? Elle ne les formule pas nettement, exprime seulement son désir de la paix, n'apporte guère à l'Empereur, lors du voyage à Mayence, que sa tristesse et ses larmes. La chute de l'Empire (chap. IX, rien de saillant

qui ne soit connu sur le rôle effacé de la Régente) entraîne la séparation (chap. X). Marie-Louise, qui est à Blois, rejoindra-t-elle Napoléon qui l'attend à Fontainebleau ? On sait quelles intrigues compliquées furent alors ourdies, d'une part pour circonvenir Marie-Louise et la détacher de son mari, d'autre part pour détourner Napoléon d'appeler à lui sa femme : M. M. y voit surtout la main du comte Schouvaloff, commissaire des Alliés, de Mme de Montebello, de Bausset, le Préfet du Palais. Ainsi sont préparés le départ de Marie-Louise pour l'Autriche, l'inutile attente de Napoléon, l'oubli dans les bras de Neipperg.

M. M. s'est interdit de pousser au delà de 1814-1815 l'étude de la vie de Marie-Louise, et il s'est efforcé de faire revivre l'Impératrice d'après les documents contemporains, abstraction faite de ce qu'elle a pu être ultérieurement et de l'antipathie que peut rétrospectivement inspirer la duchesse de Parme. Or, pour elle, comme pour Joséphine, il est arrivé à cette conviction que la tradition populaire n'est pas fondée. « J'ai à parler d'une femme contre qui s'élèvent les préjugés de tout un peuple, qui depuis cent ans est, en France, un sujet de détestation, et, dans le monde entier, un objet de mépris » (p. II). La vérité, c'est que Marie-Louise, mariée par calcul politique, fût probablement restée fidèle à Napoléon si les événements n'en eussent décidé autrement et ne l'eussent mise en demeure de sacrifier, pour tenir la foi jurée, ses sympathies de race et d'éducation, ses affections de patrie et de famille. C'était trop lui demander ; elle n'avait pu, matériellement, en moins de quatre ans, devenir Française ; elle était restée Autrichienne, et l'on ne peut sérieusement s'en étonner, ni lui en faire justement le reproche. Étant Autrichienne, donc Allemande, il est possible que Napoléon lui ait paru trop peu romanesque. Réaliste s'il en fut, Napoléon a vu, en outre, dans sa seconde femme, tout au rebours d'une maîtresse, une épouse à la manière corse, en a été jaloux, lui a imposé un décorum sévère et la vie d'intérieur. Quant à suivre dans l'exil le général devenu Empereur des Français, Marie-Louise était trop « allemande » et trop « princesse » pour y songer, et encore peut-être en a-t-elle eu la velléité. On doit se rappeler qu'elle a été, en 1814, paralysée, littéralement « chambrée ». On peut croire qu'elle a été également sincère lorsque, successivement, elle a détesté, aimé avec conscience, puis oublié Napoléon. Elle a été le jouet et la victime des hommes d'État.

Cette appréciation de Marie-Louise par M. M. a été fort discutée. Mais son portrait du duc de Reichstadt, dans les derniers chapitres de *Napoléon et son fils*, a été encore plus vivement critiqué. Nous ne prendrons point parti dans cette polémique. Que le duc de Reichstadt ait été, comme le dit

M. M., de tous points un Autrichien et qu'il ait tout ignoré de la France et de son père, qu'il ait, au contraire, comme le soutient M. Welschinger, nourri en secret le culte de l'Empereur et du drapeau tricolore, qu'il ait rêvé de renouveler à la tête des bataillons français les exploits de la Grande Armée, peu importe : ce qu'il a pu dire ou faire n'a pas compté, et la question, que, dans l'état présent de la documentation, M. M. qualifie — tout en lui donnant une solution — d' « énigme insoluble » (p. II), ne saurait avoir qu'un intérêt de curiosité. Il est autrement utile de rechercher quelle influence a exercée sur la politique de Napoléon, de 1811 à 1815, et, si l'on veut, sur ses idées de 1815 à 1821, le fait de sa paternité. D'après M. M., cette influence a été décisive. Après avoir rappelé la tendresse de l'Empereur pour son neveu Napoléon-Charles, les sénatus-consultes des 30 janvier et 17 février 1810 qui règlent, par avance, le sort des héritiers naturels, le mariage autrichien (chap. I et II), il complète les détails fournis dans *Marie-Louise* sur la grossesse de l'Impératrice (chap. III), expose l'organisation de la Maison des Enfants de France, et place en face de Mme de Montebello la figure austère et sympathique de Mme de Montesquiou (chap. IV). Dans les chapitres V (*Fille ou garçon*) et VI (*La naissance du roi de Rome*) est indiquée cette curieuse préoccupation de Napoléon de conserver — toujours à la corse — à l'accouchement de sa femme, en dépit du cérémonial dont il l'environne, un caractère d'intimité. Les fêtes du baptême (chap. VII) sont le point culminant du livre : à cette somptueuse cérémonie et à son ordonnance que Napoléon régla lui-même minutieusement, M. M. attache une signification politique qui lui fait voir en elle tout autre chose et bien plus qu'une banale fête de cour. Il y constate, en même temps que l'indifférence inquiétante du public et l'effacement de l'armée, tenue à l'écart de la naissance et du baptême, la confiance excessive de Napoléon dans l'avenir de sa dynastie et les espoirs insensés de grandeur qu'il nourrit pour elle, le retour complet aux formes monarchiques, l'influence grandissante de l'ancienne noblesse, qui remplit la Maison du jeune Roi et a mission d'en faire un « légitime », l'éclipse complète de la Famille. Le chapitre VIII (*L'enfance du Roi de Rome*) offre des détails amusants. M. M. note l'impossibilité d'un développement appréciable, chez Marie-Louise, de l'amour maternel : confié à Mme de Montesquiou, son enfant lui appartient à peine : « Ce n'est pas qu'elle ne l'aime point, mais à la royale. Elle se contente en le sachant très bien portant, en le voyant de temps en temps, en lui donnant parfois des jouets, en le faisant peindre à tout propos, et en se faisant peindre avec lui » (p. 260). La fin du chapitre IX (*Napoléon II*), les chapitres X (*De Rambouillet au Burg de Vienne, avril 1814-1815*) et XI

(*L'héritage de Napoléon, avril 1814-mai 1821*) reprennent, d'un autre point de vue et avec des additions, l'exposé déjà esquissé dans *Marie-Louise* de la chute de l'Empire et du rôle que joue dans l'esprit de l'Empereur en 1814, et en 1815 pendant les Cent-Jours, la conception de la régence, l'idée dynastique. Nous avons parlé plus haut du contenu du dernier chapitre (*Le Gouffre, avril 1815-22 juillet 1832*).

On peut maintenant se rendre compre de ce qu'apportent de nouveau ces quatre volumes de M. M. La faillite du système familial et l'adoption du système de l'hérédité avaient pu être entrevues : elles n'avaient pas, jusqu'ici, été mises en si pleine lumière. Le chapitre sur Lucien a une réelle valeur originale ; ceux qui sont consacrés à Louis ajoutent moins aux faits connus, mais les présentent sous un jour nouveau. Le tome VI offre pour la première fois un récit coordonné avec le souci de la chronologie des rapports de Napoléon avec Joseph, et apporte ainsi une notable contribution à l'histoire des affaires d'Espagne. « Sur Murat, dit M. M., j'ai été moins favorisé ; en ce qui le touche, je me sens moins armé et je n'ai pas, avec le développement souhaitable, rendu compte de ses projets et de ses actes » (*Nap. et sa famille*, V, p. II). Ce qu'il a cru pouvoir en indiquer n'en est pas moins digne d'intérêt. — Il était inévitable, tant la matière était rebattue, que *Marie-Louise* et *Napoléon et son fils* fussent moins neufs : néanmoins, nous l'avons vu, les portraits que M. M. a tracés de l'Impératrice et du Roi de Rome sont, par bien des côtés, en discordance avec la tradition généralement acceptée.

Cette nouvelle partie de l'enquête menée par M. M. — qui froisse, elle aussi, bien des préjugés sentimentaux d'ancienne date, choque une foule d'idées reçues et comporte des jugements très durs sur des personnages dont les descendants sont vivants et défendent la mémoire avec une piété plus honorable qu'éclairée — a soulevé, comme les précédents, des colères et des contradictions. Aux attaques qu'elle devait nécessairement lui attirer, M. M. a riposté par avance, sur ce ton dédaigneux : « Je ne m'arrête donc ni aux critiques de concurrents maladroits et envieux, ni aux blâmes des historiographes officiels, ni aux plaintes des amateurs de légendes : je poursuis ma route. Si je m'attardais a des polémiques où d'obscurs détracteurs cherchent une réclame dont je ne leur ferai point l'aumône, j'userais le temps qui m'est mesuré et qui sera trop court pour mon œuvre » (*Nap. et sa famille*, V, p. XVI).

Nous serions assez disposés — tout en laissant à M. M. la responsabilité de cette manière commode, mais discutable, de répondre sans répondre — à prendre sa défense contre ses contradicteurs. Présentées

suivant un plan très acceptable, ses thèses sont séduisantes, et ont un air de vérité. L'irritation qu'elles font naître est de bon augure, et donne à supposer, dès le premier abord, qu'elles ne sont pas sans fondement sérieux. Bref nous ne demanderions qu'à les soumettre, sous le point de vue du choix et de l'emploi des textes, à un examen attentif et sympathique : mais il faudrait que M. M. nous en eût fourni les premiers moyens.

Depuis le début de la publication de ses *Études napoléoniennes*, M. M. pratique avec obstination un système déplorable, et dont il n'a certainement pas mesuré les conséquences : il ne donne aucune référence. On le lui a très souvent reproché, et, comme, en dépit de son mépris pour les critiques, il sent que celle-ci est grave et porte en plein, il a cru devoir en essayer dans l'introduction de *Marie-Louise* (p. IX) la réfutation. Elle nous paraît extrêmement faible : « D'abord j'estime que des indications aussi multipliées couperaient le récit, le rendraient inécrivable, illisible, presque inintelligible. » Affirmation purement gratuite ; il n'est pas, dans la production historique récente, de livres où les références soient plus nombreuses que dans les volumes de M. H. Houssaye sur 1814 et 1815 : en sont-ils devenus « inécrivables, illisibles, presque inintelligibles » ? — « Resterait à en grouper l'énumération en tête des divers chapitres. A quoi bon ? Cela n'est ni scientifique, ni profitable, fournit seulement l'illusion d'un appareil d'érudition invérifiable. » Évidemment, ce procédé est défectueux, condamné par la méthode ; il serait tout de même moins antiscientifique que celui qui consiste à rester muet. — « Chaque phrase, chaque mot aurait, en réalité, besoin de s'appuyer sur un texte ; dès qu'on se refuse à annoter ainsi, des parties deviennent suspectes et restent au compte de l'auteur. Je préfère y prendre tout. » Et les lecteurs l'y laissent. Toute assertion devant, en histoire, être prouvée, et nul ne devant être cru sur parole, il est de toute évidence que les livres de M. M. dont, de son propre aveu, « chaque phrase, chaque mot, aurait en réalité besoin de s'appuyer sur un texte » et ne s'y appuie pas, commandent la méfiance et sont inemployables. — « Voici le quatorzième volume que je publie sur la période napoléonienne, le vingt-deuxième volume d'histoire que je fais imprimer. De ces vingt-deux volumes, personne n'a contesté un document, personne n'a discuté une assertion de fait. Cela me donne quelque force, et me permet quelque liberté. » M. M. triomphe un peu vite. Contestations et discussions viendront, il peut en être sûr, pour ses œuvres comme pour toute œuvre historique, peut-être plus lentement pour la sienne, parce que, ne donnant pas de références, il condamne ses critiques éventuels à en faire la recherche préalable, et que ce travail considérable, d'autant plus fastidieux qu'il était plus évitable, effraye. Et

quand bien même les vingt-deux volumes de M. M. apparaîtraient, à l'épreuve, parfaits, cette constatation pourrait-elle engendrer autre chose qu'une *prévention* en faveur du vingt-troisième? — « J'ai pu me tromper; jamais je n'ai volontairement trompé. » Tous les historiens en croient et en disent autant; une seule chose importe : ils peuvent se tromper, et ils se trompent. — « Je suis prêt à justifier toutes mes assertions et à montrer mes notes à quiconque voudra discuter de bonne foi. » Quelle valeur pratique peut avoir une pareille proposition ? Pas plus que cette affirmation : « Les bons juges reconnaîtront celles [de mes sources] qui sont publiques » (*Marie-Louise*, p. VIII). Et d'ailleurs, la portée n'en est-elle pas singulièrement restreinte par ceci : « Je n'ai jamais refusé un renseignement ni une indication à qui que ce soit; mais je ne me soucie point de fournir aux démarqueurs et aux plagiaires des pavillons pour leur « piraterie »; je ne me prête pas à divulguer une bibliographie assez ample sur laquelle j'ai porté mon effort; je ne veux pas livrer par des cotes d'archives les moyens de déflorer les sujets que je compte traiter. » Voilà vraisemblablement la vraie raison, et nous le regrettons. Nous eussions cru trouver chez M. M. une conception moins étroite du travail historique. Il semble voir dans l'histoire du premier Empire comme un domaine réservé dont il défend jalousement les abords. Quelle distance entre cette conception et celle qu'apportent et feront triompher les jeunes générations, de l'histoire œuvre collective, constituée peu à peu grâce à la solidarité des efforts, à des collaborations, et résultat d'un long travail anonyme !

Dans toutes ses préfaces, M. M. insiste sur son « entière bonne foi » (*Nap. et sa famille*, t. V, p. XVI), affirme que son enquête est « sérieuse, indépendante et passionnée de vérité » (*Nap. et sa famille*, V, p. VIII), qu'il n'a « rien avancé qui ne soit appuyé sur des documents certains, prouvé par une suite de témoignages concordants et authentiques, démontré par les aveux mêmes des intéressés » (*Marie-Louise*, p. X). Nous n'avons que faire de ces protestations, et sans mettre en doute la sincérité de M. M., nous avons le droit et le devoir d'exiger de lui des justifications. Que penserait-on d'un physicien qui prétendrait faire accepter sur parole le résultat d'une expérience dont il se refuserait à indiquer le dispositif?

Nous le répétons, les conclusions auxquelles arrive M. M. apportent de très graves changements à la conception traditionnelle de l'histoire du premier Empire. Comment pourrait-on se décider à les adopter sans garanties, sans preuves de leur bien-fondé? Le portrait que M. M. nous offre de Marie-Louise est neuf : où en a-t-il pris les traits ? Quels témoignages a-t-il employés? quels documents ? des documents d'archives ? français? étrangers? des sources narratives ? S'il s'agit d'archives privées,

l'authenticité des pièces utilisées est-elle certaine ? Quelles sont au juste les raisons que croit avoir M. M. de maltraiter, comme il fait, la duchesse de Montebello ? Où a-t-il pris ses éléments d'appréciation ? chez des amis ? chez des ennemis ? et en quelle proportion ? Il faut, pour ces peintures psychologiques, rétrospectives, user de tant de prudence, de défiance même ! — Lorsqu'il explique l'attitude de Murat en 1811 par l'action occulte de Maghella, M. M. a bien soin d'avertir qu'il ne fait qu'une hypothèse : mais encore faut-il qu'il s'estime autorisé à la faire. « Maghella peut et doit être réclamé par les Italiens comme le précurseur, peut-être le prédecesseur de Mazzini. Ai-je des documents pour l'affirmer ? Non, seulement des raisonnements, des rapprochements, à peine des indices » (*Nap. et sa famille*, V, p. IV). Et ensuite, après avoir fourni des dramatiques incidents de juillet 1811 la version que nous avons résumée, il ajoute : « Tels sont les jalons que des lambeaux de lettres et de témoignages permettent de poser presque sûrement » (*Nap. et sa famille*, VI, p. 321). Nous ne relevons pas ce qu'il y a de contradictoire entre ces deux assertions : nous demandons simplement ce que sont ces « lambeaux de lettres et de témoignages » qui permettent à M. M. de voir assez clair, pour y « poser presque sûrement des jalons », dans cette question extrêmement obscure et qui semble, à raison même du mystère qui l'entoure, avoir prêté de tout temps aux plus folles exagérations, du carbonarisme italien avant 1815 ? — On sait quelle importance M. M. attache, en histoire, au facteur pathologique. Les historiens qui l'ont précédé (notamment M. Rocquain) ont vu en Louis de Hollande un souverain animé de bonnes intentions, mais faible et sans autre défense que ses plaintes devant les exigences et les abus de pouvoir de l'Empereur. Pour M. M., « c'est un malade, épuisé par le traitement intensif de trois maladies vénériennes, atteint d'une paralysie partielle des membres inférieurs, consécutive à une affection de la moelle épinière ; c'est un monomane qui, par un phénomène particulier, joint des parties de délire des grandeurs au délire des persécutions, et qui porte dans ses résolutions l'instabilité qu'il met dans sa vie et dans ses habitations » . Et ainsi au long de six pages (*Nap. et sa famille*, t. V, p. 328-333). Comment M. M. a-t-il été induit à penser que Louis de Hollande a été un aliéné ?

Il serait facile d'allonger ce questionnaire, dont la possibilité paraîtra encore plus digne d'attention si l'on songe que M. M. professe, sur l'histoire, certaines théories d'une inquiétante originalité. Nous voulons croire qu'il a renoncé depuis longtemps au mépris bizarre qu'il affectait jadis (*Les diplomates de la Révolution*, p. 11) pour tout ce qui venait d'outre-Rhin, et que, comme il l'indique lui-même, il a tiré bon parti, en

écrivant *Napoléon et son fils*, de la littérature autrichienne sur le sujet. C'est maintenant aux archives d'État qu'il en veut. Qu'on lise les pages v à ix de l'avant-propos du tome V de *Napoléon et sa famille* : ce qu'on trouve, dit M. M., dans les Archives d'État, sauf exception, « c'est l'histoire préparée à l'usage des contemporains ou de la postérité, la matière pour les livres bleus, jaunes ou blancs, le thème pour les dissertations officielles des historiographes patentés ». Le plus souvent, « ce qui est là, relié en maroquin, n'est qu'un attrape-niais ». « Dans les archives des Affaires étrangères surtout, on ne rencontre rien que de politique et de conventionnel. » — Il est inutile de faire ressortir le caractère paradoxal de telles appréciations. A cette boutade sur les « grands papiers », il serait facile d'en opposer une autre sur les « petits », qu'affectionne M. M. Qu'il ait été rendu prudent par la mésaventure qui lui advint en 1878, lorsqu'après avoir publié les mémoires du cardinal de Bernis, il mit la main sur une correspondance confidentielle qui contredisait — à son avis — et infirmait d'un bout à l'autre la correspondance officielle du cardinal lors de son ambassade à Rome ; qu'il se soit alors convaincu de la nécessité de recherches très approfondies, d'une vigilance toujours éveillée et de la défiance méthodique, rien de mieux ; et raison de plus pour s'étonner qu'il jette le discrédit sur toute une catégorie de documents dont il avoue d'ailleurs s'être servi et dont il aurait eu grand tort de ne pas se servir, du moment qu'il pouvait les contrôler.

On ne saurait, sans excès d'intransigeance, interdire à l'historien attaché à l'étude du XIXe siècle de profiter, le cas échéant, de la communication confidentielle de documents d'archives privées, dont le possesseur veut rester dans l'ombre. Mais usage n'est pas abus. Des ouvrages récents dénotent chez certains historiens, qui ont eu de ces bonnes fortunes, la tendance à s'en autoriser pour simplifier leur système général de références. C'est une désinvolture fâcheuse, contre laquelle il faut réagir. Que M. M. garde, vis-à-vis de certaines personnes qui lui ont fourni des documents, la discrétion qu'il leur a promise, nul ne l'en blâmera. Mais y manquerait-il s'il accrochait à tout passage fondé sur une ou plusieurs pièces de ce « dossier secret » la mention : communication privée. Quant aux documents qui constituent sa collection personnelle, s'il ne les indique pas, c'est par modestie naturelle (*Marie-Louise*, p. X). Sentiment honorable, mais qui ne serait louable de tous points que si M. M. consentait à lui faire violence. Et ne pourrait-il se procurer, d'ailleurs, dans cet ordre d'idées, des compensations en citant les noms de ses devanciers, auxquels assurément il n'est pas sans devoir quelque chose. Chacun y trouverait son compte, et la modestie de M. M., satisfaite de voir pratiquer

le précepte : « A chacun son bien », et le lecteur mis ainsi en état de faire les comparaisons indispensables entre les *Études napoléoniennes* et la littérature antérieure [1].

Nulle part l'affirmation tranchante et sans preuves n'est plus déplacée qu'en histoire. M. M. n'est pas de cet avis. Dans sa façon même de certifier qu'il sera sincère et de l'être, il y a quelque chose de cassant qui inquiète. On se demande si cette sorte de raideur d'esprit n'exclut pas la souplesse, la faculté d'accommodation visuelle rapide nécessaires à l'historien pour percevoir, à travers la complexité des événements, le jeu des causes et des effets et « doser » les responsabilités individuelles. L'impartialité implique la franchise, mais la réciproque n'est pas forcément vraie. La manière autoritaire de M. M. fait songer à la mentalité du parti politique auquel il appartient. Elle rappelle le ton ordinaire du journaliste le plus éminent de ce parti : un franc-parler brutal, qui ne connaît ni amis ni ennemis, mais qui n'exclut nullement le parti-pris. Il n'est pas difficile de démêler celui de M. M. — qu'il ne cache d'ailleurs pas, — de préciser ses ménagements pour Napoléon, auquel il n'a garde, par exemple, d'appliquer la « méthode pathologique » qu'il emploie si généreusement pour ses frères. — Peut-on considérer comme « impartial » un historien qui, étudiant l'histoire politique du premier Empire, termine un livre par cette profession de foi : « A défaut de l'Empereur qui le désigne, la Démocratie, qui a besoin d'un chef pour ne pas périr, saura chercher dans l'exil et la proscription cet héritier de la tradition napoléonienne, pour qu'il lui rapporte l'ordre, la prospérité, la paix des consciences et l'honneur des armes » (*Nap. et son fils*, p. 428)?

Ce qu'il y a au fond, croyons-nous, dans le cas de M. M., c'est qu'avec d'excellentes intentions, le désir de bien faire, une remarquable capacité de travail, M. M. n'a pu, sans doute pour des raisons d'âge et faute d'une éducation technique et d'une information théorique suffisantes — nous serions étonné qu'il ait beaucoup médité l'*Introduction aux études historiques* de MM. Langlois et Seignobos, ou les livres de M. Lacombe, — il n'a pu parvenir à la pratique rationnelle et sûre de la méthode historique.

De sa conception de l'histoire, nous ne dirons rien. Croit-il innover lorsqu'il déclare que l'histoire sera « non plus politique ou anecdotique,

---

1. Citons MM. Vandal et Houssaye, dont les études sur la négociation matrimoniale de 1809-1810 ou sur la chute de l'Empire demeurent plus détaillées et plus précises que les parties correspondantes de l'exposé de M. M.; ou encore M. Maze-Sencier, qui a donné l'état des dépenses somptuaires faites à la Cour de 1804 à 1815, dans son livre sur *Les fournisseurs de Napoléon Ier et des deux Impératrices, d'après des documents inédits des Archives nationales, des Archives du Ministère des Affaires étrangères et des Archives des manufactures de Sèvres et des Gobelins* (Paris, 1893).

mais humaine » (*Nap. et sa famille*, V, p. XIII) ? Mais cette formule est contenue dans celle-ci : « L'histoire a pour objet la connaissance intégrale du passé. » — Pas plus nouvelle n'est la « forme d'histoire » dont il nous prédit l'avènement qui, « par l'étude morale et scientifique des êtres majeurs, des êtres ayant exercé une influence directrice sur les nations et sur les siècles, des êtres qui, selon l'expression définitive de Carlyle, sont les Héros, s'efforcera de distinguer la raison de leurs actes et de les étudier dans le détail de leur pensées » (*Nap. et sa famille*, V, p. XV[1]). Il y a là, simplement, l'énoncé et la solution par l'affirmative du problème souvent débattu du rôle des individus.

Des tendances modernes de l'histoire, M. M. a pris — dans la mesure dite plus haut — l'impassibilité, l'indifférence aux considérations sentimentales ; des tendances anciennes, il a gardé la préoccupation littéraire, qui se traduit par un effort, une tension de style parfois pénible[2], et le dédain des références. De là le caractère hybride et déconcertant de son œuvre, qui n'est franchement faite ni pour le public, qui la juge un peu sévère dans tous les sens du mot, ni pour les historiens, attachés, loin de la foule, à l'investigation scientifique du passé.

Si M. M. avait été moins fortement épris de grande histoire académique, il y a lieu de penser que ses *Études napoléoniennes* n'auraient pas été ce qu'elles sont. Dans l'état actuel de la documentation et des travaux, il semblait absolument inopportun de récrire une histoire générale — c'est ce que fait, en somme, M. M. — de l'Empire napoléonien. Un historien vraiment conscient de la difficulté de la tâche, de sa complexité, de la nécessité d'enquêtes internationales sur une foule de points, ne l'aurait pas assumée tout entière : il se serait limité à quelques parties. La série à plusieurs branches de M. M. est, de son propre aveu (*Nap. et sa famille*, V, p. XV), superficielle, incomplète, éphémère. Mais certainement l'auteur s'illusionne sur sa valeur, même momentanée. Elle n'a pas, nous l'avons vu, les mérites de ces synthèses provisoires, fruit de l'application raisonnée à l'histoire de la méthode des approximations successives, où la provenance de tous les éléments est soigneusement indiquée, où sont discernés ce qui est acquis et ce qui reste hypothèse, et qui valent autant par leurs références que par les données de leur texte. Alors de quelle utilité sera-t-elle pour l'historien ? Il la lira avec intérêt, parce qu'elle est

1. A rapprocher du *Discours de réception de l'Académie* de M. M., Paris, Ollendorff, 1904, p. 3.

2. Et qui engendre des expressions bizarres : « renfoncer ses déplaisirs (*Nap. et sa famille* VI, p. 35) ; « bonneter (?) Paris » (*Nap. et son fils* ; p. 153), « conservées dans une branche de ses descendants » (*Nap. et son fils*, p. 232).

intéressante, et aussi avec méfiance, avec insécurité. Il pourra y prendre des idées de travaux, pour la conduite desquels elle ne lui sera presque d'aucun secours. Il lui arrivera d'y constater, comme dans *Le Consulat et l'Empire* de Thiers, l'emploi de documents qu'à son grand embarras il ne pourra exactement déterminer.

Il faut savoir gré à M. M. d'avoir, grâce à sa surprenante fécondité, contribué à la renaissance des études napoléoniennes, d'avoir ouvert ou rouvert de graves questions : quant aux solutions qu'il en apporte, étant fournies sans garantie et sans caution, elles doivent, si plausibles qu'elles puissent paraître, être systématiquement, et jusqu'à nouvel ordre, tenues pour inacceptables. — P. Caron.

Ed. Driault. **La politique orientale de Napoléon. Sébastiani et Gardane (1806-1808).** Paris, Alcan, 1904. In-8, 410 p.

Quand on a analysé toutes les manifestations partielles de la politique napoléonienne, et qu'on se demande de quelle pensée elles étaient toutes inspirées, et ce que fut le dessein suprême, celui qui explique tous les autres, d'un homme qui n'eut jamais de confident, on ne peut présenter que des hypothèses. L'hypothèse orientale apparaît comme une des plus séduisantes. M. Vandal avait indiqué l'importance de la politique orientale de Napoléon, mais il la subordonnait à la politique russe, subordonnée elle-même à la politique anglaise ; et c'est M. Émile Bourgeois qui, le premier, formulant et développant cette hypothèse, a tenté d'expliquer toute la diplomatie impériale par le « secret oriental ». M. Driault vient de reprendre la question. Il s'est efforcé, dans une première partie de son livre, de définir avec toute la précision possible ce que Napoléon a fait en Orient de 1806 à 1808, puis dans un chapitre de conclusion, de rechercher ce qu'il a voulu faire en Orient et de présenter à son tour une hypothèse sur la signification orientale de la diplomatie impériale.

La méthode de M. Driault est rigoureuse et critique. Il n'a utilisé que des documents d'archives (surtout la Correspondance de Constantinople aux Affaires étrangères, avec la série parallèle des *Mémoires et documents*, et la Correspondance de Perse). Il les a dépouillés et analysés avec minutie. Avec beaucoup de franchise et de netteté, il a indiqué dans son récit ce que les documents permettent d'établir avec certitude, et ce qui est la part de l'interprétation personnelle. Son livre peut prêter à la discussion. Mais sa méthode, croyons-nous, échappe à la critique. Je ne ferai qu'une réserve, qui portera sur sa documentation. M. D., qui a utilisé toutes les sources françaises et qui a atteint ce qui nous est accessible des sources russes, n'a pas étudié les sources anglaises. Pourtant il consacre un cha-

pitre de son livre à la tentative des Anglais sur Constantinople, puis sur l'Égypte, de février à septembre 1807, et, d'un bout à l'autre du récit, il fait allusion au conflit de la politique napoléonienne et de la politique britannique en Orient. Sans doute les dépêches détaillées de nos agents semblent nous donner de la politique anglaise une idée assez exacte. Mais, en bonne méthode critique, il eût fallu consulter les documents du Record Office.

M. D. a tiré de son étude des documents du quai d'Orsay des conclusions nouvelles, qui contredisent pour la plupart celles de M. Vandal et celles de M. Bourgeois. Leur simple exposé suffira à faire comprendre l'originalité et la valeur de son travail.

Le système oriental de Napoléon s'est formé après Iéna, contre la Russie. Lorsqu'il envoya Sébastiani à Constantinople en 1806, il eut l'idée arrêtée de fermer aux Russes l'accès de la Méditerranée. Il ne voulait partager l'Empire ottoman avec qui que ce fût, mais le consolider, y établir son influence, et s'en servir contre les Russes et les Anglais. Ce fut là le sens des instructions de Sébastiani, et la signification de ses succès diplomatiques et militaires, soit qu'il amenât le sultan Sélim III à déclarer la guerre à la Russie et à s'allier avec Napoléon, soit qu'il repoussât les Anglais de Constantinople, soit qu'il négociât avec les gouverneurs des provinces de l'Empire ottoman. Lorsque, entre Eylau et Friedland, en avril 1807, Napoléon s'installa à Finkenstein, il précisa et étendit sa politique orientale. Il ne la modifia pas. Les Turcs devaient former l'aile droite de la Grande Armée, campée sur la Vistule; les Persans, qui signèrent le 4 mai 1807 une entente contre la Russie et l'Angleterre avec Napoléon, devaient prolonger la ligne de bataille à l'extrême droite. Depuis la Baltique jusqu'au Caucase, la politique de Napoléon enserra l'Empire russe.

Après la révolution du 31 mai 1807 à Constantinople, qui renversa Sélim III, après le rapprochement de Napoléon et d'Alexandre à Tilsit, il n'y eut pas un brusque changement dans la politique orientale de Napoléon. S'il sacrifia la Turquie assez pour pouvoir s'entendre avec la Russie, il ne donna pas libre carrière à l'ambition du czar sur Constantinople et les détroits. Il ne voulut pas plus à Tilsit qu'auparavant du partage de l'Empire ottoman. L'alliance russe devait être dirigée, selon lui, contre l'Angleterre et non contre la Turquie. « Le traité de Tilsit est avant tout un gigantesque système de guerre contre l'Angleterre » (p. 211). Les stipulations ottomanes de Tilsit qui, prises en elles-mêmes, ne supposent nullement un partage, furent un moyen pour Napoléon de s'attacher le gouvernement russe et de le maintenir dans son alliance jusqu'à ce que l'Angleterre s'inclinât. Les positions occupées par Napoléon sur l'Adria-

tique et dans les Balkans étaient des « atouts » (p, 212) que l'empereur se réservait pour jouer la partie avec avantage, si les circonstances devaient un jour l'amener à céder aux instances d'Alexandre.

Dans les pourparlers de Paris et de Pétersbourg qui suivirent l'alliance de Tilsit, Napoléon ne chercha qu'à empêcher le partage. Sa fameuse lettre du 2 février 1808, où il proposa au czar une attaque de l'Inde, semble n'avoir eu d'autre objet que de gagner du temps et de calmer les impatiences d'Alexandre. Si Alexandre voulut lire entre les lignes l'intention de Napoléon de consentir au démembrement de l'Empire ottoman, « il faut avouer qu'il y mit beaucoup de complaisance et d'imagination » (p 249). Les négociations de Caulaincourt et du czar qui suivirent la lettre de février, portèrent bien sur le partage de l'Empire ottoman. Mais ce fut « une sorte de discussion académique, un jeu d'esprit de la plus exquise courtoisie et qui ne pouvait aboutir » (p. 211), un moyen pour l'empereur Napoléon de connaître le jeu de son allié ou plutôt de son adversaire. Et si, à Erfurt, Napoléon fut obligé d'abandonner la Moldavie et la Valachie, il reconnut simplement un fait accompli. Par ce sacrifice, qui n'en était pas un, il évita le partage intégral, et ce fut pour lui un très grand succès. « Il fut plus habile que le czar » (p. 352).

Mais si l'alliance russe, loin d'impliquer dans l'esprit de Napoléon le partage de l'Empire ottoman, était plutôt pour lui un moyen d'en détourner Alexandre, l'Europe entière se trompa sur ses véritables intentions et les Turcs s'y trompèrent les premiers. Dans tout l'Empire ottoman, en Épire, en Bosnie, en Serbie, à Widdin à Routschouk, les pachas furent convaincus que les Français préparaient le démembrement des provinces turques. Le refus d'Alexandre de ratifier l'armistice conclu par ses lieutenants avec les Turcs à Slobodzié le 24 août 1807, les lenteurs de la médiation française entre le sultan et le czar, l'occupation de Raguse, de Cattaro, de Corfou par les troupes impériales apparurent comme les présages et les débuts de la conquête. Les pachas de l'Adriatique s'unirent contre la France ; ceux du Danube ne lui étaient guère plus favorables. Le mouvement gagna Constantinople, où la situation de Sébastiani devint très difficile. L'ambassadeur de la France alliée de la Russie se trouvait obligé de soutenir un système qui, auprès de la Porte, n'avait de raison d'être que dirigé contre la Russie. Et pourtant ni la Turquie ni Napoléon ne dénoncèrent le pacte conclu au début de 1807, la Turquie par peur d'une attaque immédiate des deux empereurs si elle se rapprochait de l'Angleterre, Napoléon parce qu'il continua à jouer la double partie de Tilsit, retenant les Turcs sans abandonner l'alliance russe, contenant les Russes et évitant le partage. Ce ne fut qu'en 1808 qu'il devint évident

que Napoléon commençait à être débordé par les événements, et qu'une pareille politique ne pouvait pas être maintenue. Sébastiani fut rappelé en France au mois d'avril 1808. Une révolution de palais éclata à Constantinople le 28 juillet 1808, et la paix fut signée entre l'Angleterre et la Porte le 5 janvier 1809. En Perse, l'envoyé de Napoléon, Gardane, refusant de soutenir les Persans contre les Russes, quitta Téhéran en février 1809. Le système oriental conçu à Finkenstein s'écroula donc en 1809, ou plutôt l'Angleterre le reprit pour son compte, en l'étendant à droite jusqu'à l'Inde, à gauche par Malte, la Sicile, Gibraltar et le Portugal jusqu'à l'Atlantique.

L'idée que Napoléon n'a jamais consenti au partage de l'Empire ottoman et qu'il s'est constamment efforcé d'en écarter les Russes est donc l'idée maîtresse du livre de M. D. Il est inutile d'en faire ressortir l'importance pour l'histoire de l'alliance franco-russe, de l'entrevue d'Erfurt, et de la rupture de Napoléon avec Alexandre. C'est une idée nouvelle, en contradiction avec la thèse de M. Vandal et surtout avec celle de M. Émile Bourgeois, qui estime que Napoléon a été incessamment préoccupé de la pensée de *partager* l'Empire ottoman avec la Russie seule ou avec la Russie et l'Autriche.

Mais elle ne se suffit pas à elle-même. Si Napoléon a en définitive maintenu l'intégrité de l'Empire ottoman, à une époque où son démembrement paraissait inévitable, que voulait-il en faire? C'est à cette question que M. D. répond dans son dernier chapitre. Selon lui, Napoléon aurait eu l'ambition de restaurer l'Empire d'Orient et l'Empire d'Occident, et de reconstituer l'unité romaine. Il eut ainsi pleinement réalisé sa destinée d'empereur. La conséquence de cette idée, c'est qu'il aurait pris la Turquie tout entière, directement ou indirectement. Nous renvoyons le lecteur aux arguments invoqués par M. D. qui, se trouvant dans le domaine des hypothèses, émet des raisons naturellement discutables. Je citerai comme particulièrement intéressante dans cette dernière partie l'étude faite par M. D. de l'opinion des contemporains sur la politique orientale de Napoléon.

Il est impossible, dans un simple compte rendu, de discuter la thèse très fortement établie au point de vue critique de M. D. Tout au plus indiquerai-je deux questions sur lesquelles il me paraît nécessaire que l'auteur s'explique plus complètement pour confirmer sa manière de voir.

1° Est-il possible de limiter la politique orientale de Napoléon entre les années 1806 et 1808? M. D. écrit au début de son livre : « Depuis son retour d'Égypte jusqu'au lendemain d'Austerlitz, Napoléon n'avait jeté

sur l'Orient qu'une attention distraite » (p. 20). Or cette opinion est diamétralement contraire à la thèse orientale de M. Émile Bourgeois. Depuis Ancône en 1797 jusqu'à Presbourg, Napoléon, selon cet historien, n'aurait cessé de se préoccuper de l'Orient. La question égyptienne aurait été pendant le Consulat « sa principale préoccupation, la seule règle de ses rapports avec l'Europe et de ses négociations ou de ses luttes avec l'Angleterre et la Russie » (*Manuel de politique étrangère*, t. II, p. 213). La formation de la coalition en 1804 aurait eu des causes orientales. « Le germe de ce conflit continental comme la cause du duel avec l'Angleterre déjà engagé depuis 1803, ce sont les ambitions rivales d'Alexandre, des Anglais et de Napoléon sur Constantinople » (*Ibid.*, p. 254). La paix de Presbourg elle-même, en permettant à Napoléon de constituer son domaine autour de l'Adriatique, lui aurait donné la base d'opérations qui lui était nécessaire pour intervenir en Orient. Cette opinion n'est pas celle de M. D. Mais il est à souhaiter qu'il la reprenne et la discute avec plus de détails.

2° Quelles furent les véritables causes de la guerre de Napoléon contre l'Autriche en 1809? M. D. nous indique (p. 372) que le traité de Vienne fut encore marqué des préoccupations orientales de Napoléon et qu'il lui permit de réunir les provinces illyriennes. M. Émile Bourgeois estime que la question illyrienne fut la vraie cause de la guerre. S'il en est ainsi, l'étude de la rupture de Napoléon et de l'Autriche est très importante pour la connaissance des desseins orientaux du premier. Or, si M. D. fait allusion à des pourparlers de Napoléon et de Metternich sur le partage de l'Orient, s'il indique d'un mot le caractère oriental du traité de Vienne, il ne s'explique pas sur les motifs de la rupture.

M. D. ayant présenté des conclusions qui portent sur l'ensemble de la politique orientale de Napoléon, nous devra donc, à mon avis, des explications sur la période qui a précédé 1806 et sur celle qui a suivi 1808. Il importe que des idées aussi nouvelles et aussi importantes pour l'interprétation de la politique napoléonienne soient confirmées par une étude critique de *toute* la politique orientale de l'empereur.

L'intérêt du livre de M. D. n'est pas seulement dans la thèse qu'il soutient. M. D. a trouvé, joints aux dépêches de Sébastiani, les lettres et rapports de nos autres agents dans l'Empire ottoman de 1806 à 1808. Elles lui ont permis de nous donner un tableau très complet de l'état de l'Empire ottoman pendant cette période, de retracer la politique particulière des grands pachas qui furent de véritables souverains, et d'indiquer les causes profondes qui, en précipitant la décadence de la Turquie, expliquent l'attitude des gouvernements européens.

On appréciera d'autant mieux la valeur des renseignements qu'il nous donne si l'on songe que nous ne possédions sur ce sujet que les ouvrages de Juchereau de Saint-Denis.

Enfin l'ouvrage de M. D. est précédé d'une introduction et d'une bibliographie. L'auteur, dans l'introduction, dégage une sorte de philosophie de l'histoire de Napoléon et expose à grands traits l'influence de Napoléon sur les transformations politiques des états européens au XIXe siècle. La bibliographie qui suit est présentée d'une manière méthodique par périodes, la période de légende jusqu'à la chute du second Empire, la période des pamphlets en réaction contre le second Empire, puis la période des mémoires, et les débuts de l'étude critique et à proprement parler scientifique. Elle est un résumé de l'article donné par M. D. ici-même sur « La politique extérieure de Napoléon. État des travaux. Questions à résoudre[1] ».

Le livre de M. D., par sa méthode, par ses conclusions, par ses aperçus d'ensemble, est une des contributions les plus importantes qui nous aient été données à l'histoire critique du premier Empire. — P. Muret.

G. de Lauris. **Benjamin Constant et les idées libérales.** Paris, Plon, 1904. In-12, 295 p.

Je rends pleine justice aux mérites distingués de ce livre, au sérieux et à la probité de la pensée, à l'élégance de la forme, à la fermeté souvent fine de la psychologie. Mais cela dit — et je désire qu'on l'ait présent à l'esprit au cours de ce compte rendu — j'ai d'assez graves réserves à formuler.

M. de Lauris a eu, je le suppose du moins, l'intention de diviser son ouvrage en deux parties. « Introduction et vie politique de Benjamin Constant », tel est le titre du premier chapitre. Comment l'étrangeté n'en a-t-il pas averti M. de L. qu'il faisait fausse route ? A-t-on vu l'introduction d'un livre en composer, avec autre chose, le premier chapitre ? Il est vrai que le dernier s'intitule : « De l'établissement et de la conservation de la liberté. Conclusion. » Mais la symétrie des titres ne peut faire passer sur les inconvénients du procédé. M. de L. a présenté sous forme d'introduction ce qui faisait partie intégrante de son sujet. Comment, en bonne méthode, les idées politiques de B. Constant pourraient-elles s'abstraire de sa vie politique ? Et comment même sa vie politique pourrait-elle se détacher de sa vie ? Il semble donc que M. de L. nous dût, en deux cents pages, non en soixante, baignant son

1. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. III, p. 377.

exposé, et non le précédant, une étude ample et serrée, et non une esquisse assez dispersée, malgré sa finesse, de la vie de B. Constant. Pouvait-il se dispenser aussi de fixer, après les origines personnelles, les origines livresques de son libéralisme, de le situer dans son milieu historique, de marquer les influences qu'il subit et qu'il exerça, de lui faire enfin sa part dans la constitution et sa place dans l'évolution du libéralisme français ? M. de L. a préféré considérer, à la philosophe, la doctrine de B. Constant comme un tout arrêté, complet, isolé, cristallisé vers une certaine date conventionnelle qui est à peu près 1820. On ne saurait se ranger à ce point de vue ; mais voyons ce qu'en tire M. de L.

Il nous résume, sans assez de force constructive, le libéralisme de B. Constant. Quel a été son appareil de travail ? M. de L. ne désigne dans ses notes sa source essentielle que sous le titre consacré de « Politique constitutionnelle ». Je remarque que jamais il ne dépasse le tome II. Il n'a donc eu en mains que l'édition Laboulaye, qu'il cite d'ailleurs (p. 281, note 2). Mais il la savait incomplète ; Laboulaye ne le laisse pas ignorer. M. de L. a-t-il pu s'en contenter ? Je crains qu'il ne se soit pas reporté aux éditions originales, et qu'il n'ait laissé échapper une partie assez importante de ses textes.

Je passe sur une singularité parfois gênante d'exposition : souvent, sans avertissement d'aucun genre, une paraphrase précède, annonce, résume, développe la citation qui la suit. Mais commentaires et citations ne sont pas toujours adéquats (p. 66, 68). Que penser de leurs divergences ? M. de L. semble par moments (p. 69) nous retracer les voies qu'a suivies la pensée de B. Constant, les causes ou les mobiles qui l'ont déterminée. On aimerait savoir d'où il les connaît. Est-ce par l'histoire, et sont-ce les véritables ? Ou par hypothèse, par induction, et sont-ce seulement les plus probables ? Ailleurs (p. 67, 71, 72) M. de L. semble se servir de B. Constant pour appuyer des réflexions personnelles ; B. Constant n'est que l'occasion, l'amorce. On voudrait en être averti clairement.

M. de L. est au fond tombé dans le piège de sa méthode, toute philosophique et abstraite. Il a procédé par considérations. Il a eu souvent la force que requiert le genre ; il en a quelquefois aussi l'obscurité.

Il convient d'ajouter que la pensée s'éclaircit dès le chapitre IV (Liberté religieuse) ; et la brume légère qui voile les premiers n'aurait pas existé, si une vue synthétique, plus solide et plus large, de la doctrine de B. Constant avait ouvert le livre.

En le posant, je m'interroge sur les intentions de M. de L., et je ne sais trop que me répondre. A-t-il eu des vues politiques ? Quelques mots,

çà et là, le feraient croire. S'est-il proposé de nous rappeler et de nous recommander le libéralisme de B. Constant ? Certes, après bientôt cent ans écoulés, nous aurions encore beaucoup à lui prendre. Il était intéressant de nous en donner le bilan. Sa connaissance du droit préparait bien M. de L. à y faire le tri du juste et du faux, du vivable et du condamné ; elle l'a bien servi toutes les fois qu'il a voulu juger son écrivain. M. de L. est libéral ; mais il ne tombe pas dans le sophisme courant de confondre les libertés individuelles avec les libertés des associations ; et s'il conçoit la liberté d'association comme un prolongement, comme un surcroît nécessaires de la liberté individuelle, encore la laisse-t-il soumise, dans son extension et dans ses formes, à l'appréciation de l'État. Souvent on voit se lever dans ce livre des discussions trop tôt arrêtées. Pourquoi tant se défier de soi ? ou par quelle idée préconçue se réduire à un résumé, parfois court et fragmentaire, de son auteur ? On aurait eu plaisir à entendre plus souvent M. de L. lui-même.

Je m'en veux d'appliquer une critique si vétilleuse à un livre dont j'ai moi-même commencé par proclamer les mérites. J'ai cru le devoir à cet ouvrage sérieux et sincère. C'est grand'peine que M. de Lauris ne pratique pas davantage la méthode historique, *qui s'impose*. Il est de ceux dont on le regrette. Tout le reste irait de soi. — G. Rudler.

Abbé P. Maurel. **Vie de Mère de Lavolvène, ou les Origines de la Miséricorde de Montcuq**. Cahors, F. Plantade, 1903. In-8, xv-390 p. Prix : 3 fr. 50.

Ce pieux panégyrique consacré à la fondatrice d'une communauté enseignante de femmes renferme çà et là quelques traits utiles à recueillir pour l'histoire des mœurs et pour l'histoire religieuse. On y voit comment se décident les vocations, quel rôle jouent les prêtres des paroisses dans la direction et le recrutement des religieuses, dans les donations faites par les bonnes âmes, l'importance de plus en plus considérable de la dévotion au Sacré-Cœur, etc. Le biographe (je pourrais dire l'hagiographe) a eu raison de mettre à la première place dans son récit la curieuse figure de l'abbé Bernadou, ancien prêtre réfractaire mystique et habile, qui fut le véritable créateur de la communauté. C'est Bernadou qui détermine la vocation de la première supérieure, vieille fille assez effacée, issue d'une riche famille de noblesse de robe, lui qui triomphe de ses hésitations, de la résistance des siens, qui l'installe dans sa paroisse de Montcuq (Lot), rédige les statuts du nouvel établissement, etc. Le développement de la communauté apparaît étroitement lié à l'histoire politique générale. Le premier couvent est fondé en 1814. Jusqu'en

1851 la communauté végète et, malgré l'appui à peu près constant de l'autorité, elle ne fonde qu'une seule maison-fille. — Pendant ce temps la bourgeoisie reste voltairienne. — Ce n'est qu'en 1846 que *la Miséricorde* fait reconnaître son existence légale, ce qui ne l'empêche pas, malgré la loi de 1825, de recueillir force donations dans l'intervalle [1]. On ne voit pas non plus que les sœurs enseignantes soient munies du moindre brevet. Mais la croissance du socialisme ramène la bourgeoisie au pied des autels. Après 1851, les nouveaux établissements se multiplient. Leur accroissement est encore plus rapide sous la troisième République. Je signalerai enfin dans ce livre plus d'un détail intéressant quoique discret sur la vie des religieuses, leurs grands et petits conflits, leurs rapports avec le clergé. L'historien qui aura la patience de feuilleter ces pages ne perdra pas complètement son temps. — Albert MATHIEZ.

1. Il faut lire (p. 238 et suiv.) le récit de l'affaire de la succession de Mme Cavalié (sœur Marie). Le neveu de cette dame ayant réclamé l'héritage de sa tante (40.000 fr.) et engagé un procès, la communauté s'efforce de gagner du temps et de faire patienter le plaideur. Elle y réussit et voici comment l'affaire se termine d'après le biographe : « Le temps s'écoule et lorsque le demandeur veut reprendre son instance, on peut alors lui opposer la prescription de 30 ans » (p. 239).

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1904.

Janvier-Février. = H. Patry. *Le protestantisme de Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie.* [Complète et rectifie sur bien des points la biographie de cette princesse publiée en 1902 par M. R. Peyre. Marguerite de France, fille de François Ier, née en 1523, devenue en 1549 duchesse de Berry à la mort de sa tante Marguerite d'Angoulême, ne se marie qu'à trente-six ans, avec Philibert-Emmanuel, duc de Savoie (1559). Nature d'élite, très cultivée, d'une grande énergie, elle accueille à sa cour les proscrits; de loin, elle protège Ronsard, Michel de l'Hopital. M. Peyre avait écrit que Marguerite de Savoie fut une catholique très orthodoxe; M. P., à l'aide de documents nouveaux, prouve que non seulement elle fut en relations épistolaires avec beaucoup de Réformés, mais même qu'elle mit tout en œuvre pour empêcher son mari de faire la guerre aux Vaudois; M. P. donne d'autres preuves de la sympathie marquée de Marguerite de Savoie pour le protestantisme.] — Th. Rivier. *Vexations subies de 1681 à 1697 par les négociants Saint-Gallois établis à Marseille et à Lyon.* [Il y avait à Marseille et à Lyon de petites colonies de commerçants Saint-Gallois réformés; récit des vexations qu'ils eurent à subir avant et après la Révocation.] — E. Ritter. *Encore un mot sur Didier Rousseau.* [Addition à la généalogie de Didier Rousseau, quart-aïeul de Jean-Jacques Rousseau; l'origine de la famille serait à Montlhéry et à Linas.] — H. Stein. *Arrêts du Conseil d'État relatifs à la Religion réformée sous le règne de Louis XIII.* [M. S. donne le texte complet des arrêts relevés aux Archives nationales (E 30) : 1° achèvement de la construction du temple de Vitré, 29 avril 1611; 2° exercice de la Religion réformée à Montdidier, 10 mai 1611; 3° frais occasionnés par un voyage de Paris de deux habitants de Frontignan chargés par la population catholique de cette ville de faire opposition à l'exercice du culte réformé, 10 mai 1611; 4° différend entre Jacques Rouyer et les ministres et anciens du consistoire de Metz, 31 mai 1611; 5° procès à l'occasion d'une entreprise faite sur la ville d'Eauze en Armagnac, 28 juin 1611.] — Th. Maillard. *Les dragons convertisseurs à Pamproux (1685).* [Publie quelques actes d'abjuration contresignés par des dragons et leurs officiers.] — N. Weiss. *La liberté des pères de famille et la mansuétude catholique sous Louis XIV au Boupère, en Vendée.* [Le curé demande au présidial de condamner à l'amende les nouveaux convertis qui refusent d'envoyer leurs enfants au catéchisme.] — Mme A. de Chanlieu. *Solidarité protestante; la direction des pauvres français réfugiés à Lausanne (1687-1741).* [Cette *direction* subvenait aux

besoins des fugitifs.] — J.-J. Ragon. *Quelques souvenirs huguenots du canton de Pujols (Gironde)*. [Indication des différentes communes où il y a eu des protestants; indications sur les archives ; abjurations, etc.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

5 Mars. = F. Tournier. *Mgr Guillaume Du Prat au concile de Trente.* [Fin. A la suite de ses négociations avec le P. Lejay, Mgr Du Prat décide que le collège qu'il avait résolu de fonder à Paris sera confié aux Jésuites et portera le nom de « Collège de la Compagnie de Jésus ». C'est un collège d'étudiants : il est destiné à fournir les maîtres nécessaires pour les deux collèges d'enseignement de Billom et de Mauriac, établis par Mgr Du Prat dans son diocèse et également dirigés par les Jésuites. Le développement du « Collège de Clermont » a été dû à la prompte annexion, opérée sans participation de Mgr Du Prat, à la maison d'études, d'un collège d'enseignement, et aux legs de diverses personnes : si Mgr Du Prat a largement contribué à sa naissance, il n'en a pas été cependant le fondateur unique, et l'on ne saurait raisonnablement voir un acte d'ingratitude dans le changement de nom consenti par les Jésuites du collège, à la fin du XVIIe siècle, en faveur de Louis XIV. M. T. termine son étude par quelques détails sur le collège de Billom, notamment sur les élèves pauvres qui y étaient reçus.]

20 Mars. = Y. de la Brière. *Comment fut adopté et accepté l'Édit de Nantes.* [Fin le 5 avril. Voici les conclusions générales de cette étude, qui semble sérieusement documentée : l'Édit de Nantes est un *édit de circonstance*, consenti par Henri IV parce qu'il craignait le renouvellement de la guerre civile alors que l'invasion étrangère était menaçante. La préoccupation de faire œuvre perpétuelle et irrévocable n'apparaît pas chez son auteur. Si l'Édit de Nantes est resté en vigueur cent ans, et si l'on a fini par y revenir, c'est qu'il répondait à un besoin profond de paix religieuse. Les calvinistes le considérèrent comme incomplet ; les catholiques s'en indignèrent, Clément VIII tout le premier ; finalement, tout le monde l'accepta. Il faut noter, d'ailleurs, que Henri IV ne permit point que l'Église en souffrît et qu'il entravât cette renaissance religieuse (fondations d'ordres, propagande catholique), qui signale la deuxième partie de son règne.]

5 Avril. = H. Chérot. *Comment moururent Bossuet et Bourdaloue.* [Article fait d'après les sources imprimées, et ayant pour but « simplement de nous reporter par la pensée à deux siècles en arrière », à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Bossuet et de celle de Bourdaloue survenues les 12 avril et 13 mai 1704.]

20 Avril. = M. Dubruel. *Maximilien, empereur du Mexique. I. Lettres inédites d'enfance et de jeunesse.* [L'auteur a eu communication de lettres adressées par le jeune archiduc Ferdinand-Max à son professeur Mgr Mislin, qui fut installé auprès de lui en 1837. Ce sont de courts billets, qui n'ont guère qu'un intérêt psychologique. M. D. a jugé utile de reproduire la traduction, jadis publiée par l'*Univers*, des deux longues lettres que Ferdinand-Max envoya à sa mère pendant son voyage en Terre Sainte (1855), et celle qu'il écrivit à la princesse Charlotte lorsqu'il lui fut fiancé, en 1857.]

La Nouvelle Revue. 1904.

1er Avril. = *Lettres de Léon Gambetta.* [Au nombre de huit, adressées à son père et à sa mère. Les deux premières datent de 1848 et 1849 et sont écrites du séminaire de Montfaucon ; on y trouve l'écho de la Révolution de 1848. Les lettres 3 et 4 sont de 1850 et 1863, et intéressent l'histoire de ses débuts ; la 5e est datée d'Ems, 25 juillet 1869 ; la 6e de Bordeaux, 19 février 1871 ; la 7e de Paris, 17 novembre 1881, au moment où Gambetta vient de prendre la présidence du Conseil ; la 8e, très amère (« ingratitude... calomnies... diffamations... trahison »), est du 6 juillet 1882.]— Mis DE CASTELLANE. *Les faiseuses d'Empire. II. Marie Walewska.* [La maîtresse de Napoléon Ier.] — MARIE LAPARCERIE. *Les comédiennes d'antan. Mademoiselle Duclos, Charlotte Desmares, les sœurs Quinault.*

15 Avril. = M. FAURE. *Souvenirs du général Championnet, 1792-1800.* [Fin le 1er mai. Introduction d'une édition des mémoires inédits de Championnet, qui vient de paraître à la librairie Flammarion, et dont il sera rendu compte dans cette Revue.] — Mis DE CASTELLANE. *Les faiseuses d'Empire. III. Marguerite Rouzet.* [Autrement nommée vicomtesse de Bonnemain, la maîtresse du général Boulanger.]

1er Mai. = *Gambetta, la France et l'Italie. Lettres inédites.* [Deux lettres à son père, de juin 1861, et le texte d'une adresse de « La jeunesse de France à la jeunesse d'Italie ».] — P. GACHOT. *Le courage des Russes.* [Chapitre extrait du volume : « La campagne d'Helvétie en 1799 », qui paraîtra prochainement. Combats de Souvarow contre Lecourbe.]

La Quinzaine. 1904.

16 Avril = CH.-M. DES GRANGES. *Madame de Staël et Napoléon, d'après un livre récent.* [Celui de M. P. Gauthier.] — M. CAGNAC. *Lettres inédites de Fénelon à la duchesse de Chevreuse (née Colbert) et au duc de Chevreuse.* [M. C. a obtenu copie d'un certain nombre de lettres inédites de Fénelon, conservées aujourd'hui au château de Dampierre, et qui compléteront la correspondance déjà connue et publiée de l'archevêque de Cambrai avec le duc et la duchesse de Chevreuse. En outre, il a eu communication « de quelques originaux de lettres déjà connues et mal éditées ». Il annonce qu'il transcrira les lacunes et indiquera les corrections. « Ce sera une première contribution à l'édition définitive des œuvres de Fénelon. » Ce premier article rappelle, en manière d'introduction, les relations de Fénelon avec la famille de Chevreuse. A suivre.]

La Révolution de 1848. 1904.

Mars-Avril. = G. RENARD. *Comment s'est formée la Société. Ses statuts, la liste de ses membres.* — G. RENARD. *Coup d'œil sur nos travaux futurs.* [Reprend ce qu'il a dit, dans une communication récente à la Société d'histoire moderne, de l'état des travaux sur l'histoire de la deuxième République et des questions à traiter. Range ces derniers sous quatre chefs : évolution démographique et économique ; évolution politique ; évolution religieuse ; évolution morale et intellectuelle. Constate en concluant qu'une foule de points essentiels n'ont pas encore attiré l'attention

des historiens, que les textes fondamentaux ne sont même pas publiés ; bref, que presque tout est à faire ou à refaire.] — G. GEFFROY. *Les journées de juin 1848*. [Récit sommaire, d'après trois sources imprimées ; devait primitivement faire partie du livre de l'auteur intitulé : *L'Enfermé*.] — *Profession de foi d'un instituteur de 1848*. [Il s'agit d'A. Penel, ancien instituteur communal à Silhac (Ardèche), devenu instituteur à Paris. Dans le manifeste de ton très simple qu'il adresse lors des élections de 1848 à ses concitoyens du département de l'Ardèche, il commence par exposer pourquoi et comment il a cru devoir poser sa candidature ; puis il rappelle sommairement sa vie, et fait connaître son programme politique et social : pas de dictature, l'éducation gratuite et en commun, l'armée citoyenne, et immédiatement son emploi à de grands travaux d'utilité publique, l'institution d'une caisse de retraites pour les ouvriers vieux ou invalides, la guerre au fonctionnarisme, l'exonération des pauvres, l'impôt sur le revenu, des encouragements à l'agriculture.] —*Extraits de brochures anti-socialistes*. [Publiées en 1849 par le comité de la rue de Poitiers ; l'une est intitulée : Le socialisme et la religion ou gare aux clochers si les Rouges viennent ; l'autre : Les Partageux ; le « rouge » y est dépeint comme une sorte de monstre abruti, avec « des yeux ternes, mobiles... comme ceux du cochon, les traits grossiers, etc. »]

La Révolution française. 1904.

14 Avril. = J. CLARETIE. *Le Père Loriquet et son « Histoire »*. [La fameuse phrase sur « le marquis de Buonaparte, lieutenant-général des armées de Louis XVIII » aurait, paraît-il, été ajoutée à l'*Histoire* du P. Loriquet par trois mystificateurs, dont Viennet et Dupin, et l'auteur aurait mis des cartons dans toute cette première édition aujourd'hui introuvable. A défaut de cette phrase, on en trouve bien d'autres portant la trace de cet état d'esprit que personnifie le nom de Loriquet.] — G. GAUTHEROT. *Gobel, évêque constitutionnel de Paris. Ses antécédents*. [Jean-Baptiste Gobel, né le 1er septembre 1727 à Thann, en Haute-Alsace, entra, grâce à son grade de docteur en théologie, au grand chapitre de Bâle et fut fait évêque de Lydda le 21 mars 1772. Perdu de dettes (elles montaient à plus de 200.000 livres en 1789), il était plein de haine pour un régime ingrat à son gré, ce qui explique sa rupture violente, en 1791, avec tout son passé. Il se tourne dès 1779 vers la France, est élu aux États généraux par le clergé des districts de Belfort et d'Huningue, prête serment à la Constitution civile le 2 janvier 1791, acquiert dans les partis avancés une notoriété qui le porte, le 13 mars, sur le siège épiscopal de Paris.] — E. NOIRIEL. *La Société des Amis de la Constitution de Melun*. [Fondée le 20 octobre 1790 par des royalistes libéraux, ennemis de toute tendance exagérée, partisans des réformes tant qu'elles ne menacent pas le principe monarchique, affiliée aux Jacobins dès le 28 novembre, cette Société, sans rompre complètement avec les Jacobins, se rallie aux Feuillants en juillet 1791 et, dans l'adresse qu'elle leur envoie alors, manifeste son intention de soutenir la monarchie constitutionnelle et condamne la tentative républicaine ébauchée à Paris. Une scission se produit dans son sein le 1er juillet 1792, les patriotes s'en

retirent, et fondent la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité ; celle des Amis de la Constitution ne laisse dès lors plus de trace de son existence.] — G. HERMANN. *La Constitution de 1793 à Excideuil (Dordogne)*. [Adresse de l'administration, du tribunal de district, de la municipalité et de la Société républicaine de cette ville à leurs concitoyens des campagnes, du 11 juillet 1793, les engageant à se rendre dans les assemblées primaires pour y accepter la Constitution. Dans l'assemblée du canton d'Excideuil, tenue le 21 juillet, la Constitution fut acceptée à l'unanimité des 600 citoyens présents ; après quoi, les citoyennes de cette ville vinrent à leur tour déclarer leur acceptation.]

La Revue de Paris. 1904.

1er Mai. = Mme DE STAEL. *Lettres d'Allemagne*. [Deux lettres de Weimar, 11 et 31 janvier 1804, et une de Berlin, 1er avril, adressées à Mme Necker de Saussure; plus un fragment de lettre à Necker, de Berlin, sans date. Ce sont des lettres intimes, montrant bien, dit l'éditeur, M. P. Gautier, les « ombres au tableau » déjà connu des réceptions faites à Mme de Staël en Allemagne.] — C. BENOÎT. *Les Primitifs français*. [A propos de l'exposition actuelle. Trace « la carte de nos écoles nationales de peinture au XVe siècle » : tourangelle, poitevine, provençale, berrichonne, franco-flamande et bourguignonne, en indiquant leurs rapports probables.]

La Revue Hebdomadaire. 1904.

2 Avril. = G. BAPST. *Le maréchal de Mac-Mahon à Magenta*. [Récit de la bataille avec cette conclusion : « Le maréchal de Mac-Mahon avait suivi les instructions qu'il avait reçues. Il n'avait pas, comme certains pamphlets l'ont prétendu, fait le contraire de ce qui lui avait été prescrit; mais il avait interprété ses instructions avec intelligence; il avait montré de la décision, du coup d'œil; il avait saisi le moment propice avec à-propos et son action avait été décisive, et l'Empereur l'en récompensa sans chercher à savoir si sa propre renommée devait en souffrir.] — L. SONOLET. *La Montansier*. [Fin le 9 avr. Article d'actualité.]

9 Avril. = E. GRISELLE. *Comment on prêchait au Grand Siècle*. [S'attache à prouver, à l'aide de citations copieuses, empruntées aux recueils manuscrits de sermons du XVIIe siècle, notamment de ceux de Bourdaloue, qu'à cette époque « la chaire n'avait point le ton tendu et guindé que les « livres » ont fait attribuer aux sermons ». La prédication se faisait volontiers familière, ne reculait pas devant l'anecdote. Note en passant que les sermons cités « manifestent les dessous toujours tristes d'une société qu'on a trop vantée comme un modèle de foi pratique et de correction ».]

16 Avril. = A. GAUCHER. *L'épopée du brick « L'Inconstant » racontée par le petit-fils du capitaine Sari*. [Récit, de forme romanesque, de la traversée de Napoléon de l'Ile d'Elbe en France.]

30 Avril. = L. BATIFFOL. *Un gentilhomme de lettres campagnard au XVIIe siècle*. [Racan, d'après l'ouvrage récent de M. L. Arnould.]

Le Correspondant. 1904.

10 Avril. = B. DE LACOMBE. *Comment on a pu tenter, il y a cent ans, une constitution civile du clergé. L'opposition religieuse au début du XVIIIe siècle.* [« L'idée de faire une constitution civile du clergé a-t-elle hanté quelques cerveaux à notre époque ? On l'a prétendu... Dans les pages qui suivent, nous voudrions montrer, par une peinture d'un temps et d'une société évanouis, comment, événements et opinions étant aujourd'hui changés de fond en comble, une tentative de constitution civile du clergé serait aussi criminelle que ridicule, aussi monstrueuse que vaine. » Suit, en 21 pages, le récit de la querelle de la bulle *Unigenitus* jusqu'à la fin de la Régence, d'après les ouvrages et recueils de textes connus. Puis arrive, sans qu'on voie comment elle se rattache au développement qui la précède, cette conclusion : « C'est ainsi que s'était formé le singulier état d'esprit qui, en pleine révolte non seulement contre le hiérarchie sacrée, mais contre tout dogme révélé, put enfanter l'illogique essai d'une constitution civile du clergé. Rien de semblable ne pourrait se renouveler aujourd'hui. La matière manquerait au crime... »] — CH. DE LA RONCIÈRE. *La question de Terre-Neuve. Les droits indiscutables de la France, d'après des documents inédits.* [Article d'actualité, sans références, publié au moment où était signé le récent accord franco-anglais. L'auteur reprend les assertions essentielles du *Memorandum* anglais du 9 juillet 1889, et s'efforce de les ruiner par l'exposé « de l'histoire même de notre colonisation à Terre-Neuve, chapitre de notre histoire coloniale qui n'a jamais encore été écrit. » 1° Cette affirmation du *Memorandum*, « qu'à partir de la découverte de Terre-Neuve, en 1496, jusqu'au traité de 1632, les Français n'ont eu la permission de pêcher ni à Terre-Neuve, ni en aucun autre endroit du continent d'Amérique », est « simplement monstrueuse ». Dès le début du XVIe siècle, les pêcheurs français abondent à Terre-Neuve, où ils ont des établissements. 2° Lorsque les Anglais colonisèrent Terre-Neuve, en 1583, ils respectèrent la partie de l'île considérée comme française et la France ne cessa de protester contre leurs empiétements. 3° Quand Louis XIV fit des établissements français de Terre-Neuve, en 1660, une colonie, il se borna à régulariser une situation de fait déjà ancienne. 4° La répartition des pêcheries entre les deux nations, qui date de la même époque, montre qu'elles se reconnaissaient des droits équivalents. En 1689, s'engagea, pour la possession de l'île, une lutte parfois acharnée, qui ne se termina qu'en 1713 : le traité d'Utrecht attribua à la France le droit de pêche dans la région contestée, non par concession gracieuse, mais par constatation d'une « souveraineté préexistante », qui restait intacte. 6° Quoi qu'en aient pu dire de nos jours les Terre-Neuviens, les rédacteurs du traité d'Utrecht considéraient le homard comme un poisson.] — *Journal inédit du baron de Hübner, ambassadeur d'Autriche à Paris.* [Seconde série de fragments de ce *Journal*, qui vient de paraître à la librairie Plon : Une série à Fontainebleau (1853), Les réceptions du nouvel an aux Tuileries (1854), La princesse de Lieven et la guerre de Crimée, Séjour à Vienne, les salons (1854), Le corps diplomatique et les anciens partis, Le comte de Sainte-Aulaire, Adhésion de l'Autriche à l'alliance franco-anglaise, Mme Émile de Girardin, Les griefs de M. Drouyn de Lhuys contre Napoléon III (1856), Le traité de Paris, les plénipotentiaires au Congrès.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *La diplo-*

matie de Napoléon, d'après une récente publication. [Les tomes VI et VII de *l'Europe et la Révolution française*, de M. A. Sorel.]

25 Avril. = L. PINGAUD. *Les Russes à Paris (1800-1830).* [Affluence des étrangers à Paris après 1801, les représentants de la Russie à Paris sous le Consulat : Sprengtporten, Kalitchef, qui ne font que passer, puis Markof : dédaigneux, hostile, il inspire une antipathie grandissante à Bonaparte, qui finit par le tenir pour un « polisson ». Les Russes de marque reprennent le chemin de Paris. Nous sommes renseignés exactement sur la vie qu'ils y menaient par le témoignage de deux grandes dames, Mme Divof, qui a laissé un Journal encore inédit sur son séjour à Paris à partir de 1802, et la princesse de Tarente, l'ex-dame du palais de Marie-Antoinette, émigrée et complètement russifiée, qui revint en France à la fin de 1801 et écrivit alors à une amie de Pétersbourg une série de lettres également inédites. La première, intrigante, insinuante, s'introduit dans des mondes très divers, figure dans les cérémonies officielles, se livre aux plaisirs, tient un salon ou l'on joue et que fréquentent toutes sortes de gens. La seconde, tout entière aux dramatiques souvenirs de la Terreur et au culte de la Reine, choquée du changement des mœurs auquel les cercles aristocratiques eux-mêmes n'ont point échappé, se tient sur la réserve, mène une vie très retirée. On peut encore citer comme membres marquants de la colonie russe : la princesse Dolgorouky, la comtesse Golofkine, Mme de Krüdener, le comte Tufiakine, le comte Balk. Société élégante qui vient demander à Paris la douceur de vivre, s'occupe peu de littérature ou de politique, qui peut admirer en Bonaparte l'homme qui a su terminer la Révolution, mais qui, imbue des préjugés d'ancien régime, ne voit en la cour consulaire qu'une assez médiocre copie. A suivre.] — G. SAUVIN. *Une ancienne colonie française. La Louisiane.* [Rappelle, en 9 pages, à propos de l'exposition de Saint-Louis, l'histoire de la Louisiane, « un des plus beaux souvenirs de notre glorieux passé ». Déplore la cession de 1803 : « Pour pouvoir continuer la guerre, Bonaparte venait de sacrifier une population animée d'un ardent patriotisme, de vendre un morceau de la France. »]

Nouvelle Revue rétrospective. 1904.

10 Avril. = *Carnet d'un Italien au service de France (1803-1815).* [Fin. Campagnes de 1812 et 1813, Russie (corps de Gouvion-Saint-Cyr) et Allemagne. Marches, contre-marches, combats et gîtes. Le « carnet » se termine par des « réflexions sur Napoléon ».] — *Correspondance du minéralogiste Monnet (XVIIIe siècle).* [Suite de ces lettres non datées. La Révolution ; détails et appréciations sur la Terreur et sur un certain nombre de ses victimes. Monnet est contre-révolutionnaire. A suivre.] — *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau (1775-1781).* [Suite et à suivre. 1780.]

Revue Bleue. 1904.

5 Mars. = G. MONOD. *Michelet en 1842 (d'après sa correspondance et son Journal intime).* [Suite ; fin le 19 mars. Importance de la crise de conscience que subit

alors Michelet. « Son esprit était depuis longtemps libéré... Mais... il fallait au *sursum corda*, adressé à l'avenir, ajouter un énergique *vade retro*, adressé au passé... En 1843, les *Jésuites*; en 1845; *le Prêtre, la Femme et la Famille*; en 1846, *le Peuple*, et en 1847, *la Révolution* contiendront des doctrines qui, de plus en plus, seront pour Michelet les dogmes de l'avenir... »]

19 Mars. = J. MICHELET. *Voyage d'Allemagne*. [1842. Notes au jour le jour, intéressantes; continué les 26 mars, 2, 9, 16, 23, 30 avril. A suivre.]

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Avril. = E. DE BUDÉ. *Napoléon III et le général Dufour, d'après une Correspondance inédite (1830-1872)*. [Introduction biographique sur le général Dufour. La correspondance ne comprend que des lettres de Napoléon III, la plupart antérieures à la révolution de 1848, et faisant allusion à sa participation à la révolution de Romagne en 1830, à sa tentative de Strasbourg en 1836 et à son séjour aux États-Unis, à son expulsion de Suisse en 1838, à son ouvrage sur les idées napoléoniennes en 1839, à ses travaux sur l'artillerie pendant sa détention au fort de Ham de 1841 à 1846, à son hésitation réelle ou feinte de laisser poser sa candidature en 1848, à son voyage à Lyon en 1850. Le seul intérêt est un intérêt psychologique.]

15 Avril. = G. LENÔTRE. *Le retour de Varennes (juin 1791). I. La poursuite.* [Histoire anecdotique de la fuite à Varennes. L'impression produite à Paris le 21 juin par la fuite du roi. La séance de l'Assemblée le 21. La poursuite de la famille royale par les envoyés de Lafayette et de l'Assemblée, Bayon et de Romeuf. La famille royale à Varennes.]

Revue des Études historiques. 1904.

Mars-Avril. = C. DE FROMONT DE BOUAILLE. *Lettres inédites sur le procès et la mort de Louis XVI*. [Cinq lettres datées des 12, 20, 26, 27 décembre 1792 et 23 janvier 1793, écrites à sa femme et sa mère par Charles-Joseph Bernard, « venu du Dauphiné à Paris pour offrir ses services à M. de Malesherbes et concourir à la défense du roi ». Peu de détails nouveaux. C'est le procès et l'exécution de Louis XVI racontés par un royaliste qui n'a pas d'autres informations que celles du public, et qui se fait l'écho de bruits variés.] — L. MADELIN. *Une banlieue du vieux Paris. Chaillot. Passy. Auteuil.* [D'après le livre de M. Doniol, *Histoire du XVIe arrondissement de Paris*, paru en 1902.]

Revue des Questions historiques. 1904.

Avril = Cte M. LE BÈGUE DE GERMINY. *Guichen et les dernières croisières franco-espagnoles de la guerre d'indépendance aux États-Unis d'après des documents inédits* [Copieux exposé des croisières de 1781, 1782, 1783, d'après des documents des Archives nationales et d'archives particulières.] — V. PIERRE. *Le clergé français en Espagne (1791-1802)*. [État politique et religieux de l'Espagne au moment de la Révolution. En 1791 et 1792, quinze prélats non-jureurs s'y retirent, provenant

pour la plupart de diocèses du Midi. Les simples prêtres y arrivent par milliers, de toutes les régions de la France. Ils s'installent en grand nombre en Aragon, en Catalogne, en Navarre, dans le royaume de Valence. Détails biographiques individuels. La vie matérielle des réfugiés, leurs rapports avec le clergé espagnol, avec les populations, leur rentrée en France sous le Consulat.] — P. Féret. *Les ordonnances de 1828. Le gouvernement. L'église de France. Le Saint-Siège (d'après les Archives du Ministère des Affaires étrangères).* [Retrace longuement les négociations entre Rome et Paris, pendant la préparation des ordonnances de 1828, réglementant l'établissement et la tenue des écoles secondaires ecclésiastiques et des petits séminaires, et pendant la campagne d'opposition menée contre leurs prescriptions par l'épiscopat français. « Rome, ferme d'abord, tergiversant ensuite, finit par céder, déclarant qu'elle ne désapprouverait pas la soumission, pesant de son autorité sur les consciences qui considéraient comme un devoir l'inflexible résistance, allant même, dans des conversations diplomatiques, jusqu'à juger excessives certaines prétentions épiscopales ».]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Avril. = P. A. [Lt P. Azan]. *Études historiques sur l'artillerie régimentaire.* [Suite. A la fin du xve siècle, l'artillerie devient à la fois plus puissante et plus mobile. L'armée de Charles VIII emmène en Italie une artillerie redoutable : grosses pièces, qui font plus de bruit que de besogne; moyennes ou faucons, plus meurtrières ; pièces portatives ou hacquebutes, qui vont prendre à l'époque suivante une importance capitale. Louis XII sait doter ses troupes d'un matériel qui n'est ni trop léger ni trop lourd, facile à transporter et utilisable pour un siège. Dans la bataille, le rôle de l'artillerie n'est pas encore, tant s'en faut, décisif; après quelques volées de canon, fantassins et cavaliers en viennent aux mains, et l'artillerie doit alors se taire ; les théoriciens militaires du début du xvie siècle (Machiavel, Guill. du Bellay) ne lui accordent que cette importance secondaire, et, en fait, elle n'en eut pas d'autre jusque vers le milieu du siècle. Sa place dans l'ordre de bataille était variable ; en général, comme elle devait engager le combat, elle marchait avec les bataillons de tête. Les premières années du règne de François Ier sont signalées par un progrès sensible dans la construction et l'emploi des bouches à feu portatives ; les Espagnols emploient en nombre et avec succès les hacquebutes à croc, qui, étant réparties entre les bataillons, constituent vraiment l' « artillerie d'infanterie » la première en date. Vers 1525-1530, pièces de siège, pièces de campagne, pièces portatives commencent à se différencier nettement; leur effet est devenu beaucoup plus meurtrier. Le moment approche où l'artillerie va se constituer en « arme » spéciale. A suivre.] — *Mémoire du colonel Leclaire (29 août 1792-30 avril 1793).* [Ce Mémoire a été récemment acquis pas les Archives historiques de la Guerre. Le texte en est précieux : il fournit nombre de renseignements sobres et précis sur les marches et combats pendant les campagnes de Valmy, de Jemappes et de Belgique-Hollande jusqu'à avril 1793. De plus il a le mérite d'attirer l'attention sur la personnalité de son auteur, « général des premières promo-

tions républicaines, l'un de ces vieux officiers qui ont établi le lien entre l'ancienne armée et la nouvelle, assuré la continuité des traditions, instruit et militarisé nos jeunes troupes, puis laissé à de plus habiles la gloire des grands succès ». Le père du général Leclaire était soldat dès 1736 ; son père, ses fils, ses petits-fils ont été officiers ; et, par un hasard exceptionnel, tous leurs dossiers personnels ont été conservés. L'éditeur du Mémoire [Cne COLIN] en a profité pour refaire, dans une assez longue Introduction, « l'histoire de cette famille militaire depuis 1718 jusqu'à 1900... Cette simple compilation de détails biographiques a, dans sa sécheresse, une puissance démonstrative qui manquerait aux plus éloquentes dissertations. Elle fait sentir l'inanité des théories qui voudraient creuser un abîme entre l'ancienne armée et la nouvelle, tandis que celle-ci procède de celle-là par des transformations insensibles et par une lente évolution... »] — N. [Cne GUILLEMIN]. *La guerre de 1870-1871. La journée du 16 août en Lorraine* (Suite). *La bataille de Rezonville.* [Fin. La fin de la bataille ; situation de l'armée française au moment où elle se termine : répartie en trois grands groupes, dont un seul en bon ordre ; dans la nuit du 16 au 17, le service de sûreté est mal fait ; d'ailleurs rien n'est à craindre de l'ennemi, absolument épuisé. L'armée française a perdu 13.761, l'armée prussienne 15.790 tués, blessés, disparus.]

Historische Vierteljahrschrift. 1904.

No 1. = CHR. WAAS. *Bonaparte in Jaffa. Zwei Napoleonische Kontroversien.* [Suite et fin de l'intéressante étude critique dont nous avons précédemment (t. IV, p. 634) analysé la première partie. Napoléon a prétendu qu'il avait retrouvé le combattant, à Jaffa, les Turcs qu'il avait fait prisonniers à El-Arisch et qu'il avait relachés sous promesse de ne plus porter les armes contre les Français. Mais aucune pièce officielle contemporaine, aucun témoignage oculaire ne fournit de trace de cette version, vulgarisée par la littérature de Sainte-Hélène, mais qui dut être presque immédiatement forgée puisqu'on la trouve en 1801, dans un ouvrage anglais. Suivant une autre tradition, les prisonniers d'El-Arisch, repris et exécutés à Jaffa, auraient préalablement été incorporés dans l'armée française, au mépris de la capitulation : sans aucun doute ici encore on se trouve en face d'une légende. L'auteur s'occupe ensuite du second des épisodes qui ont rendu fameux le double passage de Bonaparte à Jaffa : l'empoisonnement des malades, notamment des pestiférés, au retour du siège de Saint-Jean-d'Acre. Il est certain que lorsque l'armée de Syrie repassa par Jaffa pour rentrer en Égypte, elle se trouva dans l'impossibilité matérielle d'emmener avec elle plusieurs centaines de malades. M. W. conclut de l'examen des divers témoignages : 1o que l'ordre de distribuer de l'opium aux malades abandonnés, pour leur permettre de se suicider et de se soustraire ainsi à la cruauté de l'ennemi, a réellement été donné, et qu'il s'explique par des raisons d'humanité que nous pouvons discuter, mais qui ont très proba-

blement été péremptoires aux yeux de Bonaparte ; 2° que, selon toute vraisemblance, cette ordre a été exécuté et a eu les conséquences attendues. M. W. fait remarquer en terminant le caractère hypothétique de ses conclusions : les témoignages que nous possédons sont contradictoires, et la critique la plus pénétrante ne pourra jamais suppléer à la disparition d'une foule de pièces relatives à l'expédition d'Egypte, par exemple de celles qui furent détruites, par ordre de Napoléon, en 1807, et qui eussent sans doute permis de faire définitivement la lumière.]

NOTES ET NOUVELLES

— Les Académies ont commencé à distribuer leurs prix annuels :

Académie française : Sur le prix Saintour (4.000 fr.), 1,000 fr. à *M. Doncieux* (Le Romancero populaire de la France), 1.000 fr. à *M. H. Chardon* (Scarron inconnu. Les types des personnages du Roman comique), 500 fr. à *M. Albalat* (Le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains). — Le *Mis Pierre de Ségur* reçoit le premier prix Gobert (9.000 fr.) pour son livre sur : Le maréchal de Luxembourg ; le second (1.000 fr.) est donné à *M. Thouvenel*, auteur de : Pages de l'histoire du second Empire (1854-1866), et de : Trois années de la question d'Orient (1856-1859). — Prix Thiers (3.000 fr.) : *M. l'abbé Sicard*, pour son ouvrage en trois volumes intitulé : L'ancien clergé. — Prix Thérouanne (4.000 fr.) : prix de 500 fr. à *MM. R. Allier* (La Cabale des Dévots), *Cruyplants* (La Belgique sous la domination française, 1792-1814), *L. Batiffol* (Au temps de Louis XIII), *Gal F. Canonge* (Histoire et art militaire), *M. Sepet* (Six mois d'histoire révolutionnaire, juillet 1790-janvier 1791), *Calmon-Maison* (Le maréchal de Château-Renault, 1637-1716).

Académie des Sciences morales et politiques : Sur le prix Audiffred (5.000 fr.), 1.500 fr. à *M. H. Hauser* pour son travail sur : L'enseignement des sciences sociales.

— A l'occasion du récent voyage du Président de la République à Rome, la revue *Pages libres* a consacré son numéro du 30 avril 1904 a un récit, rédigé par M. Robert Dreyfus, de : *L'expédition de Rome (1848-1849)*. Ce récit est clair, de ton calme; c'est de la saine vulgarisation. L'auteur a utilisé le livre — dont nous rendrons compte — que M. R. Bittard des Portes vient de publier sur la même question.

— La 28e « réunion » des Société des Beaux-Arts des départements a eu lieu à l'École des Beaux-Arts, à Paris, du 5 au 8 avril. Voici la liste des travaux, relatifs à la période moderne, qui y ont présentés.

A. Benet. Artistes et artisans employés par les ducs d'Harcourt. — *Ém. Biais*. Le théâtre à Angoulême du xve siècle à nos jours. — *Bouillon-Landais*. La collection Paul de Surion (peinture) léguée à la ville de Marseille. — *Bourde de la Rogerie*. Recueil de plans d'édifices construits par les architectes de la Compagnie de Jésus (1607-1672). — *Abbé Brune*. Statues du xvie siècle de l'église d'Arlay (Jura).

— *L. Charvet.* L'enseignement des arts du dessin à Lyon. — *P. Clauzel.* Pierre-Martin Barat, peintre du XVIIIe siècle. — *E. Delignières.* Pierre-Adrien Choquet, peintre abbevillois (1743-1813). — *L. de Grandmaison.* Essai d'armorial des artistes français (suite). — *A. Gabeau.* La collection du duc de Choiseul. — *Bon Guillibert.* Le peintre Granet (1775-1849). — *Herluison et Paul Leroy.* Les sculpteurs Gois père et fils. — *A. Jacquot.* Essai de répertoire des artistes lorrains (suite). Les auteurs dramatiques et les comédiens. — *H. Jadart.* Artistes rémois inconnus du XVIe siècle. — *P. Lafond.* Trois portraits inédits de Henri IV. — *Abbé Langlois.* Bustes provenant du château de Sceaux. — *C. Leymarie.* Le « biscuit » à Limoges. —*P. de Longuemare.* Un architecte du XVIIe siècle : Abel de Sainte-Marthe. — *F. Lorrin.* Les peintures du château de Thoisy (Seine-et-Oise). — *J. Martin.* Les fresques de l'ancienne église de Varennes-le-Grand (fin du XVIe siècle). — *A. Montier.* Épis de faîtage en Normandie. — *P. Parfouru.* Les anciennes tapisseries du Parlement de Rennes. — *P. Pellot.* Gérard Aubry, peintre champenois du XVIIe siècle. — *Ch. Ponsonailhe.* Deux peintres de Montpellier au XVIIe siècle : Queil et Boissière. — *L. Quarré-Reybourbon.* Alphonse Colas, peintre lillois (1818-1887). — *Abbé Requin.* Le sculpteur Stephani et le peintre Guigonis, artistes provençaux des XVe et XVIe siècles. — *L. Scribe.* Maisons de la Renaissance à Romorantin. — *Eug. Thirion.* Le théâtre à Fontainebleau jusqu'en 1870. — *L. de Vesly.* Jean Goujon, architecte : les colonnes de l'église Saint-Maclou à Rouen. — *V.-E. Veuclin.* Notices sur 150 artistes ou artisans de la région normande.

— La « R. Deputazione di storia patria per le Antiche provinzie e la Lombardia » a résolu de célébrer par la publication d'un ouvrage historique le deuxième centenaire de la levée du siège de Turin, qui sera fêté en 1906. Cet ouvrage aura pour cadre chronologique la période qui s'étend de 1703 à 1707, de la rupture entre la France et la Savoie à la bataille de Turin. Il sera divisé en deux parties, ainsi définies dans la circulaire d'avis : Série I. Documentaria (1703-1707). 1. Parte diplomatica (lettere, istruzioni, dispacci). 2. Parte militare. — Série II. Miscellanea (1703-1707). Piccole cronache, aneddoti. Monografie di avvenimenti parziali, o sui provvedimenti amministrativi e finanziari presi in tali frangenti. Studi sulle condizioni economiche e sociali del Piemonte e particolarmente di Torino. Bibliografia. Iconografia.

— *De l'éducation des femmes, par Chaderlos de Laclos, auteur des « Liaisons dangereuses ».* Publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale avec une introduction et des documents par Édouard CHAMPION, suivi de notes inédites de Charles Baudelaire. Paris, A. Messein, 1903, in-18, 146 p. — Nous ne pouvons discuter ici les mérites littéraires du texte très digne d'intérêt retrouvé par M. E. Champion, et qu'il a eu la bonne idée de publier, en le faisant suivre de notes suggestives de Baudelaire sur *Les liaisons dangereuses.* Mais nous tenons à signaler l'édition en appendice, dans le volume de M. C., de documents des Archives nationales relatifs à la captivité de Laclos pendant la Terreur. On sait généralement que cet écrivain a joué un rôle politique et militaire ; mais de ce

rôle, les détails sont loin d'être bien connus. Nous souhaitons que M. C., persévérant dans la voie où il vient d'entrer, nous donne de Laclos, homme de confiance du duc d'Orléans puis général, une biographie complète et critique, où il fera définitivement le procès de cette série de documents très suspects concernant ses rapports avec Philippe-Égalité, et qui trouvent actuellement créance auprès de certains historiens.

— Henri HAUSER. *Notes sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne, au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle.* Dijon, 1904. In-8, 35 p. (Extrait de la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*). — On sait, par les travaux de M. Hauser et par ceux de MM. Boissonnade, Godart, Rébillon, etc., que le régime de la corporation jurée n'était pas, au moyen âge et même à l'époque moderne, le régime unique et universel du travail. Il y avait deux systèmes : celui du monopole et celui de la liberté, celui des corporations jurées avec maîtrise, chef-d'œuvre, jurande, etc., et celui des communautés libres, sans chef-d'œuvre, sans jurande, où chacun pouvait ouvrir boutique comme il voulait. Cependant, cette liberté du travail n'avait rien d'absolu ; une certaine surveillance était exercée sur les métiers libres, non par des jurandes, mais par les corps municipaux. Ces deux régimes étaient réalisés, celui du monopole à Paris surtout, celui du travail libre principalement à Lyon ; et c'est de leur lutte qu'est faite l'histoire des métiers dans l'ancien régime. C'est cette lutte entre les deux types parisien et lyonnais que M. H. étudie en Bourgogne, province intermédiaire entre la région de Paris et celle de Lyon.

A la fin du XVIe siècle, la royauté, par esprit de fiscalité, prétendit établir dans toute la France le régime de la corporation jurée (édits de 1581 et de 1597). Lyon résista. La Bourgogne ne fit pas une résistance moins vive. C'est à Autun que commença le mouvement ; il continua par Chalon-sur-Saône, Beaune, Dijon et Semur (1615-1618). Louis XIII accorda à ces cinq villes la suppression des maîtrises, à l'exception de quatre métiers assermentés, mettant en jeu la vie ou les biens des personnes : orfèvres, chirurgiens, apothicaires, maréchaux et serruriers. Les municipalités exerçaient sur les métiers, devenus libres, un droit de surveillance. C'était le système lyonnais. Désormais les villes de Bourgogne pourraient retenir les ouvriers qui faisaient leur tour de France ; beaucoup pourraient s'y installer et y ouvrir boutique ; les villes se repeupleraient après les guerres civiles dont elles avaient tant souffert. — Mais la royauté ne respecte pas longtemps le contrat signé avec les villes de Bourgogne. Dès le ministère de Richelieu, la liberté du travail est attaquée, toujours à cause du besoin d'argent. En 1638, édit général portant création de maîtrises ; en 1640, nouvel édit créant quatre maîtrises en chaque ville et bourg du royaume. Dijon voit partir les bons ouvriers et se plaint vivement ; en 1646, elle demande le retour au régime de 1617. Elle l'obtient (1647). Il en fut ainsi dans les autres villes de Bourgogne. — Mais ce triomphe du régime des métiers libres à Dijon ne dura pas longtemps. Le système de Colbert et de ses successeurs fut, on le sait, favorable au monopole des métiers jurés.

En retraçant cette histoire si intéressante du régime du travail en Bourgogne,

M. H. ne manque pas de citer in extenso les documents du XVIIe siècle, tirés des Archives de la Côte-d'Or et des Archives communales de Dijon. Espérons que ce n'est là que le commencement d'une étude plus large de M. H. sur l'histoire économique de la Bourgogne, analogue à celle de M. Boissonnade sur le Poitou. — Ph. S.

— *Le maréchal Masséna, duc de Rivoli, prince d'Essling, enfant de Nice. Résumé de sa vie*, par le Comte R. DE BEAUREGARD (Nice, Imp. V.-Eug. Gauthier, MDCCCCIII, pet. in-8, 149 p.) est, comme le titre le montre, un livre de vulgarisation. La note patriotique s'y indique nettement ; il faut cependant savoir gré à l'auteur de s'être abstenu de ces déclamations qui abondent d'ordinaire dans cette sorte de littérature.

— La brochure de M. VILLEMAGNE sur les *Événements politiques à Saint-Thibéry (Hérault) en 1851-1852* (Saint-Pons, Manfred Maraval, 1903, pet. in-8, 48 p.) respire l'horreur du « plus grand des attentats commis contre la nation, le 2 décembre 1851 ». Elle n'en est pas moins une contribution estimable à l'histoire de la résistance au Coup d'État, dans le Midi de la France. A la nouvelle des événements de Paris, les habitants de Saint-Thibéry, commune de 1.800 âmes, s'insurgent, et concourent à l'envahissement de Pézenas. Bientôt des troupes sont envoyées contre eux. De nombreux citoyens sont arrêtés. Quarante-quatre d'entre eux, condamnés par la commission mixte de l'Hérault, sont déportés en Algérie ; lorsqu'ils en reviendront, ils ne seront plus que trente-quatre. — M. V. a usé certainement, pour rédiger cette monographie, de documents locaux. Il aurait dû les indiquer.

— Sous ce titre : *Une page d'histoire en 1831-1832, la duchesse de Berry dans la Vendée* (Avranches, J. Durand, 1903, in-8, 57 p. avec portrait), M. Alfred de TESSON a publié un manuscrit de Benjamin de Goyon (1787-1868), ancien capitaine de la garde royale de Charles X, manuscrit qu'il a trouvé dans les papiers de famille d'une petite-nièce de l'auteur. Ce récit, sorte de journal rédigé pendant la détention de la duchesse à Blaye, nous fait assister aux conciliabules des partisans de Madame et à leurs tentatives pour soulever la Vendée en 1831-32. Goyon, légitimiste, mais opposé à cette aventure, met en pleine lumière les illusions, la légèreté, l'ignorance de la réalité qui caractérisaient les instigateurs de cette folle équipée. Il montre cette résolution d'aller chercher la duchesse de Berry pour la faire venir en Vendée, prise par quelques femmes et jeunes filles, deux ou trois jeunes gens étrangers au pays, ne calculant que leur ambition et voyant déjà les places et les emplois que leur vaudrait la réussite de leur projet. — Dans une note de la page 42, sur Athanase de Charette, M. de T. dit qu'il avait épousé Louise Brown, dite officiellement Mlle de Vierzon, fille naturelle du duc de Berry et d'Amy Brown. Cette qualification de *fille naturelle* n'est pas justifiée, comme il ressort d'une brochure du Comte de RORC'H-YANTEL, *Le premier mariage du duc de Berry à Londres* (Paris, Champion, 1903, in-12, 26 p.). Amy Brown, née en

1783, fille d'un pasteur et veuve de Freeman-Granville Brown, épousa réellement en 1804 le duc de Berry, réfugié à Londres, qui lui cacha sa situation réelle et se donna pour un grand seigneur émigré ayant suivi les princes. Le mariage fut simplement religieux : il n'y avait en Angleterre, pendant les guerres de l'Empire, ni ambassade ni consulat français. De cette union naquirent deux filles : Charlotte-Marie-Augustine, le 13 juillet 1808, et Louise-Marie-Charlotte, le 19 décembre 1809. A la Restauration, quand Amy Brown apprit la véritable situation de son mari, elle s'enferma dans la retraite la plus complète et ne se montra plus nulle part. L'entourage du duc de Berry fit annuler le mariage par la cour de Rome ; les deux filles furent néanmoins déclarées légitimes. Le duc de Berry put ainsi épouser en 1816 Marie-Caroline de Bourbon-Sicile. Sur la prière que lui en fit son mari à son lit de mort, celle-ci adopta les deux filles d'Amy Brown, qui furent faites par Louis XVIII comtesses d'Issoudun et de Vierzon. La première épousa en 1823 le prince de Faucigny-Lucinge ; la seconde, en 1827, le baron de Charette. Amy Brown se partagea dès lors entre ses deux filles ; pendant la Commune, elle se réfugia à Boulogne-sur-Mer. Elle mourut le 7 mai 1876, au château de la Contrie, âgée de 93 ans. — P.-R. M.

— Abbé P. Hébert. *La Révolution à Rouen et dans le pays de Caux. Extraits de la correspondance de M. le marquis de Bailleul et de M. Toustain son secrétaire (à Rouen), avec quelques lettres de MM. Bard et Bellet, régisseurs des châteaux de Bailleul et de Croixmare.* Évreux, Imprimerie de l'Eure, 1903, in-8, 68 p. Prix : 2 fr. 50. — Cette correspondance, qui provient des archives du château d'Angerville-Bailleul (Seine-Inférieure), commence le 3 janvier 1791 et se termine le 31 janvier 1793. La plupart des lettres publiées émanent du secrétaire du marquis de Bailleul, émigré en Belgique, et des deux régisseurs de ses châteaux. Les lettres du marquis, peu nombreuses, se réduisent à de simples billets sans intérêt. Les lettres de ses gens, dont l'un (le secrétaire Toustain) habitait Rouen et les deux autres la campagne voisine, sont utiles à consulter pour les renseignements qu'on peut y glaner sur le cours des assignats, le prix des denrées et le taux des salaires, la vente des biens nationaux, les émeutes provoquées par les subsistances, les tentatives de taxation des grains, l'application de la Constitution civile du clergé, l'état d'esprit des classes riches et de leur valetaille pendant les années 1791 et 1792. Très hostiles aux Jacobins et à la nouvelle Constitution, et tout acquis aux prêtres réfractaires, les correspondants de l'émigré prennent cependant quelques précautions dans l'expression de leur haine du nouveau régime, parce qu'ils craignent que leurs lettres ne soient ouvertes. Mais pourquoi l'éditeur semble-t-il prendre pour argent comptant les respects ironiques et peureux qu'ils mettent parfois dans leurs jugements sur l'ordre nouveau ? Si c'est pour donner plus de poids à leur témoignage, foncièrement hostile aux hommes et aux choses de la Révolution, il perd son temps, car il suffit de lire quelques pages pour être fixé. « Il n'y a que les agioteurs qui sont contents de cette Révolution », écrit Toustain le 9 novembre 1791 ; il parle à chaque instant du « parti du plus saint des devoirs » (l'éditeur souligne), de la « chose qu'on nomme publique », etc... Il faut regretter que cette correspondance

ne soit pas mieux publiée. L'éditeur ne donne que des extraits sans dire sur quels principes il se guide dans ses suppressions. Il néglige d'indiquer pour chaque extrait le nom de l'auteur de la lettre et du destinataire, etc. — A. M.

— Léon ROCHES. *Dix ans à travers l'Islam, 1834-1844*. Nouvelle édition. Préface par E. Carraby. Paris, Perrin, 1904, in-12, 560 p. — C'est une assez curieuse figure de chercheur d'aventures que celle de Léon Roches, secrétaire d'Abd-el-Kader, interprète en chef de l'armée d'Afrique, confident et collaborateur de Bugeaud, chargé de mission à La Mecque, entre temps novice au *Gesu* de Rome, consul général à Tanger et à Tunis, et ministre plénipotentiaire au Japon. Il fut à même de connaître le monde islamique pendant les années où il batailla, négocia ou administra en Afrique, mais en particulier dans deux circonstances. Très instruit de la langue, de la religion et des coutumes des Arabes, L. R. conçut, après le traité de la Tafna, l'ambition de rapprocher Abd-el-Kader de la France, d'en faire l'intermédiaire entre les Arabes et la France, et d'acquérir sur lui une influence prépondérante dont profiterait son pays. Sous un déguisement arabe, il se rendit au camp de l'émir, gagna sa confiance et fut attaché à lui comme secrétaire jusqu'au moment de sa rupture avec la France. Peu de temps après son retour au camp français, Bugeaud le chargea d'aller à La Mecque pour obtenir des chefs suprêmes de la religion musulmane une « fattoua » autorisant les Mahométans à traiter avec les chrétiens. Roches, revêtant de nouveau le costume arabe, se prépara à sa mission par des études sur la théologie du Coran à Kairouan, puis au Caire. Il entra et négocia à La Mecque en 1841, et rapporta la « fattoua » demandée. L'intérêt des souvenirs de Roches est avant tout romanesque; son séjour auprès d'Ab-el-Kader, et sa mission à La Mecque abondent en détails pittoresques, et contiennent sur le monde musulman des réflexions qui, au moment où il les fit, furent nouvelles et originales. M. E. Carraby, dans une préface qui manque de simplicité, fait l'éloge du héros, de sa sincérité absolue, de son enthousiasme pour tout ce qui est noble, généreux, élevé. Il résulterait du premier trait tout au moins que nous pouvons nous fier sans réserve aux mémoires qui viennent d'être réédités. — P. MU.

— M. Albert HOUTIN, l'auteur de travaux remarquables sur *La question biblique chez les catholiques de France au XIXe siècle*, *La controverse de l'apostolicité des églises de France*, etc., vient de publier, sous le titre de *L'Américanisme*, un livre digne d'une mention toute spéciale (Paris, E. Nourry, 1904, in-12, VII-492 p.). Les 150 premières pages sont consacrées aux origines et au développement aux États-Unis, sous l'action du P. Hecker et des archevêques et évêques Gibbons, Ireland, Spalding, de cette tendance réformiste à laquelle on a donné le nom d'américanisme. La deuxième partie, de beaucoup la plus longue, étudie l'américanisme en France. C'était une entreprise périlleuse que de vouloir, au milieu des passions contemporaines, écrire exactement l'histoire de l'Église de France à la fin du XIXe siècle et au commencement du XXe, et retracer avec l'impartialité désirable la naissance et l'échec du mouvement néo-chrétien, la polémique entre

catholiques sociaux ou réformistes, héritiers de Lamennais et Montalembert, et intégristes, défenseurs de l'immuabilité du dogme et de la discipline, les divisions au sein du clergé, et les conséquences de l'Encyclique *Testem Benevolentiæ* (1899), qui a condamné l'américanisme. M. H. s'en est tiré avec bonheur. Très bien informé — M. H. est prêtre, — très maître de sa plume, il a su s'abstenir de personnalités, et traiter de haut son sujet. Ses sympathies pour l'américanisme, son indépendance d'esprit sont visibles ; néanmoins, son ton reste calme, et il se borne, en somme, à « exposer », en indiquant exactement ses références. Son livre, dont la lecture est captivante, est un exemple des bons résultats que peut produire la méthode historique appliquée à l'étude de faits presque contemporains, lorsqu'elle est judicieusement employée.

— *Catalogue des Manuscrits concernant Joseph-François Dupleix*, appartenant à M. le marquis de NAZELLE. Laon, Imprimerie du « Journal de l'Aisne », 1903, in-8, 215 p. — Ces documents ne se rapportent qu'à une courte période de l'histoire de Dupleix, de 1748 à 1755, mais c'est précisément la plus importante, celle de ses grandes entreprises, jusqu'au moment de son rappel. Leur possesseur, arrière-petit-neveu de Dupleix, les a classés en deux parties : la première renferme les documents émanés de Dupleix, neuf registres autographes de sa correspondance avec l'Europe (1 vol.), et surtout avec les agents français de la Compagnie aux Indes, à Bengale, aux Mascareignes, à Karikal, Mahé, Surate, Madras (pendant l'occupation française), etc. La même série contient des copies ou extraits des lettres de Dupleix à diverses personnes, entre autres à Machault et aux Directeurs généraux. — Dans la deuxième figurent douze séries de documents adressés à Dupleix par les princes indigènes, les agents anglais, les agents et officiers français aux Indes (la série G, sans doute la plus importante, contient les lettres de Bussy, de Kerjean, etc., relatives à l'expédition du Dekan de 1751), des documents relatifs au rappel de Dupleix, à ses comptes avec la Compagnie, etc. Plusieurs d'entre eux sont sommairement analysés.

Ce classement est donc à la fois méthodique et chronologique ; une table permet de le consulter facilement, de se rendre compte immédiatement de ce qui existe et de ce qui manque dans la collection de M. de N. — Quelle est maintenant sa valeur historique ?

Il faudrait la rapprocher pièce par pièce des autres recueils de la correspondance de Dupleix, conservés aux Archives du ministère des Colonies (série C^2, Correspondance générale), aux Archives départementales de Seine-et-Oise (pour les années 1750-1754), à la Bibliothèque nationale, etc., afin de savoir quels en sont les documents nouveaux.

A première vue, on s'aperçoit que certains d'entre eux ne sont que des doubles. Ainsi l'importante lettre de Dupleix à Machault, du 15 octobre 1751 (p. 119), est, en original, au ministère des Colonies (C^2 83, f. 24-25). Il faudrait, de même, comparer les lettres de Bussy (sur l'expédition de Dekan), classées par M. de N. dans la série G, avec celles de ce dernier dépôt (C^2 83, f. 153 et suivants). Par ce travail, on dégagerait la valeur documentaire réelle de certaines pièces de la col-

lection de M. de N. Ainsi (p. 165), est citée une lettre de Dupleix à Bussy, du 15 mars 1751, où il lui parle de ses « projets sur le Dekan ». Cette pièce n'est pas mentionnée par M. Cultru, le dernier historien de Dupleix[1]; peut-être n'existe-t-elle pas aux Archives de Versailles (où est la correspondance de Dupleix à Bussy en 1751), et pourtant il est capital de savoir les intentions de Dupleix à cette date. — La lettre, analysée p. 117, de Dupleix aux Directeurs généraux, en février 1751, n'est pas davantage citée par M. Cultru, elle ne figure pas à la Correspondance générale (C^2) du ministère des Colonies. Elle est très intéressante, puisqu'elle est écrite au moment où Bussy rendait le protégé de la France, Mousafer Sing, maître du Dekan et avant la mort de celui-ci, que Dupleix ne connut que le 22 février[2]. Il y est question de la puissance que les Français viennent d'acquérir dans le Dekan et dans le Carnate, dont ils sont les maîtres. Ce document semble compléter la lettre (du 15 février) où Dupleix demande à Machault de faire envoyer par le roi au nouveau soubah un serpeau[3] « *pour être une confirmation de la protection que la Nation a accordée au Seigneur* [Mousafer Sing] *au nom du Roi, qui pourra regarder la presqu'île de l'Inde entièrement de sa dépendance*[4]. » — Ces textes sont très importants : ils montrent comment se précisent, dans l'esprit de Dupleix et dès le 15 février 1751, les idées de protectorat des Français sur le Dekan.

On voit donc quel est l'intérêt de cette collection. On ne peut reprocher à M. de N. de n'en avoir donné qu'un simple catalogue, tiré à 100 exemplaires, au lieu de l'inventaire critique qu'il en aurait pu dresser en la comparant aux recueils publics que nous avons cités. Mais c'est à ceux-ci surtout que M. de N. devra recourir s'il a l'intention, comme il paraît, de refaire l'histoire de Dupleix. Et ces documents personnels ne pourront servir, nous semble-t-il, qu'à les compléter. — P. K.

— M. Victor Giraud, à qui nous devons déjà une excellente bibliographie des écrits de Taine, a courageusement entrepris la tâche difficile et pénible de fournir un guide aux chercheurs pour une partie de l'œuvre de Sainte-Beuve, dans le volume qui vient de paraître sous ce titre : *Table alphabétique et analytique des* Premiers Lundis, Nouveaux Lundis *et* Portraits contemporains, *avec une étude sur Sainte-Beuve et son œuvre critique* (Paris, Calmann-Lévy, 1903, in-16, XXVIII-380 p.). M. G. nous donne ainsi le complément de la table qui termine la première série des *Lundis*, édition Garnier. Il faut lui en être reconnaissant; son volume rendra de grands services à quiconque veut profiter de l'œuvre admirable, si pleine et si touffue du grand critique. Malheureusement, il est facile de relever dans le travail de M. G. plus que des erreurs matérielles. Les analyses sont parfois bizarres, le classement des fiches n'a pas été établi avec tout le soin nécessaire et, ce qui est plus grave, des confusions ont été faites dans les identifications des noms de per-

1. *Dupleix. Ses plans politiques, sa disgrâce*, par P. Cultru, Paris, 1901. Voir la *Revue*, t. III, p. 301.

2. Cultru, *ibid.*, p. 263.

3. Vêtement more donné par le suzerain à son vassal, en signe de supériorité et de protection.

4. Archives des Colonies, C^2 83, f. 14-15.

sonnes. Ainsi, les articles sur les publications du Chevalier Alfred d'Arneth sont indiqués à *Arneth* et à *Chevalier* (p. 13 et 71); ceux sur Paul Lacroix à *Jacob* (*Bibliophile*) et à *Lacroix* (p. 166 et 178); le frère du duc de Vendôme, Philippe de Vendôme, grand prieur de France, est classé à *Grand Prieur* (p. 145); le professeur et critique Paul Albert est placé à la lettre P (p. 271); les références sur les deux Planche, le critique et l'helléniste, sont mêlées (p. 279); de même, il y a confusion entre Jules Quicherat l'archéologue et Louis Quicherat le philologue (p. 288); entre Alfred Giraud et Charles Giraud (p. 140); entre Eudore Soulié, l'historien, conservateur du Musée de Versailles, et Frédéric Soulié, le romancier, qui se voit honoré de publications de textes sur l'art français (p. 338). Ces taches sont regrettables; une correction attentive des épreuves, ou bien une connaissance plus approfondie du personnel de la littérature française contemporaine, auraient suffi à les faire disparaître. — G. Br.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique. — *F. Arago.* Lazare Carnot. Paris, Lib. nationale d'Éducation. — *R. Bonnat.* La Société populaire de Marmande. Un scandale en l'an III. Agen, Imp. moderne. — *H. Bourgeois.* Statues et statuettes de la Vendée militaire (1re série). Luçon, Imp. Bideaux. — *P. de Bourgoing.* Le duc de Mortemart et le baron de Bourgoing. Paris, Émile-Paul, 3.50. — *A. Daniel.* L'année politique, 1903 (30e année). Paris, Perrin, 3.50. — *Golliet.* Louis Blanc : sa doctrine, son action. Paris, Pedone. — *Cte de Hübner.* Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire. T. Ier. Paris, Plon, 7.50. — *J. A. von Hübner.* Neun Jahre der Erinnerungen eines österreichischen Botschafters in Paris unter dem II. Kaiserreich (1851-1859). Berlin, Paetel, 14 mk. — *S. Lacroix.* Le Département de Paris et de la Seine pendant la Révolution (février 1791-ventôse an VIII). Paris, Charavay. [Publ. de la Soc. d'hist. de la Révolution.] — *Ad. Lanne.* Une officine royale de falsifications. [Question Louis XVII.] Paris, Dujarric, 2.00. — *E. Paris.* J.-J. Clamageran (1827-1903). Paris, Berger-Levrault. — *E. Pilastre.* Achille III de Harlay. Paris, Calmann-Lévy, 5.00. — *C. Stryienski.* Le gendre de Louis XV. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — Talks of Napoleon at St Helena with Gal Bon Gourgaud. London, Richards, 7 sh. 6. — *J. Turquan.* Madame de Montesson, douairière d'Orléans. Paris, Tallandier, 3.50.

Histoire diplomatique. — *P. de Charnisay.* L'insurrection hellénique et la diplomatie européenne. Paris, Imp. Fayolle. — *R. de Petiteville.* Les négociations de Treilhard à Rastadt. La cession de la rive gauche du Rhin. Paris, Croville-Morant. — *A. Polovtsoff.* Correspondance des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie (1814-1830). T. II. Paris, Conard, 12.00. — A royalist family, irish and french (1689-1789), and prince Charles-Edward. Edinburgh, Brown, 12 sh. 6.

Histoire militaire. — *Becher*. Kriegstagebuch eines Vierundneunzigers aus dem Kriege 1870-1871. (V.) Weimar, L. Thelemann, 1 mk. 50. — *S. Champy*. Le maréchal de camp du génie Lamy. Évreux, Imp. de l'Eure. — *A. Chuquet*. Dugommier (1738-1794). Paris, Fontemoing, 7.50. — *M. Faure*. Souvenirs du Gal Championnet (1792-1800). Paris, Flammarion, 7.50. — *Gampe*. Ein wackerer deutscher Kriegmann vor dem Feinde. Tagebuch während des Feldzuges (1870-1871). Berlin, Mittler, 3 mk. — *H. Genevois*. Les responsabilités de la défense nationale (1870-1871). Paris, Flammarion, 3.50. — *Grotefend*. Der Königsleutnant Graf Thoranc in Frankfurt-am-Mein (1759-1763). Frankfurt-a.-Mein, Völcker, 6 mk. — *Ch. Guilleux*. Journal de route d'un caporal de Tirailleurs de la Mission Saharienne (1898-1900). Mission Foureau-Lamy. Belfort, Schmitt, 4.00. — *Gal A. d'Hautpoul*. Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration. Paris, Émile-Paul, 7.50. — *R. Hénard*. Le Mont-Valérien. Paris, Émile-Paul, 7.50. — *A. Lumbroso*. L'Agonia di un regno. Gioacchino Murat al Pizzo (1815). T. Ier. L'addio al Regno di Napoli. Roma, Bocca, 4 l. — *H. Moïllot*. Un massacre pendant la guerre de 1870 à Echenoz-le-Sec. Besançon, Imp. Jacquin. — La retraite sur Mézières (1er septembre 1870). Deux réponses à M. A. Duquet par un Officier supérieur. Paris, Berger-Levrault. — *Lt M. Sautai*. La Bataille de Malplaquet. Paris, Chapelot, 5.00.

Histoire religieuse. — *F. Charpentier*. Mgr Freppel. Angers, Imp. Siraudeau. — *J.-M.-H. Clément*. Le personnel concordataire dans le département de l'Allier. Moulins, Imp. Auclaire. — *Abbé Crouzil*. Le Concordat de 1801. Paris, Bloud, 0.60. — *I. de Doellinger*. La papauté. Ses origines, son développement au moyen âge, son influence jusqu'en 1870. Paris, Alcan, 7.00. — *A. Houtin*. Un dernier Gallican. Henri Bernier, chanoine d'Angers. 2e édition. Paris, Nourry, 6.00. — *Poüan*. Un siècle des Annales de la Présentation (1744-1843), pour faire suite à la Vie de la Vénérable mère Marie Poussepin. Bar-le-Duc, Imp. Saint-Paul.

Histoire économique et sociale. — *H.-R. d'Allemagne*. Sports et jeux d'adresse. Paris, Hachette. — *W. J. Bajkié*. Die französische Handelspolitik (1892-1902). Stuttgart, Cotta, 10 mk. — *F. Buchalet*. L'Assistance publique à Toulouse au XVIIIe siècle. Toulouse, Imp. Douladoure. — *A. Fortier*. A history of Louisiana. 4 vol. New-York, Manzi. — *O. Granat*. Étude sur l'industrie d'Agen avant 1789. Les artisans agenais sous l'ancien régime (1691-1791). Agen, Imp. moderne. — *L. Pommier*. La Banque de France et l'État au XIXe siècle. Paris, Rousseau, 10.00. — *A. de Riberolles*. Du divorce par consentement mutuel et la répudiation. Paris, Giard et Brière. — Statistique annuelle du mouvement de la population (année 1902). T. XXXII. Paris, Imp. nationale.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *H. Barckhausen*. Montesquieu. L'*Esprit des Lois* et les archives de La Brède. Bordeaux, Imp. Gounouilhou. — *L. Brunschwigg*. Reproduction en phototypie du manuscrit des *Pensées* de Blaise Pascal. Paris, Hachette, 125.00. — *R. Canat*. Du sentiment de la solitude morale chez les romantiques et les Parnassiens. (Thèse.) Paris, Hachette. — *P. Desjardins*. Poussin. Paris, Laurens, 2.50. — *C. Douais*. Documents sur l'ancienne province du Languedoc. T. II. Trésor et reliques de Saint-Sernin. Paris, A. Picard. — *C. Douais*. L'art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire du XVe au XVIIIe siècle. Paris, A. Picard. — *M. Dupont*. Victor Hugo

anecdotique. Paris, Storck. — *P. Eudel.* Champfleury inédit. Niort, Imp. Clouzot. — *A. Jacquot.* Essai de répertoire des artistes lorrains. Les musiciens, chanteurs, compositeurs. Paris, Plon. — *M. Lecomte.* Mélanges historiques sur Fontainebleau. Fontainebleau, Imp. Bourges, 5.00. — *A. Lefébure.* Dentelle et guipure anciennes et modernes. Paris, Flammarion, 4.50. — Les chefs-d'œuvre des Musées. Musée du Louvre (1re série). Paris, Manzi, Joyant. — *J. Lestrade.* Les Poésies de M. Bordages, prêtre commingeois (XVIIIe siècle). Auch, Imp. centrale. — *F. Loliée.* L'évolution historique des littératures. Paris, Delagrave. — *H. Michel.* Edgar Quinet. (Conférence faite à l'Université populaire de Lyon.) Lyon, Storck. — *A. de Montaigu.* Démêlés du Cte de Montaigu, ambassadeur à Venise, et de son secrétaire, Jean-Jacques Rousseau (1743-1749). Paris, Plon. — *Ch. Saunier.* David. Paris, Laurens, 2.50. — *G. Simon.* L'enfance de Victor Hugo. Paris, Hachette, 3.50. — *Mme Vigée-Lebrun.* Memoirs. Translated by L. Strachey. London, Richards, 12 sh.

Histoire locale et généalogique. — *C. Thiéry.* Notice historique sur Bezannes. Reims, Matot. — *Courtépée et Papillon.* Voyages en Bourgogne (1722-1758). Paris, Nourry. — *E. Brucelle et J. Lefèvre.* Un village de la vallée de la Serre ou histoire de Chalandry. Soissons, Imp. Prudhomme. — *M. Passe.* Evron. (Instruction et assistance, le monastère à travers les âges, l'Église.) Laval, Goupil. — *A. Thomas.* L'Élection de Guéret au XVIIIe siècle. (Thèse.) Paris, Pedone. — *De Beauchesne.* Le château du Coudray et les châtellenies de Chemeré et de Saint-Denis du Maine. Laval, Goupil. — *T.-P. Brisson et A. Millard.* Histoire de Lenharrée. Châlons-sur-Marne, Imp. Martin. — *L. Morand.* Généalogie de la famille de Gaspard Monge. Paris, Nourry. — *D. Fauré-Hérouart.* Histoire de Montataire, depuis son origine jusqu'à nos jours. Méricourt-l'Abbé, Imp. Douchet. — Usages locaux du département de l'Orne. Alençon, Imp. Lecoq et Mathorel. — *De Rasilly.* Généalogie de la famille des Rasilly (Touraine, Anjou, Poitou). Laval, Goupil. — *Abbé B. Poulhès.* Monographie historique de l'ancien Raulhac. Aurillac, Imp. moderne. — *L. Lazard.* Répertoire alphabétique du fond des domaines (Préfecture de la Seine, Arch. déples). 1re partie : Série des dossiers. Paris, A. Picard, 3.00. — *G. Clément-Simon.* Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du Consulat. Tulle, Imp. Crauffon. — *A. Lallemand.* Les origines historiques de la ville de Vannes. Vannes, Imp. Galles.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Clément RUEFF.

L'Industrie du Grand-Duché de Berg en 1810

ADDITION AUX MÉMOIRES DE BEUGNOT

(*Suite et Fin*[1])

Parti pour Barmen. — Barmen et Elberfeld sont placées sur la même ligne dans le vallon de la Wupper et ne sont pour ainsi dire plus séparées. Ces deux villes tendent à se rejoindre à mesure que les constructions augmentent, dans l'une ou dans l'autre, parce qu'il n'y a plus de place pour ces constructions que sur la chaussée qui les séparait jadis.

Cette chaussée considérée comme route est fort mauvaise et doit être impraticable en hiver. Je l'ai fait observer à M. le Directeur général des ponts et chaussées de qui j'étais accompagné et avec qui j'ai reconnu sur le lieu même une direction nouvelle et plus commode à donner à cette importante communication.

Arrivé à Barmen. — Cette ville est encore mieux bâtie qu'Elberfeld. Les maisons des fabricants sont presque toutes des carrés réguliers dont l'élévation géométrale sur la rue présente trois étages et sept ou neuf croisées par étage, un balcon en saillie au premier et un escalier de huit à dix marches avec repos ou à double rampe pour communiquer de la rue au rez-de-chaussée. Presque toutes sont décorées de frontons ou de pilastres engagés et l'extérieur en est entretenu avec une propreté si remarquable qu'on croirait dans tous les temps que c'est une ville bâtie depuis trois mois. Ces maisons principales sont isolées ainsi qu'à Elberfeld et situées au milieu de jardins plus ou moins étendus et tous dessinés avec goût.

La principale fabrique et presque la seule fabrique de Barmen consiste dans les rubans dont j'ai déjà donné le détail à l'article d'Elberfeld. Ces rubans se fabriquaient jadis exclusivement à Barmen d'où ils s'expédiaient en France, en Allemagne, en Hollande et jusqu'en Amérique. Mais la coopération d'Elberfeld dont le génie est, je le répète, plus entreprenant que celui de Barmen, la concurrence de la France, le défaut de débouchés ont porté

---

1. Voir la *Revue*, t. V, p. 525-541.

atteinte à cette fabrique, et si elle est encore considérable, on reconnaît cependant qu'elle a dégénéré et qu'elle perd tous les jours. Aussi on ne voit nulles traces de nouvelles constructions à Barmen tandis qu'on en rencontre à chaque pas à Elberfeld. On prétend même qu'il y a dans la première de ces villes des maisons à vendre qui ne trouvent pas d'acheteurs.

Toute la vallée est couverte de blanchisseries de fil. Il paraît que Barmen tire ces fils de Bielefeld, de Ravensberg et de l'ancien duché de Westphalie, et qu'après avoir donné l'apprêt du blanchissage elle en emploie une partie dans ses fabriques et expédie le reste pour la France et la Hollande. Ces blanchisseries occupent un grand nombre d'ouvriers : elles recouvrent toute la vallée où on ne trouverait pas dix pieds carrés de prairie qui ne fussent chargés de fil.

Les procédés du blanchissage sont absolument les mêmes que ceux que j'ai observés à Elberfeld.

Visité la fabrique de rubans du S^r^ .....

Cette fabrique est sur le même pied que celle du S^r^ ..... à Elberfeld. Je n'ai trouvé aucune différence dans les matières premières, leur préparation des rubans, la manière de les expédier. On remarque seulement que la fabrique du S^r^ ..... est montée plus en grand et qu'elle est plus anciennement habituée à des expéditions considérables.

Comme je n'ai plus rien à observer dans les fabriques de rubans, je demande qu'on me fasse voir des fabriques d'une autre espèce.

Visité la fabrique de dentelles du S^r^ .....

Cette fabrique est dans une grande activité, elle fabrique ces dentelles communes qui entrent dans la parure des femmes en Allemagne et dans les pays du Nord.

Le fil qu'elle emploie se tire de Bielefeld et de Ravensberg et reçoit dans la fabrique même du S^r^ ..... l'apprêt du blanchissage. Les métiers à faire de la dentelle montés dans la forme de ceux du tissage ordinaire sont fort compliqués. Par un mécanisme extrêmement ingénieux, on adapte à ces métiers un cylindre sur lequel les divers dessins de la dentelle sont tracés par des pointes aiguës et qui saillissent d'un demi-pouce. Ce cylindre, en tournant sur lui-même, élève ou laisse en repos des fils de la chaîne qui ouvrent ou empêchent le passage à celui de la trame. Ainsi le dessin se forme par le même procédé que les airs s'exécutent dans les instruments à vent auxquels on applique aussi cette espèce de machine. La dentelle sortie

de dessus le métier n'est pas encore finie, la matière du dessin est seulement préparée. Le dessin s'exécute avec une sûreté et une promptitude très remarquables. J'ai vu travailler plusieurs ouvrières avec une égale diligence et sans qu'une seule ait compromis le moins du monde le frêle tissu où s'exerçait son habileté.

Le chef de cette maison est un de ces réformés rigides connus en Allemagne sous le nom de *Piétistes*. Sa maison, tenue dans le plus grand ordre, est une école de religion, de travail et de bonnes mœurs. Il est le père de ses ouvriers, l'ami des pauvres. On cite de lui de bonnes actions et sans doute il faut qu'il en fasse beaucoup, puisqu'on les aperçoit, car il a grand soin de s'en cacher.

Visité la fabrique de draps du Sr .....

Cette fabrique est encore dans l'enfance ; on n'y connaît pas la machine à tondre, et elle foule à l'ancienne méthode. Elle emploie des laines de Saxe, ses produits sont passables et elle les établit à un prix fort doux. J'ai remarqué deux pièces de drap bleu bon teint et fort bien fabriquées ; mais ces draps sont en général courts et secs. On leur donne par cela même un apprêt qui plaît à l'œil ; mais il est à craindre qu'ils ne résistent pas longtemps à l'usage. J'ai encouragé cette fabrique autant que je l'ai pu, parce que je regarde comme pressant d'implanter à Barmen de nouvelles branches d'industrie et que celle-ci en est une.

Le 31 mai, jour de fête.

Assisté à la messe dans l'église catholique. Cette église était apparemment suffisante jadis et lorsqu'il y avait à Barmen fort peu d'habitants de cette communion. Elle cesse de l'être aujourd'hui et l'entassement des fidèles dans l'intérieur et leur rassemblement aux portes de cette chapelle sont incommodes et indécents.

Visité les églises réformées et protestantes. Ces deux édifices sont décents, bien entretenus et tellement remplis qu'on ne peut pas douter du caractère religieux des habitants. Ils sont tous également vêtus avec simplicité mais beaucoup de propreté. On ne trouve nulle part de mendiants ni même d'individus qui portent les livrées de la misère.

Parcouru les campagnes voisines et visité quelques municipalités pour reconnaître l'état des communications, si la police rurale est bonne, si on y tient régulièrement les registres de l'état civil. Je n'ai rien rapporté que de satisfaisant sous tous ces rapports.

Employé le reste de la journée avec les autorités constituées à la discussion des intérêts de la ville de Barmen.

Il est reconnu que la fabrique tombe quant à la quantité de ses produits et que ses profits sont fort diminués sur ceux qu'elle fournit encore.

Il faut rechercher les causes.

Barmen plaçait les 3/4 de ses produits en France qui depuis dix ans a haussé de moitié le tarif de ses douanes sur certains articles et en a prohibé d'autres. Quelques maisons de Barmen ont pris le parti d'aller s'établir sur la rive gauche du Rhin où elles reçoivent les matières premières avec autant de facilité et les fabriquent avec autant d'avantage. Ces maisons, libres des droits de douane, ont pu apporter leurs produits au marché à meilleur compte. Facilement alors elles ont enlevé des acheteurs à Barmen qui a été forcé de baisser ses prix dans la même proportion qu'elles. Ainsi l'ancienne fabrique a dû cesser de fournir tout ce qui l'est aujourd'hui par les maisons de la rive gauche et perdre de ses profits sur le reste pour en trouver le débit [1].

Ensuite la mode a influé sur le sort de cette fabrique. Par exemple, l'usage presque général en Europe de porter les cheveux courts a fait tomber la fabrique des padoux et des rubans qui s'employaient en rubans de queue, en bourses, etc., etc.

Il faut reconnaître que les progrès du luxe ont dû d'un côté faire tomber d'eux-mêmes plusieurs articles de fabrication, tandis que d'un autre les progrès de l'industrie en ont naturalisé d'autres en Allemagne et en France.

Mais puisqu'on a ici des prairies, de l'eau, de très beaux ateliers, des capitaux et des bras, pourquoi ne chercherait-on pas à les employer autrement qu'à faire des rubans ? Pourquoi, par exemple, ne travaillerait-on pas à ces toiles de coton façon de l'Inde, telles que des gingas, des salamperis, des toiles d'impression ? Comme la naturalisation de cette sorte d'industrie sur le continent ne peut que nuire au commerce anglais, on a tout lieu d'espérer sur ce point la protection et même les encouragements de la France. J'ai cité l'exemple d'Elberfeld.

Les fabricants ont répondu que tel était l'agencement de leurs fabriques qu'il ne leur était pas possible de les appliquer à autre chose qu'à la fabrication des rubans. L'exemple d'Elberfeld ne prouve pas contre eux. Elberfeld n'a pris les rubans que par occasion et pour les réunir à son

---

1. Le nombre des fabriques qui s'établirent dans le département de la Roer alla en augmentant après 1810.

industrie très étendue. Sa fabrique, qui n'a aucune destination spéciale, aucun sujet absolu, peut se plier à toutes les combinaisons du moment. Ses ateliers sont prêts à recevoir également le coton, la laine ou la soie. Les capitaux, les bras, les idées sont également exercés à cette mobilité.

A Barmen, le système est tout contraire. Il ne s'y est jamais fabriqué que des rubans. La destination des bâtiments, l'industrie des ouvriers, les relations des maîtres sont anciennement concentrées dans ce genre de fabrications. Elle y a été le sujet de belles fortunes et par conséquent de la considération qui en est la suite, en sorte que ceux qui ont encore des capitaux et des moyens croiraient descendre en les appliquant à toute autre chose.

On ne peut s'empêcher de reconnaître de la vérité dans cette réponse des fabricants ; la dernière considération, la plus faible en elle-même, est peut-être l'obstacle le plus fort à l'introduction de quelque espèce nouvelle d'industrie à Barmen. Cette ville eut longtemps la supériorité sur Elberfeld. Elle est plus ancienne, mieux construite encore, il y règne le luxe et la politesse qu'introduit le long usage de la fortune. Ses habitants croiraient déroger s'ils exerçaient des industries nouvelles et la question reste indécise entre des préjugés et des intérêts.

C'est à vaincre ces préjugés qu'il faut s'attacher.

Les fabricants demandent comme ceux d'Elberfeld l'introduction de leurs marchandises dans le Royaume d'Italie. Ils font observer que ce serait pour eux un puissant encouragement à élever des fabriques d'un genre nouveau et ils citent en exemple M. le Maire de Barmen qui avait élevé en 1807 une fabrique d'étoffes de coton, où il occupait de 3 à 400 ouvriers et qui a été obligé d'y renoncer dès qu'on a eu fermé à Barmen le débouché du Royaume d'Italie. Ils demandent aussi le transit de leurs marchandises par la France pour l'Espagne. Les motifs qui peuvent déterminer à accorder ces deux points à Elberfeld se reproduisent ici.

Ils demandent une diminution dans les douanes françaises. Cette demande est délicate et ne pourrait se produire avec quelque succès que s'il était prouvé par le tableau comparatif avec les deux États que la France vend encore plus au Grand-Duché qu'elle n'en reçoit et qu'elle a un intérêt même mercantile à sa prospérité et que cette prospérité est entièrement dépendante du tarif des douanes françaises, dernière considération qui peut être vraie pour le cas particulier qui occupe ici.

Il faudrait au reste avoir sur ces fabriques des tableaux annuels dressés avec soin :

1° De la qualité des matières premières qu'elles emploient et de leur prix ;

2° Des ouvriers qu'elles occupent et de leurs salaires ;

3° Des produits qu'elles obtiennent et de leur valeur vénale sur les divers marchés.

Il ne paraît pas qu'aucun moyen soit encore préparé pour obtenir ces précieux renseignements.

Il est donc nécessaire d'établir ici une chambre de commerce, mais il convient de la rendre commune à Elberfeld et à Barmen, puisque les deux villes sont si rapprochées qu'elles paraissent n'en faire qu'une et que leurs intérêts sont les mêmes. S'il y a quelque différence dans le caractère de leur industrie, elles ne feront que gagner réciproquement aux communications. La mobilité d'Elberfeld l'expose à des catastrophes et sera tempérée, si j'ose le dire, par la gravité de Barmen, et à son tour cette dernière ville recevra du contact de l'autre un mouvement dont elle a besoin.

Parti de Barmen le 1er juin. — La route, jusqu'à *Ronsdorf*[1] est neuve et très bonne ; il s'agissait de lui faire parcourir des montagnes assez difficiles et elle a été tracée avec intelligence en rampe douce.

Descendu à *Ronsdorf*, petite ville propre et bien bâtie au fond d'une gorge où elle est comme cachée. La persécution religieuse à peuplé Barmen et Elberfeld dont les fondateurs ont été des réformés que les électeurs ecclésiastiques chassaient de Mayence, de Trèves ou de Cologne et qui en emportaient avec eux l'industrie et toutes ses ressources et le travail et tous ses trésors. Ces réformés, une fois les maîtres dans ces deux villes, ont persécuté à leur tour et en ont chassé au commencement du siècle dernier une nouvelle espèce de sectaires connus dans la Réforme sous la dénomination de *piétistes*. On reproche à ces sectaires d'outrer les vertus que la religion conseille, de ne pas trouver suffisantes les privations qu'elle commande et d'attendre prochainement l'arrivée de la nouvelle Sion. Ceux-ci ont à leur tour fondé *Ronsdorf* et cette petite ville prospère parce que les caractères des sectes nouvelles sont la sobriété, la modestie et toutes les vertus qui tiennent à la règle.

Comme on le voit, la Réforme n'a pas détruit les écarts de l'imagination

---

1. Le copiste de Beugnot écrit Rousdorf. Après la révolte ouvrière qui éclata dans le Grand-Duché au début de 1813, les rapports de police signalent dans les communes d'Elberfeld et Ronsdorf « une secte fanatique connue sous la dénomination des *fins* (die Feinen). Cette association, dont les adeptes sont divisés en deux classes, ceux qui fréquentent les églises et ceux qui font leurs exercices de piété dans des maisons particulières, a pour doctrine le fatalisme le plus absolu. Elle n'admet que des luthériens et des réformés... Les Fins ont les armes en horreur et se font un devoir de n'en jamais porter... L'esprit anti-militaire qu'ils poussent jusqu'au fanatisme doit d'ailleurs les indisposer contre le système français et j'observe que les habitants de Ronsdorf presque généralement peuplée de *fins* sont ceux qui ont donné le premier signal de la rébellion... » (ABXIX 359). Cette secte s'était formée évidemment parmi les *piétistes* de Ronsdorf dont parle Beugnot.

qui conduisent à la superstition. J'en ai trouvé un exemple sur ma route. Le 28 de ce mois, comme je passais par une rue d'Elberfeld, une réunion considérable autour de la maison d'un cordonnier m'annonça qu'il s'y passait un événement extraordinaire. J'appris en m'approchant que ce cordonnier venait de se tuer avec des circonstances qui annonçaient beaucoup de sang-froid et d'ordre dans ses idées. Cet homme appartenait à la secte des piétistes et de ceux qui attendent très prochainement la nouvelle Sion. Dieu lui avait apparu en songe et lui avait demandé le sacrifice de son fils. Le nouvel Abraham n'avait pas d'abord été aussi résigné que le Père des croyants ou plutôt avait eu une résignation différente. Il avait consulté le pasteur sur ce songe et pour savoir si par le sacrifice de sa personne il ne pouvait pas satisfaire à l'Éternel, et le pasteur lui avait répondu, en homme sage, qu'un songe n'avait plus aujourd'hui le même pouvoir que jadis, qu'il devait oublier celui-là et continuer seulement à bien vivre. Mais le songeur ne tint aucun compte de l'avis et en persistant dans l'idée de se substituer à son fils, s'est tué le 28 du courant à dix heures du matin, après avoir achevé de l'ouvrage commencé, mis ordre à ses affaires et avec une résignation digne d'une meilleure cause sans doute, mais que peut-être cette cause seule pouvait inspirer. Je cite cet exemple pour ceux qui croient que le culte catholique a absorbé toutes les superstitions. Il en existe en Allemagne parmi les réformés et il en existera partout où les idées religieuses seront confiées à des têtes humaines.

L'industrie de Ronsdorf consiste dans la fabrique du fleuret ou du ruban de filoselle. La filoselle se tire en écrue de Bergame ; elle est cardée et filée à Ronsdorf, à Wipperfurth [1], Duhnen [2], Dabringhausen [3]. La teinture s'en fait à Ronsdorf seulement ; mais ensuite la fabrication des rubans se répand dans les mêmes lieux que la filature. J'ai suivi tous ces procédés dans la maison du maire qui est lui même un fabricant. Le débit de ses rubans se faisait jadis à la foire de Beaucaire pour l'Italie ; et c'est une chose remarquable que la matière première fasse ainsi 300 lieues pour trouver des hommes qui sachent en tirer parti et fasse 300 autres lieues pour retourner fabriquée aux lieux dont elle est sortie.

Cette fabrique est presque inconnue en France. Cependant les commerçants se plaignent qu'elle paye à l'entrée le droit exorbitant de 7 fr. 14 par livre. Ils m'ont démontré que c'était une prime trop forte à la contre-

---

1. Wipperfürth, au sud de Ronsdorf (département du Rhin).

2. Est-ce *Dülmen*, entre Münster en Westphalie et Haltern, duché d'Arenberg, ou bien serait-ce la commune de *Dhünn* au sud de Wermelskirchen ?

3. Beugnot veut évidemment parler de Luttringhausen, à mi-chemin entre Ronsdorf et Lennep. Dabringhausen existe, mais beaucoup plus au sud.

bande tandis que si cette marchandise payait dix ou douze pour cent de la valeur, le droit s'acquitterait, et que la marchandise de petite encombrance et d'une dissimulation facile n'entrerait ni plus ni moins. Ce n'est pas qu'aucun de ces fabricants s'adonne à la contrebande, ils sont bien loin d'y penser, et par cela même qu'ils en sont si loin, ils en parlent librement.

Cette branche d'industrie qui nourrit un pays pauvre mérite d'être protégée [1].

Le maire, les adjoints et les fabricants, avec qui je me suis entretenu, paraissent des hommes recommandables par leur droiture et leur attachement aux principes d'ordre et d'économie. Les délits sont rares chez eux, et si rien n'y décèle la richesse, tout y annonce l'espèce d'aisance qui est heureusement partout la récompense de l'ordre et de l'économie.

Passé de Ronsdorf à Dabringhausen [*Luttringhausen*].

Arrêté à Luttringhausen. — L'industrie qui s'y exerce est une dépendance de celle de Ronsdorf. Le maire est instruit, bien intentionné, et c'était surtout pour lui donner un témoignage de considération que je me suis arrêté.

Passé de Luttringhausen à Lennep [2].

Lennep a une fabrique de fil de laine justement renommée et dont j'ai trouvé les produits exposés à l'Hôtel de Ville.

C'est ici que le Grand-Duché de Berg s'approvisionne pour l'habillement de ses troupes qui est confectionné pour la totalité en draps.

Les matières premières se tirent de la Saxe ou du pays [3]. Cependant il m'a été présenté des draps où il entrait aussi de la laine d'Espagne et il était aisé de s'en apercevoir. Les produits se placent au Grand-Duché et aux foires de Francfort.

J'ai suivi les apprêts de cette étoffe dans la fabrique du Sr ..... j'ai été généralement satisfait. J'ai trouvé dans cette fabrique la machine à tondre et celle à filer d'après Douglas. Les draps qui en sortent sont bien

---

1. Un an après, le sous-préfet d'Elberfeld écrivait : « Les droits d'entrée sur ces articles [s'élèvent] hors de toute proportion à leur valeur, tellement que ce commerce devra céder entièrement. »

2. Lennep, au croisement de la route de Solingen-Ludenscheid et d'Elberfeld-Wipperfürth.

3. Et de la Bohême.

tissés et apprêtés avec intelligence [1]. Ils sont supérieurs à ceux de Barmen et j'en ai trouvé quelques pièces qui égalent pour la finesse les draps d'Elbeuf de deuxième qualité mais qui n'en ont ni le corps ni le moelleux. La seconde de ces conditions ne s'obtient que par l'emploi de la laine d'Espagne et il paraîtrait même qu'à emploi de cette laine à quantité égale, la fabrication française a quelque procédé particulier pour donner au drap une flexibilité et une douceur soyeuse que n'atteignent pas les fabrications étrangères, même celles de l'Angleterre. Quelques draps anglais approchent des draps français pour la finesse et plaisent autant à l'œil, mais ils ne résistent pas au toucher et cette fabrique qui donne à ses casimirs tant d'élasticité n'est pas encore parvenue à en donner à ses draps.

J'ai aussi trouvé à Lennep des pièces de casimir de deuxième qualité confectionnées sur le lieu même avec de la laine de Saxe mélangée avec celle du pays. La fabrication m'en a paru bonne.

En général, cette fabrique justifie sa réputation. Elle a beaucoup de débit de ses produits et demande surtout qu'on lui conserve l'approvisionnement de l'armée du Grand-Duché, ce qui est de toute justice puisqu'elle fournit de bonnes étoffes a un prix plus modéré qu'on ne l'obtiendrait nulle part.

Passé de Lennep à Remscheid.

Traversé un pays montueux qui ne manque pas de beaux effets, mais où l'aspect de la nature est sauvage. Le sol est sec et aride, les montagnes sont revêtues par intervalles de genêts ou de buissons qui indiquent des forêts anciennement dévastées, et où la végétation a été trop faible pour réparer les outrages des habitants. Plus de moissons, plus d'arbres fruitiers, plus de forêts, plus de traces de culture : rien qu'un désert et des hommes. Que font-ils là et comment y restent-ils ? Ils y sont retenus, ils y sont nourris, ils s'y multiplient, par cette éternelle providence qu'on ne saurait trop bénir, le travail. Sur la plus haute de ces montagnes et sans qu'on devine pourquoi s'est établie la métropole de cette industrieuse colonie, la petite ville de *Remscheid* [2]. C'est de là et qu'en domi-

1. C'est à la fin du XVIIIe siècle, dès 1783, que le machinisme fit son apparition dans la vallée de la Wupper.

2. Remscheid : « Les ateliers de Remscheid, de Velbert, de Kronenberg, de Luttringhausen (et de la Wupper) emploient, par année, environ cent mille quintaux, tant de fer que d'acier ; il sort, année commune, quatre cent mille faux de ces fabriques ; les autres espèces de marchandises y sont tellement variées, que l'on porte à quatre mille les différents modèles de fabrication. Dix-huit ruisseaux qui arrosent le territoire de Remscheid y mettent en mouvement 37 marteaux à élargir, 97 martinets pour fer et acier, 44 aiguiseries et 16 martinets à faux. On ne trouve plus sur le cours de ces ruisseaux une seule chute d'eau qui ne soit mise à profit » Héron de Villefosse, *De la richesse minérale*, Paris, 1810, t. Ier, p. 230.

nant ce désert montueux, on aperçoit sur le revers, au bas, au sommet des montagnes, des maisons ou des cabanes d'ouvriers répandues çà et là avec le seul charme qui reste à cette nature sauvage, la liberté. Chacun a soigné la petite portion de terre qui l'entoure de plus près, chacun a fait à sa manière violence à la nature. Quelques arbres ont consenti à croître enfin autour de ces cabanes et d'en parer la nudité, et ces touffes d'arbres, ces cabanes, leur variété, leur abandon animent le désert et en forment, de la hauteur de Remscheid, un tableau d'autant plus pittoresque que l'œil plonge au loin sur des pays fertiles et même jusqu'aux bords du Rhin.

La proximité de la houille et du fer ont fondé Remscheid et déterminé la nature de son industrie. On y donne au fer toutes les modifications dont il est susceptible pour les usages de la vie. C'est là que se fabriquent les vis, les écrous, les crics, les socs de charrue, les scies, les faux, les outils d'ouvriers depuis l'enclume du forgeron jusqu'à la lime de l'horloger, les serrures, les garnitures de portes et de cheminées, etc., etc.

Cette fabrique avait au milieu de ces déserts d'assez bons moyens de prospérité. Elle reçoit du Grand-Duché même, et à des distances assez rapprochées, du fer d'excellente qualité et se procure de la houille à des prix assez doux[1].

Les gorges des montagnes ont toutes des courants d'eau et il est facile de placer des martinets.

Chaque ouvrier ayant son habitation à part, a fini par ne traiter qu'un article, en sorte que la division du travail s'y est naturellement établie. Or dans un tel genre de fabrication, la division du travail a dû promptement influer sur la perfection de la main-d'œuvre, car chaque ouvrier vivant à part a dû s'armer avec complaisance, dans sa petite colonie, de tous les moyens de faire bien et de faire vite, la chose qu'il avait à faire tous les jours.

Enfin l'ouvrier n'était distrait par aucune opération mercantile. Il vendait sur le lieu même ses produits à des commerçants établis à Remscheid et qui se chargeaient de les placer en France, en Espagne, en Allemagne et même en Amérique.

Les rapports entre les ouvriers et commerçants étaient bien établis, ceux-ci n'étaient que des protecteurs pleins d'humanité; ils aidaient les autres dans leurs besoins et contractaient en quelque sorte l'obligation de leur fournir toujours du travail. Jamais, de leur côté, les ouvriers ne cherchaient à passer dans la classe des commerçants, ils ne s'entremêlaient

1. L'un des meilleurs effets de la création du Grand-Duché de Berg, ce fut précisément la réunion et le rapprochement de régions qui économiquement se complétaient et jusqu'en 1806 étaient séparées par des lignes de douanes gênantes, surtout pour l'industrie.

point de la chose publique et laissaient à ceux-ci l'orgueil des faisceaux. Ainsi s'était établie à Remscheid, et par le seul empire des mœurs et des besoins et sans qu'on y prît garde, une constitution aristocratique qui marchait depuis des siècles, sans lois écrites, sans règlements, sans tumulte, et qui était par conséquent très bonne [1].

La position où se trouve le commerce de l'Europe a tout dérangé. Le débouché de l'Amérique a été fermé au commerce de Remscheid. Sur trois vaisseaux qu'il a reçus en retour, l'un a été confisqué et il a fallu en racheter un second par composition avec un corsaire français [2]. L'Espagne lui est interdite, la France a élevé son tarif des douanes à un point qui est égal à une prohibition, la fabrique tombe chaque jour.

Visité les produits de l'industrie.

Visité les produits de l'industrie.

On reconnaît que tous ces produits sont fabriqués avec un fer doux et liant qui reçoit aisément le poli, qu'ils sont modelés sur de bons dessins et que chacun d'eux remplit bien l'objet auquel il est destiné.

Visité les ateliers de fabrication des faux, des crics, des scies et des autres outils.

Les ouvriers paraissent habiles, ils manient le fer avec promptitude et dextérité ; il est aisé de reconnaître qu'ils ont de bonnes méthodes et qu'ils y ont été élevés dès l'enfance.

Visité en particulier la fabrique des limes de M. Diedrich, maire de Remscheid [3].

M. Diedrich a établi cette fabrique chez lui par exception à ce qui se pratique à Remscheid où chaque ouvrier a sa maison où il travaille. Mais il s'agit ici d'un genre de fabrication qui exige des avances et qui n'est pas encore répandu.

---

1. Sur l'organisation des corporations à Remscheid, voir Thun, *ouv. cité*, p. 110 et suiv. En 1809, 4.000 ouvriers étaient occupés à Remscheid et aux environs à la quincaillerie, et 4.000 à la fabrication des outils.

2. La maison Diederichs avait des établissements à New-York et à Charlestown et demandait des licences pour ses navires qui revenaient d'Amérique.

3. Diederichs ; on trouve dans AFIV nombre de mémoires envoyés par lui soit à Roederer, soit à Napoléon, pour demander la diminution des droits de douane. Les fabricants de Remscheid demandaient un droit de 10 %. Le conseil de commerce de France fut inflexible : il y aurait eu inconvénient à laisser entrer des produits qui auraient fait concurrence à ceux de France et de la quincaillerie fine qui aurait pu être confondue avec celle d'Angleterre. D'ailleurs les manufacturiers du département de la Roer envoyaient pétition sur pétition au Conseil des manufactures pour obtenir que les droits sur les aiguilles, outils, etc., venant du Grand-Duché de Berg fussent majorés.

Examiné la manière d'apprêter la lime, de l'imprimer, de l'encaisser, de la mettre au feu et de la tremper. Ces procédés sont absolument les mêmes que ceux usités en Angleterre. J'ai demandé à M. Diedrich pourquoi il ne se servait pas, pour imprimer la lime, de la machine de Folton ? Il m'a répondu qu'on y avait renoncé, même à Birmingham, parce qu'elle n'avait pas résolu la difficulté d'imprimer sur les surfaces sphériques et qu'on était encore obligé de repasser la lime à la main, ce qui occasionnait presque autant de travail et ne donnait que des produits défectueux.

Les limes de M. Diedrich paraissent excellentes d'après les essais qui en ont été faits sous mes yeux. Je lui exprime mon étonnement de ce qu'on s'est occupé si tard à Remscheid de cette intéressante fabrication et de ce que je la trouve si peu avancée, quant au nombre des ateliers. Il me répond que cela tient à la constitution particulière de Remscheid, où aucun commerçant ne fabriquait lui-même et où aucun ouvrier n'avait assez d'intelligence ou d'avances pour diriger seul une fabrique de limes.

Discussion des intérêts de la fabrique de Remscheid avec les principaux commerçants.

Ils attribuent la chute de la fabrique :

1° A la guerre maritime qui les prive de communications non pas seulement avec l'Amérique mais avec l'Europe, parce que leurs marchandises sont lourdes et encombrantes et ne peuvent circuler que par la mer.

La cause est sensible, mais elle se rattache à de grands intérêts politiques qu'on ne saurait dominer. La cause du continent est remise à des mains puissantes. C'est pour qu'il soit complètement vengé que l'issue de cette mémorable querelle se prolonge ; mais cette issue n'est pas douteuse, et Remscheid doit retrouver un jour et avec un grand avantage le prix des sacrifices qu'elle fait aujourd'hui.

2° A l'exhaussement du tarif des droits d'entrée par la plus grande partie des États d'Allemagne. Exhaussement qui équivaut à une prohibition.

Cet article mérite d'être pris en considération. Le moment est arrivé d'examiner les rapports commerciaux avec le Grand-Duché des autres États d'Allemagne et d'essayer de faire avec eux des conventions de commerce fondées sur l'utilité réciproque et qui mettent un terme à cette variation continuelle des tarifs d'introduction qui portent des coups mortels à l'industrie. Celle du Grand-Duché, placée sous l'auguste protection de l'Empereur, ne peut pas rester exposée plus longtemps aux caprices ou à la fiscalité souvent fort peu éclairée des autres États.

3° Les commerçants attribuent surtout cette chute à l'exhaussement du tarif de France.

Il ne faut pas dissimuler que l'industrie de Remscheid ne soit rivale de celle que la France a intérêt de faire naître dans les environs de Namur, dans ceux de Sarrebrück, et dans quelques autres départements de la rive gauche. Remscheid se présente avec beaucoup d'avantages contre cette industrie naissante, et surtout celui de pouvoir ne mettre d'autre limite à sa fabrication que celle de la demande. Les matières premières sont abondantes, les ouvriers nombreux, les ateliers préparés. Il n'est donc pas étonnant que la France ait voulu gêner cette concurrence, mais elle ne veut certainement pas la détruire. Cette matière est l'une de celles où l'on ne peut pas raisonner d'après des généralités; il faut articuler les faits, citer les articles du tarif, en faire ressortir les inconvénients pour la fabrique de Remscheid, le peu d'avantage pour la France et en demander la modification.

Les fabricants articulent positivement que certains ouvriers n'ont plus de travail que deux jours par semaine, et que, ne trouvant plus de moyens de subsistance dans ce faible travail, ils se disposent à partir pour la Russie ou pour l'Amérique [1].

J'ai recommandé le plus vivement qu'il m'a été possible aux commerçants de prévenir cette émigration, de faire quelques sacrifices en attendant des temps plus prospères et de m'indiquer par quels moyens le gouvernement pouvait les seconder.

Cette fabrique appelle beaucoup d'intérêt par la bonté et le bas prix de ses produits et parce qu'elle est une des plus belles créations du génie de l'industrie. Là, au milieu de ces âpres montagnes, se trouvent des maisons élégantes habitées par des commerçants instruits et dont les relations s'étendent jusqu'aux Indes. C'est aux rives fortunées du Gange que l'ouvrier du désert demande sa subsistance. Admirable effet des communications qui semble égaliser les climats et appelle en partage des bienfaits de la nature ceux-là même qui en paraissent déshérités.

Mais si on enlève les occasions de travail à cette intéressante contrée, on en détruira la population d'hommes et je ne sais pas si quelque autre voudrait la remplacer.

Passé de Remscheid à la forge de B. Hasenclever. — La route a été tracée circulairement sur le flanc des montagnes qui entourent le vallon ou plutôt la gorge de ..... [2]. A mesure qu'on avance dans ce vallon, la

1. Dans un mémoire rédigé postérieurement (1811), Diederichs mentionne les offres brillantes que Catherine II avait faites autrefois à sa maison; il a soin aussi, pour montrer la gravité de la situation, de parler des émigrations de fabricants et d'ouvriers qui commençaient à se faire vers la Russie.

2. En blanc dans le texte.

nature retrouve ses couleurs : on parcourt des sites différens et dont aucun n'est dénué de charmes. Ici une cascade qui en descendant de la montagne s'arrête et gronde devant une cabane. Là des troupeaux qui reposent comme abandonnés dans une prairie que les eaux et les arbres dessinent en compartiments inégaux, et, à chaque pas ces scènes si douces de fraîcheur, d'ombre et de repos, ces solitudes de la Suisse où le passant rêve le bonheur. Plus loin les effets deviennent imposants et on se croirait plus près des Alpes, mais ce qui est particulier à cette seconde partie du vallon, c'est le bruit des marteaux qui retentit de tous côtés, ce perpétuel mouvement qui semble là un privilège de la nature.

Descendu à la forge du Sr Bernard Hasenclever.

Ce lieu est sans doute l'un des plus pittoresques que l'on puisse rencontrer. On résiste avec peine à l'attrait de le décrire. Je supprime tout ce qui ne serait ici que de l'agrément pour m'occuper de l'utile. Cette forge est uniquement destinée à la fabrication des faux. J'en ai suivi tous les procédés. Ils ne m'ont rien offert de nouveau que l'habileté des ouvriers. L'art consiste à présenter avec prestesse à l'action des martinets et sous toutes les faces nécessaires le fer destiné à être converti en faux. Ensuite et lorsque la faux est battue et aiguisée [1], l'essentiel est de la bien tremper. Il faut que la matière première par sa bonté et la fabrication par son habileté concourent également ici, car les produits de cette manufacture sont fort recherchés et les magasins sont vides.

Remonté de cette forge à Solingen.

Le plateau sur lequel *Solingen* est bâti paraît riant et fertile et rafraîchit la vue au sortir des déserts de Remscheid. La situation de cette petite ville est d'ailleurs heureuse et elle pavillonne avec grâce entre des arbres, des jardins, des haies et une culture soignée.

On avait préparé à l'Hôtel de Ville une exposition des produits de l'industrie. Cette industrie fort étendue consiste en coutellerie de toutes espèces et en lames d'épée, de sabres et de fleurets anciennement et justement renommées. La fabrication m'en a paru soignée. Je n'y ai pas signalé de pièces compliquées et dont le travail sortît du cercle de la fabrication ordinaire. Les pièces de cette nature peuvent occuper la patience et l'adresse de l'ouvrier des villes mais non pas des fabriques en grand, parce que celles-ci doivent surtout s'attacher à obtenir des produits d'un débit courant. J'ai examiné, avec plus d'intérêt certainement que je n'en aurais accordé à des bijoux, des couteaux qui se vendent encore

1. Ce sont des Français, en particulier des réfugiés protestants, qui ont, à Remscheid, perfectionné l'art d'aiguiser; une famille Pickard [Picard] y garda des privilèges de fabrication jusqu'en 1853.

aujourd'hui dix centimes et qui sont solides et fort propres. La façon en est plus soignée que celle de nos *Eustache Dubois*, mais il y entre moins de matière et je ne les trouve pas aussi commodes pour l'homme de peine. Lorsque la mer est libre, ces couteaux ont un débit assuré dans les colonies. Ils s'emploient à la traite et leur forme doit leur consacrer au premier coup d'œil la faveur sur nos couteaux de France et leur prix est encore plus bas. Celui-là sans doute a résolu un assez beau problème qui a réussi à donner pour dix centimes un instrument commode et solide dans lequel il entre quatorze pièces et qui passe par les mains de six ouvriers.

L'Exposition présentait des lames de sabre et d'épée de toutes dimensions dont quelques-unes imitent les lames de Damas. C'est ici que se fabriquent les lames destinées à l'armement de la Garde impériale. On a seulement l'attention d'y graver les noms des frères Couleaux et de leur fabrique de Klingenthal [1]. On ajoute aux lames des épées et des sabres le nom et la demeure du fourbisseur de la Garde [2].

Avec ces deux précautions, ces lames passent apparemment pour avoir été fabriquées à Klingenthal et à Paris ; mais la vérité est qu'on les fabrique à Solingen et elles n'en valent que mieux.

La fabrication de ces lames paraît anciennement perfectionnée. Outre leur élasticité et leur mordant dont on m'a donné d'incontestables preuves, j'ai remarqué que plusieurs étaient encore ornées de dessins d'un genre relatif plus ou moins pur, quelques-unes portaient en relief le cours du Danube et de toutes les affaires de la dernière guerre où la Garde avait pris part. A la vérité, le tableau était un peu confus ; les belles actions étaient trop serrées les unes contre les autres, mais c'était la faute du sujet.

Les lames de fleuret de Solingen ont une réputation ancienne et qui a jusqu'ici prévenu toute concurrence.

En général, cette ancienne fabrique est dans un bon état d'activité, mais elle en était redevable à l'état de guerre qui depuis vingt ans a augmenté la consommation de ses produits. La paix lui serait défavorable, si elle n'y trouvait pas des débouchés pour l'Amérique.

---

1. Alsace, département du Bas-Rhin.

2. Le sieur Le Duc ; c'est de Solingen également que venaient les bonnes lames de la fabrique d'armes de Postdam, et les fleurets anglais ; on se contentait de mettre de fausses indications d'origine. Voir dans AFIV une pétition des « membres nés des fabriques de Solingen » de 1809.

Discussion sur les intérêts de la fabrique de Solingen.

Les fabricants demandent une diminution dans le tarif des douanes de France.

Ici se place la même observation qu'il faut rendre cette demande précise, c'est-à-dire citer quels sont les articles, indiquer les droits de douanes correspondants, et donner les motifs de la diminution qu'on sollicite. Il ne faut pas perdre de vue que sur tous ces articles la France est en concurrence et en rivalité et qu'il serait préférable de chercher d'autres débouchés à ces produits. On ne s'obstine à vouloir forcer celui de la France que parce que les mers sont entièrement fermées ; mais un tel état de crise n'est pas durable, il doit finir comme tout ce qui est violent, et finir bientôt, parce qu'il dure depuis douze ans.

On témoigne des inquiétudes sur le sort que la paix continentale réserve à la fabrique. Mais elle s'est anciennement soutenue en temps de paix et l'armement des puissances étant double de ce qu'il était après la guerre de Sept ans, les débouchés doivent être doubles aussi de ce qu'ils étaient à cette époque. Il faut s'attacher seulement à la bonne fabrication pour conserver la réputation à Solingen.

Ici la discussion s'est élevée fort vive entre le système de la liberté et celui des privilèges [1]. Ceux de la manufacture de Solingen ressemblaient beaucoup à la législation de la Chine. Le nombre des marchands était invariablement fixé. Nul n'y était admis s'il n'était né à Solingen et fils de marchand. Le travail était ensuite départi aux ouvriers rangés eux-mêmes en différentes classes et la portion de travail tellement circonscrite dans chaque classe qu'un ouvrier ne faisait jamais l'ouvrage d'un autre. On n'était admis parmi les ouvriers que si on était fils de maître et jamais dans une classe différente de celle de son père. L'ouvrier privilégié pouvait bien avoir des étrangers pour aides et pour garçons, mais ceux-ci ne travaillaient jamais pour leur compte et toujours pour le maître qui à son tour ne pouvait pas vendre comme il l'entendait le produit de son atelier, mais était tenu de l'apporter au marchand privilégié.

Telle était depuis des siècles la constitution de la fabrique de Solingen. C'est à elle, disent les privilégiés, que les produits de la fabrique ont dû leur perfection et leur bas prix. Chaque ouvrier ne pouvant faire qu'une

1. Sur le régime de l'industrie de Solingen, voir Thun, *ouv. cité*, p. 43 et suiv. C'est le décret du 3 novembre 1809 précédant de quelques jours celui qui introduisait le Code civil (12 novembre) qui abolit tous les privilèges et supprima les corporations ; mais ce décret ne fut pas rigoureusemeut appliqué à Solingen.

chose, la faisait bien. La tradition des bons procédés et les secrets déposés dans les familles s'y gardaient et s'y perfectionnaient de génération en génération. L'ouvrier n'étant pas absolument le maître de ses prix, conformait ses mœurs à ses ressources; l'éducation l'avait rendu intelligent, sa position le rendait sobre, exact, laborieux, et dans aucun autre lieu cette classe d'hommes n'avait plus de considération et ne vivait plus à l'aise. Il y avait assez de concurrence pour exciter l'émulation; il n'y en avait pas cet excès qui finit par nuire à la main-d'œuvre. A l'égard des marchands, la qualité de la marchandise était la même et les prix égaux pour tous. La prospérité de chacun ne pouvait donc être que le résultat de la prospérité générale, aussi on n'en voyait aucun chercher à s'établir sur la ruine de son voisin, avilir les prix pour se procurer des débouchés, et chercher à réparer sa perte par l'infériorité de la marchandise. Sous ce régime on acceptait les produits de Solingen sur sa seule marque. En Europe et en Amérique, la confiance était entière parce qu'elle n'a jamais été trompée. Mais depuis l'introduction de la liberté on fabrique de la marchandise qu'on donne à très bas prix, qu'on cherche à introduire en contrebande, des hommes sans aveu se mêlent d'un commerce auquel la sûreté publique est intéressée et le même principe a corrompu tout à la fois l'esprit du commerce et la nature de la fabrication. Il doit promptement opérer la ruine de Solingen.

Les gens à patentes (comme on les appelle) ou les partisans de la liberté répondent que si on fait de bonnes lames à Solingen, c'est qu'on y emploie de bon fer, de l'acier naturel, le meilleur de l'Europe, et, par ci, par là, de l'acier fondu qu'on tire d'Angleterre, qu'avec de tels ingrédients, quand on a la houille et le charbon à la porte, on peut soutenir une telle fabrique sans autre secret ni mystère. Les ouvriers se ralentissaient beaucoup sur leur travail personnel. Ils exploitaient le privilège en faisant travailler sous leurs ordres des compagnons plus habiles qu'eux, mais qui abandonnaient le pays parce qu'ils ne pouvaient pas s'y établir ou bien se négligeaient s'ils y restaient sous la condition de n'être jamais que des compagnons. Aussi voit-on aujourd'hui les ouvriers privilégiés plus passionnés pour le privilège que les marchands eux-mêmes. De telles chaînes imposées à l'industrie excluent tout perfectionnement. A l'égard des marchands, c'était sans doute une chose commode pour eux-mêmes de rester les maîtres des prix et de circuler tranquillement dans un même cercle, mais ils s'endormaient dans ce cercle sans s'apercevoir que chaque jour il devenait plus étroit. Les industries rivales avançaient tandis que celle de Solingen restait stationnaire et elle aurait succombé sous le faux principe par cela même qu'une chose était bien faite il y a cent ans, il

fallait la faire de même aujourd'hui. On ne nie pas que depuis la liberté il ne se soit fabriqué de la marchandise médiocre à Solingen, qu'on cherche à placer à bas prix, mais si le prix et la qualité sont dans un juste rapport, il n'y a pas à s'en plaindre. C'est un excédent de travail qu'on doit déjà au système de la liberté ; si, au contraire, on veut tromper sur la qualité et obtenir le même prix d'une marchandise inférieure, on ne trompera pas deux fois et celui qui aura compromis de la sorte sa réputation en recevra promptement la peine. Il restera toujours à Solingen des marchands assez bien avisés pour ne fournir que de bonnes marchandises et à un prix raisonnable. La concurrence qui s'établira sur ces deux points tournera d'abord au profit des consommateurs et ensuite à celui de la fabrique dont les produits seront plus recherchés, à mesure qu'à qualité égale les prix seront plus doux. En général, le système des privilèges est très propre à conserver, mais non pas à perfectionner, et dans le mouvement général de l'industrie en Europe toute fabrique recule alors qu'elle n'avance pas.

Au reste et pour trancher la question, le Grand Napoléon a rendu la liberté à la fabrique ; ce n'est sûrement pas sans connaissance de cause, et jamais le privilège ne peut être rétabli.

Je ne rends ici qu'une faible partie des moyens allégués de part et d'autre. Les esprits étaient échauffés. Il eût été inutile et par conséquent peu convenable de me prononcer. Par le fait, le privilège n'existait déjà plus, je me suis donc borné à recommander de soigner la fabrication et de s'occuper de concert de quelques mesures de police, qui pourraient restituer ce qu'il y avait d'utile dans l'ancien système.

Un bureau consultatif serait nécessaire à Solingen qui possède des marchans instruits et capables d'y occuper des places.

Retourné de Solingen à Dusseldorf par ..... [1].

La route est bonne, la poste bien servie, les campagnes environnantes sont cultivées avec soin et les grains sont aussi beaux qu'on les ait jamais vus. Cette partie du Grand-Duché annonce, soit par la forme des constructions, soit par les jardins et les clôtures qui environnent les maisons, un degré de civilisation déjà élevé et de l'aisance. Ce tableau parle au cœur d'un administrateur.

---

1. Laissé en blanc dans le texte ; Beugnot n'indique pas la date de son retour à Dusseldorf ; il dit dans ses *Mémoires* : « *Je n'y rentrai qu'au 1er juillet* » ; la rapidité avec laquelle il avait visité les grands centres d'Elberfeld et de Barmen permet de supposer qu'il ne consacra pas un mois à ce petit voyage d'inspection.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

La Normandie

ANNÉE 1903

ORGANISATION DU TRAVAIL. — Dans le discours qu'il a prononcé au Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris cette année, M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, a montré, en des termes qui ont porté, quels liens doivent unir les Sociétés savantes aux Universités régionales, quels services mutuels elles doivent se rendre. « Aux Sociétés savantes il appartiendra dans chaque pays de rechercher, d'examiner les documents, d'en déterminer la valeur avec cette précision qu'assure l'expérience de la vie locale, de continuer la publication de leurs savants mémoires. Placées au centre de régions plus vastes, les Universités coordonneront les efforts, en même temps qu'elles prépareront par une culture générale méthodique ceux qui, dans l'avenir, deviendront à leur tour les membres actifs des Sociétés régionales. »

Il importe en effet de rendre ce dernier service aux Sociétés savantes, car l'expérience permet de constater qu'elles perdent chaque année une partie de leurs membres, et qu'elles trouvent peu de nouveaux adhérents. Qui pourrait mieux pourvoir à leur recrutement que les Universités en dirigeant vers elles leurs étudiants formés aux méthodes scientifiques ? Mais, pour cela, il faut que les Universités conservent leurs étudiants et même des étudiants ayant, entre leurs années de travail plus spécialement consacrées à l'obtention des grades et à la préparation des concours, quelque temps à donner aux études locales. Il faut donc que les Universités préparent au diplôme d'études supérieures. Beaucoup de candidats sans doute seront tentés de prendre pour sujet de leur mémoire un coin de la province qu'ils habitent.

Ainsi les professeurs des Université pourront réunir ces équipes de travailleurs qui leur permettront de tenter ces enquêtes collectives dont tout le monde reconnaît aujourd'hui la nécessité dans certains domaines[1]. J'en

---

1. M. Jaurès, dans la *Dépêche* de Toulouse, du 1er janvier 1904, reproduit par la *Révolution française* du 14 janvier 1904.

ai fait l'expérience cette année pour une question d'histoire du moyen âge, et je me propose de la renouveler pour des sujets d'histoire moderne ou contemporaine de la Normandie, quand j'aurai pu montrer à mes étudiants, par un travail personnel, le cadre à remplir [1].

Le Travail. Les Sociétés. — L'ouvrage le plus considérable qui ait été édité par les Sociétés savantes de Normandie en 1903 est certainement le *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle* que M. Léopold Delisle a donné à la Société des Antiquaires [2]. Le premier volume contient 399 notices, qui constituent les annales typographiques de la ville de Caen pour la période antérieure à 1551. Le second volume, qui est à l'impression, contiendra le résultat des recherches de M. L. Delisle sur les imprimeurs, les libraires et les humanistes caennais de cette époque : ce sera une réédition considérablement augmentée du discours prononcé en 1890 à la séance solennelle des Antiquaires, qui déjà rendit de grands services à ceux qui étudièrent l'histoire de la Renaissance et de l'humanisme en Normandie.

La Société rouennaise des bibliophiles imprime le tome II de la *Seconde partie de l'histoire de l'église réformée de Dieppe* [3] (1660-1685) dont j'ai signalé ici même l'an dernier le premier volume [4]. Elle fait suite à une *Histoire de la Réformation de Dieppe* écrite par Guillaume et par Jean Daval, dits les *policiers religionnaires*, et allant de 1557 à 1657, publiée dans la même collection en 1878-79 par M. Émile Lesens. La publication de ces différents manuscrits a d'autant plus d'intérêt que, lors du bombarbement de Dieppe en 1694, les archives de l'église protestante ont été détruites, ainsi d'ailleurs que celles de la ville. La relation, publiée par M. Garreta d'après un manuscrit conservé en Angleterre par la famille Périgal, émane d'un protestant convaincu, dévot même, mais sincère ; son récit est extrêmement vivant et attachant ; il fait revivre l'histoire de cette église pendant la période des tracasseries qui a précédé la Révocation. L'auteur a du trait, de la malice : il nous restitue une ville du XVIIe siècle

1. Ayant traité, dans mon cours public sur l'histoire de Caen, la période de la domination anglaise de 1417 à 1450, j'ai engagé mes étudiants à faire un travail analogue, non pour l'ensemble de la province, mais de préférence pour une ville ou une région déterminée ; cinq d'entre eux ont répondu à mon appel et m'ont apporté des travaux sur Falaise, Domfront, Avranches et le Mont-Saint-Michel, Valognes, et enfin Harfleur pendant cette période. Voilà sans doute de bonnes promesses de travaux pour l'avenir, et aussi de bonnes recrues pour les Sociétés savantes.

2. Caen, x-354 p., in-8, 1903 (t. XXIII du *Bulletin*).

3. Rouen, Imp. Léon Gy, 1903, IX-172 p.

4. Id., in-4, 1902, IX-284 p.

avec ses gouverneurs, ses magistrats, ses pasteurs, avec les incidents de la vie de chaque jour, troubles causés par les écoliers des oratoriens, missions des jésuites ; on voit les chicanes se multiplier progressivement pour arracher des conversions, si bien que la naissance même de chaque enfant devient une source de conflits dans une population où catholiques et protestants avaient longtemps vécu en bon accord. Le second volume contient des suppléments. La *Relation de ce qui est arrivé à Jean Périgal, jeune homme de la ville de Dieppe, avant sa détention*, commence avec les dragonnades : jamais peut-être tableau plus vivant, plus saisissant n'en a été tracé ; rien ici du pittoresque voulu d'un romancier, rien de l'outrance que l'on attendrait, mais la peinture navrante des maux subis par de braves gens tenus d'héberger des soldats pas toujours méchants, mais souvent ivrognes, qui demandent sans cesse de l'argent. Les premiers ne font que bonne chère, pour les seconds on vide toute l'épargne, pour les suivants on vend les meubles. « Nous étions plus heureux entre nos quatre murailles que plusieurs ne sont dans leur abondance, car la piété, avec le contentement de l'esprit, est un bon grain. » Le jeune Périgal retrace ensuite ses souffrances dans les prisons du Roi, jusqu'au jour où on se décida à l'envoyer en Angleterre avec quantité d'autres protestants venus de Rouen, du Havre, de Fécamp, de Caudebec et de Lillebonne. Au manuscrit étaient joints plusieurs documents : les noms des pasteurs de l'église réformée de Dieppe depuis 1557, et ceux des *confesseurs* qui par les ordres du roi Louis XIV furent amenés de diverses prisons en mars et avril 1688 et embarqués par le même ordre le 27 avril pour être transportés en Angleterre ; M. Garreta a joint à sa publication des notes intéressantes qui lui ont été fournies par les documents des Archives départementales de la Seine-Inférieure, ou les Archives communales de Rouen ; et aussi un récit d'un compatriote de Jean Périgal, dieppois comme lui, publié d'après un manuscrit conservé dans la famille Delprat à Rotterdam.

Dans la même collection, signalons à titre de curiosité la réimpression du *Discours apologétic en faveur de l'instinc et naturel admirable de l'éléphant* [1].

La Société des bibliophiles normands a réimprimé le *Discours de l'entrée du duc d'Épernon à Caen, le 14 mai 1588* édité par M. R. DE FORMIGNY DE LA LONDE [2], et l'*Entrée à Rouen du cardinal de Saulx-Tavannes en 1756* [3], éditée par M. J. DE BEAUREPAIRE. Ces deux réimpressions sont accompagnées d'introductions qui font connaître les deux personnages, et de notes inté-

1. Publié par M. Héron. Rouen, 1903, in-8, XII-40 p.
2. Réimpression de l'original de 1588. Rouen, 1903, in-4, XI-23 p.
3. Rouen, 1903, in-4, XVII-22 p.

ressantes : elles font suite à une véritable collection de relations de ce genre publiée par la même Société.

La Société havraise d'études diverses a donné une *Notice sur son histoire due* à M. Ph. Barrey[1]. Il en a été de même pour l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. M. Héron, son archiviste, avec une courte notice sur cette Société, a dressé la *Liste générale de ses membres : 1° de 1744 à 1793, 2° de 1803-1804 à 1900-1901* [2].

Dans le volume des *Mémoires* de cette Société, nous trouvons des études de M. H. Wallon sur la *Chambre de commerce de Normandie* [3] qui, augmentées, ont été réunies en un volume publié par la Chambre de commerce de Rouen [4]; une étude amusante de M. Chanoine-Davranches sur une ville d'eaux française, *Forges-les-Eaux en 1737* [5]. Le tableau de cette vie galante et de ces représentations théâtrales fait songer à une autre ville d'eaux, celle de Bath, bien déchue comme Forges de sa réputation du XVIIIe siècle, et qui eut sa place dans l'histoire littéraire [6].

L'Académie de Rouen avait mis au concours pour 1903 : *La Fronde en Normandie* ; et certes l'idée était excellente. On trouvera dans le volume des *Mémoires* le rapport de M. G. de Beaurepaire sur ce concours [7]. Le prix a été décerné à M. Blossier, professeur au collège d'Honfleur, dont nous avons déjà signalé les études d'histoire locale. L'auteur, dit-on, a dépouillé les *Cahiers des États de la province* (excellente publication de M. Ch. de Beaurepaire dans la collection de la Société d'histoire de Normandie) ; les *Inventaires des Archives*, les *Mazarinades normandes*, et un recueil de pièces originales relatives à la Normandie de septembre 1643 à la fin de janvier 1660, qui se trouve aux Archives nationales. On reproche à ce travail d'avoir parfois suivi de trop près l'*Histoire du Parlement de Normandie* de Floquet. Mais n'y avait-il pas moyen de refaire cette histoire en puisant au fonds même du Parlement de Normandie aujourd'hui versé, incomplètement d'ailleurs, aux Archives de la Seine-Inférieure, et classé tout récemment, en attendant l'inventaire, par M. de Beaurepaire, d'une manière suffisante pour y permettre des recherches ?

Dans le *Bulletin de la Société historique de Lisieux* [8], je note deux bons

1. Le Havre, in-8, 105 p.
2. Rouen, 1903, in-8, 112 p.
3. *Mémoires*, 1903, p. 185-242.
4. Henri Wallon. *La Chambre de Commerce de la Province de Normandie, 1703-1791*, Rouen, 395 p., VI pl. in-8, 1903. Je reçois ce livre, en même temps que l'épreuve de cet article, trop tard pour en rendre compte ici. Je lui consacrerai un article spécial.
5. *Mémoires*, 1903, p. 243-283.
6. Barbeau, *Une ville d'eaux anglaise au XVIIIe siècle*, Paris, 1904, in-8.
7. *Mémoires*, 1903, p. 76-106.
8. Année 1903, n° 15.

travaux malheureusement anonymes. Le premier, sur *Les chanoines-comtes de Lisieux au XVIIIe siècle*, *La Saint-Ursin*, raconte, d'après des sources originales, un singulier usage : la prise de possession officielle du comté de Lisieux par les chanoines, qui avait lieu annuellement le 10 juin : les chanoines exerçaient pendant deux jours le pouvoir comtal à la place de l'évêque. Dans le second, *Les ancêtres des trois Thouret, le Constituant, le Médecin et l'Ingénieur*, on recherche l'origine de cette famille dont on peut retrouver la trace au XVe siècle et établir la généalogie depuis le XVIIe siècle.

Les *Notices, mémoires et documents* publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche ne semblent à première vue devoir rien renfermer qui concerne l'histoire moderne : et ce sont pourtant trois bons mémoires sur cette période qui constituent tout le volume de 1903 [1]. L'abbe LEROSEY a refait pour les diocèses de Coutances et d'Avranches [2] le travail de l'abbé Allain sur *L'instruction primaire en France avant la Révolution* [3]. Il a bien décrit l'organisation des petites écoles, la discipline, le programme, le recrutement des professeurs, les rapports avec l'Église. Le second mémoire, de M. DU BOSCQ DE BEAUMONT, précise *Les origines de Barbey d'Aurevilly*, et le troisième est la suite d'un important travail de M. H. SAUVAGE, fort bien documenté, sur *Les capitaines-gouverneurs du Château de Saint-Lô*.

Dans le volume des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen* [4], citons les travaux suivants, qui intéressent la Normandie : la continuation des *Lettres inédites de Gisbert Cuper à Daniel Huet (1685-1716)* publiées par M. Léon-G. PÉLISSIER, la *Correspondance de J.-B. Le Chevalier avec Böttiger, membre du lycée*, mon *Introduction à l'histoire de Caen* et la *Notice biographique et littéraire sur Armand Gasté* accompagnée d'une bibliographie par M. E. TRAVERS. Tous ceux qui savent combien a été considérable le travail de M. Gasté dans le domaine de l'histoire littéraire de la Normandie comprendront l'importance de ce mémoire.

Livres. — C'est d'un concours ouvert par l'Académie de Caen qu'est sortie la publication de MM. l'abbé BOURRIENNE et Tony GENTY, l'*Athenae Normannorum*. Sous ce titre, le P. Martin, des Cordeliers de Caen, avait

1. Tome XXI. Saint-Lô, in-8, 196 p.
2. *L'Instruction publique dans les diocèses de Coutances et d'Avranches avant 1789*, *Ibid.*, p. 13-78.
3. Paris, 1881.
4. 1903, in-8.

composé, au commencement du XVIIIe siècle, une véritable *bio-bibliographie normande*. MM. Genty et Bourrienne ont entrepris la publication de ce travail, en le complétant. Le tome Ier a paru en 1903 [1].

M. Decauville-Lachênée avait déjà signalé l'intérêt que présentent les annalistes caennais qui forment une suite à peu près ininterrompue de la fin du XVIe siècle à la Révolution. M. G. VANEL a publié, l'an dernier, l'un de ces journaux, celui de Simon le Marchand, qui va de 1610 à 1660, et se prolonge en quelques notes ajoutées par son fils et son petit-fils jusqu'en 1693 [2]. Le journal de Simon le Marchand donne les faits locaux que l'on ne trouverait pas ailleurs, il permet de saisir la physionomie sèche et froide d'un petit marchand caennais de ce temps-là. M. Vanel a édité avec beaucoup de soin ce journal, en le complétant par des notes abondantes. Il va publier incessamment dans la Collection de la Société d'histoire de Normandie d'autres annalistes caennais.

La Normandie

> Fut toujours féconde en grands hommes
> Aussi bien qu'elle l'est en pommes.

Et nos poètes normands ont tour à tour la bonne fortune de rencontrer des biographes et des critiques. M. Lemercier consacrait jadis sa thèse française à Vauquelin de la Fresnaye. M. l'abbé GRENTE s'est occupé cette année de *Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de la maison de la Reine, évêque de Séez (1552-1611)* [3]. C'est avant tout une thèse d'histoire littéraire : or Bertaut, poète galant, n'a pas chanté la Normandie ; presque toute sa vie s'est écoulée à la Cour. Le livre de l'abbé Grente ne nous appartient donc que par deux chapitres : la Jeunesse de Bertaut et l'Épiscopat. Le premier pouvait être l'occasion de tracer un tableau précis de Caen et surtout de son Université, où Bertaut fit ses études auprès de son père régent au collège du Bois : ce chapitre est un peu vague [4]. J'en dirais autant de celui qui concerne l'administration de Bertaut à Séez

---

1. Caen, Delesques, in-8.
2. *Journal de Simon le Marchand, bourgeois de Caen (1610-1692)*, Caen, 1903, in-8, LIV-192 p.
3. Paris, 1903, in-8.
4. Je ne saurais faire un reproche à l'auteur de n'avoir pas lu ma thèse latine, *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi*, Caen, Jouan, 1901, in-8. Et pourtant le chapitre sur l'Université et la Renaissance et celui sur l'Université et la Réforme protestante, que je viens de refaire pour la *Revue de la Renaissance* (*Caen et Genève, De Bèze, Antoine Le Chevallier et l'Université de Caen, 1563-1564*), t. IV, p. 229-243, lui auraient permis de tracer de cette Université un tableau plus précis.

(1607-1611). Si cette partie de la thèse de M. Grente me laisse quelques regrets, injustifiés peut-être, la faute en est à M. l'abbé DUMAINE, qui a montré combien pouvait être intéressante l'histoire d'une administration épiscopale, si courte fût-elle [1].

692 pages consacrées à un épiscopat qui a duré dix ans (1699-1710), et dans quel diocèse, celui de Séez, l'un des plus crottés de France, à qui s'appliquait ce vieux proverbe :

Beati qui habitant Urbes
Exceptis Luçon, Séez et Maillezais ;

voilà de quoi scandaliser ceux qui ont l'horreur des petits sujets ou soi-disant tels ; voici de quoi réjouir, au contraire, ceux qui croient qu'une monographie bien faite est éminemment suggestive, ceux qui aiment le détail précis appuyé sur le document. Or, rien de mieux documenté que ce livre puisé aux meilleures sources : Archives de l'évêché de Séez, du département de l'Orne, bibliothèques du grand séminaire et de l'historien Odolant-Desnos, collections de M. Léon de la Sicotière, de M. Tournouer, président de la Société historique de l'Orne, et du chanoine Blin. L'auteur, qui est un vétéran du travail historique et qui a déjà donné bien des mémoires appréciés sur la partie de la Basse-Normandie qu'il habite, a su dominer ses nombreux matériaux, et faire, dans toute la force du terme, un livre. Certes la physionomie de l'évêque Louis d'Aquin est attachante. Fils du premier médecin du Roi, il descendait d'une famille de professeurs à la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier, qui se disait originaire de Naples et de haute maison. Louis d'Aquin se consacra de bonne heure aux études théologiques : agrégé à la Sorbonne, il devint agent général du clergé, et s'y exerça à l'administration ; il s'y prépara à l'épiscopat comme un maître des requêtes à l'intendance. Il avait trente ans lorsqu'on le nomma évêque de Fréjus à la place de son oncle Luc d'Aquin, que l'on avait dû contraindre à démissionner. Les protestations de celui-ci l'empêchèrent de prendre possession de ce trône épiscopal : ainsi y monta Fleury qui devait l'illustrer. Louis d'Aquin reçut en compensation l'un des plus pauvres évêchés de France, celui de Séez. Mais ce qui nous intéresse davantage que la physionomie de ce jeune prélat, excellent et vigilant administrateur, c'est le diocèse. Par

1. L'abbé L.-V. Dumaine, *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez* (*1667-1710*), Paris, 1902, in-8, x-692 p. J'ai connu trop tard cet ouvrage pour en rendre compte dans mon bulletin de l'an dernier.

une information méticuleuse, M. l'abbé Dumaine a reconstitué la vie religieuse dans un diocèse normand pendant les dix premières années du XVIIIe siècle. De ces petites villes paisibles, Séez, Argentan, Alençon, Falaise, Mortagne, de ces campagnes perdues, il trace un tableau saisissant, au moment de l'arrivée de l'évêque, en juin 1699. Louis d'Aquin succédait à Mgr Mathurin Savary, dont la courte administration n'avait pu réparer tous les désordres causés par la longue vacance du siège, résultat du conflit entre la cour de Rome et Louis XIV. Beaucoup de prêtres laissaient à désirer au point de vue des mœurs ou surtout de l'instruction : l'auteur en donne d'après les Archives de l'évêché des exemples piquants. C'est tout le diocèse qui reparaît ici avec son clergé séculier, ses congrégations, ses confréries d'antique institution qui disputent parfois l'église au curé. Le chapitre sur les *Visites épiscopales* est l'un de ceux qui font le mieux pénétrer, non seulement dans la vie religieuse, mais aussi dans la vie journalière, les mœurs, l'état d'âme de nos ancêtres. On retrouve ici l'écho des querelles religieuses du temps causées par le Quiétisme et le Jansénisme; l'évêque prit part à l'assemblée du clergé qui condamna le Quiétisme; et il fut accusé de favoriser le Jansénisme. Loin de me plaindre que le livre de M. l'abbé Dumaine soit trop long, je le trouverais volontiers un peu bref sur deux points : les rapports de l'évêque, sinon avec le protestantisme officiellement disparu, mais avec les *nouveaux convertis*, et les rapports avec les Jésuites. On voit bien que ceux-ci ne sont pas en trop bons termes avec Louis d'Aquin : ils ne lui pardonnent point d'avoir voulu soustraire à leur influence la formation même du clergé diocésain, dont ils préparaient jusqu'ici les études philosophiques et théologiques dans leur collège d'Alençon. L'évêque les ménage pourtant, il leur confie les missions. Néanmoins, il est entouré d'ennemis, il voit s'élever contre lui une montagne de mémoires : on l'avertit qu'il pourra en être écrasé. Il conserve encore la faveur de Louis XIV, tant que vit le Père La Chaise, confesseur du roi. Mais quand la mort de celui-ci eut livré la place au Père Letellier, les accusations de jansénisme redoublèrent, sans bonne raison d'ailleurs — son biographe le montre; — l'évêque, mandé à la Cour, ne fut pas admis à se justifier et c'est en complète disgrâce qu'il rentra dans son diocèse. Quels étaient les auteurs de tous ces mémoires ? on ne le voit pas toujours. Quels en étaient les inspirateurs ? on aimerait à le savoir avec plus de précision. Mais au reste ce n'est peut-être pas la faute de M. l'abbé Dumaine, si on ne peut mieux les désigner.

Louis d'Aquin trouva la mort dans l'épidémie de 1710, qui suivit le funeste hiver de 1708-1709, dont M. l'abbé Dumaine, d'après un travail

de M. Duval [1], le savant archiviste de l'Orne, et des documents de l'évêché, trace un saisissant tableau.

Une excellente illustration ayant une valeur documentaire de premier ordre : portraits du prélat, vues des différentes villes du diocèse au XVIIIe siècle, vient ajouter encore à l'intérêt de ce livre capital pour l'histoire religieuse de la Normandie à la fin du règne de Louis XIV. Est-il besoin de dire que le livre est clair, bien composé, animé sans doute d'un esprit de foi, mais qui ne nuit jamais à la vérité : et c'est tout ce que l'on doit demander à l'historien religieux.

On commence un peu partout à étudier l'histoire de la charité et de l'assistance. M. le docteur HUE, chirurgien de l'hospice général de Rouen, a eu la bonne pensée d'en écrire l'histoire de 1602 à 1840 [2]. Dans un ouvrage fort bien documenté, puisé aux registres des délibérations de la Commission administrative, aux Archives de la ville et de l'hospice [3], il étudie les débuts du Bureau des Pauvres qui remonte au XVIe siècle, et la fondation de l'hospice. Son historique un peu compact met en lumière les généreux efforts de la charité sous l'ancien régime qui n'aboutissent souvent qu'à des résultats bien médiocres : il y a là des renseignements très curieux sur les loteries, les représentations théâtrales, la vie intérieure de l'hospice, les écoles. L'ouvrage est illustré de vues anciennes des bâtiments et de vieux plans de Rouen.

M. FERDINAND-DREYFUS, qui s'occupe beaucoup, lui aussi, de l'histoire de l'assistance, vient d'écrire la vie d'un philanthrope d'autrefois, *La Rochefoucauld-Liancourt* [4]; cette œuvre devait le séduire. Le livre, qui est un modèle de documentation méthodique, et, cela va sans dire, d'exposition, contient un chapitre intéressant pour la Normandie, la lieutenance générale du duc en 1792. Par sa première éducation, La Rochefoucauld était un philosophe ; par ses origines, un indépendant et un philanthrope; il accepta donc ce qu'il appela d'un mot célèbre : la Grande Révolution; mais une fois la Constitution de 1791 votée, il s'en tint là et fut un « loyal royaliste ». Bon officier, au moins en temps de paix, La Rochefoucauld était arrivé au grade de maréchal de camp. Désireux de jouer un rôle et de recommencer Bouillé, mais au profit de la monarchie constitutionnelle, il se fit don-

1. *Phénomènes météorologiques et variations atmosphériques* dans le *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, t. XIX.

2. Dr François Hue, *Histoire de l'hospice général de Rouen (1602-1840)*, Rouen, Lestringant, 1903, in-8, 324 p.

3. Si l'on est tout à fait rassuré par l'emploi des sources originales, on aimerait à les voir citées en référence.

4. *Un philanthrope d'autrefois, La Rochefoucauld-Liancourt (1741-1827)*, Paris, 1903, in-8, XVI-547 p.

ner, en avril 1792, le commandement de la 15e division militaire avec la lieutenance générale de Normandie et de Picardie. Il avait son dessein : sauver la monarchie, porter ses régiments de ligne à Pontoise, mener le Roi à Rouen, et de là au Hâvre, et, à la dernière extrémité, en Angleterre. Il croyait pouvoir compter sur les départements normands dont les autorités étaient constitutionnelles, et qu'il avait gagnées par ses manières aimables et naturelles. Il conspirait ouvertement et le déplacement de quelques canons qu'il faisait venir du Hâvre pour instruire la garde nationale de Rouen suscita des inquiétudes. Au reste, son projet n'était pas de ceux qui peuvent réussir, et il n'était pas de ces hommes qui, comme on dit, montent à cheval, sauf pour passer des revues. Le Roi se défiait de ce libéral, et la Reine n'avait pas confiance dans le royalisme normand. Quand La Rochefoucauld apprit le 10 août, sa colère ne put être qu'impuissante. Après une revue sans enthousiasme et un dîner sans entrain, tout fut fini. La Rochefoucauld se résigna à l'exil, il alla visiter les États-Unis.

Après toutes ces monographies dont quelques-unes sont du plus haut intérêt, il faut faire une place à un ouvrage qui, à première vue, s'annonce comme étant d'importance capitale. Il a pour titre : *La Normandie sous la monarchie absolue. Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI* [1], et pour auteur M. Legrelle, dont on connaît assez les beaux travaux sur *La réunion de Strasbourg à la France*, les ouvrages littéraires et les études russes. M. Legrelle a donné les dernières années de sa vie à sa province, et il en préparait une grande histoire restée inédite. Ce volume, qui n'en est qu'un fragment, se présente sous la forme singulière de causeries, écrites d'une manière agréable d'ailleurs ; les références sont renvoyées à la fin du volume ; elles permettent de constater que l'auteur n'a jamais recouru aux archives que lorsqu'il avait déjà fait lui-même, sur quelque point, un travail personnel. Admettons, ce qui me paraît très légitime, un essai de synthèse : encore faudrait-il avoir lu tout ce qui a été imprimé sur une période ; il est visible que, pour ne prendre qu'un point, l'auteur n'a pas connu la thèse de M. Galland sur l'*Histoire du Protestantisme en Basse-Normandie*. Un bon ouvrage de synthèse est fort utile, je l'éprouve tous les jours, mais celui-ci n'a fait qu'effleurer les questions ; l'histoire économique, les institutions y sont complètement laissées de côté. M. de Beaurepaire a bien voulu présenter ce volume au public : ceux qui connaissent sa bienveillance n'en seront point étonnés. Mais ses propres travaux — les plus petits comme les plus grands — (et M. de Beaurepaire en a publié

1. Rouen, Lestringant, 1903, XIII-396 p.

d'excellents dans les deux genres) — ont fait faire plus de progrès à la connaissance de l'histoire de la Normandie que l'ouvrage de M. Legrelle.

Je ne peux que signaler ici les deux volumes qui sont sortis des *Assises scientifiques, littéraires et artistiques* dites de *Caumont*, qui se sont tenues à Caen en juin 1903 [1]. Ces deux volumes, publiés sous la direction du secrétaire général, M. Bigot, ne contiennent rien qui semble concerner spécialement l'histoire moderne. Et pourtant l'historien du XIXe et du XXe siècle trouvera beaucoup à prendre dans les rapports de M. Douarche sur l'état moral de la Normandie, d'un intérêt si captivant, si navrant aussi parfois quand il montre la réelle décadence de la province par l'alcoolisme et la dépopulation. On lira avec fruit le rapport de MM. Goblot sur l'instruction, Souriau sur le mouvement littéraire et les Sociétés savantes, Carlez et Le Vard sur le mouvement artistique. L'histoire économique trouvera son compte dans les rapports de MM. Guinchant sur le mouvement industriel et de M. J.-B. Martin sur le mouvement agricole, et l'histoire des sciences dans les rapports de MM. Houllevigue et Brasil.

Je constatais ici, l'an dernier, le succès du volume de M. Grelé sur la vie de *Jules Barbey d'Aurevilly*. Son auteur a soutenu en 1904, devant la Faculté des lettres de l'Université de Caen, deux thèses qui complètent ce premier volume, l'une sur l'œuvre, l'autre sur la bibliographie [2]. J'aurais beaucoup à dire de ces deux livres qui intéressent la Normandie à bien des égards, mais je m'aperçois que je sortirais du cadre qui m'est tracé, puisque les deux livres sont de 1904 ; à l'an prochain donc, et n'allongeons pas un article déjà un peu étendu : la faute en est aux auteurs normands qui ont donné cette année quelques ouvrages de premier ordre; il y avait aussi dans mon bulletin de l'an dernier des lacunes que je me suis efforcé de combler.

Ces bulletins de la *Revue d'histoire moderne* ont pour ceux qui les écrivent bien des sortes d'intérêt : ils leur permettent de voir naître dans chaque province les mêmes *desiderata*, les mêmes idées. Dans le récent bulletin sur la Bourgogne, M. Hauser nous fait connaître un excellent projet de l'Université de Dijon qui songe à entreprendre la publication d'une petite histoire de Bourgogne. Il y a déjà longtemps que M. Ch.-V. Langlois a donné pour la Bretagne un livre de ce genre, qui est un chef-d'œuvre. Depuis, M. Elicio Colin, professeur au lycée de Nevers, a publié une bonne *Histoire du Nivernais* ; n'oublions pas le travail plus développé de M. Charléty sur le Lyonnais. J'avais le même dessein pour la Normandie;

1. Caen, 1903, 2 vol. in-8.

2. *Jules Barbey d'Aurevilly. L'œuvre*, Caen, 1904, in-8, 412 p., et *Essai d'une Bibliographie générale*, Caen, 94 p.

quelques-uns de mes collègues, et M. Berr, l'excellent rédacteur du *Figaro*, au cours d'une enquête sur la décentralisation, m'ont fait entendre le même vœu. Je suis à la disposition de l'Université, le jour où elle voudra publier un travail de ce genre, qui ne serait, dans ma pensée, qu'un manuel d'enseignement primaire et, au besoin, secondaire, sur l'histoire populaire de la Normandie.

Henri PRENTOUT,
Professeur d'histoire de Normandie
à l'Université de Caen.

COMPTES RENDUS

Ch. Terlinden. **Le pape Clément IX et la guerre de Candie, 1667-1669,** *d'après les archives secrètes du Saint-Siège.* Louvain, Peeters; Paris, Fontemoing, 1904. In-8, xxxii-364 p.

La défense de Candie contre les Turcs a été l'un des derniers épisodes importants de la lutte de la chrétienté contre l'Infidèle. Elle met comme un arrière-goût de croisade au milieu de la politique plus « séculière » du xviie siècle. Candie était le dernier morceau de l'empire de Venise dans la Méditerranée orientale. En face de la République affaiblie, il était fatal que l'empire turc encore très puissant se dressât pour le lui arracher. C'était le terme d'une lutte qui durait depuis des siècles, et que M. Terlinden résume dans une brève introduction.

La guerre commence en 1645 : elle se prolonge ou, pour mieux dire, se traîne pendant près d'un quart de siècle, avec des chances diverses, mais sans résultat décisif. Il fallut l'avènement de Clément IX pour lui donner un nouveau caractère et la conduire avec plus d'énergie. Ce pape poursuivit un double but : d'abord la paix de l'Église, troublée en France par les disputes entre Jésuites et Jansénistes, et ensuite l'union de toutes les forces de la chrétienté contre le Turc. Lorsque les discordes religieuses en France furent apaisées et que la guerre entre la France et l'Espagne eût été terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle, Clément IX se crut à la veille d'atteindre ce qui fut son grand projet : soustraire Candie aux coups de l'Infidèle. Il réussit à obtenir le concours armé de Louis XIV, dont la puissance militaire était alors de beaucoup la plus importante : une flotte d'environ quarante vaisseaux et d'une quinzaine de galères, avec un corps de troupes de plus de six mille hommes, et des chefs comme M. de Navailles, le duc de Beaufort. Une expédition internationale où dominaient les Français et les Vénitiens, et dont le généralissime était le propre neveu du pape, Vincent Rospigliosi, parut devant Candie en juin 1669. Deux affaires marquèrent l'activité des troupes coalisées : une sortie, le 25 juin, qui se tourna presque en désastre et où disparut

le duc de Beaufort[1], et une tentative de bombardement, le 24 juillet, qui fut infructueuse. Ces échecs répétés découragèrent les assaillants et, le 31 août, les Français ayant décidé de regagner la France, Candie fut abandonnée. Le 6 septembre, la garnison capitula, et les Turcs entrèrent dans la ville vingt jours plus tard.

Le travail de M. T. est plus spécialement consacré aux trois dernières années de la guerre. Il témoigne de recherches vastes et approfondies. Comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage, et comme la bibliographie des sources permet de s'en rendre compte, c'est surtout aux archives du Vatican que l'auteur a puisé[2] : il ne cite et paraît ne connaître les autres que d'après des livres de seconde main, Daru pour Venise, Gérin pour la France.

C'est donc une histoire de la guerre faite plus spécialement, sinon exclusivement, d'après les sources romaines, qu'il nous a donnée. Est-ce pour cela qu'il a été conduit à exalter, peut-être outre mesure, le rôle de la papauté dans cette affaire et à juger plutôt sévèrement la conduite de Louis XIV ? C'est la faute du roi de France si l'expédition contre les Turcs est retardée et se prépare si lentement, c'est encore sa faute si la ville est perdue pour la chrétienté : « Si la chute de Candie ne peut-être imputée à Morosini, elle doit l'être aux généraux français et particulièrement au duc de Navailles » (p. 288). Il nous semble que la plus grande part de responsabilité dans l'événement revient à Venise, qui en somme était la plus directement intéressée à conserver Candie et qui s'est montrée si faible à la défendre. La responsabilité des Français est, selon nous, fort diminuée par ce simple fait que, moins d'une semaine après leur départ, la place capitula. M. T. est dur pour le duc de Navailles, qu'il condamne, au contraire de Camille Rousset qui, en s'appuyant sur les rapports de l'expédition, l'avait apprécié d'une façon moins défavorable et, en somme, plus juste. Tous les textes qui nous renseignent sur l'état du corps expéditionnaire nous montrent qu'il était bien précaire ; le double échec du 25 juin et du 24 juillet est là pour prouver que les troupes amenées à Candie ne pouvaient à elles seules sauver la ville, et les appréhensions du duc de Navailles pour l'avenir paraissent tout à fait justifiées. La décision qu'il prit fut somme toute approuvée par le gouvernement français[3]. — Quant à Louis XIV, M. T.

1. On trouvera un récit de cette affaire du 25 juin, d'après les témoins oculaires, à l'appendice du tome premier des *Mémoires de Saint-Hilaire*, publiés par M. Léon Lecestre.

2. M. T. a eu la bonne idée d'insérer le texte des principaux de ces documents, soit dans le cours même de son récit, soit à la fin, en appendice.

3. Le désaveu officiel dont le duc fut l'objet à son retour a tout juste la valeur de presque toutes les mesures de ce genre : comme le prouve Camille Rousset, ce fut simplement l'effet des intrigues de Colbert contre le Roi : le duc porta la peine, momentanément, de la rivalité qui séparait les deux ministres.

lui reproche en définitive de n'avoir pas suivi docilement la direction de Clément IX, de n'avoir pas secondé ses desseins avec assez d'ardeur, d'avoir eu une politique « égoïste » en désaccord et parfois en contradiction avec la politique pontificale. L' « égoïsme » de Louis XIV, dans l'espèce, c'est plutôt l'intérêt de son royaume, qui ne coïncidait pas tout à fait avec celui du Souverain Pontife. Dans l'affaire de Candie, peut-être Louis XIV (ou ses conseillers) voit-il surtout un moyen d'agir sur le Turc et de hâter le renouvellement des Capitulations. Tout en donnant satisfaction aux vœux de Clément IX, il ne voulait pas rompre entièrement avec le Sultan. Ce que nous serions plutôt tenté de reprocher à Louis XIV, c'est moins sa réserve, qui n'était pas toujours exempte d'équivoque, que le manque de continuité dans les vues et ces brusques manifestations de l'esprit de croisade qui n'apportaient aucun bien à la chrétienté et compromettaient les avantages acquis à Constantantinople. Le Pape était dans son rôle en prêchant l'union du monde chrétien contre l'infidèle : c'est la politique immuable du Saint-Siège, la politique *catholique*. Mais le temps des croisés était passé [1] : il y avait divergence, sinon contradiction, entre cette politique et la politique *nationale* des États. Nous nous étonnons qu'un historien averti comme notre auteur n'ait à aucun moment fait cette distinction. Nul doute que, s'il l'eût faite, son jugement en eût été modifié et fût devenu plus équitable [2]. — V.-L. Bourrilly.

Ferdinand Castets. **Bourdaloue. La vie et la prédication d'un religieux au XVIIe siècle.** Tome II. Paris, Delagrave, 1904. In-8, 407 p.

Ce livre a, comme le tome Ier, un intérêt littéraire que nous n'avons pas ici à déterminer, dans la comparaison des diverses éditions, dans l'examen des questions d'authenticité qui se rattachent aux différents sermons. Il nous semble pourtant étonnant que M. Castets, après un premier volume où il fut peu question de Bourdaloue (cf. la *Revue*, III, p. 87), arrête ici l'étude de cette carrière à l'année 1679, Bourdaloue étant mort en 1704 : pour la période comprise entre 1679 et 1704, nous n'avons

1. Ce que dit M. T., p. 89 sqq., du grandiose et puissant réveil de l'esprit des croisades dans la nation française, en 1668-1669, nous paraît très exagéré. Le zèle du clergé était tout naturel, autant que celui du pape ; celui de la noblesse et de l'armée s'explique, en grande partie, pour d'autres raisons que des raisons religieuses, si l'on songe que l'humeur naturellement batailleuse et guerrière des gentilshommes français excitée par la guerre de Dévolution avait été brusquement arrêtée par la paix d'Aix-la-Chapelle.

2. On pourrait ajouter à la bibliographie, pourtant si abondante, des ouvrages cités, les suivants qui auraient éclairé davantage la politique française : Reyssié, *Le cardinal de Bouillon*, Paris, 1899 ; A. Vandal, *L'odyssée d'un ambassadeur, les voyages du marquis de Nointel*, Paris, 1900 ; et P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, Paris, 1896.

qu'une sorte d'appendice sur une mission de Bourdaloue à Montpellier en 1686. Il nous convient seulement ici de retirer de cette lecture quelques indications historiques sur la société dont une étude sur Bourdaloue renouvelle le souvenir. M. C. ne dédaigne pas les allusions toutes contemporaines : « Bourdaloue, dit-il, ne prévoyait pas qu'un jour, en se prévalant de ce que l'on appellerait un droit supérieur et en prétendant protéger le droit de l'enfant contre les préjugés des parents, on voudrait attribuer à l'État le monopole de l'instruction et de l'éducation » (p. 325). Et M. C. s'attriste, en conclusion, de vivre dans un temps « où l'obligation morale est rejetée comme une servitude, où l'on s'habitue à condamner, à l'égal d'injustes privilèges, les libertés primordiales que la société est faite pour protéger » (p. 398). Ces réflexions ont au moins l'inconvénient de l'anachronisme. D'ailleurs il n'apparaît pas, dans cet ouvrage même, que la société du XVIIe siècle fût pure de tout défaut. La prédication de Bourdaloue, qui commença à Paris en 1669, fut inspirée aux Jésuites par la pensée de lutter contre les Jansénistes et les docteurs de la « voie étroite » ; ses premiers sermons contre les excès de sévérité lui valurent la désapprobation de la pieuse princesse de Conti, auprès de laquelle il eut la faiblesse de faire ensuite une démarche d'explication (p. 49). Mais on sait que Bourdaloue fut peu à peu grandement réputé à cause de la vigueur de sa dialectique et de la sévérité de sa morale ; il faut avouer que l'auditoire auquel il s'adressait avait besoin d'un aussi rude censeur, et nous ajouterons ici quelques traits à ceux que nous avons notés dans le premier volume. — Bourdaloue eut l'occasion de parler des vocations religieuses à propos de diverses prises d'habits, et M. C. note avec lui les abus qui y étaient alors commis, des enfants chargés des plus hautes dignités ecclésiastiques, des parents préoccupés seulement de se débarrasser d'enfants trop nombreux et infirmes, des religieux ou religieuses échappés par ruse au couvent et obligés de plaider pour avoir leur part de l'héritage de leurs parents (p. 199 et sq.). M. C. condamne la complaisance que les ordres religieux ont pu mettre à s'associer aux intentions paternelles, mais il affirme qu'elle « n'était pas dictée par des pensées d'intérêt » (p. 207). Il cite cette étrange morale d'un prédicateur du temps : « Je soutiens que quand une jeune fille se donnerait à Dieu en un âge où elle n'aurait pas encore toute sa prudence (c'est-à-dire toute sa raison), son action cependant est si raisonnable et cette disposition qu'elle fait d'elle-même est si avantageuse, qu'elle doit être universellement approuvée » (p. 324). — Mais il est plus souvent question, dans ce livre, comme dans les sermons de Bourdaloue, de la dévotion toute mondaine et toute superficielle de ce temps, où, selon La Bruyère, « une femme pieuse est une femme qui a un directeur »

(p. 302), où les dames ne deviennent pénitentes que quand elles ont cessé de plaire à leurs sacrilèges adorateurs et n'offrent à Dieu que des débris, dit cruellement Bourdaloue (p. 296), où le sermon est couru comme un spectacle auquel on fait retenir sa place par un valet, où l'on dresse un amphithéâtre dans l'église comme on fit à Montpellier pour un carême de Bourdaloue (p. 369 et sq.), où le prédicateur populaire paraît aussi intéressant que le plus fameux acteur de la Comédie italienne (p. 373), où les femmes à l'office font scandale par la nudité de leurs bras et de leurs épaules au point que les vicaires généraux de l'archevêché de Toulouse sont obligés de publier une ordonnance de répression (Appendice II). — En vérité, ce temps dévot où les dragons et les Bourdaloues donnaient la chasse aux protestants (p. 370) n'était pas si vertueux ; mais le confesseur alors était tout-puissant et Bourdaloue expliquait soigneusement qu'il n'y a pas de secret d'État pour le confesseur d'un homme politique (p. 304-306) : « Ouvrez-lui, dit-il, votre cœur; soumettez à son examen toutes vos entreprises et toutes vos démarches ; proposez-lui vos raisons, écoutez les siennes; pesez tout dans une juste balance, et ne vous obstinez point contre la vérité, du moment qu'il vous la fera apercevoir. » C'était le temps de *Tartuffe* et de la Révocation de l'Édit de Nantes. — J.-E. Driault.

Henri d'Alméras. **Cagliostro (Joseph Balsamo). La Franc-Maçonnerie et l'occultisme au XVIIIe siècle**, *d'après des documents inédits*. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904. In-18, 386 p.

M. d'Alméras ne nous apprend pas grand'chose de nouveau sur le fameux Balsamo, à qui le livre récent de M. Funck-Brentano, *L'Affaire du Collier*, avait donné un regain d'actualité. Des quelques documents d'ordre judiciaire qu'il cite dans ses sources, il n'a à peu près rien tiré (p. 5 sqq.), et, parmi les imprimés, il semble ignorer la *Corrispondenza segreta sulla vita pubblica e privata del Conte di Cagliostro*, publiée en 1791, à Venise, livre rare qu'on attribue à l'abbé Giuseppe Compagnoni[1], et l'étude d'Al. Ademollo sur *Cagliostro e i Liberi Muratori*[2]. La vie du célèbre prestidigitateur, thaumaturge et franc-maçon que fut Balsamo-Cagliostro devait être normalement replacée dans un tableau d'ensemble des sectes secrètes de toute espèce que le XVIIIe siècle a créées, à la fois pour combattre son propre ennui morbide et pour permettre aux esprits aventureux de se grouper pour des buts politiques ou philosophiques.

1. *Archivio storico italiano*, 1891, sér. V, t. VII, p. 146.
2. Je ne parle pas des lettres du secrétaire d'état du Saint-Siège concernant ses dernières années, et que je publierai prochainement, d'après les copies de l'*Archivio segreto vaticano*.

Les chapitres qu'il y consacre (IV et V, p. 74-129) sont insuffisants, et il est permis de le reprocher à l'auteur, qui s'était proposé de faire cette description. Le livre du P. H. Rinieri sur les rapports de la cour de Naples et du Saint-Siège à la fin du XVIIIe siècle[1], avec ses erreurs et ses tendances, lui aurait, en tout cas, fourni des renseignements précis qui n'eussent pas fait mal dans cette revue du surnaturel laïque, où l'on s'étonne encore qu'il soit fait une si petite place à Mesmer[2]. Ce que dit M. d'A. de l'affaire du Collier est à peu près exactement — aux détails près — ce qu'en a dit M. Funck-Brentano. Quant aux dernières années de Cagliostro, celles de Rome, il paraît bien que M. d'A. en ait mal démêlé le caractère. Les souvenirs de l'abbé Benedetti, grâce auxquels M. D. Silvagni a pu, il y a quelques années, écrire un livre si amusant[3], dépeignent une séance de rite égyptien présidée par le « Comte » à la villa Malta, près la porte du Pincio; on y voit assister l'ambassadeur de France, cardinal de Bernis, les princesses Rezzonico et Santa Croce, la comtesse Soderini, et d'autres personnes du meilleur monde : la situation de Cagliostro était-elle donc si mauvaise? Le procès même de Cagliostro, en revanche, est exactement raconté, parce que M. d'A. a eu recours au procès-verbal quasi-officiel publié par la *Camera apostolica* dès 1791[4]. Les lettres de Lorenzo Prospero Bottini, agent de la République de Lucques, depuis 1784, nous renseignent indirectement, mais d'une façon plus intéressante encore, sur les phases du procès[5], où le pape voyait une affaire considérable. Déjà, en effet, se constituait la doctrine en honneur dans les milieux ecclésiastiques, du fameux abbé Barruel[6] jusqu'au chanoine Touzery[7], qui voit dans la Révolution française l'œuvre directe des sectes maçonniques. M. d'A. dit que « la plupart des historiens prétendent, mais sans donner de preuve formelle, qu'il [Cagliostro] mourut en 1795[8] ». Silvagni a publié un document extrêmement intéressant, tiré du livre paroissial des morts de la cité de S. Leo, qui prouve que Cagliostro est mort le 28 août[9], à moins que ce ne soit que le 26, si l'on en croit une

1. *Della rovina di una monarchia Relazioni storiche tra Pio VI e la corte di Napoli, negli anni 1776-1799.* Torino, 1901, in-8. Deuxième partie.
2. Cf. E. Bersot, *Mesmer. Le Magnétisme animal.* Paris, 1879, in-18.
3. *La corte e la società romana nei secoli XVIII e XIX*, t. I, Firenze, 1881, p. 311-315.
4. *Compendio della vita e delle gesti di G. Balsamo.* Roma, 1791, in-8.
5. Employées par G. Sforza, *La fine di Cagliostro studiata ne'documenti lucchesi*, dans l'*Arch. Stor. ital.*, 1891, sér. V, t. VII, p. 144 sqq.
6. Surtout dans ses *Mémoires pour l'histoire du Jacobinisme.* Londres, 1797, Lyon, 1803, in-8.
7. *Histoire de la Révolution française.* Rodez, 1901, in-8. V. la *Revue*, t. II, p. 190.
8. P. 350.
9. *Loc. cit.*, p. 319-320.

lettre de Luigi Angiolini, ministre de Toscane à Rome [1]; il mourut d'ailleurs dans l'impénitence finale, et scandalisa le bon *paroco* de S. Leo. M. G. de Luca, condensant les souvenirs de Gandini, fils du gouverneur du château de S. Leo, ajoute un détail lugubre à cette histoire de la fin de Cagliostro [2]. Quand les troupes du Premier Consul eurent pris par la faim le château, des officiers maçons déterrèrent les restes de Cagliostro, — qui n'avait pas été mis en terre chrétienne, — et l'honorèrent selon les rites maçonniques; on conserva même son crâne dans lequel, les jours d'agapes fraternelles, buvaient les adeptes.

Dans l'ensemble, on peut donc dire que le livre de M. d'A. n'apporte pas grand'chose de nouveau, ni sur Cagliostro ni sur la maçonnerie, — je ne retiens pas ses *Appendices*, qui sont absolument sans intérêt. Il reste, après lui, beaucoup à faire, pour recueillir des documents et jeter un peu de lumière sur l'histoire des groupements secrets du XVIIIe siècle. Quelques textes, que je publierai prochainement, souligneront la difficulté de l'entreprise, car ils montreront, en partie, qu'on a surtout écrit pour fausser le caractère et le but de ces groupements. — Georges BOURGIN.

Paul ARDASCHEFF. **Les intendants de province sous Louis XVI**. Tome III. Youriev [Dorpat], 1903. In-8, 554 p.

Ce tome III est un volume de pièces justificatives; les deux premiers ont paru en russe et seront prochainement traduits en français [3]; ce dernier volume a été publié en français. L'ouvrage, envisagé dans l'ensemble, est un des plus considérables et des plus parfaits qui aient été écrits depuis longtemps en Russie sur l'histoire intérieure de la France. Présenté comme thèse de doctorat par l'auteur devant l'Université de Moscou, il lui valut le prix Solovieff complet, et une nomination immédiate à la chaire d'histoire moderne de l'Université de Youriev (1901). L'auteur, actuellement professeur à l'Université de Kiev, a passé deux années (1896-1898) à compulser les archives françaises; il a visité les Archives nationales, dont il a utilisé 200 liasses de la série H et diverses pièces des séries AA, AD, B^{a}, B^{III}, D^{IV} *bis*, F, K, MM, O^{1}, V^{7}, W^{1b}, X^{1a}, Z^{1l}. Il a puisé également aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, fonds France; et à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, il a eu recours au volumineux manuscrit intitulé : « Mémoire concernant MM. les Intendants départis dans les différentes provinces et

1. G. Sforza, *loc. cit.*, p. 149 (lettre du 4 septembre).
2. Id., *ibid.*, p. 151 (lettre du 10 avril 1883, à M. G. Sforza).
3. Nous rappelons que la *Revue* a donné du premier (voy. t. V, p. 5 sqq.) un résumé étendu fait par l'auteur même.

généralités du royaume, par M. d'Aube, 1738 ». M. A. a fait ensuite un séjour plus ou moins long dans diverses villes de province : il a consulté aux Archives départementales de la Marne le Fonds de l'intendance de Champagne (série C) ; puis il est allé à Dijon, capitale d'un des pays d'États les plus considérables, à Saint-Brieuc, à Rennes, villes qui ont servi de siège aux États provinciaux de Bretagne ; il a enfin utilisé les dépôts d'archives de Mont-de-Marsan, de Bayonne, Pau, Tarbes, Toulouse, Foix, Montpellier, Marseille, Mâcon, Bourg. Par le nombre des sources consultées, le travail de M. A. s'annonce donc comme un ouvrage de tout premier ordre.

Le sommaire des chapitres du tome troisième ne démentira pas cette opinion : 1° Les Intendants et le Gouvernement, pages 3-51. — 2° L'Intendant, ses confrères, ses subalternes, p. 52-68. — 3° L'Intendant et ses subdélégués, p. 69-108. — 4° Les Intendants et les Commandants de province, p. 109-117. — 5° Les Intendants et les Parlements, p. 118-149. — 6° Les Intendants et les États provinciaux, p. 150-173. — 7° Les Intendants et les Assemblées provinciales, p. 174-232. — 8° Les Intendants et les Officiers municipaux, p. 233-240. — 9° L'activité administrative des Intendants, p. 241-325. — 10° Mœurs administratives, p. 326-379. — 11° Les Intendants et la convocation des États généraux de 1789, p. 380-395. — 12° Les Intendants et les cahiers de doléances en 1789, p. 396-433. — 13° Les Intendants et la Révolution, p. 434-452. — 14° Les Intendants devant le Tribunal révolutionnaire, p. 453-460. — 15° Les Intendants jugés par leurs contemporains, p. 461-518. — Liste des pièces imprimées par ordre chronologique, p. 519-539. — Liste des sources citées par ordre alphabétique, p. 540-549.

Si nombreux d'ailleurs que soient ces chapitres, ils n'en contiennent pas moins à leur tour des documents bien classés. En examinant, par exemple, l'activité administrative des intendants, nous constatons que les pièces relatives à cette question (9°, p. 241-325) sont classées sous les rubriques suivantes : Curriculum vitæ d'un intendant ; activité d'un intendant d'après un témoignage officiel ; tournées, justice, police, sûreté, travaux publics, embellissement de villes, agriculture, industrie, commerce, bienfaisance ; finances, finances provinciales, taille, capitation, vingtième.

Enfin, pour mener à bien un travail d'une telle envergure, l'auteur a mis autant de soin à consulter les pièces imprimées qu'il en avait pris à colliger les documents manuscrits. On en jugera aisément d'après quelques extraits des documents contenus dans le XVe chapitre (Les Intendants jugés par leurs contemporains). Relativement à l'intendant

Bertier de Sauvigny, par exemple, M. A. cite des passages du libelle *L'Espion dévalisé* (1788, Bibl. nat., Lb39 317), des *Mémoires secrets*, . XXXIV (21 février 1787), du *Moniteur universel*, nº 28 (29 juillet 1789), de l'*Histoire de la Révolution de France* de Bertrand de Molleville (Paris, 1801, in-8, t. II, p. 85), et du *Cours complet d'agriculture* de l'abbé Rozier (Paris, 1805, t. XI, au mot *Agriculture*, p. 86). Sur Calonne, intendant, il cite la *Correspondance secrète, politique et littéraire* (Londres, 1787, t. II, p. 116-117, Bibliothèque Klinger, Université de Youriev, nº 269); Hippeau, *Le gouvernement de Normandie* (Caen, 1854, 2e partie, t. Ier, p. 203; d'après le duc de Harcourt, 5 octobre 1783); Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI* (Paris, 1801, t. VI, p. 113); de Lévis, *Souvenirs et portraits, 1780-89* (Paris, 1813, in-8); Mme de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* (Paris, 1818, in-8, t. Ier, p. 109-110). La liste des documents cités sur un intendant comme Turgot serait plus longue et plus significative encore.

Bref, ce travail est de ceux qui feraient honneur à un érudit français spécialisé dans l'histoire intérieure de la France; et l'effort très heureux tenté par M. A, pour s'assimiler l'organisation de nos anciennes provinces est de ceux qu'il faut louer dans un étranger, et surtout dans un Russe. Il ne faudrait pas beaucoup d'ouvrages comme celui-ci pour créer entre l'érudition russe et l'érudition française des liens durables et solides.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que, durant son court séjour à l'Université de Youriev, M. A. a su intéresser ses étudiants à l'histoire intérieure de la France : l'un d'eux, M. Hugo Zemel, de Riga, vient de recevoir une médaille d'argent pour une étude historique en langue russe intitulée : Caractéristique de l'activité administrative des intendants de province en France sous Louis XIV. Pour cette étude, faite sur des données officielles, l'auteur a utilisé notamment les *Mémoires* de l'intendant Foucault, il exprime des jugements personnels, fondés sur des documents précis. Si différents que soient l'un de l'autre les ouvrages de MM. Guérier[1], Ardascheff et Zemel, ils n'en prouvent pas moins que l'étude des deux derniers siècles de l'ancien régime en France semble, à l'heure actuelle, intéresser vivement les érudits russes, trop exclusivement préoccupés jusqu'ici de l'histoire allemande. Si le mouvement se précisait et s'accusait, nous ne saurions que nous en réjouir. — A. Mansuy.

---

1. Sur *L'idée démocratique et la Révolution française de 1789*, que la *Revue* signalera prochainement.

Le Cte Boulay de la Meurthe. **Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804), et documents sur son enlèvement et sa mort**, publiés par la Société d'Histoire contemporaine. Tome Ier : *Le licenciement. La conspiration de Georges.* Paris, Picard, 1904. In-8, LXVII-521 p. (portrait).

Malgré les assez nombreuses études que nous possédons sur la conspiration de Georges Cadoudal et la mort du duc d'Enghien qui en fut la conséquence, M. Boulay de la Meurthe n'a pas estimé que tout fût dit, ni que la question ait été toujours présentée sous son jour véritable. Il vient de publier, sous le patronage de la Société d'Histoire contemporaine, un premier volume de documents relatifs au licenciement de l'armée de Condé et à la conspiration de Cadoudal, précédés d'une préface et groupés en un certain nombre de chapitres. La correspondance du duc d'Enghien n'est qu'une partie et n'est pas la partie principale de ces documents.

La préface de M. B. est une étude critique assez développée et intéressante sur la conspiration de Georges. L'auteur commence par examiner les origines du complot, et parmi les conclusions qu'il établit et surtout qu'il confirme, voici les principales : Louis XVIII est resté étranger à la conception et à l'exécution du complot, qui fut l'œuvre de Cadoudal et du comte d'Artois. Dans l'affaire de la machine infernale de 1800, qui est comme un antécédent de la conspiration de 1803, Saint-Régent agit contre les ordres de Georges, qui faisait une distinction entre l'assassinat, qu'il repoussait, et l'attaque du premier Consul et de son escorte, selon lui une bataille où chacun risquait sa vie. La présence de Monsieur à Paris parut indispensable à Georges pour fixer le sens de la conjuration, et permettre d'en saisir les résultats. Le comte d'Artois prit l'engagement formel qui lui était demandé, mais il était peu disposé à le tenir, et il imaginait à côté du complot de Georges un dessein de restauration monarchique dont Pichegru et Moreau eussent été les acteurs principaux. Sans cacher entièrement ses idées à Cadoudal, il ne les lui fit qu'entrevoir « sous un jour diminué et affaibli, « ce qui créa dès l'origine un malentendu. Le gouvernement anglais, lorsqu'il fit les fonds de l'entreprise, comprenait à demi-mot de quoi il s'agissait, et se garda bien de demander des explications trop précises qui l'auraient compromis. Mais au fond il n'était pas d'accord avec Monsieur, admettant la disparition de Bonaparte, mais peu disposé à le remplacer par les Bourbons. M. B. étudie ensuite le développement de la conjuration, les premières relations de Pichegru et de Moreau. Il estime qu'il n'y eut à l'origine de la part de Moreau que des protestations assez banales de bienveillance et de politesse vis-à-vis de Pichegru, et qu'après son entrevue avec Pichegru, Moreau eût été assez disposé à

participer au complot contre Bonaparte, mais qu'il visait à un consulat analogue à celui de Bonaparte et n'entendait pas travailler pour les Bourbons. En même temps que l'intrigue de Monsieur et l'entente des deux généraux échouaient, M. B. retrace comment Georges était immobilisé à Paris par l'absence du comte d'Artois, et comment, au moment où elle fut découverte, la conspiration était complètement désorganisée. La fin de la préface contient des détails sur les menées et les recherches de la police consulaire en France et à l'étranger en 1802 et 1803, une analyse des sentiments de Bonaparte quand il connut la conjuration (M. B. n'indique pas qu'il en ait profité pour établir l'Empire ; il signale ses projets vis-à-vis de Moreau qu'il voulait faire passer, non pour un ambitieux qui se serait tenu à côté du complot pour refaire un coup d'État servant au fond le régime républicain, mais pour un agent des Anglais et des princes), enfin une démonstration qui n'était plus à faire de la non-participation du duc d'Enghien à la conjuration. Comme conclusion, un portrait du duc d'Enghien qui tourne à l'apologie.

Les documents publiés par M. B. dans ce volume sont répartis en cinq chapitres : le licenciement de l'armée de Condé après la paix de Lunéville, le duc d'Enghien pendant la paix ; le premier Consul et les Bourbons pendant la paix (ouvertures de Bonaparte à Louis XVIII alors à Varsovie, par l'intermédiaire de la Prusse, pour obtenir des Bourbons une renonciation à leurs droits, en échange d'un sort assuré) ; la conspiration de Georges et la guerre contre l'Angleterre ; le duc d'Enghien pendant la guerre.

Les recherches de M. B. paraissent étendues. En France, il a consulté les Archives de Chantilly, les Archives nationales, celles des Affaires étrangères et de la Guerre. Il a publié plusieurs pièces provenant d'archives étrangères, du Record Office et du British Museum en Angleterre (concernant les menées de Georges et des réfugiés royalistes en Angleterre), des Archives de Moscou (rapports de Louis XVIII et d'Alexandre) et de Saint-Pétersbourg (lettre de l'ambassadeur russe à Londres sur l'attitude de gouvernement anglais vis-à-vis des conjurés), de celles de Berlin (lettres de l'ambassadeur prussien Jacobi à Londres), de celles de Karlsruhe (relations du duc d'Enghien et du margrave de Bade), de celles de Naples et de Stockholm. Il a eu connaissance des papiers de Crétineau-Joly, de l'abbé de Montesquiou, du comte de Marans. Les textes publiés sont accompagnés de notes précises, souvent critiques, et suivis d'appendices sur les officiers de Georges en Angleterre, et sur les conjurés arrêtés. On pourrait donc louer la publication de M. B. presque sans réserve, s'il avait pris soin de donner des indications précises sur la provenance

des documents qu'il édite. Il se contente de citer le nom du dépôt : Record, British, Archives de Moscou, Archives nationales, etc. Souvent même ses références sont encore plus vagues : *State papers* (p. 216). Cela est d'autant plus regrettable qu'il est évident que M. B. a fait un choix parmi les documents, et qu'il y aura peut-être lieu de reprendre plus tard et de compléter ses recherches sur certains points. — P. Muret.

Dr Karl Brunnemann. **Maximilien Robespierre**. Traduction et notes de L. Lévi. Tome Ier. Paris, Schleicher, 1904. In-8, xiv-370 p.

L'instituteur suisse Karl Brunnemann, qui écrivit en 1879 le livre dont Mlle Lévi nous donne aujourd'hui la traduction, ne s'était pas précisément proposé de faire œuvre historique, mais de dissiper les préjugés des Allemands à l'égard de Robespierre et particulièrement de répondre à Rudolf von Gottschall qui avait fait paraître sur le grand homme d'État, en 1876, une biographie tendancieuse. Karl Brunnemann ne fit aucune recherche dans les archives et se borna la plupart du temps à démarquer l'excellent ouvrage d'E. Hamel. On peut donc être surpris que Mlle Lévi se soit donné la peine de traduire ce livre de seconde main. Elle aurait rendu beaucoup plus de services à la science historique en réimprimant E. Hamel ou en composant une étude originale pour laquelle elle me semble préparée, si j'en juge par les notes abondantes et précises dont elle a accompagné le texte de l'auteur allemand pour le compléter et le rectifier à tout instant.

En général, Mlle L. est au courant de la littérature robespierriste. Je lui signalerai pourtant une petite omission. Elle n'a pas utilisé pour ses notes la longue lettre de Robespierre écrite de Carvin le 12 juin 1783, jusqu'ici inédite et publiée par M. Aulard dans la *Révolution française* sous le titre d'*Impressions de voyage* (tome XL, p. 358). En général aussi, elle fait effort pour rester impartiale, tout en ne dissimulant pas ses sympathies très vives pour Robespierre. Mais n'exagère-t-elle pas quand elle représente les massacres de Septembre comme un « mouvement spontané » ? (p. 155, note). Elle accepte trop facilement aussi les accusations de royalisme portées par Robespierre contre les auteurs des troubles de février 1793 à Paris (p. 317, note). Les meneurs de cette agitation sociale, qu'elle ne semble pas connaître, étaient Varlet et Roux, qui ne sauraient être suspectés de royalisme [1]. — Albert Mathiez.

---

1. L'inexpérience du traducteur se trahit dans les références qui ne sont pas toujours correctement indiquées. On ne trouve que rarement la page et le tome de l'auteur cité et presque jamais l'édition.

Abbé Charles DEMENTHON. **Une victime des Septembriseurs. L'abbé Jean-Baptiste Bottex.** Paris, Lecoffre ; Lyon, Vitte, 1903. In-8, XXXV-402 p.

Cette biographie est un panégyrique destiné à plaider (à la lettre) la béatification du martyr J.-B. Bottex, député du clergé de Bresse aux États généraux, massacré à la Force le 3 septembre 1792. C'est le début d'une série qui promet d'être longue. Le cardinal Richard a institué, le 14 mars 1901, un tribunal ecclésiastique avec mission de procéder aux informations canoniques en vue de la béatification et canonisation des prêtres victimes des massacres de septembre. 217 noms de martyrs ont déjà été retenus par la commission spéciale chargée de réunir les pièces du dossier. La commission fait appel aux évêques qui confient les enquêtes à leurs prêtres les plus distingués. — Si j'en juge par le présent livre, la science historique n'aura pas beaucoup à gagner à ce mouvement d'érudition, mais cela tient sans doute à la personne très effacée du martyr dont la vie est ici racontée. L'abbé Bottex n'a pas pris une seule fois la parole à la Constituante, n'a joué aucun rôle politique appréciable, même dans son propre pays. Le récit du peu qu'on sait sur sa vie publique et privée pourrait aisément tenir en quelques pages, mais l'hagiographe n'a pas pu résister à la tentation d'enrichir (?) son sujet en y mêlant copieusement l'histoire générale, qu'il résume naturellement de préférence d'après les écrivains catholiques, Ludovic Sciout, Picot, Barruel, Jaeger, etc. — A. MATHIEZ.

Cardinal MATHIEU. **Le Concordat de 1801, ses origines, son histoire,** *d'après des documents inédits.* Paris, Perrin, 1903. In-8, 383 p.

L'ouvrage débute par des remerciements à M. Boulay de la Meurthe pour les documents qu'il a publiés, « indispensable manuel » de tous ceux qui veulent étudier le Concordat. L'auteur les a en effet mis largement à profit ; son livre, dans lequel il a voulu, nous dit-il, exposer brièvement l'origine, les différentes phases et le résultat final des négociations qui aboutirent au Concordat, en s'effaçant autant que possible pour laisser parler les négociateurs eux-mêmes, est presque entièrement composé avec ces documents. Il en a cependant, avec l'aide du P. Rinieri, rédacteur à la *Civiltà cattolica*, découvert quelques-uns que n'a pas connus M. Boulay de la Meurthe. Voici, sauf omission, ces pièces inédites qu'il cite au cours de son ouvrage : une lettre du cardinal Martiniana, évêque de Verceil, à Pie VII, du 26 juin 1800 (p. 3-5), conservée aux Archives du Vatican, et que M. M. croit n'avoir jamais été traduite en français ; Martiniana y expose les vues de Bonaparte sur l'arrangement

des affaires ecclésiastiques de France ; — une lettre de Spina, du 21 janvier 1801 (p. 14), déclarant que Martiniana a causé un grand préjudice à la négociation dans le peu qu'il s'en est mêlé ; — des extraits, traduits en français, d'une lettre en italien, adressée à Bonaparte, écrite en partie de la main du pape, du 12 mai 1801 (p. 150-153) ; Pie VII déclare qu'il a fait toutes les concessions qu'il pouvait faire, mais que, quant aux formes de ces concessions et aux manières de les exprimer, il a dû apporter quelques modifications à ce qui lui était proposé ; — une dépêche de Bernier à Spina, du 15 juin 1801 (p. 216-218), l'informant qu'on ne peut, dans la convention projetée, accorder à la religion catholique la qualification de religion d'État, mais qu'on reconnaîtra que cette religion est l'objet du vœu de la majorité des citoyens, vœu qui est le fondement de la loi dans un État républicain ; — une note de Consalvi à Bernier, du 4 juillet (p. 232), en lui envoyant une nouvelle rédaction de l'article Ier de la convention, relativement à la liberté et à la publicité du culte catholique en France ; — une lettre de Bernier à Consalvi, du 11 juillet (p. 237-240), annonçant que Bonaparte consent à l'insertion du mot *publiquement* dans l'article Ier (la religion catholique sera librement et publiquement exercée en France par ceux qui la professent), mais à condition d'y ajouter : « en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaire de faire ». Cette lettre est extraite du dossier qui fut remis aux cardinaux chargés de se prononcer sur la ratification du Concordat. Lorsque Pie VII voulut soumettre la convention conclue avec le gouvernement français à la ratification du Sacré-Collège, pour mettre à la portée des opinants les documents propres à les éclairer, on en fit imprimer un recueil, *Esame del trattato di convenzione tra la S. Sede e il governo francese, sottoscritto dai respettivi plenipotenziari a Parigi, il 15 juglio 1801*. Ce recueil considérable, imprimé à cinquante exemplaires, par quatre ouvriers d'une absolue discrétion, travaillant enfermés dans une chambre reculée du palais, fut distribué en août aux cardinaux, avec défense de montrer ces pièces à qui que ce fût et recommandation de les rapporter, quand ils s'en seraient servis, à la secrétairerie d'État, où elles devaient être détruites. Quelques exemplaires ont néanmoins subsisté, qui sont aux Archives vaticanes. Ni le P. Theiner ni M. Boulay de la Meurthe n'en ont eu connaissance. M. M. a consulté ce recueil et, à l'aide des dépêches envoyées par Consalvi au cardinal Doria, le 16 juillet, il a raconté (p. 246-261) les incidents du 14 juillet, les difficultés survenues au moment de la signature de la convention, par suite des modifications apportées par le gouvernement français au texte arrêté précédemment — et définitivement, semblait-il, — entre les négociateurs français et italiens.

Enfin, signalons encore, comme pièce inédite, une dépêche de Cobentzel à la cour de Vienne (p. 262), annonçant la signature du Concordat, dépêche copiée aux Archives impériales et communiquée à M. M. par M. Fournier.

A part les dépêches de Consalvi à Doria, tous ces documents n'apportent, en somme, pas grand'chose de nouveau à ceux que l'on connaissait déjà. L'auteur termine son récit par un chapitre sur l'examen de la convention à Rome et sa ratification par les cardinaux, l'examen à Paris, par les plénipotentiaires français, du projet de bulle pontificale annonçant au monde catholique la signature du Concordat, et les modifications qu'ils y apportèrent. Il semble qu'il y aurait eu intérêt à dire au moins quelques mots de la présentation au Corps législatif du projet de loi faisant du Concordat une loi de la République. M. M. ne mentionne même pas le discours « sur l'organisation des cultes », dont Portalis accompagna cette présentation, le 15 germinal an X, non plus que la « Proclamation relative aux cultes », du 27 germinal, par laquelle les Consuls notifiaient à la nation la nouvelle loi. Enfin, si le cadre de l'ouvrage ne comportait pas une étude détaillée des sentiments avec lesquels la population française accueillit le Concordat, quelques indications à ce sujet n'eussent peut-être pas été inutiles. — P.-R. Mautouchet.

Gilbert Stenger. **La Société française pendant le Consulat.** Deuxième série : *Aristocrates et Républicains*, *Les Émigrés et les Complots*, *Les Hommes du Consulat*. — Paris, Perrin, 1904.

Ce livre est beaucoup moins que le précédent[1] un dithyrambe en l'honneur de Bonaparte. Il est vrai qu'il n'est plus ici directement question de lui; il s'agit de ses ennemis et de son entourage; car il y a vraiment deux livres dans celui-ci, l'un sur les émigrés et leurs complots, l'autre sur « les Hommes du Consulat ». Chacun de ces deux livres, d'ailleurs, surtout le deuxième, ne présente aucune trace de composition ; ce sont des notes sans suite et sans lien; on dirait que c'est une galerie de portraits, s'il y avait au moins un arrangement artistique. Ainsi, à propos des émigrés (p. 1 à 73), 52 pages (4 à 56) sont consacrées à l'histoire des émigrés avant le Consulat, depuis 1789. C'est une histoire qui a déjà été faite et qui ne devait pas rentrer dans le cadre de cet ouvrage.

Comme le premier volume, celui-ci est fait sans les sources de première main et sans critique. L'auteur a feuilleté quelques mémoires du temps : Chateaubriand, l'abbé Lambert, Las Cases, Montgaillard, Vaublanc,

1. Voir le compte rendu dans la *Revue*, t. V, p. 130.

Baudot, d'Abrantès, Miot de Melito, etc. Certes, il ne les a pas rapprochés les uns des autres pour en extraire une approximation de vérité; il a seulement mis bout à bout les renseignements qu'il y a pris. Ce sujet ne pouvait être renouvelé que par un recours aux archives; il n'en est point ici question. Ce livre n'offre donc pas d'autre intérêt que celui des anecdotes ou épisodes que M. S. relève dans la vie de ses personnages et qui ne sont pas tous inédits. — J.-E. Driault.

Mémoires du Général-major Baron de Lowenstern (1776-1858), publiés d'après le manuscrit original et annotés par M.-H. Weil. Paris, A. Fontemoing, 1903. 2 vol. in-8, xxviii-422 et 546 p. (2 portraits).

Le nom du général-major de Lowenstern n'était pas, avant la publication de ces deux volumes de mémoires, inconnu des historiens militaires attachés à l'étude du premier Empire. Au cours de la campagne de France, Lowenstern, alors colonel, a joué un rôle capital dans la capitulation de Soissons, et, dès 1888, M. H. Houssaye racontait en détail, dans son livre sur 1814, cet épisode de sa vie. M. Weil lui-même, dans ses ouvrages sur la cavalerie des armées alliées pendant les campagnes de 1813 et 1814, avait été amené à parler des exploits accomplis par Lowenstern à la tête de ses Cosaques. Néanmoins, sa physionomie restait assez effacée. La voici mise en pleine lumière.

Né en 1776 en Courlande, Lowenstern était soldat dès 1794. En 1799, il combat en Suisse, mais sans prendre part à la bataille de Zurich. De 1800 à 1809, il se tient ou est tenu dans l'inactivité. En 1809, il est à Vienne, en proie à la douleur que lui a causée la mort consécutive de son fils et de sa femme; et c'est pour sortir d'une oisiveté cruelle et chercher l'oubli dans l'action, qu'il se joint comme volontaire à l'armée française et se fait attacher au quartier général de Napoléon. Après la paix de Vienne, il rentre en Russie. Lorsque la guerre de 1812 commence, il est réintégré dans les cadres et placé comme aide de camp auprès du général Barclay de Tolly qui commande la Ire armée. Il assiste aux principales batailles de la première partie de la campagne, et se distingue à Borodino; puis, lorsque les Français quittent Moscou et battent en retraite, il se révèle chef de partisans; avec quelques escadrons, il entreprend, sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi, une série de « raids » souvent téméraires, et presque toujours heureux, qu'il multipliera en 1813 et 1814, et qui lui vaudront une solide réputation d'audace et de bonheur. Passé dans l'administration civile en 1819, rappelé au service en 1826, définitivement retraité en 1834, Lowenstern résida, pendant les dernières années de sa vie, tantôt en Russie, tantôt en France. Il mourut en 1856.

De l'avant-propos de M. W., et de différentes indications fournies par le texte et les notes, il ressort : 1° que Lowenstern a commencé la rédaction de ses Mémoires en 1827 ; 2° qu'ils étaient entièrement rédigés en 1842, et qu'à cette date l'auteur en avait communiqué à l'empereur Nicolas Ier une copie revue et mise au point ; 3° que cette copie a disparu et que seule nous a été conservée la rédaction originale, « premier jet, plein de ratures et de corrections, mais qui a l'avantage d'être l'expression de la vérité, sans flatteries » ; 4° que cette première rédaction est actuellement tronquée, sept cahiers seulement, sur les douze dont se composait le manuscrit original[1], étant aujourd'hui aux mains du capitaine autrichien baron de Lowenstern, neveu du général ; 5° que plusieurs personnages considérables, mêlés aux événements militaires et diplomatiques de la fin de l'Empire, Nesselrode, Panin, ont été conviés par Lowenstern à lire au moins une partie de ses Mémoires et en ont approuvé le fond et la forme.

L'édition de M. W. est divisée en huit parties : Tome Ier : première partie, 1794-1809 ; deuxième partie, de 1809 au commencement de 1812 ; troisième partie, 1812. Tome II : quatrième partie, 1813 ; cinquième partie, Campagne d'automne de 1813 ; sixième partie, Devant Hambourg, En Schleswig, En Belgique, Entrée en France ; septième partie, Campagne de France, 1814 ; huitième partie, Paris, Essonnes. — Le récit s'arrête, avec le septième cahier, au mois de juin 1814. M. W. a suppléé à la perte de la fin du manuscrit par un appendice où il a utilisé divers fragments autobiographiques et lettres du général mis à sa disposition par le détenteur des Mémoires. Ajoutons qu'il a donné, sous le nom d'annexes, un certain nombre de documents inédits qui complètent ou éclairent le texte des Mémoires, et que chacun des deux volumes se termine par un index alphabétique et une table des matières.

La valeur du témoignage de Lowenstern ne pourrait être précisément déterminée que par une étude critique minutieuse. A la lecture, ils font bonne impression, et l'appréciation favorable portée (t. Ier, p. XXVI) sur leur exactitude par M. W. — d'ailleurs bon juge en la matière — paraît fondée. L'auteur a dû jouir d'une sûre mémoire, et, bien que notés assez tard, ses souvenirs semblent fidèles. Certains passages sont de pur verbiage,

1. M. W. affirme (t. Ier, p. XXIII) que pas plus à Ober-Halm, chez le baron de Lowenstern, qu'à la Bibliothèque impériale de Pétersbourg, on ne saurait trouver la moindre trace des derniers cahiers des Mémoires, de ces cahiers dans lesquels le général avait consigné les événements postérieurs à son départ de Paris, au printemps de 1814. Or M. H. Houssaye a connu, semble-t-il, les mémoires manuscrits de Lowenstern par l'ouvrage de Berhardi, *Denkwürdigkeiten des Kaiserlich Russischen Generals von der Infanterie C. F. Grafen von Toll* (1856-58). Il serait intéressant de savoir quelle rédaction Bernhardi lui-même avait consultée. Est-ce celle que possède le baron de Lowenstern ?

et il faut n'accepter que sous caution les assertions de Lowenstern — ombrageux, emporté, estimé de l'empereur Alexandre, et cependant peu en faveur auprès de lui, menacé de destitution et même d'emprisonnement à la fin de 1812 — lorsqu'il raconte ses relations avec tel ou tel de ses supérieurs dont il avait ou croyait avoir à se plaindre. Sur les opérations, au contraire, les détails abondent, nets, et d'autant plus utiles pour l'étude des campagnes de 1813 et 1814 qu'ils concernent surtout des opérations secondaires beaucoup moins connues que les batailles de Borodino, de Lützen ou de Montereau. La deuxième partie mérite une mention spéciale : on y trouve, de divers épisodes du séjour de Napoléon à Schœnbrünn et des batailles sous Vienne, un exposé intéressant, parfois piquant et neuf, et qui doit à l'état d'esprit de son auteur, admirateur de Napoléon, mais admirateur bien plus curieux qu'enthousiaste, une réelle originalité. — P. Caron.

Le chanoine Gousset. **Le cardinal Gousset.** *Sa vie, ses œuvres, son influence.* Besançon, Bossane, 1903. In-8, xv-603 p.

Le chanoine Gousset retrace la vie de l'un des principaux représentants de l'esprit ultramontain au xixe siècle. Né en 1792, dans un petit village de la Haute-Saône, Montigny, près de l'ancienne abbaye de Charlieu, Gousset, après avoir fait ses études à Amance et à Besançon, devint vicaire à Lure, puis professeur au grand séminaire de Besançon, où il exerça une grande influence, vicaire général du diocèse de Besançon (1832), évêque de Périgueux (1835), archevêque de Reims (1840) et cardinal (1850) ; il mourut à Reims en 1866.

L'auteur adopte l'ordre chronologique ; il suit son héros pas à pas. Il ne se fait pas faute d'approuver l'évêque Gousset en toutes choses ; l'esprit du livre est nettement ultramontain et anti-gallican ; mais, malgré le ton apologétique à l'adresse du cardinal Gousset et les attaques contre les gallicans, M. G. n'a guère de ces violences qui, si souvent, déparent des ouvrages semblables. Son livre est très clair, agréable à lire ; il repose sur une documentation solide, même quand les références ne sont pas données ; les grandes questions doctrinales sont bien développées ; les plus difficiles, les plus ardues sont étudiées consciencieusement. Pour la période de 1830 à 1852 surtout, capitale pour l'Église de France et pour notre histoire politique et sociale, le livre de M. G. est important et doit être placé à côté de ceux du P. Lecanuet sur Montalembert, de Follioley sur Mgr Parisis, de Cruice sur Mgr Affre, etc.

L'ordre chronologique a obligé M. G. à revenir plusieurs fois sur certaines grandes questions. Il eût été plus intéressant de les exposer d'en-

semble, une bonne fois. Ainsi, à plusieurs reprises, il étudie l'influence de Gousset sur les doctrines morales, ses luttes contre le rigorisme des gallicans, son apologie de la morale liguorienne. P. 73-75, il résume la *Justification de la théologie morale du bienheureux Liguori*, ouvrage de Gousset, mais ce résumé manque de précision ; il aurait été utile d'exposer d'une manière plus complète et plus nette les différences des deux morales et de les montrer, au besoin, par des exemples ; quelques mots d'historique sur les doctrines en présence étaient aussi nécessaires.

Nous ne pouvons qu'indiquer très brièvement quelques-uns des résultats de cette étude.

Au début, un tableau de la vie religieuse du diocèse de Besançon sous la Restauration et au commencement de la monarchie de Juillet. Nous voyons l'influence des idées de Lamennais à Besançon, avec Gousset, Gaume, au séminaire ; l'influence aussi des doctrines liguoriennes. La division s'introduit dans le clergé. Il y a lutte entre les gallicans et les ultramontains. Mgr Mathieu, archevêque en 1834, est hostile aux doctrines liguoriennes. Il réagit aussi contre les doctrines menaisiennes. Il y a des renseignements précis dans le livre de M. G. Mais nous pensons qu'il n'a pas tout dit et qu'il y aurait une étude bien intéressante à faire sur le clergé franc-comtois de 1814 à 1834 par exemple, de Mgr Le Coz à Mgr Mathieu. Nous verrions l'ultramontanisme grandir peu à peu dans ce clergé franc-comtois qui, avec les Gousset, les Gerbet, les Gaume, a joué un rôle aussi grand que le clergé breton dans l'histoire religieuse de la France au XIXe siècle. Et par là encore, nous verrions se dessiner la physionomie morale d'une province à cette époque. La connaissance des forces provinciales nous manque trop souvent. Je ne conçois pas une histoire religieuse de la France au XIXe siècle, qui ne ferait pas revivre, avec leurs caractères propres, quelques-unes de nos provinces, la Franche-Comté, si catholique, marquée de l'empreinte espagnole ; la Bretagne qui a donné à l'Église les frères Lamennais, l'abbé Deshayes, et où Jean-Marie de Lamennais, si bien étudié par le P. Laveille, a exercé tant d'influence par ses Petits Frères sur l'éducation des enfants ; le Dauphiné, qui donna beaucoup de membres, comme Teysseyre, à la Congrégation du P. Delpuits ; enfin la ville de Lyon, centre principal du mouvement catholique sous l'Empire et la Restauration, de l'ultramontanisme, comme aussi de la Petite Église, agité par tous les mouvements religieux de l'époque. Voilà pourquoi nous ne saurions avoir trop de travaux particuliers : moins de biographies encore que des études provinciales, soit sur une grande région, soit sur un diocèse ou une grande ville, qui exposeraient surtout le mouvement religieux et les luttes entre les divers partis.

Gousset a été un réformateur dans le dogme, la morale, la jurisprudence ecclésiastique, la liturgie. Dans tous ces domaines, il a combattu les gallicans, encore nombreux, pour établir l'influence de Rome. Il a lutté au séminaire de Besançon, puis à l'évêché de Périgueux, surtout sur le siège archiépiscopal de Reims, dans son diocèse, d'abord, puis dans toute sa province ecclésiastique, enfin dans toute la France. Il a eu, pour collaborateurs, dans cette œuvre de *centralisation romaine*, Parisis, évêque de Langres, puis d'Arras ; ensuite, après 1852, Mgr Pie, évêque de Poitiers, et des évêques qu'il avait contribué à faire nommer : Gerbet, évêque de Perpignan; Guerrin, évêque de Langres. Avec Parisis, il a combattu surtout l'influence gallicane des archevêques de Paris, Affre, puis Sibour. Paris était, pour eux, suivant les expressions de Parisis, une sorte de « Saint-Siège gallican » qu'il fallait diminuer au profit de la suprématie du Pape. Paris a toujours été plus ou moins gallican, au XIXe siècle, jusqu'à une date très rapprochée de nous. Et ceci aurait pu être mieux mis en lumière dans le livre de M. G. C'est le centre naturel de l'*Église nationale*, défavorable à la liturgie romaine, aux Jésuites, à la revision des décrets des Conciles provinciaux par Rome, à la centralisation et à l'omnipotence romaine.

Gousset a contribué à établir de nouveaux articles de foi : l'Immaculée-Conception (1854), puis l'infaillibilité pontificale que la mort l'a empêché de voir proclamer au Concile du Vatican. En morale, il s'est attaché aux préceptes de Liguori et a lutté contre les principes rigoristes des gallicans qui tendaient à éloigner des sacrements et à diminuer la fréquence des pratiques religieuses ; il a répandu la morale liguorienne par la parole et par la plume. Il a lutté pour le rétablissement de la liturgie romaine en France, contre les liturgies particulières, créées par les gallicans aux XVIIe et XVIIIe siècles; ici, il a suivi le mouvement préparé par dom Guéranger et Parisis, mais il a contribué à le rendre plus efficace. — Il a renouvelé le droit canonique au profit de la suprématie romaine, par ses écrits, par son action dans les conciles provinciaux de sa province de Reims (1849 et 1853) et les synodes de son diocèse, et par son influence sur plusieurs évêques. Voilà l'œuvre essentielle du cardinal Gousset : tout pour la tradition romaine, pour l'unité et la centralisation.

Que dire de son intervention dans les luttes entre catholiques, entre Dupanloup et Sibour et l'*Univers* de Veuillot ? de son attitude vis-à-vis de l'Empire ? de ses angoisses après 1859, lorsque le pouvoir temporel du Pape est menacé, que la Romagne est annexée au nouveau royaume d'Italie ? On trouvera dans le livre de M. G. une relation détaillée de tous ces événements. Notons aussi le rôle de Gousset dans le Conseil de l'Instruc-

tion publique, chargé de l'application de la loi Falloux ; son avis sur l'introduction des auteurs chrétiens dans l'enseignement classique, à la suite de la publication du « Ver rongeur » de Gaume. Dans toutes ces conjonctures, Gousset travaille toujours pour augmenter l'influence de l'Église et de la Papauté.

L'activité du cardinal Gousset a été si grande que nous ne pouvons la présenter ici dans toutes ses manifestations. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au livre de M. G., qui, malgré le ton apologétique contre lequel nous avons mis en garde les historiens [1], n'en est pas moins un des livres les meilleurs et les plus importants qui aient été écrits sur l'Église de France au XIXe siècle. — Ph. SAGNAC.

P.-Félix THOMAS. **Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine.** *Contribution à l'histoire des idées au XIXe siècle.* Paris, Alcan, 1904. In-8, VI-340 p.

Pierre Leroux méritait le livre important que M. Thomas lui a consacré. Celui de M. Raillard, paru en 1899 [2], était resté insuffisant : M. Thomas a repris le sujet, et, par une solide étude, en a mené à bien l'exécution. Le Pierre Leroux qu'il nous présente est-il définitif, je ne sais ; mais ce qu'il y a de sûr, et ce qui importe, après tout, c'est que la biographie, d'une part, et l'analyse et la doctrine, d'autre part, sont assez approfondies pour permettre l'appréciation complète et exacte de l'homme et du théoricien. Ce que nous demandons aujourd'hui à une œuvre comme celle de M. T., c'est précisément cette connaissance positive et objective qui rendent possible une estimation juste, et non pas l'effort souvent considérable et presque toujours vain d'une critique individuelle et personnelle.

La documentation de M. T. a été fort étendue. Outre les œuvres imprimées de Pierre Leroux, il a pu consulter des œuvres inédites, parmi lesquelles il a cité, en entier ou en partie, plusieurs lettres importantes. Il a aussi interrogé quelques-uns des intimes de Pierre Leroux : George Sand, Jourdain, Martin Nadaud, Émile Ollivier et Joseph Bertrand. Pour comprendre l'œuvre de son auteur, qui a été mêlé au mouvement des idées durant une bonne part du XIXe siècle, il devait connaître ce mouve-

1. Notons ici (p. 133) cet euphémisme : « Mgr de Talleyrand-Périgord avait été du nombre des 37 qui, malgré la demande formelle du Souverain Pontife, avaient *tardé* de donner la démission de leurs sièges. » On sait qu'ils *refusèrent* formellement cette démission en 1801. En 1816, les lettres de démission de Talleyrand-Périgord et d'autres évêques (Nancy, Chalon, etc.), seront envoyées au Pape ; mais la forme de ces lettres suscitera bien des difficultés, comme le montre la Correspondance de Rome aux Archives des Affaires étrangères.

2. Célestin Raillard, *Pierre Leroux et ses œuvres*, Châteauroux, Langlois, 1899, in-8.

ment; et il l'a généralement assez bien connu, autant qu'il est permis d'appliquer ce mot de connaître à une matière si complexe, si peu élaborée encore, et si obscure, qu'elle ne saurait même pas, aujourd'hui, sur bien des points, devenir un objet de connaissance.

Dans la première partie de son livre, M. T. expose la vie de Pierre Leroux[1] : ses études et sa formation ; son œuvre au *Globe* (1824-1832), d'abord indépendant et libéral, puis saint-simonien ; à la *Revue encyclopédique* (créée en 1831), puis à la *Revue des Deux Mondes*; à l'*Encyclopédie nouvelle* (1836), et à la *Revue indépendante*, créée par lui en 1841, avec Sand et Viardot; sa vie à Boussac, son imprimerie (1844) ; la *Revue sociale* (1845); son œuvre de député pendant la seconde république (1848-1851), son exil (1851-1859), ses dernières années (1859-1871). Au cours de cette vie très pleine, très variée, riche en entreprises souvent malheureuses, M. T. suit le développement des idées de Pierre Leroux dans ses publications et dans son action. — Une fois achevée cette étude historique, chronologique et évolutive, M. T., dans la deuxième partie de son livre, fait l'étude systématique de la doctrine de Pierre Leroux : religion et philosophie (la religion philosophique, psychologie, idée de solidarité et idée d'humanité, théorie du progrès et de la vie future, théologie), doctrine sociale (égalité, fraternité, charité ; la propriété ; la famille ; la patrie et l'état), théorie de l'éducation, théorie de la religion nationale. La matière de cette deuxième partie est fort abondante, mais, à mon avis, inégalement et parfois inexactement distribuée : les différents concepts ne sont pas toujours placés dans un ordre logique, et le développement qui en est présenté ne correspond pas toujours à la réalité de la doctrine. Et c'est sans doute en cela seulement que l'interprétation personnelle de M. T. a pu fausser très partiellement une exposition méthodique, impartiale et objective. — Hubert Bourgin.

Gaston Da Costa. **La Commune vécue**. Tome II. Paris, ancienne maison Quantin, 1904. In-8, xxxix-272 p.

Les mémoires de M. Da Costa, — car, quoi qu'en dise M. Aulard[2], nous sommes bien en face de mémoires, mais d'une espèce particulière, de mémoires critiques, — se poursuivent avec le même intérêt et les mêmes caractères[3]. Le tome Ier contenait les trois premières parties : *Le dix-huit mars*, *La dictature du comité central*, *La Commune révolution-*

1. La date de naissance de Pierre Leroux, établie par M. T., est celle du 6 avril 1797 (p. 1-2).
2. Dans la *Révolution française* du 14 janvier 1904.
3. Voir le compte rendu du t. Ier dans la *Revue*, t. V, p. 219.

naire, et le début de la quatrième, *La tragédie des otages*, qui se poursuit dans ce nouveau tome, lequel contient encore la cinquième, *La Commune combat*, et le début de la sixième, *La Commune gouverne*. C'est à la fin du tome III que l'ancien substitut du Procureur de la Commune établira, si l'on peut ainsi parler, ses conclusions, montrant les origines et les conséquences du mouvement révolutionnaire de 1871. Mais, dès maintenant, le lecteur a en mains des procédés intéressants d'explication de l'échec définitif de la Commune. M. Da C. continue de n'être pas tendre pour ses collaborateurs, et pour soi-même, je veux dire qu'il continue son histoire de la Commune avec cette impartialité rétrospective qui signale, souligne même les fautes et les incapacités des « communards ». On peut même dire que, dans ce volume, en dehors de Thiers et des « historiens » de la Commune, M. Du Camp, J. Claretie, M. Vuillaume, il ne s'en prend pas aux « Versaillais ». Son étude de Ferré et de Rigault est un véritable effort, et méritoire, vers l'objectivité : il montre, dans le cerveau de ces deux hommes, la reconstitution de la psychologie hébertiste, aboutissant normalement à la violence[1]. Mais, comme dit l'auteur, et ce semble une vérité à méditer par les historiens d'événements proches de nous, — « dans les guerres civiles, il ne saurait y avoir, au fond, ni crime, ni expiation; il n'y a que des violences et des représailles ».

Les fonctions de M. Da C. pendant la Commune l'ont mis à même de documenter ses souvenirs d'une façon intense, et particulièrement pour ce volume : substitut de Rigault, il a connu le détail de l'exécution des otages à la Roquette, et de celle de Chaudey. Sa discussion des témoignages du procès militaire intenté aux responsables de l'exécution des otages est extrêmement vive et paraît juste. Ferré était le véritable auteur de l'exécution, ou, tout au moins, l'interprète responsable de la volonté populaire : juridiquement, on ne pouvait le prouver, et il fut condamné tout de même. Pour Chaudey, la responsabilité première de son exécution remonte à Delescluze, pratiquement à Rigault : cette exécution était la revanche du rôle joué par Chaudey, au 22 janvier 1871; un détenu de droit commun, Préau de Vidal, paya de la vie une action qu'il n'avait pas commise.

Vis-à-vis des hommes de guerre de la Commune, les révélations de de M. Da C. sont très intéressantes. La police politique du gouvernement révolutionnaire fut, en effet, conduite à constater que Thiers avait essayé de corrompre Cluseret, et qu'il fut fait une tentative d'assassinat contre Dombrowsky; que, d'autre part, Rossel, voyant dans une centralisation

1. A retenir, à ce point de vue, le tragique dialogue entre Chaudey et L. Rigault.

des pouvoirs, peut-être dans une dictature, le seul moyen de résister aux Versaillais, essaya d'un coup d'État, qui fit long feu. En somme, l'organisation militaire de la Commune fut pitoyable ; Cluseret fut, avec ses fanfaronnades, toujours incapable de grouper plus de 30.000 hommes, et Rossel lui-même confia à un cordonnier beau-parleur la formation d'un camp retranché dans Paris. Le seul homme de guerre véritable de la Commune, c'était Dombrowsky, un « aventurier », suspect à beaucoup, mais dont M. Da C. dit qu'il est sûr qu'il n'a pas trahi. Tout cela est à retenir. Mais si, au point de vue politique, les souvenirs de M. Da C. sur la Commune guerroyante sont intéressants, on peut dire que, au point de vue proprement militaire, il nous renseigne bien mal. D'ailleurs, encore une fois, qu'on se souvienne qu'il n'écrit pas un livre d'histoire, racontant d'une façon systématique et intégrale, les événements de 1871. Il va, au hasard des rencontres, expliquant tel acte d'un communard, telle allégation d'un historien versaillais, toujours discursif, faisant seulement jaillir de la juxtaposition des détails une impression d'ensemble qui s'impose à l'esprit du lecteur.

Ainsi en est-il de la fin du volume où M. Da C. examine l'organisation de la police, — de la police seule, en fait, et non de la justice, comme il dit, devant parler, dans le suivant, de la politique financière et sociale de la Commune. Les deux chapitres qui terminent celui-ci sont très curieux. Rigault, soucieux d'autoritarisme révolutionnaire, avait essayé d'organiser la police selon le système de l'Empire, entreprise chimérique s'il en fut, puisque c'est à un jeune homme de 20 ans, Da Costa lui-même, qu'il dut confier les redoutables fonctions de substitut. Comme tel, nous l'avons déjà dit, M. Da C. vit beaucoup de choses, gens et papiers, et il faut retenir son témoignage pour la question de la trahison de Dombrowski, pour la conspiration des brassards tricolores, organisée par Charles Lullier, pour l'affaire de séquestration du couvent de Picpus, enfin pour la démolition de la maison de Thiers, place Saint-Georges, où il donna le premier coup de pioche, tandis que Protot brisait à coups de canne les vitres de la véranda, malgré l'hostilité évidente des bourgeois du quartier attroupés.

Le chapitre sur les *Archives du cabinet*, c'est-à-dire sur les Archives politiques de la police, est encore plus curieux (p. 259-269). Commencées sous le préfet de police Ghisquet en 1832, elles furent développées, sous le second Empire, par le célèbre Lagrange. Les dossiers, au nombre de 117.000, étaient catalogués par fiches alphabétiques et constituaient, malgré la nullité fréquente de leur contenu, des armes redoutables contre l'opposition à l'Empire. Ces archives furent brûlées avec l'Hôtel de Ville.

Mais M. Da C., qui avait déjà pénétré dans ces archives, après le 4 septembre et en avait tiré des documents pour entreprendre une campagne contre 5 policiers impériaux, dans *la Patrie en danger*, s'intéressa de près aux travaux d'une commission spécialement organisée en avril 1871 pour la recherche des espions et mouchards qui s'étaient introduits dans les rangs de la Commune. Il a reconstitué une liste de seize noms de policiers secrets, ouvriers, étudiants, aventuriers étrangers, journalistes, bourgeois même, d'après laquelle on procéda, pendant la Commune, à certaines arrestations, celles de Ruault et de Largillière en particulier. Il accuse même, d'après certains indices, Pindy, membre de l'Internationale, d'avoir été ainsi vendu, et d'avoir causé l'incendie de l'Hôtel de Ville, justement pour détruire les preuves de la trahison. N'y a-t-il pas là une exagération du blanquiste, adversaire naturel de l'internationalisme socialiste [1] ?

Et pourtant, dans ce volume, le blanquisme irréductible de M. Da C. transparaît moins que dans le premier. De même, il songe moins à faire aux événements de la politique actuelle des allusions désobligeantes (cf. p. 237). Seront-ce à ses yeux des éloges ? Pour moi-même, c'en sont bien, qui s'ajoutent à ceux que méritent son très réel effort pour la vérité impartiale et la qualité des renseignements qu'il nous donne. — Georges Bourgin.

---

1. Les allégations de M. Da C. à l'égard de Pindy, aujourd'hui en Suisse, ont ouvert entre eux une polémique. A un article de Pindy paru dans le journal anarchiste *Les Temps nouveaux*. M. Da C. a répondu dans une interview publiée par l'*Éclair* du 25 mai 1904, où il confirme ce qu'il a dit touchant la *trahison* de Pindy et l'incendie de l'Hôtel de Ville.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est. 1904.

Avril. = Ch. Pfister. *Histoire de l'ancienne Université de Nancy (1768-1793).* [Suite. Étudiants : environ 120 en droit et 60 en médecine ; au moment de la Révolution, le chiffre des étudiants en droit diminue, celui des étudiants en médecine augmente. Étude détaillée des quatre Facultés. *Théologie* : deux chaires ; création d'un séminaire en 1780 ; — *Droit* : deux professeurs, deux agrégés ; faculté sans importance scientifique ; beaucoup d'étudiants ; à la Révolution, on créé un enseignement de droit français professé en français ; — *Médecine* : trois chaires ; le plus connu des professeurs est Jadelot ; création d'un cours de chimie en 1777 : Nicolas en est le plus brillant professeur ; peu d'étudiants en médecine.] — H. Poulet. *Une petite ville lorraine à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution : Thiaucourt, 1787-1799.* [1er article : La ville et ses habitants au XVIIIe siècle ; le personnel administratif ; les charges militaires ; nobles et bourgeois ; l'esprit révolutionnaire avant la Révolution ; la misère des vignerons. A la veille de la Révolution : l'assemblée provinciale de 1787 ; le bailliage de Thiaucourt proteste contre l'édit modifiant les bailliages (24 mai 1788) ; convocation des Etats généraux : la question de la réduction et du chef-lieu électoral ; les assemblées et les élus des trois ordres du bailliage.] — E. Duvernoy. *Cahier de doléances d'Haroué en 1789.* [Haroué, anciennement *Craon* ; tiré des Archives communales d'Haroué.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1904.

Mars-Avril : V.-L. Bourrilly et N. Weiss. *Jean du Bellay, les Protestants et la Sorbonne, 1529-1535. Les Poursuites. L'affaire des Placards.* [L'hérésie partout répandue était poursuivie avec acharnement : procès et exécution, en 1529, de Milles Regnault dit Milliaut ; procès à Meaux, Orléans, Bourges, Gap, Tours, Poitiers, Castres, Annonay, etc., etc. Affichage des Placards (17-18 octobre 1534), rédigés à Neufchâtel par Antoine Marcourt chassé de Lyon ; poursuites et condamnations : Barthélemy Milon, Jean du Bourg, etc. Description des processions expiatoires suivies de supplices nouveaux ; la peur des supplices, après l'affaire des Placards, « mit à l'épreuve le caractère de tous ces beaux esprits, cœurs généreux qui avaient incliné aux nouveautés. » C'est à ce moment que se fait la scission définitive.] — H. Patry et N. Weiss. *Notes et documents sur la Réforme aux îles de Saintonge.* [Condamnation en 1546 de Ph. Barat, de Saint-Just ; de H. Robin de Saint-Denis d'Oléron ; arrêt rendu contre une bande de luthériens d'Arvert ; notes

sur les archives de Marennes et du château d'Oléron et les renseignements qu'elles fournissent.] — E. RITTER. *Voltaire et le pasteur Robert Brown.* [R. Brown, pasteur de l'église anglaise d'Utrecht, avait signé, en qualité d'éditeur, la préface des *Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'article* Genève *du dictionnaire encyclopédique...* (1761), où il y avait un portrait de Voltaire « tracé d'une plume maligne et piquante. » Or Brown avait été reçu aux Délices, par Voltaire, après l'apparition des *Lettres critiques*; Voltaire garda rancune à Brown du rôle qu'il avait joué.] — A. DE CAZENEUVE. *Un portrait de Jean Cavalier.* [Ce portrait existerait aux Archives de Mende.] — H. PATRY. *Les protestants à Nîmes au temps de l'Édit de Nantes.* [A propos du livre de M. J. Boulenger, paru sous ce titre; M. P. reproche à M. J. B. de n'avoir pas démontré par les faits ce qu'il voulait établir, à savoir que les protestants à Nîmes firent un État dans l'État; la seule conclusion qui se dégage du livre de M. B., c'est qu'à Nîmes, à la fin du XVIe siècle, coexistaient deux partis, le parti protestant et le parti catholique, le premier plus actif, plus influent que le second; en aucune façon « l'auteur ne prouve que le parti protestant ait usé de sa force pour s'emparer dans la cité des pouvoirs politiques, ni qu'il ait employé ces pouvoirs politiques pour assurer le triomphe de sa cause ni même le développement de la religion réformée ».]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

20 Mai. = M. DUBRUEL. *Maximilien, empereur du Mexique. II. Le dénouement de la tragédie impériale, d'après les ouvrages récents de M. Schmit de Tavera.* [Intelligent, généreux, mais manquant d'unité dans les vues et de constance dans l'effort, ayant d'ailleurs « le tort de croire l'âme de ses partisans et de ses adversaires à la hauteur de la sienne », Maximilien était le prince « le moins fait pour se mêler aux intrigues sanglantes et malpropres d'une révolution de métis ». Suit le récit des événements de mai 1867 à Queretaro, de la captivité de Maximilien, et de son exécution, d'après la *Geschichte der Regierung Kaisers Maximilian I. und die französische Intervention in Mexico*, récemment publiée par M. de Tavera, témoin oculaire, et dont nous rendons compte ici-même. M. D. en cite un certain nombre de passages traduits en français.] — J. BURNICHON. *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France.* [D'après le livre récent de M. P. de Vaissière.]

La Nouvelle Revue. 1904.

1er Juin. = GAMBETTA. *Lettres à Gustave Masure.* [6 lettres de 1870 à 1875. A retenir pour la biographie de Gambetta. Le journaliste Masure, collaborateur de Gambetta au ministère de l'Intérieur, 1870-1871, fut député de Lille de 1876 à 1885.] — E. LAUT. *Un diplomate français. Léon Roches.* [D'ap. l'ouvr. récemment réédité par M. Carraby dont nous avons rendu compte p. 599.]

La Révolution française. 1904.

14 Mai. = FERDINAND-DREYFUS. *L'Association de bienfaisance judiciaire (1787-1791).* Fondée en décembre 1787 par Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet, cette Association se proposait un double but : défense gratuite des pauvres, indem-

nité aux prisonniers déchargés d'accusation. Pour être assisté par elle, il fallait être domicilié dans la généralité de Paris et produire un certificat du curé — et, pour les habitants des campagnes, des officiers municipaux ou de quatre notables — attestant la pauvreté et la probité. En 1788, l'Association reçut 187 mémoires, concilia 30 procès et en gagna 4. Dans les cinq premiers mois de 1789, elle s'occupa de 150 affaires. Peut-être son existence devint-elle difficilement conciliable avec les nouveaux bureaux de jurisprudence charitable institués, par le décret du 16 août 1790, dans chaque tribunal de district.] — A. Brette. *La dette du Clergé en 1789*. [Le Clergé de France, compris dans les 16 provinces ecclésiastiques, acquittait le *don gratuit* qu'il accordait au Roi dans ses assemblées générales, en prélevant des décimes sur les revenus de tous les bénéfices, ou, si la somme était trop considérable pour pouvoir être levée d'un seul coup sur les bénéficiers, au moyen d'emprunts. Ces emprunts arrivèrent à constituer une dette considérable, que l'abbé de Montesquiou évaluait, en 1790, à 130 millions, et qui fut, par le décret du 15 avril 1790, réputée dette nationale : la nation prit donc à sa charge l'impôt que le Clergé avait trouvé habile de payer en ajournements. Les contemporains, le Tiers, la Noblesse elle-même, virent dans cette mise à la charge de la nation des dettes du Clergé une criante injustice.] — A. Aulard. *Le serment civique et la Constitution civile du Clergé*. [Lettre de M. Uzureau, qui pense que le serment exigé en 1790 des ecclésiastiques était un serment à la Constitution civile, et réponse de M. Aulard, qui montre par les textes juridiques que c'était simplement le serment civique.] — M. Pellet. *La pharmacie de Pauline Bonaparte*. [On trouve dans les papiers de Beugnot, récemment légués aux Archives nationales, une « Note de la direction générale de la police du royaume », rapport à Louis XVIII, du 1er ou du 2 décembre 1814, où sont analysées certaines lettres de Pauline Bonaparte, qui avaient été interceptées. Ce document ne laisse aucun doute sur les relations intimes de Pauline avec Napoléon. Une commande de plusieurs bouteilles de Rob Laffecteur (remède contre la syphilis) nous instruit également de son état de santé.] — *Correspondance : Une lettre de M. P. Bliard à propos du P. Loriquet*. [Renseignements bibliographiques sur l'ouvrage de Loriquet. M. B. conclut que « le marquis de Buonaparte » ne se rencontre nulle part, ni dans les premières ni dans les dernières éditions.]

Le Correspondant. 1904.

10 Mai. = Mis de Vogüé. *Un dernier mot sur Villars*. [M. de V., à la veille de terminer la série de publications qu'il a entreprises sur Villars, tient à « jeter un coup d'œil d'ensemble sur sa vie, et, dans une dernière et rapide esquisse, résumer sa longue et glorieuse carrière, telle qu'elle nous est révélée par les documents authentiques ». La notice biographique ainsi annoncée occupe 12 pages. Elle se termine par la discussion des jugements portés sur Villars par Saint-Simon et Sainte-Beuve. « Villars aima l'argent, les distinctions et les plaisirs vulgaires ; il fut courtisan sans dignité, solliciteur sans vergogne, soit ; mais il aima son pays avec passion et le servit, dans les circonstances les plus critiques, avec un rare bonheur. Habile à manier le soldat français..., il a relevé son moral ébranlé..., et,

avec lui, il a arrêté l'invasion victorieuse... »] — L. PINGAUD. *Les Russes à Paris (1800-1830)*. [Fin. Au printemps de 1804, la conspiration de Cadoudal et ses suites troublent profondément le monde cosmopolite de Paris; Mme Divof, la princesse de Tarente quittent la France; la plupart des membres marquants de la colonie russe imitent leur exemple. Sous l'Empire, en dépit de l'alliance, les Russes sont rares à Paris. Ils y reparaissent après la chute de Napoléon : la veuve de Kutusow, Mme Demidof, et surtout la princesse Kourakine, qui a laissé un Journal des trois voyages faits par elle en Occident de 1816 à 1830, journal publié l'an dernier à Moscou et qui « dépeint avec une simplicité aimable, un peu monotone, mais absolument sincère, l'existence d'une grande dame russe à Paris sous la Restauration ». Pendant cette période, la colonie russe s'associe dans une certaine mesure au mouvement des idées politiques et religieuses en France, sans abdiquer cependant les préjugés de race; Rostopchine, Tchitchagoff voient avant tout, dans un séjour en France, le moyen d'échapper quelque temps à la pesanteur du joug autocratique; ils n'en restent pas moins profondément orthodoxes et russes, indifférents ou hostiles à toute tendance libérale : « Ils venaient demander au pays de la Révolution, réconcilié avec ses rois, quelque chose comme la liberté de respirer au moral autant qu'au physique. Chez eux, c'était affaire d'indépendance aristocratique et intellectuelle et non de principes. »] — G. DE GRANDMAISON. *Bourdaloue et Louis XIV. Le second centenaire (13 mai 1704-13 mai 1904)*. [Esquisse, en insistant sur les relations de Bourdaloue avec Louis XIV, les conclusions essentielles des travaux récents de MM. Chérot, Griselle, Tausserat, Pauthe, F. Castets.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1904.

10 Mai. = *Documents sur la défection du roi de Naples (1814)*. [Ce sont des lettres du général Miollis, lieutenant du gouverneur général de Rome, le duc d'Otrante, et gouverneur, en fait, des États romains, au roi de Naples, au baron de Durant, ministre de France auprès de Murat, aux ducs de Feltre et de Rovigo, au Vice-Roi, à l'Empereur, et à divers officiers généraux. Première série de 17 lettres, du 9 au 27 janvier 1814. A suivre.] — *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau (1775-1781)*. [Suite et à suivre. 1781.]

Revue Bleue. 1904.

14 Mai. = P. BASTIER. *Napoléon et le théâtre allemand*. [Si Napoléon a été un « thème » admirable pour les poètes épiques et lyriques, il n'a guère inspiré d'œuvres d'art ou de pièces de théâtre vraiment fortes. En France, parmi les 600 pièces dont il a été le sujet, aucune, sauf l'*Aiglon*, ne mérite d'être retenue. En Allemagne, une soixantaine d'auteurs allemands ont écrit des drames napoléoniens. « Seul un drame, ou plutôt un poème dramatique livresque, *Napoléon ou les Cent-Jours*, de Grabbe, 1831, inspire ce grand effroi tragique qu'on attend d'une œuvre où Il mène les destinées humaines. »]

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Mai. = Cte D'HAUSSONVILLE. *Mme de Maintenon et Mme de Caylus*. [D'après la correspondance de Mme de Caylus et de Mme de Maintenon conservée dans des

archives particulières (Lavallée et Mouchy). La jeunesse de Mme de Caylus; son enlèvement du château de Mursay à l'âge de neuf ans par sa tante Mme de Maintenon et sa conversion ; son mariage avec M. de Caylus, « blasé et hébété de vin et d'eau-de-vie ». Ses succès à Versailles de 1689 à 1696; sa liaison avec Villeroy, et sa disgrâce en 1696. Son existence à Paris, « libre, élégante, voluptueuse ». Sa conversion par le Père de la Tour, un Oratorien quelque peu suspect de jansénisme, et les instances de Mme de Maintenon pour la soustraire à cette direction. Son retour à la cour en 1707, et son rôle dans la « cabale » de Mme de Maintenon. Sa retraite à Paris après la mort de Louis XIV; sa piété, son souci et l'éducation de ses fils. Part qu'elle prend aux querelles religieuses. L'auteur nous présente en même temps un tableau de la vie de Mme de Maintenon dans sa retraite de Saint-Cyr, après la mort de Louis XIV.] — G. Lenôtre. *Le retour de Varennes (juin 1791). II. Le Retour.* [Retour de la famille royale de Varennes à Épernay. Paris pendant les deux journées du 21 et du 22 juin. L'Assemblée en permanence. La nouvelle de l'arrestation du Roi, le 22 au soir. La nomination des commissaires : Barnave, Pétion, La Tour-Maubourg, Dumas. Leur départ.]

15 Mai. = E. Ollivier. *Premier conflit avec la Prusse. Le Luxembourg (1867).* [Étude très détaillée sur l'affaire du Luxembourg, dont les conclusions sont les suivantes : Bismarck ne voulait pas d'une négociation officielle sur le Luxembourg, mais il eût accepté « en grognant » le fait accompli; assurances sincères qu'il en donne à Benedetti. Il eût été nécessaire d'enlever rapidement l'affaire par un coup de main à La Haye. Les lenteurs de Moustier, les hésitations de la Hollande, qui réclamait l'adhésion formelle de la Prusse, compromirent le succès. Bismarck engagea la Hollande à signer sans pousser plus avant la négociation. Mais déjà il était trop tard. Bismarck, devant le déchaînement de l'opinion publique allemande sur la question du Luxembourg (interpellation Bennigsen), pressa Napoléon III et le roi de Hollande de différer la signature du traité, ce qui entraîna le refus de la Hollande. Il était du reste disposé à négocier pour l'évacuation de Luxembourg par les troupes prussiennes. Mais Moustier, s'estimant bafoué, ordonna à Benedetti de cesser avec lui tout pourparler. L'auteur juge que ni la France ni la Prusse ne voulaient la guerre à ce moment. Le gouvernement français, par la déclaration du 8 avril, renonça au Luxembourg, mais en même temps posa publiquement devant les puissances signataires du traité de 1839 la question de l'évacuation de la forteresse. Les puissances étaient peu disposées à intervenir. Ce fut Bismarck qui décida Gortchakof à proposer la réunion d'une conférence à Londres, sur la base de la neutralité du Luxembourg garantie par l'Europe, ce qui entraînait l'évacuation. L'Angleterre fut gagnée à cette solution, et la France s'y rallia (conférence de Londres du 3 au 11 mai). Bismarck ne voulait pas de la guerre, parce qu'à cette époque il ne jugeait pas encore la Prusse capable de l'entreprendre avec des garanties suffisantes de succès.] — G. Lenôtre. *Le retour de Varennes (juin 1791). III. La Rentrée.* [Rencontre des commissaires de l'Assemblée et de la famille royale; le retour depuis Épernay jusqu'à Paris; l'entrée à Paris. La séance du 25 juin à l'Assemblée : les adresses, la surveillance de la famille royale, la suspension. Envoi de commissaires pour protéger la famille royale à sa rentrée aux Tuileries; la rentrée aux Tuileries.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Mai. = P. A. [Lt P. Azan]. *Études historiques sur l'artillerie régimentaire* [Suite. En dépit de la rareté et de l'obscurité des textes, on peut constater, sous le règne de François Ier, une tendance à la régularisation des calibres et à l'organisation de l'artillerie en « arme ». On s'essaye à lui faire jouer dans la bataille un rôle spécial, et en quelque sorte personnel, à la faire manœuvrer. La hacquebute, dont se servent avec succès les Espagnols, est adoptée, et son emploi se généralise; mais bientôt (vers 1540) l'arquebuse cesse d'être considérée comme un engin d'artillerie, et devient une arme portative de fantassins et de cavaliers. A la même époque commencent à se différencier des grosses pièces, de plus en plus réservées à l'attaque et à la défense des places, des pièces moyennes plus maniables, qui forment une véritable artillerie de campagne. Sous Henri II, le nombre des calibres est décidément réduit à sept principaux, quatre gros et trois petits. Sous Charles IX, ce nombre tombe à six. Alors « s'accusait à nouveau plus fortement la scission entre les pièces de siège et les pièces de campagne » : les premières s'alourdissaient jusqu'à « devenir un sérieux embarras pour une armée en marche; les autres s'allégeaient, au contraire, de manière à pouvoir suivre facilement l'infanterie dans tous ses mouvements ». A suivre.] — N. [Cne Guillemin]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *La journée du 17 août en Lorraine.* [Retraite de l'armée française, effectuée dans des conditions déplorables, pendant toute la journée du 17; tandis que Bazaine s'occupe à correspondre avec le quartier impérial à Châlons, ses troupes s'installent sur la crête Roncourt-Rozérieulles, sans avoir le temps ou l'idée d'exécuter les travaux de défense indispensables. Mouvements des armées allemandes pendant la journée du 17; marche de la Ire armée, concentration de la IIe vers le nord. Les dispositions prises par de Moltke, remarquables en vue d'une bataille vers le nord ou l'est, ne semblent pas avoir été de nature à entraver sérieusement la retraite des forces françaises vers le nord-ouest; elles impliquaient, pour être fécondes, que l'ennemi accepterait la bataille. « Ce que ne manqua pas de faire le commandement français, malheureusement. »]

Revue Historique. 1904.

Mai-Juin. = J.-C. Bracq. *La question de Terre-Neuve.* [L'auteur de cet article, écrit avant le récent accord franco-anglais, veut démontrer que la question de Terre-Neuve est insoluble aussi longtemps que la Grande-Bretagne permet à Terre-Neuve d'être juge quand elle n'est au plus que partie. Elle peut recevoir une solution si les Terre-Neuviens reconnaissent franchement les droits de la France ou consentent à soumettre la question à l'arbitrage.] — G. Servières. *Le rôle de Bourrienne à Hambourg (1805-1810).* [Fin. D'après les rapports de police, les exactions de Bourrienne se seraient élevées à la somme de 1.847.500 francs; on ne réussit pas à prouver d'une manière absolue les spéculations de Bourrienne. L'auteur de l'article montre que Bourrienne fut toujours officiellement soucieux de réprimer la fraude et suggéra des mesures pour faire exécuter plus sévèrement le Blocus continental, mais qu'en même temps, il se livrait sous main à des combinaisons louches; disgrâcié en 1810 et rappelé à Paris, il revint à Hambourg deux

fois, en 1821 et en 1822 ; la seconde fois, Napoléon donna l'ordre de le faire renvoyer en France « dans les vingt-quatre heures » ; rentré en France, il continua d'entretenir des rapports avec Hambourg ; à nouveau Napoléon dut lui interdire, sous menace d'emprisonnement, de s'occuper de Hambourg ; après la chute de l'Empire, il lui fut fait remise de l'amende d'un million qui lui avait été imposée. Il eut pendant la première Restauration une mission secrète à Hambourg, « qui devait avoir pour but la recherche de papiers compromettants ». Napoléon, revenu au pouvoir, fit perquisitionner chez lui : « Il ne trouvera rien », écrivit Bourrienne à Talleyrand.] — A. Coville. *Une aubaine à Lyon sous Henri II.* [D'après un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, M. C. raconte l'histoire d'une soi-disant succession tombée en aubaine à Lyon sous Henri II : pour faire preuve de générosité envers l'abbaye royale de Saint-Pierre-les-Nonnains, à Lyon, Henri II lui avait donné plusieurs successions d'étrangers morts en France sans héritiers légaux (aubaines), en particulier celle de deux Italiens, Nicolas Caffieri et Valerio Throni. La succession de Valerio Throni souleva de grandes difficultés : Throni était un aventurier né en Orient et qui d'abord s'était appelé Chitiaca ; puis il avait pris le nom de Noël Baldoyer, et s'était présenté partout comme gentilhomme vénitien. Il capta la confiance d'un seigneur français, Louis de Fretel, baron de Plaix, qu'il vola ; il changea alors de nom, et s'établit à Lyon sous le nom de Valerio Throni. Il n'y resta pas longtemps, craignant des poursuites : il se réfugia à Coire ; c'est là qu'il apprit que le bruit de sa mort ayant couru, sa fortune avait été saisie par droit d'aubaine et donnée aux Dames de Saint-Pierre. Throni-Chitiaca, forcé par la suite de se réfugier en Italie, y fit de nouvelles dupes, fut emprisonné à Venise, passa en Orient et périt en 1570 en défendant l'île de Chypre contre les Turcs.]

The American historical Review. 1904.

Janvier. = Clyde Augustus Duniway. *French influence on the adoption of the federal Constitution.* [On y rappelle que le gouvernement révolutionnaire français blâma la perfidie de la conduite de Vergennes et de Montmorin à l'égard des Etats-Unis de 1778 à 1789, la releva comme une trahison ; les ministres de Louis XVI auraient travaillé à tenir la jeune République dans la désunion et l'impuissance ; ils auraient même tenté un accord avec l'Espagne pour écarter les Etats-Unis du Mississipi. En vérité, la seule preuve de ces affirmations est une lettre de Talleyrand de 1795, où M. D. note des erreurs ; il conclut que les agents français n'ont fait aucune démarche positive pour empêcher l'adoption de la constitution fédérale ; mais il affirme, d'après la correspondance de Montmorin et Moustier, que le Gouvernement français désirait fort que la constitution des États-Unis les laissât sans force : il redoutait déjà l'expansion de la puissance politique et économique de la nouvelle République.]

Avril. = W. M. Sloane. *The World aspects of the Louisiana purchase.* [Étude destinée à montrer l'intérêt général de l'acquisition de la Louisiane par les États-

Unis en 1803. Napoléon, le continuateur de Richelieu (?), eut comme lui une politique coloniale; mais il dut y renoncer après son échec à Saint-Domingue et la reprise des hostilités avec l'Angleterre ; en vendant la Louisiane aux États-Unis, il fut content du moins de susciter un rival géant à la gigantesque puissance de la Grande-Bretagne; d'ailleurs, les États-Unis étaient inquiets de l'établissement de la France en Louisiane et se rapprochaient du gouvernement de Londres. D'autre part, l'acquisition de la Louisiane renferme tout l'avenir des États-Unis, leur orientation vers le Pacifique, leurs difficultés au sujet de l'esclavage; achetée à frais communs par les États-Unis, elle a resserré les liens de leur fédération; elle leur a réuni des populations différentes et a complété la variété de leurs mœurs et de leurs intérêts économiques; elle leur a donné un marché des régions chaudes plus important même que les Indes.] — *William Jackson on conditions in France, 1794.* [Lettre de W. Jackson, alors à Paris (avril 1794), à Thomas Pinckney, ministre plénipotentiaire des États-Unis à Londres : la France offre un spectacle admirable, tout entière soulevée pour la préparation de la guerre; force considérable de ses armées, notamment de l'armée du Nord; la culture du sol continuée dans les meilleures conditions par les femmes et les jeunes gens de moins de 18 ans, promesses de magnifiques récoltes; continuation du travail industriel, activité de la manufacture des Gobelins; organisation du musée national du Louvre; le gouvernement encore récemment fortifié par la mort de Danton et l'extinction du parti hébertiste.]

The English historical Review. 1904.

Janvier. = J.-F. Chance. *The Northern Question in 1716.* [Deuxième article. Suite des querelles entre les alliés, le Danemark, la Russie, la Prusse, l'Angleterre. Les Danois surtout redoutaient de trop décisives victoires de Pierre le Grand, et avaient la plus grande crainte de son ambition; ils étaient principalement préoccupés de la pensée de l'obliger à retirer ses troupes du Mecklembourg, où il prétendait leur faire passer l'hiver ; ils redoutaient sans doute que la Baltique ne devînt un lac russe après avoir été un lac suédois. Pierre tenait à garder les ports du Mecklembourg sous prétexte d'y préparer plus aisément une descente en Suède, traînait les choses en longueur et déclarait qu'il ne voulait pas infliger à ses troupes les fatigues d'une longue marche inutile pour revenir en Pologne. En désaccord aussi avec le roi de Danemark, il pensait l'isoler et s'entendre avec la Prusse et l'Angleterre. La Prusse, sous le roi Frédéric-Guillaume Ier, se défiait de toute complication, et ménageait la grande puissance du tsar, mais ne voulait se compromettre avec personne. Le roi d'Angleterre, plutôt électeur de Hanovre, n'aimait pas le trop proche voisinage des Russes, et se retirait d'une alliance qui profitait surtout à eux ; il ne mit aucun empressement à aller voir le tsar malade à Amsterdam, et l'alliance fut rompue au commencement de 1717. Ses alliés se disposèrent dès lors à traiter séparément avec la Suède.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des sciences morales et politiques :

12 mars : M. de Foville offre à l'Académie, de la part de l'auteur, le tome II (1539-1790) de l'ouvrage de M. Flour de Saint-Genis sur l'*Histoire de l'administration des domaines*.

M. A. Sorel présente, au nom de l'auteur, M. Debidour, l'ouvrage intitulé : *Le général Fabvier*, dont des fragments ont été antérieurement communiqués à l'Académie.

26 mars : M. A. Chuquet présente à l'Académie, de la part de M. Hauser, un article extrait de la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur* et intitulé *Notes sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne aux XVIe et XVIIe siècles*.

9 avril : M. Lyon-Caen communique à l'Académie, de la part de M. Edmond Séligman, avocat à la Cour d'appel de Paris, une lettre de Lafayette du 10 décembre 1791 qui paraît inédite. Elle se trouve dans un dossier d'une affaire soumise au Tribunal révolutionnaire déposé aux Archives nationales. Lafayette s'adresse à un de ses compatriotes de la Haute-Loire chargé de rédiger une instruction pour les paysans, ayant pour but de leur expliquer la constitution nouvelle de 1791 et de leur exposer les bienfaits qu'ils ont à attendre du nouvel ordre de choses. Lafayette indique spécialement que les paysans confondent, par suite de la similitude des dénominations, la constitution politique de 1791 et la constitution civile du clergé de 1790, et que, comme ils sont mal disposés pour la première, il est difficile d'exercer sur eux une influence favorable à la seconde.

M. Louis Michon, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, lauréat de l'Institut, lit une étude sur *L'ébauche du gouvernement parlementaire sous la première Restauration*. L'auteur montre pourquoi le gouvernement de 1814 et du commencement de 1815 diffère profondément du gouvernement de cabinet, avec un ministère manquant absolument d'homogénéité, n'ayant pas de président du Conseil, ni même, a vrai dire, de Conseil des ministres. Le Conseil qui fut en effet organisé sous ce nom était ouvert aux princes de la famille royale et à d'autres personnages encore, mais, par contre, il ne comprenait que ceux des ministres sous-secrétaires d'État qu'il plaisait au Roi de faire appeler pour chaque séance. M. Michon cite les clairvoyantes critiques dont cet état de choses était l'objet de la part de Pozzo di Borgo et de Wellington dans leurs correspondances avec leurs gouvernements. Il montre surtout, à l'aide de la correspondance inédite de M. de Jaucourt avec Talleyrand, comment les ministres eux-mêmes reconnaissaient les vices de cette organisation, et comment ainsi s'élaborait la conception de ce que devrait être à l'avenir le gouvernement représentatif. M. Michon signale, d'autre part, comment la Chambre des députés, qui n'était autre cependant que l'ancien

Corps législatif impérial sut, dans de vifs débats sur les nombreuses pétitions qui lui étaient adressées, esquisser les grands traits d'une participation des Chambres à l'œuvre gouvernementale.

23 avril : M. Babeau donne lecture d'un mémoire sur l'appel à l'opinion publique de l'Europe au milieu du XVIIIe siècle, où il passe en revue les publications officielles et officieuses faites, lors des préliminaires de la guerre de Sept ans, par le gouvernement français pour démontrer la justice de sa cause et mettre l'Europe en garde contre les agissements de l'Angleterre.

21 mai : M. A. Chuquet présente le tome Ier de l'ouvrage de M. A. Lombroso sur *L'agonie d'un règne, Murat au Pizzo.*

28 mai : M. E. Levasseur donne lecture du neuvième chapitre de son *Résumé de l'histoire des classes ouvrières en France.* Ce chapitre traite du mouvement des idées sociales depuis 1789 jusqu'à nos jours.

— Dans sa séance du 27 avril dernier, le Comité de la Société de l'histoire de la Révolution a procédé au renouvellement annuel de son bureau qui se trouve ainsi composé : *président d'honneur* : M. Jules Claretie ; *président* : M. Aulard ; *vice-présidents* : MM. Maurice Faure, Maurice Tourneux, Alexandre Tuetey ; *secrétaire général* : M. Camille Bloch ; *secrétaire général adjoint* : M. J. Guillaume ; *trésorier* : M. Noël Charavay.

— *La Révolution française* du 14 mai dernier signale une intéressante communication récemment faite par M. Guigue, archiviste du Rhône, à la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques. M. Guigue a trouvé dans ses archives une lettre par laquelle M. Decazes, ministre de la police générale, informe le préfet du Rhône, en date du 22 février 1816, que Lucien Bonaparte vient de quitter Rome et va, assure-t-on, se rendre dans un port de France afin de s'embarquer pour l'Amérique. Cette lettre (que *La Révolution française* reproduit in extenso, p. 479) se termine ainsi : « Si Lucien paraît dans votre département, il devra être immédiatement arrêté, jugé conformément à l'article 8 de la loi du 12 janvier dernier et exécuté dans le plus bref délai. »

— Un Comité, composé de sénateurs, de députés, de professeurs, de magistrats, etc., et présidé par M. Baudoin, procureur général à la Cour de cassation, s'est récemment constitué à Paris pour célébrer en France le centenaire du Code civil de 1804. Dans sa dernière réunion, il a nommé une commission exécutive chargée d'organiser une ou plusieurs séances de commémoration, qui seront tenues à la fin du mois d'octobre prochain. Cette célébration aura un caractère purement privé ; cependant le Comité a exprimé le souhait que le ministre de la Justice veuille bien présider la séance principale. Cette séance coïncidera avec l'apparition d'un volume d'études consacrées au Code civil de 1804, à son influence dans les pays étrangers, aux procédés qui pourraient être employés pour en opérer la revision. Ce *Livre du Centenaire du Code civil, 1804-1904,* sera rédigé par des savants français et étrangers ; nombre des études qui le composeront sont déjà prêtes. Ses principaux chapitres concernent : « les préliminaires du Code

civil et sa mise en vigueur en 1804 », « l'influence exercée par le Code civil au point de vue économique et social », « les transformations économiques et sociales et leur répercussion sur le Code civil », « l'interprétation du Code civil », « le Code civil et l'avenir du droit privé en France ».

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 15 mai dernier. Elle a tout d'abord discuté un projet de publication défini comme suit par le procès-verbal : « M. P. Caron propose d'affecter une partie des ressources disponibles à la publication d'une série de petits instruments de travail, brochures à bon marché contenant, sous la forme pratique de listes et de tableaux, ces renseignements variés sur l'organisation politique, administrative, sociale, etc., etc., de la France depuis 1789, aujourd'hui dispersés, ou qui ne se trouvent partiellement rassemblés que dans des recueils très coûteux. Il s'agirait, par exemple, de donner une chronologie des assemblées délibérantes depuis la Révolution, avec la date des élections générales, celle des sessions, la composition des bureaux ; un tableau des ministères ; la liste des préfets rangés par départements ; celle des ambassadeurs et ministres français à l'étranger, des ambassadeurs et ministres étrangers en France ; un état des armées de la Révolution et de l'Empire, etc., etc. La publication serait faite, à frais communs, par la Société d'histoire moderne et par la Société nouvelle de librairie et d'édition, qui édite déjà le *Répertoire méthodique* et la *Bibliothèque d'histoire moderne*, publiés l'une et l'autre sous le patronage de la Société d'histoire moderne. » Après un échange d'observations, cette proposition a été adoptée. Le Bureau a reçu mission de régler les détails matériels d'exécution, et de déterminer le contenu des fascicules successifs.

La Société a ensuite entendu une communication de M. P. Caron sur : M. Frédéric Masson et la méthode historique, d'après les *Études napoléoniennes*, communication qui a été développée, sous forme de compte rendu critique, dans le dernier numéro de la *Revue d'histoire moderne*.

—La Commission instituée au ministère de l'Instruction publique pour rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française, s'est réunie le 19 mai et le 2 juin.

Le 19 mai, elle a déterminé définitivement le plan suivant lequel sera faite, par ses soins, la publication des cahiers de paroisses de 1789. Nous avons déjà dit (p. 448) que MM. Boissonnade, Bloch, Laurent, avaient reçu mission d'en préparer respectivement l'édition pour la Charente, le Loiret et la Marne : M. Brilleray a été chargé du même travail pour le département du Calvados. — M. S. Charléty, qui prépare la publication des documents concernant la vente des biens nationaux dans le département du Rhône, a soumis un plan d'exécution qui a été adopté.

Le 19 juin, la Commission a décidé de prendre en considération une proposition de M. A. Vidier, tendant à la publication des inventaires, dressés en 1790, des biens immobiliers du clergé régulier ; la question de forme et d'étendue a été mise à l'étude. Ensuite a eu lieu un échange de vues sur la direction à imprimer aux premiers travaux des comités départementaux, créés par décision ministérielle et sur la

demande de la Commission; et actuellement en cours de constitution. La rédaction d'une circulaire, où seront énumérées les besognes diverses jugées immédiatement désirables, a été confiée à une sous-commission.

La prochaine séance de la Commission aura lieu en octobre.

— Prix décernés par les Académies, en 1904, à des ouvrages d'histoire moderne (suite) :

Académie française : sur la fondation Montyon (19.000 fr.), 1.000 fr. à *M. Ferdinand-Dreyfus* (La Rochefoucauld-Liancourt, 1747-1827); 500 fr. à *MM. de Pélacot* (L'expédition de Chine de 1900), *G. Bastard* (Le général Mellinet en Afrique), *F. Castets* (Bourdaloue), *P. Quentin-Bauchart* (Lamartine homme politique, La politique intérieure), *E. Reinaud* (Charles Jalabert, l'homme, l'artiste). — Sur le prix Juteau-Duvigneaux (2.500 fr.), 1.000 fr. à l'*Abbé Laveille* pour : Jean-Marie de La Mennais (1780-1860); 500 fr. à *MM. Ch. Baille* (Le cardinal de Rohan-Chabot, 1788-1833), *Dom du Bourg* (Le Frère Gabriel, 1835-1897). — Sur le prix Sobrier-Arnould (2.000 fr.), *MM. L. de Fourcaud* (François Rude), et *J. Tiersot* (Hector Berlioz et la société de son temps) ont reçu chacun 1.000 fr.. — Le prix de Joëst (2.000 fr.) a été attribué à l'*Abbé J.-B. Piolet* pour : Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. — Sur le prix Charles Blanc (2.500 fr.), 500 fr. à *M. Gustave Cahen* pour : Eugène Boudin, sa vie et son œuvre. — Le prix Bordin (3.000 fr.) a été partagé comme suit : *MM. P. Gautier* (Mme de Staël et Napoléon) et *G. Michaut* (Sainte-Beuve avant les Lundis), 1.000 fr. chacun; 500 fr. à *MM. P. et V. Glachant* (Essai critique sur le théâtre de Victor Hugo); également 500 fr. à *M. V. de Swarte* (Descartes directeur spirituel). — Sur le prix Marcelin-Guérin (5.000 fr.), 1.000 fr. à *M. A. Gazier* (Mélanges de littérature et d'histoire); 500 fr. à *MM. L. Béclard* (Sébastien Mercier, sa vie, son œuvre et son temps), *Dauphin-Meunier* (Mirabeau, Lettres à Julie), *G. Dumesnil* (L'âme et l'évolution de la littérature des origines à nos jours), *R. d'Ys* (Ernest Renan en Bretagne).

— Il échappe à beaucoup de Parisiens que la ville qu'ils habitent contient un port très actif, où abordent chaque année des milliers de bateaux. Ils prendront conscience de son importance passée et présente s'ils veulent bien parcourir le livre que M. François Maury vient de lui consacrer (*Le Port de Paris hier et demain.* Paris, Guillaumin, 1904, in-12; 279 p.). Fruit de recherches prolongées et difficiles, car les documents étaient très dispersés, ce livre expose — après une introduction où l'auteur dit quelques mots de l'histoire du Port sous l'ancienne monarchie — le déclin du Port de Paris en l'an VIII, sa réorganisation sous le Consulat et l'Empire, sa prospérité de 1815 à 1845, la crise qu'amène pour lui l'apparition du chemin de fer et la transformation qu'elle lui impose, la recrudescence de son activité sous le second Empire, son expansion à partir de 1875. Les deux derniers chapitres sont consacrés à d'intéressantes considérations sur les réformes et agrandissements actuellement désirables, et sur le rôle essentiel que joue et doit jouer de plus en plus le Port de Paris dans l'organisation économique de la France.

L'ouvrage de M. M. est, par ses qualités de fond, une très estimable contribu-

tion d'histoire économique. Clairement disposé et écrit d'une plume alerte, il a en outre le mérite d'être de lecture agréable.

— Nous avons signalé, il y a trois ans (t. III, p. 114), le premier fascicule de la réédition, revue et considérablement augmentée, du *Manuel de Bibliographie historique* de M. Ch.-V. Langlois. Le deuxième et dernier fascicule vient d'être mis en vente (Paris, Hachette, 1904, in-8 carré, p. 241-623). Nous ne pouvons, en raison de son caractère méthodologique et international — qui l'exclut de notre cadre — en donner ici un compte rendu détaillé ; nous nous bornons à faire connaître son apparition. Il contient la deuxième partie du *Manuel*, partie entièrement neuve, intitulée : Histoire et organisation des études historiques, et divisée en deux livres : Les études historiques depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et : Histoire et organisation des études historiques au XIXe siècle. Avec le premier, il constitue, en un volume de 633 pages, terminé par un copieux index, un répertoire extrêmement riche de faits et de renseignements pratiques, indispensable instrument de travail, et que les commentaires de l'auteur rendent de lecture réellement attrayante. La sobre précision d'esprit et de style de M. Ch.-V. L. est elle-même une excellente leçon de méthode.

— M. Pierre Boyé, à qui l'on doit des travaux intéressants et déjà nombreux sur l'histoire de la région lorraine, a fait paraître dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas (1903-1904) et vient de faire tirer à part (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1904, in-8, 112 p., prix : 3 fr.) une étude sur *La milice en Lorraine au XVIIIe siècle*. C'est en 1741, au début de la guerre de Succession d'Autriche, que la milice, dont la création n'avait nullement été prévue par la convention de Meudon, signée en 1736, fut instituée en Lorraine, en exécution d'un accord conclu entre Stanislas et le roi de France. Elle entraîna immédiatement de lourdes charges pour le pays. Jusqu'à 1748, la Lorraine n'a pas à fournir, sous des noms divers, moins de 13 bataillons, comprenant environ 10.000 hommes. Après un temps de répit, la guerre de Sept ans survient, et les levées d'hommes recommencent. C'est seulement à la paix que la province, épuisée, peut respirer. M. B. expose de quelle manière il était procédé au recrutement et à l'organisation de la milice lorraine, comment il était pourvu à son entretien ; il décrit son impopularité, les résistances des habitants, enlevés à leurs foyers, les fraudes, les désertions. D'une comparaison de chiffres il conclut que, pendant la période de vingt-deux ans qui va de 1741 à 1763, la Lorraine a fourni proportionnellement beaucoup plus d'hommes à la milice que toutes les autres provinces françaises. « Par un fâcheux concours de circonstances, fortuites ou voulues, le règne nominal de Stanislas correspond pour la milice, tout comme nous l'avions vu pour le second impôt en nature, la corvée, à la période où le fardeau fut de beaucoup le plus lourd « (p. 98).

Le travail de M. B., fait d'après les documents des Archives de la Guerre, ceux des Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, et ceux de la Bibliothèque de Nancy, muni de références précises, est une très bonne contribution à l'histoire des institutions militaires de la France sous l'ancien régime.

— E. Schmourlo. *Recueil de documents relatifs au règne de l'empereur Pierre le Grand*. Tome Ier (1693-1700). Youriev [Dorpat], 1903, in-8, 728 p. — On a surtout étudié jusqu'ici les documents concernant les relations de Pierre le Grand avec les peuples du nord-ouest, avec les germano-protestants (Suède, Prusse, Hollande, Angleterre); M. Schmourlo, professeur à l'Université de Youriev, étudie les relations de Pierre le Grand avec les romano-catholiques du sud-ouest (Allemagne, Venise, Rome) importantes pour le tsar au point de vue polonais.

Ce recueil de documents, fort bien conçu, contient 840 pièces d'archives, qui sont classées en dix rubriques dont cinq sont intéressantes au point de vue français : 3° Russie et Pologne dans leurs relations mutuelles ; 4° Relations de la Russie avec le gouvernement de César (germanique); 6° Relations du Saint-Siège avec la Russie ; 8° La grande ambassade de Lefort à l'étranger (1697-98) ; 9° Pierre le Grand à l'étranger. Parmi ces documents, sept seulement sont en français : ce sont les numéros 12, 59, 87, 284, 293, 493, 542. Ces deux derniers, très importants, sont des dépêches du cardinal de Bouillon, ambassadeur de France à Rome près le Saint-Siège. Quant aux autres documents, ils sont en grande majorité accessibles à des lecteurs français : bien que M. S. ait fait des recherches à Moscou, au ministère de la Justice et au ministère des Affaires étrangères, ce recueil ne comprend qu'un document en langue polonaise et quatre en langue russe. L'auteur a surtout mis à profit les Archives vaticanes (1° della Santa Sede, 2° dei Ceremonieri), les archives de Venise (di Stato di Venezia), les archives du ministère des Affaires étrangères à Paris et les archives d'État de Vienne (K. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv) ; il a aussi exploré les bibliothèques romaines (Corsiniana, Barberiniana, Nazionale Vittorio-Emmanuele) et la Bibliothèque Saint-Marc à Venise. Il se trouve par suite que l'immense majorité des documents est en latin ou en italien. — A. My.

— A. Aulard. *La Révolution française et les Congrégations. Exposé historique et documents*. Paris, Cornély, 1903, in-12, 325 p. — M. Aulard donne, dans ce petit volume, tous les documents qui concernent : 1° la suppression des Congrégations régulières ; 2° la suppression des Congrégations séculières. Ce sont les décrets, les rapports et les débats, reproduits d'après les meilleurs textes ; les décrets, d'après les textes officiels insérés au procès-verbal des Assemblées Constituante et Législative; les rapports, d'après les textes imprimés par ordre des Assemblées et qui sont soit aux Archives Nationales, dans les recueils factices de la collection Camus AD XVIIIe, soit à la Bibliothèque Nationale, série Le 27, Le 29 ; enfin les débats — et c'est la partie la plus originale de ce livre — d'après le procès-verbal officiel et surtout d'après les journaux, *Moniteur*, *Point du Jour*, *Courrier de Provence*, *Journal logographique*, *Journal de Paris*, *Journal des Débats et des Décrets*, etc. que M. A. compare souvent dans ses notes. — Ces textes sont précédés d'un exposé historique (p. 9-43), où M. A. retrace très succinctement, d'après les documents qu'il a reproduits et d'après quelques livres ou même quelques documents d'archives, par exemple les papiers du Comité ecclésiastique, Archives Nationales, D XIX, 17, l'état des congrégations avant la Révolution, puis l'abolition graduelle des Congré-

gations régulières par la Constituante et la Législative, enfin l'abolition des Congrégations séculières par la Législative, en août 1792. M. A. a soin d'étudier l'application des décrets, tout en nous avertissant des lacunes de cette étude qui exigerait une enquête très minutieuse et une foule de travaux de détail. — Ph. S.

— Joseph TURQUAN. *Un joyeux souverain. Le roi Jérôme, frère de Napoléon (1784-1860)*. Paris, Tallandier, [1903], in-18, 345 p. — En un gracieux dessin de couverture, Robida montre le roi Jérôme entouré d'un essaim de jolies femmes coiffées selon les modes qui se succédèrent depuis le Consulat jusqu'au Second Empire, et ce dessin justifie le sous-titre donné par M. T. à son nouveau volume : *Ses femmes, sa cour, ses maîtresses, ses dernières années*. C'est surtout la vie amoureuse de Jérôme que raconte M. T., en ce style de roman-feuilleton qu'il affectionne tant. Des renseignements inédits intéressants, des références plus nombreuses que dans les précédents travaux de M. T., une bibliographie sommaire font que ce volume sera utile à consulter. — C. S.

— Pietro RIVOIRE. *Il carteggio d'una gentildonna veronese*. Trani, Vecchi, 1903, in-18, 73 p. — Les 31 lettres de ce *carteggio*, publiées d'abord dans la *Rassegna Pugliese*, t. XX, n° 8 sq., furent adressées du 16 mai 1796 au 17 novembre 1797 par la marquise Tassoni, de Ferrare, au patrice Zuccoli, de Modène. Elles intéressent l'histoire de la Vénétie plutôt que celle de l'Émilie, pendant l'occupation française, qui fut si lourde à toute la région, et à Vérone en particulier, où Augereau fit fusiller le frère même de la marquise, avec deux autres des notables de la ville. — G. BN.

— C. DOUAIS. *La mission de M. de Forbin-Janson, évêque de Marseille, plus tard évêque de Beauvais, auprès du grand-duc et de la grande-duchesse de Toscane, mars-mai 1673. Récit d'un témoin*. Paris, Picard, 1904, in-8, VII-204 p. — C'est un assez mince sujet que celui dont s'occupe M. Douais dans sa dernière publication. Marguerite-Louise d'Orléans, nièce de Louis XIII et sœur de la Grande Mademoiselle, fut mariée, contre son gré, en 1661, à Cosme III, qui devint en 1670 grand-duc de Toscane. La brouille se mit bien vite dans le ménage grand-ducal, et Louis XIV fit plusieurs tentatives pour la faire cesser. C'est ainsi qu'en 1673, il chargea l'évêque de Marseille, M. de Forbin-Janson, d'une mission de conciliation auprès du grand-duc et de la grande-duchesse. Cette mission dura deux mois : elle fut vaine comme les précédentes. M. Douais nous la raconte en détail d'après une *Relation* contemporaine rédigée par un personnage de la suite de l'évêque, Jacques de Four-Ferriès, un cousin germain de Pellisson. Écrite pour le propre frère de l'auteur, sans arrière-pensée de publicité, cette *Relation* comprend deux volumes, dont l'un est à la Bibliothèque d'Albi (mss. 116 *bis*) et l'autre appartient à une collection privée. Après avoir donné quelques détails biographiques sur l'évêque et ceux qui l'accompagnèrent, M. D. analyse le récit de Jacques de Four-Ferriès en faisant de larges extraits qui se lisent agréablement. Il a complété son exposé par la reproduction de 43 lettres de M. de Forbin-Janson, de la grande-duchesse, de Mme du Deffans qu'on lui avait donnée comme conseillère. Tirées du

ministère des Affaires étrangères ou de la collection particulière de M. de Guillermy, ces lettres sont curieuses, mais n'ont pas de portée générale, et sont loin de justifier par leur importance le soin extrême avec lequel elles sont publiées. — V.-L. B.

— E. Pilastre. *Achille III de Harlay, premier président du Parlement de Paris sous le règne de Louis XIV*. Paris, Calmann-Lévy, [1904], petit in-8, IV-190 p. — Né en 1639, fils d'Achille II de Harlay et de Jeanne-Marie de Bellièvre, Achille III de Harlay fut conseiller d'État, procureur général du Parlement en 1667; il épousa la même année la fille de M. de Lamoignon. En novembre 1689, il fut nommé premier président au Parlement, le demeura jusqu'en 1707, et mourut dans la retraite en 1712. M. Pilastre n'a pas cherché à faire une biographie détaillée de son personnage. Il a préféré rapporter, — sans beaucoup d'ordre toutefois, car la composition est ce qui fait le plus défaut à son livre, — les jugements des contemporains, les allusions de La Bruyère et les réquisitoires de Saint-Simon, qu'il réfute d'ailleurs vaguement; il a fait aussi la part très grande, peut-être trop, à l'esprit du premier président : il ne nous épargne aucun des bons mots qu'on a rapportés de lui, ou qu'on lui a prêtés. Mais tout cela est agréablement conté, sans prétention et d'un style facile. En somme, aimable opuscule qui se laisse lire avec plaisir, mais dont les historiens n'auront guère à tirer parti[1]. — V.-L. B.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique. — *De Bellevüe*. Les Bretons otages de Louis XVI et de la famille royale en 1791. Rennes, Simon. — *Duchesse de Brissac*. Pages sombres (1789-1794). Paris, Plon, 3.50. — *E. Daudet*. Le Roman d'un Conventionnel, Hérault de Séchelles et les dames de Bellegarde. Paris, Hachette, 3.50. — *F. Funck-Brentano*. Les lettres de cachet à Paris (1659-1789). Paris, Champion. — *P. Galibert*. Le Conseil souverain de Roussillon. Perpignan, Imp. de l'*Indépendant*. — *Ad. Lanne*. Le Mystère de Quiberon. Paris, Dujarric, 3.50. — *A. Lebey*. Le Connétable de Bourbon (1490-1527). Paris, Perrin, 7.50. — *M. de Marcère*. L'Assemblée nationale de 1871. Gouvernement de M. Thiers. Paris, Plon, 3.50.

Histoire diplomatique. — *P. Coquelle*. Napoléon et l'Angleterre (1803-1813). Paris, Plon, 3.50. — Inventaire sommaire des Archives du département des Affaires étrangères. Correspondance politique, T. Ier : Allemagne, Angleterre, Argentine, Autriche. Paris, Imp. Nationale. — *Mme des Ursins*. Madame des Ursins et la succession d'Espagne. T. III. Paris, Champion.

Histoire militaire. — *G. Bapst*. Le maréchal Canrobert. Souvenirs et récits. T. III. Paris, Plon, 7.50. — *De Bellevüe*. Un héros Malouin : Nicolas Beaugeard. Rennes, Simon, — *P. Boyé*. La milice en Lorraine au XVIIIe siècle. Paris, Berger-Levrault. — *G. Clément*. Campagne de 1813. Paris, Lavauzelle, 10.00. —

---

1. Pages 24 et 149, lire : le marquis de *Lavardin* et non de *Laverdun*, simple lapsus puisqu'à l'Index (car il y a un index) le nom est correctement orthographié.

E. Crouzet. Travaux des topographes du génie militaire en France au XIXe siècle. Paris, Berger-Levrault, — *Gal Derrécagaix*. Le maréchal Berthier, 1re partie : 1753-1804. Paris, Chapelot, 7.50. — *E. Gachot*. Histoire militaire de Masséna. La campagne d'Helvétie (1799). Paris, Perrin, 7.50. — *H. Houssaye*. Napoléon homme de guerre. Paris, Daragon, 12.00. — *Gal von Kretschman*. Kriegsbriefe aus den Jahren 1870-71. Stuttgart, Greiner, 5 mk. — La Guerre de 1870-1871 : Bataille de Rezonville. 2 vol. Paris, Chapelot, 18.00. — *Ct C. de la Jonquière*. Journal de l'Expédition d'Égypte, par le général Jean-Pierre Doguereau. Paris, Perrin, 7.50. — *L. Le Barbier*. Le général de la Horie. Paris, Dujarric, 3.50. — *P. C.* Vie du Mal de Mac-Mahon. Paris, Saint-Paul. — *Major Z*. La Guerre de la succession d'Autriche. Campagne de 1741-1743. Paris, Chapelot, 5.00. — *Zurlinden*. La Guerre de 1870-1871. Réflexions et souvenirs. Paris, Hachette, 3.50.

Histoire religieuse. — *A. Baudrillart*. L'Église catholique, le Renaissance, le Protestantisme. Paris, Bloud. — *M. Cagnac*. Fénelon. Lettres inédites à la duchesse de Chevreuse (née Colbert) et au duc de Chevreuse. Paris, Libr. des Saints-Pères, 1.00. — *Channe V. Davin*. Étude critique sur Bossuet. Paris, Savaète, 5.00. — *E. Griselle*. Nouveaux sermons inédits de Bourdaloue. Paris, Beauchesne, 6.00. — *M. Jouve*. Journal d'un chanoine du diocèse de Cavaillon (1664-1683). Nîmes, Debroas-Duplan. — *Y. de la Brière*. Comment fut adopté et accepté l'édit de Nantes. Paris, Retaux, 1.20. — *Mme S. S.* Une religieuse Réparatrice, d'après son journal et sa correspondance. Paris, Perrin, 3.50.

Histoire économique et sociale. — *W. J. Bajkié*. Die französische Handels politik, 1892-1902. Stuttgart, Cotta, 40 mk. — *E. Cheylud*. L'École centrale du département du Cantal (an VI-an XI). Paris, Picard, 3.00. — *G. Compayré*. Les grands Éducateurs : Félix Pécaut. Paris, Delaplane, 0.90. — *A. Jarrin*. Un Économiste libéral au XVIe siècle (Jean Bodin). Chambéry, Imp. Savoisienne. — *G. Kremp*. Essai sur l'histoire du collège Jean-Bart, à Dunkerque. Dunkerque, Néerman, 3.50. — *H. Lemaire*. L'Industrie dentellière. Paris, Rouveyre, 120.00. — *G. Maugras*. La Cour de Lunéville au XVIIIe siècle. Paris, Plon, 7.50. — *J. Turquan*. Madame de Montesson, douairière d'Orléans (1738-1806). Paris, Tallandier, 3.50.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *E. Barat*. Le style poétique et la Révolution romantique. Paris, Hachette, 7.50. — *A. Comte*. Correspondance inédite d'Auguste Comte. 3e série. Paris, 10, rue Monsieur-le-Prince, 7.50. — *Dauchez*. L'église Saint-Côme de Paris (1255-1836) et l'amphithéâtre d'anatomie de Saint-Côme, 1691. Paris, Picard, 2.00. — *V. Josz*. Antoine Watteau. Paris, Piazza. — *E. Renan*. Mélanges religieux et historiques. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *Mme de Staël*. Dix années d'exil, publié par P. Gautier. Paris, Plon, 7.50. — *E. Veuillot*. Louis Veuillot. T. III (1855-1869). Paris, Retaux, 7.50.

Histoire locale. — *R. Barbaud*. Le château de Bressuire en Poitou. Paris, Gastinger. — *S. Charléty*. Le Lyonnais. (« Les Régions de la France », monographies publiées par la *Revue de Synthèse historique*, II.) Paris, Cerf, 2.00. — *G. Durville*. Études sur le vieux Nantes. 1re livraison. Nantes, Dugas, 2.00. — *P. Robiquet*. Histoire municipale de Paris. T. III. Règne de Henri IV. Paris, Hachette, 7.50. — *C. de Beaurepaire*. Nouveaux mélanges historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure. Rouen, Gy.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* Clément RUEFF.

L'alliance bavaroise de 1670 et la politique de Louis XIV en Allemagne

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT [1]

L'alliance conclue en 1670 par Louis XIV et l'électeur de Bavière Ferdinand-Marie est un fait de première importance dans l'histoire politique de la Bavière pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime. Elle est le point d'aboutissement d'une lente évolution qui a peu à peu conduit la maison électorale du parti autrichien au parti français ; elle est le point de départ d'une longue période pendant laquelle la Bavière n'est pas toujours restée l'alliée de la France, mais s'est plus d'une fois rapprochée de celle-ci ; elle est comme une première ébauche de la tentative faite au milieu du XVIIIe siècle pour dépouiller les Habsbourg de la couronne impériale au profit d'un Wittelsbach. D'autre part, si l'alliance de 1670 ne tient pas une place aussi considérable dans l'histoire de la politique française au delà du Rhin, sa préparation et ses conséquences constituent néanmoins l'une des séries de faits qu'il est indispensable de connaître pour bien comprendre, dans son ensemble, cette politique elle-même : elle intéresse donc les historiens de la France en même temps que ceux de l'Allemagne. Il va sans dire que M. Döberl, dans son récent ouvrage intitulé *Bavière et France*, se préoccupe surtout de la politique bavaroise ; je voudrais tirer de son livre ce qui complète ou précise notre connaissance de la politique française en Allemagne pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.

M. Döberl, qui a donné à son sujet toute l'ampleur, aussi bien que toute la précision désirables, remonte (sans d'ailleurs s'y attarder) aux débuts de l'histoire bavaroise pour atteindre les plus lointaines origines de l'alliance entre la Bavière et la France. Il montre bien qu'il existe dès cette époque un antagonisme, on pourrait presque dire une incompatibilité latente entre la Bavière et l'Autriche, parce que la seconde s'est cons-

---

1. *Bayern und Frankreich, Vornehmlich unter Kurfürst Ferdinand-Maria*, von M. Döberl. München, 1900 et 1903, 2 vol. in-8 (le tome II contient les pièces).

tituée aux dépens de la première et que tout accroissement de la puissance bavaroise devient pour elle une menace. Il montre aussi que, de très bonne heure, la Bavière a cherché en France une protection contre les jalousies autrichiennes, tandis que la France mettait à profit les craintes bavaroises pour trouver en Bavière un point d'appui contre les Habsbourg. Il cite l'alliance de Scheyern, conclue en 1532 entre François Ier et l'électeur Guillaume IV et que la diplomatie française obtint par des moyens analogues à ceux dont elle se servira toujours pour gagner la Bavière à ses desseins : paiement d'un subside, offre d'un mariage entre une princesse royale et l'héritier de l'électeur, appât de la couronne impériale.

A vrai dire, ce n'est que bien plus tard, sous l'électeur Maximilien Ier, que se formèrent, à la cour de Munich, les traditions d'où devait sortir peu à peu l'alliance bavaroise. Maximilien, pas plus que Richelieu, ne voulait que l'Allemagne s'unît sous la prépondérance des Habsbourg ; Maximilien, comme Richelieu, détestait l'Espagne et cherchait avant tout à empêcher l'intrusion perpétuelle de l'influence, de l'argent et des troupes espagnoles dans l'empire. Sur ces deux points (sans même faire intervenir aussi la haine contre Wallenstein), la communauté de principes était complète entre la politique française et la politique bavaroise, et l'accord de 1631 se justifie donc aisément. Presque aussitôt d'ailleurs Gustave-Adolphe déconcerta tout à la fois les espérances de l'électeur et les projets de Richelieu. Mais il faut noter que Maximilien ne cessa pas de ménager la France, alors même qu'il combattait pour l'Autriche : il a contribué largement, à côté de la diplomatie française, à la paix de Westphalie, par laquelle, comme le dit très justement M. Döberl, « la Bavière obtint, avec l'aide de la France, la reconnaissance définitive de son droit à la dignité électorale et à la possession du Haut-Palatinat, tandis que la France obtenait, ainsi que la Suède, avec l'aide de la Bavière, des satisfactions territoriales, et, par l'article *et ut eo sincerior*, la fin de la solidarité militaire entre l'empereur et l'Espagne. » Sans doute, Maximilien a sauvegardé jusqu'au bout sa pleine indépendance, il n'est point devenu l'instrument de la politique française contre l'Autriche, il n'a même pas rompu avec l'empereur. Mais il n'en a pas moins fait, de sa défiance à l'égard de l'empereur, un véritable système politique, qu'il a légué à son fils.

L'évolution commencée ainsi n'est point encore, pourtant, consciente et voulue ; car il est certain que Maximilien — tous les actes de la fin du règne le démontrent — n'eut pas volontiers poussé plus loin. Puis, le nouvel électeur, Ferdinand-Marie, se trouve placé sous la tutelle de sa

mère, une Autrichienne, Marie-Anne, jusqu'au mois d'octobre 1654 ; son chancelier, Œxl, reste favorable à l'Autriche ; enfin son caractère, toujours hésitant, le retiendra longtemps dans la crainte du ressentiment impérial. Sa conduite en 1657, après la mort de l'empereur Ferdinand III, est caractéristique. L'histoire de l'élection impériale est aujourd'hui élucidée ; mais les quelques pages que M. Döberl y consacre viennent confirmer et préciser les conclusions du mémoire de Pribram [1] ; elles ne laissent point de doutes, en tout cas, sur les motifs qui décidèrent Ferdinand-Marie à ne pas briguer, malgré les offres et les sollicitations de la diplomatie française, la couronne impériale, et à promettre au contraire, dès le mois d'août 1657, sa voix à l'archiduc Léopold. Jusqu'en août, il est certain en effet que les ambassadeurs de Louis XIV, le duc de Gramont et Hugues de Lionne, travaillèrent à préparer l'élection, non pas de Ferdinand-Marie, mais de Louis XIV lui-même ; lorsque Mazarin eut enfin compris que la tentative était vaine et qu'il changea de plan pour opposer du moins à la candidature autrichienne une candidature bavaroise, il était trop tard : la résolution de Ferdinand-Marie était prise ; son accord avec Léopold était chose faite.

D'ailleurs M. Döberl montre très bien que cet accord ne fut point inspiré par une sorte de sentiment national, de patriotisme allemand, qui n'existait chez aucun prince de cette époque, et il fait à ce propos une déclaration de principe qu'approuveraient la plupart des historiens de la jeune école allemande : « Nous devons une fois pour toutes, si nous ne voulons pas tomber dans l'anachronisme, perdre l'habitude de vouloir juger l'histoire politique des États allemands, au moins depuis la paix de Westphalie, d'un point de vue national. » La candidature bavaroise eût été (on s'en rendra compte sans peine si l'on songe à la pitoyable aventure de Charles-Albert au siècle suivant) une imprudence et une lourde faute. C'eût été, pour l'électeur, rompre avec l'Autriche, toute voisine, à un moment où il n'avait pas les moyens de lui résister, et exposer la Bavière à des périls qu'une intervention de Louis XIV, toujours douteuse et nécessairement tardive, ne suffisait pas à conjurer. Quant à la diplomatie française, il faut reconnaître qu'elle subît alors, en voulant trop obtenir, une série d'échecs, qu'elle sut, il est vrai, très habilement dissimuler d'abord et pallier ensuite : la ligue du Rhin ne fut, à l'origine, qu'un pis-aller, un moyen de contrebalancer l'avantage que venait de remporter la diplomatie autrichienne.

---

1. Pribram, *Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes von 1658*, Wien, 1887, in-8. (*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften*).

Mais tout en s'inspirant de son intérêt propre, Ferdinand-Marie n'en avait pas moins contribué pour sa bonne part à l'élection de Léopold ; il avait travaillé, d'accord avec Léopold, pour empêcher la France de faire introduire dans la *capitulation* une clause nouvelle qui eût obligé l'empereur et l'empire à ne donner aucun secours, non seulement aux ennemis présents et futurs du roi de France (la paix de Westphalie les y obligeait déjà), mais encore aux ennemis présents et futurs des alliés du roi de France ; enfin il était resté à l'écart de la ligue du Rhin. On comprend donc qu'il comptât sur la reconnaissance impériale. Or les années qui suivirent ne lui apportèrent que désillusions, et ce fut ainsi la politique autrichienne elle-même qui l'inclina à se rapprocher de Louis XIV.

Dans l'intervalle, le règne personnel de Louis XIV avait commencé, et les desseins, les allures même de la diplomatie française s'étaient transformés peu à peu. Tant qu'avait duré la guerre contre l'Espagne, Mazarin n'avait pas eu de peine à continuer au delà du Rhin l'habile politique de Henri IV et de Richelieu : les princes allemands ne voyaient encore dans la France que la protectrice des libertés germaniques. En fait, l'intervention de la France dans l'empire n'avait pas eu d'autre but que d'empêcher l'empereur de secourir le roi d'Espagne, et ce but semblait atteint depuis l'article *et ut eo sincerior* et la formation de la ligue du Rhin qui en garantissait l'efficacité. Malheureusement, après la mort de Mazarin, la politique du jeune roi devient de jour en jour plus ambitieuse et plus entreprenante ; elle ne voit plus dans le fameux article une fin, mais un moyen. S'il lui faut toujours séparer les Habsbourg de Vienne de ceux de Madrid, si l'héritage espagnol est la première de ses convoitises, elle se prépare en même temps, à tout hasard et pour l'avenir, d'autres tâches et d'autres gains. En Allemagne, en particulier, il est visible qu'elle passe de la défensive à l'offensive. Elle intervient partout et sans cesse pendant ces années troublées, confuses, qui suivent la paix des Pyrénées et la paix du Nord : affaire de la députation d'empire, invasion turque, conflit entre l'électeur palatin et les électeurs voisins, affaire d'Erfurt, affaire de la succession de Brunswick, tout lui est prétexte à exercer sa protection, qui de jour en jour se change en tutelle. Or, puisque l'Allemagne est devenue l'un des domaines où son activité se déploie surtout, il est évident que l'alliance, ou tout au moins la bienveillance de la Bavière, qui s'interpose entre l'Autriche et le Rhin, lui serait désormais précieuse.

Il faut se garder toutefois d'exagérer. Pendant assez longtemps encore, avec Hugues de Lionne, la politique de Richelieu et de Mazarin ne disparait pas tout entière ; presque tout l'effort de la diplomatie royale reste

dirigé contre l'Espagne. En Allemagne, il peut donc lui suffire d'entretenir son influence, de neutraliser celle de l'empereur et de consolider la ligue du Rhin ; tant que celle-ci restera vivante, tant que l'empereur, d'autre part, ne deviendra pas menaçant, Louis XIV pourra se passer d'alliés nouveaux, et les princes allemands seront mal venus à surfaire le prix de leur amitié. On le voit, dans les longues et pénibles négociations qui aboutirent, à la fin de 1664, au renouvellement d'alliance entre Louis XIV et l'électeur de Brandebourg ; on le voit aussi dans la première tentative qui fut faite, la même année, d'une alliance franco-bavaroise. A Munich, comme ailleurs, il existait un parti français, que dirigeaient l'électrice Adélaïde — une petite-fille de Henri IV par sa mère Christine de France — et deux conseillers de l'électeur, Hermann Egon de Fürstenberg, très influent déjà, et Schmid, qui ne tarda pas à devenir un vrai ministre dirigeant [1]. Dès le mois d'août 1663, Lionne avait lié partie en écrivant lui-même à l'électrice ; puis l'électeur et Louis XIV avaient à leur tour échangé des lettres ; enfin, au début de 1664, des négociations véritables s'étaient engagées, à Ratisbonne et en grand secret, entre Gravel et l'un des ministres électoraux, Mayr. Mais tout de suite les divergences étaient apparues. Ferdinand-Marie, qui ne songeait nullement encore à rompre avec la cour de Vienne, était poussé surtout vers Louis XIV par la crainte de l'invasion turque ; il n'offrait que son amitié et demandait un secours éventuel contre les Turcs avec un subside immédiat. La simple amitié de la Bavière, qui n'était pas indispensable à Louis XIV, valait-elle d'être payée aussi cher ? Louis XIV ne le crut pas, et il proposa seulement une alliance défensive sur la base des traités de Westphalie. On n'aboutit pas. Du moins les pourparlers ne furent-ils pas inutiles : pendant les années qui suivirent, la bonne intelligence entre la France et la Bavière se rétablit si bien qu'au début de 1667, quand il fut question de guerre aux Pays-Bas, Gravel put écrire à Louis XIV que l'électeur ne permettrait point aux troupes impériales de traverser son électorat pour gagner la Belgique.

L'entente se resserre encore en 1667. Tout d'abord Œxl, le seul ministre influent de l'électeur qui fût resté hostile à la France, tombe en disgrâce ; la Bavière est gouvernée désormais par la « trinité française » : Schmid, le nouveau chancelier ; Hermann de Fürstenberg et Mayr. Puis, après l'entrée des Français en Flandre, lorsque se pose devant la diète l'épineuse question du cercle de Bourgogne, la politique bavaroise se

1. M. Döberl a montré que l'on exagérait d'ordinaire l'influence et le rôle politique de l'électrice Adélaïde. Il a, d'autre part, mis en pleine lumière le personnage et la politique du chancelier Schmid, qni apparaît dans son livre comme un véritable homme d'État.

retrouve, comme au temps de Maximilien, d'accord avec la politique française. Ce ne sont point des raisons de droit qui la déterminent ; mais la Bavière a besoin de la paix ; elle n'aime pas l'Espagne ; elle est donc opposée à une intervention de l'empire. C'est en partie grâce à son appui que Louis XIV parvient à réunir l'assemblée de Cologne, qui retarde et neutralise l'action de la diète. Pourtant l'Allemagne s'agite ; les pamphlets contre la France s'y multiplient ; un livre imprudent, où l'opinion publique voit un manifeste, surexcite les passions nationales [1]. Aussi, au mois d'août, l'un des agents de Louis XIV, le prince Guillaume de Fürstenberg, écrit-il à son frère Hermann pour lui parler d'un subside et renouer la négociation d'alliance. Mais cette fois encore Ferdinand-Marie hésite, il craint l'Autriche ; puis la menace d'une coalition allemande contre la France, qui se précisait en août, se dissipe en septembre ; l'électeur de Brandebourg signe avec l'envoyé de Louis XIV, Millet, le traité secret du 15 décembre 1667 : la France n'a plus besoin de la Bavière et de nouveau la négociation reste suspendue, languissante, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui achève de la rendre inutile.

C'est en réalité par d'autres motifs et sur d'autres bases qu'elle fut renouée une dernière fois, et j'en arrive au chapitre principal du livre, celui qui traite de l'alliance de 1670 elle-même. Je voudrais non seulement résumer ce que nous en apprend M. Döberl, mais y ajouter aussi quelques détails et surtout replacer la négociation bavaroise dans l'ensemble de la politique française en Allemagne à ce moment décisif [2].

En 1668 est survenu, on le sait, un événement dont les conséquences successives ont influé de façon néfaste sur l'avenir même du grand règne : la Triple-Alliance. Pendant les quatre années qui suivent, c'est à la dissoudre et à préparer la ruine des Provinces-Unies que la diplomatie française consacre toute son habileté et toutes ses ressources. Il va sans dire qu'elle peut moins que jamais se désintéresser de l'Allemagne. Sans doute, alors comme auparavant le but de ses efforts est hors d'Allemagne ; elle cherche surtout à empêcher l'empire de secourir la Hollande, comme elle avait autrefois cherché à l'empêcher de secourir l'Espagne. Mais la tâche est cette fois singulièrement plus difficile. L'état des esprits a changé : les princes allemands commencent à sentir peser sur eux la protection trop égoïste du roi de France et à craindre ses ambitions trop apparentes.

1. Le livre d'Aubery, *Des justes prétentions du Roi sur l'Empire*. L'émotion qu'il suscita en Allemagne fut réellement très vive.

2. Bien entendu, je m'écarte ici du livre de M. Döberl, puisque je considère les faits d'un point de vue différent.

D'eux-mêmes, ils s'étaient désintéressés du sort des Pays-Bas, tandis que l'indépendance hollandaise paraît à la plupart d'entre eux la sauvegarde de leur propre indépendance. Enfin il est impossible que les troupes françaises envahissent la Hollande sans exiger de ses voisins des quartiers et des points d'appui, et la France ne pourra se passer de l'alliance de quelques-uns, de la neutralité de beaucoup d'autres. Parmi les princes, l'électeur de Bavière n'est pas négligeable ; par la situation de ses États, il peut mieux que tout autre, s'il devient l'allié de Louis XIV, enlever à l'empereur toute tentation de venir en aide aux Hollandais ; par sa voix dans le collège électoral, par son influence à la diète, il peut aider à contenir les velléités belliqueuses de l'empire. Or, précisément, en 1669, des signes alarmants se manifestent en Allemagne ; on y parle plus que jamais d'une organisation militaire commune ; l'électeur de Mayence y colporte de cour en cour l'idée d'une extension de l'union électorale, dans laquelle tous les princes pourraient être admis — même et surtout le roi de Bohême, — et qui, dirigée en fait par l'empereur, unie à la Triple-Alliance, rendrait inoffensive l'ambition du roi de France. Pour déconcerter ce « grand dessein », comme dit Lionne, Louis XIV ne saurait acheter trop cher toutes les bonnes volontés et toutes les complaisances. Le moment est favorable pour négocier avec lui et la Bavière peut en profiter.

Les circonstances mêmes se prêtent donc, en 1669, à la conclusion d'une alliance franco-bavaroise. Mais ce n'est pas tout. A côté des événements, il faut mettre le rôle personnel d'un homme qui en suivait le développement complexe et qui sut en tirer profit : le prince Guillaume de Fürstenberg. Celui-ci était le frère de l'évêque de Strasbourg, François Egon de Fürstenberg, le ministre tout-puissant de l'électeur de Cologne, et du landgrave Hermann, le conseiller très écouté de l'électeur de Bavière. Depuis longtemps déjà il servait en secret Louis XIV plus encore que l'électeur de Cologne, et l'amitié intime qui l'unissait à Hugues de Lionne lui donnait une influence parfois décisive sur la politique de la France en Allemagne. Quelques contemporains d'ailleurs ne s'y sont pas trompés, et l'un des plus clairvoyants, l'ambassadeur autrichien Lisola, écrira à l'empereur le 1er janvier 1672, en dénonçant les intrigues des Fürstenberg : « Il ne faut pas espérer qu'ils renoncent à leurs projets avant qu'ils n'aient atteint leur but principal, celui qu'ils ont eu en vue dès l'origine, et qui est de faire Louis XIV roi d'Allemagne pour gouverner, comme ils l'espèrent, l'Allemagne en son nom. [1] » Quoi

1. Le passage est cité par Pribram, *Lisola und die Politik seiner Zeit*, Leipzig, 1894, in-8, ch. 19, p. 537. Je ne fais qu'indiquer ici le rôle du prince Guillaume. Je l'étudierai plus lon-

qu'il en soit, l'initiative des Fürstenberg, ou plutôt de l'un d'eux, le prince Guillaume, apparaît nettement en 1669. Il est dès l'origine, par Hugues de Lionne, au courant de l'entreprise hollandaise, et c'est lui qui dirigera, d'accord avec Lionne, toutes les négociations que celle-ci rendra nécessaires en Allemagne. En réalité, il joue triple jeu. Il veut procurer à Louis XIV des alliés contre la Hollande et préparer (comme le devinait Lisola) la candidature du roi de France à la couronne impériale pour le jour, peut-être prochain [1], où disparaîtra Léopold; il veut en même temps exploiter les besoins et les ambitions de la cour de France au profit de quelques princes allemands, comme l'électeur de Cologne et l'électeur de Bavière ; il veut enfin tirer parti des circonstances pour sa propre fortune et celle de ses frères. Et il agit en conséquence.

M. Döberl nous le montre faisant à son frère Hermann, à Dornburg, en juin 1669, la première ouverture d'un projet d'alliance franco-bavaroise, dont il indique aussitôt (de sa propre initiative, semble-t-il) la double base indispensable : accord, au profit de la France, en cas d'ouverture de la succession espagnole ; accord, au profit de la Bavière, en cas d'ouverture de la succession autrichienne. C'est lui aussi — M. Döberl nous en fournit les preuves très curieuses [2] — qui imagine de grossir, pour effrayer la cour de France, et d'encourager même en secret les projets pernicieux de l'électeur de Mayence afin de rendre Louis XIV plus conciliant et plus généreux. C'est à lui enfin qu'est dû, un peu plus tard, l'expédient qui conciliera les prétentions semblables du roi de France et de l'électeur de Bavière sur l'empire : à Louis XIV, la couronne d'empereur ; à Ferdinand-Marie, celle de roi des Romains, avec une sorte de vicariat, c'est-à-dire l'exercice effectif de l'autorité impériale. Au début de juillet, le prince Guillaume est à Saint-Germain ; il remet au roi, le 6, un mémoire

---

guement, sans épuiser encore le sujet, dans un ouvrage, qui paraîtra prochainement, sur le Grand Électeur et Louis XIV.

1. C'est la mauvaise santé de Léopold à cette époque qui provoque cette reprise des prétentions de Louis XIV sur la couronne impériale. — Je trouve dans une lettre que le prince Guillaume écrivit de Berlin à Hugues de Lionne, le 15 janvier 1670, la preuve qu'il eut en grande partie l'initiative du projet de traité franco-bavarois, en particulier de l'accord en vue de l'élection impériale. Il semble même que Louis XIV eût d'abord préféré ne pas introduire cet accord dans l'alliance : « Vous voyez, Monsieur, écrit Fürstenberg, si je n'ay pas eu subiect de insister si fort que le Roy voulut convenir avec M. de Bavière de ce qu'il y auroit à faire l'Empereur mort, car encore qu'il se tire d'affaire pour cette fois il est plus que jamais assuré qu'il ne la faira pas longue. » (Archives des Affaires étrangères, Cologne, 6). Tous les documents que j'ai rencontrés me donnent l'impression que Lisola a tout à fait raison lorsqu'il attribue au prince Guillaume une large part dans le projet de faire Louis XIV empereur d'Allemagne.

2. Voir surtout la lettre que le prince Guillaume écrivit à son frère Hermann le 15 juillet 1669 (t. II, p. 87).

dont M. Döberl nous a donné le texte [1], dans lequel il expose à la fois les prétentions financières de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Strasbourg, les dispositions du premier à se déclarer contre la Hollande si la guerre éclate, les intrigues funestes de l'électeur de Mayence et les moyens d'y remédier. Il trompe, bien entendu, Lionne comme le roi, et la correspondance de Lionne, pendant tout l'été de 1669, montre sans cesse combien sont vives les craintes que son ami lui a inspirées. Dès juillet, tous deux prennent leurs dispositions pour l'hiver, et bien qu'il ne soit pas toujours possible de distinguer dans leurs projets communs ce qui appartient au ministre et ce que son conseiller lui souffle, la part de Fürstenberg y est certainement très large. Ils discutent ensemble, en particulier, le projet d'un traité franco-bavarois : ici, évidemment — le récit de M. Döberl ne permet pas d'en douter, — c'est Fürstenberg qui propose les dispositions essentielles, conformes à celles qu'il suggérait à son frère un mois plus tôt, et c'est Lionne qui les met au point. Puis on en arrête l'exécution : Fürstenberg avait eu l'idée d'une réunion de famille, à Saverne, où les trois Egons, comme on les appelait souvent en Allemagne, François, Hermann et Guillaume, pouvaient aisément se rencontrer [2]; il la fait accepter sans peine par Hugues de Lionne, et c'est lui encore qui s'offre à y admettre Gravel, qui pourra ensuite, à Ratisbonne, où il représentait le roi auprès de la diète, engager avec quelque ministre bavarois une négociation secrète.

L'entrevue de Saverne eut lieu en effet le 20 septembre. Le projet d'alliance, que le prince Guillaume y avait apporté, fut discuté entre lui et son frère, en présence de Gravel, mais sans que celui-ci pût intervenir de façon bien active, car il n'était pas au courant de tout [3]. Puis le landgrave Hermann repartit pour Munich. Cependant Gravel rédigeait une longue dépêche, qu'il expédia à la cour par courrier exprès, et le prince Guillaume y joignit une lettre particulière pour Hugues de Lionne; Gravel parlait surtout du projet bavarois, dont il envoyait la copie; le prince

1. T. II, p. 82.

2. Le prince Guillaume communiqua à son frère Hermann, dès le 16 juillet, tout le plan de l'entrevue.

3. Lionne, après avoir pris connaissance du récit de Gravel avec Le Tellier et Colbert, écrit au roi, le 1er octobre (Aff. Étr., France, Mémoires et Documents, t. 416) : « Tous les articles du projet du Traité avec M. de Bavière ayant esté résolus par V. M. avec le prince Guillaume avant son départ, il nous a semblé qu'il n'y avoit plus qu'à les approuver, et ce n'est pas merveille que M. Gravel qui ne sçait rien du traité éventuel ayt esté surpris et estonné que V. M. eut desia consenti qu'en un certain cas Bavière prit le parti de l'Empereur et semblast quitter le sien. » J'avoue ne pas bien comprendre ce que signifie ce traité éventuel dont Gravel ne savait rien. M. Döberl, avec sa connaissance approfondie du sujet, comprendra sans doute mieux que moi.

Guillaume parlait aussi des bonnes dispositions de son frère l'évêque ; de l'affaire hollandaise, dont il avait causé en dehors de Gravel ; de la possibitité qu'il voyait de former en Allemagne, au profit du roi, une ligue de princes, si l'on parvenait à gagner l'électeur de Brandebourg ; enfin de l'idée qui lui était venue d'aller lui-même à Berlin, le plus tôt possible, avec une mission apparente que lui confierait l'électeur de Cologne [1]. Le courrier arriva à Paris le 28 septembre, en l'absence de Louis XIV, qui était à Chambord, et Lionne, après avoir lu les dépêches, réunit, le lendemain, Le Tellier et Colbert pour prendre leur avis et le transmettre au roi ; enfin il écrivit, le 1er octobre, à Chambord en demandant un plein pouvoir qui autorisât Gravel à négocier de façon précise et à conclure vite, s'il le pouvait. Mais jusqu'alors presque tout s'était passé entre Fürstenberg et Lionne, et il est visible qu'ils avaient été l'un et l'autre un peu plus vite que le roi n'y avait d'abord songé. Louis XIV consulta Turenne, qui objecta que le prince Guillaume avait dû présenter le projet d'alliance comme un projet personnel, sur lequel il ne savait pas toutes les intentions du roi ; que, de son côté, le prince Hermann ne connaissait pas non plus toutes les intentions de l'électeur son maître ; enfin que l'on négociait aussi avec l'électeur de Brandebourg et que celui-ci, s'il apprenait quelque chose de la négociation bavaroise, deviendrait aussitôt plus difficile. Un billet de Louvois prévint donc Hugues de Lionne que le roi ne jugeait pas à propos d'envoyer encore à Gravel le pouvoir de conclure.

Mais Hugues de Lionne ne se laissa pas convaincre. Le 4 octobre, il écrivit au roi une nouvelle lettre, que M. Döberl n'a pas pu connaître, et que je citerai tout entière, à la fois parce qu'elle montre bien l'importance que le ministre attachait à l'alliance bavaroise, ainsi que la raison essentielle de cette importance, et surtout parce qu'elle est un document curieux sur le caractère et l'initiative de celui qui l'a écrite. La voici [2] :

« Je ne puis me rendre encore aux raisons qui ont esté représentées à V. M. pour n'envoyer pas si promptement à M. Gravel le pouvoir de traiter avec M. de Bavière, sur quoy on [3] a dict deux choses à ce que je comprens par le billet de M. de Louvoy.

---

1. Guillaume de Fürstenberg à Hugues de Lionne, Etlingen, 24 septembre 1669. (Aff. Étr., Cologne, t. 6).

2. Cette lettre, comme celle du 1er octobre citée plus haut, se trouve, avec d'autres mémoires personnels de Lionne pour le roi, aux Aff. Étr., France, Mémoires et Documents, t. 416. Ces deux lettres sont d'ailleurs les seules qui parlent de l'alliance bavaroise. L'une et l'autre sont des minutes recopiées par Pachau, le premier commis de Lionne.

3. L'auteur des objections était Turenne. Voici d'ailleurs le passage principal du billet dont il est question ici et qui est daté du 2 : « Vous trouverez à costé de chacun article du

La première que M. de Brandebourg se rendroit plus difficile s'il venoit à avoir cognoissance dud. traité et qu'il est bien plus important de le gaigner que Bavière.

La seconde qu'il sera assez à temps d'envoyer led. pouvoir quand on aura sceu les dispositions de Bavière par le Prince Erman, luy et le Prince Guillaume ne s'estant entrecommuniquez le proiet que pour scavoir les intentions des Maistres.

Je respons à la première que le traité est d'une nature, M. de Bavière y stipulant la Royauté des Romains pour soy et l'Empire pour V. M., que par son propre intérest non seulement il n'est pas à craindre que Brandebourg en pénètre rien, mais mesme toute autre personne dans l'Allemagne, qu'à ses propres ministres auquels il croira pouvoir confier ce secret.

Que Brandebourg est plus considérable que Bavière pour ce qui regarde le dessein de la guerre des holandois, mais que l'on n'a pas moins besoin de l'un que de l'autre pour rompre les projets pernicieux de M. de Mayence, et avoir tousiours la pluralité des suffrages dans le Collège Électoral et cela est si vray, qu'il faudroit (Brandebourg manquant à V. M.) donner plus tost deux cent mille escus par an à l'électeur de Treves ou à l'électeur de Saxe pour s'asseurer dans cette conioncture cy, ladite pluralité des suffrages.

A la seconde que les deux princes frères n'ont pris à la vérité la chose qu'*ad referendum* comm'on dict en Allemagne, mais comment est-ce que M. Gravel pourra prétendre de tirer le secret des sentimens de Bavière, s'il ne peut en mesme temps luy dire ceux de V. M. et quels ombrages ne jetteroit pas dans l'esprit dud. Bavière, que M. Gravel, ou ne s'expliquast pas à luy des intentions de V. M. pour ne les scavoir pas au vray, ou s'en expliquant s'il ne luy faisoit voir qu'il a pouvoir de conclure.

De plus M. Gravel est un ministre de V. M. et fort prudent, à quoy peut nuire qu'il ayt ce pouvoir en main; peut-il pas traisner la négotiation tant qu'il voudra sous d'autres prétextes et des contestations qu'il peut faire naistre si V. M. ne jugeoit pas de son service qu'il conclut sitost.

---

mémoire que vous m'avez adressé pour le roy les résolutions de S. M. à la réserve du 3e et du 6e article dud. mémoire, sur lequel M. de Turenne a représenté au roy que le projet du traité ayant esté donné au prince Herman par M. le prince Guillaume comme une chose qu'il avait pensée et sur laquelle il n'avait point sceu les intentions du roy il n'y a pas de nécessité à envoyer sitost le pouvoir que vous proposez à M. Gravel et ce d'autant moins que si l'Électeur de Brandebourg venoit à avoir connoissance dud. traité, cela pouroit le rendre plus difficile sur les propositions que M. de Vaubrun et led. Prince Guillaume ont à luy faire, qu'il est bien plus important d'avoir l'électeur de Brandebourg que celuy de Bavière... » (Aff. Étr., Allemagne, t. 247). Le rôle de Turenne apparaît ici d'une façon intéressante.

Le pouvoir n'est rien en effect si les instructions n'ordonnent de conclurre et c'est pourtant ce qui donne le plus de confiance à l'autre partie qui agit de bonne foy.

Mais je suis bien éloigné d'estre persuadé qu'aucune raison imaginable puisse obliger V. M. à donner l'ordre aud. Gravel de differer un moment cette conclusion. Ou le traité est bon pour elle, ou il est mauvais. Si c'est le dernier on n'y doit pas songer, si c'est l'autre il n'y faut pas perdre une heure de temps. Car dans les affaires politiques, le principal point est de ne laisser pas eschaper les conionctures, et quel creve cœur auroit V. M. toute sa vie si elle avoit laissé eschaper l'occasion d'engager Bavière dans tous ses intérests et qu'il arrivast quelque incident dans le monde comme il en peut arriver mille différens qui changeast sa disposition présente, en sorte qu'on n'y pût plus revenir.

Je demande pardon de ma liberté, croyant mesme estre obligé de dire tousiours ce que je pense et V. M. fait après ce qu'elle veut. Cependant si elle trouvoit mes raisons plus fortes, il faudroit qu'elle dict son intention sur l'article du subside que Bavière demande que nous avions estimé pour le plus modique à cent mille francs, et je ne crois pas aussi qu'on en puisse estre quite à si bon marché, et en atendant d'aprendre sa volonté, je ne manderay rien à M. Gravel sur ce point là. »

Cette fois Hugues de Lionne eut gain de cause ; dans la marge de sa lettre, Louis XIV fit écrire par Louvois, en forme de réponse :

« Le roy se rend à vos raisons et trouve bon que vous envoyez le pouvoir au Sr Gravel avec les instructions pour offrir un subside annuel de cent mille livres. »

Gravel fut donc autorisé à conclure.

M. Döberl analyse en détail les pourparlers qui s'engagèrent alors, à Rastibonne, après le 4 novembre, c'est-à-dire après le retour du landgrave Hermann. Ferdinand-Marie fit d'abord remettre à Gravel un contre-projet qui fut discuté longuement. Il demandait que l'article relatif à l'élection impériale fût rédigé en termes très généraux, et il donnait de son désir des raisons de convenance, mais la vraie raison secrète était qu'il eût voulu pour lui-même la couronne impériale. Il demandait aussi que Louis XIV s'engageât formellement à soutenir de son argent et, s'il le fallait, de ses troupes, les prétentions de l'électeur sur une partie de l'héritage autrichien. C'étaient là deux exigences qui pouvaient tout arrêter net ; heureusement Gravel les présenta du mieux qu'il put et fit des efforts réels pour satisfaire l'électeur aussi largement qu'il était possible ; le 6 février, il se décida à partir, en grand secret, pour Munich, et le traité y fut signé dès le 17. Bientôt, il est vrai, un nouveau contre-temps sur-

vint ; Ferdinand-Marie fit dépendre sa ratification d'un article séparé qui devait spécifier à l'avance le subside et les secours que la France accorderait à la Bavière dès que la succession autrichienne s'ouvrirait. Cette fois la discussion dura de longs mois, mais l'alliance n'en devint pas moins définitive le 28 novembre 1670.

Ses clauses n'ont, en somme, pour nous qu'une importance secondaire, puisque les deux cas qu'elle prévoyait surtout — ouverture de la succession espagnole, ouverture de la succession autrichienne — ne se réalisèrent que beaucoup plus tard, à une époque où l'alliance était devenue depuis longtemps caduque. Mais la France en recueillit pendant la guerre de Hollande des résultats essentiels. Non seulement l'électeur de Bavière ne soutint pas l'empereur contre elle ; mais, le 25 avril 1672, le prince Guillaume, venu lui-même à Munich, obtint de Ferdinand-Marie, pour son cousin l'électeur de Cologne, un régiment auxiliaire de 1.200 hommes, et, le 14 janvier 1673, Ferdinand-Marie mit sur pied contre subside, en vertu d'une convention militaire avec la France, un corps d'observation, qui fut chargé d'empêcher tout passage de troupes à travers le territoire bavarois. Même après la prise de Bonn par les impériaux et la déclaration de guerre de l'Empire à la France, l'électeur refusa son contingent à l'armée impériale et conclut avec Louis XIV une nouvelle convention militaire (19 juin 1674). L'alliance survécut au landgrave Hermann, à l'électrice Adélaïde, à l'électeur Ferdinand-Marie lui-même [1], puisque plusieurs mois après que celui-ci fut mort, Colbert de Croissy put conclure encore le mariage de la princesse électorale, Marie-Anne-Christine, avec le Dauphin. Ce fut alors seulement qu'une nouvelle évolution commença, qui, sous Max-Emmanuel, amena la disgrâce du chancelier Schmid, et, en 1683, l'entrée de la Bavière dans l'alliance de La Haye.

M. Döberl, dans sa conclusion, poursuit les conséquences lointaines de l'alliance franco-bavaroise jusqu'à l'aventure de Charles-Albert et jusqu'à la paix de Füssen [2]. Je ne le suivrai pas jusque là. Dès 1679, d'ailleurs,

---

1. Il mourut le 26 mai 1679.

2. M. Döberl a consacré tout un second volume (166 pages) à la publication de pièces inédites, dont beaucoup sont intéressantes. Il y donne, par exemple, pour la première fois, le texte complet (en latin) de l'alliance de 1670, mais avec la référence inexacte : P. A. (Pariser Archiv), *Corresp. d'Allemagne*, t. 4, au lieu de *Bavière*. Les erreurs de copie, dans les pièces françaises, me paraissent peu nombreuses (p. 84, ligne 12, lire : le sieur Gravel, et non : le vieux Gravel). Le volume comprend aussi un index des noms de personnes. J'y signale une erreur, p. 166. L'index indique, comme s'il s'agissait de deux personnages différents : Waldeck (Georg-Friedrich, Graf) et Waldeck (Graf, Generalieutnant). C'est le comte Georges-Frédéric de Waldeck, qui fit, en 1664, en qualité de lieutenant-général, la campagne de Hongrie contre les Turcs.

la politique française en Allemagne change encore une fois de but, de principe, de moyens d'action. C'est une autre histoire qui commence et que M. Döberl n'a pas réellement abordée. Il faut espérer qu'après une étude plus complète, qu'il nous promet déjà, de la politique bavaroise pendant la guerre de Hollande, il l'abordera à son tour.

G. Pagès.

Sur une conception fausse de la Révolution française, à propos d'une publication récente

Il faut remercier M. l'abbé Uzureau d'avoir retrouvé dans les archives de Maine-et-Loire et publié *in extenso*[1] le très intéressant cahier où le tiers état de la sénéchaussée de Château-Gontier consigne ses doléances en 1789. Je n'ai qu'un regret, c'est que M. Uzureau ait négligé d'accompagner d'un commentaire approprié celles de ces doléances qui sont les plus importantes. Qu'il me permette d'essayer ici brièvement de combler cette lacune.

Une certaine école historique va répétant que les hommes de 1789 n'eurent pas, au début, l'intention des grandes choses qu'ils firent et qu'ils furent presque uniquement menés par les circonstances. Des littérateurs, qui s'improvisent historiens tout en restant polémistes, propagent et embellissent la légende de leur mieux. L'un d'eux, et non des moins lus, appuyait naguère sur l'autorité de M. Edme Champion cette définition de la Révolution française : « La Révolution française, dans les vœux des hommes qui l'ont commencée, aussi bien que dans les résultats par où elle a fini, c'est *une révolution purement économique et administrative*[2]. » A l'en croire, les cahiers prouveraient que les hommes de 1789 ne désiraient presque pas l'Égalité, qu'ils ne songeaient pas à la suppression des ordres privilégiés, qu'ils ne demandaient pas plus la Liberté que l'Égalité, qu'ils n'avaient aucune idée du système parlementaire, même « à l'état rudimentaire », qu'en un mot, ils n'avaient pas de principes. « *Les principes de 1789? Il n'y en a pas*[3]. »

A ces paradoxes, qu'on pourrait dédaigner s'ils ne se couvraient de

1. Sous ce titre, *Les élections du tiers état dans la sénéchaussée de Château-Gontier*. Laval, 1903, in-8, 17 p. (Extr. de *La Province du Maine*).

2. Émile Faguet, *La France en 1789*, dans *Questions politiques* (Paris, 1899, in-8), p. 3, M. Faguet rend compte dans cet article du livre de M. Champion, *La France d'après les cahiers de 1789* (Paris, 1897).

3. E. Faguet, *op. cit.*, p. 3.

l'autorité de l'histoire, le cahier qu'exhume aujourd'hui M. Uzureau donne une série de démentis formels qui me semblent utiles à retenir. Ce que demande, en première ligne, avant toute autre chose, le tiers de Château-Gontier, c'est « Une Constitution stable posée sur des principes invariables par laquelle on établisse que tout pouvoir législatif gît dans la nation présidée par le Roi et qu'au Roi seul appartient le pouvoir exécutif. En conséquence, nulle loi ne peut avoir d'exécution si elle n'a été consentie par la nation et autorisée par le roi ». — Vous avez bien lu tout à l'heure : « il n'y a pas de principes de 1789 », les Français n'ont aucune idée du système parlementaire, etc... Le tiers de Château-Gontier répond avec Montesquieu, avec Rousseau, par la distinction du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, par l'affirmation de la Nation dressée en face du Roi réduit à une sorte de présidence. Il veut une Constitution régie par des « *principes invariables* ». Il demande que la *loi*, et non pas seulement la loi fiscale, mais la loi en général, soit « consentie par la nation ». Le Roi n'a plus que le droit « d'autoriser » les lois consenties.

Continuons notre lecture. Les impositions devront être votées par les États généraux pour un temps limité qui ne pourra excéder l'intervalle de leurs sessions. Les sessions auront lieu régulièrement tous les cinq ans, mais les députés seront « convoqués *de droit* dans les occasions urgentes ».

Naturellement, on délibérera, dans les États généraux, par tête et non par ordre. Les ministres seront comptables devant les États généraux, « qui pourront, en cas de malversation, les traduire devant les tribunaux pour être absous ou condamnés ».

On pensera peut-être que les rédacteurs du cahier semblent avoir eu une idée assez nette du système parlementaire, une idée plus que rudimentaire. Ils ne se contentent pas d'organiser la responsabilité ministérielle, ils tiennent tant à la Constitution, à la réforme politique, qu'ils spécifient formellement la défense à leurs députés de voter au Roi aucun impôt ou subside, avant que ces objets fussent « statués et accordés ». C'est donc que, dans leur esprit, la réforme politique doit passer avant la réforme administrative et économique, *celle-là étant la condition de celle-ci.*

« Alors, continue le cahier, [quand la Constitution sera faite,] nos représentants demanderont : l'abolition de tous les privilèges pécuniaires, une égale contribution de tous les ordres aux charges de l'État, en raison de leurs propriétés, l'abolition de tous les impôts contraires à cette égalité... », la rédaction d'un code civil, criminel et militaire, la suppression des juridictions seigneuriales, l'abolition de tous les tribunaux d'exception, des lettres de cachet, la liberté de la presse, etc. Sans doute, ils ne demandent pas nommément la suppression des ordres, mais ils

demandent la suppression de tous les privilèges qui y étaient attachés, si bien que la distinction des ordres ne devait plus être que de pure forme.

« Que l'on voie disparaître cette distinction de peines humiliantes pour le tiers état, et que les mêmes crimes soient punis, dans tous les ordres, par les mêmes supplices.

« Que le mérite, dans quelque ordre qu'il se trouve, puisse faire parvenir aux places ecclésiastiques, aux grades militaires et aux charges de magistrature. »

M. Faguet écrit : « Il n'y a pas un mot de révolution religieuse, de révolution morale, de révolution de conscience dans les cahiers de 1789[1]. » Et M. Champion, reprenant et précisant cette vue dans un récent ouvrage, conclut à son tour : « A proprement parler, il n'y a pas de question religieuse en 1789, il n'y a que des questions ecclésiastiques[2]. »

Ouvrons le cahier de Château-Gontier. Il demande « la suppression de tous ordres religieux, congrégations et chapitres, inutiles et dont les revenus considérables absorbent une partie des ressources de la société. Ils pourraient être employés à former des établissements propres à extirper la mendicité et à établir un hôpital d'enfants trouvés dans chaque province ».

Assurément, ce n'est pas là encore « une révolution religieuse », à prendre le terme dans son sens fort, mais c'est déjà l'application du programme des encyclopédistes, justifiée par l'argument familier à Voltaire.

Argument économique, répondra M. Faguet ; peut-être, mais la fin de la phrase ne renferme-t-elle pas une critique à l'adresse de l'Église, qui n'a pas su organiser l'assistance publique, et cette préoccupation de l'assistance, comment démêler en quelle mesure elle est chrétienne ou philosophique ? M. Champion insistera, m'objectera que la suppression des congrégations religieuses est une affaire de discipline, que déjà la commission des réguliers en avait supprimé quelques-unes. Je lui ferai observer qu'il y a peut-être une différence entre la suppression de quelques congrégations tombées en décadence, et la « suppression de *tous* ordres religieux, congrégations et chapitres ». Libre à lui de considérer que la chose relève uniquement de la discipline, de distinguer entre affaires religieuses et affaires ecclésiastiques, il est certain que l'Église, meilleur juge sans doute en la question que M. Champion, proclame que la vie monastique est une partie essentielle du catholicisme. A moins de nous impro-

1. *Op. cit.*, p. 7.
2. E. Champion, *La séparation de l'Église et de l'État en 1794*, p. 57. J'ai rendu compte de ce livre dans cette *Revue*, t. V, p. 196 et suiv.

viser théologiens nous-mêmes, nous sommes bien obligés d'en croire les théologiens. La réforme demandée par le tiers de Château-Gontier et réalisée plus tard par les diverses assemblées révolutionnaires est donc bien une atteinte réelle au catholicisme. Ce n'est pas la seule qu'aient osée ces petits bourgeois de province. Ils demandent plus loin « qu'il soit permis de prêter son argent à intérêt pour un temps limité » ; or le prêt à intérêt était formellement condamné par les canons. Ils font mieux : « Les quêtes, *de quelque espèce qu'elles soient et par quelques personnes qu'elles soient faites*, doivent être strictement défendues, surtout dans les campagnes. » Je ne me demanderai pas jusqu'à quel point cette défense, qui sera prononcée par les lois révolutionnaires, était canonique ou non, et si elle était contraire à la conception de la charité chrétienne, mais le sentiment qui l'inspire est intéressant à noter, et il est difficile de n'y pas voir un écho des railleries de Voltaire sur la mendicité des moines. — Ce qui suit n'est pas moins significatif : « Une suppression *totale* de *toutes* les dîmes qui ne doivent plus être enlevées par de gros bénéficiers, dont le domicile est souvent très éloigné et qui devraient résider dans le lieu où leur bénéfice est situé. *Les habitants et propriétaires de chaque paroisse pourraient être chargés de faire à leurs curés et à leurs vicaires un revenu annuel proportionné à leurs travaux et au moyen duquel ils rempliraient gratis les fonctions de leur ministère.* » Méditez cette dernière phrase, pressez-la d'un peu près et demandez-vous ce qu'elle renferme. Cette idée que les habitants et propriétaires de chaque paroisse pourraient se cotiser pour assurer à leurs curés une rente annuelle et proportionnée à leurs travaux n'est-elle pas grosse de modifications profondes, révolutionnaires, dans le régime de l'Église et jusque dans la Religion ? Les prêtres ne seront-ils pas, désormais, par rapport à leurs fidèles, dans la position de fournisseurs à l'égard de clients ? Placés dans la dépendance étroite de ceux qui leur voteront chaque année un traitement, et qui proportionneront ce traitement à leurs travaux, les rôles ne seront-ils pas renversés entre eux et leurs ouailles ? Ce changement était-il compatible avec le catholicisme tel qu'il existait alors ?

Encore un dernier vœu qui complète le précédent et qui fait songer à la Constitution civile : « L'abolition du Concordat et l'exécution de la Pragmatique Sanction, à raison des sommes immenses qui sortent tous les ans du royaume. » L'exécution de la Pragmatique, mais c'était le retour aux élections ecclésiastiques, l'abolition du Concordat, la rupture avec Rome.

Ce cahier a-t-il été rédigé par quelque homme de loi « philosophe » ? Le procès-verbal nous apprend qu'il fut l'œuvre d'une commission de sept membres, composée de deux hommes de loi, tous deux avocats au

présidial (Pierre-Jean Sourdille de la Valette et François-René Bescher), d'un docteur en médecine (Louis Allard) et de quatre « marchands », « négociants » ou « marchands fermiers » (Vincent Thoré, Michel Roussier, Jean-Jacques Thoreau de Levaray, Jacques Letessier). Peu importe d'ailleurs que ce cahier, et les autres du même genre, aient été rédigés en tout ou en partie par plus ou moins d'hommes de loi ; ceux-ci n'auraient pas réussi à imposer leurs opinions personnelles sur des points aussi graves, si les esprits y n'avaient été d'avance préparés.

Du cahier de Château-Gontier, que le hasard d'une publication nous fait connaître, on ne peut sans doute tirer une conclusion générale, et il faut attendre que la commission récemment formée pour la recherche des documents de l'histoire économique de la Révolution nous donne les cahiers des paroisses qu'elle nous a promis. J'anticipe donc sur l'avenir en supposant que l'enquête révélera bien des cahiers analogues à celui que je viens d'analyser.

S'il est peu historique de faire sortir toute la Révolution de la philosophie du XVIIIe siècle et de négliger l'action du passé chrétien de la France, l'erreur inverse n'est pas moindre de l'expliquer tout entière par le jeu aveugle et spontané des causes fortuites. La récente école, qui tombe dans ce dernier travers, réunit cependant, chose assez surprenante, des écrivains aux idées politiques très opposées. Ceux-ci, sincères admirateurs de la Révolution, paraissent surtout préoccupés de la défendre contre le vieux reproche de Taine et des réactionnaires, qu'elle ne fut qu'une épidémie de violence et qu'elle ne fit qu'œuvre abstraite et vaine. Pour les besoins de leur cause, ils exagèrent le conservatisme et la prudence des révolutionnaires, ils atténuent leurs audaces, ils rejettent la responsabilité de leurs innovations sur la force des choses, la résistance des contre-révolutionnaires, les nécessités de la politique journalière. Ceux-là, au contraire, répètent les mêmes choses dans un but tout différent. Pseudo-libéraux, républicains consulaires, ils s'efforcent de pallier leur renoncement aux principes de 1789 en proclamant audacieusement qu'il n'y a pas eu de principes de 1789. Infidèles à la Révolution, ils continuent à revendiquer le bénéfice de s'en réclamer et ils font les hommes de 89 à leur image. Ils les représentent mesquinement, bourgeoisement attentifs aux seules réformes administratives et économiques. A les entendre, la vraie Révolution, celle qu'il faut admirer et qu'il faut imiter, c'est celle de 1789, ou celle de 1800, la « Révolution conservatrice », si les deux mots ne jurent pas d'être réunis. « L'Empire, dit M. Faguet, c'est parfaitement la Révolution réalisée, si l'on entend par la Révolution les cahiers de 89. L'Empire, c'est les cahiers de 89

avec l'épée de Napoléon dessus [1]. » La Révolution d'entre 1789 et 1800, ce n'est que la crise, l'épidémie déplorable. Par cette voie détournée, nos libéraux rejoignent leur maître Taine, dont ils ne s'étaient séparés qu'en apparence. Ce n'est pas la première fois que les mêmes arguments, aux mains des polémistes, servent à des fins différentes.

Mais l'histoire de la Révolution doit se dégager de plus en plus des polémiques des partis. La Révolution n'est pas toute dans la philosophie du XVIIIe siècle, sans doute, mais cette philosophie du XVIIIe siècle a quand même produit une action qu'il s'agit non d'exagérer mais de définir et de préciser, car la Révolution n'est pas toute non plus dans le hasard des événements. Elle est à la fois le produit de la philosophie et du christianisme, des conditions économiques et des prédications morales, des hommes et des choses. L'avenir et le passé s'y mêlent et s'y croisent constamment. Et comment en serait-il autrement puisqu'elle fut chose vivante, chose historique, puisqu'en un mot elle a été, c'est-à-dire qu'elle échappe aux formules ?

Albert MATHIEZ.

---

1. *Op. cit.*, p. 21.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Provence[1]

ANNÉES 1900-1903

Dans les différentes régions de la France, le travail historique relatif à la période moderne et contemporaine, la seule que nous ayons à envisager ici, a pour principaux foyers les chaires d'histoire locale fondées dans les diverses Universités réorganisées et les Sociétés savantes de départements qui publient des *Bulletins*, des *Mémoires* ou des *Revues*. En particulier, la création des chaires d'histoire locale a donné une impulsion décisive aux études historiques régionales : il suffira de rappeler l'œuvre déjà accomplie ou en voie d'accomplissement de MM. Boissonnade à Poitiers, S. Charléty à Lyon, Camille Jullian à Bordeaux, Pfister à Nancy, Prentout à Caen, de Saint-Léger à Lille, etc. Il n'y a malheureusement rien de pareil pour la Provence et la France du sud-est. Non pas que l'Université d'Aix-Marseille, que l'on voudrait quelquefois appeler Université de Provence, soit dépourvue de chaire d'histoire locale; elle en possède une. Mais le titulaire, M. Clerc, spécialisé dans l'histoire ancienne, n'a étudié dans ses cours que l'antiquité et paraît avoir voulu ne pas dépasser la fin de la domination romaine [2]. C'est pourquoi nous ne voyons pas que l'Université d'Aix-Marseille joue le rôle d'excitatrice et d'initiatrice, comme la plupart des autres Universités, dans les études d'histoire locale [3].

---

1. Nous avons considéré, outre les départements formés de l'ancienne Provence (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône et Var), le Vaucluse et les Alpes-Maritimes.

2. A noter cependant un travail, déjà ancien, paru dans les *Études sur Marseille et la Provence*, publiées à l'occasion du Congrès national des Sociétés françaises de géographie (1898) et intitulé : *Le développement topographique de Marseille depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Cette étude ne peut que faire regretter que M. Clerc n'ait pas fait bénéficier de sa vaste érudition et de sa méthode rigoureuse et sûre la période moderne et contemporaine de l'histoire de la Provence et de la région du sud-est.

3. Les mémoires pour l'obtention des diplômes de licence ou d'études supérieures d'histoire ne touchent que très partiellement à l'histoire locale. Ainsi, pour l'année 1903, un seul candidat a subi cet examen, avec un mémoire sur la vie et le rôle politique de Manuel, originaire de Barcelonnette. C'est un sujet d'histoire politique générale où l'auteur n'a fait état que des sources imprimées et a négligé, ce qu'on lui a d'ailleurs reproché, les sources manuscrites et la correspondance inédite de son personnage.

Les Sociétés savantes sont nombreuses. Toutes publient des recueils qui réunissent les travaux de leurs membres et, de plus en plus, s'astreignent à ne publier que des études ayant un caractère scientifique. Si l'on trouve encore dans quelques *Bulletins* ou *Mémoires*, des fantaisies en vers ou en prose, des contes, des drames en cinq actes et en vers, ces élucubrations font de plus en plus place à des travaux sérieux, dissertations sur des questions de science ou d'histoire, éditions de textes, etc. Ces Sociétés, groupant les travailleurs, mettent à leur disposition des relations, leur fournissent un instrument de publicité, et lorsqu'elles ont à leur tête, comme président ou comme secrétaire, des hommes actifs, érudits, rompus aux bonnes méthodes et sachant travailler, les recueils qu'elles publient arrivent à présenter la plus grande valeur [1].

Sans être fermés, ces groupements sont assez limités et le nombre de ceux qui y font œuvre utile est somme toute assez faible : la seule inspection des tables des matières suffit à prouver que ce sont presque toujours les mêmes auteurs qui alimentent les publications de ces Sociétés. Le dépouillement de ces recueils n'épuise pas tout le travail historique touchant notre région. Il y a encore à compter avec les travailleurs isolés, provençaux ou extra-provençaux, et qui publient les résultats de leurs recherches, soit sous forme d'articles, soit sous forme de livres. Pour l'histoire de Provence, le nombre d'ouvrages à signaler, entre 1900 et 1903, a été en somme assez restreint; comme il est naturel, ce sont les articles qui sont le plus nombreux et parmi les revues extra-provençales qui les accueillent d'ordinaire, il convient de citer les *Annales du Midi* qui s'intéressent au sud-est comme au sud-ouest de la France, la *Revue des langues romanes*, la *Revue historique*, la *Révolution française*, etc. On ne doit pas les négliger, si l'on veut se faire une idée exacte et complète des travaux dont notre région a été l'objet.

A l'heure actuelle, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir au juste ce qui s'est fait sur l'histoire moderne et contemporaine de la Provence; il est impossible de délimiter les parties connues et celles qui le sont mal ou qui ne le sont pas du tout. Il n'existe pas de bibliographie des ouvrages et des articles importants relatifs à l'histoire de

---

1. Les Congrès annuels des Sociétés savantes et les réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements contribuent à élever progressivement le niveau scientifique des productions des érudits locaux. Les communications, faites à ces congrès et à ces réunions, entrent pour une part importante dans la production historique provinciale. — Sur les rapports qui devraient exister entre les Sociétés savantes et les Universités régionales, pour le plus grand bénéfice des unes et des autres et de la science, voir le discours prononcé par M. Bayet au Congrès des Sociétés savantes de 1904. On ne saurait mieux ni plus justement dire.

Provence[1]. Rien de comparable à la *Bibliographie de Lyon* par S. Charléty. On en est réduit aux tables des recueils périodiques, dans lesquelles on trouve l'indication des travaux publiés depuis la fondation de la Société, ou durant un nombre variable d'années[2]. Cependant la nécessité de ce travail bibliographique apparaît si urgente que l'on doit noter certaines tentatives louables, mais malheureusement fragmentaires. C'est ainsi que M. LIZAN a publié une *Bibliographie générale du département des Alpes-Maritimes*[3] et que l'*Académie de Vaucluse*[4] et les *Annales des Alpes* (*Recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes*) contiennent des revues bibliographiques annuelles des travaux historiques relatifs à ces départements[5].

On est un peu mieux, ou plutôt moins mal, outillé pour la connaissance des sources. Les catalogues des manuscrits contenus dans la plupart des bibliothèques de la région provençale ont été publiés[6] et les archives départementales ou communales (au moins pour les grandes villes) sont inventoriées. Des répertoires ont déjà paru ou sont en préparation, surtout pour la période révolutionnaire[7]. Malheureusement les retards

---

1. *Le Catalogue du fonds Provence*, dans le grand catalogue de la Bibliothèque de Marseille, quoique précieux, est un instrument bibliographique encore insuffisant.

2. L'Académie de Vaucluse a fait paraître en 1901 la table des mémoires de la première série de sa publication 1882-1900 (32 p.). L'Académie du Var a publié en 1900 la table de tous les travaux originaux insérés dans son *Bulletin* depuis l'origine jusqu'en 1900. — La Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan en avait fait autant en 1897 pour les 10 volumes compris entre 1876 et 1895. La Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes a également publié en 1902 une table générale de ses travaux.

3. Nice, 1900, in-8°, XIV-142 p.

4. La *Bibliographie vauclusienne* mérite une mention particulière et pourrait servir d'exemple à toutes les Bibliographies de ce genre. L'auteur, M. Labande, l'a commencée en 1895 et l'insère chaque année, avec une pagination séparée, à la suite des *Mémoires* de l'Académie. Il y fait entrer « tous les articles et ouvrages intéressant, sous n'importe quel aspect, le département de Vaucluse et les pays qui l'ont formé, leur histoire, leurs institutions ; — les personnages nés dans ces mêmes pays, les saints qui y sont honorés particulièrement, qu'ils en soient ou non originaires, les personnages qui y ont vécu, papes, cardinaux, archevêques, évêques, prêtres, poètes, écrivains, artistes, ce qui a trait à leurs personnes, non à leurs œuvres. » Ont été exclus les comptes rendus d'articles ou d'ouvrages, les articles de journaux et ce qui a trait à la littérature provençale (félibrige).

5. Les *Annales du Midi* donnent un dépouillement des périodiques français méridionaux et non méridionaux, qui intéresse la Provence en même temps que toutes les autres régions du midi de la France.

6. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*. Paris, Plon. 38 volumes ont paru à la date de 1904. — Voir les tomes III (Gap), IX (Digne, Hyères), XIV (Toulon, Draguignan, Fréjus, Grasse, Nice, Tarascon), XV (Marseille), XVI (Aix), XX (Arles), XXVII, XXVIII, XXIX (Avignon), XXXI (Orange), XXXIV, XXXV (Carpentras).

7. Voir, sur le nombre et la nature des inventaires des archives départementales et communales dans les départements considérés, l'*État des inventaires* joint au *Rapport au ministre*

apportés à cette besogne d'inventaire et de classification ont été préjudiciables à la conservation intégrale des pièces d'archives. Dans bien des cas, des détournements ont été possibles qui ont créé, dans la suite des documents, des lacunes dont on n'apprécie déjà que trop l'importance. On ne sait donc pas encore tout ce que renferment les dépôts publics ; à plus forte raison notre ignorance est-elle encore plus grande en ce qui concerne les collections privées, dont quelques-unes sont d'accès relativement facile, mais dont beaucoup sont malheureusement à peu près inaccessibles.

On voit quelles difficultés se présentent, particulièrement en Provence, à quiconque veut travailler sérieusement. Il faut en tenir compte pour apprécier avec justice l'œuvre accomplie par les érudits locaux et par ceux qui ont publié des études sur l'histoire de cette région [1]. Nous allons maintenant passer en revue les travaux parus, entre les années 1900 et 1903, en examinant successivement l'histoire généalogique, les monographies de villes ou de personnes, l'histoire proprement dite traitant des événements politiques, militaires ou religieux (par périodes), l'histoire sociale et les beaux-arts [2].

L'histoire généalogique a de fervents adeptes, surtout parmi les érudits titrés qui collectionnent les preuves de noblesse, démêlent les liens

---

sur *l'administration des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières*, par G. Servois (Paris, Impr. nationale, 1902). — Les accroissements de la collection des inventaires sont indiqués régulièrement dans le *Bibliographe moderne, Courrier international des Archives et des Bibliothèques*, dirigé par H. Stein. Voir aussi, et particulièrement, l'*État général par fonds des Archives départementales, ancien régime et période révolutionnaire*, publié par la Direction des Archives (Paris, A Picard, 1903). — Un inventaire général de la série L (Administration de 1789 à l'an VIII), dans les différents dépôts départementaux, est actuellement en préparation.

Aux archives des Bouches-du-Rhône, voici, d'après une obligeante communication de M. Fournier, quel est l'état d'avancement des travaux : « l'*Inventaire des Archives de l'Intendance de Provence*, volume intéressant l'histoire des institutions administratives et commerciales de Marseille et de la province : 54 feuilles sont tirées, le volume paraîtra en septembre prochain. — *Inventaire des Archives du Parlement de Provence* (1501 - 1790), 19 feuilles tirées; — *Inventaire des Archives révolutionnaires*, tome III, à l'impression; — *Inventaire des Archives de Cassis*, entièrement imprimé et sur le point de paraître. »

1. Et je ne parle pas de l'indigence et des règlements ineptes de certaines bibliothèques municipales ni des circonstances provisoires, — on sait ce que cela veut dire en style administratif, — qui rendent pratiquement inabordables certains dépôts. Ainsi certaines archives sont inaccessibles — même à l'archiviste ! — parce que les locaux sont occupés par des bureaux des contributions, etc.

2. Il va de soi que nous ne prétendons pas faire une *bibliographie complète* de tout ce qui a paru entre 1900 et 1903 touchant l'histoire de la Provence, du Comtat-Venaissin et du comté de Nice. Nous nous bornons à indiquer les travaux les plus importants (et nous avons essayé de n'omettre aucune étude essentielle) et à donner en conclusions les réflexions que suggère cette revue rapide. — Nous nous faisons un devoir de remercier M. Fournier, archiviste aux archives des Bouches-du-Rhône, des renseignements qu'il a bien voulu nous fournir.

de parenté et préparent ainsi l'histoire des grandes familles qui ont dirigé l'histoire de la province dans le passé. M. le marquis DE BOISGELIN a publié un premier volume d'*Esquisses généalogiques sur les familles de Provence* [1] et édité avec des additions et des notes la *Chronologie des officiers de cours souveraines de Provence* établie par un autre érudit provençal, Balthasar de Clapiers-Collonges [2]. M. le baron DU ROURE a fait paraître les *Recherches sur la noblesse, faites en Provence, par Pierre Cardin Le Bret, premier président au Parlement (1697-1718)* [3]. Le quatrième volume de l'*Histoire héroïque et universelle de la Provence* contient un second supplément et des tables armoriales [4]. M. DE JUIGNÉ DE LASSIGNY s'est attaché exclusivement à l'*Histoire de la maison de Villeneuve en Provence* [5], M. ROMAN, à celle de *La famille d'Aix-Artaud de Montauban* [6], et MM. ALBANÈS et BLANCARD ont établi l'*Inventaire analytique des titres de la maison de Forbin* [7]. M. LIEUTAUD a dressé la liste chronologique, et par ordre alphabétique de vigueries, des *Viguiers provençaux et bas-alpins* dont il a rencontré les noms au cours de ses recherches [8]. Ces nomenclatures de fonctionnaires et ces répertoires généalogiques sont la base de nos connaissances sur le personnel d'officiers, grands et petits, par lesquels la province fut gouvernée sous l'ancien régime.

Les monographies de localités et de personnes ont aussi les préférences des travailleurs locaux, et on ne peut que les en féliciter : c'est pour de semblables travaux qu'ils paraissent le mieux outillés. Si le *Marseille à travers les siècles* de MM. TEISSIER et SAMAT [9] n'est qu'un ouvrage de vulgarisation, et si l'*Histoire de Castellane* [10] (Basses-Alpes) n'est que la réimpression d'un ouvrage du prieur Laurensi paru en 1775, l'*Histoire d'Allos depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* [11] est une œuvre originale ; la *Monographie de la ville d'Apt* [12], par M. SAUVE, est comme le sommaire d'une histoire détaillée, encore en préparation. Les trois volumes publiés

1. Aix, 1900, 400 p. — Du même, *Généalogie des Maurel, seigneurs de Calissanne*, etc., dans le *Bulletin de la Société des Basses-Alpes*, 1903. Voir aussi, même recueil, 1901, du même auteur, *Généalogie de la famille d'André, seigneurs de Bellevue*.

2. Cette édition, entreprise par la *Revue historique de Provence*, a été reprise et est continuée dans les *Annales de la Société d'Études provençales* (avec pagination séparée).

3. Marseille, 1901.

4. Blois, 1901.

5. Lyon, t Ier, 1900.

6. *Bull. de la Société des Hautes-Alpes*, 1901.

7. Marseille, 1900.

8. *Revue historique de Provence*, 1902.

9. Marseille, 1900.

10. Digne, 1899.

11. Par E. Pélissier, Digne, 2 vol., 1901.

12. Apt, 1903.

par M. Mongin, sur *Toulon, ses rues, son port*, etc [1]., sont une histoire de cette ville qui ne fait pas double emploi avec l'histoire plus ancienne de Gustave Lambert et la continuent au delà de 1789. D'autres se sont renfermés dans un cadre plus restreint, ont tracé des monographies de communes, comme MM. Delmas [2], H. de Gérin-Ricard [3], Roman [4], les abbés Chaillan et Paulet [5], ou même de quartiers et de paroisses, comme M. l'abbé Gouin [6]. Il faut enfin citer, comme exemple d'investigation méthodique et complète, les monographies si copieuses et si précises que M. Doublet a consacrées aux *Paroisses du diocèse de Vence* [7].

Les biographies sont un peu moins nombreuses que les monographies de localités. Elles versent dans l'histoire généalogique lorsqu'il s'agit de personnages médiocres ou de rang secondaire; lorsqu'il s'agit de personnages de première importance, elles relèvent plutôt de l'histoire générale que de l'histoire locale. C'est le cas pour les ouvrages consacrés aux Mirabeau, à l'Ami des hommes ou à l'orateur de la Constituante, à Siéyès. Nous nous bornerons à citer ici les travaux de M. Lieutaud, sur *L'humaniste provençal Jean-Antoine Berluc de Forcalquier (1578-1659)* [8], de M. Doublet sur *Guillaume le Blanc, évêque de Grasse et de Vence à la fin du XVIe siècle* [9], et l'ouvrage de M. l'abbé Cognet sur *Godeau, évêque de Grasse et de Vence (1605-1672)* [10]. M. Reboulet a fait précéder de quelques détails biographiques les extraits qu'il a donnés des *Maximes militaires du général d'Anselme (1791)* [11].

---

1. *Toulon ancien et ses rues*, 2 vol. Draguignan, 1901-1902. — *Toulon, sa rade, son port, son ancien bagne*, Toulon 1903. — En préparation : *Toulon devant l'histoire* (depuis 1789 jusqu'à nos jours).

2. J. Delmas, *Essai sur l'histoire de Seyne-les-Alpes*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1903.

3. H. de Gérin-Ricard, *Monographie des communes de Peypin, la Destrousse, Belcodène, Greasque, Saint-Savournin, la Bourine, Mimet et Fuveau (Bouches-du-Rhône)*, Marseille, 1900. — *Revue hist. de Provence*, 1902 (monographie de St-Savournin).

4. J. Roman, *Monographie de la commune des Crottes (Hautes-Alpes)*, dans le *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, 1902-1903.

5. Abbé Chaillan, *Recherches archéologiques et historiques sur Fuveau*, Marseille, 1901. — Abbé L. Paulet, *Eyguières, son histoire féodale, communale et religieuse*, Marseille. 1901. — *Les Baux et Castillon, Histoire des communes des Baux, du Paradou, de Maussanne et de Mouriès* [Bouches-du-Rhône], Marseille, 1903.

6. Abbé E. Gouin, *Monographie du quartier et de la paroisse des Accates* [près Marseille], Marseille, 1900.

7. *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, 1901-1903.

8. *Revue de la Renaissance*, 1902-1903.

9. *Annales du Midi*, 1901.

10. Paris, 1901. — Voir aussi G. Doublet, *Sept lettres inédites du premier académicien, (Godeau)* [1645-1663], dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1900.

11. *Le général d'Anselme et ses maximes militaires*, dans les *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1903.

Si nous considérons l'histoire des événements politiques, militaires ou religieux, nous voyons que la période antérieure à la Révolution est en général sacrifiée. Peu ou point de travaux importants sur les XVIe et XVIIe siècles. Pour le XVIe siècle, fort peu de chose. M. SAUVET n'apporte rien de nouveau dans son étude sur *L'affaire du président Maynier d'Oppède* [1], l'auteur des exécutions de Cabrières et de Mérindol. — Le XVIIe siècle n'est guère mieux représenté. Nous devons cependant signaler la publication de M. L.-G. PÉLISSIER sur *La reprise des îles de Lérins (mars-avril 1637)* [2] et celle de M. BIGOT sur *Richelieu à Tarascon (13 juin-17 août 1642)* [3]. M. Joseph FOURNIER a publié différentes études qui préludent au grand ouvrage qu'il a entrepris sur *Les galères royales avant Colbert* [4]. Le XVIIIe siècle a été pareillement négligé. L'auteur anonyme du travail sur *L'invasion de la Provence et le siège de Toulon par le duc de Savoie en 1707* [5] a complété sur quelques points le récit de Gustave Lambert dans son *Histoire de Toulon*. M. DOUBLET a retracé quelques particularités de l'histoire religieuse du diocèse de Vence [6]. L'article de M. RAIMBAULT sur *Le maréchal de Belle-Isle savonnier à Marseille (1754)* [7] appartient plutôt à l'histoire anecdotique. L'étude de M. DUHAMEL sur *La Cour pontificale et les Jésuites sous Clément XIII, d'après une correspondance secrète d'un agent de la ville d'Avignon à Rome (1757-1768)* [8] a une portée beaucoup plus générale.

Les travaux deviennent plus nombreux lorsqu'on approche de la Révolution, et c'est certainement cette dernière période qui est la plus étudiée dans les différents départements qui ont été formés de la Provence, du Comtat-Venaissin et du comté de Nice. Chaque érudit s'est cantonné de préférence dans le cadre de sa ville ou de son département. Il n'y a pas d'ouvrage d'ensemble sur la Révolution dans le sud-est. M. ROMAN a

---

1. Aix, 1903. — M. Léon-G. Pélissier prépare un recueil général des mémoires et documents relatifs aux guerres de religion en Provence.

2. *Revue hist. de Provence*, 1901.

3. *Revue hist. de Provence*, 1901.

4. *La marine militaire à Marseille sous les comtes de Provence, notes et documents*, Marseille, 1901. — *L'Entrée de Léon Strozzi, prieur de Capoue, au service de la France, 1539* (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive du Comité des Travaux historiques*, 1902). — *Un document sur la marine au temps de Louis XIII. L'ordre d'escadre du duc de Guise, amiral de France (3 juin 1623)*, dans la *Revue maritime*, 1901. — *Un marché de Turcs pour les galères royales (1685)* (Extrait du *Bull. hist. et phil.*, 1901).

5. *Revue hist. de Provence*, 1901.

6. *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence*, Paris, 1901. — *Deux Saints apocryphes de l'ancien diocèse de Grasse*, dans la *Revue hist. de Provence*, 1902. — *Le procès de la Cadière et l'opinion publique en Provence d'après une lettre inédite de Mgr de Surian, évêque de Vence (octobre 1731)*, *ibid.*, 1901.

7. *Bull. hist. et phil.*, 1900.

8. *Revue hist. de Provence*, 1901-1902.

exposé les préludes de la Révolution dans la région de Gap [1]. M. PORTAL a consacré un volume important au *Bataillon des Marseillais du 21 janvier (septembre 1792-mars 1793)* [2] et, dans un article, M. GUIBAL a traité du *Bataillon aixois du 21 janvier* [3]. M. Léon-G. PÉLISSIER a suivi *La délégation marseillaise à la Convention nationale* (mai-juin 93) [4]. M. ARIZZOLI a étudié *Le chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, d'après des documents inédits* [5].

Pour le département de Vaucluse, on trouve un ouvrage considérable : *Les grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat*, par P. CHARPENNE [6]. La publication des *Extraits des délibérations du directoire du département de Vaucluse depuis le début jusqu'à 1796* est importante [7], comme celle de la *Correspondance de Rovère* [8]. La biographie que M. LAVAL a donnée de *Joseph-Agricol Viala* [9] *(1778-1793)* contient des renseignements intéressants sur le soulèvement girondin et royaliste de la basse vallée du Rhône. — L'histoire de la Révolution dans le Var tire certains éclaircissements appréciables des volumes déjà cités de M. Mongin sur Toulon. Mais c'est à M. POUPÉ que l'on doit le plus grand nombre de travaux et les plus intéressants [10]. Les autres départements de la région sont un peu moins bien partagés. MM. SICARD et CAUVIN ont traité trois épisodes : le premier dans son étude sur *Robespierre jeune dans les Basses-Alpes* [11] et le second dans son récit d'*Une incursion des Marseillais à Digne en 1793 et la formation de la Société populaire de Sisteron* [12]. M. l'abbé MAUREL a essayé d'embrasser toute l'*Histoire religieuse des Basses-Alpes pendant la Révolution* [13]. Dans les Alpes-Maritimes, l'article de M. RANCE-BOURREY

---

1. *Mémoire sur l'état de la subdélégation de Gap en 1784*, dans le *Bull. de la Soc. des Hautes-Alpes*, 1899-1900. — *La fin de l'ancien régime à Gap (1787-1790)*, *ibid.*, 1900.
2. Marseille, 1900.
3. *Revue hist. de Provence*, 1902.
4. *Annales du Midi*, 1900.
5. Aix, 1901.
6. Avignon, 1901, 4 vol. Voir le compte rendu critique de M. Lévy-Schneider dans la *Revue d'Histoire moderne*, t. IV, p. 181-201.
7. *Annuaire de Vaucluse*, 1900-1901.
8. *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1902.
9. *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1903.
10. *Les opérations de l'Assemblée électorale du Var élue en août 1792*, dans le *Bull. hist. et phil.*, 1902. — *L'élection des députés du Var à l'Assemblée législative, à la Convention nationale, au Conseil des Anciens et des Cinq-Cents*, dans le *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, 1900-1901. — *La fête de la souveraineté du peuple en l'an VI, dans le département du Var*, dans le *Bull. hist. et phil.*, 1900. — *Les fêtes nationales et les cérémonies civiques à Draguignan sous le Directoire*, dans la *Revue hist. de Provence*, 1901. En outre différents articles publiés dans *La Révolution française* en 1901 et 1902.
11. Forcalquier, 1901.
12. Digne, 1901 et 1902 (Extrait du *Bull. de la Soc. des Basses-Alpes*).
13. Digne et Marseille, 1900.

sur *L'abbé Paul-Marie Foncet de Bardonanche détenu à Grasse sous la Terreur* [1], touche à la politique religieuse de la Révolution et expose l'histoire de Nice entre juillet 93 et décembre 94. M. MORIS a prouvé *L'authenticité des cendres de Marceau transférées du cimetière du château de Nice au Panthéon en 1889* [2] et reproduit de curieuses planches représentant *L'entrée de Bonaparte à Nice en mars 96* [3]. Pour les années suivantes, l'installation et l'application du gouvernement consulaire et impérial, il n'y a rien ou presque. L'histoire des départements de la région, en dehors du département des Bouches-du-Rhône [4], reste à faire. Nous ne retrouvons quelques études que pour le retour de l'île d'Elbe et les Cent-Jours. M. MUTERSE a raconté *Le débarquement au golfe Juan et la tentative avortée sur Antibes (1er mars 1815)* [5]; M. LEMAITRE, *Le passage de Napoléon à Gap en 1815* [6], d'après les mémoires manuscrits d'un contemporain. 1815 est comme la date fatidique après laquelle le travail historique cesse. On peut cependant glaner quelques détails intéressants pour l'histoire de la seconde Restauration entre 1818 et 1820, dans l'étude que M. Léon-G. PÉLISSIER a consacrée à Amédée Pichot [7]. Les périodes postérieures sont un domaine sur lequel on n'ose encore s'aventurer. C'est un passé qui n'est pas encore mort tout entier et beaucoup de raisons, surtout la prudence, conseillent de ne pas remuer des cendres encore chaudes.

L'histoire de l'enseignement est avec l'histoire de l'époque révolutionnaire celle qui a provoqué le plus grand nombre de travaux sérieux. Notons la *Petite contribution* apportée par M. NICOLLET à l'*enseignement primaire en Provence au XVIIe siècle* [8]. M. MARCHAND a retracé l'histoire sommaire de *L'enseignement primaire dans le département de Vaucluse de 1791 à 1900* [9]. M. DAUTHUILE a étudié avec plus de détails *L'école primaire dans les Basses-Alpes depuis la Révolution jusqu'à nos jours* [10]. Quelques bonnes monographies ont été consacrées aux collèges, à l'enseignement secondaire et supérieur. M. Joseph FOURNIER a décrit *La vie de collège en*

---

1. *Annales de la Soc. des Alpes-Maritimes*, 1903.
2. *Ibid.*, 1901.
3. *Ibid.*, 1901.
4. G. Saint-Yves et J. Fournier, *Le département des Bouches-du-Rhône de 1800 à 1810*, Marseille et Paris, 1899. — Ajoutons que M. Joseph Fournier prépare un travail d'ensemble sur « les corsaires du port de Marseille sous la République, le Consulat et l'Empire ».
5. *Annales de la Soc. des Alpes-Maritimes*, 1901.
6. *Bulletin de la Soc. des Hautes-Alpes*, 1903.
7. *La jeunesse d'un félibre arlésien, Amédée Pichot à Paris (1818-1820)*, Montpellier, 1901 (Extrait de la *Revue des Langues romanes*).
8. *Revue hist. de Provence*, 1902.
9. *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1900.
10. Digne, 1900.

Provence au XVIIe siècle, d'après le règlement du collège de Saint Maximin (1570) [1]. M. MARCHAND a raconté l'histoire de *L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles* [2]. On doit à M. POUPÉ une *Histoire du collège de Draguignan* [3]. M. Louis BOURRILLY a publié un *Historique du collège de Toulon de 1625 à 1867* [4], puis a repris et développé un chapitre de cet ouvrage dans un nouveau travail consacré à *L'École centrale du département du Var de l'an VI à l'an XII de la République* [5].

Avec M. VALRAN, les questions d'éducation se mêlent aux questions sociales; il leur a consacré deux livres considérables : *Misère et charité en Provence au XVIIIe siècle* [6] ; *Assistance et éducation en Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles* [7]. C'est la contribution la plus importante et l'enquête la plus large qui ait encore été faite sur ces sujets dans la région. On peut y ajouter quelques travaux de détail comme l'article de M. DOUBLET sur *Les Monts-de-piété agricoles fondés par Godeau dans le diocèse de Vence* (milieu du XVIIe siècle [8]), les études à caractère plutôt juridique qu'historique de M. CHAVERNAC sur *Le métayage en Provence* [9] et de M. ALLARD, sur *Les forêts et le régime forestier en Provence* [10]. Rentrent également dans cette catégorie de travaux les notes de M. J. FOURNIER sur *L'introduction et la culture de la canne à sucre en France au XVIe* siècle [11] et sur *Un projet d'utilisation de l'étang de Berre au XVIIIe siècle* [12]. Le docteur ALEZAIS a exposé, avec documents à l'appui, comment était organisée *La lutte contre la peste en Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles* [13], il a fait aussi l'histoire des *Anciens chirurgiens et barbiers de Marseille* [14]. M. ESTRANGIN s'est attaché à la corporation des *Procureurs et des avoués à Marseille de 1588 a 1900* [15].

Enfin M. Paul MASSON a complété son *Histoire du commerce français dans*

---

1. *Revue hist. de Provence*, 1901.
2. Paris, 1900.
3. Draguignan, 1901, et dans le *Bull. de la Société d'études de Draguignan*, 1899 à 1901.
4. *Bull. de l'Acad. du Var*, 1901.
5. *Bull. de l'Acad. du Var*, 1903.
6. Paris, 1899.
7. Paris, 1900.
8. *Revue hist. de Provence*, 1901.
9. Aix, 1900.
10. Paris, 1901. — En ce qui concerne les institutions, notons l'ouvrage de M. Saint-Marcel Eysséric, *Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900, suivi d'un essai de reconstitution de l'ancienne sénéchaussée (1638-1790)*, Sisteron, 1900, — et le chapitre consacré à la Provence par M. Dupont-Ferrier dans sa thèse sur *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen-Age*, Paris, 1902.
11. Paris, 1903 (Extrait du *Bull. de géogr. hist. et descriptive*).
12. Paris, 1901 (Extrait du *Bull. de géogr. hist. et descriptive*).
13. *Revue hist. de Provence*, 1901-1902.
14. Paris et Marseille, 1901.
15. Marseille, 1900.

le Levant au XVIIe siècle (1896) par celle des *Établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque : Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc* [1].

Enfin on ne peut pas dire que l'histoire de l'art soit négligée : chaque année la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements entend des communications émanant d'érudits et portant sur des artistes provençaux [2]. En dehors de ces communications et de quelques travaux secondaires [3], il convient de mentionner deux ouvrages, l'un considérable, l'*Histoire de la Faïence artistique de Moustiers* par l'abbé REQUIN [4], dont le premier volume vient de paraître, l'autre de M. AUQUIER sur *Puget* [5], et une série de notes et de notices commencée par M. Numa COSTE dans la *Revue historique de Provence* (1901-1902) et qui, nous l'espérons, sera continuée dans un autre recueil : *Liste des peintres, sculpteurs, architectes, enlumineurs, orfèvres, etc., ayant séjourné à Aix-en-Provence depuis le Moyen-Age jusqu'au XIXe siècle* [6].

On le voit, l'activité des érudits provençaux se porte dans toutes les directions, s'exerce dans tous les domaines. Ce ne sont donc pas les bonnes volontés qui font défaut. Ce qui manque le plus, ce sont d'abord les instruments bibliographiques, bibliographies particulières de villes, de départements, de grandes périodes, qui donneraient comme la cartographie du champ historique, montrant quels points sont connus, quels autres sont à explorer, les problèmes qui se posent et les moyens de les résoudre, c'est-à-dire indiquant où l'on peut trouver les matériaux nécessaires. C'est là certainement la besogne la plus urgente, si l'on veut épargner le temps et les forces des travailleurs, obtenir de leur activité un rendement supérieur avec une moindre dépense d'efforts ; si l'on veut, en un mot, sérieusement organiser le travail historique.

---

1. Paris, 1903. Cf. ci-contre, p. 709.

2. En 1900 : Abbé Requin, *Généalogie des Clérissy, faïenciers de Moustiers* ; — Ch. Ginoux, *Les faïenciers de Moustiers*. — En 1901 : Abbé Requin, *Le sculpteur Francesco Laurana dans le Comtat* ; P Parrocel, *Le peintre Michel Serre et ses scènes de la peste à Marseille ;* Bouillon-Landais, *Auguste Aubert, peintre marseillais* ; Numa Coste, *Le peintre Jean Daret* ; L. Allec, *Le portrait de Louis XVIII, par Gérard au musée de Marseille*. — En 1902 : O. Teissier, *Mignard en Provence*. — En 1903 : Guilibert, *Le peintre S. A. Gibelin d'Aix (1739-1813)* ; Bouillon-Landais, *Trois peintres marseillais : Romegas (1800-1867) ; Nancy (1810-1857) ; Lagier (1817-1892)*.

3. A. Boppe, *Un amateur marseillais au XVIIIe siècle, inventaire du cabinet de Pierre-Augustin Guys*, dans la *Revue hist. de Provence*, 1902. — L. Arnavon, *Une collection de faïences provençales, Notes d'un amateur marseillais*, Paris, 1902. — P. de Faucher, *Joseph-Marie Calvier, peintre de Bolleine (Vaucluse), 1749-1849*, dans les *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1903.

4. Paris, 1903.

5. Paris, 1903.

6. Une autre enquête avait été ouverte dans la même Revue pour établir l'inventaire des ressources archéologiques et artistiques de la Provence. Nous espérons qu'elle sera reprise par les *Annales de la Société d'Études provençales*.

En vue de ce but, une autre « institution » est aussi nécessaire : c'est celle d'une chaire ou d'une revue (ou les deux ensemble), qui centraliserait et coordonnerait le travail, donnerait des vues et une impulsion d'ensemble, une orientation générale, sinon un guide. La chaire existe, nous l'avons déjà dit ; il suffirait donc de peu de choses pour réaliser ce que nous demandons, qu'on y étudiât la période moderne ou contemporaine avec la même méthode, la même minutie et autant de rigueur que l'antiquité grecque et romaine. Quant à une Revue générale relative à toute la Provence, le besoin s'en fait tellement sentir qu'à plusieurs reprises on s'est efforcé de le satisfaire. Mais jusqu'à ce jour, toutes ces tentatives ont plus ou moins rapidement avorté. La dernière création en date, la *Revue historique de Provence*, après un heureux début (et le concours empressé que son directeur trouva tout de suite à peu près partout prouve, mieux que tout, combien l'œuvre répondait à une nécessité), la *Revue historique de Provence* n'a pu dépasser son 18e numéro. Sa disparition a concordé avec la naissance de deux œuvres analogues : les *Annales historiques de Marseille et de la Provence*, qui devaient comprendre, outre un *Bulletin trimestriel*, une *Bibliothèque* composée de volumes plus ou moins considérables : les *Annales* n'ont eu que deux numéros ; — les *Annales de la Société d'Études provençales* [1]. Constituée en 1903, la Société n'a fait paraître le premier numéro de ses *Annales* qu'en 1904. Dès à présent son existence matérielle, — c'est le grand point, *primum vivere*, — paraît assurée : elle semble toute désignée pour prendre la succession de la *Revue historique de Provence* [2] et réaliser enfin, d'une façon durable, les espérances que cette dernière avait fait concevoir chez tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Provence ou qui simplement s'y intéressent [3].

V.-L. Bourrilly.

---

1. Paraissant tous les deux mois, Aix.

2. C'est ainsi qu'elle a repris l'édition de la *Chronologie des officiers des cours souveraines* dont nous avons parlé plus haut.

3. Pour rendre cette revue du travail historique en Provence aussi complète et par suite aussi utile que possible, nous serions reconnaissants aux érudits de la région du Sud-Est s'ils voulaient bien nous adresser leurs publications touchant l'histoire de cette région

COMPTES RENDUS

Paul Masson. **Histoire des Établissements et du Commerce français dans l'Afrique barbaresque (1580-1793)** : *Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc.* Paris, Hachette, 1903. In-8, 678 p.

Le volume que M. Masson vient de consacrer à l'histoire des établissements et du commerce français dans les pays barbaresques est le complément naturel de ses études sur l'histoire du commerce français dans le Levant. A bien des égards, en effet, l'Afrique du Nord peut-être considérée comme une annexe de l'Orient. Le régime des Capitulations, en vigueur dans les possessions turques, est, en théorie du moins, applicable à l'Afrique septentrionale ; l'organisation des Échelles de Barbarie est à peu près identique à celle des Échelles du Levant; les mêmes négociants, ceux de Marseille, monopolisent dans ces deux régions presque tout le trafic. Malheureusement, la piraterie qui sévit dans les ports du littoral africain rend précaires les relations maritimes et les entreprises mercantiles. De là la nécessité de fréquentes interventions diplomatiques, parfois même d'interventions militaires destinées à assurer la sécurité de la navigation en Méditerranée, ainsi que la sécurité de nos nationaux établis dans les pays barbaresques. Le maintien de nos bons rapports avec les « Puissances » d'Alger, de Tunis, avec les pachas de Tripoli, avec les chérifs du Maroc, est une des préoccupations dominantes de la diplomatie française au XVIIe et au XVIIIe siècle; la conservation des privilèges accordés à la France, le souci constant des ministres de l'ancienne monarchie, de Richelieu à Vergennes, tandis que ces mêmes privilèges excitent les convoitises des gouvernements étrangers, en particulier de l'Angleterre, dont nos consuls sont, à maintes reprises, obligés de déjouer les intrigues.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que, dans l'ouvrage de M. M., l'histoire diplomatique fasse quelquefois tort à l'histoire économique. Encore que l'auteur se soit souvent borné à utiliser les renseignements rassemblés dans les recueils de Grammont et de Plantet, ou dans les livres récents de M. Rouard de Card et Boutin, un tiers au moins de son livre est consacré à des négociations et à des ambassades. Sans se

perdre dans le récit détaillé de toutes ces manifestations de l'activité diplomatique, il ne pouvait cependant se dispenser d'examiner les conséquences qu'elles entraînaient pour les négociants et les établissements français d'Afrique. Aussi bien les recherches qu'il a effectuées dans divers dépôts d'archives, en particulier aux Affaires étrangères, ont été fructueuses et lui ont permis d'éclairer et de compléter l'histoire encore obscure et incomplète des relations franco-marocaines au XVIIe et au XVIIIe siècle. On ne pourra désormais se dispenser de consulter les chap. VII, VIII, XII, XXII et XXIII du livre de M. M. On y trouvera, et cette remarque s'applique, du reste, à l'ouvrage tout entier, non seulement un résumé précis et substantiel des négociations engagées avec les Chérifs, mais encore l'analyse d'un grand nombre de travaux inédits et l'indication d'un grand nombre de sources manuscrites, correspondances officielles, « mémoires », « projets » de toutes sortes, dus à la plume des agents de la France au Maroc, ou même de négociants qui, le cas échéant, s'improvisaient diplomates.

Il est douteux, toutefois, que les recherches et les travaux ultérieurs modifient, en ce qui concerne l'histoire du commerce, les résultats acquis par M. M. Résultats, il faut l'avouer, quelque peu décevants. Le commerce entre la France et la Barbarie n'eut jamais, même au temps de sa prospérité, qu'une importance secondaire ; il demeura toujours très inférieur au commerce de la France avec le Levant. Cette médiocrité du trafic franco-barbaresque, l'auteur ne cherche pas à la dissimuler ; il la constate au contraire à plus d'une reprise. Ce fâcheux état de choses tient à des causes multiples. D'abord à la pauvreté des pays barbaresques. Si l'Afrique du Nord fournit à l'exportation un certain nombre de produits naturels (blés, cire, laines, cuir, corail), en revanche elle n'achète rien ou presque rien. Le principal objet d'importation dans ces parages est la monnaie, qui sert à solder les achats. A Tunis, il est vrai, à la fin du XVIIIe siècle, les importations françaises dépassent les exportations, mais c'est là une exception unique et momentanée ; encore convient-il d'ajouter que les objets ainsi importés sont le plus souvent de fabrication étrangère. D'autres causes encore gênaient le trafic : la course, qui rendait précaires les communications maritimes et déterminait de la part du Roi Très Chrétien des mesures de répression (blocus, croisières), non moins funestes au développement des relations mercantiles que la piraterie elle-même. C'est seulement au XVIIIe siècle qu'une longue période de paix, de « bonne correspondance » entre la France et les Barbaresques favorisa les transactions. Enfin l'organisation même du trafic était défectueuse ; les compagnies qui exploitaient les « Concessions » prétendaient au monopole du

commerce, et en disputaient âprement les bénéfices aux marchands libres fixés dans les principaux ports.

L'existence des « Concessions », c'est-à-dire d'établissements chrétiens, autorisés, moyennant redevance, sur le territoire africain, et jouissant, en théorie tout au moins, du monopole du commerce et de la pêche du corail, est, sans contredit, le trait le plus original des relations économiques entre la France et les Barbaresques. Aucun ouvrage d'ensemble n'avait été, jusqu'à présent, consacré à cette question. On ne possédait guère que des travaux de détail, dont les plus estimables, ceux de Féraud, demeuraient cependant fort incomplets. Aussi devons-nous savoir gré à M. M. d'avoir, en utilisant à la fois les documents conservés à la Chambre de commerce de Marseille et des renseignements de toute espèce épars aux Archives des Affaires étrangères, aux Archives et à la Bibliothèque nationales, essayé de reconstituer l'histoire du Bastion de France, des comptoirs du Cap Nègre, et de la Calle, ainsi que celle des diverses Compagnies qui en tentèrent l'exploitation. Histoire lamentable d'ailleurs. Malgré la protection des ministres, les Compagnies qui se succèdent de 1633 à 1741 (Compagnies du Bastion, du Cap Nègre ; premières Compagnies d'Afrique), terminent par la faillite une carrière misérable. Et cela non seulement par suite du mauvais vouloir des indigènes qui attaquent les comptoirs, du caprice des deys d'Alger ou des beys de Constantine et de Tunis qui se montrent tantôt bienveillants et tantôt hostiles, mais encore et surtout par suite de leur mauvaise administration. Aussi bien le manque de renseignements précis ne permet guère d'étudier le détail des opérations mercantiles; les documents mis à profit par l'auteur se rapportent presque exclusivement à la constitution de ces Compagnies et surtout aux procès qui en accompagnent la liquidation. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, nous constatons au contraire le succès de la Compagnie royale d'Afrique. Les réformes et les économies réalisées dans l'administration, et aussi un heureux concours de circonstances la favorisèrent. Elle atteignit un degré de prospérité inconnu jusqu'alors (elle réussit à doubler le capital primitif), et put être donnée en exemple par les économistes contemporains. Grâce aux bilans, aux registres des délibérations et aux papiers de toute sorte conservés à la Chambre de commerce de Marseille, il a été possible à M. M. de reconstituer l'histoire de cette Compagnie, qui n'occupe pas moins de 200 pages de son livre. L'administration générale, le mode d'exploitation des Concessions, les procédés commerciaux, les articles d'échange, la pêche du corail, enfin la vie des agents dans les établissements français d'Afrique y sont exposés en détail. Nous possédons enfin, pour cette période, ce qui faisait défaut pour le XVIIe et pour la première moitié du

XVIIIe siècle, des renseignements statistiques, qui, s'ils ne constituent pas à eux seuls l'histoire du commerce, fournissent cependant des éléments d'appréciation indispensables.

Mais les Compagnies n'étaient pas seules à trafiquer sur les côtes barbaresques. Dès le début du XVIIe siècle, des marchands français, surtout des marchands marseillais, étaient établis à Tunis, à Alger, à Tripoli, dans les ports du Maroc. Ces négociants ne furent jamais ni très nombreux, ni très heureux dans leurs opérations. Au Maroc, où l'absence de « Concessions » laissait pourtant le champ libre aux entreprises particulières, les résultats obtenus furent médiocres. Dans les dernières années du XVIIe siècle, sous le règne de Moulaï-Ismaïl, époque où le commerce franco-marocain fut particulièrement prospère, « ce commerce n'avait pas une importance très grande [1] ». Au siècle suivant, malgré les efforts de Choiseul, les Français furent supplantés par les Anglais. A Tripoli, bien que nos consuls eussent laissé entrevoir la possibilité de créer des relations régulières avec le Soudan, la situation n'était pas plus brillante. A Tunis, le commerce français était entravé par les prétentions des beys qui accaparaient toutes les marchandises du pays afin de demeurer les maîtres du marché. Cependant le chiffre des affaires traitées par les Français sur cette place atteignait à la veille de la Révolution 13 millions de livres et dépassait celui de tous les autres étrangers et même des Juifs livournais. Quant à Alger, cette ville demeura toujours une place d'importance secondaire et la moins active de toute la Barbarie après Tripoli. Le total des importations et des exportations marseillaises n'y atteignait, en 1786, que 1.700.000 livres environ. En 1791, un ancien consul à Alger, de Kercy, pouvait écrire avec quelque apparence de raison : « Sous quelque rapport que l'on envisage la Régence d'Alger, on doit s'en tenir à ces mots de l'ancienne Rome : « Delenda est Carthago ».

Ainsi l'exposé même des faits justifie la proposition avancée par M. M. dans sa Préface : « Le commerce des Français ne fut jamais réellement important; jamais leurs établissements ne prirent un grand développement [2]. » Et quant à l'histoire de ce commerce, même après avoir lu ce gros volume, nous la connaissons assez mal. Pour de longues périodes, les détails manquent, les résultats de l'activité mercantile nous échappent, et cela, non par la faute de l'auteur, mais par suite de la rareté des documents proprement commerciaux, témoignage évident du faible développement du trafic franco-barbaresque. Il n'en reste pas moins que le

1. P. 238.
2. Préface, p. VII.

livre de M. M., appuyé sur une bibliographie très complète, sur des recherches longues et minutieuses, nourri de documents inédits, apporte une contribution des plus considérables, sinon à l'histoire du commerce, du moins à l'histoire de l'Afrique barbaresque. — Georges Yver.

Mainfroy Maignial. **La question juive en France en 1789**. Paris, A. Rousseau, 1903. In-8, xv-264 p.

L'ouvrage de M. Maignial se divise en deux parties. La première étudie la situation des Juifs en France avant la loi du 27 septembre 1791, et les origines de cette situation. L'ancienne société française, voyant dans les Juifs un élément contraire à l'intérêt économique, politique et moral du pays, s'était appliquée à neutraliser leur influence à ce triple point de vue. L'action du peuple, dans le domaine économique ; celle de la royauté, dans le domaine politique ; celle de l'Église, sur le terrain moral, firent aux Juifs leur situation d'exception. L'action du peuple eut pour résultat la création d'un sentiment national et traditionnel contre eux, sentiment que le législateur de 89 vit se dresser contre sa tentative de réforme, qui, durant deux ans, la retarda et que la loi de 91 n'empêcha pas de se manifester au cours de la Révolution et de l'Empire. Le pouvoir royal se servit d'abord des Juifs pour ses besoins fiscaux et les maintint envers et contre tous, tant qu'il pensa pouvoir en tirer quelque profit ; puis, quand les rois crurent n'avoir plus rien à espérer des Juifs ruinés et déchus, ils cédèrent au vœu des populations qui réclamait leur expulsion. L'action du peuple avait fait des Juifs des parias dans la société française, la politique royale en fit des proscrits, mais des « proscrits intérieurs », subsistant dans le royaume, mais fugitifs, se cachant, errant de ville en ville. Enfin, la politique de l'église fut de séparer les chrétiens des Juifs, et l'amena à toute une série de mesures de séquestration matérielle et morale. En résumé, l'action combinée du peuple, des rois et de l'Église aboutit à créer l'isolement des Juifs. La condition qui résulte de cette triple action à la fin du XVIIIe siècle est la condition illogique de gens censés ne pas exister, dont la loi se refuse à reconnaître la présence, et qui sont répandus par tout le pays, y font preuve d'une vitalité remarquable. Une réforme de leur condition est devenue nécessaire : l'opinion publique la réclame par tous ses organes.

L'étude de cette réforme constitue la seconde partie du livre. M. M. la divise en deux phases : phase royale, phase révolutionnaire. En 1778, l'autorité royale s'occupe d'abord de la question juive en Alsace ; les mesures qu'elle prend alors aboutissent aux lettres patentes de 1784 sur les Juifs d'Alsace : celles-ci conduisent à leur tour à une réforme générale de la condition des Juifs, à une œuvre législative qui remplacera les mesures

d'ordre temporaire et local prises jusqu'alors. Ces lettres patentes, qui semblent témoigner d'un grand esprit de bienveillance à l'égard des Juifs, n'ont, en réalité, pour but que de les rendre inoffensifs, constituent une œuvre de défense contre eux et de protection pour les populations. Le projet de réforme élaboré par Malesherbes en 1788, sur l'invitation de Louis XVI, est animé d'un esprit tout nouveau : l'idée traditionnelle de défense, qui a jusqu'alors inspiré les actes de la royauté relatifs aux Juifs, passe au second plan et fait place aux idées humanitaires et philosophiques : l'idée de Malesherbes est qu'il faut rendre aux Juifs l'exercice des droits de l'homme, leur faire dans l'État une place égale à celle des autres citoyens. La phase qui commence avec Malesherbes est, en somme, déjà révolutionnaire, en ce sens qu'elle inaugure une politique opposée à l'ancienne.

M. M. arrive alors à la réforme révolutionnaire ; il étudie l'action des Juifs pour parvenir à une condition normale (ce n'est pas une action commune : il n'y a, entre leurs divers groupes, aucune entente préalable), et l'action de leurs partisans pour amener cette solution. Dans cette question, deux courants se heurtent : le courant traditionnel, qui leur est toujours hostile, et le courant révolutionnaire, qui leur est favorable. Le moyen de concilier adversaires et défenseurs, moyen préconisé par l'auteur, eût été un système de mesures successives qui, lentement, avec précautions, eût préparé l'incorporation progressive des Juifs dans la société française. Mais le courant révolutionnaire est violent, audacieux ; au nom des principes, au nom du dogme philosophique, il réclame l'incorporation immédiate et sans restrictions ; c'est lui qui l'emporte. L'intervention des forces révolutionnaires en faveur des Juifs amène la loi du 27 septembre 1791, dont M. M. fait, dans son dernier chapitre, une critique qui peut se résumer ainsi : en 1789, les Juifs constituaient un État dans l'État. Ils avaient tout ce qui distingue un peuple d'un autre peuple. La solution commandée par l'intérêt politique, c'était leur disparition en tant que fraction distincte et autonome au sein de l'État : il fallait, ou les fondre dans le pays, ou les expulser. La solution commandée par l'intérêt économique, c'était de leur permettre l'accès des métiers, du commerce, de l'agriculture, de leur donner « toutes facilités de chercher dans des voies honnêtes et productives des moyens d'existence, mais, par un jeu de précautions préventives et de pénalités, leur rendre difficiles l'usure et la fraude commerciale ». Ce n'est pas ce que fit la loi de 1791, qui nationalisa tout d'un bloc les Juifs, restés si foncièrement étrangers, nullement préparés à un état si nouveau. « Rien d'eux-mêmes ne les appelait au sein du pays ; aucun lien ne les unissait à la conscience nationale. Qu'avaient-ils de commun avec

la France ? ni souvenirs historiques, ni origine, ni langue, ni mœurs, ni intérêts, ni relations. » Et M. M. aboutit à cette conclusion : « La loi du 27 septembre 1791 fut une œuvre de spéculation pure. Pour s'être mise en dehors des faits, pour n'avoir pas tenu compte des intérêts de la question des Juifs et s'être placée à un point de vue abstrait, elle violenta les mœurs. Négligeant les intérêts de la pratique, elle s'interdit de leur donner satisfaction. Si, dans les années mêmes de la Révolution, l'opposition redoubla contre les Juifs ; si, sous l'Empire, on songea à les replonger dans la triste condition que leur avaient faite nos anciennes lois..., c'est de la faute à une loi qui n'a tenu compte d'aucune de ces conditions. »

M. M. expose avec clarté et les faits, et ses théories ; toutefois, dans la synthèse des faits sur lesquels il s'appuie, ses conclusions manquent de netteté et ne sont pas exemptes de contradiction. A quoi était dû, en définitive, l'isolement des Juifs dans l'ancienne société française ? Il ressort des pages qui étudient cette question, qu'il faut l'attribuer tantôt aux Juifs, tantôt à cette société elle-même. L'auteur montre (p. 37) que la politique de l'Église « ne se proposa constamment pour but que de séparer les chrétiens des Juifs : elle prit pour cela toute une série de mesures de séquestration », et il indique (p. 25) « le particularisme des Juifs » comme une « des causes légitimes de suspicion et de rancune » du peuple contre eux. En somme, on ne voit pas bien si les Juifs vivaient en marge de la société parce que c'est eux-mêmes qui, systématiquement, ne voulaient pas se mélanger à elle, ou parce que c'est elle qui les repoussait et les excluait de son sein.

Quant à la loi de 91, M. M. la juge sévèrement, on l'a vu, parce qu'il est partisan d'un système d'assimilation lente, qui aurait d'abord travaillé à la « réforme morale » des Juifs, qui leur aurait imposé « un stage de vie sociale et nationale » avant de les admettre dans la nation. Il reprend contre l'Assemblée nationale le grand reproche, l'éternelle critique de Taine : de s'être placée à un point de vue abstrait, de s'être mise en dehors des faits, d'avoir fait œuvre de spéculation pure. A cette façon d'envisager les choses, on peut opposer la conclusion à laquelle aboutissait notre collaborateur Sagnac dans son article sur *Les Juifs et la Révolution française* (cf. *Revue*, I, 234) : « Le législateur, renonçant à toute solution précipitée, a préparé doucement l'opinion par l'ajournement de la question le 24 décembre 1789, puis il a accordé les droits civiques à une partie des Juifs (janvier 1790) et enfin, après une série d'ajournements et de luttes très vives, à tous les Juifs de France (27 septembre 1791). » Cette marche progressive, ces étapes ne constituent pas « l'assimilation complète et *immédiate* des Juifs aux autres citoyens » que M. M. met au compte de la Révolution. — P.-R. Mautouchet.

Léon Dubreuil. **Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution. Le district de Redon (1er juillet 1790-18 ventôse an IV).** Rennes, Plihon et Hommay, 1903. In-8, 218 p.

Les histoires locales de la Révolution se multiplient depuis quelque temps; dans toutes les régions de la France, nous assistons à une véritable éclosion de monographies qui permettront, quand elles seront assez nombreuses, d'écrire l'histoire générale de la Révolution. La Bretagne ne reste pas en arrière dans ce mouvement; on y témoigne, au contraire, d'une activité dont les résultats pendant l'année 1902 ont été exposés ici-même (cf. la *Revue*, V, p. 40-42). J'ai, il y a quelques mois, signalé le premier volume d'une série de documents relatifs à l'histoire religieuse du district de Dol; voici, pour un autre district du département d'Ille-et-Vilaine, une étude d'un autre genre, mais également utile : c'est, sous forme narrative, l'histoire politique, administrative, religieuse et économique du district de Redon. L'auteur, après une courte (trop courte) introduction sur l'état social et moral, en 1789, du territoire qui devait constituer ce district, montre comment il a été formé, puis expose son organisation administrative et financière, l'élection des administrateurs, des juges, des municipalités, des curés; il retrace les dissensions politiques entre certains de ces organismes, la marche des idées au cours de la Révolution, les affaires ecclésiastiques, la lutte entre prêtres réfractaires et assermentés; il suit enfin l'histoire du district à travers la Terreur, la chouannerie, le gouvernement révolutionnaire, la réaction thermidorienne, jusqu'au 18 ventôse an IV, dernière date où le Directoire du district manifeste son existence. Dans une conclusion substantielle sur « l'œuvre et le caractère de la Révolution dans le district de Redon », il résume les idées principales qui se dégagent de son étude. En fin de compte, les populations rurales, dans cette région, ne surent pas gré à la Révolution des bienfaits qu'elles lui durent. « Les impôts pesaient moins lourdement sur elles, les voies de communication étaient accrues et allaient favoriser le commerce »; mais « les curés avaient été persécutés » et les paysans étaient restés fidèles aux réfractaires, d'où leur haine violente contre les agents de la Révolution. « En somme, la masse n'avait rien compris au mouvement qui se déchainait ainsi sur la France. Habituée à labourer péniblement, à ne jamais porter les yeux au delà de son champ de seigle ou de blé noir, elle ne comprenait pas que l'œuvre de civilisation et de progrès se faisait alors révolutionnaire. » C'est pour ces raisons qu'elle ne profita pas de la transformation accomplie dans l'ordre économique.

Cette transformation, M. D. ne la fait pas suffisamment ressortir, parce

qu'il ne s'est pas assez étendu, dans son Introduction, sur la situation économique des paysans, — qu'il déclare lamentable, — à la veille de la Révolution. Cette introduction, j'ai dit qu'elle était trop courte; il s'y est tenu dans des généralités un peu vagues, disant en quelques lignes que les trois quarts des revenus des paysans étaient absorbés par la fiscalité seigneuriale et la fiscalité royale; qu'avec la réfection des terriers, les vexations des seigneurs s'étaient accrues; que les paysans étaient de nouveau soumis avec rigueur aux droits féodaux, dîmes, corvées, banalités, exploitation des justices seigneuriales augmentant sans cesse et les pressurant de plus en plus. Il eût été bon de préciser, d'entrer dans quelque détail, comme le fait M. Henri Sée qui, dans un récent article de la *Révolution française*, nous montre cet état de choses d'après les doléances des paysans de cette région (ceux de Pipriac, par exemple, pour s'en tenir au district de Redon), dans leurs cahiers de 1789. M. D. nous montre les réclamations de ces paysans se continuant dans les commencements de la Révolution : le 4 août 1790, la Directoire du district refuse de prendre une délibération contre les paroissiens de Guignen, qui ont annoncé leur refus de payer aucunes redevances seigneuriales ; le 12 février 1791, il autorise le receveur du droit casuel à faire remise d'un quart sur les lods et ventes, « dont les paysans, dit M. D., demandaient la suppression depuis de longues années ». Un peinture plus détaillée de l'état économique des classes rurales, un exposé plus précis de leurs doléances en 1789, auraient mieux fait ressortir la contradiction surprenante entre les vœux que formulaient les paysans avant la Révolution et l'état d'esprit que provoqua chez eux la réalisation de ces vœux, et qu'indique bien M. D. « C'est sans oser en profiter qu'ils accueillirent la suppression tant demandée du régime domanial. Ils ne surent pas même devenir propriétaires, comme ils le réclamaient tant, lors de la réfection des terriers, et cela, non pas surtout pour des raisons économiques, mais parce qu'ils n'osèrent pas acheter les biens du clergé, dans la crainte de commettre un sacrilège, se bornant en nombre infime à acquérir ceux de la noblesse. »

L'ouvrage est accompagné d'une carte du district de Redon, de vingt-cinq pièces justificatives (je signalerai particulièrement la pièce XVI, p. 189-195 : « esprit public, d'après la correspondance décadaire de l'agent national avec le Comité de salut public », du 24 ventôse an II au 20 floréal an III, qui montre une fois de plus l'intérêt de ce genre de documents), enfin d'un index alphabétique des noms propres, dont on n'aperçoit pas l'utilité, les pages où se trouvent ces noms n'étant pas indiquées. — P.-R. Mautouchet.

Procès-verbaux de la Commune générale des arts de peinture, sculpture, architecture et gravure (*18 juillet 1793 — tridi de la première décade du 2e mois de l'an II*) **et de la Société populaire et républicaine des arts** (*3 nivôse an II — 28 floréal an III*) publiés intégralement pour la première fois, avec une introduction et des notes, par Henry LAPAUZE. Paris, Imp. nationale ; Bulloz, éditeur, 1903. Gr. in-8, LXXVII-540 p.

Les procès-verbaux de la *Commune générale des arts* et de la *Société populaire et républicaine des arts* qui lui succéda, sont publiés par M. Henry Lapauze d'après un manuscrit retrouvé en 1893 et acquis pour les archives départementales de la Seine. Ce gros et beau volume, imprimé avec luxe, est une contribution assez faible — malgré son apparence — à l'histoire des artistes pendant la période révolutionnaire. L'histoire de ces deux Sociétés n'est que le récit d'une longue lutte contre l'Académie royale de peinture et de sculpture, qu'elles parvinrent à faire supprimer par la Convention le 8 août 1793. Réunis pour la première fois le 27 septembre 1790, les artistes fondateurs de la Société qui prit le titre de *Commune des arts qui ont le dessin pour base* subirent l'influence de David ; leur premier acte fut de solliciter la dissolution de l'ancienne Académie, de demander que les commandes ne fussent pas uniquement réservées aux seuls académiciens ; ils obtinrent que le Salon de 1791 serait accessible à tous les artistes, qu'ils fussent ou non de l'Académie. Les artistes qui composent ce groupe, pour la plupart médiocres, envieux, cherchent à remplacer l'Académie qu'ils jalousent. Accusés à leur tour d'exclusivisme, ils sont dissous par la Convention, et à leur place se forme une seconde Société, qui, sous le titre de *Société populaire et républicaine des arts*, doit être ouverte à tous (fin de l'année 1793). Cette dernière Société survécut à la création de l'Institut national (1795), mais obscurément, et l'on ignore la date exacte de sa disparition.

En lisant les procès-verbaux des séances, on se demande s'il était vraiment utile de publier avec tant de soin — aux frais de l'État — cet amas de phrases creuses et vides. Le verbiage de ces artistes est pitoyable; ce ne sont trop souvent que dénonciations, querelles, rivalités; on trouve parfois de bonnes intentions : paroles contre la destruction inutile de monuments, contre le vandalisme des restaurations de tableaux. Les renseignements les plus curieux à extraire de ces pages sont ceux qui nous révèlent l'état d'esprit des artistes, leur esthétique, leur conception de l'art. Ces farouches détracteurs de l'Académie sont pénétrés de l'idéal académique qui s'est constitué à la fin du XVIIIe siècle ; tous obéissent à la doctrine étroite, implacable, de David ; tous ont le mépris de l'art national ; dans leurs ridicules prétentions de moralistes vertueux ils votent la

destruction des ouvrages « licencieux » du début du siècle ; ils ne peuvent accepter la peinture de genre ; l'italien et l'antique, hors de là rien n'existe. M. L. a bien résumé les phases de l'histoire de ces Sociétés, et a bien retracé leur physionomie dans sa préface, où l'on ne peut blâmer qu'une fâcheuse tendance à l'éloquence [1].

Mais il convient de discuter la méthode suivie par l'auteur pour l'édition des textes. Ces procès-verbaux sont d'une lecture très difficile et absolument rebutante par l'incohérence orthographique qui s'y étale. Les citoyens secrétaires étaient peu lettrés et absolument indifférents à toute notation régulière. Aussi, paraissait-il tout simple de remettre cette littérature sous une forme correcte. M. L. n'en a pas jugé ainsi, et sous prétexte de conserver à ces pages « toute leur saveur » (p. XVI), il les a fait imprimer avec une exactitude minutieuse, cherchant à donner en quelque sorte la photographie, comme s'il s'agissait d'un manuscrit de Pascal ou de Michelet dont l'on aimerait à reproduire l'aspect, pour y saisir le frémissement de la main traçant les lignes sur le papier . Nous pensons, contrairement à M. L., qu'il était inutile de connaître ces procès-verbaux « dans la naïveté de leur rédaction » (p. XVI) et que tout ce fastidieux travail de copiste est peine perdue [2].

Voulant ainsi conserver l'exacte physionomie de ces feuilles, M. L. n'a point voulu rectifier l'orthographe tout aussi étrange des noms propres, qui rend certaines pages inintelligibles ; mais à la fin du volume il a dressé une table, où il a rétabli, entre crochets, le véritable aspect des noms d'artistes. Bien qu'il ait apporté à ce travail délicat une peine qu'il ne nous dissimule pas, bien qu'il ait « consulté les dictionnaires biographiques spéciaux, compulsé les listes électorales de la période révolutionnaire,

---

1. P. LXXVII (Conclusion) «. Ces hommes turbulents et chimériques, non exempts de faiblesse et de lâcheté, comme le prouve leur triste campagne de délations, gardaient au cœur la flamme sainte. Ils surent, à certains moments, comprendre que l'éternelle beauté est plus sacrée que les changeants concepts politiques, et, devant les injonctions gouvernementales leur enjoignant de détruire, sur les monuments publics, les emblèmes de l'ancien régime, ils élevèrent la voix pour défendre les nobles formes qui représentent l'éphémère avec des splendeurs d'infini, et restent ainsi, non le patrimoine des Rois, mais celui de l'Humanité. »

2. Exemple de l'orthographe, du style et de l'intérêt de ces procès-verbaux, p. 351-352 : « Le président fait lecture d'un fraguement d'un ouvrage et reflection sur la galerie Dusseldorfe sur les chef d'œuvres des peintres de l'écolle flamande principalement sur l'euve de Rubes le commencement fut écouté avec intérêt et la fin parue aitre désaprouvé.

« Le tresorier conssulte de nouveau lassemblé sur ce que la rigeur de la saison exigent des frais pour achat de bois et netoyage du poelle et demande s'il ne serait pas convenable de tenir désormais ses seances dans la sale carré du fond l'assemblée regette la proposition de chager de salle et charge son tresorier de faire de concert avec le citoyen Cardon faire faire le netoyage du poele et de mettre en état de chaufer le plutôt possible la saison rendent le travaille urgent. »

demandé des révélations aux livrets des anciens Salons, repris le vieux *Moniteur*, fouillé le Musée Carnavalet (?) et la bibliothèque Lepelletier Saint-Fargeau » (p. XVII), il lui est souvent arrivé de singulières erreurs, comme d'inscrire à la fin de sa table un personnage qu'il appelle *Xavier* (Stanislas), sans se douter qu'il s'agit du Comte de Provence, ce qui fait penser à un certain travail antérieur, où il avait trouvé moyen de créer un premier peintre du Roi qu'il nommait « Pierre Cochin ». Nous renvoyons le lecteur désireux de se renseigner plus amplement sur la valeur du travail critique de M. L. à un important compte rendu de M. Maurice Tourneux[1] où sont signalées plusieurs identifications malheureuses du même genre — G. BRIÈRE.

Procès-verbaux de la Commission des Monuments (1790-1794), publiés et annotés par Louis TUETEY. Tome II. Paris, N. Charavay, 1903. In-8, 388 p. [Forme le t. XVIII de la 3e série des *Nouvelles Archives de l'art français*.]

A l'inutile verbiage des artistes de la *Commune des arts* et de la *Société républicaine des arts*, il est agréable de pouvoir opposer le labeur silencieux et bienfaisant des membres de la *Commission des Monuments*, dont les procès-verbaux, si parfaitement édités par M. Louis Tuetey, ont révélé le zèle intelligent et attentif. Ce deuxième et dernier volume[2] comprend les procès-verbaux des séances du 3 septembre 1793 au 9 mars 1794. Après quatre années de longues recherches, visites aux ventes d'émigrés, rapports sur les œuvres d'art qui méritaient d'être sauvées de la destruction d'édifices, ces dévoués conservateurs de notre art français remettaient leurs papiers entre les mains du Comité d'instruction publique et se voyaient remplacés par la *Commission temporaire des arts*, pour le grand malheur de nos collections. Car on peut, en lisant ces deux volumes, se rendre compte du goût éclairé avec lequel ces commissaires avaient accompli leur tâche. Véritables connaisseurs, ils signalaient dans leurs rapports et demandaient pour le Museum des œuvres de premier ordre, qui auraient fait la gloire du Louvre. Ils n'avaient pas le dédain funeste que montrèrent les sectateurs de David pour les meubles, les bronzes, tous les spécimens de l'art exquis du XVIIIe siècle. C'est ainsi que le sculpteur Boizot fait réserver à Louveciennes (p. 241) des porcelaines de Sèvres, des vases de marbre, des tables, des trépieds de bronze ; que le peintre Lemonnier désigne chez l'émigré Mondragon (p. 228) le pastel de « M. Duval l'oncle » par La Tour, œuvre célèbre, exposée au

1. Dans la *Révolution française* du 14 mars 1904, p. 282-287.
2. Cf. la *Revue*, t. IV, p. 612-614.

Salon de 1745, identifié par M. Maurice Tourneux avec l'admirable portrait de Duval de l'Épinoy, entré récemment dans la belle collection de M. J. Doucet [1] ; que Moreau le Jeune s'efforce de sauver une énorme collection de dessins que l'on rapporte du château d'Hondainville, dans l'Oise, et qui avait été pillée d'une manière barbare (p. 73-74).

Mais ces choix si intelligents ne furent pas toujours maintenus ; aussi, beaucoup d'œuvres d'art réservées par les commissaires pour l'enrichissement des collections nationales, se retrouvent chez des amateurs. Nous pouvons d'ailleurs nous rendre compte, par certaines indications du volume même, que maintes collections furent soustraites par leurs propriétaires à toute enquête ; par des ventes fictives, faites en cachette, des enlèvements habiles accomplis avec l'aide de complices amis, bien des tableaux et des meubles, furent mis en sûreté à l'étranger, ou emportés par des marchands, particulièrement en Angleterre. M. L. T. aurait pu citer, comme fait très intéressant en ce genre, l'histoire de l'enlèvement de la collection du Cte de Vaudreuil transportée en Angletterre, qui est racontée par le Bon Davillier [2]. Nous n'avons pas à répéter ce que nous avons déjà dit sur le soin avec lequel ces documents ont été publiés et annotés par l'éditeur ; c'est à peine si l'on peut indiquer quelques additions [3]. Ces deux volumes doivent être placés désormais à côté des *Archives du Musée des Monuments français* qu'ils complètent, et il sera indispensable d'y avoir recours pour toute étude sur l'histoire de nos collections pendant la Révolution. — G. Brière.

Souvenirs du baron Hüe, *officier de la chambre du roi Louis XVI et du roi Louis XVIII (1787-1815)*, publiés par le Baron de Maricourt, son arrière-petit-fils. Paris, Calmann-Lévy (1904). In-8, xxviii-334 p. (portr.).

Il s'en faut de beaucoup que le texte narratif publié par M. de Maricourt présente, dans sa totalité, l'attrait de la nouveauté. En 1806, paraissait à

---

1. *Études d'iconographie française II. Deux portraits de La Tour identifiés*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1er avril 1904.

2. Dans le *Cabinet du duc d'Aumont*, Paris, Aubry, 1870, p. 80.

3. P. 9, note 2. Le buste provenant d'Ermenonville doit être celui de Dominique de Vic par Guillaume Dupré qui fut exposé au Musée des monument français, puis rendu à la famille, et est revenu il y a quelques années, au Louvre. — P. 205, note 3. Le médaillon de M. et Mme Gougenot en marbre est actuellement au Musée de Versailles, le buste en bronze de l'abbé Gougenot, catalogué par Lenoir, a disparu on ne sait comment. — P. 227. Le lit de Justice de Louis XV attribué à Dumesnil est probablement le tableau aujourd'hui au Musée de Versailles.

Londres, sous la signature de François Hüe, un livre intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, qui fut réédité à trois reprises, en 1814, 1816 et 1860. Hüe « a utilisé dans cet ouvrage, dit M. de M. (p. XII), plusieurs parties des Souvenirs que nous livrons aujourd'hui à la publicité. Mais un grand nombre de faits concernant Louis XVI et sa famille ne se rencontrent pas dans les *Dernières années* du Roi martyr. Par contre, cet ouvrage renferme des réflexions politiques qui seraient, à l'heure actuelle, fastidieuses et démodées, et que nous avons cru devoir supprimer des *Souvenirs*. » Si nous comparons les *Dernières années* (édit. de 1860) aux *Souvenirs*, nous constatons que le récit des journées d'octobre qui figure au pages 7 à 20 des *Souvenirs* se retrouve dans les *Dernières années*, pages 151 à 161 ; il en est de même pour les récits du retour de Varennes (*Dernières années*, p. 226-233 ; *Souvenirs*, p. 23-28), de la journée du 20 juin (*Dernières années*, p. 272-280 ; *Souvenirs*, p. 28-33), du 10 août (*Dernières années*, p. 322-336 ; *Souvenirs*, p. 40-54), de la captivité de Louis XVI au Temple et des incarcérations de Hüe en 1792 et 1793-94 (*Dernières années*, p. 366-477 ; *Souvenirs*, p. 56-211, 229-230, 232-233). Pour toute cette série de passages, les textes sont identiques, à quelques coupures et interversions près. On aperçoit bien les suppressions opérées par M. de M. ; elles ont porté sur les longues considérations historiques et philosophiques que Hüe avait cru devoir introduire dans les *Dernières années*, et qui sont sans intérêt. On distingue moins clairement le « grand nombre de faits » annoncés concernant Louis XVI et sa famille. Ils semblent se réduire à quelques anecdotes peu importantes.

Donc, plus des trois quarts (environ 225 pages sur 286) des *Souvenirs* publiés par M. de M. ont déjà été imprimés sous une forme presque identique dans les éditions successives des *Dernières années*. La partie publiée pour la première fois occupe une cinquantaine de pages ; elle offre quelques détails utilisables sur le train de vie et l'organisation de la maison du comte de Provence dans ses diverses résidences ; le dernier chapitre (XII) retrace les difficultés au prix desquelles Hüe put exécuter la mission qui lui fut confiée, en mars 1815, de transporter hors de la France les diamants de la couronne. Le volume est terminé par un appendice et des pièces justificatives : lettres reçues par Hüe lorsqu'il eut publié, en 1806, les *Dernières années* ; notes biographiques à lui consacrées par sa femme et son frère [1] ; divers papiers de famile.

1. Dans la note écrite par lui, André Hüe traite particulièrement des arrestations de son père pendant la Terreur. M. de M. aurait pu la compléter grâce au dossier Hüe conservé aux Archives nationales dans le fonds du Comité de sûreté générale (F7 4745). Deux autres dossiers du fonds de la Police générale, au même dépôt (F7 6545, doss. 1991, et F7 6580, doss. 3200) concernent l'arrestation de la dame Hüe par la police impériale en 1810, lors d'un voyage qu'elle fit en France.

La publication faite par M. de M. n'était pas, semble-t-il, de celles qui s'imposent. La partie inédite des Souvenirs de Hüe pouvait être donnée dans une Revue, en un ou deux articles. Pour le reste, du moment surtout qu'il s'agissait d'une réimpression non critique (M. de M. ne décrit même pas le manuscrit qu'il a reproduit), il n'y avait qu'à renvoyer aux *Dernières années*, qu'on trouve couramment chez les libraires. — P. Caron.

Constance Hill. **Juniper Hall. A rendez-vous of certain illustrious personages during the french Revolution including Alexandre d'Arblay and Fanny Burney.** Illustrations by Ellen G. Hill and reproductions in photogravure, etc. London and New-York, John Lane, the Bodley head, 1904. In-8, xiv-295 p.

Ce livre de luxe, magnifiquement illustré de nombreuses gravures et dessins, est intéressant encore à d'autres titres ; il est fait en grande partie avec les Mémoires du Docteur Burney et les lettres ou le Journal de Fanny Burney sa fille, un écrivain fort célèbre du temps, mariée alors à un émigré français, le général d'Arblay. Il prend aux nombreuses citations qu'il leur emprunte, aux reproductions fort artistiques qui les illustrent, aux impressions éprouvées sur les lieux mêmes par l'auteur, un curieux et aimable caractère de reconstitution très précieuse : Mme C. H. a réussi, grâce à tout cela, à rendre très heureusement le ton de la société très cultivée de la fin du xviiie siècle. Il s'agit de Juniper Hall, un vieux manoir du Surrey, à quelques lieues au sud de Londres, où l'auteur croit entendre encore l'éloquence de Mme de Staël, les cyniques plaisanteries de Talleyrand et les voix plus effacées de Narbonne, de Mathieu de Montmorency, Malouet, Jaucourt, Lally-Tollendal, la princesse de Hénin, Mme de Broglie, Mme de La Châtre, Girardin, le général d'Arblay. Car ces émigrés de France y vécurent quelque temps à partir de la fuite de Varennes. On entend là l'écho des journées révolutionnaires, des massacres de septembre, que ces nobles seigneurs ne manquent pas, et Mme C. H. après eux, d'attribuer à Danton (p. 17) ; on recueille les émotions de leur fuite vers la frontière et vers les côtes ; leurs dramatiques aventures, toutes mêlées d'héroïques dévouements, avant d'atteindre le hâvre de refuge que fut pour quelques-uns d'entre eux le gracieux pays de Juniper Hall (ch. V-VI). Ils se remirent vite en l'aimable compagnie de leurs hôtes des souffrances premières de leur exil, dans une sécurité plus douce et plus amère ensemble par les terribles nouvelles qui les poursuivaient de France, le procès, la mort du roi, la mort de la reine, la terreur. — Peu à peu dans ce très gracieux ouvrage, sur ce fond de l'histoire générale de la Révolution, se dessine en relief plus accentué la figure du

principal personnage de cette histoire qui n'est plus guère, dans sa seconde partie, une histoire des émigrés français : il s'agit de Fanny Burney, auteur célèbre de deux romans, *Evelina* et *Cécilia*, qui a épousé le 28 juillet 1793 le général d'Arblay quoi qu'il eût perdu toute sa fortune en France ; le grand succès, l'année suivante, de la *Camilla*, de Mme d'Arblay, permit au jeune ménage de vivre dans une heureuse simplicité au cottage Camilla ; ils y vécurent doucement, y reçurent des hôtes aimables, quittèrent parfois leur champêtre demeure pour de courtes réceptions à la cour. Mme C. H. et Mme Ellen. G. Hill ont recueilli le charme discret de ces lieux illustres et l'ont finement noté par la plume et par le crayon ; elles se sont prises elles-mêmes pour Juniper Hall et surtout pour Camilla cottage de la tendre affection de leur héroïne, et après avoir suivi ses pas, entendu le son lointain de sa voix, elles se sont avec peine arrachées à ces campagnes tranquilles et leur ont laissé un adieu ému. — J.-E. Driault.

J. Meilloc. **Les Serments pendant la Révolution.** Publié par les soins de l'abbé F. Uzureau. Paris, Lecoffre, 1904. In-12, 366 p.

On connaissait déjà, par l'abbé Letourneau[1], la personnalité de l'abbé Meilloc qui, né le 31 août 1744, mourut le 28 mai 1818, et qui, à travers les fonctions successives de professeur, puis directeur du séminaire d'Angers, de vicaire général au moment de la Révolution, d'administrateur du diocèse pendant l'exil de M. de Lorry, évêque d'Angers, et, à nouveau, de vicaire général et de directeur du séminaire après la restauration du culte, semble avoir constamment joué le rôle d'un Émery angevin. Il était, d'ailleurs, l'élève du célèbre Sulpicien, et, grâce à une hernie double qui l'empêcha d'être déporté selon la loi du 26 août 1792, il put, en restant en France, soit publiquement, soit caché, pendant la Terreur, à Baugé, développer des idées tout à fait analogues à celles qu'exprimait au même temps M. Émery.

L'abbé U. n'a pas voulu, dans l'ouvrage que j'analyse, rendre compte de toute l'action, politique, intellectuelle et administrative, de l'abbé Meilloc. Il s'est contenté d'exposer la position théorique prise par ce dernier à l'égard des divers serments exigés des prêtres par le gouvernement au cours de la Révolution. Le dessein méritait d'être exécuté, et, avec certaines réserves qui portent avant tout sur l'agencement et la méthode[2],

1. *Hist. du séminaire d'Angers*, Paris, 1895, in-8, et les 48 premières pages du livre de l'abbé U.

2. C'est dans les notes, en particulier, que, bien souvent, certains faits ou textes intéressants sont relégués.

on peut dire que l'abbé U. l'a bien exécuté. La question des serments pendant la Révolution n'est pas, en effet, que théorique; c'est, en somme, sur elle que s'est faite la division du clergé français en constitutionnels et assermentés, c'est d'elle qu'est sortie presque toute la politique religieuse des divers gouvernements révolutionnaires. D'autre part, des écrits comme ceux de l'abbé Meilloc ou de ses adversaires, même avec la publicité très limitée qui leur était accordée par les lois, ont eu une action réelle sur les esprits qui, dans la tourmente religieuse, demandaient des appuis et des guides. Qu'on considère, en effet, que, pendant toute la Révolution, l'évêque d'Angers, M. de Lorry, n'écrivit pas une seule fois à ses ouailles abandonnées, pour leur indiquer la voie du vrai et du juste qu'ils cherchaient et ne trouvaient pas, sinon le jour où il vit que Bonaparte allait assurer la paix à l'Église; qu'on se rappelle que Pie VI, sur la question du serment de liberté et d'égalité en 1791 [1], Pie VII, sur celle du serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII [2], ont refusé de se prononcer formellement, laissant à chacun, ou tout au moins à quelques chefs moraux, le soin d'interpréter les textes et les circonstances dans le sens de la vérité catholique; dès lors, on comprendra l'abondance de cette littérature des serments, ses effets, — et, par là, son intérêt.

Les écrits de l'abbé Meilloc, employés déjà par l'abbé Letourneau, sont conservés aux archives du séminaire d'Angers. Ils sont restés manuscrits parce qu'ils datent pour la plupart de la Terreur. M. Meilloc n'affirma sa doctrine, conforme à celle de M. Emery, qui l'avait déjà exposée, qu'après la promulgation de la Constitution, le 24 juin 1793 (p. 147, n. 1), et il l'affirma à l'occasion des doutes des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, qui administraient l'Hôtel-Dieu de Baugé. Sa doctrine finit par les convaincre, puisqu'elles prêtèrent serment le 17 février 1794.

Cela explique qu'on n'ait rien de M. Meilloc sur le serment à la Constitution civile du clergé, exigé par le décret du 26 novembre 1790, et condamné par Pie VI par son bref du 10 mars 1791. Tandis que 385 prêtres, sur 1540, acceptaient de prêter ce serment, M. Meilloc le refusa : la question, en effet, était claire, même avant que le Saint-Siège n'eût exposé sa doctrine, et un catholique traditionaliste ne pouvait accepter les innovations archaïques, si l'on peut ainsi parler, de la Constitution civile. On n'a rien non plus de M. Meilloc à propos du serment exigé par la loi du 5 septembre 1797, qui, en conséquence du coup d'État anticatholique du 18 fructidor, imposait aux prêtres, entre autres disposi-

1. P. 56 et 119, n. 1.
2. P. 274-275.

tions, l'obligation de jurer haine à la royauté et à l'anarchie ; le curé de Saint-Sulpice et l'archevêque de Paris autorisèrent la prestation de ce serment : on peut se demander si le Sulpicien d'Angers ne partagea pas cette manière de voir.

En revanche, à l'occasion du second serment révolutionnaire, celui de liberté et d'égalité, décrété le 14 août 1792, et exigé, par suite d'extensions successives, de tous les citoyens, le 3 septembre, M. Meilloc composa plusieurs petits traités que publie l'abbé U. :

1. *Observations simples et impartiales sur le serment*, p. 66-87, où il recommande la prestation du serment.

2. *Principes sur la conduite à tenir dans les révolutions et sur la soumission due au gouvernement*, p. 88-103, où, en dix-sept articles, il expose qu'on doit se soumettre même à un gouvernement usurpateur.

3. *Éclaircissements sur quelques endroits d'un petit écrit sur le serment*, p. 104-122, où il répond, d'une façon un peu casuistique (cf. p. 111) à des critiques formulées contre ses idées [1].

4. *Réponses à quelques difficultés proposées*, p. 123-140, où il développe les principes antérieurement émis.

5. *Réponses à quelques questions sur le serment de liberté et d'égalité*, p. 140-206, vraisemblablement adressées au prieur-curé de Baugé, qui avait sans doute collaboré au premier écrit [2], et constituant une sorte de petit catéchisme de la licité ; à noter, en particulier, l'interprétation habile, dans ce sens, du bref du 10 mars 1791 (p. 168 sqq.).

6. *Mad.* (sic), écrit sans doute adressé à la supérieure des sœurs de Baugé, p. 208-235.

7. *Observations*, p. 241-255, réponse assez sèche adressée à l'auteur des *Courtes réflexions sur le serment* d'un partisan de la rétractation, p. 236-240.

Cette campagne pour la licité du second serment, M. Meilloc la reprit, lorsque, les lois des 21 février et 30 mai 1795 ayant restauré la liberté du culte, les prêtres purent exercer, à condition de s'engager à la « soumission aux lois de la République », plus expressément prescrite par le Code de police ecclésiastique voté le 29 septembre 1795. Pie VI, cette fois, s'était prononcé dans le bref du 5 juillet 1796 ; mais la décision du Saint-Siège fut peu connue en France, puisqu'on continua, postérieurement, à discuter sur la licité du serment, et que, le 13 février 1797, l'abbé Touchet écrivait encore contre elle. M. U. ne dit pas si l'abbé Meilloc eut connaissance du bref de Pie VI ; en tout cas, Meilloc conclut, dans ses *Observations*, p. 260-269, comme le pape lui-même.

---

1. L'abbé U. a publié à l'appendice I, p. 315-325, un traité contre les mêmes idées.
2. V. p. 1 et 2.

Il semble que le dernier serment *révolutionnaire*, la promesse de « fidélité à la Constitution » de l'an VIII, rendu obligatoire par l'arrêté du 28 décembre 1799 et la loi du 11 janvier 1800, eût dû soulever moins de protestations et de discussions que les précédents, puisqu'il ne contenait rien expressément qui fût contraire aux lois de l'Église et aux principes du catholicisme. C'est que la question religieuse devenait essentiellement politique, et que la réaction de brumaire réveillait au cœur de beaucoup de prêtres et de catholiques des espérances de pure restauration monarchique. D'autre part, le Saint-Siège, peut-être pour cette raison même, ne se prononçait pas, et l'instruction du cardinal-légat Caprara, le 14 avril 1802, ne s'occupait que du passé, — en autorisant les « jureurs » à ne pas se rétracter, sans préjuger de l'avenir, pour quoi il était loisible de penser qu'une décision pontificale, en dehors des événements souhaités, interviendrait. Pratiquement, le Concordat institua un serment analogue à celui de l'ancien régime, et, dans l'Ouest même, la paix de Montfaucon-sur-Moine avec les royalistes (19 janvier 1800), dispensa du serment les prêtres de la région. Seulement Fouché, hostile à ces temporisations, alla de l'avant, de sa propre autorité : le 20 juillet 1801, une circulaire violente émanée de lui prescrivait le serment, sous peine de la déportation. M. de Lorry, évêque, toujours absent, d'Angers, ordonna la soumission, dans une lettre pastorale, selon les formes indiquées dans un arrêté préfectoral du 28 juillet, et ses deux vicaires généraux, les abbés Meilloc et Courtin, développèrent les principes de M. de Lorry, dans un écrit, daté du 1er août, et qui fut vivement attaqué par les intransigeants[1]. Bonaparte, en faisant retirer la circulaire de Fouché (9 août), le préfet, en atténuant l'application de son arrêté, concoururent de leur côté à la pacification religieuse.

Le successeur de M. de Lorry, M. Montault des Isles, entra à Angers le 6 juin 1802. M. Meilloc put, dès lors, à la faveur du Concordat, travailler, dans son diocèse, à la reconstitution de l'Église. Il n'entrait pas dans le plan de l'abbé U. d'exposer l'action de celui-ci dans tous ses détails. Dans l'appendice III, toutefois (p. 350 3qq.), il nous donne quelques renseignements sur le clergé constitutionnel, qui s'unit au clergé concordataire le 13 août 1802. Il aurait été bon de nous faire savoir comment les intransigeants acceptèrent, tacitement ou non, le nouvel état de choses, pour que l'histoire des serments révolutionnaires dans le diocèse d'Angers apparût plus clairement et dans son entier. La plume féconde de M. U. ne nous le dira-t-elle pas un jour? — Georges BOURGIN.

1. Publié p. 296-306. L'abbé Letourneau, *loc. cit.*, a indiqué plusieurs écrits des intransigeants, et l'abbé U., Appendice II, p. 329-349, publie un petit traité très violent contre les vicaires généraux d'Angers.

Jean MORVAN. **Le soldat impérial (1804-1814).** Tome Ier : *Le recrutement. Le matériel. L'instruction. La solde. Les vivres. L'administration.* Paris, Plon, 1904. In-8, VII-520 p.

Les livres d'histoire militaire publiés depuis une vingtaine d'années sont en très grande majorité consacrés à des récits de batailles. Il faut savoir gré à M. Jean Morvan [1], auteur d'un livre sur *Les Chouans de la Mayenne* dont nous avons rendu compte (voy. t. III, p. 646), de s'être avisé qu'il y a autre chose dans l'histoire d'une armée que les marches qu'elle a exécutées, les combats qu'elle a livrés, et les actions d'éclat de tel ou tel de ses soldats ; que cette armée a été composée d'une masse plus ou moins considérable d'hommes, et qu'il est de premier intérêt de rechercher comment ces hommes ont été rassemblés, comment il a été procédé à leur armement et à leur instruction, comment, une fois en campagne, il a été pourvu à leur entretien et à leur subsistance. Telles sont les questions que M. M. s'est posées à propos de la Grande Armée, et qu'il s'est efforcé de résoudre, avec un sang-froid dont il faut le louer, dans le premier volume d'une étude sur *Le soldat impérial.* Un second volume, dont le plan n'est pas indiqué, sera consacré à « suivre à l'œuvre » ce même soldat.

Le sous-titre de l'ouvrage en indique le contenu. Après une préface où il expose son dessein, M. M. traite du fonctionnement de la conscription, de l'habillement, de l'armement et de l'équipement des anciens soldats et des conscrits, de l'organisation des transports, de la remonte, du casernement et du campement, de l'instruction donnée aux recrues, du mode de paiement de la solde et des moyens employés pour procurer des vivres aux troupes, des services administratifs. Chaque chapitre se compose d'une série de faits juxtaposés, avec des appréciations personnelles de l'auteur. M. M. a poussé au noir son tableau. On garde de la lecture de son livre l'impression que le recrutement de la Grande Armée n'a été assuré qu'au prix de la violence, et qu'à aucun moment elle n'a été convenablement armée, chaussée, habillée ; que plusieurs de ses unités, même à la belle époque de 1805-1807, n'ont pas possédé le minimum nécessaire d'instruction ; que sa solde, comme son pain, lui sont toujours arrivés avec une extrême irrégularité, et que ses services administratifs ont été désorganisés en permanence par l'incurie et les malversations. Cette peinture est-elle rigoureusement exacte ?

Le procédé de documentation employé par M. M. est très simple. « Il a parcouru, sinon lu, en y notant ce qui était de nature à l'intéresser, diffé-

1. Jean Morvan est le pseudonyme d'un officier, le lieutenant Tixier.

rents ouvrages d'histoire militaire, et, tout spécialement, la correspondance de Napoléon, et les mémoires militaires sur le premier Empire, de préférence ceux de simples soldats ou d'officiers subalternes, l'observateur lui semblant, et avec raison, « d'autant meilleur qu'il a connu de plus près le soldat ». M.M. s'est ainsi constitué un volumineux jeu de fiches. Il a réparti ces fiches dans les différents compartiments de son cadre ; il les a mises bout à bout dans chaque compartiment ; il a écrit une préface, des débuts et des conclusions de chapitres. Et son livre a été fait.

Prise en elle-même, cette méthode n'est pas illégitime, et je reprocherai à M.M. non de s'être livré à un travail de marqueterie — son sujet l'exigeait — mais de n'avoir pas montré un discernement suffisant dans le choix de ses matériaux. Il est avéré que la plupart des mémoires civils ou militaires sur la Révolution et l'Empire sont sujets à caution, et qu'autant que possible les documents d'archives doivent leur être préférés, les mémoires restant, sauf exception, documents de deuxième ligne. M. M. ne semble point partager ces défiances ; il a puisé abondamment aux sources narratives, et, dans ses références (établies d'après ce système vicieux qui consiste à grouper en une note unique, à la fin de chaque paragraphe, les ouvrages utilisés, sans indication de tomes ni de pages), on ne trouve pas trace de cotes d'archives. Peut-être M.M. répondra-t-il qu'à explorer les fonds d'archives relatifs à la Grande Armée, il y aurait de quoi user plusieurs vies d'hommes, et qu'il n'a voulu faire qu'une synthèse provisoire : cet argument fût-il sans réplique, on devrait continuer à s'étonner que M.M. n'ait pas profité des ressources que lui offraient tels recueils de textes récemment publiés, et qu'il ait, par exemple, négligé de recourir à la publication de MM. Alombert et Colin sur *La campagne de 1805 en Allemagne* dont le tome Ier renferme, sur l'organisation de la Grande Armée, une foule de pièces et de détails intéressants. M.M. pourra répondre aussi qu'il a mis largement à contribution diverses correspondances, au premier rang celle de Napoléon, et qu'ainsi se trouve corrigé l'abus qu'il a fait des sources narratives. Mais là encore des réserves s'imposent. M.M. prend à la lettre, aussi bien que les plaintes intéressées de Joseph et même de Davout, les boutades de Napoléon ; il semble considérer comme justifiés tous les reproches que l'Empereur ne cessait d'adresser, pour des défauts d'organisation, à Clarke, à Dejean ou à Lacuée. Or il est sûr que ces reproches étaient souvent et délibérément exagérés, et qu'ils ne sont pas, parce que de forme catégorique, voire violente, nécessairement fondés. La Correspondance de Napoléon est un document de premier ordre ; mais, comme tout document, elle doit être critiquée ; et, dans l'espèce, c'était encore dans les fonds d'archives, dans

les états de situation d'effectifs et de matériel, dans ce qui reste des papiers des deux ministères de la Guerre de l'Empire et des administrations qui en dépendaient, qu'il fallait aller chercher les moyens de la contrôler.

Il est donc difficile de tenir pour absolument vrai le tableau présenté par M. M. Dans l'ensemble, il est probablement assez exact; mais on peut penser que les monographies précises qui seront un jour écrites, il faut l'espérer, sur l'histoire interne de la Grande Armée, y révéleront plus d'une exagération, et mettront en relief une extrême diversité, suivant les temps et suivant les corps, qui ne ressort point du livre de M. M. Tel qu'il est, ce livre procède d'une idée louable, mais dont la réalisation a été hâtive. La critique générale que j'en ai faite me dispense des observations de détail qu'en dépit de la difficulté des vérifications, je serais à même de formuler. J'ajoute qu'il est écrit d'une plume alerte, quoique parfois incorrecte, et un peu portée aux effets littéraires [1], et que, faite par des lecteurs avertis, la lecture peut en être intéressante et instructive. — P. Caron.

Charles Baille. **Le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon (1788-1833)**. Paris, Perrin, 1904. In-12, 489 p.

Le titre principal de ce volume semblerait annoncer uniquement une étude d'histoire religieuse. Mais il y a un autre titre « genre *Revue des Deux Mondes* » : Un prélat d'ancien régime au XIXe siècle. Sa famille et son groupe. Et, en effet, il est autant question de la famille des Rohan et de tout leur entourage, des salons sous l'Empire et sous la Restauration, de Mme Récamier, de Mme Duras, de Napoléon, de Chateaubriand, que du cardinal de Rohan-Chabot. L'auteur, on le sent, cherche à parler du plus grand nombre de choses possible. Nous aurions mieux aimé une étude plus approfondie du cardinal de Rohan-Chabot, de sa vie ecclésiastique et du rôle qu'il a joué dans l'Église de France.

L'auteur n'a pas eu beaucoup de documents sur Rohan-Chabot. Les mémoires manuscrits de l'abbé Perrin, vicaire général du diocèse de Besançon, ne lui ont guère fourni que de petits détails. C'est la Correspondance de Rome, aux Archives des Affaires étrangères, qui lui a donné ses principaux documents (volumes 957, 958, 959 et suivants, jusqu'au volume 970); le dossier Rohan, aux Archives de la Direction des Cultes, a été consulté (p. 456). Enfin, M. B. a utilisé des mémoires et souvenirs (duc de Broglie, Hyde de Neuville, etc.). Remarquons que la Direction des Cultes a autorisé M. B. à consulter un dossier personnel ; c'est là un

1. Voir notamment la préface.

précédent qui n'échappera à personne et dont les historiens devront tirer parti. Comment, alors que les Archives nationales sont ouvertes jusqu'en 1852, les archives de la Direction des Cultes restent-elles hermétiquement fermées ? Comment tant de ministères conservent-ils encore des documents antérieurs à 1850, qui devraient être versés aux Archives Nationales ? C'est une question que nous débattrons une autre fois. — De plus, notons que M. B. a eu communication des volumes 969 et 970 de la Correspondance de Rome, qui concernent les années 1831 et 1832. Autre précédent, dont nous nous réjouissons et que nous enregistrons avec plaisir. La Commission des Archives des Affaires étrangères se relâche donc de sa rigueur ; elle permet de voir les documents postérieurs à 1830 ! Toutes nos félicitations.

Il est dommage que M. B., ayant eu à sa disposition ces documents qu'on aurait pu refuser à d'autres, n'ait pas composé son livre d'une manière plus solide. Mais, d'autre part, dans sa deuxième partie, il apporte quelques documents utiles à l'histoire religieuse de la France.

Nous ne nous arrêterons pas aux discussions qu'il engage contre M. Geoffroy de Grandmaison, qu'il convainc d'erreur à chaque ligne (p. 108-109, notamment). M. B. est visiblement trop préoccupé de relever les erreurs de M. Geoffroy de Grandmaison, dont on connaît la passion. De simples notes eussent suffi. En revanche, nous aurions désiré plus de précision et une étude vraiment sérieuse sur le diocèse de Besançon au moment où Rohan-Chabot en devient archevêque. C'était pourtant un sujet intéressant. Le chanoine Gousset, dans son livre sur le cardinal Gousset, donne quelques faits; mais une étude plus approfondie eût été ici nécessaire. — M. B. est trop superficiel encore (p. 226) sur la lettre pastorale du cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, en 1824. L'archevêque annonçait « qu'il proposerait à la Chambre de Paris des mesures législatives dans le but de protéger efficacement les intérêts religieux et d'accorder au clergé les garanties qui lui étaient dues et qu'on s'obstinait à lui refuser. » Tout cela est extrêmement vague ; M. B. n'a sans doute pas lu cette lettre ; elle est autrement précise et instructive. Ailleurs, M. B. montre qu'il aime la précision (p. 247). Au sujet des dangers du jubilé de 1825, indiqués par Villèle, M. B. surprend encore M. Geoffroy de Grandmaison en flagrant délit d'erreur ou d'omission. Il cite des documents *in extenso*, certainement parce qu'il n'en a pas beaucoup : plusieurs sont sans importance. D'autres, au contraire, sont capitaux : parmi ceux-ci, signalons ceux qui concernent l'action du Gouvernement de Casimir-Périer auprès du Pape, en 1831, en vue de la condamnation de Lamennais. C'est la partie la plus neuve du livre de M. B.

A vrai dire, ce n'est pas une révélation absolue, comme le croit M. B. On les avait déjà par Lamennais. Dans les *Affaires de Rome* (1836), Lamennais a écrit : « Ainsi s'en allaient vers la cité, pendant si longtemps dominatrice et reine, trois obscurs chrétiens..... Des notes diplomatiques de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie les avaient devancés à Rome. On y pressait le pape de se prononcer contre ces révolutionnaires audacieux, ces impies séducteurs des peuples qu'ils poussaient à la révolte au nom de la religion. *Le gouvernement français agissait dans le même sens*, secondé en cela par le parti carliste à la tête duquel se trouvaient le cardinal de Rohan, le cardinal Lambruschini, et les Jésuites que l'on rencontre partout où se remue quelque intrigue... »[1] M. B. précise ce que dit Lamennais par les documents des Archives des Affaires étrangères, Correspondance de Rome. Ce sont des lettres de Casimir-Périer, président du Conseil, à Saint-Aulaire, ambassadeur à Rome, et des réponses de celui-ci. Il faut, dit Casimir Périer le 24 novembre 1831, *déjouer le plan* de Lamennais. Si l'abbé de Lamennais pouvait « surprendre, même en apparence, les suffrages du Saint-Siège, cela compliquerait de la manière la plus déplorable les embarras que les dispositions d'une partie de notre clergé suscitent déjà au gouvernement du Roi. »

On voit que sur plusieurs points importants, l'ouvrage de M. B. est utile, ou même nécessaire à consulter. Ajoutons qu'il se lit avec plaisir. — Ph. Sagnac.

1849. L'expédition française de Rome sous la Deuxième République, *d'après des documents inédits*, par René Bittard des Portes. Avec une carte des environs de Rome. Paris, P. Téqui, 1904. In-8, IX-432 p.

Voici un livre où l'auteur n'a pas grande part. On aura achevé la critique de l'ouvrage quand on aura fait celle des sources.

L'introduction commence ainsi : « Malgré toutes les angoisses patriotiques, les catholiques de France tournent toujours avec tristesse leurs regards vers Rome, la grande capitale chrétienne. Le chef de l'Église n'y demeure-t-il pas prisonnier ? » Au moins cela est net ; on sait immédiatement à quoi s'en tenir sur la direction générale de cette étude historique.

On lit plus loin : « Aujourd'hui l'esprit de parti affecte de contester l'importance de ces victoires, et par un étrange oubli, nos nouveaux dra-

1. *Œuvres complètes de Lamennais* (Paris, Pagnerre, 1844, in-12), tome VIII, p. 13-14. Connait-on ces notes de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie ? Ceux de nos lecteurs qui pourraient nous donner quelque renseignement à ce sujet nous rendraient service.

peaux ne portent plus : Rome 1849. » — « En 1861, dans un remarquable ouvrage, M. de Gaillard avait condensé le récit des débats, à la Chambre française de 1849, si agités, si violents, et celui des interminables négociations engagées à Gaëte entre les représentants des différentes puissances catholiques. La partie militaire s'était trouvée forcément négligée.

« Désireux de restituer à la petite armée du général Oudinot toute l'importance de son rôle et tout le mérite de son intervention, nous avons entrepris de constituer le dossier militaire de l'expédition. »

Telle était donc l'intention première de M. Bittard des Portes : faire l'histoire militaire de l'expédition de Rome ; et il eût pu s'en tirer à son honneur, ayant la pratique des sujets de ce genre. Mais pourquoi a-t-il voulu sortir des limites qu'il s'était lui-même assignées, et refaire cette histoire diplomatique que M. L. Gaillard a, selon lui, si parfaitement racontée ? En fait les 200 premières pages du livre sont presque entièrement consacrées au récit des négociations qui précédèrent les deux attaques de Rome.

La raison de ce changement dans le plan de l'ouvrage s'aperçoit clairement : M. B. des P. s'est laissé entraîner par l'attrait de l'inédit ; trouvant dans les papiers du général de Tinan « un recueil volumineux » de lettres de Mazzini, de Lesseps, Oudinot, etc., ayant trait aux négociations de cette période, il n'a plus voulu désormais se borner au militaire. Il aurait fallu pourtant prendre parti, et abandonner entièrement cette question politique, ou la traiter entièrement ; il était en tous cas insuffisant de raccorder des documents nouveaux avec des ouvrages de seconde main. Mais ce qui est surtout fâcheux, c'est que parmi ces documents que M. B. des P. a pris aux papiers du général de Tinan, on n'en rencontre pas un qui n'ait été publié depuis plus de cinquante ans. Quelques-uns ont paru dans des journaux français et italiens ; mais la plupart ont été rassemblés par M. de Lesseps lui-même dans son ouvrage intitulé : *Ma mission à Rome, mai 1849, Mémoire présenté au Conseil d'État par Ferdinand de Lesseps* (Paris, Amyot, rue de la Paix, 1849, in-8). — Il est une autre série de documents inédits que l'auteur cite en note de temps en temps : c'est le dossier de M. de Lesseps au Conseil d'État. Cela est véritablement étonnant ; M. de Lesseps, c'est très exact, a été traduit devant le Conseil d'État pour faits concernant sa mission à Rome en 1849. Mais M. le Vice-Président du Conseil d'État, ainsi que MM. les Archivistes affirment que ce dossier a été brûlé et détruit en 1871 ; de sorte que l'on comprend mal comment M. B. des P. s'arrangea pour le consulter. — D'anciens officiers ont en outre fourni à l'auteur quelques « communications ». Il est certain que M. Espivent, par exemple, a été parfaitement au courant des négociations

de Lesseps. Toutefois, si l'on fait, d'après les références, la liste des renseignements qui sont venus ainsi à M. B. des P., on s'aperçoit qu'ils se réduisent à fort peu de chose ; ce sont ordinairement de petites anecdotes sans importance, et que personne ne songera à contester, comme l'auteur le fait remarquer fort justement dans sa préface.

Après les inédits, passons aux ouvrages de seconde main. L. Gaillard a fait un livre sérieux, mais qui malheureusement est déjà un peu ancien ; il ne mérite pas une confiance aussi absolue que le pense M. B. des P. On est surpris, par exemple, d'y trouver un fragment du Manifeste libéral que le Gouvernement français réclama si longtemps et si vainement à la Papauté et qui sans aucun doute ne fut jamais écrit. M. B. des P. le loue pourtant du récit qu'il donne des négociations de Gaëte. — Mais il s'est inspiré plus directement de l'ouvrage de Balleydier, *Histoire de la Révolution de Rome* (Genève, 1851). Celui-ci est un tissu d'anecdotes douteuses et d'exagérations. L'auteur, nettement clérical, a accepté sans contrôle toutes les histoires de crimes et de pillages qu'on a mis sur le compte de la République romaine. De Lesseps ayant averti les autorités romaines qu'on ne devait pas « toucher un seul cheveu d'un Français installé à Rome », un journal comique de Rome conseilla aux perruquiers de fermer leurs boutiques. M. Balleydier écrit très sérieusement : « Les perruquiers refusèrent leurs services aux Français qui se présentaient chez eux ; ils craignaient, disaient-ils, etc. » (*La Révolution à Rome*, p. 109). M. B. des P. s'empresse de répéter cette naïveté (p. 158). — *Garibaldi e la sua legione*, de Lœvinson, est un ouvrage très documenté et fait avec soin pour tout ce qui concerne les événements militaires ; mais il faut vraiment de la bonne volonté pour y trouver, comme M. B. des P. (cf. Introduction), « une relation détaillée des événements politiques qui agitèrent si profondément à cette époque la population romaine ». On n'y trouve au contraire absolument rien sur tout ce qui concerne la mission de M. de Lesseps et l'origine du conflit. Il suffit d'ailleurs de se reporter aux citations qu'en fait M. des Portes pour voir qu'il n'y a pris de renseignements que pour des faits de guerre. — Enfin M. B. des P. a bien fait de se servir du livre de M. Bridier : *Les de Lesseps*, (Paris, 1900, in-8) : on voudrait seulement parfois qu'il prit la peine de contrôler les opinions qu'il y rencontre.

Tels sont les ouvrages que M. B. des P. a mis à contribution. Tout ce que l'on trouve dans son livre peut se ramener directement à l'une de ces sources ; l'auteur ne s'est point donné pour tâche de découvrir le lien des événements ; son intervention dans l'œuvre qu'il écrit se révèle uniquement par des phrases de ce genre : « L'enjouement naturel de M. de

Lesseps, l'entrain de sa conversation dont il écartait volontiers les préoccupations actuelles, le charme de ses souvenirs d'Orient ou d'Espagne en faisaient un hôte sympathique dans ce milieu militaire, tout de simplicité et de franchise » (p. 170), ou des réflexions morales de cette portée (il s'agit de la marche de l'armée d'Oudinot sur Rome) : « ... Peut-être y aura-t-il quelque émeute à réprimer, mais n'est-ce pas un attrait de plus que cette menace du danger ? » (p. 65). — Cela ne se trouve dans aucun des ouvrages cités plus haut.

Tout ce livre fourmille d'inexactitudes. Par exemple, pourquoi les élections législatives sont-elles placées à la date du 20 mai (p. 177), alors qu'elles ont eu lieu le 13 et le 14 ; cela a son importance, surtout dans ce cas particulier. Pourquoi dit-il, à la ligne suivante, qu'à la suite de ces élections, la presse catholique « ne cachait pas sa joie ». S'il en était ainsi, comment expliquer que le journal *L'Univers*, le représentant le plus autorisé de l'opinion catholique française, écrive à la date du 19 mai : « Nos espérances sur le résultat des élections étaient faibles ; nous le pensions du moins. Nous devons nous avouer aujourd'hui que nous espérions trop encore. La trêve suprême expire... Un fait formidable surgit de l'élection : c'est une société qui périt. » Si l'on tient absolument à ce que le parti catholique ait eu de la joie, il faudrait dire au moins qu'il la cachait bien.

M. B. des P. a vis-à-vis de son sujet une indifférence hautaine. M. de Lesseps, le 24 mai, quitta Rome et se retira au camp d'Oudinot; en même temps, il adressa à Assemblée romaine une lettre qui se termine ainsi : « Ne perdez plus un temps précieux, et si vous avez à Rome un traître auquel je pardonne et auquel vous pardonnerez, cherchez-le et vous le trouverez. » Il est évident qu'il faut savoir de qui il s'agit ou renoncer à comprendre quelque chose à la politique de de Lesseps. Mais M. B. des P. ne s'en soucie aucunement ; il écrit avec un beau dédain : « Il semble que la dernière phrase soit une allusion à Mazzini. Quoi qu'il en soit, etc. », et poursuit (p. 157).

M. B. des P. est bien dur pour le ministère français qui a fait l'expédition de Rome ; il dit qu'il envoya de Lesseps « pour gagner du temps » (p. 118). Il est grave cependant de briser, de propos délibéré, la carrière d'un homme et de le tromper de la sorte quand on ne veut que gagner du temps. M. B. des P., sur ce point, se range trop volontiers à l'opinion de Ledru-Rollin, de Proudhon et des Montagnards (cf. *Démocratie pacifique*, *Révolution démocratique et sociale*, *Moniteur* du 12 juin).

A côté de cette partie politique de l'ouvrage, il y a l'histoire militaire de l'expédition, qui est bien supérieure. On a pour cela des œuvres excel-

lentes qu'il s'agissait de coordonner, le *Journal des opérations de l'artillerie et du génie* publié par les généraux Vaillant et Thiry, les historiques des divers régiments, etc. L'album de gravures du capitaine Vertray (*Album de l'expédition romaine*, Paris, 1853) a permis à l'auteur de rompre le récit des manœuvres militaires par toutes sortes de descriptions pittoresques. — Émile CLERMONT.

A. TOURNEUR, secrétaire du Comité électoral de Belleville en 1869. **Pages d'histoire. Gambetta en 1869** : *Belleville, Marseille, Corps législatif, 1870*. Paris et Lille, Tallandier, 1904. In-12, XXVII-453 p.

Ce livre est une deuxième édition : la première a paru en mai 1903, et, destinée à de vieux amis de Gambetta, qui désiraient fixer les souvenirs de leurs premières années de lutte, elle eut le caractère moins d'une œuvre d'histoire que d'une publication commémorative, d'un album ou d'un livre d'or.

Il est regrettable que la deuxième édition, faite pour le grand public, conserve et même accentue encore ce caractère. Le grand public et les historiens se soucient peu en vérité des jérémiades de la génération passée, qui, comme il est naturel, n'est point du tout satisfaite des idées d'aujourd'hui. Que M. Louis Fiaux redoute « qu'une démocratie qui marche à la suite de M. Jaurès ou du moins qui l'écoute ne fasse le jeu des puissances ennemies » (p. 403), que le vieil ami Cravoisier pense de même (414), que M. Lelimouzin se sente rajeuni de 35 ans (p. 404) : tout cela ne nous importe guère, pas plus d'ailleurs que les félicitations de M. Waldeck-Rousseau à l'auteur (p. 406). La préface, mise au livre par M. Albert Tournier, député de l'Ariège, a exactement pour nous le même manque d'intérêt.

Le récit même se compose de deux parties : les élections de Gambetta à Belleville et à Marseille en 1869, et l'activité du jeune député au Corps législatif en 1870. La deuxième, disons-le tout de suite, n'apporte rien de nouveau : ce n'est qu'une longue suite de discours et de comptes rendus de séances empruntés, l'auteur l'avoue (p. 372), à l'ouvrage de Joseph Reinach, *Discours et Plaidoyers politiques de Gambetta*.

Le morceau de résistance, dans la première partie, est l'article de M. Louis Fiaux, paru dans le journal *La France* le 14 juillet 1885, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Gambetta. M. Fiaux avait publié dans cet article les lettres adressées avant et pendant la campagne électorale de Belleville par Gambetta à Braleret, marchand de vins, trésorier de son Comité électoral, et qui devint plus tard pour lui un adversaire acharné (p. 63.) Il était utile de reproduire ces lettres et de discuter les assertions

de M. Fiaux qui fut, en politique, hostile à Gambetta. M. T. a eu également raison d'ajouter à ces premières lettres celles qui furent écrites de mars à mai 69 au docteur Fieuzal, et que le docteur Laborde a publiées dans son livre intitulé : *Léon Gambetta, Biographie psychologique*. Qu'on joigne enfin quelques billets de Gambetta à M. T. lui-même : et l'on aura ainsi tous les documents dont l'auteur s'est servi.

On pourrait souhaiter qu'il les eût mieux disposés et classés. Les lettres à Fieuzal sont rejetées en appendice ; et il n'était pas indispensable de reproduire tout l'article de M. Fiaux contenant les lettres à Braleret. M. T. eût pu les extraire de cette gangue. La discussion même qu'il a faite de l'article en question ne nous a paru ni très solide, ni très approfondie : c'est surtout un procès de tendance qu'il a fait à M. Fiaux, et les erreurs relevées (appréciations mises à part) ne valaient guère la peine d'une si copieuse discussion.

Ce qu'il y a de vraiment intéressant dans ce livre (et nous avons hâte d'y venir), ce qui fait son prix, c'est le portrait qu'il nous offre de la génération politique de 1869. Le Gambetta de M. T. est un peu un héros de carton, mais ce qui revit dans son livre, c'est toute la démocratie de Belleville, « ce Mont-Aventin de la République ». La constitution du comité électoral d'initiative (p. 48), les conciliabules chez le marchand de vins Braleret, à « la Chambre des députés », comme on disait, puis les réunions, publiques et privées, de la campagne, tout cela évoque le labeur quotidien de ces démocrates enthousiastes, dont M. T. lui-même fut alors. La volonté obstinée de tous les membres du comité de faire supporter aux électeurs seuls et non au candidat les dépenses de la campagne, et la correspondance échangée à ce sujet, caractérisent bien l'époque.

Mais c'est à ceux qui écriront plus tard l'histoire des idées dans la démocratie française que ce livre sera précieux : M. T. a bien réuni, selon ses souvenirs et selon ses idées, les quelques textes qui permettent de bien comprendre l'esprit d'alors : la décision d'ajourner la question sociale jusqu'après la chute de l'Empire (p. 51), la conviction que le suffrage universel et la République sont à acquérir d'abord, l'idéal d'une démocratie « loyale et régulière » organisée et organisatrice, capable d'administrer le pays, voilà les idées qui hantent les cervelles, et que nous retrouvons, dans les extraits de journaux, dans les programmes, les professions de foi, ou les adresses aux électeurs. Entre les républicains modérés ou devenus tels, comme Carnot, et les socialistes dont les journaux attaquent violemment l'avocat Gambetta (p. 128), un nouveau parti se définit, et il a dès lors sa formule : il est radical-socialiste (p. 173). C'est en 1869 déjà l'étiquette du comité de Marseille.

Nous avons tenu à dire strictement ce que le livre nous semblait apporter de neuf, pour les travaux historiques. C'est un devoir de dire, en terminant, l'impression d'honnêteté, de conscience, de sérieux amour de la vérité que donne cet ouvrage d'un auteur dont l'inexpérience se traduit malheureusement jusque dans des fautes d'impression dont le nombre laisse rêveur. — Albert Thomas.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

20 Juin. = A. Hamon. *La Bienheureuse Marguerite-Marie. Portrait intime.* [Continué le 5 juill. et à suivre. Ce travail, qui appartient au genre hagiographique, est la première partie d'un ouvrage « où seront étudiés les dons naturels ou surnaturels faits à la bienheureuse Marguerite-Marie ».]

La Grande Revue. 1904.

15 Juin. = G. Stenger. *Mme de Beaumont et ses amis.*

La Nouvelle Revue. 1904.

1er Juin. = J. Régnier. *L'Instruction publique et la Convention.* [Vulgarisation.] — L. Xavier de Ricard. *La naissance du duc de Morny.* [Conclut, de l'examen des versions contradictoires sur la question, que le fils de la reine Hortense et de Flahault a dû naître à Montpellier, dans la maison de santé du docteur Fages, en octobre 1811.]

15 Juillet. = G. Stenger. *La Société et les amis de la marquise de Condorcet.*

La Quinzaine. 1904.

1er Mai. = M. Cagnac. *Lettres inédites de Fénelon à la duchesse de Chevreuse (née Colbert) et au duc de Chevreuse.* [Suite ; fin le 16 mai. 16 lettres, de juillet 1690 à octobre 1704, plus une lettre inédite du duc de Chevreuse à Fénelon, du 11 janvier 1700, qui montre la confiance qu'avaient l'un pour l'autre le duc et l'archevêque. Les lettres de Fénelon ont un caractère presque exclusivement spirituel.]

16 Mai. = A. Girodie. *A propos du deuxième centenaire de Bourdaloue.* [Traite spécialement de l'iconographie et de la sépulture de Bourdaloue.]

1er Juillet. = P. Vial. *Le rôle politique du Parlement de Bretagne.* [Cet article est fait avec les notes prises sur la question par feu M. Massin, qui fut avocat général à Rennes sous le second Empire. C'est un tableau sommaire, sans références, des principales affaires politiques auxquelles a été mêlé ce Parlement, depuis la réunion de la province au royaume jusqu'à 1788.]

La Révolution de 1848. 1904.

Mai-Juin. = H. Michel. *Note sur la Constitution de 1848, d'après le procès-verbal inédit du Comité de Constitution.* [Voici comment l'auteur résume les conclusions de

son étude : 1° aucun des contemporains (O. Barrot, Tocqueville, Garnier-Pagès) n'a parlé avec exactitude du travail préparatoire à la Constitution de 1848; 2° aucun des ouvrages de seconde main (V. Pierre, La Gorce, H. Berton) ne donne de ce travail une idée juste, et la plupart de ces ouvrages le passent sous silence; 3° il existe, aux Archives de la Chambre, un procès-verbal qui, seul, permet de parler de ce travail avec précision et vérité; 4° ce procès-verbal n'a été consulté par aucun des historiens de la seconde République, sauf par Garnier-Pagès; 5° la publication de ce procès-verbal, si elle venait à être faite, détruirait plusieurs aspects de la légende, notamment cette assertion de Tocqueville que le travail du Comité de Constitution est dépourvu de toute valeur ».] — P. Caron. *Note sur les sources de l'histoire de la deuxième République aux Archives nationales. — Profession de foi d'un instituteur du département du Nord.* [Le citoyen S. Delbarre, instituteur primaire et ancien ouvrier tisseur, candidat en avril 1848. Il a dans son programme l'impôt progressif, l'éducation gratuite et obligatoire pour tous, l'organisation de l'agriculture et du travail industriel.]

La Révolution française. 1904.

14 Juin. = A. Brette. *La population de la France en 1789.* [Impossibilité de l'évaluer avec quelque précision, pour deux raisons : 1° le royaume n'avait pas de limites nettement déterminées, et contenait de nombreuses enclaves possédées en toute souveraineté par des princes français ou étrangers; 2° nous n'avons aucun document précis et authentique sur la population de cet indécis royaume, aucun recensement exact n'ayant été fait.] — H. Sée. *Les cahiers de paroisses de la Bretagne en 1789.* [A suivre. Dans la rédaction de ces cahiers, les paysans ont d'abord adhéré aux réclamations de la bourgeoisie, qui a commencé le mouvement, mais qui ne s'occupait pas du régime seigneurial; puis ils élèvent la voix à leur tour et agitent cette question; la plupart de leurs cahiers comprennent deux parties distinctes : les doléances générales, reproduction d'un modèle, et des doléances particulières, qui sont vraiment leur œuvre. Elles fournissent des données précieuses sur la condition des classes rurales et le caractère du régime seigneurial en Bretagne au XVIIIe siècle. Presque tous se plaignent des impôts royaux, de l'inégalité de leur répartition, et s'élèvent surtout contre le franc-fief, les droits de contrôle et de centième denier, la corvée royale, les charrois militaires, la dîme; mais où les doléances sont absolument originales, c'est sur la question des droits seigneuriaux : péages, lods et ventes, banalités, corvées, droits de chasse, de pêche, de colombier.] — A. Aulard. *Le Comité de salut public a-t-il suspendu la vente des biens nationaux en messidor an II?* [La loi du 19 vendémiaire an III prescrit la continuation de « la vente des immeubles nationaux suspendue par arrêté du Comité de salut public du 10 messidor ». Ce n'est pas la vente des biens nationaux en général qui fut suspendue par cet arrêté, mais celle de trois immeubles nationaux, à Paris, qui avaient été mis à la disposition de la Commission des transports.] — A. Mathiez. *Les subsistances en thermidor an III, Rapport du Bureau du Commerce.* [Reproduction de ce rapport, du 12 messidor an III (Arch. nat., F12 111). Le Bureau présente trois projets pour assurer la subsistance des armées et

de la Commune de Paris, et indique à la fin les inconvénients de chacun d'eux.] — *Notes de lecture.* I. *Un rapport de Fouché sur le journalisme clandestin en l'an X.* [Un nommé Fouilhoux, battant le pavé de Paris depuis quinze ans, distribuait clandestinement un bulletin fait à la main où « tout ce qui est respectable et respecté par la nation était traité par de misérables libellistes avec la dernière infamie ».] II. *Le socialisme à Meaux en l'an II.* [Dans un discours prononcé le 25 brumaire an II, au Conseil général de la Commune de Meaux, le conventionnel Du Bouchet dit que, dans une république, le produit de la terre est une propriété commune, sauf juste et préalable indemnité, à tous les citoyens.] III. *Une correspondance inédite de Mme de Staël.* [Deux billets de Mme de Staël au comte Ribbing de Leuwen, un des complices du complot contre Gustave III, qui montrent la nature des sentiments qui existaient entre eux.] IV. *Éléments pour la biographie de Gambetta.* [Lettre de M. Paul Armand, du 5 décembre 1890, publiée jadis par le *Temps*, contenant des renseignements utiles sur les origines de la famille et sur la jeunesse de Gambetta.] V. *L'instituteur laïque à Thônes en floréal an II.* [Deux lettres de Blanc, instituteur public du canton de Thônes, à Burnod, agent national près le district d'Annecy, du 16 floréal an II, dénonçant l'esprit d'aristocratie qui règne dans le pays où il réside.] VI. *Un manuscrit inédit de Louis Bonaparte.* [Fragments de mémoires de Louis, roi de Hollande, écrits après la révolution de juillet 1830, provenant de la collection du baron Larrey.] VII. *Une affaire Dreyfus en l'an III.* [Le 29 nivôse an III, la Convention annule un jugement de la commission militaire de Strasbourg, qui avait condamné, le 26 brumaire an II, le juif Simon Dreyfus à six ans de fer, sans préciser aucun délit, sans mentionner ni audition de témoins, ni position de questions, ni application de loi.] — *Documents inédits. Les funérailles à Honfleur en l'an II.* [« Moyen de faire les obsèques des citoyens d'une manière honorable et décente et de faire oublier les cérémonies ridicules que la vanité et la superstition faisaient pratiquer ci-devant en pareil cas », épinglé au commencement d'un registre de la Société populaire de Honfleur (nivôse an II).] — *Commission du vieux Paris. La maison de Voltaire, la sépulture de Louis XVII.* [Compte rendu des séances de la Commission des 24 janvier et 11 février 1904, d'après le *Bulletin municipal officiel* des 9 et 10 mai.]

La Revue Hebdomadaire. 1904.

7 Mai. = G. Stenger. *Les amis et la société de M. et Mme Suard.*

28 Mai. = J. Poujoulat. *Autour de Varennes. La fuite du comte de Provence.* [Extraits de la relation de sa fuite écrite par le futur Louis XVIII lui-même et publiée en 1822].

4 Juin. = C.-G.-H. Sandré. *Le jardin de Napoléon Ier à Sainte-Hélène.* [D'après les sources connues.]

25 Juin. = L. Batiffol. *Un grand seigneur général sous Louis XIV.* [Luxembourg, d'après l'ouvrage récent de B. de Ségur, *Le tapissier de Notre-Dame.*]

2 Juillet. = B.-H. Gausseron. *Le Procès de Sainte-Hélène. Témoignages anglais inédits.* [Continué le 7 juillet et à suivre. Dans un avant-propos développé, M. G. indique l'origine des documents dont il publie la traduction : « Ce sont des

fragments de mémoires, de journaux intimes (*diaries*) et de lettres, écrits par des officiers qui accompagnèrent Napoléon pendant la traversée du Northumberland ou qui vécurent dans l'île pendant son séjour. Une dame, lady Bingham, femme de sir George Bingham, a aussi fourni des pages intéressantes. » Ces différents textes, conservés en copies contemporaines de leur rédaction, ont été récemment édités par des magazines anglais. Chap. Ier : *La traversée*, journal de sir George Bingham, colonel du 53e régiment, embarqué sur le *Northumberland* pour Sainte-Hélène. Du lundi 7 août au mardi 10 octobre. Détails sur la vie de Napoléon à bord, et résumé de ses conversations, sur les sujets les plus variés.]

Le Correspondant. 1904.

10 Juin. = Bon J. Angot des Rotours. *Une tournée d'inspecteur des finances en 1716.* [Raconte, d'après des documents des Archives nationales, les menus incidents de la tournée accomplie de juillet à novembre 1716, dans la généralité de Rouen, par l'inspecteur des finances Brideron.]

25 Juin. = Émile Ollivier. *Bazaine et la fin de l'expédition du Mexique.* [Résolution de Napoléon III d'en finir avec l'expédition du Mexique, « témérairement engagée et mollement conduite ». Clôture du compte de subsides ouvert au gouvernement mexicain. Au début d'avril, l'évacuation est officiellement décidée et réglée : elle aura lieu par échelons, de novembre 1866 à décembre 1867. Panique à Mexico. Maximilien, se voyant abandonné, se tourne vers le parti conservateur clérical, forme le ministère Larès. Ses tentatives pour fléchir Napoléon : Almonte n'obtient rien ; l'impératrice Charlotte échoue également, et devient folle. En septembre 1866, le système de l'évacuation par échelons est abandonné ; elle se fera en bloc au printemps de 67. Mission du général de Castelnau auprès de Bazaine, contre qui les plaintes de ses subordonnés affluent à Paris, et qu'il doit surveiller : il trouve l'armée démoralisée, désorganisée, et juge la situation de Maximilien désespérée. Ce prince, très affaibli physiquement et intellectuellement, songe à abdiquer, et Castelnau l'y encourage. Puis, brusquement, le 18 novembre, il change d'avis, après réception d'une lettre de sa mère, l'archiduchesse Sophie, qui lui déclare qu'il se trouvera, s'il revient en Autriche, dans une « situation ridicule et abaissée ». Ce refus, où Castelnau croit voir la main de Bazaine, « retenu au Mexique par des intérêts particuliers », irrite Napoléon ; il ordonne le rapatriement immédiat de la plus grande partie des troupes françaises. Dernière tentative de Castelnau pour obtenir l'abdication ; Maximilien exige un vote formel d'un congrès national, accuse inconsidérément Bazaine de le trahir : les relations du maréchal avec Porfirio Diaz ne sont pas prouvées. Si, d'autre part, il était hostile à l'abdication, c'est qu'il regardait le maintien de Maximilien comme la meilleure garantie d'une évacuation prompte et sûre. Il faisait connaître ces vues à Napoléon et au ministre de la Guerre, mais il avait le tort de les cacher à Castelnau, avec qui il manqua de franchise. Au début de janvier 67, son opinion se modifia ; des raisons militaires le rallièrent à l'idée de l'abdication ; mais Maximilien s'obstinait à rester. Le 5 février, l'évacuation étant déjà avancée, Bazaine quitta Mexico, pour aller s'embarquer à la Vera-Cruz. Pendant son com-

mandement il n'avait certainement pas voulu se substituer à Maximilien ; il s'était montré tel qu'il devait se montrer à Metz : dépourvu de toute initiative ; au demeurant, bon soldat : « Sa retraite, si ordonnée, si méthodique, si heureuse, restera dans l'histoire comme un modèle. » Son grand tort fut non d'avoir échoué, mais de n'avoir pas dit à l'Empereur que l'échec était inévitable. Lorsqu'il fut revenu, l'armée qu'il ramenait se répandit contre lui en attaques passionnées, si bien que l'opposition fut amenée à prendre sa défense. Quoi qu'on en ait dit, il avait eu vis-à-vis de Maximilien une attitude correcte ; et le reproche d'avoir fait des affaires d'argent ne semble nullement fondé.] — Abbé L. Dedouvres. *La mère de l' « Éminence grise »*. [Jeunesse de François le Clerc du Tremblay ; tendre affection qui l'unissait à sa mère, née Marie de La Fayette, devenue veuve alors qu'il n'avait que 10 ans. Son immense déconvenue lorsqu'elle apprend qu'il veut renoncer au monde ; sa colère lorsqu'il entre aux Capucins. Elle essaye de l'enlever du couvent d'Orléans où il a pris l'habit (1599). Elle finit par se résigner. Son fils d'ailleurs se prodigue pour elle, s'occupe de ses affaires d'argent, qui sont fort embrouillées, s'attache à faire son salut. Analyse de longues épîtres édifiantes qu'il lui adresse. A partir de 1605 environ, « Mme du Tremblay cesse d'être dirigée par le P. Joseph, mais elle devient sa confidente et son auxiliaire ». Elle s'associe à tous les événements de sa vie religieuse, concourt à ses œuvres pieuses. Elle meurt le 9 novembre 1635.]

Nouvelle Revue rétrospective. 1904.

10 Juin. = *Reubell et Bonaparte (1802)*. [A la suite de démarches heureuses faites par le général Lefebvre, pour obtenir qu'il fût employé, en faveur de l'adjudant chef de brigade Reubell, fils aîné du directeur, celui-ci fut amené à aller présenter ses remerciements au premier Consul, qu'il n'avait pas vu depuis cinq ans, et eut avec lui, le 3 ventôse an X, une longue conversation qu'il « coucha par écrit » le 14 germinal suivant. La pièce autographe ainsi rédigée est actuellement entre les mains de M. V. Sardou, qui l'a confiée à M. F. Masson et lui a permis de la publier. L'entretien de Bonaparte et de Reubell avait roulé sur des objets divers de politique intérieure et extérieure, spécialement sous le Directoire ; la relation de Reubell, qui tend à l'apologie personnelle, n'en est pas moins très intéressante et semble véridique. Elle est suivie de deux autres fragments autobiographiques un peu postérieurs, concernant notamment Carnot et le rôle de Reubell lors du 9 thermidor an II.] — *Documents sur la défection du roi de Naples (1814)*. [Fin des lettres du général Miollis, 29 janvier-5 juin 1814. En supplément, trois autres lettres de la même origine, 5 décembre 1813, 7 et 9 janvier 1814]. — *Une lettre de Marie-Antoinette (1796)*. [Lettre d'envoi, datée du 26 septembre 1791, d'une somme de 40.000 l. pour le soulagement des pauvres, à être distribuée entre les différentes sections (?). Pas de nom de destinataire.] — *Lettres de Sophie de Monnier à Mirabeau (1775-1781)*. [Fin, 1781.] — *Correspondance du minéralogiste Monnet (XVIIIe siècle)*. [Fin. Deux pages, très hostiles, sur le révolutionnaire et minéralogiste Hassenfratz. Une note finale indique que les lettres de Monnet sont tirées d'un manuscrit conservé à l'École des mines.]

Revue Bleue. 1904.

11 Juin. = F. Pascal. *L'authenticité de Taine.* [Fin le 18 juin. Proteste contre le jugement sévère porté par M. Aulard, l'année dernière, contre Taine, lors de l'ouverture d'une souscription pour l'érection de sa statue à Vouziers. S'attache à prouver, en citant des lettres écrites par Taine à divers érudits et communiquées par sa veuve, que l'hostilité de cet historien pour la Révolution n'a été nullement inspirée par l'horreur des excès de la Commune, et que, s'il a pu se tromper, il n'en a pas moins apporté à documenter ses *Origines* beaucoup de conscience et de bonne foi.]

2 Juillet. = Mme R. Rémusat. *Journal d'un voyageur danois au XVIIIe siècle.* [Claus Seidelin, apothicaire, qui voyagea de 1722 à 1728, et dont le journal nous fait connaître notamment les incidents de son séjour en France.]

9 Juillet. = G. Monod. *Taine et la Révolution française.* [Revenant sur la question traitée (voir ci-dessus) par F. Pascal, M. M. publie une longue lettre qu'il écrivit à Taine en 1878, lors de l'apparition du premier volume de *La Révolution*, le résumé d'un compte-rendu du tome III (*La Conquête jacobine*), publié par lui dans la *Revue historique*, et la réponse inédite de Taine (1881). Conclut que si la bonne foi de Taine est hors de doute, le procédé qu'il a pratiqué dans les *Origines* et qui consiste à ramener arbitrairement tous les faits à une idée centrale l'a néanmoins empêché de faire une œuvre répondant aux exigences de la critique historique.]

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Juin. = Émile Ollivier. *La crise intérieure après Sadowa.* [Situation critique de l'Empire après Sadowa. Les idées d'E. Ollivier en 1866 : l'établissement d'un régime libéral à l'intérieur, l'acceptation loyale de la révolution accomplie en Allemagne à l'extérieur. Ouvertures faites à E. Ollivier par le président de la Chambre, Walewski ; le plan de réformes libérales de Walewski concerté avec l'Empereur : envoi de ministres à la Chambre comme commissaires, réduction du ministère d'État, remplacement de l'adresse par le droit d'interpellation, garanties données aux journaux. Entrevue de Walewski et d'E. Ollivier le 31 décembre 1866 ; les offres de Walewski à E. Ollivier : le portefeuille de l'Instruction publique et une délégation générale à la Chambre comme orateur du gouvernement ; les conditions d'E. Ollivier (lettre à Walewski du 1er janvier 1867) : abandon du projet de loi de réforme militaire, acceptation de l'unité allemande, cessation du pouvoir arbitraire. Entrevues d'E. Ollivier avec Napoléon III et avec l'Impératrice les 10 et 11 janvier 1867. Adhésion de l'Empereur aux idées d'E. Ollivier. E. Ollivier refuse le pouvoir. Faute qu'il commet en ne se chargeant pas lui-même d'appliquer son programme, et qui est aggravée par le conseil qu'il donne à l'Empereur de s'adresser à Rouher. Rouher en effet éprouve une contrariété d'amour-propre en apprenant les rapports de Napoléon III et d'E. Ollivier. Après la démission du ministère le 19 janvier, il ne consent à reprendre le pouvoir que pour empêcher E. Ollivier d'y parvenir, et « tout en donnant, retenir le plus possible » ; son influence se fait déjà sentir dans la lettre de l'Empereur au *Moniteur* (du

20 janvier) pour annoncer les réformes, laquelle manque de souffle, d'élan et d'ampleur. Le nouveau programme commence à être appliqué par le décret du 5 février réglementant les rapports entre les corps d'État et l'Empereur, et par le rétablissement de la tribune à la Chambre. E. Ollivier, dès le premier débat public sur le nouveau régime, adhère à l'Empire libéral. Non seulement l'opposition se déchaîne contre lui, mais Rouher ne lui sait aucun gré de son attitude et se tient vis-à-vis de lui sur une réserve hostile. Après l'affaire du Luxembourg, l'opposition redouble de vigueur pour demander des réformes. C'est le moment que choisit Rouher pour entrer ouvertement en lutte contre Walewski et E. Ollivier. Walewski est obligé de démissionner. E. Ollivier accepte alors le combat qui lui est offert, et, à la tribune, dénonce le « vice-empereur ». Napoléon III se prononce pour Rouher (sa lettre à Rouher du 13 juillet publiée au *Moniteur*). Influence de Rouher, soutenu par la confiance sans réserve de l'Impératrice. Cet article est de la plus grande importance pour la connaissance du rôle politique d'Émile Ollivier et celle de l'établissement de l'Empire libéral.]

15 Juin. = Émile Ollivier. *Fêtes et points noirs. L'Exposition universelle et l'entrevue de Salzbourg*. [L'Exposition de 1867. Le Tsar et Gortchakof à Paris. L'Empereur et Rouher découragent leurs ouvertures pour ne pas froisser les Anglais. L'attentat de Bérézowski, à qui le jury accorde des circonstances atténuantes. Mécontentement du Tsar de son voyage. Le trio prussien, Guillaume « ne cherchant qu'à plaire et y réussissant », Moltke impassible, et Bismarck. Ses conversations avec de Failly et Persigny sur le Luxembourg, et sur la médiation française après Sadowa. Son impression que les Français veulent « réparer » Sadowa et que la guerre est nécessaire. Les petits princes (le vice-roi d'Égypte, les rois de Wurtemberg et de Bavière, le prince Antoine de Hohenzollern) et Abdul Aziz à Paris. L'exécution de Maximilien, de Miramon, de Méjia, le 19 juin. L'entrevue de Salzbourg entre Napoléon III et François-Joseph. Elle est présentée par Napoléon III à la Prusse comme une simple entrevue de condoléances. Inquiétude du gouvernement prussien. Les deux empereurs décidés à maintenir le traité de Prague, mais uniquement par une *action morale*. L'entrevue n'aboutit pas à une alliance contre la Prusse, et ne ferme pas le *casus belli* ouvert entre elle et nous par son ambition et nos protestations. Manifestations de Napoléon III pour rassurer l'opinion européenne sur l'entrevue de Salzbourg ; discours d'Arras, de Lille (les points noirs) et d'Amiens (26-29 août.) Les points noirs : la circulaire de Bismarck aux agents prussiens du 7 septembre 1867, en réponse à l'entrevue de Salzbourg, exigeant de la France et de l'Autriche non pas la « neutralité attentive » mais la « stricte neutralité », c'est-à-dire la liberté pour l'Allemagne de faire à son gré l'union entre le Nord et le Sud ; le congrès de la paix et de la liberté à Genève, et les attaques de Garibaldi contre Rome, de Quinet contre l'Empire, de Bakounine contre la Russie ; la section française de l'Internationale qui à l'origine, selon E. Ollivier, n'aurait eu aucun caractère de haine contre l'Empire : « Ils se plaçaient en dehors des partis et réclamaient l'émancipation sociale comme je réclamais l'émancipation politique », mais qui capitula devant les révolutionnaires blanquistes après une campagne « de dénigrement, de haine, de calomnies »,

et consentit le pacte de Genève de 1867 (union des républicains et des socialistes français en vue d'une action révolutionnaire contre l'Empire); enfin, l'état de l'esprit public, le développement des passions antireligieuses, de la philosophie rationaliste, et du matérialisme. La crise dans les affaires. La France ne se sentant plus ni gouvernée, ni conduite. La politique de Rouher à l'intérieur comme à l'extérieur consiste à attendre : elle convient à la fatigue et à l'indécision de l'Empereur.]

Revue des Études historiques. 1904.

Mai-Juin. = L.-G. Pélissier. *Un voyage du Pont-Saint-Esprit à Paris en 1658.* [D'après un manuscrit conservé à Carpentras, M. Pélissier publie les notes prises par un bourgeois du Pont-Saint-Esprit au cours d'un voyage à Paris, en 1658.]

Revue d'histoire diplomatique. 1904.

N° 2. = G. de Mun. *Un frère de Richelieu. Le cardinal de Lyon (1582-1653).* [Ce fut un frère fort peu connu et qui ne dut ses hautes dignités qu'à la volonté du grand ministre; triste et effacé dès son enfance où on le surnommait Tristan l'Hermite, il fut destiné à être chevalier de Malte, mais ne voulut pas apprendre à nager; évêque de Luçon, il céda sa crosse à son frère Armand pour entrer au couvent de la Grande-Chartreuse et y fut enfermé vingt ans; prieur de la Chartreuse d'Avignon, il reçut quelque temps auprès de lui son frère déjà célèbre et suspect de trop d'attachement à la cause de la reine-mère Marie de Médicis. En 1625, le moine fut nommé par Louis XIII archevêque d'Aix, et il fit son entrée solennelle dans sa cathédrale le 6 décembre 1626. Son administration fut douce et paisible; il eut quelques ennuis avec le poète Malherbe à cause de la mort du fils de celui-ci tué près d'Aix dans une querelle assez louche. Il eut l'occasion d'aller voir son frère au siège de La Rochelle et de lui donner quelques conseils; il y fut nommé archevêque de Lyon, bientôt il fut cardinal, quoiqu'une vieille constitution pontificale interdît d'admettre deux frères ensemble dans le Sacré Collège. Appelé près de Louis XIII lors de sa grave maladie de 1630, il gagna l'amitié du roi qui lui donna la charge de grand aumônier de France et le cordon du Saint-Esprit. Alphonse de Richelieu eut donc beaucoup de titres; mais, sans son frère Armand, l'histoire l'ignorerait sans doute.] — Mis de Persan. *Une mission diplomatique en Pologne au XVIe siècle. Jacques Faye d'Espeisses et Guy du Faur de Pibrac (1574-1575).* [Fin. D'Espeisses précédait Pibrac à Varsovie pour empêcher les Polonais de déposer Henri III et d'élire un autre roi; il lui fallut lutter contre l'irritation des Polonais et contre les intrigues de l'empereur Maximilien II; il annonça la prochaine arrivée de Pibrac, porteur de nouvelles officielles et d'engagements précis de la part du roi. Mais Pibrac fut arrêté et pillé près de Montbéliard par des bandits qui lui prirent tout son argent, dont il pensait avoir grand besoin à Varsovie, et la diète ne voulut pas l'attendre. Tout ce que purent faire les agents de Henri III, ce fut d'écarter les prétentions de la cour de Vienne et de préparer une autre élection; encore ne purent-ils faire élire un piast, car le successeur de Henri III fut Étienne Bathory, voïvode de Transylvanie. L'élection nouvelle n'eut lieu qu'en décembre 1574.]

— PAUL DURAND-LAPIE. *Un roi détrôné réfugié en France, don Antoine Ier de Portugal (1580-1595).* [Ce second article ne répond pas encore au titre ; dans le premier, on remontait à la fondation du royaume de Portugal ; ici nous avons toute la vie du prieur de Crato, don Antoine, sa naissance d'un mariage d'amour, sa jeunesse aventureuse, sa valeur guerrière, son rôle brillant à la funeste bataille d'Alcaçar-el-Kébir, sa popularité par suite. Mais il ne fut pas aimé du cardinal-roi don Henri, qui malgré son âge tenait à la couronne et craignait d'en être dépossédé par son jeune et actif neveu ; les intrigues de Philippe II furent favorisées par ces circonstances, et dès la première nouvelle de la mort du cardinal-roi, les troupes espagnoles, sous le duc d'Albe, entrèrent en Espagne, dispersèrent la petite armée de don Antoine, l'obligèrent à fuir vers le Nord ; il réussit du moins à leur échapper et se réfugia en France, où Henri III et Catherine de Médicis l'accueillirent comme le vrai et légitime roi du Portugal.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Juin. = P. A. [Lt P. AZAN]. *Études historiques sur l'artillerie régimentaire.* [Suite. Au cours des guerres de religion apparaissent des tendances tactiques nouvelles ; on commence à employer l'infanterie non plus en gros bataillons, mais en fractions maniables, à combiner son action sur le champ de bataille avec celle de la cavalerie ; l'artillerie devient plus mobile, manœuvre pendant le combat, participe à la poursuite. Au commencement du XVIIe siècle, les pièces sont toujours de six calibres et ont chacune un rôle déterminé à remplir. L'artillerie constitue désormais une *arme* ; elle a sa place marquée dans l'ordre de marche, des officiers et soldats spéciaux, des troupes d'escorte qui doivent la soutenir et la défendre. Sous Henri IV, son importance grandissante est affirmée par l'érection de la charge de grand-maître de l'artillerie en office de la couronne (1601) et par le règlement de décembre de la même année. Au début du règne de Louis XIII, le matériel est encore celui qu'a créé Henri II (c'est seulement en 1638 que sont adoptés deux nouveaux calibres) ; les opinions sur son emploi sont très diverses : des officiers distingués appartenant à l'arme le considèrent comme un outil à réserver pour les sièges. Gustave-Adolphe va, au cours de la guerre de Trente ans, « fixer des principes qui sont ébauchés çà et là, qui ont été mis en œuvre par nombre de généraux, mais qui n'ont pas pris corps ». A suivre.] — N. [Cne GUILLEMIN]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *La journée du 18 août en Lorraine.* [Mouvements des armées allemandes dans la matinée du 18 ; conviction du prince Frédéric-Charles, jusque vers 11 heures du matin, que les Français se sont retirés sur Verdun. Dispositions de défense des corps français. Inertie du maréchal Bazaine ; dès le 17, il songe à rapprocher son armée de Metz.]

Revue Historique. 1904.

Juillet-Août. = P. GACHON. *Le Conseil royal et les Protestants en 1698. L'enquête, la question de la messe et le rôle de Bâville.* [Le Conseil royal fit, en 1698, une enquête sur les sentiments et l'attitude des anciens protestants restés en France

après la Révocation; il s'agissait surtout de « savoir jusqu'où s'étendrait la profession du culte imposé; si la contrainte passerait du dehors et de la tenue à la conscience; si les Nouveaux Convertis, menés en troupe aux instructions et aux sermons orthodoxes, seraient, par surcroît, assujettis à la messe, aux obligations morales et aux exercices matériels que l'assistance au sacrifice célébré dans la messe comporte ? » Les évêques étaient unanimes à maintenir la Révocation ; pour créer l'uniformité extérieure du culte, ils demandaient un signe visible et permanent de la conversion : l'assistance à la messe. C'est Bâville surtout qui présenta ce moyen comme le seul efficace pour réaliser l'unité religieuse dans le royaume.] — G. Bourgin. *La surveillance des émigrés français dans les États pontificaux en 1793*. [Publie un document tiré du fonds des *Emigranti* (Arch. du Vatican) et qui prouve combien les émigrés français étaient détestés à Rome et combien les prêtres eux-mêmes étaient surveillés.] — George-Nestler Tricoche. *Une page peu connue de l'histoire de France. La guerre franco-américaine (1798-1801)*. [De 1793 à 1796, les corsaires français saisirent beaucoup de navires américains, malgré les réclamations et protestations réitérées des ambassadeurs américains, en particulier de Monroë; en 1797, une commission fut envoyée à Paris par le président Adams; Talleyrand ne voulut pas la recevoir; des incidents (en particulier celui « des lettres X. Y. Z ») aggravèrent la situation; les hostilités sur mer commencèrent en 1798 et durèrent jusqu'en 1800 (octobre) sans qu'il y eût jamais déclaration de guerre officielle; enfin, en mars 1801, une convention fut conclue entre la France et les États-Unis : « Les anciens traités rentraient en vigueur, la France s'engageait à ne plus inquiéter la marine marchande américaine et recevait de la part des États-Unis le traitement de la nation la plus favorisée. » Cet incident diplomatique est connu dans l'histoire des États-Unis sous le nom de *Quasi-guerre*.] — G. Monod. *Michelet et les Mémoires de Madame Edmond Adam*. [Réfutation de la légende créée par Mme Adam de la dureté de Michelet à l'égard de son fils, mort à Strasbourg en 1862.]

The English historical Review. 1904.

Avril. = A. M. Johnston. *Lord William Bentinck and Murat*. [Cet article est une défense de Lord Bentinck contre les attaques dont il est l'objet dans l'ouvrage de M. H. Weil, *Le Prince Eugène et Murat*; il est ici question des négociations avec Murat en 1813-1814. Bentinck représentait l'Angleterre à Palerme; dès mai-juin 1813, Murat, d'accord avec le gouvernement autrichien, voulut savoir par Bentinck si le gouvernement anglais serait aussi favorablement disposé pour lui ; ce furent les négociations de Ponza : Bentinck rappela la longue amitié de l'Angleterre et des Bourbons de Naples, leurs droits anciens et la nécessité de les respecter; il parla vaguement d'une compensation pour Murat. Murat mal satisfait rejoignit Napoléon en Saxe et prit part à la bataille de Dresde ; après Leipzig, il regagna son royaume, inquiet de la difficulté qu'il allait avoir dès lors à s'y défendre. Il négo-

cia d'une part avec Napoléon dont il pensa obtenir toute l'Italie au sud du Pô, d'autre part avec l'Autriche pour le cas où Napoléon serait définitivement vaincu ; en cette seconde action diplomatique, il était toujours préoccupé de la conduite du gouvernement anglais. M. Weil assure qu'en se refusant à traiter avec Murat, Bentinck fut infidèle à ses instructions officielles. Mais ce n'est pas exact : l'ambassadeur anglais à Vienne, lord Aberdeen, se laissa endoctriner par Metternich et se rallia à un accord avec Murat moyennant une compensation pour les Bourbons : mais Bentinck n'approuvait point cela ; il voulait rendre Naples aux Bourbons : tout au plus eût-il admis une compensation pour Murat. Avant de signer l'armistice, qui devait permettre à Murat de soutenir les opérations de l'armée autrichienne contre le prince Eugène sur le Mincio, il voulut avoir des ordres formels de son gouvernement et de Lord Castlereagh ; or Castlereagh ne voulut pas sacrifier les droits des Bourbons de Naples, il n'admit que la signature d'un armistice avec Murat et parut ainsi réserver tout l'avenir. L'armistice fut signé, Murat conduisit ses troupes dans la vallée du Pô et établit son quartier-général à Reggio. Bentinck d'ailleurs se montra alors très maladroit ; il ne cessa de considérer Murat comme un ennemi, il laissa le prince héritier de Ferdinand de Sicile proclamer devant ses soldats ses droits au trône de Naples : on conçoit que Murat, dans ces conditions, ne se soit pas montré très fanatique de l'alliance anglaise et ait hésité à marcher contre Eugène ; il avait du mal à trahir, surtout à la pensée qu'il n'y gagnerait peut-être rien. L'abdication de Napoléon à Fontainebleau coupa court à ces difficultés.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques (extraits du compte rendu officiel) :

10 Juin : M. Bertrand, professeur à l'Université de Lyon, correspondant de l'Académie, donne lecture des lettres inédites de Proudhon datées de l'époque où ce dernier exerçait à Lyon la profession de commis batelier de la maison Gauthier frères.

Ces documents sont des plus intéressants et justifieraient presque l'opinion un peu paradoxale de Sainte-Beuve « que la correspondance de Proudhon sera dans l'avenir son œuvre capitale et que beaucoup de ses livres ne seront consultés que comme l'accessoire ou les preuves à l'appui ».

L'une de ces lettres fait avec verve le procès du suffrage universel, bien jeune alors et dont l'inexpérience puérile conduisit la Révolution de 1848 tout droit à l'Empire. Une autre se montre fort sévère pour les Lyonnais qui avaient le tort impardonnable de préférer au socialiste rationaliste de Proudhon le socialisme international de Cabet, à la Justice, la Fraternité. — S'appuyant sur les lettres écrites de Lyon ou adressées aux correspondants lyonnais, M. Bertrand explique les causes de la dernière évolution de Proudhon, qui fut mal comprise, même de ses meilleurs amis. L'auteur des *Contradictions économiques* aboutissait à une sorte de fatalisme historique et économique. Il voyait donc dans le coup d'État un phénomène que les faits extérieurs avaient rendu non seulement possible mais à peu près inévitable. Ce n'était certes pas l'amnistie, et il réservait expressément les droits imprescriptibles de la justice, mais c'était expliquer le coup d'État, lui donner les apparences d'une nécessité dialectique.

Ce fatalisme de la dernière période le rapproche de Karl Marx plus peut-être que toutes ses thèses extérieures, et M. Bertrand est ainsi arrivé à poser de nouveau le problème si complexe des rapports de Marx et de Proudhon. Il prouve par des textes que ces rapports sont plus étroits qu'on ne le dit généralement en France et en Allemagne ; qu'il est difficile d'exagérer en mettant en lumière l'influence du premier des socialistes français sur le plus grand des socialistes allemands, encore que Marx se soit montré peu reconnaissant, plutôt sévère, presque féroce pour Proudhon.

11 Juin : M. Albert Sorel communique à l'Académie des fragments du dernier volume de son ouvrage sur l'Europe et la Révolution. Ces pages sont extraites du chapitre relatif au congrès de Châtillon en 1814. Le savant historien montre, par le récit de ces négociations, que les fameuses ouvertures, dites de Francfort, n'ont

été qu'un artifice et une feinte : on voit que les alliés n'ont songé à traiter que sur le principe du retour de la France à ses anciennes limites.

M. Boutroux communique un travail de M. E. Pilastre, avoué honoraire près le tribunal de la Seine, sur « la vie et l'esprit d'Achille III de Harlay, premier président du Parlement de Paris sous le règne de Louis XIV ».

25 Juin : M. Imbart de la Tour lit un mémoire sur les transformations sociales de la France à la fin du moyen âge et l'avènement de la bourgeoisie.

L'auteur cherche à établir comment la bourgeoisie s'est emparée de la puissance économique et politique. Il établit d'abord dans l'industrie la formation d'un patronat héréditaire par l'établissement du chef-d'œuvre, des droits fiscaux qui excluent les artisans de la maîtrise. Il montre, dans le commerce, la formation des grandes fortunes marchandes, la mainmise sur les échanges, sur la terre et le numéraire par la bourgeoisie. Cette évolution a enfin sa conséquence dans le domaine politique et municipal; les institutions démocratiques des villes se transforment et leur gouvernement passe à un patriarcat urbain qui se constitue.

Cette lecture donne lieu à quelques observations de MM. Levasseur et Esmein.

2 Juillet : M. Esmein donne lecture d'un Mémoire sur « l'Assemblée nationale proposée par les physiocrates », qui donne lieu à quelques observations de M. Louis Passy.

9 Juillet : M. Georges Picot lit un rapport sur les travaux entrepris à Bordeaux par plusieurs érudits concernant Montesquieu, l'*Esprit des lois* et les archives du château de la Brède.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 19 juin dernier. Elle a d'abord entendu une communication, qui a été suivie de discussion, de M. Léon Cahen sur : Une source inédite d'histoire locale, les registres de la taxe des pauvres (à Paris, au XVIIIe siècle). Son Bureau lui a ensuite donné connaissance des décisions auxquelles il avait cru devoir s'arrêter au sujet du projet de publications adopté à la séance de mai (voir ci-dessus, p. 670). Ces décisions ont été ratifiées et il a été convenu que les deux premiers fascicules de la nouvelle collection contiendront, l'un la concordance des calendriers républicain et grégorien, l'autre la liste et la composition des ministères français, de la Révolution à nos jours.

En fin de séance, M. P. Caron a présenté diverses observations sur la réorganisation et l'ouverture des archives publiques. Le commission d'études de la Société prépare, pour la rentrée, un rapport sur la question.

— Après un concours ayant pour sujet : *La vie et l'œuvre de Bastiat*, l'Académie des Sciences morales et politiques a partagé le prix Léon Faucher (3.000 fr.) entre MM. Pierre Ronce et G. de Nouvion.

— Le sujet d'histoire moderne de l'agrégation d'histoire et géographie a été cette année : *La politique extérieure de la France de 1856 à 1870* (*non compris les opérations militaires*).

— Les mémoires suivants d'histoire moderne ont été présentés avec succès à la Faculté des lettres de l'Université de Paris pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie (session de juin 1904) : *Burnand*, Le général Berton et la conspiration de Thouars et de Saumur (février-juin 1822) ; *Ferry*, Le commerce d'Espagne et le ministère de Colbert (1661-1663) ; *Labroue*, La mission de Lakanal dans le département de la Dordogne en l'an II ; *Locquin*, Jean-Baptiste Oudry, peintre français (1686-1755), Sa vie, son œuvre.

— M. Georges Weill publiera, vers la fin de 1904, à la librairie F. Alcan, un ouvrage intitulé : Histoire du mouvement social en France de 1852 à 1902.

— La Société d'histoire diplomatique a tenu son assemblée générale annuelle le 11 juin dernier. Deux lectures y ont été faites, l'une par M. Giuseppe Gallavresi sur le Prince de Talleyrand et les affaires d'Italie au Congrès de Vienne, l'autre par M. G. Hanotaux sur l'avènement du Maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la République.

— Nous lisons dans le dernier numéro (10 juin) de la *Nouvelle Revue rétrospective*, sous la signature de M. Paul Cottin, son directeur : « La collection complète de la Revue rétrospective atteignant aujourd'hui le chiffre de quarante volumes, soit deux fois celui de l'œuvre similaire de Taschereau, nous croyons devoir, en raison de la place matérielle par elle occupée sur les rayons des bibliothèques, eu égard aussi à notre désir d'introduire quelque variété dans nos travaux, en suspendre momentanément la publication. » M. Cottin se réserve de la « continuer un jour, soit sur le même modèle, soit avec les modifications de plan et de format qui pourraient être jugées nécessaires ».

— Le 27 juin dernier, a eu lieu en Sorbonne la discussion des thèses présentées pour le doctorat ès lettres par M. Cahen, agrégé d'histoire. Le jury, formé de MM. Aulard, Denis, Durckheim, Henry Michel, Seignobos, était présidé par M. Lavisse. La première thèse avait pour sujet : *Le Grand Bureau des Pauvres de Paris au milieu du XVIIIe siecle*. Les juges, MM. Seignobos et Denis, se sont accordés à louer la conscience et la probité du travail de M. C., et à reconnaître l'intérêt du sujet. M. Seignobos a cependant relevé quelques faits obscurs ou mal interprétés ; il estime notamment que la taxe des pauvres ne peut être appelée impôt. M. Denis croit que les défauts du régime charitable du XVIIIe siècle ont survécu au Grand Bureau, et que M. Cahen a exagéré l'importance des réformes du XIXe siècle.

La thèse française avait pour sujet : *Condorcet et la Révolution française*. Après avoir prié le candidat d'exposer les résultats de ses recherches, M. Aulard l'a félicité de la solidité et de la richesse de sa documentation, et de la méthode rigoureuse qu'il a suivie en général ; il a seulement regretté que, sur quelques points, l'auteur se soit départi de ses principes et de ses habitudes. Sur le fond du sujet, M. Aulard se rallie aux conclusions de M. Cahen ; il pense cependant que Condorcet a joué, après le 31 mai, un rôle moins honorable et gardé une attitude moins

modérée que M. Cahen ne l'indique dans sa thèse. — M. Henry Michel a pris ensuite la parole. Après avoir dit l'estime qu'il fait de l'œuvre, il demande à l'auteur de préciser ou de compléter certains points d'histoire des idées politiques. Il signale la maturité précoce des idées de Condorcet, et il pense par conséquent qu'il serait très intéressant de savoir avec précision quelles sont les origines de ces idées ; la question mérite d'autant plus d'être examinée que l'influence de certains écrivains comme Paine et Williams sur Condorcet a été souvent exagérée, et que certaines thèses sont caractéristiques de la mentalité des hommes de 1789. Il souhaite enfin que M. Cahen publie les notes de Condorcet relatives au *Tableau historique* qu'il a découvertes, et permette ainsi aux érudits de porter un jugement vrai sur cette œuvre d'un si haut mérite. — Le candidat a répondu aux observations de M. Henry Michel en montrant l'origine de certaines idées essentielles de Condorcet, par exemple celle de l'instabilité constitutionnelle ; il a protesté contre la tendance trop fréquente des historiens des idées politiques à diminuer l'originalité des écrivains français au profit d'autres étrangers, et montré par des exemples pris dans les livres de MM. Conway et Alengry les erreurs auxquelles peut conduire cette tendance.

M. Durckheim a parlé en dernier lieu. Avec lui le débat est devenu plus animé. M. Durckheim s'est placé surtout au point de vue philosophique et sociologique ; il a reproché au candidat d'avoir fait trop peu de place au *Tableau historique*, et, par suite, de n'avoir pas assez mis en lumière les théories qui séparent Condorcet de Locke et de Rousseau et le rapprochent de Comte. Il observe notamment que l'idée du progrès qu'on trouve chez Condorcet est analogue à celle qu'exprime le fondateur du Positivisme ; la haine des castes sacerdotales témoigne également chez les deux penseurs d'un fonds d'idées communes. M. Durckheim estime enfin que M. Cahen n'a pas assez dégagé les principes philosophiques qui ont dicté à Condorcet ses théories pédagogiques. — Le candidat a défendu contre M. Durckheim la position purement historique qu'il a prise dans son livre ; il a déclaré qu'il n'avait point voulu étudier les rapports de Condorcet et de Comte mais ceux de Condorcet et de la Révolution ; il a discuté les diverses thèses dont avait parlé M. Durckheim et s'est efforcé de démontrer que l'idée fondamentale chez Condorcet était celle de liberté.

Le jury a, sans débat et à l'unanimité, déclaré M. Cahen digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable*.

— La Société d'histoire contemporaine a tenu le 8 juin dernier son assemblée générale annuelle. Après une allocution de M. Victor Pierre, président de la Société, la lecture des rapports d'usage, et l'élection de quatre membres du conseil, les assistants ont entendu les communications suivantes : *L. de Lanzac de Laborie*, L'impératrice Joséphine à Strasbourg en octobre 1805 : deux lettres de Maret à Napoléon ; *Marius Sepet*, Fragments extraits des papiers de Théodore de Lameth (conservés à la Bibliothèque nationale) ; *Léonce Grasilier*, Lettre de Mgr Bernier, évêque d'Orléans, sur les rapports de la Vendée avec la Russie.

— Le programme de la célébration du centenaire du Code civil (voy. ci-des-

sus, p. 669) est définitivement fixé. Une cérémonie solennelle aura lieu le 29 octobre sous la présidence du Garde des Sceaux; elle sera précédée ou suivie de banquets et de réceptions. Puis, en même temps que sera publié le *Livre du centenaire du Code civil*, dont nous avons indiqué sommairement le contenu, et qui est à l'impression, sera tenue une réunion de jurisconsultes organisée par la Société de législation comparée et la Société d'études législatives. « On y étudiera, dit le communiqué officiel, la possibilité d'une revision du Code et les procédés à employer pour introduire dans notre législation civile les réformes que réclame la transformation de notre état économique et social. »

— La maison d'édition Manzi et Cie met en souscription un nouvel ouvrage de M. P. de Nolhac, qui paraîtra en novembre prochain. Il sera consacré à *Nattier, peintre de la cour de Louis XV*, et sera orné de 60 planches. Tiré à 500 exemplaires, il coûtera 200 ou 400 francs, suivant le papier.

— Le général comte Théophile de Bremond d'Ars, décédé en 1875 à l'âge de 88 ans, avait servi, de 1806 à 1814, au 21e régiment de chasseurs à cheval. Lorsque, après la chute de Napoléon, son régiment fut licencié, il eut l'idée d'en écrire l'histoire. A sa mort, son manuscrit passa à son fils, qui le publie aujourd'hui (Général Comte de Bremond d'Ars. *Histoire du 21e régiment de chasseurs à cheval, 1792-1814*. Souvenirs militaires publiés et annotés par le fils de l'auteur, le comte Anatole de Bremond d'Ars. Paris, H. Champion, 1903, in-8, CCCXIV-350 p.). Le volume se compose de deux parties : 1° une notice biographique très développée sur le général de Bremond d'Ars, notice farcie de documents de famille, de reproductions de discours, etc. 2° l'*Historique*, qui comprend lui-même deux éléments : d'une part l'*Historique* proprement dit, tel que l'a rédigé le général, sommaire et sans grand intérêt ; d'autre part la correspondance de Théophile de Bremond d'Ars avec sa famille de 1807 à 1814 ; les lettres que lui écrivirent ses parents n'offrent rien de saillant : on y glanera pourtant quelques renseignements sur l'esprit public en France pendant la deuxième moitié de l'Empire ; les lettres écrites par le jeune officier, d'Allemagne (campagne d'été de 1807, et garnisons en 1807 et 1808), et d'Espagne (1809 à 1814), ont plus de valeur ; elles sont assez nombreuses, assez riches en renseignements précis, et pourront être utilisées par les historiens militaires.

— Émile Bouchet. *Dunkerque sous Louis XIV*. S. l. [Dunkerque] n. d. [1904], in-8, 261 p. (Extrait des *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1903). — Les articles de M. Bouchet réunis dans ce tirage à part concernent l'histoire de Dunkerque avec Louis XIV depuis l'époque de Mazarin jusqu'à la mort de Colbert. Ce n'est pas une histoire complète et suivie de Dunkerque, mais des études qui préparent cette histoire très importante. M. B. nous montre la physionomie de Dunkerque au moment de l'annexion à la France, les divers partis qui s'y forment : parti espagnol, parti français, parti autonomiste ; les progrès du parti français et des gouverneurs ; l'habileté de Colbert, qui accorde la franchise au port de Dunkerque ; la fusion de tous les partis établie par des intérêts désormais com-

muns et avantageusement réglés par le gouvernement français. Il étudie aussi les restrictions apportées à la franchise du port de Dunkerque, en 1682, par Colbert lui-même ; l'intervention du gouverneur, du Magistrat de Dunkerque, des agents en Cour de ce Magistrat, en faveur du maintien de la franchise ; l'échec de toutes ces interventions, la décadence de Dunkerque à la fin du XVIIe siècle. A cette occasion, — et ce n'est pas un des moindres intérêts de ces études, — il peint sur le vif les mœurs administratives de l'époque. Il nous fait pénétrer chez le gouverneur de Dunkerque, qui réside le plus souvent à Paris, dans le Magistrat, chez Colbert ; nous assistons aux discussions, nous voyons de près les procédés administratifs. L'intendant est défavorable aux prétentions de Dunkerque ; Colbert n'écoute que l'intendant et ne voit que les droits du Roi. Nous voyons aussi l'action de la Ferme générale soutenue par le Gouvernement. — Ces études précises et bien documentées ne sont que le préambule d'un ouvrage définitif de M. B. sur Dunkerque sous Louis XIV. C'est un grand et beau sujet d'histoire locale et aussi d'histoire générale, car Dunkerque a joué un rôle capital dans le commerce et la défense du royaume à cette époque et a été à plusieurs reprises l'enjeu des négociations diplomatiques. Le travail que nous avons nous fait bien augurer de l'œuvre définitive. — Ph. S.

— Dans son intéressant ouvrage sur *La Carte de France* (*1750-1898*) dont nous avons jadis rendu compte (voy. t, Ier, p. 628), M. le Colonel Berthaut, aujourd'hui général, n'avait pu qu'esquisser le rôle capital joue par le corps des ingénieurs géographes militaires dans l'histoire de la cartographie française. Depuis, il a repris cette partie de son sujet, l'a étudiée à fond et le résultat de ce nouveau travail a été la publication , par les soins du Service géographique de l'Armée, de deux volumes intitulés : *Les ingénieurs géographes militaires, 1624-1831. Étude historique*, par le Colonel Berthaut, chef de la section de cartographie (Paris, Imprimerie du Service géographique, MCMII, 2 vol. in-4, XVI-467 et X-527 p., avec de nombreux fac-similés). M. B. commence par exposer les origines du corps des ingénieurs géographes, qui apparaissent dès le XVIe siècle, et dont les grandes guerres de Louis XIV et de Louis XV grandissent et précisent le rôle. Au cours du XVIIIe siècle, ils accomplissent une œuvre considérable, qui n'égale point, pourtant, la somme des travaux exécutés par eux de 1792 à 1815. C'est à exposer leur labeur acharné pendant la Révolution et l'Empire, sous l'énergique impulsion du Comité de Salut public, puis de Napoléon (sur le « cabinet topographique » duquel l'auteur fournit des détails curieux), qu'est consacrée la plus grande partie des deux volumes de M. B. Vingt ans durant, en même temps qu'ils approvisionnent de cartes, pour des campagnes sans cesse répétées, les états-majors républicains et impériaux, ils se livrent, dans les pays conquis ou occupés, à de vastes opérations de triangulation, et lèvent la carte d'une moitié de l'Europe. Par leurs connaissances théoriques et pratiques et la supériorité de leurs appareils, ils surpassent alors leurs collègues des autres pays. Malheureusement, une notable partie des cartes exécutées par eux disparaissent pendant la campagne de Russie et la retraite sur le Rhin, après Leipzig. Conservé par la Restauration, le corps des ingénieurs géographes fait encore figure en Espagne,

en Grèce, en Algérie. En 1831, il est supprimé, et ses membres sont réunis au corps d'état-major, où, sous un autre nom, ils continuent d'ailleurs leurs travaux.

Le livre de M. B., rédigé d'après les documents des archives de la Guerre, est clair, bien disposé, muni de tables. Sous un titre d'apparence un peu spéciale, il donne plus qu'il ne promet. Les géographes y trouveront le complément naturel des renseignements contenus dans l'étude sur *La Carte de France*. Cette monographie, consciencieuse et fouillée, est en outre une très estimable contribution à l'histoire, jusqu'ici trop négligée, de l'organisation militaire, spécialement sous la Révolution et l'Empire.

— L. Quarré-Reybourbon. *Arnould de Vuez, peintre lillois (1644-1720)*. Lille, Imprimerie Lefebvre-Ducrocq, 1904. Gr. in-8, VIII-79 p. (17 pl.). — Arnould de Vuez, né à Saint-Omer, commença à peindre dans sa ville natale, alla ensuite à Paris et en Italie, où il séjourna quelques années. Il quitta Rome pour Paris à la demande de Le Brun, qui le choisit comme collaborateur. En 1694, il se fixa à Lille, où il produisit un très grand nombre de tableaux d'histoire, d'allégories et de portraits. M. Q.-R. a patiemment dressé la liste des nombreuses œuvres de cet artiste. Il incline à croire qu'il est l'auteur des dessins du Parthénon, que jusqu'à ces derniers temps on attribuait à J. Carrey. — A. St.-L.

— Les *États militaires* de Montandre Roussel sont des instruments de travail bien connus des historiens militaires. Celui de 1793, dont l'importance est particulière, est devenu fort rare ; et il faut remercier la Société de l'histoire de la Révolution d'avoir songé à le rééditer (*État militaire de France pour l'année 1793*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, par Léon Hennet, Paris, au siège de la Société, rue de Fürstemberg, 1903, in-8, XIV-468 p.). M. Hennet, à qui cette tâche a été confiée, était spécialement qualifié par sa connaissance des archives administratives de la Guerre, dont il est le conservateur, pour la mener à bien. Il ne s'est pas contenté d'une réimpression pure et simple ; il a repris les listes de Roussel, et, à l'aide des pièces d'archives, contrôlé tout, vérifié tout ; il a fait des additions, des modifications également heureuses ; à lui seul, le répertoire alphabétique qui termine son volume représente un énorme travail. Bref, M. H. peut tenir pour certain qu'il a fourni aux historiens, comme il se le proposait, « un document utile et précis ».

— Carl Bleibtreu. *Napoleon bei Leipzig*. 3e édition complètement remaniée et augmentée. Berlin et Leipzig, F. Luckhardt, 1904, in-8, 354 p. — Le sympathique auteur de *Friedrich der Grosse bei Collin*, des *Kritische Beiträge zur Geschichte des Krieges 1870-71*, du *Dies iræ*, de la *Revolution der Literatur*, etc., donne ici plus que le titre ne promet : une véritable étude sur l'état matériel et moral de l'armée napoléonienne à la veille de la bataille. Inutile de dire que son impartialité est remarquable, son admiration pour l'Empereur profonde, et le portrait qu'il trace des grands chefs alliés, rien moins que flatté. Il ne leur pardonne pas d'avoir poussé leurs peuples à la lutte par des espérances de liberté vite et cruellement déçues, après la victoire. Son but principal est d'abord de ressusciter l'image vraie

de la Grande Armée et de son chef, puis de prouver que seuls parmi les coalisés, les Prussiens obéirent à des mobiles généreux en s'acharnant contre le conquérant. Il insiste aussi sur le rôle des contingents allemands dans l'armée française et nie absolument qu'ils aient été exposés au feu plus que les autres troupes. Au contraire, soit orgueil, soit défiance, on les relégua à l'arrière-plan jusqu'en Russie où les circonstances imposèrent leur utilisation complète, et où d'ailleurs ils montrèrent presque tous le plus complet dévouement. Les figures de Ney, Berthier, Macdonald ressortent avec une singulière intensité de vie et de vérité. L'auteur rend plein hommage à la vaillance française qui jeta là son dernier éclat sur terre allemande, et il reconnaît que seule une série de malchances la rendit vaine. Elle ne fut égalée que par la farouche opiniâtreté prussienne qui se manifesta autant dans la Landwehr que dans les troupes de 1re ligne, en dépit des rapports officiels qui laissent exprès les succès de celle-là dans l'ombre. La tendance fondamentale du livre est sincèrement démocratique, je ne dirai pas pacifiste, car les combats sont décrits avec plaisir, mais le rôle des humbles n'est pas sacrifié, et l'on montre, non sans ironie, comment les chefs échangent des politesses, pendant que les foules se font tuer pour eux (p. 342). La conclusion est que l'Allemagne doit directement sa grandeur actuelle à Napoléon, qui l'a réveillée de sa torpeur séculaire et lui a donné la conscience d'elle-même (p. 353).

Nous reprocherons à l'auteur de prendre Marbot trop au sérieux, de faire arriver Napoléon à Leipzig le 14 au lieu du 15, de laisser croire que le combat de cavalerie engagé par Murat le 14 eut lieu le 15 (le « ce matin » de la p. 37, l. 1, est tout à fait vague ; la journée du 16 commence p. 38, celle du 18 p. 206, et celle du 19 p. 309) ; de raconter, p. 347, un incident entre Napoléon et Fournier, qui semble bien invraisemblable ; de dire *die Moral* dans le sens de *le Moral*, p. 203 ; d'affirmer que la campagne de Russie n'ébranla nullement le prestige de Napoléon, p. 47; et d'amoindrir trop les effets de l'œuvre de Rostopchine, p. 78; de dire que Napoléon ne commit aucune imprudence en Russie et que la fatalité fit tout le mal, p. 84, etc. P. 220, l. 33, et 290, l. 3, il y a des phrases tronquées ; p. 318, l. 17, lire *jede schadhafte*, et 327, l. 14, *wie nicht die*, etc. — Il y aurait encore beaucoup à dire sur les chances de succès qu'il prête à Napoléon (p. 184), l'indulgence exagérée qu'il lui témoigne (p. 188), l'incapacité qu'il prête aux chefs alliés (p. 214), qui se croient obligés de fausser les chiffres de leurs pertes (p. 306), le bel éloge des petits « Marie-Louise » (p. 325-27), la sévérité à juger la défection des troupes rhénanes (p. 334), l'importance de la volte-face des Saxons en pleine bataille (p. 264), etc.

C'est un livre de talent et de bonne foi, recommandable à tous égards, mais c'est une œuvre de vulgarisation qui n'indique pas ses sources, et dont l'allure tient du roman plus que du manuel d'histoire. — Th. S.

— Le volume que M. le comte Franchi-Verney Della Valetta vient de consacrer à l'histoire de la fondation de Colbert à Rome, sous le titre de : L'*Académie de France à Rome* (Paris, Fischbacher, 1904, in-8, IV-176 p.), ne peut être d'aucun secours aux historiens. C'est un résumé banal, une compilation d'anecdotes, de menus faits extraits surtout de la *Correspondance des Directeurs*, source

essentielle qui est mal utilisée et n'est citée nulle part. L'absence de toute référence, l'omission de documents importants (listes d'élèves), certaines erreurs (ex. : p. 168, *Berton* pour *J. Le Breton*, secrétaire de l'Académie des Beaux-arts), une langue, qu'il serait injuste d'ailleurs de reprocher à un étranger, enlèvent à ce livre toute valeur.

L'histoire de l'École de Rome, qui a été jadis esquissée par Lecoy de la Marche, est encore à écrire ; le travail sera aisé lorsque la publication de la *Correspondance des Directeurs* entreprise par A. de Montaiglon et M. J. Guiffrey sera terminée. L'auteur devra être impartial, dégagé de toute préoccupation actuelle, très informé sur toutes les œuvres laissées en Italie par nos artistes, afin de juger sur preuves ce que les Français apprirent et imitèrent ; il devra surtout ne pas avoir l'esprit académique. — G. Br.

— M. L. Dimier a réuni en un petit volume, sous le titre : *Les impostures de Lenoir* (Paris, Sacquet, 1903, in-12, 68 p.), quelques articles publiés jadis dans la *Chronique des arts*, où il démontre que certaines affirmations du conservateur du *Musée des Monuments français*, dans son grand catalogue illustré, sont fausses et sujettes à entraîner des erreurs dans l'histoire de l'art français. Ainsi, M. D. démontre facilement que les fameux émaux du Musée de Cluny ne proviennent pas du château de Madrid ; qu'une certaine planche dite : *Vitraux anciens du château d'Anet* est simplement la copie d'une gravure des *Grandes arabesques* de Ducerceau ; que les vitraux de la chapelle du château de Vincennes furent mal restaurés et disposés aux salles des Petits-Augustins. Mais les deux chapitres les plus importants du volume sont ceux que M. D. consacre à la question Ponce Jacquio et aux « enfants » du tombeau de François Ier. Il prouve que c'est à tort (et il accuse Lenoir de cette confusion) que l'on a distingué deux sculpteurs d'origine italienne au XVIe siècle, l'un qui se nommerait *Ponce Jacquio*, l'autre *Paul Ponce* ; les textes ne citent jamais qu'un seul artiste. Quant aux sculptures d'enfants de « bosse-ronde sur marbre blanc » qui ornent la voûte du tombeau de François Ier à Saint-Denis, c'est par erreur de lecture et d'interprétation des *Comptes des bâtiments* que les historiens de la sculpture française, tel L. Palustre, en avaient fait honneur à Germain Pilon, alors au début de sa carrière. M. D. a pleinement raison sur ce point ; des recherches personnelles nous permettent de confirmer l'exactitude de sa démonstration (plus poussée dans son livre sur *Le Primatice*), et d'affirmer qu'il a aisément triomphé d'une réplique de M. F. de Mély, polémique analysée dans la brochure. Seulement, nous continuons à regretter le titre, cruel pour la mémoire d'Alexandre Lenoir ; nous ne pensons pas que ce dernier ait vraiment voulu en « imposer » à la critique. Il était médiocre archéologue, il ne prit pas toujours le temps de faire des recherches (il faut songer à la vie active qu'il mena en cet énorme Musée, toujours en travail), il s'est souvent trompé, voilà tout. C'est à nous de contrôler ses dires, de vérifier ses idées, de les critiquer. M. D. convient d'ailleurs que, bien souvent, les erreurs de Lenoir ne sont que la reproduction de celles de ses devanciers, de Dézallier d'Argenville, par exemple. « Les erreurs de Lenoir » était un titre plus simple et plus vrai. Sachons toujours montrer de la reconnaissance pour l'œuvre de sauvetage accom-

plie par ce bon serviteur de l'art français. L'arrangement de son Musée fut parfois puéril, les restaurations fâcheuses, l'inspiration sentimentale du Jardin Élysée souvent grotesque, mais le résultat fut très grand. Puissions-nous avoir encore toutes les œuvres cataloguées par Lenoir ! Ceux qui ont droit à tout notre mépris, ce sont les destructeurs de cet incomparable Musée, les vandales de 1816, les architectes restaurateurs des tombes royales de Saint-Denis, ceux qui anéantirent l'œuvre révolutionnaire. — G. Br.

— M. l'abbé Lucien Crouzil, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, vient de faire paraître, dans la petite collection « Science et Religion, Études pour le temps présent », un opuscule intitulé : *Le Concordat de 1801, étude historique et juridique* (Paris, Bloud et Cie, 1904, in-8, 62 p.). L'auteur annonce, dans son Avant-propos, qu'il n'a eu aucune prétention à faire une œuvre érudite, à traiter d'une manière bien complète ni à exposer sous une forme bien nouvelle un sujet aussi étudié. Il s'est proposé comme but « d'être utile à beaucoup de personnes qui, désirant avoir des idées nettes sur le Concordat, n'ont pas le loisir de lire les gros livres où sont exposées tout au long son histoire et son analyse juridique ». Il a donc voulu « en faire un commentaire bref et fort simple, dégagé de toute discussion savante et de tout développement inutile ». Le chapitre I, *Historique*, tient les dix premières pages ; le reste est consacré au chapitre II, *Commentaire du Concordat*. La convention du 26 messidor an IX est analysée et commentée article par article ; mais, dans ce second chapitre, on ne trouve pas seulement la critique des différentes dispositions, il y a aussi une partie historique, l'auteur rappelant, pour chaque article, les principaux faits relatifs à sa discussion et à son adoption. C'est en somme un résumé de l'ouvrage du cardinal Mathieu, dont nous avons rendu compte, résumé destiné à l'usage du *grand public*, mais non des historiens. — P.-R. M.

— Charles-Henry Huberich. *The Transithmian Canal. A study in american diplomatic history (1825-1904)*. Austin, Texas, 1904, in-8, 31 p. — L'auteur distingue dans cette étude diplomatique trois périodes : la première, antérieure à la guerre civile, est celle où les États-Unis considérèrent le canal comme une entreprise privée et admirent qu'il fût ouvert à toutes les nations ; dans la seconde, ils adhérèrent à l'idée de la construction par une compagnie privée, mais sous leur contrôle politique ; dans la troisième, qui est la période actuelle, ils conçoivent la construction comme une entreprise de gouvernement sous leur unique contrôle. Cette division donne la plus nette idée du développement de la politique des États-Unis, qui apparaît à cet égard comme une application suivie de leur doctrine de Monroë. Les principales étapes analysées par M. H. depuis le congrès de Panama de 1826, sont le célèbre traité Clayton-Bulwer du 19 avril 1850, qui caractérise la première période et proclame la neutralité des deux pays dans toute la région des isthmes de Nicaragua ou de Costa-Rica et d'une manière générale dans l'Amérique centrale ; les négociations des États-Unis avec le Nicaragua ou la Colombie, l'émotion produite chez eux par la formation de la Compagnie française de

Panama et par suite l'agitation au Sénat de Washington pour la dénonciation du traité Clayton-Bulwer ; les Anglais durent y céder, et, le 18 novembre 1901, le traité fut modifié par le traité Hay-Pauncefote ; enfin les désastres de la Compagnie du Panama, l'intervention d'un accord entre elle et le gouvernement des États-Unis, l'opposition de la Colombie et la formation de la République de Panama aboutissant au dernier traité Hay-Bunau Varilla du 18 novembre 1903, qui met toute la région et le canal futur sous l'exclusif contrôle du gouvernement de Washington. — J.-E. D.

— P. Huvelin. *L'histoire du droit commercial* (*Conception générale, état actuel des études*). Paris, Cerf, 1904, in-8, 115 p. — Ce travail du distingué professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon est un tirage à part de trois importants articles parus dans la *Revue de Synthèse historique*, 1903-1904. Après une définition du droit commercial par opposition au droit civil, et le rappel des théories connues sur le passage de l'économie familiale à l'économie d'échange, on y trouve successivement une étude sur les travaux d'ensemble, dont il y a peu de chose à retenir, et sur les sources (sources conventionnelles, recueils d'usages commerciaux, sources statutaires et législatives), une *Histoire externe* du droit commercial, constituant une rapide revue des institutions d'échange, à des époques et dans des régions déterminées, enfin une *Histoire interne* (actes de commerce, sociétés, droit maritime, assurances, contrats sur marchandises, courtage, instruments contractuels, contrats sur argent et sur crédit, banques, bourses, faillite-banqueroute, juridictions commerciales). Cette bibliographie raisonnée du droit commercial rendra de grands services aux historiens forcés de se préoccuper de questions économiques. C'est dans la dernière partie surtout de l'étude de M. H. qu'ils trouveront le plus de renseignements exacts et détaillés sur les principales institutions commerciales, bien que chaque paragraphe qui leur est consacré eût dû en dessiner l'évolution avec plus de précision. L'*Histoire externe*, en effet, a été un peu sacrifiée, et c'est d'une façon extrêmement sommaire que M. H. passe sur le XVIIIe et le XIXe siècles ; sans doute les monographies n'abondent pas : encore aurions-nous été reconnaissants à M. H. d'indiquer dans quel sens il serait bon de pousser maintenant les recherches. — G. Bn.

— Georges Kremp. *Essai sur l'histoire du collège Jean-Bart, collège communal et universitaire de Dunkerque*. Dunkerque, Néerman, 1904, in-8, 158 p. (33 gr.) — Le collège florissant de Dunkerque remonte à la *Résidence* des Jésuites fondée en 1612, et érigée en collège autonome en 1632 ; c'était déjà un collège municipal puisqu'il recevait de la ville, en droits divers, une subvention annuelle d'environ 12.000 livres. A la disparition de l'ordre, il fut confié à des prêtres séculiers du clergé de Saint-Éloi (13 mars 1762), qui l'abandonnèrent à la fin de 1790. Le Dr Fockedey en devint l'administrateur, jusqu'au jour où il fut envoyé comme député à la Convention. Dès lors, le collège cessa d'exister ; ses biens furent séquestrés le 8 mars 1793, et, le 15 septembre suivant, pour préparer l'organisation scolaire générale de la France, les établissements d'enseignement furent supprimés.

Ce n'est qu'en 1801 que l'initiative privée se préoccupe de redonner un collège secondaire à Dunkerque, jalouse de l'École centrale établie à Douai, en 1803 seulement que l'administration municipale, après un long conflit avec les Ponts et Chaussées, obtient la restitution des bâtiments séquestrés. Mais la situation précaire des finances communales, obérées par des dépenses militaires, ajourne en 1803, en 1806, en 1810, les travaux d'aménagement nécessaires. Il faut attendre l'année 1824 pour voir voter par le conseil municipal la réédification (19 août); la démolition entière des édifices élevés par les Jésuites, y compris l'église, est ordonnée, et le meilleur état du budget dunkerquois permet de solder des dépenses qui dépasseront 100.000 francs. La première pierre est posée le 14 mai 1827, les constructions finies en mai 1829, le collège ouvert le 5 novembre 1829, son existence consacrée par une ordonnance royale le 17 janvier suivant. Successivement agrandi en 1851, 1863, 1878, 1899, le collège de Dunkerque, baptisé en 1895, contient aujourd'hui, — difficilement, — une population de plus de 400 élèves.

La monographie de M. K., simples et précise, doit se compléter par deux fascicules sur l'Enseignement et sur l'Éducation. Au présent fascicule, on aurait donc tort de reprocher avec trop d'insistance des descriptions architectoniques et des récits procéduriers d'une minutie un peu fastidieuse. Dans ce début d'ouvrage, M. K. a écrit en quelque sorte l'histoire externe du collège de Dunkerque, matérialisée, pour ainsi dire, dans des plans et des gravures à retenir. Pour la suite, on ne saurait trop engager l'auteur à préciser ses références : il convient, dans une monographie précise d'histoire locale, de donner les cotes exactes des documents d'archives, et la notation bibliographique complète, avec l'indication des pages, des livres consultés. — G. Bn.

— M. F. Uzureau. *Encore le serment de liberté et d'égalité* (Extr. de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, nov. 1903). — *La promesse de soumission aux lois de la République* (Extr. de la *Science catholique*, sept. 1903). — Ces deux articles ne sont que des fragments d'un livre plus étendu dont il est rendu compte dans cette Revue [1]. — A signaler un lapsus dans le commentaire dont M. U. accompagne l'avis du théologien Meilloc sur la promesse de soumission aux lois de la République. Ce n'est pas le *Directoire* qui vota l'abrogation des lois contre les réfractaires le 24 août 1797, mais le Conseil des Cinq-Cents (p. 7). — A. Mz.

---

1. Voyez ci-dessus, p. 724.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique. — *A. Aulard.* Études et leçons sur la Révolution française. 4e série. Paris, Alcan, 3.50. — *A. Aulard.* Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême (1793-1794). 2e édition, revue. Paris, Alcan, 3.50. — *E. Berger.* Le vicomte de Mirabeau (Mirabeau-Tonneau, 1754-1792). Paris, Hachette, 3.50. — *Vte de Bonald.* Renault l'invincible (Paul-François de Gaulejac, 1754-1799). Récit des guerres de Vendée. Paris, Champion, 3.50. — *L. Caben.* Condorcet et la Révolution française. Paris, Alcan, 10.00. — Choix de discours de Charles Floquet (1885-1896). 2 vol. Paris, A. Colin, 12.00. — *A. Fournier.* Napoleon I. Eine Biographie (2. umgearb. Auflage). Bd. I. Wien, Tempsky; Leipzig, Freytag, 5 mk. — *P. Ginisty.* Paris intime en Révolution, 1871 (gr.) Paris, Fasquelle, 3.50. — *Gal de Gourgaud.* Napoleons Gedanken und Erinnerungen. St-Helena, 1815-1818. Deutsch von H. Conrad. Stuttgart, Lutz, 5 mk. 50. (Memoiren-Bibliotek, I. Serie, 14. Bd.] — Mémoires d'un officier de la garde royale (1785-1855), publiés par son petit-fils *A. Hériot de Vroïl.* Paris, Champion, 3.00. — *O. Homberg et F. Jousselin.* Le chevalier d'Éon (1728-1810), d'après des documents inédits. Paris, Plon, 6.00. — *R. M. Johnston.* Napoleon. A short biography. London, Macmillan, 6 sh. — *E. Labadie.* Nouveau supplément à la bibliographie des Mazarinades. Paris, Leclerc, 3.00. — *A. Power Lord.* The regency of Marie de Médicis. A Study of french history from 1610 to 1616. London, G. Bell, 7 sh. 6. — *Emile Ollivier.* L'Empire libéral. L'année fatale (Sadowa). Paris, Garnier, 3.50. — *M. Pflüger.* Friedrich von Gentz als Widersacher Napoleons I. Ein Beitrag zu der Geschichte des 18. V. 1804. Reichenbach, Haun, 1 mk. 15.

Histoire diplomatique. — Lettres et papiers du chancelier Comte de Nesselrode, extraits de ses archives (1760-1850), publiés et annotés par le *Cte A. de Nesselrode.* Paris, Lahure. 2 vol. à 7.50. — *Mis De Persan.* Une mission diplomatique en Pologne au XVIe siècle : Jacques Faye D'Espeisses et Guy Du Faur de Pibrac (1574-1575). Paris, Paul et Guillemin, 3.00. — *A. Schopoff.* Les réformes et la protection des chrétiens en Turquie (1673-1904). Documents. Paris, Plon, 12.00.

Histoire militaire. — *Gal Ambert.* Le général Drouot. N. éd. Tours, Mame. — *Cne M. Bottet.* Autour de la Légion d'honneur. Précis anecdotique de l'histoire des récompenses militaires en France, 1693-1872 (pl.). Paris, Flammarion, 25.00. — *S. Champy.* Le maréchal de camp du génie Lamy. Évreux, Imp. de l'Eure. — *Gal H. Frey.* Français et alliés au Pé-tchi-li (campagne de Chine de 1900). Paris, Hachette. — *L. Hale.* The « People's War » in France, 1870-1871. London, Hugh Rees, 6 sh. — *Dr K. Henking.* Die Korrespondenz Joh. von Müllers mit Schultheiss Steiger, Generallieut^t von Hotze und Oberst von Rovéréa, 1798 und 1799. Tl. 1. Schaffhausen, C. Schoch, 1 mk. 50. — Schlesische Kriegstaegebücher aus der Franzosenzeit, 1806-1815. Namen des Vereins für Geschichte und Altertum Schlesiens, hrsg. von *Herm. Granier.* Breslau, Wohlfarth, 6 mk. — *Oberstlt von Kortzfleisch.* Der oberelsässische Winterfeldzug 1674/75, und das Treffen bei Turkheim. Strassburg, Heitz, 3 mk. 50. (Beiträge zur Landes= und Volkskunde in Elsass-Lothringen, Ht. 29.) — La guerre nationale de 1812, publication du comité scientifique du grand état-major russe. Traduction du *Cne Cazalas.* 1re section :

Correspondance des personnages officiels et des services de l'État. T. Ier, 2e partie. Préparation à la guerre en 1810. Paris, Charles-Lavauzelle. — *Ct C. de La Jonquière*. L'expédition d'Égypte. T. IV. Campagne de Syrie (cartes). Paris, Charles-Lavauzelle, 12.00. (Publ. Section hist. État-major de l'Armée). — *Col Lanrezac*. La manœuvre de Lutzen (1813). Paris, Berger-Levrault, 10.00. — *Pierre Lehautcourt*. Histoire de la guerre de 1870-71. T. IV. La retraite sur la Moselle. Borny. Paris, Berger-Levrault, 6.00. — *E. Peyron*. Bazaine fut-il un traître? Paris, Stock, 2.00. — *Major J. Scheibert*. Der Krieg von 1870-1871. Auf Grund des deutschen und französischen Generalstabwerkes und Zahlreicher neuer Quellenwerke bearbeitet. Berlin, Vaterländ. Verlage, 18 mk. — *G. Servières*. L'Allemagne française sous Napoléon Ier. Paris, Perrin, 7.50. — Au grand quartier général, 1870-1871. Souvenirs personnels de Verdy du Vernois. Paris, Charles-Lavauzelle, 5.00. — *J. Wirth*. Le maréchal Lefèvre, duc de Dantzig (1755-1820). Paris, Perrin, 7.50. — *W. Wood*. The fight for Canada. A naval and military sketch from the history of the great imperial war. London, Constable, 21 sh.

Histoire religieuse. — *Abbé J. Bézy*. Un prédicateur apostolique au XVIIIe siècle. Étude sur la vie et les œuvres de Bon-Pierre Frey de Neuville, jésuite, d'après des documents inédits (1693-1774). Paris, Picard. — *G. Cantiniau*. Du mode de nomination des évêques de France, de l'époque mérovingienne à nos jours. Rouen, Imp. Leprêtre. — *Abbé R. Couzard*. La bienheureuse Jeanne de Lestonnac (1556-1640). Paris, Lecoffre, 2.00. — *Abbé Ch. Dementhon*. Notes de bibliographie critique et descriptive pour l'histoire religieuse de la Révolution dans le département de l'Ain. Paris, Picard, 2.00. — Le R. P. Bouffier, S. J. (1817-1902). Avignon, Aubanel.

Histoire économique et sociale. — *M. Bourguin*. Les systèmes socialistes et l'évolution économique. Paris, Colin, 10.00. — *L. Cahen*. Le grand bureau des pauvres de Paris au milieu du XVIIIe siècle. Contribution à l'histoire de l'assistance publique. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 2.25. (Bibl. d'histoire moderne, I, 3.) — *L. Chabaud*. Madame de Miramion et la charité. Paris, Lethielleux, 3.50. — *H. Coulon*. La vente des charges et les corps de métier à Cambrai en 1697. Paris, Leroux, 2.00. — *Abbé Dubourguier*. Grandes écoles et gens d'église au diocèse d'Amiens sous l'ancien régime. Paris, Picard, 6.00. — *F. Dumas*. Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre. Toulouse, Privat. — *E. Durtelle de Saint-Sauveur*. Étude historique sur les droits de bail et de rachat en Bretagne. Rennes, Plihon et Hervé. — *Ed. Feugère*. L'octroi de Paris. Histoire et législation. Paris, Berger-Levrault, 12.00. — *F. Jourdan*. Histoire de l'hospice d'Avranches. Avranches, Imp. Perrin. — *A. Launoy*. La puissance paternelle dans les coutumes de Flandre et de Hainaut. Lille, Masson. — *L. Lestelle*. Étude sur le familistère de Guise et son fondateur Godin. Paris, A. Rousseau, 3.00. — *E. Levasseur*. Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870. 2e édition entièrement refondue. T. II. Paris, A. Rousseau, 12.50. — *E. Pied*. Les anciens corps d'arts et métiers de Nantes. T. III. Nantes, Imp. Dugas. — *H. Pierquin*. La juridiction du point d'honneur sous l'ancien régime et le tribunal des maréchaux de France. Paris, Picard, 3.50. — *P. Renouard*. Saint Pierre Fourier et Charles Fourier. Contribution à l'étude des origines de la mutualité. Paris, A. Rousseau, 2.50. — *A. de Retz de Serviès*. De l'impôt progressif en France de 1789 à 1870. Paris, Pedone. — *H. Weber*. La Compagnie française des Indes (1604-1675). Paris, A. Rousseau.

Histoire littéraire. — Pensées de Pascal. Nouvelle édition publiée par *L. Brunschvicg*. 3 vol. Paris, Hachette. (Coll. des Grands écrivains de la France.) — *H. Davignon*. Molière et la vie. Paris, Fontemoing, 3.50. — Correspondance de George Sand et d'Alfred de Musset, publiée intégralement pour la première fois d'après les originaux par *F. Decori*. Bruxelles, E. Deman, 3.50 — *W. de Fonvielle*. La jeunesse d'un grand savant républicain. François Arago en Algérie. Paris, Société française d'édition d'art, 6.00. — *V. von Golubew*. Marivaux, Lustspiele in deutschen Uebersetzungen des 18. Jahrhunderts. Heidelberg, C. Winter, 2 mk. — *E. Grelé*. Jules Barbey d'Aurevilly. T. II. L'œuvre, Paris, Champion, 7.50. — *Ernest Legouvé*. Dernières pages recueillies (1890-1903). Étude sur le style des poètes du XVIIe siècle. Évreux, Imp. Hérissey. — *A. Mennung*. Jean-François Sarasin' s Leben und Werke, seine Zeit und Gesellschaft. Kiritischer Beitrag zur französischen Litteratur= und Kulturgeschichte des XVII. Jahrhundert. Bd. II. Niemeyer, 14 mk. — *Charles Renouvier*. Manuel républicain de l'homme et du citoyen, nouvelle édition annotée par J. Thomas. Paris, Colin, 3.50. — *George Sand*. Souvenirs et idées. (Publication posthume.) Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — *H. Taine*. Life and letters, 1853-1870. Translated from the French by Mrs R. L. Devonshire. London, Constable, 7 sh. 6. — *N. Welter*. Théodore Aubanel. Un chantre provençal de la beauté, traduit par Waldner et F. Charpin. Marseille, Aubertin et Rolle.

Histoire de l'art. — Catalogue raisonné de l'œuvre lithographié d'Honoré Daumier par *N. A. Hazard* et *Loys Delteil* (pl.). Paris, Gazette des Beaux-Arts, 50.00. — *G. Geffroy*. Constantin Guys, l'historien du Second Empire (pl.). Paris, H. Floury. — *L. Gonse*. Les chefs-d'œuvre des Musées de France. Sculpture, dessins, objets d'art (pl.). Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 50.00. — Lettres sur la céramique. Correspondance de Jacques Hustin, faïencier bordelais (1715-1720), publiée par *E. Labadie*. Paris, Rapilly, 5.00. — *C. Mauclair*. Fragonard (gr.). Paris, Laurens, 2.50. — *F. de Ménil*. Histoire de la danse à travers les âges (gr.). Paris, Picard et Kaan, 3.50. — *A. Pératé*. Versailles (gr.). Paris, Laurens, 3.50. (Les villes d'art.) — *N. Rondot*. (Ouvrage pub. par *H. De La Tour*.) Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France (pl.). Paris, Leroux, 30.00. — *G. Schéfer*. Chardin (gr.). Paris, Laurens, 2.50. — *M. Tourneux*. La Tour (gr.). Paris, Laurens, 2.50. — *A. Valabrègue*. Les frères Le Nain (gr.). Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 6.00.

Histoire locale. — *E. Michel*. Histoire de la ville de Brie-Comte-Robert. Dujarric, 12.00. — *A. de Boislisle*. Trois princes de Condé à Chantilly. Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur. (Extr. de l'Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France.) — Archives historiques de la Corrèze. Recueil de documents inédits depuis les origines jusqu'à la fin du XVIIe siècle, publié par *Clément-Simon*. T. Ier (pl.). Paris, Champion, 15.00. — *Abbé Guillet*. Essai sur le château de la Frette et ses seigneurs (1050-1904). La Chapelle-Montligeon, 1.50. — *R. Triger*. Un maire d'Alençon pendant l'invasion allemande : M. Eugène Lecointre (1826-1902). Alençon, Imp. Lecoq et Mathorel. — *C. Piton*. Marly-le-Roi. Son histoire (694-1902). Paris, Joanin, 15.00. — *E. Janin*. Histoire de Montluçon. Paris, Lechevalier, 6.00. — *G. de Lhomel*. Le livre d'or de la municipalité montreuilloise. Abbeville, Imp. Lafosse. — *R. Hénard*. Le Mont-Valérien (l'ermitage, le calvaire, la forteresse). Paris, Émile Paul. — *Auguste de Trémault*. La communauté d'habitants et l'échevinage de la ville de Vendôme. Histoire municipale avant 1789. Vendôme, Imp. Empaytaz.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES BULLETINS, LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Achard (*L.*), Rosalie de Constant. Sa famille et ses amis (G. Rudler), 433.
Alméras (*H. d'*), Cagliostro (G. Bourgin), 639.
Ardascheff (*P.*), Les Intendants de province sous Louis XVI, t. III (A. Mansuy), 641.
Aulard (*A.*), La Révolution française et les congrégations (Ph. S.), 673.
Baille (*C.*), Le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, 1788-1833 (Ph. Sagnac), 730.
Balagny (*Ct*), Campagne de Napoléon Ier en Espagne, t. I-III (P. Caron), 364.
Bastide (*Lt*), Les lois militaires sous la Révolution, leur application dans la Corrèze, 519.
Beaulieu (*E.-P.*), Les gabelles sous Louis XIV (Ph. Sagnac), 493.
Beauregard (*Cte R. de*), Le Maréchal Masséna, 597.
Becker (*R.*), Der Dresdener Friede und die Politik Bruhls (P. Muret), 424.
Bertarelli (*A.*), Iconografica napoleonica (G. Bn), 521.
Berthaut (*Cel*), Les ingénieurs géographes militaires (1624-1831), 755.
Bleibtreu (*C.*), Napoleon bei Leipzig (Th. S.), 756.
Bittard des Portes (*R.*), L'expédition française de Rome sous la deuxième République (E. Clermont), 732.
Bouchet (*E.*), Dunkerque sous Louis XIV (Ph. S.), 754.
Boulay de la Meurthe (*Cte*), Correspondance du duc d'Enghien (P. Muret), 644.
Boulenger (*J.*), Les protestants à Nîmes au temps de l'Edit de Nantes (V.-L. Bourrilly), 415.
Bourgin (*H.*), Extraits des œuvres de Fourier, 235.
Boutry (*M.*), Choiseul à Rome (P. Muret), 121.
Bouvier (*Abbé*), Jean-Georges Le Franc de Pompignan, 308.
Boyé (*P.*), La milice en Lorraine au XVIIIe siècle, 672.
Boyé (*P.*), Les salines et le sel en Lorraine au XVIIIe siècle (Ph. Sagnac), 553.
Bremond d'Ars (*Gal Cte de*), Historique du 21e régiment de chasseurs à cheval (1792-1814), 754.
Brizzolara (*G.*), La Francia della Restaurazione alla fondazione della terza Repubblica (J. D.), 155.
Bruchet (*M.*), Le plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815, 236.
Brunnemann (*K.*), Maximilien Robespierre (A. Mathiez), 646.
Cabié (*E.*), Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, 1562-1566 (V.-L. Bourrilly), 490.
Cahen (*G.*), L'Économie sociale chrétienne et la colonisation agricole (1815-1848), 308.
Calmon-Maison. Le Maréchal de Château-Renault, 1637-1716 (P. Caron), 495.
Cappelletti (*L.*), La leggenda napoleonica dalla Beresina a Sant' Elena, 451.
Castets (*F.*), Bourdaloue (J.-E. Driault), 637.
Cazenove (*A. de*), Journal de Mme de Cazenove d'Arlens (G. Rudler), 500.
Chambrier (*J. de*), La Cour et la Société du Second Empire, 2e série (A. Thomas), 372.
Champion (*E.*), La séparation de l'Église et de l'État en 1794 (A. Mathiez), 196.

Charléty (*S.*), Bibliographie de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours (C. S.), 237.
Clausewitz, Notes sur la Prusse (1806), 389.
Choderlos de Laclos, De l'éducation des femmes, édit. par E. Champion, 595.
Couderc de Saint-Chamant (*Cne H.*), Napoléon, ses dernières armées (P. Caron), 132.
Coutanceau (*Lt-Cel*), La campagne de 1794 à l'armée du Nord, t. Ier (P. Caron), 204.
Couvreu (*E.*), Comment est née la Constitution vaudoise de 1803 (R. Guyot), 283.
Couyba (*L.*), Études sur la Fronde en Agenais et ses origines, 1re partie (V.-L. Bourrilly), 551.
Crouzil (*Abbé L.*), Le Concordat de 1801 (P.-R. M.), 759.
Da Costa (*G.*), La Commune vécue, t. Ier et II (G. Bourgin), 219, 656.
Darcy (*J.*), France et Angleterre, Cent ans de rivalité coloniale (P. Muret), 504.
Daudet (*E.*), La princesse de Liéven (P. Muret), 136.
Delarue (*P.*), Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution, District de Dol, 1re partie (P. Mautouchet), 201.
Delmas (*J.*), A.-M. Thibault, évêque constitutionnel du Cantal (A. Mathiez), 54.
Démenthon (*Abbé Ch.*), Une victime des Septembriseurs, L'abbé J.-B. Bottex (A. Mathiez), 647.
Descamps, Histoire du village de Sercus (H. D.), 89.
Dimier (*L.*), Les impostures de Lenoir (G. Bn), 758.
Documents sur l'Escalade de Genève (V.-L. Bourrilly), 47.
Douais (*C.*), La mission de M. de Forbin-Janson, 1673 (V.-L. B.), 674.
Dreyfous (*M.*), Simple exposé de la loi Falloux, 232.
Dreyfuss (*A.*), Le Collège de St-Mihiel, de 1803 à 1903 (G. Bn), 153.
Driault (*Ed.*), La politique orientale de Napoléon, Sébastiani et Gardane (P. Muret), 574.
Dubois (*L.-P.*), Frédéric le Grand, d'après sa correspondance politique (P. Muret), 50.
Dubois-Desaulle (*G.*), Les infâmes, Prêtres et Moines non conformistes en amour, 91.
Dubreuil (*L.*), Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution, Le district de Redon (P.-R. Mautouchet), 716.
Esquiros (*A.*), Histoire des Montagnards, nouv. édit. (P. M.), 91.
État général par fonds des Archives départementales, 79.
Fabry (*Lt-G.*), Mémoires de Langeron, 388.
Ferdinand-Dreyfus, La Rochefoucauld-Liancourt (H. Bourgin), 285.
Ferté (*H.*), Rollin (L. Cahen), 357.
Figard (*L.*), Un médecin philosophe au XVIe siècle, Jean Fernel (V.-L. Bourrilly), 549.
Fisher (*H.-A.-L.*), Studies in Napoleonic Statesmanship, Germany (Ch. Schmidt), 209.
Fleury Vindry, Les Ambassadeurs permanents au XVIe siècle (V.-L. B.), 235.
Franchi-Verney della Valetta (*Cte*), L'Académie de France à Rome (G. Bn), 757.
Fray-Fournier (*A.*), Le Club des Jacobins de Limoges (P. C.), 155.
Frayssinet (*M.*), La République des Girondins (P. Mautouchet), 273.
Fumi (*L.*), La Legazione in Francia del cardinal Pietro Aldobrandino (V.-L. Bourrilly), 414.
Gautier (*P.*), Madame de Staël et Napoléon (J. Driault), 57.
Gérin (*M.*), Claude Tillier en Espagne, 305.
Gérin (*M.*), Claude Tillier, Variantes de « Mon oncle Benjamin », 305.
Gérin (*M.*), Lettres et documents sur Claude Tillier, 305.
Giraud (*V.*), Table alphabétique et analytique des *Lundis* de Sainte-Beuve (G. Bn), 601.
Gonnard (*Phe*), Les idées religieuses de Lamartine jusqu'en 1830 (G. Bn), 154.
Gossez (*A.-M.*), Le département du Nord sous la deuxième République (Ph. Sagnac), 368.

Gousset (Chanoine), Le Cardinal Gousset (Ph. Sagnac), 652.
Grente (J.), Le culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat (P. Mautouchet), 554.
Guillemaut (L.), Histoire de la Révolution dans le Louhannais, t. II (Ph. Sagnac), 275.
Hanotaux (G.), Histoire de la France contemporaine, t. Ier (Ch. Seignobos), 373.
Hanotaux (G.), Histoire du Cardinal de Richelieu, t. II, 2e partie (G. Morizet), 416.
Hanotaux (G.), voir *Haussonville*.
Hardy de Périni (Gal), Archives et Correspondance du général Jean Hardy, 520.
Hauser (H.), Les questions industrielles et commerciales dans les cahiers de la ville et des communautés de Paris, 1614 (G. Bn), 308.
Hauser (H.), Notes sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne (Ph. S.), 596.
Haussonville (Cte d'), et G. Hanotaux. Souvenirs sur Madame de Maintenon, t. Ier et II (V.-L. Bourrilly), 117.
Hauvette (H.), Un exilé florentin à la cour de France au XVIe siècle, Luigi Alamanni (V.-L. Bourrilly), 44.
Hébert (Abbé P.), La Révolution à Rouen et dans le pays de Caux (A. M.), 598.
Helbey (A.), Curé et paroissiens il y a cent ans (G. Bn), 90.
Hémon (P.), Audrein Yves-Marie (P. Mautouchet), 56.
Hennet (L.), Etat militaire de France pour l'année 1793, nouv. édit.) 756.
Hérelle (G.), Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, t. Ier (V.-L. Bourrilly), 492.
Hill (C.), Juniper Hall, A rendez-vous of certain illustrious personages during the French Revolution (J.-E. Driault), 723.
Hœnig (F.), La vérité sur la bataille de Vionville-Mars-la-Tour (L. F.), 89.
Hœnig (F.), 24 heures de stratégie de De Moltke (L. F.), 88.
Houtin (A.), L'américanisme, 599.
Huberich (C. H.), The transithmian Canal, 1825-1904 (J.-E. D.), 759.
Hue (F.), Histoire de l'hospice général de Rouen (C. Bloch), 374.
Huvelin (P.), L'histoire du droit commercial (G. Bn), 760.
Jackson (B.), Notes and reminiscenses of a staff officer (Ph. Gonnard), 432.
Jourdy (Gal), L'instruction de l'armée française de 1815 à 1902, 233.
Kotaczowski (K.), Mémoires (A. My), 449.
Kraushar (A.), Barss, sa mission politique (A My,), 449.
Kremp (G.), Essai sur l'histoire du collège Jean-Bart, de Dunkerque (G. Bn), 760.
La Gorce (P. de), Histoire du Second Empire, t. VI (R. Guyot), 370.
La guerre nationale de 1812, t. Ier, 1re partie, traduction du Cne Cazalas, 450.
Langlois (Ch.-V.), Manuel de bibliographie historique, fasc. 2, 672.
Lannoy (Abbé Fl. de), La Conférence de Londres, 1830-1831 (R. Guyot), 134.
Lapauze (H.), Procès-verbaux de la Commune générale des arts et de la Société populaire et républicaine des arts (G. Brière), 718.
Lauris (G. de), Benjamin Constant et les idées libérales (G. Rudler), 579.
Laveille (R.-P.), Jean-Marie de La Mennais (A. Cans), 214.
Le B. Hammond (J.-L.), Charles-James Fox (J. Driault), 279.
Lecestre (L.), Mémoires de Saint-Hilaire, t. Ier (V.-L. B.), 520.
Lelièvre (M.), Anne du Bourg (G. Bn), 307.
Lemoine (J.), Mémoires des Évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés (L. Lévy-Schneider), 189.
Lemoine (J.) et A. Lichtenberger, De La Vallière à Montespan (E. Kahn), 350.
Lenôtre (G.), Paris révolutionnaire, Vieilles maisons, vieux papiers, 2e série (P. Mautouchet), 499.
Lichtenberger (A.), voir *Lemoine*.
Lion (H.), Le président Hénault (L. Cahen), 193.
Lumbroso (A.), Napoleone II (J. Driault), 62.
Maignial (M.), La question juive en France en 1789 (P.-R. Mautouchet), 713.
Mallet (B.), Mallet du Pan and the french Revolution (J. Driault), 126.

Maréchal (*Ph.*), La Révolution dans la Haute-Saône (A. Mathiez), 429.
Marmottan (*P.*), Le général Menou en Toscane, 232.
Marmottan (*P.*), Le capitaine de vaisseau Jacques Magendie, 453,
Marmottan (*P.*), Voyage de Napoléon et d'Elisa à Venise (1807), 453.
Masson (*Fr.*), L'impératrice Marie-Louise (P. Caron), 556,
Masson (*Fr.*), Napoléon et sa famille, t. V et VI (P. Caron), 556.
Masson (*Fr.*), Napoléon et son fils (P. Caron), 556.
Masson (*P.*), Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (G. Yver), 709.
Mathieu (*C*[al]), Le Concordat de 1801 (P.-R. Mautouchet), 647.
Maurel (*Abbé P.*), Vie de Mère de Lavolvène (A. Mathiez), 581.
Maury (*F.*), Le port de Paris, 671.
Mège (*Fr.*), Les cahiers des bailliages et sénéchaussées d'Auvergne en 1789 (Ph. Sagnac), 496.
Meilloc (*J.*), Les serments pendant la Révolution (G. Bourgin), 724.
Mémoires de Napoléon Ier, nouv. édit. par *D. Lacroix*, t. Ier et II, 453.
Mémoires de Saint-Simon, nouv. édit. par *A. de Boislisle et L. Lecestre*, t. XVII, 153.
Mention (*L.*), Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1705 à 1789 (A. Cans), 120.
Minon, La vie dans le Nord de la France au XVIIIe siècle (H. D.), 89.
Mongin (*L.*), Toulon, sa rade, son port, son arsenal (V.-L. B.), 521.
Morvan (*J.*), Le soldat impérial, t. Ier (P. Caron), 728.
Nazelle (*M*[is] *de*), Catalogue des Manuscrits concernant Joseph-François Dupleix (P. K.), 600.
Notes et souvenirs de Thiers (1870-1873), 286.
Page (*Abbé F.*), Meximieux (A. Mathiez), 278.
Pascalein (*R.*), Histoire de la Tarentaise (V.-L. B.), 452.
Pélissier (*L.-G.*), Journal d'Antoine Bonnefons, 308.
Perey (*L.*), Charles de Lorraine et la cour de Bruxelles (P. Muret), 355.
Pilastre (*E.*), Achille III de Harlay V.-L. B.), 675.
Pinon (*R.*), L'Empire de la Méditerranée (P. Mu), 453,
Porée (*Ch.*), Les subsistances dans l'Yonne pendant la Révolution (P. Caron), 125.
Porée (*Ch.*) *et E. Drot*, Documents sur la Révolution française, Département de l'Yonne, t. V (C. S.), 87.
Quarré-Reybourbon (*L.*), Arnould de Vuez, peintre lillois, 1644-1720 (A. S.-L.), 756.
Rabel (*A.*), Le maréchal Bessières (P. Caron), 208.
Reich (*E.*), Foundations of modern Europe (J.-E. Driault), 548.
Rémond (*Ch.*), Le général Le Grand, 234.
Rémusat (*P.-Fr. de*), Mémoire sur ma détention au Temple, 1797-1799 (P. Mautouchet), 122.
Rivoire (*P.*), Il carteggio d'una gentildonna veronese (G. Bn), 674.
Roches (*L.*), Dix ans à travers l'Islam P. Mu.), 599.
Rorc'h-Yantel (*De*), Le premier mariage du duc de Berry, 597.
Rousseau (*J.-J.*), Du Contrat social, nouv. édit. par G. Beaulavon (A. Mathiez), 357.
Roussel (*P.*), Correspondance de Le Coz, t. II (A. Mathiez), 281.
Sauvet (*P.*), L'affaire du Président Maynier d'Oppède (G. Bn), 309.
Schmourlo (*E.*), Recueil de documents relatifs au règne de l'empereur Pierre le Grand, t. Ier (A. My), 673.
Ségur (*P. de*), Gens d'autrefois (P. Muret), 48.
Sérignan (*C*[t] *de*), La première invasion en Belgique, 1792 (P. Caron), 362.
Sevestre (*Abbé E.*), L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801 (A. Mathiez), 431.
Silvestre (*J.*), De Waterloo à Sainte-Hélène (Ph. Gonnard), 503.
Souvenirs du baron Hüe, 1787-1815 (P. Caron), 721.
Stenger (*G.*), La Société française pendant le Consulat (J. Driault), 130.
Stenger (*G.*), La Société française sous le Consulat, 2e série (J.-E. Driault), 649.
Terlinden (*Ch.*), Le pape Clément IX

et la guerre de Candie (V.-L. Bourrilly), 635.
Tesson A. de), La duchesse de Berry dans la Vendée (P.-R. M.), 597,
Tezenas du Montcel (*P.*), L'Assemblée du département de Saint-Étienne (Ph. Sagnac), 52.
Thomas (*J.*), Correspondance inédite de La Fayette (P. Muret), 205.
Thomas (*P.-F.*), Pierre Leroux (H. Bourgin), 655.
Thouvenel (*L.*), Pages de l'histoire du second Empire (R. Guyot), 215.
Tourneur (*A.*), Gambetta en 1869 (A. Thomas), 736.
Tuetey (*L.*), Procès-verbaux de la Commission des Monuments, 1790-1794, t. II (G. Brière), 720.
Turquan (*J.*), Le roi Jérôme (C. S.), 674.
Ubald d'Alençon (*P.*), Jean Halbout de la Becquetière (V.-L. B.), 450.
Uzureau (*Abbé F.*), Ancienne Académie d'Angers (G. Bn), 90.
Uzurean (*Abbé F.*), Andegaviana (P.-R. M.), 306.
Uzureau (*Abbé F.*), Encore le serment de liberté et d'égalité (A. M.), 761.
Uzureau (*Abbé F.*), La promesse de soumission aux lois de la République, 761.
Uzureau (*Abbé F.*), La sénéchaussée de La Flèche et les élections du Tiers (G. Bn), 90.
Villemagne, Événements politiques à Saint-Thibéry (Hérault), en 1851-1852, 597.
W. (*H.*), Eine Kaufmannische Gesandtschaft nach Paris (V.-L. B.), 521.
Weil (*H.-M.*), Mémoires du général major baron de Lowenstern (P. Caron), 650.
Weissenhoff (*J.*), Mémoires (A. My), 450.
Werzbowski (*Th.*), Les ambassades moscovites en Pologne, 1re partie (A. My), 449.

TABLE DES REVUES

DÉPOUILLÉES DANS LA REVUE DES PÉRIODIQUES

Revues françaises.

Annales de l'Est..... 222, 436, 660
Annales des Sciences politiques..... 291
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français... 63, 222, 291, 583, 661
Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus.... 63, 139, 223, 292, 376, 508, 584, 661, 739
La Grande Revue..... 436, 739
La Nouvelle Revue..... 64, 436, 585, 661, 739
La Quinzaine..... 65, 139, 223, 376, 437, 508, 585, 739
La Révolution de 1848..... 585, 739
La Révolution française..... 65, 140, 223, 293, 376, 438, 508, 586, 661, 740
La Revue, ancienne Revue des Revues..... 294
La Revue de Paris..... 68, 140, 224, 294, 377, 439, 509, 587
La Revue hebdomadaire..... 70, 141, 224, 292, 378, 439, 509, 587, 741
Le Correspondant..... 71, 142, 225, 292, 378, 439, 509, 588, 662, 742
Nouvelle Revue rétrospective.. 73, 142, 225, 295, 380, 440, 510, 589, 663, 743
Revue Bleue..... 226, 440, 589, 663, 744
Revue des Deux Mondes..... 143, 226, 295, 380, 441, 510, 590, 663, 744
Revue des Études historiques..... 147, 296, 441, 590, 746
Revue des Questions historiques..... 147, 380, 590
Revue d'Histoire diplomatique..... 74, 441, 746
Revue d'Histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée.... 74, 148, 227, 296, 381, 442, 511, 591, 665, 747
Revue Historique..... 76, 228, 297, 512, 665, 747

Revues étrangères :

Biblioteka Warszawska 444
Forschungen zur Geschichte Bayerns 76
Historisches Jahrbuch 228
Historische Vierteljahrschrift 592
Istoritcheski Viestnik 298
Kwartalnik Historyczny 444
Przewodnik naukowy i literacki 445
Rousskaia Starina 299
Rousski Archiv 300
The American historical Review 78, 228, 666
The English historical Review 298, 667, 748
Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 77, 443

TABLE DES MATIÈRES

P. Ardascheff, Les Intendants de province à la fin de l'ancien régime 5
H. Bourgin, Les études d'histoire du Socialisme français, Note de méthode 408
R. Guyot et P. Muret, étude critique sur « Bonaparte et le Directoire » par M. Albert Sorel 241, 313
H. Hauser, Etudes critiques sur les sources narratives de l'histoire de France au XVIe siècle : I, Sur la date exacte de la mort de Louis XII et de l'avènement de François Ier ; II, Annales et Chroniques 172, 471
A. Mansuy, Le Clergé et le régime napoléonien dans le duché de Varsovie 97, 161
A. Mathiez, Les Comptes décadaires, leur valeur historique, leur classement, Réponse à un critique 107
A. Mathiez, Sur une conception fausse de la Révolution à propos d'une publication récente 691
G. Pagès, L'alliance bavaroise de 1670 et la politique de Louis XIV en Allemagne, d'après un ouvrage récent 677
Ph. Sagnac, La division du sol pendant la Révolution et ses conséquences 457
Ch. Schmidt, L'Industrie dans le Grand-Duché de Berg en 1810, Addition aux Mémoires de Beugnot 525, 605
Ct H. Weil, Le duc d'Orléans à Paris et à Londres en mai-juin 1814, Document inédit 393
Bulletin d'histoire littéraire, par J. Marsan 340
Le travail d'histoire moderne en province : Bretagne, 1902 (H. Sée) ; Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis, 1902 (A. de Saint-Léger) ; Lyon, 1903 (S. Charléty) ; Bourgogne, 1901-1903 (H. Hauser) ; Normandie, 1903 (H. Prentout) ; Provence, 1900-1903 (V.-L. Bourrilly) ..... 39, 183, 265, 542, 623, 697.
Comptes rendus 44, 117, 189, 273, 351, 414, 490, 548, 635, 709
Revue des Périodiques 63, 139, 222, 291, 376, 436, 509, 582, 660, 739
Notes et Nouvelles 79, 150, 230, 302, 385, 446, 514, 594, 668, 750
Livres nouveaux 92, 158, 237, 311, 390, 454, 522, 602, 675, 762
Index alphabétique des ouvrages analysés 765
Table des Revues dépouillées 770

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur-gérant : Clément Rueff.

D
1
R27
t.5

Revue d'histoire moderne et contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY